

RAPPORT

50172

SUR LES

ARCHIVES DU CANADA

PAR

DOUGLAS BRYMNER,

RETIRÉ DE LA COLLECTION

DATE

DIRECTEUR DES ARCHIVES



1890.

(Annexe au rapport du ministre de l'agriculture.)



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS-EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE.

1891.

027.571

A673 R

1890

FRÉDÉRIC DE LA COLLECTION
DATE



R

S.A. I

1890

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
RAPPORT DU DIRECTEUR DES ARCHIVES.....	ix
Liste de livres, etc., présentés, et noms des donateurs.....	xlv
NOTE A.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—	
N° 1. Sir Guy Carleton à lord Hillsborough.....	1
2. Lettre d'un ancien capitaine de milice.....	2
3. Rapport de la commission sur l'administration de la justice par les juges de paix.....	3
NOTE B.—ACTE CONSTITUTIONNEL DE 1791—	
N° 1. M. Grenville à lord Dorchester.....	7
2. M. Grenville à lord Dorchester.....	8
3. Plan d'une chambre d'assemblée, dressé par la commission de Québec et Montréal en 1784.....	11
4. Rapport des lords commissaires du commerce et des colonies au sujet d'une chambre de représentants, en date du 10 juillet 1769	12
5. Lord Dorchester à M. Grenville	13
6. L'acte proposé pour la division de la province.....	15
7. Le juge en chef Smith à lord Dorchester.	31
8. Additions proposées au nouveau bill du Canada pour un gouverne- ment général.....	33
9. M. Dundas à lord Dorchester.....	36
10. Notes et observations sur l'acte de 1791	38
NOTE C.—EXPLORATIONS AU NORD-OUEST—	
N° 1. Le lieutenant-gouverneur Hamilton à lord Sydney.....	46
2. Mémoire de la Compagnie du Nord-Ouest	46
3. Benjamin et Joseph Frobisher au général Haldimand.....	48
4. Mémoire de Peter Pond.....	51
5. Benjamin Frobisher à l'honorable Henry Hamilton	52
6. James McGill à l'honorable Henry Hamilton.....	54
7. James McGill à Hugh Finlay.....	57
8. Benjamin Frobisher à Hugh Finlay.....	57
9. Mémoire de Benjamin et Joseph Frobisher au lieutenant-gouver- neur Hamilton.....	58
10. Le lieutenant-gouverneur Hamilton au brigadier général Saint- Léger.....	59
11. Le lieutenant-gouverneur Hamilton.....	60
12. Pétition des marchands du Détroit	60
13. Le lieutenant-gouverneur Hay au lieutenant-gouverneur Hamilton	61
14. Le général de brigade Saint-Léger au lieutenant-gouverneur Hamilton..	62
15. do do à lord Sydney.....	62
16. do do aux marchands qui font le com- merce dans le pays supérieur	63

	PAGE
17. John Dease, surintendant des Sauvages, au lieutenant-gouverneur Hamilton	64
18. Mémoire concernant les affaires publiques de la province de Québec, soumis au très honorable lord Sydney par le général Haldimand	64
NOTE D.—COMMUNICATION À L'INTÉRIEUR, EN CANADA—	
N ^o 1. Journal du lieutenant French.....	66
2. Le lieutenant-colonel By au général Mann	69
3. Ordre du duc De Wellington.....	71
4. Sir J. C. Smyth au général Mann.....	71
5. do do	73
6. Le général Mann à lord Fitzroy Somerset.....	75
7. Lord Fitzroy Somerset au général Mann.	75
8. Le lieutenant-colonel By au général Mann.....	76
9. do do	79
10. do au comte de Dalhousie.....	82
11. do au général Mann	82
12. do do	83
13. do à sir J. C. Smith.....	84
14. do au commodore Barrie.....	86
15. do au général Mann.....	86
16. Le très honorable W. Huskisson à lord Dalhousie.....	90
17. Le comité des canaux au général Mann.....	90
18. do au colonel By.....	96
NOTE E.—RELATIONS AVEC LES ETATS-UNIS APRÈS LA PAIX DE 1783—	
N ^o 1. Nepean à Dorchester.....	98
2. Lord Dorchester à lord Sydney.....	98
3. A lord Dorchester.....	100
4. Lord Dorchester à lord Sydney.....	101
5. Opinions et remarques de diverses personnes relativement aux Etats-Unis	102
6. Lord Dorchester à lord Sydney.....	107
7. Réflexions sans suite de la part d'un monsieur du Kentucky.....	108
8. Lord Dorchester à lord Sydney.....	109
9. Observations sur le pays de l'Ouest.....	110
10. Lord Dorchester à lord Sydney.....	115
11. Observations sur la colonie du Kentucky.....	115
12. Lord Dorchester à lord Grenville.....	117
13. Le duc de Leeds au gouverneur Morris.....	126
14. Le général Washington au gouverneur Morris.	126
15. Le gouverneur Morris au duc de Leeds.....	127
16. M. Grenville à lord Dorchester.....	128
17. do do	128
18. do do	129
19. Lord Dorchester à M. Grenville.....	130
20. do au major Beckwith.....	139
21. do do	140

	PAGE
N ^o 22. Lord Dorchester à M. Grenville (extrait).....	141
23. do do	141
24. do do	145
25. do do	155
26. do do	155
27. do do	159
28. Entretien concernant le pays de l'Ouest.....	162
29-30. Henry Motz au lieutenant-colonel Beckwith.....	164
31. Lord Dorchester à sir John Johnson.....	165
32. Henry Motz au lieutenant-colonel Beckwith.....	165
33. Lord Dorchester à lord Grenville.....	166
34. Acte concernant la paix avec les Sauvages de l'Ouest.	167
35. Lord Dorchester à lord Grenville.....	167
36. Le très honorable Henry Dundas à lord Dorchester.....	169
37. Lord Dorchester à lord Grenville.....	170
38. Le lieutenant-colonel Beckwith à lord Dorchester.....	170

PAPIERS D'ÉTAT.

Q. 1. Correspondance du général Murray, 1761-1763.....	1
Q. 2. do avec le général Murray, 1764-1765.....	7
Q. 3. do avec le ministère anglais, 1766.....	15
Q. 4. do échangée par le gouverneur Carleton avec le ministère anglais, 1766-1767.....	24
Q. 5-1. do do do 1797-1768.....	30
Q. 5-2. do do do 1768.....	34
Q. 6. do do do 1769.....	40
Q. 7. do do entre le gouverneur Carleton, le lieu- tenant-gouverneur Cramahé, le colo- nel Irving et lord Hillsborough, 1770.....	44
Q. 8. do do lord Hillsborough et le lieutenant- gouverneur Cramahé, 1771-1772.	48
Q. 9. do do le lieutenant-gouverneur Cramahé et le cabinet anglais, 1773.....	53
Q. 10. do do le lieutenant-gouverneur Cramahé et lord Dartmouth, 1774.....	56
Q. 11. do do le gouverneur Carleton et lord Dart- mouth, 1775.....	58
Q. 12. do do le gouverneur Carleton et lord George Germain, 1776.....	71
Q. 13. do do le gouverneur Carleton, le général Bur- goyne et lord George Germain, 1777.	83
Q. 14. Expédition du lieutenant-général Burgoyne à Saratoga, 1777..	95
Q. 15. Le gouverneur Haldimand, 1778.....	109
Q. 16-1. do 1779.....	115
Q. 16-2. do 1779.....	120

	PAGE
Q. 17-1. Le gouverneur Haldimand, 1780.....	122
Q. 17-2. do 1780.....	126
Q. 18. do 1781.....	127
Q. 19. do 1782.....	131
Q. 20. do 1782.....	135
Q. 21. Correspondance avec le général Haldimand, 1783.....	141
Q. 22. Gouverneur Haldimand, papiers relatifs au colonel Guy Johnson, 1783.....	146
Q. 23. Gouverneur Haldimand, 1784.....	147
Q. 24-1. do et lieutenant-gouverneur Hamilton, 1785.	142
Q. 24-2. do do do 1785.	158
Q. 25. Correspondance diverse, 1785.....	164
Q. 26-1. } Divers papiers du temps du gouvernement du brigadier {	174
Q. 26-2. } général Hope, 1786..... {	181
Q. 27-1. } Minutes du conseil, Québec, 1787..... {	189
Q. 27-2. } {	195
Q. 28. Correspondance entre les lords Dorchester et Sydney, 1787....	196
Q. 29. Cour des plaids communs, 1787.....	207
Q. 30. do do 1787.....	209
Q. 31. do do 1787.....	210
Q. 32-33. do do 1787.....	211
Q. 34. do do 1787.....	212
Q. 35. Pétitions, minutes du conseil, etc., 1788.....	212
Q. 36-1. Minutes du conseil, 1788.....	215
Q. 36-2. do 1788.....	217
Q. 37. do 1788.....	221
Q. 38. Documents divers, 1788.....	223
Q. 39. Pétitions, minutes du conseil, etc, 1789.....	230
Q. 40. Lettres de lord Dorchester, etc., avec diverses pétitions, 1789.	234
Q. 41. Procès-verbaux du conseil, 1789.....	236
Q. 42. Correspondance diverse, 1789.....	239
Q. 43. Procès-verbaux du conseil et documents divers, 1789.....	244
Q. 44-1. Lettres de lord Dorchester et procès-verbaux du conseil, 1790.	252
Q. 44-2. do do do 1790.	260
Q. 45-1. Procès-verbaux du conseil et correspondance diverse, 1790..	260
Q. 45-2. do do do 1790...	262
Q. 46-1. Lettres de lord Dorchester à M. Grenville, 1790.....	267
Q. 46-2. do do do 1790.....	270
Q. 47-1. Procès-verbaux du conseil, etc, 1790.....	277
Q. 47-2. do do 1790.....	278
Q. 48. Procès-verbaux du conseil, concernant principalement le départe- ment des Sauvages, 1790.....	279
Q. 49. Diverses lettres et documents, 1790.....	281
Q. 50-1. Lettres et documents ayant trait aux Sauvages, 1791.....	291
Q. 50-2. do do do 1791.....	304

	PAGE
Q. 50—A. Documents concernant les biens des Jésuites au Canada, 1790	304
Q. 50—B. Biens des Jésuites (Québec), 1790	304
Q. 50—C, E, F, G, H. Biens des Jésuites (Québec), 1790	305
Q. 51-1. Procès-verbaux du conseil et documents se rattachant aux affaires indiennes, 1791.....	306
Q. 51-2. Procès-verbaux du conseil et documents se rattachant aux affaires indiennes, 1791.....	307
Q. 52. Procès-verbaux du conseil et divers documents, 1791.....	310
Q. 53-1. Procès-verbaux du conseil, etc., 1791.....	319
Q. 53-2. do do 1791.....	319
Q. 54. do do 1791.....	320
Q. 55. Divers documents canadiens, 1764-1767.....	322
Q. 56. Canada—Documents non classés, 1762-1789.....	325
Q. 57-1. do do 1790-1800.....	332
Q. 57-2. do do 1790-1800.....	336
Carte du Nord-Ouest, par Peter Pond (note C) en regard de la page ...	51

RAPPORT SUR LES ARCHIVES DU CANADA

PAR

DOUGLAS BRYMNER, DIRECTEUR DES ARCHIVES.

L'honorable JOHN CARLING,
Ministre de l'agriculture,
etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les archives pour 1890.

On a continué durant l'année les travaux de la transcription des papiers d'Etat en dépôt dans le bureau des archives publiques à Londres. Ces copies sont soigneusement collationnées avec les originaux avant d'être mises en volumes à Londres et sont encore comparées ici à leur arrivée, afin d'assurer la plus absolue conformité. A part ceux dont la liste se trouve dans le présent rapport, nos rayons contiennent aujourd'hui des documents relatifs aux deux provinces, couvrant depuis la formation respective de ces dernières en Bas et en Haut-Canada, une période qui s'étend, pour le premier, jusqu'à 1817, et comprend l'administration du général Alured Clarke jusqu'à celle de sir J. Cope Sherbrooke, et, pour le second, jusqu'à 1823, et comprend l'administration de Simcoe jusqu'à celle de sir Peregrine Maitland. Les documents officiels comprennent l'organisation et les premières lois des provinces; et dans les papiers transcrits se trouvent la correspondance, les rapports et autres documents relatifs à la guerre de 1812-1815 et se rattachant aux deux provinces. Ces papiers joints aux originaux que nous avons déjà ici fourniront, sur les événements de cette période, des renseignements qu'on ne saurait se procurer ailleurs. La même observation s'applique à nos archives en matière des affaires des Sauvages, la collection de documents originaux que nous possédions déjà se trouvant aujourd'hui grandement enrichie par les papiers que nous avons fait copier ailleurs.

Les écritures relatives aux titres fonciers dans le Bas-Canada, que l'on trouve dans le bureau du registraire à Québec, ont été copiées au complet. Le directeur adjoint des archives, M. Marmette, a fait une table très complète des matières de chaque volume, et préparé des précis des titres présentés à la prestation du serment de fidélité, et contenus dans les Actes de foy et hommage. Ces précis ont été publiés dans les rapports de 1884 et 1885. Si on consultait ces rapports on éviterait beaucoup de correspondance. Il arrive maintes fois qu'on demande au sujet des changements survenus dans la propriété des seigneuries, des renseignements qu'on peut aisément trouver dans ces précis arrangés alphabétiquement. A la fin de chaque volume se trouve la table des précis y contenus, et cette table est de nature à faciliter les recherches dans les voûtes.

Le bureau des archives reçoit à mesure qu'elles sont faites les publications de la commission des manuscrits historiques (Angleterre). Cette commission a découvert des collections de documents de la plus grande importance conservées dans les

archives de vieilles familles, mais jusque-là inutiles parce qu'on n'en connaissait pas le contenu. Ces publications comprennent aujourd'hui douze rapports annuels accompagnés d'un nombre d'annexes, chaque annexe contenant une liste des documents sur lesquels il a été fait rapport dans le cours de l'année. Le bureau reçoit aussi les publications du bureau des archives publiques de Londres, ainsi que les rapports du député du directeur des archives (Angleterre).

Le R. P. Jones, du collège Sainte-Marie, à Montréal, a présenté au bureau un intéressant manuscrit consistant en un livre d'ordres tenu par le capitaine Jacques Viger durant la guerre de 1812. M. Ernest Marceau a présenté une importante collection de manuscrits concernant la construction des canaux de l'Ottawa, et contenant les rapports sur les travaux, et les explorations et les projets de modifications à apporter aux tracés adoptés. Le Dr Robert Bell, de la commission de géologie, a fait au bureau le don de la collection des actes des mariages célébrés par le révérend Andrew Bell, pendant qu'il était ministre à Dundas et Ancaster, de 1848 à 1851, et de 1854 à 1856 lorsqu'il était ministre à l'Original, où il était allé en 1852. Les gouvernements provinciaux ont comme d'ordinaire fourni au bureau leurs publications officielles. En outre, le secrétaire provincial de Québec a envoyé de précieuses publications de documents historiques qui se rapportent à la province. On trouvera à la page xlv une liste des autres contributions apportées aux archives dans le cours de l'année.

On a continué systématiquement l'index et la préparation des documents de façon à en faciliter la consultation. Le bureau exerce la plus stricte économie dans l'emploi du crédit voté par le parlement pour la poursuite des travaux qui se rattachent aux archives. Je vous prie instamment cependant d'avoir égard à l'urgence qu'il y a d'augmenter ce crédit dans l'intérêt du développement de l'œuvre qu'accomplit ce bureau, de façon qu'une somme convenable puisse être appropriée à la transcription des documents dont M. Marmette a signalé l'existence à Paris, afin que ce travail puisse être poussé aussi sérieusement que le demande son importance.

La liste de papiers d'Etat qui forme partie du présent rapport couvre la période écoulée depuis 1760 jusqu'à la division de la province en Bas et Haut-Canada par l'effet de l'acte impérial de 1791. Les derniers volumes de la série (à compter de Q—55) consistent en papiers divers de différentes dates, de 1762 à 1800, rassemblés pour compléter les renseignements relatifs à l'ancienne province de Québec. Les instructions royales à Murray en 1763, et à Carleton en 1775, sont dans le volume Q—62—A 1.

Le court résumé qui suit des renseignements contenus dans les volumes analysés dans le présent volume pourra être utile. Il n'est guère besoin de dire que ce qu'il y a d'énoncé dans ce résumé est tiré des documents eux-mêmes.

L'état de détresse auquel étaient réduits les habitants franco-canadiens était tel, comme le fait voir la correspondance, qu'il était devenu nécessaire de leur venir en aide de quelque façon, et en 1761 la somme de £600 avait été prélevée au moyen de souscriptions parmi les marchands et autres, et chaque soldat de l'armée régulière donnait une journée de rations par mois pour faire face aux plus pressants besoins. Amherst écrivait de New-York en février 1761, qu'il serait envoyé des provisions aussitôt que la navigation serait ouverte sur le fleuve, et que l'ouest serait aussi en état de porter secours à l'est. (A et W. I., vol. 96, p. 223.) Afin cependant d'apporter un remède plus définitif à la situation et de donner aux habitants une occasion de se

refaire, le général Murray recommanda qu'il fût fait une avance d'argent à ceux qui se montraient laborieux, afin de leur permettre de reprendre leurs affaires. Beaucoup de cette détresse paraissait dépendre de ce que les obligations encourues par le gouvernement français étaient restées non rachetées, et que le papier qui les représentait, et dont il existait des quantités considérables lors de la capitulation de Vaudreuil, n'était pas honoré. La correspondance fait voir les efforts que fit le gouvernement anglais non seulement pour obtenir de la cour de France le paiement des créances des nouveaux sujets, mais encore pour mettre ceux-ci en garde contre les spéculateurs qui leur offraient la tentation de disposer de leur papier à sacrifice.

Une partie relativement grande de la correspondance se rattache aux affaires des sauvages ; mais cette correspondance fait simplement allusion à la guerre indienne conduite par Pontiac, et cela parce qu'il avait été levé une partie de la milice canadienne pour coopérer avec les troupes au sud, la paix régnant avec les sauvages dans la province de Québec. On trouvera dans le rapport sur les archives pour 1889 de nombreux détails sur la guerre de Pontiac.

Epars dans les différents volumes sont des documents de la nature la plus importante se rattachant aux affaires ecclésiastiques, au choix des évêques, à l'admission des prêtres d'Europe, aux prétentions relatives aux biens des Jésuites. Dans la série des volumes de 50—A à 50—H, se trouve un rapport complet sur les biens des Jésuites, qui était le résultat d'une investigation faite à la suite de la concession de ces biens à lord Amherst, premier gouverneur du Canada après la conquête.

La position du général Murray, lieutenant-gouverneur à Québec, n'était aucunement enviable. Il est clair, d'après la correspondance, que, dès le commencement, lui et les nouveaux colons, c'est-à-dire les sujets d'origine, ne s'accordaient aucunement. C'est pourquoi on peut se permettre des doutes sur la question de préciser jusqu'à quel point sont strictement fondées les accusations générales que porte Murray contre eux. Celles qu'eux-mêmes ont portées contre lui, et qui ont entraîné son rappel, sont aussi amères que l'étaient les siennes, et il est probable qu'il peut faire des deux côtés la part des exagérations résultant de l'état de surexcitation des esprits. Mais pris avec les adresses présentées à Murray par les seigneurs et les hommes les plus importants parmi les franco-canadiens, et le mémoire adressé par eux au roi pour sa réinstallation, cela contredit dans une grande mesure les accusations d'injustice à l'égard des habitants français sous le régime militaire qui a continué de 1760 à 1764, et pendant lequel le général Murray a exercé dans le gouvernement de Québec une surveillance active des affaires des cours militaires, tandis que Gage y avait adjoint dans le gouvernement de Montréal un certain nombre de capitaines de milice franco-canadiens, qui prenaient part à l'administration de la justice dans les cinq districts et la cité qui composaient le gouvernement de Montréal. Ces avocats siégeaient tous les quinze jours, et connaissaient des causes civiles suivant les lois et coutumes du pays. En écrivant au général Amherst en 1762, le général Gage s'exprime ainsi : " C'est avec la plus grande satisfaction que je suis en mesure de vous informer que pendant le temps que j'ai été à la tête de ce gouvernement je me suis constamment attaché à veiller à ce que les Canadiens fussent traités selon les bienveillantes et humaines intentions de Sa Majesté. Nul empiétement sur leurs biens ni insulte à leur personne n'est resté impuni. Tous reproches relatifs à leur réduction par le sort des armes, toutes injures à leurs coutumes ou à leur pays, toutes paroles choquantes à propos de leur religion, étaient défendus et empêchés.

Nulle distinction n'était faite entre les sujets d'origine et les Canadiens, mais tous étaient également traités comme sujets du même prince. Les soldats vivent en paix avec les habitants, et les uns et les autres gagnent à ce commerce une affection réciproque. Quoi qu'il en soit, j'ai fait connaître aux différents chefs de corps le plaisir de Sa Majesté à ces sujets afin que personne n'en ignore, ce qui ajoutera sans doute le plus grand poids aux ordres et instructions déjà données. Et vous pouvez être sûr que des troupes qui ont toujours montré le plus ardent désir d'avancer les intérêts de leur souverain, et exercé la plus exacte obéissance à ses ordres, rivaliseront entre elles dans leur affection fraternelle pour les Canadiens, que Sa Majesté couvre de sa royale faveur et de sa protection.

Un esprit d'hostilité envers les Franco-canadiens existait cependant chez les colons anglais, qui manifestaient beaucoup de mécontentement de ce que l'on regardait comme de la partialité en faveur des nouveaux sujets. L'établissement du gouvernement civil, avec les pouvoirs étendus donnés aux juges de paix, paraît avoir fourni une occasion de donner cours à ces sentiments. Il y avait eu en outre entre les magistrats civils et militaires, une jalousie et une aversion qui se fit jour dans l'attaque contre Thomas Walker, sur laquelle on trouvera des détails dans la correspondance, ainsi que sur ce qui s'en suivit. Cette affaire est esquissée dans le rapport sur les archives pour 1888 à la page xi; la note A du même rapport contient les documents qui s'y rapportent.

En 1765, Murray était rappelé, mais il n'est parti qu'au mois de juin de l'année suivante; et à partir de son départ jusqu'à l'arrivée de sir Guy Carleton, en septembre, ses fonctions ont été exercées par le lieutenant-colonel Irving, nommé administrateur. Dans le rapport sur les archives pour 1885, à la note B, sont les mémoires des commerçants de Québec, appuyés par les marchands de Londres, demandant le rappel de Murray, ainsi que le contre-mémoire des seigneurs de Québec pour sa continuation dans ses fonctions de gouverneur. Les premiers l'accusent de porter des arrêts vexatoires, oppressifs et inconstitutionnels, de refuser de prêter l'oreille aux protestations, de traiter avec "rage et rudesse" ceux qui se plaignent, et, pour comble la mesure apparemment :

"D'avoir ajouté la gravité de cela en pratiquant la plus flagrante partialité, en fomentant des dissensions et en prenant des mesures pour tenir les sujets de Sa Majesté désunis entre eux en encourageant les nouveaux à demander des juges parlant leur langue nationale."

De l'autre côté le mémoire des seigneurs, en demandant la continuation du général Murray dans ses fonctions de gouverneur, parlent de sa générosité et de celle de ses officiers, de son affabilité, de la justice des cours militaires qu'il a établies, et de la tranquillité dont ils ont joui jusqu'à l'établissement du gouvernement civil, et ajoute :

"Nous supplions Votre Majesté si elle veut bien jeter les yeux sur nous de le rendre à nos vœux, de le conserver gouverneur en chef de cette province, que sa valeur lui a conservé et dont sa générosité et sa douceur lui ont attaché les peuples et de nous le renvoyer."

L'état d'incertitude sous le rapport de l'administration de la justice continue jusqu'après l'arrivée de sir Guy Carleton. On trouvera à la note A des documents où sont consignées les plaintes faites. Je remets jusqu'à l'examen des documents publiés dans cette note, les observations qui me restent à faire sur ce sujet.

Sir Guy Carleton n'était pas plus tôt entré en fonctions qu'il se trouva engagé dans un différend avec les conseillers exécutifs, qui lui contestaient le droit de choisir ses conseillers parmi eux au lieu de consulter le corps tout entier. Le nouveau gouverneur avait apparemment l'intention de former un conseil privé, tandis que les membres du conseil exécutif tenaient à ce que tous fussent sur le même pied. Leur protestation fut traitée haut la main. Carleton refusa de se laisser dicter le choix de ceux qu'il aurait à consulter dans des matières indépendantes du consentement du conseil, et déclara qu'il consulterait non seulement les membres du conseil qu'il jugerait à propos, mais encore, en dehors du conseil, les personnes qui se recommanderaient à lui par leur bon sens et le calme de leur esprit.

Carleton passa une grande partie de son temps à essayer d'apporter de l'ordre et du système dans les lois de la province, qui étaient une source de disputes depuis le commencement du gouvernement civil. Un de ses premiers actes fut de lancer une proclamation annonçant qu'il avait renoncé à tous les droits, honoraires et redevances-bons qui avaient jusque-là été exigés par les gouverneurs. Ecrivant à ce sujet au chancelier de l'échiquier, il dit qu'à part les principes généraux qui le portent en sa qualité de gouverneur-général à refuser ce qu'un gentilhomme ne saurait accepter dans la vie privée, il y a des raisons particulières au Canada qui l'engagent à en agir ainsi, ajoutant qu'il y a une certaine bassesse, une certaine mesquinerie à réclamer des honoraires à toute occasion. La proclamation abolissait tous les droits et honoraires payables au gouverneur, à l'exception de ceux des licences pour la vente des spiritueux, et elle annonçait que ces derniers ne seraient " pas affectés à son usage personnel, mais remis entre les mains du receveur général des revenus de Sa Majesté dans cette province, et considérés comme partie du revenu et entrés comme tels dans la comptabilité de l'espèce."

Il recommandait aussi, dans l'intérêt de la population, que cette taxe fut grandement augmentée, et que les produits en fussent affectés à secourir l'indigence, ces secours devant être donnés au nom du roi, et non pas à titre de charité du gouverneur. On verra par la correspondance que Murray prit ces mesures de sir Guy Carleton comme une critique personnelle de sa conduite.

En décembre 1767, on était déjà quelque peu avancé dans la préparation d'un résumé des lois du Canada telles qu'elles existaient avant l'établissement du gouvernement civil en 1764, et dans une lettre en date du 24 décembre de cette année, Carleton attirait l'attention sur la confusion qui existait dans l'administration de la justice dans les différentes cours, ainsi que sur les retards et les frais des procès comparés à la marche prompte et peu dispendieuse des procédures sous le régime antérieur ; il recommandait la révocation de l'ordonnance de 1764, ce qui devait laisser les lois canadiennes à peu près dans leur entier ; la nomination d'un juge anglais avec un adjoint canadien ; et il envoyait le projet d'une ordonnance sur le projet qu'il avait préparé lui-même mais qu'il n'avait pas soumis au conseil. Au mois de janvier suivant (1768) il suggérait la nomination de Canadiens comme membres du conseil, la formation d'un corps canadien, et l'admission des Franco-canadiens aux emplois du service du roi. Les sujets d'origine demandaient une chambre d'assemblée, mais il ne pouvait pas les engager à préciser les lois qui dussent la gouverner ou en définir les attributions. On lui notifia officiellement en mars que son projet d'ordonnance avait été approuvé par Sa Majesté.

Le cabinet anglais s'occupait en ce moment de la préparation d'un bill pour le gouvernement de Québec qui ne devait cependant devenir loi qu'en 1774, et Carleton continuait à recommander l'admission des Franco-canadiens au conseil et à d'autres charges. On reconnaissait bien la justice de cette mesure, mais on craignait que les factions et les préjugés rendraient impossible leur emploi au service militaire, bien qu'il eût été d'un grand avantage.

Dans l'été 1770, Carleton partit pour Londres, et H. T. Cramahé, lieutenant-gouverneur, administrait le gouvernement de la province pendant son absence. Comme on pouvait s'y attendre en raison des attributions peu étendues du lieutenant-gouverneur, il ne fut fait aucun changement dans l'administration des affaires sous Cramahé, mais l'agitation pour l'établissement d'une chambre d'assemblée continuait, et Francis Masères, ci-devant procureur général, agissait à Londres comme agent des promoteurs de ce mouvement, bien qu'il leur conseillât de borner pendant quelques années leurs efforts à l'obtention d'un conseil législatif exclusivement composé de protestants, et révocable non pas par le gouverneur, mais par le roi en conseil. La correspondance ne donne aucun détail sur les préliminaires de l'adoption de l'acte de 1774, vu la présence de Carleton à Londres, où il communiquait en personne avec les ministres.

Pour les débats sur le bill, voir le rapport de sir Henry Cavendish. Comparer aussi le compte rendu des démarches faites pour l'obtention d'une chambre d'assemblée, (*Account of the proceedings... to obtain a House of Assembly*), 1775, et Documents supplémentaires (*Additional Papers*), 1776, les deux publications par le baron Masères.

De retour à Québec, le 18 septembre 1774, Carleton trouvait les Canadiens touchés de la libéralité de l'acte, mais il recevait en même temps du général Gage, à Boston, une demande de troupes pour maintenir l'ordre dans sa province. Dans sa lettre, Gage disait qu'en vue des dispositions de la population, il s'attendait au pire; et il suggérait qu'on levât un corps dans le Canada pour servir dans le Massachusetts.

Dans le cours de l'hiver, les agitateurs pour une chambre d'assemblée convoquaient des assemblées auxquelles les prudents s'abstenaient de prendre part, et que les Franco-canadiens regardaient avec malaise. Pendant ce temps-là, la révolte de la Nouvelle-Angleterre prenait des proportions; et l'on fouillait les courriers et les autres personnes qui partaient de Boston pour Québec ou qu'on croyait en route pour cette ville, afin d'intercepter les lettres que Gage pourrait envoyer à Carleton. Le congrès continental se réunissait à Philadelphie, et entraînait en correspondance avec les sujets d'origine au Canada, dont quelques-uns s'efforçaient d'exciter les Canadiens à l'hostilité contre le gouvernement, et firent traduire, imprimer et circuler parmi les Franco-canadiens la lettre du congrès. En outre on envoyait des émissaires de la Nouvelle-Angleterre avec le même objet en vue; ils se vantaient de leurs succès, et disaient qu'on enverrait 50,000 hommes contre le Canada, et qu'ils mettraient tout à feu et à sang si les Canadiens s'opposaient aux autres colonies ou refusaient de coopérer avec elles. Au printemps de 1775, les forts presque déserts du lac Champlain étaient pris par les rebelles, Benedict Arnold ayant surpris le fort de Saint-Jean, qu'occupait un sergent à la tête de dix soldats, et Ticonderoga et les autres ports étant également sans défense. N'eusse été la trahison d'un marchand de Montréal nommé Bindon, les troupes rebelles eussent été cernées, mais ayant été averties par cet individu, elles se retirèrent. La province était dans la plus grande

confusion ; il n'y avait pas dans toute son étendue 600 hommes pour la défendre ; Carleton écrivit que les esprits étaient empoisonnés par maints mensonges disséminés par l'ennemi et par les amis des autres provinces, et les Américains d'origine anglaise étaient en pleine sédition. On peut suivre le cours des événements dans le précis de la correspondance de la série Q, publié dans le présent volume, ainsi que dans celui de la correspondance comprise dans une grande partie de la série B, qui se trouve dans des rapports antérieurs. On y voit la prompte occupation de la province par les rebelles, la fuite de Carleton à Québec, le siège, la mort de Montgomery, la reprise de la province en 1776, l'expédition de Burgogne en 1777 et la capitulation, la querelle de Carleton avec Germain et sa démission ; l'administration d'Haldimand, la conclusion de la paix et l'établissement des loyalistes, le mécontentement des Sauvages au sujet des conditions du traité de 1783, et les comptes rendus de plusieurs de leurs conseils.

La correspondance et les autres documents qui se rapportent à cette période sont contenus dans les volumes de 11 à 24 de la série Q. On en trouvera un aperçu dans le présent volume.

Après la paix de 1783, la Compagnie du Nord-Ouest et les autres intéressés dans le traité avec les Sauvages s'occupèrent avec anxiété de s'assurer de nouvelles communications pour leur commerce avec le Nord-Ouest, qu'ils craignaient de voir interrompu en conséquence des frontières établies par le traité. Sous le titre Explorations du Nord-Ouest, on trouvera, dans certaines observations qui précèdent la note C., quelques renseignements sur ce sujet.

Haldimand ayant été rappelé, les fonctions civiles et militaires du gouvernement furent divisées, les premières échéant au lieutenant-gouverneur Hamilton, et les secondes au général Saint-Léger.

Sous Hamilton la population du Vermont continuait à vouloir des privilèges commerciaux, y compris la liberté de disposer de ses produits au Canada et de les exporter de Québec. La correspondance subséquente de la part des Allens, au sujet de l'union du Vermont aux Etats-Unis, et de la manière dont, selon Levi Allen, fut passée la résolution à cet effet dans la législature du Vermont, devrait être lue à la lumière des documents contenus dans la série B, et relatifs aux négociations qui ont eu lieu entre le Vermont et le général Haldimand, documents dont un précis a déjà été publié.

Pendant l'administration de Hamilton les marchands demandèrent avec instance l'amélioration de la voie navigable du Saint-Laurent, tandis que continuait l'agitation pour l'obtention d'une chambre d'assemblée. Il existait aussi un certain mécontentement parmi les Franco-canadiens par suite de ce que le colonel Hope regardait comme la conduite injudicieuse du lieutenant-gouverneur. (La lettre de Hope se trouve au volume Q 24-2, p. 386 ; et à la p. 365 se trouve un extrait d'une réponse qu'il fit et publia à un mémoire concernant les corvées, etc.) Des pétitions de la part des seigneurs et autres opposaient tout changement dans le système de gouvernement de la province. Soit que ce fût par suite de la faiblesse de Hamilton ou pour autre cause, la province était dans un état de malaise et d'inquiétude, et le colonel Hope, quartier-maître général, qui différait sérieusement d'opinion avec Hamilton, ne cachait aucunement ce qu'il pensait de la conduite et de la manière d'agir de ce dernier. Celui-ci fut rappelé par une lettre de lord Sydney en date du 13 août 1785, qui lui annonçait dans les termes les plus brefs que le roi n'avait plus besoin de ses services

en qualité de lieutenant-gouverneur, que le colonel Hôpe lui succéderait et qu'il "était désolé d'avoir à lui écrire quelque chose qui devait naturellement lui être désagréable." Le 20 août, Hope recevait avis de sa nomination, et instruction de faire tous ses efforts pour mettre fin aux discussions et aux animosités parmi la population. Le 2 novembre, jour du départ de Hamilton, Hope était assermenté, et envoyait immédiatement à lord Sydney un mémoire sur l'état de l'opinion publique dans la province, dans lequel il suggérait que les quatre généraux qui avaient eu le commandement de la province (Gage, Murray, Carleton et Haldimand), et qui étaient alors tous à Londres, fussent consultés sur le meilleur plan à adopter pour la conservation du pays. Plusieurs des documents relatifs à l'administration de Hope, se rapportent à la location des postes du roi et aux réclamations des anciens contre les nouveaux concessionnaires. D'autres se rapportent à la maladie connue sous le nom du mal de la Baie Saint-Paul; et d'autres encore, en grande quantité, ont trait aux affaires des Sauvages. De chaudes discussions eurent lieu dans le conseil au sujet des comptes, mais autant qu'on peut en juger par la correspondance, l'effervescence s'était apaisée dans la province.

Sir Guy Carleton, devenu lord Dorchester, ayant été élevé à la pairie, reprit la charge de gouverneur, mais avec des attributions plus étendues. Il arriva à Québec le 23 novembre 1786, et reçut des adresses, qui contenaient dit-il, de convenables expressions de fidélité. Dans une lettre non officielle à M. Nepean, il dit que tout avait une apparence de bonne humeur et que les adresses ne manquaient pas de bon sens. Il existait encore beaucoup de doutes relativement au régime qui devait prévaloir sous le rapport du droit. Les tribunaux différaient sérieusement dans leurs décisions; les jugements des cours de plaid communs étaient renversés en appel pour des considérations qui touchaient aux bases mêmes du droit à adopter. La situation est très clairement exposée dans une dépêche de lord Dorchester à lord Sydney, portant la date du 13 juin 1787 (n°17). "Deux partis," dit-il, "ont existé dans cette province depuis l'introduction du droit civil en 1764, l'un demandant avec chaleur l'adoption des lois anglaises et l'établissement d'une assemblée, l'autre non moins désireux de conserver la forme de gouvernement actuelle avec l'ancien droit, les usages et les coutumes du pays." Il déplore ensuite l'adoption de l'acte de 1774, à une époque où l'idée de la défense personnelle absorbait tout, et l'absence d'un jurisconsulte officiel qui eût pu élaborer des lois sages et de nature à satisfaire les deux partis.

Les adresses des loyalistes nouvellement établis en amont de Montréal exprimaient l'espoir qu'ils pourraient avoir les mêmes avantages que les autres colons de l'Amérique du Nord, et M. de Lancy, leur surintendant, expliqua qu'il s'agissait de la tenure des biens fonciers. Lord Dorchester reconnut lui-même que la tenure était rigoureuse (*hard*), et le fait de ces plaintes et de l'expression de cette opinion, n'est pas sans signification, attendu qu'on ne saurait guère douter que la différence dans la tenure de la terre a été l'une des causes qui ont amené la division de la province, mesure à laquelle lord Dorchester s'est déclaré opposé lorsque est venu le temps de la discuter. Sous le rapport de la question foncière les idées du gouverneur étaient tout à fait arrêtées. Quant à l'établissement d'une chambre d'assemblée, il conseillait du délai. Son opinion là-dessus n'était pas encore formée; mais il était d'avis qu'il fallait remplacer la tenure féodale par celle dite en franc et commun socage, en ce qui concernait les

loyalistes, pour répondre à leurs vœux et ne pas froisser des convictions profondément enracinées chez eux. Il voulait en même temps mettre obstacle à l'abus de la possession de grands domaines par des particuliers au détriment de la colonisation, en retenant la rente (*quit rent*) de trente deniers par 100 acres sur tous fiefs de plus de 1,000 acres, le produit de cette taxe devant être affecté à l'usage du gouvernement provincial. Il proposait en même temps d'abolir tout à fait la rente sur les domaines de moins de 1,000 acres. (*Voir* la lettre de 'Dorchester à Sydney, 13 juin 1787 (n° 18), vol. Q, 27-2, p. 983, et la requête des loyalistes à la p. 989.)

Dans le cours de l'année 1787, en conformité des vœux exprimés par une adresse et une requête, il fut ordonné une investigation des accusations portées contre les tribunaux et la conduite des juges de la cour des plaids communs. Les procès-verbaux de cette enquête, qui sont très volumineux, sont au complet dans six volumes (Q. 29-34), et sont brièvement résumés dans les précis des documents.

La note E contient une correspondance non officielle entre le major George Beckwith et le gouvernement des Etats-Unis au sujet de différentes matières en conteste entre la Grande-Bretagne et ce gouvernement. Les observations que peuvent suggérer cette correspondance et les autres documents qui forment partie de cette note, auront leur place lorsqu'il s'agira de parler des relations avec les Etats-Unis après la paix de 1783.

La même remarque s'applique à ce qu'il y aurait à dire des documents compris dans la note B sur l'acte constitutionnel de 1791.

En juin 1789, le lieutenant-gouverneur Hope étant mort, sa succession fut offerte au colonel Carleton, alors le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, et sur son refus devait être offerte au colonel Clarke, qui s'était recommandé par sa conduite à la Jamaïque. Ce ne fut cependant qu'en août de l'année suivante que ce dernier reçut sa nomination; et le 7 octobre suivant il arrivait à Québec.

Il serait impossible dans un espace raisonnable de passer les autres documents en revue, quelque condensation qu'on en fît; et je dois renvoyer le lecteur aux précis. Il suffira d'attirer l'attention sur les procès-verbaux du conseil relatifs aux affaires d'Etat et aux terres incultes de la couronne, ainsi que sur ceux qui concernent les affaires avec les sauvages. Les documents qui se rapportent à ces chefs sont épars dans la collection. Ceux qui traitent des biens des jésuites ont déjà été signalés. On trouvera en parcourant les précis, le résumé de maints documents sur d'autres sujets d'importance, tels que l'enrôlement de la milice, les questions relatives aux pêcheries, au commerce, etc. Il semble cependant nécessaire de donner un aperçu explicatif des documents publiés dans les notes ci-jointes.

La note A comprend des lettres et un procès-verbal du conseil sur l'administration de la justice dans les districts ruraux après l'établissement du gouvernement civil au Canada. J'ai déjà mentionné l'existence des cours militaires pour le règlement des différends. Il était admis que ces cours n'étaient que provisoires, et le gouvernement britannique n'avait sanctionné leur établissement qu'avec la condition qu'elles cesseraient aussitôt que la paix serait définitivement établie, et qu'elles feraient place à des tribunaux régulièrement constitués par le gouvernement civil. Le fonctionnement de ces cours nouvelles n'était pas de nature à donner satisfaction. Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples pour prouver cet état de choses, mais on en trouvera la cause dans le choix des personnes auxquelles était confiée l'administration de la justice. Selon une lettre de sir Guy Carleton à lord Hillsborough,

publiée à la note A, c'étaient des commerçants ruinés qui se faisaient un gagne-pain de la charge de juge de paix, tandis que les personnes qui prospéraient dans les affaires refusaient d'aller passer leur temps dans les cours de magistrats pour administrer la justice. Non contents d'extorquer d'énormes honoraires des plaideurs qui s'adressaient à leur tribunal, ils avaient à leur service des huissiers de bas étage qui provoquaient et suscitaient des procès pour les sommes les plus insignifiantes parmi les habitants.

Sir Guy Carleton prit immédiatement des mesures pour corriger cet état de choses, dès qu'il reçut la plainte que lui porta à ce sujet un ancien capitaine de milice (note A, p. 2), et on en voit la preuve non seulement dans le rapport du comité du conseil préparé aux assemblées du 29 août et du 11 septembre 1769 (note A, p. 6), mais avec encore plus de force dans une lettre circulaire aux magistrats, rédigée le 10 juillet immédiatement après la réception de la lettre ci-dessus mentionnée, datée du 3 juillet à Yamaska, laquelle doit avoir mis au moins deux jours à se rendre à Québec, même si le courrier partit tout de suite.

La circulaire préparée par un comité du conseil était adressée "aux juges de paix en fonctions dans et pour le district de Montréal." Il convient de la donner en entier comme complément des documents imprimés à la note A :

MESSIEURS,—En conformité d'un arrêté du conseil du 10 courant, je vous transmets la présente pour vous faire connaître la manière de voir du gouvernement sur certaines matières qui se rattachent à l'exercice de notre autorité de juges de paix, et dans lesquelles des faits trop notoires pour être contestés, démontrent que les sujets de Sa Majesté en général et plus particulièrement ses sujets canadiens, sont tous les jours lésés et outragés dans une mesure qu'ils sont incapables d'endurer plus longtemps, et que la justice publique ne saurait tolérer davantage.

Le gouvernement espère et croit que la pratique sur laquelle sont basées les plaintes qui lui ont été portées, n'est pas commune à la partie de la commission de la paix qui siège dans votre district; mais comme la conduite de chaque individu affecte dans une certaine mesure l'honneur de la commission tout entière, et comme une réforme générale ne saurait s'opérer que sous l'empire de résolutions générales, le gouvernement a cru que son opinion à ce sujet doit être communiquée à tout le corps de la magistrature plutôt qu'à ceux seulement dont la conduite a donné lieu à ces plaintes, n'ayant pas l'intention de faire plus pour le moment que d'exprimer son entière désapprobation de la pratique en question, et de recommander une ligne de conduite qui lui paraît de nature à répondre aux fins de la justice, et moins sujette aux objections que l'autre, dont les conséquences ont si rigoureusement pesé sur la population.

Le gouvernement compte cependant que vous vous occuperez immédiatement du sujet de la présente, et que (s'il est possible), avant la clôture de la session de la cour des sessions trimestrielles, vous ferez et publierez de la façon la plus publique, des règlements de nature à mettre fin aux abus dont on se plaint et qui règnent aujourd'hui au détriment de la justice publique, abus qui entraînent l'oppression du plaideur pauvre et le déshonneur de la commission elle-même.

La première chose que j'aie à vous signaler, au sujet de ces plaintes, est la pratique de disperser dans les différentes paroisses des papiers signés en blanc du nom du juge de paix et capables d'être libellés sous forme de sommations, de capias, de jugements ou d'exécutions, selon que la personne à laquelle ils sont confiés (et qui n'est souvent pas même, suivant les renseignements reçus, un officier de justice) jugera à propos de faire. Pareille pratique est tellement illégale, si pernicieuse dans ses conséquences et si inconvenante pour le magistrat qui s'y prête, que le gouverneur et le conseil ne croiraient pas à son existence, si la preuve qui en est faite n'était pas de nature à bannir toute possibilité de doute.

Le gouvernement compte donc que l'on fera rentrer tous ces papiers et qu'à l'avenir la chose ne se renouvellera plus.

Mais en outre de cette monstrueuse pratique, d'autres causes de plaintes sont nées de la façon dont on somme les gens de comparaître devant un magistrat, souvent à une grande distance de chez eux, pour des causes insignifiantes ou pour de légères dettes, et le gouverneur et son conseil trouvent que la formule actuelle des sommations, même celles qui émanent de la manière la plus régulière et la moins sujette à objection, ainsi que la façon dont elles sont significées, sont sinon oppressives au moins de nature à causer des embarras; et cela sous trois chefs :

1. Elles sont très dispendieuses en ce qu'elles ont à passer par les mains du grand prévôt dont les huissiers exigent pour leurs frais de route des prix qui souvent excèdent de beaucoup la valeur de la chose en litige.

2. Le délai pour la comparution du défendeur est si court que celui-ci est souvent condamné par défaut sans avoir eu l'occasion de se défendre.

3. Elles rendent la comparution obligatoire sans que la partie ait le privilège de s'en éviter la peine et les frais en payant la dette.

Pour ce qui est du premier chef, le gouvernement croit qu'un moyen, si non le seul, de remédier à l'état de chose serait de faire signifier la sommation par celui qui la demande (s'il veut s'en charger; si non le faire signifier par l'huissier de la paroisse, auquel elle serait envoyée au frais du demandeur, service pour lequel l'huissier recevrait un chelin seulement sans frais de route), la preuve de la signification se faisant par déclaration attestée sous serment par lui ou par un voisin dont il pourrait se faire accompagner.

Le gouvernement ne conçoit pas qu'il puisse résulter de cette pratique aucun inconvénient, si elle est restreinte aux sommations pour dettes d'un faible montant, et n'est pas étendue aux sommations en matières criminelles, ou lorsqu'il y a lieu à caution, et encore moins à un jugement ou à une exécution. La signification doit alors se faire par le grand prévôt, ou par des personnes employées par lui et de la conduite desquelles il est responsable; mais dans les causes où la somme en litige ne se monte pas à plus de 40 ou 50 ou peut-être 100 livres, c'est rendre la justice trop onéreuse que d'exiger une signification entraînant des frais aussi élevés que doivent nécessairement l'être les frais de route d'un huissier.

Quant au deuxième chef qui donne naissance à des torts si palpables, il est peut-être difficile d'y apporter un remède sous forme d'une règle générale. Le délai pour la comparution doit nécessairement varier en raison de la distance des chemins et autres circonstances, qui ne sauraient être réduites à des règles, et il doit être laissé à la discrétion du magistrat qui devra prendre les circonstances en considération. Il n'est guère nécessaire de remarquer que c'est un principe primordial que nul ne doit être condamné sans avoir été entendu, et qu'une sommation à laquelle il n'est pas possible de se conformer n'en est pas une du tout.

Sous le rapport du troisième inconvénient qui résulte soit de l'ignorance de l'intéressé soit de la tromperie de l'huissier, le gouvernement recommande aux juges de paix d'ajouter à leurs sommations une clause facultative comportant le paiement de la dette ou l'exécution de la chose demandée, à défaut de quoi le défendeur devra comparaître et rendre raison de son refus ou de sa négligence. Parce que, bien qu'à la vérité la chose soit discrétionnaire, et que personne ne doive être obligé de comparaître devant un magistrat, s'il consent à faire ce à défaut de quoi il est assigné, cependant les Canadiens qui sont ignorants ne savent pas cela, et il est à craindre, la chose a même été prouvée, que les huissiers, dans le but d'augmenter les frais, obligent souvent les défendeurs à comparaître, bien qu'ils consentent à satisfaire à ce que l'on attend d'eux et à se rendre à tout ce à quoi le magistrat pourrait les obliger sur comparution.

Telles sont les principales choses que j'ai instruction de communiquer aux membres de la commission pour le district de Montréal, mais j'ai ordre de ne pas terminer sans leur recommander en général de faciliter le cours de la justice en en diminuant les frais, et plus particulièrement à l'égard de cette pratique, si en vérité

elle est suivie, qui consiste à exiger du demandeur une somme de six livres, ou toute autre somme, pour l'usage de la chambre du magistrat.

En conformité des rapports du comité du conseil une ordonnance fut passée le 3 février 1770, abolissant la juridiction des juges de paix dans les affaires de propriété privée, excepté pour les magistrats qui avaient une commission spéciale à cet égard, révoquant les articles de l'acte de 1764 qui donnaient aux juges de paix cette juridiction, et rendant susceptibles d'une amende les juges de paix qui se mettraient en contravention. Tous les différends pour des sommes ne dépassant pas £12 devaient être entendus devant les juges de la cour des plaids communs seulement, cette cour, à Montréal, étant constituée avec juridiction ordinaire dans toutes les matières prenant naissance dans le district de Montréal, de même qu'à Québec cette cour était constituée pour les causes prenant naissance dans le district de Québec, avec juridiction concurrente pour les writs d'exécution, de sorte que lorsque le défendeur n'avait pas de biens dans un district on pouvait l'atteindre dans l'autre pourvu que le writ fût endossé par le juge du district où il devait être exécuté. D'autres dispositions, comme celles relatives à des sessions permanentes des cours, aux montants des frais, au mode de signifier le writ, d'en faire le retour, etc., restreignaient autant que le pouvaient faire des règlements les frais exorbitants dont avaient souffert la population.

L'ordonnance fut approuvée par le roi, "qui désirait," selon que l'écrivait lord Hillsborough, "voir disparaître toute juste cause de mécontentement et remédier à tout grief réel, autant que possible."

On ne pouvait s'attendre à voir rester muets les magistrats dont la conduite avait été attaquée dans la circulaire ci-dessus et par l'ordonnance qui restreignait leurs attributions et limitait leurs fonctions. Au contraire ce fut une lutte violente pour l'abrogation de la nouvelle loi. Comme le répondait sir Guy Carleton à une délégation des magistrats, qui était venue lui faire des représentations contre l'ordonnance, ils avaient fait circuler des imprimés convoquant une assemblée du peuple pour discuter leurs griefs, ils avaient importuné et même insulté plusieurs Franco-canadiens, parce qu'ils ne voulaient pas se joindre à eux. Carleton leur fit remarquer qu'ils agissaient contre leurs propres intérêts, et que le ferme refus des Canadiens, de même que de la plupart de leurs propres compatriotes, de se joindre à eux indiquait ce que la généralité du public pensait de leur conduite. Dans sa lettre à lord Hillsborough du 25 avril 1770, Carleton, cependant, après avoir signalé le mal causé par les juges de paix dans l'administration de la justice, ajoutait : "bien que j'aie de grandes raisons d'être mécontent de la conduite de certains juges de paix, il existe de dignes membres de la commission dans les deux districts, et principalement dans le district de Québec."

Pierre du Calvet, dont le nom devient si connu dans l'histoire subséquente du pays, s'éleva aussi en opposition à cette ordonnance, dans une lettre qui paraît être adressée à lord Hillsborough. Après avoir fait valoir son propre désintéressement et le bon exemple qu'il avait toujours donné à ses collègues dans la magistrature, sur la conduite inconvenante desquels il allègue avoir attiré l'attention du gouverneur en même temps que sur un plan de modification de la loi, il disait que l'ordonnance était une insulte pour lui, et demandait qu'elle ne fût pas sanctionnée avant qu'on entendit les raisons qu'il avait à donner et le témoignage qu'il avait à rendre à l'appui de sa demande, puis il continuait dans le style qui caractérise ses écrits :

“ Toutes les ordonnances ou parties, qui sortent du Conseil, paroissent être émanées d'un pouvoir arbitraire; on sollicite et on intrigue dans cette Province; des esprits remuans y portent la dissention, ce que votre Excellence verra par une Requête que les nouveaux sujets présentent à sa Majesté pour obtenir d'occuper tous grades. L'objet milord m'intéresse peu, mais seulement j'observe que la plupart de ceux qui l'ont signé, ont en 1767 et 1768, désapprouvé par leurs signatures la conduite de M. Carleton dont ils font un éloge qui peut être taxé d'immodéré.”

Comme le dit sir Guy Carleton, l'acte de 1774 avait été passé dans un temps de perturbation et de lutte. Les autres colonies l'avaient vu d'un mauvais œil, et au congrès rassemblé pour la formulation de leurs griefs, elles en avaient fait une des principales causes de plaintes contre la Grande-Bretagne, à laquelle on reprochait de reconnaître la religion catholique romaine, d'abolir les lois anglaises et d'établir au Canada une tyrannie civile et spirituelle qui constituait un danger pour les autres provinces. On allait très loin. On déclarait que l'acte donnait une existence légale à une religion qui avait inondé l'Angleterre de sang et avait répandu l'hypocrisie, la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde. Il n'y a guère de doute que cette opinion de l'acte de Québec était avec soin répandue parmi les colons et employée à exciter leurs passions. Il n'est pas nécessaire de multiplier les preuves de la chose; on les trouve dans les écrits des auteurs américains. Donnons cependant deux passages tirés de documents du temps. L'un se trouve dans une lettre écrite par Joseph Reed à Philadelphie, le 25 septembre 1774, à lord Dartmouth. Après avoir donné un compte rendu de ce qui s'était passé au congrès, il dit :

“ Les esprits s'échauffaient graduellement, quand on aurait dû s'attendre à les voir s'apaiser, jusqu'à ce que l'acte de Québec vint ajouter du combustible à la flamme; alors toutes ces mesures tranquilles de pétitionnement qu'on voulait épuiser avant de pousser l'opposition plus loin, furent abandonnées comme insuffisantes en face du danger et du mal qu'on appréhendait, et aujourd'hui la population est en général mûre pour l'exécution de tout plan que dictera le congrès, fût-ce la guerre elle-même.” (*Historical Manuscripts commission*, 11e rapport, Annexe V, p. 362.)

L'autre est un extrait des procès-verbaux de la Société philosophique américaine en séances à Philadelphie pour la propagation des connaissances utiles, cité par le Dr Brown Goode, du *Smithsonian Institute*, dans un travail lu devant l'*American Historical Association*. Le président de la société était Benjamin Franklin. L'inscription est de la main du Dr Benjamin Rush, un des signataires de la déclaration d'indépendance, et dit que les raisons pour la discontinuation des réunions de la société sont : “ L'acte du parlement britannique pour la fermeture du port de Boston, pour la modification de la charte, et pour une administration plus impartiale de la justice dans la province de la baie de Massachussets, ainsi qu'un bill pour l'établissement du papisme et d'un pouvoir arbitraire à Québec.”

Les colonies n'eurent pas peu de difficulté à expliquer de pareilles déclarations quand plus tard elles s'efforcèrent de faire des Franco-canadiens leurs alliés contre la Grande-Bretagne. Dans l'espoir d'atteindre ce but, le congrès dépêcha au Canada une députation composée de Benjamin Franklin, Samuel Chase et Charles Carroll, qui persuadèrent le révérend John Carroll, plus tard premier archevêque catholique romain des Etats-Unis, de se joindre à eux. On parle de lui comme d'un jésuite distingué, aux manières aimables et à la parole engageante. L'objet de son adjonction

à la députation était de gagner à la cause des colonies les catholiques romains influents du Canada. A toutes les tentatives faites en ce sens, le clergé franco-canadien répondit qu'il n'avait à se plaindre de rien de la part du gouvernement britannique sous le rapport de la liberté religieuse, et en conséquence, en vertu du principe bien établi que l'on doit fidélité à celui qui vous protège, le clergé ne pouvait pas enseigner que la neutralité était compatible avec la fidélité que l'on devait à la Grande-Bretagne en reconnaissance de l'ample protection qu'elle donnait aux catholiques du Canada. La députation dut s'en retourner sans succès.

L'effet que la déclaration du congrès à l'endroit de l'acte de Québec produisit sur la population franco-canadienne en général peut se juger par les sentiments exprimés lorsqu'on leur lut une traduction des passages relatifs à la religion catholique romaine. Voici ce que leur met dans la bouche une lettre qui se trouve dans les archives américaines, et citée dans l'introduction au journal de Carroll: "Oh! le perfide et hypocrite congrès. Rendons grâce et obéissons à notre bienveillant prince, dont l'humanité est conséquente et s'étend à toutes les religions; abhorrons tous ceux qui voudraient nous séduire dans notre fidélité, par des actes qui déshonoreraient un jésuite, et dont les discours, comme leurs plans, ne peuvent que nuire à leurs propres fins."

L'agitation pour une nouvelle constitution, qui s'était manifestée durant la guerre, prit à la clôture de celle-ci de plus grandes proportions. En novembre 1784 était présentée une pétition soi-disant "des sujets d'origine et nouveaux sujets de Québec," mais l'examen des noms révèle que quatre seulement des signataires pourraient peut-être être des Franco-canadiens. Les autres étaient ce qu'on désignait généralement sous le nom de sujets d'origine, mais étaient en réalité un mélange de différentes nationalités. Cette pétition demandant une constitution libre recevait 233 signatures à Québec, 246 à Montréal et 18 à Trois-Rivières. On trouvera à la page 153 de la liste un précis de cette pétition par lequel on verra quelles étaient les demandes des agitateurs. A une assemblée tenue à l'habitation des récollets le 30 novembre, on s'opposa à cette pétition qu'on discuta article par article, et la demande d'une assemblée législative était déclarée contraire aux intérêts et au bien-être des Franco-canadiens. Le 25 février suivant (1785) les seigneurs et les notables étaient autorisés à des assemblées tenues dans les paroisses, à signer une pétition contre le changement du système de gouvernement demandé par la pétition du 24 novembre. Dans le mémoire présenté en opposition au projet, ils disent: "Ce plan nous est d'autant plus suspect qu'il nous paraît tendre à des innovations entièrement opposées aux droits du roi et de son gouvernement, et à détacher le peuple de la soumission qu'il a toujours eue pour son souverain."

Les loyalistes et les troupes licenciées s'employaient aussi cependant à un mouvement à l'effet d'obtenir un changement de constitution. Le 11 avril 1786, sir John Johnson, alors à Londres, présentait une pétition signée par les officiers de la part des troupes licenciées établies dans les terres en amont de Montréal, demandant un changement dans la tenure des terres, ainsi que l'établissement d'un nouveau district distinct de la province de Québec, à partir de la Pointe-au-Baudet en allant vers l'ouest, et dans laquelle ils priaient qu'on leur accordât "les avantages des lois et du gouvernement britanniques, et l'exemption des tenures françaises." Ce mémoire contredisait dans une certaine mesure l'opinion émise par Hope à lord Sydney au mois de novembre précédent, que les vœux des loyalistes pour un nouvel état de

chose pouvaient amener des difficultés, mais que la question n'était pas urgente. Il disait aussi dans la même lettre que les désirs de changements exprimés par les pétitionnaires de Québec et de Montréal étaient dictés par l'esprit de faction, et qu'à l'exception de quelques hommes obscurs les Franco-canadiens comprenaient les avantages que leur donnait l'acte (1774), l'esprit de faction n'ayant guère fait de progrès parmi eux.

En juin 1787, lord Dorchester rapportait à Sydney que le parti anglais avait gagné du terrain par l'arrivée des loyalistes, et que le désir d'une chambre d'assemblée augmenterait sans doute. Il recommandait la prudence et l'étude, et conseillait de faire imprimer et circuler les projets de changements afin qu'ils pussent être discutés et compris, reconnaissant candidement n'avoir lui-même aucun plan à suggérer. Il accompagnait sa lettre d'un mémoire de la part des loyalistes représentant les nouveaux établissements s'étendant depuis la Pointe-au-Baudet jusqu'à Niagara, et daté à New-Johnstown (Cornwall) le 15 avril 1787. On en trouvera un précis à la page 195 de la liste. Rien n'y est dit d'une chambre d'assemblée, ni d'un changement de constitution, à moins qu'on considère ainsi une demande de changement dans la tenure des terres.

Le 14 septembre de la même année (1787) lord Sydney écrivait qu'on n'avait aucunement l'intention de changer la constitution de la province, mais qu'il serait recommandé au Roy de changer la tenure des terres à Québec; et le 20, dans une lettre privée à lord Dorchester, il dit: "On doit s'attacher à respecter les droits et les opinions des Canadiens d'origine en tout ce qui regarde un changement de gouvernement, autrement sous le prétexte de donner une constitution libre nous ferions acte de tyrannie réelle." Il dit ensuite qu'on ne pense pas pour le moment à faire de changements dans l'acte de Québec, et il continue: "Personne n'a soumis de plan d'une assemblée, et la vérité est qu'il serait très difficile d'en formuler un qui ne fût pas de nature à rencontrer de très grandes objections, mais je prévois, comme Votre Seigneurie, qu'à mesure qu'augmentera dans la province le nombre des colons de la Grande-Bretagne ainsi que des loyalistes, les demandes d'une pareille institution seront plus fréquentes et plus pressantes."

Il n'est pas nécessaire de retracer pas à pas la marche des événements qui ont conduit à la décision prise de révoquer l'acte de Québec de 1774 et de donner une nouvelle forme au gouvernement.

Les lettres de M. Grenville dans la note B exposent assez au long les raisons qui nécessitaient un changement et la division de la province, cette dernière mesure étant contraire à l'avis de lord Dorchester. On verra qu'une des premières propositions était de donner aux membres du conseil législatif un titre d'honneur soit personnel soit héréditaire, tel que qualité de baronnet provincial en premier lieu, avec rang plus élevé quand le justifieraient de plus grandes richesses dans la province. A cette proposition aussi lord Dorchester était opposé pour la raison qu'à cause de l'état de fluctuation de la propriété dans ces provinces, tous honneurs héréditaires seraient exposés au risque de tomber en discrédit. Ceux qui voudront étudier l'histoire de l'acte de 1791, pourront lire avec avantage la correspondance échangée entre lord Grenville et lord Dorchester et le projet de bill portant les modifications de lord Dorchester. Il est vrai que ceux qui ont traité des événements de cette période ont parlé de cette correspondance, mais le texte de ces documents, ainsi que d'autres qui font partie de la note B, n'a jamais été publié, que je sache.

On s'est occupé de bonne heure de la question d'une union de toutes les possessions qui restaient à la couronne dans l'Amérique du Nord à la conclusion de la paix en 1783. Cette idée a été suggérée par le colonel Morse dans un rapport fait la même année sur une exploration de la Nouvelle-Ecosse. Il croyait qu'en réunissant les provinces maritimes au Canada, on pourrait donner naissance à un grand pays réuni par un gouvernement général dont le siège serait dans l'île du Cap-Breton, qu'il croyait très favorablement située pour cette fin. La proposition se trouvera dans le rapport sur les Archives pour 1884, Note C.

En 1790 le juge en chef Smith proposait d'ajouter à l'acte constitutionnel, dont le projet avait été transmis par lord Grenville, l'établissement d'un gouvernement général s'étendant à toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, parce qu'il croyait que l'une des plus puissantes causes de la séparation violente des colonies de la mère-patrie était due à l'absence sur ce continent d'un pouvoir central qui eût coopéré avec l'autorité impériale à guider et contrôler les législatures locales.

La lettre adressée à lord Dorchester, que le juge en chef envoya avec les additions qu'il proposait de faire à l'acte, se trouve à la Note B, p. 31, et les additions, à la page 33. On verra en les consultant combien étaient vagues les mesures proposées, en dehors de l'idée générale de l'établissement d'un gouvernement central et de législatures subordonnées sans aucune indication de leurs attributions respectives.

Vers 1821, on énonçait un plan de réunion des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, et en 1822 des pétitions à l'appui de cette proposition étaient envoyées de Kingston, et d'autres du comté de Wentworth et de Thorold à l'encontre du projet. Le ton de ces pétitions indiquait la jalousie qui existait entre les deux provinces, jalousie qu'une pareille réunion n'aurait fait qu'augmenter au lieu de diminuer, si l'on en juge par les sentiments exprimés dans les différentes pétitions.

Viennent ensuite les projets d'union proposés par lord Durham dans son rapport sur le Canada. Ces plans étaient au nombre de trois. Sa Seigneurie suggérait que le nouvel état de choses pouvait être (1) une union fédérale de toutes les provinces, chacune conservant distincte sa propre législature et toutes les attributions qui ne seraient pas spécialement déléguées à l'autorité fédérale; ou bien (2) une union législative avec toutes les attributions qu'implique le terme; ou encore (3) l'union du Haut et du Bas-Canada. C'est ce dernier plan qui a été adopté.

Souvent il devait être question d'une union plus étendue des provinces, mais rien de précis n'avait été suggéré. En 1838 un comité de l'Assemblée du Haut-Canada, dont M. Henry Sherwood, membre du parlement provincial, était le président, faisait un long rapport sur "l'état politique des provinces," dans lequel deux plans étaient mentionnés avec faveur. L'un consistait dans le rappel de l'acte de 1791 et le retour à celui de 1774; l'autre, dans l'union législative de toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord. "Un des plus importants avantages qu'on gagnerait à ce changement," dit le rapport, "serait l'établissement de l'ascendance britannique, sans changement dans les principes de la constitution actuelle." (Les mots *British Ascendancy* sont dans l'original imprimés en lettres capitales.)

En novembre 1850, M. Sherwood écrivait, en sa qualité personnelle, deux lettres sur le sujet d'une union des provinces, mais il en était venu au plan d'une union fédérale, ou fédérative, pour employer sa propre expression. Au mois d'avril suivant, il envoyait les projets de deux bills de nature à régler l'union qu'il proposait. Ces

lettres et ces bills ont été publiées en brochures, et sont à la portée du public sous cette forme.

La plus importante contribution au débat sur cette question, a été faite par le Dr J. C. Taché, ci-devant député du ministre de l'agriculture, dans une série de lettres publiées dans le *Courrier du Canada*, à partir du 7 juillet 1857, et réimprimées l'année suivante en un volume d'environ 250 pages. Le Dr Taché proposait une union fédérale dans lequel le gouvernement fédéral aurait le pouvoir de régler les questions de commerce, y compris celles se rattachant aux banques et autres institutions de finances, les questions de douane, y compris l'établissement d'un tarif uniforme, de travaux publics et de navigation, de milice et de droit criminel, et l'auteur indiquait dans quelles mesures ces attributions pouvaient être exercées. Suivirent d'autres écrivains et orateurs, et en 1867 un nouveau régime commençait, et la Confédération canadienne entra en existence.

Il semble peu nécessaire de parler des autres documents contenus dans la note B, attendu qu'ils y sont publiés au long.

Dans les rapports sur les archives pour 1888 et 1889 se trouvent des documents relatifs au commerce des fourrures du Nord-Ouest. Le premier contient des lettres et mémoires sur ce commerce datés en 1780 et 1784, l'autre la correspondance échangée en 1789 et 1790 sur une exploration des terres et des côtes du Nord-Ouest. Le présent rapport met au jour de nouveaux documents.

En octobre 1784, peu de temps avant le départ de Québec du général Haldimand, en abandonnant le poste de gouverneur de Québec, la Compagnie du Nord-Ouest, par l'intermédiaire de ses directeurs, MM. Joseph et Benjamin Frobisher, présentait un mémoire dans lequel elle déclarait son intention d'envoyer une expédition d'exploration dans la région qui s'étend à l'ouest de la baie d'Hudson jusqu'à l'océan du Pacifique, entre les latitudes 55° et 65°, et demandait qu'on lui accordât, pour dix ans, le monopole du passage qu'elle pourrait découvrir entre le côté nord du lac Supérieur et la rivière Quinipique, ainsi que du commerce qui se ferait soit par cette route ou par la route qui existait alors par le Grand-Portage, en récompense de ses services et des découvertes dues à son initiative et à ses dépenses. La lettre qui accompagnait le mémoire donnait un compte rendu des tentatives faites pour établir le commerce des fourrures au Canada sous le régime anglais. On y trouvera des détails que ne donne pas sir Alexander Mackenzie dans l'introduction à ses *Voyages from Montreal* (Londres, 1801). L'honorable L. R. Masson, dans ses *Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest*, donne de nouveaux détails sur ces hardis aventuriers.

Le général Haldimand répondit immédiatement par l'entremise de son secrétaire qu'il ne se considérait pas autorisé à faire la concession du passage que l'on pourrait découvrir, non plus que du monopole du commerce pour un certain temps, mais qu'il transmettrait le mémoire de la Compagnie au ministre.

Le 9 avril suivant (1784), le lieutenant-gouverneur Hamilton communiquait les observations suivantes à lord Sydney au sujet de Pond, qui a été mentionné dans un rapport antérieur :

M. Pond est un Américain de naissance, qui s'abandonne depuis longtemps à sa passion pour les découvertes. Il est infatigable dans leur poursuite; et son excellente constitution lui permet d'endurer des fatigues, de même que l'activité de son

esprit le met en état de faire face aux nombreuses difficultés qui se trouvent naturellement sur la route de ceux qui se livrent à ces aventureuses occupations.

M. Pond m'a communiqué la carte sur laquelle est tracée sa route. Il n'a fait aucune difficulté non plus à me confier les observations qu'il a faites. Je ne saurais mieux reconnaître la confiance qu'il ma témoignée qu'en le recommandant à Votre Seigneurie.

(Voir "Les Bourgeois" pour certaines observations sur Pond et sa carte.)

Le 18 du même mois Pond envoyait, de la part de la Compagnie du Nord-Ouest, un mémoire au lieutenant-gouverneur Hamilton, à l'appui de celui adressé par MM. Frobisher au général Haldimand en octobre. En juin, le mémoire à Haldimand et les cartes étaient transmis par le lieutenant-gouverneur Hamilton à lord Sydney. On trouvera à la note C la correspondance, qui comprend des lettres de M. James McGill, de marchands de Détroit, et autres.

On voit clairement quelle importance pour le Canada on reconnaissait au commerce des fourrures, par la place que tient la question dans les annales du pays jusqu'à la fin de la domination française. Elle fait le sujet d'arrangements politiques en France, de la sollicitude de la loi, ainsi que de réglemmentations ecclésiastiques. A la traite était due l'existence d'une certaine classe de la population connue sous le nom de *coureurs des bois*; ses intérêts entraient dans les motifs qui amenaient l'exploration de la contrée; elle exerçait une influence marquée sur les hostilités envers les autres colonies, et resserrait les liens qui unissaient les Franco-canadiens et les sauvages engagés dans les mêmes occupations, les sauvages étant attirés et leurs affections retenues par la manière dont on savait conduire les relations avec eux.

Après la capitulation de Montréal, en 1760, le commerce fût poursuivi par des traiteurs isolés, la plupart Français, mais par suite de différentes causes la traite cessa d'être très rémunérative.

Une esquisse du progrès de la traite, par Benjamin et Joseph Frobisher, se trouve à la page 48 de la note C du présent rapport, de sorte qu'il serait oiseux de la répéter ici. Je me contenterai donc d'y renvoyer le lecteur ainsi qu'au reste de la correspondance.

La correspondance publiée dans le rapport de 1889 se rapporte (à l'exception du journal de Lavérendrye) à une expédition projetée apparemment dans les intérêts de la Compagnie de la Baie-d'Hudson; celle publiée dans le rapport de 1888 a trait à la Compagnie du Nord-Ouest; et celle qui accompagne le présent rapport porte sur certaines propositions faites de la part de cette même compagnie. Il était dans la politique de la Compagnie de la Baie-d'Hudson d'attirer les Sauvages à ses postes ou comptoirs de la côte, où ils déposaient les produits de leur chasse d'hiver en échange de marchandises dont ils avaient besoin. La raison assignée à cette pratique était qu'en empêchant ainsi la chasse d'été on établissait une saison de protection grâce à laquelle les animaux à fourrures ne se trouvaient pas trop décimés, et la compagnie ne recevait que des fourrures d'hiver, c'est-à-dire les plus belles. La venue de la Compagnie du Nord-Ouest dut amener cependant un changement de politique à cet égard, et l'établissement de comptoirs dans l'intérieur pour faire face à la concurrence.

Le siège de la Compagnie du Nord-Ouest était à Montréal, où ceux des associés qui agissaient comme agents conduisaient les affaires générales de la compagnie, tandis que les autres se répartissaient les différents postes de l'intérieur pour faire la traite avec les Sauvages. Les marchandises destinées à la traite étaient assorties et

empaquetées à Montréal. Les difficultés du transport sont exposées dans les lettres de MM. Frobisher (Note C, page 49) et de M. McGill (page 54). La valeur de chaque charge de canot, à son arrivée à Michilimakinak, était estimée par M. Charles Grant, en 1780, à £660 courant, ce qui équivalait à \$2,640, et établissait que les frais de transport par l'Ottawa avaient été de \$640 par canot, attendu que la valeur du canot à Montréal avait été de \$2,000. En avril 1784, M. Benjamin Frobisher, écrivait que 28 canots étaient prêts à partir, en mettant la valeur à £20,000 courant, ou \$80,000, c'est-à-dire bien au delà du chiffre de l'estimation de M. Charles Grant, quatre ans auparavant.

Une fois la compagnie bien établie, il y avait tous les ans à Fort-William, une réunion de tous les traiteurs pour régler leurs affaires, pour faire les arrangements nécessaires pour les opérations de l'année suivante, et fixer les postes sur lesquels les différents associés devaient se diriger. Pour le règlement des comptes, chaque associé apportait le sien en détail, de façon qu'on pouvait établir les profits et les pertes dans chacun des départements qui divisait les affaires de la compagnie. Washington Irving donne dans *Astoria* un compte rendu de ces réunions annuelles, qu'il décrit comme conduites sur un pied de grande profusion dans les dépenses. Le fait est que les traiteurs étaient les princes du commerce de cette époque.

Dans le rapport sur les archives pour 1886 se trouve une esquisse des progrès de la construction des canaux au Canada depuis 1779, alors que des canaux militaires furent construits pour racheter les rapides du Saint-Laurent en amont de Montréal; et dans le rapport de 1889 était publiée une correspondance au sujet d'un projet de canal du lac Champlain au Saint-Laurent. Cette correspondance était commencée en 1785, mais ce ne fut que près de soixante ans après que l'on entreprit les travaux de la construction du canal Chambly, destiné à relier les eaux du lac Champlain à celles du Saint-Laurent. Le rapport en dernier lieu désigné contenait une mention de la recommandation du colonel By relative aux dimensions du canal Rideau, et le montant total spécifié pour chaque division des travaux d'art qu'il faudrait pour établir une voie ininterrompue de navigation à la vapeur depuis Québec jusqu'au lac Supérieur. Toute la correspondance, qui est maintenant publiée, sur le sujet, fait connaître les plans du colonel By, et les vues des ingénieurs, bien loin de se corroborer, sur la décision à prendre relativement à la grandeur des écluses.

A la clôture de la guerre avec les Etats-Unis, en 1783, la province actuelle d'Ontario était presque entièrement inhabitée, à l'exception de quelques établissements ou postes épars. Le long de l'Ottawa régnait la solitude la plus complète; et pour pourvoir à l'établissement des soldats licenciés et des loyalistes, des corps d'explorateurs furent envoyés pour examiner la nature du terrain et déterminer s'il convenait aux fins qu'on avait en vue. C'est le rapport du lieutenant French qui a été choisi. L'exploration de cet officier traverse la ligne moyenne du canal Rideau d'aujourd'hui, arrivant cependant au Saint-Laurent à Gananoque, c'est-à-dire à environ cinq lieues au nord-est de Kingston selon l'estimation du rapport, ce qui n'est pas loin de la distance véritable.

Les noms de Jeremiah et Gershom French figurent dans la liste de ceux qui se joignirent à l'expédition de Burgoyne en 1777, le premier comme capitaine et le second comme lieutenant. Jeremiah ne tient pas beaucoup de place dans la correspondance; c'était un fermier, apparemment à l'aise au commencement du conflit entre la Grande-Bretagne et ses colonies; il paraît à l'expédition de 1777 comme faisant

partie du corps des *Queen's Loyal Rangers* commandé par le colonel John Peters—Gershom s'attacha en même temps à l'expédition à la tête d'un certain nombre de recrues qu'il avait levées en vertu d'une commission qu'il avait de M. Montfort Brown, gouverneur des îles Bahama, bien qu'elle fût datée à Flushing, Long Island, le 26 octobre 1776.

Dans une feuille de situation Gershom French est décrit comme marchand, et dans une autre comme "jeune homme actif et bien renseigné." Son nom figure souvent dans les affaires des loyalistes, et il était évidemment considéré comme honnête et capable. Cette opinion est confirmée par le résultat d'un procès en cour martiale à la suite d'accusations graves portées par le colonel Peters contre les deux French, procès dans lequel ils furent tous deux acquittés honorablement, et la plupart des accusations déclarées frivoles et quelques-unes malicieuses.

En novembre 1783, le général Haldimand écrivait à lord North qu'il attendait des instructions définies sous le rapport de l'aide qu'il devait donner aux loyalistes; et qu'en attendant il leur avait fourni des provisions et avait dû donner à plusieurs d'entre eux de l'argent et des vêtements. Afin de soustraire le gouvernement à ces dépenses, il s'était hâté de préparer pour eux un établissement à Cataraqui (Kingston) ou dans les environs, et avait reçu le rapport d'une exploration de la contrée s'étendant sur l'Ottawa à partir de Carillon et allant jusqu'à Cataraqui. Un de ces rapports (celui du lieutenant French) est à la note D; l'autre, par le lieutenant David Jones, et qui n'est pas long, est cité ci-dessous. Comme on le verra le lieutenant Jones s'est rendu à Grenville par le township de Chatham, et a remonté par les endroits où devaient plus tard s'élever maints villages sur la rive nord de l'Ottawa jusqu'à la Gatineau, et de là jusqu'à la Chaudière. En revenant par la rive sud, il a parcouru l'emplacement de la ville d'Ottawa jusqu'à la rivière Rideau et est revenu jusqu'aux rapides, mais le compte rendu de cette partie de son voyage est trop vague pour qu'on puisse retracer la route qu'il a suivie. Son rapport est intitulé: "Description de la contrée le long de la rivière en amont de Carryo."

A une demi-lieue en amont de Carryo (Carillon) la terre est bonne mais un peu rocheuse. Le bois se compose d'érable et de bouleau. En remontant les rapides nous rencontrons trois portages. En plusieurs endroits la terre est excellente jusqu'à ce qu'on arrive à la tête des rapides. Là les montagnes s'approchent de la rivière et la longent jusqu'à la rivière Rouge, à environ quatre milles des rapides sur la rive nord de la Grand'-Rivière. Au-dessus de la rivière Rouge les montagnes continuent à suivre la rive jusqu'à une demi-lieue environ. Vient ensuite un *brulé* d'environ deux lieues de longueur et une demi-lieue de largeur. Au delà sont des montagnes arides. Le sol du *brulé* est d'argile excepté près de la rivière, où il est de sable. Pas de gros arbres mais de petites épinettes blanches et de petits peupliers. A environ une lieue de là se jette la rivière aux Saumons. A partir de cet endroit les rives sont basses et la terre se couvre d'eau en temps de crues. En arrière la terre est inégale, et ci et là sont des marais de cèdre qui vont jusqu'aux montagnes, lesquelles ne sont pas à grandes distances des terrains inondés. Sur les terres d'en arrière le bois se compose de pin, d'épinette blanche et de cèdre. Il en est ainsi sur une distance d'environ sept lieues. Ici la terre est inondée et pleine de grandes baies et de marais qui continuent presque jusqu'à la Petite-Nation, d'où nous nous sommes avancés sur une distance d'environ quatre lieues presque chez madame Parran, mais nous avons trouvé la terre très basse et se couvrant d'eau à l'époque des crues. Il y a ici de grandes baies qui s'avancent à de grandes distances dans les terres. En arrière la terre est très rude et impropre à la culture. De là nous nous rendons jusqu'à une petite rivière à environ sept lieues. La terre est comme avant. Plusieurs baies; la

terre se couvre d'eau à l'époque des crues. De là nous avançons et à environ une demi-lieue nous arrivons à la rivière Lettinoe (Gatineau). De là à une lieue à peu près nous mène aux chutes de la Shoadear (Chaudière). Sur ce parcours la terre est encore basse. Seulement à la rivière Lettinoe elle paraît être bonne près de la Grande-Rivière, en arrière elle est pleine de marais. Jusqu'à présent notre exploration s'est faite du côté nord de la Grande-Rivière. Nous passons ensuite du côté sud. A partir des chutes de la Chaudière nous trouvons la terre très rude et montagneuse jusqu'à la rivière Redo (Rideau). Ici elle paraît mieux nivelée mais est impropre à la culture.

Le bois se compose surtout de pin, de cèdre, d'épinette rouge. Il en est ainsi jusque chez madame Parran mentionnée plus haut. A environ sept lieues de là nous trouvons la terre bonne et ainsi jusqu'à la Petite-Nation. Cette bonne terre s'étend en arrière et sur une longueur d'environ quatre lieues. De là sur trois lieues la terre est mauvaise, pleine de marais de pin et de cèdre, et il en est ainsi sur environ cinq lieues ou plutôt jusqu'aux rapides.

DAVID JONES, *lieutenant.*

Ce rapport et celui du lieutenant French donneront une bonne idée de l'état de la contrée à cette époque, entre ce qui est aujourd'hui la ville d'Ottawa et Carillon. Il est facile de retracer dans les histoires ordinaires le rapide développement de la colonisation par les loyalistes et autres.

La construction du canal Lachine était terminée en 1824, et les premiers bâtiments y passaient en 1825.

Le lieutenant-colonel By, qui était venu au Canada en 1805 comme lieutenant, en était, d'après les apparences, parti au commencement de 1809 avec le rang de second capitaine. Le dernier document que nous ayons relativement à sa présence ici pendant la période de 1805 à 1808, est un rapport sur certains bâtiments à Saint-Jean, en date du mois de novembre de cette dernière année, époque où il était trop tard pour faire voile par le Saint-Laurent. Quand pour des considérations militaires il fut résolu de construire une voie de communication par canaux entre Montréal et le lac Ontario passant par Ottawa, le général Gother Mann choisit le lieutenant-colonel By pour prendre la charge des travaux et compléter et corriger les relevés préliminaires faits par M. Clowes, ingénieur civil. Le 14 mars 1826, sir James Carmichael Smyth envoya au général Mann, inspecteur général des fortifications, un mémoire qui servit à la préparation des instructions du lieutenant-colonel By. Ces instructions peuvent se résumer comme suit : 1^o Les écluses doivent avoir 108 pieds de longueur et 20 pieds de largeur pour correspondre avec le canal de Lachine déjà construit et celui de Grenville en voie de construction. 2^o Quelque soit la pression que puissent exercer les marchands et autres pour changer la route de façon à la faire aboutir à Gananoque ou ailleurs au lieu de Kingston, il ne peut être fait de changement. Sir James Carmichael Smyth regardait le canal comme une entreprise purement militaire. "Au point de vue du commerce," dit-il, "ces considérations peuvent avoir du poids ; mais comme c'est une voie de communication par eau ininterrompue entre Ottawa et le lac Ontario, que le gouvernement a en vue, et la circulation de chaloupes canonnières entré Montréal et Kingston, il ne saurait adopter d'autre ligne que celle qui fournira ces avantages. C'est à Kingston que le canal doit aboutir. Les raisons militaires sont trop claires pour qu'il faille les énumérer ici. Il faudra que le canal passe par la rivière Rideau, le lac à la Vase, la mare aux Ottocas, et le cours d'eau du moulin de Kingston." Les articles 3 et 4 recommandent au lieutenant-colonel By de se procurer les relevés et estimations

présentés à la législature du Haut-Canada et "préparés par un ingénieur civil de beaucoup d'habileté et d'expérience, M. Samuel Clowes," ainsi que le volume contenant la collection des rapports des ingénieurs américains sur leur système de canaux. L'article 5 lui dit d'inspecter le canal Lachine, "qui est une entreprise véritablement importante et magnifique (pour un pays nouveau)," afin de se mettre au courant du coût des matériaux, etc.; et lui enjoint de donner les travaux à l'entreprise. Les autres articles se rapportent à l'aide que lord Dalhousie et sir Peregrine Maitland lui donneront pour le mettre en état de faire les arrangements nécessaires relatifs à l'acquisition du terrain, que le conseil de l'artillerie désire qu'on achète "en quantités suffisantes, aux endroits du canal avoisinant Kingston, où, en raison de leur proximité du lac Ontario, il pourra devenir nécessaire de construire des redoutes ou des batteries pour la protection des levées et des écluses contre les tentations d'un ennemi s'approchant pour les détruire." (Série C., vol. 426, pp. 164, etc).

Les vues exprimées par sir James Carmichael Smith au sujet de la construction des canaux au Canada, savoir, que ces canaux étaient destinés à des fins purement militaires, expliquent son opposition à toute proposition tendant à l'agrandissement de ces canaux. Le 13 juillet 1826, ce qui paraît être aussitôt après son arrivée, le lieutenant-colonel By envoie au général Mann une dépêche dans laquelle il recommande fortement la formation d'une voie de navigation à vapeur ininterrompue de Québec au lac Supérieur, en agrandissant les écluses de façon à admettre des steamers comme il s'en construisait un grand nombre pour la navigation des lacs; d'ouvrir une voie de communication avec le lac Champlain, de façon à attirer à Québec le commerce de cette partie du Canada et de la région des Etats-Unis baignée par le lac; d'approfondir et rendre navigable au moyen d'écluses le passage qui règne au nord de l'île de Montréal; et de donner accès au lac Supérieur au moyen de ce qu'il appelle "un ouvrage de peu d'importance aux chutes de Sainte-Marie." Il exprime aussi l'opinion que si cette grande entreprise était complétée le canal Lachine ne suffirait pas pour le passage de la centième partie du commerce des lacs; mais cela, ajoute-t-il, "n'aurait pas d'importance, vu que la masse de ce commerce passerait au nord de Montréal en route pour Trois-Rivières, qui, étant la première rade dans le Saint-Laurent, deviendrait le rendez-vous général de la flotte." On trouvera cette lettre au long à la note D, p. 69.

Comme on verra par la réponse de sir James Carmichael Smyth au général Mann (note D, p. 73), il s'oppose dans les termes les plus énergiques aux propositions du lieutenant-colonel By. La seule idée était, comme on voit, d'ouvrir une voie militaire, et les intérêts du commerce n'avaient à ses yeux aucune importance. "Un canal dont les écluses auront 20 pieds de largeur admettra, dit-il, les chaloupes canonnières qu'on emploie dans le pays, et dédommagera de ce qu'il aura coûté." Et plus loin: "Je ne vois pas ce qu'il y a à gagner à une plus grande largeur sans une profondeur correspondante. Des écluses de 20 pieds de largeur répondront à tout ce qu'on en veut; un plus grand canal ne dédommagera jamais, coûtera une somme prodigieuse et n'offrira pas d'avantages correspondants."

Le dernier paragraphe de sa lettre fait très clairement voir son entière indifférence à l'égard des intérêts commerciaux. "Le lieutenant-colonel By," dit-il, "ne me paraît pas avoir judicieusement considéré le côté militaire des travaux de défense du Canada quand il propose de rendre plus facile la navigation de la rivière qui conduit du lac Champlain au fleuve Saint-Laurent. S'il pouvait au contraire

“ augmenter les obstacles à cette navigation, il n'en serait, à mon avis, que mieux pour le service de Sa Majesté.”

Le reste de la correspondance qui se trouve à la note D fait voir contre quelles difficultés le lieutenant-colonel By a eu à lutter. On y voit la nomination d'une commission pour s'enquérir de la question et régler la marche à suivre, etc. Il suffit de renvoyer le lecteur à la correspondance et autres documents qui font voir à quelle solution de la difficulté la commission s'arrêta en proposant l'adoption d'un plan d'écluses provisoires en bois, mais sans faire de recommandations précises à l'égard de la question principale.

En 1828 le conseil de l'artillerie nomma un comité pour faire un nouveau rapport qu'on paraissait vouloir être final sur le sujet de l'agrandissement des écluses. A l'arrivée de sir James Kempt de la Nouvelle-Ecosse, il convoqua le comité, qui se composait des lieutenants-colonels Fanshawe et Lewis, sous la présidence de sir James. Le 28 juin, des instructions signées par tous les membres du comité étaient envoyées au lieutenant-colonel By. En dehors d'ordres généraux relatifs aux frais, ces instructions comprenaient deux paragraphes dont l'effet continue encore aujourd'hui. Mettant de côté les recommandations maintes fois répétées de sir James Smyth, le comité écrivait au lieutenant-colonel By que “ la navigation doit être établie entre l'Ottawa et Kingston en ménageant une profondeur d'eau de cinq pieds dans les plus basses eaux, en calculant la profondeur de l'eau à Kingston aujourd'hui à quatre pieds au-dessus du plus bas niveau.

“ Les écluses devront être capables de loger un bateau à vapeur de 30 pieds en dehors des roues, et avoir 108 pieds de longueur, indépendamment de l'espace nécessaire pour la manœuvre des vantaux.” (Archives, série C, vol. 45, p. 216.)

Le 3 juillet sir James écrivait à lord Dalhousie que le comité, y compris lui-même, avait examiné toute la ligne qu'on se proposait d'établir et inspecté les travaux en voie d'exécution. La lettre rapportait la décision à laquelle le comité était arrivé, telle indiquée dans l'extrait tiré de la lettre au lieutenant-colonel By (série C, vol. 45 p. 204). Des plans et estimations détaillés avaient été soumis au comité. Un résumé de ces estimations, préparé par le lieutenant-colonel By et signé de sa propre main fait voir ce qu'avait coûté le canal Lachine et ce qu'il estimait devoir être le coût probable du canal Rideau.

Avec des écluses du type de celles du canal Lachine, de 20 pieds de largeur sur 108 de longueur.....	£544,676.2.9½
Avec des écluses de 150 pieds de longueur sur 50 pieds de largeur avec vannes dans les vantaux, telles que proposées par le lieutenant-colonel By.	597,676.2.9¼
Avec des écluses de 134 pieds de longueur sur 33 de largeur, telles qu'approuvées par le comité.....	576,757.14.9¼

La décision paraît avoir été un compromis entre les deux propositions extrêmes. de sir James Carmichael Smyth, qui voulait des écluses de 108 pieds sur 20, et du lieutenant-colonel By, qui les voulait de 150 sur 50. On ne perdit pas de temps dans l'exécution des ordres. Le lieutenant-colonel By était à Kingston quand il reçut les ordres du 29 juin. Le 5 juillet il écrivait à lord Dalhousie qu'il avait tracé aux différentes stations les écluses approuvées par le comité, et dont, par une évidente inadvertance, il donne les dimensions comme étant de 133 pieds sur 33 (série C, vol.

45, p. 223). Le même jour il écrivait au général Mann, et il donnait correctement les dimensions des écluses (série C, vol. 45, p. 226); et les travaux tels qu'ils sont aujourd'hui furent exécutés.

Une partie des documents qui composent la note E pourront paraître au premier abord n'intéresser que les Etats-Unis, mais en les examinant judicieusement et avec attention, on verra qu'ils se rattachent de près et d'une façon importante aux affaires du Canada. L'hostilité des Sauvages, excitée comme on le prétendait, par les traiteurs agissant d'après instructions secrètes du gouvernement britannique; le refus de remettre les postes avancés dont les Etats-Unis avaient demandé la livraison aussitôt après la signature du traité provisoire, et autres causes de pareille nature, auraient pu amener une nouvelle rupture entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et il n'y a pas de doute qu'en pareil cas le Canada fût devenu le champ de bataille. On verra sans peine que ces choses, qui sont traitées dans les documents, sont d'une grande importance pour les intérêts canadiens. Mais il y en a d'autres qui pour être d'une influence moins directe et moins apparente, n'en ont pas moins d'importance pour le Canada, à cause des difficultés qu'elles menacèrent d'apporter dans les relations des différents Etats de la nouvelle république entre eux, en même temps que dans l'attitude que les Etats-Unis pouvaient avoir à prendre avec les pays de l'Europe.

Pour les documents qui ont trait aux guerres avec les Sauvages, on pourra se reporter à la liste des papiers d'Etat qui font partie du présent rapport. Le résumé de la correspondance, des rapports des agents des Sauvages, etc., indiquent suffisamment les événements qui se sont rattachés à ces hostilités. C'eût été grossir inutilement ce rapport que de publier au long ces documents ou même une partie d'entre eux. On verra par la correspondance officielle combien on a eu peu de raison d'accuser le gouvernement anglais d'employer des traiteurs à exciter les Sauvages à commettre des actes d'hostilité, et combien l'état de trouble des affaires nuisait aux intérêts de ces traiteurs.

Une autre question dangereuse était celle du refus de remettre aux Etats-Unis les postes avancés, au delà des limites déterminées par le traité de 1783. La date de la demande de leur livraison, deux mois avant la signature du traité de Paris (3 septembre 1783), suffit pour indiquer combien le congrès avait hâte d'obtenir possession de ces postes. Des articles provisoires de paix et de reconciliation entre la Grande-Bretagne et les Etats américains avaient été conclus le 30 novembre 1782. (Chalmers, vol. II. *L'Annual Register* fixe cette date au 13 septembre.)

Le 12 juillet 1783, le général Washington, datant sa lettre du "quartier général, sur l'Hudson," écrivait au général Haldimand qu'il avait reçu instruction du congrès de prendre des mesures "pour recevoir la possession des postes des Etats-Unis occupés par les troupes de Sa Majesté, et dont les troupes de Sa Majesté devaient se retirer en conformité du 7^e article du traité provisoire" (B, vol. 175, p. 211); et qu'il avait chargé le baron de Steuben, porteur de la lettre, de faire tous les arrangements nécessaires pour obtenir possession des postes et forteresses de la frontière du nord-ouest du territoire des Etats-Unis. La demande comprenait cependant tous les postes qui se trouvaient dans les limites convenues. Le baron de Steuben écrivit de Chambly le 3 août qu'il était arrivé en cet endroit en route pour Québec, et qu'il se faisait précéder de son aide de camp chargé des lettres du général Washington. Pour éviter au baron un voyage inutile, on le fit informer que le général

Haldimand était en route pour Sorel et qu'il le rencontrerait en cet endroit. Leur discussion du sujet fut verbale, mais des lettres subséquentes au général Washington et au baron de Steuben font voir que le refus de livrer les postes sans instructions précises des ministres de Sa Majesté fut positif, et accepté comme tel par le baron, qui modifia sa requête au point de ne demander "qu'un sauf-conduit et la liberté de visiter les postes afin d'être en état de prendre les mesures que dicteraient les intérêts des Etats-Unis lorsqu'ils seraient livrés" (B. 175 p. 221). Cela aussi fut refusé, mais les négociations paraissent avoir été conduites de part et d'autre avec la plus grande courtoisie, car le général Haldimand exprima au général Washington le plaisir qu'il avait eu à rencontrer le baron, qui de son côté écrivait dans les termes les plus chaleureux son appréciation des civilités que, dès son entrée au Canada jusqu'à son retour à la pointe à la Chevelure, il avait reçues du général et de ses officiers, dont "les honnêtetés et les politesses ne s'effacèrent point de ma mémoire."

Il est évident qu'il était de politique arrêtée de refuser de livrer les postes malgré les termes du traité. Le traité provisoire, qui ne devait "pas devenir final avant le règlement des conditions de la paix entre la Grande-Bretagne et la France," contenait une clause par laquelle Sa Majesté Britannique devait aussitôt que convenable** retirer ses troupes, garnisons et flottes du territoire des Etats-Unis, et de tout endroit, place et port dans les limites du dit territoire." Le traité définitif avec la France fut signé le même jour que celui conclu avec les Etats-Unis, de sorte que sans quelque raison particulière cette clause, incorporée dans le traité définitif avec les Etats-Unis, aurait certainement dû devenir exécutoire à la date des instructions données au brigadier général Saint-Léger par le général Haldimand en se retirant du commandement à Québec. Ces instructions, en date du 14 novembre 1784, sont très positives, et des lettres subséquentes démontrent que cette détermination exprimée était le résultat d'une politique arrêtée. Voici dans quels termes étaient couchées ces instructions: "Les Américains ayant fait différentes tentatives d'entrer en possession des postes de l'ouest, en conséquence du traité de paix, j'ai cru de mon devoir de toujours m'y opposer, jusqu'à ce qu'il ait été reçu des ordres de Sa Majesté à cet effet, et ma conduite en cela ayant été approuvée, je n'ai qu'à vous recommander de donner à la chose votre plus stricte attention." (Série B., Vol. 221, p. 31).

Les postes ainsi retenus étaient Détroit, dans le Michigan; Michilimakinak, sur le lac Huron; Fort-Erié, sur le lac Erié; Niagara, Oswégo et Oswégatchie, dans l'Etat de New-York; Pointe-au-Fer et Dutchman's-Point, sur le lac Champlain.

Le refus de livrer ces postes était, il est clair, une mesure adoptée en conséquence de la non-exécution des articles IV et VI du traité. Ces articles étaient positifs. L'article V stipulait que le Congrès recommanderait vivement aux différents Etats de pourvoir à la restitution de toutes terres, droits et propriétés qui avaient été confisqués à des sujets britanniques, et de passer des lois conformes à la justice et à l'équité, ainsi qu'à l'esprit de conciliation. Comme le Congrès seul pouvait négocier avec une puissance étrangère, la Grande-Bretagne avait par cet article fait de l'exécution de cet article une affaire à régler entre le Congrès et les Etats-Unis, et il a été allégué par M. Jefferson, à une date subséquente à celles des documents que l'on trouvera à la note E, que les Etats-Unis étaient seulement engagés à recommander, et qu'ils ne s'attendaient aucunement qu'on donnerait effet à cette recommandation. Techniquement, par conséquent, on s'était peut-être conformé aux termes du traité dans le cas de l'article V, mais le gouvernement britannique prétendait et maintenait

qu'on n'avait pas exécuté les autres articles, et que tant qu'on ne se serait pas conformé à ceux-ci, on ne pouvait insister sur les obligations réciproques. Quand le Congrès s'était occupé de la manière de donner suite à l'acceptation des articles préliminaires, il avait refusé d'accepter le rapport de son comité concluant à la recommandation stipulée dans l'article V, M. Hamilton étant le seul à voter pour l'adoption du rapport. Les termes de ce rapport établissent clairement la différence dans les articles mentionnés plus haut, c'est-à-dire que le 4e et le 6e sont positifs à l'égard de ce que le Congrès aura à faire, et que le 5e n'oblige le Congrès qu'à recommander certaine ligne de conduite aux différents Etats. En voici les termes :—

“ Résolu que les différents Etats soient *par le présent requis* de faire disparaître tous les obstacles qui peuvent nuire à l'exécution entière et fidèle du quatrième et du sixième article, et qu'il leur soit *vivement recommandé* de s'occuper sérieusement de l'article V, et de se conformer, etc.”

Dès la ratification du traité, la recommandation fut faite, mais il ne paraît pas y avoir été fait d'attention. Le fait est que la législature de l'Etat de New-York adopta subséquemment des lois contre les loyalistes encore plus rigoureuses que celles qui avaient été passées jusque là, en dépit des efforts faits par le sénat de cet Etat, pour empêcher la Chambre d'Assemblée de prendre des mesures extrêmes, non seulement en opposition aux termes de l'article V, mais encore en contravention des articles quatre et six, qui avaient été réglés par le congrès représentant tous les Etats. (Pour la législation de la Géorgie, voir Q, vol. 49, p. 303.) Telles étaient les raisons pour lesquelles le gouvernement britannique refusait de donner possession des postes qui se trouvaient dans les limites convenues dans le traité. Que cette attitude fût juste ou non, c'est ce qu'on peut aujourd'hui déterminer avec plus de calme et d'impartialité qu'il n'était possible d'y apporter à l'époque où la question était débattue.

Une autre question d'intérêt direct que présente les documents compris dans la note, est celle des relations commerciales avec les Etats-Unis. Un parti dans la Chambre des représentants, et dont M. Madison semble avoir été un des membres les plus en évidence, si non le chef, favorisait les restrictions les plus strictes du commerce entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, y compris ses possessions dans l'Amérique du Nord et les Antilles. Les rapport de l'agent confidentiel indique quel esprit animait M. Madison dans ces premiers temps de la république, et quels sentiments d'hostilité il nourrissait contre la Grande-Bretagne, avec laquelle on avait si récemment fait la paix.

Les autres sujets traités dans les documents ne paraissent pas d'abord se rattacher d'aussi près aux intérêts canadiens, mais leur importance est même encore plus grande.

A la page 110 de la Note E, se trouve une proposition présentée au ministre français en Amérique, et communiquée par celui-ci à la cour de France pour l'achat de la Louisiane, qui appartenait à l'Espagne. Ce n'est pas la place de parler ici des luttes qui ont de bonne heure occupé la France et l'Espagne pour la possession de cette contrée. Dans le second volume des *Mémoires historiques sur la Louisiane* de Dumont, se trouve un compte rendu de ces luttes, ainsi que de l'occupation de ce territoire par les Français, qui possédaient alors en sus le Canada, le Cap-Breton, etc., tandis que les Espagnols avaient le Mexique, la Nouvelle-Grenade, et les deux Flo-

rides, la Virginie, dans le voisinage de la Floride, étant une possession britannique. Le traité qui a marqué la fin de la guerre en 1760, fit un bouleversement complet dans les possessions de la France et de l'Espagne. Les articles préliminaires de la paix furent signés à Fontainebleau, et plus tard incorporés dans le traité de Paris du 10 février 1763; mais le roi de France, par convention distincte avec l'Espagne, et à titre de reconnaissance pour les sacrifices faits par cette puissance pour la restauration de la paix, céda "en entière possession, purement et simplement, sans exception, à Sa Majesté catholique et ses successeurs, à perpétuité, toute la contrée connue sous le nom de Louisiane, de même que la Nouvelle-Orléans et l'île où elle est située."

Dans le traité de paix définitif rien n'était dit de cette convention particulière. Le septième article, après avoir décrit les frontières entre les possessions françaises et britanniques sur le continent d'Amérique, ajoutait: "Et à cette fin le roi très chrétien cède en plein droit et garantie à Sa Majesté britannique la rivière et le port de Mobile, et tout ce qu'il possède ou devrait posséder du côté gauche du fleuve Mississipi, à l'exception de la Nouvelle-Orléans, et de l'île sur laquelle elle est située, qui restent à la France," la libre navigation du Mississipi étant garantie aux deux nations.

L'article 19 du traité rendait l'île de Cuba à l'Espagne, et donnait à la Grande-Bretagne "la Floride avec le fort Saint-Augustin et la baie de Pensacola, de même que tout ce que possède l'Espagne sur le continent de l'Amérique du Nord au sud-est du fleuve Mississipi * * * * et cela de la manière et en la forme les plus complètes." En vertu de cette cession les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, s'étendaient en 1763, depuis la baie d'Hudson jusqu'aux bouches du Mississipi. La proclamation lancée par Sa Majesté britannique le 7 octobre 1763, établissait quatre gouvernements sur ce territoire étendu, savoir, les gouvernements de Québec, des Florides-Est et Ouest, et de la Grenade. Les limites en étaient déterminées dans la proclamation.

La possession de la Louisiane par l'Espagne donnait à cette puissance un territoire immense qui s'étendait depuis le Mississipi jusqu'à l'océan Pacifique. La Louisiane elle-même était décrite en 1763 comme "bornée au sud par le golfe du Mexique, à l'est par la Caroline et une partie du Canada, à l'ouest par le Nouveau-Mexique, et par le Canada au nord. Elle s'étend en partie, sans frontières assignées jusqu'aux *Terræ incognitæ* qui avoisinent la baie d'Hudson." Mais c'était cependant avant la cession de la Floride. Tout le territoire s'étendant des deux côtés du Mississipi entre les lacs du Nord et le golfe du Mexique, et entre les montagnes du Mexique et les Alleghanys, avait été auparavant compris dans le terme Louisiane; ce qui ne doit pas être oublié, car autrement on ne saurait pas bien comprendre la proximité de ce territoire avec le Canada. De grandes colonies de Canadiens, qui étaient allées s'établir dans la Louisiane, se dirigèrent sur l'Illinois, attirées par les rumeurs de sa fertilité, en dépit des difficultés et des fatigues que présentait le voyage qui devait les conduire dans ce qu'elles regardaient comme la terre promise.

La cession de la partie ouest de la Louisiane à l'Espagne fut tenue secrète, et les habitants français de la partie du pays à l'est du Mississipi qui avait été transférée à l'Angleterre, abandonnèrent leurs terres pour aller s'établir dans ce qu'ils croyaient être encore le territoire français. Plusieurs Canadiens et Acadiens se préparaient à la Louisiane quand ils en apprirent la cession à l'Espagne, ce qui fit

changer leur destination. Il serait oiseux de spéculer sur l'influence qu'aurait pu avoir l'émigration des Canadiens et des Acadiens vers le sud sur l'état des affaires de ce continent.

L'article cinq du traité de paix de 1783 entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, céda à cette dernière puissance les Florides, Est et Ouest, qui se trouvait encore ainsi en possession des deux rives du Mississipi. C'est là ce qui donne de l'importance, au point de vue canadien, à l'établissement du Kentucky, qui était un rejeton de la Virginie. La navigation du Mississipi était complètement sous le contrôle de l'Espagne, et convaincus de l'absolu besoin dans lequel ils étaient d'avoir le libre usage de ce fleuve pour l'exportation de leurs produits, les habitants du nouveau territoire n'eurent pas de difficulté à croire qu'ils avaient le droit de l'obtenir, même par la force. Il n'entre pas dans le cadre du présent rapport de retracer l'histoire des événements qui se rattachent à la séparation du Kentucky d'avec la Virginie, et de son admission dans l'Union Américaine en qualité d'Etat distinct, non plus que des négociations de Wilkinson traitant directement avec l'Espagne pour en obtenir le droit de navigation sur le Mississipi, et l'entrée en franchise des produits du Kentucky dans la Nouvelle-Orléans, autrement que pour mentionner que le succès de ces négociations fut pour les habitants du Kentucky un encouragement à continuer encore plus sérieusement la discussion de l'idée d'une séparation d'avec le reste des Etats-Unis, afin de pouvoir agir en nation indépendante. Cette politique ainsi que la croyance dans laquelle se trouvaient plusieurs des guides de l'opinion publique dans les Etats-Unis, qu'il serait sage de conclure un traité d'alliance entre la Grande-Bretagne et la république américaine, auraient eu, si ces vues avaient prévalu, les plus importantes conséquences pour les affaires du Canada. C'était une époque critique dans l'histoire des Etats-Unis ; le gouvernement central n'avait à peine que l'ombre d'un contrôle sur les différents Etats ; ceux de l'Atlantique étaient ouvertement hostiles à l'idée de développements vers l'ouest ; c'était une opinion répandue qu'au lieu d'une seule puissance il dû en être créé au moins deux ; plusieurs penchaient pour une forme de gouvernement monarchique, et il y avait dans les esprits une tendance à résister au paiement des taxes imposées par le congrès pour faire face aux frais encourus dans la lutte avec la Grande-Bretagne.

On ne saurait, au point de vue du Canada, rester indifférent à la décision que devait prendre le Kentucky. Le différend survenu par suite de la saisie de navires britanniques dans le détroit de Nootka, dans l'océan Pacifique du Nord (*voir le rapport sur les archives pour 1889, p. 2*), mettait nécessairement en jeu, dans le cas d'une guerre, toutes les possessions espagnoles de l'Amérique du Nord, et surtout la Louisiane et les Florides, qui étaient d'un accès facile par mer. L'attitude des Etats-Unis devenait donc d'un grand intérêt, et la souveraine importance qu'avait pour le Kentucky la navigation libre du Mississipi, que les habitants croyaient avoir été sacrifiée par la politique timorée du gouvernement fédéral, aurait pu porter le Kentucky à une alliance avec la Grande-Bretagne comme la solution la plus probable de la difficulté.

Cet aperçu des événements m'a paru être nécessaire à l'introduction des rapports de l'agent non officiel, employé en l'absence d'un agent diplomatique reconnu de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis. La version américaine d'une partie des conversations dont il fait rapport est donnée par plusieurs des principaux hommes politiques dont les mémoires ont été publiés. On la trouve avec le plus de détails dans

les œuvres d'Alexander Hamilton. Comme il est difficile de se procurer cette collection, j'en donne ici de copieux extraits, pour qu'on puisse comparer les deux versions. (Je les dois à la bienveillance de M. Worthington C. Ford.) Les documents qui suivent ont été présentés sur le sujet par M. Alexander Hamilton, à cette époque secrétaire de la Trésorerie, au président, le général Washington.

MÉMOIRE de la substance d'un entretien entre le major Beckwith, prétendant agir sous la direction de lord Dorchester, et le soussigné, jeudi, le huit décembre 1790.

Le major Beckwith commence par dire que lord Dorchester l'a chargé d'exprimer sa reconnaissance pour la politesse qu'on lui a témoignée à l'occasion du désir qu'il a exprimé de passer par New-York en s'en allant en Angleterre, ajoutant que la possibilité d'une guerre entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, empêchera ou retardera l'exécution de son dessein. Il passe ensuite à observer que lord Dorchester a été informé qu'il a été commencé des négociations de l'autre côté de la mer, par l'entremise de M. Morris, mentionnant par manière de preuve, comme il paraît au soussigné, des renseignements de lord Dorchester, que M. Morris n'a pas produit de lettre de créance mais simplement une lettre du président adressée à lui-même; qu'il est survenu quelques délais en partie à cause d'un voyage de M. Morris en Hollande, comme on le croit; et qu'il n'est pas improbable que ces délais et certaines autres circonstances peuvent avoir laissé dans l'esprit de M. Morris une impression de négligence de la part du ministre britannique; que Sa Seigneurie l'a néanmoins chargé de dire que pareille idée ne serait pas, selon lui, bien fondée, vu qu'il a raison de croire que le cabinet de la Grande-Bretagne penche non pas seulement vers une politique de relations amicales, mais plutôt vers une alliance avec les Etats-Unis. Le major Beckwith touche ensuite à la cause particulière de la rupture à laquelle on s'attend entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, et observe qu'il s'agit d'une question dans laquelle on doit supposer que toutes les nations commerciales seront favorables aux vues de la Grande-Bretagne; et l'on présume en conséquence que, dans le cas d'une guerre, les Etats-Unis verront leur intérêt à se ranger du côté de la Grande-Bretagne plutôt que de celui de l'Espagne.

Le major Beckwith termine en présentant une lettre signée "Dorchester," dans laquelle sont énoncées des idées similaires à celles qu'il a exprimées, mais dans des termes plus mesurés, et sans allusion à des instructions du cabinet britannique. Cette lettre, comme se la rappelle le soussigné, fait allusion à la non-exécution du traité de paix de notre part.

Le soussigné ayant fait remarquer que sa lettre ne paraît exprimer que les opinions de Sa Seigneurie, le major Beckwith répond que dans l'état où en sont les choses, quelles que puissent être les raisons pour cela, on doit présumer que Sa Seigneurie connaît trop bien les conséquences d'une pareille démarche pour la prendre sans connaître d'abord les intentions du cabinet.

Le major Beckwith mentionne ensuite que lord Dorchester a appris avec beaucoup de chagrin que les Sauvages ont commis des déprédations sur notre frontière de l'ouest; qu'il désire que l'on croie bien que rien de cela n'a reçu sa moindre approbation; qu'au contraire il a profité de toute occasion pour inculquer aux Sauvages des dispositions pacifiques à notre égard, et qu'aussitôt qu'il a eu la nouvelle des outrages récemment commis, il a envoyé un messenger pour s'efforcer d'y mettre fin; que Sa Seigneurie a appris que les Sauvages dont il s'agit sont une bande composée principalement ou en grande partie de Cris ou de Cheroquis, sur lesquels il n'a pas d'influence, donnant en même temps à entendre que ces tribus sont supposées en relations avec les Espagnols.

Il dit ensuite que Sa Seigneurie a été informée qu'un certain capitaine Hait, dans notre service, et un M. Nimble, et, à la vérité, certaines personnes concernées dans le traité à Fort-Harman, ont fait des menaces au sujet des postes sur la frontière, et ont d'autre façon tenu des propos fort intempérés; mais que Sa Seigneurie regarde ces dires plutôt comme expressions de sentiments personnels que comme effet d'instructions reçues des autorités.

A. HAMILTON,

22 juillet 1790.

Jedi, le 22 courant, j'ai eu une seconde entrevue avec le major Beckwith, auquel j'ai parlé à peu près dans ces termes :

J'ai fait l'usage qu'il convenait de ce que vous m'avez dit à notre dernière entrevue.

En ce qui regarde les questions de nature générale que vous avez mentionnées, bien qu'il n'y ait aucun doute que vous teniez en cette matière l'autorisation de lord Dorchester, et bien que je présume, d'après la position et le caractère de Sa Seigneurie, ainsi que par ce qu'il paraît connaître de ce qui se passe de l'autre côté de la mer, que la démarche qu'il fait par votre entremise est conforme aux vues de votre cabinet, et non sans son approbation, cependant vous n'êtes pas sans sentir que l'affaire se présente d'une façon qui ne donne pas une authenticité convenable à ce fait, et est tout à fait dénuée de formalité. Vous devez aussi sentir qu'il y a une différence essentielle entre votre situation et celle de M. Morris. Sa commission, bien que non formelle, vient cependant de la source qu'il convient ; la vôtre n'est ni formelle ni autorisée.

Ces considérations vont naturellement avoir leur influence sur ce que je vais vous dire. Quant à ce qui se rapporte à l'amitié entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, je me regarde comme en état de déclarer que le gouvernement de ce pays est sincèrement disposé à faire sa part avec candeur et de bonne foi pour dissiper toute cause de malentendu qui peut exister au sujet de l'exécution du récent traité de paix, et à poser les bases d'une bonne entente pour l'avenir, en établissant des conditions libérales pour nos relations commerciales.

Quant à une alliance, le champ de discussion est vaste. La chose est susceptible d'une grande variété de formes. Il n'est pas possible de juger de ce qui serait à propos ou de ce qui pourrait être fait, à moins de plus de précision dans la proposition qui nous est faite. Si vous êtes en état de donner des détails, ils pourraient fournir des bases à notre entretien.

Ici je m'arrête pour une réponse, et le major Beckwith dit qu'il n'a rien de plus précis à mentionner que ce qu'il a déjà exprimé.

S'il en est ainsi (je continue), je peux seulement dire que la chose est présentée d'une façon trop générale pour qu'on puisse juger ce qui pourrait être finalement admissible ou praticable. Si la question se présente par la suite à la discussion d'une façon authentique et comme il convient, je n'ai pas de doute que nous soyons prêts à y répondre librement, et vous conclurez naturellement que nous serons disposés à nous conformer à ce qui paraîtra en toute affaire être notre intérêt, en tant que cela s'accordera avec notre honneur. En attendant, je ne voudrais ni faire concevoir ni réprimer d'espérances.

Le major Beckwith semble ensuite admettre que dans les circonstances il ne saurait rien attendre d'explicite, et fait quelques observations que je crois avoir pour objet de sonder le terrain afin de découvrir s'il existe aucun lien entre l'Espagne et nous, et si les questions relatives au Mississipi sont réglées.

Je crois alors qu'il est mieux d'éviter une apparence de mystère, et je lui déclare sans hésitation qu'il n'existe aucun lien particulier que je sache entre l'Espagne et les Etats-Unis, et il est de notoriété publique que les questions auxquelles il est fait allusion ne sont pas encore réglées.

Le reste de la conversation consiste principalement en assurances, de ma part, que les menaces qu'il a rapporté comme ayant été faites par certains individus au sujet des postes de l'ouest n'étaient pas autorisées, et ne procédaient probablement que du degré d'irritation que le refus de livrer les postes a créé dans plusieurs esprits ; et, de sa part, dans la répétition des assurances qu'il a déjà données des dispositions de lord Dorchester à décourager les déprédations des Sauvages.

La conversation touche ensuite à la marche probable que suivraient les opérations militaires en cas de guerre entre la Grande-Bretagne et l'Espagne ; M. Beckwith suppose qu'elles seront dirigées vers l'Amérique du Sud, mais ajoute cependant que ce n'est là qu'une simple conjecture de sa part. Je prends alors la précaution

de donner à entendre que nous verrions d'un mauvais œil toute entreprise contre la Nouvelle-Orléans.

A. HAMILTON.

Note par A. H.—M. Jefferson était partie à cette affaire. Le gouvernement voulait enlever tout soupçon d'engagement pris avec l'Espagne ou d'intentions hostiles à l'égard de la Grande-Bretagne ; et laisser le reste dans le vague, de façon que survenant une rupture entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, les Etats-Unis fussent en état d'en tirer le meilleur parti possible à l'égard des différends qui existaient entre eux et la Grande-Bretagne d'une part, et l'Espagne de l'autre.

Hamilton à Washington.

NEW-YORK, 30 septembre 1790.

MONSIEUR,—J'ai reçu dernièrement d'un monsieur * une visite dont le seul objet était de faire des observations d'une nature délicate au sujet d'un autre monsieur † chargé d'une mission spéciale ; comme ces observations étaient sans doute destinées à votre connaissance (et, telles qu'elles soient, doivent vous être communiquées), il est naturellement de mon devoir de vous les faire connaître.

Il commença (d'une façon quelque peu embarrassée qui laissait voir un peu plus qu'il ne voulait révéler) en me disant qu'en *différentes compagnies* qu'il lui était arrivé de rencontrer dans cette ville (ce qui est peu probable, soit dit en passant), il avait entendu dire que cet *autre monsieur* était sur un grand pied d'intimité avec le représentant d'une certaine cour près celle où il était employé, ‡ et avec le chef du parti opposé au ministre ¶, et il continua en disant que s'il y avait quelques symptômes de répugnance ou de froideur de la part du ministre, il lui avait semblé que la cause pourrait bien en être dans cette *intimité* ; qu'il n'en savait réellement rien, mais que l'idée qu'il suggérait était une simple conjecture ; qu'il ne savait même pas si pareille intimité existait réellement. Mais s'il en était ainsi, dit-il, vous comprenez facilement que ce ne serait pas de nature à inspirer de la confiance ou faciliter un commerce libre. Ce ne serait pas surprenant si une liaison très intime avec le représentant d'une autre puissance engendrait des doutes et des réserves ; ou si des relations très familières avec le chef de l'opposition occasionnaient des préjugés et de l'éloignement. Après tout, tout homme n'est qu'un homme ; et bien que le ministre soit un grand esprit, et soit aussi éloigné que la plupart des hommes de nourrir de mesquins sentiments de méfiance et de jalousie, il est cependant difficile de dire quel effet pareilles circonstances pourraient avoir sur lui. Il est guère possible à un homme de ne pas manquer tant soit peu de confiance dans ceux qui sont très intimement liés à ses ennemis ou rivaux personnels ou politiques. Quoi qu'il en soit, pareille intimité, si elle existe, ne saurait faire de bien et peut faire du mal.

Autant que je puis me rappeler, c'est là la substance de ce qu'il dit. Ma réponse fut à peu près comme suit :

Je n'ai jamais entendu dire une syllable, monsieur, de ce dont vous parlez. Il me paraît cependant fort possible qu'une intimité avec les deux personnes dont vous parlez puisse exister. Avec la première, parce que la situation des personnages avait naturellement produit pareille intimité lorsque tous deux étaient dans ce pays, et il n'eût pas été sans difficulté, sous le rapport de la politesse, de l'abandonner ou s'y dérober, et la chose eût eu une apparence extraordinaire ou mystérieuse. Avec la deuxième, par suite de la sympathie pour les choses américaines qui passent pour avoir uniformément marqué sa conduite, et dans une certaine mesure, par suite d'une similitude de dispositions et de caractères ; tous deux sont des hommes brillants, des hommes d'esprit et de génie ; tous deux aiment les plaisirs de la société. Il est à espérer que des apparences qui peuvent s'expliquer si facilement ne feront

* Beckwith

† Gouverneur Morris.

‡ Luzerne, le ministre français à Londres.

¶ Charles James Fox.

obstacle à rien de ce que pourront dicter des intérêts mutuels. Il est impossible qu'il y ait rien qui s'écarte de ce qui convient.

Il répondit qu'il était loin de son esprit de penser qu'il pût y avoir rien de mal ; mais comme des causes insignifiantes nuisent quelquefois à de grandes affaires, il avait cru bien faire en me faisant part de ses conjectures, pour qu'il en fût fait ce qui serait jugé à propos.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Un extrait des *Writings of Thomas Jefferson* (vol. ix., p. 409) fera connaître l'opinion du secrétaire d'Etat sur les sujets discutés par le major Beckwith, et devrait être comparé avec ses rapports.

Choses à considérer dans la conduite que nous aurons à tenir au cas d'une guerre entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, et surtout si cette dernière tente la conquête de la Louisiane et des Florides.

Dangers pour nous si la Grande-Bretagne se rend maîtresse de ces deux pays :—

Elle possédera de l'autre côté du Mississipi un territoire égal à la moitié du nôtre.

Elle réduira la moitié du nôtre qui se trouve de notre côté du Mississipi ;—par la langue, ses lois, sa religion, ses mœurs, son gouvernement, son commerce, son capital ;—par la possession de la Nouvelle-Orléans qui commande toutes les eaux du Mississipi ; par les marchés qu'elle peut offrir dans le golfe du Mexique et ailleurs.

Elle enlèvera au reste de nos Etats les marchés qu'ils ont aujourd'hui pour leurs produits ; en fournissant à ces marchés à meilleures conditions les mêmes produits : le tabac, le riz, l'indigo, le pain, le bois, les armes, les munitions navales, les fourrures.

Elle aura des possessions doubles des nôtres en étendue et aussi bonnes sous le rapport du sol et du climat.

Elle nous entourera complètement par ses possessions du côté de l'intérieur et par ses flottes du côté de la mer. Au lieu de deux voisins se faisant contre-poids, nous n'en aurons qu'un seul, plus fort que tous deux.

Empêcher cela vaudrait-il une guerre ?

Considérer si nous sommes capables d'entreprendre une guerre. Nos opérations se feraient par terre seulement. Combien d'hommes nous faudrait-il employer ?—Ce qu'ils coûteraient ? Nos ressources en impôts et notre crédit suffiraient.

Peser le fardeau de cette nouvelle dette contre la perte de nos marchés et les frais et dangers continuels occasionnés par un voisin aussi puissant.

Mais cela est en opposition que la France de même que l'Espagne serait engagée dans la guerre ; avec l'Espagne seule, la guerre ne réussirait pas et notre situation n'en serait que pire.

Pas n'est besoin de prendre part à la guerre pour le moment. Nous pouvons choisir notre temps. Le temps nous donnera plusieurs chances de l'éviter tout à fait.

Dans le choix, la Grande-Bretagne peut ne pas tomber sur la Louisiane et les Florides. Elle pourra ne pas réussir si elle veut s'en emparer. La France et l'Espagne pourront les reprendre.

Si toutes ces chances nous faisaient défaut nous aurions à nous en emparer nous mêmes. Les avantages du temps gagné dépassent la différence de la difficulté entre reprendre et empêcher. Le temps nous mettra en état d'obtenir des alliés un meilleur prix pour notre aide.

En supposant que nous en soyons venus à cette conclusion, qu'avons-nous à faire aujourd'hui ?

1. A l'égard de l'Espagne :

Si elle comprend comme nous qu'elle ne peut sauver la Louisiane et les Florides, ne préférerait-elle pas leur indépendance à leur sujétion à la Grande-Bretagne ? La proposition du comte d'Estaing ne nous fournit-elle pas l'occasion de communiquer nos idées là-dessus à la Cour de France, et par cette entremise à celle de Madrid ? et leur faire savoir que nous sommes prêts à nous joindre à elle pour garantir l'indépen-

dance de ces contrées ? Ceci pourrait nous éviter une guerre si la Grande-Bretagne respecte le poids que nous pourrions apporter dans une guerre ; si non l'objet en vue rendrait chez nous la guerre populaire.

2. A l'égard de l'Angleterre.—Dire à Beckwith,—

Que pour ce qui est d'un traité de commerce, nous préférions des arrangements amicaux à des conditions d'hostilité, bien que ces dernières soient sûres de nous réussir et soient en notre pouvoir ; que selon nous pareil traité doit être fondé sur un pied de parfaite réciprocité, et serait en conséquence son propre prix ; que touchant une alliance on ne peut rien dire avant que son objet nous soit montré, et que nous voyions s'il n'est pas incompatible avec des engagements pris ; que dans le cas d'une guerre entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, nous sommes disposés à rester parfaitement neutres ; que cependant nous verrions avec extrême alarme l'un des pouvoirs s'emparer des possessions de l'autre sur notre frontière, vu que nous considérons notre propre sécurité intéressée à un équilibre convenable entre nos voisins. [Il peut être bon d'exprimer cette dernière idée, parce que, s'il y a différence d'opinion dans leurs conseils sur l'opportunité de s'attaquer à l'Amérique du Nord ou l'Amérique du Sud (et il y a certes lieu à divergence d'opinions), et si ces opinions sont quelque peu également partagées, l'idée d'avoir un ennemi de plus ou de moins selon l'objet de leurs attaques, pourrait fort bien déterminer la question].

12 juillet 1790.

On a trouvé dans les manuscrits de Jefferson un brouillon de ce document, différent dans les détails de celui qui est publié ci-dessus. La partie qui se rapporte à ce qu'il y a à dire au major Beckwith fera voir dans une certaine mesure la différence qu'il y a entre le brouillon et la version corrigée. Il est comme suit :—(voir *Winnings in American History*, par Worthington C. Ford).

A l'égard de l'Angleterre, dire à B,—

Que pour ce qui est d'un traité de commerce, nous n'en avons jamais désiré autrement que sur un pied de parfaite réciprocité. Et qu'en conséquence nous n'avons jamais pensé à en donner d'autre considération que notre part du traité même.

Que nous l'avions désiré pour éviter des obstacles mutuels au commerce des deux nations.

Mais qu'il est en notre pouvoir de prendre des mesures de nature à nous éviter des pertes.

Quant à l'alliance proposée, cela nous mettrait contre la France et l'Espagne.

Et même au point de vue moral, aucun prix ne saurait justifier un sacrifice de caractère.

Que nous sommes sincèrement disposés à rester neutres, bien que nous devons vous avouer que nous trouverions un aspect très sérieux à des tentatives d'agrandissement qui auraient pour résultat de détruire l'équilibre autour de nous.

[Il peut être bon d'exprimer cette dernière idée par ce que s'il y avait différence d'opinion dans les conseils sur l'opportunité de s'attaquer à l'Amérique du Nord ou à l'Amérique du Sud (et il y a certes lieu à divergence d'opinions), et si ces opinions étaient presque également divisées, la possibilité de s'attirer un ennemi de plus pourraient faire pencher la balance.]

Il a été difficile d'obtenir des renseignements au sujet du major George Beckwith, qui était la personne employée comme agent diplomatique non officiel et dont les rapports forment la plus grande partie des documents de la note E. M. Worthington C. Ford, qui a fait une étude spéciale de cette période de l'histoire des Etats-Unis pendant laquelle le major Beckwith était engagé en mission confidentielle, en répondant à une demande que je lui ai faite, me dit qu'il n'est pas peu embarrassé lui-même, mais il constate que George Beckwith était fils du major général John Beckwith, de

Yorkshire, qu'on a dit avoir offert ses services aux Américains au commencement de la guerre de la révolution, ce qui me paraît fort douteux. George, l'officier dont il s'agit, était, selon M. Ford, attaché aux troupes allemandes sous le commandement de Knyphausen en 1779, et en 1781 servait sous l'adjudant général de Lancey; en 1782 il était aide de camp de sir Guy Carleton, et depuis lors intimement attaché à sir Guy.

Le fait qu'il était employé dans le sud et dans les Jerseys, est suffisant pour expliquer qu'aucun des documents ne jette de lumière sur sa personnalité. La seule mention personnelle positive qui se trouve de lui dans nos papiers, est dans une liste de promotions envoyée du ministère de la guerre à lord Dorchester, le 6 janvier 1796, qui contient le paragraphe suivant: "Les lieutenants-colonels titulaires John Despard, du 7^e à pied, et George Beckwith, du 37^e, promus au grade de colonels " dans l'armée, à dater du 21 août 1795." (Archives, série C, vol. 15, p. 82.) Dans la notice nécrologique de l'*Annual Register* de 1823, p. 350, il est désigné comme le très honorable général sir George Beckwith, G.C.B., fils du major général John Beckwith, qui commandait le 20^e régiment à Minden, et la brigade des grenadiers et montagnards (*highlanders*) pendant la guerre des sept ans, et qui à maintes reprises reçut les remerciements publics du prince Ferdinand de Brunswick, commandant en chef de l'armée alliée. George Beckwith reçut une commission d'enseigne dans le 37^e régiment en 1771 et paraît avoir servi avec distinction. On remarquera par la promotion publiée en 1795 qu'il était encore dans le régiment dans lequel il était entré comme enseigne en 1771. En 1797 il était gouverneur de la Bermude; en 1804, de Saint-Vincent; et en 1808 de la Barbade, avec le commandement des armées dans les Iles-du-vent et les Iles-sous-le-Vent de l'archipel des Caraïbes, ainsi que des provinces continentales de l'Amérique du Sud. Le 24 février 1809, il prenait l'île de la Martinique, et, le 6 février 1810, s'emparait de la Guadeloupe. En 1816, il était commandant des troupes en Irlande, et mourut à Londres le 20 mars 1823, dans sa 70^e année; de sorte qu'il avait environ dix-huit ans quand il entra dans le 37^e en qualité d'enseigne.

Il est clair d'après les rapports de M. Hamilton et le mémoire de M. Jefferson, que le major Beckwith était regardé comme un agent diplomatique réel bien que non-officiel, agissant de la part du gouvernement britannique, de sorte qu'il est quelque peu singulier qu'il n'ait pas resté de traces de sa mission à Washington. M. Haswell, qui a charge des index et registres, du département d'État dans la capitale des États-Unis, écrit à M. Ford, qu'il a fait des recherches partout, qu'il n'a pu rien trouver au sujet du colonel George Beckwith, et que personne ne sait rien de ce personnage à Washington.

S'il est la personne dont parle mais que ne nomme pas M. Nepean, dans sa lettre à lord Dorchester, datée à Whitehall, le 31 mars 1787 (note E., p. 98), et l'auteur de "certaines communications" envoyées par lord Dorchester à lord Sydney, le 10 avril suivant, comme il semble, sinon certain, du moins hautement probable, cela réglerait la question de savoir s'il était autorisé par le gouvernement britannique, ou était engagé par lord Dorchester, sous sa propre responsabilité, ce qui paraît être une supposition insoutenable.

Dans la communication, les personnes avec lesquelles ont eu lieu les conversations ne sont pas nommées et ne sont désignées que par des chiffres. Une clef fournie par Beckwith donne les noms. C'étaient :

1. Le docteur Johnson, membre du Sénat du Connecticut.
2. Le major général Schuyler, membre du Sénat de New-York.
3. Le général Washington.
4. Un fonctionnaire des Etats-Unis.
5. Le lieutenant-colonel Turnbull.
6. M. Smith, de New-York.
7. M. Hamilton, à la tête de la Trésorerie et des finances.
8. M. Hay, juge des plaids communs pour le comté de Plattsburg, dans l'Etat de New-York.
9. M. Payne, de Chimney-Point, dans le Vermont.
10. M. Patterson, membre du Sénat.
11. M. McCormick, marchand de New-York.
12. M. Jay, juge en chef.
13. M. Telfair, marchand de la Grande-Bretagne.
14. M. Scott, membre de la Chambre des représentants pour les comtés de la Pensylvanie situés à l'ouest des Monts Alleghanys.
15. M. Ogden, de New-Jersey.
16. M. Taylor, shérif du comté de Clinton, dans l'Etat de New-York.
17. M. Ames, un représentant du Massachusetts, que l'on considère comme le rival de M. Madison, comme orateur.
18. M. Richard Henry Lee, sénateur de la Virginie.
19. Le colonel Alexander McGillivray.
20. M. Isaac Sherman, qui occupe, ou a occupé, sous le congrès, la charge d'Arpenteur pour le Connecticut, et qui a commandé un régiment dans l'armée des Etats-Unis.
21. Le colonel Humphreys, aide de camp du général Washington durant la guerre, et secrétaire de l'ambassade française après la paix. Depuis lors il a en général vécu dans la famille du président.
22. M. Knox, frère du secrétaire de la guerre, nommé consul pour le port de Dublin.
23. M. Gouverneur Morris.

Aux pages 150 et 151 Note E, est rapportée une conversation entre le major Beckwith et le n° 19 (c'est-à-dire, d'après la clé, le colonel Alexander McGillivray), au sujet d'une personne se nommant le colonel Boles (Bowles). En 1801 ce même Bowles prenait le titre de "Directeur général de la nation des Muscogis," et se faisait appeler "Son Excellence". Le gouvernement britannique désavoua sa pré-tention à ce titre. Il mourut en 1804 après avoir été pris deux fois par les Espagnols, dont les établissements avaient beaucoup souffert des attaques des Sauvages qu'il conduisait. Ses biographes disent qu'il avait pris femme chez les Cris, et s'était joint à cette tribu. Dans la conversation avec Beckwith mentionnée ci-dessus, McGillivray dit que lorsqu'il avait eu besoin d'hommes d'expérience militaire dans des occasions critiques, il avait employé Bowles entre autres, mais que finalement il avait trouvé ses idées si extravagantes qu'il lui avait retiré sa confiance; mais que Bowles avait "réussi à faire partager ses vues à quelques-uns des Cherokis, et leur avait "persuadé de le suivre aux îles Lucayes, où lord Dunmore les vit et les engagea à "se diriger vers le nord."

Dans les papiers d'Etat (Q, 45-2, p. 535 et suivantes) se trouve une correspondance concernant la mission de Bowles et de ses Chérokis, à leur arrivée à Québec de retour des îles Lucayes. La lettre de lord Dorchester à M. Grenville au sujet de la députation, que Sa Seigneurie avait en vain tenté de dissuader de se rendre à Londres, se résume dans les derniers paragraphes de cette lettre. On y trouve une nouvelle preuve des effets étendus du différend avec l'Espagne à l'égard des territoires avoisinant la côte du Pacifique du Nord, et de l'intime liaison des événements qui rattachaient à cette époque les affaires du Canada à celles des possessions de l'Espagne dans le sud. Voici comment lord Dorchester s'exprime:—

Pour le présent leur principal objet semble de se procurer assez d'armes et de munitions pour se défendre contre les empiètements des Etats et l'oppression de l'Espagne, ce qu'ils se croient assez nombreux pour pouvoir faire s'ils ont du matériel de guerre.

Il y a lieu de croire qu'ils s'estimeraient heureux d'être encore sous la protection de la Grande-Bretagne, et qu'ils donneraient volontiers leurs concours à des opérations qui auraient pour but de déposséder les Espagnols des Florides et de la Louisiane.

Il y aurait moyen d'apaiser les ressentiments qu'ils nourrissent contre les Etats-Unis par suite d'empiètements peu judicieux sur leurs territoires, en leur assurant un traitement plus libéral sous la protection du roi. (Q, 45-2, p. 537.)

Suivent les lettres de Bowles, les procès-verbaux des conseils des Cris et des Chérokis, etc., et il n'y a pas lieu de les récapituler. De bonne heure en novembre, la députation arrivait à Londres, et présentait son mémoire à lord Grenville. Le 7 mars suivant (1791) lord Grenville écrivait à lord Dorchester rapportant leur arrivée et racontant la réception qui leur avait été faite, dans les termes suivants: "Celles de leurs demandes qui se rapportaient à des idées d'hostilité envers les Etats-Unis n'ont rencontré aucune faveur, mais ils ne seront pas sans une certaine mesure de satisfaction dans leurs désirs de relations avec les possessions britanniques en ce qu'il leur sera donné accès aux postes libres dans les îles des Antilles qui appartiennent à Sa Majesté, si jamais ils se trouvent en lieu de profiter de ce privilège."

McGillivray, le chef des Cris, était fils d'un traiteur écossais qui avait épousé une femme de cette tribu. Il avait reçu une complète éducation en Grande-Bretagne, et grâce à cette circonstance et à ses talents naturels, il était en mesure d'apporter dans sa conduite beaucoup plus de prudence qu'on ne rencontre généralement chez les Sauvages. Par son influence il put détourner sa tribu de commettre des actes de cruauté, qu'il ne savait bien pouvoir résulter que dans une guerre d'extermination. Il était lui-même engagé dans le commerce, étant en relation avec une maison de marchands de Londres. Il paraît avoir agi avec beaucoup de sagesse et de sens politique dans la conduite des affaires de sa tribu. (Voir la lettre de Beckwith du 7 avril 1790, Q 49, p. 283.)

Le tout respectueusement soumis.

OTTAWA, 31 décembre 1890.

DOUGLAS BRYMNER,
Directeur des archives.

LISTE de livres, etc., présentés, et noms des donneurs.

Noms.	Résidence.	Ouvrages.
Adams, H. C.	Washington	Railway Statistics, E.-U.
Ami, Henry M.	Ottawa	Brochure géologique.
Bell, Dr Robert.	do	Collection de manuscrits.
Biggar, E. B.	Montréal	Textile directory.
Brymner, Alexander.	Edinburgh, Ecosse	Lettres concernant la guerre de 1812.
Bibliothèque de Buffalo	Buffalo	Rapport.
Cayuga County Historical Society.	Auburn, N.-Y.	Mémoires.
Charlton, John	Lyndoch, Ont.	Brochures.
Société Canad. des Ingénieurs civils.	Montréal	Mémoires.
Université Cornell	Ithaca, N.-Y.	Registre.
Dawson, Dr Geo. M.	Ottawa	Réception de lord Dufferin à Victoria, C.B.
Drummond, révé. L., S. J.	Montréal	Brochures.
Ferrier, James	do	Chronicles of the Methodist Church.
Commission de Géologie.	Ottawa	Rapports, etc.
Hind, H. Y.	Windsor, N.-E.	Old burying ground of Windsor.
Historical Manuscripts Commission.	Londres	Rapports et annexes.
Howe, Jonas.	Saint-Jean, N.-B.	Brochure.
Huot, Lucien	Montréal	Siège de St-Jean en 1775 (A. et F.)
Hallam, John	Toronto	Brochure.
Institut Canadien	Québec	Annuaire.
Jones, rév. A. E., S. J.	Montréal	Livre d'ordre du capit. Viger (manuscrits).
Kingsford, W., LL.D.	Ottawa	Brochures.
Laroque, Dr G.	Montréal	Manuel d'Horticulture.
Université McGill.	do	Calendrier.
Procureur général du Manitoba.	Winnipeg	Collection de Statuts, etc.
Marceau, Ernest.	Ottawa	Collection de manuscrits.
Maître des Rôles.	London	Reports of the Public Record Office.
Matheson, David	Ottawa	Collection de brochures.
Bibliothèque publique de Milwaukee.	Milwaukee	Rapports.
Neill, Dr E. D.	St-Paul, Minn.	Collection historique.
Bibliothèque de Newberry	Chicago	Rapports.
Powell, col. Walker.	Ottawa	Brochure.
Roy, J. Edouard.	do	L'Ordre de Malte en Amérique.
Walsh, John	do	Collection.
Winsor, Justin	Harvard College	Ouvrages d'histoire.
Wisconsin State Historical Society.	Madison	Mémoires.
Université Yale	New-Haven, Conn.	Rapports.

NOTE A.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

N° 1.—SIR GUY CARLETON À LORD HILLSBOROUGH.

(Archives canadiennes, série Q, n° 7, page 7.)

QUÉBEC, 28 mars 1770.

MILORD,

Je transmets ci-inclus à Votre Seigneurie une ordonnance qui vient d'être publiée pour réparer les funestes conséquences de l'article qu'elle révoque, et pour mettre fin au mauvais et tyrannique usage qu'on en a fait en quelques parties de la province, mesure devenue si nécessaire au bien-être et au bonheur du peuple, et en fin de compte aux intérêts du roi, qu'il eût été fort imprudent de retarder plus longtemps de lui faire justice.

Votre Seigneurie a déjà appris que les protestants, qui se sont établis ou qui ont plutôt séjourné ici depuis la conquête, ne se composent que de commerçants, de soldats licenciés et d'officiers, ces derniers, si l'on en excepte un ou deux, au-dessous du grade de capitaine ; quant aux membres de la commission de la paix, ceux qui réussissaient en affaires, ne pouvaient trouver le temps de siéger comme juges, et quand plusieurs, à la suite d'accidents ou d'entreprises mal conçues, eurent fait faillite, ils ont cherché naturellement à se refaire aux dépens du public, d'où vient une variété de manœuvres pour augmenter les procès et leurs propres émoluments. Des huissiers, nommés par eux-mêmes, la plupart soldats français, ou libérés du service ou déserteurs, se répandant dans les paroisses avec des citations en blanc, à l'affût de toute querelle ou discorde légère parmi les habitants, les poussant à leur ruine, et les forçant en quelque sorte à plaider pour ce qu'ils auraient aisément réglé à l'amiable si on les eût laissés à eux-mêmes ; leur faisant supporter des frais extravagants pour le recouvrement de fort petites sommes, leurs terres, en un temps où l'argent est très rare et où, partout, il n'y a que peu d'acheteurs, exposées à être vendues précipitamment pour le paiement des créances les plus insignifiantes, et les deniers provenant de ces ventes absorbés par d'exorbitants honoraires, tandis que les créanciers ne recueillent que bien peu de la ruine de leurs malheureux débiteurs : ce n'est là, milord, qu'une bien faible esquisse des misères des Canadiens, et c'est la cause de beaucoup de reproches qu'ils adressent à notre justice nationale et au gouvernement de Sa Majesté.

Dans mon dernier voyage à travers le pays, les clameurs étaient générales. La copie ci-incluse d'une lettre que j'ai reçue, à mon retour en cette ville, d'un ancien capitaine de milice fort sensé, est exactement le langage de tous ceux que j'ai rencontrés dans cette tournée, et je pourrais citer quelques exemples récents de leur résistance à des officiers de justice, agissant illégalement, à vrai dire, symptôme significatif, entre plusieurs autres, que leur patience est près de s'épuiser.

Mais entre autres raisons, outre celles ci-dessus (lesquelles je suis porté à le croire, paraîtront amplement suffisantes à Votre Seigneurie), qu'on pourrait alléguer pour montrer l'à-propos de réduire le pouvoir des juges de paix à peu près à ce qu'il est en Angleterre, et de faire revivre une partie de l'ancien mode d'administration de la justice dans cette province, il y en avait une, qui fut pesée comme elle le méritait, savoir, la confusion résultant de tant de différentes juridictions, toutes opérant d'après des idées et des notions différentes, à la grande perplexité de la portion

honnête des sujets de Sa Majesté, et ce dont les habiles et les malintentionnés ne négligeaient pas de tirer parti. Or si Votre Seigneurie considère seulement que les nouveaux résidents ici depuis la conquête ne viennent pas seulement de toutes les parties des grandes possessions du roi, mais encore de toutes les parties du monde, il n'y a pas particulièrement lieu d'être surpris de cette diversité d'opinion sur ce qui est juste ou injuste, et de ce que n'étant pas en général fort éclairés ni extraordinairement doués du côté des talents, ils conforment leurs notions de justice à ce qu'ils ont vu autrefois pratiquer, plutôt qu'à l'ordre de choses établi en cette province.

Par le plan actuel, on propose que les juges du roi, payés par la couronne, connaissent à l'avenir principalement, sinon exclusivement, des questions relatives à la propriété, ce qui naturellement amènera plus d'uniformité dans l'administration de la justice, et comme ces messieurs reçoivent des traitements, ils seront davantage, par intérêt aussi bien que pour leur honneur et leur bonne renommée, tenus de donner satisfaction au public, que ne peuvent jamais l'être ceux qui comptent simplement pour leur subsistance de chaque jour, sur leurs émoluments d'office, qu'ils seront par conséquent toujours intéressés à accroître.

N° 2.—LETTRE D'UN ANCIEN CAPITAINE DE MILICE.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 7, page 55.)

(Original.)

D'YAMASKA, le 3 juillet 1769.

MONSIEUR, — Je supplie très respectueusement votre Excellence d'agréer la liberté que je prend de lui faire mes humbles représentations, sur le sujet que j'ai déjà Eû l'honneur de lui communiquer sur les affaires qui dépendent principalement de la justice ; Il servit un bien de la dernière conséquence qu'il plut à votre Excellence de prendre connoissance de la manière d'agir des personnes établi pour administrer les décisions qui se présente journellement dans les procès mal tentés au préjudice de tout le pauvre peuple qui se trouve accablé et ruiné totalement par les injustices qui lui sont faites ; on ne voit tous les jours que procès sur procès, pour des choses de néant, pour vingt ou trente sols on forme un procès qui se monte le plus souvent à 40, 50 et 60 livres, par la multitude de frais qui sont faite par les pauvres gens, par le moyen des sergents d'ordres qui sont établie par l'autorité de Messieurs les juges de paix ; ces sergents la, Monseigneur, sont des agresseurs de procès très injustes, ils subornent le pauvre peuple qui n'en sçait pas plus long, à faire donner des ordres les uns aux autres, qu'ils ont toutes preste sur eux en blanc, dont il n'y a que les noms du demandeur et du deffendeur à ajouter et le quantième du jour de la composition, ainsi j'en envoie une par curiosité à Votre Excellence, pour en juger ce qu'Elle lui plaira ; il arrive très souvent qu'une même personne a plusieurs ordres à répondre à différentes cours pour le même jour, et comme c'est une chose impossible que cela se puisse faire, on les condamnes tout de suite par deffaut ; Ensuite de quoi, les Sergents d'ordre saisissent, enlèvent, vendent tout ce que ces pauvres gens peuvent avoir chez eux, le tout donné à moitié prix et même au quart de la juste valeur des effets enlevés ; il arrive très souvent, que lorsque ces prétendus sergents vont faire leur saisie aux maisons, s'il n'y a personne et que les portes soient fermés ils font fraction pour entrer dans les dites maisons, Ce qui représente des vols manifeste, et reduisent les pauvres habitants à la dernière mendicité, si les effets saisis et enlevés ne sont pas suffisant pour atteindre à payer les sommes qu'on exige d'eux par la multitude des frais qu'on leur a fait tant pour le transport des voyages des Sergents, qu'autrement, on obtient des prises de corps contre eux apres les avoir dépouillés de tout ce qu'il pouvoient avoir et posséder au monde, tant meubles que leurs Bestiaux ; ils se nentissent à la fin de leur personne pour achever

leur tyrannie, je n'aurois jamais fini Monseigneur de vous faire le récit de la triste situation dans laquelle sont plongés ces pauvres gens. La crainte d'interrompre le silence de Votre Excellence par un trop long discours a ce sujet m'oblige de finir sur ce point.

Au sujet de nos Baillifs, il semble qu'il serait plus a propos qu'ils fussent changés tous les ans au jour de leur nomination, et que chaque année il y en eut un nouveau censé premier baillif, d'autant que celui qui occupe cette place seulement deux ans de suite, s'attribue trop de gloire et d'autorité, se croit au dessus de tout ce qui cause fort souvent de très mauvaises suites, au contraire si un chacun L'Etoit a son tour, Les choses seroient dans un autre ordre et situation, et ceux qui seroient en place cette année s'appliquent a faire leur devoir du mieux qui leur seroit possible ; Je supplie votre Excellence de faire s'il lui plait attention a mon exposé, comme de vous rendre sensible aux Tribulations de ce pauvre peuple affligé, qui est tres doux, Laquel j'ai conduit pendant L'Espace de vingt cinq a vingt six ans en qualité de capitaine et de juge tres souvent, par les injustices qui lui sont faites journellement et des quelles il ne peut être delivré que par un pur effet de la bien veillance et charité paternelle de votre Excellence, employant en cette occasion votre autorité et esquitable justice, a laquelle il est tres respectueusement soumis ainsi qu'a L'honneur de vos ordres, j'osoit me flatter d'avoir L'honneur d'aller faire la reverence a Votre Excellence et L'assurer de mes plus profonds respects et soumissions, mais j'ai été privé de cette grande satisfaction n'ayant sçu votre arrivée a Maska que longtemps apres que votre Excellence en a été partie, attendant L'honneur de vos ordres je suis avec le plus profond respect, monseigneur, votre très humble et tres obeissant serviteur,

JOSEPH DÉROSIE, père
Cy devant capitaine de milice.

Copie de l'ordre, en blanc.

District de } En vertu de L'ordre signé par Samuel Mather Ecuyer juge de paix en
Montreal. } datte le

Demandeur. Je Baillif soussigné certifie m'être expres
transporté dans le domicile du deffendeur parlant à sa per-
sonne a fin qu'il n'en ignore, qu'il doit paroître devant mon
dit Sieur Mather le Courant

Deffendeur. pour répondre a la demande du demandeur.

C

La datte 1768.

Signé LATOUR Baillif.

N° 3.—RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PAR LES JUGES DE PAIX.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 6, page 147.)

PRÉSENTS :

Son Excellence Guy Carleton, gouverneur	} Ecuiers.
L'honorable M. William Hey, juge en chef	
H. T. Cramahé	
Thomas Dunn	
Walter Murray	
Colin Drummond	}

Lecture du rapport de la commission, en date du 29 août et du 11 courant, nommée le 18 août dernier pour étudier l'état actuel de l'administration de la justice par les juges de paix dans les limites de cette province.

Rapport approuvé et ordre donné qu'il soit inséré dans ce livre ; aussi, que le procureur général reçoive instruction de préparer une ordonnance d'après les nouveaux règlements que ce même rapport propose d'établir.

Voici le rapport :

QUÉBEC, 29 août et 11 septembre 1769.

“ A une commission nommée pour s'enquérir de l'état de l'administration de la justice par les juges de paix en cette province—

“ PRÉSENTS :

“ L'honorable M. William Hey, président

“ H. T. Cramahé

“ Thomas Dunn

“ Colin Drummond

} Ecuiers.

“ Lesquels sont convenus de faire le rapport suivant :

“ En conformité d'un arrêté du conseil daté du 18 août dernier. Nous avons examiné les différentes questions dont il y est parlé, et en conséquence nous demandons qu'il nous soit permis de représenter à Votre Excellence ainsi qu'au conseil, que les divers pouvoirs et attributions des juges de paix en matière de propriété, tels qu'ils sont énoncés dans l'ordonnance de septembre 1764, nous paraissent avoir été conférés dans le principe fort mal à propos, et la manière dont ils ont exercé ces pouvoirs, plus particulièrement dans le district de Montréal, nous semble avoir été extrêmement pénible et oppressive pour le sujet. Il est bien connu qu'en Angleterre, où les juges de paix sont pour la plupart à la tête de grandes fortunes, et ont des intérêts considérables en commun avec ceux sur lesquels s'exerce leur autorité, il ne leur est confié de pareils pouvoirs ni par la commission même, ni par aucun des nombreux actes du parlement qui se rapportent à leur charge ; et bien que l'organisation mal conçue des grandes cours établies ici pour décider des questions de propriété en 1764, n'ayant tout d'abord que deux sessions par année et qui n'en ont trois qu'à présent, ait pu nécessiter l'établissement de juridictions inférieures pour se conformer jusqu'à un certain point à l'ancien usage de la colonie, et pour que la justice fût plus libre et plus expéditive dans son cours, cependant nous croyons que même dans ces circonstances, l'autorité donnée aux juges de paix l'a été trop libéralement et trop aveuglément, et qu'elle a besoin d'être réduite, sinon complètement enlevée dans presque tous les cas.

“ Mais ce n'est pas tout ; ce qui est encore plus malheureux, c'est que même ces pouvoirs, quelque étendus qu'ils soient, l'ont été encore davantage dans certains cas, et on a usurpé une juridiction au grand détriment de ceux dont les biens fonciers ont été en jeu, sans qu'on eut le droit (d'après notre manière de voir) d'intervenir en semblables matières, en vertu de cette ordonnance ou d'aucune autre autorité que nous connaissions. Car par suite de la mauvaise rédaction de cette ordonnance, et en l'absence d'un article qui leur défendit expressément de s'ingérer dans ces affaires, les juges de paix se sont dans un cas à notre connaissance, et probablement dans bien d'autres qui n'auront pas été remarqués, arrogés des pouvoirs de nature à ne pouvoir être exercés par aucune juridiction sommaire, avec cette conséquence qu'on a décidé de titres de propriété foncière et qu'on a troublé des détenteurs dans leur possession d'une façon inconnue aux lois anglaises et incompatible avec la solennité et la maturité que demandent des contestations d'un ordre si élevé et si important. Et nous ne sommes pas sans savoir que même dans des causes où il ne s'agissait que de biens mobiliers, un magistrat en particulier, sous prétexte que c'était au désir et à la demande des deux parties contendantes, a pris sur lui d'exercer une juridiction qui excédait de beaucoup ce que permet l'ordonnance à trois juges de paix en pleine cour même dans leurs sessions trimestrielles.

Nous constatons que par suite d'une omission de même nature, et faute de s'assurer comment leurs jugements devaient être exécutés, les magistrats se sont attribué un autre grand et dangereux pouvoir, dont l'exercice remplit constamment les prisons de nombre de malheureux citoyens, qui voient leurs familles réduites à la ruine et à la mendicité. Comme c'est communément leur pratique et leur mode ordinaire de procéder que de faire saisir les terres et d'en ordonner la vente pour le paiement d'une dette toujours bien minime, ou, au cas où il n'en a point, d'envoyer

le débiteur en prison, nous pensons que pas n'est besoin d'insister davantage sur les tristes conséquences de cet état de choses et sur la misérable servitude à laquelle se trouve réduit un peuple dont les personnes et les biens sont ainsi exposés, si ce n'est pour faire observer que la vente rapide de biens fonciers en vertu de jugements rendus par la cour des plaids communs ou même par la cour suprême est à nos yeux un mal du même genre, qui demande quelque remède sérieux, quoique peut-être différent.

“S'il pouvait encore manquer quelque chose pour mettre au comble la misère de ce peuple, ce serait de penser que ces pouvoirs qui avaient originairement pour but d'accorder le poursuivant et de faciliter le cours de la justice deviennent l'instrument même de son oppression et de sa ruine, et qu'au lieu d'offrir un moyen expéditif et peu coûteux d'obtenir le recouvrement de faibles créances, ces pouvoirs font instituer ou tolèrent un mode de procédure si compliqué et si dispendieux que (à ne citer qu'un exemple où les frais d'instance pour une dette de onze livres se sont montés à quatre-vingt-quatre livres) cela doit ou détourner le créancier d'intenter une action pour recouvrer une créance légitime, mais minime, ou le ruiner, lui ou la partie adverse, et peut-être tous les deux dans cette poursuite, ce qui probablement arrivera toujours quand un juge de paix regarde son emploi comme une charge lucrative, ce qui ne manquera jamais d'advenir si cet emploi est son principal sinon son seul moyen d'existence.

“Toutefois, pour rendre justice aux magistrats de ce district, nous devons déclarer que ces observations ne s'appliquent pas à eux.

“Pour ces raisons et pour bien d'autres sur lesquelles nous désirerions nous entendre, nous croyons qu'il est grand temps de mettre un terme à ce mode insuffisant, ruineux et oppressif d'administrer la justice. Et de lui en substituer quelqu'autre, plus conforme au système autrefois en usage ici, et moins sujet aux objections que suscite si évidemment celui-ci, tant en ce qui regarde son institution que sa mise en pratique. Et dans ce but nous recommandons à Votre Excellence en premier lieu de nommer un autre juge de la cour des plaids communs à Montréal, et que, comme compensation pour le surcroît d'ouvrage qui leur sera dévolu, leurs traitements soient portés à £200 par an; et

“Secondement, qu'il soit immédiatement préparé une ordonnance qui, après avoir exposé dans la préambule, en tout ou en partie, les griefs ci-mentionnés, et la disposition où est le gouvernement de réparer les maux et redresser les torts dont se plaint le sujet dès qu'ils lui seront connus, abrogera et annulera toute cette section de l'ordonnance de 1764, qui donne aux juges de paix pouvoir de décider des matières de propriété civile sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, et définira expressément leurs pouvoirs comme n'étant que ceux que donne la commission même et que leur confient les ordonnances de cette province (sauf celle de septembre 1764).

Ensuite, après l'exposé des motifs, qui sont d'empêcher le manque d'administration de la justice et d'établir une juridiction prompte et compétente en des matières de peu de valeur qui ne sont aujourd'hui du ressort ni de l'un ni de l'autre des grands tribunaux, elle conférera à la cour des plaids communs une juridiction, qu'à présent elle n'a point, l'autorisant à connaître de toutes les affaires quelque insignifiante que puisse être la créance, et décrètera que les deux cours siégeront à Québec et à Montréal une fois par semaine (sauf le temps des semailles et de la moisson et la quinzaine de Pâques et de celle de Noël) pendant toute l'année. Mais que dans toutes les actions au-dessous de dix louis, il suffira de la présence d'un seul juge.

“Dans ce dernier cas, l'assignation devra se faire par sommation, et dans toutes exécutions où la dette et les frais ne s'élèveront pas à dix louis, cours d'Halifax, il ne sera pas émis de *capias ad satisfaciendum* pour arrêter et détenir la personne du débiteur, mais un *feri facias* pour saisir et vendre ses meubles et effets seulement (en exceptant expressément les bêtes de labour), à moins qu'il ne préfère qu'on procède à la vente de sa terre, et alors il devra signer sur le bref son consentement et sa demande à cet effet. Il ne serait pas mal non plus de donner aux juges le pouvoir de faire payer par versements la dette quand elle sera au-dessous de dix louis, car souvent il arrive qu'un débiteur est saisi, tracassé à l'excès pour le paiement d'une

somme assez minime, à l'instant même, tandis que par son industrie ou par suite de quelque événement prochain, mais qu'il ne peut prévoir, il pourrait faire ce paiement aisément à des périodes fixées. Nous est avis que sur une déposition sous serment dans ce sens on doit leur laisser la discrétion d'inscrire sur le bref: à payer par versements. 20 chelins tel jour, 20, tel autre jour, et la balance, tel autre jour.

“Mais ces périodes doivent être limitées et ne pas dépasser peut-être 3 mois pour le dernier paiement.

“Si le juge a raison de soupçonner que le débiteur cache ses effets ou en a disposé après l'institution de l'action pour éviter qu'ils soient saisis, il devra être libre d'émettre immédiatement une saisie de ses terres, et à défaut d'immeubles, de l'envoyer en prison jusqu'à l'acquit de la dette. Il jugera de la vérité du fait par l'examen des dépositions sous serment. Dans toutes autres affaires, où la dette ou demande excédera la valeur de 10 louis, ils procéderont comme à l'ordinaire, sauf que quand des terres seront saisies, elles devront répondre de la dette ou demande à compter de la date du bref, sans tenir compte de toutes ventes et hypothèques ou de toute autre aliénation ou charge postérieure, mais elles ne seront pas définitivement vendues avant six mois, après plusieurs annonces de vente dans la *Gazette*, et après avis affiché à la porte de l'église de la paroisse où ces terres sont situées et d'autres paroisses voisines, et la vente, même alors, ne sera valable qu'après qu'on aura fait rapport à un des juges de la cour, de la quantité, du produit et de la condition des terres, du montant du prix d'achat, et que cette vente aura été confirmée par lui.

“Il est difficile sinon impossible de déterminer le montant des frais pour le recouvrement de ces petites dettes, mais nous recommandons aux messieurs qui président ces cours de réduire autant que possible ce montant, et nous ne doutons pas qu'ils donneront l'attention qu'elle mérite à une question qui importe tant à l'honneur de la couronne, à la tranquillité et au bien-être du sujet.

“Nous croyons que l'administration de la justice dans les causes de peu d'importance sera assez bien servie dans les villes de Québec et Montréal par cette organisation, surtout si l'on ajoute en chacune (comme il est peut-être nécessaire, ou du moins à propos) un juge, qui prononcera dans tous les litiges ne dépassant pas en valeur cinquante chelins du cours actuel, et pourra mettre ses jugements à exécution au moyen de la saisie et de la vente des meubles et effets seulement des défendeurs.

“Ces juges seront nommés par Votre Excellence, au moyen d'une commission spéciale, indépendamment de la commission générale de la paix, bien qu'il serait sage qu'ils eussent les deux commissions, comme se rapprochant des intendants *sub deliquis* ils peuvent bien peut-être être nommés en vertu des pouvoirs donnés à Votre Excellence par sa commission, mais nous recommandons plutôt que ces nominations soient faites par une ordonnance.

“Et vous devriez être autorisé à nommer en différentes parties de la province autant de ces juges que peuvent le demander les circonstances et l'état de choses, et que, dans votre discrétion, ils peuvent paraître nécessaires, avec une juridiction au moins égale à celle assignée à un seul magistrat de par l'ordonnance de septembre 1764.

“Telles sont les observations que nous a suggérées ce sujet: Nous croyons qu'on trouvera salutaires les règlements ci-proposés, et qu'ils remédieront aux griefs dont on se plaint si hautement et si justement aujourd'hui; c'est pourquoi nous recommandons qu'ils soient mis immédiatement à exécution.

“Il nous a cependant échappé une observation, que nous demandons à ajouter, au sujet du prix du pain qui, aux termes d'une ordonnance de cette province, en date du 3 septembre 1764, doit être réglé par 3 juges de paix; et quoique cette juridiction leur soit conservée, nous craignons néanmoins qu'ils ne soient pas disposés à l'exercer, s'ils éprouvent quelque ressentiment de l'amoindrissement d'autorité que sont destinés à produire les règlements que nous avons proposés. Au cas où ils en négligeraient l'exercice, cette autorité fort utile et nécessaire au public devrait être transférée aux deux juges de la cour des plaids communs et au juge muni d'une commission pour la décision des petites causes de la manière que nous avons recommandée.”

W. HEY, président.

NOTE B.

ACTE CONSTITUTIONNEL DE 1791.

N° 1.—LE TRÈS HONORABLE M. W. W. GRENVILLE À LORD DORCHESTER

*(Archives canadiennes, série Q, vol. 42, p. 92.)**(Privée et confidentielle.)*

WHITEHALL, 20 octobre 1789.

MILORD.—Les dépêches officielles de ce jour feront connaître à Votre Seigneurie l'intention des ministres de Sa Majesté au sujet du plan à proposer au parlement pour changer la constitution actuelle du Canada. Je sens que je dois à Votre Seigneurie de lui exposer les raisons qui ont fait adopter cette résolution, d'une manière plus particulière que ne le comporte la nature d'une dépêche officielle; et pour cet objet je transmets, en confiance, à Votre Seigneurie un papier qui contient les titres des suggestions sur lesquelles sont basées les mesures dont il s'agit. Je suis persuadé qu'il est de bonne politique de faire ces concessions dans un temps où elles peuvent être reçues comme autant de faveurs, et où il est en notre pouvoir de régler et ordonner la manière de les mettre en pratique, plutôt que d'attendre qu'elles nous soient arrachées par une nécessité qui ne nous laisserait aucune discrétion dans la forme, ni aucun mérite quant à la substance de ce que nous concédons.

J'ignore jusqu'à quel point Votre Seigneurie partage les idées exprimées dans la pièce ci-incluse. Je remarque un point sur lequel vous avez émis des objections, et j'en parle dans ma lettre officielle, mais je crois que ces objections s'appliquent à l'état actuel de la province, plutôt qu'à ce que serait cette situation sous une forme différente de gouvernement.

Quant au reste, ce serait certes pour moi une grande satisfaction de voir les opinions que je professe confirmées par l'expérience de Votre Seigneurie et la connaissance qu'elle a du sujet.

Mais, dans tous les cas, je n'ai pas le moindre doute du désir de Votre Seigneurie de coopérer à mettre à exécution, de la façon la plus avantageuse possible, ce plan qu'adoptera plus tard le parlement, à propos d'une question qui lui est soumise depuis si longtemps, et je compte qu'à ce point de vue vous sentirez qu'il importe que vous retardiez votre voyage en ce pays-ci jusqu'à la mise en opération du nouveau gouvernement.

Le papier que je vous envoie touche à un sujet dont il n'est fait mention ni dans le bill transmis à Votre Seigneurie, ni dans la dépêche dont ce bill est accompagné. Je veux dire la suggestion relative à la possibilité de faire telles réserves de terres contiguës à toutes les concessions à venir, qui puissent assurer à la couronne un revenu certain et croissant. Mesure qui, si elle eût été adoptée lors du premier établissement des anciennes colonies, les auraient maintenues jusqu'à ce jour dans l'obéissance et la fidélité. J'avoue que je désire beaucoup me voir suffisamment au fait pour être en mesure de recommander à Sa Majesté l'adoption de quelque système de ce genre dans les colonies qui lui restent, et je serais en conséquence obligé à Votre Seigneurie si elle voulait bien examiner cela attentivement, et me faire part de son opinion tant sur le principe général que sur le meilleur moyen de le mettre à effet, dans les différentes provinces de l'Amérique du Nord soumises au gouvernement du roi.

Votre Seigneurie verra par les diverses relations qu'elle recevra d'Europe, que l'état de la France est tel qu'il nous inspire peu de crainte de ce côté à l'heure pré-

sente. L'occasion est donc des plus favorables pour l'adoption des mesures propres à contribuer à affermir notre puissance et à accroître nos ressources, de façon à nous permettre de résister aux efforts que la plus heureuse issue des troubles actuels puisse mettre la France en état de déployer contre nous.

Je suis, etc., etc.,

W. W. GRENVILLE.

N° 2.—M. GRENVILLE À LORD DORCHESTER.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 42, p. 96.*)

WHITEHALL, 20 octobre 1789.

MILORD,—Comme on a décidé de soumettre aux délibérations du parlement dans les premiers jours de la prochaine session l'à-propos d'adopter de nouvelles dispositions pour le bon gouvernement de la province de Québec, je transmets à Votre Seigneurie un projet de bill préparé à cet effet.

Avant que ce plan soit proposé au parlement, les ministres de Sa Majesté désirent profiter des observations que peuvent suggérer à Votre Seigneurie son expérience et sa connaissance du sujet. Il est probable que le parlement ne s'assemblera que vers la fin de janvier prochain, ce qui me donnera amplement le temps de recevoir la réponse de Votre Seigneurie à cette dépêche avec les remarques que pourra lui inspirer le bill projeté, et avec les renseignements qui pourront être nécessaires pour me permettre de suppléer les points de détail qui sont laissés en blanc.

Votre Seigneurie observera que ce plan a généralement pour objet d'assimiler la constitution de cette province à celle de la Grande-Bretagne, autant que le permettent les différences résultant des mœurs de la population et de la situation actuelle de la province.

Dans cette œuvre on doit avoir beaucoup d'égard aux préjugés et aux usages des habitants français qui forment une si grande proportion de la société, et on doit soigneusement veiller à leur conserver la jouissance de ces droits religieux et civils qui leur ont été garantis par la capitulation de la province, ou leur ont été accordés depuis par la politique libérale et éclairée du gouvernement anglais.

Cette considération a eu un grand poids dans l'adoption du plan de division de la province de Québec en deux districts, qui resteront comme à présent sous l'administration d'un gouverneur général, mais auront chacun un lieutenant-gouverneur et une législature séparée.

Les ministres du roi n'ont pas oublié les raisons invoquées par Votre Seigneurie contre cette séparation, et ils pensent que si le Canada demeurerait sous la forme de gouvernement qui le régit maintenant, ces suggestions seraient d'un grand poids. Mais quand on résolut d'établir une législature provinciale, qui serait constituée de la manière qu'on propose et choisi en partie par le peuple, toutes les considérations politiques parurent tendre à cette conclusion, qu'il serait désirable que la grande prépondérance que possèdent dans le district supérieur les anciens sujets du roi, et dans le district inférieur les Canadiens-français, ait cet effet et cette influence dans des législatures séparées; plutôt que de confondre ensemble ces deux éléments dans la première formation de la nouvelle constitution, et avant qu'on n'ait laissé écouler assez de temps pour dissiper les vieilles préventions par l'habitude de l'obéissance au même gouvernement, et par le sentiment d'un intérêt commun.

Quant aux frontières projetées de ces provinces, on a laissé un blanc dans le bill pour que Votre Seigneurie, avec l'aide de l'arpenteur général, qui est actuellement à Québec, trace une description de ces frontières qui soit suffisamment intelligible et précise pour écarter à l'avenir toute difficulté à ce sujet. La division dont il s'agit entre les deux provinces est la même que celle mentionnée à Votre Seigneurie dans la lettre de lord Sydney du 3 septembre 1788, avec le changement suggéré par Votre Seigneurie dans sa lettre du 8 novembre suivant.

Il y aura cependant une grande difficulté dans la manière de décrire la frontière entre le district du Haut-Canada et les territoires des Etats-Unis. Comme l'adhésion à la ligne spécifiée dans le traité conclu avec l'Amérique exclurait les postes qui sont encore dans la possession de Sa Majesté, et que l'infraction au traité commise par l'Amérique a induit Sa Majesté à retenir, tandis que, d'un autre côté, si on les inclut en termes exprès dans les limites à établir pour la province par un acte du parlement anglais, ça excitera probablement parmi les citoyens des Etats-Unis un ressentiment intense, qui pourrait les pousser peut-être à des mesures préjudiciables à nos intérêts commerciaux. Il se peut que la meilleure solution de cette difficulté soit de décrire le district supérieur en termes généraux tels que ceux-ci: "Tous les territoires, etc., que possède Sa Majesté et qui lui sont soumis, situés à l'ouest ou au sud de la ligne-frontière du Bas-Canada, sauf ceux inclus dans les limites actuelles du gouvernement du Nouveau-Brunswick."

En réglant cette affaire des frontières, ce sera aussi une question de savoir si l'établissement de pêche de Gaspé ne pourrait pas être annexé avec avantage au gouvernement du Nouveau-Brunswick plutôt que de continuer à faire partie de celui du Bas-Canada sous le système qu'on se propose d'établir, vu surtout que la situation géographique de ce district pourrait en rendre la représentation dans une assemblée législative à Québec très difficile, sinon impraticable.

Comme Votre Seigneurie le verra par le projet du bill, la législature de chacune des deux provinces se composera de Sa Majesté représentée par son gouverneur ou lieutenant-gouverneur, d'un Conseil législatif et d'une Chambre d'assemblée.

On veut séparer le conseil législatif du conseil exécutif, et donner aux membres du premier le droit de conserver leurs sièges leur vie durant et moyennant bonne conduite, pourvu qu'ils ne soient pas domiciliés hors de la province, et qu'ils ne prêtent pas serment d'allégeance ou d'obéissance aux Etats-Unis ou à quelque autre pouvoir étranger.

C'est de plus l'intention du roi de conférer aux personnes qu'il distinguera en les appelant à siéger dans son conseil législatif quelque marque d'honneur, comme un titre de baronnet provincial soit exclusivement personnel, ou transmissible à leurs fils aînés par succession en ligne directe.

Plus tard, les provinces ayant fort augmenté en richesse, cette circonstance pourrait probablement engager Sa Majesté à décerner aux plus importants de ces messieurs, des honneurs encore plus élevés, mais cela ne pourrait certes pas se faire convenablement dans les conditions actuelles.

L'objet de ces règlements est de donner à la branche supérieure de la législature plus de poids et d'importance que n'en avaient les conseils sous les anciens gouvernements coloniaux, et aussi d'établir dans les provinces un corps d'hommes ayant ce motif d'attachement à la forme existante de gouvernement, qui résulte de la possession de distinctions personnelles ou héréditaires.

Il sera fort nécessaire qu'on choisisse avec grand soin ceux qui seront placés dans cette situation les premiers, et ceux que de temps à autre on pourra conseiller à Sa Majesté d'ajouter à ce nombre; et comme la connaissance qu'a Votre Seigneurie depuis de longues années de la province et des personnes qui composent les hautes classes de la société, doivent lui donner une compétence toute particulière pour faire ce choix, je désire vivement que Votre Seigneurie porte sur cette question toute l'attention que mérite son importance, et qu'elle me donne le nom de ceux qu'elle croira à cet égard dignes de la faveur du roi, dans chacune des deux provinces qu'on se propose de former.

Dans le projet du bill que je vous transmets, il y a un blanc pour ce qui devra être fixé comme le plus petit nombre de membres dont se composeront les conseils respectifs. Il est assurément à désirer que ce nombre ne soit pas trop considérable au début, car il serait facile à Sa Majesté d'ajouter à ce nombre si on le jugeait opportun, tandis que, d'un autre côté, la nomination de sujets indignes au conseil pour compléter le nombre requis par le bill causerait, sous l'opération du système dont je parle, des inconvénients et un mal permanents au gouvernement de Sa Majesté.

De ce point aussi Votre Seigneurie doit être incontestablement le meilleur juge, et je désire savoir ce qu'elle en pense. Mon idée du moment, fondée toutefois plutôt sur des conjectures que sur des renseignements satisfaisants, c'est que le conseil législatif dans le Haut-Canada ne soit pas composé de moins de six membres, et de pas moins de douze dans le Bas-Canada; et le choix de ces hommes doit se faire dans la prévision d'en augmenter le nombre par quelque addition dans un avenir prochain, comme marque de la faveur de Sa Majesté envers ceux qui pourront en être trouvés dignes par leur conduite.

Votre Seigneurie donnera aussi, pour l'instruction de Sa Majesté, le nombre et les noms des personnes qu'elle jugera dignes de recommander au roi pour siéger dans le conseil exécutif.

Ce n'est nullement notre intention que les membres du conseil législatif soient exclus de ce corps ou qu'il soit, d'une autre part, entièrement composé d'hommes de ce rang. Il peut être à propos que quelques-uns de ceux nommés au conseil exécutif dans un des districts soient appelés à la même distinction dans l'autre.

En statuant l'établissement d'une chambre d'assemblée dans chacune des deux provinces, la première question de détail qui se présente est celle des membres respectifs dont ces corps seront composés, et de la manière dont ils seront élus; particulièrement en ce qui a trait à la division des provinces en comtés ou districts et à la proportion relative de représentation à allouer aux villes.

La décision de ces points doit nécessairement dépendre de la connaissance du pays: C'est pourquoi on les a laissés en blanc dans le projet du bill, et je désire avoir l'opinion de Votre Seigneurie là-dessus. Je ne suis pas suffisamment informé pour savoir si la présente division des comtés répondrait bien à l'objet en question, ou si une subdivision en paroisses ou districts serait plus à désirer.

Je transmets à Votre Seigneurie pour son information un papier que m'a remis M. Lymburner, et qui contient un plan de représentation pour la province; mais autant que je puis me former une opinion sur ce sujet, ce plan me paraît sujet à de grandes objections. Je vous transmets aussi un plan pour le même objet, préparé par le conseil du commerce en 1765.

Le point suivant à considérer est le cens électoral et le cens d'éligibilité dans chacune des provinces. C'est là aussi en grande partie une question de détail local qui dépend de l'état et des moyens des différentes classes de la population des provinces, et sur laquelle les ministres de Sa Majesté désirent avoir l'avis de Votre Seigneurie. A la marge du bill que je vous transmets, j'ai mis les suggestions qu'on m'a faites sur ce sujet, mais quant à ces suggestions, je ne me sens pas capable de former, sans de nouveaux renseignements, une opinion qui me satisfasse.

Les autres articles du bill ne me semblent pas avoir besoin d'être particulièrement débattus dans cette lettre; Votre Seigneurie verra par l'article 27 qu'on entend maintenir toutes les lois existantes de la province jusqu'à ce qu'elles soient révoquées ou modifiées par les législatures des provinces respectives. On a fait néanmoins une exception et on a laissé un article en blanc pour y insérer les réglemens de commerce, s'il en est, qu'on pourrait juger à propos d'introduire comme autant d'exceptions aux lois canadiennes relatives aux biens et aux droits civils, avant d'investir l'Assemblée du Bas-Canada du droit de rejeter tous les changements qui pourraient être proposés à l'avenir.

C'est là un point qui est actuellement soumis à l'étude des hommes de loi de Sa Majesté, mais comme il est probable que je recevrai la réponse de Votre Seigneurie à cette dépêche avant qu'il soit devenu nécessaire d'en venir à une décision définitive sur ce sujet, je serai heureux d'accueillir les observations que cette question pourrait suggérer à Votre Seigneurie, comme devant être de nature à contribuer à l'avancement et à la sécurité des intérêts commerciaux de ce royaume, et de ceux de la province qui y ont rapport.

L'article permettant aux propriétaires de changer la tenure de leurs terres en franc et commun socage est conforme à ce qu'a recommandé Votre Seigneurie relativement aux districts supérieurs, et il semble de bonne politique d'appliquer le

même principe aux parties inférieures de la province, autant que le permettront les préjugés des habitants français.

Je désirerais savoir l'opinion de Votre Seigneurie sur le temps qui conviendrait le mieux pour l'inauguration de ce nouveau système, en supposant que le bill soit adopté à la prochaine session du parlement.

Je suis, etc.,

W. W. GRENVILLE.

(Les articles du bill projeté, inclus dans la lettre qui précède, se trouvent au n° 6 de cette note, et aussi, dans des colonnes parallèles, le bill tel que modifié par lord Dorchester.)

N° 3.—PLAN D'UNE CHAMBRE D'ASSEMBLÉE, DRESSÉ PAR LA
COMMISSION DE QUÉBEC ET MONTRÉAL EN 1784.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 42, p. 127.*)

Nous pensons que la chambre d'assemblée doit pour le moment se composer d'un nombre de représentants ne dépassant pas 70, qui tous doivent faire profession de christianisme, parler et écrire l'anglais ou le français.

Quand ce plan fut préparé dans l'automne de 1784, les loyalistes n'avaient pas commencé leurs nouveaux établissements. Comme ces nouveaux établissements ont été divisés et érigés en cinq nouveaux districts, il peut être à propos que chaque district ait un certain nombre de représentants, et que les deux districts de Québec et de Montréal, qui contiennent la section anciennement colonisée du pays, soient divisés en un certain nombre de districts (à la seule fin d'élire des représentants) pour choisir des députés à la chambre d'assemblée.

Que pour atteindre ce nombre, la ville de Québec (qui est la capitale) et la paroisse du même nom, la ville et la paroisse de Montréal élisent entre elles 13 députés. La ville des Trois-Rivières, 2. Et comme il existe dans la province 120 paroisses, qu'elles soient divisées en comtés et districts selon le nombre des habitants, de manière que chaque comté ou district puisse élire deux ou quatre députés.

Que, sur demande à elle faite, la législature ait le pouvoir d'ériger les paroisses qui pourront être établies à l'avenir en comtés ou districts, pour élire et envoyer des députés à l'assemblée, à mesure que la province augmentera en population.

Que le cens nécessaire pour avoir droit de vote à l'élection des députés dans les villes sera une maison, hangar ou lot de terre valant quarante livres sterling; et dans les comtés ou districts, une propriété foncière, des biens de succession ou une terre en roture, d'au moins une acre et demie de front sur 20 acres de profondeur, ou d'autres immeubles d'une classe plus élevée, et dont le votant aura la propriété absolue; situés dans le district ou comté, ou dans la ville et paroisse où il vote.

Que le cens nécessaire à celui qui se présente pour se faire élire député sera des biens de succession en terres ou en maisons valant trente livres sterling de revenu annuel.

Que chacun attestera sous serment (sous les peines et pénalités dont est punissable le parjure) qu'il possède le cens électoral ou le cens d'éligibilité, qu'il est âgé de vingt et un ans et propriétaire absolu de l'immeuble qui lui donne la qualité en question.

Qu'il n'y a que les hommes qui seront électeurs ou éligibles.

Que l'assemblée aura pleine liberté des débats, et le pouvoir de choisir un Orateur.

Que toutes les lois relatives aux impôts ou à la levée de deniers sur le sujet, prendront naissance dans la chambre d'assemblée.

Que l'assemblée aura seule le droit d'instruire et de décider les contestations d'élections.

Que toutes les affaires seront décidées dans l'assemblée par la majorité des votes.

Qu'à toute séance de l'assemblée, il faudra l'Orateur et au moins la moitié des députés pour former un quorum.

Qu'à l'avenir, le gouverneur ou lieutenant-gouverneur sera tenu de convoquer les représentants en assemblée, une fois par an, entre le 1er janvier et le 1er mai de chaque année, et en tout autre temps que pourra l'exiger l'urgence des affaires.

N° 4.—RAPPORT DES LORDS COMMISSAIRES DU COMMERCE ET DES COLONIES AU SUJET D'UNE CHAMBRE DE REPRÉSENTANTS, EN DATE DU 10 JUILLET 1769.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 42, p. 131.*)

Au sujet de la chambre des représentants qui (bien qu'elle soit déclarée par la commission royale et les instructions de Sa Majesté faire partie de la constitution) n'a jamais existé jusqu'ici pour les raisons déjà exposées, il ne serait, nous présumons, ni pratique ni opportun de lui donner, dans l'état actuel de la colonie, une forme qu'on regarderait comme fixe et permanente à tous égards; on ne doit considérer qu'à la lumière de l'expérience toute institution de ce genre, en ce qui touche au moins à la manière dont elle devra être convoquée pour la première fois; sujette dans tous les cas relatifs aux lieux qui auront à élire les députés, au nombre de ceux-ci à élire au cens d'éligibilité et aux formalités nécessaires, aux modifications que nécessitera de temps à autre un changement dans l'état et les conditions de la colonie.

Pour le moment, comme cette province est déjà divisée en trois districts, et comme nous voyons que les cours de justice et autres institutions civiles sont organisées en vue de cette division, nous pensons que Vos Seigneuries seront d'avis que l'établissement d'une chambre de représentants devrait pareillement correspondre à cet ordre de choses: En conséquence, nous avons l'honneur de proposer que cette chambre se compose de 27 membres à élire comme suit:

Pour la ville de Québec.....	7
Pour le district de Québec.....	6
Pour la ville de Montréal.....	4
Pour le district de Montréal.....	4
Pour la ville des Trois-Rivières.....	3
Pour le district des Trois-Rivières.....	3

27

Que les députés choisis pour les différents districts ne seront pas tenus de prêter d'autres serments que ceux d'allégeance, de suprématie et d'abjuration, mais il faudra veiller à ce que le privilège qu'on entend ici accorder aux nouveaux sujets d'être éligibles pour ces districts soit limité à eux seuls, et à ceux d'entre eux qui étaient réellement habitants du Canada, et possesseurs de terres et de maisons en ce pays lors de la conclusion du traité de Paris.

Que les députés élus pour les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières devront signer, outre les serments d'allégeance, de suprématie et d'abjuration, celui du Test contre la transubstantiation, imposé par l'acte de la 25e de Charles II, chapitre 2.

Que le mode de convocation de la première assemblée sera réglé par une ordonnance qui sera rendue à cet effet, et qui déclarera que nul ne pourra être choisi comme représentant ou ne votera pour le choix d'un représentant s'il n'a atteint l'âge de 21 ans, et s'il n'est véritablement et de bonne foi propriétaire et occupant de terres, ou d'une maison dans les limites de la province, mais que le cens tant des électeurs que des élus ainsi que les formalités relatives aux élections seront plus particulière-

ment déterminés par une loi que passera la première assemblée qui siégera, et qu'il soit recommandé que nul ne pourra être élu pour un district s'il ne possède soit en propre, ou du chef de sa femme, une seigneurie dans la province.

Que celui qui sera élu orateur de l'assemblée devra prêter les serments d'allégeance, de suprématie et d'abjuration et signer également le serment du test exigé par l'acte de la 25^e de George II, chapitre 2.

Vos Seigneuries verront par les règlements qui précèdent qu'il est probable que la chambre des représentants se composera d'à peu près un égal nombre de sujets protestants et de sujets catholiques romains, et que, comme ceux à élire pour les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières doivent être nécessairement des protestants, il est fort présumable, quoiqu'il ne s'en suive pas de toute nécessité, que les députés des districts appartiendront à la religion catholique romaine; et nous espérons que quand Vos Seigneuries considéreront l'état de la colonie relativement à la grande supériorité que possèdent en nombre et en biens les nouveaux sujets, elles n'estimeront pas que la règle de proportion établie entre les deux éléments de la population soit plus favorable aux nouveaux sujets que ne le demandent la justice et l'équité. Quant aux époques où il conviendra de convoquer l'assemblée, à la nature et à la forme des brefs d'élection et aux divers autres règlements de détail qui se rattachent à une semblable institution, ce sont choses à laisser à la discrétion du gouverneur de Sa Majesté, qui, sans doute se réglera dans sa conduite à cet égard sur ce qu'on a approuvé et jugé le plus avantageux en d'autres colonies, autant que ces précédents auront de conformité avec la position et les conditions particulières de Québec.

N° 5.—LORD DORCHESTER À M. GRENVILLE.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 44-1, p. 20.)

(N° 15.)

QUÉBEC, 8 février 1790.

MONSIEUR,—J'ai reçu le triplicata de votre dépêche n° 2 le 20 du mois dernier, et je saisis la première occasion de présenter aux ministres de Sa Majesté les observations sur le bill projeté qui me viennent à l'esprit dans le moment.

Le projet ci-inclus comprend les modifications correspondantes, greffées sur le bill, transmis dans votre lettre.

Il me paraît fort à désirer qu'on arrive à administrer librement la justice dans toutes les parties des possessions de Sa Majesté, de manière à donner vraisemblablement le moins d'ombrage possible aux Etats-Unis. Pour cette raison on a tracé les frontières des deux provinces proposées par une ligne de délimitation précise du territoire du Canada seulement, en ajoutant des termes généraux qui, j'espère, pourront comprendre les territoires soumis à Sa Majesté ou en sa possession au sud du quarante-cinquième degré de latitude nord du côté du lac Champlain, comme du côté d'Oswégo, de Niagara, de Détroit, de Michillimakinak, ce qui correspond autant que possible à l'idée exprimée dans votre lettre. Mais en consultant le juge en chef sur la mise à effet de ce tracé de la frontière, je vois qu'il ne pense pas que ce tracé réponde à la fin désirée.

Il semble valoir mieux pour le présent qu'on laisse le district de Gaspé annexé à la province du Bas-Canada, à cause de ses relations commerciales avec cette province, et parce que malgré la distance, il communique par eau avec Québec plus aisément qu'il ne le ferait avec le siège du gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans l'état actuel de cette province; d'autant plus que la difficulté d'avoir une représentation de ce district dans une assemblée à Québec se trouve beaucoup amoindrie par la liberté laissée dans le bill aux non-résidents d'un district de s'en faire élire députés.

Mais comme la Baie des Chaleurs est soumise à des gouvernements différents, ce qui donne, surtout à présent que cette partie du Nouveau-Brunswick est inhabitée, l'occasion à des gens malintentionnés d'é luder le contrôle des lois au détriment des pêcheries et du bon ordre; pour porter remède à ce mal, j'inclus un article (B) qui,

s'il est approuvé, pourra être inséré dans le bill comme une addition au deuxième article.

Il pourrait résulter de nombreux avantages d'un conseil législatif héréditaire, distingué par quelque marque honorifique, si l'état du pays concourait à soutenir cette dignité, mais la fluctuation de la propriété dans ces provinces exposerait tous les honneurs héréditaires à tomber dans le discrédit; il semble donc pour le moment de meilleure politique de nommer les conseillers à vie, durant bonne conduite et résidence dans la province. Leur nombre doit n'être pas moins de sept pour le Haut-Canada et de quinze pour le Bas-Canada, et Sa Majesté pourra l'augmenter à mesure que la richesse et la population du pays rendront cette augmentation nécessaire. Pour leur donner autant d'importance que possible, dans l'état actuel de la province, ils doivent être choisis parmi les propriétaires fonciers, chez lesquels on trouvera des talents, de l'intégrité et un ferme attachement à l'unité de l'empire. Je saisisrai la première occasion qui se présentera de communiquer les noms de ceux qui me paraissent le mieux réunir ces avantages.

La chambre d'assemblée du Haut-Canada se composera d'au moins seize membres, et celle du Bas-Canada d'au moins trente, soit près du double en nombre des conseils législatifs, qu'on augmentera aussi en proportion de la population du pays.

Autant que j'en puis juger maintenant, il serait opportun de donner à chacune des villes de Québec et Montréal dans le Bas-Canada, quatre députés, et deux à celle de Trois-Rivières, et l'on partagera les paroisses rurales en vingt circonscriptions, qui éliront chacune un représentant. Dans le Haut-Canada, Lunenburg, Mecklenburg, Nassau et Hesse choisiront chacun quatre députés, et ces districts seront par la suite subdivisés en autant de circonscriptions et de villes que le comportera leur état.

Mais le temps actuel est trop court pour entrer dans des détails plus circonstanciés, et pour cette raison je propose qu'on ne fixe que le plus petit nombre possible de députés dans le bill, et qu'on laisse le soin de terminer la subdivision et la répartition nécessaire pour obtenir une représentation égale aux lieutenants-gouverneurs, de l'avis des conseils exécutifs des provinces respectives, sous l'autorité à cet effet de Sa Majesté.

J'ai attribué les qualités requises des électeurs et des éligibles, en ce qui se rapporte à la naissance, aux habitants des provinces tant avant que depuis la conquête, parce qu'on peut les mettre sur un pied d'égalité avec les natifs et les aubains naturalisés, et que l'acquisition par la province de lumières et de biens de l'étranger est chose désirable, qui ne semble pas devoir léser les intérêts du roi sous les garanties proposées.

Les incapacités dont sont frappés les individus convaincus de trahison et de félonie, les déserteurs de la milice quand ils sont appelés en activité, et les banqueroutiers jusqu'à ce qu'ils aient entièrement payé leurs dettes, ont été ajoutés au quatorzième article, comme un frein à ces maux et en conséquence de cette conviction que les gens de cette catégorie ne méritent ni honneurs politiques ni considération.

Quant à l'à-propos d'insérer des règlements de commerce comme exceptions aux lois du Canada, avant d'investir l'assemblée du Bas-Canada du droit de rejeter tous changements à venir, je regrette que cette question soit si compliquée et si technique de sa nature qu'elle m'empêche de former autre chose qu'une opinion générale, à savoir, que quels que soient les règlements de ce genre qu'on juge convenable d'adopter, ils doivent être décrétés spécialement, exposés au peuple, et non introduits en bloc, et à l'aide d'une énumération générale.

Je crois l'introduction du système de franc et commun soccage nécessaire dans le Haut-Canada et opportune dans toutes les parties de la province, avec exemption de rentes honorifiques pour toute propriété de pas plus de mille acres, comme le recommande ma lettre à lord Sydney, n° 18. Et la rente honorifique, qu'on peut juger à propos d'établir sur de grands domaines, devrait être cédée aux gouvernements provinciaux pour leur soutien, afin d'écartier toute semence de discorde entre l'Angleterre et ses colonies. Et indépendamment de cette importante consi-

dération, peut-être que le vrai principe en économie politique est d'obvier à la nécessité d'envoyer de l'argent au dehors, plutôt que d'en faire venir dans la mère-patrie en prélevant ces rentes honorifiques ou d'autres droits de quelque nature que ce soit.

Je prends pour acquis que les avantages résultant pour le sujet du changement de la tenure en fief en celle de franc et commun soccage, devront s'étendre à tous, et que comme ils passent du roi à son tenancier, de celui-ci ils iront à ses sous-tenanciers, lors du changement; s'il en était autrement, ces avantages seraient limités à un petit nombre, et l'on créerait des intérêts qui seraient contraires au progrès du pays. J'ai fait quelques modifications dans l'article relatif à ce point, pour écarter tout doute à ce sujet.

Le commencement de la mise en vigueur de l'acte dans toutes ses dispositions, sauf seulement l'émission des brefs d'élection et la convocation des chambres d'assemblée des provinces respectives, a été fixé à l'époque que proclamera Sa Majesté, de l'avis de son conseil privé, laquelle n'excédera pas les six mois qui suivront la notification de l'acte en ce pays, ce qui, je crois, donnera assez de temps pour faire tous les arrangements nécessaires quant à ces points.

Mais pour la convocation des assemblées, il me paraît nécessaire de fixer une époque plus éloignée, pour les raisons ci-dessus spécifiées.

Dès qu'auront été préparés les plans convenables pour leur organisation, Sa Majesté pourra ordonner que les assemblées soient convoquées, aussitôt que ce sera à propos, avant le 1er janvier 1792, comme le suggère l'article trente et un du bill, auquel j'ai pareillement ajouté une proposition ayant pour objet le gouvernement temporaire des deux provinces dans l'intervalle par les lieutenants-gouverneurs et les conseils législatifs de ces provinces, d'après le modèle du bill de Québec.

Si ces considérations sont approuvées, la faveur que m'accorderait le roi de retourner en Angleterre pour quelques mois pour mes affaires privées, me donnerait l'occasion d'offrir aux ministres de Sa Majesté toutes les autres explications qu'il me sera possible de fournir sur ce sujet.

Avant de terminer, je dois soumettre à la sagesse des conseils de Sa Majesté la question de savoir s'il ne serait pas à propos d'établir, pour les possessions de Sa Majesté sur ce continent, un gouvernement général, ainsi qu'un gouverneur général, grâce auxquels les efforts combinés de ses provinces de l'Amérique du Nord pourraient être plus efficacement dirigés vers l'intérêt général et le maintien de l'unité de l'empire.

Je transmets copie d'une lettre du juge en chef (C), avec quelques articles additionnels sur ce sujet (D), qu'il a préparés sur ma demande, et avec son projet d'une autre addition proposée au bill (E), pour pourvoir au procès des étrangers prévenus de trahison et de meurtre, ainsi que copie de sa lettre (F) relative à l'adoption de la frontière, telle qu'elle est décrite dans le bill, avec son idée (G) de l'addition nécessaire pour donner libre carrière à nos cours de justice. L'article que j'ai plus haut mentionné en le marquant de la lettre B a été également rédigé par lui à ma demande.

Je suis avec grand respect et estime,

Monsieur, votre très obéissant et très humble serviteur,

DORCHESTER.

Le très honorable

WM. W. GRENVILLE.

N° 6.—L'ACTE PROPOSÉ POUR LA DIVISION DE LA PROVINCE.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 42, p. 105, et Q 44-1, p. 30.)

Projet original du bill.

1. Qu'en conséquence, il plaise à Votre Majesté décréter et il est décrété par Sa Très Excellente Majesté, de l'avis et du consentement des lords spirituels et

Le bill tel que modifié par lord Dorchester.

1. Pas de changement dans cet article, mais on trouve la note qui suit à la marge du bill tel que renvoyé : N° 1. Les limites entre New-York et la province de

temporels et des communes assemblées en ce présent parlement et de par leur autorité : Que toutes les dispositions du dit acte qui ont trait de quelque manière que ce soit à l'établissement des frontières de la province de Québec, ou à la nomination d'un conseil pour la gouverne des affaires de cette province, ou au pouvoir donné par le dit acte à ce conseil, ou à la majorité de ses membres de faire des ordonnances pour la paix, le bien et le bon gouvernement de cette province, avec le consentement du gouverneur, lieutenant-gouverneur, ou commandant en chef nommé par Sa Majesté à l'avenir, soient et elles sont par le présent acte révoquées.

2. Et il est décrété par l'autorité sus dite : Que les différents territoires, terres et pays maintenant soumis à Sa Majesté et en Sa possession dans l'Amérique du Nord, et compris dans les limites de la dite province de Québec, telles qu'autrefois établies par le dit acte, soient et ils sont par le présent divisés en deux provinces, lesquelles seront appelées la province du Haut-Canada et la province du Bas-Canada : Et il est décrété que les frontières de la province du Haut-Canada seront comme suit :

Et il est décrété que les frontières de la province du Bas-Canada seront comme suit :

Québec ont été fixées par la couronne en conseil privé en 1766, et il en a été donné communication aux gouverneurs par l'entremise du conseil de commerce.

2. Et il est aussi décrété par l'autorité susdite, que le territoire du Canada soit et il est par le présent divisé en deux provinces qui seront appelées la province du Haut-Canada et la province du Bas-Canada, lesquelles provinces seront séparées par une ligne de délimitation se dirigeant par différentes voies vers le franc sud, à partir d'une borne en pierre fixée sur la rive nord du lac Saint-François dans une anse du fleuve Saint-Laurent, à l'ouest de la Pointe au Boudet dans la limite qui sépare le township de Lancaster de la seigneurie du nouveau Longueuil jusqu'à l'extrémité le plus au sud des possessions de Sa Majesté et allant vers le nord depuis la dite borne en pierre en suivant les limites ouest ou à l'intérieur, de la dite seigneurie du Nouveau Longueuil et de la seigneurie de Vaudreuil, selon leurs diverses directions, jusqu'à ce qu'elle atteigne la rivière des Outaouais, de là, en ligne directe au point le plus rapproché au centre du chenal navigable de cette rivière, de là en montant par le milieu du chenal navigable de cette rivière jusqu'au lac Témiscamingue, de là par le milieu de ce lac jusqu'à son extrémité le plus au nord, et de là se dirigeant vers le franc nord jusqu'à la frontière du territoire concédé aux marchands aventuriers d'Angleterre qui font la traite jusqu'à la baie d'Hudson. La province du Haut-Canada comprendra tous les territoires, terres et pays maintenant soumis à Sa Majesté ou en sa possession, situés à l'ouest et au sud de la dite ligne de délimitation, et la province du Bas-Canada comprendra tous les territoires, terres et pays maintenant soumis à Sa Majesté ou en sa possession, à l'est de la

3. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite : Qu'il y aura respectivement dans chacune des dites provinces un conseil législatif et une chambre d'assemblée qui seront composés et constitués séparément de la manière ci-après énoncée ; et que dans chacune de ces provinces respectivement, Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, auront, de par l'avis et le consentement du conseil législatif et de la chambre d'assemblée de ces provinces respectivement, le pouvoir de faire des lois pour la paix, le bien et le bon gouvernement de ces provinces ;

Et que ces lois, après avoir été adoptées par le conseil législatif et la chambre d'assemblée de l'une ou l'autre de ces provinces respectivement et sanctionnées par Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, ou sanctionnées au nom de Sa Majesté par la personne que Sa Majesté nommera, le cas échéant, gouverneur ou lieutenant-gouverneur de telle province, ou que Sa Majesté nommera, le cas échéant, pour la conduite de son gouvernement dans la même province en l'absence de tel gouverneur ou lieutenant-gouverneur, seront valides et obligatoires pour les habitants de la province où ces lois auront été ainsi passées.

4. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que pour constituer le conseil législatif comme susdit, dans chacune de ces provinces respectivement, il sera et il est loisible à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, de par l'avis de son conseil privé, de donner pouvoir et d'ordonner à son gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou à la personne chargée de la conduite de son gouvernement dans chacune de ces provinces respectivement, dans les (3) mois après la mise en vigueur du présent acte, d'appeler, au nom de Sa Majesté et par un instrument émis sous le grand

même ligne de délimitation, et au sud de la frontière sud des dits territoires concédés aux marchands aventuriers d'Angleterre qui font la traite jusqu'à la baie d'Hudson,—ne faisant pas partie du gouvernement de Terre-Neuve ni d'aucune autre des provinces de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, lors de l'adoption du présent acte. (Une note en marge dit : " Cet article est entièrement nouveau. Voir aussi l'article B, dont le juge en chef propose l'insertion à la fin de cet article.

3. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite qu'il y aura respectivement dans chacune des dites provinces, un conseil législatif et une chambre d'assemblée qui seront composés et constitués séparément de la manière ci-après énoncée. Et que dans chacune de ces provinces respectivement, Sa Majesté, ses héritiers et successeurs auront, de par l'avis et le consentement du conseil législatif et de la chambre d'assemblée de ces provinces, respectivement, le pouvoir de faire des lois pour la paix, le bien et le bon gouvernement de ces provinces, et que ces lois, après avoir été adoptées par le conseil législatif et la chambre d'assemblée de l'une ou l'autre de ces provinces respectivement et sanctionnées par Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, ou sanctionnées au nom de Sa Majesté par la personne que Sa Majesté nommera, le cas échéant, gouverneur ou lieutenant-gouverneur de telle province, ou que Sa Majesté nommera, le cas échéant, pour la conduite de son gouvernement dans la même province en l'absence de tel gouverneur ou lieutenant-gouverneur, seront valides et obligatoires pour les habitants de la province où ces lois auront été ainsi passées.

4. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que pour constituer le conseil législatif comme susdit, dans chacune de ces provinces respectivement, il sera et il est loisible à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, de par l'avis du conseil privé, de donner pouvoir et d'ordonner à son gouverneur, ou lieutenant-gouverneur, ou à la personne chargée de la conduite de son gouvernement dans chacune de ces provinces respectivement, dans le délai ci-après mentionné, d'appeler, au nom de Sa Majesté et par un instrument émis sous le grand sceau de la province,

seau de la province, au dit conseil législatif à établir dans chacune de ces provinces respectivement, un nombre suffisant d'hommes prudents et compétents, qui ne sera pas de moins de (6) pour le conseil législatif de la province du Haut-Canada, et qui ne sera pas de moins de (12) pour le conseil législatif de la province du Bas-Canada.

Et que les hommes ainsi appelés deviendront en conséquence membres des conseils législatifs auxquels ils auront été respectivement ainsi appelés, et constitueront et composeront respectivement ce même conseil législatif.

Et qu'il sera aussi loisible à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, le cas échéant, de par l'avis du conseil privé, de donner pouvoir et d'ordonner à son gouverneur, ou lieutenant-gouverneur, ou à la personne chargée de la conduite de son gouvernement dans chacune de ces provinces respectivement, d'appeler de la même manière aux conseils législatifs de ces provinces respectivement, tel autre homme ou hommes, ainsi que le jugeront à propos Sa Majesté, ses héritiers et successeurs.

Et que tout homme qui sera ainsi appelé au conseil législatif de l'une ou l'autre de ces provinces respectivement, deviendra en conséquence membre du conseil législatif auquel il aura été ainsi appelé.

5. Pourvu néanmoins et il est décrété par l'autorité susdite, que nul ne sera appelé au conseil législatif de l'une ou l'autre de ces provinces, s'il n'est âgé de vingt et un ans révolus, et s'il n'est sujet de naissance de Sa Majesté, ou habitant d'une de ces provinces, né dans l'une d'elles avant la conquête qu'en a faite Sa Majesté par ses armes.

6. Et il est en outre décrété, que tout membre de chacun de ces conseils législatifs y conservera son siège à vie, mais sauf néanmoins les dispositions qui suivent à l'effet de déclarer ce siège vacant, en certains cas ci-après spécifiés.

7. Pourvu néanmoins et il est décrété par l'autorité susdite, que si quelque membre

au dit conseil législatif à établir dans chacune de ces provinces respectivement, un nombre suffisant d'hommes prudents et compétents, qui ne sera pas de moins de (7) pour le conseil législatif de la province du Haut-Canada, et qui ne sera pas de moins de (15) pour le conseil législatif de la province du Bas-Canada.

Et que les hommes ainsi appelés deviendront en conséquence (Note marginale : en vertu de cette nomination) membres du conseil législatif auquel ils auront été respectivement ainsi appelés, et constitueront et composeront respectivement ce même conseil législatif.

Et qu'il sera aussi loisible à Sa Majesté ses héritiers et successeurs, le cas échéant, de par l'avis du conseil privé, de donner pouvoir et d'ordonner à son gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou à la personne chargée de la conduite de son gouvernement dans chacune de ces provinces respectivement, d'appeler de la même manière aux conseils législatifs de ces provinces respectivement, tel autre homme ou hommes, ainsi que le jugeront à propos Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs.

Et que tout homme qui sera ainsi appelé au conseil législatif de l'une ou l'autre de ces provinces respectivement, deviendra *en conséquence* membre du conseil législatif auquel il aura été ainsi appelé. Et la majorité d'entre eux régulièrement assemblée constituera la chambre ou conseil législatif.

5. Pourvu néanmoins et il est décrété par l'autorité susdite, que nul ne sera appelé au conseil législatif de l'une ou l'autre de ces provinces s'il n'est âgé de vingt et un ans révolus, et s'il n'est sujet de naissance de Sa Majesté, ou s'il n'a été habitant d'une de ces provinces avant et depuis le treize septembre mil huit cent cinquante-neuf, ou encore si, aubain de naissance, il n'a pas été naturalisé par un acte du parlement ou par une loi de la province.

6. Et il est en outre décrété, que tout membre de chacun de ces conseils législatifs y conservera son siège à vie, mais sauf néanmoins les dispositions qui suivent à l'effet de déclarer ce siège vacant en certains cas ci-après spécifiés.

7. Pourvu néanmoins et il est décrété par l'autorité susdite, que si quelque mem-

de l'une ou l'autre de ces conseils législatifs quitte la province pour laquelle il a été nommé conseiller et réside continuellement hors de ses limites pendant un an sans la permission du gouverneur ou lieutenant-gouverneur de la province, ou de la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté en cette province, permission que devra faire connaître au conseil législatif le gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté : Ou s'il réside continuellement hors de cette province pendant deux ans sans la permission de Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs notifiée à ce conseil législatif par le gouverneur ou lieutenant-gouverneur de la province ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté en cette province : Ou si un tel membre prête serment d'allégeance ou d'obéissance à quelque prince ou Etat étranger, son siège en ce conseil deviendra vacant en conséquence.

8. Pourvu aussi et il est décrété par l'autorité susdite, que si quelque membre de l'un ou l'autre de ces conseils législatifs est condamné pour trahison ou félonie, son siège en ce conseil deviendra vacant en conséquence.

9. Et il est en outre décrété que le gouverneur ou lieutenant-gouverneur de ces provinces, ou la personne ou personnes chargées de la conduite du gouvernement en ces provinces, auront respectivement le pouvoir et l'autorisation de constituer, nommer et destituer, le cas échéant, par un instrument émis sous le grand sceau de la province, les Orateurs des conseils législatifs de ces provinces respectivement.

10. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que pour constituer telle assemblée comme susdit, dans chacune de ces provinces respectivement,

Il sera et il est loisible à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs de donner pouvoir et d'ordonner à son gouverneur, ou lieutenant-gouverneur, ou à la personne chargée de la conduite de son gouvernement dans chacune de ces provinces respectivement, dans les (3) mois après la mise en vigueur du présent acte, de convoquer au nom de Sa Majesté et par un instrument émis sous le grand sceau de telle province respectivement, une assemblée dans et pour cette province.

bre de l'un ou l'autre de ces conseils législatifs quitte la province pour laquelle il a été nommé conseiller et réside continuellement hors de ses limites pendant un an sans la permission du gouverneur ou lieutenant-gouverneur de la province, ou de la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté en cette province, permission que devra faire connaître au conseil législatif le gouverneur, lieutenant-gouverneur, ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté, ou s'il (*Note: Un tel membre*) réside continuellement hors de la province pendant deux ans sans la permission de Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, notifiée à ce conseil législatif par le gouverneur ou lieutenant-gouverneur de la province, ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté en cette province : Ou si un tel membre prête serment d'allégeance ou d'obéissance à quelque prince ou Etat étranger, son siège en ce conseil deviendra vacant en conséquence.

8. Pourvu aussi et il est décrété par l'autorité susdite, que si quelque membre de l'un ou l'autre de ces conseils législatifs est condamné pour trahison ou félonie, son siège en ce conseil deviendra vacant en conséquence.

9. Et il est en outre décrété que le gouverneur ou lieutenant-gouverneur de ces provinces, ou la personne chargée de la conduite du gouvernement en ces provinces, auront respectivement le pouvoir et l'autorisation de constituer, nommer et destituer, le cas échéant, par un instrument émis sous le grand sceau de la province, les Orateurs des conseils législatifs de ces provinces respectivement.

10. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que pour constituer telle assemblée comme susdit dans chacune de ces provinces respectivement, il sera et il est loisible à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, de donner pouvoir et d'ordonner à son gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou à la personne chargée de la conduite de son gouvernement dans chacune de ces provinces respectivement, dans le délai ci-après mentionné, de convoquer, au nom de Sa Majesté et par un instrument émis sous le grand sceau de telle province respectivement, une assemblée dans et pour cette province.

11. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que pour élire les membres de ces assemblées respectivement, il sera et il est loisible à Sa Majesté d'autoriser son gouverneur ou lieutenant-gouverneur de chacune de ces provinces ou la personne ou personnes chargées de la conduite du gouvernement en ces provinces respectivement, à émettre une proclamation divisant telle province en districts, ou comtés, et fixant leurs limites, de façon que la dite province du Haut-Canada sera divisée en districts, et la dite province du Bas-Canada en districts.

Et qu'il sera aussi loisible à Sa Majesté d'autoriser tel gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou personne comme susdit, à nommer et instituer des personnes compétentes pour remplir la charge de shérif, dans chacun de ces districts ou comtés respectivement.

12. Pourvu néanmoins, que nul ne soit tenu de remplir cette charge de shérif pour un laps de temps de plus d'une année, ni plus d'une fois, à moins qu'il ne soit autrement statué par la législature de la province.

13. Et il est en outre décrété, que les brefs pour l'élection des députés appelés à siéger dans ces assemblées respectivement, seront émis par le gouverneur, ou lieutenant-gouverneur, ou la personne ou personnes chargées de la conduite du gouvernement de Sa Majesté dans ces provinces respectivement, dans les (14) jours après qu'aura été scellé tel instrument comme susdit, et seront adressés aux shérifs respectifs de ces districts ou comtés, et que la forme de ces brefs sera autant que possible, conforme à celle des brefs émis dans la Grande-Bretagne pour l'élection des députés appelés à siéger en parlement; et que ces shérifs auront et ils ont par le présent l'autorisation et l'obligation de dûment exécuter ces brefs, et tous autres brefs qui émaneront en vertu du présent acte, et leur seront adressés; et que des brefs émaneront de la même manière et en la même forme pour l'élection des députés en cas de vacance survenue par suite du décès de la personne choisie, ou de sa nomination au conseil législatif de l'une ou l'autre province; auquel cas il est par le présent décrété, que la personne ainsi nommée ne sera plus

11. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que pour élire les membres de ces assemblées respectivement, il sera et il est loisible à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs d'autoriser son gouverneur, lieutenant-gouverneur de chacune de ces provinces, ou les personnes chargées de la conduite de son gouvernement en ces provinces respectivement, à émettre une proclamation divisant cette province en districts, comtés ou circonscriptions et villes, et fixant leurs limites, et fixant et spécifiant le nombre de représentants à choisir par chacun d'eux. Et qu'il sera aussi loisible à Sa Majesté d'autoriser tel gouverneur ou personne comme susdit à nommer et instituer des personnes compétentes sous le nom de shérifs et huissiers ou sous tout autre nom pour remplir la charge d'officier-rapporteur dans chacun de ces districts, comtés ou circonscriptions et villes respectivement.

12. Pourvu néanmoins et il est décrété par l'autorité susdite que le nombre total des députés à choisir dans la province du Haut-Canada ne sera pas de moins de seize et que le nombre total des députés à choisir dans la province du Bas-Canada ne sera pas de moins de trente.

13. Et il est en outre décrété que les brefs pour l'élection des députés appelés à siéger dans ces assemblées respectivement seront émis par le gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté dans ces provinces respectivement dans les (14) jours après qu'aura été scellé tel instrument comme susdit, et seront adressés aux officiers-rapporteurs respectifs de ces districts, comtés, circonscriptions et villes; et que la forme de ces brefs sera, autant que possible, conforme à celle des brefs émis dans la Grande-Bretagne, pour l'élection des députés appelés à siéger en parlement; et que ces officiers-rapporteurs auront et ils ont par le présent l'autorisation et l'obligation de dûment exécuter tels brefs, qui émaneront en vertu du présent acte, et leur seront adressés. Et que des brefs émaneront de la même manière et en la même forme pour l'élection de députés en cas de vacance survenue par suite du décès de la personne choisie, ou de sa nomination au conseil législatif de l'une ou l'autre province, auquel cas il est par le présent décrété que la personne ainsi

membre des dites chambres d'assemblée ni d'aucune d'elles ; et il est aussi décrété, qu'en cas de vacance, par suite du décès de la personne choisie, ou de sa nomination comme susdit, le bref pour l'élection d'un nouveau député en remplacement de la personne, ainsi décédée, ou ainsi nommée, émanera dans les jours qui suivront son décès, ou la date de telle nomination.

14. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que le nombre total de députés à choisir dans la province du Haut-Canada, sera de _____ soit _____ députés pour chacun des dits districts ou comtés et _____ députés pour les villes de _____

15. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que le nombre total des députés à choisir dans la province du Bas-Canada, sera de _____ soit _____ députés pour chacun des dits districts ou comtés, et _____ députés pour les villes de _____

nommée ne sera plus membre des dites chambres d'assemblée ni d'aucunes d'elles.

Et il est aussi décrété, qu'en cas de vacance par suite du décès de la personne choisie, ou de sa nomination comme susdit, le bref pour l'élection d'un nouveau député en remplacement de la personne ainsi décédée, ou ainsi nommée, émanant dans les six jours après que tel décès ou telle nomination aura été signifié au bureau chargé de l'émission de tels brefs d'élection.

14. Et il est en outre décrété que nul ne pourra voter à une élection d'un député appelé à siéger dans telle assemblée de l'une ou l'autre des dites provinces, ou ne pourra être élu à une élection s'il n'est pas âgé de vingt et un ans révolus, et s'il n'est pas sujet de naissance de Sa Majesté, ou s'il n'a pas été habitant d'une de ces provinces, avant et depuis le treize septembre mil sept cent cinquante-neuf, ou encore si, aubain de naissance, il n'a pas été naturalisé par un acte du parlement, ou une loi de la province.

Et il est aussi décrété par la même autorité, que nul ne pourra voter à une élection d'un député appelé à siéger dans telle assemblée de l'une ou l'autre des dites provinces, ou ne pourra être élu à une élection si, depuis et après la mise en vigueur du présent acte, il est condamné pour trahison ou félonie ou s'il déserte de la milice de l'une ou l'autre de ces provinces quand il aura été appelé en activité, ou si, ayant fait banqueroute après l'époque ci-dessus mentionnée, il n'a pas par la suite entièrement payé ses dettes.

15. Et il est en outre décrété que les députés des différents districts, comtés ou circonscriptions de ces provinces respectivement seront choisis par la majorité des votes des personnes ayant qualité pour voter comme susdit, et qui auront individuellement des terres ou des maisons dans tel district, comté ou circonscription, possédées en franc-alleu ou en fief ou en roture ou en vertu d'un certificat obtenu sous l'autorité du gouverneur et du conseil de la province de Québec, de la valeur annuelle de cinq livres sterling, pour leur usage et bénéfice exclusifs, et en sus de toutes rentes et charges, payables à même ces biens ou en considération de ces biens, dans chacune de ces provinces séparément.

16. Et il est en outre décrété, que nul ne pourra voter à une élection d'un député appelé à siéger dans telle assemblée de l'une ou l'autre des dites provinces, ou ne pourra être élu à une telle élection, à moins qu'il n'ait alors vingt et un ans révolus, et à moins qu'il ne soit sujet de naissance de Sa Majesté, ou habitant d'une de ces provinces, né dans l'une d'elles, avant la conquête qu'en ont faite les armes de Sa Majesté.

17. Et il est en outre décrété, que les députés des différents districts ou comtés du Haut-Canada seront choisis par la majorité des votes des personnes ayant qualité pour voter comme susdit, et qui auront individuellement

pour leur usage et bénéfice exclusifs, et en sus de toutes rentes et charges payables à même ces biens ou en considération de ces biens, dans cette même province;

Et que les députés des différentes villes, dans cette même province, seront choisis par la majorité des votes des personnes ayant qualité pour voter comme susdit, et qui posséderont individuellement une maison dans ces villes, ou qui, y ayant résidé pendant les mois antérieurs à l'élection, y posséderont individuelle-

Et que les députés des différentes villes dans ces provinces respectivement seront choisis par la majorité des votes des personnes ayant qualité pour voter comme susdit, et qui auront individuellement une maison et un lot de terre dans cette ville, ou dans le townships ou la paroisse en dépendant, possédés de la même manière que sus-mentionnée, ou qui ayant résidé dans cette ville, ou dans le township ou la paroisse en dépendant, pendant les douze mois antérieurs à la date du bref d'élection, posséderont la valeur de cent livres sterling en biens mobiliers dans cette même ville, ou dans le township ou la paroisse en dépendant.

16. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que tout électeur, avant d'être admis à donner son vote à une telle élection, prêtera, s'il en est requis par un des candidats ou par l'officier-rapporteur, le serment suivant qui sera administré en anglais ou en français, suivant le cas :

Je, A.B., déclare et atteste en présence de Dieu Tout-Puissant, que je suis, au meilleur de ma connaissance et croyance, âgé de vingt et un ans révolus (et sujet de naissance de Sa Majesté le roi Georges) ou, et que j'ai été habitant d'une des provinces de Sa Majesté, du Haut ou du Bas-Canada, avant et depuis le treize septembre mil sept cent cinquante-neuf, ou, et que j'ai été naturalisé par un acte du parlement, ou une loi de la province, et que je n'ai pas déjà voté à cette élection.

17. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, qu'il sera et il est loisible à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, d'autoriser son gouverneur ou lieutenant-gouverneur, de chacune de ces provinces respectivement, à fixer l'époque et le lieu où se tiendront ces élections, et à nommer des personnes compétentes pour présider aux élections des villes, et pour faire rapport de ces élections, sauf néanmoins les dispositions qui pourront être ultérieurement adoptées à cet égard par la législature de la province.

en biens mobiliers.

18. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que les députés des différents districts ou comtés du Bas-Canada, seront choisis par la majorité des votes des personnes ayant qualité pour voter comme susdit, et qui posséderont individuellement

pour leur usage et bénéfice exclusifs, et en sus de toutes redevances et charges, payables à même ces biens ou en considération de ces biens, dans cette même province;

Et que les députés des différentes villes dans cette même province seront choisis par la majorité des votes des personnes qui posséderont individuellement une maison dans ces villes, ou qui, y ayant résidé pendant les mois antérieurs à l'élection, y posséderont individuellement

en biens mobiliers.

19. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que tout électeur, avant d'être admis à donner son vote à une telle élection, prêtera, s'il en est requis par un des candidats ou par l'officier-rapporteur, le serment suivant qui sera administré en anglais ou en français, suivant le cas.

Je, A.B., déclare et atteste en présence de Dieu Tout-Puissant, que je suis, au meilleur de ma connaissance et croyance, âgé de vingt et un ans révolus (et sujet de naissance de Sa Majesté le roi Georges) ou, (et que je suis né dans les provinces de Sa Majesté, du Haut ou du Bas-Canada, avant la conquête qu'en ont faite les armes de Sa Majesté). Et que je n'ai pas déjà voté à cette élection.

20. Et il est en outre décrété, par l'autorité susdite, qu'il sera et il est loisible à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, d'autoriser son gouverneur ou lieutenant-gouverneur de chacune de ces provinces respectivement, à fixer l'époque et le lieu où se tiendront ces élections, à nommer des personnes compétentes pour présider aux élections des villes et pour faire rapport de ces élections, sauf néanmoins les

18. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, qu'il sera et il est loisible à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, d'autoriser son gouverneur ou lieutenant-gouverneur, de chacune de ces provinces respectivement, ou la personne chargée de la conduite de son gouvernement en chacune de ces provinces respectivement, à fixer les lieux et les époques où se tiendront la première et toute autre session du conseil législatif et de l'assemblée de chacune de ces provinces, et à les proroger au besoin, et à les dissoudre par proclamation ou proclamations, ou autrement, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire.

19. Pourvu néanmoins et il est décrété par l'autorité susdite, que les dits conseil législatif et assemblée de chacune de ces provinces, seront convoqués une fois au moins tous les douze mois.

Et que toute assemblée durera pendant sept (7) ans à compter de la date du rapport des brefs émis pour l'élection de cette même assemblée, et non plus longtemps, sauf néanmoins à être plus tôt dissoute par le gouverneur, ou lieutenant-gouverneur de la province, ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté en cette province.

20. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que toutes les questions qui s'élèveront dans ces conseils législatifs ou assemblées seront respectivement décidées par la majorité des voix.

Et que dans les cas d'égalité de voix, l'Orateur de tel conseil ou assemblée, suivant le cas, aura voix prépondérante.

Et que la moitié présente du nombre total des membres de chaque assemblée

dispositions qui pourront être ultérieurement adoptées à cet égard par la législature de la province.

21. Et il est en outre décrété, par l'autorité susdite, qu'il sera et il est loisible à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, d'autoriser son gouverneur, ou lieutenant-gouverneur, de chacune de ces provinces respectivement, ou la personne ou personnes chargées de la conduite de son gouvernement en chacune de ces provinces respectivement, à fixer les lieux et les époques où se tiendront la première et toute autre session du conseil législatif et de l'assemblée de chacune de ces mêmes provinces respectivement, et à les proroger respectivement au besoin, et les dissoudre respectivement par proclamation ou proclamations, ou autrement, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire.

22. Pourvu néanmoins, et il est décrété par l'autorité susdite, que les dits conseil législatif et assemblée de chacune de ces provinces, seront convoqués une fois au moins tous les douze mois.

Et que toute assemblée durera pendant (7) ans à compter de la date du rapport des brefs pour l'élection de cette même assemblée, et non plus longtemps, sauf néanmoins à être plus tôt dissoute par le gouverneur, ou lieutenant-gouverneur de la province, ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté en cette province.

respectivement, constituera un quorum.

21. Pourvu néanmoins, et il est décrété par l'autorité susdite, qu'il ne sera permis à aucun membre, soit du conseil législatif ou de l'assemblée de l'une ou l'autre de ces provinces, d'y siéger, ou d'y voter, avant d'avoir prêté et signé le serment suivant, soit devant le gouverneur ou lieutenant-gouverneur de telle province, ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté en cette même province, ou devant quelque personne ou personnes autorisées par le dit gouverneur, ou lieutenant-gouverneur ou autre personne comme susdit, à administrer ce serment.

Et que ce serment sera administré en anglais ou en français, suivant le cas.

Je, A.B., promets et jure en toute sincérité, d'être fidèle et de porter une sincère allégeance à Sa Majesté le roi Georges, comme souverain légitime du royaume de la Grande-Bretagne et de ces provinces lui appartenant, et de le défendre de toutes mes forces contre toutes conspirations déloyales et attentats quelconques, dirigés contre sa personne, sa couronne et sa dignité, et de faire tous mes efforts pour révéler et faire connaître à Sa Majesté, ses héritiers, ou successeurs, toutes trahisons et conspirations déloyales et attentats que je saurai dirigés contre elle, ou quelqu'un d'entre eux. Et je jure tout cela sans équivoque, sans restriction mentale ni arrière pensée, et en renonçant à tous pardons et dispenses dans le sens contraire de la part de toute personne ou pouvoir quelconque.

Ainsi, que Dieu me soit en aide.

22. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite que quand un bill, qui aura été passé par le conseil législatif et par la chambre d'assemblée de l'une ou l'autre de ces provinces respectivement, sera présenté pour recevoir la sanction de Sa Majesté, au gouverneur ou lieutenant-gouverneur de telle province, ou à la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté en telle province, il sera et il est loisible à tel gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou autre personne comme susdit, de déclarer, à sa discrétion, sauf néanmoins les instructions qu'il peut

23. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que toutes questions qui s'élèveront dans les dits conseil législatif ou assemblées respectivement, seront décidées par la majorité des voix ;

Et que, dans les cas d'égalité de voix, l'Orateur de tel conseil ou assemblée, suivant le cas, aura voix prépondérante.

24. Pourvu néanmoins et il est décrété par l'autorité susdite, qu'il ne sera permis à aucun membre soit du conseil législatif ou de l'assemblée de l'une ou l'autre de ces provinces, d'y siéger ou d'y voter, avant d'avoir prêté et signé le serment suivant, soit devant le gouverneur ou lieutenant-gouverneur de telle province, ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté en cette même province, ou devant quelque personne ou personnes autorisées par le dit gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou autre personne comme susdit, à administrer ce serment ; et que ce serment sera administré en anglais ou en français, suivant le cas ;

Je, A. B., promets et jure en toute sincérité, d'être fidèle et de porter une sincère allégeance à Sa Majesté le roi Georges, comme souverain légitime du royaume de la Grande-Bretagne, et de ces provinces lui appartenant. Et de le défendre de toutes mes forces contre toutes conspirations déloyales et attentats quelconques dirigés contre sa personne, sa couronne et sa dignité. Et de faire tous mes efforts pour révéler et faire connaître à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, toutes trahisons et conspirations déloyales et attentats que je saurai dirigés contre elle, ou quelqu'un d'entre eux,

Et je jure tout cela sans équivoque, sans restriction mentale ni arrière-pensée, et en renonçant à tous pardons et dis-

de temps à autre recevoir de Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, ou que Sa Majesté donne sa sanction à ce bill, ou qu'il refuse cette sanction, ou qu'il réserve le bill jusqu'à ce que Sa Majesté ait signifié son bon plaisir à ce sujet.

23. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, qu'aucun bill qui aura été ainsi réservé par le gouverneur, ou lieutenant-gouverneur, ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté, n'aura force de loi dans la province où il aura été ainsi réservé, jusqu'à ce que tel gouverneur, ou lieutenant-gouverneur, ou autre personne comme susdit, ait signifié soit par un discours ou message aux dits conseil législatif et assemblée de cette province, ou par proclamation, que ce bill a été soumis à Sa Majesté en conseil, et qu'il a plu à Sa Majesté l'approuver.

24. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que toutes les lois, ordonnances et coutumes aujourd'hui en vigueur, dans l'une ou l'autre de ces provinces respectivement, relativement à la spécification, à la nature, à l'instruction ou à la punition des crimes et délits, ou relativement à la décision de toutes contestations ayant trait à la propriété ou aux droits civils, resteront en opération et continueront d'avoir la même vigueur et le même effet dans chacune de ces provinces respectivement, qu'elles ont à présent, excepté en tant que ces lois, ordonnances et coutumes sont expressément chargées par le présent acte, ou en tant qu'elles seront ou pourront être ultérieurement révoquées, modifiées ou changées, par Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs de par l'avis et le consentement des conseils législatifs et assemblées respectifs des dites provinces respectivement.

penses dans le sens contraire de la part de toute personne ou pouvoir quelconque.

Ainsi, que Dieu me soit en aide.

25. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que quand un bill qui aura été passé par le conseil législatif et par la chambre d'assemblée de l'une ou l'autre de ces provinces respectivement, sera présenté pour recevoir la sanction de Sa Majesté au gouverneur, ou lieutenant-gouverneur de telle province, ou à la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté en telle province, il sera et il est loisible à tel gouverneur, ou lieutenant-gouverneur ou autre personne comme susdit, de déclarer, à sa discrétion, sauf néanmoins les instructions qu'il pourra de temps à autre recevoir de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, ou que Sa Majesté donne sa sanction à ce bill, ou qu'il refuse cette sanction, ou qu'il réserve le bill jusqu'à ce que Sa Majesté ait signifié son bon plaisir à ce sujet.

26. Et il est en outre décrété, par l'autorité susdite, qu'aucun bill qui aura été ainsi réservé par le gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté, n'aura force de loi dans la province où il aura été ainsi réservé, jusqu'à ce que tel gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou autre personne comme susdit, ait signifié soit par un discours ou message aux dits conseil législatif et assemblée de cette province, ou par proclamation, que ce bill a été soumis à Sa Majesté en conseil, et qu'il a plu à Sa Majesté l'approuver.

27. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que toutes les lois, ordonnances et coutumes aujourd'hui en vigueur dans l'une ou l'autre de ces provin-

25. Pourvu néanmoins et il est décrété par l'autorité susdite, que si une personne ou des personnes, tenant dans ces provinces, ou dans l'une d'elles, des terres immédiatement de la couronne en fief, ou de toute autre manière qu'en franc et commun soccage, et ayant droit de les aliéner, les remettent en quelque temps que ce soit après la mise en vigueur du présent acte, à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, par pétition au gouverneur ou lieutenant-gouverneur ou autre personne chargée de la conduite du gouvernement de ces provinces respectivement, exposant qu'elle ou elles désire ou désireront posséder ces terres en franc et commun soccage, tel gouverneur, ou lieutenant-gouverneur, ou autre personne, comme susdit, fera faire en conséquence à telle personne ou personnes une nouvelle concession de ces terres pour être possédées en franc et commun soccage.

Et tout semblable changement de tenure opérera l'extinction absolue de tous droits de mutation, charges et redevances sur les terres ainsi remises, et concédées de nouveau, auxquels ces terres, ou quelque partie de ces terres auraient ou pourraient avoir été sujettes, en vertu des lois et coutumes concernant les terres possédées en fief ou en roture, ou de toute autre manière qu'en franc et commun soccage dans l'une ou l'autre de ces provinces.

26. Pourvu néanmoins, et il est décrété par l'autorité susdite, que cette rétrocession et cette concession n'annuleront ou n'excluront, sur ces terres ainsi remises, aucun droit ni aucun intérêt qu'une personne ou des personnes les remettant, auront soit par possession, à titre de retour ou de la réversion, ou autrement, lors de cette rétrocession, mais que tout semblable droit et titre sera aussi valide et produira le même effet que si cette rétrocession et cette concession n'avaient jamais été faites.

27. Et considérant qu'il a été déclaré par un acte passé dans la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, que le roi et le parlement de la Grande-Bretagne

ces respectivement, relativement à la spécification, à la nature, au procès ou à la punition des crimes et délits, ou relativement à la décision de toutes contestations ayant trait à la propriété ou aux droits civils, resteront en opération et continueront d'avoir la même vigueur et le même effet, dans chacune de ces provinces respectivement, qu'elles ont à présent, excepté tant que ces lois, ordonnances et coutumes sont expressement changées par le présent acte, ou en tant qu'elles seront ou pourront être ultérieurement révoquées, modifiées, ou changées par Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, de par l'avis et le consentement des conseils législatifs et assemblées respectifs des dites provinces respectivement.

28. Pourvu aussi et il est décrété par l'autorité susdite, que si une personne ou des personnes tenant dans ces provinces, ou dans l'une d'elles, des terres immédiatement de la couronne en fief, ou de toute autre manière qu'en franc et commun socage, et ayant droit de les aliéner, les remettant en quelque temps que ce soit après la mise en vigueur du présent acte, à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, par pétition au gouverneur, ou lieutenant-gouverneur, ou autre personne ou personnes chargées de la conduite du gouvernement de ces provinces respectivement, exposant qu'elle ou elles désire ou désirent posséder ces terres en franc et commun socage, tel gouverneur, ou lieutenant-gouverneur, ou autre personne comme susdit, fera faire en conséquence à telle personne ou personnes une nouvelle concession de ces terres pour

n'imposeront aucun droit, taxe, ou impôt quelconque, payable dans aucune des colonies, provinces et établissements de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, ou les Antilles, sauf seulement les droits qu'il pourra être à propos d'imposer pour la réglementation du commerce, et dont le produit net devra toujours être affecté à et pour l'utilité de la colonie, province ou établissement où ces droits seront respectivement levés, de la même manière que d'autres droits perçus sous l'autorité des cours générales ou assemblées générales respectives de ces colonies, provinces ou établissements, sont ordinairement payés et appliqués.

Et considérant qu'il est nécessaire pour l'avantage général de l'empire britannique, que ce pouvoir de réglementation du commerce continue d'être exercé par Sa Majesté et le parlement de la Grande-Bretagne, sauf néanmoins la condition ci-dessus spécifiée, quant à l'application des droits qui pourront être imposés pour cet objet;

A ces causes, il est décrété par l'autorité susdite, que rien de ce que contient le présent acte n'aura l'effet, ou ne sera considéré comme ayant l'effet d'empêcher ou d'affecter la juste exécution de toute loi qui a été ou sera décrétée par Sa Majesté et le parlement de la Grande-Bretagne pour établir des règlements, et des prohibitions, et pour imposer, lever et percevoir des droits, pour la réglementation du commerce et de la navigation.

28. Pourvu néanmoins, et il est décrété par l'autorité susdite, que tous les droits qui seront ainsi imposés seront exclusivement à la disposition des législatures des provinces respectives, telles qu'elles sont établies par le présent acte.

être possédées en franc et commun soccage.

NOTE.—L'article 9 de l'acte de Québec, 14, Georges 3, 83, n'est pas révoqué par ce bill ; cet article décrète que les réglemens dans cet acte (rétablissant les lois canadiennes en matière de propriété,) ne s'appliqueront pas aux terres que le roi concédera pour être possédées en franc et commun soccage. On présume donc que les lois anglaises s'appliqueront à ces terres, et qu'une disposition spéciale à cet effet n'est pas nécessaire.

29. Pourvu néanmoins, et il est décrété par l'autorité susdite, que cette rétrocession et cette concession n'annuleront ou n'excluront, sur ces terres ainsi remises, aucun droit ni aucun intérêt qu'une personne ou des personnes, autres que la personne ou les personnes les remettant, auront, soit par possession, à titre de retour ou de réversion, ou autrement, lors de cette rétrocession, mais que tout semblable droit et titre sera aussi valide et produira le même effet que si cette rétrocession et cette concession n'avaient jamais été faites.

30. Et considérant qu'il a été déclaré par un acte passé dans la 18^e année du règne de Sa Majesté, que le roi et le parlement de la Grande-Bretagne n'imposent aucun droit, taxe ou impôt quelconque, payable dans aucune des colonies, provinces ou établissemens de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord ou les Antilles, sauf seulement les droits qu'il pourra être à propos d'imposer pour la réglementation du commerce, et dont le produit net devra toujours être affecté à et pour l'utilité de la colonie, province ou établissement où ces droits seront respectivement levés, de la même manière que d'autres droits perçus sous l'autorité des cours générales ou assemblées générales respectives de ces colonies, provinces ou établissemens sont ordinairement payés et appliqués ;

Et considérant qu'il est nécessaire pour l'avantage général de l'empire britannique, que ce pouvoir de réglementation du commerce continue d'être exercé par Sa Majesté et le parlement de la Grande-Bretagne, sauf néanmoins la condition ci-dessus spécifiée, quant à l'application des droits qui pourront être imposés pour cet objet ;

29. Et il est en outre décrété de par l'autorité susdite, que rien de ce que contient le présent acte n'aura l'effet, ou ne sera considéré comme ayant l'effet d'empêcher Sa Majesté d'établir, ériger et constituer tel conseil exécutif ou conseils exécutifs qu'il jugera à propos, dans chacune de ces provinces respectivement, ou d'y nommer et appeler au besoin telles personnes qu'il jugera aptes à composer ce ou ces conseils exécutifs, ou d'en renvoyer toute personne ou personnes qu'il jugera devoir être ainsi renvoyées.

A ces causes, il est décrété par l'autorité susdite, que rien de ce que contient le présent acte n'aura l'effet, ou ne sera considéré comme ayant l'effet d'empêcher ou d'affecter la juste exécution de toute loi qui a été ou sera décrétée par Sa Majesté et le parlement de la Grande-Bretagne pour établir des réglemens et des prohibitions, et pour imposer, lever et percevoir des droits pour la réglementation du commerce et de la navigation.

31. Pourvu néanmoins, et il est décrété par l'autorité susdite, que tous les droits qui seront ainsi imposés seront exclusivement à la disposition des législatures des provinces respectives telles qu'elles sont établies par le présent acte.

31. Et considérant qu'à cause de la distance qui sépare les dites provinces de ce pays et du changement à faire par le présent acte dans le gouvernement de ces provinces, il peut être nécessaire qu'il s'écoule quelque intervalle entre la notification du présent acte à ces mêmes provinces et le jour où il sera mis en vigueur.

A ces causes, il est décrété par l'autorité susdite qu'il sera et il est loisible à Sa Majesté, de l'avis de son conseil privé, de fixer et déclarer le jour où le présent acte sera mis en vigueur.

Pourvu que ce jour ne dépasse pas les six mois qui suivront la notification du dit acte dans chacune des provinces respectives pour toutes les parties de cet acte et chacune d'elles, excepté seulement l'émission des brefs d'élection et la convocation des chambres d'assemblée de chacune de ces provinces respectivement, qu'il sera et qu'il est loisible à Sa Majesté, de par l'avis de son conseil privé, ordonner et prescrire à toute époque n'excédant pas le 1er janvier de l'an de Notre-Seigneur mil sept cent quatre-vingt-douze.

Mais comme disposition provisoire pour le bien de ces provinces en attendant qu'il soit fait des lois pour le même objet par les conseils législatifs et les assemblées de ces mêmes provinces respectivement comme il a été ci-dessus déclaré,

Il est décrété par la même autorité que le gouverneur, lieutenant-gouverneur ou la personne chargée de la conduite du gouvernement de Sa Majesté dans chacune de ces provinces fera et pourra faire avec le conseil législatif, sans le concours d'une assemblée, des ordonnances qui seront obligatoires dans chacune de ces mêmes provinces respectivement, dans la mesure et sous les conditions, restrictions, et dans les limites définies concernant le pouvoir et l'autorité du conseil législatif, mentionnés dans l'acte de la quatorzième année du règne de Sa Majesté, chapitre 83.

32. Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que rien de ce que contient le présent acte n'aura l'effet, ou ne sera considéré comme ayant l'effet d'empêcher Sa Majesté d'établir, ériger et constituer tel conseil exécutif ou conseils exécutifs qu'elle jugera à propos, dans chacune de ces provinces respectivement. Ou d'y nommer, et appeler au besoin telles personnes qu'elle jugera aptes à composer ce ou ces conseils exécutifs, ou d'en renvoyer toute personne ou personnes qu'elle jugera devoir être ainsi renvoyées.

33. Et il est en outre décrété, que rien de ce que contient le présent acte n'aura l'effet, ou ne sera considéré comme ayant l'effet d'empêcher Sa Majesté, ses héritiers et successeurs d'ériger, constituer et établir par ses ou leurs lettres patentes, émises sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, telles cours de juridiction civile, criminelle et ecclésiastique, dans ou pour ces provinces respectivement, et de nommer, au besoin, tels juges et officiers de ces cours que Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs jugeront nécessaire ou à propos pour les besoins de ces provinces.

34. Et considérant qu'à cause de la distance qui sépare les dites provinces de ce pays, et du changement à faire par le présent acte dans le gouvernement de ces provinces, il peut être nécessaire qu'il s'écoule quelque intervalle entre la notification du présent acte à ces mêmes provinces et le jour où il sera mis en vigueur,

A ces causes, il est décrété, par l'autorité susdite, qu'il sera et il est loisible à Sa Majesté, de par l'avis de son conseil privé, de fixer et déclarer le jour où le présent acte sera mis en vigueur; pourvu que ce jour ne dépasse pas les (six) mois qui suivront le (25) juin de l'an de Notre-Seigneur 1790.

Article additionnel marqué B.

Et considérant qu'il s'est élevé des doutes au sujet de la ligne de délimitation entre la province de Québec et la province du Nouveau-Brunswick, et que la côte où se trouvent les pêcheries dans le golfe Saint-Laurent fait à présent partie de chaque province, et que beaucoup d'inconvénients préjudiciables à la bonne administration de ces pêcheries résultent du manque d'un gouvernement régulier et compétent, et de ce que cette partie de la

côte comprise dans la dite province du Nouveau-Brunswick est inhabitée,

En conséquence, il est aussi décrété par l'autorité susdite qu'il sera loisible à Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, de spécifier et détablir, de l'avis de son ou leur conseil privé, la délimitation et division entre ces provinces du Bas-Canada et du Nouveau-Brunswick au moyen d'un instrument qui sera émis sous le grand sceau de la Grande-Bretagne.

Pourvu néanmoins, et il est aussi décrété par le présent acte que la spécification et l'établissement qui seront ainsi faits, n'auront l'effet de détruire ou d'annuler aucun titre ou droit de propriété, déjà dûment acquis sous l'autorité de l'une ou l'autre de ces provinces; et qu'en attendant que Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs émettent tel instrument et spécification, la juridiction de la dite province du Bas-Canada embrassera et comprendra toute cette partie de la dite province du Nouveau-Brunswick sur la côte du dit golfe Saint-Laurent, qui est située au nord d'une ligne se dirigeant par le milieu de la baie de Trocadie vers l'extrême entrée ou celle le plus à l'ouest de cette baie, et de là vers l'ouest à la distance de dix milles des confins de la dite côte jusqu'à ce qu'elle atteigne la frontière de la province de Québec, mais que tous droits de propriété sur des terres renfermées dans les limites actuelles du Nouveau-Brunswick auront la même validité que si le présent acte n'avait jamais été passé.

N^o 7.—LE JUGE EN CHEF SMITH À LORD DORCHESTER.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 44-1, p. 61.*)

QUÉBEC, 5 février 1790.

MILORD,—L'article ci-inclus pour la mise en jugement de ceux accusés de crimes ou délits commis hors de la province me semble nécessaire pour encourager cet esprit d'entreprise qui pousse nos traiteurs à explorer les profondeurs de ce continent et leur a fait atteindre presque les côtes orientales de l'Océan Pacifique. Ce commerce, qui, ailleurs ne fait plus que languir par suite de l'augmentation de la population au nord de l'ancien continent, deviendra bientôt le monopole de notre nation. J'ai rédigé cet article dans les termes qui m'ont semblé les moins propres à exciter la jalousie de nos voisins.

Le bill avec les autres additions relatives aux réformes projetées dans ce pays, qu'on a chargé Votre Seigneurie de faire en s'éclairant de l'expérience qu'elle a acquise sur les lieux, constitue une grande amélioration sur l'ancienne forme de nos gouvernements coloniaux; car même celles qu'on appelait les provinces royales, pour les distinguer des républiques concédées en toute propriété par chartes à des

particuliers par les rois de la dynastie des Stuart, avaient des défauts essentiels, et la même tendance générale.

Le plan de M. Grenville va bien certainement poser les fondements de deux provinces spacieuses, populeuses et florissantes, d'où il s'en formera de nouvelles, qui constitueront ensemble, dans un avenir qui n'est pas éloigné, une masse de pouvoir très digne d'attirer promptement l'attention.

Je n'y vois pas cependant d'organisation telle que celle à laquelle on s'attendait et dont l'objet serait de placer sous une direction générale ce qui reste à la Grande-Bretagne de ses anciennes possessions dans l'Amérique du Nord pour la garantie des intérêts communs et de la sûreté de chaque branche de l'Empire.

Les colonies de l'Angleterre étaient des colonies florissantes. C'a été l'effet naturel du bien colonial, du caractère du peuple, et du génie de la constitution anglaise.

Les nôtres le deviendront aussi. Mais cette prospérité pourra amener leur ruine, et fasse le Ciel que la sagesse qui dicte pour nous les nouveaux arrangements, mette le complément à son ouvrage par un système qui puisse empêcher que nous répétions la folie qui a plongé dans la pauvreté et la misère les diverses parties du continent.

Né dans une des anciennes provinces, et entré de bonne heure dans le service public et les conseils, je fais remonter la révolte et la séparation encore récentes à une cause plus éloignée que celles auxquelles on les attribue d'ordinaire. Le fait est que le pays ayant grandi, son gouvernement ne lui allait plus, et il avait besoin qu'on appliquât le remède nécessaire plus d'un demi-siècle avant que la rupture ne commencât. Jusqu'à quel temps ce remède continua-t-il d'être applicable : c'est là un problème qu'il est inutile pour le moment de résoudre.

S'attendre à de la sagesse et à de la modération de la part de près d'une vingtaine de petits parlements qui se composaient en réalité que de l'une des trois branches essentielles à un parlement, ça doit nous paraître, à la lumière de l'expérience, avoir été une espérance fort absurde. Telle a été ma manière de voir il y a plus de vingt ans, et je ne l'ai pas dissimulée.

Milord, une assemblée américaine, tranquille dans la faiblesse de l'enfance, ne pouvait faire autrement que de s'apercevoir, une fois élevée à la prospérité, qu'elle-même était la substance, et que le gouvernement et le conseil étaient des ombres dans leur système politique.

Toute l'Amérique fut ainsi, dès le premier établissement des colonies, abandonnée à la démocratie. Et il appartenait aux administrations du temps de nos pères de trouver le remède, dans la constitution d'un pouvoir sur le continent même, assez fort pour contrôler toutes ses petites républiques, et créer un associé pour la législation de l'Empire, capable de consulter leur propre sûreté et le bien commun.

Pour être mieux compris de Votre Seigneurie, j'ai l'honneur de lui transmettre sous ce pli une pièce sous forme d'additions au présent bill qu'on propose, en partie suggérées par la nécessité d'ajouter quelque chose pour donner une importance réelle et utile au commandement nominal qu'exercerait Votre Seigneurie de plus de provinces que celle-ci,

Quant au temps propice pour commencer une semblable organisation, le moment le plus défavorable serait assurément celui où le besoin d'une telle organisation se ferait le plus sentir. Et puisque son établissement rendra des desseins manifestes et pourra inspirer de l'ombrage, le meilleur temps est celui où cet ombrage excitera le moins d'appréhension.

La faiblesse de nos voisins est notoire, et ils ne sauraient avoir de secours pendant les dissensions en France et la consternation qu'elles répandent dans toute l'Europe.

Ici, dans ces provinces, où il importe beaucoup de commencer avec de bons principes réduits en pratique, quelle conjoncture peut être plus favorable que celle où les milliers de personnes qui y sont venues sous votre patronage et votre direction se confirment dans leur fidélité par le ressentiment de ce qu'elles ont souffert, et sont ainsi disposées à accepter, surtout de votre main, tout ce que prescrira la sagesse de l'Angleterre, comme un don de sa bienveillance.

Quant au Canada, je veux dire cette partie destinée à être le Bas-Canada, les sentiments d'affection, s'il y en existe encore, pour la race dont elle a été détachée, deviennent absolument inoffensifs par l'abjction de ce corps de loyalistes anglais que Votre Seigneurie a implanté dans l'ouest. Par leur répugnance à partager les charges et les misères des colonies révoltées, et par cette idée, de plus en plus répandue, que notre sûreté et notre prospérité ne se trouvent que dans le commerce et les armes de la Grande-Bretagne.

Je suis assez vieux pour me rappeler la terreur que nous inspirait dans les provinces maritimes cette colonie française du nord, et ce qu'il en a coûté pour faire disparaître cette terreur, qui confina notre population sur les bords de l'Atlantique ; aussi suis-je fortement convaincu que, sous une administration comme celle d'aujourd'hui, rien ne sera négligé pour que la Grande-Bretagne puisse user du pouvoir qu'elle possède déjà ici, pour mettre en échec tous les desseins que pourrait méditer à son détriment la nouvelle nation qu'elle a consenti à créer : Elle peut faire davantage ! mais cela n'est pas de mon ressort.

En voilà assez, milord, vous me pardonnerez si je n'ai pu taire ce qu'il me fallait dire pour justifier en quelque sorte le zèle avec lequel j'ai sacrifié ma fortune aux intérêts britanniques, et, comme je le crois encore, pour les meilleurs intérêts aussi de mon pays natal. Par-dessus tout, je devais ce tribut à mon souverain, dans le bon vouloir duquel j'ai trouvé aide et secours à la fin de la tempête.

Avec un profond sentiment de gratitude pour toutes vos bontés et pour l'honneur que vous m'avez fait de faire appel à mes faibles lumières sur des questions si élevées et d'une si grande importance,

Je suis, milord,

De Votre Seigneurie le très humble et très obéissant serviteur,

WM. SMITH.

Le très honorable
lord Dorchester.

N° 8.—ADDITIONS PROPOSÉES AU NOUVEAU BILL DU CANADA POUR LA CONSTITUTION D'UN GOUVERNEMENT GÉNÉRAL.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 44-1, p. 68.)

Et pour pourvoir encore plus efficacement au gouvernement, à la sûreté et à la prospérité de toutes les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, et pour unir solidement les différentes branches de l'Empire.

(1). Il est aussi décrété par la même autorité qu'il y aura (avec un gouverneur général) un conseil législatif et une assemblée générale pour toutes les possessions de Sa Majesté et les provinces qu'elles renferment, lesquelles se composent aujourd'hui ou pourront par la suite composer des parties de l'Amérique situées au sud de la baie d'Hudson et de ces mers qui se trouvent au nord des îles Bermudes ou Somers ; et que Sa Majesté, ses héritiers et successeurs auront le pouvoir, de par l'avis et le consentement de ce conseil législatif et de cette assemblée générale, de faire des lois pour la paix, le bien et le bon gouvernement de toutes ces provinces et possessions ou de chacune d'elles. Et que ces lois passées par le conseil législatif et l'assemblée générale susdits, et sanctionnées par Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, ou sanctionnées au nom de Sa Majesté par la personne nommée ou qui sera nommée gouverneur général des provinces et possessions susdites, ou la personne qui pourra être nommée par la couronne pour exercer les pouvoirs du gouverneur général à la mort ou en l'absence de tel gouverneur général, seront valides et obligatoires pour les habitants de ces possessions ou telle partie de ces possessions qui sera spécifiée pour cet objet.

(2). Et il est décrété par la même autorité que ce conseil législatif se composera d'au moins membres de chacune des dites provinces, lesquels seront nommés comme l'autorisera et l'ordonnera Sa Majesté par ses instructions royales au

gouverneur général d'alors, et ils conserveront à vie leurs sièges respectifs dans ce conseil, sauf néanmoins les termes et conditions qui sont ci-dessus mentionnés comme attachés à l'emploi et à la position de membre du conseil législatif de l'une ou l'autre des susdites provinces du Haut et du Bas-Canada et sauf le pouvoir et l'autorité dont est revêtu le gouverneur général de Sa Majesté ou la personne à qui pourra être dévolue cette charge par la nomination de Sa Majesté, d'instituer, nommer et destituer, le cas échéant, l'Orateur de tel conseil législatif par un instrument émis sous le grand sceau qui sera fabriqué pour les possessions britanniques de l'Amérique du Nord.

(3.) Et il est décrété par la même autorité que cette assemblée générale se composera des personnes qui seront élevées par la majorité de la chambre d'assemblée de la province pour laquelle elles siègent, élections qui seront attestées par des instruments émis en triplicata sous la signature et le sceau de l'Orateur de la dite chambre d'assemblée à l'adresse du gouverneur général, de l'Orateur du conseil législatif et de l'Orateur de l'assemblée générale.

(4.) Et il est aussi décrété par la même autorité que pour que les actes des dits gouverneur général, conseil législatif et assemblée générale aient force de loi, ils devront avoir reçu du conseil législatif l'assentiment de la majorité des voix formant un nombre suffisant pour délibérer, en conformité de ce qu'a fixé Sa Majesté, et ils devront avoir reçu à l'assemblée générale l'assentiment du nombre de voix requis pour en faire des actes de la majorité des provinces ayant droit d'être représentées dans cette assemblée générale, et il en sera ainsi chaque fois qu'il y aura un ou plus d'un député dûment élu par chacune des assemblées des susdites provinces ou du plus grand nombre de ces provinces.

(5.) Et il est en outre décrété par la même autorité qu'il sera loisible à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs de donner à son gouverneur général d'alors ou à la personne à qui pourra être dévolue cette charge par la nomination de Sa Majesté, de convoquer, au nom de Sa Majesté et par un instrument émis sous le grand sceau des possessions britanniques de l'Amérique du Nord, telles assemblées générales de la manière qu'il plaira à Sa Majesté de signifier et commander par ses instructions royales à tel gouverneur général.

(6.) Et il est aussi décrété par la même autorité que le gouverneur général, d'après les instructions qu'il pourra avoir reçu de Sa Majesté, pourra réunir les dits conseil législatif et assemblée générale où, et les proroger et les dissoudre quand et aussi souvent qu'il le jugera nécessaire, pourvu néanmoins et il est décrété qu'ils seront convoqués une fois au moins tous les deux ans, et ils continueront à avoir le droit de siéger pendant sept années à compter de la prestation du serment du test ou du jour de l'émission du bref pour leur élection à moins qu'ils ne soient dissous plus tôt par l'autorité susmentionnée. Mais aucun membre soit du conseil législatif ou de l'assemblée générale ne sera libre de siéger ou voter dans la législature générale avant d'avoir prêté le serment ci-dessus prescrit aux membres du conseil législatif et de l'assemblée du Haut ou du Bas-Canada, ou s'il n'est pas habitant de l'une ou l'autre de ces deux dernières provinces, avant d'avoir prêté tels autres serments et avoir justifié de telles autres qualités requises pour devenir membre du parlement de la Grande-Bretagne, qui seront prescrits et exigés par les instructions de Sa Majesté.

(7.) Et il est aussi décrété par la même autorité que quand un bill qui aura été passé par le dit conseil législatif et la dite assemblée générale sera présenté au gouverneur général d'alors ou à la personne exerçant cette charge sous l'autorité de Sa Majesté pour recevoir la sanction de Sa Majesté, il sera et il est loisible à tel gouverneur général ou autre personne exerçant la dite charge, à sa discrétion, sauf néanmoins telles instructions qu'il pourra recevoir de temps à autre de Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, ou de déclarer que Sa Majesté sanctionne ce bill, ou de déclarer qu'il refuse cette sanction, ou qu'il réserve le bill jusqu'à ce que Sa Majesté ait signifié son bon plaisir à ce sujet. Et aucun bill qui devra être ainsi présenté et qui n'aura pas été sanctionné de la manière susdite n'aura force de loi.

(8.) Et il est en outre décrété par la même autorité que rien de ce que contient le présent acte ne sera considéré comme empêchant Sa Majesté d'établir, ériger et

constituer tel conseil général et exécutif ou conseils généraux et exécutifs qu'elle pourra juger à propos de créer pour les dites provinces et possessions en général, et tel autre emploi nécessaire au dit gouvernement général d'après son jugement et sa discrétion royale, ou de nommer et appeler au besoin, telles personnes qu'elle jugera aptes à composer le même conseil exécutif, ou à remplir tels emplois ou à en destituer toute personne ou personnes qu'elle pourra juger à propos de destituer.

(9) Et il est aussi décrété par la même autorité qu'il sera et il est loisible à Sa Majesté de donner pouvoir à son gouverneur général, ou à la personne exerçant cette charge, à son arrivée dans une des provinces comprises dans sa commission, d'assurer l'autorité et de remplir tous les devoirs et fonctions que le lieutenant-gouverneur de telle province pourrait exercer et remplir, et les pouvoirs et l'autorité de ce lieutenant-gouverneur seront suspendus et continueront à l'être pendant que le gouverneur général sera dans cette même province, et qu'il sera aussi loisible à Sa Majesté de donner au dit gouverneur général d'alors, quoique absent dans quelque autre province de son gouvernement général, pouvoir, relativement à tout acte, de quelqu'une des provinces, de telle nature et tendance que Sa Majesté pourra avoir sujet de spécifier dans ses instructions royales, de suspendre l'exécution de tel acte jusqu'à ce que Sa Majesté ait signifié son bon plaisir au sujet de cet acte; pour laquelle fin il sera du devoir de la personne chargée de la conduite du gouvernement dans chaque province relevant de l'autorité du gouverneur général, de lui transmettre copie de chaque bill qu'il aura sanctionné aussitôt que possible après qu'il aura force de loi, et advenant la suspension de ce bill par le gouverneur général, il fera connaître le fait par une proclamation émise sous le grand sceau de la province, de la meilleure manière possible pour que ce fait soit su des habitants de cette même province, et de tous autres qui pourront y être intéressés.

(10) Et il est en outre décrété par l'autorité susdite, que rien de ce que contient le présent acte ne sera interprété comme dérogeant aux droits et aux prérogatives de la couronne en ce qui regarde le légitime exercice de l'autorité royale et exécutive sur toutes les dites provinces ou l'une d'elles, ou comme dérogeant à la souveraineté législative et à la suprématie de la couronne et du parlement de la Grande-Bretagne; mais les actes de législation de l'une ou l'autre des dites provinces, de même que les actes du gouverneur général et du conseil législatif et de l'assemblée générale, qui seront ainsi faits, seront sujets au désaveu royal tel qu'il a été jusqu'ici exercé par rapport aux lois de chacune des provinces britanniques, et les dites possessions et toutes les provinces en lesquelles ces possessions pourront être ultérieurement divisées continueront à être et resteront gouvernées par la couronne et le parlement de la Grande-Bretagne comme étant la législature suprême de tout l'empire britannique.

Et considérant qu'il peut se faire qu'il se commette des crimes et délits qui, dans l'état actuel des lois, ne peuvent être jugés et punis qu'en Angleterre en vertu de divers statuts, comme la trahison et le meurtre perpétrés dans des régions étrangères, et que pourtant le coupable peut être arrêté et emprisonné pour tel crime, dans l'une ou l'autre des provinces de Sa Majesté en Amérique :

A ces causes, il est décrété par l'autorité susdite que tel coupable pourra être mis en jugement et puni dans celle des provinces de Sa Majesté où il se trouvera emprisonné, et à cet effet il pourra être traduit devant les commissaires d'Oyer et Terminer constitués de temps à autre par commission émise sous le grand sceau de la province, autant que possible en conformité de la pratique suivie dans le royaume d'Angleterre pour le procès de crimes de même nature.

N^o 9.—M. DUNDAS À LORD DORCHESTER.*(Archives canadiennes, série Q, vol. 52, page 213.)*

WHITEHALL, 16 septembre 1791.

Le très honorable

LORD DORCHESTER.

MILORD,—Je vois par les lettres écrites à Votre Seigneurie par mon prédécesseur, lord Grenville, que Sa Seigneurie vous a fait part il y a longtemps de l'intention de Sa Majesté de diviser sa province de Québec en deux gouvernements séparés, qui seront nommés la province du Haut-Canada et la province du Bas-Canada, et des réglemens qu'on proposait de faire en conséquence, pour une meilleure administration de cette partie des possessions de Sa Majesté.

Maintenant, j'informe Votre Seigneurie qu'en conformité de cette intention il a été présenté et passé en parlement pendant la dernière session, un bill intitulé: "Acte révoquant certaines parties d'un acte passé dans la quatorzième année du règne de Sa Majesté et intitulé: Acte à l'effet d'adopter des dispositions plus efficaces pour le gouvernement de la province de Québec dans l'Amérique du Nord; et faisant de nouvelles dispositions pour le gouvernement de cette province." Je vous transmets copie de ce bill avec une commission émise sous le grand sceau, révoquant votre ancienne commission de gouverneur de la province de Québec, et vous confiant le gouvernement suprême des deux provinces déjà mentionnées, ainsi que des instructions signées de la main du roi et qui sont applicables aux réglemens que Sa Majesté a jugé opportun d'établir sous l'autorité de cet acte.

Dans la rédaction des instructions adressées à Votre Seigneurie au sujet des quorum du conseil législatif et de l'assemblée du Bas-Canada, il s'est présenté des difficultés quand il s'est agi de fixer le nombre de membres qu'il faudrait pour composer ces quorum, et en étudiant cette question on a jugé qu'il faudrait mieux laisser à ces corps le soin de déterminer le nombre. Le mode que recommandent les ministres de Sa Majesté pour régler ce point, est soit un acte de la législature, ou ce qui répondra peut-être également à l'objet en vue, c'est de faire du règlement qu'il s'agit d'établir un règlement permanent de chacune des deux chambres respectivement, et j'ai ordre de demander à Votre Seigneurie qu'à leur première réunion, elle recommande cela à leur considération ainsi que la confection d'autres réglemens permanents pour régler la procédure au conseil et à l'assemblée respectivement, de la manière la plus propre à l'expédition régulière des affaires.

Votre Seigneurie s'apercevra à la lecture de l'acte, qu'on a considérablement augmenté le nombre de représentans dont l'assemblée du Bas-Canada devrait originairement se composer. Cette mesure nécessitera une nouvelle répartition à la place de celle que proposait Votre Seigneurie dans sa lettre n^o 15 à lord Grenville, et je désire que Votre Seigneurie examine avec une attention particulière si, pour plus de commodité et de diligence en matière d'élections et pour empêcher l'inconvénient qui résulterait d'un trop grand nombre d'électeurs, les villes de Québec et Montréal ne pourraient pas être divisées à cet effet en deux districts distincts et séparés et ces villes élire chacune quatre députés, en en élisant deux dans chaque district. Votre Seigneurie verra par la copie d'un papier que m'a remis M. Lyburner qu'il propose que chacune des villes de Québec et Montréal fasse choix de sept députés, mais les ministres de Sa Majesté désapprouvent absolument cette proposition, et seraient fâchés qu'une telle répartition passât dans l'ordre des faits accomplis pour quelque raison que ce soit.

Quand Votre Seigneurie aura mûrement étudié ce sujet, et aura arrangé son plan pour les représentans à choisir par chacune des villes et circonscriptions respectives, elle publiera sa proclamation en conséquence dès qu'elle le pourra faire à sa convenance.

D'après les meilleurs avis que je puisse obtenir, il me paraît sage que, sauf Trois-Rivières, Saint-Jean et William Henry, chacune des autres circonscriptions et villes ou townships du Bas-Canada élise un député, et comme il est vraisemblable

que l'étendue des différentes villes s'agrandira ultérieurement par suite de l'introduction de nouveaux colons et l'augmentation probable de la population, il semble à désirer que dans le même but d'empêcher qu'il y ait un trop grand nombre d'électeurs pour quelque circonscription, on fixe dès maintenant des limites dans lesquelles devront résider les électeurs appelés à nommer les représentants des villes, et chaque fois que le nombre de nouveaux habitants domiciliés dans les limites adjacentes, et ayant droit de voter pour la représentation de villes ou townships sera accru, au point qu'il devienne à propos qu'ils soient représentés dans la chambre d'assemblée, une nouvelle ville ou township sera établie de la même manière avec des limites fixes afin qu'ils élisent séparément un représentant additionnel à la chambre d'assemblée, et ainsi de suite toutes les fois qu'il y aura lieu.

Votre Seigneurie, je n'en doute pas, a été mise au fait des contestations et des conflits qui se sont parfois élevés entre les conseils et les assemblées des différentes colonies relativement au droit d'initiative réclamé par ces dernières pour tous bills quelconques ayant pour objet l'allocation de subsides. Le principe lui-même en ce qui a rapport à toute question où il s'agit d'imposer des charges au sujet est tellement d'accord avec l'esprit de notre constitution qu'on n'y doit pas résister; mais en même temps il serait prudent d'éviter, si possible, toute discussion inutile sur l'application de ce principe dans de menus détails, et surtout de ne pas lui donner, à l'aide de subtilités raffinées, une extension qui créerait des embarras et de la confusion dans la marche des affaires publiques.

Comme on ne paraît par encore avoir suffisamment pourvu au soutien du clergé protestant soit dans le Haut-Canada ou dans le Bas-Canada, l'acte de l'année présente permet le maintien de la perception des dîmes. Mais Votre Seigneurie comprendra qu'on ne désire pas maintenir cette charge plus longtemps qu'il n'est nécessaire pour que le clergé soit convenablement pourvu. Si donc les propriétaires de terres sujettes au paiement des dîmes sont amenés à adopter la recommandation de Votre Seigneurie en créant un fonds suffisant pour dégrever les terres réservées et pour bâtir des maisons aux pasteurs dans les différentes cures qui peuvent être dotées en vertu de l'acte de la dernière session du parlement, et s'ils forment en même temps un fonds provisoire pour la subsistance du clergé pendant la période requise pour le dégrevement de ces terres réservées, alors l'obligation de la dîme pourra prendre fin. J'ai cru devoir expliquer minutieusement cette question à Votre Seigneurie, pour qu'en la faisant comprendre aux propriétaires de ces terres, ils puissent aviser aux moyens en leur pouvoir de s'affranchir de cette charge qui leur est naturellement un ennui.

Par l'acte de la dernière session, les droits payables à Sa Majesté en vertu de l'acte de la 14^e année de son règne, chapitre 88, sur des articles importés dans la province de Québec sont laissés sur leur ancien pied; mais j'ai ordre d'intimer à Votre Seigneurie que dès que les législatures des provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada auront passé des lois établissant les mêmes droits ou d'autres jusqu'à concurrence du montant de ceux exigibles en vertu des actes susdits, et que ces lois auront reçu la sanction royale, les ministres de Sa Majesté seront prêts à proposer au parlement la révocation des actes plus haut mentionnés.

NOTES DE MR. LYMBURNER, TRANSMISES DANS LA LETTRE QUI PRÉCÈDE.

Que dans les instructions qui seront envoyées au gouverneur de la province du Bas-Canada, il lui soit posé comme règle de conduite dans la division de la province et la répartition du nombre de représentants pour la chambre d'assemblée—que la moitié du nombre des représentants à élire sera choisie par les villes. Et, partant, que pour le présent—

Québec, élira.....	7 députés
Montréal.....	7 "
Trois-Rivières.....	3 "
Saint-Jean.....	2 "
William-Henry.....	2 "

Boucherville.....	1 député.
L'Assomption.....	1 "
Terrebonne.....	1 "
Beauport.....	1 "
<hr/>	
Pour les villes et bourgs.....	25 "
<hr/>	

La grande proportion de membres du parlement britannique élus par les bourgs en Angleterre permet au gouvernement d'obtenir plus aisément dans la chambre des communes cette influence qui est si nécessaire pour administrer les affaires publiques sans embarras et avec uniformité. Les intérêts mercantiles au Canada sont entièrement concentrés dans les villes de Québec et Montréal, et il n'est que juste que le commerce ait dans la députation une proportion assez forte non seulement pour le préserver de l'oppression, mais encore pour lui faire espérer protection et encouragement. Ce n'est que par son commerce que la province peut être de quelque valeur pour la Grande-Bretagne, ou qu'elle peut devenir riche et prospère—les intérêts fonciers auront, bien entendu, la plus grande influence dans le conseil—je soutiens donc que le gouvernement, en arrêtant la composition de la chambre d'assemblée, ne devrait pas mettre des ignorés et des entêtés à même de réduire en fait l'idée absurde que l'intérêt des propriétaires fonciers est d'opprimer le commerce. De plus, comme la propriété commerciale consiste uniquement en créances personnelles et en effets de consommation, elle est plus sujette à se perdre et à se détruire que la propriété foncière. Et par conséquent, comme la sensitive, elle souffre du contact des troubles ou des commotions intestines.

On ne saurait mettre en doute que c'est grâce à la grande influence des intérêts fonciers qui prédominaient si visiblement dans toutes les assemblées des colonies maintenant les Etats-Unis d'Amérique, qu'ont commencé et que se sont soutenus les récents conflits avec la mère-patrie.

Je suggère en outre s'il ne serait pas à propos de donner des instructions au gouverneur sur l'action du conseil législatif qui prendrait l'initiative des bills de subsides afin d'éviter cette espèce de conflits désagréables qui ont dernièrement jeté le trouble dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

N° 10.—NOTES ET OBSERVATIONS SUR L'ACTE DE 1791.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 57-2, page 323.)

Note 1.

L'établissement d'un gouvernement général pour toutes les provinces du roi dans l'Amérique du Nord.

Il se composerait d'un gouverneur général, d'un conseil législatif général, et d'une chambre de représentants généraux qui seraient choisis par les assemblées des différentes provinces, avec un conseil exécutif général et tels autres fonctionnaires que le roi jugerait à propos de nommer.

De New-York en 1783, et de nouveau en 1790, dans la lettre n° 15 à lord Grenville, datée de Québec le 8 février, particulièrement dans les pièces C et D que contenait cette lettre, on a fait ressortir la nécessité d'un gouvernement général pour les colonies.

Sans une mesure de ce genre, les intérêts généraux de l'empire, comme les véritables intérêts des colonies elles-mêmes auront à souffrir, et quelque

Observations.

jour quand elles seront devenues prospères, l'unité de l'empire se trouvera en danger.

Avec établissement d'un gouvernement général, on devrait en même temps mettre les colonies de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sur le même pied que les deux Canadas en leur donnant des élections quadriennales, des sièges à vie dans le conseil législatif et en affranchissant leurs terres de la rente honorifique.

Note 2.

L'établissement d'une libre administration de la justice dans chaque partie des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord.

Dans l'état de choses actuel où la frontière entre les colonies et les Etats-Unis n'est pas fixée, l'action de nos cours de justice ni de nos législatures ne peut s'étendre aussi loin que les possessions du roi. Voir la lettre n° 67, du 9 juin 1788, à lord Sydney ; la lettre n° 125, du 22 août 1789, et la lettre n° 15, du 8 février 1790, à lord Grenville, avec les pièces F et G.

Observations.

Il ne peut, à mon avis, remédier efficacement à l'inconvénient ici indiqué avant qu'il ne s'offre une occasion favorable pour la délimitation de la frontière entre les provinces de Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique par des commissaires nommés conjointement par les deux puissances. En attendant, le fait est, et on présume que pour cet objet, les ordres et instructions du gouverneur aux commandants des parties qui se trouvent en dehors des limites peuvent diminuer beaucoup les inconvénients qu'exposent les lettres dont il vient d'être parlé. Car, dans tous les cas, cette autorité des gouverneurs, tant que ces parties restent en notre possession, doit s'étendre aussi loin que leurs limites. Il importe assurément qu'on administre la justice à ceux qui résident dans le territoire soumis à l'autorité de la couronne quoique non en dedans des limites de la province. En attendant donc que le présent traité soit bien et fidèlement exécuté de tous côtés on peut le considérer peut-être, pour cet objet, donnant comme une certaine latitude même aux cours elles-mêmes, en ce qu'il n'entrave pas *absolument* leur juridiction jusqu'à ce qu'il ait été exécuté de bonne foi des deux parts.

D'après ce principe, il semble que les cours pourraient connaître des procès à l'instance de ceux des sujets du roi qui se regardent comme étant réellement sous leur juridiction, et beaucoup d'entré eux se rapprocheraient probablement pour être sous leur juridiction, si l'on décidait définitivement qu'ils sont du côté américain. Une variante, qui commence à * se lit comme suit : En attendant donc que le présent traité soit bien et fidèlement exécuté de tous côtés, les cours de justice sont elles-mêmes les meilleurs juges de l'étendue de leur juridiction et de la question de savoir jusqu'à quel point on peut supposer que ce traité leur donne une certaine latitude pour étendre leur juridiction sur ceux dont la situation par rapport à la frontière peut-être considéré comme douteuse, mais qui s'estiment comme sujets de Sa Majesté, sous la juridiction de la province.

En même temps, il pourrait être fort déplacé pour les cours ou la législature d'intervenir là où les plaideurs ne sont pas seulement hors des limites sans conteste, mais encore sous une administration qui refuserait probablement de reconnaître leur autorité. En pareilles matières, tant que la couronne exerce l'autorité dans les lieux où demeurent les parties, c'est par des ordres et des instructions émanant du gouverneur et variant avec les circonstances qui les ont fait naître, que ces cas doivent être réglés ; quant à ces ordres et instructions, autant que le permet la sûreté des lieux en question, ils doivent être conformes aux lois générales de la province.

Note 3.

L'établissement d'un mode convenable de procès dans les cas de meurtre et autres crimes ou délits commis dans des parties de l'intérieur du pays, qu'on peut considérer comme étant en dehors de la province, en en examinant les limites.

A défaut d'une disposition de ce genre, plusieurs meurtriers ont échappé à la vindicte des lois. L'absence d'une telle disposition doit porter un grave préjudice à notre commerce de fourrures.

Voir la lettre n° 67, du 9 juin 1788, à lord Sydney ; les lettres n°s 81, 83 et 86, d'octobre 1788 ; la lettre n° 13, d'octobre 1789, à lord Grenville ; la lettre n° 15, du 8 février 1890, particulièrement les pièces C et E qu'elle contient, et la lettre n° 53, du 25 septembre 1790, à lord Grenville.

Note 4.

Une organisation plus parfaite des cours de justice dans le Bas et le Haut-Canada.

Une cour suprême des plaids communs pour chaque province rendra uniforme, énergique et prompte l'administration de la justice.

Voir la lettre n° 92, du 10 juillet 1788, à lord Sydney ; la lettre n° 104, du 14 mars 1789, à lord Sydney ; la lettre n° 23, du 27 mai 1790, à lord Grenville, et la lettre n° 62, du 24 octobre 1790, à lord Grenville.

Note 5.

L'établissement d'une milice respectable.

Pour mettre ce projet à effet au Canada, il a été passé en 1787 une loi permettant au gouverneur d'organiser en corps des détachements qui devaient servir à tour de rôle pendant deux ans, sous un corps permanent d'officiers.

Cette mesure n'a pas encore été mise à exécution.

On devrait l'appliquer à toutes les colonies du roi.

Sans cette mesure, la Grande-Bretagne n'aura jamais que la possession précaire de ce qui lui reste sur le continent d'Amérique.

Il devrait toujours être déposé une quantité de munitions dans les colonies du roi, pour l'usage de la milice en général, en cas de besoin.

Voir la lettre n° 19, du 13 juin 1787, à lord Sydney ; la lettre de lord Sydney à lord Dorchester en date du 3 septembre 1788, et la lettre n° 90, du 4 novembre 1788, à lord Sydney.

Observations.

Quant à la 3e suggestion en croit que par le statut d'Henri VIII, on peut connaître d'un meurtre partout où il a été commis (s'il l'a été sur un sujet) suivant les dispositions de cet acte. Mais s'il y a des doutes à cet égard par rapport au Canada, on peut insérer dans le bill de judicature proposé un article portant que la cour constituée par ce bill sera aussi une cour d'oyer et terminer, pour connaître de toutes trahisons, meurtres et félonies de la même manière qu'on en pourrait connaître ici sous l'autorité des lois de l'Angleterre faites et décrétées en pareils cas.

Observations.

Un plan pour les fins énoncées dans la 4e suggestion a déjà été transmis au lieutenant-gouverneur Clarke, et ce plan, s'il est complètement mis à exécution dans toutes ses parties, réalisera, j'en suis persuadé, dans le Bas-Canada, tout ce qui est demandé sur ce point. J'ai toujours compris qu'on se propose de constituer d'après les mêmes principes la cour suprême du Haut-Canada.

La pièce contenue dans cette dépêche comprend les délibérations du conseil et son rapport sur la cour de prérogative. Le nouvel acte pourvoit à l'établissement de cette cour spirituelle et ecclésiastique, partie de ses fonctions étant conférée à l'évêque intérimaire de la Nouvelle-Ecosse dans ses commissions, et partie au gouverneur.

Observations.

On conçoit que lord Dorchester pourrait avoir instruction de proposer à la législature une nouvelle loi pour organiser en corps deux ou trois bataillons de milice, en fixant la période du service à deux ou trois ans, après lesquels il y aurait un nouveau tirage au sort, pour continuer ainsi à chaque convocation de la milice au bout de chaque terme de deux ou trois années. Ce serait là un acte pour établir une vraie milice permanente. Mais voici une question : faudrait-il tenir ces bataillons sur pied plus d'un mois ou six semaines chaque année, le seul temps pendant lequel doivent être payés les soldats et les officiers.

Autrement, les dépenses seraient considérables. Les autres détails que mentionne lord Dorchester paraissent justes.

Il appert par la 5e suggestion que rien n'a été fait pour mettre à exécution l'acte de milice passé au Canada en 1787, et je suis d'avis qu'il pourrait être maintenant à propos de proposer un acte de milice permanente, qui, autant que le permettront les conditions particulières du pays, devrait ressembler beaucoup au nôtre dans ses traits généraux.

Je pense que le terme du service ne devrait pas être de moins de trois ans ni de plus de cinq ; après quoi, chaque corps serait renouvelé par un nouveau tirage au sort. Mais ni les soldats ni les officiers ne devraient recevoir de solde que pendant le temps qu'ils restent sur pied, ce temps ne

devant pas être de moins de — chaque année, et la moitié seulement de la milice devant être appelée. En même temps, il devrait y avoir une disposition donnant pouvoir au gouverneur, à sa discrétion, de la convoquer tout entière en quelque temps que ce soit, mais non de la tenir sur pied plus de — semaines sans le consentement de la législature de la province.

J'ajouterai seulement que l'acte comportant une mesure aussi importante que la constitution d'une milice permanente, devrait être transmis en Angleterre pour recevoir la sanction de Sa Majesté, ou plutôt une copie du bill devrait y être envoyée avant qu'il ne soit passé par la législature provinciale.

Il sera certainement nécessaire de déposer une quantité proportionnée de munitions dans la province, et il faudra aussi qu'on adopte quelque moyen coercitif pour leur conservation, et pour leur régulière et fréquente représentation.

Note 6.

L'établissement de règlements pour la punition des crimes et délits commis par les officiers et les équipages des vaisseaux de Sa Majesté naviguant sur les lacs, y compris ceux qui peuvent naviguer sur le fleuve et le golfe Saint-Laurent, en vertu de commissions provinciales.

A défaut de tels règlements, les chefs d'une conspiration tramée pour désertir avec armes et bagages de l'un des vaisseaux du roi, ont échappé au châtiement et ont été seulement renvoyés du service.

Voir la lettre n° 90, du 4 novembre 1788, à lord Sydney.

Observations.

Ceci doit être soumis à l'amirauté en ce qui touche à sa juridiction, et elle peut en conséquence constituer une cour d'amirauté pour la poursuite des crimes et délits commis sur ce qui sera considéré comme étant la haute mer. Tous les autres sont du ressort de la cour suprême de la province.

J'ai communiqué ce qui fait le sujet de la 6e suggestion de Votre Seigneurie aux lords commissaires de l'amirauté, car une cour d'amirauté, établie par Leurs Seigneuries, peut seule connaître des crimes et délits commis sur ce qu'on peut considérer comme étant la haute mer. Tous les autres crimes ou délits seront sujets à la juridiction de la cour suprême constituée de la manière que j'ai déjà indiquée.

Le manque de bonne discipline en ce qui regarde le département provincial de la marine, signalé par Votre Seigneurie dans la 6e suggestion, m'a été pareillement mentionné par le lieutenant-gouverneur Simcoe dans sa lettre du 4 novembre dernier, dont je transmets à Votre Seigneurie un extrait relatif à ce sujet. Il est certes fort nécessaire qu'on adopte quelques règlements coercitifs par rapport à une partie aussi importante des forces du pays que l'est l'armée navale des lacs, du fleuve et du golfe Saint-Laurent.

Dans ce but, il semble à propos que Votre Seigneurie consulte les différents juges ainsi que les avocats de la couronne des provinces du Haut et du Bas-Canada sur le mode d'après lequel, à leur avis, peuvent être mis en vigueur les règlements que Votre Seigneurie jugera bon d'accepter après en avoir conféré avec le lieutenant-gouverneur Simcoe, et elle transmettra pour l'information de Sa Majesté, leur opinion sur le meilleur moyen à adopter pour donner force de loi et effet à ces règlements. En attendant, je ne doute pas que les ordres et instructions qui seront donnés par Votre Seigneurie et la vigilance avec laquelle le lieutenant-gouverneur Simcoe veillera sur la conduite des hommes et des officiers du département de la marine dans le Haut-Canada mettront un frein au mal dont on se plaint jusqu'à ce qu'on ait rendu ces gens meilleurs observateurs de la discipline militaire.

Note 7.

La défense des provinces du roi en général.

Ce sujet est compris sous les titres de Fortifications, Postes et Communications, Frontière convenable entre nous et les Etats, Troupes, Milice, Navigation des lacs, Moyens d'obtenir l'attachement des colons, comme l'amitié des Etats voisins et des Sauvages.

Voir les lettres ci-après à lord Sydney :

N° 10.	16 janvier	1787.
13.	28 février	“
19.	13 juin	“
33.	18 août	“
43.	8 novembre	“
44.	9	“
51.	9 janvier	1788.
58.	27 mars	“
62.	17 mai	“
73.	10 juillet	“
90.	4 novembre	“
114.	6 juin	1789.

et les lettres suivantes à lord Grenville :

N° 18.	8 mars	1890.
43.	21 juillet	“
47.	25 septembre	“
52.	24 octobre	“
58.	24	“
60.	24	“
75.	10 novembre	“
79.	23 janvier	1791.
85.	14 juin	“

aussi la lettre à M. Dundas du 23 mars 1892.

Un rapport du commandant du génie sur les fortifications de Québec est prêt à être transmis aux ministres dès qu'ils auront le loisir de s'occuper du sujet.

Note 8.

Les tenures de terres par rapport aux mines et aux minéraux, les rentes honorifiques et la conversion des tenures féodales en franc et commun socage.

La réserve relative aux mines et aux minéraux, autres que l'or et l'argent, en Canada, est préjudiciable à ces provinces, comme aux intérêts de la Grande-Bretagne.

Voir la lettre n° 80, du 28 juillet 1788, à lord Sydney.

Observations.

Quant aux *Fortifications, Postes et Communications*, les conseillers militaires du roi peuvent être consultés sur ces points, car lord Dorchester ne veut pas, après son arrivée à Québec, prendre sur lui de décider ces questions sans les avoir au préalable déferées ici pour être mises à l'étude. En même temps, Sa Seigneurie donnera, bien entendu, son avis sur ce qu'il croit qu'il faudra faire.

Le rapport du commandant du génie sur les fortifications de Québec, qu'on dit prêt à être transmis, devrait être soumis immédiatement au duc de Richmond. Dans ma correspondance avec les lieutenants-gouverneurs Clarke et Simcoe (lord Grenville à M. Hammond), j'ai déjà donné d'amples instructions sur la question d'une ligne-frontière telle qu'elle mettrait fin à toutes les disputes entre nous et les Etats-Unis, nous assurerait l'attachement des colons et placerait les Sauvages dans la meilleure situation possible à l'égard des deux partis. De fait, jusqu'à ce qu'on ait constaté l'effet de cette proposition, il sera difficile de régler les autres points compris dans la suggestion, c'est-à-dire: Quelles fortifications, postes et communications il faudrait établir et maintenir, parce que si la proposition réussit, elle aura, en bien des cas, naturellement pour résultat de ne point rendre du tout essentiels tels postes, fortifications et communications qui, autrement, seraient d'une grande importance. De plus, je doute beaucoup qu'une proposition directe à l'effet de nommer des commissaires pour la fixation de la frontière ne soit pas préférable à l'alternative de faire des dépenses, qui n'auraient pour effet que de rendre les Américains plus zélés dans leurs efforts pour obtenir possession de ce qu'ils réclament. En ce qui regarde les postes déjà dans nos mains, il est clair qu'il faut les défendre jusqu'à ce que l'on soit arrivé à quelque règlement, l'honneur du pays l'exige, et partout on doit les entretenir en bon état de défense. Mais aller plus loin que cela serait, à mon avis, tout à fait inopportun. Je suis porté davantage à professer cette opinion après votre lettre n° 18, à laquelle vous renvoyez sur ce sujet et qui dit qu'on ne saurait soutenir une guerre défensive sans ajouter 4,000 hommes aux forces actuelles en Canada, nombre qu'on ne fournirait pas dans les circonstances présentes, supposé qu'à un moment donné il devint à propos pour ce pays de se montrer prêt à arrêter la marche des Américains du côté sud des lacs, pourvu qu'ils ne s'avancent pas en deçà des limites des postes qui sont en notre possession.

Observations.

Quant à la 8e suggestion, je comprends que le dernier acte pourvoit à tous les objets qu'énumère cette suggestion en ce qui a rapport aux provinces du Haut et du Bas-Canada, sauf seulement la réserve relative aux mines et aux minéraux, et je déférerai sans retard au comité du conseil privé les présentes instructions de Sa Majesté sur ce point. Par les articles 43 et 44 du dernier acte, toutes les terres dans le Haut-Canada devront être concédées ou pourront être converties en franc et commun socage. Et toutes futures concessions dans le Bas-Canada devront être en franc

Les rentes honorifiques sont inutiles et seront constamment une source de mécontentement. Elles sont à présent abolies au Canada, et c'est une raison de plus pour faire participer à la même faveur toutes les colonies du roi.

Les droits de mutation en Canada sont une sérieuse entrave pour l'agriculture et le progrès en général, et pour cette raison, la conversion des tenures fédérales en franc et commun soccage est fort à désirer.

Voir les lettres suivantes à lord Sydney :

N° 3. 7 novembre 1786.

18. 13 juin 1787.

et les lettres ci-après à lord Grenville :

N° 15. 8 février 1790.

46. 25 septembre “

64. 10 novembre “

89. 14 juin 1791.

Note 9.

L'établissement d'une université et d'écoles.

On a grand besoin d'une université au Canada, où l'éducation en général est dans un triste état, et les chefs de famille anglais qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants en Angleterre sont dans la nécessité de les envoyer aux Etats-Unis. Plusieurs Canadiens de toutes classes ont pris l'habitude d'envoyer leurs enfants en France.

Le legs de M. Sanguinet, si la justice en prononce la validité, qui est contestée par les héritiers, n'aiderait pas peu à la fondation d'une université. Mais d'autres fonds sont nécessaires, avec une charte de la couronne.

Voir la lettre n° 67, du 10 novembre 1790, à lord Grenville.

Note 10.

Une décision sur les biens des Jésuites au Canada.

L'opinion dominante dans le pays paraît être que ces biens devraient être affectés à des fins d'utilité publique et particulièrement à l'éducation de la jeunesse.

Voir la lettre n° 48, du 10 décembre 1787, à lord Sydney ; la lettre n° 5, du 24 octobre 1789, à lord Grenville, et les lettres nos 65 et 66, du 10 novembre 1790, à lord Grenville.

Note 11.

Une décision sur les biens et les réclamations du séminaire de Saint-Sulpice en Canada.

Une discussion au sujet de ces biens se trouve dans les minutes du conseil du 29 décembre 1788, sur les affaires d'Etat, incluses dans la lettre n° 103, du 14 mars 1789, à lord Sydney ; et dans les minutes du conseil du 30 mai 1789, sur les affaires d'Etat, incluses dans la lettre n° 4, du 17 octobre 1789, à lord Grenville. *Voir* aussi une pétition demandant la permission d'établir un collège, dans les minutes du conseil du 1er novembre 1790, sur les affaires d'Etat, incluses dans la lettre n° 64, du 10 novembre 1790, à lord Grenville.

et commun soccage, à l'option du concessionnaire. La réserve des mines et minéraux (autres que l'or et l'argent) peut, je crois, être omise dans toutes les concessions, et des instructions à cet effet peuvent être envoyées à lord Dorchester.

Les rentes honorifiques sont en effet supprimées partout, sauf dans l'île de Saint-Jean, où M. Dundas se propose de les abolir, et je renvoie Votre Seigneurie à ce que j'ai déjà dit à propos de sa suggestion.

Observations.

La 9e suggestion de Votre Seigneurie a trait à l'établissement d'une université et d'écoles, et j'observe que la législature du Canada a déjà présenté un bill concernant ces dernières.

M'est avis qu'un établissement d'une nature aussi importante que celui d'une université gagnera plutôt qu'il ne perdra, au point de vue de sa prospérité à venir, si on l'ajourne pour le présent. La nomination d'un évêque pour les deux Canadas, qui doit se faire incessamment, et l'introduction dans la province d'un corps plus nombreux de pasteurs protestants, quelles que soient les conséquences d'une semblable mesure, prépareront la voie à une telle institution et en assureront le succès, parce que ceux qui auront à la guider et à la diriger posséderont un fonds convenable et suffisant de science et de connaissances.

Observations.

Lord Amherst n'est-il pas intéressé dans ces biens ? Si jamais la couronne est investie de ces biens, ils seront, bien entendu, affectés à des besoins et à des institutions publics.

La question est depuis longtemps en suspens devant le conseil privé, et j'ai l'intention de demander immédiatement qu'elle soit définitivement réglée. Ce règlement est nécessaire, non seulement dans l'intérêt public, dont parle Votre Seigneurie, mais aussi à cause des réclamations de lord Amherst, qui, en justice pour Sa Seigneurie, ne devraient pas être plus longtemps différées.

Observations.

M'est avis qu'il ne peut être rendu de décision sur la question qui fait l'objet de la 11e suggestion dans l'état où est actuellement cette question.

Il appert par la première des minutes ici mentionnées que les réclamations du séminaire ont été déferées au conseil par lord Dorchester.

Dans la seconde des minutes, les parties discutent la question de droit et produisent leurs preuves ; le procureur général et le solliciteur général y répondent, et leur réponse est suivie d'une réplique, mais il n'est pas fait de rapport par le conseil. Il sera d'abord nécessaire d'avoir ce rapport pour qu'il soit déferé au roi en conseil, à qui il appartient, présume-t-on, de décider en dernier ressort.

Note 12.

Une décision sur la demande d'un bureau de douane séparé à Montréal.

La pétition était incluse dans la lettre n° 61, du 24 octobre 1790, à lord Grenville ; et les représentations de l'officier de marine à l'encontre de cette pétition étaient transmises dans la lettre n° 70, du 10 novembre 1790, à lord Grenville.

Note 13.

Une décision sur la pétition des habitants de Montréal au sujet du mur de la ville.

Cette pétition était incluse dans la lettre n° 6, du 24 octobre 1789, à lord Grenville.

Le mur est inutile comme fortification ; il tombe en ruines, et le grand jury l'a signalé comme nuisible et mettant en danger la vie des citoyens. Les matériaux sont exposés au pillage de particuliers, ce qu'on ne saurait empêcher.

Note 14.

La culture du chanvre.

Voir la lettre n° 17, du 6 mars 1790, à lord Grenville.

Les mesures prises pour l'encouragement de cette culture sont retardées quant à leur effet par l'ignorance du peuple, qui ne sait pas comment cultiver le chanvre et le préparer pour la consommation, et aussi par le manque de chènevis.

Celui envoyé d'Angleterre a manqué jusqu'ici. On présume qu'on peut se procurer des Etats du Nord de la nouvelle graine de chanvre qui conviendrait au pays.

Une personne ou plusieurs, venant de la Russie ou de quelque autre pays où se fait la culture du chanvre, la ferait réussir en enseignant aux Canadiens.

Note 15.

Une modification au nouvel acte du Canada, relativement à la déqualification de ces Canadiens, qui bien qu'absents lors de la cession, ont résidé dans la province pendant plus de sept ans.

Plusieurs membres de la chambre haute et de la chambre basse sont supposés sous le coup de cette déqualification.

Quant à la fondation d'un collège, j'ai déjà observé qu'il vaudrait mieux l'ajourner jusqu'à la nomination d'un évêque et à un établissement plus général de l'Eglise anglicane, et surtout, jusqu'à ce que les terres de la couronne deviennent productives au moins dans une mesure telle qu'on en puisse obtenir un fonds qui serait affecté à un objet aussi important.

Observations.

Ce qui fait le sujet de la 12e suggestion a été déferé au département auquel il appartient, c'est-à-dire au trésor, qui n'a pas encore donné de réponse. Je crois probable toutefois que la demande ne sera pas accordée, parce que, d'après les représentations de l'officier de marine à l'encontre de cette demande, il semble y avoir lieu de conclure que si les navires passaient à Québec sans faire de déclaration d'entrée, il en résulterait à coup sûr des pratiques illicites.

Observations.

Je suis parfaitement d'avis qu'on devrait faire droit à la pétition en ce qui regarde l'enlèvement du mur urbain, mais quant à l'autre partie de la demande des pétitionnaires : Une addition à leurs possessions actuelles, Votre Seigneurie s'enquerra d'abord avec tout le soin possible sur les lieux s'ils ont, oui ou non, le droit qu'ils prétendent avoir. S'il appert qu'ils ont ce droit, cela mettra fin à la question ; s'ils ne l'ont pas alors, Votre Seigneurie pourra accorder l'extension soit dans tous les cas, ou seulement dans les cas que vous jugerez convenables et selon que le terrain en question vous semblera utile ou non pour des fins d'intérêt public.

Observations.

Quelqu'un a été envoyé de Russie par Whitworth pour cet objet, et se serait rendu à Québec, mais comme, d'après plusieurs circonstances, on a lieu de le croire ignorant en fait de culture du chanvre, je pense à envoyer d'Angleterre quelques travailleurs qui se sont adonnés à cette culture ; j'ai ordonné qu'on expédiât de la nouvelle graine et j'ai eu des communications à ce sujet avec des membres de la société d'agriculture.

Observations.

D'après le rapport des juristes de Sa Majesté sur ce point, il est fort douteux qu'on puisse remédier à cela par un acte du parlement de la Grande-Bretagne. Une chose est cependant évidente, c'est que le droit des différentes personnes aux sièges auxquels elles ont été élues dans l'Assemblée et appelées au conseil législatif doit être jugé par le mode de procédure que prescrit à cet effet le dernier acte du Canada, et partant, il semble

fort opportun de voir d'abord quelles seront ces décisions et sur quels principes elles seront appuyées, avant d'adopter d'autre mesure à cet égard. Ces décisions pourront être contre la déqualification qu'on suppose exister, et pourront être déclarées comme faisant loi à l'avenir, auquel cas aucune modification ne serait nécessaire.

(Ajouté) : Je transmets à Votre Seigneurie copie du rapport des juristes de Sa Majesté sur ce qui fait le sujet de la 15^e suggestion, et par ce rapport il appert qu'on doute et qu'on trouve difficile d'établir comment et par quels moyens il faudrait obvier à la difficulté que vous avez exposée, si l'on juge ultérieurement qu'elle existe.

Note 16.

La nouvelle législature a passé dans le Haut-Canada une loi qui change le droit de mouture des meuniers en le portant d'un quatorzième à un douzième.

Observations.

L'acte mentionné dans la dernière recommandation de Votre Seigneurie me paraît donner prise à la critique.

Une telle taxe additionnelle affectant l'agriculture encore en enfance est, je crois, inopportune, mais la décision sur ce point appartient à Sa Majesté en conseil, à laquelle je transmets l'opinion de Votre Seigneurie.

NOTE C.

EXPLORATIONS AU NORD-OUEST.

N° 1.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR HAMILTON À LORD SYDNEY.

(Archives canadiennes, séries Q, vol. 24-2, p. 403.)

QUÉBEC, 6 juin 1785.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un mémoire que les marchands qui font la traite au Nord-Ouest ont présenté à Son Excellence le général Haldimand, ainsi que leur mémoire à mon adresse demandant un droit exclusif de commerce pendant un temps limité. Si l'on me permettait d'exposer ce que je pense relativement à cette affaire, quelque soit le préjudice qui puisse généralement porter les monopoles au commerce, je dirai que si le commerce avec les Sauvages était tout à coup ouvert aux aventuriers avides et nécessaires, les profits pourraient être très considérables pendant une courte période, mais les Sauvages seraient noyés dans le rhum, et, outre cette considération, cette mesure serait le signal de querelles sans fin suivies nécessairement d'effusion de sang.

Les prétentions des premiers découvreurs auront leur juste valeur auprès de Votre Seigneurie et je m'abstiendrai conséquemment de dire quoique ce soit sur ce sujet.

Le plan n° 1, ci-inclus, fait voir la voie de communication du lac Ontario au lac Huron par le lac la Clie. Le plan n° 2 fait voir les découvertes de M. Pond, aussi bien tracées que la chose pouvait se faire dans un court espace de temps.

Le tout sera exécuté dès que Votre Seigneurie nous aura fait signifier son approbation, ou abandonné à raison des ordres que j'espère recevoir; toute l'affaire est soumise au jugement de Votre Seigneurie, avec toute la déférence et tout le respect possible.

J'ai l'honneur d'être, milord,

Votre toujours obéissant et très humble serviteur,

HENRY HAMILTON.

Les remarques de Benjamin Frobisher sur le projet de communication accompagnent cette lettre.

Au très honorable lord Sydney.

N° 2.—MÉMOIRE DE LA COMPAGNIE DU NORD-OUEST.

(Archives canadiennes, séries Q, vol. 24-2, p. 405.)

A Son Excellence Frederick Haldimand, capitaine général et commandant en chef dans et sur la province de Québec et les territoires qui en dépendent, vice-amiral d'icelui, etc., etc., etc.

La requête de la Compagnie du Nord-Ouest, expose humblement :

Que la compagnie, d'après les frontières décrites dans le dernier traité de paix, redoutant que les États-Unis ne profitent de tous les moyens en leur pouvoir pour lui enlever son commerce avec le Nord-Ouest, par suite du fait qu'ils ont des titres à un droit égal, si non exclusif, au Grand Portage sur le lac Supérieur et les communications par eau jusqu'au lac du Bois : a expédié à ses propres frais et avec l'approbation de Votre Excellence, du côté nord du lac Supérieur, au mois de juin dernier, deux personnes sur lesquelles elle peut compter, accompagnées de six Canadiens, pour tenter de découvrir un autre passage, au nord de la ligne de la frontière, jusqu'à la rivière Ouinipique, et d'après les informations que vos requérants ont reçues depuis

de ces personnes, ils ont tout raison d'espérer que ce passage, tant désiré, sera découvert et qu'on le trouvera praticable; ce qui assurera en réalité cette précieuse branche du commerce des fourrures à cette province.

Qu'en outre de cet objet important, vos requérants ont en vue une autre découverte plus importante encore, qui consiste à explorer à leurs propres frais (entre les latitudes 55 et 65) tout le pays qui s'étend à l'ouest de la baie d'Hudson jusqu'à l'Océan Pacifique du Nord; pays dont on fera l'arpentage autant que la chose sera possible, et ces arpentages, y compris les remarques concernant la nature du pays et les rivières qui déchargent leurs eaux dans cette mer entre ces latitudes, ainsi que toutes autres informations qu'on pourra recueillir des naturels, seront soumises au gouverneur de cette province, pour être par lui transmis à Sa Majesté.

Que les employés de la compagnie, ainsi que dit précédemment, sont maintenant occupés à la première de ces découvertes; et quant à l'autre découverte, qui doit être considérée comme étant une chose qui mérite tout l'encouragement du gouvernement, la compagnie est prête à l'entreprendre par l'entremise de ceux de ses employés et d'autres personnes qui ont les qualités requises pour mettre ses intentions à exécution.

Que vos requérants prient Votre Excellence de bien vouloir représenter aux ministres de Sa Majesté la valeur et l'importance de ces découvertes, l'opportunité d'accorder à la compagnie un droit exclusif au passage qu'elle pourra découvrir à partir de la rive nord du lac Supérieur jusqu'à la rivière Ouinipique, ainsi qu'au commerce au Nord-Ouest soit par ce passage ou par la présente communication du Grand-Portage pendant dix années seulement, en récompense de ses services et en considération de ce qu'elle fait ces immenses et précieuses découvertes, à ses propres frais.

Vos requérants n'oseraient pas demander ce droit exclusif de commerce au Nord-Ouest, si la chose pouvait être préjudiciable aux individus ou dommageable à cette province en général; mais au contraire, ils sont les seules personnes qui aient des intérêts ou des relations dans ce pays; conséquemment personne ne peut en souffrir; au contraire ceci donnera à vos requérants l'opportunité de faire les découvertes qu'ils ont en vue et d'adopter les meilleurs moyens qu'enseigne une longue expérience, de fournir abondamment aux naturels ce dont ils ont besoin, grâce auxquelles seulement et grâce aussi à un système bien réglé dans ce long enchaînement de relations, le commerce du Nord-Ouest peut s'étendre.

C'est pourquoi vos requérants prient, que jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu, Votre Excellence veuille bien suspendre la concession de permis pour le Grand-Portage, ou pour le passage qu'ils essaient de découvrir à partir de la rive nord du lac Supérieur jusqu'à la rivière Ouinipique, si on en faisait la demande; et que vous voudrez bien en donner avis à l'officier commandant à Michilimakinak, afin que personne ne puisse avoir raison de se plaindre sous prétexte d'avoir des biens dans le pays, au cas où la compagnie obtiendrait, pour les considérations qui sont maintenant soumises à Votre Excellence, un droit exclusif de faire le commerce à partir du lac Supérieur jusqu'au Nord-Ouest.

Vos requérants prient Votre Excellence de bien vouloir prendre en considération le mérite de leur requête, et qu'il vous plaira de recommander aux ministres de Sa Majesté d'accorder à la Compagnie du Nord-Ouest, dont vos requérants sont les directeurs, un privilège exclusif de commerce à partir du lac Supérieur jusqu'à ce pays pendant dix années seulement, en récompense de la découverte d'un nouveau passage jusqu'à la rivière Ouinipique, assurant réellement par là à cette province le commerce de fourrures du Nord-Ouest. Et en considération aussi de l'exploration, à leurs propres frais, entre les latitudes 55 et 65, de tout le pays à l'ouest de la baie d'Hudson jusqu'à l'Océan Pacifique du nord, et de la communication au gouvernement des arpentages et des autres informations concernant ce pays qu'il sera en leur pouvoir d'obtenir.

Et vos requérants ne cesseront de prier, etc., etc.

BENJ. ET JOS. FROBISHER,

Directeurs de la Compagnie du Nord-Ouest.

MONTRÉAL, 4 octobre 1784.

N° 3.—BENJAMIN ET JOSEPH FROBISHER AU GÉNÉRAL HALDIMAND.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 24-2, p. 409.)

MONTRÉAL, 4 octobre 1784.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de soumettre à l'examen de Votre Excellence le mémoire ci-inclus au sujet du commerce au Nord-Ouest ; auquel nous prions Votre Excellence de nous permettre d'ajouter quelques remarques concernant l'avancement et le progrès de ce commerce à différentes périodes, depuis la conquête de ce pays, et d'en exposer à Votre Excellence la nature et l'étendue ainsi que les avantages qui résulteront non seulement pour les propriétaires, mais aussi pour la province en général, si ce commerce est soumis à un système bien réglé.

Le premier aventurier partit de Michilimakinak en 1765. Les Sauvages du lac à La Pluie étant alors depuis longtemps dans la plus grande indigence, arrêtaient et pillèrent les canots et ne voulurent pas lui permettre d'aller plus loin. Il fit une nouvelle tentative l'année suivante et se trouva en lutte à la même mauvaise fortune. On revint de nouveau à la charge en 1767 ; ils laissèrent des marchandises au lac à La Pluie devant servir à faire la traite avec les naturels, qui leur permirent de continuer leur voyage avec le reste ; et les canots pénétrèrent au delà du lac Quinipique.

A partir de cette époque le commerce de ce pays fut tenté par d'autres aventuriers avec des succès divers, et nous étions de leur nombre en 1769, alors que nous nous liâmes avec MM. Todd et McGill, de Montréal, dans le but de faire ce commerce, mais les Sauvages du lac à La Pluie, encore indomptables et rapaces, pillèrent nos canots et ne voulurent pas laisser aller plus loin aucune partie de nos marchandises. Avant que nous puissions apprendre ce malheur, nos marchandises pour l'année suivante étaient rendues au Grand Portage, et nous étions trop avancés pour hésiter un moment. Une seconde tentative fut faite au cours de laquelle nous fûmes plus heureux. Nos canots atteignirent le lac Bourbon, et de ce moment nous résolûmes de persévérer. Sachant, toutefois, par expérience que les intérêts séparés étaient la ruine de ce commerce, nous ne perdîmes pas de temps à former une compagnie avec ces messieurs et quelques autres personnes, ayant des hommes habiles et de conduite pour diriger les opérations dans l'intérieur du pays, les Sauvages furent bientôt abondamment approvisionnés tout en étant en même temps bien traités ; dès 1774 de nouveaux postes furent découverts qui étaient totalement inconnus aux Français ; et n'ussions-nous pas été arrêtés par de nouveaux aventuriers, on aurait dans le cours de quelques années fait connaître au public la valeur et l'étendue de ce pays, que, même en ce moment, nous ne connaissons que très imparfaitement. Ces aventuriers ne consultant que leurs propres intérêts, sans le moindre égard pour l'administration des naturels et le bien général du commerce, occasionnèrent de tels désordres que ceux qui avaient la plus belle perspective, ne perdirent pas de temps à retirer leurs biens ; depuis quoi ce commerce, bien qu'il n'ait pas été complètement négligé, s'est fait sous l'empire de désavantages considérables amenés par la diversité des intérêts parfois partiellement dénués de liaison et en d'autres temps totalement étrangers les uns aux autres ; à ce point, que vers la fin de l'année 1782, le nombre de ceux qui avaient persévéré n'était pas plus de douze, et convaincus par une longue expérience des avantages qui résulteraient d'une union générale, de nature non seulement à assurer et à promouvoir leurs intérêts mutuels, mais aussi à se protéger contre les empiétements des Etats-Unis sur la frontière, telle que le traité leur a accordée, du lac Supérieur au lac du Bois, ils passèrent un contrat sous le nom de "Compagnie du Nord-Ouest," dont nous avons été nommés les directeurs, divisant le capital en seize actions, dont chaque intéressé a un certain nombre en proportion de l'intérêt qu'il avait alors dans le pays. Et pour prouver au monde qu'ils n'ont pour but que d'étendre ce commerce, et promouvoir les intérêts commerciaux de la province, il est expressément stipulé dans le trente-deuxième article que leur contrat, passé dans le but de faire du commerce au Nord-Ouest, sera enregistré au bureau du secrétaire de cette province, à Québec, pour l'examen du public.

Leur premier soin fut de préparer les approvisionnements nécessaires et de se prémunir contre toute interruption de leur commerce de la part des Etats-Unis, en découvrant un autre passage du lac Supérieur à la rivière Ouinipique, à au moins 40 lieues de distance de la ligne américaine, au lac des Bois, afin de s'assurer, à tout événement, une voie de communication avec le Nord-Ouest. Ayant tout lieu de s'attendre à ce que d'après la ligne qui doit être tirée conformément aux stipulations du traité de paix, on leur enlèverait la possession du Grand-Portage, situé à l'extrémité nord-ouest du lac Supérieur, qui est la seule partie de ce pays où on peut atteindre les voies de communications par eaux qui conduisent aux lacs des Bois, et de là à tout le pays au delà ; d'après quoi Votre Excellence verra que le Grand Portage est la clef de cette partie de l'Amérique britannique ; et si les Etats-Unis étaient mis en possession avant la découverte d'un autre passage, cette branche précieuse du commerce de fourrures doit être à tout jamais perdue pour cette province. Poussée par ces raisons, la compagnie s'empessa de se procurer les meilleurs informations sur le pays ; et dès les premiers jours de juin dernier, elle expédia du côté nord du lac Supérieur un canot avec des provisions seulement, monté de six Canadiens sous la direction de M. Edward Umfreville, qui a été onze ans au service de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et de M. Venance Saint-Germain ; tous deux parlent la langue des naturels et ont sous tous rapports les qualités requises pour mettre exécution les intentions de la compagnie.

Ils avaient instruction de se rendre jusqu'au lac Alempigon, et de là, dans une direction ouest, par le meilleur chemin pour le transport des marchandises en canots jusqu'à la rivière Ouinipique, à ou aussi près que possible du Portage de l'Isle, et d'après des lettres qu'on a reçues d'eux au lac Alempigon, le 30 juin, il paraît qu'ils ont rencontré des difficultés sans nombres par suite de l'absence de guides sauvages, mais ils en avaient alors un qui avait entrepris de les conduire au lac à l'Esturgeon, et ils se disaient très sûrs de se rendre de là à la rivière Ouinipique. Depuis lors la compagnie n'en a pas de nouvelle, et comme tous ses canots sont maintenant revenus du Grand Portage, elle ne peut avant l'année prochaine donner d'autres informations à Votre Excellence au sujet de cette découverte.

La navigation intérieure à partir de Montréal, au moyen de laquelle se fait le commerce du nord-ouest, est peut-être la plus longue en étendue qu'on connaisse dans le monde, mais elle n'est praticable que pour les canots, à cause du grand nombre de portages. Pour en donner une idée à Votre Excellence, il y en a plus de quatre-vingt-dix de Montréal au lac des Bois seulement, et dont un bon nombre sont très longs.

Deux groupes d'hommes sont employés à ce trafic, soit un total de plus de 500 ; la moitié sont occupés au transport des marchandises de Montréal au Grand Portage, dans des canots portant un poids de quatre tonnes, et montés de 8 à 10 hommes, et l'autre moitié sont engagés à distribuer ces marchandises à chaque poste de l'intérieur du pays, sur un parcours de 1,000 à 2,000 milles et plus, à partir du lac Supérieur, dans des canots portant environ une tonne et demie, expressément construits pour le service de l'intérieur, et montés de 4 à 5 hommes seulement, selon le lieu de destination.

Les grands canots de Montréal partent toujours dans les premiers jours de mai, et comme les provisions qu'ils emportent avec eux sont consommées lorsqu'ils ont atteint Michilimakinac, il leur faut arrêter à cet endroit pour prendre de nouvelles provisions, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les canots qui font le service de l'intérieur et la consommation des employés de la Compagnie du Grand Portage ; mais comme ces canots ne peuvent transporter la totalité de ces provisions, il s'ensuit qu'il faut nécessairement avoir un vaisseau ou des bateaux sur le lac Supérieur pour le transport seulement ; il faut aussi faire la plus grande diligence pour que tout soit prêt au temps dit, afin d'expédier les approvisionnements destinés à l'intérieur du pays, ce pourquoi les marchandises, provisions, etc., nécessaires à l'équipement de l'année, doivent être au Grand Portage au commencement de juillet ; car le portage ayant au moins dix milles de longueur, on emploie ordinairement quinze jours à ce service, exécuté par les canotiers, qui partent habituellement de

l'extrémité ouest entre le 15 juillet et le 1er août, selon la distance des endroits auxquels ces marchandises, provisions, etc., sont destinées.

Leur chargement se compose généralement de deux tiers de marchandises et d'un tiers de provisions, lesquelles ne suffisant pas à leur subsistance jusqu'à ce qu'ils arrivent à leurs quartiers d'hiver, il leur faut compter, et c'est ce qui arrive toujours, sur les naturels qu'ils rencontrent de temps à autre en route pour obtenir d'eux de nouvelles provisions; et lorsque ceci manque, ce qui se présente quelquefois, ils sont exposés à toutes les misères qu'il est possible de s'imaginer; il en est de même au retour de l'intérieur, car au printemps les provisions sont généralement plus rares. Pendant l'hivernement ils sont cependant à l'aise, et ils ont en général des vivres en quantité, ce qui seul peut les consoler de ce régime de vie et leur faire oublier leurs souffrances pendant leur voyage annuel vers le Grand Portage ou de cet endroit.

Nous avons pris la liberté de mentionner ces faits aussi en détail à Votre Excellence, afin de démontrer comme est précaire le commerce et de faire voir l'impossibilité de l'exercer de quelque manière que ce soit si les intérêts sont opposés, sans amener la ruine évidente de quelques-unes des parties intéressées et la destruction du commerce. Tandis qu'au contraire, en soumettant cet enchaînement long et précaire de relations à un système bien réglé, ce qu'une compagnie seule peut établir et exécuter, on peut en retirer les plus grands avantages pour les découvertes et les améliorations.

La présente compagnie a conséquemment adopté les mesures les plus convenables pour répondre à ces objets, et elle s'est lancée dans ce commerce avec la ferme détermination de fournir en abondance aux naturels tout ce dont ils ont besoin, ce qui est le plus sûr moyen d'étendre ce commerce et d'obtenir une connaissance parfaite du pays, en tant que la chose peut se faire sans gêner les droits commerciaux de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, ce que la présente compagnie évitera avec soin en toute circonstance.

La propriété que la compagnie possède déjà dans ce pays, à l'exclusion de ses magasins et maisons et des différents postes, tel que le démontre le règlement de ses comptes, cette année, s'élève à la somme de £25,303 3s. 6d. argent courant; et son équipement pour le printemps prochain, qui partira de Montréal dès que la navigation sera ouverte, ne sera pas beaucoup au-dessous de cette somme; de sorte qu'au mois de juillet prochain, la compagnie aura, au Grand Portage, des intérêts pour une valeur d'environ £50,000, coût primitif, en fourrures, lesquelles seront expédiées à Montréal par le retour de ses canots, et en marchandises pour l'intérieur du pays; d'après ces détails Votre Excellence pourra juger ce qu'on peut espérer de ce commerce lorsque nous pourrons, grâce à un droit exclusif pendant dix ans, explorer le pays et étendre le commerce.

Nous demandons pardon à Votre Excellence de l'avoir fatiguée de ces longs détails; nous l'avons fait tout simplement dans le but de lui donner les meilleurs informations sur un commerce qui n'est guère connu et encore moins compris, sauf par ceux qui sont allés dans le pays, priant Votre Excellence de bien vouloir prendre en considération la présente lettre écrite à l'appui du mémoire de la compagnie, et d'accorder à celle-ci votre faveur et votre protection, afin d'obtenir pour elle le droit exclusif de faire le commerce du Nord-Ouest aux conditions contenues dans sa requête à Votre Excellence.

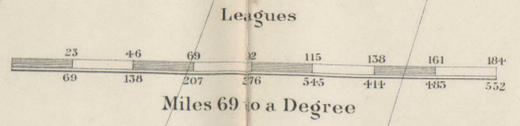
Nous avons l'honneur d'être avec le plus grand respect, au nom de la Compagnie du Nord-Ouest,

De Votre Excellence,

Les plus obéissants et les plus humbles serviteurs,

A Son Excellence,
le général HALDIMAND,
Québec.

BENJN. ET JOS. FROBISHER.



N^o 4.—MÉMOIRE DE PETER POND.*(Archives canadiennes, série Q, vol. 24—2, p. 418.)*

A l'honorable Henry Hamilton, écri, lieutenant-gouverneur et commandant en chef dans et sur la province de Québec et les territoires d'icelle en Amérique, etc., etc. Le mémoire de Peter Pond, au nom de la Compagnie du Nord-Ouest, dont il est un des associés,

Expose humblement :

Que Benjamin et Joseph Frobisher, directeurs de la Compagnie au Nord-Ouest, ont présenté un mémoire à Son Excellence le général Haldimand, au mois d'octobre dernier, proposant, au nom de toutes les personnes intéressées, d'entreprendre certaines découvertes ; et demandant au gouvernement les privilèges et la protection qui leur permettraient de mettre leurs projets à exécution, et de les dédommager pour les labeurs et les dépenses d'une entreprise aussi difficile et aussi considérable, ainsi que le démontrera mieux une copie du dit mémoire que j'ai instruction de la compagnie de soumettre à Votre Honneur avec la lettre qui l'accompagnait.

Son Excellence le général Haldimand a bien voulu recevoir le mémoire avec beaucoup d'attention, et a donné fortement l'assurance qu'il représenterait l'importance du projet qu'on y propose aux ministres de Sa Majesté, et qu'il appuierait de tout son pouvoir pour que le plan se réalise,

Votre requérant prendra la liberté d'assurer à Votre Honneur que les personnes qui font partie de la Compagnie du Nord-Ouest sont en état et prêtes à accomplir les importantes découvertes dont il est question dans le mémoire adressé à Son Excellence le général Haldimand, pourvu qu'elles reçoivent du gouvernement l'encouragement nécessaire ; ayant des hommes parmi eux qui ont déjà donné des preuves de leur génie et de leur infatigable industrie, en explorant ces régions inconnues jusqu'à la longitude de 128 degrés à l'ouest de Londres, ainsi qu'on le verra sur une carte contenant des observations sur le pays qui y est tracé, que votre requérant a eu récemment l'honneur de vous soumettre pour l'information du gouvernement ; et la compagnie engagera à ses propres frais les aides qu'on jugera nécessaires pour continuer le travail déjà commencé, jusqu'à ce que toute l'étendue du pays inconnu situé entre les latitudes cinquante-quatre et soixante-sept jusqu'à l'océan Pacifique du nord, soit exploré d'un bout à l'autre ; et pendant la durée de cette entreprise la compagnie s'engagera de transmettre de temps à autre au gouverneur de cette province, pour l'information du gouvernement, des cartes exactes de ces pays et un rapport véridique de leur nature et de leurs productions, accompagnés d'observations sur tout ce qu'on pourra rencontrer d'utile et d'étrange dans l'exécution de ce plan.

Votre requérant prend humblement la liberté d'informer Votre Honneur qu'il a su positivement des naturels qui sont allés sur la côte de l'océan Pacifique du Nord, qu'il y a déjà un poste de traite établi par les Russes ; et on a informé votre requérant d'une manière digne de foi que des navires sont à s'appareiller pour faire voile des Etats-Unis d'Amérique, sous le commandement de marins expérimentés (qui accompagnaient le capitaine Cook lors de son dernier voyage), dans le but d'établir la traite des pelleteries sur la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord, à ou près de *Prince William's Sound*, et si l'on s'en tient au dernier traité de paix concernant la cession des postes supérieurs, les Etats-Unis auront aussi un accès facile au Nord-Ouest par voie du Grand Portage. D'après ces faits votre requérant est humblement d'avis que cette branche tombera bientôt entre les mains d'autres nations, au grand préjudice des sujets de Sa Majesté, à moins qu'on ait promptement recours à quelques mesures pour l'empêcher. Il devient conséquemment nécessaire pour le gouvernement de protéger et d'encourager la Compagnie du Nord-Ouest dès le début de l'exécution du plan projeté, afin qu'on puisse établir des postes de traite et former des relations avec les naturels dans tout ce pays et même jusqu'à la mer, et que par ce moyen on puisse si fermement prendre pied qu'on empêchera ce précieux commerce de tomber entre les mains d'autres puissances ; et grâce à une administration convenable ce commerce pourra assurément s'étendre en peu de temps au point de devenir une affaire d'une

grande importance pour la nation britannique et très avantageuse pour cette province mutilée.

C'est pourquoi votre requérant prie humblement Votre Honneur de bien vouloir recommander très fortement le mémoire de la Compagnie du Nord-Ouest aux ministres de Sa Majesté, comme offrant un plan qui développera les grandes ressources nationales, et de lui donner tout l'appui en votre pouvoir, afin d'obtenir pour la compagnie le droit exclusif de faire le commerce au Nord-Ouest du lac Supérieur pour l'espace de dix ans seulement, à titre de récompense des labeurs et des frais d'une entreprise aussi difficile et si pleine du sentiment du bien public, et, en attendant, votre requérant prie humblement Votre Honneur de bien vouloir suspendre la concession de laissez-passer pour le Grand-Portage, à toute personne ou personnes qui ne font pas partie de la Compagnie du Nord-Ouest, si on en faisait la demande ; et de faire signifier votre décision à ce sujet à l'officier commandant à Michilimackinac, afin que de nouveaux aventuriers ne viennent pas faire opposition à la compagnie jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu.

Et votre requérant ne cessera jamais de prier, etc..

QUÉBEC, 18 avril 1785.

PETER BOND,
Au nom de la Cie du Nord-Ouest.

N° 5.—BENJAMIN FROBISHER À L'HONORABLE HENRY HAMILTON.

! (Archives canadiennes, série Q., vol. 24-2, p. 425.)

MONTRÉAL, 2 mai 1785.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 21 du mois dernier, me faisant connaître les instructions que vous avez données relativement à la maladie qui règne à la Baie Saint-Paul, et les mesures de précautions que vous avez prises pour empêcher qu'une maladie aussi fatale ne se propage à différentes parties de la province, mesures à l'occasion desquelles le Nord-Ouest n'a pas échappé à votre attention, et pour lesquelles je prends la liberté de vous offrir mes plus sincères remerciements ; j'ai en même temps le plaisir de vous apprendre que je ne crois pas que la compagnie ait une seule personne à son service dans le Nord-Ouest atteinte de cette maladie, si du moins elle peut en juger d'après les apparences ; elle vous est néanmoins très obligée de votre attention, et si elle constatait le moindre symptôme de cette maladie chez quelqu'un des hommes qu'elle expédie d'ici cette année, Votre Honneur peut avoir l'assurance qu'on ne leur permettra pas de quitter Lachine, et que j'aurai soin de les signaler au docteur Silby, qui est mon intime ami et qui, comme médecin, est en tout point capable de traiter les cas de ce genre qui pourront se présenter dans cette région.

J'ai communiqué votre lettre à M. Pond, qui me prie de vous offrir l'expression de ses sentiments de reconnaissance pour votre attention et vos bons offices, et de vous dire qu'il aura grand soin des médicaments que vous avez ordonné à M. Bowman de lui envoyer pour le traitement des personnes qui pourraient avoir des symptômes de cette maladie dans l'intérieur du pays.

Depuis que j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 10 mars, j'ai fait toutes les recherches possibles, non seulement en ville, mais aussi dans différentes parties du pays, relativement à la possibilité d'une voie de communication du lac Ontario au lac Huron, et il me fait peine de vous dire que tous les efforts que j'ai faits dans le but d'acquérir des renseignements à ce sujet sont loin d'être satisfaisants.

J'ai vu plusieurs personnes qui sont allées d'ici au lac Huron en passant par le portage de Toronto, mais je n'ai rencontré qu'un seul homme qui soit parti de la baie de Kentie, et encore n'a-t-il fait ce voyage qu'en 1761, et les connaissances qu'il semble avoir du pays qu'il a parcouru sont à mon avis très imparfaites. Toutefois j'en ai fait un tracé dans le plan ci-inclus, plutôt pour faire voir que ce chemin existe que pour démontrer qu'il est exact à mon avis. On me dit que les terres de

la baie de Kentie au lac la Clie abondent en bois excellent et qu'elles sont généralement propres à la culture ; il existe plusieurs villages de Mississagues à différents endroits de la route, qui cultivent le maïs et d'autres grains et dont il faudra cultiver l'amitié si, après en avoir fait le relevé, on constatait que ce chemin est praticable ; mais si j'en crois les informations reçues, il est peu probable qu'on puisse établir dans cette région une voie de communication pour les bateaux ou de grands canots, par ce que l'eau est généralement très basse entre les divers lacs, sauf au printemps ; et même alors on me dit qu'il n'y a pas suffisamment d'eau pour les grands canots, sans parler des portages, qui sont au nombre de six ou sept avant d'arriver au lac La Clie, et on m'informe que trois d'entre eux ont près de trois lieues de longueur ; on m'apprend cependant qu'à partir de la baie de Kentie (Quinté) jusqu'au lac du Riz ou lac de la Folle-Avoine, il y a de l'eau en abondance pour les bateaux de n'importe quel tonnage. D'après tous ces faits, tels qu'on me les a rapportés, j'en juge qu'une voie de communication par ce chemin, sans tenir compte des portages, est totalement impraticable, par suite du manque d'eau ; cependant comme à mon avis il n'y a personne dans le pays capable de donner des renseignements certains sur ce point, je crois qu'on ne doit pas abandonner un profit qui offre de si nombreux avantages à la province en général jusqu'à ce qu'on ait constaté, après avoir fait le relevé, qu'il est, ainsi qu'on le dit, réellement impraticable ; et s'il en était ainsi, le point par lequel on peut établir une voie de communication entre les deux lacs est le portage de Toronto, qui, à partir du côté du lac Ontario au lac Huron en ligne droite, n'a pas plus de 100 milles, et par eau la distance n'est pas plus de 160 milles de longueur : c'est-à-dire, Toronto 45 milles, lac La Clie 37, de là au lac Huron par terre, 18 ; ou par la rivière telle que tracée dans le plan ci-inclus, environ 70. On me dit que des petits vaisseaux peuvent naviguer sur le lac La Clie, et il y a suffisamment d'eau dans la rivière déjà mentionnée, et qui de ce lac passe dans le lac Huron ; mais il paraît y avoir plusieurs chutes d'eau qui, avec d'autres obstacles, occasionnent six ou sept portages, tous courts ; de grands canots ont remonté ou descendu cette rivière de temps à autre, mais on me dit que cette rivière n'est pas praticable pour les bateaux jusqu'à ce que certains portages aient été nivelés de manière à faire passer les embarcations sur des rouleaux. Si l'on veut éviter cette rivière, il n'y a pas d'autre moyen d'arriver du lac La Clie au lac Huron que par le chemin par terre tel que précédemment décrit et long de 18 milles, dont certaines parties se composent de marais d'une étendue considérable ; de sorte qu'en tenant compte de tous les faits pour ce qui est de l'établissement d'une voie de communication sûre et courte entre les deux lacs, je suis d'avis, d'après les connaissances que nous avons présentement du pays, que la chose ne peut se faire que par le portage de Toronto au lac La Clie, et de là en suivant le cours de la rivière jusqu'au lac Huron, et bien que la longueur du transport par terre sera très considérable, cependant comme ce chemin traverse un beau pays et que les terres y sont excessivement bonnes, le gouvernement n'aura que peu d'encouragement à donner pour les coloniser ; et pourvu que les terres du portage soient concédées en petits lots et non pas par grands domaines à des propriétaires opulents, on peut s'attendre à voir la culture prendre des proportions considérables, auquel cas les moyens de transport ne feront pas défaut pour assurer, grâce à une bonne administration, un transport rapide à un prix modique.

C'est là, monsieur, ce que je pense sur cette question, jusqu'à ce que nous connaissions mieux la nature de la voie de communication de la baie de Kentie (Quinté) au lac Laclie ; et quelque soit le résultat de ce relevé, je crois qu'il est nécessaire d'établir le portage de Toronto aussitôt que possible, vu que dans quelques années les colons, à raison de leur proximité et de la facilité de transport jusqu'au lac Huron, seraient en état de fournir les provisions dont les traiteurs ont besoin pour les régions du nord, provisions que jusqu'ici ils ont dû, à la suite de circonstances difficiles, tel que le manque de récoltes, etc., se procurer à Détroit ; et si les Etats-Unis obtenaient possession des postes, la position des traiteurs sera encore plus précaire, vu que les Américains seront en mesure de faire du mal ou de ruiner tous ceux qui, dans cette partie de la province, sont obligés de se procurer leurs provisions de cet établissement ; c'est pourquoi, et pour d'autres raisons qu'il est inutile

d'énumérer, je fais valoir auprès de Votre Honneur l'opportunité d'engager les cultivateurs à prendre des terres sur la rive nord du lac Huron, aux endroits propres à la culture, particulièrement sur la rivière Tesselone; la réunion de toutes ces mesures facilitera les moyens d'obtenir des provisions, et partant, donnera aux traiteurs une supériorité évidente sur leurs voisins Américains. D'un autre côté nous devons aussi tenir compte des avantages qu'offrirait une voie de communication aussi facile avec le lac Huron, qui, tout en prolongeant, fortifiant et protégeant notre frontière (si je puis m'exprimer ainsi) donnera, conjointement avec les autres établissements, une protection efficace aux naturels vivant entre les deux lacs, qui sont des Mississagues et quelques tribus de Chippawas; c'est pourquoi je pense qu'il n'y aura pas de difficulté à en faire l'acquisition, parce que, plus particulièrement, je crois que leurs meilleures chasses sont à quelque distance du territoire qu'on choisirait pour l'établissement d'un service de transport entre les deux lacs.

On ne peut établir de comparaison entre la présente route par l'Ottawa et la voie de communication qu'on a maintenant en perspective; la première excessivement dangereuse pour le transport des marchandises, à raison de nombreuses chutes et de la longueur et de la rapidité de la rivière, sans parler des portages qui, d'ici au lac Huron, sont au nombre de quarante, et par lesquels les Canadiens transportent les marchandises et les canots de temps à autre, et c'est grâce à leur adresse seule et la connaissance qu'ils ont du maniement des canots dans cette branche particulière du commerce de l'intérieur qu'il arrive si peu d'accidents, tandis que des bateaux dont le tonnage est environ le même, sont conduits par la moitié moins d'hommes, et on peut toujours les engager à des conditions plus faciles que pour l'autre service, vu que celui-ci exige beaucoup plus d'expérience qu'ils ne peuvent acquérir qu'en y étant constamment employés. Je n'essaierai pas de faire l'estimation de la différence des frais de transport, car je ne crois pas que la chose puisse se faire avec quelque peu d'exactitude tant que l'autre voie de communication n'aura pas été établie; en attendant, et pour donner à Votre Honneur une idée de ce que cela peut être, je vous dirai que par l'Ottawa, les frais sont généralement évalués à vingt pour cent pour les canots portant des chargements assortis pour la traite, mais lorsqu'il s'agit d'expédier ici des provisions et d'autres articles de peu de valeur, le prix de transport jusqu'à Michilimakinac pour chaque paquet de cent livres pesant est d'environ de cinquante à soixante livres, et jusqu'au Grand-Portage de quatre-vingts à quatre-vingt-dix.

Si ces détails et le plan que je mets sous ce pli peuvent vous être de quelque utilité, je me considérerai très heureux de vous les avoir communiqués.

J'ai l'honneur d'être, très respectueusement, monsieur,

Votre obéissant et votre très humble serviteur,

A l'honorable Henry Hamilton, écr.

BENJ. FROBISHER.

N^o 6.—JAMES MCGILL A L'HONORABLE HENRY HAMILTON.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 25, p. 111.)

MONTRÉAL, 1^{er} août 1785.

MON CHER MONSIEUR,—Dans ma dernière lettre, j'ai partiellement anticipé sur ce que vous me dites dans votre missive du 29, relativement au fait que le commerce du poste du Détroit et de ses dépendances tomberait probablement entre les mains des Américains si l'on permettait à des vaisseaux de particuliers de naviguer sur les lacs en ce moment, tout ce que je pourrais dire de plus ne serait qu'une répétition ou un exposé plus lucide de la question.

Vous voudrez bien remarquer que le commerce des régions supérieures, tel qu'il se fait présentement de cet endroit, s'étend, au sud, jusqu'à l'embouchure de l'Ohio, à l'ouest jusqu'aux lieux où les canots peuvent se rendre par les rivières qui tombent de ce côté du Mississipi, y compris le pays à partir de la rivière

à la

latitude 33° S jusqu'aux sources du Mississipi, et au nord-ouest jusqu'au lac Arabask8a, embrassant tout le côté nord du lac Huron et du lac Supérieur ; et je porte la valeur du tout à £180,000, monnaie courante, à titre de donnée, et je ne crois pas être £20,000 en deçà ou au delà de la réalité ; le pays qu'embrasse maintenant la ligne américaine, telle que déterminée par le dernier traité de paix, représente une valeur de £100,000, et le pays compris dans notre propre ligne représente les autres £80,000. Si cette évaluation est exacte, et je suis prêt à mettre ma réputation de marchand en jeu comme garantie, il s'agira de savoir si les Américains n'empiéteront pas sur notre commerce lorsqu'ils auront pris possession de nos postes et qu'ils auront des vaisseaux sur les lacs, ou si ce n'est pas nous qui empieéreront sur leur domaine en ayant des postes et des vaisseaux sur les mêmes lacs.

Quant à moi, je suis assurément d'avis qu'il s'écoulera beaucoup de temps avant qu'ils puissent s'aventurer vers la plus petite partie de notre commerce, car le peu qu'il est possible de retirer du territoire situé entre les lacs Ontario, Erié et Huron, comme frontières sud, et l'Ottawa, le lac Nipissingue et la rivière par laquelle il se décharge dans le lac Huron, comme frontières nord, ne peut s'obtenir que par les traiteurs qui remontent les différentes rivières qui arrosent ce pays, pour y passer l'hiver et y faire la traite avec les Sauvages. Et ceci ne peut se faire qu'en canots d'écorce, auxquels ils seront longtemps à s'habituer, à part l'obstacle légal qui les empêche de faire le commerce dans un pays pour lequel ils ne sont que des aubains. Les mêmes raisons s'appliquent, à mon avis, au commerce de la rive nord des lacs Huron et Supérieur et au commerce du Nord-Ouest, car certains prétendent que le Grand Portage n'est pas en dedans de la ligne américaine, mais pour nous la chose ne nous semble pas très certaine, et quand bien même il le serait, ce n'est pas d'une grande importance pour le commerce du Nord-Ouest, car un nouveau chemin a été découvert à partir du lac de ou lac Nipigan, qui s'étend jusqu'au nord du lac des Bois et tombe dans la décharge de ce lac (laquelle est communément connue sous le nom de la Rivière), à cinquante lieues de son extrémité nord-ouest. On l'a parcouru l'été dernier et on l'a trouvé plus praticable que la route du Grand Portage dont on se sert maintenant. Ces faits pris en considération, quelles seraient les raisons qui pourraient induire les traiteurs de ce pays à vendre les belles fourrures qu'ils prennent en dedans de nos lignes ! Les Américains donneront-ils pour ces fourrures un prix plus élevé que celui qu'on peut obtenir à Londres ? Non ! Et voudraient-ils faire miroiter l'appât d'une offre plus élevée, personne ayant son bon sens ne voudrait s'y fier ; et assurément ils ne peuvent apporter l'argent nécessaire pour les acheter ; en outre, il est bien connu que si ces belles fourrures tombaient entre leurs mains en quantité quelconque, il leur faudrait les expédier en Angleterre pour les vendre, vu que parmi eux la consommation est très insignifiante. Nous pouvons donc en conclure qu'il n'est guère probable que les Américains ne rivalisent de sitôt avec nous dans le domaine qui, légalement, appartient à la province, même si une telle concurrence leur était permise.

Il nous reste à examiner jusqu'à quel point nous pouvons empier sur le commerce qui se fait en dedans de leur ligne, par quel moyen y arriver, au cas où les Américains défendraient, sous peine de confiscation, à tous les sujets britanniques, de faire la traite dans le pays des Sauvages qui se trouve de leur côté. Je n'ai pas de doute que le plus grand nombre des traiteurs qui sont au Détroit vont devenir sujets américains, parce qu'ainsi ils conserveront en main le commerce qu'ils exercent en ce moment, car je suis d'avis que les Américains, par l'établissement de quelques postes sur la rive sud du lac Erié, pourraient passablement entraver la contrebande, mais si, en même temps, nous pouvons vendre des marchandises à Détroit à meilleur marché qu'ils ne peuvent le faire et si nous sommes en état de payer plus cher pour les fourrures et les pelleteries, les traiteurs du côté américain trouveront le moyen de faire des affaires avec nous, même à Détroit, en dépit des règlements qu'ils pourront établir au contraire. J'ai à peu près la certitude que ces deux choses vont avoir lieu, car nous pouvons indubitablement transporter les marchandises aux postes inférieurs à meilleur marché qu'eux, pourvu que nous ayons une facilité égale de communication, et, pour la même raison, nous pouvons transporter ici les pelleteries

à moins de frais. Les choses étant ainsi il est plus probable que nous empiéterons sur leur part de commerce qu'eux sur la nôtre; plus particulièrement si l'on tient compte du fait que même lorsqu'ils étaient sujets britanniques et qu'ils avaient la facilité et l'avantage de partager dans tout le commerce avec les Sauvages, ils ne consommaient pas chez eux la moitié des pelleteries qu'ils acquéraient, l'autre moitié s'en allait en Angleterre à titre de remise; en vérité, à l'exception des peaux de daim qui constituaient alors leur principal article de commerce, avec quelques peaux de castor et de raton, tout le reste était expédié en Angleterre; s'il leur faut donc les expédier de la même manière, ils ne peuvent être mieux situés à Albany que nous ne le sommes ici; au contraire, ils se trouvent dans une position plus désavantageuse, vu que les frais de transport des pelleteries à cet endroit sont plus considérables que les nôtres.

Tout ce qu'alors le gouvernement a à faire est de donner au commerce toute la possibilité possible, et je ne vois pas de moyens plus commodes et plus sûrs que celui de permettre aux marchands d'avoir des petits vaisseaux pontés à eux en propre; grâce à ces vaisseaux ils peuvent avoir la certitude morale que leurs marchandises seront sur le marché aux mois de juin et de juillet, de plus ils peuvent importer leurs marchandises la même année d'Angleterre, ce qui les soustraira à la perte de valeur, à la détérioration et à l'attente de leurs effets, sans parler de l'intérêt de l'argent qui, comme vous le savez est un rongeur affreux si on le laisse prendre trop d'avance.

Il est très nécessaire que ces vaisseaux soient sous le contrôle de bons règlements, mais il faut accorder du temps pour mûrir un système convenable, on est présentement trop affairé et je ne voudrais pas tenter seul ce travail, outre que je désirerais avoir une connaissance plus parfaite du lac Erié que je n'en ai maintenant avant d'entreprendre une telle tâche.

Quelque soient les règlements qui peuvent être adoptés, ils ne nous sortent pas de nos présentes difficultés, la dernière nouvelle de Niagara date du 16 du mois dernier, date à laquelle y avait environ 100 charges de bateaux qui attendaient pour traverser le lac Erié, et 30 à 40 à Cataragoui, ayant, pour la plupart, la même destination. Il est très probable qu'une partie considérable de ces marchandises sera expédiée dans le cours de cet été, mais à moins de prendre des mesures sous aucun délai quelconque afin de les faire transporter rapidement, il est à craindre qu'elles n'arrivent comme l'année dernière, trop tard au Detroit pour qu'on puisse les expédier vers l'intérieur du pays parmi les Sauvages, auquel cas on obtiendrait moins de fourrures, car vous remarquerez que les Sauvages n'apportent pas beaucoup de leurs pelleteries au poste, les traiteurs sont obligés d'aller les chercher; ils passent l'hiver au milieu d'eux et leur distribuent de temps à autre des vêtements, des munitions, etc., sans cela ils font peu de chasse et ne prennent pas soin de leurs pelleteries. Les mesures qu'à mon avis on pourrait adopter sans gêner beaucoup le service et sans enfreindre considérablement les ordres serait d'ordonner que les quatre vaisseaux qui naviguent sur le lac Erié fassent, dès que Michilimakinac aura été approvisionné, deux voyages chacun à Detroit pour le transport des marchandises des marchands, mais que le second voyage ne dépasse pas le 15 d'octobre le plus tard pour prendre un chargement au fort Erié, après quoi ils pourront très facilement en faire un autre, ce qui suffira, je crois, pour transporter les provisions nécessaires à la garnison pendant un an. Et, comme en même temps il y a trois ou quatre petits vaisseaux appartenant à des particuliers, qu'on leur permette, pour cet été, de naviguer au bénéfice de leurs propriétaires sous le commandement ou contrôle d'un officier du roi, afin, à tout événement, d'empêcher la contrebande pendant que nous avons exclusivement pour nous la jouissance de la lisière du pays des Sauvages. Si l'on n'adopte pas quelque mesure de ce genre je crains qu'il ne résulte de mauvaises conséquences du présent système. Les traiteurs vont se décourager et devenir insouciant; ils désireront même un changement de gouvernement dans l'espoir d'améliorer leur sort, bien qu'ils seront assurément pire; mais leurs souffrances ont été telles l'an dernier, jointes à la triste perspective de la présente année, que les commandes de marchandises ne seront pas fortes pour l'année prochaine, et on ne trouvera guère de bonnes maisons ici qui voudront les remplir tant qu'on n'aura pas remédié à ce système defectueux.

Comme cette lettre a eu particulièrement pour cause les obstacles que rencontre le commerce à Détroit, et j'ai essayé de vous démontrer que ces obstacles peuvent disparaître sans donner d'encouragement aux Américains qui s'y trouvent, je n'ai rien dit du commerce de la rive sud du lac Huron, du lac Supérieur et de la région à l'ouest de Michilimakinac, parce qu'il se fait de là en canot et qu'il ne rencontre pas conséquemment d'obstacles, d'autant plus qu'il ne sera pas facile pour les Américains d'en obtenir une part quelconque bien que le pays soit en dedans de leur ligne. En un mot, je suis décidément d'avis qu'aucune partie du commerce qui appartient à cette province en vertu du traité de paix n'est exposée à tomber aux mains des Américains, mais qu'au contraire nous pourrions obtenir une partie considérable de le leur.

Je suis, cher monsieur,
Votre affectueux et très humble serviteur,

JAMES MCGILL.

P.S.—Je ne dois pas oublier de mentionner que le mérite d'avoir découvert le nouveau chemin au N.O. revient à MM. Benjamin et Jos. Frobisher qui dirigent un grand commerce avec ce pays et qui l'ont fait explorer afin d'assurer ce commerce à cette province dans le cas où l'on constaterait que le Grand Portage tombe dans le domaine des américains.

N° 7.—JAMES MCGILL À HUGH FINLAY.

(Archives canadiennes, séries Q, vol. 25, p. 118.)

MONTRÉAL, 8 août 1785.

CHER MONSIEUR,—Je vois que c'est en vain d'espérer des secours pour le commerce du côté des moyens de transport des lacs cet été. J'ai reçu des lettres de Niagara, en date du 29 juillet, disant qu'une partie des marchandises qui se trouvaient au Fort Erié y étaient encore. Plus de cent vingt charges de bateau ont été expédiées depuis le printemps dernier. Vous pouvez juger ce que doivent ressentir ceux qui ont de grands intérêts dans ce commerce. Je voudrais que nous pussions échanger de positions pendant un certain temps avec ces personnes qui étaient opposées à ce que des voiliers de particuliers naviguent sur les lacs, on entendrait leurs haust cris. J'ai tout fait en mon pouvoir pour obtenir la réforme nécessaire. Je me devais à moi même cette justice et encore plus à nos correspondants en Angleterre. Quoi qu'il arrive je n'aurai pas de reproche à me faire et j'attendrai conséquemment avec patience les événements comme étant des choses que je ne puis contrôler ou empêcher. Je vous suis beaucoup obligé de la peine que vous vous êtes donnée et je suis avec estime,

Mon cher monsieur,
Votre affectueux et votre humble serviteur,

JAMES MCGILL.

Hugh Finlay, écrivain.

N° 8.—BENJAMIN FROBISHER À HUGH FINLAY.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 25, p. 119.)

MONTRÉAL, 8 août 1785.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre la requête ci-incluse, que je vous prie de présenter à Son Honneur le lieutenant-gouverneur. Le sujet est important pour les messieurs intéressés dans le commerce du Nord-Ouest, et il mérite qu'il l'examine avec soin.

Je ne puis vous dire, mon cher monsieur, les dépenses qu'il nous faut faire et les inconvénients que nous subissons dans ce commerce pour le transport de nos provisions, et pour y remédier quelque peu nous avons fait construire un vaisseau pour le

lac Supérieur; ce plan ayant manqué soit à cause des dimensions du vaisseau, du volume de l'eau dans les rapides de Sainte-Marie le printemps dernier, ou pour toutes autres causes que je ne connais pas, nous en sommes maintenant rendus (ainsi que nous le sommes depuis que le lieutenant-gouverneur Sinclair s'est mis en tête de faire descendre les rapides aux vaisseaux qui étaient sur le lac Supérieur) à ne nous servir que de bateaux ou de canots, système qui, à raison de la nature pesante des provisions, est excessivement coûteux. Ceci est particulièrement vexatoire vu que, pour cet objet, nous avons fait construire un vaisseau qui coûte à la compagnie une somme énorme, et qui, à la suite des ordres défendant aux vaisseaux des particuliers de naviguer sur les lacs, va devenir inutile pour elle à moins qu'on obtienne la permission de s'en servir pour le transport des provisions de la compagnie du fort Erié au Détroit et de là au rapide de Sainte-Marie. Par suite de l'extension du commerce du Nord-Ouest nos besoins sont plus considérables qu'autrefois, et il nous faut y faire face ou abandonner le commerce. Compter de recevoir nos provisions en temps opportun par les vaisseaux du roi, serait futile et ridicule pour les hommes qui, l'année dernière et cette année, en ont éprouvé tous les inconvénients possibles. Ce printemps, particulièrement, nous avons eu l'avantage de charger le *Beaver* au Détroit, et ce qu'on a pu mettre à bord des vaisseaux du roi joint à cela, était loin de suffire, et n'eût été une chance que nous avons eue, une partie de nos marchandises qui sont maintenant éloignées dans l'intérieur, seraient probablement aujourd'hui à Sainte-Marie, et, après tout, il n'est pas resté à cet endroit un grain de maïs à prendre pour que nos canots à leur retour pussent se rendre à Montréal, et, en face de cette difficulté, il nous aurait fallu nous arrêter là si le lieutenant-gouverneur Hay n'eût pris sur lui de permettre au *Beaver* de retourner avec du maïs à Sainte-Marie dans ce but nécessaire. Jugez maintenant ce que doit être notre position et ce à quoi nous devons être exposés si l'on ne nous permet pas d'employer le *Beaver* au transport de nos provisions. Si le vaisseau eut pu remonter les rapides nous aurions été dans la même nécessité qu'aujourd'hui, c'est-à-dire de demander pour les vaisseaux de particuliers au Détroit la même permission que nous sollicitons pour le nôtre. En un mot tout ce que la compagnie désire c'est qu'on lui laisse, à quelque condition que ce soit, l'administration de ses affaires, et assurément, vous trouverez que c'est une demande raisonnable. Je crois que l'offre qu'elle fait de remettre le commandement du vaisseau à la personne que Son Honneur le lieutenant-gouverneur jugera à propos de nommer, et de payer le traitement de cette personne, devra obvier à toutes les difficultés.

Je suis avec beaucoup de considération,

Mon cher monsieur, votre bien sincère,

A l'hon. Hugh Finlay, écr.

BENJ. FROBISHER.

N^o 9.—MÉMOIRE DE BENJAMIN ET DE JOSEPH FROBISHER AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR HAMILTON.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 25, p. 122.*)

A l'honorable Henry Hamilton, écr, lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la province de Québec, etc., etc., etc.

Le mémoire de Benjamin et Joseph Frobisher, directeurs de la Compagnie du Nord-Ouest,

Expose humblement :

Qu'ayant représenté à Son Excellence le général Haldimand, l'automne dernier, les difficultés auxquelles ils étaient exposés pour le transport de leurs provisions sur le lac Supérieur, il lui a plu permettre à la compagnie de construire au Détroit un petit vaisseau ponté, afin de lui faire remonter les rapides de Sainte-Marie pour être employé à ce transport sur le lac Supérieur.

Qu'en conséquence, le vaisseau fut construit d'après le meilleur plan de manière à répondre à l'objet auquel il était destiné, ne mesurant pas plus de trente-quatre pieds de quille, treize pieds de bau et quatre pieds de cale; et malgré ses petites

dimensions, il a coûté à la compagnie, tel que le démontrent les comptes que nos requérants ont reçus, pas moins de £1,843.13.2, monnaie courante d'York.

Que dans la ferme croyance que le dit vaisseau pouvait facilement remonter les rapides de Sainte-Marie, on l'expédia de Détroit au mois de mai dernier, mais c'est avec le plus profond regret que vos requérants prennent la liberté de faire connaître à Votre Honneur qu'une fois là, on constata qu'il était impossible de lui faire passer le Sault, et conséquemment on le renvoya au Détroit, où, à la suite des ordres qui existent présentement à ce poste et qui défendent aux vaisseaux de particuliers de naviguer sur les lacs, il devra, malgré sa valeur, rester nécessairement à l'ancre, à moins que Votre Honneur ne veuille lui permettre de naviguer au service de la compagnie pour le transport de ses provisions du Fort Érié et du Détroit à Sainte-Marie.

Que vos requérants, au nom de la Compagnie du Nord-Ouest, recommandent auprès de Votre Honneur le mérite de leur démarche à cette faveur. Ils exercent un grand commerce qui ne peut se faire que par la fourniture abondante de provisions qu'il leur faut acheter en totalité dans les environs du Fort Érié et au Détroit, et qu'ils ne peuvent présentement expédier de temps à autre que par les vaisseaux du roi, et cela encore que jusqu'à Michilimakinac, d'où il faut nécessairement faire de grands frais pour les expédier à Sainte-Marie; et, à raison de la nature de leur commerce, il est de nécessité d'expédier, pendant l'été, presque toutes les provisions dont ils auront besoin l'année suivante; et si la compagnie n'a pas de moyen à sa disposition pour effectuer ce transport, mais qu'il lui faille au contraire dépendre de ce qu'elle peut expédier de temps à autre par les vaisseaux du roi, vos requérants prennent la liberté d'assurer à Votre Honneur que la compagnie ne peut continuer son commerce.

C'est pourquoi vos requérants prient Votre Honneur, pour les raisons qu'on a déjà données, de bien vouloir permettre à la Compagnie du Nord-Ouest d'employer le petit vaisseau appelé le *Beaver*, et destiné à son service sur le lac Supérieur, et maintenant à Détroit, au transport de ses provisions ou autres effets, aussi souvent que la chose sera nécessaire du Fort Érié au Détroit, et de là à Michilimakinac et au Sault Sainte-Marie, commandé par telle personne que vous voudrez bien nommer et dont le traitement sera payé par la compagnie, et que Votre Honneur voudra bien donner les ordres nécessaires à cette fin.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

BENJ. ET JOS. FROBISHER.

Montréal 8 mai 1785.

N° 10.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR HAMILTON AU BRIGADIER GÉNÉRAL SAINT-LÉGER.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 25 p. 125.)

QUÉBEC, 11 août 1785.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre par le courrier d'aujourd'hui copie d'une requête des marchands qui font le commerce au Nord-Ouest.

Je suis peiné de vous causer de nouveaux ennuis dans cette circonstance, mais comme il n'est pas en mon pouvoir de donner une réponse définitive à ces demandes, ils devront attendre les ordres des ministres, qui pourront peut-être les sortir de leur présent état d'incertitude. La demande relative au *Beaver* me semble très raisonnable. Comme nous avons tous écrit à lord Sydney au sujet de la navigation des lacs, et comme je vais aussi expédier cette pétition, j'espère que la réponse finale arrivera encore cette année, afin que les marchands puissent, dès le commencement de la saison prochaine, profiter de la décision du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Au général de brigade Saint-Léger.

HENRY HAMILTON.

N° 11.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR HAMILTON.

Écrit à lord Sydney le 17 août, avec copies de la correspondance. Les documents qui se rapportent au commerce du Nord-Ouest, sont :

1. Représentations des traiteurs, du Détroit.
2. Lettre du lieutenant-gouverneur Hay au sujet des précédentes.
3. Lettre du général de brigade Saint-Léger en date du 15 août.

Les autres ont trait aux affaires des Sauvages. Il ajoute : "Relativement aux affaires des marchands, je n'ai besoin de rien ajouter à ce qu'a dit le lieutenant-gouverneur Hay dans sa lettre, vu qu'il est sur les lieux et que, par suite de sa longue expérience, il est un juge compétent de la nature et du présent état de l'affaire en question." (Archives canadiennes, série Q, vol. 25, p. 126.)

N° 12.—PÉTITION DES MARCHANDS DU DÉTROIT.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 25, p. 128.)

A l'honorable gouverneur et au conseil de Québec.

La pétition et les représentations des marchands du Détroit

Exposent :

Que vos pétitionnaires ont l'honneur de représenter avec déférence et respect que, depuis qu'il est défendu aux vaisseaux particuliers de naviguer sur ces lacs dans le but de transporter les marchandises destinées à l'alimentation de ce pays, etc., et depuis que ce service est rempli, par et en vertu d'ordres exprès, par les vaisseaux du roi lorsqu'ils ne sont pas requis pour le transport des troupes, des provisions et des vivres, vos pétitionnaires, à raison du fait que le nombre de ces vaisseaux est tout à fait insuffisant pour les deux services, et que, d'après la réduction de l'établissement naval, il n'y en a pas plus qu'il n'en faudrait pour le service du commerce seul, ont subi, d'année en année, de telles pertes inouïes à cause de cela qu'ils n'ont maintenant que trop raison d'appréhender la ruine totale de leurs affaires, laquelle fera un tort considérable, si elle ne les ruine pas totalement, non seulement aux marchands en Canada, mais aussi en Angleterre, auxquels il revient de ce pays des sommes immenses.

Vos pétitionnaires affirment très solennellement que, depuis quelques années, ils paient un intérêt annuel de plus de trois mille sept cents louis sterling sur le capital que représentent leurs marchandises détenues sur la route, soit à l'île Carleton ou sur la voie de communication à Niagara; et cet état de chose, ainsi que c'est bien connu, provient de l'absence d'un nombre suffisant de vaisseaux du roi pour transporter les marchandises destinées à ce pays, ou d'une permission accordée aux vaisseaux marchands de transporter leurs propres effets.

Vos pétitionnaires représentent de plus que bien que les vaisseaux du roi aient fait plusieurs voyages au Fort Érié, aller et venir, cet été, rien des marchandises qui sont restées dans les entrepôts sur la voie de communication en amont de Niagara et du Fort Érié, depuis l'automne dernier, et qui s'élèvent à une somme considérable, n'est encore arrivé.

Vos pétitionnaires ont eu l'honneur de transmettre un mémoire au colonel Hope, par l'entremise du lieutenant-gouverneur, demandant que le *Gage*, qui est présentement mouillé ici et qu'on pourrait, dit-on, bientôt appareillé, reçoive ordre de mettre à la voile; à cette fin, vos pétitionnaires demandent instamment votre approbation et votre appui à titre de mesure tendant à amoindrir leur présente misère et à leur procurer des secours temporaires.

Vos pétitionnaires croient de leur devoir de faire cette déclaration générale : Que par suite des retards, des difficultés, et partant, des pertes (pour ne rien dire des vols manifestes et sans précédents qui se sont commis) qui ont accompagné depuis un certain temps l'exercice du commerce de ce pays supérieur, à cause principalement

de la défense faite aux vaisseaux marchands de transporter leurs propres marchandises, ou de l'absence d'un nombre suffisant de vaisseaux du roi pour transporter sans embarras et sans retards les marchandises nécessaires à l'approvisionnement de ce poste et de ses dépendances, et pour poursuivre le commerce des fourrures, ce commerce en général et cette branche en particulier, a été considérablement circonscrite, et tout récemment, presque ruinée; que l'année dernière, à cause de l'arrivée tardive des marchandises qui ont pu atteindre ce poste, au delà de mille paquets de fourrures et de pelleteries qui avaient l'habitude de venir tous les ans au Détroit, ont été, cette année, expédiés à la Nouvelle-Orléans parce qu'on n'a pu approvisionner les traiteurs à temps; et que plus de cinquante *Pettyaugers*, partis de cet endroit l'automne dernier, chargés de marchandises destinées au commerce avec les Sauvages, ont été, à raison de leur départ tardif, pris dans les glaces avant d'atteindre le lieu de leur destination, et nombre de traiteurs, après un voyage inutile, sont revenus les mains vides.

Vos pétitionnaires déclarent solennellement que si l'on ne trouve bientôt un remède efficace, il y a tout lieu de craindre que, par suite de l'influence et de l'action persistante de ces maux, cette précieuse branche du commerce tombera entre d'autres mains, et les énormes sommes qui sont encore dues seront irrévocablement perdues pour l'Angleterre.

C'est pourquoi vos pétitionnaires, par devoir envers leur pays, envers ceux envers qui ils sont en dettes et envers eux-mêmes, et, si c'est possible, pour échapper à la ruine imminente dont ils sont menacés, font cette pétition et cette représentation qu'ils signent, comptant sur votre sagesse pour obtenir le redressement de leurs griefs; et ils ne cesseront de prier.

DÉTROIT, 10 juillet 1785.

ALEX. et WM. MACOMB,
 JAMES ABBOTT,
 TOUS ST. POTHIER,
 NATHAN WILLIAMS,
 LEITH et SHEPHERD,
 ANGUS MACKINTOSH et Cie,
 WILLIAM ROBERTSON,
 JOHN MACPHERSON,
 GEO. FORSYTH,
 GEORGE LYONS,
 THOS. FINCHLEY,
 HEWARD et McCARLAN,

MELDRUM et PARK,
 SHARP et WALLACE,
 POLLARD et MASON,
 ANT. LASSELLE,
 JOHN MARTIN,
 T. WILLIAMS et Cie,
 MONTAGUE TRIMBLE,
 MCKILLIP et JACOB,
 WM. PAWLING.

N^o 13.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR HAY AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR HAMILTON.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 25, page 132.)

MONSIEUR,—Sur la demande du plus grand nombre de ceux qui sont dans le commerce ici, j'ai l'honneur de vous transmettre la pétition ci-incluse, et en justice pour eux je ne puis m'empêcher de vous donner l'assurance que leur présente position est alarmante, et que, si le gouvernement n'emploie pas un plus grand nombre de vaisseaux, ou si on ne leur donne pas la permission de transporter leurs marchandises dans des embarcations à eux propres, le commerce de cette localité va en souffrir très considérablement, et cet état de chose sera probablement la cause de la chute de quelques-unes des premières maisons qui fournissent les articles de commerce destinés à cette localité, s'il ne prive pas totalement l'Angleterre de recueillir les bénéfices qu'elle a retirés jusqu'ici de la vente d'une grande quantité de ces produits. C'est aussi mon humble avis que si les marchandises qui sont maintenant en route vers cette localité et qu'on pourra expédier dans la suite, peuvent être transportées assez tôt pour alimenter le commerce du pays environnant ainsi qu'un bon nombre

de traiteurs sur le Mississipi (qui ne peuvent faire l'échange de leurs fourrures aussi avantageusement avec personne autre qu'avec nos traiteurs), les profits augmenteront au lieu de diminuer, au sujet de quoi j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire plus au long.

On a aussi expédié un mémoire au colonel Hope demandant que permission soit temporairement donnée au *Gage* d'appareiller; mais je crains que si cette permission est accordée la saison ne soit trop avancée pour qu'ils en retirent quelque avantage important.

Plusieurs familles venues des colonies sont arrivées ici depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire à leur sujet, et plusieurs autres sont en route; et comme elles ne peuvent vivre longtemps sur ce qu'elles ont apporté avec elles, et comme il n'y a pas de terres vacantes de la couronne pour les y établir, elles vont beaucoup souffrir, et jusqu'ici je n'ai pas l'autorisation de faire quoi que ce soit pour elles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

JEHU HAY.

A l'honorable lieutenant-Gouverneur Hamilton.

N° 14.—LE GÉNÉRAL DE BRIGADE SAINT-LÉGER AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR HAMILTON.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 25, page 134.*)

MONTRÉAL, 15 août 1785.

MON CHER MONSIEUR.—J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre accompagnée de la requête des marchands qui fond la traite au Nord-Ouest.

Comme j'ai écrit à lord Sydney lui faisant connaître ma décision sur la question de la navigation sur les lacs, il serait maintenant trop tard de revenir sur ce que j'ai dit, même si j'avais jamais eu le désir de le faire.

Cependant j'espère avec vous que ses instructions sur ce sujet arriveront encore, et qu'elles seront non seulement satisfaisantes pour les particuliers mais aussi avantageuses pour tous ceux qui sont intéressés dans ce commerce exclusif.

Avec la présente je vous transmets un discours fait à M. Dease, à Niagara, et je vous prie d'en faire part au colonel Hope après que vous l'aurez lu; pour ma part je ne comprends guère ces affaires de Sauvages.

J'ai l'honneur, etc.,

BARRY SAINT-LÉGER.

N° 15.—LE GÉNÉRAL DE BRIGADE SAINT-LÉGER À LORD SYDNEY.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 25, page 156.*)

MONTRÉAL, 25 juillet 1785.

MILORD.—Dans ma lettre n° 2, j'avais l'honneur de communiquer à Votre Seigneurie les faits en vertu desquels je me croyais obligé de dévier en partie du système adopté par Son Excellence le général Haldimand concernant les marchands qui font la traite dans le pays supérieur, et qui ont présenté une requête à Son Honneur le lieutenant-gouverneur demandant la permission de naviguer sur les lacs dans des bateaux et des canots particuliers, et celui-ci, ayant soumis cette requête à son conseil, m'ayant signifié par écrit que le conseil avait décidé de m'autoriser à me départir des instructions que m'avait laissées Son Excellence le général Haldimand, de manière à permettre le transport des effets des marchands dans des bateaux et des canots particuliers, remarquant strictement que toutes les pelleteries devaient être

ramenées par les bateaux du roi. J'ai cru convenable de m'y conformer, en conséquence, ne me croyant pas justifiable de m'opposer à la demande d'un corps aussi respectable et si compétent pour juger les intérêts commerciaux de ce pays.

Les marchands ont néanmoins présenté une seconde requête au lieutenant-gouverneur, dont je me fais l'honneur de présenter une copie à Votre Seigneurie, demandant une nouvelle augmentation du nombre des vaisseaux du roi sur les lacs Ontario et Erié, ou la permission de naviguer dans des vaisseaux particuliers, pour le transport plus rapide des marchandises; mais comme il m'a paru que la cause de leurs plaintes ne provenait que d'un retard temporaire, c'est-à-dire du changement des réglemens dans les postes de ce pays, et comme on comprenait généralement qu'il y avait suffisamment de vaisseaux pour faire face aux besoins du service du roi sur ces lacs et à ceux des marchands—je ne me suis pas cru autorisé d'acquiescer à cette demande, d'après les instructions précises que m'a laissées le général Haldimand; d'un autre côté l'opportunité d'une telle mesure n'était pas non plus en accord avec ma propre manière de voir, ainsi que Votre Seigneurie le verra par ma réponse aux pétitionnaires, dont j'ai l'honneur de vous transmettre aussi une copie. Je prends aussi la liberté de faire savoir à Votre Seigneurie que j'ai conféré par lettre avec le col. Hope sur ce sujet, ainsi que je le fais dans la plupart des cas où le service du roi est exposé à venir en lutte à des obstacles, non seulement parce qu'il commande en second audessous de moi, mais parce que c'est un officier dont l'expérience et l'habileté professionnelle sont portées à un très haut degré dans mon estime, et je suis heureux de faire savoir à Votre Seigneurie qu'en cette occasion sa manière de voir est parfaitement conforme à la mienne.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus grand respect,

Milord,

Le très obéissant et très humble serviteur de Votre Seigneurie,

BARRY SAINT-LÉGER.

Au très honorable

LORD SYDNEY, etc., etc., etc.

N° 16.—LE GÉNÉRAL DE BRIGADE SAINT-LÉGER AUX MARCHANDS
QUI FONT LE COMMERCE DANS LE PAYS SUPÉRIEUR.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 25, p. 159.)

MONTRÉAL, 25 juillet 1785.

MONSIEUR,—Son Honneur le lieutenant-gouverneur m'a transmis par le dernier courrier une requête que vous lui aviez adressée concernant vos intérêts commerciaux, avec une lettre dans laquelle il m'informe qu'il vous a renvoyé à moi pour obtenir une réponse sur ce sujet.

Il est de mon devoir et j'aurai toujours à cœur de promouvoir les intérêts du commerce de ce pays. Je ne négligerai aucun moyen de mettre toutes choses s'y rattachant et de mon ressort sur le pied le plus avantageux pour toutes les parties intéressées.

D'après les informations que j'ai recueillies jusqu'ici, il appert que les obstacles et les entraves auxquels, selon la requête, le service du transport a été en butte sur le lac Erié, n'ont pu provenir que de causes temporaires qui ne peuvent autoriser ou justifier tout écart des réglemens permanents et de l'ordre des choses établi.

J'ai donné instruction au "Quartier-maître" général de s'enquérir le plus minutieusement des causes des plaintes qui ont été faites à l'occasion des irrégularités dans l'administration du service des vaisseaux, et s'il en a existé je vais faire exécuter des ordres qui seront de nature à protéger efficacement les intérêts des marchands contre tout dommage provenant de la détention de leurs effets sur la voie de communication.

Je n'ai pas le pouvoir de me conformer aux désirs de ce corps commercial quant à l'augmentation du nombre des vaisseaux qui naviguent sur le lac Erié ou quant à

la distribution particulière de ces vaisseaux, dans toutes circonstances le service du roi doit avoir priorité. Il ne me reste plus qu'à voir à ce que le travail de l'organisation présentement établie sur le lac Erié, et qu'on a jugée en tout suffisante pour le transport qui devait avoir lieu, soit uniformement dirigé de manière à donner la plus grande célérité possible au transport des effets des marchands.

Mes instructions sur la question de la navigation sur ces lacs pour des vaisseaux particuliers sont si directes et si lucides que, quand bien même je serais disposé à voir sous le même jour que vous, la nécessité d'adopter ces mesures, je ne pourrais m'en écarter de ma propre volonté.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

BARRY SAINT-LÉGER.

N° 17.—JOHN DEASE, SURINTENDANT DES SAUVAGES, AU
LIEUTENANT-GOUVERNEUR HAMILTON.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 25, p. 184.)

(Extrait.)

NIAGARA, 16 septembre 1785.

MONSIEUR,—* * * * * Le présent état du commerce avec les Sauvages requiert l'adoption de règlements, un certain nombre de personnes faisant partie de troupes licenciées se sont établies au milieu des Sauvages afin d'é luder les exigences de la loi ; là ils se rendent coupables, sans être molestés, de toutes sortes de friponneries, etc., leurs jalousies et leurs querelles continuelles donnent aux Sauvages la plus mauvaise impression de nous ; autrefois personne ne pouvait faire la traite sans une permission écrite du surintendant des affaires des Sauvages. Aujourd'hui chaque flâneur devient traiteur.

N° 18.—MÉMOIRE CONCERNANT LES AFFAIRES PUBLIQUES DE
LA PROVINCE DE QUÉBEC, SOUMIS AU TRÈS HONORABLE,
LORD SYDNEY PAR LE GÉNÉRAL HALDIMAND.—1785.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 25, pp. 298—299.)

(Extraits.)

2me. Conservation de la traite des fourrures et demande de la Compagnie du Nord-Ouest concernant des découvertes, exposée dans une requête que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie.

Les avantages qui peuvent résulter pour la traite des fourrures de la nation des découvertes dans lesquelles les marchands de la Compagnie du Nord-Ouest sont maintenant lancés, méritent, je crois, l'attention, et pourront déterminer un acquiescement à leur demande d'un privilège exclusif de commerce par la route qu'ils espèrent découvrir, pendant un certain nombre d'années, et aux conditions indiquées dans leur pétition. (p. 298).

3me. Plan pour la navigation sur les lacs du pays supérieur.

La navigation de ces lacs par les vaisseaux du roi seulement est une chose tellement liée à la conservation entière du commerce de fourrures, que j'ai refusé plusieurs demandes de construire des vaisseaux et des bateaux et de les faire naviguer sur les lacs ; les rivières et les voies de communication par eau qui conduisent de ces rivières aux États Américains, sont si nombreuses, que toutes les précautions qu'on pourrait prendre dans ce cas ne pourraient empêcher une partie considérable de fourrures d'aller directement aux États Américains, et il n'y a pas de doute que les traiteurs porteront leurs marchandises au marché le meilleur, quelles qu'en soient les conséquences ; de fait il est mainte fois arrivé depuis la paix qu'ils ont passé des four-

rares en contrebande, de Montréal aux Etats-Unis par le lac Champlain, malgré la vigilance des officiers civils et militaires; on peut alors facilement comprendre ce qui arriverait sur les lacs éloignés. C'est pourquoi je recommanderais avant tout qu'un nombre suffisant de vaisseaux du roi soit maintenu sur les lacs, et que tous les autres vaisseaux soient prohibés, non seulement pour les raisons qui précèdent, mais pour conserver, à tout événement, une supériorité sur les eaux dans ce pays.

Ayant pour des motifs d'économie réduit la division de la marine au-dessous peut-être d'une organisation qui serait nécessaire pour toutes les fins du transport, on devrait faire des dispositions qui ne permettraient pas aux marchands de se plaindre, ce qu'ils sont portés à faire comme prétexte de leur demande de naviguer dans leurs propres vaisseaux, car bien que de petites négligences aient pu se présenter pendant la guerre, elles ne peuvent avoir lieu en temps de paix. Si ce plan est approuvé, il sera nécessaire de mettre, à la tête de ce département, un officier de la marine royale, qui ait une connaissance du service dans cette région et qui se donnera la peine de remplir son devoir fidèlement. J'en connais un qui, s'il entreprend la chose, donnera, j'en ai la conviction, entière satisfaction, connaissant depuis longtemps son habileté, son assiduité ainsi que son désintéressement. L'officier que je recommanderais c'est le capitaine Chambers, qui commandait sur le lac Champlain pendant la guerre. (p.299).

NOTE D.

COMMUNICATION À L'INTÉRIEUR, EN CANADA.

N° 1.—JOURNAL DU LIEUTENANT FRENCH.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 23, p. 10.)

Journal du lieutenant French lors de l'exploration des terres situées sur l'Ottawa à partir de Carillon jusqu'à la rivière Rideau, et à partir de l'embouchure de cette rivière jusqu'à sa source, et de là jusqu'à la rivière Ganonoucoué, et descendant le cours de celle-ci jusqu'à l'endroit où elle se jette dans le Saint-Laurent à environ cinq lieues au nord-est de Cataragoui.

29 septembre 1783.—Je suis parti de Carillon avec sept hommes du régiment des provinciaux, deux Canadiens et un guide sauvage, avec deux canots d'écorce jusqu'à la tête du Long Sault, à environ douze milles de distance, nous dirigeant vers l'ouest par 45 degrés nord dans la direction générale, quelques hommes et moi parcourûmes, du côté nord, une étendue de terre, située entre la rivière et la montagne, à environ deux lieues de distance et dont une grande partie avait un sol excellent, bien arrosé de petites rivières ; le bois se composait principalement de frêne, d'érable et de bouleau ; suffisamment plat, et sous tous rapports propre à l'agriculture ; les autres parties sont rocheuses et accidentées, mais non pas au point d'empêcher d'y faire un bon chemin, sans difficulté extraordinaire.

La montagne du côté nord se rejoint à la rivière à la tête du Long Sault.

30 septembre.—Nous remontâmes l'Ottawa, prenant une direction ouest par 5 degrés sud, sur une distance d'environ douze milles ; j'expédiai une parti sur la rive sud, qui rapporta qu'il avait parcouru une lieue et que les terres étaient d'une mauvaise qualité, se composant d'élévations rocheuses boisées de sapins, et de marécages. De là nous continuâmes dans la même direction jusqu'à environ dix milles plus loin, où je fis une excursion d'environ une lieue au sud ; je trouvai des terres à sol rocheux et mauvais et boisées de sapins et de cèdres.

La montagne, sur le parcours fait en ce jour, suit la rivière du côté nord, et la rive sud est submergée lors des hautes eaux.

1er octobre.—Nous continuâmes dans une direction ouest par 20 degrés sud jusqu'à un point appelé la Barrière, à 18 milles de distance ; l'Ottawa ici à près d'une lieue de longueur, renfermant plusieurs îles assez considérables, qui, ainsi que la rive sud, sont annuellement submergées, mais une certaine partie de ces îles est suffisamment élevée pour faire des prairies.

Un parti expédié à la Barrière du Sud-rapporta qu'il avait parcouru deux lieues et qu'il n'avait pas trouvé de terres propres à la culture.

La montagne quitte la rive nord à environ dix milles avant d'arriver à la Barrière ; de là nous continuâmes dans une direction ouest par 15 degrés sud, sur une distance de 5 milles, et nous dressâmes nos tentes sur la rive nord, sur un morceau de terre qui s'élève au-dessus de la marque des hautes eaux, entre la rivière et un marécage profond, à environ un mille en arrière ; et en le parcourant de chaque côté sur une distance considérable, nous le trouvâmes entièrement plat, du meilleur sol, et particulièrement boisé de bouleau et de noyer. A partir de la partie inférieure du marécage, le terrain monte facilement vers la montagne, qui semble être à 7 ou 8 milles de distance. Un parti expédié en même temps sur la rive sud rapporta qu'il avait parcouru plus d'une lieue, qu'à un demi-mille de la rivière il se trouva sur des terres élevées d'un sol excellent, boisées de hêtres, d'érables, etc., libre des roches ou de pierres, et que plus il pénétrait à l'intérieur plus le sol semblait plat et fertile.

2 octobre.—Nous prîmes une direction ouest par quinze degrés sud, d'où j'expédiai un parti sur une distance d'une lieue, du côté sud, qui rapporta avoir trouvé des

terres rocheuses sur environ un quart de mille, et ensuite le sol était bon et égal à ce qu'on avait vu la veille.

Je refis en même temps une excursion au nord; je trouvai un marais en arrière à une distance d'un mille et demi, et la terre entre ce marais et la rivière était de la meilleure qualité; de là nous continuâmes environ huit milles dans la même direction jusqu'à la rivière du Rideau, et en faisant un portage d'environ un mille nous entrâmes nos canots dans le Rideau.

3 octobre.—Un parti expédié au sud-est du portage rapporta qu'il avait parcouru une lieue et que partout il avait trouvé le sol bon et profond, boisé d'érables, d'ormes et de noyer; mais il n'a pas découvert de sources ou d'eau sur son parcours.

Du portage nous remontâmes le Rideau, au sud, par 15 degrés ouest, sur un parcours de cinq milles en eau calme, et de là sur une distance de 7 milles plus loin dans un courant rapide. Pendant le trajet fait en ce jour les canots n'étaient montés que par deux hommes chacun, et un parti marcha de chaque côté de la rivière, étant toujours du nombre, changeant de rive de temps à autre, et m'éloignant souvent du rivage à une distance d'un demi-mille.

Les rives de la rivières s'élèvent en général à environ douze pieds au-dessus des eaux hautes, et de là le terrain continue très plat; le sol est noir à une profondeur de 7 à 10 pouces, ayant une argile sablonneuse au-dessous, libre de roches et de pierre, boisé d'érables, de hêtres, de bouleau, d'orme, de noyer, etc., ayant toujours une lisière de cèdre et de pin recouvrant les rives, et partout où l'eau est rapide, les rives sont bordées de pierre calcaire; dans le trajet on fit deux excursions de chaque côté de la rivière sur une distance d'une lieue, au cours desquelles le parti et moi trouvâmes partout les terres bonnes; nous campâmes à l'entrée d'une petite rivière rapide venant du nord-ouest et formant un endroit commode pour un moulin.

4 octobre.—Nous continuâmes vers le sud par 15 degrés ouest environ dix milles, naviguant sur des eaux profondes, alors que la rivière du Rideau reçoit un autre petit cours d'eau venant du nord-ouest; de là nous eûmes un courant rapide d'environ cinq milles dans la même direction. Nous avons fait à peu près le même parcours aujourd'hui que le 3, et nous avons rencontré le même terrain, les mêmes bois, etc.

5 octobre.—Nous continuâmes vers le sud par 45 degrés ouest sur une distance d'environ 16 milles, naviguant sur des eaux calmes et profondes; la rivière a ici 100 à 150 verges de largeur, les rives sont basses et inondées lors des crues jusqu'à une distance d'environ 80 perches en arrière, là où le terrain s'élève et est aussi bon que celui qu'on a découvert les deux jours précédents.

Une grande rivière entre ici venant de l'est qui conduit à une branche de la rivière de la Petite Nation, d'où les Sauvages ont une voie de communication avec Oswegatchie.

Un parti expédié à une lieue d'ici vers le nord-ouest, dit qu'il a trouvé le même sol et le même bois qu'ailleurs, mais la surface n'est pas aussi plate. Je fis en même temps une excursion au sud-est et je trouvai le sol bon, et il y avait quelques pins et quelques sapins mêlés aux autres bois.

Nous continuâmes vers le sud par 60 degrés ouest sur un parcours d'environ 5 milles dans une eau basse et rapide, rencontrant une chute suffisante pour un moulin; les terres hautes vont de nouveau jusqu'à la rivière et le sol est rocheux et accidenté sur un parcours d'environ un demi-mille, où il devient plat.

6 octobre.—Nous continuâmes au sud par 25 degrés ouest sur un parcours d'environ quatre milles en eau rapide, rencontrant une chute considérable qui nécessite un portage de 400 verges; de là l'eau est tranquille sur une distance de 5 milles dans la même direction, on y trouve un marécage submergé d'environ 50 perches de largeur de chaque côté de la rivière, en arrière de quoi le terrain est élevé, ayant un sol sablonneux, boisé principalement de hêtres, et rocheux, mais non pas au point de le rendre impropre à la culture.

Un parti expédié de chaque côté, sur une distance de deux milles, rapporta qu'il n'avait pas trouvé de pierre à plus d'un demi-mille en arrière et que le sol était bon.

De là nous continuâmes au sud par 45 degrés ouest sur une distance d'environ 4 milles; la rivière ici est très tortueuse et très rapide, les terres, sur les rives, continuant d'être rocheuses, le sol contenant un peu de gravier et boisé de hêtres et d'érables.

7 octobre.—Un parti expédié de notre camp, de chaque côté, rapporta qu'il avait parcouru une lieue et qu'il n'a pas trouvé de pierre à une distance assez considérable en arrière, et que le sol et le bois étaient, quant à la qualité, aussi bons que ceux qu'on avait vus déjà.

De là nous continuâmes au sud par 45 degrés ouest, environ 5 milles, où nous rencontrâmes huit chutes sur un parcours d'un mille, de 4 à 10 pieds chacune; la rivière était divisée par des rochers et des îles formant de bons endroits pour des moulins. Continuant dans la même direction sur un parcours de 6 milles plus loin, nous entrâmes dans un lac. Les terres que nous rencontrâmes pendant ce trajet sont en général rocheuses et accidentées près de la rivière, mais plates et bonnes un peu en arrière.

8 octobre.—Nous continuâmes vers le sud par 40 degrés ouest environ 3 milles sur le lac, d'où je fis une excursion au sud-est sur une distance de 2 milles; je rencontrai du bon sol et du bon bois.

Continuant 8 milles plus loin vers le sud par 45 degrés ouest, j'expédiai un parti sur la rive ouest qui rapporta s'être enfoncé à trois milles à l'intérieur et que les terres étaient bonnes et libres de pierre, et boisées comme d'habitude; de là nous continuâmes au sud par 45 degrés ouest jusqu'à un détroit, à 5 milles de distance; je fis ici une excursion vers l'est, ne découvrant pas d'autres changements que quelques pierres dans le terrain.

9 octobre.—Nous continuâmes au sud par 30 degrés ouest, sur une distance de 5 milles, jusqu'à la pointe sud-est du lac; de là, par un portage d'environ un mille et un quart, nous entrâmes dans la rivière Gananoncoui.

Le lac a de un à trois milles de longueur, et les bonnes terres s'étendent jusqu'à l'eau dans le fonds de toutes les baies. Les pointes qui s'avancent dans le lac se composent de rocher et de pierre, boisées de sapin.

10 octobre.—Nous descendîmes la Gananoncoui prenant une direction générale sud par 30 degrés est jusqu'à un petit lac, et par une rivière jusqu'à un second lac, et par un portage jusqu'à un 3e lac, et de nouveau par une rivière jusqu'au 4e lac, de là nous fîmes un portage d'environ un mille et demi, faisant en tout 16 milles. Les terres qui se trouvent sur ce parcours sont entièrement trop rocheuses pour la culture; les bois sont le pin, le cèdre et le chêne, le tout d'une mauvaise qualité; les portages dont il est question offrent de bons emplacements pour des moulins.

11 octobre.—Nous continuâmes au sud par 20 degrés est, sur un parcours de huit milles, ayant une montagne à l'ouest et des hautes falaises de roc à l'est, d'où j'expédiai un parti de chaque côté sur une distance de cinq milles, qui rapportèrent n'avoir pas rencontré de terres propres à la culture, le tout étant très rocheux ou en marais submergés.

12 octobre.—Nous continuâmes vers le sud par 12 degrés est, sur une distance d'environ 4 milles, là où une rivière vient, de l'est, se jeter dans la Gananoncoui. Nous poursuivâmes dans la même direction sur une distance de 8 milles plus loin en eau calme, rencontrant de grands marais de chaque côté, divisés par des frontières de rocs; de cet endroit j'expédiai un parti du côté est et j'allai moi-même du côté ouest, mais nous ne rencontrâmes pas de bonnes terres.

De là nous continuâmes environ dix milles dans la même direction, ne rencontrant presque rien que des marais, des roches et de l'eau stagnante.

13 octobre.—Un parti expédié de chaque côté de la rivière, pénétrant à deux milles à l'intérieur, rapporta n'avoir pas trouvé de bonnes terres.

De là nous continuâmes en nous dirigeant vers le sud, dans un fort courant, sur une distance de dix milles, rencontrant quelques petits lopins de bonnes terres près de la rivière, mais à peine suffisants en étendue, au même endroit, pour faire une ferme, jusqu'à une chute de 10 pieds là où la Gananoncoui se décharge dans le Saint-Laurent, à environ cinq lieues au nord-est de Cataragoui, où nous arrivâmes le matin du 14.

En résumé.

L'étendue de pays depuis Carillon jusqu'à la tête du Long Sault, sur la rive nord, s'étendant en arrière jusqu'à la Montagne, peut contenir environ 20,000 acres de terre

arable suffisamment arrosée par de petites rivières; et bien que cette région soit couverte d'une épaisse forêt de hêtres, d'érables, de bouleaux, etc., elle n'est pas aussi difficile à défricher que les terres boisées de bois d'espèces verdoyantes.

Du côté sud de l'Ottawa, un peu en amont de la Pointe Barrier, commence une lisière de bonne terre s'étendant à un mille en arrière, qui se continue jusqu'à la rivière Rideau sur une distance d'environ 20 milles.

Du côté nord il y a une quantité considérable de bonnes terres longeant l'Ottawa sur la même distance, et dont le sol est suffisamment riche pour produire le chanvre, le lin ou le houblon; la forêt se compose de bouleau et de noyer dur.

A partir de l'embouchure de la rivière Rideau jusqu'à sa source, soit une distance d'au moins quatre-vingts milles, les terres sont bonnes des deux côtés de la rivière, et peuvent toutes être cultivées, à l'exception de quelques marais et de quelques bancs de roche, qui, somme toute, ne représentent pas plus de cinq milles sur un côté. Toutefois on ne rencontre pas un grand nombre de cours d'eau en arrière de la rivière, et les terres propres à faire des prairies ne sont pas en proportion aux terres arables, lesquelles sont de la meilleure qualité; elles peuvent produire les grains d'hiver ainsi que toutes sortes d'autres, et cela dans toute la perfection avec une culture convenable.

La forêt n'est ni trop épaisse ni trop claire, et en général les arbres sont grands et droits, sans broussailles au-dessous, et je crois qu'un homme peut défricher, à la façon américaine, une acre de terre prête à être ensemencée en huit jours.

A partir de l'endroit où nous sommes entrés dans la rivière Gonanoncoui jusqu'au point où elle se jette dans le Saint-Laurent, je n'ai pas rencontré assez de bonne terre convenablement située qui put servir à un cultivateur.

G. FRENCH,
Lieut. et aide-ingénieur.

QUÉBEC, 29 octobre 1783.

N° 2.—LE LIEUTENANT-COLONEL BY AU GÉNÉRAL MANN.

(Archives canadiennes, C. 43, page 54.)

MONTREAL, 13 juillet 1826.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que l'examen de la défense militaire du Canada fait voir à l'évidence que l'établissement d'une navigation à vapeur à partir du Saint-Laurent jusqu'aux différents lacs, enlèverait aux Américains les moyens d'attaquer le Canada, et rendrait l'Angleterre maîtresse du commerce de cette vaste population établie sur les bords des lacs, ce dont les Américains se sont tant vantés depuis quelque temps, et qui, pour s'assurer ce commerce, ont dépensé d'immenses sommes d'argent à creuser des canaux, lesquels finiraient par constituer, dans le cas où notre navigation à vapeur serait terminée, autant de débouchés pour les produits de fabriques anglaises.

Je crois conséquemment de mon devoir de remarquer que tous les canaux dont on forme présentement le projet sont calculés sur une trop faible échelle pour l'augmentation du commerce du Canada; et pour le service militaire ils devraient être construit de manière à permettre le passage de bateaux à vapeur qui s'adaptent le mieux à la navigation sur les lacs et les rivières d'Amérique, et qui mesurent de 110 à 130 pieds de longueur sur 40 à 50 pieds de largeur, tirant 8 pieds d'eau une fois chargés; ils peuvent aussi servir à des objets militaires sans autres dépenses, vu que chaque bateau pourrait porter quatre canons de 12 et 700 hommes à l'aise; il est conséquemment évident que du moment que nos canaux et nos écluses seront terminés sur cette échelle, non seulement nous aurons à nous le commerce de cette immense population des rives des lacs, mais nous aurons aussi la possession militaire des lacs, car en ayant le pouvoir de réunir nos forces à un point quelconque par un mouvement rapide, qu'aucun mouvement sur terre ne peut égaler, les lacs devront rester en notre possession, et conséquemment, le Canada se trouvera parfaitement à l'abri des attaques. Le nombre des bateaux à vapeur qui se construisent présentement sur les rives du Saint-Laurent est une des grandes preuves de l'aug-

mentation du commerce et de la prospérité de ce pays. C'est pourquoi je recommande fortement que les canaux de Welland, de la rivière Rideau et de Grenville soient construits sur une échelle suffisante pour permettre aux bateaux à vapeur de passer ; mais pour rendre ceci praticable, il faudra creuser à plusieurs endroits le passage du nord de l'île de Montréal, et construire une ou deux écluses. Ces bateaux une fois terminés formeraient une ligne ininterrompue de navigation à vapeur de Québec aux lacs Supérieurs ; et en ouvrant de même la rivière Richelieu, de manière à permettre aux bateaux à vapeur d'entrer dans le lac Champlain, ce serait faire du Saint-Laurent le grand débouché pour tous les produits de cette immense étendue de pays en rapport avec les lacs, en dépit des vigoureux efforts que font les Américains pour attirer à eux ce commerce en creusant divers canaux ; mais comme je l'ai déjà remarqué, une fois que notre navigation à vapeur sera complétée, leurs canaux ne serviront que de débouchés pour les marchandises de fabrication anglaise.

Le canal Lachine est un travail bien fait et utile, capable de suffire au commerce de Montréal ; mais si, dans 4 ou 5 ans, les grands travaux dont je viens de parler étaient terminés (et je n'hésite pas à dire que je pourrais les terminer dans ces délais) le canal Lachine ne suffirait pas pour la centième partie du commerce des lacs ; mais ceci ne porte pas à conséquence, vu que la masse de ce commerce descendrait du côté de Montréal jusqu'à Trois-Rivières, qui, étant la première rade du Saint-Laurent, deviendra ultérieurement le rendez-vous général de la navigation. Les frais qu'occasionnera l'élargissement du canal Grenville serait insignifiants si on les compare à l'indemnité des avantages qu'on retirera d'une ligne ininterrompue de navigation à vapeur à partir de Québec jusqu'au delà des lacs Ontario, Erié, Huron, Michigan et Supérieur, ce qui pourra s'exécuter par de légers travaux au Sault Sainte-Marie, et comme la plus grande partie du commerce de cet immense pays passerait par le canal Welland une fois terminé, qui cependant est encore à son début et peut en conséquence être agrandi sans perte, je suis d'avis que le gouvernement devait avoir l'entier contrôle sur cette voie et que les communications par eau du Canada ne devraient pas être enchaînées aux mains de compagnies organisées.

Le canal Lachine ayant été construit sous la direction d'hommes zélés et honorables, situé dans la partie la plus avantageuse du pays pour l'exécution des travaux, ayant à la main de belles carrières de pierre et toutes les facilités, a coûté, avec tous ces avantages, plus de £107,000, soit le double de l'estimation primitive ; je mentionne ce fait pour prouver que les ingénieurs civils de ce pays sont ou des ignorants, ou ils ont intentionnellement évalué ces travaux à un chiffre moindre que celui auquel ils peuvent être exécutés. C'est pourquoi j'ai l'honneur de déclarer que, d'après le prix de la main-d'œuvre en ce moment, je crois que pour faire passer les gros bateaux à vapeur, tel que précédemment recommandé.

Le canal Welland coûterait.....	£ 400,000
Le canal Rideau coûterait.....	400,000
Le canal Grenville coûterait.....	100,000
Le chenal du côté nord de l'île Montréal coûterait.....	150,000
La rivière Richelieu coûterait.....	150,000

Soit un total de £ 1,200,000

Ces sommes peuvent être plus ou moins nécessaires pour l'exécution des travaux proposés ; mais des écluses et des canaux capables de donner passage aux gros bateaux à vapeur ne seront pas plus que suffisants pour le commerce progressif du Canada ; ce serait une source constante de regrets que de construire des travaux trop petits pour laisser passer les vaisseaux les plus propres à la navigation et à la défense des lacs. Et comme il ne peut y avoir de doute que les péages sur cette immense voie rembourseraient en quelques années, non seulement l'intérêt mais aussi le capital, et que cette communication interrompue servirait à ouvrir, pour les marchandises anglaises, un marché beaucoup plus considérable que ne l'ont espéré les spéculateurs les plus confiants, j'espère recevoir instruc-

tion de commencer ces travaux promptement et vigoureusement, vu qu'ils sortiraient des milliers de personnes de la misère et donneraient de l'animation aux deux provinces, qui semblent assurément ressentir le mauvais état des affaires. Le rapport ci-inclus des directeurs de la Compagnie du canal Welland fait voir les grands avantages à retirer de relier les lacs supérieurs du Canada par une communication par eau, et, pour un militaire, il suffit de réfléchir un instant pour comprendre l'immense importance qu'il y a à relier le lac Champlain et les lacs supérieurs du fleuve Saint-Laurent au moyen d'une navigation à vapeur ininterrompue, et il est évident que ce sera le mode le plus économique de défense qu'on puisse adopter, car le nombre de bateaux à vapeur dont on se sert aujourd'hui pour le commerce du Canada suffit pour transporter une armée de 10,000 hommes avec tout son équipement; et le commerce du pays augmente constamment ces forces militaires et les tient toujours prêtes à marcher, sans qu'il en coûte au gouvernement. Je suis conséquemment d'avis que les travaux dont j'ai l'honneur de soumettre le projet coûtent un ou deux millions, mais ceci n'importe pas lorsqu'on songe aux moyens économiques qu'ils donneront de mettre le Canada parfaitement en sûreté et à l'abri de toute attaque que les Américains pourraient méditer à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

JOHN BY, *lieut.-col., ing. royaux.*

N° 3.—ORDRE DU DUC DE WELLINGTON.

(*Archives canadiennes, série C, vol. 43, page 35.*)

STRATHFIELD SAYE, 10 août 1826.

Je desire que la question de savoir combien d'argent il nous faudra dépenser sur les communications en Canada en 1827, soit examinée et décidée, si c'est possible, avant la réunion du cabinet le 5 du mois prochain. J'y inclurais aussi celles de la frontière de Niagara.

Je prie le général Mann de se mettre en communication avec sir James Smyth à ce sujet.

W.

N° 4.—SIR J. C. SMYTH AU GÉNÉRAL MANN.

(*Archives canadiennes, série C, vol. 43, page 35.*)

NUTWOOD RYEGATE, 17 août 1826.

MONSIEUR,—Conformément à vos ordres tels que me les a communiqués le lieutenant-colonel Ellicombe, dans sa lettre du 11 courant, me transmettant en même temps copie d'un ordre du jour précédent de Sa Grâce le Grand Maître, au sujet de la somme probable d'argent dont on pourra avoir besoin dans le cours de l'année prochaine pour le service des canaux, ou les communications par eau à l'intérieur qu'on est à établir en Canada, j'ai l'honneur de présenter, avec le plus grand respect, les observations suivantes :—

Les deniers accordés l'année dernière par le parlement pour les canaux canadiens s'élevaient à la somme de £15,000, sur cette somme £10,000 ont été appliqués à cette partie de la communication par eau entre Montréal et Kingston, par l'Ottawa, qui se trouve sous la direction des ingénieurs royaux, et le lieutenant-colonel By a eu la permission d'employer les autres £5,000 à exécuter les mesures préliminaires sur le Rideau et dans les environs de Kingston au meilleur de son jugement. Le total de l'estimation budgétaire pour le Rideau est de £169,000. Si nous déduisons les £5,000 que le lieutenant-colonel By est sensé avoir dépensés là, il reste £164,000, et si on

divise cette somme en 5 (soit le nombre d'années qu'il faudra probablement pour les opérations) il résulte que £32,000 sont la somme qu'on devrait demander pour le service de l'été prochain quant au canal Rideau dans le but de le terminer en 1831. Je prends la liberté de faire remarquer respectueusement que quelque soit la somme qu'on décide de demander, il est de la plus grande importance que le lieutenant-colonel By en reçoive avis le plus tôt possible, afin qu'il puisse prendre ses dispositions en conséquence.

La somme accordée l'année dernière à cette partie de la communication proposée qui se trouve sur l'Ottawa s'est élevée, ainsi qu'on l'a dit déjà, à £10,000. Cette somme n'est que celle qui à été habituellement accordée jusqu'ici depuis le commencement des travaux, porportion à laquelle le corps des ingénieurs ne peut terminer sa part de travaux (y compris la chute à Bloudeau, les rapides de Carillon et de Sainte-Anne) avant la fin de 1832, même en supposant qu'il ne se présenterait pas d'obstacles imprévus. Comme une autre compagnie de ce corps est employée à ces travaux, ils ont les moyens de faire de plus grands efforts, et comme il est évident que toute la voie de communication par eau entre Montréal et Kingston sera terminée en même temps si s'est possible, il semblerait opportun d'augmenter le crédit annuel pour cette partie de l'entreprise, lequel pourrait être avantageusement porté à £15,000 au lieu de £10,000.

Dans la dernière partie de ses instructions, Sa Grâce le Grand Maître ayant fait allusion au canal Welland ou Niagara, sur la frontière de Niagara, j'ai l'honneur de remarquer que ce canal est entre les mains d'une compagnie particulière en vertu de l'autorisation de la législature principale (ainsi qu'il est dit plus au long à la page 50 du rapport de la commission dont j'ai eu l'honneur d'être président). L'estimation des dépenses s'élève à £147,240. Il est entendu que la compagnie espère obtenir de l'aide du gouvernement de Sa Majesté en considération des avantages qu'en retirera le gouvernement pour ce qui est de l'économie que ce dernier réalisera dans le transport des vivres au lac Erié et vers la partie supérieure de la province. Dans le cas du canal Lachine (qui à été construit par les autorités du Bas-Canada), le gouvernement de Sa Majesté a donné £12,000, soit environ le neuvième de l'argent nécessaire, à la condition de laisser passer en franchise tous les bateaux et vaisseaux chargés de vivres pour le service du gouvernement, et sans exiger de droit d'éclusage. Je prends la liberté de remarquer très respectueusement, relativement au canal Welland ou Niagara, qu'à mon avis il sera nécessaire de passer quelque convention de ce genre avec les propriétaires, et que la chose soit bien entendue avant que des argents soient avancés.

Naturellement c'est un arrangement qui sera réglé par le ministère des colonies par l'entremise du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Au cas où le gouvernement de Sa Majesté jugerait opportun de venir en aide à la compagnie pour le canal Niagara, ainsi que la chose s'est pratiquée pour le canal Lachine, le neuvième de la somme estimative sera de £16,360. Il est peut-être à propos de répéter ici l'observation contenue à la page 50 du rapport auquel il est fait allusion, relativement aux dimensions des écluses.

Dans l'arrangement à faire avec les propriétaires, on ne peut prendre trop de précautions sur ce point. En retour de l'argent que le gouvernement pourrait avancer, les propriétaires du canal devraient être tenus non seulement de permettre gratuitement l'usage du canal à tous les bateaux et vaisseaux du gouvernement ainsi que les autres bateaux et vaisseaux lorsqu'ils sont employés au transport des vivres pour le service du gouvernement; mais ils devraient aussi s'engager à construire les canaux (ou plutôt les écluses des canaux) de 22 pieds au moins de largeur. En outre, les £16,360 pourraient n'être versés que par paiements annuels ou périodiques, en proportion des progrès que feraient les travaux. Si ce crédit était divisé en 5, chaque versement s'élèverait à la somme de £3,432 par année pendant les cinq ans qu'il faudra, d'après l'estimation, pour construire le canal.

Si les observations qui précèdent sont exactes, il semblerait qu'il faudrait faire l'emploi des sommes suivantes dans les Canadas, pendant l'été prochain, sur la voie de communication projetée, savoir :—

1. Pour le canal Rideau, sous la surintendance du lieutenant-col. By.....	£32,800
2. Pour les rapides de l'Ottawa par les corps des ingénieurs	15,000
3. Pour le canal Niagara ou Welland, construit par une compagnie.....	3,432
Total.....	£51,232

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. CARMICHAEL SMYTH,

Major général.

Au général Mann, etc., etc., etc.

P. S.—J'ai l'honneur de vous renvoyer la copie des instructions de Sa Grâce, du 10 courant.

N° 5.—SIR J. CARMICHAEL SMYTH AU GÉNÉRAL MANN.

(Archives canadiennes, série C, vol. 43, p. 42.)

NUTWOOD RYEGATE, 23 août 1826.

MONSIEUR,—J'ai lu avec attention la lettre du lieutenant-col. By, datée de Montréal le 13 juillet, et que par votre ordre le colonel Mann m'a transmise dans sa lettre d'hier.

Le lieutenant-colonel By propose que le canal Rideau soit construit de dimensions suffisantes pour permettre aux bateaux à vapeur larges de 50 pieds de circuler. Que les proportions du canal et des écluses maintenant en voie de construction sur l'Ottawa, sous la direction du corps des ingénieurs, soient augmentées de manière à correspondre aux dimensions qu'il recommande pour le Rideau. Il propose aussi d'adopter la même échelle de 50 pieds pour le canal Niagara ou Welland. Il désire que la navigation du Saint-Laurent, à l'extrémité nord de Montréal, fut améliorée, et il suggère de nettoyer le fond du Richelieu de manière à permettre aux bateaux à vapeur de 50 pieds de largeur de naviguer du Saint-Laurent au lac Champlain.

Relativement à ces divers sujets je prends la liberté de présenter très respectueusement les remarques suivantes :

Le grand but et l'emploi principal de la voie de communication par eau dans l'intérieur, de Montréal à Kingston, c'est de mettre le gouvernement en état de transporter des vivres, des provisions, des munitions et des troupes vers la partie supérieure de la province sans courir le risque d'être capturé ou de tomber, en temps de guerre, dans de petits engagements avec les Américains sur le Saint-Laurent. Il est évident qu'un canal de petites dimensions, s'il n'eût fallu examiner que ces fins, aurait suffi. Mais il fallait aussi se souvenir des droits de péage qu'on pourra subséquemment percevoir. On a cru comprendre que les colons et les cultivateurs canadiens devaient probablement plus profiter d'un canal qui servirait aux embarcations dont ils se servent pour naviguer sur le lac Ontario, sur l'Ottawa et sur le Saint-Laurent, que d'un canal qui nécessiterait l'emploi de plusieurs vaisseaux de différentes grandeurs, et partant le transbordement de leurs produits à chaque changement de moyen de transport entre le lac Ontario et Montréal. C'est à la suite de ces considérations qu'on a adopté les écluses de 20 pieds de largeur pour le canal Grenville ; et ces mesures devront être appliquées pour le reste de la communication par eau. Ces dimensions sont suffisamment grandes pour permettre aux canonnières de circuler de Kingston au lac Saint-Louis (à Montréal), de manière à opposer toute tentative de passer le Saint-Laurent par la rivière Chateaugay.

Je dois avouer que tout agrandissement des canaux devra plutôt occasionner de grands frais additionnels sans en retirer un bénéfice proportionnel. On peut transporter des troupes et des vivres tout aussi rapidement par un canal de 20 pieds de largeur que par un canal de 50 pieds. Le lieutenant-colonel parle de la circulation rapide des bateaux à vapeur par ce canal. Je crois que dans ce pays, en vertu d'un

acte du parlement, on ne peut employer des bateaux à vapeur dans un canal, à raison des graves avaries que ferait subir aux rives l'ondulation de l'eau causée par le vapeur. Il faudrait tout aussi bien éviter ces conséquences pernicieuses dans un canal du Canada. Si l'on s'abandonne une fois à l'idée de transporter des vaisseaux de guerre autres que des canonnières, il peut n'y avoir pas de fin pour ce qui est de la grandeur proposée du canal. La canonnière n'exige pas heureusement un plus grand canal qu'il n'en faut absolument pour l'embarcation qui doit y naviguer pour payer les frais du creusage de ce canal.

Un canal de 20 pieds de largeur à l'écluse donnera passage aux canonnières, aux embarcations du pays, et paiera de lui-même sa construction.

Comme on ne peut se servir de bateaux à vapeur dans un canal, les écluses de 50 pieds n'auraient pas d'autres effets que de faire circuler des canonnières et des embarcations du même tonnage. Les frégates ne pourraient s'en servir sans creuser à une profondeur proportionnelle, ce qui rend l'idée hors de question. Les frais que le plan du lieutenant-colonel By nécessiterait seraient prodigieux, et on n'en retirerait pas plus de revenu que d'un canal dont les écluses ont 20 pieds de largeur. Pour ce qui est des canaux Rideau et Grenville, c'est-à-dire relativement à toute la voie de communication projetée par eau entre Montréal et Kingston, je suis décédé d'avis que les choses ne peuvent aller mieux que d'après l'échelle et les dimensions conformément auxquelles les travaux ont été commencés.

Je remarque que la lettre du lieutenant-colonel By est datée de Montréal. Il n'a pu guère, je présume, avoir encore pu traverser le pays entre Ottawa et Kingston.

Lorsqu'il aura terminé les plans, les estimations et les relevés de ce service spécial, conformément à ses instructions, et qu'il se sera assuré de l'étendue de la levée dont il aura besoin au lac à la Vase dans le but de faire un réservoir pour alimenter le canal dont les écluses auront 20 pieds de largeur, il pourra mieux juger non seulement l'à-propos mais aussi la possibilité et les frais d'étendre les mesures à l'échelle qu'il a proposée. Je suis sous l'impression qu'il rencontrerait plus de difficultés qu'il semble ne le croire.

Relativement au canal Niagara ou Welland, je ne puis guère que répéter les mêmes observations. Les dimensions des écluses de ce canal ne devraient pas être de 20 pieds.

Je ne vois pas quels bénéfices on aurait à retirer d'une plus grande largeur sans avoir une profondeur correspondante. Des écluses large de 20 pieds offriront tous les avantages ; un canal plus grand ne paiera jamais, coutera une somme prodigieuse, et ne donnera pas d'avantages en proportion.

L'amélioration de la navigation du Saint-Laurent à l'extrémité nord de l'île de Montréal et de l'île Jésus est sans doute une chose désirable.

Ce n'est pas toutefois une chose qui presse essentiellement. La grande affaire que je désire faire remarquer très respectueusement, mais très sérieusement, c'est le parachèvement de la communication par eau de Montréal à Kingston sur une échelle suffisamment grande pour toutes les fins pratiques.

Le canal Lachine est déjà terminé, et celui de la rivière Ottawa en voie de se construire des mêmes dimensions.

Je prends la liberté d'ajouter qu'à mon avis le lieutenant-colonel By ne peut faire mieux que de se mettre à l'œuvre avec toute la diligence possible d'après l'échelle qui a déjà été approuvée.

Il ne me semble pas que le lieutenant-colonel By se soit fait une opinion judicieuse de la nature militaire des défenses du Canada en proposant d'améliorer la navigation du fleuve du lac Champlain au Saint-Laurent. Si, au contraire, il pouvait grandir les obstacles, cela serait, à mon avis, plus avantageux pour le service de Sa Majesté. Cependant, comme il n'a fait que lancer cette idée sans entrer dans d'autres détails, vous ne jugerez peut-être pas nécessaire que je vous fatigue d'avantage à ce sujet.

Je suis, etc.,

J. CARML. SMYTH,

Major général.

Au général Mann,

Etc., etc., etc.,

N° 6.—LE GÉNÉRAL MANN À LORD FITZROY SOMERSET.

(Archives canadiennes, série C, vol. 43, page 49.)

84 PALL MALL, 26 août 1826.

MILORD,—Conformément aux ordres du Grand Maître, tels que signifiés dans sa note du 12 courant, je me suis mis en correspondance avec sir James Smyth, relativement à la somme d'argent dont on pourra avoir besoin en 1827 pour continuer l'établissement des communications par canaux en Canada. La réponse de sir James Smyth est ci-annexée. Dans son état des sommes requises, il a inclué ce dont, à mon avis, on aura besoin pour les travaux qu'exécute le corps des ingénieurs ; ceci, à titre d'information, est sans doute chose désirable ; mais les fonds qui ont été accordés jusqu'ici pour les travaux à être exécutés par ce corps, l'ont été jusqu'ici sans s'occuper de l'artillerie.

Au moment de transmettre le rapport de sir James Smyth, je reçus une lettre du lieutenant-colonel By, datée de Montréal le 13 du mois dernier, dans laquelle il fait de nouvelles représentations sur les avantages majeurs que, suppose-t-il, on pourrait obtenir si l'on étendait les mesures des canaux au delà de ce qu'on a présentement l'intention de faire, et bien que le zèle du lieutenant-colonel soit digne d'éloge, je n'ai pu cependant partager son avis quant à la possibilité d'exécution ou aux avantages de ce qu'il propose ; néanmoins comme le sujet est de lui-même important, et qu'il est bon qu'il soit examiné à tous les points de vue, j'ai cru sage d'obtenir l'avis de sir James Smyth sur le projet du lieutenant-colonel By ; conséquemment sa réponse en date du 23 est annexée à la présente, et je la transmets aussi pour l'information du Grand Maître.

Au major général

Lord Fitzroy Somerset, etc., etc., etc.

Je suis, etc.,

GOTHER MANN.

N° 7.—LORD FITZROY SOMERSET AU GÉNÉRAL MANN.

(Archives canadiennes, série C, vol. 43, page 50.)

BUREAU DE L'ARTILLERIE, 1er septembre, 1826.

MONSIEUR,—J'ai soumis au Grand Maître votre lettre du 26 août avec celle du major général sir J. C. Smyth, en réponse à la note de Sa Grâce concernant les fonds dont on pourra avoir besoin en 1827 pour continuer l'établissement des communications par canaux en Canada, ainsi qu'une lettre du lieutenant-colonel By qui propose d'agrandir les mesures des canaux, et les observations de sir James Smyth sur cette proposition.

Le Grand Maître désire que vous communiquiez au lieutenant-colonel By, par l'entremise du colonel Durnford, commandant des ingénieurs royaux en Canada, les observations que contient la lettre de sir James Smyth, et de le prier de se mettre avec diligence à exécuter le service auquel il est employé, sans changer aucune partie du plan proposé, lui faisant savoir toutefois que Sa Grâce sera toujours heureuse de recevoir ses observations relativement à une partie quelconque des travaux ainsi que ce qu'il pourrait suggérer.

Il est évident pour le Grand Maître que les vaisseaux mus par la vapeur ne peuvent être employés dans les canaux sans dommages, qu'il en résulterait peut-être la destruction des berges, et qu'on ne retirerait que très peu de chose de remorquer des bateaux à vapeur dans les canaux, tandis que construire les canaux à 50 pieds de largeur augmenterait énormément les dépenses et probablement le temps qu'il faut pour terminer les travaux.

Le Grand Maître désire cependant qu'on informe le lieutenant-colonel By que, comme il propose de construire les canaux de 50 pieds de largeur en cinq ans, Sa Grâce en conclut qu'il doit être certain d'avoir sous la main les travailleurs pour exécuter les travaux qu'on a ordonné de faire en quatre ans, et c'est sur la foi de cette

idée que Sa Grâce a l'intention de présenter les estimations budgétaires pour les travaux de l'année prochaine devant le parlement.

Vous priez de plus le colonel Durnford de faire remarquer au lieutenant-col. By, qu'il fait complètement erreur au sujet de la navigation de la rivière Richelieu.

Sur ordre du Grand Maître j'ai transmis copies de ces documents au secrétaire d'Etat, attirant l'attention de Sa Seigneurie sur cette partie de la lettre de sir James Smyth qui a trait au canal Welland et prie Sa Seigneurie d'ordonner au gouverneur du Haut-Canada de régler avec les propriétaires de ce canal, en ce sens qu'ils devront construire les écluses de la largeur que propose sir James Smyth, savoir: 22 pieds; et qu'ils devront consentir de plus au transport gratuit de toute chose propriété du gouvernement, aux mêmes conditions que celles qui ont été arrêtées avec le canal Lachine. Ceci réglé ils recevront un quart de la somme convenue à chacune des quatre années suivantes, c'est-à-dire en 1827, 1828, 1829, 1830.

J'ai l'honneur, etc.,

FITZROY SOMERSET.

N° 8.—LE LIEUTENANT. COLONEL BY AU GÉNÉRAL MANN.

(Archives canadiennes, série C, vol. 42., p. 145.)

MONTRÉAL, 6 décembre 1826.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception des rapports du major général sir J. C. Smith, en date du 17 et du 23 août, du général Mann, le 26 août, et de lord Fitzroy Somerset, le 1er septembre 1826.

En réponse j'ai le plaisir de déclarer que j'ai toute confiance que le canal Rideau sera terminé conformément à mes instructions, d'après l'échelle des canaux Lachine et Grenville en quatre ans, bien que j'aie de grands doutes qu'on puisse exécuter les travaux pour £169,000; mais je ne m'aventurerai pas à me prononcer définitivement sur ce sujet jusqu'à ce que j'aie bien examiné toute la ligne.

Je regrette extrêmement que le major général J. C. Smith puisse croire un instant que j'aurais entrepris la construction du canal Rideau si je m'étais cru aussi dépourvu de connaissances pratiques qu'il semble le croire, j'imagine, d'après ses remarques sur ma lettre recommandant la navigation à vapeur par les canaux du Canada; car d'après mon plan, pour rendre navigable le chenal nord autour de l'île de Montréal, on n'aurait à remorquer un bateau à vapeur que sur une distance de deux milles, dans son trajet de Québec à Grenville, soit un parcours de 340 milles; c'est pourquoi je prends la liberté de demander: doit-on supposer qu'on ne se servira pas de bateaux à vapeur parce qu'il faudra les touer dans un court canal de deux milles, dans un voyage aussi long? La même question peut aussi s'appliquer au canal de Grenville, soit une distance de 12 milles, reliant deux rivières ou deux lacs, long chacun de 60 milles, qui nous mènent de Montréal au canal Rideau projeté. La nature de ce canal, ou plutôt de cette communication par eau, entre l'Ottawa et Kingston, ne me semble pas être clairement comprise. Sur la distance totale de 133 milles il n'y aura que 20 milles de tranchée à pratiquer, par laquelle un bateau à vapeur aurait à passer, les autres 113 milles se composant de rivières et de lacs naturels avec des rives solides et d'une largeur suffisante pour permettre à un certain nombre de vaisseaux de se rencontrer au même moment—le point de partage ou la borne du canal Rideau est une chaîne de lacs de 30 milles de longueur, ayant, à certains endroits, 7 milles de largeur; conséquemment les bateaux à vapeur sont plus propres que tous les autres vaisseaux à naviguer dans une voie de communication de ce genre; et je prends la liberté de dire que ce sont là les raisons qui me l'on fait recommander, dans ma lettre du 13 juillet dernier, ne croyant pas qu'on aurait pu s'imaginer que, dans mon intention, on devait permettre aux bateaux à vapeur de se servir de leurs aubes dans le canal. J'ai omis de faire une remarque sur ce sujet et je regrette de ne m'être pas expliqué plus au long, car tel est l'avantage de la navigation à vapeur sur celle des

sloups et des goélettes, dont on abandonne rapidement l'usage, que bon nombre de personnes m'ont consulté sur la possibilité de construire des bateaux à vapeur dont les aubes pourraient être placés de chaque côté du gouvernail et la machine posée aussi à l'arrière que possible. Des bateaux ainsi construits pourraient passer toutes les écluses maintenant en voie de construction, vu que leurs aubes n'augmenteraient pas la largeur du bateau et qu'elles répondraient à ce que j'avais en vue lorsque je recommandai la navigation à vapeur. Le major général sir J. C. Smith remarque que le but principal de l'emploi de la voie de communication par eau à l'intérieur de Montréal à Kingston, est de permettre au gouvernement d'expédier des vivres, des provisions, des munitions et des troupes à la partie supérieure de la province, sans risque d'être capturé ou d'être entraîné, en temps de guerre, dans des engagements avec les Américains en temps de guerre." En outre les observations suivantes des commissaires pour l'amélioration de la navigation intérieure du Canada me semblent dignes d'attention : " Il y a aussi un autre point de vue qui fait que cette voie mérite notre attention, envisagée dans ses rapports à un état de paix. Dans nos relations avec le Bas-Canada, par la seule route que nous puissions maintenant suivre, il nous faut passer dans des eaux sur lesquelles un pouvoir étranger réclame juridiction, et notre commerce est conséquemment exposé à des désagréments, même pendant qu'il existe des relations amicales entre ce pouvoir et le gouvernement impérial. Par suite d'une inadvertance déplorable des commissaires de Sa Majesté à déterminer la ligne frontière dans cette région, les Etats-Unis ont acquis un contrôle absolu sur le chenal navigable du fleuve Saint-Laurent, dans les environs de Cornwall,—contrôle qu'il ne manqueront pas de mettre au meilleur profit. Les messages de leurs présidents et de leurs gouverneurs parlent à ce sujet un langage sur le sens duquel on ne doit pas se méprendre, et le caractère de la nation éloigne toute idée qu'ayant une fois obtenu un avantage dans des négociations elle le néglige ou l'oublie jamais,—elle revendique le droit, qu'elle cherche à appuyer sur l'autorité du droit international, à la navigation libre du Saint-Laurent, ainsi que la liberté d'établir un entrepôt pour son commerce à quelque endroit commode sur ses rives dans les limites des possessions du roi. C'est un droit qu'elle a déjà essayé de faire confirmer par un traité avec les ministres de Sa Majesté, mais il semblerait que jusqu'ici elle a obtenue peu de succès. Ayant néanmoins à la suite de la cession inexplicable de l'île Barnhart, un prétexte plausible pour réclamer à ce point puissance absolue sur le fleuve, ainsi que le pouvoir d'arrêter nos bateaux et nos embarcations à leur passage pour le Bas-Canada, ou de leur imposer les droits de transit qu'elle voudra bien, elle peut entraver à bon plaisir nos rapports avec les ports de mer, et faire du Saint-Laurent une voie très précaire pour notre commerce. Il ne peut y avoir de doute que les Etats-Unis épuiseront toutes les ressources diplomatiques, afin d'extorquer quelque privilège en retour de l'abandon des impôts dont on nous menace ; mais comme beaucoup dépendra de la nature de leurs demandes, qui embrasseront peut-être bien plus que l'équivalent des îles, intrinsèquement insignifiantes, et devenues présentement importantes grâce uniquement à l'adresse des commissaires Américains, on peut avec raison s'attendre à ce que notre gouvernement éprouve une répugnance naturelle à l'endroit de ces prétentions, et pour cette raison elles ne seront peut-être pas réglées de sitôt et facilement."

Comme le commerce se fait par des chalands au moyen de radeaux qu'on charge de farine, de potasse, de douves, etc., etc., et que généralement un bateau de Durham en accompagne 5 ou 6, (car les propriétaires non seulement vendent leurs produits, mais les chalands aussi à Québec ou Montréal, et reviennent avec leur nouvel achat de marchandises dans le bateau à vapeur, il appert que pour empêcher les Américains d'interrompre ce commerce le canal Rideau devrait avoir la grandeur suffisante pour permettre à ces chalands et à ces radeaux de passer ; car une fois rendus dans l'Ottawa ils peuvent sauter les rapides de cette rivière comme ils l'auraient fait dans le Saint-Laurent ; les canaux Grenville et Lachine sont suffisamment grands pour permettre le passage aux bateaux à vapeur, de fait je me suis assuré que ces canaux peuvent laisser passer des bateaux contenant 120 tonnes, mais, comme je

J'ai déjà remarqué, le commerce d'aval se fait dans des chalands et des radeaux, qui sont tous par des bateaux à vapeur sur les rivières et les lacs; conséquemment je croirais négliger mon devoir si je n'osais encore recommander fortement que les écluses du canal Rideau soient construites de 50 pieds de largeur, et 150 de longueur, et à 5 pieds de profondeur seulement, ce qui est la profondeur des canaux Grenville et Lachine, suffisante pour le commerce de bois; ceci augmenterait l'estimation d'environ £50,000; les dépenses imprévues pour l'établissement d'un batardeau à l'embouchure du canal, dans l'Ottawa, seront les mêmes, que les écluses aient 50 ou 20 pieds de largeur, et les frais des déversoirs, 4,500 pieds linéaires, seront les mêmes, ainsi que la solidité de la maçonnerie, dans une largeur comme dans l'autre, pourvu que les élévations soient les mêmes, et comme il est plus que probable que tout le commerce des lacs Erié et Ontario devra passer le canal Rideau, dans lequel 50 écluses sont absolument nécessaires, bien que sir James remarque aussi "qu'il ne peut voir les avantages qu'on retirera d'une plus grande largeur sans avoir une profondeur correspondante;" et qu'il dise "que des écluses de 20 pieds de largeur donneront tous les avantages," je ne puis m'empêcher de dire que ces écluses devraient être vastes afin d'empêcher les retards qui, autrement, arriveront inévitablement.

La masse du commerce du Saint-Laurent et de l'Ottawa se faisant (ainsi que je l'ai déjà observé) aussi bien en bateaux à vapeur qu'en chalands, il devient très important, non seulement au point de vue commercial, mais aussi au point de vue militaire, qu'on ait toutes les facilités de mouvement. Au plan que je propose on aura ces facilités ainsi que la célérité du mouvement, et, naturellement, on obtiendra une supériorité par l'emploi de bateaux à vapeur sur les eaux calmes des rivières et des lacs, et comme il est de soi évident que la force d'un pays dépend beaucoup de la rapidité des communications, il ne peut y avoir de doute que la navigation à vapeur sera d'une utilité étonnante pour la défense des Canadas. Je suis conséquemment d'avis que toutes les facilités possibles devraient leur être données, et je m'inspire de l'opinion mainte fois exprimée par les hommes d'affaires intéressés dans le commerce dont on parle, pour insister très respectueusement, afin que les écluses puissent être construites sur l'échelle des grandes dimensions au lieu de 20 pieds de largeur et des 108 de longueur, ce qui, disent-ils, est trop court et trop étroit pour leurs bateaux. La profondeur des écluses n'étant pas changée, les profils que je suis à prendre seront les mêmes dans l'un ou l'autre cas, et les préparatifs que j'ai faits pour les écluses de 20 pieds, serviront également aux 50 pieds si on les approuvait subséquentement. Je remarquerai respectueusement aussi que c'est la profondeur additionnelle pour les sloups qui augmente si énormément les dépenses et non la longueur et la largeur additionnelles qu'on propose. C'est pourquoi je partage parfaitement l'avis de sir James quand il dit : que les péages du canal profond ne rapporteraient pas des avantages proportionnels.

Pour les raisons qui précèdent je recommanderais de même que l'écluse et la tranchée qu'on se propose de faire au rapide Saint Anne soient de 50 de largeur et 150 pieds de longueur, et que ces travaux soient immédiatement exécutés, convaincu que je pourrais prendre des dispositions de manière à les terminer dans une seule saison, et les dépenses seraient refaites par les économies qu'on réaliserait dans le transport des vivres, de l'outillage, etc., etc., dont on a besoin pour les canaux Grenville et Rideau, vu que ces articles pourraient s'embarquer à Québec ou Montréal et se transporter immédiatement au canal Grenville sans aucun transport par voiture.

L'observation du major général sir J. C. Smith que ma lettre était datée de Montréal et que je n'avais pas eu le temps d'examiner toute la ligne, est parfaitement exacte, car je crois qu'il me faudra jusqu'à cette époque l'année prochaine pour que je puisse terminer mes recherches; cependant d'après les informations que j'ai eues du major Elliott et de M. Clowes, ingénieur civil, qui, tous deux, ont plusieurs fois parcouru toute la ligne projetée du canal Rideau, et qui sont des hommes remarquablement intelligents, je crois avoir suffisamment de connaissances pour parler avec confiance sur ce sujet; et comme j'écris maintenant de Montréal, il est peut-être nécessaire de dire, pour empêcher qu'on fasse de nouveau la même remarque, que

je suis revenu de la rivière Rideau le 22 du mois dernier (novembre), et que je me propose de retourner dès les premières neiges de janvier, les marais n'étant pas en ce moment suffisamment gelés pour pouvoir y passer. Je désire qu'il soit bien compris que quoi qu'il me faille l'année prochaine pour terminer le relevé de la ligne, je suis présentement à prendre des mesures pour faire construire les onze premières écluses aussitôt que possible le printemps prochain, et je n'ai pas de doute que, d'après le nombre de ceux qui aspirent à l'exécution des travaux, j'emploierai, pendant la saison de travail, toute la somme accordée pour l'année 1827, et j'ai confiance que le rapport que je ferai alors du progrès des travaux reçus en proportion de l'emploi des fonds, car j'ai présentement la satisfaction de déclarer que je n'ai rien eu pour amortir les plus chaudes espérances que j'ai de terminer les travaux en quatre ans, même en adoptant mon échelle de 50 pieds pour la largeur des écluses.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant et très humble serviteur,

JOHN BY,
Lieutenant-colonel des ingénieurs royaux, canal Rideau.

N° 9.—LE LIEUTENANT-COLONEL BY AU GÉNÉRAL MANN.

(*Archives canadiennes, série C, vol. 44, page 80.*)

CANAL RIDEAU, 6 février 1827.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport pour l'information du Grand Maître et des très honorables et honorables messieurs des commissions, que j'ai attentivement examiné toute la ligne du canal Rideau projeté, et préparé les divers travaux nécessaires pour terminer la grande voie de communication par eau de la rivière Ottawa à Kingston; et j'ai la satisfaction de dire qu'en suivant la route du canal, de Kingston à Ottawa, dans un canot d'écorce, entre le 15 et le 18 mai dernier inclusivement, j'ai trouvé cinq pieds d'eau à l'exception des rapides et des portages, où on se propose de pratiquer des tranchées et de construire des écluses et des déversoirs pour réunir et retenir les eaux aux niveaux requis; et j'ai l'honneur de déclarer que la nature a si énergiquement marqué la position convenable de ces divers travaux, qu'il ne peut y avoir qu'une opinion sur ce sujet.

Relativement aux chemins de halage, je suis d'avis qu'ils sont impraticables sur une distance de plus de soixante-dix milles, le terrain étant ou bas ou soumis à de fortes inondations, ou formé de rochers escarpés. Les dépenses nécessitées par le nivellement de ces rochers pour faire des chemins de halage seraient très considérables, et les endroits inondés exigeraient des ponts, ou pour mieux dire des chaussées formées de pilotis et recouverts d'un tablier; ceci pourrait se faire, mais à grands frais, et comme les eaux montent perpendiculairement de 13 à 15 pieds au-dessus de leur niveau ordinaire, tous les printemps lors de la fonte des neiges, il est plus que probable que ces chemins lèveraient avec la glace prise à leurs pilotis et seraient emportés comme le fut le pont à l'extrémité de l'île de Montréal au printemps de 1806; mais en supposant que les chemins de halage seraient praticables, l'obligation où l'on serait de suivre la côte de ces immenses nappes d'eau doublerait presque la longueur du voyage; il est conséquemment évident que des chemins de halage ne peuvent s'établir avec un avantage que là où le canal et les écluses sont construits, soit une distance de pas plus de 20 milles sur toute l'étendue des 133 milles. Plusieurs endroits des lacs ont 40 pieds d'eau, et d'autres n'ont que 5 à 6 pieds, plus 30 à 40 pieds de vase, rendant l'emploi de la gaffe tout à fait impossible, et, conséquemment, les vaisseaux qui naviguent sur ces eaux sont réduits à se servir de leurs rames ou de leurs voiles

ce qui rend le trajet très lent ; c'est pourquoi je recommande respectueusement que le gouvernement fasse l'acquisition d'un bateau à vapeur dont le coût de construction serait de £2,000 à £2,500 ; ce bateau serait d'une grande utilité pour le transport des matériaux pendant l'exécution des travaux et il se vendrait bien une fois le tout terminé, ou bien encore il rembourserait vite ses dépenses en faisant le service de remorqueur lorsque le canal sera ouvert au commerce du pays. Je prie conséquemment le Grand Maître et les très honorables et les honorables messieurs des commissions de prendre ceci en considération, et j'espère qu'ils m'autoriseront à construire un bateau à vapeur sans délai d'après des mesures qui lui permettront de passer les écluses larges de 20 pieds, car je trouve que la facilité d'exécuter ces travaux est encore plus grande que je ne l'ai jamais cru dans mes plus vives espérances ; et j'ai l'honneur de faire rapport qu'avec le concours du capitaine Bolton, I. R., officier savant et zélé, j'ai déjà adjugé une grande partie de mes travaux à des prix modiques, savoir :—

M. Pennyfether a passé un contrat pour creuser les huit premières écluses à partir de la rivière Ottawa, s'obligeant de terminer les travaux le premier août 1827 ; mais on a constaté qu'il était impossible de terminer ce creusement pour cette époque à cause du grand nombre de sources, qui augmentent la somme de travail et occasionnent conséquemment des retards inévitables.

M. Mackay (maçon pratique qui a construit les écluses du canal Lachine) a pris le contrat de la construction de la maçonnerie des huit premières écluses, s'obligeant de les terminer en deux ans à compter de la signature du contrat, mais il ne pourrait terminer ces travaux dans cette période à raison des mêmes causes inévitables que M. Pennyfether.

M. Fenlon a passé contrat pour nettoyer et creuser le canal à partir des premières huit écluses jusqu'au côté nord du grand marais de Dow, soit une distance de cinq milles.

M. Henderson a passé contrat pour creuser un canal d'assèchement à partir de la Prairie de Castor jusqu'à la rivière Rideau, afin d'assécher les marécages à travers lesquels le canal doit passer ; ce travail sera terminé au mois d'août prochain.

M. Henderson a aussi passé contrat pour faire une levée de terre longue de 1,128 pieds à travers le grand marais de Dow, et pour construire le canal sur la dite levée.

M. Fenlon a aussi passé contrat pour creuser et faire le canal du grand marais de Dow jusqu'à Hog's Back, soit une distance de 1,200 pieds, qu'on suppose se composer de roc, formant un pont-aqueduc de 210 pieds de longueur sur le Peter's Gully, creusant et construisant trois écluses de 10 pieds de chute chacune et formant un barrage sur la rivière Rideau de 240 pieds de longueur dont la hauteur perpendiculaire est de 45 pieds ; ce barrage est pour convertir les présents sept milles de rapides plats en une nappe d'eau calme, épargnant ainsi les frais de creuser le canal sur cette distance.

M. Phillips, maçon respectable de Montréal, est à ouvrir des carrières au pied des Rapides Noirs, pour construire un barrage sur la rivière Rideau de 280 pieds de longueur, et de 10 pieds de hauteur, et une écluse de 10 pieds de chute ; ce barrage est pour retenir l'eau et pour former ainsi une nappe d'eau calme de 5 milles de longueur, ce qui complète le canal jusqu'au pied des rapides de l'île Longue, où je me propose de faire construire trois écluses de huit pieds de chute chacune, et un barrage sur la rivière Rideau de 158 pieds de largeur, et de 24 pieds de hauteur perpendiculairement, qui retiendra l'eau sur une distance de trois milles, noiera cette longueur de rapides et donnera une navigation ininterrompue de 23 milles jusqu'à la maison du colonel Burretts, sur les rives de la rivière Rideau, à 44 milles de l'Ottawa et à une hauteur de 144 pieds au-dessus du niveau de cette rivière. Des copies des contrats ci-dessus sont annexées à la présente.

Je suis présentement à examiner les rives de chaque côté de la rivière à l'île Longue, car si elles ne sont pas suffisamment hautes pour retenir l'eau lorsqu'elle aura monté de 24 pieds je serai obligé d'adopter le plan de M. Clowes à cet endroit et faire construire trois barrages au lieu d'un, ainsi que je le propose.

Ceci augmenterait considérablement les dépenses ; mais comme cette région est recouverte d'une épaisse forêt, il faut une grande persévérance pour y pénétrer, et elle est une cause de retards inévitables malgré nos efforts incessants ; les souffrances que nous font endurer les moustiques sont affreuses, et il s'en suit que nombre d'hommes tombent malades. Je recommande respectueusement que M. McTaggart, mon commis des travaux et les personnes qui sont constamment employées avec moi touchent un supplément de 12s. 6 par jour pour frais de voyages, car leurs fatigues corporelles sont très lourdes et leur persévérance excessivement méritoire.

Je prends la liberté de remarquer que j'ai l'intention de faire exécuter à la journée sous ma surveillance immédiate et celle de mes fonctionnaires les fondations en pierre, la maçonnerie, les batardeaux, les déversoirs et tout les autres travaux qui requièrent la plus stricte attention.

Je vous transmets sous ce pli mon rapport sur l'emploi des fonds à dater du commencement des travaux jusqu'au 1er juillet, et j'ai l'honneur de déclarer qu'à raison du prompt concours que j'ai reçu de Son Excellence le commandant des troupes, lequel a bien voulu me permettre d'employer trois officiers comme aides-ingénieurs à 7s. 6d. par jour, et par suite de l'arrivée hâtive du capitaine Victor, des ingénieurs royaux, et de sa compagnie de sapeurs-mineurs royaux, qui tous, je suis heureux de le dire, sont en bonne santé et sont venus me rejoindre à la rivière Rideau, près de l'Ottawa, le 10 juin dernier. J'ai pu commencer des opérations à différents endroits, sur toute la ligne du canal, c'est-à-dire à ouvrir des carrières,..... et je n'ai pas de doute qu'au mois de septembre j'aurai la satisfaction de faire rapport que la totalité des travaux sur cette ligne étendue aura été adjugée et que les travaux seront en voie d'exécution rapide ; c'est pourquoi j'attends avec beaucoup d'anxiété l'arrivée de l'autre compagnie de sapeurs-mineurs royaux.

J'ai l'honneur de faire rapport de plus que par la suite des lits massifs de pierre calcaire grise, de granit et de grès que produisent les différentes carrières, je pourrai exécuter des travaux qui seront durables et beaux en même temps, et comme je ne permets à personne d'entreprendre plus de travaux qu'il ne peut en exécuter en trois ans, j'ai tout lieu de croire que le tout sera terminé en quatre ans. Les officiers et moi sommes activement occupés à dresser des plans et des profils pour les différents entrepreneurs ; mais comme la solidité de la maçonnerie doit dépendre de la fermeté du sol qu'on trouvera dans les excavations, je crois qu'il s'écoulera une année avant que je puisse expédier des plans et des profils exacts des divers travaux.

Le plan et le profil ci-inclus font voir la course du canal et la position des travaux qu'on se propose d'exécuter, sur les 44 premiers milles ; M. Clowes, ingénieur civil, qui fit le rapport et les estimations concernant le canal Rideau en 1825, dit au capitaine Bolton et à moi-même que nous pouvions accepter ses niveaux comme exacts, et j'ai constaté que c'était le cas ; mais comme il n'a jamais cru que le canal devait se faire, il n'a pas pris beaucoup de peine de s'assurer de la meilleure course et il s'est contenté d'indiquer un tracé pratique. Je prends la liberté de mentionner ce fait pour expliquer mes courses à l'intérieur de la forêt dans de si nombreuses directions, et je transmets sous ce pli des profils de quelques-unes ; j'espère avoir adopté la meilleure ligne de travail qu'on puisse trouver. Je vous transmets aussi une copie de ma demande pour de la papeterie et des instruments, demande que j'ai envoyée l'hiver dernier mais qui est restée jusqu'ici sans réponse, et j'éprouve en conséquence beaucoup de retard dans mes arpentages et à l'endroit relativement aux niveaux, n'ayant qu'un seul théodolite, lequel n'est pas très bon.

Je suis, etc.,

JOHN BY,

Lt.-col., corps du génie, commandant, canal Rideau.

N° 10.—LE LIEUT.-COLONEL BY AU COMTE DE DALHOUSIE.

(Archives canadiennes, série C, vol. 44, page 142.)

CANAL RIDEAU, 26 octobre 1827.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport sur le progrès des travaux et sur l'emploi des fonds relativement au canal Rideau à compter du commencement le — septembre 1826 jusqu'au 31 octobre 1827, avec copies des lettres que j'ai écrites au général Mann en même temps que le rapport, ainsi que les plans et les estimations des divers travaux absolument nécessaires pour établir une communication navigable à cinq pieds d'eau, à partir de l'Ottawa jusqu'à Kingston, s'élevant à £463,899. J'ai expédié ces documents par le lieutenant Pooley, du corps du génie, qui, pour nous rendre au désir de Votre Seigneurie, m'a quitté ce matin pour l'Angleterre par voie de New-York, afin de nous assurer de l'arrivée à temps des estimations pour qu'elles puissent être soumises au parlement, le lieutenant Pooley ayant préalablement parcouru toute la ligne du canal avec moi; et de plus j'ai l'honneur de faire rapport que les divers travaux progressaient très rapidement, et, en général, à mon entière satisfaction. J'ai maintenant terminé ma première année d'opérations sur le canal Rideau, et cela avec beaucoup plus de satisfaction que je ne l'espérais, vu que je n'avais pas caressé l'espoir que mon travail aurait pu mériter la faveur avec laquelle il a plu à Votre Seigneurie d'en parler.

J'ai l'honneur d'être, milord,

• Avec très grand respect,

De Votre Seigneurie le

Très obéissant et humble serviteur,

JOHN BY,

Lieut.-col., corps de génie, comd., canal Rideau.

N° 11.—LE LIEUT.-COLONEL BY AU GÉNÉRAL MANN.

(Archives canadiennes, série C, vol. 44, p. 202.)

CANAL RIDEAU, 1er novembre 1827.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre, pour l'information de Sa Seigneurie le Grand Maître et celle de la Très honorable Commission, mon rapport et les estimations accompagnées des plans des différents travaux qu'il est absolument nécessaire d'exécuter pour établir une communication navigable à cinq pieds d'eau de l'Ottawa à Kingston; et bien que, conformément à mes instructions, j'ai commencé la construction de 3 écluses sur la même échelle que celle des canaux de Grenville et de Lachine, cependant, comme ces canaux n'ont rien à faire avec le commerce qui descend la rivière, ainsi, comme je l'ai déjà dit dans des lettres antérieures, je ne puis m'empêcher d'espérer que, lorsqu'on aura examiné les plans et les estimations et qu'on aura bien compris la nature de cette voie de communication par eau, je recevrai instruction de construire les grandes écluses longues de 150 pieds et larges de 50, à 5 pieds d'eau; vu que ces écluses donneraient passage à des bateaux à vapeur suffisamment gros pour naviguer sur les lacs, ainsi qu'aux espars de 120 à 130 pieds de longueur requis pour la marine royale, ce que les écluses du canal de Lachine ne peuvent faire, n'ayant que 108 pieds de longueur sur 20 de largeur. De plus j'ai l'honneur de remarquer que, comme la fonte des neiges au printemps fait monter l'eau de la rivière Ottawa de 22 à 24 pieds perpendiculairement, et dans la rivière Rideau de 13 à 15 pieds, il est évident que ces crues doivent avoir emporté de la rive tout ce qui peut s'enlever, et conséquemment l'idée que les aubes des bateaux à vapeur peuvent avarier ces rives est tout à fait erronée, vu que, particulièrement le canal projeté ne contiendra de l'eau qu'à une hauteur de 5 pieds. Les plans ci-joints feront voir le peu d'excavation qu'il y aura à faire, et comme on creusera principalement

dans le roc, il ne peut y avoir une partie quelconque des rives qu'on ne puisse parfaitement mettre à l'abri de toute avarie.

Son Excellence le comte de Dalhousie, commandant des troupes, ayant suggéré la nécessité d'expédier un officier avec mes plans et estimations pour les faire arriver à temps afin de pouvoir les soumettre au parlement, j'ai ordonné au lieutenant Pooley, du corps du génie, d'aller porter ces documents. Comme il a été avec moi depuis le commencement des travaux et que nous venons d'arriver d'un tour d'examen des différents travaux sur toute la ligne, il pourra donner les informations les plus détaillées et expliquer ce que dans la hâte j'aurais pu omettre. Le lieutenant Pooley est un excellent officier et a fait preuve de beaucoup de persévérance et de zèle dans ce service. J'ai l'honneur de déclarer de plus que d'après les progrès déjà accomplis dans les divers travaux, je suis convaincu que le douze du mois d'août 1830 j'aurai terminé cette magnifique communication par eau de l'Ottawa à Kingston; mais pour me permettre d'y arriver j'aurai besoin d'environ £100,000 chaque année pour des besoins sur les lieux, et j'ai indiqué sur le plan les endroits où les 4 compagnies de sapeurs-mineurs royaux pourraient être employées avec avantage si l'on m'accordait l'aide de deux autres compagnies en sus de celles qui me sont déjà arrivées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant et très humble serviteur,

JOHN BY,

Lt.-colonel, corps royal du génie, comdt., canal Rideau.

N° 12.—LE LIEUT.-COLONEL BY AU GÉNÉRAL MANN.

(Archives canadiennes, série C, vol. 44, p. 206.)

CANAL RIDEAU, 1er novembre 1827.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un plan et profil des ponts de la voie de communication de la chute des Chaudières, et j'ai la satisfaction de dire que j'ai tout lieu d'espérer qu'ils seront terminés dans les premiers jours de novembre.

Ces ponts constituent la première communication par terre qui ait été établie entre les deux provinces, et ils seront le moyen d'amener le trafic de Kingston à Montréal à passer du côté nord de l'Ottawa.

J'ai aussi la satisfaction de dire, pour l'information de Sa Seigneurie le Grand Maître et celle de la Très honorable Commission, que j'ai établi un chemin à partir des ponts en question jusqu'à Hog's Back, et de là jusqu'aux Rapides Noirs et jusqu'à l'extrémité supérieure de l'île Longue, soit une distance de 24 milles; ainsi qu'un chemin à partir de ces ponts traversant le goulet à la tête de la baie Bellow jusqu'aux premières huit écluses, soit une distance d'environ 2 milles, avec un pont jeté sur le goulet et dont on trouvera un plan sous ce pli; et bien que ce pont soit extrêmement grossier, il est très durable et très fort, étant bâti en gros cèdre.

J'ai constaté que ces ponts et ce chemin de 26 milles étaient absolument nécessaires pour me permettre de transporter les provisions, l'outillage et les matériaux aux divers travaux du canal Rideau, et bien qu'ils doivent coûter £5,072—tels que l'indiquent l'estimation et le rapport des travaux, ils sont une source d'une énorme économie; car, lorsque je demandai des soumissions pour la construction de la maçonnerie à Hog's Back, aux Rapides Noirs et aux rapides de l'île Longue, on fit des prix qui s'élevaient jusqu'à 4s. 6d. le pied cube de maçonnerie, vu qu'il n'y avait pas de voies de communication pour arriver à ces travaux; j'ai maintenant l'honneur de faire rapport que tous ces travaux sont en voie d'exécution et que des contrats ont été passés pour 1s. 5d. le pied cube, laquelle économie provient entièrement de la facilité que ces chemins et ces ponts offrent aux entrepreneurs, vu qu'ils peuvent maintenant recevoir les matériaux de Hull, côté de la rivière où se trouvent plu-

sieurs scieries, moulins à farine et une excellente forge, installée sur une grande échelle et munie d'un gros marteau, etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant et très humble serviteur,

JOHN BY,
Lt.-colonel, corps royal du génie, com'dt, canal Rideau.

ESTIMATION des fonds qu'on emploiera mensuellement sur le canal Rideau pendant l'année 1828.

(*Archives canadiennes, série C, vol. 44, p. 221.*)

Janvier	£5,000	0	0
Février.....	5,000	0	0
Mars.....	10,000	0	0
Avril.....	10,000	0	0
Mai.....	10,000	0	0
Juin.....	10,000	0	0
Juillet.....	10,000	0	0
Août.....	10,000	0	0
Septembre.....	10,000	0	0
Octobre.....	10,000	0	0
Novembre.....	5,000	0	0
Décembre.....	5,000	0	0
	£100,000	0	0

Ces sommes comprennent la solde, le logement et les autres indemnités des personnes employées au service civil.

BUREAU DU CORPS ROYAL DU GÉNIE, CANAL RIDEAU,
20 novembre 1827.

JOHN BY,
Lt.-col., corps royal du génie, comdt., canal Rideau, Haut-Canada.

Recommandé que £41,000 seulement soient approuvés.

E. W. DURNFORD,
Col. commandant le corps royal du génie, Canada.

Le commandant des troupes ne veut pas donner son approbation pour qu'une somme plus considérable soit incluse dans la présente estimation (jusqu'à ce que le désir du Grand Maître et du Bureau de l'artillerie soit connu) que celle qui a été accordée pour la présente année, savoir : quarante et un mille louis sterling.

QUÉBEC, 29 novembre 1827.

H. C. DARLING,
Secrétaire militaire.

N^o 13.—LE LIEUT.-COLONEL BY À SIR J. C. SMITH.

(*Archives canadiennes, série C, vol. 44, p. 229.*)

MONTRÉAL, 10 décembre 1827.

MON CHER SIR JAMES,—Je viens justement d'apprendre que le commodore Barrie est d'avis que les petites écluses ne lui seront d'aucune utilité : *il désire avoir les grandes écluses et 7 pieds d'eau*, et il voudrait avoir de mes nouvelles avant d'écrire au gouvernement à ce sujet ; mais comme je n'ai pu encore le voir, et que je n'ai pas eu

de rapport avec lui par lettre, et que je ne pourrai arriver à Kingston avant le milieu de janvier par la route du canal, je prends la liberté de vous communiquer cette information afin d'économiser du temps, et j'écrirai officiellement au général Mann aussitôt que j'aurai communiqué avec le commodore.

L'estimation ci-incluse préparée par M. Clowes, est basée sur le même principe que celle qu'il a préparée pour le canal Rideau, conséquemment vous devrez lire £6,000 pour chaque écluse au lieu de £2,500 ; les écluses larges de 40 pieds qu'il recommande sont très bonnes, mais comme nous avons de l'eau en abondance les écluses de 50 pieds de largeur sont beaucoup meilleures, et, en temps de guerre, elles nous permettraient de construire nos vaisseaux pour le service des lacs dans la rivière Ottawa, parfaitement à l'abri de l'ennemi, et laisseraient passer le bois sans créer de confusion ; et, comme les bateaux à vapeur qui naviguent sur le lac Ontario ont de 46 à 48 pieds de largeur, vu qu'il est absolument nécessaire qu'ils aient une grande largeur de bau pour les rendre propre à la navigation sur le lac Ontario, j'espère que grâce à votre influence je recevrai instruction de construire des écluses de 50 pieds de largeur, car ceci répondrait aux désirs de toutes les parties intéressées, et c'est assurément ce qu'il y a de mieux pour le pays ; des personnes qui ont recommandé que les petites écluses ou les écluses du canal Lachine soient adoptées pour le canal Rideau croyaient que ce serait une entreprise trop considérable pour qu'on puisse l'exécuter si l'on adoptait les grandes écluses, mais maintenant la ligne entière du canal est tracée et chacun peut voir que la nature s'est chargée d'établir elle-même le canal, et que les grandes écluses peuvent se terminer en trois années en augmentant de £50,000 seulement mon estimation ; tout le monde désire avoir les grandes écluses. Le fait que le commodore Barrie veut avoir 7 pieds d'eau occasionnera une autre augmentation de dépenses, mais pas autant qu'on pourrait se l'imaginer, car les terres que ces deux autres pieds d'eau submergeraient sont toutes des terres impropres à la culture et soumises à de fortes inondations qui rendent le pays malsain. Je suis conséquemment d'avis que les dépenses seraient restreintes à l'exhaussement des digues et de la maçonnerie des écluses de 2 pieds ; ce travail rendrait les constructions magnifiques et complètes sous tout rapport, et en convertissant ces marais en lacs par l'élévation de l'eau de deux pieds, on chasserait la fièvre et conséquemment mes opérations en deviendront plus certaines, vu que c'est la seule difficulté que j'aie encore rencontrée ; et de plus j'ai l'honneur de dire, en faveur des grandes et profondes écluses pour le canal Rideau, que, bien que l'estimation ci-incluse indique que la distance est plus courte de Montréal à Kingston de 54 milles par le fleuve Saint-Laurent que par le canal Rideau, tout de même comme les digues du canal Rideau mettent cette voie de communication à des niveaux parfaits, et qu'elles font disparaître conséquemment le courant, le voyage s'accomplira en moins d'heures, et je suis convaincu que les vivres de toutes sortes pourront se transporter de Québec à Kingston, soit une distance de 457 milles (lorsque le canal Rideau sera complété pour les *bateaux à vapeur*), en 77 heures, pour £1 3s. 0d. la tonne, ce qui réduira les frais de transport d'un canon de 24 de Québec à Kingston, transport qui, pendant la dernière guerre a coûté près de £200. A la somme minime de £3 ou 4 ; j'espère que ce fait sera auprès de vous d'un grand poids en faveur des bateaux à vapeur.

J'ai l'honneur d'être,
Mon cher sir James,
Votre très obéissant serviteur,

JOHN BY,
*Lt.-colonel, corps royal du génie,
comdt, canal Rideau.*

N° 14 —LE LIEUT.-COL. BY AU COMMODORE BARRIE.

(Archives canadiennes, série C, vol. 45, p. 10.)

MONTRÉAL, 2 janvier 1828.

MON CHER MONSIEUR,—Je viens de recevoir les remarques ci-incluses sur le canal Rideau, écrites par une personne qui ne connaît absolument rien de l'immense quantité d'eau que fournissent la rivière Rideau et les autres lacs en rapport avec les travaux en voie d'exécution, et qui fait évidemment des efforts pour tromper le public par des mensonges, disant que la communication par eau, de Kingston à Ottawa, peut se terminer avec des écluses de 108 pieds de longueur sur 20 de largeur et 10 pieds d'eau pour \$169,000, tandis que la vérité est qu'à cinq pieds d'eau seulement la chose ne peut se faire pour moins de £474,899, et qu'avec £50,000 en sus il ne faudrait rien de plus pour rendre le canal propre à la navigation par bateaux à vapeur, et comme le commerce vers la partie inférieure du Canada se fait au moyen de chalands et de radeaux, trop grands pour les petites écluses, et comme ces chalands et ces radeaux descendraient l'Ottawa tout aussi facilement que ceux du Saint-Laurent, il n'y a pas raison d'agrandir les canaux Grenville et Lachine, sauf pour les opérations militaires; mais la construction de grandes écluses dans le canal Rideau semble absolument nécessaire pour le commerce du pays en temps de guerre, et je n'ai pas de doute qu'une fois ces écluses construites les autres canaux seront mis de la même grandeur, au fur et à mesure qu'on les réparera; la folie d'appeler le canal Rideau *un simple fossé* est également absurde, car, que les écluses soient de 20 ou 50 pieds de largeur, les lacs et les rivières magnifiques qu'elles relieront, resteront les mêmes et s'imposeront nécessairement au bon sens de chacun, ce qui sera la condamnation de l'individu qui, par de fausses déclarations cherche à induire le pays en erreur. Je suis obligé de traiter tous ces mensonges avec le mépris qu'ils méritent, sinon il me faudrait passer tout mon temps à écrire, et le coupable devra conséquemment regretter la publication d'écrits de ce genre.

Croyez-moi, mon cher monsieur,

Votre très fidèle ami,

JOHN BY.

N° 15.—LE LIEUT.-COLONEL BY AU GÉNÉRAL MANN.

(Archives canadiennes, série C, vol. 45, p. 22.)

BUREAU DU CANAL RIDEAU, 23 janvier 1828.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information de Sa Seigneurie le Grand Maître, et celle de la Très honorable Commission, que, accompagné du capitaine Savage et du capitaine Victor, du corps royal du génie, j'ai fait l'examen des divers travaux du canal Rideau, entre le 7 et le 17 courant, et j'ai la satisfaction de déclarer que les dispositions prises par les différents entrepreneurs pour commencer les travaux du printemps avançaient avec une rapidité qui dépasse de beaucoup nos plus chaudes espérances.

Le commodore Barrie m'a laissé savoir qu'il a transmis la lettre que je lui écrivais le 10 décembre à Son Altesse Royale le Grand Amiral, et qu'il a fortement recommandé la construction des grandes écluses; d'après la conversation que j'ai eue avec le commodore il m'a paru croire qu'une profondeur de 7 pieds d'eau était absolument nécessaire, car, a-t-il dit, en mettant les vaisseaux à un tirant d'eau égal, il pouvait faire passer ceux qui exigent 7 pieds d'eau dans une écluse de 5 pieds; mais les écluses de 50 pieds de largeur et de 150 de longueur sont, à son avis, absolument nécessaires.

Le commodore ayant transmis ma lettre à Son Altesse Royale, je prends la liberté de vous en faire tenir une copie, ainsi qu'une copie de la lettre que j'écrivais à la même date à sir James C. Smyth, et de celle adressée au commodore en date du

2 janvier relativement à un écrit contenant des observations contre la construction des grandes écluses, et signé X.Y.Z., et vendu aux Egerton, libraires militaires; et je prends la liberté de vous donner très respectueusement l'assurance que je n'ai pas d'autres motifs en recommandant aussi fortement la construction de grandes écluses, que le bien de mon pays, et conformément à mes instructions je vais procéder à la construction de petites écluses; mais comme il est encore temps d'agrandir les écluses sans subir de grandes pertes de travail ou de matériaux, c'est pourquoi j'espère encore recevoir des instructions à cet effet.

Sections 23 et 22.—Aux sections 23 et 22, moulin de Kingston, M. R. Drummond a entrepris de construire quatre écluses de 9 pieds de chute chacune un barrage a de 18 pieds de hauteur et de faire le creusage et les levées nécessaires, et de nettoyer les grands marais des alentours. Le déblaiement et le creusage pour les écluses et le nettoyage des maisons se font avec rapidité; il a une quantité considérable de pierre extraite des carrières et 20 tailleurs de pierre qui sont à préparer les matériaux pour les écluses; il a aussi une grande quantité de pierre ramassée pour la construction du barrage du moment que la crue du printemps le permettra, et il est à se préparer pour commencer le batardeau pour les écluses du large.

Sections 21 et 20.—M. Clowes a passé contrat pour construire le canal sur une distance de 6 milles, les travaux à faire se composant principalement de creusage, pour redresser la rivière naturelle et pour construire une écluse de 10 pieds et 7 pouces de chute et un barrage de 10 pieds de hauteur au moulin d'en bas de Brewer; ces travaux s'exécutent rapidement et seront terminés au mois de septembre 1829.

Section 19.—Au moulin d'en haut de Brewer, deux écluses de 9 pieds de chute et un barrage de 10 pieds de hauteur; des demandes de soumission sont faites par la voie des journaux et les soumissions seront ouvertes au bureau de l'intendant général, à Montréal, le 1er février.

Section 18.—Marais aux Atocas (*Cranberry Marsh*) Il faut déblayer environ 8 milles de ce marais, et j'y ai une nombreuse équipe de bûcherons et plusieurs attelages de bœufs qui travaillent sous la direction de M. Brewer, avec lequei je passe des petits contrats à mesure que les travaux avancent, et j'ai déjà au delà de trois milles terminés et j'espère qu'à la fin de mars nous aurons une libre communication par eau d'un bout à l'autre de ce marais.

Section 17.—Chute de Jones. Six écluses de 10 pieds 2 pouces de chute chacune, un barrage de 48 pieds de hauteur. Ces travaux ont été pris à l'entreprise par MM. Mackay et Redpath, dont les dispositions pour le commencement des travaux au printemps sont très bonnes; ils ont des bâtiments qui pourront loger deux cents hommes, des boutiques de forgeron et tout ce qu'il faut; ils ont aussi ouvert deux excellentes carrières de pierre et ils ont déblayé le terrain où seront construits les écluses et le barrage, et ils ont 40 tailleurs de pierre à l'œuvre.

Section 16.—Moulin de Davis. M. McLever a entrepris la construction d'une écluse de 9 pieds de chute et d'un barrage de 15 pieds de hauteur; il a déblayé le terrain et a extrait de la bonne pierre.

Section 15.—Moulin de Chaffey. Deux écluses et un barrage. On a demandé par la voie des journaux des soumissions qui seront ouvertes au bureau de l'intendant général, à Montréal, le 1er février.

Section 14.—Isthmes entre le lac Clair et le lac des Sauvages, et entre le lac de Vase et le lac Rideau. M. Hartwell, qui a entrepris les travaux, a déblayé le terrain et commencé à creuser, mais il ne paraît pas avoir suffisamment d'énergie pour exécuter des travaux aussi importants; c'est pourquoi je lui ai dit que si je n'étais pas plus satisfait de son travail lors de ma prochaine visite, je me trouverais dans l'obligation de rompre son contrat et de demander de nouvelles soumissions.

Section 13.—Détroit inférieur du lac Rideau. On a demandé par la voie des journaux des soumissions qui seront ouvertes le premier février au bureau de l'intendant général à Montréal.

Section 12.—Passage d'eau d'Oliver, lac Rideau. On a demandé par la voie des journaux des soumissions qui seront ouvertes le premier février au bureau de l'intendant général à Montréal.

Section 11. Premiers rapides; écluses de 7 pieds de chute et un barrage de 8 pieds de hauteur avec des levées considérables; on a demandé par les journaux des soumissions qui seront ouvertes le premier février au bureau de l'intendant général, à Montréal.

Section 10.—Smith's Falls; 3 écluses de 11 pieds 2 pouces de chute, un barrage de 23 pieds de hauteur avec de grands murs latéraux; entrepris par MM. Rykarts et Cie; ces travaux progressent rapidement; les entrepreneurs ont déblayé le terrain, extrait des carrières une quantité considérable de bonne pierre; ils ont construit plus des deux tiers du barrage; les murs latéraux pour conserver l'eau à son niveau sont très avancés.

Section 9.—Old Snie. Deux écluses de 8 pieds et de 9 pieds de chute; un barrage de 19 pieds de hauteur, avec des levées considérables. On a demandé par la voie des journaux des soumissions qui seront ouvertes le 1er février au bureau de l'intendant général, à Montréal.

Section 8.—Baie de Phillip. Une écluse de 6 pieds de chute et un barrage de 8 pieds de hauteur. On a demandé des soumissions qui seront ouvertes le 1er février au bureau de l'intendant général, à Montréal.

Section 7.—Rapide d'Edmund. Une écluse de 6 pieds de chute et un barrage de 8 pieds de hauteur. On a demandé des soumissions qui seront ouvertes le 1er février au bureau de l'intendant général, à Montréal.

Section 6.—Rapides de Maitland. Ecluse de 4 pieds 6 pouces de chute et un barrage de 8 pieds de hauteur au passage d'eau de Maitland entrepris par M. Thomson; le creusage de l'écluse se fait rapidement, et déjà une quantité de bonne pierre est toute taillée.

Section 5.—Rapides de Merrick. Trois écluses de 8 pieds 4 pouces de chute chacune; un barrage de 8 pieds de hauteur, à la tête du rapide; un mur latéral considérable, et le déblaiement du marais de Merrick. On a demandé par les journaux des soumissions qui seront ouvertes le 1er février au bureau de l'intendant général, à Montréal.

Section 4.—Carrière de Clowes. Un barrage de 16 pieds de hauteur et une écluse de 10 pieds de chute, avec levées et creusage. Entrepris par M. James Clowes, qui a taillé une quantité considérable de bonne pierre pour les écluses, a commencé à construire le barrage, mais d'une manière si défectueuse que je dus rompre son contrat le 13 courant, le capitaine Savage, le capitaine Victor et moi-même étant d'avis qu'il n'avait pas l'habileté pour diriger des travaux de ce genre. J'ai expédié les lieutenants Frome et Dennison pour mesurer son ouvrage, dans le but de fermer son compte et de demander immédiatement de nouvelles soumissions pour les travaux de cette section.

Section 3.—Rapides de Nicholson; une écluse de 11 pieds de chute, un barrage de 16 pieds de hauteur avec creusage et levées; on a demandé par la voie des journaux des soumissions qui seront ouvertes le 1er février au bureau de l'intendant général, à Montréal.

Section 2.—Rapide de Burret ou d'Oxford Snie. Déblaiement de Snie; une écluse de 11 pieds de chute et un barrage de 8 pieds de hauteur à travers la rivière, près de l'embouchure de Snie. Les travaux ont été entrepris par MM. P. Wright et fils. Le déblaiement se fait rapidement.

Section 1.—Chenal de l'île Longue; creusage des battures et enlèvement des cailloux; les travaux ont été pris à l'entreprise par MM. White et Phillips.

Section 1.—Rapides de l'île Longue. Trois écluses de 9 pieds de chute chacune, et un barrage de 27 pieds de hauteur et levées. MM. White et Phillips exécutent les travaux à l'entreprise; les travaux sont bien faits et progressent rapidement.

Section 1.—Rapides Noirs. Une écluse de 10 pieds de chute et un barrage de 10 pieds de hauteur à travers la rivière Rideau. L'entreprise est entre les mains de MM. White et Phillips; ces travaux sont bien faits; le creusage pour l'écluse est presque terminé, une quantité de pierre est bien taillée pour l'écluse et le barrage est très avancé.

Section 1.—Des rapides Noirs à Hogs Back, soit une distance de quatre milles,

il n'y a qu'à enlever quelques cailloux du chenal de la rivière; on n'a pas encore demandé de soumissions pour ces travaux.

Section 1.—Rapides de Hogs Back; trois écluses de 10 pieds de chute chacune et un barrage de 47 pieds de hauteur, à travers la rivière Rideau; M. Fenlon s'est chargé de l'entreprise; le barrage est presque partout construit à une hauteur de 36 pieds, et j'espère qu'il sera terminé à la hauteur voulu avant la crue du printemps, les carrières de cet endroit sont bonnes, et les travaux avancent rapidement. M. Fenlon a aussi entrepris le creusage du canal entre Hogs Back et le grand marais de Dow; les travaux progressent favorablement.

Section 1.—Grand Marais de Dow. L'entreprise est entre les mains de MM. Philemon Wright et fils; ces travaux consistent en une levée en terre qui traverse le marais; les travaux avancent rapidement.

Section 1.—M. Fenlon a entrepris le déblaiement, le creusage et la construction du canal à partir du grand marais de Dow jusqu'aux premières huit écluses; les travaux avancent rapidement.

Section 1.—Pont de pierre sur le canal construit par le corps des sapeurs-mineurs royaux; une culée est complète. La pierre de l'arche est toute extraite de la carrière et elle est presque toute taillée.

Section 1.—MM. McKay et Redpath ont entrepris la construction des huit premières écluses de dix pieds de chute chacune. Toute la pierre est extraite de la carrière et la plus grande partie requise pour les écluses est taillée; trois des écluses sont commencées.

Section 1.—M. Pennefather a entrepris le creusage des huit premières écluses et d'un bassin entre la 4e et la 5e éclus; ces travaux sont presque terminés, mais la gelée fait ébouler le sable et l'argile qu'il faudra enlever.

Je me propose d'employer les deux compagnies des sapeurs-mineurs royaux à construire les portes d'écluse, les déversoirs, etc., etc. Et comme ce travail va leur donner amplement de l'ouvrage sur les lieux, et à leurs officiers dans les premiers 20 milles, je vais tenir les hommes dans les casernes situées sur l'Ottawa à l'entrée du canal, ce qui évitera les frais de les garder sous des tentes; c'est sous tous rapports les meilleurs arrangements qu'on puisse faire. Le premier mai je vais distribuer mes officiers en disponibilité entre Kingston et le point de portage; et si j'étais assez heureux de recevoir l'aide de deux autres compagnies des sapeurs-mineurs royaux je les placerais sur la 4e section, cette partie du canal étant aussi saine que la 1re section et aussi difficile d'en désertter; elles pourraient là prêter main-forte à la 3e et à la 5e sections.

Le capitaine Savage, commandant la 7e compagnie des sapeurs-mineurs royaux et le capitaine Victor la 15e, constatant que leur compagnie ne sera probablement pas divisée pendant la construction du canal Rideau, me demandent de prier la Très honorable Commission de bien vouloir accorder la solde ordinaire de 3s. par jour à un officier pour remplir les fonctions d'adjutant et quartier-maître pour les deux compagnies, et je vous serai bien obligé de bien vouloir recommander cette demande.

Je vous transmets sous ce pli un état de mes dépenses jusqu'au 23 courant, lesquelles seront données plus en détail dans mon rapport sur les progrès des travaux, le premier mai prochain.

D'après le nombre de personnes qui demandent des informations concernant les travaux du canal Rideau, j'ai tout lieu d'espérer que tous les travaux pour lesquels des soumissions ont été demandées, seront en voie d'exécution le premier mai prochain; j'ai conséquemment nommé M. Joseph Charles, surveillant des travaux, à compter du premier février prochain, à la place de M. Burnett, décédé, jusqu'à ce qu'on connaisse la décision de l'honorable commission, et j'ai l'honneur de déclarer que, d'après les renseignements que j'ai eus, M. Charles semble capable sous tous les rapports de remplir la charge. J'ai trouvé l'état ci-inclus, qui vient de lui, parfaitement exact, et j'espère que l'honorable commission approuvera cette nomination, et qu'elle lui accordera 7s. 6d. sterling par jour et la ration.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très obéissant

et très humble serviteur,

JOHN BY,

Lt-colonel, corps royal du génie, commandant, canal Rideau.

N° 16—LE TRÈS HON. WILLIAM HUSKISSON À LORD DALHOUSIE.

(Archives canadiennes, série C, vol. 45, p. 1.)

DOWNING STREET, 2 janvier 1828.

MILORD,—Les estimations qu'on a récemment reçues du Lt-colonel By, des travaux présentement en voie d'exécution sur le canal Rideau, accusent une augmentation si alarmante sur celles qui ont été déposées devant le parlement, qu'il devient nécessaire de soumettre ce qui se passe là-bas à un examen très sévère. A cette fin, un comité d'officiers siège en ce moment pour examiner les divers documents, plans et estimations qu'on lui a soumis, et sur réception de son rapport, une commission sera expédiée pour s'enquérir de tous les détails sur les lieux. En attendant, ordre a été donné au Lt-colonel By de suspendre toutes les opérations qu'il n'est pas nécessaire d'exécuter immédiatement; pour y arriver, Votre Seigneurie a peut-être en son pouvoir de lui aider considérablement, en obtenant des particuliers de suspendre l'exécution des contrats qu'ils ont pu passer avec cet officier, mais que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas encore ratifiés. Vous voudrez bien lui donner tout le concours que vous pouvez pour atteindre ce but, et, généralement, dans l'exécution des ordres qu'il recevra par le présent courrier. Votre Seigneurie prêtera aussi, naturellement, toute l'aide possible aux commissaires relativement à l'enquête qu'ils sont chargés de faire. En ce moment j'écris à la hâte, afin que le courrier ne soit pas retardé plus longtemps; mais avant le départ des commissaires j'aurai soin de vous donner plus en détail les instructions nécessaires. Copie de la présente lettre a été transmise à sir Peregrine Maitland par la présente occasion.

J'ai l'honneur d'être, milord, de Votre Seigneurie,
l'obéissant et l'humble serviteur,

W. HUSKISSON.

N° 17.—LE COMITÉ DES CANAUX AU GÉNÉRAL MANN.

(Archives canadiennes, série C, vol. 45, p. 105.)

84 PALL MALL, 22 janvier 1828.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions du 4 courant, nous avons examiné avec soin les plans et les estimations pour la construction du canal Rideau, dans le Haut-Canada, ainsi que les divers documents, sur le sujet qui nous a été soumis, et ayant ainsi obtenu les informations que nous avons pu recueillir, et que nous avons jugés opportuns, nous présentons aujourd'hui respectivement notre rapport, commençant par la première de nos instructions, qui disent: "Donner notre opinion sur le plan proposé par le lieutenant-colonel By, qui consiste à établir une communication par eau de l'Ottawa à Kingston, dans tous ses détails, particulièrement au point de vue de la possibilité, de l'économie et de la sûreté des barrages, que le lieutenant-colonel By propose de jeter sur la rivière, et de noyer ainsi les petites chutes.

Le tracé général de la communication par eau, entre l'Ottawa et Kingston, adopté par le lieutenant-colonel By, et celui que la commission des ingénieurs semble avoir eu en vue, ont été préparés par monsieur Clowes, ingénieur civil, pour la législation du Haut-Canada; la seule différence importante entre les deux lignes semble se trouver près l'entrée dans l'Ottawa que le lieutenant-colonel By proposait d'établir en amont de l'embouchure de la rivière Rideau, tandis que l'ingénieur civil propose de la mettre en *aval*.

Les raisons que le lieutenant-colonel By donne pour préférer l'entrée en *amont*, nous semblent bien fondées, vu que la petite baie, dans laquelle il a placé l'entrée, est mieux abritée qu'elle ne le serait plus bas; le passage de l'Ottawa à la rivière Rideau est plus facile, se faisant en partie à travers un ravin, et la distance est quelque peu plus courte; il y a aussi une différence dans la direction des deux lignes, les rapides de Burret et le moulin de Merrick, où monsieur Clowes a proposé de faire

traverser son canal à travers six mille pieds et demi de terre, tandis que le lieutenant-colonel By fait traverser son canal du côté opposé de la rivière, sur une distance de un mille et demi, où le terrain ne sert de rien pour le reste de la distance et où il propose de faire monter l'eau dans la rivière au moyen de barrages, ce qui lui permettra d'éviter d'acheter une grande quantité de bonne terre (ce qui n'est pas évalué par monsieur Clowes) et de pratiquer une tranchée considérable dans le roc ; c'est pourquoi nous croyons que la ligne du lieutenant-colonel By ici est préférable, et aussi, au point de vue des deux estimations, plus économique.

Ce sont là les observations qui nous semblent nécessaires de faire à ce sujet, relativement au tracé projeté de la ligne de communication du lieutenant-colonel By, et relativement aux digues dont le lieutenant-colonel By se propose de faire usage, pour faire monter l'eau dans les rapides, afin de rendre la rivière Ottawa navigable.

Nous nous apercevons que ce projet est loin d'être nouveau, ayant été considérablement mis en pratique en Europe comme en Amérique, sous le nom ordinaire de "déversoir ;" le principe et l'emploi sont toutefois les mêmes, mais nous ne sachons pas qu'aucun ait été construit à une hauteur aussi grande que le lieutenant-colonel By prépare dans les environs de Hog's Back et aux Chutes de Jones, ces digues ayant de quarante-cinq à quarante-huit pieds respectivement ; les Américains ont une digue de vingt-huit pieds de hauteur dans la partie supérieure de l'Hudson, en amont d'Albany, où la rivière a de deux cent cinquante à trois cents verges de largeur, ce qui est environ deux fois la largeur du Rideau, où le lieutenant-colonel By se propose de construire sa première digue ; M. Clowes, qui dans son projet s'est aussi servi de déversoirs ou de digues pour faire monter l'eau des Rapides, quoiqu'il ne se soit pas servi de ce moyen dans la même mesure que le lieutenant-colonel By, le premier n'ayant que dix digues dans la rivière, variant de trois à sept pieds de hauteur, tandis que le lieutenant-colonel By en a vingt de différentes hauteurs, variant de huit à quarante-huit pieds.

En principe général, il ne nous semble pas y avoir d'objection à l'emploi de digues élevées, qu'on ne pourrait appliquer aux digues basses, les deux espèces obstruant la navigation de la rivière, "et il y a déjà plusieurs digues de moulin sur le Rideau," mais une digue élevée venant à manquer occasionnerait tant de dépenses pour la réparer et une interruption si longue de la navigation, qu'à notre avis on ne devrait les employer que là où elles sont absolument nécessaires, plus particulièrement vu que deux digues basses peuvent, dans la plupart des cas, produire le même effet qu'une digue élevée, et coûteraient moins cher au point de vue de la construction.

Des deux plus hautes digues que le lieutenant-colonel By propose d'ériger, l'une se trouve sur le Rideau, à Hogsback, qui aura quarante-cinq pieds de hauteur et quatre cents pieds de largeur ; la seconde, aux Chutes de Jones, sur la Cataract, qui a quarante-huit pieds de hauteur et cent quarante pieds de largeur, les endroits où elles seront construites se trouvent près de "Carrières" dont l'on pourra sortir facilement la pierre qu'on emploiera à la construction, les rives de la rivière sont favorables, et la construction de ces digues lui permet de mettre les écluses nécessaires ensemble au lieu de les mettre en deux divisions ou plus, ce qui occasionnerait des dépenses additionnelles quant au nombre des gardiens d'écluses, etc.

Comme tout repose sur le fait que ces digues élevées devraient être construites de manière à résister à la pression énorme de l'eau auxquelles elles seront soumises, nous avons examiné les deux profils que le lieutenant-colonel By a tracé pour ces deux digues, lesquelles diffèrent considérablement en proportion, et nous préférons décidément le second plan, que nous recommandons d'adopter aussi à Hogsback, avec les changements requis au point de vue de la différence en hauteur.

Nous apprenons du lieutenant Pooley que la digue, à Hogsback, était commencée avant son départ du pays et qu'elle serait probablement portée à une hauteur de dix à douze pieds avant le commencement de l'hiver, ce qui permettra de se faire une opinion sur le succès postérieur ; mais s'il surgissait des doutes nous recommanderions que la digue ne soit construite qu'à la moitié de la hauteur proposée, et qu'une seconde digue soit construite là où c'est nécessaire, en avant, ou qu'on ait recours à une tranchée.

Ceci naturellement occasionnerait une modification dans la disposition des écluses. vu qu'il serait nécessaire d'avancer une partie correspondante de ces écluses, et dans le cas de la digue de Hogsback cela occasionnerait un peu plus de dépenses, pour creuser d'avantage afin de mettre en place les écluses ainsi construites ; et ici nous recommanderons aussi que la partie supérieure des écluses à cet endroit ne soit pas commencée avant que la digue soit portée à la hauteur voulue, "quelque soit cette hauteur," et il n'y a pas de raison de douter de sa force de résistance.

Nous sommes d'avis qu'on trouvera le moyen de faire passer le bois par-dessus les digues, sans dommage, et on nous informe que le droit de propriété de toutes les rivières du Haut-Canada est particulièrement réservé à la Couronne, avec passage sur les deux rives ; si cette opinion et cette information sont exactes, il n'y aura pas lieu de se plaindre contre l'existence de ces digues.

Relativement aux frais des barrages que propose de faire construire le lieutenant-colonel By, comparés aux tranchées qu'on éviterait de faire, il n'a pas indiqué la profondeur de ces tranchées, il s'est contenté de donner une description générale de la nature du terrain ; en outre, M. Clowes n'a pas produit de profils de ces tranchées ; mais ayant bien examiné avec soin les informations et les données que nous avons pu obtenir quant à l'économie relative de chaque travail, nous sommes portés à croire que la conclusion est en faveur des barrages. Il serait sans doute satisfaisant, avant de se mettre à construire d'autres barrages que ceux en voie d'exécution, de faire le calcul des frais des tranchées, à chaque endroit où l'on se propose de construire des barrages au lieu de creuser, basés sur des profils du terrain et des sondages afin de se rendre compte de la nature du terrain.

Nous passons maintenant au second article de nos instructions.

"Nous prononcer et faire rapport sur la somme et sur tous les détails des dépenses de l'estimation transmise par le lieutenant-colonel By, et savoir si l'on ne pourrait trouver un moyen moins coûteux d'atteindre le but qu'on se propose."

A cette fin nous avons examiné et analysé avec beaucoup de soin chaque article de l'estimation du lieutenant-colonel By qu'on a pu mettre en regard du relevé des terrains et des plans qu'il a expédiés pour les divers travaux, et il y a des différences considérables quant à différents articles, entre nos calculs et ceux du lieutenant-colonel By, parfois en plus et parfois en moins. Nous sommes d'avis qu'en somme l'estimation a été faite avec beaucoup de soin et d'exactitude.

Nous avons dans la pièce marquée A qui accompagne ce rapport, dressé une liste des articles au sujet desquels nous avons pu établir une comparaison, et relativement auxquels nos calculs diffèrent de l'estimation soit en plus ou en moins, laquelle liste fera voir que nos calculs, pour tous ces articles, sont de £7,607.1.11 moindres que ceux du lieutenant-colonel By ; mais comme les principales différences se trouvent dans les tranchées et les levées, cas où, fréquemment, nous n'avons pas assez de profils pour faire voir tous les accidents du terrain, nous ne recommanderions pas que la différence soit déduite du montant de l'estimation.

Nous avons examiné avec soin les plans des écluses sur lesquels l'estimation du lieutenant-colonel By est basée, et qui, en général, semble judicieusement et soigneusement faite, mais remarquant que les murs latéraux des onzes écluses données à l'entreprise, qui ont en moyenne 18 pieds de hauteur, devront avoir une épaisseur de 6 pieds 6 pouces au sommet et 8 pieds à la base, et bien que nous sachions que ces murs devront nécessairement soutenir la pression de la terre alors qu'ils seront encore frais, et qu'il faut aussi prévoir les effets des grandes gelées sur la maçonnerie, nous sommes tout de même portés à partager l'avis qu'on pourrait sans danger déduire d'un pied l'épaisseur de ces murs, ce qui produirait une économie d'un huitième dans la maçonnerie de ces écluses. Nous n'avons pas de profils des autres écluses pour nous permettre de décider si leurs murs latéraux pourront être diminués pareillement en épaisseur, mais nous sommes portés à croire, à en juger d'après la quantité de maçonnerie des divers articles de l'estimation, qu'il en sera ainsi, et nous recommandons que ce point important soit examiné sur les lieux, et qu'on fasse un rapport, accompagné de tous les documents nécessaires pour qu'on puisse se prononcer.

Relativement à la partie de nos instructions où nous sommes priés de dire " si on pourrait trouver un moyen moins coûteux d'atteindre le but qu'on se propose," nous ne pouvons indiquer décidément aucune réduction, sauf celle qu'on pourrait réaliser en diminuant l'épaisseur des murs latéraux, sur lesquels, espérons-nous, on pourrait économiser une somme considérable, conjointement avec une économie de £9,000 qu'à notre avis on pourrait faire sur les articles de l'estimation à l'endroit du creusage d'un chenal droit pour la rivière Cataragoui à travers le marais en amont de Kingston, vu qu'on pourrait suffisamment améliorer la navigation pour les besoins du moment en coupant quelques-uns des principaux coudes de la rivière, bien qu'il faudra perdre un peu de temps pour parcourir un chenal plus long. On devrait faire remarquer ici que nous ne pouvons pas suggérer de modifications, et partant d'économies sur les plans du Lt-colonel By, sauf ce qu'on vient de mentionner; cependant à raison des arrangements judicieux du Lt-colonel By, admettant que ses travaux les plus considérables doivent être placés de manière à avoir de la pierre à la main, il appert qu'il a donné, par adjudication publique, des contrats pour les premiers onze écluses et pour les autres travaux en maçonnerie, à l'entrée du canal, à un chiffre ne dépassant pas 1s 1½d. le pied cube, ce qui est d'un cinquième moins que le prix estimatif.

Or, bien qu'on ait lieu de craindre qu'à mesure que les travaux avanceront dans les régions non colonisées et peu explorées de la ligne, les frais pour se procurer des provisions pour les ouvriers et pour transporter les matériaux, puissent amener une augmentation du prix des contrats, tout de même, nous avons lieu d'espérer qu'en continuant les mesures préparatoires sus-décrites, ces prix n'augmenteront que de très peu, et, là où les carrières sont très favorablement situées, il peut se faire qu'ils diminuent.

Nous croyons conséquemment que, bien que le Lt-colonel By ait pu avoir raison d'évaluer la maçonnerie à 1s. 5d. le pied cube, on peut s'attendre à ce que les prix des contrats ne dépassent pas 1s. 2d., et on a lieu d'espérer que, quant au prix, on pourra réaliser dans l'exécution une économie de $\frac{1}{5}$ de l'estimation relative à la maçonnerie. Les prix de l'estimation du Lt-colonel By pour le creusage dans les différents sols et dans le roc, et pour le déblaiement du terrain, les clôtures, les ponts, etc., nous semblent généralement modiques; £15 15s. par acre pour déblaiement (dont le total s'élève à £3,038. 18s. 16d.) nous a semblé de prime abord très élevé, mais en examinant la nature des travaux, et le soin avec lequel le travail doit se faire, nous avons été moins surpris d'apprendre que la plus basse soumission qu'ait reçu l'intendant général pour ces travaux s'élevait à la somme indiquée à l'estimation.

Cette phase de notre rapport nous semble à propos pour présenter quelques remarques sur le plan et l'estimation de M. Clowes, ingénieur civil pour cette voie de navigation, et que, par le premier article de nos instructions nous sommes appelés à examiner.

M. Clowes n'a pas produit de plan général ou de plans particuliers d'écluses ou d'autres travaux; non plus que des prix pour les ouvrages en maçonnerie ou en charpenterie, ou des profils ou sondages pour s'assurer de la nature du sol, et les proportions des tranchées dans la terre et le roc. Une somme ronde est indiquée pour chacun de ces travaux à mesure qu'ils se présentent sur la ligne, mais d'après ce que nous avons déjà fait voir nous ne croyons pas que les écluses puissent être exécutées d'une manière plus économique que celle que nous avons suggérée, et qui s'élèvera au total de l'estimation de M. Clowes pour toute la voie de navigation, et ce qui nous confirme dans cette opinion ce sont les dépenses proportionnellement beaucoup plus considérables faites pour le canal Lachine. Quant à l'estimation de la tranchée de 25 milles de canal qu'il se propose de faire, nous ne pouvons pas nous prononcer, vu que nous n'avons pas de profils et de sondages du terrain, mais il semble y avoir lieu de conclure que les quantités et la nature des tranchées sont estimées au-dessous de leur valeur. M. Clowes a aussi omis dans son estimation de pourvoir à plusieurs services absolument nécessaires dans l'exécution de son projet, outre l'oubli complet de tant pour cent pour les dépenses imprévues, ce qui dans l'estimation du Lt-colonel By s'élève, à raison du taux ordinaire de $\frac{1}{10}$, à £42,862. 18s. 10d.

En somme, nous partageons l'avis qu'après avoir accordé à M. Clowes beaucoup de mérite pour l'habileté et l'industrie dont il a fait preuve en explorant et traçant la meilleure ligne générale pour l'établissement de cette voie de communication par eau à travers les nombreuses difficultés suscitées par l'état du pays, et n'ayant probablement que très peu d'aide professionnelle, son estimation pour l'exécution des travaux nécessaires est tout à fait insuffisante et est, avec son rapport, bien plus de nature à démontrer la possibilité de la mesure qu'à donner un calcul exact de ce qu'il en coûterait pour l'exécuter. On verra, croyons-nous, que cette conclusion est bien fondée lorsqu'on aura examiné avec soin les nombreux plans préparés avec beaucoup de travail et d'attention par le lt.-colonel By et ses officiers, et qui étaient tous nécessaires avant de pouvoir faire un plan ou une estimation satisfaisante du canal. Le seul article de l'estimation du lt.-colonel By sur la nécessité duquel nous n'avons pas encore assez d'information, c'est la construction d'un pont à raison de près de £3,000 sur l'Ottawa près de l'entrée et des principaux travaux du canal. On a eu, dit-on, pour motif d'engager les entrepreneurs à entreprendre les travaux à meilleur marché qu'ils ne l'auraient fait autrement, en établissant une communication facile avec le seul établissement de cette partie du pays d'où ils pourraient obtenir leurs provisions et bon nombre de matériaux à moins de frais qu'il n'en coûterait autrement; et il ne semble pas déraisonnable de conclure que cette mesure a eu l'effet de faire baisser le prix des contrats considérablement, mais il serait nécessaire d'avoir un rapport détaillé sur ce sujet, comprenant aussi l'examen des moyens à prendre pour que le pont rembourse une partie de son prix de revient en prélevant des droits de péage sur ceux qui y passeront ainsi que sur les matériaux, sauf de ceux destinés au canal.

Relativement à la question de savoir si on peut trouver un mode moins coûteux d'établir cette voie de navigation, nous avons déjà indiqué toutes les économies que nous puissions faire sans danger dans le plan du lieutenant-colonel By, mais on pourrait peut-être trouver un mode pour diminuer les frais de l'entreprise (bien qu'à la longue il ne serait pas économique) en construisant en bois au lieu de les bâtir en pierre les écluses du canal qui ne sont pas encore commencées. Onze écluses en maçonnerie sont en voie d'exécution, conséquemment les trente-six autres pourraient être en bois. Nous ne pouvons d'ici calculer avec beaucoup d'exactitude ce que coûterait cette construction, mais nous avons lieu de croire d'après les meilleures informations que nous pouvons obtenir sur le prix du bois et de la main-d'œuvre, en Canada, que le prix ne dépasserait pas un tiers celui de la maçonnerie. Nous sommes toutefois d'avis que rien moins que d'importantes considérations financières ne feraient approuver l'adoption des écluses en bois, lesquelles ne pourraient être considérées que comme mesure temporaire.

Quant à la question de l'agrandissement des écluses proposé par le lieutenant-colonel By, et au sujet de laquelle nous sommes appelés, par le troisième article de nos instructions, à faire rapport, le lieutenant-colonel a exposé les avantages considérables tant au point de vue des opérations commerciales qu'au point de vue des opérations militaires, qu'on retirerait en portant la largeur des écluses du canal Rideau de 20 à 50 pieds, laissant la profondeur, telle qu'elle est présentement, à cinq pieds. Ceci pourrait se faire, dit-il, à raison de £50,000, à quoi il faut ajouter environ £3,000 pour l'élargissement des écluses déjà commencées. Nous ne voyons pas toutefois qu'on puisse retirer de cette mesure partielle des avantages immédiats suffisants pour justifier les dépenses susmentionnées; mais s'il existe des motifs bien fondés pour croire qu'à une époque à venir il ne serait pas au delà des moyens pécuniaires des deux pays d'établir une navigation à vapeur du lac Ontario à Québec, nous croyons alors que la proposition du lieutenant-colonel By méritera d'être prise en considération, car, à notre avis, une voie de communication générale par navigation à vapeur offrirait de grands avantages militaires, et nous croyons que si toutes les écluses de 20 pieds du canal Rideau étaient construites en maçonnerie, ceci empêcherait tout probablement l'élargissement subséquent de ces écluses, travaux qui permettraient aux gros bateaux à vapeur du Saint-Laurent de naviguer sur le lac Ontario et l'Ottawa. Et nous ferons remarquer ici que la mesure temporaire que nous avons suggérée dans le but de réaliser des économies pour le moment, en cons-

truisant en bois les autres écluses de 20 pieds, aurait aussi l'avantage de permettre de décider plus tard l'importante question de la navigation à vapeur sur une plus grande échelle, vu que la construction en bois de 36 écluses ne pourrait être que temporaire, devant être subséquemment remplacées par des écluses en pierre, de quelques dimensions qu'on croira alors le plus convenable. L'état suivant fait voir ce qu'à notre avis seraient les frais des différentes constructions dont on a précédemment fait l'examen.

ESTIMATION, DU LT. COLONEL BY, DES TRAVAUX DU CANAL RIDEAU.

Ecluses en pierre.....	474,844, 1, 2½.
“ modifiées par ce comité, et le prix de la maçonnerie réduit au prix auquel les travaux ont été adjugés.....	407,531, 4, 3¼.
“ Si les 36 autres écluses étaient construites en bois.....	330,118, 7, 2¼.

En réponse au dernier article de nos instructions, savoir: “ Faire rapport sur la question de savoir si le Lt.-colonel By n'a pas entièrement perdu de vue le plan et l'estimation des travaux ayant pour but le même objet que se proposeraient l'ex Grand-Maître et le bureau lorsqu'ils ordonnèrent au Lt.-col. By d'exécuter ce service, savoir: le plan et les estimations préparés par un ingénieur civil du pays, et, en sus de £241,000 sterling mis par le comité d'ingénieurs dont sir James Smyth était président, afin d'accorder £500 de plus pour chaque écluse dans le but de les construire de la même grandeur que celles du canal Lachine, mais qu'au contraire il n'a pas catégoriquement fait rapport qu'il a agi ainsi, et encore moins expliqué sa manière d'agir, si ce n'est verbalement par l'entremise du lieutenant Pooley, et si le Lt.-colonel By n'a pas maintes fois reçu ordre de se conformer à ces plans et estimations et s'il n'a pas reçu des instructions catégoriques de s'en tenir à ces plans et estimations.”

Nous devons déclarer que le Lt.-colonel By semble s'être généralement conformé au tracé indiqué dans ses instructions, mais qu'il a dévié de celui que comportait l'estimation de l'ingénieur civil, et auquel on lui a dit de se conformer, aux endroits déjà mentionnés, ce en quoi le lieutenant-colonel semble avoir été guidé par le désir d'atteindre le but le plus judicieusement et le plus avantageusement possible. Nous constatons aussi qu'il a strictement suivi les dimensions du canal et des écluses que la commission d'ingénieurs a proposées et que le Grand-Maître a ordonné d'exécuter. Relativement à l'estimation préparée par l'ingénieur civil, et augmentée de £24,000 par la commission d'ingénieurs, nous sommes d'avis que le Lt.-colonel By ne l'a pas perdue de vue, vu qu'il fit rapport le 6 décembre 1826 “ qu'il doutait fort que les travaux pussent s'exécuter pour £169,000, mais qu'il n'osait pas se prononcer définitivement avant d'avoir bien examiné toute la ligne.” Nous avons déjà exprimé notre avis sur l'insuffisance de cette somme et il ne nous semble pas que des estimations détaillées basées sur des mesurages et des niveaux exacts pussent être préparées et transmises avant le second été.

Les documents qui ont été soumis à notre examen sont renvoyés avec le présent rapport.

Nous avons l'honneur d'être, etc., etc.,

ALEX. BRYCE, *M. général président*

JOHN T. JONES, *colonel,*

EDWD. FANSHAW, *Lt.-col. du génie.*

Il y a dans ce rapport une question au sujet de laquelle je ne puis, à raison de la connaissance que j'ai des lieux, partager l'opinion des autres membres du comité, je veux parler de l'adoption des écluses en bois pour les 36 autres écluses du canal Rideau, afin de remettre à plus tard le règlement de la question de savoir si les écluses seront agrandies ou si elles continueront d'avoir 20 pieds de largeur. L'élargissement des écluses du canal Rideau sans agrandir aussi toute la série de canaux et d'écluses de Montréal au canal Rideau, n'offrirait absolument aucun avantage et d'établir une navigation à vapeur ininterrompue à partir du St-Laurent, par le côté nord ou sud de l'île de Montréal, l'Ottawa et le canal Rideau, me

semble être une entreprise trop gigantesque et coûteuse pour qu'on ne puisse jamais y songer sérieusement. C'est pourquoi je préférerais assurément continuer les travaux conformément à notre présent plan, avec des écluses en maçonnerie de la grandeur présente, à raison des dépenses annuelles que le gouvernement de Sa Majesté jugera à propos d'accorder, n'ayant recours aux écluses en bois que dans le cas où l'on prévoirait des hostilités, ce qui nécessiterait le parachèvement hatif des travaux.

J. CARMICHAEL SMYTH,
M. général.

22 janvier 1828.

N° 18.—LE COMITÉ DES CANAUX AU COLONEL BY.

(*Archives canadiennes, série C, vol. 45, p. 215.*)

KINGSTON, 28 juin 1828.

Le comité chargé de se réunir au Canada concernant le canal Rideau, ayant parcouru d'un bout à l'autre la ligne de navigation, et ayant examiné la nature et la construction des travaux dont vous avez fait la proposition, l'étendue des contrats que vous avez passés, le mode adopté pour l'exécution des travaux, et certains individus ayant présenté des réclamations qui, si elles sont justes devraient être réglées aussitôt que possible, désire attirer votre attention sur les observations suivantes, et vous prie de bien vouloir agir en conséquence: —

Le compte de deniers employés pour le canal Rideau jusqu'au 23 janvier 1828, que vous avez transmis en Angleterre, s'élève à £61,236 0s. 6 $\frac{1}{2}$ d. Le comité a instruction de vous autoriser de dépenser pour les travaux pendant l'année 1828 la somme de £105,000 0. 0. aux conditions suivantes, et nous avons l'honneur de vous avertir le plus explicitement possible de ne pas entreprendre d'autres travaux jusqu'à ce que ceux qui sont déjà en voie d'exécution soient suffisamment avancés pour vous permettre d'appliquer des fonds à d'autres parties.

Vous voudrez bien comprendre que, dans la première année, vous devrez déduire des £105,000 vos dépenses à compter du 23 janvier jusqu'à la présente période. Deuxièmement: nous devons vous prier d'ordonner, le 30 de ce mois, le règlement de toutes les justes réclamations contre le département, d'après les conditions du contrat, et d'après les mesures et l'examen les plus minutieux de l'officier surveillant. Le reliquat qui restera sur les £105,000, après les susdits paiements, constituera la somme que vous êtes autorisé à employer de la manière suivante pendant l'année 1828:—

La navigation devra se faire entre Ottawa et Kingston, dans une profondeur d'eau continue de 5 pieds à l'eau la plus basse, calculant que les eaux de Kingston sont présentement à 4 pieds au-dessus du niveau le plus bas.

Les écluses devront pouvoir contenir un bateau à vapeur de 30 pieds de largeur, les aubes comprises, et de 108 pieds de longueur, laissant de l'espace pour ouvrir les portes.

Le comité ne peut, sur une ligne aussi prolongée, autoriser qu'on dévie en quelque manière du mode primitif de la position des écluses ou de la position des portes. Mais avec vous nous approuvons la réduction de l'épaisseur de la maçonnerie des murs latéraux, ce que vous indiquez dans votre profil du 1er décembre 1827.

Relativement à la construction des barrages, le comité recommande qu'on porte la plus grande attention aux culées, et que la surface supérieure soit faite en maçonnerie assemblée, telle qu'indiquée dans le profil du barrage de la chute de Jones, que vous avez expédié en Angleterre et que le comité qui s'est réuni à Londres a approuvé.

Le comité reconnaît les avantages des modifications que vous avez proposées pour ce qui est des dispositions des écluses entre le grand marais de Dow et Hog's Back, soit l'inondation du marais même et la concentration des quatre écluses au moulin de Kingston afin d'obtenir une navigation ininterrompue jusqu'au moulin inférieur de Brewer, pourvu que les contrats soient d'une nature à autoriser une pareille déviation du plan primitif.

Vous êtes prié de transmettre aussitôt que possible au comité la somme totale requise pour la construction du canal Rideau d'après l'échelle susdite.

Le comité sait que dans une entreprise de la nature du canal Rideau, à travers un pays non déboisé, il n'a pas été possible avec les moyens à votre disposition et la diligence qu'on y a mise d'exercer cette somme de régularité et de surveillance vigilante par l'entremise d'officiers capables, qui est indispensable et qui seule, pour ce qui est des travaux à faire, peut assurer une juste économie des deniers publics en rapport avec l'efficacité et la solidité des travaux ; mais il désire aussi vous dire particulièrement que les officiers militaires et les ingénieurs civils sous vos ordres soient immédiatement distribués sur tout le parcours des travaux en voie d'exécution, de manière à obtenir pour chaque partie de la ligne au moins une visite journalière et une surveillance constante qui assurera une solide et louable exécution des travaux très importants qui vous ont été confiés, et que chaque officier tienne un journal détaillé et complet des progrès des travaux, vous faisant chaque semaine un rapport abrégé.

Le comité ne peut trop recommander aux officiers sous vos ordres d'exercer la plus grande minutie dans l'examen de toutes les réclamations faites par les entrepreneurs ou autres personnes employés par le gouvernement dans le désir de faire strictement justice et de convaincre les particuliers que ce sentiment est en harmonie avec vos désirs et les bons progrès des travaux.

Le comité est d'avis que, particulièrement dans un travail aussi important, où les officiers sont exposés à être déplacés, et auquel un si grand nombre de personnes sont intéressées, toutes les vérifications de temps et toutes les mesures des ouvrages et des matériaux soient inscrites dans un livre à titre de registre public, signées par les officiers surveillants chaque fois que des mesures sont prises, et ratifiées au moins une fois par semaine par la signature du réclamant ou de la personne agissant pour lui. Un extrait de ce livre transmis tous les trois mois à By-Town vous permettra d'ordonner des paiements pour autant, conformément aux conditions du contrat.

Nous devons attirer votre attention sur l'opportunité de construire des maisons d'éclusiers de manière qu'on puisse en faire des postes défendables et qu'elles constituent une protection pour les écluses et les barrages aux diverses stations, et sur le fait que vous devriez aussi représenter aux autorités voulues l'à-propos de conserved ou d'acheter, à chaque station, le terrain qui s'adaptera le mieux à des travaux militaires.

Le comité a déjà recommandé de faire un relevé exact du terrain aux environs de By-Town, et nous vous prions d'y joindre l'évaluation de tout autre terrain supplémentaire, en sus de la présente réserve, qu'il faudra pour un dépôt devant contenir 5,000 hommes.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très obéissants et très humbles serviteurs,

JAMES KEMPT, *lieutenant général.*

EDWARD FANSHAW, *lieutenant-colonel, corps du génie.*

G. G. LEWIS, *lieutenant-colonel, corps du génie.*

NOTE E.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS APRÈS LA PAIX DE 1783.

N° 1.—NEPEAN À DORCHESTER.

(Archives du Canada, série Q 27—1, page 38.)

WHITEHALL, 31 mars 1787.

Secrète.

MILORD,—Le monsieur dont je vous donnerai le nom dans la prochaine lettre particulière que j'aurai occasion d'écrire à Votre Seigneurie, a été engagé, et devra recevoir des appointements annuels de £200, en considération de ses services.

Votre Seigneurie verra par le journal ci-inclus (qui est sa manière de transmettre ses renseignements) tout ce qui s'est passé jusqu'au 6 du mois dernier, et qu'il a l'intention de vous rendre visite afin de s'entendre sur son plan de communication. Il a été employé pendant la guerre, et a rendu des services en s'exposant à des risques considérables, et je suis porté à croire qu'il sera utile. Je le connais personnellement très peu, mais d'après ce que j'ai vu, il paraît être un homme de sang-froid et calme.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.,

EVAN NEPEAN.

N° 2.—LORD DORCHESTER À LORD SYDNEY.

(Archives du Canada, série Q 27—1, page 95.)

QUÉBEC, 10 avril 1787.

N° 15.

MILORD.—Certaines communications d'une nature très intéressante m'ont été faites, qui, je suis porté à le croire, ne se rendront pas toutes facilement par un canal plus direct. Je les inclus donc à Votre Seigneurie; et tout ce que je ferai remarquer, c'est que rien de ce qu'elles contiennent ne change aucunement mon opinion concernant les postes d'en haut mentionnés dans ma lettre n° 10.

* * * * *

Je suis avec beaucoup de respect et d'estime, de Votre Seigneurie,
le très obéissant et très humble serviteur,

DORCHESTER.

A.

Au commencement de la dernière guerre, il est bien connu qu'il y avait bon nombre de personnes dans les Etats-Unis qui étaient contre la Grande-Bretagne sur certaines questions et qui n'avaient aucune intention de se séparer, et qui ont été entraînées pas à pas vers l'indépendance; et un bon nombre d'autres l'ont été contre leur gré et sans pouvoir revenir sur leurs pas.

Au moment actuel, il n'y a pas un homme dans les Etats, depuis le New-Hampshire jusqu'à la Géorgie, qui ne regarde le présent gouvernement avec mépris,

qui n'est pas convaincu de son impuissance, et qui ne désire le changer pour une monarchie.

Ils se divisent en trois groupes.

Le premier groupe propose un gouvernement fédéral ressemblant quelque peu à la constitution de l'Etat de New-York, avec un exécutif, un sénat et une chambre d'assemblée annuelle.

Le second veut un souverain à vie, avec deux chambres de parlement élues tous les trois ans.

Le troisième désire établir une monarchie héréditaire avec une forme de gouvernement se rapprochant le plus possible de celle de la Grande-Bretagne. Dans le premier groupe un grand nombre portent leurs vues vers le général Washington ; ceux du second et du troisième groupe jettent les yeux sur la maison de Hanovre pour avoir un souverain ; ils désirent un des fils du Roi.

Le troisième groupe est le plus puissant et se compose de quelques-uns des hommes les plus capables des Etats.

Ils considèrent le projet du premier groupe comme tout à fait insuffisant, celui du second en faveur d'une monarchie élective, comme présentant beaucoup d'objections, témoin la condition de la Pologne, mais regardent leur système, s'il réussit, comme celui qui offre le plus la chance de fournir un gouvernement respectable et permanent. Ils ont déjà choisi deux messieurs qui se rendront dans la Grande-Bretagne dans ce but, lorsqu'ils jugeront qu'il en sera temps.

Quant à la convention qui doit se réunir à Philadelphie en mai prochain, quelque capable qu'elle soit, considérée individuellement, il lui sera impossible d'adopter aucune mesure qui puisse donner de la vigueur au présent gouvernement fédéral, mesure qui soit adoptée d'abord par le congrès et ensuite par les diverses législatures.

De fait les messieurs qui composent le troisième groupe n'attendent rien de la convention en sa qualité publique, mais désirent profiter de cette réunion pour connaître à fond l'opinion des uns et des autres afin de prendre des arrangements et les mesures nécessaires pour leur donner effet.

Le présent gouvernement fédéral est la faiblesse même, il devra tomber de toutes pièces dans le cours de l'hiver prochain, et on ne le tient maintenant que parce qu'on espère que les conventions pourront faire quelque chose de bon.

La présente détresse publique est insurmontable.

Les puissances étrangères demandent avec instance leur argent.

La France passant ses réclamations à la Hollande.

Les intérêts français réduits à rien.

M. Jay, le ministre des affaires étrangères, a fait un long rapport au congrès exposant que non seulement les faits mentionnés dans le mémoire transmis par lord Carmarthen sont vrais, mais qu'il y en a un grand nombre d'autres d'une nature semblable qui n'étaient pas alors connus dans la Grande-Bretagne ; le congrès connaît parfaitement ces infractions, mais il se trouve si faible sous tous les rapports qu'il n'ose faire aucune recommandation publique aux Etats sur ce sujet. Il restera à New-York.

Les messieurs qui forment le troisième groupe ne désirent pas que le Vermont entre dans la confédération à présent, bien qu'ils ne soient nullement étrangers au rôle qu'il a joué. Ils désirent que la Grande-Bretagne garde les forts à présent et qu'elle soit forte au Canada. Ils ne désirent faire aucun traité de commerce maintenant, mais pensent que quelques faveurs particulières feraient du bien.

On ne peut vivre sous le présent gouvernement.

Ils sont résolus à courir tous les risques pour faire prévaloir leurs opinions.

Même le clergé presbytérien est devenu partisan de la monarchie, la société en général trouvant, par expérience, qu'un régime républicain, quelque beau qu'il soit en théorie, n'est pas fait pour un grand pays.

On a récemment sondé le général Washington sur ce sujet, mais rien ne peut l'induire à rentrer dans la vie publique ; ayant conscience d'avoir acquis une grande gloire militaire, parfaitement satisfait de sa condition, sans enfants et

n'ayant aucuns parents qui soient hommes d'ambition ou de talents réels, ce monsieur est décidé à passer le reste de sa vie dans la retraite et la paix.

Nonobstant cette opinion concernant le général Washington, il y en a une autre qui prétend que ce monsieur aspire au pouvoir suprême, et qu'il ne sera pas présent à la convention par politique, et que le docteur Griffiths, de la Virginie, qui doit partir bientôt pour l'Angleterre, avec l'espoir d'être consacré évêque, a été employé par lui pour sonder le pays sur ce même sujet.

Par d'autres sources d'information on apprend que des hommes habiles dans les Etats sont en général fortement convaincus de la nécessité d'établir une monarchie ; ils trouvent leur présent gouvernement ni capable ni respectable, ils sont très divisés d'opinion sur ce sujet, savoir s'ils élèveront un Américain à cette dignité, ou s'ils se procureront un souverain dans la Grande-Bretagne ou en France.

Le général Washington a un parti d'amis, il ne sera pas présent à la convention en mai ; mais il existe une forte opinion qu'il aspire à cette dignité ; qu'il y pense depuis des années, et qu'il a sacrifié dans ce but les intérêts de l'ancienne armée continentale.

On s'imagine que la convention ébauchera les grandes lignes d'un plan général qu'elle soumettra à l'approbation du congrès et des Etats, et qu'elle s'ajournera ensuite.

Quelques messieurs sont si convaincus de la nécessité d'avoir une Chambre Haute aussi bien qu'un souverain, qu'ils ont intention de proposer d'élever tous les membres qui formaient le congrès de dix-sept cent soixante et quinze à cette dignité, et même de la rendre héréditaire.

L'assemblée générale triennale du clergé de Cincinnati et une assemblée du clergé épiscopal américain seront tenues à Philadelphie en même temps que la convention ; le congrès restant à New-York.

Le docteur Griffiths, de la Virginie, a passé quelque temps à New York cet hiver ; on le considère un homme très capable, et il est retourné dans sa famille tout récemment ; ce monsieur, qu'on regarde comme un ami du général Washington, eût beaucoup de relation avec les hommes en office, ainsi qu'avec un grand nombre d'hommes respectable dans diverses parties du pays ; on s'attend qu'il partira bientôt pour l'Angleterre, parce qu'il est recommandé comme une personne digne d'être consacrée Evêque.

N^o3—À LORD DORCHESTER.

(Archives du Canada, série Q 36—2, p. 434.)

DÉTROIT, 4 mai (disons juin), 1788.

MILORD,—Le monsieur que j'ai envoyé à Fort Pitt vient d'arriver de cet endroit, et je suis maintenant en état d'informer Votre Seigneurie que j'ai espoir d'établir des relations amicales avec les habitants de l'Ohio.

Les déprédations récemment commises sur cette rivière par les Sauvages fait actuellement tort à cette voie de communication ouverte et n'éveillant aucun soupçon, que je désirerais établir ; et la nouvelle constitution occupant l'attention de la grande masse de la population depuis le pied de la montagne du Laurier jusqu'à l'extrémité ouest de la Pensylvanie, empêche, dans ce moment, d'agiter toute question relative au Mississipi. Un grand nombre de personnes continuent constamment à émigrer vers le Kentucky, désirant apparemment se séparer du nouveau gouvernement fédéral projeté ; et d'après ce que je peux apprendre, il paraît que leurs intérêts évidents correspondant avec leurs inclinations, les conduisent à désirer l'indépendance, et un libre passage vers l'Océan par la voie naturelle du Mississipi. J'ai écrit à plusieurs personnes intéressées aux chutes de l'Ohio et du Kentucky, mais comme les Sauvages font de fréquentes incursions dans ce pays, je n'ai pu jusqu'à présent recevoir les réponses satisfaisantes qu'autrement j'aurais eu droit d'attendre.

Le congrès ayant cédé au Connecticut cent vingt milles à l'ouest des limites ouest de la Pensylvanie comme la proportion due à cet Etat dans le pays cédé au

nord-ouest de l'Ohio, un certain nombre de personnes de ce gouvernement se trouvent actuellement à Pittsburg dans le but réel de former une colonie dans les limites désignées, sur la rivière Muskingum, et l'on fait à Redstone les préparatifs nécessaires pour transporter dans le bas de l'Ohio les nombreux aventuriers à la tête desquels se trouve le fils du général Putnam. Concerné dans la même entreprise se trouve un général Parsons, dont j'ai reçu des avances, qui, je l'imagine, seront favorables à une entente harmonieuse au point de vue des intérêts commerciaux entre la Grande-Bretagne et ces établissements naissants. De fait, l'avantage commun de toutes les personnes qui ont intention de s'établir sur l'Ohio et qui désirent augmenter la valeur de leurs propriétés foncières doit les engager à demander avec instance une libre entrée dans la baie du Mexique, et à solliciter notre commerce. J'ai reçu les plus pressantes invitations d'aller à Fort Pitt de la part des premières autorités de cet endroit et des environs, et d'après les informations qui m'ont été communiquées verbalement de la part de plusieurs par l'entremise de la personne qui vient d'arriver, je pourrais faire beaucoup dans une courte visite.

On y fait de grands préparatifs en vue du traité projeté, et l'on compte beaucoup sur la soumission des Sauvages. M. McKee se trouve maintenant sur la rivière Miamis, et paraît exercer une influence complète sur l'esprit des tribus de l'ouest. Je le rejoindrai dans quelques jours. Je serais heureux de connaître le bon plaisir de Votre Seigneurie sur ma visite à Pittsburg et même au Kentucky, afin de recevoir des propositions de la part des hommes influents et intéressés, pour les soumettre à la considération de Votre Seigneurie, et je prendrai la liberté de faire remarquer que si j'étais en état d'influencer la presse au premier de ces endroits, et d'engager une personne compétente à écrire sur l'utilité des mesures qu'on a en vue, cela tendrait grandement à accélérer un événement aussi désirable. Bien que je fasse tout ce que je pourrai pour exercer la plus stricte économie dans le cas où Votre Seigneurie jugerait à propos de m'y laisser aller sous prétexte d'affaires personnelles, cependant comme les dépenses qu'occasionneront ce voyage seront beaucoup plus élevées que ne me le permettraient mes moyens, j'espère que Votre Seigneurie comprendra la nécessité de me donner un peu d'aide pécuniaire, dont je laisse à Votre Seigneurie de fixer le chiffre.

J'inclus deux lettres de Pittsburg, l'une de l'ancien auditeur général du département du milieu et l'autre du général Nevil, un des membres du conseil exécutif de la Pensylvanie, d'après lesquelles Votre Seigneurie verra sur quel pied j'ai établi mes premières avances. Comme j'attends une réponse à mes dépêches antérieures relatives à l'occupation par les Américains des postes qu'on se propose de céder, il sera inutile d'en commenter ici les conséquences.

Il me serait agréable de connaître la décision de Votre Seigneurie sur mon voyage à Pittsburg, et tout ce qu'on attend de cette visite projetée.

A tout événement je m'appliquerai constamment à me rendre utile et digne de l'attention et du patronage de Votre Seigneurie.

N° 4. DORCHESTER À LORD SYDNEY.

(Archives du Canada, série Q 38, page 145.)

QUÉBEC, 14 octobre 1788.

MILORD,—Je vous inclus certaines communications reçues récemment; elles sont la continuation du document marqué A renfermé dans ma lettre n° 15 du 10 avril 1787.

Je suis, avec beaucoup de respect et d'estime, de Votre Seigneurie,

Le très obéissant et très humble serviteur,

DORCHESTER.

N° 5. OPINIONS ET REMARQUES DE DIVERSES PERSONNES
RELATIVEMENT AUX ETATS-UNIS.

(Archives du Canada, série Q 38, page 146.)

Les Etats sont actuellement divisés en deux grands partis; ceux qui ont favorisés le nouveau gouvernement s'appellent fédéralistes, leurs adversaires sont désignés sous le nom d'anti-fédéralistes, et ils portent très loin leur animosité.

On admet en général que la convention fédérale qui s'assembla à Philadelphie en 1787 se composait d'un grand nombre des hommes les plus capables des Etats; après une longue discussion, on soumit à leur considération trois projets qu'on discuta :

1° Celui du New-Jersey, qu'on supposait proposé par le gouverneur Livingston, qui voulait simplement augmenter les pouvoirs du présent congrès; on le jugea insuffisant.

2° Celui du colonel Hamilton, qui avait pour but l'établissement d'une monarchie, en plaçant la couronne sur la tête d'un prince étranger, projet qui fut mis de côté, bien qu'il eût l'appui de quelques-uns des hommes les plus habiles de la convention.

3° Celui de la Virginie, qui fut adopté. Les hommes les plus capables des Etats sont dans le moment fortement prévenus en faveur de notre forme de gouvernement, et ils regardent la constitution qu'ils s'efforcent par tous les moyens d'établir, plutôt comme une expérience ouvrant la voie à une autre plus énergique, que comme la constitution finale du pays, mais ils sont certainement allés aussi loin qu'ils le pouvaient, et en vérité l'on pourrait citer peu ou pas de cas dans lesquels il s'est produit une reprise aussi générale d'autorité sans violence en si peu de temps lorsque la reddition avait été complète; le nouveau gouvernement sera formé à New-York en mars sans grande difficulté ou trouble, mais en vérité il est très douteux qu'il conserve assez longtemps l'énergie suffisante pour atteindre l'objet pour lequel il a été établi; le général Washington sera le président, et l'on croit que M. Hancock sera le vice-président; on soupçonne ces deux messieurs d'avoir un penchant pour les Français.

Le nouveau gouvernement occasionnera plus de dépenses que le présent, ou qu'une monarchie prudente et bien réglée; les messieurs qui favorisaient un gouvernement royal considèrent la nomination du président, pour un si court espace de temps, comme un pauvre objet d'ambition, et que quelque président futur desirera probablement rétablir la monarchie dans le but de s'élever avec sa famille à une grandeur permanente.

La difficulté de faire fonctionner le nouveau gouvernement se trouve grandement augmentée par les majorités insignifiantes qui ont décrété son adoption dans les conventions des grands Etats de la Baie du Massachusetts, de New-York, de la Pensylvanie et de la Virginie, dans chacun desquels les majorités en nombre sont anti-fédéralistes, bien que les partisans en faveur du nouveau système possèdent la plus grande proportion de la propriété foncière et mobilière.

Tout le poids de l'ordre de Cincinnatti est jeté dans la balance fédérale, et l'on a pris soin, surtout dans le cours de la dernière année, de consolider et de cimenter cette institution militaire dont le général Washington est le président général et le major général Knox le secrétaire général; malgré toutes les objections qu'on avait contre cet ordre, à cause de la jalousie naturelle d'un gouvernement républicain confédéré, c'est actuellement un ordre héréditaire, avec ce singulier trait distinctif que le possesseur a le droit de laisser de préférence son diplôme à un fils cadet, s'il le juge plus digne de l'avoir.

On passera l'hiver qui s'approche en querelles entre les divers partis dans les Etats; les ennemis du nouveau gouvernement réuniront tous leurs efforts pour

l'affaiblir, ses amis pour garder le terrain qu'ils ont gagné; la Pensylvanie a déjà ouvert la marche, sa législature étant déjà en session, et elle a donné le ton à l'opposition, suivant le style de la lettre circulaire de la convention de l'Etat de New-York, lorsqu'elle adopta la Constitution à Poughkeepsie; on considère que cette lettre a fait beaucoup de tort aux intérêts fédéraux, mais c'était le prix du compromis avec des partisans anti-fédéralistes, qui n'auraient seulement pas voulu accepter cela, si le New-Hampshire et la Virginie ne les avaient pas dévoués en décidant d'adopter ce régime; trouvant la constitution admise, ils n'ont pas voulu se retirer de l'union, comme l'on fait le Rhode-Island et la Caroline du Nord, sachant que leurs adversaires avaient déterminé de séparer les districts du Sud de ceux du Nord, et de défendre l'Ile de New-York et ses dépendances, qui renfermaient à peu près toutes les positions occupées par les troupes du roi durant la dernière guerre, et dans ce but ils avaient réellement concerté des mesures avec ceux des Etats voisins qui avaient préalablement adopté la nouvelle constitution.

Un bon nombre de riches marchands ont pris une part active en faveur du nouveau projet, parce qu'ils espéraient que la dette domestique de l'union serait consolidée, et que les diverses garanties en papier, dont ils possédaient une somme considérable, achetée pour un rien, atteindraient leur pleine valeur.

L'effet que le présent changement qui s'opère dans les Etats a produit sur les personnes qu'on savait avoir été uniformément attachées à notre gouvernement, est digne de remarque; quelques-uns des plus éclairés sont fédéralistes, parce qu'ils sont persuadés que la réunion à l'empire est impraticable; tandis qu'un grand nombre de l'ordre inférieur sont de violents anti-fédéralistes, se flattant que la ruine et la détresse du pays produira ce qu'ils ont toujours en vue, mais une grande et respectable proportion prend peu ou pas de part dans la politique générale du jour; ils commencent cependant à monter dans l'estime du pays, sont courtisés par les deux partis, et dans bien des cas ils ont été élus membres des législatures d'Etat, et même nommés délégués au Congrès.

Il est certain que durant le présent été, lorsqu'on ne s'attendait pas à ce que neuf Etats, nombre requis par la constitution, la ratifieraient, on avait intention d'avoir recours aux armes, le major général Knox s'est tenu prêt à New-York pendant plusieurs semaines, et l'on prit des mesures pour réunir dix mille hommes dans la Nouvelle-Angleterre, et un corps dans le Jersey, un grand nombre d'officiers furent nommés pour commander ces troupes, le général Washington n'étant nullement étranger à ces mesures, et comme on avait rapporté et qu'on croyait que le comte Moutier, le ministre de France, prenait le parti des adversaires du nouveau gouvernement, le général Knox avertit formellement ce ministre de ce qu'il avait entendu dire, l'assurant en même temps que les messieurs des Etats étaient décidés à remporter ce point, et que s'il persistait dans son projet, ou si on trouvait que les agents de sa Cour prenaient part contre ce projet, cette conduite détacherait le pays de la France.

La perception des taxes et la prévention de la contrebande sont au nombre des principales difficultés que le nouveau gouvernement a à surmonter, et il reste encore à savoir si le peuple des Etats en général est disposé à se soumettre aux mesures inévitablement nécessaires, s'ils doivent former une nation ayant des relations avec les puissances étrangères par des traités politiques ou de commerce; ils doivent sans aucun doute avoir une armée; le présent effectif continental n'est maintenu qu'en vue des frontières sauvages, et ne suffit même pas pour ce service, cependant, bien que les murmures et les plaintes soient universelles, la population augmente rapidement, l'agriculture prospère, et la face du pays reflète l'image d'un peuple ne voulant pas, plutôt qu'incapable de contribuer aux dépenses nécessaires, et de relever l'honneur d'un gouvernement méprisable.

Au nombre des objections soulevées contre le nouveau système par les partisans d'une monarchie, les luttes constantes à qui aura le pouvoir, qui par la nature des choses devront avoir lieu entre le gouvernement général ou national et les gouvernements d'Etats, ne sont pas les moins importantes; sans une armée, on ne sait trop jusqu'à quel point les gouvernements d'Etats pourront prévaloir.

Un grand nombre de fédéralistes sensés regardent le nouveau régime comme une œuvre pour leur prospérité, doutent de ressentir pendant leur vie aucun de ses avantages, et semblent désireux de faire disparaître l'impression de bénéfices imaginaires dont, un grand nombre de ses partisans le déclarent rempli, afin de lui créer une popularité momentanée dans le pays.

Les anti-fédéralistes en général sont tranquilles dans le moment, mais ni l'esprit ni la force du parti n'est épuisé; obstinés et mécontents, ils entretiennent peu de relations avec leurs adversaires, et tous les liens de la vie sociale sont brisés; cependant il faut admettre que sous le rapport de la vigueur, des talents et des relations suivies, ils sont bien inférieurs au parti-fédéraliste, qui au milieu d'une variété de difficultés jouit de cet avantage, qu'un gouvernement républicain ne semble pas fait pour le génie et les dispositions du peuple des Etats.

L'émigration vers le Kentucky et vers le gouvernement du major général Saint Clair, au delà de l'Ohio, appelé le territoire de l'Ouest, a dépassé les bornes de la crédibilité; il est difficile d'évaluer exactement le nombre des habitants, mais il augmente tous les jours, et malgré des inconvénients évidents de coloniser un pays considérable avec tous les dangers d'une guerre sauvage, l'entrain de s'éloigner du bord de la mer ne paraît pas se ralentir, particulièrement dans la Nouvelle-Angleterre, dont la population entreprenante, arrêtée dans ses occupations commerciales, se porte avec une étonnante facilité vers ce pays qui les tente bien que si éloigné, et sans se laisser détourner par les dangers ou arrêter par la difficulté de trouver des moyens de substance pour eux et leurs familles jusqu'à ce qu'ils se soient installés dans ces établissements éloignés, ils voyagent par hordes vers le sud, menaçant les provinces espagnoles d'hostilités prochaines, et comme première démarche à cet effet, un corps de cinq cents hommes, formé en un régiment régulièrement commandé et armé avec deux pièces de campagne s'est entendu sur un projet pour s'établir au confluent des rivières Misissipi et Missouri, sur la rive nord; ils sont commandés par le colonel Sherman, du Connecticut, doivent se réunir à Pittsburg en mai, où se préparent leurs navires, et ils s'appellent la première division du futur établissement; ils se composent d'officiers et de soldats qui ont servi dans l'ancienne armée continentale; ces hommes déclarent qu'il leur est indifférent que le Congrès soit ou non satisfait de cette mesure; quant aux Espagnols ils ne les craignent ni les respectent, et ils sont d'opinion que la population se frayera de force un passage sur le Misissipi jusqu'à l'Océan en deux ans, sinon plus tôt; quant à eux-mêmes, ils désirent établir des relations d'amitié avec notre gouvernement par les lacs du nord, en descendant quelques-unes des rivières qui se jettent dans la Baie Verte, qui communique facilement avec Michillimakinac, où ils désirent qu'on leur permette d'échanger leurs fourrures contre nos articles de fabrication, et où ils croient pouvoir les obtenir à meilleur marché que par un transport par terre à travers les Etats.

Le faible Congrès actuel exerce peu d'autorité sur aucune partie du pays de l'ouest, et l'on doute beaucoup que le nouveau ait assez de puissance pour cela.

Le changement qui s'opère dans les Etats-Unis n'a pas échappé à l'attention des habitants du Vermont, ils sont fermement convaincus que s'il s'établit un fort gouvernement national, il pourrait présenter des réclamations contre eux pour le passé, et des offres défavorables pour l'avenir, mais avec le calme qui est un des traits caractéristiques de ce peuple, il paraît décidé à rester dans sa position actuelle; si on le presse trop il défendra son pays par les armes; tout homme combattra sur ce principe et chacun a une haute idée de sa force dans une guerre défensive.

Il existe un intérêt britannique général et croissant dans les Etats, et il serait de bonne politique de tenir une conduite amicale envers ce pays, et de montrer qu'on est disposé à former un traité de commerce avec eux, lorsqu'ils auront établi un gouvernement et montreront qu'ils ont quelque chose de solide à offrir en retour ; à présent ils ont pour nos articles de fabrication un goût bien supérieur à ce qu'ils sont capables de payer, et ils ne sont pas, sous d'autres rapports, dans une condition ou dans des dispositions qui rendent prudent d'essayer d'atteindre un but aussi important.

Nous possédons le commerce des Etats, même le commerce de la Chine s'est fait en général avec les navires de nos marchands, dont les chances de remises dépendaient du succès de ces spéculations asiatiques ; ce commerce croissant est censé faire dommage à notre compagnie des Indes Orientales ; la pauvreté actuelle du pays ne permettant pas de trouver un marché chez elle, elle en établit un de force ailleurs, elle fait la contrebande avec toutes nos possessions étrangères, et elle expédia même au continent d'Europe des cargaisons qui furent ensuite écoulées en Angleterre et en Irlande ; généralement parlant le caractère et le crédit commercial sont descendus au plus bas degré ; la banqueroute a cessé d'être déshonorante ; même M. Morris, de Philadelphie, a des lettres de change pour des sommes considérables qui reviennent protestées d'Europe, dont les paiements sont surpendus, et ses espérances immédiates de rétablir ses affaires dépendaient de l'arrivée de Chine d'un grand navire qui est arrivé vers le milieu de septembre.

L'hiver dernier, la France envoya le comte de Moutier comme ministre aux Etats, et elle a un très nombreux personnel de consuls, avec un consul général président ; ses motifs sont bien connus, ils font des rapports très minutieux sur toutes les branches de commerce et sur les productions du pays, sur les goûts, les préjugés et la politique du peuple, mais les intérêts français sont finis ; à l'exception de quelques individus, elle ne fait aucun commerce avec les Etats, leurs paquebots ont discontinué leur service, et une liste considérable de pensions a été réduite, et la conduite du comte n'est pas de nature à créer la conciliation et le respect ; froid et hautain dans ses manières, cependant non exempt de mesquinerie dans sa conduite, il traite les messieurs, dans les positions publiques même les plus élevées, d'une manière qui frise le mépris.

Peu le comte de Vergennes forma le plan d'un établissement consulaire dans les Etats, dont l'objet n'était rien moins que d'accorder aux consuls français une autorité judiciaire sur tous les sujets nés français qu'on pourrait trouver dans le pays, de tenir des cours de justice, de les assigner devant eux, de les arrêter et de les enlever ; le docteur Franklin eût la faiblesse d'acquiescer à ce projet, même les hommes les plus capables ont leurs faiblesses, le docteur était accessible à la flatterie, et la cour de Versailles en tira le meilleur parti, les hommes politiques le louaient comme homme d'Etat, les hommes de lettres comme philosophe, et l'influence du sexe n'a pas peu contribué à le disposer favorablement pour la France.

Le ministère français a depuis quelques temps porté son attention sur l'obtention de bois de construction pour sa marine aux Etats, et afin de s'assurer avec précision de l'étendue et de la qualité des approvisionnements navals dans les diverses parties du pays, il a envoyé de France des messieurs qui voyagèrent dans ce but depuis le New-Hampshire jusqu'à la Géorgie, et qui retournèrent récemment en Europe.

Rien n'a plus contribué à affaiblir les intérêts français aux Etats, en général, que les instances de cette nation pour se faire rembourser l'argent prêté durant la guerre, elle continue à persister dans ses demandes, mais le docteur Franklin n'échappe pas à la censure à cause de sa conduite comme ministre, pour n'avoir pas été plus énergique dans ses déclarations au comte de Vergennes, et dont l'effet, on le suppose, eût été probablement de faire accorder aux Etats comme subvention ce qu'ils avaient accepté comme prêt.

Les manufactures des Etats sont encore dans leur enfance, cependant on peut se faire une idée du génie d'entreprise de ce peuple, par les grands efforts des individus engagés dans ces industries, dans leurs présents embarras. Dans le Connecticut on a essayé de faire de la soie, et on a réussi, on en montre des échantillons au collège de New-Haven, et le docteur Styles, le président, qui est un homme de génie et de persévérance, est infatigable dans le moment pour encourager cette industrie. On a déjà établi des manufactures de clous, il y en a deux à Albany qui fournissent tout le pays, et l'importation de clous de la Grande-Bretagne a cessé dans ces environs, l'esprit qui anime cette entreprise ne peut être plus clairement démontré qu'en faisant remarquer que sur les quarante hommes et garçons qu'emploient l'une de ces trois fabriques, trente-huit viennent d'Angleterre et d'Irlande, les deux autres étant des habitants de la Nouvelle-Angleterre ; ceux qui viennent d'Europe étant surtout des garçons venant d'Ecosse et d'Irlande, engagés pour un certain nombre d'années et instruits aux Etats-Unis ; une manufacture de verre a été récemment établie à Jersey et la vente est considérable.

La Pensylvanie a pris la tête dans diverses branches de manufactures ; on dit qu'il y a dans le moment entre deux et trois cents métiers à bas, en pleine opération dans la cité de Philadelphie et dans diverses parties de l'Etat.

On a introduit des machines pour coudre et tisser le coton, où l'on peut faire des coutils satinés à des prix modérés ; on s'occupe beaucoup de la culture du coton dans les Etats du sud.

La consommation de nos articles de fabrique devra être moindre qu'elle ne l'a été depuis la paix, la pauvreté générale du pays l'exige.

Rien ne peut être pire que l'état désordonné de leurs finances, les réquisitions pour 1789 récemment rendues publiques, montrent l'étendue de leur dette fédérale, et le long temps qu'ils ont osé prendre pour en payer l'intérêt ; mais la racine du mal est encore beaucoup plus profonde, les violations successives de la foi et du crédit publiques, la circulation sans jugement de l'argent de papier, ses diverses dépréciations, réglées ou non, et les actes de plusieurs législatures, incon establement faits dans le but de rendre service à des individus aux dépens du public, ont tellement détruit toute confiance dans leurs gouvernants, qu'il faudra beaucoup de temps et de bon sens pour donner du crédit et de la dignité à leur gouvernement.

Il y a de forts indices d'une guerre sauvage générale, les présents furent attaqués en se rendant de Pittsburg à Muskingum, l'escorte les préserva, mais ils revinrent à Fort Pitt ; des négociations sont actuellement ouvertes au confluent des rivières Ohio et Muskingum, où l'on fonde une cité qui devra être le siège du gouvernement du territoire de l'ouest. Le général St-Clair a reçu du congrès des pouvoirs étendus pour conduire cette entreprise, il est non seulement gouverneur de ce grand pays, mais surintendant des affaires indiennes.

La conduite des Etats de la Géorgie et de la Caroline en manquant de foi envers les Sauvages du Sud a été fortement censurée par le congrès, et ce n'est que par les instances les plus pressantes qu'ils ont pu entraîner l'Union à leur aider dans la guerre que produirait ce manque de foi. Au contraire, le congrès les a menacés de déclarer publiquement qu'il désavouait leur conduite.

La législature de l'Etat de New-York, pendant sa dernière session, ayant été informée qu'un certain nombre de messieurs, principalement de ses propres citoyens, avaient fait une convention avec les Sauvages, ordinairement désignés sous le nom de Six-Nations, pour l'achat d'une vaste étendue de terres appelées la contrée de Genesee, au préjudice des intérêts du public, passa une loi, déclarant toutes conventions semblables nulles et de nul effet, que toute personne ou toutes personnes se permettant de persister dans ces pratiques seraient considérées comme coupables de haute trahison ; elle nomma des commissaires pour traiter de cet achat avec les Six-Nations, plaça son gouverneur à leur tête et nomma le fort Schuyler (ci-devant

Stainwix) comme l'endroit où se ferait le traité, dont après de nombreux délais les négociations furent entamées en septembre et ne sont pas encore terminées.

Les messieurs opposés à la commission ont loué des Sauvages les terres en dispute pour neuf cent quatre-vingt dix-neuf ans, ils nient que ce soit un achat; la législature a une opinion contraire; néanmoins ils ont payé une partie de l'argent aux Senécas et aux Cayugas, les deux tribus qui possédaient le sol, et qui jusqu'à présent sont restées fermement attachées à leur convention, ne s'étant même pas montrés au Fort Schuyler, et envoyant un message aux commissaires qu'ils étaient obligés d'être présents au traité qui se faisait à Muskingum.

Dans l'intervalle les commissaires prirent des arrangements avec les Onondagas pour une certaine somme annuelle, et espèrent réussir auprès de deux autres tribus, mais il y a de grandes difficultés à en venir à des arrangements quelconques avec les Onéidas, cette tribu ayant pris l'habitude de louer ses propres terres moyennant une redevance annuelle.

Le droit de propriété du sol sur plus de cinq millions d'acres dans la contrée de Genessee a été récemment cédé par New-York au Massachusetts comme compensation de sa réclamation sur une vaste étendue de terres à l'ouest de New-York, les messieurs achetèrent ces districts du Massachusetts, et deux mille familles y sont déjà établies, mais ils n'ont pas encore osé prendre des mesures pour coloniser l'autre district de la contrée de Genessee, qui est encore plus vaste; pendant les négociations du traité à l'ouverture duquel le ministre de France, le comte Moutier, était présent, il y resta plusieurs jours, portait des attentions particulières aux Sauvages, leur fit plusieurs cadeaux et revint accompagné d'un jeune sauvage Onéida, qui se rendit récemment en France avec le marquis de la Fayette, où l'on pris beaucoup de soin pour lui donner des dispositions favorables à ce pays; il est resté avec sa tribu, dont il est un des chefs.

La détention des postes de l'ouest a grandement excité l'attention des Etats, on s'en est servi pour soulever les passions, non seulement à New-York, qui est principalement intéressé, mais dans la Nouvelle-Angleterre en général, et l'expression "ennemi étranger" a été fréquemment répétée au cours de la réunion de la convention de New-York assemblée à Poughkeepsie, et appuyée à nos garnisons dans ces forts— on les citait comme preuve de la faiblesse de leur confédération originaire, et de la nécessité qu'il y avait de la modifier, non pas sur le principe que leur violation de traités de paix avait justifié cette détention, car sur ce sujet les deux partis gardent le silence, mais que l'énergie et la dignité du nouveau gouvernement pourrait mettre en vigueur ce que la faiblesse du premier n'avait pu atteindre, et les fédéralistes se sont donnés de la peine pour persuader au pays qu'avec ces postes tout commerce des fourures suivrait, en passant par le lac Ontario, et en descendant la rivière Mohawk jusqu'à l'Albany.

La sécurité de ces postes est aussi affectée par la situation troublée du territoire de l'ouest, par la guerre indienne qui existe, et par les pouvoirs dont est investi le général St-Clair, de lever quinze cents hommes des frontières de la Pensylvanie et de marcher contre son gouvernement à l'ouest de l'Ohio, lorsqu'il le jugerait nécessaire, la cause ostensible étant la disposition et la conduite hostiles des Sauvages; à ces circonstances il est essentiel d'ajouter qu'une grande partie de l'ancienne armée continentale est maintenant établie, et s'établit dans le Kentucky et dans les territoires de l'ouest, à l'exclusion de tous les autres émigrants.

N^o 6. LORD DORCHESTER À LORD SYDNEY.

(Archives canadiennes, serie Q 41-1, page 283.)

QUÉBEC, 11 avril 1789.

MILORD,—Je suis informé que le gouvernement espagnol à la Nouvelle-Orléans a suivi depuis quelques temps une conduite très amicale envers les habitants du

Kentucky. Des permis spéciaux ont été accordés à quelques-uns des principaux personnages de ces établissements d'envoyer dans le bas du Mississipi des quantités déterminées de tabac, qu'on achète à la Nouvelle-Orléans pour le compte du gouvernement, et dix mille dollars ont été pris dans le trésor public à cet endroit, dans le but d'acheter des marchandises dans le Kentucky, laquelle somme a été consignée à des messieurs dans ce pays et est arrivée maintenant aux chutes de l'Ohio.

Les territoires espagnols sur le Mississipi entre les trente et unième et trente-troisième degrés de latitude nord sont érigés en lieutenance dépendant de la Nouvelle-Orléans, un gouverneur a été nommé et tous les Américains sont invités à s'y établir avec des offres flatteuses.

Un monsieur d'Arges, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, qui a résidé au Kentucky depuis près d'un an, et est à l'emploi du gouvernement espagnol, a conseillé, dit-on, cette mesure à la cour de Madrid, où il a eu plusieurs audiences depuis qu'il a quitté le Kentucky.

Sur le côté ouest du Mississipi, vis-à-vis l'embouchure de l'Ohio, on a intention d'établir une autre colonie espagnole, dans un but semblable, sous l'agence d'un M. Morgan, autrefois marchand à Philadelphie, et maintenant sur l'Ohio.

Nonobstant la favorable réponse faite par le Congrès à la demande du Kentucky d'être admis comme état souverain dans l'Union, le peuple de ce pays s'est récemment découvert une forte inclination à une séparation complète, et quelques-uns de ses principaux citoyens sont entrés en correspondance avec le gouvernement espagnol à la Nouvelle-Orléans.

Leur crainte que le Congrès consentira à abandonner la navigation du Mississipi pendant vingt-cinq ans, est une des raisons qui les engagent à prêter l'oreille aux ouvertures de l'Espagne.

Dans une récente convention, tenue à Danville, il a été proposé par ceux qui sont gagnés aux intérêts espagnols, de se mettre sous la protection de cette puissance.

Mais le résultat général de conseils plus particuliers entre eux est, dit-on, de se déclarer indépendants de l'union fédérale, prendre possession de la Nouvelle-Orléans, et s'adresser à la Grande-Bretagne pour lui demander l'aide qui leur sera nécessaire pour accomplir leurs projets.

Un comité de correspondance particulière a été nommé par eux pour influencer tous les habitants à l'ouest des montagnes en faveur des mêmes mesures.

J'inclus quelques-unes de leurs réflexions politiques sur l'état des affaires dans le pays de l'ouest.

Il se forme actuellement un nouvel établissement américain à l'embouchure de la Grande Miami, sur la rive nord de l'Ohio, sous la conduite d'un M. Symms, ancien membre du Congrès, et protégé par une garnison de cent cinquante hommes de troupes continentales.

Je suis avec grand respect et estime, de Votre Seigneurie

Le très obéissant et très humble serviteur,

DORCHESTER.

Au très honorable lord Sydney.

N° 7.—RÉFLEXIONS SANS SUITE DE LA PART D'UN MONSIEUR DU KENTUCKY.

(Archives canadiennes, série Q 41-1, page 286.)

1. Le fleuve Mississipi étant le canal par lequel les établissements de l'ouest de l'Amérique devront exporter leurs produits, nous pourrons nous faire une juste idée de l'importance de cette voie de communication en jetant les yeux sur une carte, comprenant le vaste et luxuriant pays arrosé par ses branches.

2. De même que la balance incline le fléau, les Etats d'Amérique sur l'Atlantique devront baisser à mesure que s'élèveront les établissements de l'Ouest. La nature a interposé des obstacles et établi entre ces régions des barrières qui empêchent leur réunion sur les principes d'intérêts réciproques, et la texture sans consistance du gou-

vernement républicain est insuffisante pour maintenir dans les mêmes liens politiques un peuple détaché et disséminé sur une telle étendue de territoire, et dont les vues et les intérêts ne s'accordent pas.

3. Ainsi des causes locales, irrésistibles de leur nature, devront produire une séparation des établissements de l'ouest d'avec les Etats de l'Atlantique, et ce temps n'est pas éloigné. Mais ces peuples devront pendant des siècles se livrer à l'agriculture; par conséquent, la protection étrangère sera utile à leur bonheur, et cette protection devra nécessairement comprendre le droit de naviguer sur le Mississipi, avec une marine pour protéger son commerce. La puissance qui commande la navigation du Mississipi commande aussi complètement tout le pays traversé par ses eaux, comme la clef commande la serrure, la citadelle les ouvrages avancés.

4. La politique du pays de l'Ouest approche rapidement d'une crise et devra bientôt se terminer par un appel au patronage de l'Espagnol ou de l'Angleterre. On ne peut craindre aucune interruption de la part du Congrès, le caractère séditieux et les intérêts incompatibles des Etats de l'Atlantique empêchent de faire des arrangements généraux pour le bien public, et implique un certain degré d'impuissance, de confusion, et de politique capricieuse, à laquelle seule une monarchie de haut ton peut porter remède; mais les révolutions et les changements nécessaires pour réconcilier le peuple avec un tel gouvernement, doivent occasionner beaucoup de retards. La Grande-Bretagne devrait se préparer pour l'événement, et devrait employer l'intervalle à former des relations confidentielles avec des hommes entreprenants, capables et populaires, résidants sur les eaux de l'ouest.

N° 8.—LORD DORCHESTER À LORD SYDNEY.

(Archives canadiennes, série Q 42, page 13.)

Secrète.

QUÉBEC, 7 juin 1789.

MILORD.—La description et les remarques politiques ci-incluses sur les affaires du pays de l'ouest entre les montagnes Allegany et le fleuve Mississipi, ont été présentées au ministre Français en Amérique, qui les a accueillies avec beaucoup d'empressement et les a expédiées à sa Cour. Je les crois passablement exactes, et écrites par un homme de jugement. Leur objet est d'engager la France à s'emparer de la Nouvelle-Orléans, et s'assurer ainsi tout le commerce de ce vaste pays, qui doit nécessairement passer par cette voie.

Ce projet, et ce qui s'est passé dans le pays de l'ouest l'an dernier, tel que mentionné dans ma lettre n° 107, ne sont pas entièrement inconnus dans les Etats-Unis, et ils alarment les gouvernements et les gens fortunés sur l'Atlantique. En conséquence quelques mécontentes personnes de considération parmi eux, ont saisi l'idée que la Grande-Bretagne pourrait prendre la place de la France et m'ont fait des offres de services pour atteindre ce but.

Désirant connaître la nature et l'étendue de leurs projets, et ce qu'ils attendaient de moi, j'ai appris que quelques-uns d'entre eux se proposaient de se rendre dans le pays de l'ouest, et étaient convaincus que grâce à leur influence ils pourraient effectuer une séparation de ce pays d'avec les Etats de l'Atlantique, que je ne leur fournirais que des armes et des munitions par la voie des postes d'en haut, que leurs communications avec les laes devraient être libres et ouvertes et qu'une paix avec les Sauvages faciliterait les affaires. Ils ne demandaient pas plus, et ne doutaient pas qu'ils fussent capables de prendre la Nouvelle-Orléans, et la céder à la Grande-Bretagne, ne désirant que la liberté et la protection de leur commerce sur le Mississipi.

Pour résoudre toute objection, à raison de ce que nous étions en paix avec l'Espagne, on m'informa que l'Espagne, alors qu'elle était en paix avec nous, avait fourni de l'argent aux Américains pour leur révolte, comme on pourrait facilement le prouver, et qu'ils ne désiraient pas que la Grande-Bretagne parut intéressée tant qu'ils ne posséderaient pas la Nouvelle-Orléans. Il n'a été fait nulle mention d'ar

gent pour des fins privées ou publiques, cependant je crois qu'on s'attend à en recevoir.

Après de nombreux remerciements pour leur confiance et leur bonne volonté envers la Grande-Bretagne, et leur avoir assuré que si je n'étais pas en état de dire si ces offres de services leur pourraient être avantageuses, ils pouvaient compter cependant qu'elles ne leur feraient pas de tort, j'ajoutai qu'aucun gouverneur n'oserait prendre sur lui d'adopter une mesure d'une telle importance, et qu'elle devait venir de la source du pouvoir. Etant pressé d'exprimer mon opinion sur ce projet, je répliquai que je devais penser comme mon maître; je comprends que cette dernière question m'a été posée pour aller droit au but, et afin de savoir jusqu'à quel point j'encouragerais le projet.

Le document n'est pas complet, l'introduction ayant été mise dans la transcription, à cause de sa longueur, me dit-on, et parce qu'elle ne contenait rien d'intéressant.

Je suis avec respect et estime,

de Votre Seigneurie le très obéissant et

très humble serviteur.

Au très honorable lord SYDNEY.

DORCHESTER.

No. 9.—OBSERVATIONS SUR LE PAYS DE L'OUEST.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 42, p. 16.*)

(*Original.*)

Avant de jeter nos regards sur l'avenir pour découvrir le germe des evenemens, qu'un petit nombre d'années, peut-etre, est destinée à faire eclore, examinons sommairement la situation actuelle des Républiques naissantes de ce coté des Apalaches.

Le pais compris entre ces montagnes, l'Ohio, le Missisippi, et le Golfe de Mexico, renferme plus d'étendue de terrain, que le reste des treize Etats Unis. Que sera ceci, si nous y joignons les domaines qui leurs ont été cédés par l'Angleterre au Nord de l'Ohio? Ce pais, comme il a été dit ci dessus, par la fertilité inépuisable de son sol, par la salubrité de son climat, par une situation hereuse, qui lui promet un jour un grand commerce, est devenu aujourd'hui un objet de predilection, et attire si puissamment les habitans de toutes les parties de l'Amérique, que l'on craint déjà que celle-ci ne manque bientôt des cultivateurs. Entre les établissemens déjà formés dans cette plaine immense la contree de Kentucky merite sans contredit le premier rang par sa population, par son site sur une belle riviere navigable presque en tous tems, par le grand nombre d'autres rivieres qui la traversent par tout, et assurant ses communications par son voisinage du Missisippi et des grands lacs du Canada. Les autres peuplades ont pour le present le desavantage d'estre trop centrales, et bornées par des Apalaches, les nations Indiennes des Creeks, Cherokees, Choctows et Chickasaws, par la Floride de l'Ouest, et par Kentucky; dans cette position leur progés doit etre plus lent. Elles arriveront plus tard à l'importance, mais neantmoins elles ajoutent déjà beaucoup à la notre, en nous servant de barriere contre un ennemi cruel et toujours en haleine. Kentucky n'a plus à lutter que contre quelques faibles hordes des Sauvages établis sur le Wabache, et vers le lac Erie. Les courses frequentes que ces barbares font encore dans notre pais les allarmes, les meurtres, les depredations qui les suivent sur nos frontieres, peuvent bien arreter un petit nombre d'individus timides, qui se sont fait une idée terrible des Indiens, mais cela n'empêche point la colonie de s'augmenter tous les Etés de dix à douze mille emigrants. Les Sauvages d'ailleurs se sont beaucoup éloignés des Rives d'Ohio, et leur nombre diminue tous les jours. Ces sont au reste de trop meprisables guerriers, pour que leur resistance puisse etre regardé comme un obstacle capable de retarder l'agrandissement de ces peuplades, leur genre de guerre peut etre funeste, à un petit nombre des malheureux, qu'ils surprennent à l'écart, mais l'activité generale, l'expansion progressive, n'en soufre pas la moindre alteration.

Par un acte solennel du corps legislatif de la Virginie, le pais de Kentucky doit etre reconnu au premier de Septembre 1787 Etat Souverain et Indépendant, et membre de la grande confederation. Le pais de Franklin sur les derrieres de la Caroline du Nord jouissoit déjà de cet honneur il y a deux ans, mais leur position desavantageuse pour le commerce ne leur promettant pas d'y établir un revenu public, ils se sont derechef unis a l'etat primitif, en attendant des circonstances plus favorables. La population du Cumberland n'est pas encore assés nombreuse pour y former un gouvernement separé, mais il ne lui faut que deux ans pour etre très respectable. Les emigrants sur les derrieres de la Georgie viennent de conclure avec les Creeks un traité très avantageux, qui va leur permettre de s'etendre dans l'Ouest. Il ne manque à toutes ses peuplades, qu'un commerce libre, et la seule voye par laquelle elles puissent le faire, est par le Missisippi. Leurs terres convenables pour toutes sortes des cultures sont surtout singulierement propres a produire le chanvre, le lin et le tabac. Nos recoltes dans ce dernier article sont a present bornées à la consommation interieure et a des faibles exportations sur le Wabash et aux Illinois, circonscrits comme nous le sommes, sans commerce exterieur, sans debouche pour nos denrées, notre prosperité presente, notre grandeur future, l'accroissement de notre population, l'intension de notre industrie, l'appréciation de nos terres, notre importance comme cultivateurs, comme negocians, comme corps politique, tout depend de scavoir si nous jouirons d'un bienfait de la nature, ou si elle aura vainement creusé auprés de nous un des plus beaux canaux de communication avec tous les peuples de L'univers. Le Congrè avoit chargé ses Agens à la Cour d'Espagne dy soutenir sa dignité et maintenir nos droits; quelques difficultés relatives aux demarcations du territoire, ou peut-etre le plan de nous amuser, ont fait transferrer les negociations à New York. Quelles que fussent à cet egard les intentions de la Cour de Madrid, un danger plus à craindre que ce refus, a été sur le point d'aneantir nos esperances. La politique sourde et partielle de quelques Etats politique dont il seroit trop long de developper ici les principes et les projets, se fortifiant de la terreur d'une desertion generale, a presque fait le Congrè tomber dans le piege delié qu'ils lui avaient tendu. On a fait circuler un papier insidieux, contenant la proposition d'abandonner pour ving cinq ans nos pretensions sur la navigation du Missisippi, au moyen de quoi les pais de l'Est auroient un commerce libre avec l'Espagne. La Virginie et le Maryland viennent tout recemment de proscrire l'idée d'un pareil traité comme derogatoire a l'honneur des Etats Unis, et destructif des principes de la confederation dont l'influence doit se repandre sur toutes les parties de l'Union sans exception, ni preference d'aucune, et l'exemple respectable de ces deux Etats a été suivi par la majorité des autres auxquelles ils donnent si belle leçon de desinterressement, car leur commerce de tabac doit etre vivement affecté si la mer est ouverte à des contrées qui produisent dans la même etendue de terrein trois fois autant des plantes mieux nourries, et generalement reconnues comme superieures en qualité. Au reste de quelque maniere que notre commerce rompe ces entraves qui l'asservissent maintenant, la revolution qui la rendra libre ne peut plus etre fort éloigné. Quand une faible digue s'oppose au cours impetueux d'un torrent qui grossit toujours, il faut ouvrir l'ecluse, ou que la digue soit emportée. On ne doit nous considerer, comme des Colonies encore au berceau, nous acquerons tous les jours des nouvelles forces et nous les connaissons. La nature a prodigué ici toutes les richesses de sa fécondité pour faire équilibre contre l'attrait qui auroit pu fixer les hommes aux bords de la mer. et la commodité de la navigation d'un grand fleuve a déterminé la balance en notre faveur. Nous ne sommes plus une petite société d'aventuriers qui vont s'isoler dans un coin de l'univers; Nous avons pris place parmi les Nations. Nos voisins quittent par milliers leurs montagnes et leurs sables, pour venir se fixer dans nos plaines, le reste de l'Amerique, se depeuple pour nous enrichir de ses pertes. Bientot nous allons attirer sur le Missisippi les regards de l'Europe, accoutumes à s'arreter aux rivages de l'Atlantique. En vain une politique jalouse voudroit y mettre obstacle autant voudroit defendre à la flamme de monter, à la pierre de descendre. Tel est le langage universel que l'on tient, non seulement à l'Ouest des Apalaches, mais dans toute

l'Amérique. Je ne fais que vous repeter ce que j'entends, et que vous avez pu entendre tous les jours. S'il y a en effet quelques principes clairs dans le calcul des probabilités, il ne faut qu'un coup d'œil pour appercevoir, qu'une région aussi éminente, favorisée de la nature, doit bientôt, entre les mains du peuple le plus actif, que l'on connoisse, le plus amateur de l'agriculture et qui l'entend le mieux, former une masse d'hommes, et des productions, capables de renverser toutes les barrières. On peut presumer que ce n'est pas tant une vaine chicane pour vingt lieues de territoire, qui cause la jalousie de l'Espagne, que la crainte de voir des voisins dangereux passer le Mississippi et s'emparer de ses possessions de l'Ouest. Elle peut craindre qu'ils ne se repandent dans les plaines superbes qui s'étendent jusqu'au Nouveau Mexique, qu'ils ne lui enlèvent la riche traite du Missouri, que peut être leurs avidité et leurs besoins ne les poussent un jour jusqu'à ses Mines. Mais le système de leur boucher le Mississippi est il bien propre à prévenir ces malheurs. Si un homme cherche à préserver ses champs situées sur les bords d'un ruisseau prêt à se déborder, voudra t'il s'obstiner à son embouchure ? N'en prévientra t'il pas au contraire l'engorgement en lui facilitant un recours ? N'est-ce pas sur la rive, qui borde ses moissons qu'il élèvera des digues ? J'oserai avancer que l'Espagne devoit faire le sacrifice peu important du territoire qu'on lui demande, rendre libre la navigation du fleuve, ouvrir son port à nos marchands, encourager notre commerce, et alors le produit de ses douanes à la Nouvelle Orleans lui rendroit plus que tout le reste de la Louisiane. Les Américains, qui auroient intérêt à bien vivre avec elle respecteroient ses possessions de l'Ouest, et pour les mettre hors d'insulte, il faudroit qu'elle y animât parmi ses sujets, l'amour de l'agriculture, du commerce, des arts, seuls moyens d'y former une population capable de servir de barrière entre une nation entreprenante et ses mines. (J'ai dit ce qu'il faudroit que l'Espagne fit, et ce que je sais bien quelle ne fera pas). Dans cet ordre des choses couroit-on un risque de se tromper en pensant, que la Louisiane peut redevenir un objet sérieux d'attention pour la France ? Le sort de ce beau pays sous le gouvernement François a été assez remarquable. L'indifférence qui la fait sacrifier à une puissance étrangère n'est née que de l'opinion trop brillante que la nation en avoit conçue, dans ses premières tentatives d'établissement. On le croyoit rempli des mines d'or et d'argent, et quand cet erreur a disparue on a cru qu'il n'étoit plus bon à rien. La compagnie d'Occident avoit exalté toutes les imaginations, par l'espérance des profits immenses, qu'elles devoient faire sur son commerce de pelleteries. Mais la vraie richesse de ces vastes et délicieuses contrées ne s'étoit attiré un seul regard. Tous les établissements faits sur le Mississippi avoient pour but unique le commerce. L'agriculture y a toujours été, et y reste encore dans un état d'avilissement, qui doit faire gemir tout homme ami de l'humanité. Les habitants de cinq villages d'Illinois foulent avec dédain le plus riche terrain de l'Univers, et c'est de nous qu'ils reçoivent tous les besoins de la vie. A la vue de leurs culture on hésite à déterminer lequel de ces deux sentiments ils méritent le plus, l'indignation ou le mépris. Les François ni les Espagnols n'ont jamais défriché un arpent de terre au Natchés. Et les Américains sous le gouvernement des derniers y ont aujourd'hui trois mille fermes de quatre cents arpents chacune, lesquelles fournissent la majeure partie de consommation de la Nouvelle-Orleans. A quelque distance du Mississippi et sur les branches navigables de ce fleuve les Mathelocks, les Apalousees, les Attacapas, ne font que languir sans augmenter, malgré quelles soient au centre d'une plaine de cent cinquante milles de profondeur sur six cents de front, mêlée uniformément des prairies naturelles fort étendues, des forêts et des terres labourables, dont la richesse égale peut être tout ce qu'il y a sur le Globe. Les causes de cette lethargie sont assez apparentes. Je suis convaincu que la Louisiane est très à charge de l'Espagne, et qu'elle n'en retire pas à beaucoup près ce qui lui en coûte pour les frais de Gouvernement, et pour les différentes garnisons qu'elle y entretient. Si elle y attache quelque importance ce n'est peut être que parce qu'elle la regarde comme un boulevard pour ses possessions dans le nouveau Mexique. Mais assurément elle se fait illusion à cet égard. Je ne scaurois me refuser à l'idée qu'il pourroit et devoit lui convenir, d'abandonner absolument l'une et l'autre rive du Mississippi, et de reculer ses frontières jusque aux montagnes, pourvu

qu'elle fut assurée que les Américains ne passeroient pas ce fleuve. Le moyen qui nous paroît devoir le plus indubitablement remplir cet objet et qui seroit le plus agreable à l'Amérique, c'est que l'Espagne retrocede à la France ses anciennes possessions dans le Louisianne, et que celle-ci s'engage vis à vis de la premiere à ne jamais permettre qu'aucune autre puissance forme des établissemens à l'Ouest du Mississippi. Et qu'on ne croie pas qu'il sera besoin d'une grande force pour faire observer cet arrangement. Si les Americains decouvre qu'on est déterminé à leurs oter toutes esperances de faire leur commerce, on doit s'attendre sans doute que le ressentiment et le desespoir les porteront à des actes de violence ; si au contraire on leur offre des facilités, leur interet meme, le plus grand de tous les interets, celui de leur existence commerciale, repond de leur fidelité à remplir les conditions du contrat qu'ils auront souscrit. En supposant meme, qu'un jour l'harmonie qui subsiste entre la France et les Etats-Unis, vint à estre troublée par des evenemens qu'une complication des hazards politique peut amener, une pareille rupture ne pourroit jamais affecter les liasons établis entre le pais de l'Ouest et la Nouvelle Orleans. Pour s'en convaincre on n'a qu'à examiner avec un peu d'attention l'emplacement qu'ils occupent sur notre partie du continent. Separés des treize Etats-Unis par une chaine de hautes montagnes qui interdit toute communication avec eux et avec l'Océan Atlantique, n'ayant absolument aucun interet commun dans leur commerce maritime, dans leurs pecheries, dans les alliances, qu'ils peuvent faire, ou les guerres qu'ils peuvent avoir, ne devant être connu des Européens que par le Golphe de Mexique. Les habitants de ces nouvelles régions voyent, qu'il ne peut leur convenir de contribuer long tems au support d'une confederation, dont le succès ne contribuera rien à leur prosperité, dont les désastres ne peuvent estre santi par eux, qui ne peut les secourir dans leur danger, ni les aider dans leurs besoins. Ils voyent, que les interets des deux contrées ont comme leurs eaux un cour diametralement opposé. Ces deux grande sections de l'Amérique ne peuvent rester adherentes l'une à l'autre. Elles seront habités par des hommes qui parlent la meme langue, mais ce ne sera pas long tems le meme peuple. L'unité est rompüe par les montagnes. Ceux d'en deça cherche un nouvel appui, et ils offrent à la puissance qui les accueillera, des avantages qui ne tarderont pas à effacer ceux, que l'Amérique aujourd'hui comme a pu promettre. On peut les embrasser d'un coup d'œil des Apalaches au Mississippi. Voila une zone du Globe capable de contenir cinquante millions d'habitans, situé dans une plaine continue, renfermée dans la meme enceinte, dont toutes les parties ont entre elle une liaison intime, un point commun et indivisible du commerce et de navigation. Peu d'années vont y faire éclore une politique nouvelle, et c'est une peuplade qu'on n'apperçoit pas encore, qui en couve le germe. Elle a besoin d'un protecteur le premier qui lui tendra le bras, aura fait la plus grande acquisition, que l'on puisse ambitionner dans le nouveau monde. Heureuse ma patrie si elle ne laisse pas echapper ce moment, (un de ceux ne se presente pas deux fois.) Mais quel usage en fera-t-elle ! Maitresse de la Nouvelle Orleans, si elle ferme son port à ces Colonies elle retardera leur agrandissement, c'est à dire, qu'elle retiendra sur leur ancien sol plusieurs millions de consommateurs, qui y sont approvisionnés par toutes les nations de l'Europe au lieu, que si elle leur permet de porter leur denrées à la Nouvelle Orleanse et d'en rapporter leur besoins, d'ici elle fera seule la moitié du commerce du continent, et quand, elle laissera à leur marchands la liberté d'aller où ils voudroient de vendre et acheter ou bon leur sembleroit, elle auroit encore la meilleure part à ce trafic, et en tout evenement, ses douanes rapporteroient toujours beaucoup. En adoptant une conduite qui ne donne pas d'ombrage, en laissant à ses alliés autant de liberté dans leur commerce que sa propre conservation peut le permettre, la Nouvelle Orleans ne tardera pas à devenir ce que la nature la destiné à être un jour, la premiere ville commercante du monde. Rien ne porte à craindre que les Americains occidentaux puissent desirer de changer cet ordre des choses. Leur interet ne doit pas leur en faire naître l'envie, mais s'ils l'avoient une impuissance que tous les siecles ne scauroient vaincre, ne leur en laissera jamais les

moyens. Il faut une force navale pour s'emparer du Mississippi, et assurer un commerce libre par son embouchure. Tout cet immense país n'a pas une autre sortie, aucune de ses rivieres n'admet d'y construire de gros batimens, nous ne saurions y avoir un seul batteau de force; fussions nous jamais en etat de chasser de la Nouvelle Orleans la puissance qui en seroit maitresse, à quoi cela menera-t'il tant que nous ne pouvions sortir du fleuve? Son embouchure est la clé de l'occident nul ne peut la tourner qu'une puissance maritime. Loin donc que nous devions songer à rompre cette barriere, aussi longtemps qu'elle servira à nous proteger et non pas à nous tenir dans l'oppression. Nous ne saurions desirer rien de plus heureux, que de la voir dans les mains d'un allié juste, moderé et puissant, puisqu'il est evident, qu'abandonnés à nous même nous devons estre eternellement dans l'impossibilité d'avoir une marine capable de faire respecter notre pavillon dans le Golphe. Ceux qui connaissent l'homme ne seront pas arrêtés non plus par la considération du genie turbulent, ambitieux, inquiete que l'on connoit à ce peuple. Il apporte ces qualités d'Europe, mais ils ne sont pas indelibles. Ce sont les guerres continuelles, les dissentions civiles de leur ancienne patrie, l'habitude de parcourir toutes les mers, de braver tous les elemens, qui leurs ont donné de l'energie. Aucunes de ces causes ne peut guere agir sur des cultivateurs paisibles que nul ennemi n'environne relegués dans l'interieur des terres, vivant dans une douce securité. trop peu opulents pour eprouver aucunes des passions violentes qui dechirent l'ame; trop au dessus de la pauvreté pour ne pas aimer l'ordre, le repos, et des jouissances tranquilles. Après ce qui a été dit ci devant du peu d'avantage, que le commerce de France a retiré de ses liaisons avec l'Amérique Septentrionale on pourra estre tenté de conclure que le país occidentale ne promet rien de plus flateur. Le moindre degré de reflection éclaircie par la comparaison analogue. Aux rivages de la mer les marchands François sont en concurrence avec toute l'Europe, dans le Mississippi il dependra d'eux de rendre leur monopole aussi exclusif qu'ils le voudront, quoique s'ils sont sages, ils s'en garderont bien. Le tabac est presque le seul article de valeur qu'ils puissent tirer de l'Est, et les autres nations viennent comme eux le chercher directement. Des que le Mississippi sera ouvert, la culture de cette plante cessera dans les deux Etats, qui la produisent aujourd'hui, et les negotians François deviendront les fournisseurs de l'Europe. Outre cet avantage les país occidentaux leur fourniront encore trois excellens produits, dans la plus grande abondance, le chanvre, le lin et la laine. Là ils ont à combattre l'empire de l'habitude, la force des anciennes connexions, la superiorité de l'air, les collisions de l'industrie; Ici ils regneront sur le gout même, ils n'auront rien à craindre de la rivalité. Quand les Anglois rempliroient des marchandises les postes voisines, qu'ils occupent sur les lacs, ce seroit sans espoir de les vendre. Car aucune des denrées de cette contrée n'est de nature à supporter les fraix enormes qu'occasionneroit le transport par des rivieres qu'il faut remonter si loin outre, plusieurs portage par terre. En reprenant possession de la Louisiane la France y retrouvera trente mille de ses anciens sujets, qui lui sont toujours attachés, et pour qui ce jour sera le plus beau de leur vie. Ce nombre sera bientôt augmenté de tous les François du Wabash et de cette multitude des Canadiens qui pour s'estre declarés trop ouvertement en faveur des Américains pendant la dernière guerre se voyent aujourd'hui sans patrie. Ces peuples naturellement laborieux mais égarés par le decouragement emuleront bientôt leur voisins à l'exemple de qui ils devront le gout et la connaissance des détails des actes paisibles, qui font la richesse des Etats. C'est principalement vers la culture des terres qu'il faudra diriger leur activité. Le commerce avec les Sauvages n'a que trop d'attrait pour eux, ils y ont plus besoin de frein que de l'aiguillon. Mais de toutes les cultures, dont cette colonie est susceptible celle qui seroit en même temps plus profitable aux colons, et plus avantageux à la mère patrie seroit l'éducation des troupeaux pourvu qu'on s'attacha et qu'on reussit à y avoir des laines assés belles pour valoir la peine d'estre exportées; et je crois, qu'on pourrait y esperer un succes complet. S'il est impossible de conjecturer juste sur ce point avant l'expérience il est du moins hors du doute que la

colonie peut les fournir à très bas prix, puisqu'elle peut sans fraix multiplier à l'infinie les bergeries sur un territoire de plus de dix mille lieues quarrés, qui n'est qu'une prairie continuelle.

N° 10.—LORD DORCHESTER À LORD SYDNEY.

(Archives canadiennes, série Q. 42, page 82.)

QUÉBEC, 27 août 1789.

MILORD,—L'importance croissante du pays à l'ouest des montagnes Apalaches exige que je transmette à Votre Seigneurie tous les renseignements importants qui s'y rattachent. Je vous inclus donc un plan de la colonie du Kentucky, avec les récentes observations sur l'état de ce pays, qui paraît être actuellement la partie la plus considérable des établissements de l'ouest.

Je suis, avec beaucoup de respect et d'estime,

De Votre Seigneurie, le très obéissant et

Très humble serviteur,

DORCHESTER.

Au très honorable LORD SYDNEY.

N° 11.—OBSERVATIONS SUR LA COLONIE DU KENTUCKY.

(Archives canadiennes, série Q. 42, page 83.)

Louisville est une ville vis-à-vis les chutes de l'Ohio, sur la rive sud, superbement située, contenant environ deux cents maisons, et dans le voisinage de l'endroit se trouvent des carrières de marbre dur, d'une excellente qualité pour la construction.

Sur le côté opposé de la rivière au pied des chutes se trouve la petite ville de *Clarksville*.

À partir des chutes jusqu'au confluent de l'Ohio avec le Mississipi, plus de quatre cents milles, le courant est paisible, et pendant les mois d'été le vent souffle du sud ou du sud-ouest, de sorte que les navires d'un tirant considérable peuvent et pourront à l'avenir remonter à la voile jusqu'au pied des chutes. À cet endroit, on a déjà établi un entrepôt pour la réception et l'inspection du tabac, et la législature a nommé des inspecteurs. La distance entre Louisville, l'établissement le plus à l'ouest du Kentucky jusqu'à Limestone, le plus à l'est, est d'environ cent quatre-vingt-dix milles par la route de Danville, qui est un très large et très bon chemin carrossable, dont les deux côtés, en général sont passablement habités, et à quelques endroits assez améliorés; à d'autres endroits, à cause des grandes concessions militaires et des incursions des Sauvages, les habitants sont dispersés.

Danville, le siège de la convention et considéré actuellement comme la capital, est situé dans l'intérieur à plus de 80 milles à l'est de l'Ohio, sur une petite branche de la rivière Elkhorn, dans une partie bien habitée et améliorée; et la ville comprend plus de cent cinquante maisons et quelques bâtiments passablement bons.

Lexington, est situé sur un petit cours d'eau de la même rivière, et renferme plus de deux cents maisons et un beau palais de justice construit en pierre.

Bourbon, est une petite ville, à trente milles de Lexington, et *Washington*, un long endroit composé de maisons épaisses sur une seule rue, de chaque côté de la grande route, et à moins de cinq milles de Limestone.

Limestone se trouve sur la rive sud de l'Ohio, à environ cinq cents milles en aval de Pittsburg, et est le point de débarquement général de tous les émigrants venant des Etats de l'Atlantique d'où ils partent pour l'intérieur, et se dispersent à gauche ou à droite de cette grande route d'état, pour s'établir et améliorer leurs terres, après

être descendus par le courant de l'Ohio sur de grands bateaux plats qu'ils se procurent à Redstone sur la Monongahéla, ou à Pittsburg, où il y a beaucoup de chantiers de bateaux expressément construits dans ce but.

A part ces villes situées sur la grande route, il y a *Harrod's town*, sur la rivière du Sel (*Salt River*), à environ cinquante ou soixante milles de l'Ohio, contenant environ cent maisons, *Leestown*, aux fourches du Chapelain (*Chaplain's fork*), d'à peu près la même grandeur, *Boonsburg*, sur la Rivière rouge, comprenant plus de cent vingt maisons.

Le Kentucky, comme dépendance de la Virginie, a été divisé en trois grands comtés, Jefferson, Fayette et Lincoln, et récemment il paraît que deux autres comtés, ont été tracés par un acte de l'Assemblée.

Le Kentucky en général paraît avoir un sol de pierre à chaux, excellemment arrosé, abondant en canne, qui offre une nourriture abondante à leurs nombreux animaux, pendant un court hiver, et des *sources salines* qui par la simple évaporation fournissent abondamment de sel à tout le pays. Les produits *cultivés* consistent en maïs, blé, seigle, orge, avoine, etc., et le *tabac*, qui est cultivé en quantités considérables par des esclaves, comme on le fait dans la Virginie, est depuis peu de temps envoyé à la Nouvelle-Orléans en vertu d'un permis spécial.

Le dernier *recensement* de la population fait par les autorités en 1788, accusait soixante et deux mille âmes, comprenant une très forte proportion d'hommes, ce qui est une chose à considérer dans une estimation de cette nature; depuis cette époque le chiffre de la population s'est grandement accru, celui qui écrit ces lignes ayant vu à Limestone près de cinq cents personnes qui venaient d'y débarquer dans le cours des deux jours qu'il y demeura, à part une affluence constante de familles qu'il rencontra sur la grande route.

La *milice* du pays est nombreuse; on suppose qu'en cas de besoin on pourrait facilement lever dix mille hommes. On enrôle tous les six mois deux compagnies de cavalerie, de cinquante hommes, qui font la patrouille sur les frontières des établissements vers l'Ohio pour empêcher les déprédations des Sauvages; cette milice, régie par les lois de la Virginie et de temps à autre par des réglemens de la convention, a souvent pénétré dans le pays des Sauvages, et dans le cours de l'année 1783, quinze cents hommes de milice montée, sous le commandement du colonel Logan, fit une soudaine incursion jusqu'aux sources de la rivière Miamis, et brûla toutes les villes Shawanese, ce qui les amena jusqu'à moins de trois jours de marche du Détroit.

Les *habitants* du Kentucky se composent d'hommes qui ont fui les horreurs de la guerre civile durant la dernière convention, d'un grand nombre de militaires, licenciés de l'armée américaine, de familles des Etats du centre et du sud, et récemment d'un certain nombre d'émigrants du nord de l'Irlande, de sorte qu'on peut dire que cette colonie se compose de soldats et d'agriculteurs.

La *convention* du Kentucky, dont l'autorité, déléguée par le peuple, doit se continuer jusqu'en 1790, se compose d'un certain nombre de représentants des comtés. Les *principaux députés* sont les suivans, savoir: le colonel George Muter, juge en chef, recevant un traitement de la Virginie, le major général Scott, le brigadier général Wilkinson, le colonel Levi Todd, le colonel Robert Todd, le colonel Robert Johnson, le colonel Robert Patterson, le colonel Marshall, secrétaire du bureau des terres, et le colonel John Campbell. Il est inutile de mentionner les comtés dans lesquels ils résident, parce qu'ils sont universellement connus dans ce pays.

L'effectif des *troupes* du congrès, sous les ordres du colonel et brigadier général Harmar, est censé se composer de huit cents hommes, comprenant deux compagnies d'artillerie attachées à ce corps, et ils sont en garnison depuis Venango, dans l'est, sur la rive nord-ouest de l'Ohio, jusqu'au poste St-Vincennes, sur la Wabash, dans l'ouest, de la manière suivante, savoir: le brigadier général Harmar au Fort Harmar, sur la Muskingum, avec cinq compagnies, le major Willis aux chutes de l'Ohio, avec trois compagnies, le major Doughty, au poste St-Vincennes, avec quatre compagnies, et le capitaine Doyle à Venango, avec deux compagnies. Les deux autres compagnies protègent les nouveaux établissemens fondés à l'embouchure de la Grande Miamis ou rivière Rocheuse, sous le juge Symms, où ils occupent une redoute

aux fourches du Grand Ruisseau du Castor, le nom de l'officier commandant n'étant pas actuellement connu.

Ils sont censés ne pas manquer de *pièces de campagne*, et ont une réserve de pièces d'artillerie de fer à Pittsburg et au Fort Harmar.

Les propriétaires fonciers sur la frontière de l'ouest de la Virginie et de la Pensylvanie doivent en général s'intéresser au sort du Kentucky; mais jusqu'à ce qu'on connaisse mieux les effets d'une correspondance tenue par un comité particulier entre ces établissements, beaucoup de noms des *principaux hommes* de cette classe ne peuvent être donnés. Le brigadier général Nevill, le colonel John Stephenson, de la Pensylvanie, et le major général Lincoln, de la nouvelle colonie de Muskingum, et même le juge Symms, à la Grande Miamis, sont d'opinion que leurs intérêts sont inséparablement liés au Kentucky.

Le commerce de ce pays est maintenant limité à l'échange interne de ses habitants, à l'approvisionnement des nouveaux émigrants, et récemment à l'exportation de la farine et du tabac, en vertu de permis spéciaux, à la Nouvelle-Orléans, et ce commerce s'augmentera probablement par le moyen de la colonie qui se fonde à la Nouvelle-Madrid, sur la rive ouest du Mississipi, vis-à-vis l'embouchure de l'Ohio, sous la direction de M. Morgan.

L'émigration continuelle des Etats de l'Atlantique, pour diverses causes résultant de la récente guerre révolutionnaire, devra bientôt former de grandes et nombreuses colonies sur l'Ohio, ses branches latérales, et sur le Mississipi, qui ouvriront éventuellement un champ à un commerce plus étendu que n'en ont offert jusqu'à présent les parties nord de l'Amérique, et en conséquence la Nouvelle-Orléans devra devenir, dans un temps assez rapproché, le grand entrepôt de l'Amérique du Nord, et par conséquent vraiment digne de l'attention spéciale du gouvernement britannique, comme royaume commercial et manufacturier.

Lacassang et Cie, à Louisville, et Tendez-vous, à Danville, sont les principales maisons de commerce pour la France.

Cette dernière maison faisait le commerce de Bordeaux aux Etats-Unis pendant la guerre, et l'on suppose qu'ils ont été une fois prisonniers à Halifax.

N° 12.—LORD DORCHESTER À LORD GRENVILLE.

(Archives canadiennes, série Q. 43—2, p. 623.)

N° 9.

QUÉBEC, 25 octobre 1789.

MONSIEUR,—Je vous inclus quelques communications que j'ai reçues il y a quelques jours.

Je suis, avec beaucoup de respect et d'estime,

Monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

DORCHESTER.

Au très-honorable

W. W. GRENVILLE.

Conversations avec diverses personnes.

Premièrement—Vous avez passé un bill concernant le revenu; je ne l'ai pas vu, mais on m'informe que votre chambre l'a grandement modifié; il y a des temps où la loyauté me paraît être la meilleure politique, et je suis autorisé à vous faire savoir ainsi qu'aux messieurs dans les charges publiques ici, que si le bill en question avait été passé tel qu'il avait été envoyé de votre chambre des représentants avec ses clauses distinctes que publièrent vos journaux nous étions prêts à y faire face; un pouvoir discrétionnaire est, par un acte annuel du parlement, dévolu au roi en conseil, et la continuation des faveurs qu'on avait pour votre marine marchande dans nos parts en Europe, dépend de votre propre conduite.

Nous avons beaucoup modifié le bill en question dans le Sénat. Dans les deux chambres, mais surtout dans la chambre des représentants il y a un très chaud parti; dans cette dernière, M. Maddison, un délégué de la Virginie, a joué un rôle très actif et important, c'est un élève de M. Jefferson, qui est encore notre ministre à Paris, et qu'on peut estimer n'être pas exempt de pencher pour la France; ce monsieur a fait valoir les clauses distinctives avec beaucoup de chaleur et de zèle, et étant un homme de génie et de talents, ses efforts ont eu une influence considérable dans cette chambre; leur but était sans doute de nuire à l'Angleterre et de favoriser la France, mais lorsque le bill nous fut soumis, la majorité était trop éclairée et trop modérée pour approuver ces mesures; elle regardait l'acte comme une déclaration de guerre commerciale qu'il n'était ni juste ni sage de commencer contre une nation puissante, et elle a pris une peine infinie pour connaître par les meilleurs moyens à sa portée (qui de fait étaient des moyens très médiocres) la condition réelle de notre marine marchande dans vos ports d'Europe, et quelques médiocres que fussent ces sources de renseignements ils fournirent la preuve de vos faveurs auxquelles les partisans de la distinction n'avaient aucune réplique valable à opposer. Grâce à ces efforts, le bill a été modifié à sa forme actuelle; toutes les puissances d'Europe, sans exception, sont traitées sur le même pied, et il me semble que nonobstant l'opération des actes concernant les impôts et le tonnage, vous posséderez de très grands avantages par notre consommation et par l'importation de nos matières premières.

Le parti qui passa le bill concernant les impôts dans la chambre des représentants, ainsi que ceux qui appuyaient cette mesure dans le Sénat, se servaient de cet argument, que la Grande-Bretagne ne serait pas disposée à restreindre l'importation des matières premières dont elle avait besoin, ni à mettre des entraves à une vente aussi considérable que celle qu'elle trouvait dans notre consommation, qui est une grande et croissante perspective pour une considération minime, et qu'ils pouvaient être certains qu'elle ne risquerait pas une telle perspective à cause d'une légère augmentation de droits; mais, que si elle le faisait, il valait mieux pour les Etats souffrir quelques inconvénients temporaires, en cherchant à l'étranger les articles qui étaient absolument essentiels, et créer des manufactures dans le pays, plutôt que de persévérer dans un système ruineux; ces arguments sont au moins plausibles.

Un autre sujet de grande importance pour vous s'agit dans le moment; il y a quelque temps déjà, il fut nommé un comité pour considérer la situation de notre marine marchande dans les îles américaines et dans le continent de l'Amérique du Nord *n'étant pas dans les limites du domaine des Etats*; c'est-à-dire, dans d'autres termes, dans vos provinces et dans les îles des Antilles. C'est sans doute vous qu'on vise, et la majorité de ce comité se composant de messieurs qui sont partisans d'une distinction de droits, ils firent promptement un rapport et désiraient agir en conséquence; il avait pour objet de ne pas *permettre à votre marine marchande de remplir les formalités voulues pour mettre à la voile dans nos ports, soit pour vos îles des Antilles, soit pour vos provinces sur ce continent, mais le Sénat a jugé prudent de laisser l'affaire en suspens jusqu'à la prochaine session.*

Quant au général Washington, je ne puis prétendre de décider, d'après les conversations que j'ai eues avec lui, si son esprit est parfaitement libre de tout penchant pour la France ou non, mais le parti modéré et bien pensant désire fortement un traité de convenance avec la Grande-Bretagne, et rien ne faciliterait plus cette mesure que l'admission des petits navires dans vos îles sous certains règlements.

Pour ce qui a rapport au Sénat, je crois pouvoir vous assurer que la majorité de ce corps est disposée à discuter ce sujet sans passion; quant à la Chambre des Représentants et au public, j'attendrais encore avant d'exprimer une opinion.

Je suis sur le point de faire une tournée dans une partie de la Nouvelle-Angleterre, au cours de laquelle je rencontrerai plusieurs membres de la législature; voulez-vous me permettre de leur parler de votre communication?

Oui, certainement. Pour ma part, je crois que l'affaire se maintient dans de justes limites. La Grande-Bretagne peut croire qu'il vaille la peine de ne pas se

préoccuper de l'effet des actes concernant les impôts et le tonnage, par égard pour notre consommation ; nous sommes de considérables et croissants consommateurs, mais certainement si elle peut commander un marché pour ses articles de fabriques ailleurs, on peut s'attendre à ce qu'elle se vengera.

La session en somme s'est passée paisiblement, et l'on a jeté des fondations sur lesquelles reposera un grand bien pour l'avenir. Je crois que la législature s'assemblera en janvier, avec un meilleur esprit de modération.

Dans le règlement de nos récents arrangements pécuniaires, avant notre ajournement d'hier, il fut proposé de conférer au président le pouvoir d'affecter certaines sommes d'argent au paiement de ministres à l'étranger, s'il jugeait nécessaire d'en envoyer en Europe, avant notre réunion de janvier, mais le sénat s'y opposa et les clauses rédigées à cet effet, et qui formaient partie du bill général des crédits de l'armée, furent biffées. On n'enverra donc pas de ministres, et de fait, s'il en était allé un à Londres, ce n'aurait pas été une personne disposée à encourager entre les deux pays ces idées d'harmonie et d'amitié que j'ai à cœur ; c'eût été une seconde édition de M. Adams.

On s'est récemment adressé à lord Dorchester, dans le but de s'assurer de la longitude d'une certaine partie d'un des Grands Lacs, afin de décider une certaine contestation entre deux États, et pour y arriver il était nécessaire de passer sur vos territoires. Quand à l'idée de toute demande à cette époque au sujet des forts de l'ouest, elle n'est pas fondée. Je suis naturellement bien disposé en faveur du pays que j'habite, et quand même je serais peiné et condamnerais le démembrement d'un grand empire, au gouvernement et aux principes duquel j'ai toujours été sincèrement attaché ; je ne puis certainement pas, dans l'état actuel des affaires, avoir de vues ou de motifs autres que le bien général, mais je crois qu'avec l'aide de personnes capables et sans passion, l'on pourrait établir un régime qui serait avantageux pour les deux pays. Il est oiseux et absurde de supposer que la Grande-Bretagne devrait solliciter d'une manière quelconque notre amitié commerciale ; il y a des individus qui professent ces opinions, mais la partie la plus éclairée du sénat les considère comme ridicules ; si on le faisait j'en serais peiné. Je regrette le départ de M. Jay du département des affaires étrangères, parce que c'est un homme d'un caractère juste et ferme ; je n'approuve pas autant son successeur, M. Jefferson.

La Caroline du Nord entrera dans l'Union au cours de la prochaine session. Je crois que le Rhode-Island devra la suivre peu de temps après.

Secondement.—Ayant eu, en plusieurs occasions, l'honneur de converser avec vous sur des sujets très importants, je désire saisir cette occasion pour vous parler franchement d'une question d'une certaine importance dans laquelle vous êtes d'autant plus intéressé que vous faites partie de la Chambre Haute. Parmi d'autres actes importants que vous avez passés durant la présente session, il y a un bill qui fut longuement et vivement discuté, et qui en conséquence fut publié dans vos journaux puis reproduit dans la presse de Londres. D'après l'apparence de ce bill dans ses premières phases, et d'après le langage d'un grand nombre des messieurs qui l'ont discuté, nous l'avons considéré comme une indication des dispositions du nouveau gouvernement ; comment il a été modifié depuis (car j'ai récemment entendu dire qu'il avait subi de grands changements) je ne saurais le dire, mais s'il était devenu loi avec les distinctions qu'il contenait originairement, dit-on, je suis autorisé à vous dire qu'il aurait donné lieu de notre part à une abrogation immédiate des faveurs dont jouissait la marine des États dans nos ports d'Europe. Notre cabinet regrette cette nécessité et se guidera sur la conduite des États à ce sujet.

Tant que vous n'aviez pas de gouvernement capable et que quelques-unes des législatures locales adoptaient ces mesures, nous n'avons pris aucunes mesures, quelconques, ayant confiance qu'un fort gouvernement ici les ferait abroger, mais si l'une des premières mesures du gouvernement actuel avait cet objet en vue, la question changerait considérablement et il est certain que si les États désiraient faire preuve d'hostilités commerciales envers nous, nous ne serions pas longs à changer notre système.

Les clauses distinctives en question furent grandement désapprouvées dans notre chambre, qui modifia le bill, et, sous la forme dont il est devenu loi, il ne fait aucune distinction quelconque entre les diverses puissances de l'Europe; et je puis vous assurer de plus qu'on regrettaït généralement que la nature de nos traités avec la France ne nous permit pas d'accorder une préférence positive à la Grande-Bretagne; pour ma part, je suis d'opinion qu'on doit préférer de solides rapports avec nous plutôt qu'avec toutes les autres puissances d'Europe; le président est favorable à ce principe ainsi que le vice-président qui préside le Sénat et qui, bien qu'il ne puisse prendre part aux débats, a demandé la permission d'exprimer son opinion pendant la discussion du bill; et je dois dire que ses sentiments m'ont bien satisfait. Le ministre de France a employé toute son influence dans cette affaire, et a été très mécontent de son insuccès.

Quant à vous envoyer un ministre, le président a demandé une autorisation générale de faire les dépenses nécessaires aux frais d'entretien des ministres en Europe, si cette mesure devenait nécessaire avant notre prochaine réunion en janvier, mais le Sénat étant d'opinion que le chiffre de ces traitements devrait dépendre du caractère des hommes employés et de la nature des objets en vue on a biffé cette charge sur la caisse publique.

Enverriez-vous un ministre chez nous si nous vous en envoyions un ?

Voulez-vous me permettre de mentionner cette conversation à _____ (voir septièmement) _____ ?

Je ne puis faire aucune réponse à votre première question; quant à la seconde je n'ai pas la moindre objection à vous dire, "oui certainement."

Personne ne serait plus heureux de la communiquer à _____

Troisièmement.—J'ai écrit il y a environ trois semaines à lord Dorchester au sujet d'une question de juridiction territorial, entre la Pensylvanie et New-York pour le règlement de laquelle il devient nécessaire de déterminer la longitude de la courbe la plus au sud-ouest de l'un des lacs, ce qui ne peut se faire sans entrer sur votre territoire; j'espère qu'il ne s'y opposera pas ?

MONSIEUR.—Je suis persuadé que lord Dorchester est en général disposé à favoriser l'harmonie mutuelle et le progrès de la science.

Quatrièmement.—Il existe parmi nous un esprit d'hostilité, surtout dans la Chambre des Représentants, actuellement maîtrisé par le besoin d'argent qui les force à se soumettre à beaucoup de choses contre lesquelles ils se révolteraient en d'autres temps; mais le produit du droit des impôts est considérable, on le paie en or et en argent, il y aura une accumulation et une économie, et vous pouvez être certain que le langage et l'humeur du gouvernement s'en ressentiront en conséquence.

Des commissaires sont allés négocier un traité avec les Cris, qui ont, paraît-il, quinze cents hommes et l'appui de McGillivray, qui défie le pouvoir des Etats; on croit que cet homme a l'appui de lord Dunmore, ou du moins de son gouvernement. Si les commissaires ne réussissent pas, les Etats sont décidés à procéder contre eux avec la plus grande rigueur, et comme les Sauvages de l'ouest, surtout les Wabash, continuent à montrer un singulier esprit d'animosité, on considère que vous les excitez et l'on croit que la possession des forts de l'ouest y contribue beaucoup.

Les Sauvages parcourent tout le territoire de l'ouest et pénètrent assez loin dans le Kentucky. Obtenir ces forts de vous, est, vous pouvez y compter, un objet très favori, il ne leur manque que le pouvoir pour les engager à essayer de les avoir; je peux dire le manque d'argent.

Un lieutenant-colonel Connolly, officier à demi-solde, qui a été récemment établi à Détroit avec le titre de lieutenant-gouverneur, a pénétré à travers le pays de l'ouest, dans le but sans doute de noter et d'éprouver l'esprit des habitants; il les trouva presque divisés, et par conséquent sous se rapport il se trouva protégé dans sa personne contre toute crainte publique, mais il jugea nécessaire de s'échapper par crainte d'un assassinat particulier.

Ces choses causent de la jalousie et il y a un grand parti composé d'hommes en office dans les Etats qui n'aspirent dans leur cœur à rien moins qu'au renversement de la puissance britannique dans l'Amérique du Nord, à l'accomplissement duquel ils songent volontiers.

L'armée de l'ouest n'est pas augmentée cette année, les officiers ont seulement reçu une nouvelle commission conformément à la nouvelle constitution, mais leur régiment effectif militaire est considéré tout à fait insuffisant pour les divers services de ce pays étendu, et je crois qu'il sera augmenté à la prochaine session.

Cinquièmement.—Les banques de New-York et de Philadelphie ont prêté cinquante mille piastres chacune au gouvernement. L'impôt est dans le moment la seule source de revenu.

Sixièmement.—Ce pays en général manque de numéraire, et par conséquent quelles que puissent être les dispositions des cours fédérales ou leurs décisions, les créanciers anglais ne peuvent recouvrer ce que leurs débiteurs ne possèdent pas à présent. L'émigration vers l'ouest nuit excessivement aux propriétés foncières.

La potasse, la perlasse et la graine de lin sont de bons articles à envoyer en Angleterre et en Irlande, et on s'en occupe beaucoup dans les Etats de l'est et du centre.

On m'a consulté pendant qu'on discutait le bill de Revenu, et j'ai préparé un état établissant une comparaison entre la conduite de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Espagne à l'égard des Etats, dans les affaires commerciales, et malgré les déclarations flatteuses de la France, il paraissait clairement que vous étiez plus essentiellement indulgents envers nous que n'importe laquelle de ces autres puissances; un membre du sénat a intercalé ce document dans son discours et il a produit de l'effet, je crois.

Les habitants de la Nouvelle-Angleterre commencent à faire des remarques sur les gros traitements payés dans les départements de l'Exécutif; sur les indemnités des membres des deux chambres et sur leurs allocations de voyages, appelées indemnités de parcours, qu'ils considèrent trop élevées.

Le nouveau gouvernement compte entièrement sur le produit des nouveaux droits d'impôt et le Sauvage pour son entretien; on n'a pas voulu hasarder une taxe directe.

Si une mesure politique quelconque mettait des entraves aux exportations des Etats du centre et de l'est, en Angleterre et en Irlande, ces Etats en souffriraient sérieusement.

Septièmement.—J'ai demandé à vous voir dans cette occasion parce que je désirais expliquer certains points relatifs à votre situation et parce que je désirais suggérer une mesure que je prétends être de l'intérêt de la Grande-Bretagne et de ce pays d'adopter.

Nous avons récemment établi un gouvernement sur des principes qui font, à mon avis, qu'il est sûr pour toute nation de signer des traités, commerciaux ou politiques avec nous, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent; j'ai toujours préféré avoir des rapports avec vous qu'avec toute autre nation, *nous pensons en anglais*, et nous avons des préjugés et des prédilections semblables; j'ai eu l'habitude d'étudier ce sujet; nous sommes un jeune et croissant empire, ayant beaucoup d'entreprise et de vigueur, mais nous sommes sans aucun doute, et nous devons être pour des années un peuple plutôt agricole que manufacturier; mais notre politique a certainement une tendance à suggérer la nécessité d'introduire des manufactures, qui ont fait en conséquence quelques progrès dans le Connecticut, où l'on fabrique une certaine quantité de drap, qui donne déjà un bénéfice clair de six ou sept pour cent aux propriétaires, et la Pensylvanie a été encore plus loin dans ses efforts dans diverses branches. Ces efforts et autres semblables ne sont pas très considérables, mais sans aucun doute leur augmentation sera proportionnée à votre conduite.

Je suis libre de dire que bien que la France ait été indulgente pour nous, pour certaines choses, cependant, ce qu'elle peut nous fournir n'est pas aussi essentiel ni aussi convenable pour nous que vos produits, et nos matières premières ne lui conviennent pas aussi bien qu'à vous.

Le gouvernement d'un pays ne peut complètement changer soit les goûts soit les dispositions d'un peuple, mais son influence peut les contrôler ou les favoriser.

Nous désirons faire avec vous un traité de commerce aussi étendu que vous jugerez de votre intérêt de le faire ; lord Lansdowne, à la fin de son administration, avait formé un projet de cette nature sur une très large échelle, projet que je crois réalisable maintenant considérant l'esprit de vos récents actes réglant la navigation ainsi que les écrits divers de personnes d'un grand poids en Angleterre ; mais lorsque je considère la croissance rapide de ce pays, son étendue, ses goûts et ses dispositions, je crois vraiment qu'on pourrait faire un traité de commerce à des conditions avantageuses pour les deux pays ; car à moins qu'on puisse y arriver, je sais très bien qu'on ne pourrait rien faire de cette nature, et dans des circonstances pareilles, les royaumes ne peuvent avoir que peu de rapports d'amitié. Je crois que nous sommes et que nous serons de grands consommateurs, et je suis d'opinion qu'il vaudra mieux pour la Grande-Bretagne nous accorder l'entrée dans ses îles sous certaines restrictions quant à la grandeur des navires, afin de nous permettre simplement d'y porter nos produits, et d'en rapporter les produits de ces îles dans nos propres ports, sous certaines restrictions qui éloignent de nous toute possibilité de vous nuire dans votre commerce de transport en Europe, plutôt que de produire, en vous en tenant rigide à votre système actuel, une guerre dans les affaires de commerce, que bien qu'elle ait été encouragée par la France dans ce pays, au cours de nos dernières sessions, dans le but de provoquer de la froideur et de l'animosité entre les deux pays, j'ai toujours regardée avec regret, parce que j'étais formellement opposé à ce système qu'après mûre réflexion je considérais comme le meilleur à suivre pour nous.

Je considère le moment actuel comme particulièrement favorable à un projet de cette nature. Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons maintenant nous laissent libres d'entamer une discussion de cette nature, grâce à notre position vis-à-vis les autres puissances maritimes ; ce cas pourrait ne pas se présenter plus tard.

Nous avons une affaire de grande importance à régler avec l'Espagne, je veux parler de la navigation du Mississipi ; c'est une question vitale pour nos territoires de l'ouest, *il nous faut ce débouché, sans lequel ils seront perdus* pour nous. Quant à vos provinces du nord, il n'y a aucune cause de jalousie ; il ne sera jamais de notre intérêt d'étendre nos possessions de ce côté, même si nous en avions le pouvoir ; notre pays est déjà suffisamment grand, plus peut-être que ne le voudrait la prudence. parce que son étendue tend à augmenter nos difficultés sur certains points et à affaiblir notre gouvernement. Il est une autre considération qui n'est pas indigne de votre considération, c'est que si nous devenons une nation considérable dans un demi-siècle ou moins, si nous nous trouvons dans la nécessité de nous allier à la maison de Bourbon, cette alliance, dans ce cas, pourrait devenir importante pour vos possessions des Antilles. D'un autre côté, liés à vous par de fortes attaches d'amitié commerciales et peut être politiques, nos forces navales dans les guerres futures pourraient être très importantes et décisives dans votre balance. Ce sont mes opinions, les sentiments que j'ai longtemps nourri, d'après lesquels je me suis conduit, et je les crois appropriés au bien-être futur des deux pays. Je ne suis pas suffisamment autorisé pour le dire, ce n'est pas de mon ressort, mais je suis porté à croire qu'une personne sera bientôt envoyée en Angleterre pour sonder les dispositions de votre Cour à ce sujet.

MONSIEUR, — J'ai parlé à.....(voir deuxièmement) de ce qu'eût été l'effet de votre bill du Revenu, s'il eût été passé dans la forme dans laquelle il avait été publié par vos journaux, avec ces clauses distinctives qui nous visaient indubitablement.

Il me demanda la permission de vous communiquer ceci, et je crois pouvoir conclure que cette conversation provient de cette source.

Elle en provient.

J'ai cru qu'il était conforme à l'esprit de cette communication de ne pas vous la laisser ignorer, malgré la modification qui eut lieu ensuite, bien que je ne puisse exprimer aucune opinion quelconque sur l'effet qu'elle pourra produire sous sa forme actuelle, ni sous le point de vue sous lequel on la considérera dans la patrie. Je vous parle bien librement, mais naturellement vous comprendrez facilement que ce n'est aujourd'hui qu'une conversation particulière.

Certainement, et dans votre position, ma communication ne peut être considérée autrement, bien que je puisse vous assurer que les idées que j'ai exprimées peuvent être considérées comme les sentiments des hommes les plus éclairés de ce pays; ce sont les sentiments du général Washington, je puis vous l'affirmer confidentiellement, ainsi que de la grande majorité du Sénat.

Si je comprends bien les actes concernant le Revenu et le Tonnage, vous nous avez placés précisément sur le même pied que toutes les autres nations étrangères; durant la discussion de ce bill vous avez sans doute pris en considération la condition de votre marine marchande dans nos ports d'Europe, et vous l'aviez naturellement comparée à celle des autres marines étrangères; et vous avez alors décidé si nous vous avions été hostiles ou non; maintenant je désire demander si en conséquence de vos récents règlements, nous vous placions exactement sur le même pied que les autres étrangers dans nos ports, vous considéreriez cela comme un procédé injuste?

Certainement non, toute nation a évidemment le droit, comme vous dites, de réglementer son propre commerce.

Une autre chose qui me frappe, attendu qu'on peut connaître les vues réelles des nations aussi bien que des individus par leur conduite plutôt que par leurs professions, il n'est pas contre nature de supposer qu'avant d'entamer la discussion d'un traité futur, nous croyions raisonnable de régler toutes questions que nous puissions supposer dépendre du traité de paix, et qui ne sont pas encore réglées.

Certainement, c'est à propos pour les deux parties. Il n'y a que deux questions dont on se plaint il me semble. L'une, les lois et leurs effets, que je considère avoir été abolies par le présent gouvernement, qui a porté la plus grande attention à cette question dans la formation et l'établissement de son service judiciaire; les cours de district fonctionneront immédiatement, la cour Suprême dans très peu de temps. L'autre a rapport aux actes concernant les confiscations. J'ai vu le document original, il était entièrement disposé à l'indulgence, et les confiscations qui ont eu lieu depuis la paix ont été faites plutôt par erreur que par intention, leur chiffre est comparativement insignifiant.

Il y a eu, je l'admets, un esprit d'animosité et de rancune, dans bien des cas, que je condamne beaucoup, mais cela quoique de nature à déconsidérer, n'ira pas je crois jusqu'à une violation du traité.

De notre côté, il y a aussi deux questions qui ne sont pas encore réglées, les *Forts de l'ouest* et les *Nègres*, bien que, relativement à cette dernière question j'ai formellement approuvé la conduite de lord Dorchester en cette occasion, il n'a pu faire autrement. Abandonner ces hommes à leurs maîtres après les assurances de protection qu'on leur avait données, était impossible, et la réponse de votre cabinet à notre demande à ce sujet me satisfaisait parfaitement.

Vous avez mentionné que vous aviez intention d'envoyer une personne pour connaître nos dispositions sur certaines questions; vous êtes indubitablement les meilleurs juges des qualités et des dispositions de personne que vous emploirez pour cette mission. Je prends cependant la liberté de suggérer combien une telle mesure pourrait être favorisée ou entravée par les prédilections, et peut-être par les pré-

jugés d'une personne dans de telles circonstances. Si son esprit avait quelque penchant pour aucune autre puissance étrangère, ce penchant pourrait faire échouer complètement l'objet de sa mission.

Il n'y a pas de doute que dans quelques cas antérieurs nous n'avons pas été exempts de cette sorte d'inconvénients, auxquels n'a pas peu contribué la manière dont on faisait les nominations publiques sous notre ancien gouvernement.

Les choses sont maintenant changées, ces nominations se font par le général Washington, qui est un bon juge d'hommes, et la personne, à laquelle on confiera cette mission, est parfaitement maître du sujet, et s'il a un penchant pour une nation étrangère c'est certainement pour la vôtre.

Comme vous m'avez fait l'honneur de me tenir au courant des aspirations des partis durant vos dernières sessions, je ne puis m'empêcher de dire que j'ai été très surpris de trouver parmi les messieurs qui nous étaient formellement hostiles dans leur conduite publique, le nom d'un homme dont la réputation de bon sens et les autres qualités m'auraient portées à attendre une conduite bien différente.

Vous voulez parler de M. Maddison de la Virginie. J'avoue que j'en suis également surpris, ainsi que du fait que la seule opposition au général Washington venait de lui. La vérité, c'est que bien que ce monsieur soit un homme capable, il connaît très peu le monde. Je n'ai aucun doute qu'il soit honnête et incorruptible ; il veut atteindre le même but que moi, de même que les messieurs qui agissent de concert avec lui, mais leur mode d'y atteindre est bien différent. Vous avez sans doute vu nos débats.

Je les ai, mais ne les ai pas lus. Votre remarque sur la manière d'atteindre l'objet que vous professez avoir en vue, me porte à vous faire observer que je ne crois pas que l'hostilité commerciale envers nous soit le mode d'obtenir notre amitié commerciale. D'après ce que je vous ai entendu dire au sujet de M. Pitt et notre cabinet, vous ne vous étonnez pas lorsque je vous dirai que leur plan était évidemment de tenir la nation en haute estime dans l'opinion du monde, et qu'ils l'ont accompli. Vous ne pouvez supposer que ceux qui ont suivi un tel système se laisseront influencer par des mesures compulsoires. Sur de tels esprits ces mesures devront avoir une tendance diamétralement opposée. Les fins de la gloire nationale s'atteignent mieux en la tenant intimement liée à l'honneur national, également prêt à aller au devant de l'amitié étrangère, et à repousser l'hostilité étrangère.

Il n'y a aucun doute que de semblables sentiments font honneur à toute nation ; et je n'ai aucun scrupule à dire qu'avant d'entrer en office et depuis, j'ai toujours agi sous cette impression. Lorsque l'on discutait les bills du revenu et du tonnage, j'étais formellement opposé à ces clauses distinctives, que soutenaient si chaudement quelques messieurs. Je me suis donné de la peine pour obtenir sur ce sujet quelques renseignements de nos marchands d'ici, qui, à peu d'exceptions près, s'opposaient à toute espèce de distinction, sur le principe qu'elle produirait une guerre commerciale, et en autant que je puis en juger par leurs communications, notre marine jouit de certaines faveurs dans vos ports d'Europe. Si l'effet de nos règlements vous décide à vous mettre précisément sur le même pied que toutes les autres puissances étrangères, nous n'aurons pas le moindre sujet de nous plaindre de cette mesure, et il me semble que le changement n'aurait pas une grande importance pour nous. Je ne me rappelle pas qu'il y ait dans l'acte des impôts la moindre chose qui marque une préférence pour aucune autre puissance étrangère, lorsqu'elle entre en concurrence avec vous ; il est possible qu'il y ait une légère différence entre les eaux de vie françaises et vos spiritueux des Antilles.

Je crois comprendre clairement le but de la communication que vous avez bien voulu me faire. Veuillez me dire ce que vous avez intention que j'en fasse ? Est-ce dans le but de la communiquer à lord Dorchester ?

Oui, et par lord Dorchester à votre ministère, de quelque manière que Sa Seigneurie le jugera convenable ; mais je ne désirerais pas que cela aille plus loin en Amérique.

Je désire connaître exactement vos intentions sur ce sujet en particulier, parce que vous êtes juge de l'étendue de votre confiance.

C'est très délicat de votre part, et je désirerais beaucoup avoir cette conversation avec vous à cause de l'opinion que j'ai toujours eu de votre caractère, et je suis convaincu que lord Dorchester n'honorerait de sa bonne opinion et de son amitié aucun homme dans l'intégrité duquel on ne pourrait placer toute confiance.

Si on laissait passer la pré-ente occasion favorable, et si l'on commençait une espèce de guerre commerciale, cela pourrait mener à l'adoption d'une autre idée dans l'esprit des messieurs qui favorisent les distinctions, idée qui ne concerne les droits ni de tonnage ni d'impôts, mais *une mesure beaucoup plus sérieuse*.

N. B.—Il n'a pas dit ce que c'était, mais j'ai compris qu'il voulait parler de l'idée de fermer leurs ports à nos navires marchands qui pourraient désirer partir soit pour nos possessions de l'Amérique du Nord, soit pour les Antilles, avec du bois, des provisions, etc.

J'ai compris qu'il y avait eu récemment quelques difficultés au sujet de notre paquebot. J'espère qu'elles ont été réglées ?

L'affaire a été assez mal représentée. Le fait est que le percepteur de la douane dans ce port s'adressa à moi pour savoir comment il devait considérer votre paquebot, l'acte passé par votre législature durant l'été, ayant laissé ce point non réglé, la loi des nations exemptait sans aucun doute les navires de guerre de ces droits, mais il devint nécessaire de savoir officiellement si votre paquebot était ou non un navire du roi, et le résultat de l'enquête a démontré qu'il l'était pour toutes fins, que le capitaine tenait une commission de votre conseil d'amirauté, et ne faisait pas le commerce. L'affaire par conséquent est réglée.

N. B.—Le gouvernement français a rétabli des paquebots pour le service de New-York, mais ce sont des navires marchands, venant parfois avec des marchandises et recevant certaines indemnités pour transporter les lettres ou les dépêches du gouvernement. Ils sont par conséquent obligés de s'aquitter à la douane, et par conséquent soumis à l'opération des actes concernant les impôts et le tonnage. Ce sont de petits navires.

Huitièmement.—L'Etat de New-York a nommé des commissaires pour déterminer ses frontières avec le Vermont, qui de son côté a nommé aussi des commissaires. Ceux de New-York sont le général Schuyler, M. King, M. Ranssaeler, M. Benson et d'autres messieurs. Ils ne se sont pas encore réunis.

Neuvièmement.—En conséquence de certaines décisions du gouvernement fédéral, des ouvertures nous ont récemment été faites de nous joindre à l'union américaine, moyennant certaines stipulations, dont la principale est que nous paierons notre part de la dette encourue durant la dernière guerre.

Il y a d'autres difficultés relatives aux frontières, ainsi qu'à diverses autres questions, au sujet desquelles on diffère d'opinion, qui peuvent cependant je crois, être réglées. Quant à la question de la dette, l'objection est universelle, cependant nous avons ne pouvoir résister à toute la puissance des Etats, s'ils s'unissent pour adopter des mesures compulsives, de sorte que sur ce point nous avons actuellement de fortes appréhensions. Nous sommes plus forts que l'Etat de New-York seul.

N. B.—En comparant son langage d'aujourd'hui avec celui d'il y a treize mois, j'observe d'une manière évidente qu'il parle de la force du Vermont avec moins de confiance et de la puissance des Etats avec plus d'appréhensions.

N° 13.—LE DUC DE LEEDS AU GOUVERNEUR MORRIS.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 44-1, p. 95.)

WHITEHALL, 28 avril 1790.

MONSIEUR,—Je n'aurais pas tardé aussi longtemps à répondre à la lettre que vous avez reçue du général Washington et que vous avez eu la bonté de me communiquer le mois dernier, si je n'avais entendu dire que vous étiez en Hollande. J'ai reçu il y a quelques temps une note de vous, dont j'aurais dû accuser réception plus tôt, mais j'en ai été d'abord empêché par une multitude d'engagements et ensuite par maladie.

Les deux sujets que traite la lettre du général Washington sont sans conteste de la plus haute importance, et je puis avec certitude vous assurer que ce pays a toujours désiré sincèrement et honnêtement remplir ses engagements (contractés par le traité de paix avec les Etats-Unis) avec la plus scrupuleuse fidélité.

Nous ne pouvons que déplorer toutes les circonstances qui ont retardé l'accomplissement de ces engagements (compris dans le traité) par lesquels ces Etats étaient liés de la manière la plus solennelle ; et si le retard à les remplir a rendu impraticable leur accomplissement final, nous n'avons aucun scrupule à déclarer que notre but est de retarder l'accomplissement de telles parties subséquentes du traité qui dépendent entièrement de la Grande-Bretagne, jusqu'à ce que nos sujets aient obtenu réparation sur les points spécifiques du traité lui-même, ou qu'ils aient obtenu une juste et raisonnable compensation pour l'inaccomplissement de ces engagements de la part des Etats-Unis.

Quant à un traité de commerce entre les deux pays, je puis dire seulement que le gouvernement britannique désire sincèrement cultiver un système de relations d'amitié réelles et de bonne foi avec les Etats-Unis, et que toute mesure qui tendra réellement et réciproquement à produire cet objet sera adoptée avec la plus grande satisfaction par la Grande-Bretagne.

N° 14.—LE GÉNÉRAL WASHINGTON AU GOUVERNEUR MORRIS.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 44-1, p. 93.)

NEW-YORK, 13 octobre 1789.

MONSIEUR,—Comme il est important pour les deux pays que le traité de paix entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis soit observé et suivi avec une bonne foi parfaite et mutuelle, et qu'un traité de commerce soit conclu entre eux sur des principes d'avantages réciproques pour tous deux, je désire être informé d'une manière certaine des sentiments et des intentions de la cour de Londres sur ces sujets intéressants.

Comme il me semble très à propos de faire faire ces demandes en n'observant pas les formes voulues, par un agent particulier, et apprenant que vous serez bientôt à Londres, je désire qu'en cette qualité et sous l'autorité et le crédit de cette lettre, vous ayiez des entrevues avec les ministres de Sa Majesté Britannique sur ces questions, savoir : s'il y a des objections et quelles elles sont, à remplir maintenant les articles du traité qui restent à accomplir de sa part ; et s'ils sont disposés à faire un traité de commerce avec les Etats-Unis à certaines conditions et quelles elles sont.

Cette communication devrait régulièrement vous être faite par le secrétaire d'Etat, mais cette charge n'ayant pas actuellement de titulaire, mon désir d'éviter des retards m'engage à vous écrire sous ma propre signature ; je désire favoriser l'harmonie et la satisfaction mutuelle entre les deux pays, et je serais très heureux si le résultat de votre intervention dans cette affaire conduisait à cette fin.

Je suis, etc., etc..

Au gouverneur MORRIS.

G. WASHINGTON.

N^o. 15.—LE GOUVERNEUR MORRIS AU DUC DE LEEDS.*(Archives canadiennes, série Q, vol. 44-1, p. 97.)*

COVENT GARDEN, 30 avril 1790.

MILORD,—J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Grâce, du vingt-huit, tard hier soir, et je saisis la première occasion d'en accuser réception.

Soyez assuré, Milord, que je regrette sincèrement l'indisposition qui a retardé votre réponse, et je désire sincèrement qu'elle soit bientôt guérie.

Je suis heureux qu'une aussi respectable autorité m'assure " que le vœu le plus sincère et le plus ardent de ce pays a toujours été de remplir ses engagements avec les Etats-Unis d'une manière conforme à la plus scrupuleuse fidélité." Cela n'a jamais soulevé de doute dans mon esprit, car je ne pouvais douter de la foi nationale de la Grande-Bretagne, et je suis heureux de vous faire remarquer, Milord, que des tentatives semblables ont engagé le Congrès à sa dernière session, à rejeter par une majorité considérable quelques règlements qui auraient pu paraître hostiles, et nuire à vos intérêts commerciaux. Je suis parfaitement convaincu par ce fait et par plusieurs autres circonstances, que les Etats-Unis sont constamment décidés à remplir de la manière la plus entière toutes les stipulations qu'ils ont faites; car cela n'est pas seulement en lui-même un devoir moral particulièrement obligatoire pour tout Etat souverain, mais il est spécialement garanti par le pacte constitutionnel que les habitants de l'Amérique ont fait entre eux. Donc puisque les deux partis ont les meilleures dispositions et subissent l'influence des motifs présents je caresse l'espoir, Milord, que tout obstacle à un accomplissement complet sera bientôt surmonté. Et avec cet espoir et sans m'enquérir plus longtemps des causes des retards antérieurs, qui, peut-être, n'auraient pas porté à la conciliation, je prierais avec instance Votre Grâce d'avoir la bonté de m'informer sous quels rapports et jusqu'à quel point vous considérez que l'accomplissement final des engagements auxquels les Etats-Unis étaient tenus, est devenu impraticable, car je dois reconnaître que cette idée est tout à fait nouvelle pour moi. La candeur avec laquelle Votre Grâce avoue l'intention de retarder l'accomplissement des parties du traité qui dépendent de la Grande-Bretagne mérite, comme elle le doit, ma parfaite reconnaissance. Je suis loin de discuter la politique et je n'oserais pas non plus douter de l'opportunité d'une précaution qui est, j'espère, inutile, et qui pourrait de fait être désagréable à l'Amérique, si elle pouvait être affectée par des minuties dans la discussion des intérêts nationaux. Mais il est de mon devoir de vous demander, Milord, la nature et l'étendue des réparations que vous attendez pour vos sujets sur les points spécifiques du traité, et dans le cas supposé que cela serait devenu impraticable, la nature et l'étendue de la compensation que vous exigeriez de nous comme préliminaires de l'accomplissement des stipulations qu'il vous reste encore à remplir.

J'espère que je fais erreur sur la partie de la lettre de Votre Grâce qui a rapport à un traité de commerce, parce qu'elle me paraît en réalité n'exprimer qu'un désir de cultiver seulement des relations d'amitiés fondées sur la bonne foi commerciale, et laissant paraître quelque aversion à affermir ces relations par la force d'un traité. Je serais très malheureux de transmettre une fausse interprétation des sentiments de ce gouvernement sur un sujet d'une telle importance. Cela pourrait faire tort aux deux pays, et par conséquent j'espère que si j'ai tort, Votre Grâce aura la bonté de me tirer d'erreur.

Avec un parfait respect, j'ai l'honneur d'être,
Milord,

De Votre Grâce le très humble et obéissant serviteur,

GOUV. MORRIS,

A Sa Grâce

Le duc de Leeds.

N° 17.—MONSIEUR GRENVILLE À LORD DORCHESTER.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 44-1, p. 84.)

(N° 22, secrète.)

WHITEHALL, 6 mai 1790.

MILORD,—En conséquence de discussions qui se sont élevées entre Sa Majesté et la Cour d'Espagne relativement à la capture de quelques navires britanniques sur la côte nord-ouest de l'Amérique, et Sa Majesté ayant été informée d'armements dans les ports d'Espagne, a jugé nécessaire de donner des ordres immédiats d'augmenter ses forces.

J'espère que l'issue de cette affaire répondra au désir sincère de Sa Majesté de maintenir la paix tout en préservant l'honneur de sa couronne et les intérêts essentiels de son peuple. Mais comme il est possible que cette affaire tourne autrement, j'ai jugé à propos d'en prévenir votre Seigneurie le plus tôt possible.

Il est, je crois, très peu probable que l'Espagne, dans les circonstances présentes, attaque aucune des possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord. Mais il faut évidemment craindre que l'existence d'une guerre entre ce pays et l'Espagne, n'encourage les Etats-Unis à demander la cession des forts sur la frontière du Canada, et il est possible qu'en leur offrant la perspective d'atteindre ce but favori, la cour d'Espagne puisse les amener à prendre une part active à cette guerre. Comme c'est là une question de la plus haute importance pour les intérêts britanniques, je suis convaincu que Votre Seigneurie sentira combien il est nécessaire pour Sa Majesté d'avoir dans cette partie de ses domaines une personne sur l'expérience, les talents et le caractère de laquelle Elle puisse compter avec confiance pour tenir la conduite qu'il sera nécessaire pour protéger tout ce qui reste de l'Empire Britannique en Amérique, et par conséquent que Votre Seigneurie se laissera convaincre volontiers de renoncer à son désir de revenir dans la Grande-Bretagne à cette saison.

Les arrangements nécessaires à la défense des possessions de Sa Majesté qui sont plus immédiatement exposées à une attaque soit de l'Espagne si elle se trouvait en état d'entreprendre des opérations offensives, soit de la France, si ce pays se laissait entraîner à prendre part à la guerre, rendent très douteux l'envoi de troupes de renforts dans l'Amérique du Nord cette année. Comme Votre Seigneurie est autorisée par une ordonnance de la province à incorporer telle partie de la milice qu'il sera nécessaire, vous prendrez naturellement, en recevant la nouvelle du commencement des hostilités, que je ne manquerai pas de faire parvenir à Votre Seigneurie le plus tôt possible, des mesures pour opérer cette incorporation, autant que les circonstances de votre situation paraîtront l'exiger, et considérant le nombre considérable d'habitants surtout dans le pays d'en haut, qui étaient sous les armes durant la guerre américaine, j'ose espérer que grâce aux efforts de Votre Seigneurie, ces troupes formeront des forces utiles et suffisantes.

Je suis, etc.,

W. W. GRENVILLE.

N° 17.—M. GRENVILLE À LORD DORCHESTER.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 44-1, p. 87.)

(N° 23, secrète.)

WHITEHALL, 6 mai 1790.

MILORD,—L'amitié des habitants du Vermont serait de la plus grande importance dans le cas d'alarme du côté des Etats-Unis, et Votre Seigneurie ne saurait porter trop d'attention à ce sujet. J'ai eu quelques rapports avec M. Levi Allen, qui a passé quelque temps dans ce pays avec autorité de traiter en leur nom de relations commerciales. Je trouve que le principal objet qu'ils ont en vue à part les avantages qui leur sont accordés par les mesures déjà adoptées par Votre Seigneurie, est la permission d'exporter de la farine du Vermont dans la province de Québec. Votre

Seigneurie est le meilleur juge pour décider jusqu'à quel point cette permission pourrait être matériellement désavantageuse pour les intérêts de la province, ou d'un nombre quelconque de ses habitants; et pour cette raison je m'abstiens d'exprimer aucune opinion formelle sur ce sujet, bien que je sois fortement porté à croire que si cette concession était le moyen d'attacher sincèrement les habitants du Vermont aux intérêts britanniques, je crois qu'il serait à propos de la faire, dans les circonstances présentes. Je suis cependant pleinement convaincu que Votre Seigneurie donnera à cette question toute l'attention qu'elle mérite, et que vous ne négligerez aucune mesure de nature à nous assurer un accroissement de force aussi considérable que celui que nous retirerions de l'amitié du Vermont. On a donné de tels encouragements à M. Allen qu'il sera, je crois, disposé à exercer toute l'influence qu'il possède ainsi que ses parents dans le sens que Votre Seigneurie jugera à propos de la diriger.

Je suis, etc.,

W. W. GRENVILLE.

N° 18.—M. GRENVILLE À LORD DORCHESTER.

(Archives canadiennes, serie Q, vol. 44-1, p. 89.)

(N° 24, secrète.)

WHITEHALL, 6 mai 1790.

MILORD,—Pour faire suite à ce que je vous ai dit dans ma lettre n° 22, de ce jour, relative aux motifs qu'il est possible que l'Espagne puisse offrir aux Etats-Unis pour les engager à prendre parti contre la Grande-Bretagne en cas de guerre, je crois qu'il est bon de transmettre à Votre Seigneurie les copies ci-jointes d'une communication faite par M. Morris à Sa Grâce le duc de Leeds, et de la réponse faite par Sa Grâce.

Cette communication venant du général Washington, quelque vague et inexplicite qu'elle soit, paraît cependant indiquer certaines dispositions de la part des Etats-Unis à cultiver avec ce pays des relations plus intimes que celles qui avaient existé jusqu'à présent depuis leur séparation de la Grande-Bretagne. Bien qu'il fût nécessaire dès l'abord en répondant à la lettre de M. Morris de tenir un langage ferme, qui devait signaler l'inexécution du traité de la part de l'Amérique, et les retours disproportionnés reçus pour la manière libérale avec laquelle ils avaient été traités sous le rapport du commerce, il sera sans aucun doute de notre intérêt d'établir, s'il est possible, des relations encore plus considérables que celles que nous avons eues jusqu'à présent avec ce pays. Votre Seigneurie s'efforcera naturellement de trouver les moyens d'envoyer des personnes convenables qui tout en n'étant pas accréditées par une commission publique, pourront favoriser cet objet, et en même temps pourront donner à Votre Seigneurie les plus rapides renseignements de desseins hostiles, s'ils en méditaient contre les forts ou contre le Canada lui-même.

Je conçois qu'il ne serait nullement impossible de tourner l'opinion et les desirs de l'Amérique en notre faveur dans le cas d'un conflit avec l'Espagne au sujet de la question actuelle. Le droit que réclame l'Espagne est exclusif contre tout le monde, contre les Etats-Unis aussi bien que contre toute puissance européenne; et le commerce de fourrures de la côte Nord-Ouest de l'Amérique peut devenir un accessoire précieux et un aide au commerce de la Chine, dans lequel les Américains sont déjà lancés sur une grande échelle. La perspective que nous pourrions leur offrir, particulièrement au Kentucky et aux autres colons en arrière des anciennes colonies, de leur ouvrir la navigation du Mississipi, est un objet au moins aussi important que la possession des forts, et il ne serait peut-être pas difficile de montrer qu'ils peuvent atteindre ce premier objet beaucoup plus facilement avec l'aide de la Grande-Bretagne contre l'Espagne, que le second en se joignant à l'Espagne pour des opérations offensives contre ce pays. Je soumets ces idées à Votre Seigneurie pleinement convaincu que vous ne négligerez aucune occasion de les améliorer autant que les circonstances le permettront. Il sera très essentiel en vue des arrangements futures que vous me

teniez le plus tôt possible au fait de ce qui paraît être les dispositions prédominantes en Amérique sur ce sujet.

Je suis, etc.,
W. W. GRENVILLE.

N° 19.—DORCHESTER À M. GRENVILLE.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 44-1, p. 252.)

(N° 27.)

QUÉBEC, 27 mai 1790.

MONSIEUR,—Je vous inclus quelques nouvelles communications pour faire suite au n° 9.

Au commencement de février un crédit fut voté par la Chambre des Représentants pour lever cinq mille hommes d'infanterie et seize compagnies d'artillerie de soixante hommes chacune, en sus de l'effectif actuel sur leur frontière de l'ouest.

Le nombre originairement proposé a été, dit-on, réduit depuis par le Sénat à trois mille hommes, à part deux régiments de six cents quarante hommes chacun, destinés à la Géorgie, et deux compagnies d'artillerie déjà envoyées de ce côté pour résister aux Sauvages du Sud.

Il faut remarquer qu'en cas d'urgence des détachements considérables de leur milice peuvent être mis en campagne pour coopérer avec les forces régulières.

Je suis avec beaucoup de respect et d'estime,

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,
DORCHESTER.

1. "J'ai reçu instruction de lord Dorchester de vous remercier des expressions de politesse qu'il vous a plu de vous servir à son égard, lorsque j'eus le plaisir de vous voir à l'automne, et de la confiance que vous aviez dans Sa Seigneurie, dans les communications que vous m'avez faites dans cette occasion ; elles ont été transmises à la patrie, et bien que les retards occasionnés par la saison de l'année n'aient pas jusqu'à présent permis à Sa Seigneurie d'avoir de nouvelles d'Angleterre en réponse, il a jugé nécessaire de différer d'exprimer son approbation des principes que vous avez posés" *qu'il est à propos d'établir une solide amitié entre les deux pays.* On me prie de vous expliquer cela, et de rester quelques temps ici, en cas où quelques informations arrivées de la patrie après mon départ de Québec, permettraient à Sa Seigneurie de jeter une nouvelle lumière sur le sujet.

Je suis heureux d'apprendre que lord Dorchester soit en faveur de ce principe général, que je crois éminemment compatible au bien-être de la Grande-Bretagne et

Expressions de	de ce pays	*	*	*	*	*
politesse person-	*	*	*	*	*	*
nelles omises.						Naturellement vous considérez

toujours les communications que je vous fais, comme n'étant pas dans les formes régulières ; mais dans ce cas particulier, je crois exprimer les sentiments de la majorité de ceux qui devront conduire les affaires de ce pays ; quant à moi personnellement mes opinions s'étendent naturellement aux objets que je considère favorables aux intérêts généraux des Etats, et à ce point de vue je désire établir des rapports avec vous, et je n'irais certainement pas plus loin que cette tendance, mais chez nous des hommes différents peuvent considérer ce sujet à d'autres points de vue ; je suis porté à croire que le Président des Etats-Unis regarde cette question d'un œil favorable. M. Jefferson, le secrétaire d'Etat, qui est revenu récemment de Paris pour ses affaires personnelles, la condition de la France n'exigeant pas sa présence, et qui n'a connu sa nomination qu'à son retour en Amérique, est d'opinion que le combat pour la liberté dans ce pays sera couronné de succès, et l'orsqu'il sera terminé qu'il produira de grands avantages commerciaux pour les Etats, grâce à l'influence du marquis de la Fayette, qui est très attaché à ce pays, et grâce aussi au penchant général que ceux qui dirigent ce parti, ont toujours montré pour nous. Pour ces

considérations je suis fortement disposé à considérer le temps actuel comme particulièrement favorable à la négociation d'un traité de commerce.

Quant à l'Espagne, il y a aucun doute que la navigation du Mississippi attire l'attention des hommes de discernement parmi nous, et on la considère comme devant être plus tard une source de froideur, et peut-être de différend avec cette cour à une période future, mais il ne me paraît pas qu'elle doive faire le sujet d'une considération immédiate. Quant à l'envoi d'un ministre de votre cour auprès de nous, je suis certain que ce serait une mesure qui donnerait une satisfaction générale, le rang particulier pourrait dépendre des prétentions de la personne qui recevrait cette mission; je ne suis pas au fait des distinctions diplomatiques, mais je suis porté à croire qu'un ministre plénipotentiaire est d'un rang suffisant pour les besoins des deux pays, concluant qu'une égalité de rang serait convenable pour chacun.

"Je suis autorisé de plus à dire que c'est à vous à considérer si dans la phase actuelle de cette affaire vous jugerez convenable de communiquer de plus amples renseignements à lord Dorchester."

Je ne puis dans le moment décider s'il serait convenable de communiquer plus longtemps avec lord Dorchester sur ce sujet, ou de continuer par la voie officielle régulière.

M. Jefferson est arrivé hier soir et ces questions sont du ressort de son département. Veuillez me dire jusqu'à quelle époque vous avez intention de rester ici ?

"Jusque vers le milieu d'avril."

Il est probable qu'avant cette époque je pourrai vous donner quelques informations sur ce point.

Nous avons remarqué un paragraphe d'un journal de Londres qui dit que lord Hawkesbury et M. Grenville s'occupent de la préparation d'un traité de commerce avec nous, veuillez me dire quelle est la position officielle de Sa Seigneurie ?

Sa Seigneurie a présidé un comité du Conseil Privé sur les affaires commerciales

Pour faire suite.

Depuis que j'ai eu le plaisir de vous voir, il n'est rien survenu qui exige que je change d'opinion sur les différents sujets que nous avons touchés dans cette convention.

On désire généralement un traité de commerce avec la Grande-Bretagne, et il est désirable d'étudier à fond ce sujet.

La nomination réciproque de ministres est très agréable aussi, le rang particulier est une considération secondaire, qui peut facilement s'arranger à la convenance des deux pays.

N. B.—Monsieurajouta quelque chose relativement à l'envoi par les Etats d'un ministre auprès de notre cour, que nous n'avons jamais reconnu, et insinua, comme si c'était attendu, que c'était à nous à faire la première démarche; Je répondis que la condition des Etats à cette époque était telle qu'il n'était pas praticable pour un ministre envoyé *par nous* de rester à New-York, et s'il en avait été autrement, il n'aurait pu rendre aucun service à cause de la nature de leur gouvernement d'alors.

Pour faire suite.

"J'ai demandé à vous voir, car le temps approche où j'ai intention de retourner à Québec. Je pense qu'il est nécessaire et non inconvenable de ma part de faire remarquer que je considère comme admis que les diverses communications que vous avez bien voulu me faire découlaient de cette somme qui, sous votre présent gouvernement, est seule compétente pour les faire."

Je ne suis pas autorisé à vous dire formellement que tel est le langage du Président des Etats-Unis ; à une personne qui n'a aucun caractère public, on ne peut faire une semblable déclaration, mais mon honneur et ma réputation sont garants de l'accomplissement de ces assurances. Les messieurs qui sont à la tête des divers départements peuvent ne pas avoir précisément la même manière de penser sur toutes les questions qui intéressent le public, je parle donc avec la plus grande prudence sur toutes les affaires dans lesquelles ils sont directement intéressés, mais pour ce qui regarde le Président, auquel ceci doit se rapporter, je puis dire que son esprit est parfaitement libre de tout penchant quelconque sur ce sujet, et qu'il est prêt à discuter toute question non réglée entre les deux pays.

“ Si je vous ai bien compris la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, vous avez laissé entendre qu'il y avait quelque difficulté à nommer un ministre auprès de vous.”

Oui, c'est vrai ; nous avons eu un ministre auprès de votre Cour, vous n'en avez pas envoyé à votre tour ; nous aurons de la difficulté à faire de nouveau les premiers une telle nomination.

“ Je suis peiné de remarquer les contestations qui ont lieu sur votre frontière nord-est au sujet de la ligne de délimitation, et les articles de vos journaux sur ce sujet.”

Oui, cette affaire devrait être réglée le plus tôt possible, parce qu'il est possible qu'il se produise quelque accident.

“ Il faut espérer que votre gouvernement, le plus intéressé dans cette affaire (la baie du Massachusets), ne deviendra pas immodéré.”

Je crois qu'il est bon de vous faire remarquer ici qu'un certain degré de modération et de bon sens s'est manifesté dans la conduite des gouvernements de l'Est depuis la paix, ce qui n'a pas été également vrai au sud de la Pensylvanie, aux différentes époques pendant lesquelles j'ai fait partie du Congrès sous l'ancienne constitution ; j'ai souvent eu l'occasion de remarquer cela, et en premier lieu avec surprise, je l'admets ; le froid et simple bon sens détermine leurs décisions sans animosité ou partialité ; ce n'est pas la même chose, je suis peiné de le dire, vers le sud, et j'en ai souvent recherché la cause. Je suis porté à croire que les sentiments de deux ou trois messieurs des Etats du sud, auxquels leur caractère donne de l'influence, ont conduit là ; on les considère comme des hommes de capacités supérieures, et certaines causes les ont engagés à entretenir des distinctions ni sages ni convenables ; mais ces personnes ne sont pas maintenant en office et il est possible que les circonstances personnelles d'un trop grand nombre de nos planteurs du sud et leur crainte des opérations des cours fédérales, aient pu exercer aussi une influence.

“ De même que l'enthousiasme ne peut supposer que relativement à nous, il existe la moindre nécessité pour nous forcer à considérer les questions de commerce avec les Etats, et quelque embarrassés que vous puissiez être encore sous beaucoup de rapports, de même l'honnêteté doit admettre que votre situation est meilleure qu'elle ne l'était il y a deux ans. J'espère que s'il y avait aucune discussion sur ces sujets, on la conduira avec modération et franchise.”

Il est du devoir de tout homme au pouvoir d'agir ainsi ; il nous reste encore beaucoup à faire, mais les fondements sont jetés, et les difficultés sont principalement dues à nous-mêmes ; il faudra du temps, mais dans le cours des choses il faut que nous devenions un très grand peuple.

Je n'ai jamais pensé qu'il fut peu à désirer que nous fussions *recherchés* par une seule puissance de l'Europe ; je ne dis pas cela dans l'acception commune du mot, mais nos relations devraient être plus étendues.

1. Il y a dans notre législature deux partis ayant en vue la formation de relations amicales avec la Grande-Bretagne, mais différant dans leurs idées sur la manière d'y arriver ; l'un désire des mesures très modérées de notre part et écarter tout ce qui paraîtrait avoir l'apparence d'une guerre commerciale, observant que bien que la Grande-Bretagne nous ait exclus de ses possessions d'Amérique et des Antilles, elle nous a cependant accordé certains avantages dans ses ports d'Europe, qu'en Asie elle nous traite avec bonté, que son marché est le meilleur pour nos exportations, et que si nous ne sommes pas modérés, nous devons naturellement nous attendre à une modification de ces avantages ; l'autre est d'opinion que des résolutions promptes et pleines de vigueur sont plutôt propres à atteindre cet objet et que les intérêts des Etats l'exigent essentiellement. Ces messieurs pensent qu'en imposant à toutes les puissances maritimes de l'Europe des restrictions semblables et en traitant leur marine marchande dans nos ports absolument comme ils traitent la nôtre dans leurs possessions d'Amérique et des Antilles, ou en les excluant de nos ports s'ils continuent à nous exclure de leurs ports, les Etats dans une lutte semblable auront l'avantage ; car l'une des deux choses devra arriver, ou bien une des puissances d'Europe renoncera à la lutte afin de conclure un traité avantageux avec nous au désavantage des autres ; ou bien, nous consommerons moins à l'avenir, nous nous occuperons sérieusement d'introduire des manufactures chez nous, et nous courerons notre chance pour trouver un marché pour nos matières premières. Tel est le langage des deux partis ; lequel des deux prédominera finalement, je ne saurais le dire, mais ceux qui favorisent les mesures énergiques paraissent jouir de la popularité.

Nous avons plusieurs questions à discuter durant la présente session, relativement à nos finances intérieures, et je doute que la législature prenne aucune mesure sur les sujets qui précèdent. Une amitié commerciale avec vous, j'en suis persuadé, est très désirée en général ; mais je crois que la grande difficulté qu'il y aura à surmonter c'est que votre acte de navigation est tellement important pour votre grandeur navale que vous ne serez pas disposé à mettre de côté une partie assez essentielle pour nous donner une part dans votre commerce des Antilles, et c'est là ce que nous voulons savoir. Je n'ai aucun doute que les cours fédérales donneront la plus grande satisfaction par leurs décisions, cependant je suis peiné de dire que vos créanciers devront inévitablement perdre de fortes sommes, un grand nombre de leurs débiteurs ayant peu de moyens pour les payer ; j'espère cependant que dans bien des cas les créanciers possèdent les garanties de papier, qui bien que cotées basses à l'époque où ils les ont eues, ont beaucoup monté dernièrement et augmentent encore en valeur ; il est à remarquer que le juge en chef actuel (M. John Jay) était le ministre des affaires étrangères qui dénonga les diverses infractions du traité par les législatures d'Etats, et il est possible que ce qu'il a ouvertement reconnu comme homme public, n'affectera pas également ses décisions judiciaires dans les procès, soit en loi, soit en équité, car les pouvoirs de la cour suprême sont ceux de vos cours de chancellerie, du banc du roi et de l'échiquier ; elle les réunit tous ; nous voulions les avoir distincts pour des raisons évidentes, mais lorsque nous avons formé notre présent gouvernement il n'était pas praticable de le faire, parce que quelques uns des Etats n'étaient pas du tout accoutumés à une cour de chancellerie, et s'étaient formés de très fausses opinions sur ce point.

Notre frontière sur vos territoires à l'est est un sujet de différend et l'a été depuis quelques années. M. Adams, lorsqu'il était à Londres, présenta des mémoires sur ce sujet, deux de nos commissaires qui avaient signé le traité de paix, étant dans ce pays, l'ancien congrès leur demanda de déclarer quelle était la frontière réelle, ils répondirent qu'il y avait sur la table une carte de Mitchel sur laquelle une seule rivière Sainte-Croix était marquée, que feu M. Oswald garda cette carte, sur laquelle ils croyaient qu'on avait fait quelques marques, et ils disent qu'on avait en vue la rivière la plus près de la rivière Saint-Jean. A cette époque et par rapport aux îles

le traité stipule que toutes celles qui se trouveront en dedans d'une distance donnée de la côte, suivront le sort de la ligne de frontière, excepté si elles avaient été préalablement concédées par la Nouvelle-Ecosse; elles sont précieuses pour les pêcheries, mais je suis porté à croire qu'une enquête ferait voir qu'elles avaient été ainsi concédées.

Je me suis enquis de l'étendue et de la nature des terres en question, et d'après les meilleurs renseignements je trouve que la distance entre les deux rivières portant le même nom ne dépasse pas dix milles à leur embouchure, mais qu'elle augmente considérablement à mesure que vous les remontez, ce qui ferait cent vingt townships de six milles carrés chacun dont une grande proportion est de bonne terre.

Les frontières du sud sont aussi en constestation avec l'Espagne; la conduite de cette Cour depuis la paix a été tellement remarquable par le manque de plan et de système, que nous ne savons absolument rien de ses véritables intentions; au début elle ne voulait pas du tout que nos populations de l'ouest naviguassent sur le Mississipi; plus tard, M. Wilkinson, un homme important dans ce pays, et autrefois un officier général dans notre armée, fit avec l'Intendant de la Nouvelle-Orléans, un contrat en vertu duquel il eût la permission d'y emmagasiner et d'y vendre ses exportations; jusqu'à quand durera cette indulgence, je ne saurais le dire; pour le moment elle donne grande satisfaction, mais notre population ne sera contente que lorsqu'elle aura acquis un port en propre sur le Mississipi, au moyen duquel elle pourra commencer avec le reste de l'univers comme le font les Etats de l'Atlantique.

L'opposition du Rhode Island à la présente confédération repose sur la malhonnêteté, ils veulent frauder tout le monde au moyen d'une monnaie de papier dépréciée.

Nous augmenterons probablement notre effectif militaire ce printemps, afin de protéger la Géorgie, et peut-être pour faire la guerre à Macgillivray et aux Sauvages Cris; nos commissaires auraient pu arranger l'affaire avec cette tribu l'été dernier, mais il n'a voulu rien entendre, ses vues embrassent des fins commerciales et l'établissement d'un port libre; c'est un homme ambitieux, et il a formé avec une maison espagnole un projet dans lequel une maison de Londres est intéressée, dans le cas où nous adopterions des mesures hostiles contre vous, ou dans le but de s'emparer des forts par les armes; je puis vous assurer cependant que nous n'avons aucune intention semblable à présent; il peut y avoir dans la chambre des représentants qui aient de telles opinions insensées, mais je ne crois pas qu'il y ait un seul membre dans le sénat qui ne réprobat un semblable procédé, *et sans notre approbation aucune semblable mesure ne peut être entreprise.*

Nous savons que vous avez réparé les forts.

La sécurité de notre territoire de l'ouest exige des troupes, et les dispositions hostiles de certaines tribus sauvages, surtout celles de la nation Wabash, les rendent encore plus nécessaires.

—————
Pour faire suite.

M. Jefferson considère la révolution française terminée et il déclare qu'elle produira de grands avantages pour les Etats-Unis, il est beaucoup trop démocratique pour nous à présent, il nous quitta avec ces idées, mais nous avons infiniment changé, et il devra modifier ses principes; — je crois que les opinions de ce monsieur ne sont pas favorables à la formation d'un traité de commerce avec vous, et que celles de M. Adams, notre vice-président, ne le sont guères plus, quoique ce soit pour des motifs bien différents; sous tous autres rapports les affaires vont bien: pour la considération de cette affaire dans ce pays, M. Jefferson deviendrait le ministre officiel, ce serait une entremise défavorable, nous sommes pauvres et des nominations dispendieuses ne correspondront pas à l'état de nos finances. Vous enverrez-vous un ministre? Peut-être n'aimerions nous pas à envoyer une seconde fois sans assurance de cette nature, ou sans que vous donniez l'exemple; ce serait une mesure populaire qui tendrait beaucoup à mettre tout en marche avec beaucoup de bon vouloir.

—————
Pour faire suite.

L'idée d'ouvrir des ports libres dans les Iles Bahamas et des Bermudes a été agitée depuis quelques temps. Dès l'abord nous avons cru cela bien désirable mais,

il nous a semblé récemment, que cela affecterait le prix des articles expédiés de nos ports, parce qu'il devra y avoir double frais de transport, le fait est que nous préférons aller aux Antilles.

Nous avons des idées de possessions insulaires, deux de nos marchands des Indes ont rencontré en se rendant en Chine, deux îles qu'ils croient n'avoir jamais été découvertes auparavant, mais ils n'ont pris possession ni de l'une ni de l'autre.

Pour faire suite.

Le temps actuel est infiniment plus favorable à la considération de toutes les questions non réglées entre nous et la Grande-Bretagne, aussi bien que pour l'étude d'un traité de commerce, qu'aucune autre époque antérieure ; je crains cependant encore que nos demandes ne dépassent la valeur de notre consommation.

Pour retrécir autant que possible le cadre de ces idées, nous disons de notre côté que nous préleverons des droits élevés sur les produits que nous importerons de chez vous, disons par exemple quinze ou vingt pour cent *ad valorem* et que nous défendrons aux navires britanniques de s'acquitter dans nos ports, excepté pour la Grande-Bretagne ou l'Irlande ; avec ces restrictions nous aurons un marché ; il nous faudra renoncer à cela pour obtenir la libre navigation jusqu'à vos îles, ou peut-être une liberté restreinte.

Je crois qu'un examen impartial pourrait arranger cette grande affaire à l'avantage commun ; mais il y a des difficultés.

Vous êtes un grand peuple manufacturier, nous désirons être un peuple manufacturier, vous avez un grand commerce de transport qui est la source de votre grandeur et de votre puissance navale, nous voulons aussi avoir une part de ce commerce, nous avons les matériaux de cette marine, des marins en abondance et de l'esprit d'entreprise, mais croire que vous sappez les bases de votre propre grandeur ou que vous y toucherez légèrement, est déraisonnable et absurde.

Le président dans son cœur penche vers la France, il ne pourra jamais oublier ses obligations à cette Cour.

M. Maddison, qui est en grande faveur auprès du président, est encore plus que lui porté pour la France.

Je crois que si nous vous envoyons un ministre, surtout s'il est investi de pouvoirs étendus pour des fins spéciales, le choix devra se faire parmi un petit nombre d'hommes ; M. Adams, M. Jays, M. Hamilton, M. Jefferson, M. Maddison, le général Knox, ou peut-être M. King, bien que ce monsieur eût eu plus de chance de recueillir cette succession il y a un an plutôt qu'aujourd'hui.

Si M. Adams était choisi, je suis certain que les choses n'iraient pas bien.

Si c'était M. Jefferson, je le craindrais.

Si c'était M. Jay ou M. Hamilton, j'en augurerais bien.

Si c'était M. Maddison, j'en attendrais plus.

Si c'était le général Knox, j'en serais certain.

Si c'était M. King, j'aurais une opinion favorable.

L'impôt et le tonnage supportent notre présent gouvernement, le premier agit comme une prime d'encouragement pour nos manufactures, nous prévoyons le temps où nous serons assez forts pour nous permettre de prohiber les importations étrangères, et de subvenir aux besoins de notre gouvernement au moyen d'un droit d'accise sur nos propres articles manufacturés, en cela comme en beaucoup d'autres choses nous suivons vos idées et nous profitons de votre expérience.

Notre désir actuel est de régler tous nos différends avec vous par des négociations amicales, nous avons discuté cela récemment dans le sénat, et comme moyen le plus facile et le moins dispendieux nous préférons * que ce soit par la nomination réciproque d'arbitres, ou de toute autre manière équitable, ou bien si l'on ne choisit pas ce moyen, par la nomination de commissaires en Europe ; quant aux forts, si après nous être conformés à l'esprit du traité, vous les gardiez encore, nous deviendrons sans doute dans ce cas très inquiets et mécontents.

* Expressions de politesse personnelles omises.

Je suis peiné de voir les fréquentes publications récemment faites dans les journaux du Massachusetts au sujet de la contestation de frontière, parce que cela produit de la passion et de l'animosité. Une question qu'on discute fréquemment parmi nous, c'est de savoir s'il est réellement de notre intérêt de faire de grands efforts pour établir ou non des manufactures—et sur ce point il y a grande diversité d'opinion.

Je crois qu'il est de notre intérêt d'établir cette sorte de manufactures désignées par feu lord Chatham sous le nom de manufactures domestiques, mais que nous ne devrions pas aller au-delà d'ici à plusieurs années.

10. Au sud du Maryland l'opération attendue des cours fédérales a donné les plus sérieuses alarmes ; dans ces Etats les marchands et les planteurs doivent de fortes sommes aux marchands d'Angleterre, et il est certain que depuis des années on a manifesté un esprit de gouvernement également malhonnête et injuste, cela doit cesser maintenant ; quelque singulier que cela puisse paraître, il semble prévaloir dans cette région un esprit plus démocratique que dans les Etats du centre et de l'est, où l'on comprend mieux la science du gouvernement.

M. Jefferson en est la preuve ; c'est un homme ayant certaines connaissances acquises, même en littérature, mais ses opinions sur le gouvernement sont le résultat de systèmes théoriques tirés des écrits ingénieux de Locke, Sydney et autres du même genre, qui ne sont pas réalisables, ces opinions étant probablement les idées favorites de ceux qui dirigent maintenant la révolution en France ; je suis loin de croire que les troubles dans ce Grand Royaume sont finis, et je doute qu'il soit possible de gouverner cette nation pleine de cœur au moyen d'une seule assemblée, contrecarrée comme elle le sera par un clergé et une noblesse mécontents.

11. Le change sur les lettres de Londres est maintenant de douze pour cent, ce qui est dû en premier lieu au grand bon sens des marchands de la Grande-Bretagne, qui ayant trouvé il y a trois ans qu'ils perdaient beaucoup par notre commerce, diminuèrent jusqu'à un certain point leurs exportations, dont la conséquence a été que non seulement nous avons fait des efforts pour introduire certaines manufactures, mais que nous avons fait tout en notre pouvoir pour augmenter nos exportations, surtout en blé ; qui a récemment commandé un prix plus élevé en Europe ; cela affecta le change, et récemment cet esprit qui distingue si éminemment nos marchands les a induit à spéculer sur nos effets de commerce de diverses espèces sur le continent, à cause de l'opinion qu'ils avaient de notre gouvernement actuel, et du peu de valeur qu'avaient alors ces effets ; en conséquence de ces spéculations de fortes sommes d'argent ont été placées de cette manière et payées par des lettres sur Londres, ces effets sont maintenant cotés sept chelins et six sous, et avec la différence du change peuvent être évalués à huit chelins et six sous, ils ont un peu fléchi à cause des retards dans notre système d'amortissement, et en particulier à cause des débats qui eurent lieu dans notre chambre des représentants, pour savoir si l'on se chargerait ou non des dettes des Etats.

12. Il s'est produit un changement étonnant dans la condition de votre Empire depuis la paix ; votre administration est capable, et M. Pitt est un homme très extraordinaire. La sagesse et la libéralité de votre gouvernement dans les efforts qui ont été faits en faveur des loyalistes, que nous appelons des réfugiés, doivent commander le respect du monde entier. On s'est grandement trompé en France en ne formant pas le gouvernement plus sur le modèle du vôtre.

N.B.—Dans ces remarques et autres semblables M. — me laissa voir clairement une préférence pour les intérêts anglais, et qu'il désirait le montrer.

13. Aucun effort possible de la part de M. Jefferson ou de toutes autres personnes ne pourrait permettre à la France d'encourager d'une manière essentielle les intérêts commerciaux des Etats, elle n'a aucun marché pour les matières premières de ce pays comparé à celui d'Angleterre et d'Irlande, et si les marchands français avaient possession complète du commerce de ce continent demain, ils ne la conserveraient pas trois semaines. C'est une bande de colporteurs et rien de plus. Les Etats désirent naturellement former un traité de commerce avec nous, par lequel ils désirent à la vérité obtenir certains avantages, sans nous accorder plus que ceux dont nous

jouissons aujourd'hui, (leur consommation) mais nous ne voulons rien de plus, et je ne crois pas qu'ils soient en état de porter les choses à l'extrême à notre égard, au moyen de règlements restrictifs, contrairement à ce que peut insinuer M. Jefferson, M. Maddison et ce parti-là. Examinons ceci, disent ces messieurs :

“ Nous empêcherons la marine de la Grande-Bretagne de remplir les formalités voulues pour mettre à la voile pour aucune autre possession étrangère, et si cela la porte à imposer des restrictions ou des droits à notre marine dans ses ports d'Europe nous irons plus loin ; en cas de guerre nous aiderons de toutes manières les flottes de la France par exemple, tandis qu'on ne permettra même pas à celles de l'Angleterre de se réparer dans aucun de nos ports, ” tel est leur langage. M. Maddison s'est servi de ces propres expressions en me parlant, ce à quoi je répliquai que d'après la loi des nations cela serait considéré comme une hostilité réelle.

Je doute fort cependant que les Etats soient en état de prendre des mesures comme celles-là, leur présent gouvernement subvient à ses besoins au moyen des droits d'impôts et de tonnage ; ils sont entièrement payés par les Anglais, faut-il donc supposer qu'ils hasarderont tout immédiatement et qu'ils risqueront de recourir à la nécessité dangereuse d'une taxe directe sur une question comme celle-ci, lorsqu'il y a différence d'opinion même entre eux, un grand nombre de messieurs pensant qu'ils ne sont pas dans une situation à essayer d'établir une marine quelconque, et qu'il est également avantageux et désirable que la marine étrangère transporte leurs grosses productions, surtout des Etats du Sud.

Il me semble qu'il est évidemment de l'intérêt de notre Empire que le commerce des Etats américains reprenne son ancien cours, que la Grande-Bretagne devrait devenir le dépôt de leurs produits pour les ré-exporter ensuite, et à cette fin la concession de certaines faveurs ferait du bien ; aux habitants de la Nouvelle-Angleterre la remise de nos droits de phares serait à considérer, et je ne crois pas que l'ouverture de deux ports libres dans nos îles des Antilles ferait le moindre tort à nos intérêts commerciaux en général, le bois de construction et les autres articles qui conviennent au marché des Antilles y seraient déposés et y seraient rechargés sur nos propres navires, les navires américains en déchargeant et en faisant leurs préparatifs de départ devront dépenser quelque chose, et l'on devrait se rappeler, bien que le peuple des Etats ne paraisse pas le reconnaître, que notre marine dépense beaucoup d'argent dans leurs ports. Le cours actuel du change sur Londres, si différent de ce qu'il a été depuis la paix jusqu'à récemment provient de ces causes. Les grands efforts faits pour opérer leurs remises ; les spéculations sur les effets américains qui ont inondé le marché de lettres de change. Et les grands achats de blé pour lesquels on a expédié le numéraire des villes de commerce dans le cœur du pays.

On m'assure que les législatures ici ont sérieusement à cœur d'adopter des mesures plus honorables et en même temps plus prudentes que jusqu'à présent à l'égard des tribus sauvages en général, pour protéger leurs terres contre les déprédations futures, et lorsqu'on aura besoin du sol de l'acheter équitablement ; jusqu'à présent il y avait eu de grands abus.

14. Dans l'année 1770, il n'y avait que trente familles établies au delà des Montagnes Allegany, à l'exception de quelques traînards laissés par vos troupes au Fort Pitt en 1763—aujourd'hui la Pensylvanie possède sur les eaux de l'ouest quatre comtés représentés par neuf députés à son assemblée et renfermant plus de soixante et dix mille âmes—la Virginie possède trois comtés et plus de cent mille âmes. Ceci est en Kentucky, dans lequel il y a sept comtés et plus de cent mille âmes, qui se trouve au delà de plusieurs milliers de personnes dans le territoire fédéral, où il n'y en avait de la rivière Ohio, et partout il existe des cours de justice régulières, où il n'existe jamais eu dans ce vaste pays sauvage. Le Kentucky n'existe que depuis douze ou treize ans, et l'accroissement annuel de la population au delà des montagnes Allégany est incroyable. Nos progrès généraux dans ce nouveau monde ne sont nullement vus d'un bon œil par les Etats de l'Atlantique pour qu'ils croient que nous prospérerons à leurs dépens, que cela diminue la valeur de leurs propriétés foncières, nuit à la perspective de prélever son revenu par la taxation, et ruine les intérêts manufacturiers naissants ; ils se préoccupent donc peu de nous faire trouver une exportation

pour nos produits, et je puis dire qu'ils désirent que nous n'en trouvions pas. Jointe à ces considérations se trouve la question actuellement devant notre chambre, qui a trait à la vente des terres au delà de l'Ohio à une valeur estimée au lieu d'une portion de la dette publique ; certain messieurs qui possèdent déjà soit personnellement soit par leurs relations de vastes étendues de terres dans ce pays dont ils désirent disposer d'une manière avantageuse, s'y opposent de toutes leurs forces et à cette fin ils désirent garder inhabitées les terres appartenant au public ; ces messieurs ont beaucoup d'influence dans notre chambre, et je ne suis pas certain qu'ils ne réussissent pas, ils ont empêché l'établissement de bureaux des terres dans ce pays pendant les dernières sessions, ce qui a causé beaucoup de malaise parmi nous. Ces circonstances formeront la base d'une séparation d'intérêt et ont porté nos hommes sérieux qui prévoient l'importance d'une exportation et l'effet possible de ces mesures, à examiner la nécessité de créer avec l'étranger des relations qui d'après notre situation devront s'établir soit avec la Grande-Bretagne soit avec l'Espagne, bien que les provinces de cette dernière puissance soient plus favorablement situées pour nous.

A présent le gouverneur de la Nouvelle-Orléans et ses amis font avec nous un commerce qui est très avantageux en ce que notre population est payée en argent ; nous ne pouvons remonter nos rivières sans un travail infini, et nous préférons vendre notre blé, notre lin, notre chaux et notre tabac avec les bateaux plats qui les transportent, puis prendre passage pour la Havane, d'où, à mesure que les chances se présentent, nos gens reviennent à Philadelphie ou dans la baie de Chesapeake, où ils se procurent des lainages et autres articles d'Europe et des Antilles, et reviennent au delà des montagnes avec leur argent et achètent ce dont ils ont besoin plus près de chez eux ; la tournée s'opère généralement en quatre ou six mois, et le temps précis dépend en général des retards des navires marchands.

Les dépenses de transport des marchandises de Philadelphie aux pays de l'intérieur de la Pensylvanie sur l'Ohio, dans des wagons couverts, et l'assurance des effets contre les dommages, ne dépassent pas une guinée par cent livres, ce qui dans les marchandises fines n'est rien en lainages de seconde qualité, on peut les évaluer à 2 pour 100 environ, mais dans les sucres, les spiritueux et les vins c'est un peu plus élevé, mais lorsqu'on tient compte du bon marché du loyer des maisons, du combustible et de la différence de taxation, les marchands au détail chez nous peuvent de fait vendre presque aussi bon marché qu'à Philadelphie ; Baltimore, dans le Maryland, est de cinquante milles plus près et les chemins sont aussi bons, notre grande difficulté provient de nos moyens d'exportation, et ce que nous voulons c'est un dépôt de commerce à l'embouchure du Mississipi, avec des marchands entreprenants et ayant des moyens pour acheter nos matières premières et nous donner de bonnes lettres de change pour nous permettre d'acheter des produits étrangers, à Philadelphie, Baltimore et autres endroits plus rapprochés des comtés de l'intérieur ; les modes de Philadelphie arrivent au bout de trois mois dans le Kentucky.

On estime que les Sauvages du territoire de l'ouest comptent environ cinq mille guerriers, les désordres en général sont commis par un certain nombre de traînards des diverses tribus qui sont établies sur la rivière Wabash, ils ne sont pas publiquement reconnus par les Sauvages bien qu'ils soient secrètement de connivence ; leur principal objet est de voler des chevaux pour emporter leurs pelleteries à la fin de la saison de chasse, et si quelques-uns des colons les découvrent ils les assassinent pour assurer leur retraite.

Les forces des Sauvages se trouvent vers le Mississipi ; là les Cris, les Chickasaws et autres tribus en se réunissant, peuvent mettre en campagne quinze mille hommes ; Macgillivray qui est au cœur de la tribu des Cris, lorsqu'il arriva en premier lieu dans la Géorgie après la paix, présenta une très modeste pétition à la législature demandant qu'on lui rendit les terres de ses pères ; elle lui refusa sa demande, et alors il se rendit de suite chez la nation des Cris, et se mit sous sa protection, ils le reçurent avec bonté et il a fait la guerre à la Géorgie depuis ce temps-là, sa mère appartenait à cette tribu, son père était un commerçant écossais ; cette conduite de la Géorgie leur a déjà coûté de leur propre aveu cinquante terres comme celles qu'ils ont refusé de remettre et Macgillivray déclare que s'il l'avait voulu il aurait facile-

ment pris Savannah, et détruit l'Etat tout entier, et qu'il pourra le faire lorsque cela lui plaira, c'est de fait la vérité, mais étant un homme de grand bon sens et de prévoyance, il sait parfaitement qu'un acte de cette nature répandrait une telle alarme dans le continent que nous lèverions une forte armée, dévasterions tout le pays des Cris et que nous chasserions les Sauvages au delà du Mississipi. Ces tribus ont enlevé à différentes époques un grand nombre de nègres de la Géorgie, ils les gardent en esclavage, les ont forcé à planter du maïs, et des légumes de diverses espèces, en un mot à introduire l'agriculture dont les Sauvages ont en conséquence acquis un goût, d'autant plus nécessaire, à cause de leur population comparativement dense et parce que la fertilité et la douceur de leur climat lui sont favorables.

15. La législature de la Pennsylvanie a accordé cinq mille livres pour la construction d'une route charretière, depuis Philadelphie jusqu'aux chutes de la rivière Senéca sur le lac Ontario, elle est maintenant praticable et l'on discute maintenant d'autres améliorations semblables.

16. La législature de New-York a convenu avec certains individus de faire une route à partir du Fort George sur le lac George jusqu'à la frontière du Canada, et sur la côte ouest du lac Champlain elle est déjà tracée et sera terminée cette année. Elle est située de 30 milles à 8 milles du lac.

Un officier est récemment revenu de Fort Harmar, dans le territoire de l'ouest, il portait vingt mille guinées au gouverneur St-Clair.

Il y a quelque chose de mystérieux dans notre conduite relative à l'augmentation des forces, d'abord nous proposâmes de lever un corps de troupes très considérables; ce projet après beaucoup de discussions secrètes et d'interruption par d'autres affaires paraît avoir été réduit, une plus grande modération semble prévaloir et l'on discute sérieusement dans les deux chambres un système de protection des forts sur les frontières de l'ouest et du sud-ouest, en augmentant le nombre des forts et en renforçant le garnisons, le motif ostensible étant une guerre avec les Sauvages; on aurait aussi bien pu faire cela avant que depuis, nous n'avons aucun commerce avec les Sauvages, il ne se dirige ni vers Détroit ni vers le bas du Mississipi.

Lorsque toutes les troupes destinées au service du territoire de l'ouest auront leur effectif complet, elles formeront un corps de trois mille hommes. L'effectif des compagnies qui s'y trouvent déjà a été doublé par le recrutement dans ce pays ainsi que dans les autres Etats, ceci à rapport à l'infanterie, le reste de ces troupes étant encore à lever et les officiers encore à nommer.

Un des nouveaux postes projetés sur la rivière Sciota, se trouvera à moins de soixante milles de Détroit.

N° 20—LORD DORCHESTER AU MAJOR BECKWITH.

(Archives canadiennes, série Q, 45-2, p. 518.)

QUÉBEC, 27 juin 1790.

MONSIEUR,

L'apparence d'une guerre avec l'Espagne faisant qu'il est peu probable que j'obtienne un congé d'absence de mon gouvernement cette saison, je désire profiter de la première occasion, après la réception de cette information, pour présenter mes remerciements pour la manière polie et très obligeante avec laquelle on m'a intimé l'approbation de mon passage par les Etats-Unis en me rendant en Europe.

Vous vous rendrez donc à New-York dans ce but.

Vous exprimerez en même temps mon espoir que ni l'apparence d'une guerre avec l'Espagne ni même des opérations réelles, ne changeront les bonnes dispositions des Etats-Unis d'établir une sincère amitié et une alliance avec la Grande-Bretagne à l'avantage mutuel des deux pays; je suis persuadé que cela n'en fera aucune de la part de la Grande-Bretagne, dont le traitement libéral des Etats-Unis au point de vue commercial prouve suffisamment ses dispositions amicales, malgré l'inexécution du traité de leur part, ce que j'ai toujours attribué, ainsi que diverses fausses repré-

sentations, à l'état désorganisé de leur gouvernement, et des sentiments de la multitude, influencés peut-être par une puissance pas très cordiale même envers les Etats-Unis.

J'apprends avec satisfaction que quelques mesures tendant à des relations amicales ont été commencées dans la patrie par l'entremise de M. Morris, bien qu'elles ne soient pas aussi explicites et aussi formelles que pourrait l'exiger le présent cas.

Les droits affirmés par l'Espagne excluant le monde entier, les Etats-Unis comme toutes les puissances européennes; je crois que les intérêts des Etats-Unis, en cas de guerre, seraient mieux favorisés en se joignant à la Grande-Bretagne qu'autrement.

J'ai appris avec peine les hostilités commises sur l'Ohio, par quelques Sauvages de cette région à l'instigation de quelques tribus du sud, qu'on suppose influencées par l'Espagne.

Je me suis efforcé depuis mon arrivée dans ce pays de maintenir la paix, et de la faire partager aux amis et aux voisins, bien que je n'ignore pas le langage tenu dans les territoires du Nord-Ouest ni celui du capitaine Hart sur le lac Erié, et tous les projets proposés par Hendrick Wemple aux Six-Nations, que je considère, ainsi que tous les autres discours du même genre, comme l'effusion d'esprits ardents, mal conçus et sans autorité.

Vous pourrez communiquer ces sentiments comme l'exigeront les circonstances et à votre propre discrétion.

Je suis avec considération,
DORCHESTER.

Au major GEORGES BECKWITH.

N° 21.—LORD DORCHESTER AU MAJOR BECKWITH.

(Archives canadiennes, série Q, 45-2, p. 521.)

QUÉBEC, 27 juin 1790.

MONSIEUR,—Outre les fins mentionnées dans vos instructions de ce jour d'une nature moins secrète, vous voudrez bien aussi, pendant que vous serez aux Etats-Unis, profiter de toutes les occasions pour connaître les dispositions de leur gouvernement et de la population, en faveur de la paix ou de la guerre, séparément et n'ayant aucun rapport avec les affaires d'Espagne; quelle différence une guerre avec l'Espagne pourrait probablement produire, si les Etats-Unis s'uniront vraisemblablement à cette puissance, quelle peut être l'étendue de leurs vues, et s'ils attendent aucune aide de la France dans sa position actuelle.

Comme il y a apparence de cordialité entre le gouverneur du Territoire du Nord-Ouest et les Espagnols, qui ont supposé avoir fixé une conférence conjointe avec les Sauvages sur la Wabash (ce qui est assez extraordinaire, vu les motifs qu'on a de croire que cette puissance pousse les tribus du Sud) vous vous efforcerez de découvrir la nature et le but de ces négociations supposées, si un officier ou un agent espagnol a réellement assisté à aucune des conférences de M. St-Clair avec ces Sauvages, de quelles nations et de quel nombre elle s'était composée, et quel en a été le résultat.

Un sujet de la France du nom de de Bon, après être resté quelques temps chez les Sauvages du Missouri étant récemment passé de Saint-Louis des Illinois à Détroit et de là à Niagara puis aux Etats-Unis, vous vous efforcerez de découvrir quel a pu être le but de son voyage, où il se trouve maintenant, et quelles sont ses relations. et en quelle qualité il est employé.

Vous porterez une attention toute particulière au caractère des militaires qu'on emploiera probablement, à tous les arrangements militaires, à l'augmentation de leurs troupes, leur position et leurs mouvements, le nombre et la grandeur des dépôts du matériel de guerre et des provisions, et à l'armement de vaisseaux de guerre pour servir sous commissions espagnoles ou autrement.

Si vous les trouviez dans des dispositions plus amicales, vous tâcherez de découvrir ce qui pourrait les amener à se joindre à nous dans le cas d'une guerre avec l'Espagne.

Comme il pourrait y avoir différence d'opinion concernant le pays de l'ouest et la navigation vous serez prudent lorsque vous parlerez spécialement sur ce sujet, mais vous tâcherez plutôt de les amener à expliquer les diverses lignes de conduite que chaque parti préconise, vous efforçant de connaître avec certitude le nombre et l'importance des adhérents de chaque système particulier. En général vous pourrez affirmer comme étant votre propre opinion que dans le cas d'une guerre avec l'Espagne vous ne voyez aucune raison qui nous empêcherait d'aider à seconder tout ce que leurs intérêts pourraient exiger.

Vous donnerez des informations directes au secrétaire d'Etat de Sa Majesté sur toutes les affaires auxquelles les retards occasionnés par leur communication par cette province pourraient nuire.

Vous resterez à New-York ou dans les Etats aussi longtemps que vous y jugerez votre présence utile au service du roi.

Vous vous informerez des progrès faits par les commissaires chargés de régler les affaires du Vermont, et à votre retour vous vous occuperez de voir autant d'hommes importants de cette région que vous pourrez, afin de connaître leurs vues et leurs dispositions, et quel effet l'ouverture de leur commerce produit on pourra probablement produire, dans leur pays, ou dans l'esprit de cette population, en cas de guerre.

Je suis avec considération,
DORCHESTER.

Au major GEORGE BECKWITH.

N° 22.—LORD DORCHESTER À M. GRENVILLE (EXTRAIT).

(Archives canadiennes, série Q, vol. 45-2, p. 516.)

QUÉBEC, le 7 juillet 1790.

* * * * *

J'ai renvoyé le major Beckwith à New-York quelque peu à la hâte, afin qu'il profite du paquebot de juillet s'il a des choses importantes à communiquer. Il est muni d'instructions qui peuvent lui donner de l'importance et l'autoriser à parler d'une manière générale de certains sujets publics. Il a une seconde série d'instructions qui ne concernent que sa gouverne personnelle. J'ai déjà indiqué les avantages que ce monsieur a tirés des charges qu'il a occupées pendant la guerre et qui l'ont rendu plus digne d'être employé dans ces circonstances. Je n'ai eu depuis lors aucune raison de changer d'opinion, mais je dois observer que vu la brièveté des visites qu'il fait de temps à autre en ce pays-là, il ne peut se procurer que des renseignements incomplets qui lui parviennent par hasard, sans qu'il puisse suivre la chaîne des événements ou s'occuper des divers changements que ce gouvernement est encore exposé à subir.

Je suis avec beaucoup de respect
et d'estime, monsieur,
Votre très obéissant et très humble serviteur,
DORCHESTER.

N° 23.—LORD DORCHESTER À LORD GRENVILLE.

(Archives canadiennes, série Q, n° 46-1, p. 18.)

QUÉBEC, le 25 septembre 1790.

MONSIEUR,

Je vous inclus des communications qui font suite à ma lettre n° 27, reçues le 5 du mois dernier.

Je suis avec beaucoup de respect
et d'estime, monsieur,
Votre très obéissant et humble serviteur,
DORCHESTER.

Le Très-honorable.

WILLIAM WYNDHAM GRENVILLE.

Supposé 7.—J'ai communiqué au Président les sujets sur lesquels nous avons conversé. Quelque autorité qu'ils aient de votre part en tant qu'ils concernent lord Dorchester, et quelque évident qu'il me paraisse que Sa Seigneurie a été prévenue par votre cabinet de l'agence de M. Morris, vous devez cependant savoir que les formalités officielles manquent ; mais on pense que Sa Seigneurie ne serait pas allée aussi loin qu'elle a été sans connaître quelles sont, en général, les vues de votre ministère à l'égard de ce pays.

Ayant posé ces prémisses, je me sens autorisé à vous assurer qu'il y a de la part de notre gouvernement la plus sincère disposition à entreprendre l'examen de toutes les questions non réglées entre la Grande-Bretagne et nous, afin d'arriver à une entente parfaite entre les deux pays et de poser les fondements de notre accord futur. Nous considérons que ceci devra servir nos intérêts, surtout en ce qui a rapport aux affaires commerciales.

Dans l'état actuel des choses, il est difficile de dire beaucoup au sujet d'un traité d'Alliance. Si vous rompez avec l'Espagne, vous ouvrirez un très vaste champ à la politique ; mais je puis vous dire que nous n'avons pas le moindre lien avec l'Espagne ; nous avons même avec cette cour quelques questions qui ne sont pas réglées, et nous sommes prêts à nous occuper de la question.

Les discours ou déclarations de qui que ce soit dans notre territoire indien, ou à l'ouest, tendant à faire croire à des idées hostiles relativement aux forts, ne sont autorisés par ce gouvernement.

Nous tenons la conduite de lord Dorchester à l'égard des Indiens pour une forte preuve des dispositions de Sa Seigneurie à entretenir l'harmonie et l'amitié.

Il me semble que vu le caractère de notre gouvernement, il serait à notre avantage mutuel que ces négociations fussent poursuivies au siège de ce gouvernement, car cela serait plus expéditif et préviendrait des malentendus.

Supposé 1.—M. Madison est toujours infatigable dans la poursuite de son projet de droits différentiels. Un projet de la loi concernant cette question est maintenant devant le sénat, et un comité a été nommé depuis quelques temps pour faire rapport sur le sujet. Ce projet y a rencontré un accueil indifférent, et jusqu'à présent rien n'a été fait. Il paraît incertain que le sénat s'en occupe pendant cette session.

M. Jefferson est un républicain déclaré et tout à fait dévoué aux intérêts de la France ; son langage tant en particulier qu'en public, tend à le prouver, et il possède un degré de finesse que l'on ne découvre pas tout d'abord. Il a fortement contribué au déplacement du corps législatif d'une ville qu'il considérait dévouée aux intérêts de l'Angleterre.

Je pense que les avocats des droits différentiels gagnent du terrain, et votre conduite récente dans la Grande-Bretagne tend à leur aider. Nous avons eu jusqu'à tout dernièrement la permission de transporter dans nos vaisseaux des produits étranger de diverses espèces, aux ports de la Grande-Bretagne et, je crois, de l'Irlande ; mais notre champ a été rétréci par une interprétation récente de vos lois concernant la navigation et le commerce, et nous sommes maintenant restreints à écouler nos seuls produits. Tout cela ainsi que le strict examen que vous avez dernièrement institué au sujet de nos marins et de nos apprentis, est considéré par les messieurs d'ici qui sont en faveur des droits différentiels, comme le commencement d'une guerre commerciale de votre part, ce qui devrait déterminer immédiatement le caractère de nos propres mesures. Ils déclarent encore qu'ils ne croient pas que la Grande-Bretagne ira aux extrêmes dans une lutte qui serait entreprise à propos de réglemens commerciaux ; mais j'en doute fort et je ne puis m'empêcher de penser que leur intention véritable est de s'efforcer de diriger autant qu'ils pourront le commerce des Etats entre les mains de la France.

L'occupation par M. Jefferson de sa charge actuelle est malheureuse lorsqu'on songe à former une liaison étroite avec vous, car on ne peut pas se fier à lui. Le juge en chef Jay est animé de sentiments plus favorables, ainsi que M. Hamilton, notre secrétaire du Trésor, et le général Knox, notre secrétaire de la Guerre. M.

Hamilton est un esprit sérieux, qui montre beaucoup de franchise et de sincérité dans ses transactions, et qui ne craint pas d'exprimer librement ses opinions.

On pense que M. Jefferson est en grande faveur auprès du Président, mais j'espère qu'aucune influence n'induera M. Washington à négliger les vrais intérêts du pays, quelles que puissent être ses préférences personnelles.

Notre intérêt véritable au point de vue national devrait nous porter à maintenir une neutralité parfaite et à nous occuper de l'extension de notre commerce; mais je ne sais vraiment pas si nous suivrons cette ligne de conduite.

Supposé 11.—L'explication de vos lois relatives au commerce récemment donnée par les commissaires des douanes, en date de mars, a créé beaucoup de malaise chez plusieurs marchands de réputation de cette ville qui sont fermement attachés aux intérêts de l'Angleterre. Si des navires américains ont été utilisés depuis la paix pour transporter des Etats des articles qui n'y sont pas produits, on comprend facilement qu'il faille restreindre ou empêcher cela à l'avenir. Cela n'a pas été pratiqué à ma connaissance, dans ce port; mais que l'on empêche votre propre marine de charger ces articles pour la Grande-Bretagne ou l'Irlande, surtout lorsque cela se fait sous forme de remises à vos marchands, c'est ce qui m'étonne beaucoup, et nous ne croyons pas que cette doctrine de vos commissaires des douanes sera soutenue par leurs supérieurs, soit selon les principes du droit, soit selon les règles d'une saine politique.

En général, les intérêts commerciaux aux Etats sont exposés à de graves inconvénients par suite de l'absence d'un traité de commerce. Dans ce port, les marins anglais désertent continuellement leurs navires; ils abandonnent même leur linge de lit et leurs gages. De ces gages peu leur est dû; ils ne s'occupent pas beaucoup du linge. La tendance de ces désordres est de réprimer l'esprit général des relations commerciales.

Supposé 14.—D'après diverses correspondances reçues d'Europe, je vois que les désordres en France sont loin d'être apaisés. J'ai de grands intérêts dans une étendue de terre située dans le territoire de l'ouest et mesurant plus d'un million et demi d'acres. Nous possédons plusieurs points importants dans ce territoire, qui prendront plus tard une très grande importance. Une partie qui se colonise par l'immigration de Français se trouve sur l'autre rive de l'Ohio, vis-à-vis l'embouchure de la rivière Grand-Kenhawa, et il y en a parmi eux dix qui ont été députés à l'assemblée nationale et qui sont fermement décidés à abandonner leur pays natal pour toujours. Le gouvernement français a employé tous les moyens en son pouvoir pour décourager cette émigration, et le danger à craindre de la part des Sauvages a été exposé sous les plus vives couleurs; mais j'ai reçu du président les plus fortes assurances de protection de la part du gouvernement des Etats, par une lettre écrite par lui-même et dont j'ai transmis des copies aux personnes intéressées en France, pour leur instruction ainsi que pour celle de leurs amis. Cela montre dans tout son jour l'attention que le général Washington porte au territoire de l'ouest. Nous avons un vaste district au Mississippi, juste vis-à-vis le port espagnol de Saint-Louis, sur la rivière Missouri. Ce port n'est pas à plus de huit jours de marche de Santa Fé, la capitale espagnole, et le pays est propre aux opérations militaires. Les espagnols sont jaloux de cette voie de communication et ne permettent à personne de passer par là.

La pensée de votre rupture avec l'Espagne produit les plus fortes impressions sur les hommes de tous rangs aux Etats qui sont capables de réfléchir sérieusement.

Votre occupation de la Nouvelle-Orléans nous paraît être un sujet de haute importance tant pour vous que pour nous. Nous nous sentons profondément intéressés dans cet événement. La navigation, le commerce et les pêcheries au delà du Cap Horn sont importants dans l'état actuel des choses; le démembrement probable de la monarchie espagnole et l'ouverture du commerce avec l'Amérique du Sud, auxquels on s'attend, nous frappent à la fois, et semble précipiter un événement que nous avons considéré jusqu'à présent comme éloigné.

Nous croyons que le moment actuel vous est particulièrement propice et nous sommes capables de grands efforts à l'heure qu'il est, à cause de cet esprit militaire que tout pays possède à la fin d'une guerre civile et du nombre d'officiers qui, ayant acquis des habitudes militaires, désirent ardemment être appelés au service. Quelques-uns de ces officiers occupent des grades élevés et je suis fortement porté à croire que le général Knox, notre secrétaire de la guerre, s'empresserait, tant à cause de sa tournure d'esprit que de sa passion pour le commandement militaire, d'encourager toute espèce de relations amicales avec nous.

Si quelque plan de ce genre était adopté, il serait précisément l'homme capable de commander un corps d'armée pour enlever les postes espagnols sur les parties supérieures du Mississipi pendant que vous attaqueriez la Nouvelle-Orléans, et, cela fait, de conduire par terre dans l'Amérique espagnole, une armée qui serait levée dans l'ouest. Nous pensons qu'une entreprise de ce genre serait très praticable.

D'après les derniers calculs, nous estimons le nombre de nos gens au delà des monts Alléghany à près de trois cent mille âmes.

Le paquebot espagnol venu ici dernièrement, a laissé en cette ville, pour raison de santé dit-on, le secrétaire du gouverneur espagnol de St-Augustin. On a des doutes sur cette raison, et on pense que cette visite se rapporte plutôt aux prochaines négociations avec M. McGillivray et les Indiens du sud. Le nom de ce monsieur est Howard.

Nous apprenons d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, que deux Indiens Cris sont allés là et que le lieutenant-gouverneur Parr les a envoyés à lord Dorchester à Québec.

“ En cas de guerre avec l'Espagne, je ne vois aucune raison pour que nous ne vous aidions pas en expédiant tout ce que vos intérêts pourraient exiger.

“ Autant que je puis juger à présent des dispositions générales de ce pays, celui-ci n'est en aucune façon favorable aux intérêts de l'Espagne. Il me paraît évident que les marchands et les navigateurs, tant ici qu'à l'est, ont un penchant pour nous, et il existe des symptômes de désir de faire la course qui pourraient facilement se développer dans le cas d'une guerre avec l'Espagne.

“ Le colonel Willet, qui a été envoyé par le Président dans les Etats du Sud ce printemps, a eu l'adresse d'attirer McGillivray et les Sauvages Cris, qui subissent son influence à entrer en négociations. Il est arrivé ici il y a quelques jours avec plusieurs chefs, et tous les moyens seront pris pour gagner son amitié et le détacher de l'Espagne. On suppose qu'un paquebot espagnol de la Havane, qui en est parti justement avant mon arrivée, est venu ici pour des motifs politiques à l'égard du Président de cette nation, et, entre autres, afin de surveiller ces négociations ou de les contrerarrer, M. Howard, le secrétaire du gouverneur espagnol de la Floride, qui est venu dans ce navire et est allé à Philadelphie, où il rencontra M. McGillivray qui s'en venait ici. M. Howard est de retour.

“ Trois compagnies des troupes fédérales sont, d'après les dernières nouvelles, débarquées dans la Géorgie. Je ne pense pas que ce nombre soit augmenté pendant les négociations de M. McGillivray, lesquelles donnent lieu à de grandes espérances.

“ L'effet probable qu'une rupture avec l'Espagne peut produire sur la navigation du Mississipi, attire l'attention toute particulière de ce gouvernement et fait l'objet des conversations des gens de tous rangs. Personne ne doute que nous pourrions nous emparer de la Nouvelle-Orléans et la garder; mais les conséquences de cette démarche sont regardées comme étant de la plus haute importance. Si le sort de la guerre nous livrait la Nouvelle-Orléans, son voisinage des Antilles et les immenses ressources des pays baignés par les eaux de l'ouest, lesquelles consistent en bois, munitions navales, chanvre, farine, tabac et autres articles d'exportation, sont regardées comme devant lui permettre de faire concurrence aux Etats de l'Atlantique, comme ayant une tendance directe à accroître sa population et sa richesse aux dépens de ceux-ci, et comme posant le fondement immédiat d'une rivalité entre eux.

“ Un modèle complet de la machine à coton d'Arkwright a été déposé au bureau du secrétaire d'Etat.”

Renseignements supplémentaires dans la lettre du 25 septembre, N° 48.

Supposé 7.—Il y a encore une chose que je désire mentionner; je ne le fais que comme entre hommes d'honneur, et j'espère que cela sera considéré de même.

J'ai décidé de le faire à présent, parce qu'il est possible qu'il ne soit pas en mon pouvoir d'en venir à une explication de ce genre plus tard.

Si l'on juge convenable de procéder à cette affaire en envoyant ici ou en nommant une personne compétente en ce pays pour négocier sur les lieux, quelque soit celui qui sera alors notre secrétaire d'Etat, il sera le fonctionnaire dans le bureau duquel les négociations devront être initiées et la voie de communication avec le Président. Dans la marche de pareilles affaires, les circonstances les plus insignifiantes, de simples bagatelles, peuvent contribuer au succès ou à l'insuccès des négociations.

Je puis déclarer que l'esprit du président est tout à fait impartial sur ce sujet, M. Jefferson, notre secrétaire d'Etat actuel, est, j'en suis convaincu, un homme d'honneur qui désire ardemment encourager les entreprises que la nature de ses attributions réclame et que les intérêts de son pays peuvent exiger; mais d'après certaines opinions qu'il a exprimées au sujet de votre gouvernement et des prédictions qui peuvent exister en d'autres quartiers, il peut y avoir des difficultés qui feraient tout manquer et qui pourraient être facilement écartées. Je saurai certainement du Président, de jour en jour, comment iront les négociations; mais la raison pour laquelle j'en viens à une explication générale est que si de pareilles difficultés surgissaient, j'aimerais à les connaître afin d'être certain qu'elles sont clairement comprises et franchement examinées. S'il n'en survient pas l'affaire se poursuivra sans doute par la voie officielle régulière.

“Je ne puis me former aucune opinion sur la manière dont notre administration pourra procéder dans l'affaire que vous mentionnez. Je ferai un usage convenable, vous pouvez compter là-dessus, de ce que vous avez dit, et je ne le rapporterai jamais de manière à créer une impression différente des causes qui y ont donné lieu.”

“Je suis convaincu qu'il n'est pas nécessaire pour moi de dire qu'en ceci je poursuis fermement ce que j'ai longtemps considéré comme étant de l'intérêt essentiel de ce pays; j'ai déjà expliqué mes idées sur cette question si longuement qu'il est inutile de les répéter.”

N° 24.—LORD DORCHESTER À LORD GRENVILLE

(Archives canadiennes, série Q, vol 46—1, page 34.)

QUÉBEC, le 25 septembre 1790.

MONSIEUR,—J'inclus une nouvelle suite de certaines communications reçues le 11 du courant.

Je suis avec beaucoup de respect et d'estime,

Monsieur, votre très obéissant et très humble serviteur,

DORCHESTER.

Le très honorable
WILLIAM WYNDHAM GRENVILLE.

“Comme notre paquebot doit mettre à la voile demain, je désire savoir s'il est arrivé quelque chose qui puisse donner lieu à un supplément aux communications qu'il vous a plu me faire le 15 du mois dernier.”

Supposé 7.—Non, rien du tout, je me crois cependant justifiable de vous dire que les lettres de M. Morris arrivées par votre paquebot en juin, indiquent un changement dans les dispositions de votre cabinet qui s'accorde plus avec l'esprit des communications de lord Dorchester que nous avons eues de vous, que la chose ne paraissait l'être auparavant. On a demandé à M. Morris si nous étions disposés à envoyer

un ministre, si tel était votre désir. A ce sujet, M. Morris a été trop réservé dans sa réponse; mais j'infère que vos communications sur ce sujet n'étaient pas encore arrivées en Angleterre.

“ Non, on ne les a expédiées de Québec que tard en mai, et je pense qu'il est juste de dire que la question de la nomination mutuelle de ministres a été traitée à “fond.”

“ Je crois que vous vous rappellerez que peu de temps après l'arrivée des Sauvages Cris, je vous ai dit que je n'avais pris aucune part aux négociations du colonel McGillivray, que j'ignorais quelles étaient ses intentions lorsqu'il est venu ici, et que je n'avais aucun intérêt dans les affaires des Sauvages. J'ai jugé qu'il était nécessaire d'en venir à cette explication en ce temps-là à cause de circonstances particulières.”

Supposé 7—La démarche que vous avez faite en cette circonstance a été très satisfaisante.

“ Le but de la présente est celui-ci : Je m'en suis rigoureusement tenu au même mode de procéder depuis ce temps-là, mais lorsque votre traité sera complété et que tout sera finalement conclu, j'aimerais à voir M. McGillivray. Vous avez sans doute appris des rapports publics que quelques Sauvages du Sud ont été à Halifax, et les feuilles publiques annoncent qu'ils sont allés de là à Québec. Maintenant, je désirerais savoir qui ils sont et en vertu de quelle autorité ils agissent.”

Je puis vous dire en confiance que nous ne sommes nullement satisfaits de la conduite de l'officier espagnol qui est arrivé dernièrement des possessions étrangères de cette Couronne : Nous ne pouvons en donner la preuve positive, mais nous avons tout lieu de croire qu'il a fait des efforts pour entraver ou même pour faire manquer nos négociations avec les Sauvages Cris, et dans ce but il leur a fait de nombreux présents en cette ville. Nous pensons que cela n'est pas du tout justifiable. Je ne suis pas sûr si notre désapprobation de cette conduite a déjà été communiquée, mais si elle ne la pas été, elle le sera incessamment. Or, si nous prenons cette attitude vis-à-vis des employés du gouvernement espagnol, il me semble qu'il serait inconséquent de vous accorder la faculté de négocier avec le même individu. J'émetts cette pensée pour que vous y réfléchissiez.

“ Je ne suis pas autorisé à négocier ; je désire simplement en venir à une explication avec le colonel McGillivray sur les sujets que je vous ai exposés.”

Il y a ici un individu qui se dit officier anglais, qui s'est faufilé parmi les Sauvages et qui a entraîné un soir deux ou trois d'entre eux. C'est un homme de mauvaise réputation qui a erré par les Antilles des différentes nations. Il est donc fort problématique que cet homme soit un agent espagnol ; s'il y eut eu quelque chose qui pût nous porter à croire que cet individu était employé par votre gouvernement, je vous en aurais parlé en termes formels.

“ Un tel homme peut ou de tels hommes peuvent avoir trois buts : “ ils peuvent avoir un intérêt personnel ; ils peuvent être employés par l'Espagne, ou (ce que j'admets être improbable) ils peuvent être employés par notre propre gouvernement. En aucun cas cela ne ferait aucune différence en ce qui me concerne. La paix et l'amitié entre vous et les Sauvages Cris ne sont évidemment pas de l'hostilité à notre égard, et j'espère qu'ici on ne les considérera jamais à ce point de vue.”

Non certainement ; je penserai à votre demande. Selon les formes suivies par notre gouvernement, le traité, quoique mûr, doit être approuvé par le Sénat, et je vous ferai savoir demain ou après-demain si votre demande est regardée comme

pouvant susciter quelque embarras ou non; mais je ne puis croire, pour plusieurs raisons, que nous devrions employer qui que ce soit de la façon dont vous parlez.

“Je suis loin de croire que vous le feriez; je n’ai fait qu’énoncer toutes les circonstances possibles d’un tel cas.”

Supposé 7.—J’ai parlé de votre demande et de toutes les circonstances qui s’y rattachent. Il n’y aura aucune difficulté à ce que vous voyiez M. McGillivray quand il vous plaira. Le général Knox, chez qui il demeure, en est prévenu et vous présentera à lui. Il ne peut être probable, selon moi, qu’aucun des efforts qui ont été faits pour sonder vos idées ou vos dispositions pendant nos négociations avec les Cris l’aient été de la part de notre gouvernement, car c’est une manière d’agir trop différente de celle que nous aurions adoptée s’il avait existé des soupçons par rapport à vous personnellement ou par rapport à votre gouvernement.

J’ai déjà exprimé le désir que, lorsque les affaires seront arrivées à bon point et qu’une discussion sérieuse aura lieu entre la Grande-Bretagne et nous, l’on ait soin d’éviter tout ce qui pourrait susciter de la jalousie dans la manière de procéder. Nous sommes un peuple neuf, ce qui peut nous rendre timides, et il est possible que quelques-uns d’entre nous doutent que vous ne cherchiez à montrer votre supériorité, et une pareille idée pourrait donner une mauvaise tournure aux négociations.

17.—On nous dit que lord D. a l’intention de passer par les Etats en allant en Europe, et nous espérons avoir le plaisir de voir Sa Seigneurie cet automne.

“Lord Dorchester a demandé la permission de s’absenter et se proposait de passer par ici, mais les apparences de la guerre y ont mis un obstacle pour le moment.”

Nous avons beaucoup emprunté à la forme de votre gouvernement en modelant le nôtre. Il existe néanmoins une différence essentielle, car nous n’avons ni souveraineté ni aristocratie héréditaires; mais nous nous sommes efforcés de former quelque chose qui ressemblât à ces institutions aussi près que les circonstances le rendaient praticable. En rédigeant les règlements qui ont été introduits, on a prêté la plus grande attention à votre conduite dans des cas identiques, et chaque fois que votre système pouvait s’appliquer, on l’a invariablement adopté. Il est glorieux pour la Grande-Bretagne de voir que toutes les nations policées du monde cherchent à reproduire la forme de son gouvernement sous une forme ou une autre, et que la France, malgré ses luttes actuelles, puisse faillir à atteindre ce but.

Je prévois avec plaisir la fin de tous nos différends. Ces violentes animosités personnelles qui sont une honte pour le peuple qui les entretient, sont maintenant apaisées, et j’espère que nous unirons bientôt les deux pays au moyen de traités qui seront faits à l’avantage de chacun. Les marchés de la Grande-Bretagne sont les meilleurs pour les matières premières des Etats; vos produits manufacturés sont ceux qui conviennent le mieux à nos goûts; je ne pense pas que l’encouragement des fabriques indigènes aux Etats soit préjudiciable à vos intérêts; nous deviendrons par là plus riches, notre luxe augmentera avec notre richesse, et la consommation que nous ferons de tous les articles plus fins s’en suivra; nous paierons aussi mieux que nous ne le faisons à présent. L’enthousiasme d’un rêveur ne peut pousser à la supposition que la Grande-Bretagne aspire à la suprématie territoriale en ce pays; c’est pourquoi il ne peut y avoir sur ce point de jalousie, et je désirerais que d’une façon ou d’une autre vous puissiez juger opportun de relâcher la sévérité de quelques-unes de vos lois relatives à la navigation qui tendent à empêcher la formation d’une union durable entre nous.

“J’espère que nous pourrions en arriver à une entente parfaite; mais vous devez comprendre combien ces lois sont importantes pour nous puisqu’elles nous assurent notre pouvoir maritime.”

Supposé 1.—Notre session a été longue et a fait baisser le congrès de beaucoup dans l'estime publique. Le temps perdu au sujet du projet de la loi relatif à la Résidence, les débats auxquels il a donné lieu, et les marchés qui ont rattaché ce sujet à des dettes des Etats ont transpiré, et ont fait naître des doutes touchant la sagesse et la réputation des législateurs, ce qui doit causer beaucoup de critique et de reproches. La conduite de la délégation du Connecticut a été uniforme et raisonnable; elle s'est tracé un plan régulier au commencement de la session et elle s'y est tenue; elle a voulu obtenir une résidence de six ou sept années en faveur de New-York et la donner ensuite en permanence à Baltimore. Elle a proposé cela aux délégués du Maryland, mais ceux-ci s'étaient engagés auparavant envers ceux de la Virginie et de la Pensylvanie en faveur de Philadelphie et de la rivière Potowmac, ce qui eut pour résultat de les faire adopter pour la résidence au préjudice du Maryland. Ils stipulèrent ensuite de voter pour que le gouvernement fédéral se charge des dettes des Etats, ce qui est une mesure contraire à leurs intérêts locaux. Ils ont donc montré de la faiblesse dans leur conduite, et je crois vraiment que ces messieurs ne seront pas trop bien reçus à leur retour. L'augmentation de l'impôt sur le sel sera de même très impopulaire et créera du dégoût. Les élections approchent, et je suis persuadé qu'il se fera beaucoup de changements dans le corps représentatif. Quant au Potowmac, je ne pense pas que le gouvernement aille jamais là; une fois établi à Philadelphie, les députés de l'est s'opposeront tous à aller plus loin au sud.

Le traité passé entre nous et les Sauvages Cris est est à peu près complété. Si la Géorgie a empiété sur leurs territoires, justice devrait leur être faite. J'ai toujours été d'opinion que l'Etat de New-York avait agi d'une manière injustifiable à l'égard des Sauvages des Six-Nations.

S'il était arrivé un accident au Président, M. Adams se serait attendu à lui succéder, mais je doute beaucoup qu'il eût été choisi. Il n'est nullement populaire dans les Etats du Sud, et je pense que M. John Jay lui aurait été préféré. Celui-ci possède une douceur de manières et des moyens de conciliation dans son langage ordinaire qui le font plus aimer que l'autre et qui cachent une vivacité d'humeur unie à un tempérament morose dont le juge en chef est bien loin d'être exempt.

Le projet de loi de M. Maddison au sujet des droits différentiels ne peut être présenté à cette session, quelque désir qu'il ait de le faire adopter. Le parti au Sénat qui favorise cette mesure a convoqué le comité à plusieurs reprises, mais sans succès. Il n'y a pas plus de sept ou huit membres de cette chambre qui soient de cet avis, et M. Langden, du New-Hampshire, qui est un homme d'assez bonne réputation, est l'un des principaux. Il est impossible de le convaincre que vous n'avez pas adopté un plan gravement concerté pour recouvrer la souveraineté des Etats et que toute votre conduite à présent ne tend pas vers ce but. D'autres pensent que ces idées sont tout à fait illusoires, et que même si elles dominaient ici, la nation britannique n'y prêterait pas la main. Il est certain, que vos vœux tendent vers ceci ou non, que la conclusion d'un traité de commerce et ensuite d'un traité d'alliance conduirait aussi bien vers ce but que vers l'établissement d'une amitié nationale.

18. Je doute s'il n'y aura pas de guerre entre la Grande-Bretagne et l'Espagne.

14. J'en doute aussi, mais pour des raisons bien différentes, et les voici : Si la Grande-Bretagne était en possession de l'embouchure du Mississipi, son esprit d'entreprise commercial nous donnerait un bon et vaste marché pour nos diverses exportations, ce que nous n'avons pas aujourd'hui. Cela contribuerait à peupler notre pays et à nous donner en conséquence plus de poids dans la balance publique; nous deviendrions riches et puissants. Toutes les populations de la contrée baignée par les eaux de l'ouest sont d'accord à ce sujet.

18. Vous nous feriez (c'est-à-dire aux Etats de l'Atlantique) un grand tort si cela arrivait; vous vendriez chaque article à cinquante pour cent meilleur marché que nous, car bien que la distance qui vous sépare de la Nouvelle-Orléans soit grande,

le transport en descendant les cours d'eau est si facile et si prompt que le prix des articles n'en serait pas augmenté de beaucoup.

“ Comment retournerez-vous chez vous ? ”

14. Nous devons nous en retourner par les Etats de l'Atlantique.

“ Dans ce cas vous y placerez vos fonds en produits d'Europe, des Indes et des Antilles, et les exportations des eaux de l'ouest où leur valeur se concentreraient définitivement dans les villes de l'Atlantique.”

14. En partie, mais pas absolument, nous porterions un peu d'argent au delà des montagnes pour payer les journaliers et pour améliorer nos terres (“ 18 se retire ”), et les messieurs de la Virginie, par exemple, sont très alarmés; ils ont déjà des étendues de vieilles terres sans cultivateurs en conséquence des émigrations vers l'ouest. Tels sont les avantages d'un meilleur climat et d'être les maîtres du sol.

“ Je doute aussi que nous ayons une guerre avec l'Espagne, mais pour des raisons bien différentes des vôtres ou de celles de (18). Celui-ci m'a dit que ses raisons proviennent de l'espoir qu'il a qu'une telle lutte hausserait le prix du blé et donnerait par là de l'encouragement à l'agriculture.”

“ La Géorgie s'est emparée de vastes étendues de terre comprises dans les anciennes bornes du pays des Cris, et M. McGillivray exige qu'elles soient restituées. Il est indubitablement un ami zélé de la Grande-Bretagne. Il a une part dans une maison commerciale de Londres qui a la permission de trafiquer avec les Sauvages et qui paie pour cette faveur douze mille louis sterling par an au roi d'Espagne ou à certains officiers de haut grade à son service. Panton, Leslie et Cie est la raison sociale de la maison à Pensacola, dans laquelle M. McGillivray a des intérêts. Les principaux associés à Londres sont Strachan et Cie, de Birchin-Lane.”

“ M. Dalton m'a montré ensuite une copie des lettres de créance que M. Samuel Street tient des Cinq-Nations, lesquelles sont datées de Buffalo-Creek, le 7 avril, attestées par John Butler, surintendant des affaires des Sauvages, et William Johnson, interprète, et autorisant M. Street à traiter avec le Congrès. Ce document a été rédigé avec clarté et les pouvoirs conférés m'ont paru amples, mais je n'ai pu le lire parfaitement parce qu'il faisait presque noir. M. Dalton s'était procuré ce document pour le montrer au colonel McGillivray, et avait promis de le remettre sans en prendre une copie. En somme M. Dalton a paru insinuer qu'il y aurait une guerre générale avec les Sauvages et qu'il voulait l'encourager. Je lui ai fait réponse que j'en serais fâché. M. Dalton a terminé en disant que notre gouvernement était jaloux de lui et qu'on le regardait comme un obstacle au traité actuel.”

“ M. Samuel Street, l'agent des Cinq-Nations sauvages, est allé aux quartiers des chefs Cris, à deux milles de la ville, pour parler à leur interprète et constater si Dalton était un homme possédant la confiance du colonel McGillivray et des différens guerriers. A son arrivée là il rencontra le colonel, qui le connaissait d'après la description qu'on lui en avait faite. Ils entraient en conversation lorsque le général Knox se présenta, ce qui fut cause d'interruption; mais M. Street fut prié de passer chez le colonel M. le lendemain matin, ce qu'il fit, et il y resta une demi-heure. Le colonel M. lui dit que Dalton était arrivé chez les Cris, il y avait à peu près un an et demi; que celui-ci était ou avait été un officier anglais et avait beaucoup travaillé à se faire un parti et à exciter des dissensions parmi les Sauvages; qu'il lui avait conseillé de s'en aller, ce qu'en conséquence il avait fait après quelques mois, et qu'il avait appris qu'il avait été en Angleterre. Qu'il y avait un colonel Boles, aussi officier anglais, qui était venu au pays des Cris à peu près vers le même temps que M. Dalton et dans le même but; qu'on avait aussi conseillé à ce

“ monsieur de laisser le pays, et qu’il l’avait aidé à le faire. Il avait appris que cet homme, qui s’était formé un parti et avait gagné quelques Sauvages, était maintenant à Québec. M. Street exposa alors au colonel M. pourquoi il était venu le voir; les plaintes des Cinq-Nations contre l’Etat de New-York au sujet de leurs terres, et la demande qu’elles adressaient au Congrès pour le redressement de leurs griefs, et manifesta le désir d’en faire une cause commune. Le colonel M. s’excusa en disant: “ Je m’intéresse seulement aux Cris, et j’ai obtenu par rapport à nos frontières la réparation que la Georgie ne voulait pas nous accorder; notre gouvernement a accédé à nos justes demandes, et on est sur le point de terminer l’affaire. Je suis à la veille de m’en retourner par eau avec les chefs. Il y a à la vérité un coquin qui refuse de venir avec moi et qui me cause beaucoup d’ennui. Ici on vint les interrompre et ils se séparèrent. M. Street dit que l’interprète s’exprime en termes semblables sur le compte de Dalton. M. S. a rédigé un exposé des plaintes des Cinq-Nations et a fait part de sa romination dans un billet adressé au président et qu’il a mis entre les mains de M. Wadsworth pour qu’il le présente. M. S. dit qu’il y avait des Sauvages de Caughnawaga qui arrivaient du Canada; qu’il désirait les voir et qu’il soupçonnait que c’étaient des individus qui, ayant rendu des services aux Etats pendant la guerre, venaient demander quelque récompense.”

“ M. Street a prétendu que les Sauvages de Caughnawaga maintenant ici sont au nombre de quatre ou cinq, dont l’un est un enfant. Ces Sauvages disent que pendant la guerre ils avaient rendu beaucoup de services aux officiers des Etats-Unis prisonniers au Canada, pour lesquels ces messieurs les avaient payés en papier-monnaie du continent. Ce papier n’ayant pas cours en Canada, ils l’ont toujours gardé depuis lors et le produisent maintenant; ils demandent une indemnité et devaient avoir une audience du président à ce sujet ce matin. La demande faite par M. Street de la part des Sauvages des Cinq-Nations, par l’entremise de M. Wadsworth, a fait faire au président une déclaration exprimant son intention de prêter toute son attention aux Sauvages en général, et M. Street a reçu du général Knox l’assurance que son affaire sera prise immédiatement en délibération.

“ M. McGillivray doit avoir des Etats quinze cents piastres par année.

“ M. Street affirme encore que Joseph Brandt n’a pas signé lui-même ses lettres de créance; mais il a fait connaître les noms de ceux qui les ont signées. On dit que M. Samuel Street est un lieutenant à demi-solde dans le corps d’armée de sir John Johnson. Il est magistrat sous le gouvernement du roi, et il tient un magasin à Niagara. Il est né dans la Nouvelle-Angleterre. Il espère qu’il obtiendra de l’amitié de sir John Johnson une solde entière si on lève des bataillons provinciaux en Canada. On le récompensera pour sa mission actuelle en lui donnant une étendue de terre dans la région de Genessee ou quelque part dans les limites des Etats, laquelle sera gardée pour lui en fidéicommiss par un M. Schuyler, fils d’un M. Peter Schuyler, qui était un homme exerçant une grande influence sur les Sauvages des Six-Nations avant feu sir William Johnson. M. S. se propose de retourner à Niagara cet automne.

“ M. Street a été informé par le général Knox que le Président ne peut intervenir dans les affaires des Cinq-Nations qui lui ont été confiées; que si ces nations ne sont pas satisfaites de la conduite des Commissaires de New-York, elles doivent s’adresser à la législature qui les a nommés. Vu cette réponse, M. Street a l’intention de retourner à Niagara dans une quinzaine et de présenter une requête à la législature de cet Etat à sa prochaine session.”

“ J’aurais désiré vous voir pour vous demander des renseignements sur quelques-uns de vos gens qui, me dit-on, sont partis pour le nord et sont, d’après la rumeur publique, maintenant à Québec.”

19. Ce ne sont pas de nos gens; ce sont des Cherokis, et je crois qu’il y a un individu avec eux qui s’appelle le colonel Boles. Il avait d’abord avec lui cinq sauvages, mais l’un d’eux est retourné chez lui. M. Boles était un officier subalterne

parmi les loyalistes du Maryland pendant la dernière guerre et a servi aux Florides ; c'est un jeune homme actif. Lorsque je me suis trouvé dans des circonstances bien différentes de celles dans lesquelles je suis placé aujourd'hui, et parfois dans un état très critique, je désirais employer des officiers ayant les connaissances militaires et l'activité dont je le pensais doué ; mais je reconnus bientôt qu'il avait les idées les plus étranges et les plus exagérées au monde, et je vis qu'il était nécessaire de lui retirer toute ma confiance. Il trouva, cependant, le moyen de faire entrer quelques Cherokis dans ses idées et il leur persuada d'aller avec lui aux îles Bahama, où lord Dunmore les rencontra et d'où il les envoya au nord.

“ Il y a ici un autre individu qui est allé chez votre nation, dont je ne mentionne pas le nom, mais que vous connaissez probablement d'après cette désignation. Que pensez-vous de lui ? ”

Vous voulez parler de Dalton, qui est l'un des capitaines de M. Boles ; c'est un homme de la vigueur, de l'activité et des autres talents duquel j'espérais avoir beaucoup d'aide, mais qui, je m'en aperçus bientôt, cherchait à s'insinuer chez les Sauvages d'une manière tout à fait injustifiable. Il fut un sujet fidèle pendant la guerre et s'était établi à la Nouvelle-Ecosse avec sa famille depuis la paix ; il y a près de deux ans il vint dans une petite embarcation avec du poisson aux îles Bahama, où il fut abandonné, et quelque temps après cela il vint chez notre nation.

Après avoir découvert quelles étaient les dispositions de cet homme, je lui conseillai de quitter le pays, mais il s'excusa en disant qu'il était malade, et il l'était réellement. Il resta malade dans la partie basse du pays des Cris l'espace de cinq mois, pendant lequel je fus absent. A mon retour je vis qu'il avait recouvré la santé, et je l'accompagnai jusqu'à la côte, où je le plaçai sur l'un de nos navires, duquel il aurait pu prendre passage sur quelque petit vaisseau pour les Bahama. Mais il avait d'autres projets ; il avait réuni quelques chefs Cris pendant mon absence, leur en avait imposé en se faisant passer pour un homme d'importance, et leur avait fait croire qu'il pouvait faire de grandes choses pour eux en Angleterre. C'est pourquoi, au lieu de chercher à prendre passage sur un petit vaisseau pour les Bahamas, il s'en alla à Londres sur le navire et tourmenta pendant quelque temps le ministère anglais, qui, je m'imagine, constata que c'était un homme dont il ne valait pas la peine de s'occuper. Je fus très surpris de le trouver ici à mon arrivée ; nous nous rencontrâmes en public lorsque je mis pied à terre. Depuis lors il m'a tourmenté très fréquemment par ses messages et ses billets de tous les jours, et je n'ai pu m'en débarrasser avant que le général Knox n'eût donné instruction de lui dire que s'il venait encore il serait envoyé en prison.

Quant à moi, je suis d'opinion que j'ai des titres non seulement à la générosité, mais même à la justice du gouvernement britannique. Cependant, depuis plusieurs années j'ai vu clairement qu'à cause de notre situation locale, nous ne pouvions nous attendre à un appui efficace de là, et en conséquence j'ai trouvé qu'il était nécessaire d'adopter d'autres mesures pour notre sûreté. J'ai été obligé, en faisant le traité actuel, d'abandonner quelque chose pour m'assurer le reste ; j'aurais pu faire mieux, mais j'ai vu qu'il était nécessaire à cause de l'insuffisance de notre force, qui ne peut être comparée à celle de ce pays, de prendre la voie la plus sûre en me tenant en même temps sur mes gardes contre quoique ce soit qui pourrait nuire à mon traité avec l'Espagne.

Par le traité actuel avec les Etats, je me suis assuré un port sur le bord de la Floride orientale, de peur que vous n'ayez une guerre avec l'Espagne et que cela n'empêche nos navires venant d'Angleterre de passer comme ils le font à présent ou par voie de Cadix, ce qui est stipulé dans mon traité avec l'Espagne. Mais j'ai pensé qu'il était possible que les marchands de Londres craignissent d'envoyer leurs biens par cette route en temps de guerre, malgré ces assurances de la part de l'Espagne, et c'est pourquoi j'ai inséré une stipulation pour ce port dans le traité maintenant conclu.

“ Je suis heureux de voir que votre traité est après tout aussi bon et qu'il a produit la paix entre vous et les Etats. La Grande-Bretagne est, vous le savez, dans un état de tranquillité profonde vis-à-vis de ce pays et a l'espoir d'y demeurer. Aussi, j'espère que si nous avons une guerre avec l'Espagne, nous n'en aurons pas avec les Cris.”

Pas du tout ; j'ai reçu en Angleterre de grandes marques d'attention relativement à mon négoce. Lord Dunmore avait fait saisir un petit navire qui m'appartenait, mais après avoir exposé l'affaire on la régla aux conditions les plus satisfaisantes, et à la suite de demandes faites par la maison Strahan et Cie, de Londres, à lord Hawkesbury, j'ai reçu des faveurs au sujet des droits. Vous avez dû observer la jalousie qu'il y a ici au sujet de l'Espagne pendant l'existence du traité actuel ; M. Viar, le résident espagnol, m'a exprimé le regret qu'il n'était pas en son pouvoir, à cause de cela, de me montrer plus d'égards.

“ 19 est nommé brigadier dans l'armée des Etats-Unis. Il a porté l'uniforme en public quand le traité a été signé par le Président, et il reçoit de ce pays un traitement annuel de douze ou quinze cents piastres.”

20. J'ai songé depuis longtemps à fonder un établissement près du confluent du Mississipi et du Missouri. J'avais l'intention, avant de me charger de l'entreprise, d'explorer cette partie du pays, afin de m'assurer quel était le site le plus avantageux pour y bâtir une ville, et j'avais fait tous les préparatifs nécessaires dans ce dessein avant de recevoir ma nomination.

Pendant que j'étais sur les eaux de l'ouest, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour obtenir des renseignements sur cette partie du pays des personnes que je croyais être en mesure de m'en fournir. J'ai reçu les meilleurs de deux messieurs, dont l'un est le colonel Pentacost, qui a été là et est propriétaire d'une étendue considérable de terre dans le voisinage du Mississipi, et l'autre le major Chaplain, un habitant du Kentucky, qui pendant la dernière guerre a été détenu prisonnier dans cette région. Ces messieurs sont des hommes d'intégrité et d'honneur, et leurs relations sur le pays s'accordent parfaitement ; ils m'ont dit que c'était l'une des contrées les plus attrayantes sur les eaux de l'ouest. Le site le plus avantageux pour y bâtir une ville, soit au point de vue du commerce, soit sous celui de l'agriculture, est au confluent du Mississipi et du Missouri ou dans le voisinage. Sa situation centrale au milieu de cette chaîne de montagnes qui divise les eaux des océans Atlantique et Occidental ; la facilité des communications par eau avec les grands lacs du nord, le nombre de grandes rivières navigables qui de divers côtés se jettent dans le Missouri et le haut Mississipi, coulant à travers une immense étendue de pays sans égal quant à la richesse de son sol, un climat favorable à la constitution de l'homme, et la facilité avec laquelle ses produits variés et nombreux pourraient être transportés dans toutes les parties du monde, augmentent rapidement la population et ouvriront des sources de richesse inconnues jusqu'ici en aucune partie de l'univers. Pour réaliser cette grande et importante entreprise, il faudra un capital d'au moins vingt-cinq mille piastres. Il n'est pas probable que toute cette somme sera dépensée pour effectuer l'établissement proposé ; mais la prudence dicte la convenance de mettre en garde contre tout événement qui pourrait avoir une tendance à déjouer l'exécution de ce dessein. Bientôt après la fondation de cet établissement, des milliers y émigreront des différentes parties des Etats-Unis ; des centaines de familles laisseront les riches terres du Kentucky pour s'établir ici ; les Français des deux bords du Mississipi, lorsque le nombre de ses habitants les mettra à l'abri du danger, y accourront en foule, et en toute probabilité il deviendra dans quelques années grand, considérable et puissant. La distance qu'il y a des établissements espagnols et la difficulté de remonter le fleuve Mississipi, donneront une grande sécurité aux premiers colons et le temps de se mettre dans un état convenable de défense. Il faudra près d'une année à compter du jour où les hommes arriveront sur les lieux, avant que les Espagnols puissent agir avec quelque énergie ; les habitants seront alors en toute probabilité capables de leur résister avec succès.

S'ils envoyaient une petite armée dans le but de détruire l'établissement ou de le soumettre à leur gouvernement, il leur serait difficile de se procurer des provisions pendant un certain temps ; et si on avait à l'avance des nouvelles de leurs mouvements et de leurs opérations projetées, on pourrait les harceler beaucoup lorsqu'ils remonteraient le fleuve et peut-être de manière à déjouer efficacement leurs desseins. Les gens du Kentucky nous donneraient toute l'aide qu'ils pourraient offrir. La libre navigation du Mississipi est un objet de première importance pour eux, et c'est à cause de cela que l'intérêt, toujours prédominant dans l'esprit de l'homme, les engageait à venir à notre secours. Si les Espagnols nous refusaient la libre navigation du Mississipi, nous pourrions les y forcer dans quelques années. Tous les citoyens sur les eaux de l'ouest s'uniraient à nous dans cette entreprise. La marine bien équipée du roi d'Espagne et les nombreuses garnisons placées sur les îles et sur les côtes de l'Atlantique rendent l'empire espagnol en Amérique difficile d'accès dans cette région, mais les citoyens de cette nouvelle colonie seront capables de pénétrer d'ici dans le cœur du Nouveau-Mexique, qui est un pays peu connu aujourd'hui des nations européennes en général ou des citoyens des États-Unis. Mais le temps n'est pas très éloigné où le génie entreprenant des citoyens de cette nouvelle colonie se déploiera dans toute sa force, et, attirés par les immenses richesses qui peuvent être acquises, ils se hasarderont jusqu'à sa capitale, dont l'éloignement d'un secours immédiat en rendrait probablement la prise assez facile ; et les immenses richesses acquises par les premiers aventuriers engageraient d'autres à les suivre. Lorsqu'une fois ils trouveront leur nombre suffisant et qu'ils se seront établis sur leur territoire nouvellement acquis, les richesses des provinces situées plus au sud attireront leur attention—de nouvelles armées seraient levées et de nouvelles entreprises commencées.

Les avantages qui résulteraient au gouvernement britannique s'il protégeait l'établissement projeté seraient définitivement très grands. La population de cette colonie venue des États-Unis serait étonnante et capable, dans quelques années, avec l'aide du pays protecteur, d'anéantir l'empire espagnol en Amérique. Cela non seulement étendrait l'empire britannique, mais serait extrêmement avantageux pour la nation. Elle pourrait tirer des provinces méridionales de l'Amérique des sommes assez fortes pour lui permettre de réduire de beaucoup, dans le cours de quelques années, la dette nationale. Sous son gouvernement, les indigènes seraient heureux, et d'un peuple indolent et servile ils deviendraient de bons et laborieux membres de la société.

L'empire britannique embrasserait alors tous les climats et toutes les variétés de produits que la terre donne. Cela lui donnerait une supériorité décisive dans la balance de l'empire du monde et il pourrait devenir l'arbitre des nations de la terre ; sa marine pourrait parcourir en triomphe le grand océan occidental et dicter des lois aux nations qui le bordent. Cela éclairerait, en leur apportant la liberté et le bonheur, des millions d'hommes maintenant dans une servitude presque intolérable, développerait le champ des recherches, repandrait la bénigne influence de la religion chrétienne et produirait les plus grands événements, tous tendant au bonheur du genre humain. Une révolution féconde en de telles conséquences bienfaisantes peut être effectuée dans le cours de dix ou quinze ans, et à si peu de frais qu'il serait indigne de les opposer à la grandeur du but. L'accroissement rapide de la population, l'exubérance du sol et la facilité du transport au moyen d'un grand nombre de rivières navigables qui entrecoupent ce pays et communiquent l'une avec l'autre, permettraient bientôt aux citoyens de fournir d'amples secours en provisions à une armée nombreuse dans toute partie des provinces méridionales avoisinant les côtes de l'Atlantique. De ce quartier les Espagnols sont plus vulnérables que d'aucun autre, et le mécontentement général des indigènes à l'égard de leur gouvernement serait une circonstance favorable. Le fait que vous êtes m'a induit à mettre en vous la confiance la plus illimitée. Vous devez comprendre qu'une révélation à aucun citoyen des États-Unis ne produirait rien de bon, bien qu'elle pourrait avoir l'effet de me faire tort. Je ne pense pas qu'en fin de compte un établissement du genre de celui-là pourrait nuire à l'Union américaine, quoiqu'il pourrait affecter les intérêts de quelques individus concernés dans les terres de l'ouest. D'après les nou-

velles d'Europe, il est tout probable que des hostilités sont commencées entre la Grande-Bretagne et l'Espagne ; si tel est le cas, le temps actuel est le plus favorable. Je désirerais avoir votre avis sur le sujet, autant que la convenance le permettra, ainsi que votre influence, pourvu que vous pensiez que l'objet puisse être atteint. L'établissement projeté est en dehors de la juridiction des Etats Américains, sur le côté occidental du Mississipi et au nord du Missouri. Une communication ultérieure sur le sujet pourra être utile plus tard.

“ J'ai raison de croire qu'il y a eu ce printemps, dans les deux chambres, des débats animés sur l'augmentation de l'armée. Les portes du sénat sont toujours fermées ; les galeries de la chambre des représentants ont été évacuées pendant les débats sur cette question. On nomma un comité collectif qui arriva à un compromis en diminuant le nombre de bataillons qui devaient être levés, et en accordant au président le pouvoir d'appeler la milice de la manière prescrite par l'acte passé sur ce sujet.

“ Lorsque le général Washington vit comment cette affaire devait probablement se terminer, il changea son plan, envoya le colonel Willet au pays des Cris, avec instruction de chercher à pénétrer jusqu'à McGillivray, ce qu'il fit à grands risques à travers un désert de plusieurs centaines de milles, avec des lettres du Président contenant l'assurance de sa disposition à faire avec eux une paix durable et honorable, et dans ce but, M. McGillivray fut invité à venir à New-York avec plusieurs chefs. A l'exception de quelques compagnies qui sont sur les frontières de la Géorgie, les forces militaires actuelles seront employées dans le territoire de l'Ouest ; mais de quelle manière, je ne puis m'en assurer à l'heure qu'il est. Il est possible que cette question n'ait pas encore été décidée, car le gouverneur St-Clair vient d'arriver de ce pays-là, et on peut s'attendre à ce que son opinion sur les affaires des Sauvages ait un poids considérable. On peut, cependant, former une conjecture sur leurs dispositions générales d'après une demande de provisions de rations faite par le département du Trésor. Cette demande indique une variété de lieux où les dépôts doivent être faits, et en sus de ceux des années précédentes, elle mentionne les rivières Margot, Yazous et Tennessee, et en remontant cette dernière jusqu'à Bear-Creek, d'où l'on peut conclure avec raison que les postes s'étendront jusque sur ces voies de communication.

“ Je n'ai pas eu de relations avec M. Samuel Street, l'agent des Cinq-Nations, mais j'ai raison de croire que les rapports faits sur lui sont très exacts.”

“ Ayant entendu dire que le gouverneur St-Clair avait affirmé depuis son arrivée ici que les Sauvages du territoire de l'Ouest sont poussés à continuer leurs hostilités parce que des commerçants qui, sous la protection du Détroit, achètent leurs prisonniers pour une certaine somme et les contraignent à se réduire par contrat à une servitude limitée, afin de se rembourser et à des conditions désavantageuses, j'ai jugé qu'il était important d'en venir à une explication avec des messieurs constitués en autorité ici relativement à des procédés de ce genre, quoique les officiers du gouvernement du Roi soumis aux ordres de Votre Seigneurie ne soient pas directement impliqués dans cette affaire. C'est pourquoi j'ai expliqué l'affaire à 7, en ajoutant que je désirais d'autant plus le faire que ce que je venais de lui annoncer ne reposait pas seulement sur la rumeur publique, mais m'avait été dit en présence de plusieurs personnes ce matin-là même, par un officier attaché à la personne du Président et qui a dit avoir pris ses renseignements du gouverneur St-Clair lui-même. J'ai averti 7 qu'il était à ma connaissance que des prisonniers avaient été en réalité achetés des Sauvages par des personnes du Détroit, mais que cela s'était fait d'après des principes honorables et d'accord avec les sentiments d'humanité généraux ; qu'un jeune homme, un habitant du Kentucky, ainsi acheté était arrivé ici dernièrement en retournant chez lui, mais que je ne l'avais pas vu, et qu'une pareille conduite était aussi contraire aux dispositions de Votre Seigneurie qu'à l'esprit général des instructions données par Votre Seigneurie aux officiers des pays d'en haut. 7 m'a assuré qu'il n'avait pas lui-même entendu parler de cela, mais que le gouverneur St-Clair avait communiqué plusieurs choses relative-

“ ment aux excès commis par les Sauvages et que le gouvernement ne connaissait pas auparavant ; que bien qu'on n'eût pas frappé de grand coup, la chose avait cependant de l'importance ; que les conversations avec les Sauvages n'avaient fait voir rien qui dénotât de l'hostilité à l'égard de notre gouvernement ; qu'ils avaient dit, en effet, lorsqu'on leur avait fait des propositions, qu'ils devaient consulter leur père au Détroit, mais rien de plus.

“ 7 a ajouté qu'il était probable que dans ces circonstances, des mesures seraient bientôt prises pour envoyer une expédition dans cette région du pays des Sauvages, et il m'en parlait pour prévenir toute alarme dans nos postes, tout en se fiant que je n'en parlerais pas ici. Mais il n'a pas dit contre laquelle des nations au delà de l'Ohio on se proposait de diriger cette expédition.”

N° 25.—LORD DORCHESTER À M. GRENVILLE.

(Archives canadiennes, série Q, n° 46-1, page 73.)

QUÉBEC, 25 septembre 1790.

MONSIEUR,

J'inclus quelques nouvelles communications reçues le 22 du courant.

Je suis avec beaucoup de respect et d'estime, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

DORCHESTER.

Le très honorable

WILLIAM WYNDHAM GRENVILLE,

“ Hier au soir, 21 a fait voile pour Londres. Il est très estimé du Président ; c'est un homme assez instruit, gauche de sa personne et de manières, un peu vain et sujet à nourrir une haute idée de sa propre importance.

“ 22 fera voile demain pour Londres. Ce monsieur n'est pas regardé comme s'entendant aux affaires politiques ou commerciales, et il est compris qu'aucun salaire n'est attaché à son emploi.”

N° 26.—LORD DORCHESTER À M. GRENVILLE.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 49, p. 82.)

QUÉBEC, 10 novembre 1790.

(N° 73.)

MONSIEUR,

J'inclus certaines communications reçues le 27 et une nouvelle suite de celles-ci reçue le 30 du mois dernier. (A et B.)

Je suis avec beaucoup de respect et d'estime, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

DORCHESTER.

Le très honorable

W. W. GRENVILLE.

A.

“ Le général St-Clair est retourné à son gouvernement après un séjour très court, et si on peut en croire la rumeur, on fait des préparatifs considérables pour la guerre avec les Sauvages. M. St-Clair, quand il était jeune, a été officier au service du roi, et ensuite major général dans la dernière armée américaine. Ce n'est pas un homme qui s'entend beaucoup aux affaires militaires ou civiles ; mais il est regardé comme un officier ferme, expérimenté et de bonne réputation. Le brigadier Harmar, commandant en second, s'est tenu d'habitude au fort Pitt. Quoiqu'il ne manque pas d'intelligence, on dit qu'il est souvent ivre. Les majors Wyllis et Doughty sont des officiers de mérite ; celui-ci surtout, qui commande l'artillerie, est un homme capable et de talents. Ces messieurs sont tous dans les troupes conti-

“ nentales ou régulières; mais beaucoup d'officiers, qui sont établis dans différentes parties du territoire de l'Ouest, ont de l'activité et des connaissances, et seraient propres à conduire avec fermeté et habileté des corps de miliciens intrépides.

“ Les effets d'habillement, provisions et choses nécessaires pour les troupes régulières ont été envoyés dernièrement d'ici à Philadelphie par eau, en destination du Fort Pitt. S'il a existé une cordialité particulière entre le gouverneur St-Clair et les Espagnols, je suis convaincu que cela a dû être sans l'autorisation de ce gouvernement. Il se fait depuis quelque temps un commerce de contrebande dans l'article du tabac entre les colons de l'ouest et l'intendant de la Nouvelle-Orléans. Plusieurs individus y sont intéressés. Ce négoce est préjudiciable au revenu espagnol, car on paie un haut prix pour le tabac descendu par le Mississipi, parce qu'on présume qu'il est le produit de la Louisiane, et on l'envoie à la vieille Espagne au compte de la Couronne. Mais cela, aussi bien que toute autre facilité accordée aujourd'hui par les Espagnols pour les exportations des colons de l'Ouest, est tout à fait insuffisant pour satisfaire aux aspirations de cette région, qui se développe et est prête en ce moment à ouvrir le Mississipi par les armes; et je ne suis pas sans avoir l'idée que ceci aurait eu réellement lieu dans quelques mois malgré les efforts du gouvernement général pour l'empêcher, si l'Espagne avait été engagée dans une guerre, et pourvu que les expéditions contre les Sauvages dont on parle maintenant réussissent.

“ Les habitants du pays de l'ouest veulent que la Nouvelle-Orléans tombe en notre possession, car cela sera pour eux le meilleur moyen d'avoir un bon prix pour leurs produits.

“ La population de l'Atlantique en général désire que la navigation demeure fermée, parce qu'elle redoute la concurrence, spécialement sur le marché des Antilles.

“ Le gouvernement exécutif désire en avoir lui-même la possession, afin de rattacher et consolider les deux côtés des monts Alléghanys, sachant que, quoique les exportations de l'ouest doivent trouver leur sortie par le Mississipi, ses importations seront certainement transportées par voie des Etats de l'Atlantique. La libre navigation de ce fleuve, qu'elle ait été assurée par la possession de la Nouvelle-Orléans ou par l'érection d'un poste en un lieu préférable, aurait été, j'en suis convaincu, entre tous autres avantages, la plus propre à induire les Etats à prendre une part active contre l'Espagne. Il ne désire pas pour le moment avoir aucune île des Antilles, convaincu qu'il est que les Etats n'ont pas de marine pour la protéger. Ces remarques s'appliquent au gouvernement exécutif.

“ Je n'ai pas pu savoir si quelque traité ou quelque conférence avait eu lieu sur la rivière Wabash, ou si aucun agent espagnol a été là.

“ Je suis confirmé dans mes idées à l'égard de la population maritime de la Nouvelle-Angleterre, dans le cas où une rupture avec l'Espagne aurait réellement eu lieu. Je ne crois pas que ni le gouvernement général ni les gouvernements des Etats particuliers auraient réprimé l'esprit corsaire de cette population entreprenante et intrépide, qui a souffert plus de l'Acte d'Indépendance qu'aucune autre partie du pays, à cause de la ruine de son industrie (la construction des navires) et de l'effet que le démembrement de l'empire a produit sur son commerce d'huile et de poisson sur les marchés étrangers.

“ Aussitôt que le discours du Président à la législature, lors de l'ouverture de la dernière session, eût été connu en Hollande, discours qui recommandait, parmi une variété d'autres objets, l'adoption de mesures pour consolider les dettes publiques, la maison de Van Stapphurst écrivit au secrétaire du Trésor et offrit d'ouvrir un emprunt jusqu'à concurrence de trois millions de piastres pour l'usage des Etats et qu'ils garantiraient; elle demandait un intérêt de cinq pour cent pour les souscripteurs, et une commission additionnelle pour son propre risque et son travail. On a prétendu ici que le colonel Humphries est allé en Europe pour négocier cette affaire; on suppose d'un autre côté que le but de son voyage est en Angleterre.

“ Le colonel Walker, qui a été aide de camp du général Washington pendant la guerre, est parti dernièrement d'ici pour Londres. Ce monsieur est l'officier de

“ marine de ce port, ses manières sont franches et simples ; c'est un homme de sens et de jugement, et supérieur à 21 sous plusieurs rapports. M. Walker est Anglais de naissance, quoiqu'il ait été ici pendant plusieurs années, et son père, qui est brasseur près du pont de Knight, l'engageait vivement depuis quelques années à lui rendre visite, ce à quoi il a enfin consenti. Que M. Walker soit chargé de quelque chose d'un caractère public, c'est ce que je ne sais pas ; mais il a toujours été dans les meilleurs termes avec le Président.”

7. 23 est un homme habile, mais porté, en certains moments, à trop s'abandonner aux impressions de son esprit.

D'après la réponse du duc de Leeds à la première demande de 23, j'avoue que je n'avais pas une opinion favorable de la perspective, quoique cette réponse était loin d'être décisive. Le paquebot de juin nous a apporté des rapports de ses entrevues avec M. Pitt ; et d'après la narration que 23 a faite de ce qui s'est passé, il y a eu dans sa conduite en cette occasion quelque chose que, je l'avoue, je n'approuve pas entièrement.

“ Il me semble qu'il est possible que 23 soit parfois sorti d'Angleterre ; est-il allé en France ? ”

Pas que je sache ; et si 23 a cultivé une intimité avec les ministres de quelque autre puissance en Europe, ou a été la cause de soupçons pour cette raison par rapport à la France ou à un autre pays, il n'était pas autorisé à le faire. Il me revient qu'il était très intime avec Monsieur de la Luzerne, l'ambassadeur de France maintenant à Londres, quand celui-ci était ministre en ce pays. Il est possible qu'à cause de cette circonstance il y soit allé plus fréquemment que la prudence ne le lui prescrivait, et la connaissance de ce fait a pu produire plus de réserve de la part de votre administration. Ces idées me frappent, quoique je n'aie pas de raisons positives pour les appuyer.

“ Désirez-vous avoir l'une des Antilles ? ”

Je réponds sans hésiter, non, nous ne le désirons pas, nous n'y songeons pas. Nous désirons avoir la liberté de trafiquer dans ce quartier-là, du moins c'est décidément mon opinion ; nous regarderions la souveraineté de l'une des Antilles comme un fardeau. Nos territoires sont déjà très vastes, et je puis vous assurer que l'idée d'avoir des possessions plus loin au nord que nos frontières actuelles serait considérée comme une source d'embarras, *excepté quant aux forts*. Je ne puis donc prévoir à ce sujet de sérieuses difficultés avec vous. Quant à ce qui concerne le sud, le cas n'est pas du tout le même. *Nous cherchons à nous procurer des moyens d'écouler les exportations de notre pays de l'ouest et il faut que nous l'ayons*. Nous ne pouvons permettre que la navigation du Mississipi reste longtemps dans son état actuel. Ce pays-là est en ce moment prêt à l'ouvrir s'il rencontrait le moindre encouragement, et nous songeons indubitablement à nous emparer de la Nouvelle-Orléans.

“ Depuis mon arrivée ici je me suis fait un devoir de garder le silence le plus absolu au sujet de 23. Cependant, j'ai eu plus d'une fois l'occasion d'entendre ses parents et ses connaissances mentionner son nom ; leur conversation fit voir que 23 est très estimé à Londres, qu'il fréquente l'ambassadeur français, Monsieur de la Luzerne, et M. Fox, qui a déclaré être fort charmé de son caractère et de sa compagne.”

Oui, c'est ce qu'on rapporte. Je crois que c'est vrai jusqu'à un certain point. Je suis plus porté à penser de cette façon à cause d'extraits de lettres de 23 que j'ai vues et dans lesquelles il fait entendre que telles et telles étaient les opinions de M. Fox sur certains sujets particuliers, et à cause de l'intimité qui a existé ici autrefois entre 23 et Monsieur de la Luzerne, aussi bien que d'après le genre de politique de M. Fox pendant la guerre, sa réputation en général et ce que je connais de 23 lui-même.

Je ne mets pas en doute la sincérité de ce monsieur en poursuivant les objets confiés à ses soins, mais pour vous parler franchement, je doute un peu de sa prudence. C'est là son côté faible; car sous d'autres rapports c'est un homme de grand génie, sujet cependant à se laisser influencer de temps à autre par son imagination, qui l'emporte quelquefois sur sa discrétion.

“ M. Fox est un homme très habile, généralement respecté, et sa réputation d'homme d'Etat est connue du monde entier. Mais tout en professant tout le respect possible pour M. Fox et aussi pour Monsieur de la Luzerne, c'est à vous à considérer jusqu'à quel point un homme occupant la position de 23 devrait former des liaisons intimes avec des personnes occupant des charges politiques publiques, à moins qu'elles ne soient dans le gouvernement.”

Je partage entièrement votre opinion, et c'est, entre autres raisons, ce qui m'a fait observer qu'il est fort à désirer que cette négociation soit transférée au siège de notre gouvernement. Cependant, nous n'avons après tout aucune raison de douter des bonnes dispositions de M. Pitt envers nous; au contraire, il a paru personnellement disposé à nous accorder plus que les autres membres de votre cabinet ne pensaient utile pour vos intérêts commerciaux en général. (p. 83.)

B.

“ L'idée d'une paix avec l'Espagne a causé un mécontentement général. La population maritime d'ici et de la Nouvelle-Angleterre a été contrariée dans ses projets de faire des courses; la classe agricole a été trompée dans son espérance d'avoir de hauts prix pour les grains de toutes espèces; les marchands et les armateurs s'étaient flattés que cette guerre leur aurait donné une part dans notre trafic et un commerce profitable avec les Antilles espagnoles. L'enthousiasme de cette classe de gens qui sont par principe attachés à la gloire et au bien-être de l'empire, a été monté à cette occasion jusqu'au degré de l'extravagance; ces gens pensaient que nous aurions dû profiter du moment actuel pour détruire la marine espagnole, ce qu'ils s'imaginaient être une chose facile, et ils s'imaginent avoir découvert un esprit de modération de notre part dans cette crise, que la conduite de la Cour de Madrid ne justifiait aucunement à cause de la part que cette cour avait prise dans la dernière guerre. Les gens de l'ouest s'attendaient à notre possession immédiate de la Nouvelle-Orléans, qu'à tout événement ils regardent comme la plus importante pour eux à cause de ses effets attendus sur leurs exportations, et le gouvernement de ce pays était heureux de songer à tous ces objets, excepté au premier qu'il redoute aussi bien que l'impatience du peuple de l'ouest, laquelle peut l'engager prématurément dans des hostilités avec l'Espagne. On peut ajouter à ces considérations l'importance croissante des Etats auprès des puissances belligérantes. S'ils préféraient la paix, leur choix était parfaitement libre; dans le cas où leurs intérêts auraient pu être favorisés en prenant part à la guerre, ils pouvaient espérer que l'Espagne, pour s'assurer leur amitié, aurait pu leur accorder la navigation libre du Mississipi; sinon, que nous aurions pu nous rendre maîtres de la Nouvelle-Orléans; ou si ni l'un ni l'autre de ces événements n'avait lieu, que la monarchie espagnole aurait pu être tellement paralysée par la guerre, qu'elle aurait laissé sa frontière américaine du nord sans défense si même il ne lui arrivait pas de plus grand malheur. Toutes ces perspectives et d'autres auxquelles je suis étranger, se sont évanouies lorsqu'il parut que la paix publique devait être rétablie.”

7. J'ai donné déjà une explication complète de mes opinions sur les avantages mutuels qui doivent résulter pour les deux pays d'un rapprochement dans les affaires commerciales. D'abord, en matière de commerce, les nations étrangères sont guidées seulement par leurs intérêts respectifs en tout ce qui peut concerner leurs rapports. Entre vous et nous il y a d'autres raisons: dans l'origine un seul et même peuple, nous avons une similitude de goûts, de langages et de mœurs. Vous avez une grande

capitale commerciale et un immense trafic; nous n'avons pas, comparativement, de capital commercial et nous sommes un peuple agricole, mais notre pays augmente, nous serons de grands consommateurs, nous avons de la préférence pour vos manufactures et nous sommes sur la voie de pouvoir en payer les produits. Vous avez des possessions considérables en Amérique et aux Antilles; notre amitié ou notre inimitié peut bientôt devenir importante par rapport à leur sûreté, et je ne puis prévoir de raisons sérieuses pour un différend national entre nous. Je ne pense pas que les postes militaires puissent être considérés comme étant un sujet de discorde, car nous n'avons pas le moindre désir de posséder quoi que ce soit au nord de nos frontières actuelles telles qu'établies par la paix; mais quant à la navigation du fleuve Mississippi, nous devons l'avoir, et bientôt; et je ne pense même pas que la simple navigation serait suffisante; il faut qu'elle nous soit assurée au moyen d'un poste à l'embouchure du fleuve, soit à la Nouvelle-Orléans ou quelque part près de là. On dit que le gouvernement espagnol est disposé à changer son système, mais j'en doute, parce que cela est trop différent du caractère national.

Vous savez qu'il y a deux parties parmi nous. Il y a des gens qui pensent que nous devrions être le plus étroitement alliés à la France, et que le pacte des Bourbons fournit un exemple que nous devrions suivre. Il y en a d'autres, au moins aussi nombreux et aussi influents, qui préfèrent une alliance anglaise. Mais l'état actuel de la Grande-Bretagne et des Etats est favorable au premier parti, et celui-ci met du zèle à exploiter ce fait. C'est donc maintenant le moment d'examiner l'affaire sérieusement et sans passion, et je désire que cela soit fait sans perte de temps.

Nous nous considérons tout à fait libres d'agir à l'égard de l'Espagne de la manière la plus avantageuse à nos intérêts, même de porter la guerre à cette puissance si nous pensons qu'il est utile de nous associer à vous.

Quand M. John Jay conversa avec le comte d'Aranda, à Madrid, des frontières entre l'Espagne et les Etats Américains, il invita le comte à déclarer quelles étaient les bornes réclamées par son souverain. Le ministre espagnol traça une ligne sur la carte depuis la tête de la navigation sur la rivière Sainte-Marie jusqu'aux bancs de Moules sur la rivière Tennessee, et en suivant son cours ainsi que celui de l'Ohio en aval jusqu'à leur jonction avec le Mississippi.

Les commissaires du Vermont et de New-York se sont séparés hier, et on dit que ce qui suit est une esquisse de leurs délibérations.

L'indépendance du Vermont est reconnue par cet Etat, et la frontière de 1788 est garantie, à l'exception de l'île La Motte, sur le lac Champlain, qui est cédée à New-York. Les octrois faits par le New-Hampshire sont regardés comme valides, et en ce qui concerne les citoyens de New-York qui tiennent des terres au Vermont en vertu de lettres patentes de New-York, les commissaires du Vermont ont engagé leur législature à payer à la législature de New-York trente mille piastres en quatre années, les occupants des terres en litige devant donner dix cents par acre aux prétendants de New-York." (p. 93.)

N° 27.—LORD DORCHESTER À M. GRENVILLE.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 49, p. 172.)

QUÉBEC, novembre 1790.

(N° 77.)

MONSIEUR,—J'inclus une nouvelle continuation de certaines communications reçues le 17 du courant.

Je suis avec beaucoup de respect et d'estime, monsieur,
Votre très obéissant et très humble serviteur,

DORCHESTER.

Le très honorable
W. W. GRENVILLE.

7. J'ai conversé avec M. Sargent, secrétaire du gouverneur St-Clair, des affaires du territoire de l'Ouest. Il m'a dit qu'on avait déjà constaté qu'un commerçant avait fait l'acquisition d'un prisonnier des Sauvages et qu'un autre avait acheté, à une certaine distance du Détroit, du butin d'une troupe de Sauvages qui revenait des frontières. Mais après tout il n'y a aucun fondement sur lequel puisse reposer l'idée que vous les soutenez dans leur hostilité à notre égard. Cependant, vu l'état critique des deux pays, la prudence devrait, s'il m'est permis de le dire, vous engager à donner à vos officiers au Détroit les instructions les plus strictes.

“ Vous partez d'ici pour Philadelphie. S'il arrivait quelque chose dont je désire-rais vous faire part, vous pourriez m'indiquer un mode de le faire par lettre ? ”

Cela serait hasardeux ; il me semble qu'il est nécessaire que je vous voie.

“ Les choses portent l'apparence de la guerre d'après les nouvelles qui nous sont arrivées hier par le paquebot. ”

J'ai vu la décision prise par l'Assemblée Nationale le 25 d'août relativement au Pacte de Famille. L'appui cordial de la France paraît être en ce moment fort douteux. Je ne puis m'empêcher de penser que l'amitié de ce pays n'est pas sans importance pour vous même aujourd'hui, et qu'elle en acquerra infiniment plus. Les ressources de la France et de l'Espagne seraient très importantes si elles étaient bien administrées, et la possession de l'affection et de la bonne volonté des Etats peut avoir du poids dans les affaires politiques. Je parle certainement avec beaucoup d'hésitation, à cause de mes préventions naturelles en faveur de ce pays, de ce qui devrait être votre politique par rapport à nous ; mais je suis porté à croire qu'il pourrait vous être avantageux de nous ouvrir les Antilles, sauf certaines restrictions, au commencement d'une guerre. Cela vous fournirait des provisions très abondantes à bas prix. Je ne fais qu'émettre cette idée telle qu'elle me frappe ; cela pourrait durer quelque temps à simple titre d'essai.

“ Je suppose que la Nouvelle-Orléans est d'une grande importance pour vous ? ”

L'accroissement rapide de notre pays de l'Ouest est tel qu'il nous faut en occuper le débouché dans un très court espace de temps, quelque soient les intérêts individuels qui s'y opposent. L'avantage général des Etats l'indique de la manière la plus évidente.

“ Je ne puis m'empêcher de penser qu'il serait grandement à l'avantage de votre territoire de l'Ouest si vous concluiez une paix juste et honorable avec les Sauvages en-dedans de vos frontières. Je suis porté à croire que dans une lutte avec eux, vous auriez plus à perdre qu'eux. ”

Il est conforme à notre système de terminer les différends avec les Sauvages par des arrangements. Dans le cas actuel, M. St-Clair avait fait plusieurs arrangements préalables, et les choses avaient été si loin que le gouvernement général ne pouvait opposer son veto à cette affaire sans désobliger notre population de l'Ouest. Une tribu a quelques sujets de plainte, les autres n'en ont pas. La saison est un peu avancée, et il est possible que les expéditions actuelles n'aient pas beaucoup d'effet, mais elles feront voir la disposition de notre gouvernement. La milice est nombreuse et la perspective d'une campagne de bonne heure l'an prochain peut créer une bonne impression. Le général Clark me dit que les Sauvages dans cette partie du monde ont l'habitude d'enterrer leur grain pour le cacher, et qu'ils le font avec beaucoup d'adresse, et en conséquence ordinairement avec succès.

“ Il est maintenant probable que nous aurons une guerre avec l'Espagne, et possible que nous en ayons une avec la France. J'espère que cela n'interrompra pas la tranquillité dans laquelle nous vivons avec vous ? ”

Tous ceux qui prennent une part active dans les affaires de ce pays sont bien décidés de continuer à remplir honorablement leurs engagements avec les puissances étrangères. Je vous exprime simplement mes opinions individuelles. Il ne me semble pas, d'après l'état actuel des choses, que nous considérerons qu'il nous incombe de nous ranger avec la France dans une lutte dans laquelle elle n'est qu'auxiliaire ; au contraire, comme la chose se présente maintenant à mon esprit, nous aurons à considérer si nous ne devrions pas profiter du temps où l'Espagne sera engagée dans une guerre pour nous assurer les points en contestation entre cette puissance et nous. Les choses peuvent changer, mais dans les circonstances actuelles, nous sommes, selon moi, parfaitement libres de suivre nos propres intérêts, et il a été soulevé depuis la paix certaines questions qui nous dégagent tout à fait vis-à-vis de la France, *même si elle faisait la guerre comme partie principale.*

Je pense qu'il est convenable aussi en cette occasion de déclarer positivement et directement qu'aucun traité, stipulation ou convention d'aucune espèce ne subsiste entre la France et nous, excepté le traité public et imprimé qui est universellement connu.

“ J'espère que la division judiciaire de votre gouvernement apportera un remède efficace à ces plaintes faites par nos marchands, spécialement dans les Etats du Sud, contre les lois adoptées depuis la paix et qui retardent le cours ordinaire de la justice entre les créanciers et les débiteurs.”

J'ai la plus grande confiance que cela aura lieu. Nos juges ont déclaré que les traités faits avec les puissances étrangères étaient la loi du pays. Les juges en général sont des hommes dont on a constaté d'une manière très satisfaisante, quelles sont les opinions sur ce sujet, et il n'y a qu'une insurrection à l'encontre de leurs décisions qui peut arrêter à l'avenir le cours régulier et ordinaire de la justice.

J'admets que des pertes individuelles sont résultées des retards qui ont été apportés trop souvent jusqu'ici. Ces retards n'ont pas été aussi fréquents que la plupart des gens le représentent, lorsqu'on en considère l'ensemble, quelque préjudiciables qu'ils aient été à des particuliers, et de tels procédés ne sont aucunement excusables.

D'après diverses communications qui m'ont été envoyées tant des Etats-Unis de l'Est que de ceux du Sud, notre gouvernement acquiert chaque jour de la force et de la stabilité dans l'opinion publique ; on trouve qu'il produit des effets salutaires pour la nation en général. Je suis convaincu que lorsque notre recensement aura été terminé, nous aurons une population d'au moins trois millions et demi. En ce temps-ci, nous pouvons faire des efforts considérables, même sur mer, si les circonstances nous permettent de prendre au gouvernement le parti de les encourager ; et je me permettrai de répéter que, selon moi, lorsqu'on porte une attention particulière à la question que l'on peut prévoir pour le pays dans quelques années, ce serait un acte de sagesse de la part du ministre de la Grande-Bretagne de rattacher les Etats à son pays par des considérations politiques aussi bien que commerciales.

Il peut n'être pas indiscret de vous dire à présent qu'on se proposait l'été dernier d'écrire à lord Dorchester au sujet de notre frontière de l'Est du côté de vos provinces, et que des instructions avaient été données à ce sujet au secrétaire d'Etat ; mais l'affaire fut différée dans l'espoir que Sa Seigneurie viendrait ici avant aujourd'hui.

“ Conformément au projet de loi de la dernière session, concernant la résidence, les bureaux publics ont été transportés d'ici à Philadelphie, où ils sont maintenant ouverts, et le juge en chef est le seul fonctionnaire du gouvernement qui a l'intention de résider ici.

“ Cette partie de ma dernière communication relative aux frontières du Vermont, qui se rapportait à l'île La Motte, n'était pas exacte, comme on le verra par la déclaration imprimée des commissaires, qui a été publiée dans les journaux.

“Il existe de graves mécontentements en Géorgie, en conséquence du dernier traité avec les Sauvages Cris.

“Le gouverneur espagnol de la Floride Orientale a récemment rendu public un ordre de la cour de Madrid, daté du 17 mai, concernant les nègres, qui dénote une meilleure disposition de la part de ce gouvernement envers les Etats d’Amérique. “La proclamation sur ce sujet a été imprimée dans les journaux.”

N° 28.—ENTRETIEN CONCERNANT LE PAYS DE L’OUEST.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 50-1, p. 97.)

PHILADELPHIE, 31 janvier 1791.

ENTRETIEN :—M. Hamilton, M. William Macomb, du Détroit, et le lieutenant-colonel Beckwith.

Lt-col. B.—M. Macomb, je pense qu’il est de l’honneur du gouvernement du Roi, dans ses intérêts, et aussi, je crois, dans les intérêts de ce pays, que l’état véritable des choses au pays de l’Ouest devrait être connu ; et s’il y a des malentendus ou des erreurs provenant de faux renseignements, il semble désirable qu’ils puissent être expliqués. Sous le coup de ces impressions et avec la permission de M. H—, je vous poserai quelques questions, et si vous n’y avez pas d’objections, j’espère que vous y répondrez en tant que cela sera compatible avec ce que vous en connaissez.

M. H.—Je serai heureux d’entendre tout ce que M. Macomb peut avoir à dire sur ce sujet.

M. Macomb.—Une conversation à ce sujet eut lieu entre le *lt-col.* Beckwith et moi pendant notre voyage de New-York ici, il y a quelques jours. Je suis tout à fait disposé à communiquer tout ce que je sais sur le sujet.

Le lt-col. B.—Vous avez demeuré plusieurs années au Détroit ?

M. M.—Oui.

Le lt-col. B.—Quand en êtes-vous parti ?

M. M.—Le 28 de septembre dernier.

Le lt-col. B.—Avez-vous une connaissance générale du pays de l’Ouest et des différentes tribus ?

M. M.—J’ai une connaissance générale de cette partie du pays qui se trouve près du Détroit, mais je suis tout à fait ignorant du pays en approchant l’Ohio. Je sais quelque chose des Sauvages en général et je connais d’une manière particulière plusieurs tribus.

Le lt-col. B.—Avez-vous jamais été aux établissements des Miamis qui ont été détruits par le brigadier Harmar ? Et savez-vous quelles sont les tribus qui vivent dans ce voisinage ?

M. M.—Je suis allé là et je connais très bien la contrée aux environs ; elle se trouve à près de deux cent quarante milles du Détroit. Il n’y a pas plus de cent vingt-cinq hommes environ qui résident sur cette pointe de terre décrite par le général Harmar. Dans le voisinage, il y a d’autres Sauvages qui ont obtenu la permission de s’établir là il y a environ deux ans, dans le but de trafiquer.

Le lt-col. B.—Connaissez-vous les trafiquants qui y sont établis ?

M. M.—Oui, je les connais très-bien, et je suis très peiné de remarquer le langage dont le général Harmar se sert dans ses lettres publiques à l’égard de ces messieurs, car c’est ainsi que je dois les appeler et que je les regarderai toujours. Ces villes étaient les principaux postes de trafic de tout le territoire de l’Ouest, et six ou sept maisons très considérables y ont été établies. Trois de ces messieurs sont magistrats, et tous sont des hommes d’une réputation sans tache. Depuis le commencement des désordres commis par les sauvages Wabash sur les frontières des Etats, et qui ont eu lieu, je crois, l’année même après la paix, ces messieurs ont recommandé en toutes occasions des mesures pacifiques aux Sauvages vivant dans le voisinage des villes des Miamis, et ils ont, je crois, délivré plusieurs prisonniers et dépensé dans ce but, dans le cours de quelques années, jusqu’à quatre cents louis sans

la moindre idée d'être récompensés en aucune façon ; car ils ont immédiatement rendu la liberté à ces prisonniers et les ont envoyés par un pays sauvage ami au Fort Pitt.

Le lt-col. B.—Pensez-vous qu'il est possible que ces messieurs aient en aucun temps incité directement ou indirectement aucun des Sauvages à commencer ou à continuer la guerre avec ce pays ?

M. M.—C'est impossible ; cela serait la ruine de leur commerce. La guerre actuelle des Sauvages sera la cause de beaucoup de faillites au Détroit.

M. H.—Ceci est tout à fait contraire à l'idée que s'en font nos militaires ; mais quelque préjudiciable que soit une guerre à cette partie de votre commerce qui s'étend vers l'Ohio, ne peut-elle pas opérer autrement sur votre commerce de fourrures au nord et à l'ouest ?

M. M.—Nous n'avons qu'un poste de trafic dans la direction de Michilimackinac et il n'est pas de grande importance. Le commerce du grand Nord-Ouest est inconnu de nous au Détroit.

M. H.—Les Sauvages ont pu être poussés à continuer leurs déprédations sur nos frontières par la vente facile du fruit de leur pillage ; et les trafiquants ont pu avoir un intérêt en cela, n'est-ce pas ?

M. M.—Certes non ; les Sauvages qui depuis des années sont descendus de temps à autre sur vos frontières, ont, j'ose le dire, emporté nombre d'articles des établissements. C'est une pratique chez eux d'emporter tout ce qu'ils trouvent ; mais ils jettent dans les rivières tous les meubles trop gros et les hardes dont ils ne peuvent se servir. Ils aiment beaucoup les parures ; ils portent des chemises de soie faites de robes, de mouchoirs et d'autres parties de l'habillement. Quant aux chevaux, ils les gardent pour leur propre usage.

Le lt-col. B.—Pensez-vous que des présents ont été faits aux Sauvages aux villes des Miamis l'automne dernier ? Ou avez-vous jamais entendu dire que des présents leur ont été faits là par ordre du gouvernement ?

M. M.—Jamais, j'en suis convaincu.

Le lt-col. B.—Où les fait-on ordinairement ?

M. M.—Autrefois c'était au Détroit ; mais depuis quelques années on a trouvé qu'il était incommode de les livrer là, et ça été la pratique régulière de les donner à l'embouchure de la rivière Miami, là où elle se jette dans le lac Erié, à près de quarante milles du Détroit et à deux cents des villes détruites.

Le lt-col. B.—Pensez-vous que notre département des Sauvages au Détroit puisse donner des présents sous une forme quelconque aux Sauvages, sans l'ordre ou l'approbation de l'officier commandant en ce lieu ?

M. M.—Vous savez très bien qu'on ne peut rien sortir des magasins du Roi sans l'approbation de l'officier commandant les troupes, et on ne peut faire de présents qu'en présence d'un certain nombre d'officiers de la garnison chargés de ce service. C'est ce qui eut lieu l'été dernier lorsque sir John Johnson était là. J'étais avec lui en cette circonstance à l'embouchure de la rivière Miami déjà mentionnée, quand la vente d'une vaste étendue de pays fut conclue. Sir John Johnson saisit chaque occasion de recommander la paix dans les termes les plus vifs. Je ne puis m'empêcher aussi de remarquer que le général Harmar n'a pas attaqué les tribus les plus hostiles ; au contraire, je pense que le plus grand nombre des Sauvages établis autour des villes des Miamis étaient disposés à être paisibles.

M. H.—Nous avons envoyé quelqu'un aux villes des Miamis pendant l'été pour leur faire plusieurs offres, auxquelles elle donnèrent des réponses hostiles, et ceci détermina la direction de l'expédition contre elles.

M. M.—Je dois penser que les Sauvages établis sur la Wabash étaient infiniment plus hostiles, et j'ai compris que le major Hamtiamock les a trouvés tels.

M. H.—Cet officier détruisit certaines villes et en a épargné d'autres à cause des idées qu'il se fit des dispositions de leurs possesseurs.

Le lt-col. B.—J'ai encore une question à poser, et c'est tout à fait une question d'opinion. Quels seront, pensez-vous, les effets de la récente expédition contre les tribus de Sauvages en général ?

M. M.—Leur succès extraordinaire, et le fait qu'ils n'ont perdu qu'un seul homme dans le premier engagement et neuf dans le second me portent à croire qu'ils deviendront infiniment plus indociles qu'ils n'étaient autrefois, et on peut s'attendre maintenant à ce que les tribus qui ont souffert s'unissent aux autres, quelles qu'aient pu être leurs premières dispositions.

M. H.—Il en sera ainsi, et nous en avons déjà vu les effets d'après les dernières relations reçues de ce pays-là.

M. M.—Si le général Harmar, lorsqu'il est arrivé aux villes des Miamis, avait, au lieu de les attaquer et de les détruire, envoyé un message et demandé aux Sauvages de faire la paix, il aurait pu, selon moi, l'effectuer facilement, et cela aurait été un meilleur moyen que d'envoyer un seul messager.

M. H.—Je pense que cela n'est pas improbable. Cette conversation a jeté une nouvelle lumière sur plusieurs choses du pays de l'Ouest, et elle m'a fait beaucoup de plaisir.

N° 29.—HENRY MOTZ AU LIEUTENANT-COLONEL BECKWITH.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 50-1, p. 72.*)

QUÉBEC, 10 février 1791.

MONSIEUR,—Lord Dorchester a reçu votre lettre de janvier dans laquelle vous donnez à entendre que l'emploi de son influence sur les Sauvages de l'Ouest pour amener la tranquillité générale, serait considéré aux Etats-Unis comme un acte amical, et qu'il y avait une disposition à garantir à ces Sauvages la possession de leurs terres et à prendre tout moyen honnête de les rendre paisibles et libres.

Sa Seigneurie déplore beaucoup des hostilités actuelles et désire qu'il soit bien entendu qu'il lui plairait beaucoup de contribuer à mettre une fin à ces calamités.

Mais la question reste là, car le moyen d'opérer un arrangement ne dépend pas de lui-même.

Vous verrez facilement que Sa Seigneurie ne peut faire aucune démarche sans être autorisé par l'une ou l'autre des parties contestantes, ni sans être spécifiquement informé de leurs desseins, réclamations et prétentions.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

HENRY MOTZ.

Le lieutenant-colonel Beckwith.

N° 30.—HENRY MOTZ AU LIEUT.-COLONEL BECKWITH.

(*Archives canadiennes, série Q, 50-1, p. 73.*)

QUÉBEC, 10 février 1791.

MON CHER COLONEL,—Je suis chargé d'accuser réception de vos lettres de janvier marquées K, L, M, et de vous informer que lord Dorchester n'ayant aucune occasion facile en ce temps-ci d'écrire en Angleterre, vous laisse le soin de communiquer par voie directe ce que vous pourrez juger intéressant, surtout si la réponse de Sa Seigneurie à la demande faite pour son intervention auprès des Sauvages conduisait à d'autres démarches importantes en cette affaire.

M. — paraît être surpris d'une certaine réserve en Angleterre à l'égard de *M. M.* — Sa Seigneurie n'a eu aucune nouvelle des progrès de sa négociation, mais elle pense qu'il est assez naturel que les discussions avec l'Espagne aient causé quelque retard.

Il y a, en effet, une autre cause de l'influence de laquelle, il faut l'espérer, *M. M.* — est exempt, mais qui, Sa Seigneurie est portée à le penser, n'a fait qu'agir depuis la paix contre une union entre les deux pays. Il n'y a pas de doute que plusieurs messieurs, et quelques-uns d'un caractère élevé et distingué aux Etats, voient à travers les nuages qui ont été soulevés avec tant de persistance pour tromper

ce peuple, mais l'esprit et le langage publics pendant quelques années après la paix n'ont aucunement été d'une nature conciliatrice.

Cette disposition paraît s'être affaiblie de beaucoup dernièrement, surtout sur les rives de l'Atlantique, quoiqu'il y en ait encore des indices; mais il paraît qu'on prend beaucoup de soin dans le territoire de l'ouest à la maintenir dans toute sa force primitive. De la manière dont cet esprit agissait, il ne pouvait naturellement amener une réserve correspondante de la part de notre gouvernement. Et peut-être que le plan le plus sage qui pouvait être suivi par la Grande-Bretagne dans de telles circonstances, était de laisser aux Etats le temps de réfléchir et de découvrir par leur propre bon sens la ligne de conduite la plus conforme à leur véritable intérêt.

On ne sait pas ici si des présents ont été distribués aux Sauvages au pays des Miamis vers l'époque de l'expédition de M. Harmar; mais si cela a eu lieu, il est certain qu'on n'en a pas donné dans une intention hostile. Aucun fonctionnaire du département des Sauvages n'oserait agir dans un sens aussi contraire à ses instructions, une conduite tout à fait différente ayant été uniformément prescrite en toute occasion depuis que Sa Seigneurie exerce l'autorité en ce pays, au département des Sauvages ainsi qu'aux troupes du Roi.

Si les renseignements concernant M. Elliot sont vrais, Sa Seigneurie pense que vous feriez bien d'attendre son arrivée, et après avoir communiqué avec lui, de continuer tant que vous le croirez être à l'avantage du service du roi.

Je suis, etc.,

HENRY MOTZ

Le lieutenant-colonel Beckwith.

N° 31.—LORD DORCHESTER À SIR JOHN JOHNSON.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 50-1, p. 76.)

QUÉBEC, 10 février 1791.

MONSIEUR.—J'ai souvent exprimé mon anxiété au sujet des hostilités entre les Etats-Unis et les Sauvages de l'Ouest et dit que j'éprouverais beaucoup de plaisir à mettre fin à ces calamités.

Je ne sais pas jusqu'à quel point il me sera possible de le faire, mais comme je désire être tout à fait préparé dans le cas où l'occasion s'en présenterait, vous voudrez bien prendre les moyens que vous penserez être les plus efficaces de connaître avec certitude et promptement, la nature et l'étendue des conditions auxquelles les nations Sauvages confédérées peuvent être disposées à établir la tranquillité et l'amitié avec les Etats-Unis, ainsi que les raisons d'équité, de justice et de politique des réclamations et prétentions sur lesquelles ils peuvent penser qu'il leur est utile et obligatoire d'insister pour leur honneur et dans leur intérêt.

Comme les Sauvages sont eux-mêmes les meilleurs juges du degré de confiance qu'ils peuvent accorder, on devrait leur donner à entendre clairement qu'il n'y a pas le moindre désir d'obtenir aucune connaissance de leurs vues et de leurs dessins, si ce n'est seulement ce qu'ils peuvent eux-mêmes croire juste de communiquer librement.

Je suis, etc.,

DORCHESTER.

Sir John Johnson, baronnet.

N° 32.—HENRY MOTZ AU LIEUTENANT-COLONEL BECKWITH.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 50-1, p. 106.)

QUÉBEC, 6 mai 1791.

MONSIEUR.—On se rend compte facilement de la nature de la correspondance de — d'après ses vues personnelles. Il est assez surprenant que ce résultat ait échappé au discernement de ceux qui connaissaient la nature et l'étendue de ses

occupations personnelles en France. De tels canaux déteignent naturellement sur tout ce qu'ils transmettent.

Il n'y a certainement pas de changement dans la disposition de notre gouvernement à établir une union amicale entre les deux pays sur des principes justes et libéraux. Mais si des vues et des passions personnelles influençaient la négociation, la juste intelligence de nos intérêts relatifs peut être longtemps retardée, et cet intervalle de temps employé par les mêmes agents à créer des jalousies et continuer à faire agir les moyens de brouiller les deux pays. La France a de bons monopoles à donner et peut fortifier les mains de quelques individus dans ses propres intérêts; mais cela sera-t-il utile aux États? L'ambition et l'avarice sont deux ressorts puissants qui occasionnent beaucoup d'agitation dans le monde politique. Les faux rapports concernant nos trafiquants et le département des Sauvages dans l'Ouest, les idées émises au sujet des postes du Roi, etc., l'impatience d'exercer des actes de souveraineté jusqu'à une frontière imaginaire empruntée à un traité qui n'a jamais été exécuté, découlent tous de la même source. Dans l'état actuel des deux pays, toute résolution prise à la légère est fort injudicieuse, dangereuse pour la tranquillité publique, et d'aucune utilité quelconque, si ce n'est pour favoriser les fins de ceux qui s'efforcent d'égarer un peuple bien intentionné et de le forcer à en faire un vassal de la France. Il est grand temps que tous les différends au sujet du dernier traité de paix soient réglés. Beaucoup de prudence et de discrétion ont tenu jusqu'ici les affaires dans une tranquillité passable, mais il est nécessaire que les deux partis agissent avec la même modération.

L'idée de rechercher l'amitié en affaires commerciales par des hostilités commerciales, la crainte que la Grande-Bretagne n'accapare le commerce du monde et le fait de la comparer à une grosse baleine avalant l'océan, sont également fantasques et absurdes. La baleine peut-être grosse, mais elle n'avalera jamais l'élément dans lequel elle vit, et plus elle est grosse, mieux c'est pour ceux qui partagent son amitié. Il est heureux pour le monde en général que la France n'ait pas possédé cette grandeur maritime en sus de tous ses autres éléments de force.

Où trouvera-t-on le plus probablement la sincérité et la générosité? La France rompra-t-elle le Pacte de Famille en faveur des États, ou est-il plus probable que ceux-ci seront dupés et sacrifiés à ce Pacte en toutes circonstances?

Cette espèce d'intervention auprès des Sauvages qui est maintenant décrite a existé depuis quelques années. La paix et un règlement amical de tous les différends avec nos voisins leur ont été uniformément recommandés en toutes occasions, en même temps qu'on a exprimé un vif regret au sujet des hostilités commises.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

HENRY MOTZ.

Le lieutenant-colonel BECKWITH.

N° 33.—LORD DORCHESTER À GRENVILLE.—(Extraits.)

(Archives canadiennes, série Q, vol. 50-1, p. 82.)

(N° 84.)

QUÉBEC, 14 juin 1791.

MILORD,—Depuis ma lettre n° 82, j'ai reçu de nouveaux rapports du lieutenant-colonel Beckwith jusqu'au 15 du mois dernier. Je n'importunerai pas Votre Seigneurie au sujet de leur teneur générale, parce que, pour prévenir des retards, il est chargé de vous faire part, directement des États, de tout ce qu'il peut juger intéressant; mais une note d'une communication verbale occasionnée par ma réponse à la demande d'une intervention auprès des Sauvages de l'Ouest, et d'une explication amenée par le lieutenant-colonel Beckwith au sujet des faux rapports de la conduite de nos trafiquants au Détroit, qu'il n'a pas probablement transmise, est maintenant incluse.

N° 34.—ACTE CONCERNANT LA PAIX AVEC LES SAUVAGES DE L'OUEST.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 50-1, p. 94.)

7. Si les Etats-Unis étaient en guerre avec une nation forte ou respectable, le cas serait différent, et une médiation étrangère pourrait être désirable dans certaines circonstances. Dans ce cas, le mode de la demande serait officiel, et par conséquent cette demande ne serait pas adressée à aucun officier public de ce pays-là à l'étranger, mais au gouvernement de notre pays. En cette occasion-ci l'affaire est inadmissible sous sa forme actuelle, et je ne pourrais pas présenter un tel document à la délibération du Président. Les objets de la guerre sont certaines tribus Sauvages vagabondes, qui ne peuvent pas être considérées comme occupant la position dans laquelle un système tel que celui-ci les placerait. Cependant, il peut être de notre intérêt et de notre politique de clore des hostilités qui sont accompagnées d'embarras et de dépenses, et qui, en effet, peuvent être fomentées par la population de nos frontières pour des motifs intéressés, car une guerre avec les Sauvages entraîne à dépenser de l'argent dans leur région et favorise aussi la satisfaction de leurs ressentiments particuliers.

En conseillant le plan d'une intervention ou plutôt d'une recommandation de paix de la part de lord Dorchester, je n'ai agi que comme individu, et mon jugement m'y a porté à cause du sentiment que j'avais de la chose et parce que j'ai compris que la fomentation d'une guerre comme celle-là ne serait jamais digne d'un gouvernement comme le vôtre. Au contraire, j'ai inféré des explications que j'ai reçues par votre entremise sur les affaires du pays de l'Ouest, que vos intérêts commerciaux seraient favorisés par le rétablissement de la paix. Nous saisirons l'occasion dans le cours de l'été de montrer une position pacifique à l'égard des Sauvages en général et de ces tribus hostiles en particulier; nous leur proposerons l'idée de se réunir pour discuter les questions qui font l'objet du différent, et si lord Dorchester insinuait qu'un arrangement et un règlement amicaux seraient une circonstance agréable à votre gouvernement, cela pourrait aider à y parvenir. En tout ceci je ne vous parle pas en ma qualité officielle, quoique je sois sûr qu'il en est ainsi, et que cela non seulement aiderait à atteindre le but, mais contribuerait à hâter la décision des questions nationales plus importantes auxquelles j'ai fréquemment touché dans nos diverses conversations.

N° 35.—LORD DORCHESTER À LORD GRENVILLE.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 52, p. 169.)

QUÉBEC, 27 juillet 1791.

(N° 97.)
MILORD,

* * * * *

Ci-incluses sont certaines communications des Etats-Unis.

Je suis avec beaucoup de respect et d'estime,

De Votre Seigneurie le très obéissant

et très humble serviteur,

DORCHESTER.

Le très honorable

LORD GRENVILLE.

NEW-YORK, 14 juin 1791.

Un membre du Sénat.—L'installation d'un percepteur de douanes à Alburgh était une mesure de notre législature à la fin de la dernière session, et j'y ai eu une part importante à cause de celle que j'avais prise à la confédération du Vermont. J'ai consulté les commissaires du Vermont sur ce sujet; ils ont produit une carte, et la position d'Alburgh a été choisie parce qu'elle est avantageuse, sans qu'on ait eu la moindre idée qu'elle fût dans la circonscription d'aucun des forts.

PHILADELPHIE, 16 juin 1791.

Supposé 7.—Je crois vous avoir dit pendant l'hiver que le colonel Smith était allé en Angleterre seulement pour affaires particulières, en partie pour son beau-père, M. John Adams. Il avait aussi d'autres buts personnels. Je ne puis dire si l'on supposait à Londres que M. Smith y avait ou non quelque but politique; mais après certaines explications, il eut avec lord Grenville une conversation de quelque durée, dont la portée générale a été agréable et encourageante. Cette conversation plaça à un point de vue décisif le fait que c'est la résolution de votre cabinet d'entrer dans l'examen des questions commerciales en litige entre les deux pays, et après avoir parlé du refus de M. Elliot d'être nommé ministre aux Etats, Sa Seigneurie informa le colonel Smith du fait que le gouvernement avait décidé d'avoir un ministre en ce pays dans trois mois à compter de ce temps-là. Ceci se passait au commencement d'avril. Sa Seigneurie demanda ensuite au colonel Smith quelle espèce de ministre serait le plus agréable à ce pays. Le colonel répondit qu'un gentilhomme anglais serait préféré, ou quelque chose dans ce sens.

Une seule partie de cette conversation fut de nature à causer quelque regret ou plutôt à nous porter à avoir un doute. Lord Grenville amena la conversation sur notre guerre actuelle avec les Sauvages au pays de l'Ouest. Sa Seigneurie dit qu'elle avait été peinée de voir par nos journaux qu'il était plus qu'insinué que la Grande-Bretagne encourageait indirectement ces déprédations. Sa Seigneurie nia cela de la manière la plus énergique et fit l'observation que g'avait déjà été nuisible à notre commerce, et que si c'était prolongé ça le deviendrait infiniment plus, et qu'elle espérait que l'idée d'exterminer entièrement ces nations n'était pas sérieusement admise aux Etats, car la Grande-Bretagne ne pouvait pas regarder cela avec indifférence.

Le colonel Smith répondit à cela que ces Sauvages avaient commis de nombreuses déprédations, et que les Etats étaient forcés de leur faire la guerre pour se défendre. Sa Seigneurie répliqua qu'elle espérait que les Etats y réfléchiraient.

M. ——— se mit alors à parler dans le sens suivant: cette partie de la conversation de Sa Seigneurie est sujette à deux interprétations: l'une donne à penser que c'est simplement le désir de votre gouvernement que ces hostilités soient amenées à une fin, parce qu'elles nuisent à notre commerce jusqu'à un certain point; l'autre va plus loin et fait voir que vous avez l'intention de prendre une certaine part dans cette affaire. Je n'éprouve aucune difficulté à déclarer qu'il est de notre intérêt de faire la paix avec les Sauvages auxquels nous faisons maintenant la guerre, lorsque nous pourrons la conclure à des conditions convenables; mais dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas d'autre parti à prendre que de continuer, notre salut même l'exige, et je serais extrêmement affligé si une belle perspective d'opérer un heureux règlement des affaires des deux pays était frustrée par une considération de cette nature relativement triviale.

La conversation roula ensuite sur une demande de M. Key, percepteur de douanes à Alburgh. M. ——— dit: "J'ai reçu une lettre de M. Key. Il n'était aucunement autorisé à faire la demande que vous mentionnez, et j'ai raison de le regarder comme l'un de ces personnages officieux qui sont toujours prêts à faire montre de leur propre importance. Je lui ai écrit dans des termes tels qu'ils préviendront, je crois, tout inconvénient dans l'exercice de ses fonctions. Je comprends que le lieu fixé par la loi pour la douane est au moins à trente milles de la Pointe-au-Fer: il est situé à l'embouchure de la rivière aux Oignons. Je ne connais pas moi-même le pays et je n'en ai pas de plans. Je m'attends à avoir des nouvelles de M. Key dans quelques jours."

Quelques circonstances relatives à la conduite de gens demeurant dans le voisinage de la Pointe-au-Fer furent alors mentionnées à M. ———.

N° 36.—LE TRÈS HONORABLE HENRY DUNDAS À LORD DORCHESTER.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 52, p. 206.)

(N° 1.)

WHITEHALL, 16 septembre 1791.

MILORD,—Les dépêches de Votre Seigneurie numérotées de 79 à 100, inclusive-ment, ont été reçues, et ainsi que leurs incluses soumises au roi.

Sa Majesté a éprouvé beaucoup de peine en lisant quelques-unes de ces dépêches, de voir que le désaccord entre les Etats Américains et les Sauvages avait été porté assez loin pour se terminer en des hostilités; et d'après quelques-unes des communications qui ont été faites récemment du pays d'en haut à Votre Seigneurie, il n'y a que trop lieu de craindre que si les Américains continuent à affirmer leurs droits aux terres des Sauvages, il est probable que la lutte ne se terminera pas bientôt.

J'ai le plaisir d'annoncer à Votre Seigneurie que les instructions que vous avez données aux officiers soumis à vos ordres au sujet de la ligne de conduite qu'ils doivent suivre, paraissent être d'une nature tout à fait conforme aux sentiments de Sa Majesté, et Sa Majesté espère sincèrement que, quoi qu'il ait pu se passer entre les parties adverses, ses officiers ont constamment observé la neutralité la plus rigoureuse et n'ont engagé à aucun degré ce pays dans ces querelles malheureuses. Une adhésion constante à cette ligne de conduite est devenue plus nécessaire à cause des soupçons nourris et du langage tenu par des personnes dans le service des Etats-Unis. L'un des sujets mentionnés dans les instructions données à M. Hammond est la neutralisation de l'effet de tout cela.

Sa Majesté pense qu'il est indispensablement nécessaire aux intérêts et au bonheur des Etats Américains, et qu'il l'est également à ceux des Sauvages, qu'on trouve un moyen de régler les diverses questions qui les ont attirés dans cette controverse. Mais à part toute considération qui pourrait résulter de cette opinion, il n'est que trop évident qu'à moins qu'on ne prenne des moyens de mettre un terme à la guerre, ce pays sera placé tôt ou tard dans une situation très désagréable et très embarrassante. Pour cette raison aussi bien qu'à cause du désir de Sa Majesté de montrer sa sollicitude et son bon vouloir envers les nations sauvages qui ont donné des preuves si positives de leur attachement aux intérêts britanniques, Sa Majesté désire que vous preniez tous les moyens que la prudence peut vous inspirer pour concilier les différends qui existent aujourd'hui et pour mettre promptement fin, si possible, à la guerre.

Si selon la conduite que M. Hammond a reçu l'ordre de tenir sous ce rapport lors de son arrivée en Amérique, des ouvertures lui étaient faites par les Etats Américains qui pourraient faciliter votre intervention dans ce but si désirable, vous ne sauriez mieux employer votre influence qu'en persuadant aux Sauvages d'écouter toute proposition raisonnable dans ce sens. Cependant, dans tout arrangement que vous pourrez proposer, l'objet principal à atteindre sera celui de leur assurer la possession paisible et tranquille des terres qu'ils ont occupées jusqu'ici comme leur terrain de chasse et de telles autres qui pourront les mettre à même de se procurer pour eux-mêmes et pour leurs familles une subsistance confortable. Si ce but peut être atteint, il sera fort à désirer que l'étendue de ces terres soit clairement et distinctement désignée, et si cela était heureusement effectué en conséquence de l'intervention de Sa Majesté, il sera extrêmement utile que vous preniez des mesures pour aider les Sauvages à déterminer les bornes de ces terres et à faire les règlements qui paraîtront nécessaires pour mettre leurs affaires sur une base permanente.

L'expérience et la connaissance que Votre Seigneurie a des intérêts britanniques en Amérique font qu'il est inutile pour moi de m'étendre sur ces sujets, mais je ne puis m'empêcher de faire allusion à la cause de notre commerce avec les contrées Nord et Nord-Ouest du continent américain. Si les Sauvages sont soit arrachés à leurs pays ou menacés dans leur possession, notre commerce dans ce quartier, que Votre Seigneurie et les marchands de Montréal déclarent être si important, devra éprouver beaucoup de dommages, et sa jouissance deviendra tout à fait précaire.

Le sujet des postes en contestation entre ce pays et l'Amérique est malheureusement lié à ce dont je viens de parler. Les mesures prises par Votre Seigneurie

pour assurer la possession de ces postes, ainsi que des diverses terres contiguës à la ligne qui sépare les pays au gouvernement desquels Sa Majesté avait convenu, par le traité, de renoncer, de ceux sur lesquels Sa Majesté retient encore la souveraineté, sont pleinement approuvées. Votre Seigneurie trouvera dans les instructions de M. Hammond que la discussion de ces questions a été confiée à ce monsieur, et on espère que les raisons données pour que nous ne remplissions pas les conditions du traité, auront assez de poids pour persuader au gouvernement américain de s'abstenir d'aucune démarche qui pourrait réduire Votre Seigneurie à la nécessité d'adopter des mesures de rigueur pour faire cesser ces procédés. Aussitôt que M. Hammond aura pu découvrir les intentions des Etats sur ces sujets, il en fera part à Votre Seigneurie, et si vous êtes absent, au major général Clarke ou au colonel Simcoe, et il sera désirable sous tous rapports que tout ce qui pourra se passer sur la frontière, ou que tous les renseignements qui peuvent être en votre possession et qui peuvent jeter de la lumière sur les diverses questions qu'il a été chargé de discuter avec le gouvernement américain, soient de temps à autre portés à sa connaissance.

J'admets parfaitement la force du raisonnement de Votre Seigneurie sur la nécessité d'avoir une personne de jugement et de discrétion dans le voisinage des postes qui sont situés à une si grande distance de Québec, pour diriger les mesures qu'il pourra être nécessaire de prendre dans toute circonstance qui peut se présenter, et j'ai la raison la plus forte de croire, d'après le caractère du colonel Simcoe, qu'il répond pleinement à cette description. Il songe en ce moment à fixer le lieu de sa résidence dans une situation qui paraît propre à lui donner un accès facile au Détroit, l'endroit où il paraît maintenant qu'il est le plus nécessaire d'exercer cette discrétion.

N° 37.—LORD DORCHESTER À LORD GRENVILLE.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 54-2, p. 616.*)

Lord Dorchester offre à lord Grenville ses compliments ainsi que les documents ci-joints, reçus du lieut.-col. Beckwith ce matin.

PLACE PORTMAN, 15 novembre.

N° 38.—LE LIEUT.-COL. BECKWITH À LORD DORCHESTER.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 54-2, p. 617.*)

PHILADELPHIE, 5 octobre 1791.

MILORD,—Le 1^{er} du courant, j'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de M. Motz du 17 août, envoyée de Québec le 29 du même mois, laquelle était accompagnée d'une copie du discours de Votre Seigneurie aux délégués sauvages avant votre départ. Ayant mûrement délibéré sur l'état actuel des affaires ici et sur la nature de ce document, j'ai jugé qu'il était à l'avantage du service du roi d'en donner communication directe et formelle au gouvernement exécutif, sauf certaines réserves et restrictions, ce qu'en conséquence j'ai fait, et j'en ferai autant pour plusieurs particuliers lors de la réunion du congrès. J'ai encore été porté à en agir ainsi par le fait que quelques parties de ce document avaient déjà pénétré dans ce pays qu'elles fussent rapportées d'une manière très erronée.

La clause qui contient la plainte des Sauvages d'avoir été attaqués sur la Wabash au moment où ils délibéraient sur des mesures pacifiques, produisit l'explication suivante: que cette expédition avait été projetée de bonne heure dans la saison; que des coureurs avaient été envoyés par le général St-Clair vers les Sauvages hostiles, mais sans aucun effet, et que le mouvement avait été retardé de quelques semaines jusqu'à ce que le résultat fût connu.

Il y a quelques jours avis m'a été donné par l'un des sujets de Sa Majesté résidant aujourd'hui ici, que trois mille cinq cents hommes de troupes régulières, ainsi qu'un

corps de cavalerie de milice et un convoi considérable d'artillerie, étaient en marche de l'Ohio pour attaquer le poste du Détroit. J'ai cru qu'il était prudent de ne pas négliger cet avis, par crainte qu'il pourrait être transmis dans notre pays, quoique j'eusse les raisons les plus fortes de penser qu'il n'y avait rien de fondé dans cette opinion au sujet du but de l'expédition, que je savais être réellement en marche. C'est pourquoi j'ai immédiatement parlé de la chose à un fonctionnaire du gouvernement, lequel a formellement déclaré que le mouvement actuel, qui se compose de quatre mille hommes commandés par le général St-Clair, n'est dirigé contre aucun des postes. J'ai raison de croire que cette expédition est dirigée contre les Sauvages qui ont battu le brigadier Harmar, et qu'on a l'intention d'établir un poste fort sur la rivière Miami, qui tombe dans le lac Erié, et d'y mettre mille hommes en garnison. Je suis maintenant certain, d'après nombre de circonstances, qu'on a toujours eu cette intention depuis le désastre de l'automne dernier, et si les événements le rendent nécessaire, je pense que cela aura lieu. On m'a assuré aussi que la clôture de la campagne actuelle par cette opération considérable, quelque heureuse qu'elle soit n'a nullement pour objet de pousser les Sauvages aux extrémités, et que la même disposition de faire une paix juste et sérieuse continuera d'exister de la part des Etats-Unis.

J'inclus un rapport d'une incursion récente sur le territoire de l'Ouest, commandée par le lieutenant-colonel Wilkinson, ainsi qu'une copie d'un entretien laissé par lui dans ce pays-là.

J'espère que Votre Seigneurie a pu recevoir de moi un paquet daté le 10 du mois dernier et envoyé sous enveloppe à M. Watson, par le navire *Levant* de Liverpool.

L'état des possessions françaises en Hispaniola est infiniment désolant. Des demandes de secours ont été faites de là à leur ministre ici, lequel s'est adressé en conséquence à ce gouvernement pour de l'aide pécuniaire, qu'il a obtenue jusqu'à un montant considérable en paiement partiel de la dette due par ce pays à la France, et qu'il a dépensée de différentes manières pour le soutien des diverses places bloquées et attaquées par les nègres.

Une émeute a eu lieu dernièrement dans l'un des comtés supérieurs de cet Etat, mais comme elle a été suscitée par la jalousie de certains individus au sujet des charges du comté, elle ne mérite pas beaucoup d'attention.

Il s'est manifesté récemment une opposition à l'acte d'accise dans les comtés de la Pensylvanie au delà des monts Alleganys. On a répandu dans ce district une série de résolutions imprimées sur ce sujet, et ceux qui s'opposent à l'accise ont mis en circulation une proposition de former une association de tous les habitants du pays de l'Ouest pour résister à l'opération de cette loi. Le gouvernement exécutif surveille attentivement le progrès de cette affaire, qui, je suis disposé à le croire, aura une tendance à promouvoir la paix avec les nations sauvages, afin de réprimer par les armes les excès que des gens d'une certaine espèce au pays de l'Ouest peuvent être disposés à commettre. Soutenus que nous sommes par toute la force des Etats de la Nouvelle-Angleterre, il y a ici, selon moi, assez d'énergie pour l'effectuer si c'est nécessaire.

J'ai toujours regardé ma correspondance avec le secrétaire d'Etat comme étant nécessitée par les circonstances, mais comme elles ne sont plus les mêmes depuis le retour de Votre Seigneurie en Angleterre, je l'ai fermée par ma lettre du 10 de septembre.

Le président a été absent pendant quelques semaines en Virginie pour ses affaires particulières; le secrétaire d'Etat est aussi hors de la ville, et le juge en chef demeure à New-York; le secrétaire du Trésor et le secrétaire de la guerre sont ici. Ces messieurs considèrent le récent discours de Votre Seigneurie aux Sauvages et la publicité qui lui a été donnée comme indiquant une disposition très amicale envers ce pays.

J'ai, etc.,

GEO. BECKWITH.

Le très honorable
LORD DORCHESTER.

PAPIERS D'ÉTAT.

CORRESPONDANCE DU GÉNÉRAL MURRAY, 1761-1763.

Q. 1.

1760.
3 décembre
Québec.

Le général Murray à Pitt. Arrivée du colonel Maitland. Un navire ayant des habillements pour 10 régiments et un autre ayant du charbon sont arrivés; le reste du convoi est entré à Halifax. Remerciements pour sa promotion; tout va dans ce gouvernement selon ses désirs (à Pitt); les religieuses n'ont jamais été si bien; les habitants jouissent de la justice et de la liberté; les troupes bien logées et en bonne santé. Page 1

1761.
28 janvier,
Québec.

Le même au même. Nouvelle reque de la mort du roi (George II). Le nouveau roi proclamé aujourd'hui. John Collins, patron d'une goélette de Newport, arrêté pour le meurtre de deux Sauvages à Tadoussac, l'affaire arrangée par l'entremise des Hurons. Les Sauvages envoient leur soumission et espèrent être protégés comme des sujets et défendus contre les insultes des équipages des navires. La misère des Canadiens; les officiers et les marchands ont collecté près de £600 et les soldats ont donné comme contribution une journée de provisions par mois pour nourrir les plus pauvres. Craint encore la famine et a demandé de l'aide à Gage, dont le gouvernement a moins souffert que celui de Québec. 3

13 mai,
Québec.

Le même au même. Envoie une esquisse de l'arpentage du Canada; espère qu'il sera terminé en août; a entrepris de prendre possession de la rivière Chaudière et de ses communications avec la Kénébec; et aussi de la rivière Saint-Jean qui se jette dans la baie de Fundy et communique avec le Saint-Laurent. A envoyé au duc de Newcastle un compte des revenus; recommande Cramahé pour la charge de secrétaire. 6

14 juillet,
Québec.

Le même au même. Avec des doubles des lettres supposées avoir été prises dans un des paquebots de New-York. 8

17 juillet,
Québec.

Le même au même. Envoie un relevé des habitants français et canadiens dans le gouvernement de Québec; il y en a au moins 10,000 de moins qu'en 1759. N'a pu faire encore un relevé des Sauvages; espère le faire bientôt. L'exploration de la Chaudière jusqu'à la Kénébec et au fort Halifax est très avancée; fera celle de la rivière Saint-Jean et de la voie de communication entre cette rivière et le Saint-Laurent. 9

17 juillet,
Québec.

Etat du nombre d'âmes dans les diverses paroisses appartenant au gouvernement de Québec. 14

Murray au duc de Newcastle. Envoie un état des droits et de la quantité de spiritueux entrés, etc.; la quantité de brandy anglais importé; les encouragements à donner pour aider ce commerce; les moyens d'empêcher l'importation du brandy français et espagnol. Le brandy capturé venant de Gibraltar admis comme étant une prise légitime. Envoie un état du brandy saisi, et conseille de montrer de l'indulgence à ceux qui ont souffert de ces saisies. L'indulgence dont il a fait preuve lui-même. 11

20 septembre,
Québec.

Le même au gouverneur Belcher, Nouvelle-Ecosse. Le nombre d'Acadiens dans les environs de Ristigouche moins grand qu'on croyait, parce qu'un grand nombre sont allés à Beauséjour et à Louisbourg. Le projet d'Amherst de les envoyer dans le haut du Canada. L'imprudence de les établir dans la Nouvelle-Ecosse.

4 octobre,
Trois-Rivières

Burton à Pitt. Sur le prochain mariage du roi qu'il a officiellement annoncé dans son gouvernement. 16

15 octobre,
Québec.

Murray au même. Sur le même sujet. 17

1761.
2 novembre, Burton à Pitt. A publié la nouvelle de la prise de Pondichéry et de
Trois-Rivières la victoire en Allemagne. Page 18
1762.
8 mars, Murray au comte d'Egremont. Recommande les réclamations des
Québec. dames de l'hôpital général, auxquelles le roi de France doit une forte
somme. Etat donnant les recettes et les dépenses de l'hôpital et une
pétition, de la supérieure, sont annexés. 19
- 25 mars, Belcher et le colonel Foster à Murray. Partagent l'opinion que les
Halifax. Acadiens devraient être établis dans les parties éloignées du Canada, si
on leur permet de rester du tout en Amérique. 39
- 7 juin, Murray à Egremont. A envoyé un état du gouvernement du Canada,
Québec. lorsqu'il était une possession de la France, signalant les erreurs d'admini-
stration, mais s'abstient de recommander aucun changement/spécifique;
la population n'est pas mûre pour une forme de gouvernement semblable
à celle des autres colonies; le manque d'argent; recommande la circula-
tion de billets de papier; un des premiers objets devrait être la recons-
truction de la grande église, du séminaire, etc.; et l'on pourrait faire des
avances aux gens dignes et industriels pour leur permettre de reprendre
leurs affaires. Comment on pourrait mettre ce plan à exécution. La
reconnaissance et la bonne conduite des Canadiens. Recommande le cas
de M. Raby, pilote de la flotte en 1759. Transmets une lettre du gou-
verneur Belcher; craint de ne pouvoir amener tous les Acadiens cette
année. Il ne paraît pas juste de permettre soit aux Acadiens soit aux
Canadiens de s'établir dans le golfe, car, si l'on cède quelques-unes des
îles à la France, il y aurait grandement à craindre un commerce illicite.
Au sujet des réparations aux château Saint-Louis et au palais de l'inten-
dant. 23
- Deux adresses (en français) incluses dans la lettre, portant la même
date (7 juin); l'une des principaux habitants et l'autre du clergé, faisant
toutes deux profession de gratitude et de soumission au gouvernement
de Sa Majesté, et aussi la pétition de Raby. 31-33-35
- 7 septembre, Murray à Egremont. Réclamation de Hocquart sur des terres dans le
Québec. golfe Saint-Laurent en aval d'Anticosti; invalidité de son titre; ce qu'on
a fait pour les donner à bail à M. Lafontaine, etc. 41
- Une note de Hocquart relative à son titre est incluse. 44
- 7 septembre, Murray à Egremont. S'étendant confidentiellement sur le sujet des
Québec. réclamations de Hocquart et d'autres à des terres, qu'on pourrait facile-
ment inventer, et le danger de les admettre si on accordait aux Français
la liberté de sécher et préparer du poisson dans le golfe. Les services
rendus par Lafontaine. La leçon à tirer des récents événements à Terre-
neuve. 45
- 9 septembre, Le même au même. Envoie des doubles et un relevé du Canada, avec
Québec. une liste des Canadiens supposés être dans les prisons de la Grande-Bre-
tagne et d'Irlande, recommandant d'acquiescer à la prière de leurs
familles qui demandent leur retour. On a ordonné aux passagers cana-
diens sur la flotte de se rapporter à Sa Seigneurie. Le cas de M. Cha-
rest. 48
- Suit la liste des prisonniers. 50
- 6 octobre, Gage à Egremont. A reçu la nouvelle de la naissance du Prince de
Montréal. Galles. 55
1763.
17 janvier, Murray au même. Envoie des adresses à l'occasion de la naissance du
Québec. Prince de Galles. 56
- Les adresses suivent. Des habitants de Québec en français (pp. 57,
59). Des marchands et commerçants anglais (pp. 60, 62).
- 12 février, Gage à Egremont. Les articles préliminaires de paix reçus et publiés.
Montréal. L'abattement des Canadiens au sujet de l'appréhension de la perte de leur

1763.

argent de papier ; ils désirent la protection royale pour laquelle une pétition est incluse. Page 64

Pétition des habitants français de Montréal, au sujet de leur argent de papier, et de leurs marchandises en France. 67-72

24 février,
Québec.

Murray à Egremont. A reçu et publié la proclamation de la cessation d'armes. 75

25 février,
Québec.

Le même au même. Renseignements sur la situation des Canadiens relativement à leur argent de papier et proposant un projet pour le racheter par une émission de nouveau papier sous la garantie du gouvernement, jointe à une taxe destinée à l'éteindre ; propose de permettre l'importation de leurs marchandises restant en France et qu'ils prétendent avoir été achetées avant 1759. Son opinion qu'on pourrait permettre l'entrée au Canada des boissons spiritueuses et des vins français, avec certaines restrictions et sujets à certains droits. 76

25 mars,
Trois-Rivières

Burton au même. Proclamation d'une cessation d'armes reçue et publiée. 91

21 mai,
Whitehall.

Egremont et Murray. Le roi a reçu les adresses avec bienveillance. Sa Majesté fera tout en son pouvoir pour obtenir la fidèle exécution des stipulations contenues dans le traité de paix concernant les paiements dus aux Canadiens par la Couronne de France. Tout en ayant un vif désir de se concilier les nouveaux sujets, on devra prendre garde de ne pas encourager l'espoir qu'on permettra les importations de France. 87

Lettre à Gage, Montréal, portant la même date, et dans les mêmes termes. 89

21 mai,
Trois-Rivières

Burton à Egremont. Traité de paix reçu et publié. 93

23 mai,
Montréal.

Un rapport semblable de Gage, daté du 23 mai. 95

10 juin,
Québec.

Adresse (en français) des citoyens de Montréal, sur la signature de la paix et demandant la protection royale. 97

Murray à Egremont. Transmettant une adresse des marchands français et des habitants de la ville et du gouvernement de Québec au général Murray, avec un mandement du vicaire général aux habitants du Canada. 99

Adresse exprimant la gratitude, la soumission et la fidélité des habitants, etc. 100

Mandement du vicaire général, recommandant la soumission et la fidélité au gouvernement britannique. 103

27 juin,
Québec.

Murray à Egremont. Qu'il avait soumis l'affaire de Mackenzie et de Crockat à un conseil de marchands, et inclut leur rapport. 139

Mandat nommant le conseil. 141

Rapport de la minorité. 143

Rapport de la majorité. 145

31 juillet,
Montréal.

Gage à Egremont. Il a régulièrement publié la proclamation de paix. La satisfaction des Canadiens pour le soin qu'on prend de leurs intérêts. A conseillé aux marchands de vendre en France les marchandises qu'ils ont achetées avant la conquête. Parle des atrocités commises par les Sauvages, mais ceux de ce gouvernement sont bien disposés. A reçu de M. La Corne, abbé de l'Etoile, une copie de la pétition envoyée au roi proposant certains réglemens pour la meilleure administration de l'Eglise romaine au Canada, mais il n'a pas été chargé par les Canadiens d'agir en leur nom, et ils ne connaissent rien de ses projets avant qu'il eût écrit à ses parents. 151

31 juillet,
Trois-Rivières

Burton au même. La proclamation de paix a été publiée dans tout son gouvernement. 154

2 août,
Québec.

Murray au même. La proclamation de paix a été publiée ; transmet une adresse des marchands anglais. 155

5 août,
Whitehall.

Les lords du commerce au même. Transmettant des représentations concernant les terres assignées au gouvernement du Canada. 109

1763.

Les représentations portant la même date, concernant les terres à réserver pour les Sauvages ; proposant de donner une commission portant le grand sceau au commandant en chef, pour le gouvernement de ce pays ; objections à l'annexion des terres des Sauvages à aucune des provinces, parce que cela pourrait nuire à la liberté du commerce avec les Sauvages, et proposant de publier immédiatement une proclamation à ce sujet.

Page 110

13 août,
Whitehall.

Egremont à Murray. Qu'il a été nommé au gouvernement du Canada qu'il a présidé si longtemps avec honneur ; Sa Majesté a raison de soupçonner que les Français pourraient être disposés à se prévaloir de la liberté de pratiquer la religion catholique accordée aux habitants pour maintenir leurs relations avec la France, et pour les engager à se joindre à elle pour reprendre le pays. Les prêtres devront donc être surveillés de près, et tous ceux qui se mêlent des affaires civiles devront être renvoyés. Bien qu'on n'ait aucune intention de restreindre les nouveaux sujets dans l'exercice de leur religion suivant les rites de l'Eglise de Rome, à condition que ce soit en autant que le permettront les lois de la Grande-Bretagne, qui n'admettent que la tolérance, la question étant clairement entendue dans les négociations qui ont conduit au traité définitif de paix, les ministres français proposant d'insérer les mots "comme ci-devant," et ne se sont désistés que lorsqu'on leur eût formellement dit que ce serait les tromper en insérant ces mots. Il devra cependant éviter tout ce qui pourra causer le moindre alarme inutile ou le moindre dégoût aux nouveaux sujets. On devra prendre les plus grandes précautions contre le prêtre Le Loutre s'il revenait au Canada, où on ne lui permettra pas de rester, et tout prêtre venant au Canada devra comparaître devant le gouverneur pour être examiné et prêter le serment d'allégeance. Transmets une pétition de la marquise de Rigaud Vaudreuil, au sujet de certaines terres qu'elle réclame dans le Haut-Canada, pour être examinée et avoir un rapport. Accuse réception des adresses qui ont été présentées au roi.

117

La patente datée de Versailles, le 15 janvier 1760, confirmant la concession de terres dont il est parlé (p. 124) et la pétition du marquis (p. 127) transmises toutes deux à Murray le 13 août 1763.

13 août,
Whitehall.

Egremont à Murray (séparée). Il devra être sur ses gardes relativement à la conduite de l'abbé Lacorne, doyen du chapitre de Québec, qui, d'après des documents transmis, avait essayé pendant son séjour en Angleterre d'ouvrir des négociations pour établir des règles concernant l'exercice de la religion catholique au Canada, négociations qui reçurent l'appui de l'ambassadeur de France qui le (Egremont) pria d'avoir une conférence avec Lacorne, demande qui fut constamment refusée ; il (Egremont) ne voulut ni le voir (Lacorne) ni entrer en discussion avec lui, disant que le roi de France n'avait aucun droit d'intervenir entre Sa Majesté Britannique et les nouveaux sujets. Si on avait raison de soupçonner qu'il (Lacorne) se mêlât d'affaires civiles ou politiques, on devra l'avertir en termes formels d'avoir à se renfermer dans les limites des devoirs de sa charge dans l'Eglise. S'il s'en tient aux devoirs de son office, on devra le traiter avec la civilité et le respect dus aux personnes de son rang et de son caractère.

129

Le document inclus (en français) du doyen du chapitre de Québec, contenant la proposition de permettre au chapitre de choisir un évêque, qui serait soutenu au moyen d'une taxe sur les catholiques romains ou d'une indemnité provenant des droits perçus sur les importations.

133

Lettre transmettant la pétition et demandant une prompte réponse.

137

28 août,
Montréal.

Gage à Egremont. Les mesures prises pour s'assurer du chiffre de l'argent de papier au Canada ; le compte est envoyé par le lieutenant

1763.

Ellis. On a pris les mêmes mesures à Trois-Rivières et à Québec. La perte de Michillimakinac par surprise; les efforts des Sauvages amis. Les officiers, soldats et commerçants escortés jusqu'à Montréal, par les Ottawas. La fureur des Sauvages n'était tombée que sur les soldats et les commerçants anglais. Les Canadiens et leurs marchandises n'ont pas eu de mal, de sorte qu'il soupçonna la collusion, mais ne put découvrir de plan formé d'avance. La croyance des Sauvages que les Espagnols et les Français viennent reprendre le pays. Le peu de confiance qu'ont les Canadiens dans les histoires; a arrêté tout commerce par l'Ottawa et toutes provisions aux Sauvages tant qu'on n'aura pas replacé une garnison à Michillimakinac. Croit que cela tournera les autres Sauvages contre ceux qui ont pris part à la récente insurrection. Page 208

30 août,
Trois-Rivières

Burton à Egremont. A fait faire un compte de l'argent de papier dans le gouvernement des Trois-Rivières, dont il envoie un état, et une pétition des détenteurs. 217

Suit le compte. Le certificat signé par Louis Perrault indique que le montant se décompose comme suit :

Ordonnances.....	1,462,883		
Cartes	71,670	13	6
Certificats.....	100,936	18	5
Lettres de change.....	99,880	5	

\$1,735,370 16 11 219

Le mémoire ou pétition (en français) des habitants de Trois-Rivières au sujet de leur argent de papier. 221

Lettre (en français) des principaux habitants de Montréal à Egremont au sujet de l'argent de papier. 214

Lord Halifax à Murray. Transmettant des doubles de la dépêche de lord Egremont en date du 13 août dernier. 150

Murray à Egremont. La distribution des maisons de la douane en Amérique; on ne peut empêcher la contrebande qu'avec des navires de guerre. La nécessité de faire croiser des côtes et des chaloupes dans le Saint-Laurent pour empêcher la contrebande de Miquelon et de Saint-Pierre, qui sont pleins de marchandises françaises qui peuvent être apportées au Canada par des chaloupes entrant dans les baies peu profondes où les navires et même les côtes ne peuvent les atteindre. Des bateaux tirant peu d'eau devraient être employés et les vaisseaux du roi pourraient leur fournir des équipages. On devrait aussi accorder le pouvoir d'examiner les postes de pêche, car autrement ils deviendront des magasins pour les marchandises françaises. Le besoin d'une cour d'amirauté, car il n'y a aucune autorité pour condamner les navires saisis pour fait de contrebande. Détails sur ses efforts pour arrêter les contrebandiers. 156

Charette (délégué des habitants français du Canada à Halifax, en français), demandant la nomination d'un évêque et la continuation de leurs séminaires et maisons religieuses. 224

Inclus. Adresses des habitants français de Québec. 229

Adresse du chapitre de Québec. 234

Adresse des habitants français de Montréal. 239

Adresse des habitants français de Trois-Rivières. 243

Adresse des habitants français de Québec, sur la nomination du général Murray, qui est conforme à leurs désirs. 248

Murray à Egremont. Rapport sur la mutinerie de la garnison parce qu'on lui faisait payer les rations; comment on a apaisé les mutins. 162

Suit l'ordre mal vu concernant les rations. 169

Murray à Halifax. Remerciements pour sa nomination. Les craintes des habitants français relativement à l'avenir de leur église les ont pous-

Pas de date.
(août)
Montréal.
12 septembre,
St-James.27 septembre,
Québec.2) septembre,
Québec.3 octobre,
Québec.23 octobre,
Québec.

1763.

sés à déléguer M. Charest pour soumettre leur cas; sa bonne réputation. Si l'on trouvait quelque moyen d'instruire la jeunesse canadienne pour la prêtrise, ils pourraient sans répugnance se séparer de la hiérarchie, et il propose qu'après que les jeunes gens auront fait leur éducation au séminaire, on les envoie aux frais du public chez quelque puissance amie pour les ordonner. Les jésuites, qui sont peu nombreux, pourraient recevoir une pension; leurs biens pourraient être confiés à une meilleure administration et leurs terres louées à des cultivateurs anglais, pour introduire une meilleure sorte de culture. Le Séminaire de Montréal, qui fait partie de celui de Paris, pourrait être forcé de vendre tous ses biens ou de se séparer du Séminaire de Paris, pour s'unir à celui de Québec. Le gouvernement de l'Eglise devrait être confié à trois vicaires généraux; dont l'un serait nommé supérieur du séminaire. Si Le Louvre se montrait on devrait s'occuper de lui. L'espoir d'obtenir la mitre et non pas un zèle extraordinaire pour la religion, était le motif de La Corne en venant à Londres. Comme il a été désappointé, il n'est pas probable qu'il retourne au Canada, à moins que la cour de France ne l'envoie pour servir ses propres intérêts. M. Montgolfier est ici dans le même but.

Page 251

Inclus. Extrait d'une lettre de Murray à lord Shelburne donnant les raisons qui rendaient La Corne impropre à être à la tête du clergé du Canada et recommandant M. Briand. 258

Un extrait d'une autre lettre à lord Shelburne, en date du 14 septembre 1763, signalant l'incapacité de M. Montgolfier d'être à la tête du clergé, pour les raisons données. 260

23 octobre,
Québec.

De la Fontaine au secrétaire d'Etat (en français). Se plaint de l'injustice qu'on lui fait subir ainsi qu'à sa famille par le fait que Murray a pris possession de sa propriété à Mingan, et demande réparation. 186

Inclus.—Lettre de Panet, notaire, au sujet du bail du poste de Mingan. 190

Copie des titres des îles Mingan, 10 mars 1679 (en français). 191

Mémoire (en français) pour justifier la possession par les héritiers de Bissot et de Joliet, du poste de Mingan, sur la terre ferme de la rive nord du Saint-Laurent. 195

Pétition (en français) concernant les îles Mingan. 201

24 octobre,
Québec.

Pétition (en français) des jésuites du Canada demandant qu'on les maintienne dans la jouissance de leurs biens et de leurs privilèges. 262

12 novembre,
St-James.

Halifax à Murray. Lettres adressées à feu le comte d'Egremont reçues. Des côtes et chaloupes seront employés pour empêcher la contrebande, et une cour sera constituée pour faire le procès des délinquants. L'approbation donnée par le roi, de sa conduite en apaisant la récente mutinerie des troupes. 172

12 novembre,
St-James.

Le même au gouverneur de Québec. On rapporte que des personnes employées par le gouvernement français achètent l'argent de papier à bas prix. Comme c'est contre l'intérêt des nouveaux sujets, il devra faire une enquête sur la véracité de ce rapport et le chiffre de ces achats. L'ambassadeur anglais à Paris et lui (Halifax) s'efforcent d'obtenir l'accomplissement fidèle des stipulations concernant l'argent de papier. De faire rapport sur la réclamation de de Léry pour le loyer d'une maison lui appartenant à Québec. 175

12 novembre,
St-James.

Le même à Murray. Recommande que M. Crockat et son agent, M. Harrison, reçoivent toute aide pour obtenir le règlement de sa réclamation contre Mackenzie et Oakes. 178

Une lettre semblable, portant la même date, au lieutenant-gouverneur de Montréal. 180

1763. 12 novembre, St-James.	Halifax à Gage. Désirant savoir s'il refuse la nomination de lieutenant-gouverneur de Montréal, afin que, s'il l'a refuse, un autre puisse être nommé pour voir à l'administration de son gouvernement civil.	Page 182
12 novembre, St-James.	Le même à Burton. Si Gage n'accepte pas la charge de lieutenant-gouverneur de Montréal on a intention de le nommer (Burton). Désire connaître ses désirs.	183
9 décembre, St-James.	Le même à Murray. De s'assurer du montant d'argent de papier au Canada, afin d'en demander le paiement à la France. Une proclamation devra être publiée, demandant un état dans les trois gouvernements. On devra faire aussi un état de l'argent de papier vendu, le prix obtenu, etc.	184

CORRESPONDANCE AVEC LE GÉNÉRAL MURRAY, 1764-1765.

Q. 2.

1764. 5 janvier, St-James.	Halifax aux lords du commerce. Leur conseillant de transmettre au gouverneur Murray les mémoires de M. de la Fontaine, avec instruction de renvoyer ses réponses sur chaque plainte particulière, et de permettre à M. de la Fontaine d'examiner des témoins assermentés devant un magistrat à l'appui de ces accusations.	Page 1
14 janvier, St-James.	Le même à Burton. A reçu son rapport et son état sur l'argent de papier à Trois-Rivières, mais le prie d'envoyer un compte exact de ce que possède chaque individu afin de faire régler la réclamation par le gouvernement français.	3
14 janvier, St-James.	Le même à Murray. En réponse à la plainte du comte de Guerchy qu'on exige des prix exorbitants des passagers français, il devra prendre des mesures pour empêcher qu'on exige plus pour ces passagers que pour les autres. La plainte d'empêcher les Canadiens de retourner en France a été reçue avec surprise, parce qu'il n'y avait aucune indication de cela dans les lettres publiques ou privées, et elle semble avoir été faite pour avoir un prétexte d'envoyer des navires français à Québec. Désire savoir si beaucoup d'habitants français veulent quitter la province afin de s'assurer s'il sera nécessaire d'envoyer des navires pour les ramener. Les adresses relatives au mode et au degré de tolérance à accorder à la religion catholique au Canada, apportées par M. Charest, sont sous considération.	5.
13 février, Québec.	Murray à Halifax. Transmets des documents relatifs aux transactions entre Crockett et McKenzie et Oakes. Ils en sont venus depuis à un arrangement.	14
	Incluse, une copie de la lettre à Egremont, le 27 juin 1763.	16
	Nomination des arbitres, 1er juin 1763.	18
	Rapports (2) des arbitres.	20-21
	Nouvelle référence, rapport et ordre.	25-27-29.
13 février, Québec.	Murray à Halifax. Accusant réception de l'approbation de Sa Majesté de sa conduite (à Murray) et de celle de ses officiers pendant la récente mutinerie.	12
21 février, Montréal.	Burton au même. Demande la permission de résigner la charge de gouverneur des Trois-Rivières pour retourner en Europe.	91
14 février, Québec.	Murray au même. Donne un compte des transactions en billets canadiens; envoie un compte de l'argent de papier dans le district de Québec; les listes de Montréal et de Trois-Rivières seront envoyées lorsqu'elles seront reçues. Ceux qui sont engagés dans le trafic d'achat de ces billets. Ne peut découvrir que le ministère français s'occupe de cette affaire. La plainte de M. de Léry au sujet de l'insuffisance de loyer de sa maison est sans fondement.	32

1764.

Inclus. Extrait (en français) du registre du conseil d'Etat relativement à l'argent de papier. Page 38

Proclamation de Murray au sujet de l'argent de papier. 43-47

16 février,
Québec.

Pétition des marchands de Québec au sujet de leurs établissements de pêches à la baleine et aux loups-marins sur la côte du Labrador, la rivière Saint-Jean ayant été désignée comme la frontière de la province sur la rive nord du Saint-Laurent. 49

19 février,
Québec.

Murray à Halifax. Incluant une pétition et un certificat, demandant que M. Cramahé soit nommé agent de la province à Londres. 81

Pétition des propriétaires et commerçants, Québec (en anglais). 84

Certificat des habitants français qu'ils ont choisi M. Cramahé comme leur agent à Londres. 87

5 mars,
Québec.

Murray à Halifax. Ordonné des états de tout l'argent de papier en la possession de tous les anciens et nouveaux sujets. Le commandant en chef a fait une réquisition de 300 Canadiens pour le service pendant la prochaine campagne. Envoie des copies de toutes les lettres qui ont été échangées sur le sujet. Espère empêcher ses voisins, les lieutenants-gouverneurs des Trois-Rivières et de Montréal, de faire une levée; les hommes devraient être levés comme volontaires et être renvoyés de bonne heure à l'automne. 54

Inclus. Proclamation (en français) à l'effet de lever des troupes canadiennes pour servir contre les Sauvages. 57

Copie du serment (en français) à prêter par les volontaires. 60

Lettre sur le sujet de Gage à Murray, datée de New-York, 12 février 1764. 61

Réponse de Murray à Gage, avec les raisons pour lesquelles on devrait permettre aux Canadiens de s'engager comme volontaires. Québec, 5 mars 1764. 65

Copie d'une lettre de Burton à Murray sur le même sujet, datée Montréal, 2 mars 1764. 69

Murray à Burton, Québec, 6 mars 1764. 72

Haldimand à Murray, Trois-Rivières, 3 mars 1764, qu'il verra à lever le corps voulu. 75

Murray à Haldimand, Québec, 6 mars 1764, incluant la proclamation qu'il a publiée; désire que tous soient levés aux conditions mentionnées dans cette proclamation. 76

9 mars,
Québec.

Murray à Halifax. L'avantage d'être en paix avec les Sauvages; les Canadiens établis sur les terres réservées devraient recevoir d'autres terres en échange de celles qu'ils doivent abandonner. On devrait les établir dans la province, et leur aider au moyen d'argent et de matériaux pour construire leurs maisons et pourvoir leurs terres de bétail. Le bon effet que cela aurait sur les Canadiens déjà établis dans la province de Québec. 78

14 avril,
Québec.

Le même au même. Croit que la plainte du comte de Guerchy au sujet d'une surcharge dans le prix de passage sur les navires à destination d'Europe n'est pas fondée. Plusieurs Français et Canadiens sont partis l'été dernier, mais il n'a entendu parler d'aucune surcharge. Très peu partiront cette année. Le soupçon de dessein de la part des Français d'envoyer des navires paraît être juste. L'accusation relative à la dimension des navires de commerce n'est pas exacte; il y avait plus de naufrages du temps des Français qu'il y en a eu depuis. Non seulement il n'a pas mis d'obstacles à l'émigration, mais il a accordé toutes facilités à ceux qui désiraient partir. 129-131

18 avril,
Trois-Rivières

Haldimand au même. Qu'il a levé les 60 hommes requis comme la quote-part de son gouvernement pour les troupes canadiennes. La difficulté qu'il a éprouvée au sujet des engagements volontaires, parce que les Canadiens, accoutumés à recevoir des ordres, craignaient qu'en s'enga-

1764.

geant volontairement et en acceptant la gratification, ils seraient enrôlés pour la vie. Ils se sont enfin laissés convaincre, et tous les hommes levés se sont engagés volontairement. Le registre de l'argent de papier fait des progrès. On en a envoyé peu directement en France; le peu dont on a disposé a été principalement envoyé par Québec. Aura une liste de toutes les personnes qui désirent retourner en France, mais il ne croit pas qu'elle dépasse 20, peut-être pas 10. Est heureux de pouvoir communiquer directement à Sa Seigneurie tout ce qui a rapport à son gouvernement. Page 97

Inclus. Lettre de Gage à Haldimand, datée de New-York, 12 février 1764, relativement à la levée d'un corps de Canadiens. 101

24 avril,
Québec.

Murray aux lords du commerce. Transmettant sa réponse aux accusations de de La Fontaine, et défendant sa conduite depuis qu'il commande à Québec. 107

La réponse (incluse) cite les quatre chefs d'accusations auxquels sont attachés les réponses: 1. Que j'ai empêché les héritiers de Bissot et de Jolliet de réparer et de coloniser le poste de Mingan en 1761. 2. Que contrairement à leurs désirs, j'ai fait donner par M. La Fontaine et M. Tachet un bail du poste de Mingan à M. Isbister. 3. Que je l'ai dépouillé de sa propriété pour la donner à d'autres gens. 4. Que lorsqu'il fourmula sa réclamation sur les postes de Mingan et de Mekatinat, je l'ai grossièrement insulté et que j'ai poussé mon ressentiment jusqu'à réduire sa famille à la détresse en enlevant la pension royale à deux de ses filles. Les réponses contiennent de minutieux détails. 111

24 avril,
Québec.

Murray à Halifax. Envoyant copie de sa réponse aux lords du commerce sur les plaintes de M. de La Fontaine. On a accordé un mois de plus aux gens pour faire l'enregistrement de leur papier d'argent. Le corps canadien est parti de Montréal pour Oswégo le 6 du courant. Les hommes ont été levés et équipés en quatorze jours. Le nombre de gens ayant intention de partir pour la France cet été sera très petit. 104

3 mai,
Montréal.

Burton au même. Que les états de l'argent de papier à Trois-Rivières, envoyés en août 1763, ont été préparés par les habitants eux-mêmes. Envoie la récapitulation de l'argent de papier faite en juillet 1763, qu'il espère être satisfaisante. 126

Suit la récapitulation. 128

12 mai,
St-James.

Halifax à Murray. Qu'on accordera au marquis de Vaudreuil un nouveau délai d'un an (après l'expiration des dix-huit mois) pour disposer de ses biens au Canada. 8

Par une lettre de la même date on devra accorder la même prolongation de temps à d'autres sujets français qui ont été inévitablement absents de France. Ce sont Bois-Hébert, Chabert-Joncaire, Saint-Ours, Cadet, Godefroi de Normanville, Monmidi, Dufy des Aulniers et Charest. 10

21 mai,
St-James,

Halifax aux lords du commerce, référant la lettre de Murray relative aux Canadiens établis sur les terres réservées pour les Sauvages, proposant de leur en fournir dans la province de Québec, dans le cas où ils seraient déplacés. 89

9 juin,
St-James.

Le même à Murray. Que sa Majesté a prolongé le temps pendant lequel les propriétés pourraient être vendues au Canada par ceux qui désirent en partir, d'une année additionnelle en faveur des sieurs Rocheblave et Perreau, pour les raisons données. 94

20 juin,
Trois-Rivières

Haldimand à Halifax. A envoyé un compte de l'argent de papier dans son gouvernement, mais il y en a encore qui n'est pas enregistré. Le montant de ce papier n'est pas considérable. Les Canadiens sont si habitués à être trompés, que la protection de Sa Majesté produira un très vif sentiment de reconnaissance. Il n'y a dans ce gouvernement que cinq émigrants pour lesquels il faudra des passages, savoir, deux femmes,

1764.

deux enfants, et un serviteur. Les pertes causées par la guerre commencent à se réparer, et la culture des terres se fait avec plus d'assiduité que jamais auparavant. L'avantage d'avoir des colons qui ont fait une étude de l'agriculture. Page 135

Compte de l'argent de papier à Trois-Rivières. 138

14 juillet,
St-James.

Halifax à Murray. Qu'on a permis à Burton de résigner l'office de lieutenant-gouverneur de Trois-Rivières; cet office ne sera continué ni là ni à Montréal. Lorsque Burton partira de Montréal le commandement de la garnison sera dévolu au suivant en rang à cet endroit. 132

14 juillet,
St-James.

Le même à Burton. Sa résignation de l'office de lieutenant-gouverneur est acceptée et on lui permet de revenir en Angleterre. 134

10 août.
Québec.

Murray à Halifax. Envoyant des pétitions de M. Thomas Marie Cugnet, agent de la Compagnie française des Indes, et exprimant l'opinion que la compagnie ne peut en justice recevoir ce qu'elle demande. 150

Documents qui accompagnent. 152, 153, 156, 163

20 août,
Québec.

Murray à Halifax. Ni la concession à Vaudreuil ni celle à Hocquart, n'a été enregistrée, comme l'exigeait la loi française. L'état de l'argent de papier antérieurement envoyé n'était que pour donner une idée de la somme due par le roi de France; les détails sont maintenant transmis. Les registres et bordereaux seront remis par Grandidier. La difficulté d'obtenir des états exacts. 166

Récapitulation générale de l'argent de papier dans la province de Québec. 168

21 août,
Québec.

Murray à Halifax. Observera les ordres d'accorder une prolongation de temps pour disposer de leurs biens au marquis de Vaudreuil et aux autres personnes mentionnées; il n'émigrera pas plus de 270 âmes, hommes, femmes et enfants, en conséquence du traité de paix; ce sont principalement des officiers et leurs familles, et il y a des navires pour six fois ce nombre. 170, 429

22 août,
Québec.

Le même au même. Transmettant un mémoire de John Malcolm, patron du "*Friends*," sur les mauvais traitements qu'il a subis ainsi que son équipage de la part des Français à l'île du Turc (une des Bahamas) et au cap Français, où il fut pillé. 172

Mémoire, dépositions et autres documents relatifs à la plainte. 173 à 200

10 octobre,
Montréal.

Burton à Halifax. Remerciements pour l'acceptation de sa résignation. Sa nomination de brigadier général l'a décidé à rester dans l'Amérique du Nord aussi longtemps qu'il sera employé, bien que l'état de ses affaires particulières exige sa présence en Angleterre. 204

13 octobre,
Québec.

Etat des instrumens légaux dont on devra se servir dans la province de Québec, signé par Wm Gregory, juge en chef, et George Suckling, procureur général. 227

15 octobre,
Québec.

Murray à Halifax. Que depuis la réception de sa commission de gouverneur civil, les lieutenants-gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières refusent de le reconnaître comme commandant des troupes dans leurs districts; les inconvénients qui en résultent; a correspondu avec le commandant en chef (Gage); envoie des copies parce qu'il paraît que Gage a intention de lui enlever tout commandement militaire. On ne peut gouverner la province sans forces militaires; à part les militaires il n'y a pas plus de 100 protestants, et la magistrature doit être prise parmi eux. Que peut faire une telle magistrature si le magistrat suprême n'a pas à sa disposition les forces militaires? Les Canadiens sont tous soldats et pensent naturellement que celui qui commande les troupes devrait gouverner. Mentionne jusqu'à quel point il désire le commandement et qu'il n'a aucun désir de se mêler de l'économie des troupes confiées aux plus anciens officiers. 206

Correspondance avec Gage incluse et copie de la commission de Murray comme gouverneur de Québec. 211 à 223

1764.
27 octobre,
St-James.

Halifax à Murray. Les réclamations de Joncaire Chabert sur des terres à Niagara obtenues par dons des Sauvages, sont inadmissibles. Sa conduite lorsqu'il arrivera devra être surveillée et on devra l'empêcher d'aller chez les Sauvages auprès desquels son influence fait du tort.

Page 139

La pétition (en français) de Joncaire Chabert dont il est parlé plus haut, une copie étant envoyée à Gage et à Murray.

142

Pétition à lord Halifax demandant que la précédente soit soumise au roi.

149

28 octobre,
Québec.

Murray à Halifax. N'a pas découvert de contrebande de marchandises françaises cet été; la vigilance des navires de guerre a probablement forcé les contrebandiers de Saint-Pierre et de Miquelon à débarquer leurs marchandises dans le bas du fleuve, d'où elles seront apportées sur des traînaux en hiver.

Les passagers d'un navire de Londres qui arrêta à Saint-Pierre pour y prendre de l'eau rapportent que toutes les maisons sont remplies de marchandises. La pêche des Français n'a pas réussie; mais ils ont acheté du poisson des habitants de la Nouvelle-Angleterre en payant avec des marchandises françaises qui seront sans doute entrées quelque part sur le continent.

224

29 octobre,
Québec.

Le même aux lords du commerce. Les documents inclus prouvent la nécessité d'envoyer Cramahé à Londres pour donner des renseignements sur des affaires auxquelles il semble nécessaire de porter immédiatement remède. Il faut très peu de chose pour satisfaire les nouveaux sujets, mais rien ne satisfera les licenciés fanatiques sinon l'expulsion des Canadiens, qui sont la race la plus brave de la terre, et si on leur accorde quelques privilèges ils deviendront les hommes les plus fidèles dans cet empire américain. Se flatte qu'on trouvera un remède et qu'on approuvera l'établissement des cours de justice; à moins qu'on admette les Canadiens dans les jurys, et qu'ils aient des juges et des avocats qui comprennent leur langue, Sa Majesté perdra la plus grande partie de ce bon peuple. Un lieutenant-gouverneur est nécessaire à Montréal, pour les raisons mentionnées; William et Alexander McKenzie et William Grant sollicitent leurs amis à Londres pour se faire nommer au conseil. Le premier est un notoire contrebandier et un homme turbulent, le second est un homme faible de mince réputation et le troisième un garçon infatué de lui-même.

233

Outre la lettre aux lords du commerce il incluait aussi :

Discours au grand jury aux sessions de quartier tenues à Québec le 16 octobre 1764.

238

Dénonciation faite par le grand jury de Québec pendant la même session.

242

Le président (M. Girdley) dans sa réponse à la dénonciation, dit que les juges croient de leur devoir de rejeter un bon nombre des articles comme très inconvenants, arrogants, et d'une tendance très pernicieuse, et de manifester au public leur désapprobation de l'esprit et de la manière dont le tout paraît être conçu. Tous ces articles qu'on peut proprement appeler "dénonciations" forment déjà le sujet d'ordonnances et seront bientôt publiées.

251

Le désaveu et les remarques des jurés canadiens (26 octobre) sur la dénonciation du grand jury.

263

Plainte des Canadiens sur la dénonciation.

273

Ordonnance relative à la réglementation, etc, des cours de justice.

281

Ordonnance relative à la réglementation du cours (4 septembre 1764).

293

Ordonnance, 3 octobre, sur ce qui sera censé être une publication des ordonnances.

298

1764.

Liste des membres du conseil et des juges de paix pour les districts de Québec et de Montréal. Page 300

La même liste en français. 302

Ordonnance relative au prix du pain (en français, 321). 310

Ordonnance ratifiant les décrets des cours de justice (en français, 326) 316

Liste des chefs de famille protestants à Québec (26 octobre 1874). La liste porte le certificat suivant : " Je certifie que tout chef de famille protestant dans le district de Québec est inclus dans cette liste, et qu'au meilleur de ma connaissance il n'y a pas dix protestants franc-tenanciers dans la province, conséquemment pas dix protestants ayant qualité d'après les lois d'Angleterre d'être jurys. JA. MURRAY. 332

Liste des protestants chefs de famille à Montréal. 335

29 octobre,
Québec.

Murray à Halifax (personnelle). Qu'il avait reçu une sévère remontrance de la part des Lords du commerce pour n'avoir pas voulu communiquer ce qu'il avait écrit à Sa Seigneurie au sujet des Canadiens établis à Détroit. Envoie une copie de sa lettre d'aujourd'hui à Leurs Seigneuries, lettre qui devrait être soumise à Sa Majesté. Présente et recommande fortement Cramahé. Envoie le modèle d'un parfait navire de guerre français, fait par un récollet. 230

30 octobre,
Québec.

Le même au même. Les documents inclus montreront comment il lui est impossible d'exécuter les ordres de Sa Majesté à moins qu'on ervoie des ordres à Gage et à Burton de ne pas se mêler du gouvernement civil ; leur jalousie et leur aigreur au sujet de sa nomination. La confusion à Montréal, où les citoyens et les militaires sont des ennemis acharnés. Le relâchement de discipline afin de se rendre populaire auprès des troupes. Il vaudrait mieux pour Burton et pour tous qu'il (Burton) fut envoyé ailleurs. 337

Inclus. Murray à Burton (20 août 1764), le suppliant de ne pas permettre aux commerçants de se rendre sur les terres réservées aux Sauvages. 339

Copie d'un laissez-passer de Burton (12 octobre 1764) à un commerçant sur les terres réservées aux Sauvages. 341

17 novembre,
Québec.

Murray à Halifax. Transmettant une adresse des sujets canadiens au sujet de l'argent de papier. Le percepteur des douanes a saisi deux navires pour trafic illicite, et la cour de vice-amirauté les a condamnés. (Pour la date voir p. 428). 348

Inclus. Lettre de Vaudreuil (en français) aux capitaines des paroisses, au sujet de la suspension de paiement de l'argent de papier, et quand le paiement sera fait. 350

Adresse des Canadiens au roi, exprimant leur anxiété au sujet de l'arrêt du roi de France en date du 29 juin 1764, excluant du paiement l'argent de papier restant au Canada. Implorant la protection et exposent leur cas. 352

8 décembre,
St-James.

Halifax à Murray. Les registres et bordereaux de l'argent de papier reçus. Ils indiquent un montant bien plus élevé que dans l'état antérieurement envoyé, et comme la réclamation a été faite d'après cet état et qu'il a été enregistré en France, il sera peut-être difficile de faire admettre la somme additionnelle, mais l'ambassadeur a reçu instruction de faire tout en son pouvoir pour cela. Les documents relatifs à la réclamation du patron du *Friends* a été envoyée au gouverneur de la Jamaïque, qui devra régler les comptes avec le gouverneur français de Saint-Domingue. 201

1765.
12 janvier,
St-James.

Le même au même. Qu'il ne sera fait aucun changement dans le mode de commandement des troupes dans l'Amérique du Nord, mais Burton a reçu instruction de ne pas intervenir dans les affaires civiles. 342

1765.

12 janvier,
St-James.2 mars,
Québec.

Le même à Burton. Ses pouvoirs étant entièrement militaires, il ne devra pas intervenir dans les affaires civiles de la province. 344

Murray à Halifax. Chabert sera surveillé de près lorsqu'il arrivera dans la province. Il avait une grande influence auprès des Sauvages lorsqu'il avait l'appui du gouverneur français. Envoïé une copie de sa lettre aux lords du commerce. Il n'y a rien de nouveau au sujet du commerce de contrebande ; les goélettes seront prêtes à mettre à la voile aussitôt que le fleuve sera libre, et il se flatte de déjouer les projets des contrebandiers. Page 396

3 mars,
Québec

Le même au même, recommandant les religieuses de l'hôpital général à la protection de Sa Majesté. 367

Inclus. Pétition (en français) des religieuses demandant que leurs réclamations contre le gouvernement français soient présentées pour être réglées. 368

Etat des sommes qu'elles ont été obligées de payer pour provisions, etc., pour les troupes françaises (officiers, soldats et marins reçus à l'hôpital), pour lesquelles elles étaient responsables bien qu'elles eussent été obtenues pour le service du roi de France. 370

Mémoire (en français) des religieuses exposant leurs réclamations contre la cour de France et exposant leur malheureuse situation. 372

3 mars,
Québec.

Murray aux lords du commerce. Le petit nombre des commerçants britanniques mécontents de ce qu'il (Murray) ne voulait pas les nommer magistrats ni leur permettre d'opprimer les nouveaux sujets, continuent à faire preuve de la malice que la plus vive rancune puisse dicter. Comme leurs motifs particuliers sont connus, on accueille ici leur impertinence avec indifférence. La difficulté d'établir les lois anglaises pour les raisons mentionnées. Le mépris des militaires pour les commerçants et le caractère mesquin de ces derniers. Le juge en chef et le procureur général ignorent tous deux la langue des indigènes, sont dans le besoin, et bien que bons avocats et des hommes intègres, ne connaissent pas le monde. Le mécontentement de Burton de n'avoir le commandement que de quelques troupes, quand il a longtemps gouverné sans contrôle, et les militaires n'aiment pas les nouvelles cours, parce que les magistrats sont pris parmi les commerçants, qu'ils méprisent. Détail sur les disputes à Montréal. La querelle provenant des billets de logement ; arrestation du capitaine Fraser par les magistrats ; assaut sur Walker et procédures dans le but de découvrir les coupables. Menace de mutinerie dans le 28^e régiment, et les mesures prises pour l'éviter. Immédiatement après son départ (à Murray) de Montréal, l'aigreur entre les militaires et les marchands éclata, et un détachement du 28^e attaqua la prison et délivra leurs camarades. Skene avec le piquet se mit à la poursuite des mutins et ramena les prisonniers, qui furent cependant délivrés une autre fois dans la nuit ; on les trouva à Chambly et ils furent mis sous la garde du commandant de la place, qui les livra à Québec. Essayé mais sans succès de découvrir les meneurs du complot et de les faire passer en cour martiale ; les magistrats civils ont pris l'affaire en mains. Ne peut, à cause du manque d'aides, envoyer des copies des concessions du roi de France. Les nominations inconvenantes faites aux charges importantes dans la province. A hâte de connaître les décisions sur les plaintes de Lafontaine relativement aux droits sur le rhum, et comment on pourra gouverner sans argent. N'est pas inquiet au sujet de son propre traitement, mais l'indigence du juge et des autres fonctionnaires est alarmante et dangereuse pour le public. 377

9 mars,
St-James.

Halifax à Murray. L'ambassadeur britannique à Paris rapporte qu'un navire de 22 canons a été construit à Montréal pour le service de la France, depuis la paix ; que le gouverneur l'a nommé le *Marquis de*

1765. Lévis et qu'il a amené 120 passagers à La Rochelle. Désire avoir un rapport sur le sujet. Page 346
- 23 mars, Halifax à Murray. Le 52e régiment remplacera le 44e, qui retournera en Irlande. Des lettres non datées, avec une adresse, etc., relatives à l'argent de papier, ont été reçues. 357
St-James.
- 28 avril, Burton à Halifax. Qu'il est heureux d'apprendre qu'il (Burton) devra s'en tenir à ses fonctions militaires, et ne pas se mêler des affaires civiles; se conformera strictement aux ordres reçus à cet effet. 422
Montréal.
- 1er mai, Mémoire (en français) par les principaux des nouveaux sujets de la province de Québec, concernant l'état actuel et les moyens pécuniaires de cette province. Ce mémoire couvre 28 pages; en résumé, il expose le chiffre des importations et des exportations de 1749 à 1755. Les exportations pendant ces années ne payaient pas au delà d'un tiers des importations, et le surplus comprenait la solde des troupes. (Pour les importations et exportations annuelles totales, voir page 437.) Depuis la paix, les importations ne sont pas inférieures à 4 millions de livres, les exportations seulement 1,500,000, et la solde des troupes ne dépasse pas 700,000 livres, de sorte qu'en allouant 200,000 livres pour leur circulation intérieure, il y a sur les habitants une dette annuelle de 2,000,000 de livres pour les marchandises qu'ils importent, ce qui ruinera la colonie à moins qu'elle ne reçoive de l'aide de la Grande-Bretagne. On propose deux moyens: d'y stationner un nombre suffisant de troupes ou de construire des frégates ou autres navires au coût annuel de 3,000,000 de livres à émettre en billets ou argent de papier sur le crédit du gouvernement et payables à Londres. 434
Québec.
- 10 juin, Halifax aux lords du commerce. Transmettant deux pétitions, une des marchands de Québec se plaignant de griefs; l'autre à l'appui de celle-là, de la part des marchands de Londres, pour être examinées et avoir un rapport 359
St-James.
- Inclus.* Pétition des marchands britanniques et des commerçants de Québec se plaignant de Murray et demandant son rappel. 361
- Pétition des marchands de Londres. 398
- 24 juin, Murray à Halifax. Se conformera à la minute de la Trésorerie, mais ne sait trop comment le gouvernement pourra marcher sans argent. A envoyé un récit des querelles entre les troupes et les habitants de Montréal; il suggère un changement dans tous les régiments et de construire des casernes pour les troupes. Exécutera les ordres relatifs au 44e et au 52e régiments. Les difficultés. Explications relatives au navire appelé "Marquis de Lévis", au sujet duquel il a déjà écrit à Sa Seigneurie à cette époque (voir p. 129), ce navire est actuellement employé dans le commerce de la Guinée française. Chabert est arrivé et désirait aller à Niagara, mais on le convainc de l'inconvenance de ce voyage. Arrivée de M. Stuart, inspecteur général des douanes. 424
Québec.
- 24 octobre, H. S. Conway à Murray. En conséquence des représentations des désordres qui existaient dans la province, il devra se préparer à revenir pour exposer l'état de la province, et les causes des désordres, etc., mais il ne devra partir que sur un nouvel ordre et qu'après qu'une personne convenable aura été choisie pour le remplacer durant son absence. Le déplaisir de Sa Majesté au sujet de la dénonciation spontanée du grand jury. 464
St-James.
- 9 novembre, Le même au même. Lui donnant instruction dans le cas où le sergent Mee et John Clerk subiraient leur procès et seraient condamnés pour avoir tué un déserteur, qui s'était évadé, d'accorder le pardon de Sa Majesté si la cause est aussi favorable qu'on l'a représentée, sinon, de leur accorder un sursis jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu. 467
St-James.
- 5 décembre, Le même au même. Conformément à l'arrêté du conseil, il devra vigou-

1766.

reusement s'efforcer de découvrir les assaillants de Thomas Walker, Montréal. Page 471

Arrêté du conseil, daté du 22 novembre, inclus. 472

Pas de date.

Mémoire de la cour de France pour justifier la réduction de l'argent de papier canadien, avec réponse de la part de la cour de la Grande-Bretagne (tous deux en français). Les raisons données pour justifier la réduction sont: 1° Le discrédit dans lequel est tombé le papier. 2° Le prix élevé des choses nécessaires à la vie en 1759. 3° Les lettres de change données avant 1759 ont été payées en partie. 4° Les ordonnances et billets ne sont que ceux qui ont été émis après la dernière émission de lettres de change. 5° Les détailliers et marchands ont acheté ces ordonnances à 80 ou 90 pour 100 d'escompte. Les réponses: 1° La cour de France étant l'auteur et la cause du discrédit n'a aucun droit d'en bénéficier. 2° En 1759, les prix pour le roi ont été fixés par l'intendant à un taux moins élevé que celui auquel se vendaient les choses nécessaires à la vie dans la colonie. 3° On ne donne aucune raison pour laquelle les lettres antérieures à 1759 n'ont pas droit à un paiement entier. 4° Les ordonnances et billets d'une date ancienne étaient les valeurs qui circulaient dans le pays. 5° La cour de France est responsable de la pleine valeur, quel que soit le prix qu'on les ait payés. 402

CORRESPONDANCE AVEC LE MINISTÈRE ANGLAIS. 1766.

Q. 3.

Murray aux lords du commerce (extrait). Rapporte que la conduite insolente de Walker, et sa conduite générale étaient des raisons suffisantes pour que le conseil le démit de ses fonctions de magistrat. Page 29.

24 juiu.
Québec.

1766.

3 février,
Québec.

Le même aux mêmes. Incluant une lettre du capitaine Carden, disant que lorsque tout était prêt à recevoir les troupes, les casernes ont brûlé ainsi que tous les approvisionnements. Est peiné d'être obligé d'envoyer tant de documents à Leurs Seigneuries, mais c'est le seul moyen de leur communiquer les renseignements. Walker a fait croire aux gens que c'était son influence qui l'avait fait rappeler (Murray). Walker se sert d'une manière inconvenante du nom de lord Dartmouth. C'est ridicule pour des gens sensés, mais cela peut causer un mal irréparable dans une colonie constituée comme l'est celle-ci. Walker dit qu'il est protégé par les serviteurs du roi en méprisant toutes les ordonnances du gouvernement civil de la province. La nécessité de pourvoir au logement des troupes, etc. 122

La lettre de Carden, 2 janvier, concernant le feu, qui paraît être l'œuvre d'un incendiaire. Les arrangements qu'on peut faire pour loger les troupes. 125

Murray à Carden, 12 janvier. Qu'il a écrit à Rouville d'assembler les habitants pour voir s'ils aideront à loger les troupes, etc. 127

Murray à Rouville, dont il est parlé plus haut, portant la même date (en français). 129

Murray à Mgr. Montgolfier, sur le même sujet, et portant la même date (en français). 131

Aux juges, même date. 132

Rouville à Murray (en français), 23 janvier. Compte rendu des désordres qui se sont produits à l'assemblée convoquée pour considérer la question du logement des troupes. 133

Carden à Murray, 23 janvier. Avec un compte rendu de l'assemblée; ceux qui étaient présents refusèrent d'exprimer aucune opinion sur ce qu'on proposait. A été voir les habitants et les a fait consentir à garder les troupes jusqu'au 1er mai. Une violente secousse de tremblement de terre ce matin. 138

1766.

Il y a d'autre correspondance sur le même sujet, du 30 janvier au 2 février (140 à 159) suivie des résolutions du conseil au sujet du logement des troupes, passées en septembre 1765, aux termes de l'acte du parlement, avec instruction de pourvoir au logement des troupes en louant des maisons et nommant le capitaine Carden pour faire exécuter ces instructions (160 à 170).

Inclus dans une lettre des lords du commerce du 16 mai 1766.

Pages 140 à 170

- 5 février,
St-James. Lettre officielle au juge en chef Gregory. Qu'en conséquence de sa conduite Sa Majesté n'a plus besoin de ses services comme juge en chef de Québec et que M. Hey est nommé son successeur. 1
- 14 février,
Québec. Murray à Conway. Que les sujets de Sa Majesté dans cette province n'ont pas suivi l'exemple des colonies voisines, mais se sont volontiers soumis à l'autorité de la législature britannique. A publié la plus grande partie de la circulaire, qui montrera que par d'humbles remontrances, non seulement on fait redresser les griefs, mais on obtient des faveurs. Est heureux de recevoir l'ordre d'aller en Angleterre pour rendre compte de son gouvernement. Il croit que les désordres seront apaisés par la lettre salutaire désapprouvant la conduite du grand jury et la résolution de redresser tous les griefs dont on aura justement à se plaindre. Mee et Clarke subirent leur procès pour le meurtre du déserteur et furent acquittés tous les deux. A demandé la permission d'amener avec lui le colonel Irving du 15e et le capitaine Skene du 28e, pour éclaircir certaines questions dont il aura à rendre compte. 26
- 17 février,
St-James. Lettre officielle au gouverneur de Québec. Que Hey est nommé juge en chef à la place de Gregory et devra être investi de cette charge. 2
- 17 février,
Québec. Murray à Conway. Transmettant les papiers relatifs à l'affaire de John Barry, un simple soldat, reconnu coupable du meurtre d'une petite fille. Comme il lui paraît que Barry n'avait nullement l'intention de tuer l'enfant, il (Murray) lui a accordé un sursis et le recommande à la clémence. 30
- Inclus.* Rapport de la déclaration de culpabilité. 31
- Pétition de Barry relatant les circonstances. 32
- Pétition référée au juge en chef. 34
- Sommaire des témoignages. 35
- Note du juge en chef sur la cause. 40
- 6 mars,
St-James. Lettre officielle à George Suckling. Comme on n'a plus besoin de ses services à l'avenir en qualité de procureur général, M. Masères est nommé son successeur. 3
- 18 mars,
St-James. Conway au gouverneur de Québec. Que Francis Masères est nommé procureur général à la place de George Suckling. 4
- 27 mars,
St-James. Le même à Murray et au lieutenant-gouverneur de Montréal. Leur enjoignant de réintégrer de suite M. Walker, de Montréal, dans la commission de la paix, qu'il soit protégé par le gouvernement et appuyé dans la poursuite de son commerce, et de remarquer avec beaucoup d'attention que la conduite de quelques messieurs de l'année fait soupçonner qu'ils sont concernés dans l'attentat sur M. Walker. 5
- 27 mars,
St-James. Conway aux gouverneurs de Michillimakinac et de Détroit, leur enjoignant dans leurs districts de favoriser et de protéger de toute manière M. Walker dans la poursuite de son commerce; on a laissé entendre des plaintes sur les avantages injustes que prenaient les commandants des postes dans le pays des Sauvages; ces pratiques sont injustes en elles-mêmes et contraires aux intentions de Sa Majesté. 9
- 31 mars,
St-James. Le même à Murray. Envoie une copie de la convention relative à l'argent de papier du Canada. Elle n'a pour objet que l'avantage des véritables sujets de la couronne britannique, et l'on devra prendre soin que les sujets français ne prennent aucun avantage de la convention, par

1766.

des menées sourdes et en important de l'argent de papier dans le but de frauder le gouvernement français. Pags 11

31 mars,
Québec.

Murray à Conway. Les ordres relatifs aux assaillants de Walker seront vigoureusement mis à exécution, mais on n'a rien négligé jusqu'à présent pour les découvrir et les faire punir. Si l'on pouvait mettre la main sur Coleman et McLaughlan ils pourraient révéler leurs complices. Le 28e a reçu ordre de partir. L'impossibilité de faire plus pour découvrir quelque chose. On ne peut justifier le léger châtiment imposé à Hamilton, qui a été reconnu coupable. 41

Inclus. Déposition de Thomas Parry, soldat du 28e, prise devant le gouverneur et le comité du conseil le 30 novembre 1765, et continué les 4 et 6 décembre. 43

1er avril,
St-James.

Conway à Murray. Qu'il devra revenir en Angleterre pour rendre compte de son gouvernement, en remettant sa charge, de la manière prescrite dans ses instructions, à la personne qui lui succédera. 14

18 avril,
Montréal.

Adresse (en français) des chefs et des guerriers du Sault Saint-Louis et du Lac des Deux-Montagnes à Burton lors de son départ de Montréal. 15

(?) avril,
Québec.

Pétition des seigneurs de Québec au roi. Exprimant leur sentiment des hautes qualités de Murray et demandant de la réinstaller dans le gouvernement de Québec. L'adresse le défend contre les attaques faites contre sa conduite et son caractère. 17

16 mai,
Whitehall.

Rapport des lords du commerce sur l'état de la province. Les points les plus importants sont: 1° L'état incertain des affaires ecclésiastiques et les plaintes et représentations des nouveaux sujets de Sa Majesté sous ce chef. 2° L'établissement défectueux et partial de la judicature sous le rapport des cours de justice et de leurs règles et formes de procédures. 3° L'absence d'une constitution de gouvernement civil capable de formuler les règlements essentiels à la paix, au bonheur et au bien-être du peuple et au support de tous les établissements nécessaires. Ils ont déjà fait des rapports sur ces questions et sur d'autres et transmettent maintenant des lettres, etc., de Murray avec des remarques; leur contenu traitant surtout des questions militaires devront plutôt recevoir la considération des autres départements. 53

Inclus. Lettre de Murray aux lords du commerce, datée Québec, 23 octobre 1765, au sujet de l'émission des mandats de réquisition. 57

Burton à Murray, Montréal, 20 février 1765. Demandant des mandats de réquisition de voitures pour le service du roi. 58

Opinion du procureur général Suckling, datée du 25 février 1765, que bien qu'il n'y ait aucune loi positive sur le sujet, il ne voit aucune inconvenance à l'émission de mandats de réquisition, de traîneaux, de chevaux, etc., pour le service du roi, sous certaines restrictions, et que les gens ainsi employés devraient être payés de leurs services. 59

Ordre de Murray aux juges de paix de délivrer des mandats de réquisition pour le transport des provisions à Lachine et aux postes d'en haut; les gens ainsi occupés recevront le prix courant du pays, les taux seront annoncés. 61

Lettre du lieutenant-colonel Christie, S.Q.M.G., à Burton, en date du 9 mars, se plaignant que Murray a retiré les mandats de réquisition pour n'en délivrer un nouveau qu'après que les chemins eussent été défoncés. Les retards ainsi occasionnés, etc. 64

Burton à Murray, le 31 mars 1765. Transmettant une copie de la lettre de Christie. 69

Murray à Gage, 1er juillet 1765. Dit en réponse aux plaintes qu'il ne peut en temps de paix donner des mandats généraux de réquisition; de plus Christie a fait un mauvais usage de ces pouvoirs, et comme il exécute d'immenses travaux pour son propre compte, la prudence l'empêche

1766.

d'accorder des mandats généraux, et Christie devrait avoir la décence de ne les pas demander. Page 70

Burton à Murray, le 29 septembre 1765, se plaignant du retard dans l'expédition des provisions, faute de bateliers. 72

John Fraser à Murray, le 5 octobre 1765. Rapportant en détail les opérations de Christie concernant le transport des provisions, etc. 74

Opinion légale du procureur général Suckling, le 5 octobre 1765, au sujet des actes de Christie, S. Q. M. G., concernant les mandats de réquisition pour le transport, exposant les faits et la loi et concluant que la conduite du S. Q. M. G., n'avait d'autre but que de satisfaire son ressentiment particulier. 81

Injonction de Murray, le 5 octobre 1765, aux huissiers de Montréal et des paroisses de fournir des hommes pour le transport. 87

Avis à Gray, grand prévôt, concernant les hommes pour le transport des provisions aux postes d'en haut (6 octobre). 89

Murray aux juges de paix de Montréal, ainsi que copie de la lettre à Burton et l'opinion du procureur général concernant les hommes pour le transport. Carden, qui porte cette lettre, veillera au cantonnement des soldats. 90

Murray à Burton, le 9 octobre 1765. Discutant en détail la question de mettre en réquisition les hommes pour le transport. 92

Christie à E. W. Gray, le 12 octobre 1765, contenant la demande que les hommes pour le transport doivent être remis; il ne suffit pas d'avoir un certificat qu'ils sont avertis ou sont partis de chez eux. 98

Liste des hommes partis dans les quatre bateaux pour le fort Guillaume Auguste (*William Augustus*). 100

Pierre La Goterie à Christie, en date du 13 octobre 1765. A envoyé la liste des hommes des quatre bateaux. L'insulte que lui ont fait deux hommes de la Longue-Pointe; si ce n'eût été de ces deux derniers les bateaux auraient fait voile avant cela. 102

Burton à Murray, le 13 octobre 1765. Transmet la plainte du S. Q. M. G. du retard dans le transport, faute de bateliers. 104

Plainte de Christie portant la même date. 105

Rapports de LaGoterie concernant l'expédition des bateaux de Lachine, tous deux en date du 13 octobre. 110-111

Burton à Murray, le 14 octobre 1765. Faisant rapport de la perte du sloop transportant les provisions à Niagara ou à Détroit, ce qui nécessitera l'emploi de 100 autres bateaux. 112

Murray au procureur général Suckling. Lui demandant son opinion sur la légalité de mettre en réquisition des hommes, voitures, etc., pour le service de Sa Majesté. 114

Suckling à Murray, le 16 octobre. Sa surprise que les personnes en fonctions n'aient pas envoyé des provisions aux postes d'en haut dans la saison convenable, ce qui aurait épargné les pertes et les dépenses extraordinaires et évité de harasser les nouveaux sujets de Sa Majesté. La mise en réquisition est illégale et ne pourrait être justifiée que par le plaidoyer de nécessité; tout ce qui est fait maintenant doit l'être par des fonctionnaires civils. 115

Murray à Burton, le 17 octobre 1765. Transmets un mandat de réquisition au capitaine Fraser, magistrat. C'est un malheur que la perte du navire; il espère qu'on veillera à ce que les troupes ne dépendent pas d'un seul navire pour leur subsistance et que le commandant en chef fera adopter un acte afin de légaliser la mise en réquisition en temps de paix profonde. Pourquoi les soldats ne peuvent-ils aider au transport des munitions du roi? Si ce n'eût été de Christie l'autorité autrefois conférée à Fraser n'aurait pas été contestée. Christie devrait recevoir

1766.
l'ordre de cesser ses observations sur le gouvernement civil, leurs effets pernicieux, etc. Page 117
- Mandat de réquisition à Fraser. 120
- 24 juin, Whitehall. Le Conseil du commerce au Conseil privé, contenant un brouillon des instructions particulières adressées au gouverneur de Québec relativement à l'établissement de cours de judicature. 171
- 30 juin au 5 juillet, Québec. Procès-verbaux du conseil. A part les affaires de routine, la considération des ordonnances, etc., on peut noter ce qui suit : Thomas Mills a été admis au nombre des conseillers. Murray a fait don de vases sacrés et effets de culte à l'église épiscopale de la paroisse de Québec ; la demande de George Allsopp d'être nommé greffier du conseil a été refusée. Mills a été admis au bureau du receveur général. 205
- 7 juillet, Québec. P. Æmilius Irving aux lords du commerce. Murray a fait voile le 28 juin. A lancé une proclamation portant que le commandement lui (Irving) est dévolu et maintenant les fonctionnaires dans leurs emplois. (La proclamation est à la page 179). Murray n'a reçu les instructions relatives aux jurés et au cours monétaire que le jour de son départ. Les ordonnances sur ces sujets se trouvent sous ce pli. L'arrivée de M. Briant et la réglementation des jurés auront un bon effet sur les nouveaux sujets. Le conseil aidera le receveur général à créer le revenu conformément aux instructions qu'il a reçues. 173
- 7 juillet, Québec. Le même au même. Observations sur l'ordonnance concernant le cours monétaire. Le louis d'or et la couronne française ont été cotés à un taux plus élevé afin de conserver ces monnaies dans la province. L'avantage d'envoyer de petites monnaies. Relativement au prélèvement des droits perçus sous le gouvernement français, comme le receveur général ne se trouve point sous le contrôle du conseil, la proclamation décrète de percevoir ces droits, mais le conseil et lui-même considèrent injuste d'exiger trois pour cent sur les marchandises sèches importées ou exportées. Le receveur général annonce cependant qu'il a des instructions verbales de ne pas mettre ce droit en vigueur, ce qui rend la tâche du conseil plus facile. 176
- Ordonnance justifiant l'Acte de judicature de 1764. 181
- Ordonnance à l'effet de remettre la séance de la cour des plaids communs, à Montréal, au 11 septembre. 185
- Proclamation pour la perception des mêmes droits que prélevait le roi de France. 188
- Ordonnance au sujet de la vente en détail du rhum, etc. 192
- Ordonnance concernant la réglementation du cours. 201
- 21 juillet, Québec. Irving aux lords du commerce. La difficulté de percevoir les droits sur les spiritueux, etc., comme ils étaient autrefois prélevés sous le régime français. Suggère que le percepteur des douanes reçoive instruction de remettre au receveur général les droits perçus. Les navires sont partis sans permis ; ordre a été donné de ne leur pas délivrer de congé. Tort que fera à la colonie la perception des droits. 218
- 22 juillet, Québec. John Collins, l'inspecteur général adjoint, aux mêmes. Il a transmis les plans des arpentages et il en a envoyé des duplicata à Holland, l'inspecteur général. Il soumet maintenant sa note pour règlement. 223
- 22 juillet, Québec. Le même aux mêmes. A transmis à Murray un mémoire faisant remarquer les erreurs ou fraudes d'arpenteurs particulières au sujet de terres seigneuriales ; il ne fera pas de changements cependant. A été nommé inspecteur général adjoint et a fidèlement rempli les fonctions de ces deux charges ; Murray cependant a nommé deux personnes recevant le double de la somme qu'il avait, lesquelles sont incapables de remplir leurs fonctions. S'est aussi querellé avec Murray au sujet de parties du domaine du roi qu'il désirait concéder à des particuliers, ce à quoi il (Collins) s'est objecté dans son rapport et ce pourquoi Murray l'a mal-

1766.

- traité; met sous enveloppe une copie du rapport, le mandat d'arpentage et la pétition de marchands britanniques priant de ne pas donner le quai du roi à des particuliers. Demande des instructions relativement à l'arpentage du domaine du roi, qu'il exécutera. Page 226
- Le mémoire et les commissions sont annexés. 230, 234, 236
- Instruction d'arpenter à Québec une pièce de terrain pour Joseph Marteilhe. 238
- Le rapport de l'inspection du quai du roi et plan. 241
- Représentations de la part des marchands. 244
- 24 juillet, Québec. Irving aux lords du commerce. Contenant la liste des marchands qui ont refusé de payer les droits sur les liqueurs importées dans la province. 221
- 7 août, Québec. Le même aux mêmes. Faisant remarquer la confusion que produira probablement dans le service public la conduite du receveur général, qui ne se croit pas tenu de soumettre ses comptes au conseil, ou de demander un mandat pour la dépense des deniers publics. 247
- 19 août, Québec. Rapport du procureur général des personnes qui refusent de payer les droits sur le vin, etc., importé. 254
- 20 août, Québec. Irving aux lords du commerce. Les bons effets qu'ont produit les instructions supplémentaires sur les cours de judicature; l'assurance donnée aux Canadiens du privilège de faire partie du jury et d'avoir des avocats parlant leur langue a tranquilisé leurs esprits. Les changements qui sont encore nécessaires. Les cours inférieures ont été d'une grande utilité. La difficulté dans les cas où l'appel des jugements est renvoyé pour les raisons techniques. Suggère d'augmenter le pouvoir des huissiers dans les parties éloignées de la province où il n'y a pas de protestants en état de remplir les fonctions de juges de paix. Demande des instructions plus certaines pour se conformer à la *Coutume de Paris* dans les cours inférieures, car cela faciliterait l'administration pour le peuple; le gouvernement n'a cependant pas l'intention de conférer aux juges le même pouvoir arbitraire qu'avaient les juges français, etc. 249
- 20 août, Québec. Le même à Conway. Lettre concernant les cours en termes semblables à ceux de la lettre aux lords du commerce, de la même date. 257
- 18 octobre, Québec. Carleton aux lords du commerce. Observations sur le plan du lac Champlain; il appartient à Leurs Seigneuries de déterminer si la ligne de 45° doit servir de frontière ou si l'on prendra une frontière naturelle, tel qu'un creek ou une rivière. (Le plan n'accompagne pas la lettre). Les Sauvages Missisquoi, d'après les observations faites, sont au sud de la ligne. Ils ont demandé qu'il n'y vienne pas de commerçants, parce qu'ils sont assez près de Montréal pour aller s'y approvisionner, mais s'ils se trouvent fixés dans la province de New-York il leur faudra se rendre à Albany pour obtenir le redressement de quelque grief, car c'est là que se trouve la cour de justice la plus proche. Plaintes d'Anglais et de Canadiens que contrairement aux traités confirmant les concessions de terres canadiennes le gouvernement de New-York a donné leurs terres à d'autres. Plainte d'Irving que Mills, le receveur général, a publié un ordre défendant à tout autre que Dunn et Cie de trafiquer aux postes du roi, et Howard ainsi que d'autres se plaignent non seulement de cela, mais encore que le colonel Irving et le conseil ont donné instruction de démolir et détruire les hangars des commerçants; que l'instruction a été adressée à Stuart, l'agent de douane, lequel était accompagné d'une troupe militaire. Les marchandises et les serviteurs devront périr s'il ne leur est pas permis de construire des abris. Croit que Mills a mal interprété ses instructions en agissant ainsi. Les soldats se sont retirés; instruction a été donnée que le commerce soit tel que défini par l'annonce; du mois de mars 1765, et un comité du conseil a été nommé pour exami-

1766.

25 octobre,
Québec.

ner la question. Observations sur le conseil et les faits qui ont amené les représentations (p. 264) des membres du conseil. Page 393

Carleton à Shelburne. A reçu l'arrêté du conseil du 8 août, auquel il se conformera. Les trois adresses qui lui ont été présentées à son arrivée provenaient en partie des animosités existantes. Quelques-uns ont fait du tapage à propos des adresses à raison de l'Acte des timbres. Comment les adresses ont été préparées; plusieurs ont reçu des coups. Querelle et confusion concernant le commerce avec les Sauvages causées par les prétentions opposées, et menaces de poursuites contre les marchands qui s'y livrent en violation du monopole que l'on prétend avoir été donné à Dunn et Cie, et destruction des maisons des commerçants au Saguenay. Envoie la correspondance relativement au fait qu'il a consulté quelques membres du conseil et les représentations des autres membres. Le chef de l'opposition est Mabane, un ancien aide-chirurgien dans l'armée. Cuthbert, que Murray a placé au conseil, est déterminé à montrer qu'il a des amis. Walter Murray était un comédien ambulancier. Mounier, un commerçant honnête, qui signera tout ce que ses amis lui demanderont de signer. En général, la population d'ici a plutôt besoin d'instruction que de blâme et deviendra bientôt paisible. 259

Document sous enveloppe. Représentations des membres du conseil (le 13 octobre 1766) contre le fait de ne convoquer qu'une partie du conseil. 264

Réponse de Carleton que dans les cas où le consentement du conseil n'est pas nécessaire il ne convoquera que les membres les plus en état de donner des renseignements ainsi que toutes autres personnes qui, tout en ne faisant pas partie du conseil, il jugera animés de bons sens, fidélité, candeur et impartialité, faisant passer leurs devoirs envers le roi et la tranquillité de ses sujets avant des attachements injustifiables, l'esprit de parti et des intérêts personnels, et enjoindra ce qu'il lui semblera le mieux pour le service de Sa Majesté et le bien de la province. Les règles de préséance pour les conseillers. 267

Procès-verbal du conseil au sujet du commerce Sauvage ou avec les postes du roi le 11 octobre 1766. 270

Ditto, le 14 octobre. 282

Pétition de Joseph Howard (présentée au conseil) sur la même question, le 11 octobre. 285

Rapport de F. J. Cugnet sur les postes du domaine sous la domination française. 290

Proclamation de Murray en date du 31 janvier 1766 déclarant libre le commerce sauvage. 295

Pétition de Thomas Dunn et John Gray, en date du 9 mars 1765, exposant leurs droits au commerce sauvage dans les postes du roi et priant pour qu'ils soient respectés. 299

Copie d'un permis de faire le commerce avec les Sauvages accordé par Irving. 303

Mills à Irving, le 31 juillet 1766. Dunn et Gray rapportent que l'on empêche sur leurs droits aux postes du roi. Demande que l'on fasse comprendre aux commerçants que ces postes ne sont pas libres. 305

Gray et Dunn à Mills, le 4 juillet 1766, au sujet des postes. 307

Opinion de Suckling, procureur général, le 1er août 1766, sur la manière de faire disparaître les constructions élevées par les commerçants sur le domaine du roi dans le pays sauvage. 310

Affidavit de Peter Stuart, en date du 8 août 1766, qu'il est arrivé des commerçants, lesquels apportaient des marchandises et ont construit des bâtiments pour le commerce aux postes du roi afferchés par Dunn et Gray. 313

1766.

Peter Stuart à James Potts, le 18 avril 1766, demandant l'aide militaire pour enlever les constructions des commerçants des postes du roi.

Page 316

Réponse de Thomas Dunn et William Grant, le 22 octobre 1766, à la pétition de Joseph Howard, donnant un état détaillé de leurs titres, etc., au commerce exclusif aux postes du roi. 318

Carleton à Allsopp, le 17 octobre 1766, refusant d'intervenir dans sa cause, qui est maintenant soumise au roi. 326

Discours des Sauvages de Missisquoi (Abénakis), le 8 septembre 1766, demandant qu'on protège leurs terres et qu'il ne soit permis à aucuns commerçants d'y apporter des liqueurs spiritueuses. Le gouverneur leur a répondu qu'une enquête serait faite. 328

Discours des sept nations unies du Canada, à la date du 8 septembre 1766, aux gouverneurs de Québec et New-York, et réponse. 331

Adresse du conseil à Carleton, le 24 septembre 1766. 338

La réponse faite par Carleton le même jour. 340

Réponse à une adresse présentée le 26 septembre 1766 (l'adresse se trouve à la page 386). 342

Adresse des marchands de Québec présentée le 27 septembre 1766 (l'anglais et le français dans des colonnes parallèles). 344

La réponse. 349

Adresse des magistrats de Québec présentée le 29 septembre 1766. 350

La réponse. 352

Adresse des marchands de Montréal le 12 octobre 1766 (une précédente a été présentée le 4 octobre) en anglais et en français. 354

La réponse. 358

Proclamation de Murray, le 9 mars 1765, défendant tout commerce aux postes occupés par Dunn et Gray jusqu'après le 1er août prochain, en anglais et en français. 359, 360

Liste des membres du conseil et dates de leur admission, octobre 1766. 361

Procès-verbaux du conseil, le 25 août 1766. Le commandant en chef doit rencontrer le gouverneur de New-York pour régler la frontière entre les deux provinces. Instructions de faire adopter des mesures pour réparer les chemins dans le district de Montréal. 362

Le même, le 8 septembre 1766. Il a été donné instruction de fournir des provisions aux Acadiens de la province de la Nouvelle-Angleterre. 363

Le même, le 24 septembre. Adresse à Sa Majesté. Commission de Carleton relatée au long (p. 367). 365

Les autres procès-verbaux contiennent : réponse faite à l'adresse par Carleton ; serments d'office prêtés par les membres du conseil et employés. Hey est assermenté en qualité de juge en chef ; Masères présente un mandamus qui le constitue procureur général. 370

Le 26 septembre les commissions adressées à Hey sont soumises au conseil. Hey prête serment ; Masères est absent. 375

Le 26, Masères prête le serment d'office. Ordre de fournir des provisions pour un mois aux Acadiens de la Nouvelle-Angleterre. 377

Le même, le 9 octobre. Pétitions d'Howard et résolutions concernant les postes du roi. 378

Pétition de George Allsopp, en date du 11 octobre 1766, concernant sa suspension. 381

9 novembre,
Québec.

Carleton à Shelburne. Joncaire a demandé qu'il soit permis à son frère Chabert de transporter des marchandises au pays des Sauvages, Murray ne le lui ayant défendu, selon que Joncaire l'allègue, que jusqu'à ce qu'il ait prêté le serment d'allégeance ; demande des instructions. Description de la famille Chabert ; les facultés de Joncaire ; on pourrait

1766.

L'occuper avantageusement s'il était prudent de le faire. Il doit faire voile par le *London* dans quelques jours. Sa Seigneurie peut obtenir d'autres informations afin de comparer les différents rapports faits sur Joncaire. Procès de Dupré pour avoir éludé les droits sur les liqueurs. Dupré est acquitté. Un état de la cause devra être envoyé au bureau du trésor. Page 400

12 novembre,
Québec.

De Glapion, supérieur des jésuites, Québec, à Shelburne. Pétition (en français) exposant que les jésuites se sont établis au Canada grâce à la bienveillance des rois de France et de particuliers; que leur nombre, qui s'élevait autrefois à plus de 40, est réduit à 21. Leurs principaux objets étaient: 1. D'apprendre aux Sauvages la connaissance du vrai Dieu; 2. L'éducation de la jeunesse. L'incapacité dans laquelle ils se trouvent depuis le siège de Québec d'accomplir leur œuvre faute d'instituteurs et de bâtiments. Que les bâtiments qui leur restent sont principalement occupés comme magasins et servent en partie de logements pour les officiers. Ils prient qu'on continue à les employer pour l'instruction des Sauvages et l'éducation de la jeunesse et demandent: 1. Que l'ordre par écrit de Murray leur défendant de recevoir des personnes soit d'Europe ou du Canada soit annulé. 2. D'ordonner que tous leurs bâtiments leurs soient rendus pour leur usage et possession. 3. Une indemnité pour le dommage causé par les ordonnateurs à un grand bâtiment occupé comme magasin pendant l'espace de sept ans. 416

17 novembre,
Québec.

Carleton au même. Transmets la lettre des jésuites. Cette société, de même que le clergé tout entier, croient que l'ordre de Murray de n'admettre aucun nouveau religieux est une erreur qu'il a commise et ne remplit pas les intentions du roi, et les jésuites ont écrit directement à Sa Seigneurie afin d'être bien certains que leurs représentations lui parviendront. La croyance que Murray s'est trompé vient du fait qu'à un dîner donné au clergé il a lu le paragraphe de la lettre d'Egremont en date du 13 août 1763 (voir Q. 1, p. 117) contre toute "hiérarchie papiste, sans causer d'alarme ou dégoût inutiles," expressions qu'ils conservent précieusement dans leur mémoire. L'interprétation de Montgolfier et des autres c'est que les religieux réguliers n'étaient pas inclus dans l'expression "hiérarchie," et qu'en conséquence Murray a mal compris l'ordre. Envoie des lettres au ministre des finances pour lui faire connaître l'état du revenu. 405

17 novembre,
Québec.

Le même à Charles Townsend, ministre des finances. Qu'il lui envoie des documents concernant les finances de la province. 408

17 novembre,
Québec.

Le même au même. Contenant la copie d'une proclamation portant qu'il a renoncé à tous les émoluments et revenants-bons pendant qu'il exerçait le commandement dans la province pour les raisons mentionnées. C'est inconvenant pour un gouverneur d'une province éloignée de recevoir ces émoluments; la province a été appauvrie par la guerre, les fraudes de Bigot; le départ de plusieurs des plus riches familles, en sorte que l'impôt est onéreux. "Il y a une certaine apparence vile, une sorte de mesquinerie à exiger des émoluments dans chaque occasion. Je crois qu'il est nécessaire pour le service du roi que son représentant au moins soit considéré sans tache. Les droits de permis pour la vente des liqueurs devraient être augmentés et non diminués pour le bien du peuple." Il appliquerait ce fond à secourir la noblesse pauvre qui a jusqu'ici vécu aux dépens de la couronne de France. L'argent des permis doit être payé au receveur général de façon à ce que toute faveur vienne directement du roi et non de la charité particulière d'un gouvernement. 411

21 novembre,
Québec,

Suit la proclamation. 414
Carleton à Shelburne. L'abbé Joncaire a été débarqué en aval de Québec et y est revenu. Il se propose de passer l'hiver au Canada et de

1766.

- retourner en Europe au printemps par voie de New-York. Il allègue pour raison de son changement d'idée le danger de traverser à cette époque avancée de la saison. Page 399
- 24 novembre, Québec. Carleton à Shelburne. St. Luc Lacorne, le capitaine Fraser, le capitaine Campbell, le capitaine Disney, le lieutenant Evans et M. Howard ont été arrêtés sur l'accusation d'avoir participé à l'outrage Walker; le juge en chef a refusé de les admettre à caution, mais écoutera demain le plaidoyer au soutien de la demande. Transmets le plan du lac Champlain pour montrer les terres concédées par les Français. 391
- (?) novembre, Londres. Pétition à Shelburne de la part des marchands de la cité de Londres, s'occupant du commerce de la province de Québec, demandant la réglementation du commerce sauvage. 420

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE PAR LE GOUVERNEUR CARLETON AVEC
LE MINISTÈRE ANGLAIS—1766—1767.

Q. 4.

1766.
19 novembre, Montréal. Le colonel Massey au capitaine Fraser. Si ce n'eût été de son infirmité il aurait été le voir avant son (Fraser) départ. Dans cette affaire il (Massey) n'a fait que son devoir. Page 20
- Une lettre semblable, à la même date, adressée au capitaine Campbell. 21
- 26 novembre, Québec. Carleton à John Fraser et autres. Il ne peut intervenir dans le jugement du juge en chef refusant caution. 38
- 29 novembre, Québec. Le même à Shelburne. Assemblée afin d'insister pour que Fraser et d'autres soient admis à fournir caution. Il n'est pas donné suite à la proposition d'aller en foule auprès du juge en chef Carleton, mais il est présenté des pétitions pour qu'il soit permis à Fraser et les autres accusés de fournir caution. C'est, depuis son arrivée, la première tentative de troubler la paix ou d'empêcher le libre cours de la justice, et comme tant d'hommes de distinction y ont pris part et que cela avait une tendance si dangereuse il a fait un exemple en renvoyant Irving et Mabane du conseil. Le juge en chef envoie le rapport de sa conduite et il transmet un autre rapport qui sera soumis aux juges. Les mesures prises ont ramené tout le monde au sentiment du devoir. On a loué le château de Vaudreuil pour y recevoir et juger les accusés, car il n'y a ni prison ni palais de justice. 40
- 29 novembre, Québec. Le même à Irving. Réponse à la pétition demandant la libération des six prévenus accusés d'avoir participé aux voies de fait commises sur Walker; faisant remarquer l'inconvenance de ce qui a été fait et qu'il aurait agi d'une manière illégale en intervenant dans la décision du juge en chef, etc. 44
- La pétition traduite en français et signée par 17 Canadiens, en date du 23 novembre 1766, se trouvait dans la lettre de Carleton à Shelburne. 48
- Novembre. Documents concernant l'accusation contre John Fraser, Saint-Luc Lacorne et autres d'avoir participé à l'attaque sur Thomas Walker. (Les documents de la page 1 à la page 20 et à la page 133 ont été publiés au long dans le rapport sur les archives de 1888, à la note A.) 1 à 20
- 13 décembre, Montréal. John Fraser et autres à Shelburne contenant des copies des documents ayant trait à l'outrage Walker. Caution a été refusée et ces derniers sont maintenant détenus à Montréal. 36
- 20 décembre, Québec. Carleton au même. N'a pas eu de plaintes d'outrages sur les Sauvages, mais a soumis la question au conseil, lequel est à préparer une proclamation pour couvrir toutes plaintes. A écrit au commandant en chef, à sir Henry Moore et à sir William Johnson pour information. 34

1766.

Pas de date.

Les seigneurs de Montréal, pétition (en français). Remercie de l'abrogation de l'Acte des timbres, de la nomination de Murray qu'ils avaient espéré voir retenu. Ils demandent deux faveurs : 1. La suppression de l'enregistrement, cette dépense épuisant la colonie sans rapporter aucun avantage. 2. Que tous les sujets de cette province, sans distinction de religion, soient admis à toutes les charges sur le seul motif du talent et du mérite personnel.

Page 31

Pétition (en français) des seigneurs de Québec demandant que Murray soit continué comme gouverneur. (Imprimé au long dans le rapport de 1888, à la note B.)

23

1767.

3 janvier,
Québec.

Carleton à Shelburne. Renfermant les pétitions de MM. Cugnet et Tachet en leur nom propre et au nom de cohéritiers à des terres sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent, aux îles sur cette côte et à l'île d'Anticosti. Il leur a conseillé de soumettre les pétitions au procureur général de la province, dont l'opinion est ci-jointe. Ces concessions se trouvent en grande partie dans les possessions de Terre-neuve ; il fera donc observer simplement que les pêcheries de cet endroit ont été une importante ressource pour cette province et que les Canadiens semblent les plus aptes à poursuivre la pêche d'hiver du phoque, dont la saison est au mois de décembre, alors que la navigation est impraticable et le temps si orageux qu'il faut un établissement fixe sur la côte afin de protéger les pêcheurs, etc. En adoptant des règlements convenables la pêche d'hiver ne peut nuire à la pêche de la morue et de la baleine. Mauvais effets qui s'ensuivraient si l'on empêchait les Canadiens de faire cette pêche. L'étendue des concessions, grâce à leur division parmi les descendants, prête moins à objection, car les concessions primitives sont maintenant divisées entre 30 familles résidant actuellement dans les provinces. Transmets aussi une pétition des principaux marchands relativement à ces pêcheries, que l'on considère ici d'une grande importance.

50

27 janvier,
Johnson Hall.

Sir William Johnson à Carleton. Les causes du mécontentement qui règne parmi les Sauvages. Les intrigues des Français ; l'économie mal entendue et les préjugés des Anglais ; les nouvelles conquêtes ont ajouté une forte jalousie à l'ancien désaccord. Le mal que les Sauvages, peuvent faire si l'on ne s'assure de leur amitié. Les outrages dans le sud qui vont en augmentant ont été commis sur les Sauvages ; plusieurs des Sauvages les mieux disposés ont été tués sur les frontières par des gens sans foi ni loi. Est heureux de constater que ces actes de cruauté ne se commettent pas dans son (de Carleton) territoire. L'avantage que l'on retirait sous le régime français du fait que les commerçants se rendaient auprès des Sauvages, mais par suite du faible espoir d'une révolution il y a eu tant d'exemples de leur perfidie qu'il est dangereux de se fier à eux. Il y a aux postes à Toronto, etc., des commerçants anglais et français du Canada ainsi que cinq aux Miamis qui n'ont pas de permis. Le mal que font les commerçants non licenciés. L'attaque faite sur Croghan par l'opposition soulevée par les Français établis sur les Illinois, lesquels s'efforcent de renouveler la guerre. Les nombreux commerçants français répandus sur le continent sans inspection, etc.

115

14 février,
Québec.

Carleton à Shelburne. Transmets les procès-verbaux du conseil et les proclamations. On a découvert de l'argent sur la seigneurie de Rigaud, à 16 lieues de la ville, et ce que l'on suppose être de l'or. M. de Lotbinière se propose de partir pour l'Angleterre et ira voir Sa Seigneurie, lui apportant des renseignements sur l'affaire ainsi que des spécimens. Il (Carleton) fera faire une enquête à ce sujet lorsque la neige sera disparue, et il essaiera d'envoyer des échantillons en juin pour les soumettre à l'épreuve. Aucune concession de la terre non concédée que l'on suppose renfermer les minéraux ne sera faite jusqu'à ce que la chose ait été examinée.

53

1767.

Sous enveloppe. Les représentations des membres du conseil sur le fait qu'on ne consulte qu'une partie des membres, à la date du 1er décembre 1766. Page 56

Réponse de Carleton. 58

Liste des membres du conseil, 1er décembre 1766. 60

Procès-verbal de la même date. Démission d'Irving et de Mabane. 60

Thomas Dunn prête serment en qualité de conseiller. 60

Autres serments que l'on a fait prêter et pétitions présentées. 61

2 décembre. Comptes des fonctionnaires publics qui doivent être soumis au conseil. 62

3 décembre. Récompense offerte pour l'arrestation de toutes les personnes coupables d'actes de violence et de meurtre. Rapports du comité des comptes. 63

Pétitions pour concessions de terre et autres affaires jusqu'au 23 décembre. 68 à 75

Rapport (en date du 8 janvier 1767) de Masères, procureur général, sur la proclamation, etc., pour découvrir les personnes qui ont attaqué Walker à Montréal, y compris le procès-verbal de l'assemblée du Conseil privé tenue à St. James, à la date du 22 novembre 1765. 76

Lettre de Conway à Murray, le 21 mars 1766, transmise par Walker, qu'il doit être réintégré dans la magistrature, etc. 79

Autres procès-verbaux du conseil ainsi que copies des ordonnances et proclamations. 82 à 97

15 février,
Québec.

Carleton à Gage. Les forts de la pointe à la Chevelure (*Crown Point*), Ticondéroga, et de Fort-George devraient être réparés aussitôt que possible. C'est dans l'intérêt de la Grande-Bretagne de faire faire la chose et d'ériger une place d'armes convenable près de New-York ainsi qu'une citadelle à ou près Québec, et des constructions temporaires à d'autres endroits. Cela assurera les voies de communication avec la mère-patrie, reliera intimement Québec et New-York, et facilitera le transport de 10,000 soldats au commencement d'une guerre. L'influence que devront avoir les provinces de Québec et New-York sur le régime américain; on ne saurait prendre trop de peine pour extirper les factions ou partis, établir la tranquillité et un sincère attachement au gouvernement de Sa Majesté, tout en montrant en même temps assez de fermeté pour inspirer le respect à ceux qui ne sont pas entièrement attachés à leur devoir. Le mauvais état des murs de Québec. 100

4 mars,
Montréal.

Le même à Shelburne. L'on était à examiner les comptes publics, ce qui n'était pas encore terminé lorsqu'il est parti pour Montréal, où il a dû se rendre à raison du procès dans l'affaire Walker. L'effervescence qui avait été habilement soulevée s'apaise et la population commence à regretter les animosités. 98

5 mars,
Montréal.

Le même au même. Le grand jury a renvoyé l'acte d'accusation contre le lieutenant Evans, l'une des six personnes arrêtées pour l'affaire de Walker; on croit que les autres actes d'accusation auront le même sort. Walker a fait objection à ce que les chevaliers de Saint-Louis fassent partie du grand jury parce qu'ils n'ont pas prêté le serment d'allégeance; ces derniers se sont empressés de faire disparaître cette objection en prêtant le serment. 103

Annexée se trouve la liste du grand jury. 105

15 mars,
Trois-Rivières

Carleton à Shelburne. Fait rapport des procédures lors du procès du major Disney, accusé de voies de fait sur Walker, le grand juré n'ayant prononcé la mise en accusation que de Disney. Le grand jury traduit Walker et sa femme pour parjure, et chaque juré individuellement se propose de prendre une action pour diffamation contre Walker. Il faudra du temps pour tout ramener à un état d'harmonie, mais il peut compter

1767.

entièrement sur Hey, et grâce à son aide et à l'appui du gouvernement il n'a aucun doute qu'il réussira. Page 108

7 mars,
Québec.

Carleton à sir W. Johnson. On devrait se communiquer les uns aux autres toutes les informations reçues concernant le commerce sauvage. Les Français sont nécessairement des concurrents, souvent des ennemis dans ce commerce; on ne peut s'attacher les Sauvages qu'au moyen de sages règlements, commerce honnête et bons traitements. La conduite des Canadiens dément les rapports qu'ils ne traitent pas les Sauvages convenablement. Si les empêchements actuels se continuent plusieurs seront ruinés et les Français seuls en profiteront en détournant le commerce des fourrures dans le bas du Mississipi au lieu du Saint-Laurent. Rapporte bien au long les opinions des commerçants canadiens. Au sujet du rapport qu'il y a parmi les Sauvages des commerçants n'ayant pas de passeports. 122

28 mars,
Québec.

Le même à Shelburne. Transmets les plaintes de marchands faisant le commerce sauvage du tort qu'ils éprouvent par suite du fait que les commerçants doivent se borner aux postes de Niagara, Détroit et Michillimakinak, et qu'il ne leur est pas permis d'aller visiter les Sauvages éloignés. Croit que les personnes qui inspirent des préventions aux Sauvages viennent de la Nouvelle-Orléans et non du Canada, où on a tout intérêt en même temps que c'est le devoir de maintenir les Sauvages en paix. Les effets destructeurs des spiritueux sur les Sauvages. Pourra avant la fin de l'été transmettre la liste des anciens postes de commerce français, dont quelques-uns se trouvent à 900 lieux au delà de Michillimakinak, à de grands lacs et régions inconnus de tous les anciens sujets de Sa Majesté. Discute la méthode et le système convenables d'après lesquels pourrait se faire le commerce sauvage; énumérant les différentes méthodes qui pourraient être suivies. 111

28 mars,
Québec.

Carleton aux lords du commerce. Les Canadiens peuvent être utiles pour le commerce sauvage, etc. 198

Sous enveloppe. Mémoire sur le commerce Sauvage, daté de Montréal le 20 septembre 1766. 200

14 avril,
Québec.

Le juge en chef Hey à lord Shelburne. Rapport des procédures dans l'affaire Walker. (Imprimé au long dans le rapport sur les archives de 1888, à la note A.) 133

15 avril,
Québec.

Carleton à Shelburne. Transmettant comptes et relevés. 152

Sous enveloppe. Liste des documents transmis. 155

Liste des appointements du service civil, Québec, en septembre 1766. 157

Estimation des dépenses imprévues annuelles. 158

Effectif militaire de la garnison. 160, 161

Recettes provenant des lots et ventes. 162

Note concernant la tenue des terres sous la domination française. 164

Liste des personnes endettées à raison du droit du cinquième penny et lots et rentes. 166

Liste des terres concédées depuis l'établissement du gouvernement civil en 1764. 168a

Compte de l'argent des permis. 170

Sommaire de la dette de la province, le 24 décembre 1766. 171

Comptes des soldes des appointements dus. 172

14 mai,
Québec.

Carleton à Shelburne. Transmets la liste des droits établis par Murray et les documents relatifs à la perception de l'argent des permis pour l'usage de Murray; en réponse à une lettre de Murray publiée dans le *Llyod's Evening Post*. Les motifs qui l'ont porté (Carleton) à cesser la perception des droits dont on se plaignait tant et avec raison; traite assez longuement de la question des droits. 173

1767.

Listes des honoraires attachés aux différentes charges dans la province de Québec. Page 179

26 mai,
Whitehall.

Shelburne à Carleton. Le roi approuve sa prudence à porter remède aux désordres. Les questions en contestation relativement aux terres, etc., sont à l'étude. Approbation de la conduite du juge en chef dans l'affaire Walker; est fier de constater que les prévenus seront probablement acquittés. Les pétitions de Cugnet et Tachet ont été renvoyées au conseil du commerce; sera fier de recevoir les spécimens du minerai provenant des mines découvertes dernièrement. 106

20 juin,
Whitehall.

Le même au même. Approbation donnée par Sa Majesté à sa conduite entière et à la conduite du juge en chef et du procureur général relativement à l'affaire Walker. La question de l'administration du gouvernement est à l'étude, et particulièrement, s'il serait praticable et opportun de fondre ensemble les lois anglaises et françaises afin de former un système équitable et commode. Les relevés du commerce sauvage sous le régime français seront utiles; il doit encourager le commerce sauvage, mais le réglementer rigoureusement de façon à prévenir les fraudes et la violence. Les désordres dans les établissements de l'intérieur proviennent, le soupçonne-t-il, des concessions et achats frauduleux de terres encouragés par d'anciens gouverneurs pour de honteux motifs. Il est malheureux qu'il faille tant de réglemens pour le commerce sauvage, car il est de la nature générale du commerce de se régler par lui-même; recommande de cultiver l'amitié de sir William Johnson, auquel on a raison de se fier à cause de sa bravoure et des succès obtenus parmi les Sauvages. 129

11 juin,
Québec.

Carleton à Shelburne. Renfermant les procès-verbaux du conseil jusqu'à avril. 208

Sous enveloppe. Procès-verbaux du 3 février 1767. L'arpenteur général devra assigner en partage aux habitants de la seigneurie de Deschambault les lots concédés par le roi dans les concessions faites aux ancêtres de M. de la Gorgendière, et des concessions faites par ces derniers aux différents habitants, en tant qu'elles sont conformes à la concession primitive. 209

Procès-verbaux du 17 février. Pétitions présentées. 211

Procès-verbaux du 23 mars. Pétitions pour terres de la part de David Chalrand de L'Isle, commis, Nicholas de Guise et J. B. Oylet, et le Baron de Montréal. Aussi de Ainslie, percepteur des douanes, pour la concession du quai du roi, Québec. 212

Procès-verbaux, 11 avril. Rapport sur les comptes publics, suivi de détails et observations. 214 à 228

Procès-verbaux, 20 avril. Pétitions des habitants des Eboulements demandant des concessions de terres dans la Baie des Chaleurs. 229

Procès-verbaux, 29 avril. Rapports sur pétitions. Annonce qui doit être publiée aux soldats licenciés ayant droit à des terres à Gaspé et dans la Baie des Chaleurs. On refuse la pétition de Joseph Philebert, les terres demandées étant des réserves Sauvages. 230

Décisions sur d'autres pétitions rapportées en détail, affaires de routine, etc. 231

8 juillet,
Québec.

Carleton à Shelburne. Concernant deux frères Joncaire, l'un est un prêtre dont il parlera plus tard, l'autre, qui porte le nom de Chabert, a servi dans les troupes de la colonie, est parti pour la France en 1761, où il a été envoyé à la Bastille et détenu pendant deux ans. Détails au sujet des pertes qu'il a faites parce qu'on l'a empêché, à son retour, de transporter au pays des Sauvages les marchandises qu'il avait apportées; raisons données pour lui accorder la permission; objections faites par les surintendants des Sauvages à ce qu'il se rende parmi les Sauvages, et la permission est par la suite accordée. 236

1767.

- Suit la correspondance dont il est question dans la lettre qui précède. Pages 240 à 252
- 14 juillet, Québec. Carleton à Shelburne. Transmettant des échantillons du minerai de Rigaud à 16 lieues de Québec. Plusieurs rapportent l'existence de mines d'or et d'argent; suggère d'envoyer une personne entendue pour examiner la chose sur les lieux. 253
- 29 août, Québec. Le même au même. Envoie d'autres échantillons de minerai par M. Brook Watson, qui peut donner de bons renseignements sur le pays. 255
- 22 septembre, Québec. Le même au même. Contenant les procès-verbaux du conseil, jusqu'au 1er juin. 257
- Sous enveloppe.* Procès-verbaux en date du 2 et du 4 mai, ainsi que rapport sur les accusations portées contre William Klock, greffier des plaids-communs, à la suite desquelles il a été démis. 258
- Procès-verbaux, 8 mai. Plaintes des Sauvages (Caughnawagas et Abénakis) concernant les empiétements sur leurs terres, et des Sauvages du Lac des Deux-Montagnes relativement à la vente de liqueurs par les commerçants. Autres pétitions. 265
- Procès-verbaux, 15 mai. Approbation du bail des forges de Saint-Maurice. 268.
- Procès-verbaux, 16 mai. La pétition des Acadiens qui demandaient les terres à Ristigouche, est refusée, les terres en question forment une réserve sauvage, mais il est recommandé qu'on leur aide à s'établir dans l'intérieur. 269.
- Procès-verbaux, 26 mai. Pétition demandant des terres. 270
- Procès-verbaux, 8 juin. Comités nommés pour examiner diverses matières. 271
- 24 septembre, Québec. Carleton à Shelburne, avec mémoire de de Léry. (Cette lettre et le mémoire ont été imprimés en entier dans le rapport sur les archives pour 1888, à la note C.) 273
- Liste des Canadiens employés au service des Français dont les parents sont demeurés au Canada. (Le nom de de Quindre est omis dans cette liste. La liste entière a été publiée dans le rapport pour 1888.) 297.
- 26 septembre, Québec. Carleton à Shelburne. Remercie de l'approbation du roi. Le calme se rétablit parmi les citoyens et les militaires. 302.
- 9 octobre, Québec. Le même au même. Envoie la déposition faite par Potter contre Rogers relativement à un complot à Michillimakinak. Les mauvais effets de permettre aux commandants d'accepter des présents. Le caractère douteux de Potter, lequel prétend avoir été employé par Rogers à de mauvaises fins. L'extravagance de Rogers, qui l'a entraîné dans des difficultés, ajoute à la preuve faite par Potter, mais il n'est pas impossible que la jalousie et la vengeance soient au fond de l'affaire. Potter s'est fait payer ses frais de voyage pour l'Europe, qu'il pourrait bien ne pas atteindre à raison de l'état de sa santé. 304.
- La correspondance est sous pli. Claus à Carleton, 1er octobre 1767; le lieutenant Benjamin Roberts à Guy Johnson, Michillimakinak, 20 août. Dénonciation de Potter. Déposition de Potter, 28 septembre. Potter allègue que Rogers a menacé d'emporter les marchandises des commerçants et d'aller rejoindre les Français et les Sauvages. 307 à 318
- Carleton à Richard Sutton. Lettre de Potter demandant que Sutton le présente à lord Shelburne. 319
- L. Maclean à Carleton. Envoie une liste des lettres officielles envoyées à Carleton depuis que lord Shelburne a été nommé secrétaire d'Etat. 256
- 30 octobre, Québec. Carleton à Shelburne. Retour de l'abbé Chabert en Europe; soupçons sur les motifs de sa visite au Canada lorsque ce pays s'est soumis à un pouvoir étranger après qu'il eût résidé pendant 27 ans en France. Il a été d'une grande utilité à son frère, dans l'intérêt duquel il prétend

1767.

être venu. A raison de croire qu'il a l'ambition de porter la mitre, s'il était nommé un coadjuteur. Si cela est accordé, l'évêque serait consacré ici sans avoir à demander les services d'un gouvernement étranger pour cette fin. Il n'a pas reçu l'encouragement qu'il s'attendait d'avoir de ses frères, et ni lui ni aucun de ceux qui ont vécu si longtemps en dehors de la province ne sont propres à la charge. Le clergé désire vivement compléter le chapitre, mais il a dû le remettre dans l'intervalle. Il existe deux partis dans le clergé, les natifs de la vieille France et les natifs du Canada. Il serait sage de donner à ces derniers les avantages qu'il y a. L'abbé Joncaire se propose de s'en retourner après avoir réglé ses propres affaires et celles de son frère. L'on devrait fournir un passeport à tous les prêtres qui se proposent de venir au Canada, afin que l'empêchement vienne de l'autre côté de l'Atlantique plutôt que d'ici. Page 320.

30 octobre,
Québec.

Francis Mackay à Shelburne. Sa nomination à la charge d'inspecteur des bois. Son retard à se rendre à Québec. Demande des instructions concernant les terres concédées par le roi de France sans la réserve habituelle des mâts, etc. 323

14 novembre,
Whitehall.

Shelburne à Carleton. Sa conduite à l'égard de Chabert est approuvée. Il a été représenté que les jésuites du Canada faisaient de fortes remises à l'Italie et diminuaient leurs biens mobiliers dans ce but. Si les rapports sont exacts leur revenu annuel est de £4,000 et leurs biens mobiliers de £70,000. On devra prendre soin qu'ils ne s'approprient pas des biens dont ils n'ont que la rente viagère ; le père Roubaud affirme que ces états du revenu, etc., sont modérés. Ce dernier se plaint de n'avoir rien reçu des jésuites depuis qu'il a été renvoyé par Murray, et comme il a besoin, le roi commande qu'il reçoive un montant raisonnable des Jésuites, lesquels lui doivent payer ses arrérages. Son caractère est très douteux, mais comme il est utile il doit obtenir quelque récompense. Sa Majesté approuve l'attention que l'on donne aux mines ; le minerai a été envoyé à l'hôtel des monnaies. Il faudra s'enquérir de la raison de la suspension d'Allsopp. Les pétitions concernant le commerce sauvage ont été envoyées au conseil du commerce. L'exploration de l'intérieur de l'Amérique du Nord doit être encouragée. 298

17 décembre,
Whitehall.

Le même au même. Une requête devra être faite sur l'état de la judicature de Québec. Maurice Morgan a été nommé pour cette fin et on lui adjointra le juge en chef et d'autres personnes intelligentes et bien instruites. 325

Sous enveloppe. La résolution du Conseil privé sur la matière, datée de St. James le 28 août 1767. 327

Lettre d'instructions à Maurice Morgan en datedu 17 décembre. 331

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE PAR LE GOUVERNEUR CARLETON AVEC LE
MINISTÈRE ANGLAIS, 1767-1768.

Q. 5—1.

1767.
4 novembre,
Québec.

Carleton à Shelburne. Transmets la pétition concernant le papier monnaie canadien. La crainte des pétitionnaires que la plus grande proportion de la distribution n'échée aux marchands britanniques, les principaux porteurs des ordonnances et cartes, au lieu des commerçants canadiens qui possèdent les lettres de change et certificats ; ils ont peur d'être exclus de toute participation demandant de partager également avec leurs concitoyens l'indemnité accordée par la France. 238

Suit la pétition (en français). 240

1767.
20 novembre, Québec. Carleton à Richard Sutton, sous-secrétaire, avec copie des ordonnances. Page 1
- 21 novembre, Québec. Carleton à Shelburne. Avec la pétition des marchands du Canada faisant des représentations contre l'application d'un acte de faillite. C'est l'opinion du procureur général que l'acte peut être mis en vigueur, mais il l'a tenu en réserve, dans les circonstances, conformément à la demande de la pétition, jusqu'à ce que le gouvernement se soit prononcé sur la matière. Autres observations et raisons. 2 à 237
- 23 novembre, Québec. La pétition est jointe. 245
- 24 novembre, Québec. Carleton a Shelburne. Rapporte la capture par le *Canso* du brigantin *Charming Peggy* avec cargaison de vin, et sa condamnation par la cour de l'amirauté. 248
- 25 novembre, Québec. Le même au même. Transmets la pétition de Cugnet et Taché concernant l'injustice à laquelle ils sont soumis par suite de l'avantage que l'on prend de la règle concernant le premier navire d'Europe arrivé sur la côte. Il (Carleton) fait remarquer l'injustice commise à l'égard des pétitionnaires, et que la Grande-Bretagne ne gagne rien à se mêler d'une industrie que ces derniers et leurs ancêtres ont pratiqué depuis une certaine d'années. 251
- 9 décembre, Québec. Pétition (en français) de Cugnet et Taché au sujet des pêcheries à Mingan, etc. 255
- 25 novembre, Québec. Pétition de Jean Taché, marchand de Québec, concernant le poste de Saint-Modèle sur la rive nord du détroit de Belle-Isle. 258
- 9 décembre, Québec. Carleton à Shelburne. Concernant la force relative des anciens et nouveaux sujets, la politique du ministère français, etc., etc. (Cette lettre ainsi que la liste de la noblesse au Canada et de ceux de cette classe qui sont partis pour la France sont publiées en entier dans le rapport sur les archives pour 1888, à la note C, en commençant à la page 44.) 260 à 280
- 9 décembre, Québec. Le même au même. Transmettant les procès-verbaux du conseil jusqu'au 30 septembre. 281
- Procès-verbaux, 10 juillet. Plainte de Sauvages des Deux-Montagnes qu'il est envoyé du rhum à leur village. Rapport et documents se rapportant à la perception des droits sur le vin. 282 à 290
- Procès-verbaux, 3 août. Un détachement reçoit instruction de se rendre aux Deux-Montagnes afin d'empêcher le commerce du rhum, etc. Proclamation portant que ceux qui possèdent des documents ayant trait aux affaires publiques sous le régime français, doivent les remettre au greffier du conseil. 290-291
- Procès-verbaux, 7 août 1767. Renvoi des pétitions au sujet d'affaires particulières. 292
- Ditto, 11, 13 et 27 août. Décision prise au sujet des pétitions particulières, entre autres d'une pétition de la part de William Titchbourne pour le privilège exclusif d'émettre des effets à ordre pour des petites sommes, afin de subvenir au besoin d'un numéraire. 293
- Ditto, 31 août. Diverses pétitions, entre autres une pour l'adoption du cours d'Halifax, renvoyées pour enquête. 295
- 10 décembre, Québec. Carleton à Shelburne. Envoie copie d'une lettre à la Trésorerie concernant la dépense et les droits, etc., de la province. 299
- 10 décembre, Québec. Le même à la Trésorerie. Rend compte de la constitution du gouvernement civil actuelle de la province, ainsi qu'estimations, un projet d'articles qui pourraient être imposés, etc. La situation actuelle des lois et revenus de la province est très préjudiciable aux intérêts britanniques et a besoin d'être promptement arrangée. Remarques sur la nécessité de faire régler la question des appointements officiels; sur les mesures prises afin d'empêcher la vente du rhum aux Sauvages; le paiement d'un interprète; sur le défaut de régularité dans les comptes du revenu,

1767.

etc., les causes de l'augmentation de la dépense pendant certaines années, y compris l'état de ruine des édifices publics, l'aide donnée à ceux qui ont été ruinés par la guerre, etc., etc. Le commerce qui a été détourné de son chenal établi n'a pas encore repris son cours régulier de façon à déterminer quels droits on pouvait lever avec le moins d'inconvénients. Envoie la liste et l'estimation du montant qui peut être perçu au moyen des droits projetés, le revenu le plus certain serait celui provenant du droit sur les spiritueux. Le principal objet des règlements projetés est de détourner le commerce ruineux du rhum des colonies de la Nouvelle-Angleterre; autres observations.

Page 300

Droits projetés, dépenses et autres tableaux. 306 à 315

24 décembre,
Québec.

Le même au même. Donne le sommaire des lois du Canada à l'époque de sa soumission qui ont été remplacées par l'ordonnance du 17 septembre 1764. A préparé une ordonnance sur la matière, mais ne l'a pas soumise. Avait ordonné de faire un abrégé des lois en vigueur à l'arrivée des Anglais, afin de montrer les différences, et prendre ainsi des mesures pour faire disparaître le mécontentement. La confusion dans l'administration de la loi dans les différentes cours. Les futurs effets du changement dans le rapport de la propriété et des successions parmi les Canadiens. Les anciennes décisions immédiates et peu coûteuses dans les causes légales comparativement au retard actuel et à la forte dépense, en sorte que la personne lésée est plutôt opprimée que secourue par les cours. Il conseille l'abrogation de l'ordonnance actuelle et de laisser les lois canadiennes presque en entier pour les changer selon que les circonstances le rendront à propos. Les lois qui doivent être immédiatement présentées pourraient être publiées comme code canadien selon qu'il en a été fait par Edouard 1er après la conquête du pays de Galles. Les juges résideront dans chaque district et auront un adjoint canadien, ils recevront des appointements et pas d'honoraires, et les honoraires des employés inférieurs seront fixés comme dans le gouvernement français, etc., etc. 316

Ordonnance projetée pour continuer en vigueur et confirmer les lois et coutumes qui existaient dans cette province sous le régime français concernant la tenure, le droit de succession et l'aliénation des terres. 323

George Jackson à Sutton. Envoie une lettre et paquet de Carleton; est arrivé après une traversée de 52 jours; en débarquant le navire s'est rempli d'eau et tout a été jeté, en sorte que les trois volumes des ordonnances sont endommagés. 243

1768.

13 janvier,
Axminster.

Carleton à Shelburne. Transmettant les procès-verbaux du conseil. 351
Procès-verbaux, 19 octobre 1767. Hugh Findlay est admis membre du conseil. Nomination des comités des ordonnances, etc. 352

Ditto, 10 novembre, concernant les ordonnances. 353

Ditto, 28 décembre. Rapport du comité sur les ordonnances et règlements concernant les rues et chemins, avec preuve. 355

18 janvier,
Québec.

Carleton à Shelburne. Transmets la pétition des marchands, etc, demandant la présentation d'un acte de faillite en opposition à une pétition antérieure demandant que cet acte ne fut pas présenté. Il lui semble que les marchands anglais sont les plus intéressés, et s'ils étaient opposés à la présentation de cet acte, le crédit de la province pourrait en être gravement affecté. 365

Suit la pétition. 367

19 janvier,
Québec.20 janvier,
Québec.

Carleton à Shelburne. Énonçant différents moyens pour gagner l'attachement et l'affection des nouveaux sujets au gouvernement du roi, dont les intérêts ne seraient qu'à demi assurés même dans le cas où les défenses militaires seraient imprenables par un ennemi étranger. Suggère (entre autres mesures) qu'on choisisse une partie des conseillers parmi les Canadiens, qu'on lève un corps canadien et qu'on donne à ces derniers des emplois au service du roi. Les Canadiens, de même que tous les

1768.

autres peuples, aiment les lois et la forme du gouvernement sous lesquelles ils ont été élevés, leur répugnance d'avoir une assemblée législative. Les promoteurs de cette assemblée se trouve au nombre des anciens sujets, mais il ne peut les engager à poser aucune loi pour sa gouverne ou son objet. Les difficultés que ces assemblées donnent au gouverneur des colonies, pour les causes mentionnées. Page 370

16 février,
Québec.

Carleton à Shelburne. Recommande que M. Colin Drummond remplace M. Stewart au conseil. Comme il y a trois personnes à nommer il recommande pour les deux autres sièges M. Masères et M. James Johnstone. La difficulté de trouver des hommes en état de remplir cette charge. 278

17 février,
Québec.

Le même au même. Recommande qu'il soit délivré un mandamus en faveur du capitaine Holland, afin qu'il puisse occuper la place qu'il avait autrefois, lorsqu'il a été nommé par Murray, à la table du conseil. 380

2 mars,
Québec.

Le même au même, avec carte, listes des postes et observations sur le commerce des fourrures fait par les Français, et propositions d'explorer le continent, etc. (La carte n'accompagne pas la lettre. La lettre a été publiée en entier avec la liste des postes dans le rapport sur les archives pour 1886, à la note D.) 382

2 mars,
Québec.

Règlements projetés de sir William Johnson pour le commerce sauvage, accompagnés des objections faites par les marchands de Québec. 391

Pétition des marchands de la province de Québec demandant que le commerce des fourrures soit libre, en date du 15 janvier 1768. 398

3 mars,
Whitehall.

Les lords du commerce à lord Hillsborough, lui transmettant une opinion au sujet des réclamations de MM. Cugnet et Taché à la propriété, et non compris les possessions des terres et postes de pêche sur la côte du Labrador. 328

Opinion en question. 329

Le rapport du procureur et du solliciteur général sur les réclamations est annexé. 332

6 mars,
Whitehall.

Hillsborough à Carleton. Observations sur le contenu des lettres reçues. Sa Majesté approuve ce qu'il a fait pour le service du roi ainsi que son humanité et sa bienveillance à l'égard des nouveaux sujets. Il essaiera d'envoyer dans sa prochaine lettre une dépense favorable à la pétition de de Léry. Les sujets canadiens pourront être assurés de la gracieuse disposition du roi à leur égard. Concernant la conduite du major Rogers à Michillimakinack. Ses observations (de Carleton) au sujet de l'abbé Joncaire seront écoutées. Il (Hillsborough) partage son opinion relativement à un coadjuteur; son idée de donner la préférence au clergé canadien est judicieuse; il est à propos de dissuader les prêtres étrangers de se rendre au Canada, ce qui peut devenir populaire parmi le clergé canadiens, mais la chose doit être laissée à la discrétion jusqu'à ce qu'il ait été adopté un règlement au sujet de la religion en général, lequel pourrait détendre sous des peines sévères qu'on les fasse venir. Le comte de Shelburne continuera à s'occuper de l'Acte de Québec. Traite des cas du navire pris et condamné et de Cugnet et Taché. Etant un de ceux qui ont rédigé la proclamation de 1763, il peut affirmer que, quelque soit le sens légal que l'on peut donner aux expressions employées, ce n'était aucunement l'intention de détruire les lois du Canada relatives à la propriété, mais que la justice fut administrée comme en Angleterre, ainsi que c'est le cas dans Kent et plusieurs autres parties de l'Angleterre où existent le gavelkynd et plusieurs autres coutumes particulières, bien que la justice y soit administrée d'après les lois d'Angleterre. C'est malheureux pour Québec que l'on y ait envoyé des hommes faibles, ignorants et intéressés pour faire exécuter la proclamation; leur conduite absurde et cruelle. Sa conduite prudente relativement à la demande d'un acte de faillite. La question de construire une citadelle est ren-

1768.

voyée à d'autres départements. Le roi approuve l'ordonnance projetée (p. 323) ; d'un autre côté et en attendant un règlement général il devra continuer à employer tout raisonnement affable et convenable pour convaincre les nouveaux sujets de Sa Majesté de l'intérêt qu'Elle prend à leur bien-être et sûreté. Page 344

16 mars,
Québec.

Carleton à Shelburne. Envoie les ordonnances pour accorder les permis aux auberges et pour empêcher les accidents par le feu, ainsi que des observations. 401

Suivent les ordonnances. 403-409

9 avril,
Québec.

Carleton à Shelburne. Les procès-verbaux du conseil ont été envoyés. 421

Procès-verbaux, 5 janvier 1768. Pétitions reçues. 422

Ditto, 2 février. Rapport sur les comptes publics ; le rapport donne les détails en entier. 423-427

Ditto, 4 février. Lecture de l'ordonnance. 428

Ditto, 8 février. Rapport sur les pétitions déposées sur la table. 428

Ditto, 16 février. Considération des ordonnances, ordre est donné de réparer le quai du roi. 429

Ditto, 23 février. Approbation des ordonnances. Il sera offert de cinq chelins sterling par jour à un bon traducteur français. Election des huissiers ; réparations au quai du roi, etc. 431

Ditto, 14 mars. Ordre est donné de s'enquérir de la cause du remplacement d'Allsopp ; pétitions reçues et annonce donnée aux soldats qui ont tiré des terres sur la Baie des Chaleurs. 433

Ditto, 28 mars. Les instructions données par le roi (le 28 août 1767) pour l'établissement de cours de judicature sont inscrites, et un comité est nommé. Les ordonnances sont modifiées. 435

11 avril,
Québec.

Carleton à Shelburne. Envoie la liste des honoraires demandés par les fonctionnaires publics ; le retard par suite du mauvais vouloir apporté à fournir le renseignement. Il est impossible de prévenir tous les abus qu'entraîne cette méthode de rétribuer les services ; il n'y a aucune peine imposée pour violation des règlements. Les exemples rapportés feront voir avec quelle habileté les fonctionnaires éludent les ordres du gouvernement. Le montant onéreux, le mauvais effet de ces abus dans l'esprit des Canadiens. 441

(Pour la liste des honoraires et documents mentionnés dans cette lettre, voir Q. 5-2, p. 445.)

14 mai,
Whitehall.

Hillsborough au gouverneur de Québec. A reçu les lettres, qui ne font que corroborer ce qui a été mentionné précédemment ; il y est répondu dans une dépêche antérieure. Il croit que la réponse à la demande de M. de Léry sera favorable. Mort de la princesse Louise, la sœur du roi. 376

11 juin,
Whitehall.

Le même à Carleton. La copie des instructions qui lui sont envoyées lui montrera que ses désirs concernant le conseil ont été exaucés. Le rapport des postes sauvages qui a été reçu servira à la préparation des règlements pour le commerce. Les ordonnances ont été soumises au conseil du commerce. 419

CORRESPONDANCE ENTRE LE GOUVERNEUR CARLETON ET LES MINISTRES ANGLAIS—1768.

Q. 5-2.

1768.
30 janvier.
Michilimackinac.

F. Spiesmacher, capitaine du 60e régiment, à Guinand, Londres. A été envoyé à ce poste par le commandant en chef pour mettre en prison le major Rogers pour haute trahison, ce qui est fait. Dénonciation faite par un Sauvage des rapports de Rogers avec les Français, dans l'intérêt desquels il était, et à l'aide desquels il espérait faire fortune. Donne des

1768.

détails des intrigues de Rogers avec les soldats et les Sauvages, dans le but de s'emparer du poste, d'enlever les marchandises et les munitions, et de tuer les officiers et Frobisher. Détaille les moyens adoptés pour s'assurer de la véracité de la dénonciation; l'arrestation de Rogers qui, avec un soldat du 60e, a été mis aux fers. (La lettre est datée comme on le voit en marge, mais il y a des dates subséquentes dans le corps de cette lettre.)

Page 607

11 avril,
Québec.

Liste incluse dans une lettre de cette date (Q. 5-1, p. 441), des honoraires réclamés par des fonctionnaires du gouvernement dans la province de Québec, et transmise par ordre de sir Guy Carleton. 445

Copies de comptes pour montrer comment sont augmentés les honoraires, et d'honoraires pour détention, à raison desquels est détenu un prisonnier dans un procès civil. 467 à 476

12 avril,
Québec.

Carleton à Shelburne (n° 33). La difficulté d'avoir les listes d'honoraires; les abus que cause la location des emplois au plus haut enchérisseur. La préparation des listes de concessions antérieures à la conquête du pays, qu'il envoie aujourd'hui, s'est trouvée retardée par l'ignorance où étaient de la langue ceux employés à ce travail, quoiqu'on doive dire que ces vieux documents ne sont pas aussi clairs qu'on pourrait le désirer. Observations sur les conditions de ces concessions. Recommande, comme étant une mesure sûre d'avoir un bon effet, que tous les propriétaires soient admis à prêter le serment de foi et hommage, qui est très solennel et obligatoire; outre qu'il confirmerait les titres, ce serment rappellerait du service de la France ceux qui possèdent ici des terres. Remarques sur les conditions des concessions déjà faites, et sur celles qu'on pourrait insérer dans les nouvelles concessions. Il va augmenter et développer l'abrégé projeté des lois en vigueur sous la domination française. 477

Inclus: "Coutumes et usages anciens de la province de Québec." 482

Liste des seigneuries concédées par le gouverneur et l'intendant français avant 1760. 560

13 avril,
Québec.

Carleton à Shelburne (n° 34). Contestations entre les Sauvages du Sault Saint-Louis et McKay, arpenteur général des bois et forêts, au sujet de terres par lui achetées de Mme LaNoue, et longtemps occupées par les Sauvages. Arbitrage proposé; l'avantage au point de vue politique de se concilier les Sauvages; suggère que McKay reçoive en argent ou en biens fonciers l'équivalent des terres en litige. 588

14 avril,
Québec.

Le même au même (n° 35). Que depuis son arrivée en Canada, il a étudié les mouvements du clergé, son caractère, ses biens et ses revenus. Est convaincu que l'état (inclus) des affaires des jésuites, fait par le Père Glapion, est loyal et juste. Leurs concessions sont étendues, mais de peu de valeur (en donne des détails). Il croit que loin de pouvoir faire remise de fortes sommes, après leurs réparations, etc., ils sont à peine en état de s'entretenir. Leur situation était meilleure avant la conquête, car ils avaient chaque année du roi de France, 14,500 livres pour leurs missionnaires, outre des biens en France qui leur rapportaient 11,000 livres par an, et qui ont subi le sort de toutes leurs autres propriétés lors de leur expulsion générale. Le recteur affirme solennellement qu'il n'a pas été envoyé un chelin à l'étranger, et on a des preuves qui corroborent cette affirmation. La mauvaise renommée de Roubaud. S'il est envoyé, en tirera le meilleur parti possible. 590

Inclus. État (en français) par le Père Glapion, des affaires des Jésuites, avec un exposé du cas de Roubaud, opposé à ses assertions. L'exposé se termine ainsi: "Je suis prêt à faire serment que nous n'avons envoyé d'argent ni en Italie ni en aucun autre pays. De plus il est vrai que nous n'avons pas 3,000 livres comptant; qu'il nous manque plusieurs provisions nécessaires, et que nous devons 2,000 livres au charpentier qui a réparé l'église l'été dernier. 593

1768.
15 avril,
Québec. Carleton à Lachlan Maclean. Watson est un homme sensé, intelligent, qui connaît bien les affaires. Ce qu'il a dit sur la non-réception des lettres était exact, car on n'a reçu les premières réponses qu'après son départ. Le retard dans l'arrivée des lettres est regrettable. Demande des fermiers de la poste royale de Tadoussac, qui ont produit un ordre confirmant leur bail et renversant ainsi la décision de Murray. Ne sait que faire, n'ayant pas reçu de renseignements sur ce sujet des serviteurs de Sa Majesté. 612
- 25 avril,
Québec. Le même à Shelburne. Avec deux ordonnances. 614
Ordonnance modifiant celle sur le prix du pain. 615
Ordonnance modifiant celle du 15 mai 1765 sur la circulation monétaire. 619
- 26 avril,
Québec. Carleton à Shelburne. Nouvelle d'un incendie à Montréal qui a éclaté près de la porte Saint-Laurent. Les pertes ne sont pas d'un tiers de celles causées par la conflagration de 1765, mais les nouveaux sujets, particulièrement la noblesse, ont beaucoup souffert. A distribué \$400 et des vivres pour venir en aide aux nécessiteux. On a commencé des collectes privées pour secourir les incendiés, mais on n'en peut attendre que peu de chose, à cause de la situation générale du peuple. Appelle l'attention sur les efforts du colonel Jones et de la garnison, grâce auxquels seuls une partie de la ville est sauvée. Le danger résultant de l'état très peu sûr des poudrières. Précautions suggérées, etc. 622
- 27 avril,
Québec. Le même au même. Une enquête sur la conduite d'Allsopp. Il faut que l'on convainque la province qu'on ne fermera pas les yeux sur la désobéissance à cause du renvoi d'office d'un gouverneur, car c'est l'autorité du roi qu'on doit maintenir. Pétition demandant l'exclusion d'Allsopp du conseil, mais comme il paraît par le rapport qu'il a été assez puni par deux années de suspension, on a levé cette suspension. 626
Inclus. Pétition contre l'admission d'Allsopp au conseil. 629
Rapport de la commission sur la suspension d'Allsopp, signé par W. Hey, juge en chef, Samuel Holland et Francis Masères, avec les témoignages au long. 633
(Les procédures, la preuve et les dépositions sous serment vont de 629 à 722).
- 15 mai,
Montréal. Francis Mackay à Hillsborough. A exploré une partie du lac Champlain et a marqué pour la marine 500 mâts de pin rouge et de cyprès, dont quelques-uns de dix pieds de circonférence; et 100 mâts de pin blanc, dont quelques-uns de douze pieds de circonférence; il a continué de marquer des arbres pour le service de la marine, malgré la clameur publique des possesseurs des concessions du roi de France, lesquelles réservaient le "bois de construction," terme sur l'interprétation duquel il y a divergence d'opinion. Demande des instructions. A nommé trois délégués pour empêcher la destruction du pin. 766
- 9 juillet,
Whitehall. Hillsborough au gouverneur de Québec. Le roi est décidé de mettre fin aux maux que causent les mauvaises nominations d'adjoints faites par les possesseurs d'emplois conférés par lettres patentes, et les fraudes et les exactions commises dans la perception des honoraires. La question a été soumise aux lords du commerce pour qu'ils portent remède à ces abus, et en attendant on fera des règlements provisoires pour restreindre les honoraires dans les limites nécessaires, et pour punir les contrevenants. Regrette le retard apporté dans l'établissement du gouvernement de la colonie, mais se flatte qu'avant longtemps la législation, le revenu, la religion et les lois seront fixés sur des bases satisfaisantes, de manière à satisfaire les désirs raisonnables des nouveaux sujets. On aura égard à ce qu'il (Carleton) suggère sur ces points. La suggestion d'admettre les propriétaires à prêter le serment de foi et hommage est fondée sur une saine politique. Quand on aura reçu des renseignements complets

1768.

sur le titre de McKay dans son différend avec les Sauvages du Sault Saint-Louis, on prendra l'affaire en considération. Est content que la nouvelle de l'envoi par les jésuites de fortes sommes soit fausse; espère que celle de même nature touchant les Sulpiciens de Montréal est aussi mal fondée. Demande si le règlement à l'effet de ne pas permettre de nouvelles admissions dans les couvents et les monastères a été observé; on devrait déconseiller la claustration pernicieuse de bons sujets. Roubaud a été utile, mais comme il a fait surgir des animosités parmi ses frères en Canada, et qu'il ne peut y être d'aucune utilité, il n'y sera pas envoyé, mais il ne sied pas au gouvernement de le voir privé de ses justes droits, ainsi, on devra insister sur sa rente viagère. Page 602

Carleton à Hillsborough. Le félicite sur sa nomination de secrétaire d'Etat pour les colonies. 725

Le même au même. A remonté le Catawaqui et d'environ 40 milles la rivière des Outaouais. A reçu à son retour de M. Montmolin, un mandement, et un autre de M. Veyssière, pour admettre l'un à la charge de l'église et de la paroisse de Québec et l'autre à celle de Trois-Rivières. Signale la disconvenance des termes employés dans les nominations; déjà des pouvoirs aussi étendus ont entraîné des difficultés en des matières civiles; si ces pouvoirs doivent s'étendre aux droits ecclésiastiques, il s'ensuivra des maux bien pis. A, en attendant, émis des commissions leur donnant pouvoir de faire tout le bien dont ils sont capables, sans les autoriser à faire du mal. Avait une si piètre opinion de Veyssière qu'il a refusé de le recommander. Montmolin mécontent de ce que sa demande pour les dîmes, etc., a été refusée. Il y a déjà de la place pour l'église, et si l'on continue la politique consistant à empêcher les Jésuites et les Récollets de se recruter, on en trouvera plus qu'il n'en faudra. 726

Formule de commission au pasteur d'une paroisse (anglicane). 730

Hillsborough à Carleton. Sa Majesté est beaucoup affectée des souffrances causées par l'incendie à Montréal. Le roi approuve sa conduite dans le cas d'Allsopp et sa réintégration au conseil. Envoie un arrêté du conseil confirmant la démarcation de la frontière entre les provinces de Québec et de New-York. Sa commission de gouverneur ayant été expédiée il y a quelque temps, les instructions lui sont aujourd'hui transmises. 723

Carleton à Hillsborough. Envoie les minutes, etc. Deux ou trois personnes qui ont essayé de faire signer une pétition demandant la constitution d'une assemblée ayant échoué, sont maintenant tranquilles. 732

Ordonnance sur les pilotes. 733

Minutes, 5 avril 1768. Prise en considération des ordonnances 744

Idem, 18 avril. Pétitions reçues. 745

Idem, 22 avril. Suspension d'Allsopp levée; il reprend ses emplois. Relation de l'incendie à Montréal; distribution de secours ordonnée jusqu'à concurrence de \$400. 746

Idem, 5 mai. Lecture du rapport sur la demande de bail du quai du roi à Québec, et renvoi de la pétition. Prise en considération d'ordonnances. Boulangers demandant une loi sur les patentes. Rejet de la pétition de John Monteith demandant la confirmation de son titre de propriété sur une île et une seigneurie sur le lac Champlain. Ordre de publier une annonce défendant de couper du bois sur le domaine du roi. 748

Carleton à Hillsborough. Avec un état des produits fabriqués du pays, comme on peut se le procurer, car il n'en est pas exporté et il n'en est guère apporté au marché. La politique de la cour de France était de décourager l'industrie manufacturière, mais le haut prix des marchandises dans ces dernières années fait que le peuple est devenu ingénieur à subvenir à ses propres besoins, et il a toujours depuis manufacturé une partie de ses vêtements, état de choses qui va augmenter plutôt que

21 juillet,
Québec.21 juillet,
Québec.12 août,
Whitehall.4 août,
Québec.31 août,
Québec.

1768.
de diminuer, au détriment de la Grande-Bretagne, à moins qu'on ne porte son attention sur quelque chose de plus visiblement avantageux. Suggère la culture du lin et du chanvre, à laquelle le sol est bien propre, et si par ce moyen les habitants peuvent acheter ils préféreront aux leurs les produits bien finis des manufactures anglaises ; recommande aussi qu'on ne perde pas de vue les forges de Trois-Rivières. Encourager ces industries serait d'un meilleur effet que prohiber la fabrication. Page 760
- 10 septembre, Québec. Rapport sur l'état des manufactures. 763
Maurice Morgan à Hillsborough. Est arrivé ici le 22 août. Les mesures préliminaires qu'il a prises pour s'enquérir et faire rapport sur les réformes nécessaires dans la judicature de la province. 837
- 14 septembre, Québec. Carleton au même. Lui transmet des ordonnances, proclamations, etc. 770
(Pour une partie de celles-ci, voir Q. 5-1, p. 1 à p. 237 ; les autres se trouvent dans Q. 5-2, de la page 772 à la page 836.)
- 12 octobre, Whitehall. Hillsborough à Carleton. Donne son approbation à la commission délivrée à Montmolin et à Veyssière. Le soutien de l'Eglise anglicane et la tolérance envers les nouveaux sujets pour l'exercice de la religion catholique seront l'objet d'une sérieuse attention dans la confection des règlements généraux. Protection à donner à l'Eglise établie, et soin à prendre pour que ses offices se célèbrent décentement. Est peiné que la nomination de Veyssière ne soit pas conforme à ses désirs. Envoie copie d'une lettre de l'évêque de Londres sur ce sujet. 756
- 12 octobre, Québec. *Inclus.* L'évêque de Londres à Hillsborough. Recommande la nomination de Richard Farmer pour la Floride Orientale. Si le gouverneur de Québec avait envoyé ses objections tandis que Veyssière se rendait à Québec, il (l'évêque) n'aurait pas voulu se mêler de solliciter une nomination, mais les recommandations étaient si fortes qu'il n'avait pas d'option. 758
- 12 octobre, Québec. Carleton à Grey Cooper, secrétaire de la trésorerie. A reçu instruction d'aider l'adjoint du receveur général à percevoir les droits ; fait voir la confusion et la ruine qu'entraînerait la tentative de percevoir les arriérés ; lui et le conseil conviennent que l'affaire soit différée et que la levée des droits commence au printemps prochain, en donnant dûment avis à cet effet. 849
- 12 octobre, Québec. Estimation du revenu sur les spiritueux, calculé d'après les quantités importées en 1765, 1766 et 1767. 852
- 28 octobre, Montréal. Carleton à Hillsborough. Dépêches reçues. Les préposés des douanes n'ont pas rencontré d'opposition. 847
- 14 novembre, Québec. Francis Mackay au même. Demande des instructions pour écarter tout doute sur la régularité de l'avis de sa nomination, sur le pouvoir de réserver du bois pour le service de Sa Majesté, etc. 768
- 14 novembre, Québec. Carleton au même. Avec les minutes du conseil. 856
Minutes du 4 juillet. Comité chargé de préparer une ordonnance au sujet des routes. Demandes de dommages-intérêts résultant de la chute des forges du roi dans le Cul-de-sac ; pétition de John Fraser pour être nommé instituteur renvoyée. Pétitions diverses et ordre d'arpentage pour les terres des Sauvages, etc. 857
- Idem, 30 juillet. Instructions reçues de rendre libre le commerce avec les Sauvages, accompagnées de documents. La recommandation de l'arpenteur général à l'effet d'arpenter à partir des Cèdres jusqu'au lac Ontario, approuvée. Notes d'arpentages de lots reçues, autres arpentages ordonnés. 860
- Idem, 1er août. Pétition. Rapports sur les comptes publics présentés, avec les comptes. 863
- Idem, 5 août. Rapport de comité sur la pétition de Colin Drummond et Jones Clark Minot, au sujet du quai du roi, donné en entier. 870

1768.

- Idem, 6 août. Autres détails relatifs au quai du roi. Page 872
- Idem, 16 août. Pétitions reçues. 873
- Idem, 18 août. Pétition demandant des terres sur la Ristigouche rejetée, ces terres étant réclamées par les Sauvages. Autres pétitions et menues affaires. 874
- Idem, 29 août. Pétitions et entrées de rapports reçus. 876
- Idem, 3 septembre. Rapport (donné au long) du comité sur les réparations au château Saint-Louis. Pétitions demandant des terres. 878
- 15 novembre, Hillsborough à Carleton. Rapport sur l'état des manufactures reçu ; est surpris de voir que la fabrication de la toile et des lainages a pris un développement qu'il n'aurait pas pu imaginer. La prohibition serait impraticable et impolitique, espère que quand les arrangements seront terminés, on pourra obtenir un revenu pour encourager d'autres industries. Naissance d'un prince. Ouverture du parlement ; les adresses adoptées à l'unanimité, avec la résolution de maintenir intacte la suprême autorité de la législature de la Grande-Bretagne sur toutes les parties de l'Empire britannique, déjoueront, espère-t-il, les vues de ceux qui cherchent à créer de la désunion et du mécontentement. 839
- 19 novembre, Carleton à Hillsborough. A communiqué l'opinion du procureur général et du solliciteur général à ceux qui réclament comme seigneurie de Mingan, les îles de ce nom et d'Anticosti. A refusé de transmettre des doubles de leur réponse, parce qu'ils en avaient déjà envoyé à un agent privé l'original pour être présenté à Sa Seigneurie. 883
- 20 novembre, Le même au même. Rend compte des contestations sur la question de savoir comment disposer des fanons de baleine échoués quelque part dans le fleuve. Le différend quant aux droits des officiers de la cour de l'amirauté et aux pouvoirs de Carleton en cette affaire. 885
- 20 novembre, Le même au même (confidentielle). Ne croit pas les rumeurs sur les préparatifs qui se feraient pour la reprise de Québec par les Canadiens. Il ne doute pas de leur attachement secret pour la France, qu'ils conserveront tant qu'ils seront exclus de tout emploi dans le service britannique. La France a naturellement l'affection du peuple, et on n'a rien fait pour gagner un seul homme. Il ne peut donc être sûr qu'il n'existe pas de correspondance séditeuse, mais dans l'affirmative, cette correspondance doit s'échanger entre un très petit nombre, et il est impossible que le comte de Chatelest ait répandu ce bruit pour créer de la jalousie, quand a été connu le projet de lever un régiment canadien, afin d'empêcher le succès d'une mesure qui les attacherait au gouvernement anglais. A eu de la part des gentilshommes de la province des demandes sollicitant leur admission dans le service du roi, où ils témoigneraient de leur zèle et de leur gratitude. Considérations sur le rôle que prendrait la France si les colonies poussent les choses à l'extrémité. Comment pourraient être assurés le bon vouloir et l'amitié des Canadiens, et la sécurité du Canada. Renvoi à des lettres précédentes où il exprime l'avis qu'il est nécessaire d'avoir les sympathies des Canadiens ou de grandes forces pour s'assurer de la province. 890
- 21 novembre, Thomas Bradshaw à John Pownall. Engager lord Hillsborough à en informer les lords de la Trésorerie si l'on a donné à entendre au général Murray que son traitement comme gouverneur de Québec devait être de £1,500 par an. 842
- 21 novembre, Pownall à Bradshaw. Dit que lord Hillsborough ne peut donner certaines informations quant au traitement de Murray. La Trésorerie a recommandé £2,000 par année ; lord Grenville pensait que £1,200 étaient suffisants. Hillsborough croit que £1,500 constituent un traitement raisonnable. 843
- 21 novembre, Bradshaw à Pownall. Transmettant une lettre de Francis MacKay (p. 768) pour que lord Hillsborough en prenne connaissance. 845
- 15 novembre, Whitehall.
- 19 novembre, Québec.
- 20 novembre, Québec.
- 20 novembre, Québec.
- 21 novembre, Bureau de la trésorerie.
- 21 novembre, Whitehall.
- 21 novembre, Bureau de la trésorerie.

1768.
10 décembre,
Whitehall. Hillsborough à Carleton. La lettre n° 5 (12 octobre) a été soumise au roi. La lettre au secrétaire de la Trésorerie envoyée aux lords du commerce. Page 853
- 20 décembre,
Londres. Le comte Chatelest Lamont à Hillsborough (en français). Demande qu'on prenne favorablement en considération les réclamations de la marquise de Vaudreuil au sujet de ses terres au Canada, car elle est réduite à une grande pauvreté. 854
- 24 décembre,
Whitehall. Hillsborough au comte Chatelest (en français). Si le roi avait retiré quelque revenu de la province de Québec, il aurait rappelé à la mémoire de Sa Majesté les promesses de lord Shelburne à la marquise de Vaudreuil. Dès que seront réglées les affaires de Québec, il fera tout en son pouvoir pour les intérêts de la marquise. Est affligé de son dénuement. 855

CORRESPONDANCE ENTRE LE GOUVERNEUR CARLETON ET LE MINISTÈRE ANGLAIS.—1769.

Q. 6.

1769.
4 janvier,
Whitehall. Hillsborough à Carleton. Sa conduite au sujet de la contestation dans l'affaire de l'amirauté (Q. 5-2, p. 885) a été dictée par le soin des intérêts de la couronne, tandis que celle des juges et des officiers a été influencée par des motifs personnels. Sa commission de vice-amiral a été transmise. Page 1
- 4 janvier,
Whitehall. Le même au même. Ses observations sur l'état et le caractère des nouveaux sujets seront utiles dans l'étude des mesures sur lesquelles on délibère. La nécessité de donner à cette brave et fidèle population une part raisonnable dans les institutions qui doivent former la base du futur gouvernement, mais il craint que l'esprit de faction et les préjugés empêcheront d'employer ces sujets dans le service militaire, bien qu'il voie que ce serait fort avantageux de les y employer.
- 18 janvier,
Québec. Carleton à Hillsborough. N'a pas encore reçu d'avis formel pour le paiement de la pension de M. DeLery, mais en attendant lui a payé £100 pour six mois, à porter au compte du service secret, jusqu'à nouvel ordre, alors qu'il sera opportun de rendre le fait public. Appelle l'attention sur cette circonstance suspecte que Cadet, Canadien de basse extraction, élevé du métier de boucher à la position de munitionnaire général, a, après sa sortie de la Bastille, envoyé deux ou trois mille livres sterling pour être distribuées parmi ses anciennes créatures et en aumônes à cette paroisse ainsi qu'aux paroisses environnantes. Il est illettré mais doué de notables talents, et bien propre à être employé par le gouvernement français s'il trame quelque chose contre ce pays. 9
- 14 février,
Québec. Le même au même. Envoie les minutes du conseil. 14
- Minutes du 27 septembre 1768. Constructions élevées à Chicoutimi par Merry et autres, pour le commerce des fourrures, à démolir. Comité pour les honoraires. Rapport du comité sur les dommages causés par la chute des forges du roi dans le Cul-de-Sac. Pétitions pour terres. 15
- Idem, 14 octobre. Pétitions, etc., reçues. 20
- Idem, 26 octobre. Affaires de forme. 21
- Idem, 1er novembre. Affaires de forme. 22
- Idem, 3 novembre. Potts assermenté comme commissaire de la cour de vice amirauté. Pétitions présentées. 23
- Idem, 24 novembre. H. T. Cramahé, Walter Murray et Colin Drummond assermentés comme conseillers. Comités, etc., nommés, et ordres envoyés aux fonctionnaires de fournir leurs comptes. 25

1769.
15 février,
Québec. La nécessité de lois rigoureuses pour se mettre en garde contre les incendies. Page 29
- Commission à John Frank le nommant inspecteur des cheminées à Québec. 30
- 15 mars,
Québec. Carleton à Hillsborough. Ne peut penser qu'à James Johnstone, John Gray et Jacob Jordan comme capables de succéder à Price au conseil. Il est difficile de choisir des personnes compétentes dans une telle cohue. Demande l'admission de quelques membres de la noblesse canadienne ; indique les avantages à attendre de cette mesure. Envoie une liste de 12 noms, dont le premier est celui de M. de Léry, parce qu'il a de bonne heure témoigné le désir de servir Sa Majesté. Contredit la nouvelle que l'évêque vit en grande pompe, qu'il affecte de déployer la pompe et l'apparat de l'Eglise de Rome, et qu'il bâtit un palais magnifique. La seule procession est celle de la Fête-Dieu, qui a toujours été observée, et la magnificence de ses constructions consiste à poser une nouvelle couverture sur l'évêché, dont les murs étaient debout ; il le loue maintenant pour des bureaux publics. Lui-même vit dans un petit appartement du séminaire, et mange à la table commune. La question de religion est délicate. Pour expliquer bien des choses et régler des affaires privées, il désire retourner en Europe pour un temps ; en étant sur les lieux, il pourrait éclaircir beaucoup de difficultés. 34
- 20 mars,
Londres. John C. Roberts à Pownall. Demande qu'il soit envoyé à Carleton une notification formelle à l'effet qu'Allsopp a été nommé son adjoint comme secrétaire, etc. 5
- 24 mars,
Whitehall. Hillsborough à Carleton. J. C. Roberts a été nommé secrétaire, etc., du conseil de Québec, et les adjoints qu'il nommera devront être admis. 7
- 13 avril,
Québec. Carleton à Hillsborough. Transmet copie des minutes du conseil. 40
- Minutes, 15 janvier 1769. Entrée de l'arrêté du conseil relatif aux frontières entre Québec et New-York. Pétitions. Comités nommés, etc. 41
- Idem, 17 janvier. Pétitions et rapports. Le rapports sur les comptes, avec tableaux, est entré au long. 46
- Idem, 24 janvier. Instructions du bureau de la Trésorerie entrées dans les minutes, et pétitions reçues. 55
- Idem, 28 janvier. Limites de Laprairie, du Sault Saint-Louis, de René Cartier et des terres non concédées, à fixer. Autres arpentages donnés. 57
- Idem, 14 février. Entrée de la commission nommant Carleton vice-amiral. Pétitions. 59
- 9 mai,
Québec. Carleton à Hillsborough. Envoie de nouveau le plan d'une citadelle pour Québec, dressé en 1767. Les estimations accompagnent cette fois-ci le plan. Opinion des principaux Canadiens, que Québec aurait pu être pris en mai 1759, si l'amiral Durell s'était porté en avant, et que c'est le manque de fortifications qui a déterminé la reddition après la bataille des Plaines d'Abraham ; les restes de l'armée de Murray en 1760 ne pouvant tenir ferme que par ce que l'armée de Léry n'avait ni artillerie ni munitions. La nécessité de fortifier. 63
- 10 mai,
Québec. Le même au même. Proposition faite pour une nouvelle route à la place de celle par le lac Champlain à New-York, laquelle serait achevée au moyen d'une loterie. A refusé de sanctionner cette proposition, à cause du manque de renseignements. La loterie peut être utile pour des fins d'administration, car il sera impossible de créer un revenu à l'aide des anciens droits français comme on le propose, pour les raisons qu'il donne. 65
- 13 mai,
Whitehall. Hillsborough à Carleton. Le roi ne peut qu'approuver ce qu'il a fait au sujet de Léry. Il doit assurer les nouveaux sujets qu'ils jouiront de tous les privilèges et avantages auxquels ont droit les sujets de naissance,

1769.

- en tant que le permettront les lois du royaume. Espère l'informer bientôt que ces choses sont réglées, pour donner ainsi une sécurité et une satisfaction permanente. La question des fortifications est devant un comité spécial. Page 12
- 7 juin, Whitehall. Hillsborough à Carleton. Donne son approbation aux règlements relatifs aux incendies. 32
- 8 juin, Whitehall. Pownall à Bradshaw. Demander à la Trésorerie de permettre à Mills, receveur général, de rester quelque temps ici, car il peut donner d'utiles renseignements sur Québec aux lords du commerce. 33
- 8 juillet, Québec. Carleton à Hillsborough. Transmet des documents relatifs à la réclamation faite dans une pétition de la population de Détroit, au sujet de l'Isle aux Cochons, qu'elle dit avoir été concédée comme commune. La concession à McDougall déferée. 73
- 15 juillet, Whitehall. Lettre (en français) signée par Jacques Campeau, B. Chapoton et Pierre Réaume, contenant la pétition qui porte grand nombre de signatures. 75-78
- 17 juillet, Whitehall. Hillsborough à Carleton. La lettre avec d'autres renseignements a été présentée aux Lords du commerce, qui ont fait un rapport sur l'état de Québec. Jusqu'à ce que le rapport ait été pris en considération et qu'il en ait été disposé par le conseil privé, un congé ne peut être accordé. Qu'il convient d'admettre au conseil quelques-uns des nouveaux sujets. Sa lettre relative à la citadelle sera soumise au comité du conseil. L'ouverture de la nouvelle route mérite considération. 67
- 17 juillet, Whitehall. Le même au marquis de Granby. Envoie la lettre de Carleton au sujet des fortifications pour qu'elle soit mise à l'étude. 69
- 17 juillet, Québec. Carleton à Hillsborough. Arrivé d'un jésuite anglais, Hunter, disant qu'il avait été recommandé pour l'Illinois, mais un prêtre y a été envoyé du séminaire l'été dernier. Il n'a pas été permis à Hunter de rester, d'après les instructions données à Murray. On lui dit que les Jésuites se proposent de faire préparer une pétition demandant la liberté de continuer leur ordre dans la province, mais jusqu'ici il n'a rien été fait à cet égard. 70
- 19 juillet, Québec. Le même au même. Envoie copie des minutes du conseil. 81
- Minutes, 5 avril 1769. Pétition de marchands britanniques et canadiens demandant de nouveaux règlements pour le commerce des pays d'en haut. De marchands de Québec pour une route jusqu'au fort Halifax par le New-Hampshire. Pour un salaire à Charles Dayley, qui a la charge de la pompe à feu. 82
- Idem, 24 avril. Arrêté à l'effet d'empêcher qu'on fasse crédit pour débit de spiritueux. Rapport au long du comité sur la pétition relative au commerce avec les Sauvages. Ce rapport est long et minutieux dans les détails, suggérant certains changements dans les règlements, etc. 83
- Idem, 2 mai. Pétitions renvoyées à des comités. 100
- Idem, 22 mai. Bail du quai du roi envoyé au preneur pour qu'il en fasse lecture; autres affaires renvoyées à des comités. 102
- Idem, 30 mai. Ordonnances approuvées; autres affaires renvoyées à des comités pour qu'ils en fassent rapport. 104
- 20 juillet, Québec. Carleton à Hillsborough. Avec des ordonnances. 108
- 2 août, Québec. Le même au même. Bien que les jésuites ne puissent admettre que la personne qui a si notoirement quitté leur ordre ait eu quelque droit à une pension ou rente viagère, ils en passeront par ce qu'ordonnera Sa Majesté, mais ils sont loin d'avoir les revenus qu'on leur a attribués, et les demandes de Roubaud sont si déraisonnables qu'ils ne sauraient y satisfaire sans se mettre dans la gêne. Il (Carleton) peut certifier la vérité de leur exposé. 109
- Exposé de M. de Glapion, recteur des jésuites, sur les demandes de Roubaud, sur sa conduite, etc. 111

1769.
6 août,
Québec. Carleton à Hillsborough. Envoie trois noms, ceux de John Gray, Jacob Jordan et Francis Levesque, pour remplir au conseil la vacance causée par le décès de Francis Mounier. Demande de nouveau la nomination de quelque membre de la noblesse canadienne. Page 113
- 7 août,
Québec. Le même au même. Hunter (le jésuite dont il a déjà été question) s'embarque pour l'Angleterre avec une pétition de l'évêque et du clergé pour le maintien des jésuites, pour l'éducation de la jeunesse et pour les missions parmi les Sauvages. Pour ces dernières, ils recevaient du roi de France 14,000 livres par année, subvention qui a cessé à la conquête, et lors de la dissolution de l'ordre en France, ils ont perdu des biens leur rapportant 10,000 livres par an. Les récollets ont présenté une pétition à peu près au même effet, mais il ne l'a pas transmise, sachant que Sa Majesté avait pris une résolution au sujet du clergé régulier. Il a été aussi présenté une pétition touchant les anciennes lois, mais comme le roi se propose d'accorder ce que demande la pétition, il croit qu'il vaut mieux que l'avantage vienne de la sollicitude du roi pour leurs intérêts plutôt que de paraître dû aux sollicitations. 115
- 30 octobre,
Québec. La pétition de l'évêque de Québec, signée aussi par le clergé. 117
- 11 octobre,
Québec. Carleton à Hillsborough. A accordé un congé de douze mois à Mères. Il déteste le climat, et veut retourner à Londres pour obtenir de l'avancement; son antipathie à l'égard des Canadiens, etc. Avait espéré que l'expérience finirait par faire disparaître ses préjugés, car il aurait été utile. A été désappointé dans cette espérance, mais ne voulait pas le laisser partir avant que le rapport sur les lois fût complété. Henry Kneller nommé à sa place. 124
- Le même au même. Envoie copie des minutes du conseil. 131
- Minutes, 10 juillet. Règlements proposés par l'Assemblée de New-York pour le commerce avec les Sauvages, regus. Comités pour les comptes, etc., nommés. 132
- Idem, 12 juillet. Lettres envoyées aux magistrats de Montréal, relativement à des plaintes portées contre leur administration de la justice. 133
- Idem, 10 août. Comptes du receveur général produits et assermentés. 141
- Idem, 11 août. Le rapport du comité des comptes approuvé, sauf une partie marquée, et déduction ordonnée. Suit le rapport. 142
- Idem, 18 août. Comité nommé pour s'enquérir de l'administration de la justice. Pétitions présentées. 145
- Idem, 1er septembre. Affaires de forme. 146
- Idem, 14 septembre. Rapport du comité sur l'administration de la justice. (Ce rapport est donné au long.) Pétition de Denys Vitré demandant la restitution du terrain sur lequel sont bâties les casernes, ce terrain lui ayant été pris sans compensation par l'intendant sous le gouvernement français. Ordre de lui payer la somme de £100. 147
- 25 octobre,
Québec. Carleton à Hillsborough. Rapporte les dires de Vialars, marchand de Londres, aux Canadiens, que le roi était prêt à leur accorder tout ce qu'ils lui demanderaient; que les coffres de la France étaient pleins et ceux de l'Angleterre vides, etc. Les raisons de Carleton pour ne pas encourager les pétitions. 161
- 4 novembre,
Whitehall. Hillsborough à Carleton. La question des jésuites, comme de tout autre établissement dans la colonie, est encore à l'étude. Sa conduite à l'égard de Hunter approuvée; la pétition qu'il apporte demande de sérieuses réflexions. Les raisons invoquées par les jésuites pour ne pas servir la rente à Roubaud seront soumises au roi. Les rapports sur la conduite et les dispositions des Sauvages, suites des rumeurs leur annonçant qu'ils verront bientôt le pays dans la possession de la France, exigent qu'on surveille strictement la conduite des nouveaux sujets qui trafiquent avec eux. 121

1769.
13 novembre, Québec. Carleton à Hillsborough. Envoie son rapport sur l'état des manufactures, avec des observations. Page 166
Suit le rapport. 168
- 1er décembre, Whitehall. Hillsborough à Carleton (secrète et confidentielle). Envoie confidentiellement copie du rapport projeté des lords du conseil sur l'état de Québec, pour qu'il l'étudie soigneusement.
- 1er décembre, Whitehall. Le même au même. Les lords du conseil ne prendront pas de résolution sur le rapport des lords du commerce, au sujet de l'état de Québec, jusqu'à l'arrivée de Morgan avec son rapport. Il a, en conséquence, obtenu le congé demandé, car son avis sera utile, mais le roi compte qu'il ne se prévaudra pas de ce congé si la situation de la colonie paraît exiger sa présence. L'opinion favorable qu'on a de Cramahé. 127

CORRESPONDANCE ENTRE LE GOUVERNEUR CARLETON, LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR CRAMAHÉ, LE COLONEL IRVING ET LORD HILLSBOROUGH—1770.

Q. 7.

1767.
22 novembre, Québec. Carleton à Hillsborough. L'abbé Joncaire demande la permission de revenir au Canada. Comme il convient aux desseins des Français au cas où ils trouveraient quelque chose contre ce pays, il est dangeux d'acquiescer à sa demande. L'abbé se plaint d'être mis dans cette position, qu'on le soupçonne en France d'être attaché aux intérêts britanniques, et au Canada d'être trop Français. Comme il n'y a que des soupçons contre lui, il (Carleton) ne numérote pas cette lettre, de sorte qu'on en pourra faire l'usage qu'on jugera à propos. Page 3
1770.
18 janvier, Whitehall. Hillsborough à Carleton. Morgan est arrivé et a remis les papiers qui prépareront la voie à une prompté décision sur l'état de Québec. Regrette le départ de Masères; nomination intérimaire de Kneller approuvée. Se rappelle Vialars, et a eu une conversation avec lui sur l'état de Québec, mais il n'avait pas d'autorisation pour parler en son nom. Toutes les communications faites aux sujets du roi à Québec le sont officiellement et non par l'intermédiaire d'un homme privé. Envoie le discours du roi. M. Charles Yorke succède en fonction à lord Caiden, et sera appelé à la Chambre des Lords.
- 17 février, Whitehall. Le même au même. Qu'une demande de passeport par l'abbé Joncaire ne recevra pas bon accueil. Mort de M. Yorke, le grand sceau mis en commission; lord North succède à lord Grafton comme premier commissaire du conseil du Trésor. 6
- 28 mars, Québec. Carleton à Hillsborough. Transmets l'ordonnance pour la régie des tribunaux. Le caractère de ceux qui avaient des titres pour être nommés juges de paix; ceux faisant de bonnes affaires ne pouvaient y donner le temps nécessaire et les marchands en banqueroute, etc., se servaient de tous les moyens pour augmenter les contestations et leurs propres émoluments, employant des huissiers, pour la plupart soldats français, soit licenciés ou déserteurs, pour réveiller toutes les vieilles querelles dans les paroisses, si bien que les gens étaient ruinés et leurs créanciers frustrés, parce que les honoraires engloutissaient le produit des ventes. Sa propre expérience de ces effets dans son dernier voyage à travers le pays. La nécessité de diminuer les pouvoirs des juges de paix et les moyens qu'il propose pour rendre les lois uniformes. 7
- L'ordonnance en question. 12
- Copie d'une lettre (en français) d'un ancien capitaine de milice, datée d'Yamaska, 3 juillet 1769, et qui donne des détails sur la manière dont la justice est administrée dans le pays.

	1770.		
29 mars,	Québec.	Carleton à Hillsborough. Congé reçu; n'en profitera pas si sa présence dans le pays devient nécessaire. Ça toujours été l'intention d'obvier à l'inconvénient de voir Cramahé remplir des fonctions judiciaires, dans le cas où il serait chargé du gouvernement.	Page 59
10 avril,	Québec.	Le même au même. Envoie des formules de cautionnements et de patentes pour le commerce avec les Sauvages.	62
10 avril,	Québec.	Suivent les formules.	63 à 72.
		Carleton à Hillsborough. Envoie les minutes du conseil.	73
		Minutes, 10 janvier. Comités nommés.	74
		Idem, 1er février. Rapport du comité chargé de rédiger l'ordonnance sur l'administration de la justice, approuvé; ce rapport est reproduit en entier. Pétition demandant le remboursement d'une surcharge de droits sur du rhum.	75
		Idem, 14 février. Traduction de l'ordonnance lue et approuvée.	78
		Rapport sur les comptes et pétitions, etc., reçu. Le détail des comptes y est annexé.	80
25 avril,	Québec.	Carleton à Hillsborough. L'excitation qui règne parmi les anciens sujets à propos de l'ordonnance modifiant la loi sur l'administration de la justice, parce qu'elle affecte leur situation privée ainsi que leur influence. Députation qui lui a présenté une pétition contre l'ordonnance; rapporte les considérations formulées verbalement pour le rappel de cette ordonnance et les réponses qu'il y a faites; ne peut voir aucune raison pour en révoquer quoi que ce soit. Donne des exemples des injustices commises sous l'empire de la loi telle qu'elle était avant l'adoption de l'ordonnance, et de l'intolérable oppression dans laquelle gémissait le peuple.	89
		Suit la pétition susdite.	95
29 mai	Détroit.	Le lieutenant George McDougall à Hillsborough. Au sujet de la concession à lui faite de l'île aux Cochons.	110
		Pétition et documents annexés.	112 à 127
12 juin,	Whitehall.	Hillsborough à Carleton. Ordonnance du 1er février (pour la régie des tribunaux) approuvée, attendu que Sa Majesté veut que tout juste motif de plainte soit écarté.	61
4 juillet,	Québec.	Carleton à Hillsborough. Envoie les minutes du conseil.	128
		Minutes, 18 avril. Pétitions pour terres, etc., reçues. Rapport sur la pétition de Van Felsen pour des terres à Bonaventure, sur la Baie des Chaleurs (rapport reçu, p. 129; reproduit en entier, p. 132).	129
		Idem, 23 mai. Les serments d'Etat, déclaration contre la transubstantiation et serment d'office administrés à Cramahé et à Marteilhe. Rapport sur la réclamation de John Frank, inspecteur des chemins, en recommandant le paiement (rapport sur la réclamation à la p. 136).	134
		Autres affaires renvoyées ou déférées à des comités.	134
		Idem, 30 mai. Rapport sur la demande faite par des marchands pour être remboursés d'une surcharge de droits sur du rhum; le rapport est au long.	141
		Idem, 26 juin. Pétitions présentées.	148
5 juillet,	Québec.	Carleton à Hillsborough. Transmet la correspondance relative aux rapports du percepteur et des préposés des douanes, et au droit d'augmenter les honoraires sans en déférer au gouverneur.	152
		Suit la correspondance, comprenant des lettres à l'adresse ainsi que des commissaires des douanes à Boston.	155 à 189
6 juillet,	Whitehall.	Hillsborough à Carleton. Les règlements relatifs au commerce avec les Sauvages, et l'ordonnance établissant les cours de judicature sont approuvés.	109
8 juillet,	Québec.	Le Dr Mabane à Hillsborough. A propos de sa destitution du conseil. La présence de Carleton à Londres donnera l'occasion de savoir pour-quoi; si la pétition ne fait pas justice de toutes les plaintes, il peut,	

- 1770.
- 29 juillet, Montréal. selon les dires de Carleton, avoir une occasion de se justifier. Les conditions de sa nomination. Page 240
- Pierre du Calvet à Carleton (en français). Qu'il s'est vainement efforcé d'introduire des améliorations dans l'administration de la justice parmi ses collègues dans la magistrature, et qu'il s'était plaint au gouverneur et au conseil; sa seule récompense a été la publication d'une ordonnance qui insultait tous les juges de paix, y compris lui-même. Demande que la décision de Carleton soit différée jusqu'à ce qu'il puisse être présenté des requêtes à ce sujet. Toutes les ordonnances publiées par le conseil semblent procéder d'un pouvoir arbitraire, et être dictées par des intrigants, etc. 190
- 29 juillet, Québec. Pétition (en français) des habitants français de Québec, Montréal et Trois-Rivières, à Carleton, lui demandant qu'après son arrivée à Londres il représente favorablement au roi leur désir que le collège soit rétabli, que l'instruction soit encouragée, etc. 371
- 14 août, Québec. Cramahé à Hillsborough. Que quand Carleton eût quitté la province, il a assemblé le conseil et pris les serments d'office, etc. 192
- Proclamation à l'effet qu'il est entré en fonction comme lieutenant-gouverneur. 194
- 1er octobre, Caserne de Chatham. P. A. Æmilus Irving à Hillsborough. Transmet une pétition dans l'espoir qu'il se fera une enquête sur la cause de sa destitution à présent que Carleton est de retour, car il a été lésé sans raison et on a attaqué sa réputation. 198
- Suit la pétition avec documents annexés. 200 à 239
- 3 octobre, Whitehall. Hillsborough à Cramahé. Le roi approuve sa proclamation et les autres mesures nécessaires par suite du départ de Carleton. 197
- 3 octobre, Whitehall. Le même au lieutenant McDougall. Comme il n'a pas accepté la suggestion qu'un règlement pourrait se conclure entre lui et la population de Détroit au sujet de l'île aux Cochons, la décision doit être laissée au roi. 196
- 6 octobre, Montréal. Chartier de Lotbinière à Hillsborough (en français). Lui rappelle la promesse qui lui a été faite à Londres en 1764, qu'on le mettrait immédiatement en possession des deux seigneuries d'Alainville et de Hoquart, sur le lac Champlain. Il est encore dans le même état d'incertitude qu'alors, et réduit à la misère; demande des secours. 264
- 9 octobre, Québec. Cramahé à Carleton. Lui transmet, d'après le désir des Canadiens, une pétition à l'effet que les lois et coutumes qui régissaient leurs biens soient rétablies. Ils désirent qu'il (Carleton) présente de leur part cette pétition. 266
- 10 octobre, Québec. Le même à Hillsborough. Envoie les minutes du conseil. 249
- Minutes, 16 juillet. Lecture et entrée de l'acte impérial pour la discontinuation de certaines remises, cet acte devant être traduit et publié dans la *Gazette*. Renvoi d'une pétition d'Isaac Werden, coroner. 250
- Idem, 30 juillet. Rapport sur la demande de remboursement de droits sur du rhum, approuvé (rapport à la p. 255). Comptes du receveur général reçus (rapport à la p. 257). Pétitions présentées. 252
- Idem, 9 août. Serments d'office administrés à Cramahé en prenant le commandement de la province, avec proclamation et autres formalités. 261
- Idem, 8 septembre. Lecture de la liste des huissiers. Récompense offerte pour la découverte des incendiaires à Montréal. 261
- 16 octobre, Whitehall. Pownall au greffier intérimaire du conseil. Que par ordre de lord Hillsborough il a transféré les documents envoyés par le gouverneur de Québec, en conformité de l'arrêté ministériel du 28 août 1767; et il dit que le gouverneur est dernièrement arrivé à Londres. 242
- Inventaire des documents en question, transférés au bureau du conseil. 246

1770.
19 octobre,
Whitehall.
- Hillsborough au colonel Irving. Le roi ayant approuvé son renvoi du conseil en 1766, il ne serait pas séant ni régulier pour lui (Hillsborough) de s'ingérer dans une affaire déjà décidée. Page 247
- 28 octobre,
Montréal.
- Du Calvet à Hillsborough (en français). Appelle l'attention sur une pétition demandant un grade d'enseigne pour son neveu, qui, à cause de sa religion, est venu dans ce pays comme lui (du Calvet) pour être sous les ordres du meilleur des rois et la protection de la vraie religion, et c'est en considération de ses services qu'il demande une pension. Quand il était à Londres en 1767, lord Shelburne présenta sa pétition à lord Chatham, mais les affaires l'obligèrent de revenir au Canada avant que rien ne fut réglé. Envoie un mémoire sur l'administration de la justice, qu'il demande qu'on examine. 268
- Pétition (en français) exposant qu'il a été employé comme commissaire dans le service de la France en Acadie en 1758, où il a pu venir en aide à un grand nombre de soldats britanniques, prisonniers, et il a été en mesure d'en faire autant lors de la prise de Québec. Détails sur sa naissance, ses malheurs, etc. Demande une pension à raison de ses services, de son attachement à la religion protestante, pour laquelle il a tout perdu, et des ardents souhaits qu'il forme pour la gloire du règne de Sa Majesté. 271
- Observation sur l'ordonnance relative à l'administration de la justice. 274
- Longue pétition (en français) qui commence par un exposé de ses services en Acadie, d'abord en sauvant la vie de soldats britanniques, prisonniers; puis en réconciliant les Acadiens avec les Anglais; sa nomination par Murray à la magistrature. La pétition est consacrée en grande partie à un exposé de ses grands services et à d'acrimonieuses critiques des magistrats ses collègues; elle comprend une correspondance avec le gouverneur et le conseil, des listes de magistrats avec leurs localités, sa correspondance agressive avec les magistrats, etc. 279 à 349
- Adresse (en français) des Abénakis au roi. 356
- 31 octobre,
Saint-François.
- Cramahé à Hillsborough. Envoie l'état des manufactures dans la province pour l'année 1770. Tout est tranquille ici et dans les pays d'en haut. 350
- L'état comprend la fabrication de la toile, des lainages, de la poterie, du cuir, du fer en barre et du fer forgé, de la potasse et du rhum. 352
- 11 décembre,
Whitehall.
- Hillsborough à Cramahé. Minutes reçues. Les affaires de Québec sont à l'étude. La décision fera disparaître, espère-t-il, les difficultés et les obstructions dont on se plaint. 267
- 2 novembre,
Québec.
- Adresse des francs-tenanciers anglais de Québec au roi, demandant la convocation d'une assemblée générale. 359
- Pas de date.
- Pétition (en français) des Canadiens de la province de Québec, pour le rétablissement de leurs lois et coutumes, en protestant de leur fidélité. 363
- Adresse (en français) des habitants français de Québec à Carleton. Pour le rétablissement du collège, sous la direction du même ordre qu'au paravant, avec liberté d'y recevoir des Anglais ou des Canadiens, ou des hommes instruits d'autres nationalités et du même ordre, de façon qu'ils puissent continuer leurs anciennes fonctions d'enseigner et d'instruire les Sauvages. 367

CORRESPONDANCE ENTRE LORD HILLSBOROUGH ET LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR CRAMAHÉ—1771-1772.

Q. 8.

1770.
10 octobre,
Québec. Thomas Ainslie à John Pownall. Appelle l'attention sur sa réclamation contre Richard Murray, commissaire priseur. Page 2
1771.
2 janvier,
Whitehall. Suit une pétition d'Ainslie, datée de Londres, 21 mars 1771. 5
Hillsborough à Cramahé. Rapport reçu. Législation projetée aux fins d'accorder des pouvoirs au gouverneur et au conseil de Québec pour une période limitée. 1
- 3 janvier,
Québec. Cramahé à Hillsborough. Envoie les minutes. Proposition de M. Sleeper pour ouvrir une route de la province de New-York à celle de Québec; une partie de cette route, du comté de Gloucester, N.-Y., au lac Champlain, a été commencée à l'aide d'une souscription privée. Les commerçants et le directeur des postes de la province croient que cette route serait avantageuse. Transmet la pétition de Sleeper, un plan de la route et du lac Champlain. 9
- Pétition, plan du lac Champlain et de la route. 15-17a-17b
Minutes du conseil, 10 novembre 1770. Refusant d'accorder une subvention à même les deniers publics pour la route, mais les membres, regardant cette route comme avantageuse, donneront individuellement une souscription. 12
- 31 janvier,
Québec. Cramahé à Hillsborough, (secrète). Prendra, comme on le désire, toutes les mesures pour défendre la province. Les Canadiens sont tranquilles et il n'y a pas lieu d'appréhender de mouvement du moment qu'il ne s'agit que de l'Espagne. Ils espèrent beaucoup d'être débarrassés par Sa Majesté de certains inconvénients que Carleton expliquera. 18
- 12 avril,
Whitehall. Pownall au greffier du conseil. Transmet des adresses et des pétitions des habitants de Québec. 8
- 13 avril,
Québec. Cramahé à Hillsborough. Envoie les minutes du conseil. 29
Minutes, 5 janvier. Comité des comptes nommé. Réclamations déferées au comité. 30
Idem, 12 janvier. Admission de certaines petites réclamations, etc. 31
Idem, 29 janvier. Comptes du receveur général produits. Don de £100 fait à la société contre l'incendie Union de Montréal, pour lui permettre d'achever le réservoir public et de faire des conduits et des bassins pour recevoir l'eau en différentes rues, afin de prévenir et d'éteindre les incendies. Rapport du comité des comptes publics avec détails. 33
- Idem, 14 février. Concession d'une pièce de terre à Montréal pour y construire un magasin où se déposera la poudre appartenant aux marchands. 40
- 29 avril,
Québec. Cramahé à Hillsborough. Les plaintes de violences commises contre les Sauvages viennent du sud; il n'y a pas de telles plaintes ici. Assemblée projetée des commissaires des Sauvages à New-York, pour prendre en considération les règlements concernant les Sauvages. Les officiers des régiments ici sont allés au sud en service de recrutement. 43
- 30 avril,
Québec. Le même au même. La perspective que le gouvernement va être établi sur de fermes bases donne satisfaction. Contredit la nouvelle donnée par les journaux que les Canadiens, s'attendant à la guerre, s'étaient conduits avec insolence. Découverte d'une bande de voleurs; trois soldats, qui formaient partie de cette bande, ont été pendus. L'aide donnée par les autorités militaires et les relations cordiales qui existent entre elles et les autorités civiles. 45
- 4 mai,
Whitehall. Hillsborough à Cramahé. Donnera tout l'encouragement possible pour construire des routes entre les provinces par souscription privée, mais ne peut recommander qu'on dépense des deniers publics pour cet

1771.

- objet. La difficulté d'en venir à une décision au sujet de l'établissement du gouvernement de Québec ; espère qu'on arrivera bientôt à une conclusion satisfaisante. Page 20
- 20 juin, Trésorerie. John Robinson à Pownall. Transmet la minute du conseil du Trésor au sujet du mémoire de Carleton. 22
- La minute expose le bon plaisir du roi que le gouvernement militaire de la province de Québec soit de nouveau annexé au gouvernement civil dès qu'il y aura une vacance dans le premier, et que jusqu'alors le gouverneur reçoive un traitement de £2,000 par année, qui sera réduit à £1,500 quand le gouvernement militaire avec ses émoluments sera joint au gouvernement civil. 23
- 3 juillet, Whitehall. Hillsborough à Cramahé. La commission de lieutenant-gouverneur a été remise à Carleton. Des mesures sont prises pour l'établissement du gouvernement de Québec. Les bienveillantes intentions de Sa Majesté envers ses fidèles sujets de Québec. 26
- 3 juillet, Whitehall. Le même au même. Bentzell nommé inspecteur des terres et garde du pin blanc dans Québec et dans cette partie de l'Etat de New-York que baigne le lac Champlain. 28
- 8 juillet, Québec. Cramahé à Hillsborough. Circulaire reçue. L'événement annoncé (probablement la paix avec l'Espagne) a permis aux anciens et aux nouveaux sujets d'exporter plus de blé qu'on ne l'a fait depuis le premier établissement du pays. 49
- 9 juillet, Québec. Le même au même. Envoie les minutes. Incendies dans la ville de Québec ; mesures prises pour découvrir les incendiaires. 50
- 10 juillet, Québec. Le même à Pownall. La circulaire décrivant le procédé de fabrication du goudron et de poix en Suède aura toute la publicité possible. 52
- 19 juillet, Whitehall. Hillsborough à Cramahé. Le roi n'approuve pas la tenue de congrès pour les affaires des Sauvages ; tout ce qu'il (Cramahé) peut faire est de suggérer quels règlements pourraient être adoptés. Sa Majesté a toute confiance dans la fidélité de ses nouveaux sujets. L'exécution des trois soldats pour vol à main armée, approuvée. 47
- 31 juillet, Québec. Cramahé à Hillsborough. Par suite de la mort de Sleeper, la proposition qu'il avait faite d'ouvrir une route semble être tombée à l'eau, mais cette route ne pouvait être parfaite par souscription privée ; encouragera, toutefois, toute nouvelle proposition. Les Canadiens désirent vivement l'établissement définitif du gouvernement. La réunion projetée des commissaires pour les affaires des Sauvages. 53
- 8 octobre, Québec. Le même au même. Demande qu'il présente au roi ses remerciements pour sa nomination de lieutenant-gouverneur. Répète que les Canadiens désirent vivement que le gouvernement soit définitivement établi, et qu'ils ont confiance dans la bonté du roi. Envoie copie de la proclamation annonçant qu'il est nommé lieutenant-gouverneur. 55
- Proclamation. 71
- 8 octobre, Québec. Cramahé à Hillsborough. Bentzell a présenté sa commission ; il lui sera donné toute l'assistance possible. 59
- 9 octobre, Québec. Le même au même. Envoie les minutes du conseil. 60
- Minutes, 12 juillet. Comptes du receveur général présentés et déferés. Lettres de lord Dunmore au sujet de la frontière entre Québec et New-York. Commissaires nommés. Rapport sur les comptes publics, avec détails. 61
- Idem, 26 septembre. Lecture de la commission de Cramahé. Serments administrés aux conseillers. Lettres de Dunmore au sujet d'une assemblée pour la prise en considération des affaires des Sauvages. Comité nommé. Pétitions reçues, etc. 68
- Idem, 28 septembre. Huissiers nommés. Pétitions pour des terres, déferées à un comité. 72
- Idem, 30 septembre. Adresse du conseil à Cramahé, et réponse. 74

1771. 9 ^e octobre, Québec.	Cramahé à Pownall. Actes du parlement, etc., reçus.	Page 78
31 octobre, Québec.	Le même à Hillsborough. La désapprobation donnée à la réunion en congrès des commissaires des Sauvages à New-York est arrivée à temps pour l'empêcher d'y envoyer des commissaires. Observations sur les différences qu'il y a dans le commerce avec les Sauvages qui se fait de New-York et du Canada. Suckling, l'avocat général, est parti sans congé; Kneller nommé.	82
18 novembre, Québec.	Le même au même. Envoie le rapport sur les manufactures. Envoie une pétition des fabricants et commerçants de douanes, avec des observations.	84
	Rapport sur l'état des manufactures en 1771.	87
	Pétition au sujet des douves de chêne.	91
4 décembre, Whitehall.	Hillsborough à Cramahé. Dépêches reçues. Approbation donnée à sa conduite ayant pour objet de découvrir les incendiaires dans Québec et la proposition faite par New-York pour donner plus d'extension à la démarcation de la frontière. Sa Majesté apprendra avec plaisir le résultat de la réunion des commissaires des Sauvages, mais ne peut trouver bon qu'ils s'assemblent en congrès. Les sentiments des nouveaux sujets sont acceptables pour Sa Majesté; le retard dans l'établissement du gouvernement de Québec est inévitable. Est content du ton des adresses à lui (Cramahé) présentées après sa nomination de lieutenant-gouverneur. Le duc de Gloucester rétabli de sa maladie à Leghorn.	79
26 décembre, Montréal.	Deschambault à Carleton (en français). Appelle l'attention sur la perte causée par l'incendie d'une maison lui appartenant, et qui avait été louée comme caserne. S'il est donné de l'emploi sans tenir compte de la religion de ceux employés, demande de ne pas être oublié.	99
	Suit copie du bail (en français).	102
	Pétition (en français) de Joseph Henry Deschambault.	104-106
1772. 11 janvier, Whitehall.	Hillsborough à Cramahé. Il lui fait plaisir qu'on n'ait pas envoyé de commissaires à New-York pour délibérer des affaires des Sauvages. Reçu la lettre, etc., au sujet des douves de chêne. Envoie des instructions additionnelles.	97
15 janvier, Québec.	Cramahé à Pownall. A reçu sa lettre.	123
15 janvier, Québec.	Le même à Hillsborough. Envoie copie des minutes du conseil.	116
	Minutes, 31 décembre 1771. Comité des comptes publics nommé. Sept pétitions pour des terres renvoyées à un comité.	
	1. Hugh Finlay, pour des terres à Bonaventure.	
	2. John Thomson, pour des terres au même lieu.	
	3. Anderson et Smith, pour des terres à Bonaventure, Paspédiac, Cascapédiac.	
	4. Zachary Macaulay et Charles Gordon, pour des terres à l'île de Bonaventure.	
	5. Charles Gordon, pour des terres à la Pointe Percée.	
	6. Zachary Macaulay, pour des terres à la Pointe Percée.	
	7. Le même, pour des terres sur la rivière au Renard.	
	Ce dernier invoque dans sa demande ses services comme aspirant de marine lors de la réduction de Louisbourg et de Québec.	117
2 ^e avril, Québec.	Cramahé à Hillsborough. Envoie les minutes du conseil.	124
	Minutes, 13 janvier. Collins, arpenteur, reçoit l'ordre d'aider à la démarcation de la frontière entre New-York et Québec. Pétition présentée par le greffier de la paix demandant un traitement. Comptes du receveur général produits. Rapport sur les propositions faites de la part de New-York pour la régie du commerce avec les Sauvages (ce rapport commence à la page 129); rapport sur les comptes publics (ce rapport commence à la page 135 et donne les tableaux).	126

1772.
9 avril,
Whitehall. Hillsborough à Cramahé (à part et secrète). Transmet copie d'une lettre de M. Rouville, du Canada, au marquis d'Ossun, l'ambassadeur français à Madrid. La véracité du dénonciateur est sujette à caution, mais vu les agissements actuels de la cour de France, il faut surveiller de près la conduite des nouveaux sujets, s'assurer de la nature et l'étendue des correspondances avec la France, et du canal par lequel elles se font. Cela est plus particulièrement nécessaire en ce qui regarde la famille Rouville, car le fils a du service en France, et est à Londres où il prend son passage pour le Canada, mais il n'a rien dit pour confirmer les soupçons. Un nommé Deprocas a obtenu un passeport pour aller à Québec; il était pilote sur le Saint-Laurent avant la conquête du Canada, et donne des explications très contradictoires sur son compte. Ceux-ci et tous autres venant de France doivent être surveillés de près. Page 111
Suit copie de la lettre, datée de Montréal, 3 mai 1771. 114
Hillsborough à Cramahé. Lui présentant M. Rouville. 115
- 9 avril,
Whitehall. Le même au même. Est content du nombre de demandes de terres. 124
- 18 avril,
Whitehall. Cramahé à Hillsborough. L'effort fait pour découvrir les incendiaires dans Québec; l'hiver s'est, cependant, passé sans alarme. Le dégel a empêché d'achever la démarcation de la frontière entre Québec et New-York; elle sera terminée dans le cours de l'été. Félicitations sur le rétablissement du duc de Gloucester. 140
- 4 mai,
Québec. Le même au même. Les nouveaux sujets satisfaits des instructions additionnelles, et les anciens du système de concession des terres. Quand l'arpenteur général aura fini de tracer la ligne-frontière, des mesures seront prises pour concéder des terres. 142
- 5 mai,
Québec. Cramahé à Hillsborough. Nouvelle de la mort de la princesse douagère de Galles. 143
- 13 mai,
Québec. Le même à Pownall. Il a été reçu des ordres au sujet du deuil. 144
- 1er juillet,
Whitehall. Hillsborough à Cramahé. Il se garde d'exprimer d'opinion au sujet des propositions faites par New-York relativement à la traite avec les Sauvages. Ces propositions diffèrent tellement de celles de Québec qu'il est oiseux de s'attendre à une entente. 139
- 2 juillet,
Québec. Cramahé à Hillsborough. Raisons pour lesquelles il n'a pas envoyé les noms de ceux qu'il proposerait pour remplir la vacance causée dans le conseil par la mort de Walter Murray. Il ne peut recommander que deux personnes, François Levesque et John Collins. Peu de personnes sont en état de remplir la charge. 155
- 3 juillet,
Québec. Le même au même. Annonce l'arrivée d'une goélette française des îles de Saint-Pierre et Miquelon, ayant à bord une dame Henry, ses enfants et quelques autres passagers. Ce n'est pas régulier, mais vu les circonstances, il a permis au maître du bâtiment d'acheter de la farine, etc.; mais il a écrit au gouvernement des îles pour que cela ne se répète plus. 157
- 8 juillet,
Québec. Le même à W. Knox. Il a reçu de nouvelles instructions. 165
- 21 juillet,
Québec. Le même à Hillsborough. Accuse réception de la lettre secrète. Il ne voit pas de raison de soupçonner le jeune Rouville de mauvais dessein. Il croit que le père a trop de bon sens pour avoir signé une lettre comme celle dont la copie a été envoyée. Loin de se plaindre d'esclavage, la noblesse canadienne prétend que par suite de la liberté qui règne aujourd'hui les classes moyennes et inférieures perdent le respect de leurs supérieurs. Le fait que la lettre est supposée avoir été envoyée à Madrid l'engage davantage à ne pas croire à son authenticité. L'incertitude des lois et le défaut de décisions dans une langue comprise sont les principales causes de plaintes. Le clergé français, qui regarde avec

1772.

- mépris le clergé canadien, est sans doute en faveur d'un changement et peut entraîner les habitants. Le clergé canadien est grandement intéressé à empêcher un changement; la permission donnée de consacrer un coadjuteur contribue à ceci. Arrivées de France cette année. Il ne croit pas que les nouveaux sujets aient de mauvaises intentions. S'il existe des plans hostiles, ils viennent de l'autre côté; mais il se propose d'être vigilant. Page 160
- 2 août, Whitehall. Hillsborough à Cramahé. Bien aise que les nouvelles instructions ait été satisfaisantes. 145
- 17 août, Londres. Pierre Roubaud à Dartmouth. Mémoire (en langue française) commençant ainsi: "L'innocence opprimée porte au tribunal de Votre Excellence le récit de ses malheurs. La vérité toute simple va parler par sa voix; votre humanité, milord, votre justice, votre religion, votre patriotisme jugeront sa cause." Le mémoire relate les services de Roubaud durant l'occupation française et depuis lors, et réclame une part des biens des Jésuites. L'auteur est en ce moment à écrire un ouvrage qui rendra service. 146
- 17 août, Québec. Cramahé à Hillsborough. Signale les inconvénients qui résultent de l'état de l'or, du grand prix de l'argent et de la rareté de la petite monnaie. Arrangement entre les marchands de Québec et de Montréal. 171
- 18 août, Québec. Le même au même. Transmet des minutes. Effet des nouvelles instructions relatives aux concessions de terres. Congé à Hugh Finlay, maître de poste. 175
- 19 août, Minutes, 30 juin. Instructions relatives aux concessions de terres, renvoyées à une commission. (Les instructions commencent à la page 183.) Réparations à la prison. Pétitions relatives à des terres. Nomination d'une commission des comptes publics. 178
- 19 août, Cramahé à Hillsborough. Procès et exécution de Michael Dué pour meurtre à Détroit. Incendie au séminaire de Québec et au collège des jésuites à Québec. Les efforts des troupes ont préservé la propriété de ravages très sérieux. 187
- Mémoire de Jaques Campeau, relatant ses services et demandant une concession de terres. 189
- 2 septembre, Whitehall. Dartmouth à Cramahé. La question des nouveaux conseillers a été soumise aux lords du commerce. Les navires qui viennent des colonies étrangères sont en contravention de la loi, mais on approuve ce qu'il a fait au sujet de la goélette de Pierre et Miquelon. La permission de consacrer un coadjuteur doit être donnée à la personne qui prend le titre d'évêque de Québec conformément aux pouvoirs qui lui appartiennent, doit vouloir dire que cette personne a reçu ces pouvoirs de quelque autorité ecclésiastique étrangère, parce que Sa Majesté n'a jamais autorisé dans la colonie l'exercice de pouvoirs épiscopaux en matières se rattachant à la religion de l'église de Rome. La chose doit être portée devant le roi. 166
- 19 septembre, Québec. Cramahé à Hillsborough. Transmet une ordonnance qui change l'époque où doit commencer le terme d'automne. François Levesque nommé au conseil à la place de Finlay, en congé. 195
- Suit l'ordonnance. 197
- 27 septembre, Whitehall. Dartmouth à Cramahé. Pousse avec vigueur le procès contre Ramsay, envoyé par sir William Johnson à Québec, pour le meurtre brutal de certains Sauvages, vu qu'en conséquence des préjugés qui existent contre les Sauvages, il y a danger qu'il soit acquitté. 169
- 9 octobre, Québec. Cramahé à Hillsborough. Minutes. Il a donné un congé à M. Levesque. 205
- Minutes, 29 juillet. Pétitions pour concession de terres, etc., soumise à une commission des comptes publics (le rapport et les tableaux sont donnés). 206

1772.

Minutes, 24 août. François Levesque est assermenté. Pétitions pour concessions de terres, etc., soumises à une commission. Ordre de faire traduire et publier l'ordonnance en français. Page 212

10 octobre,
Québec.

Cramahé à Hillsborough. On rapporte que M. Dufy, de Montréal, capitaine de la milice en cet endroit avant la conquête, a reçu de France la nouvelle officielle qu'il a été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Indifférence de Dufy à cet honneur; remarques sur les desseins de la France. 217

30 octobre,
Québec.

Le même au même. Il envoie un rapport concernant les manufactures. Avec de l'encouragement la culture du chanvre et du lin prendrait de grands développements. Augmentation de la production du froment: en 1771 l'exportation était de 188,000 boisseaux, cette année elle a été d'environ 150,000 boisseaux, et l'année prochaine elle sera de 200,000 à 300,000 boisseaux. Congé à M. Allsopp. 225

Suit le rapport. 227

4 novembre,
Whitehall.

Dartmouth à Cramahé. Au sujet de la monnaie en circulation. Désordres dans les contrées de l'Amérique où n'existe pas de gouvernement civil; bon effet des châtimens qui ont été infligés. Cependant, il désire qu'on lui fasse savoir avec précision sur quoi la cour supérieure de Québec s'est appuyée pour faire le procès de Dué, en vertu de quelle autorité ce tribunal prétend avoir juridiction sur les habitants du Détroit, et par qui sont nommés les magistrats. Investigation de la cause des incendies qui ont eu lieu à Québec. La demande de M. Campeau est raisonnable, et ne sera pas oubliée quand on prendra des mesures pour développer la colonisation du Détroit. 202

9 décembre,
Whitehall.

Le même au même. Accuse réception des minutes. Il eut été mieux que M. Dufit (Dufy dans la lettre précédente) consultât Cramahé avant de répondre à la lettre relative à l'ordre de Saint-Louis. Il croit que le cabinet français va désavouer l'offre. 223

9 décembre,
Whitehall.

Dartmouth à Cramahé. La question de la nomination d'un coadjuteur et de tout ce qui se rapporte à la tolération de l'église de Rome à Québec est devant le Conseil privé. 220

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR CRAMAHÉ
ET LE CABINET ANGLAIS—1773.

Q. 9.

1772.
15 octobre,
Montréal.

Joseph Fleury de Chambault (*sic*) à Dartmouth (en français). Mémoire relatant ses créances contre la cour de France pour loyer de certains postes et pour ce qu'il a dépensé en grains et farines pour la subsistance des troupes françaises durant la guerre de 1759. Il envoie ce mémoire et autres documents par le capitaine Dunbar, du 44^e régiment, et prie Sa Seigneurie de s'intéresser à obtenir de la cour de France le règlement de sa créance. Page 16

Aperçu (en français) des mémoires présentés depuis six ans au gouvernement français, avec mention des sommes dues. 21

Copie du mémoire (en français) qu'il a présenté au duc de Choiseul en 1765. 28

11 novembre,
Québec.

Cramahé à Dartmouth. En conséquence des instructions données à Carleton, des doubles sont maintenant envoyés aux lords du commerce. Le petit nombre de membres du conseil présent l'a engagé à recommander la nomination de Levesque. Il est reconnaissant de ce que le roi approuve sa conduite au sujet de la goélette française. Il annonce l'arrivée d'un frère franciscain irlandais, de l'île de Saint-Jean; il a refusé de lui donner

1772.
de l'emploi, et lui a payé son passage en Europe. Il espère que la question du gouvernement de Québec sera bientôt réglée. Page 4
- 11 novembre, Québec. Cramahé à Dartmouth. Le félicite (Dartmouth) de sa nomination au poste de ministre des colonies. 2
1773.
6 janvier, Whitehall. Dartmouth à Cramahé. Transmet des papiers relatifs à une créance de la veuve et héritière de M. de Saint-Ange contre William Grant, de Québec. 1
- 3 février, Whitehall. Le même au même. Sa conduite envers le frère franciscain est hautement approuvée. 7
- mars, Whitehall. Le même au même. Il envoie une copie d'une pétition de Robin, Pipon et Cie, relatant leurs pertes et demandant une concession du banc de Paspébiac, dans la baie des Chaleurs, et de 1,000 acres de terre avoisinante, pour l'exploitation de la pêche. Il n'y a aucune objection à cette concession. 12
- 10 février, Québec. La pétition précède la lettre. 8
- 10 février, Québec. Cramahé à Dartmouth. En conséquence de l'absence de plusieurs des conseillers, il a assermenté John Collins et Edward Harrison. 13
- 10 avril, Whitehall. Dartmouth à Cramahé. La nomination de John Collins et d'Edward Harrison au conseil en attendant que soit connu le gré du roi est approuvée. Congé accordé à M. Hay (Hey), juge en chef. 15
- 22 juin, Québec. Cramahé à Dartmouth. Transmet les minutes du conseil. A défaut d'un nombre suffisant de conseillers présents il n'y a pas eu d'assemblée du conseil depuis le mois de mars. Pour ce qui est de Ramsay, accusé du meurtre d'un sauvage près de Niagara, son procès aura lieu en septembre. Aperçu de la carrière de Ramsay. Dubé, exécuté pour un meurtre commis au Détroit sur la personne d'un traiteur dont il était le commis, a subi son procès à Québec, en conformité d'un article du *Mutiny Act* (6 George III). Dufy a répondu à la lettre relative à l'ordre de Saint-Louis qui lui avait été offert, par ignorance des procédés et non pas par manque de respect pour le gouvernement. Il est surpris des plaintes de la veuve Saint-Ange ; il explique la cause des retards ; il a essayé d'amener une entente entre les parties. Il soumettra la pétition de Robin, Pipon et Cie au conseil ; il y a plusieurs demandes de terres de la même nature. Dans sa dernière tournée il a partout trouvé la population prospère. Les Sauvages du Sault Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes se plaignent du commerce de rhum et de l'incertitude des limites de leurs possessions. 34
- Minutes, 29 janvier. John Collins et Edward Harrison sont assermentés, et une commission nommée pour examiner les comptes. 40
- Minutes, 8 février. Commission nommée pour étudier la proposition du gouverneur Tryon, de New-York, pour compléter la ligne frontière. Affaires de routine. Rapport sur les comptes publics, avec tableaux (le rapport commence à la p. 43). 41
- Minutes, 22 février. Pétitions. Rapport sur la ligne frontière de l'Etat de New-York. 46
- 22 juin, Québec. Cramahé à Dartmouth. Il espère sincèrement que les arrangements pour le gouvernement de la province seront bientôt réglés. Il croit que le seul moyen sûr de gagner l'affection des nouveaux sujets est de leur accorder toute la liberté possible dans l'exercice de leur religion ; à mesure que mourront les vieux prêtres, la province se créera un clergé canadien, mais pour cela il faut que quelqu'un exerce les fonctions épiscopales, et la nomination d'un coadjuteur évitera à l'évêque la nécessité de traverser les mers pour se faire consacrer. 51
- 29 juin, Québec. Le même au même. Transmet une ordonnance à l'effet de prévenir les incendies. L'incendie du séminaire de Québec, l'année dernière, n'était pas le résultat de mauvais desseins ; la plupart des incendies résultent de quelque négligence ou de l'habitude de fumer. 53

1773.

- Suit l'ordonnance. Page 55
- 12 juillet, Québec. Cramahé à Dartmouth. Il envoie les minutes du conseil. Le juge en chef Hey est reconnaissant du congé qu'on lui a accordé. Ordonnance en voie de préparation relativement à l'administration de la justice en son absence. 70
- Minutes, 22 avril. Rapport recommandant la préparation d'une ordonnance relative à la construction des chemins. 71
- Minutes, 21 mai. Ordonnance présentée. 75
- Minutes, 22 mai. Ordonnance approuvée. 76
- 31 août Whitehall. Dartmouth à John Campbell. Comme officier du département des affaires des Sauvages, il doit se gouverner d'après les ordres de sir William Johnson. 79
- 1er octobre, Québec. Cramahé à Dartmouth. Il envoie une esquisse de la ligne frontière entre Québec et New-York, avec observations. Attire l'attention sur certaines considérations (relatives au commerce des fourrures de la province) qu'il y a lieu de peser avant d'adopter cette ligne. 91
- Minutes du conseil au sujet de la frontière, etc. (Août 1773). 96
- Plan de la frontière. 106a
- 6 octobre, Québec. Cramahé à Dartmouth. Il transmet copie de l'ordonnance qui pourvoit à l'administration de la justice. Acquiescement de Ramsay à défaut de preuve; mauvais effet; meurtres de Canadiens par les Sénécas. Sir William Johnson fournira sans doute tous les renseignements à ce sujet. Les Sauvages du Sault Saint-Louis ont réglé leurs différends avec leurs voisins au sujet des bornes de leurs terres. Les Sauvages du Lac des Deux-Montagnes se plaignent des vendeurs de rhum. Les deux villages sont fort peuplés, et comme ces Sauvages peuvent être utiles ou embarrassants, ils méritent que le gouvernement s'en occupe. Leur récolte de maïs ayant manqué, il leur est venu en aide. 106
- Ordonnance établissant une cour d'appel, etc. 109
- 7 octobre, Québec. Cramahé à Dartmouth. Il envoie les minutes du conseil. Il fera préparer les Etats demandés. En conséquence de l'absence de plusieurs des conseillers, le major Gordon a été assermenté en attendant que soit connu le gré de Sa Majesté. 128
- Minutes, 2 juillet. Commissions nommées pour les prisons de Québec et de Montréal et pour les comptes publics. 130
- Minutes, 24 juillet. Pétitions de Montréal au sujet de hangars sur la place du marché, et d'un passage à Longueuil. Pétitions pour concessions de terres (au nombre de 43) sont renvoyées à une commission. Rapport sur les comptes publics (commençant à la p. 142), avec tableaux. 131
- Minutes, 12 août. Commission nommée pour préparer l'ordonnance concernant l'administration de la justice en l'absence du juge en chef. Pétition demandant la réglementation des droits de marché à Montréal. 146
- Minutes, 20 et 23 août. Ordonnance discutée. 147-148
- Minutes, 1er septembre. Ordonnance approuvée. Pétitions demandant des terres, etc. 150
- Cramahé à Dartmouth. Accuse réception de dépêches. 154
- Mémoire (en français) de Pierre Roubaud au roi, intitulé. Mémoire sur la dissolution des jésuites par le pape. 80
- Dartmouth à Cramahé. Accuse réception de dépêches. On s'occupe des affaires du Canada; il fera valoir la justice qu'il y a à donner aux nouveaux sujets toute la latitude possible sous le rapport de leur religion pourvu que toute juridiction étrangère soit abolie, et que ceux qui professent la religion romaine trouvent dans la colonie même tout ce qu'il faut pour le libre exercice de cette religion selon le véritable esprit du traité. On s'occupera des frontières de la colonie. Il y a lieu de modi-

1773.

fier l'état de chose voulu par la proclamation de 1763, et de mettre fin à la restreinte imposée à la colonie par cette proclamation. On fera droit aux vœux des nouveaux sujets de Sa Majesté sous ce rapport. L'ordonnance concernant l'administration de la justice paraît être satisfaisante. Il regrette que Ramsay ait échappé au châtement. Pétitions présentées par M. Baby de la part des Sauvages. Page 157

1er décembre,
Whitehall.

Darmouth à Cramahé. Il envoie copie d'une lettre contenant la substance d'une dépêche du Canada aux Six-Nations. Comme l'intention de cette dépêche correspond avec le langage employé dans des dépêches adressée aux Sauvages par les Français et les Espagnols, il est bon de découvrir par quelle entremise elles ont été envoyées. 161

Copie de la lettre en question. 163

Pas de date.

Au dos. "Les nouveaux sujets de Québec au comte de Dartmouth, envoyant une adresse au roi. Reçu le 20 novembre 1773. N.B.—L'adresse qui accompagnait la présente a été (avec plusieurs autres) envoyée à lord North à l'époque où les affaires de Québec occupaient la Chambre des Communes en 1774, et Sa Seigneurie n'a jamais renvoyé aucune d'elles." 156

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR CRAMAHÉ
ET LORD DARTMOUTH, 1774.

Q. 10.

1774.
13 décembre,
Québec.

Cramahé à Dartmouth. Il envoie copie d'une pétition de la part de quelques-uns des anciens sujets, et sa réponse. Un M. McCord, de Québec, est à la tête du mouvement; il a essayé à persuader les Canadiens de se joindre à lui, mais ils ont refusé. Il n'y a pas plus de cinq des signataires qui soient des propriétaires; quatre n'ont que très peu de propriétés; le nombre de locataires de maisons ou de fermes ne dépasse pas 30. Réponse circonspecte. Les Canadiens sont dociles, mais si les choses restent dans le présent état, il y a lieu de craindre qu'il en résulte de mauvais effets. Ils seraient satisfaits de voir confirmer leurs lois concernant la propriété, et leur droit de successions. Page 22

Copie de la pétition. 26

Copie de la réponse. 30

4 janvier,
La Haye.

Roubaud à Pownall (en français). Il fait valoir ses prétentions. Ses grandes dépenses à LaHaye, etc. 1

Copie d'une pétition au roi (en français) accompagnant la lettre précédente. 3

janvier,
Londres.

Francis Masères à Dartmouth. Il envoie copie d'une lettre ainsi que d'une pétition venant de Québec et demandant une assemblée générale des francs tenanciers. Il ne savait rien de ce mouvement avant de recevoir ce document. Il a fait savoir à Thomas Walker et à Zachary Macaulay, l'hiver dernier, qu'un conseil législatif composé de protestants seulement, non révocables par le gouverneur, mais seulement par le roi en conseil, conviendrait mieux qu'une assemblée d'ici à sept ou huit ans. Il est presque bien de la blessure qu'il a reçue en novembre, mais ne peut pas encore marcher. Il est cependant prêt à se rendre auprès de Sa Seigneurie s'il y a besoin. 8

Copie de procès-verbaux d'assemblées des habitants anglais de Québec en octobre et en novembre 1773, avec documents 11

Pétition adoptée. 17

Lettre à Masères mentionnée dans sa lettre à Dartmouth. 20

3 janvier,
Québec.

Cramahé à Dartmouth. Il transmet les minutes du conseil. Selon ce qu'écrivit sir William Johnson, les Sauvages sont prêts à donner satisfaction pour le meurtre des quatre Canadiens. Il se prépare une pétition à Sa Majesté demandant une assemblée. 31

1774.

Minutes, 8 octobre 1773. John Carden est assermenté comme conseiller. Pétition demandant la démolition d'un quai en construction au Cul-de-sac; on ordonne que la construction soit abandonnée et les matériaux enlevés. Minutes, 1er novembre. Serments prêtés par le lieutenant-gouverneur et les conseillers en qualité de membres de la cour d'appel. Page 35

Minutes, 6 décembre. Pétitions discutées. 36

Minutes, 11 décembre. Adoption d'une réponse à la pétition demandant une assemblée. 38

Minutes, 31 décembre. • Nomination d'une commission des comptes. Pétition demandant des terres renvoyée à une commission. 39

19 janvier,
Québec.

Cramahé à Dartmouth. Il transmet une pétition au roi, qui lui a été remise par M. Williams deux heures avant l'heure ordinaire où ferme le bureau de poste. Il attribue le délai à ce que le courrier de Montréal est arrivé tard. Il apprend que la pétition a été signée en triplicata, et qu'il en a été envoyé une copie à M. Masères avec des documents. Observations sur la pétition et sur ce qu'il se propose de faire. Il envoie aussi une pétition venant de Montréal, que lui a remise Zachary Macaulay, depuis que sa lettre est écrite. 43

Pétition de Québec, avec signature, en date du 31 décembre 1773. 46

Signatures de Montréal, les pétitions étant les mêmes et portant la même date. 51

Mémoire de la même date venant de Québec, mais en termes différents, adressé à lord Dartmouth. 56

Mémoire similaire venant de Montréal, 15 janvier. 63

3 février,
Québec.

Cramahé à Dartmouth. Au sujet des pétitions demandant une assemblée. Nécessité de donner de la solidité au gouvernement. 53

12 mars,
Québec.

Le même au même. Il envoie une esquisse du tracé qu'a fait Collins de la ligne frontière entre New-York et Québec. Délais causés par les eaux de la saison. Le gouverneur Tryon a proposé d'employer Collins pour terminer la ligne, mais on a besoin de lui pour les arpentages de la Baie des Chaleurs et de Gaspé. Il espère pouvoir envoyer par le premier navire du printemps, une note sur l'arrangement des concessions. 66

Plan de la ligne frontière. 67a

6 avril,
Whitehall.

Dartmouth à Cramahé. Approbation de sa réponse prudente à la pétition demandant une assemblée. Motifs du mouvement entrepris par ceux qui ont porté la pétition. 42

4 mai,
Whitehall.

Dartmouth à Cramahé. La pétition qui demande une assemblée est en langage convenable et respectueux. Il a présenté à la Chambre des Communes un bill à l'effet de régler le gouvernement de Québec. 55

16 mai,
Québec.

Cramahé à Dartmouth. Il transmet les minutes du conseil. Par suite de l'absence de certains membres, il n'a pas pu convoquer une assemblée du conseil dernièrement. Il a fait connaître aux sujets canadiens les bonnes intentions du gouvernement. 68

16 mai,
Québec.

Minutes, 12 janvier. Rapport sur les comptes publics, avec tableaux. 70

Cramahé à Dartmouth. Il accuse réception des nouvelles instructions qui lui ont été envoyées, ainsi que du discours du roi, et de l'adresse. 74-75

30 juin,
Québec.

Le même au même. Il ne peut découvrir aucune confirmation de la nouvelle de l'envoi d'une dépêche aux Six-Nations de la part des Français; mesures qu'il a prises pour arriver à la vérité. Il n'y a pas de doute que dans le cas d'une rupture, les Français essaieraient de reprendre leur ancienne allégeance, et les Sauvages, qui comprennent l'importance que la paix leur a fait perdre, ne seraient pas fâchés de voir se renouveler les hostilités, mais rien n'est encore arrivé qui donne raison de soupçonner un échange de correspondance. Il aura l'œil sur toute tentative contre la province. 76

1774.
15 juillet,
Québec. Cramahé à Dartmouth. Il transmet les minutes du conseil. Quelques-uns des anciens sujets ont adopté les idées des Américains sur les taxes, et c'est ce qui leur fait demander une assemblée. Quelques membres de la commission reconnaissent l'illégalité de leur conduite et le mauvais exemple qu'ils ont donné. D'après les dernières nouvelles, les Sauvages de Michillimakinak, du Détroit et de Niagara, ainsi que ceux qui sont établis dans le voisinage de la province, sont tranquilles. M. Saint-Luc doit user de son influence pour qu'ils restent ainsi. Page 76
- Minutes, 30 mai. On ordonne que le serment d'allégeance soit administré à 81 Acadiens arrivés de France à la Baie des Chaleurs. Nomination d'une commission chargée de s'enquérir de certains empiétements dont on se plaint sur les fortifications de Québec. Subvention de \$100 à une école à Montréal. 82
- Minutes, 27 juin. Pétitions demandant des terres, etc. Rapport (commençant à la p. 87) relatif aux empiétements sur les fortifications. 85
- 31 août,
Londres. Gilbert Barklay à Dartmouth. Il envoie une pétition relative à une injustice sans précédent. La plainte formulée dans la pétition est bien fondée, etc. Documents inclus. 94
- Décision du conseil privé dans la cause d'Eléazar Levy. 95
- Pétition d'Eléazar Levy. 104
- 7 septembre,
Whitehall. Dartmouth à Cramahé. Il envoie un mémoire de Joseph Godefroi Tonnancour, sur lequel il désire avoir un rapport. Il espère envoyer bientôt une nouvelle commission et de nouvelles instructions en conséquence de l'acte du parlement récemment passé. 93
- 12 septembre,
Québec. La major Dunbar au même. Il envoie un mémoire relatant ses services et demandant une concession de terres. Il demande une pêcherie sur le Bras-d'Or, sur la côte du Labrador, ci-devant occupée par M. de Brouague, ou bien, à défaut, le poste de lieutenant-gouverneur du Détroit, ou Michillimakinak, le premier de préférence. 112
- 23 septembre,
Québec. Le mémoire entre dans le détail de ses services, ses demandes, etc. 116
- Carleton à Dartmouth. Il est arrivé le 18, et a trouvé les sujets canadiens touchés de la bonté du roi envers eux manifestée par le récent bill, et désireux de se montrer dignes du traitement qu'ils ont reçu. Il a reçu de Gage une demande de troupes, à cause des dispositions de la population de la province sous son commandement. Gage demande les 10^e et 52^e régiments si on peut s'en passer. Il envoie un extrait de la lettre et sa réponse. 120
- Extrait de la lettre de Gage à Carleton, datée à Boston, le 4 septembre 1774. 122
- Réponse de Carleton à Gage, 20 septembre. 123
- 10 décembre,
Whitehall. Dartmouth à Carleton. Il a reçu la lettre qui annonce son arrivée et parle des sentiments des Canadiens de la province. Comme il n'est rien dit des sentiments des anciens sujets, il ne lui est pas permis de conclure qu'ils sont du même avis au sujet de l'acte de Québec. Il espère, cependant, que lorsqu'il sera mis à exécution, les préjugés se dissiperont. Il est de son devoir de concilier à la fois les nouveaux et les anciens sujets. Hey a été élu membre du parlement, mais il a intention de retourner à Québec comme juge en chef, même s'il lui faut remettre son mandat. Il eut été à désirer qu'il pût envoyer par lui la nouvelle commission, les instructions, etc., mais comme cela est impossible, il se propose de les envoyer par New-York. 125

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE GOUVERNEUR CARLETON ET
LORD DARTMOUTH, 1775.

Q. 11.

1774.
11 novembre,
Québec.

Carleton à Dartmouth. Il envoie les minutes du conseil. Page 1
Minutes, 9 juillet. Pétitions demandant des concessions de terres 2
renvoyées à une commission.

1774.

Minutes, 20 juillet. Comptes du receveur général produits et attestés sous serment. Lettre de Montréal annonçant qu'il a été fait une tentative d'incendier la ville, et qu'on a offert une récompense de \$200 pour la découverte des coupables. On ordonne qu'une proclamation soit lancée offrant le pardon du dénonciateur et une récompense pour la découverte des coupables. Rapport de la commission des comptes publics avec états (commençant p. 6). 4

Minutes, 10 août. Hugh Finlay et James Cuthbert sont assermentés en qualité de membres de la cour d'appel. Pétitions demandant des terres renvoyées à une commission. Pétitions des héritiers Brouague demandant les terres au Labrador. 8

11 novembre
Québec.

Carleton à Dartmouth. Gratitude des sujets canadiens du roi pour les actes passés en leur faveur pendant la dernière session; les anciens sujets à Québec ont aussi envoyé des adresses attestant leur fidélité et se seraient conduits en conséquence si ce n'eût été la conduite de leurs frères de Montréal. Quoi qu'il en soit, il a été tenu des assemblées ici, on y a discuté des griefs, et nommé une commission de quatre pour préparer un plan de conduite. Walker, dont la vive humeur a attiré sur lui une cruelle rétribution, prend la direction du mouvement. Assemblée convoquée à Québec à l'arrivée de Walker. Une commission de sept est nommée pour agir de concert avec celle de Montréal. Ici et à Montréal ceux qui ont quelque discrétion refusent de se rendre aux assemblées. On prépare des pétitions. Malaise des Canadiens en face de ces agissements, et des tentatives qui se font pour faire tomber les plus ignorants d'entre eux dans le panneau. Il a assuré les Canadiens que ces choses ne sauraient changer les mesures qui ont été prises en leur faveur. Le gouvernement ne saurait agir trop tôt. On visite les personnes qui viennent de Boston pour voir si elles ne portent pas des lettres de Gage, de sorte qu'il ne peut s'attendre à avoir bientôt des nouvelles. 11

11 novembre,
Québec.

Le même au même. Il transmet les adresses des sujets canadiens de Sa Majesté à Montréal et à Québec. 17

Adresse (en français) venant de Montréal. 19

Pareille adresse venant de Québec. 23

11 novembre,
Québec.

Carleton à Dartmouth. Liste du matériel d'artillerie qui lui manque et qu'il désire qu'on lui envoie de bonne heure au printemps. 26

Suit la liste. 27

12 novembre,
Québec.

Carleton à Dartmouth. Il transmet l'état de ce que M. Deschambault prétend lui être dû par les gouvernements français et britannique, et il recommande qu'on lui paie une pension pour le récompenser de pertes qu'il a faites. 32

Deux mémoires de Deschambault à lord Dartmouth au sujet de ses prétentions. 34-38

Résumé de ses prétentions, et lettres de Vaudreuil, etc. 39 à 58

Pétition au roi de la part des anciens sujets, contre les changements qu'entraîne l'acte de 1774. Toutes les signatures sont données. 98

12 novembre,
Québec.

Carleton à Dartmouth. Il transmet une adresse des sujets canadiens des Trois-Rivières, et copie d'une lettre de M. Jeffries, de Boston, à Joseph Clark Minot. Une personne de New-York a fait parvenir à son frère d'autres documents qui sont maintenant mis en circulation. 103

Lettre de Jeffries à Minot, datée à Boston le 10 octobre 1774. 105

Pétition des Trois-Rivières (en français). 108

1875.
7 janvier.
Whitehall.

Dartmouth à Carleton. Il lui transmet sa commission et des instructions qui contiennent des arrangements en conséquence de l'acte de 1774. La lettre et les documents relatifs à M. Deschambault sont arrivés trop tard pour qu'on pût, dans ces arrangements, faire droit à ses demandes. Il espère que la présente arrivera à temps pour qu'il y ait

1775.

une session du conseil avant le 1er mai, pour régler les questions d'importance secondaire, les nominations aux cours de justice et la réglementation des affaires ecclésiastiques, etc., devant être retardées jusqu'à l'arrivée de Hey et de certains autres fonctionnaires. Il est douteux cependant que Hey retourne en qualité de juge en chef. Les agissements relatés dans la lettre du 11 novembre (p. 11) peuvent causer certaines difficultés, mais les motifs factieux sont évidents. Arrivée de Patterson, que l'on croyait chargé des adresses, etc., mais rien n'est encore paru. Page 59

12 janvier,
Québec.

Carleton à Darmouth. Aucune réception de ses dépêches. On s'occupe du mémoire de Tonnancour; on le renverra aussitôt qu'on pourra faire un rapport précis à son sujet. Documents envoyés au sujet de plaintes relatives aux émoluments exigés par Ainslie, percepteur de douane. Les cabales et les intrigues des sujets britanniques pour exciter les Canadiens continuent; il espère que les tentatives que l'on fait pour répandre parmi eux l'esprit qui règne dans le Massachusetts et la plupart des autres colonies ne réussiront pas. 110

Lettre d'Ainslie, en date du 4 juillet 1774. Copie des procédures en cour de plaids communs au sujet des émoluments, et mémoire sur le sujet. 112 à 119

Liste des membres du Conseil de Sa Majesté pour la province de Québec. 120.

12 janvier,
Québec.

Carleton à la Trésorerie. Remarques sur le procès de Wilcox vs Ainslie, au sujet des émoluments, l'action étant intentée à la suggestion d'Ainslie, qui est à la fois le demandeur et le défendeur. Les émoluments exigés des navires naviguant dans l'intérieur ne sont pas aussi élevés que ceux dont on se plaint, mais comme tout dépend du gré du percepteur, on craint qu'il ne les augmente. Il est à déplorer qu'il y ait manque de subordination de la part des officiers subalternes du gouvernement; ils comptent sur la protection de ceux qui les ont nommés, et sont froids ou tout au plus indifférents, même lorsque les meilleurs intérêts de la Grande-Bretagne sont en jeu; après au gain, et affamés d'émoluments, de revenants-bons et de présents, ils soulèvent les murmures par leurs rapacités et suscitent de l'opposition à quiconque tente de mettre un frein à leur voracité. Nécessité de régler l'échelle des émoluments et d'examiner s'il y a lieu d'augmenter les appointements, vu que la navigation est interrompue pendant six mois. 122

19 janvier,
Chelsea.

James Hutton à Dartmouth. Il envoie des papiers relatifs aux opérations des missionnaires au Labrador depuis la fin de 1773 jusqu'au mois d'octobre 1774. Relations détaillées de ces opérations. A la page 78 commence le "compte rendu des tristes incidents qui ont accompagné la perte de la corvette *George*." Les relations et journaux couvrent 36 pages. 62 à 97

4 février,
Québec.

Carleton à Gage. Il envoie la présente par le lieutenant Cleveland, de crainte que ses lettres soient interceptées par ceux qui semblent résolu de forcer le pays à la rébellion. Satisfaction des Canadiens relativement à l'acte passé en leur faveur. La haute classe est bien disposée à servir dans les corps réguliers, mais ne goûte pas l'idée de commander une simple milice; et le renvoi subit du régiment canadien organisé en 1764, sans gratuité ni récompense pour les officiers, est encore présent à sa mémoire. Quant aux populations des campagnes, le gouvernement s'est réservé si peu de pouvoir, qu'il faudra du temps et de la discrétion pour les ramener à des habitudes d'obéissance. Les enrôler soudainement en une milice pour les mettre immédiatement en marche, serait donner une apparence de vérité aux dires des séditeux qui prétendent qu'on veut les gouverner avec le même despotisme qu'autrefois. D'un autre côté l'acte n'est que la base d'un nouvel état de choses, et le système

1775.

entier du gouvernement doit être remodelé. Avantage qui en serait résulté si l'acte avait été mis plus tôt à exécution. Il recommande qu'on forme un ou deux bataillons canadiens. Cela fournirait de l'emploi et ferait plaisir à la haute classe, et lui donnerait de l'influence sur les classes inférieures, et en même temps on s'assurerait des Sauvages. Comment sont conduites les affaires des Sauvages; il croit que ceux-ci seront à la disposition de Gage quand il en aura besoin. Il n'a pas de doute que l'armée augmente; bon effet des troupes qui ont été envoyées ici; l'effectif ne doit pas être sans importance; dangers de délais, etc.

Page 290

Copie d'une lettre de Carleton à Gage, en date du 15 février 1767, attirant son attention sur la nécessité de maintenir les postes sur la Pointe-à-la-chevelure, de Ticondéroga et du fort George. 295

(Les deux lettres qui précèdent, du 4 février 1774 et du 15 février 1767, sont mentionnées par Cramahé dans sa lettre du 9 novembre 1775, dans ce volume, page 285.)

Carleton à Dartmouth. Accuse réception de circulaires. Quelques-uns des anciens sujets continuent à s'efforcer de mettre les Canadiens en hostilité contre le gouvernement, et sont allés jusqu'aux frais de faire traduire, imprimer et circuler la lettre que leur a adressée le congrès continental de Philadelphie. Il transmet les minutes du conseil. 129.

Minutes, 11 octobre 1774. L'acte concernant le gouvernement de Québec, (acte de 1774) et l'acte pour pourvoir à une caisse pour l'administration civile sont lus, et on en ordonne la traduction. On ordonne l'enregistrement de quatre actes généraux. 131

Minutes, 4 novembre. Les traductions sont lues et on les fait examiner. 133

Minutes, 25 novembre. Les traductions sont approuvées et elles seront imprimées. 134

Minutes, 14 décembre. Des pétitions demandant des terres sont renvoyées à la commission. 135

Dartmouth à Carleton. Présente M. Clarke, qui était agent de la compagnie de Thé des Indes à Boston et que des mauvais traitements ont forcé de quitter Boston. Il veut maintenant ouvrir des relations commerciales à Québec. 126

Carleton à Dartmouth. Il accuse réception de dépêches. Il demande des explications au sujet de la somme de £1,000 pour dépenses contingentes des fonctionnaires de la province. Il envoie un rapport reçu de Montréal. Des envoyés du Massachusetts annoncent que si les Canadiens ne se joignent pas à eux la Nouvelle-Angleterre enverra 50,000 hommes mettre leur province à feu et à sang. Le rapport montre quelles sont les intrigues auxquelles on a eu recours tout l'hiver et qui durent encore. 147

Rapport (en français) reçu de Montréal. Un nommé Woolsey distribue dans les paroisses une traduction de l'appel du Congrès. Arrivée d'un homme de Boston. Langage séditieux de Walker. On annonce l'arrivée d'envoyés de Boston par la rivière Kennebec qui apportent des lettres à Macaulay, de Québec, et à Walker, de Montréal; plusieurs traiteurs de Montréal ont eu une entrevue à Lachine avec ces prétendus envoyés. 149

Dartmouth à Carleton. Le départ de Hey rend moins nécessaire pour Dartmouth d'envoyer des instructions sur certains points que Hey expliquera. Il est accompagné de Pownall, qui a été nommé secrétaire. Hey ne doit pas rester longtemps et il sera remplacé par Thomas Potter, qui partira bientôt. A son arrivée Kneller pourra quitter. Autres commission envoyées. Il sera bien aise d'apprendre qu'on est satisfait des réglemens et des nominations. 127

13 mars,
Québec.29 mars,
Whitehall.6 avril,
Québec.15 avril,
Whitehall.

1775.
15 mai,
Québec.

Carleton à Dartmouth. Un nouveau rapport reçu de Montréal fait voir que le Massachusetts s'efforce d'utiliser les esprits turbulents pour gagner ou intimider les Canadiens et pour intriguer avec les Sauvages. Détails de ce qui s'est passé au sujet de l'insulte faite au buste du roi. Copie des minutes. Page 161

Rapport sur les mouvements des émissaires de la Nouvelle-Angleterre. 164-5-6

Lettre du 7 avril donnant les détails d'une assemblée dans un café, à laquelle un nommé Brown, de la Nouvelle-Angleterre, lut une lettre signée par Adams, McKay et Warren, et après que lui et Walker eurent harangué l'assemblée, ils essayèrent de faire nommer un comité à Montréal pour correspondre avec celui de Cambridge par ceux présents, mais ne purent réussir. Walker, Blake, Price, Heywood et Measam se proposent de répondre à la lettre. Brown menace de tout passer par le feu et l'épée si les Canadiens prennent les armes. 167

Nouveaux rapports reçus de Montréal. 169-170-171-173

Minutes, 3 janvier. Pétitions de différents fonctionnaires demandant à être payés de certaines dépenses, etc. 174

Minutes, 11 janvier. Les comptes publics sont présentés, avec un rapport et des tableaux. 176

Minutes, 25 janvier. Le gouverneur est assermenté en qualité de président de la cour d'appel. 179

Minutes, 23 mars. Ordre de publier la proclamation relative aux droits de licence à payer pour les maisons publiques. 179

23 mai,
Whitehall.

Dartmouth à Carleton. Présente M. Livius, qui est nommé juge des plaids communs. Ses capacités lui donnent le droit d'être le premier de la commission nommée pour le district de Montréal. Il sera nommé membre du conseil lorsque Carleton le recommandera. Il ne peut y avoir d'objection à lui donner une seigneurie. 139

2 juin,
Whitehall.

Le même au même. Le roi désire encourager la pêche sur la côte du Labrador, mais sans préjudice aux justes droits des Canadiens. Il ne peut en conséquence que lui recommander de traiter le mémoire de M. Burgess en conformité des règles qu'il peut avoir adoptées. 141

Mémoire de James Burgess, marchand de Londres, au sujet de pêcheries sur la côte du Labrador. 142

7 juin,
Whitehall.

Dartmouth à Carleton. La dépêche qu'il a reçue de Carleton prouve que les ennemis de la constitution sont infatigables, mais il croit que la fermeté du parlement dissipera les appréhensions et les préjugés que des gens malintentionnés s'efforcent de créer. Les tentatives de l'opposition de susciter des difficultés au gouvernement au sujet des pétitions des anciens sujets à Québec, ont eu peu de succès en parlement et au dehors, et en général le peuple approuve les mesures prises relativement à l'Amérique. Le rapport de l'escarmouche entre les soldats du roi et les troupes provinciales, près de Boston, a augmenté l'indignation publique. 145

7 juin,
Montréal.

Carleton à Dartmouth. Il a reçu avis de Gage, que les rebelles ont commencé les hostilités. Gage demande que le 7^e régiment ainsi que des Canadiens et des Sauvages soient envoyés à la Pointe-à-la-Chevelure pour opérer une diversion. Hazen a apporté la nouvelle qu'un jockey natif du Connecticut, du nom de Benedict Arnold, a surpris le détachement à Saint-Jean (un sergent et dix soldats), s'est emparé du navire du roi, des bateaux et des munitions de guerre, et a emporté le tout avec ses prisonniers. Hazen rapporte que les rebelles sous les ordres de Arnold ont surpris Ticondéroga, la Pointe-à-la-Chevelure, et les détachements du 26^e stationnés en ces endroits, et ont saisi les embarcations sur le lac. Arnold avait 500 hommes; 1,500 volontaires étaient en chemin, mais il ne les a pas attendus. Durant la nuit du 18 au 19, ils ont pris terre de nouveau au nombre de 300, dit-on; 900 hommes étaient à

1775.

l'Île-aux-Noix. Ils auraient été coupés par un détachement de 100 hommes du 26^e si un marchand de Montréal, du nom de Bindon, ne les avaient pas avertis, sur quoi ils ont passé le Sorel essuyant notre feu en descendant la rivière. Pendant le temps passé à Saint-Jean par ce détachement sous le commandement d'un individu sous le banc de la loi nommé Ethan Allen de New-York, celui-ci envoya par ce même Bindon une lettre adressée à Morrison et aux marchands de Montréal "amis de la cause", demandant des provisions, des munitions et de la boisson. Quelques-uns en auraient envoyé mais en ont été empêchés. Le peu de soldats qui se trouve dans la province a reçu ordre de se rendre à Saint-Jean. On a demandé à la noblesse de réunir les habitants, et on a convoqué les Sauvages, mais ni les habitants ni les Sauvages n'ont répondu à l'appel. Un petit corps de volontaires, composé de la jeunesse de Montréal et des environs a pris part à l'affaire de Saint-Jean, sous le commandement de Mackay. La consternation est universelle; la province n'est préparée ni pour l'attaque ni pour la défense; il n'y a pas 600 soldats sur tout le cours du fleuve, et pas un seul vaisseau armé; l'esprit de la population est empoisonné par des mensonges disséminés par les émissaires et les amis des autres provinces; et si ce n'eût été de quelques troupes, 300 rebelles auraient pu s'emparer de toutes les provisions et les armes qui se trouvent dans la province, et maintenir un poste à Saint-Jean. Il fortifie un poste à Saint-Jean et Oswegatchie; s'il était envoyé des troupes ici, non seulement on pourrait assurer la sécurité de la province, mais envoyer de l'aide à Gage. Depuis quelques jours les Canadiens et les Sauvages sont revenus à de meilleures dispositions; la noblesse et le clergé ont été très utiles, mais tous deux ont perdu beaucoup de leur influence. Il propose de former une milice, mais il doute s'il pourra réussir. Conduite séditeuse des Anglo-américains dans la province. Il regrette d'avoir recommandé l'adoption de l'acte de *l'habeas corpus*, et du droit criminel anglais. On s'en sert comme d'armes contre l'État. Pour qu'on puisse tirer quelque avantage de la colonie, il faudrait rétablir le droit criminel français et tous les pouvoirs du gouvernement. Les communications avec les autres provinces étant interrompues il y a grand risque que l'on souffre beaucoup d'un manque d'argent; si l'on recevait £15,000 ou £20,000, ce serait d'un grand secours pour le gouvernement et pour le pays. Depuis que ce qui précède est écrit il a appris que les rebelles, en plus grands nombres qu'auparavant, se sont établis près de Saint-Jean, avec le navire du roi et la goëlette du major Kene bien armés, ainsi que plusieurs bateaux.

Page 184

Inclus. Lettre d'Ethan Allen à James Morrison et aux marchands de Montréal, datée à Saint-Jean le 18 mai 1775. 190

Lettre de Benedict Arnold à Thomas Walker, datée à Ticondéroga le 20 mai. 192

Lettre d'Ethan Allen aux Sauvages de Caughnawaga, datée à la Pointe-à-la-Chevelure le 24 mai. 193

Lettre de Benedict Arnold à Walker, datée à la Pointe-à-la-Chevelure le 24 mai. 196

Carleton à Dartmouth. La loi martiale est proclamée et la milice convoquée. Les rebelles se sont approchés de Saint-Jean assez pour échanger quelques coups de feu, mais se sont retirés, ne se trouvant pas en assez grand nombre. Ils annoncent qu'ils vont revenir au nombre de 5,000 hommes. Il n'y a pas de doute qu'ils construisent des navires près de la Pointe-à-la-Chevelure, et qu'ils ont reçu du renfort des autres provinces. Ils parlent de pénétrer dans la province par les bois, et de petits groupes paraissant être des espions ont déjà été vus. Gage a manifesté le désir qu'il tirât sur lui pour de l'argent et qu'il prît les postes supérieurs sous sa charge immédiate; ces postes sont également

26 juin.
Montréal.

1775.

menacés par les rebelles, qui parlent de se rendre maîtres de tout le continent. Les sujets fidèles sont étonnés et intimidés de ne pas voir de troupes pour la défense. Il n'a pas pu réunir plus de 500 hommes, y compris l'artillerie, à Saint-Jean et à Chambly, tout en ne laissant ailleurs que de très faibles gardes. Différence que ferait une armée de 10,000 ou 12,000 hommes, avec un corps d'artillerie. Guy Johnson rapporte que les Sauvages de l'ouest devaient le rencontrer à Ontario; il rapporte que les communications par la Susquehanna sont menacées, et il demande des provisions, des munitions, des vêtements, etc., et un petit corps de troupes. Il peut fournir le tout à l'exception des troupes. Il ne peut en détacher tant que les rebelles sont si près. Page 201

Situation des troupes dans la province de Québec, 24 juin 1775. 204-205

1er juillet,
Whitehall.

Dartmouth à Carleton. Ce qui se passe au Massachusetts ne laisse pas d'autre alternative que de songer aux meilleurs moyens d'augmenter l'armée de Gage. Le roi se repose sur la fidélité de ses sujets canadiens. Il faut lever 2,000 hommes pour agir soit séparément soit de concert avec les troupes régulières, selon qu'il y aura lieu. Comment se donneront les commissions. On donnera à ces troupes la même solde, etc., qu'aux troupes régulières. On a commandé les armes, les habillements, etc.; comment on fera face aux dépenses. Pénible effet de la surprise de Ticondéroga. 152

4 juillet,
Whitehall.

Le même au même. Présente et recommande M. Potter. 155

4 juillet,
Whitehall.

Le même au même. Il accuse réception d'une dépêche. S'il savait ce qui fait doute sur la disposition des £1,000 pour frais imprévus, il pourrait expliquer. Mais c'est à lui (Carleton) de juger des dépenses. Mesures à prendre pour recouvrer Ticondéroga.

12 juillet,
Whitehall.

Le même au même. Lettre envoyée par le capitaine du *Lizard*, qui fait escorte au vaisseau *Jacob*, chargé d'armes, d'habillements, etc., pour 3,000 hommes, et de quatre petits canons de cuivre de trois livres. L'état où en est la rébellion demande la plus grande activité. Il espère que Ticondéroga a été repris, ou que les progrès de la rébellion de ce côté ont été enrayés. On devra faire de vigoureux efforts par mer et par terre, et à part les troupes canadiennes dont on a ordonné la levée, il faut employer d'autres moyens pour augmenter l'armée ainsi que les forces navales, de façon à permettre à Gage de disposer de l'escadre nécessaire pour la station de la Nouvelle-Angleterre, et d'avoir d'autres escadres pour New-York, la baie de Delaware, la baie de Chesapeake, et la côte de la Caroline. Graves a reçu ordre de s'emparer de tous les navires et vaisseaux appartenant aux colonies révoltées, excepté ceux qui sont la propriété d'amis du gouvernement. On ne désespère pas encore des colonies du sud, mais les escadres sont pour empêcher les communications entre les colonies et protéger les officiers du roi. Les opérations sont laissées à Gage, mais Carleton doit l'appuyer ainsi que Graves. 158

24 juillet,
Whitehall.

Le même au même. En conséquence des dépêches reçues de Guy, c'est 6,000 hommes au lieu de 3,000 qu'il (Carleton) doit lever. Arrangements pour leur armement, etc. 182

2 août,
Whitehall.

Le même au même. Il n'a pas de doute qu'il (Carleton) prendra des mesures pour résister aux efforts des rebelles, mais avec le peu de troupes à sa disposition il n'espère pas qu'il puisse recouvrer ce qui a été perdu. La répugnance des Canadiens est décourageante, mais la résolution d'agir avec vigueur aura un bon effet. Sa Majesté espère avoir dans l'Amérique du Nord une armée de 20,000 au printemps prochain, et Carleton peut compter sur du renfort. Arrangements pour le commandement des armées dans les colonies et au Canada. Si les deux sont réunies c'est Carleton qui en prendra le commandement. On a mis à bord du *Lizard* des armes pour 3,000 hommes et £10,000. 198

1775.
8 août,
Londres.
14 août,
Québec.

Lettre d'envoi de présents pour les Sauvages expédiés par l'*Elizabeth*.
Page 210

Carleton à Dartmouth. On a organisé la milice dans les paroisses des districts de Montréal et des Trois-Rivières, à l'exception de quelques-unes où la population a été le plus corrompue. A moins d'absolue nécessité il ne sera pas bon de la convoquer en grands nombres. Les Sauvages du Saint-Laurent ont promis leur concours. Avec un certain nombre de Mississaugas du nord du lac Ontario, ils ont servi avec les troupes à Saint-Jean depuis le 18 juin. Le colonel Johnson est venu avec des chefs des Six-Nations, et a été suivi par d'autres; ils ont fait de grandes promesses. Il est nécessaire de les gagner, mais on ne saurait compter sur eux. Il demande que le rang du colonel Johnson soit clairement déterminé pour prévenir des jalousies. Le 29 juillet il a laissé Prescott en charge à Montréal pour inspecter cette partie de la province, afin de pouvoir prendre les arrangements nécessaires pour les cours de justice, et compléter l'organisation de la milice. Le nombre des rebelles à la Pointe-à-la-Chevelure et à Ticondéroga a été considérablement augmenté. Ils craignent probablement la milice et les Sauvages, qui n'ont de formidable que le nom. Les rebelles menacent encore d'envahir la province, mais il espère leur disputer le passage du lac Champlain s'il peut équiper des navires. On a fait monter le lieutenant Hunter, du *Gaspé*, pour aider. L'état de faiblesse des navires des lacs de l'ouest ajoute à la détresse, ces navires étant très mal équipés et loin d'être prêts pour la guerre. S'ils tombaient entre les mains de l'ennemi, les conséquences seraient fatales pour les postes supérieurs; il envoie des listes des navires. Il envoie copies de lettres venant du congrès continental et de celui de New-York, et copie d'un papier volant jeté à la porte de chaque maison du voisinage de Montréal. On voit par là la peine que se donnent les ennemis du gouvernement, soit à l'intérieur soit au dehors, pour en imposer à la crédule simplicité des paysans canadiens. Il envoie une lettre de la part d'un nommé Brown, qui a eu l'impudence de se montrer dans la paroisse de Chambly. Le messenger, qui est un individu d'une mauvaise réputation, est en prison, mais Brown n'a pas encore été pris. 222

Sous le même pli. Liste des navires sur les lacs Ontario, Erié et Huron. 226

Lettre adressée aux habitants opprimés de la province de Québec de la part du congrès général de l'Amérique Septentrionale, tenu à Philadelphie, signée Jean Hancock, président. 227

Lettre (en anglais) adressée aux habitants de la province du Canada de la part du congrès provincial de New-York, commençant par les mots: Le père de l'univers a divisé la terre entre les enfants des hommes. 233

Copie des deux lignes qui se lisent sur le morceau de papier mentionné plus haut, comme suit:

" Onis y soit qui mal y pence

" A celui qui ne suivra le bon chemin.

" Baston."

235

Copie de la lettre interceptée de John Brown à Thomas Walker et Price, datée à Chambly, 1er août 1775. 236

Déposition (en français) de Pierre Charlan, prisonnier dans les casernes de Montréal. 238

Pat. Sinclair à (Pownall?). Parti de Glasgow il est débarqué dans le Maryland, et, après avoir traversé une partie de cette province, la Pensylvanie et les Jerseys, est arrivé à New-York, d'où il comptait se rendre par Oswégo à son poste à Michilimakinak, mais il a été arrêté par le congrès de New-York, et envoyé prisonnier à l'île Nassau, avec ordre de ne pas prendre part à la dispute, ordre qui lui a été répété avec menaces

15 août,
l'île Nassau,
N.-Y.

1775.

par une populace armée. Il entre dans les détails des dangers qu'il y aurait à débarquer des troupes, etc. Il n'y a pas d'aide à attendre des personnes modérées, qui sont plutôt réservées que sympathiques, et incapables du reste de résister à la furie populaire, nourrie par les nouvelles d'une guerre étrangère, de troubles dans la Grande-Bretagne, et d'un changement d'administration qui doit entraîner un changement de mesures en faveur des colonies. Des troupes ne sauraient jamais accomplir autant que pourrait faire la marine en gênant le commerce extérieur des rebelles. Le Canada a besoin de troupes. Page 246

8 septembre,
Whitehall.

Pownall à Carleton. Si le messager envoyé à Falmouth peut rejoindre le *Lizard*, celui-ci se rendra directement à Québec sans le vaisseau d'approvisionnement qui partira sans escorte. Le vaisseau est envoyé pour porter l'assurance que la cour de Russie prêtera tout le secours possible pour supprimer la rébellion dans les provinces. En conséquence, on a demandé un corps de 20,000 hommes d'infanterie, et il est à espérer qu'il en sera envoyé un bon nombre au printemps. Si le plan de Howe est mis à exécution, la plupart seront envoyés à Québec, de sorte qu'il devra prendre toutes les mesures préparatoires nécessaires. Il est autorisé à nommer un adjudant général et un quartier-maître général. 217

14 septembre,
Whitehall.

Pownall à Carleton. Le *Lizard* étant parti, le message est envoyé par la goélette *Magdalen*. Renseignements secrets sur les desseins des rebelles. Il espère qu'ils seront défaits; s'ils ont retardé, les papiers envoyés pourront peut-être être utiles. 219

Sous le même pli. Renseignements secrets de la part du gouverneur Tryon, en date du 6 août, annonçant que des troupes de New-York ont reçu ordre de se rendre à Ticondéroga, où elles seront rejointes par 1,000 carabiniers, le tout formant au moins 3,000 hommes, auxquels viendront se joindre 4,000 hommes de troupes de la Nouvelle-Angleterre pour se rendre à la Pointe-à-la-Chevelure, et de là à Montréal et Québec, plus de la moitié des Canadiens ayant promis de se joindre à eux. 220

John Foxcroft à Todd, à la date du 10 août. Compte rendu détaillé des mouvements des rebelles. L'armée sera sous le commandement de Schyler (Schuyler). 221

21 septembre,
Québec.

Cramahé à Dartmouth. Carleton est parti pour Montréal au commencement du mois. Les rebelles ont été repoussés par les Sauvages près de Saint-Jean. Les Sauvages se sont conduits avec beaucoup d'entrain, et s'ils étaient restés fermes la province eût été sauvée pour cette année; mais trouvant que les Canadiens n'étaient pas disposés à prendre les armes pour leur pays ils se sont retirés. Les rebelles après s'être repliés sur l'Île aux Noix ont reçu du renfort, et ont débarqué à Saint-Jean. Les communications avec cet endroit sont maintenant suspendues. On a épuisé sans effets tous les moyens de ramener les paysans à leur devoir. La noblesse, le clergé et la plupart de la bourgeoisie ont fait preuve du plus grand zèle et se sont efforcés de gagner leurs compatriotes. Quelques-uns des anciens sujets du roi se sont joints aux rebelles; il serait mieux que tous ceux qui sont ainsi disposés en fissent autant. Il y a des Canadiens avec les Bostonais sur tous les chemins. Le lieutenant-colonel Maclean, avec environ 80 hommes appartenant au corps qu'il vient de lever, et 20 fusiliers, en outre d'une milice composée des habitants de la ville, forment tout ce qu'il y a pour réparer les tranchées et défendre la ville. Carleton est encore à Montréal. 249

Copie d'une lettre interceptée (en français) signée par James Livingstone, datée à la Pointe-Olivier, le 18 septembre 1775. (Une note, en anglais, dit: Ce monsieur est de la province de New-York; il a une licence d'avocat, mais n'a pas pratiqué depuis plusieurs années; il s'est fait marchand de grain et vit sur le Richelieu depuis cinq ou six ans." 252

1775.

21 septembre,
Montréal.

Carleton à Dartmouth. Environ 2,000 rebelles sont revenus dans la province au commencement du mois, et la milice a reçu ordre de marcher au secours de Saint-Jean. Le 7, les rebelles ont pris terre dans les bois en amont du fort et ont été repoussés par les Sauvages. Ils se sont retirés dans l'île aux Noix, d'où ils ont envoyé çà et là de petits détachements qui ont fait peu de dommage. Leurs émissaires et leurs amis, répandus par le pays, ont fait beaucoup de mal. A quelques exceptions près, les Canadiens n'ont pas voulu marcher, malgré tous les efforts du clergé, de la noblesse et des notables. Les rebelles ont obtenu plus d'empire sur eux. Les Sauvages ont abandonné la partie et ne veulent rien faire si les Canadiens ne s'en mêlent pas. Les rebelles, avec l'aide des Canadiens, ont investi les forts. Il a été désappointé dans l'espérance qu'il avait de lever un corps sur le Richelieu et un autre à Laprairie. L'importance de la province le rend obstiné à la défendre, dans l'espoir de ne pas être abandonné du monde entier. Il y a quatre mois que les hostilités ont commencé, et son état de faiblesse ne lui permet pas d'armer et d'équiper de vaisseaux. Laprairie est alarmée de l'arrivée des rebelles. La province serait des plus avantageuse comme base d'opérations; 10,000 ou 12,000 hommes arrivant au printemps changeraient la face des choses sur ce continent.

Page 261

24 septembre,
Québec.

Cramahé à Dartmouth. Depuis sa dernière lettre les chemins sont devenus si peu sûrs qu'il ne peut envoyer de lettres par la poste ou par les courriers ordinaires. Carleton n'a pas réussi à lever de corps de volontaires et de Sauvages pour battre les bois. Il ne serait pas difficile avec un petit nombre d'hommes de chasser les rebelles; l'avocat Brown, avec 200 hommes, a été repoussé de Saint-Jean par un détachement de la moitié en nombre, composé de quelques soldats et de gentilshommes canadiens. Le parti de la Pointe Olivier s'est rendu à la Pointe de Sorel, au nombre de 350 ou 400 hommes. Pour le moment leurs intentions ne sont pas connues. Leur major Duggan, autrefois barbier et aujourd'hui marchand de grain en banqueroute, ne peut guère ajouter de poids à leur cause. Les dépêches envoyées par l'*Adamant* ont été reçues. Il y répondra si Carleton ne revient pas bientôt.

253

Sous le même pli. Copie d'une lettre circulaire (en français) signée par Livingstone et Duggan.

255

25 septembre,
Whitehall.

Pownall à Carleton. La *Magdalen* n'étant pas encore partie il envoie des copies de deux dépêches adressées à sir W. Howe, pour lui faire connaître les nouveaux ordres donnés relativement aux cinq régiments qui doivent s'embarquer à Cork. S'il est débarqué à Québec, le matériel de guerre sera envoyé à l'armée de Howe, à Boston ou ailleurs.

244

28 septembre,
Whitehall.

Le même au même. Il envoie des doubles et une copie de sa lettre au commandant des régiments qui ont reçu l'ordre de s'embarquer pour Québec.

245

30 septembre,
Québec.

Cramahé à Dartmouth. Il envoie copie d'une lettre de Carleton à Dartmouth (21 septembre). Les rebelles ont traversé de Longueuil à la Longue-Pointe, dans l'île de Montréal. Quelques habitants de la ville, avec quelques troupes à leur tête, les ont attaqués et défaits, leur prenant 35 ou 36 prisonniers, parmi lesquels Ethan Allen. Le major John Carden, blessé mortellement, est mort depuis; Alexander Patterson, marchand, et M. Beaubassin sont légèrement blessés. Les rebelles ont pillé toutes les maisons de la noblesse et des habitants qui se sont joints aux forces du roi. Manque de vaisseaux et de troupes pour garder le fleuve; il a loué et est à armer des vaisseaux pour cette fin; il a été obligé de fermer le port jusqu'au 24 octobre pour pouvoir les équiper. Avec le secours du lieutenant-colonel Maclean, la ville est dans un état un peu meilleur de défense, et 80 bons matelots forment un renfort qui a sa valeur. Il envoie copie d'un manifeste de Schuyler; on dit qu'il

1775.

s'en est retourné à cause du mauvais état de sa santé, et que Montgomery, ci-devant capitaine du 17e, se donnant aujourd'hui le titre de brigadier général, a le commandement à l'île aux Noix. Page 256

Copie du manifeste. 258

10 octobre,
Montréal.

Déposition (en français) de Joseph Deschamps, concernant les agissements de Thomas Walker et des rebelles, etc. 301

Déposition (en français) de Jean-Baptiste Bruyères, en date du 4 octobre, relative à l'arrivée de deux Bostonnais à L'Assomption, et à leur réception par Walker, etc. 307

Autres dépositions de Michel Guilette et Germain LeRoux, concernant les agissements des rebelles. 309-311

13 octobre,
Boston.

Howe à Carleton (fragment). Il avait donné l'ordre à deux bataillons de partir pour Québec, mais les objections de l'amiral Graves ont frustré ses intentions. 288

Lettre de Graves à Howe, en date du 12 octobre, faisant remarquer qu'il serait dangereux pour des navires d'aller à Québec à cette saison. 289

13 octobre,
Dead River.

Benedict Arnold à Mercier (interceptée) disant qu'il est en marche sur Québec avec 2,000 hommes pour coopérer avec Schuyler. Il espère que leurs frères du Canada leur aideront, vu que l'expédition est entreprise à la demande de plusieurs des principaux habitants. 297

Autre lettre de la même date, d'Arnold à Schuyler, lui rendant compte de sa marche sur Québec. 299

(Ces lettres incluses dans celle de Cramahé du 9 novembre.)

25 octobre,
Québec.

Cramahé à Dartmouth. N'a pas assez d'informations sur les opérations du haut de la province pour donner des détails. Les forts sont encore investis, mais peu d'impression faite; le succès de la petite affaire de Montréal a eu un bon effet sur les Canadiens. Espère que Carleton pourra lever assez de troupes pour contenir les rebelles et jeter des secours dans les forts. La répugnance des Canadiens à prendre les armes fait qu'il est incertain qu'on puisse lever des troupes pour chasser les rebelles, surtout si Lee est arrivé de Cambridge à Saint-Jean avec 1,500 ou 1,800 hommes. Arrivée du sloop de guerre le *Hunter*. Trois mois plus tôt il aurait pu être d'une grande utilité. L'embargo sur les navires expiré le 20, a été renouvelé pour jusqu'au 4 novembre; autrement on n'aurait pas eu d'hommes pour monter les vaisseaux armés. On a laissé partir les bâtiments chargés de fourrures de prix. A tiré sur le Trésor pour les dépenses du gouvernement civil, en conséquence de la lettre de Carleton (p. 266) dont suit extrait. 264

25 octobre,
Montréal.

Carleton au même. A la suite de la lettre envoyée par lord Pitt (p. 261), la désobéissance du peuple s'est accrue. Les rebelles ont reçu des renforts, et leurs émissaires voyagent avec plus de sécurité que les messagers du roi. On disait, le 14 septembre, que les rebelles avaient l'intention de traverser le fleuve et de donner l'assaut à la ville. Ordre fut donné d'apporter en dedans des murs toutes les échelles des faubourgs; on répondit à cet ordre par l'insolence et les menaces. Il est douteux qu'il soit possible de trouver parmi la milice une garde pour les portes. Il y a environ 60 soldats; les murs sont étendus et sans défense. Détails de l'affaire dans laquelle Ethan Allen a été fait prisonnier (voir p. 256). Environ les deux tiers des rebelles se composaient de Canadiens qui s'attendaient d'entrer sans opposition. Effet favorable du succès. L'attaque, la défense et la reddition de la maison de Walker a aussi eu un bon effet, et la milice commence à rentrer. Arrivée de Lanaudière à Berthier avec un détachement de milice dépourvue d'armes; il a été attaqué par les "habitants" et fait prisonnier; mais, délivré, il a rejoint le lieutenant-colonel Maclean qui était parti de Québec avec les débris de troupes et le peu de milice qu'il avait pu réunir, et avait pris poste à Sorel. Avait projeté de lever ici une troupe considérable destinée à être

1775.

postée à Chambly, si ces misérables gens n'eussent pas été insensibles à l'honneur, au devoir et à leur propre intérêt. Rigouville attaqué par les "habitants" à Verchères et fait prisonnier; sa milice s'est débandée. Ces événements ont été cause d'une constante désertion, et la prise de Chambly abattra encore davantage les esprits. Arrivée de Sauvages; il en est attendu d'autres; ils se découragent aussi facilement que les paysans Canadiens, et comme eux, se mettent du côté du plus fort, en sorte que lorsqu'on a besoin d'eux on ne les voit plus. Inclut copie d'une lettre de Montgomery. C'est vrai qu'on a mis des rebelles aux fers, non par caprice, mais par nécessité. "Nous n'avons ni prisons pour les mettre ni troupes pour les garder, en sorte qu'ils ont été traités avec autant d'humanité que notre propre sécurité pouvait le permettre. Je n'ai pas même souffert qu'un seul sauvage passât la frontière, bien que souvent pressé de les lâcher contre les provinces rebelles, de peur qu'ils ne commissent des cruautés et que l'innocent ne souffrit avec le coupable." Ne répondra pas à Montgomery, vu qu'il ne veut pas correspondre avec un traître.

Page 267

272

Copie de la lettre de Montgomery.

5 novembre,
Montréal.

Carleton à Dartmouth. La reddition de Saint-Jean; envoie articles de capitulation et états. Pourquoi il a échoué dans ses efforts pour garder la province—la construction des vaisseaux pour disputer le passage du lac Champlain a échoué faute de bras; les camps retranchés qui auraient pu être formés près de Chambly et Saint-Jean ont été empêchés par la corruption et la stupide bassesse des paysans canadiens, et ainsi Saint-Jean, qui pendant deux mois avait tenu tête aux rebelles, a été laissé à ses propres ressources et réduit à capituler. Les Sauvages sont partis; la milice des paroisses a déserté, et les bons sujets sont à la merci des rebelles en armes au dehors et des traîtres à l'intérieur. S'attend que Montréal capitulera aussitôt qu'attaqué; les couches inférieures restent inactives, et la place n'a pas de moyens de défense. Arnold marche sur Québec, qui n'est pas mieux préparé. Le lieutenant-colonel Maclean, envoyé à Sorel avec quelques troupes, a aussi été abandonné par la milice et forcé de se réfugier à bord des vaisseaux armés.

274

Inclus. Situation de la garnison de Chambly, faite prisonnière par les rebelles, 17 octobre.

277

Articles de capitulation proposés par le major Charles Preston pour Saint-Jean, avec les réponses.

278

Etat des troupes faites prisonnières à Saint-Jean, 2 novembre.

282

Liste (en français) des officiers et gentlemen canadiens qui ont servi en qualité de volontaires sous les ordres de Bellêtre, faits prisonniers à Saint-Jean.

284

Arrivages au port de Québec dans le mois de novembre, depuis son établissement (1763) jusqu'à date.

316

Cramahé à Dartmouth. Envoie copie de lettres écrites par Carleton à Gage, l'une datée en février 1767, l'autre en février dernier. Elles ont rapport aux événements des temps actuels et montrent le jugement qu'il avait depuis longtemps porté sur le sujet. Envoie extraits de lettres pour montrer qu'il n'y a pas à attendre de secours de Boston. Un certain nombre d'hommes arrivés par voie de la Chaudière; sont actuellement en partie à la Pointe Lévis. Pour la défense il y a quatre-vingts recrues de Maclean, pêcheurs irlandais ne connaissant pas l'usage des armes, et environ 35 matelots débarqués du *Lizard*; le reste se compose de miliciens à qui on a de la peine à faire monter la garde. Les rebelles sur la rive nord du Saint-Laurent ont coupé les communications avec Montréal. Le vent d'est empêche le général de venir par eau. Les rebelles ont pour eux les paysans canadiens, à qui ni le clergé, ni la gentry, ni la bourgeoisie n'ont pu persuader de faire leur devoir, tandis

8 novembre,
Québec.9 novembre,
Québec.

1775.

qu'aucune force armée n'était là pour les y contraindre. Deux bataillons auraient sauvé le pays au printemps; doute que vingt puissent le reprendre. Faute de gardes ou de prisons, les prisonniers rebelles ont été envoyés en Angleterre. Listes envoyées; aussi affidavits concernant Walker. Si on envoyait une force armée considérable le printemps prochain, M. Brook Watson pourrait donner d'utiles avis aux serviteurs du roi. La proximité de l'ennemi l'empêche (Cramahé) de les confier au papier. Page 285

9 novembre,
Québec.

Liste des prisonniers rebelles mis à bord de l'*Adamant*, avec mandat signé par Cramahé. 313

17 novembre,
Québec.

Mabane à Cramahé. Concernant service médical et chirurgical. 336

19 novembre,
Québec.

Cramahé à Dartmouth. Etat critique de la province. N'a pas eu de nouvelles de Carleton depuis le 5, et, à l'exception peut-être d'une courte lettre, ne croit pas que rien lui soit parvenu (à Carleton). Les rebelles avaient élevé des batteries à l'embouchure de la Sorel pour empêcher la flotte de Montréal de passer. Le parti d'Arnold avait traversé de Lévis dans la nuit du 13 au 14; sa troupe s'est répandue afin d'empêcher qu'il n'entre rien en ville. L'ennemi du dehors n'est pas si à craindre que celui du dedans. L'histoire disant qu'on a tiré sur un parlementaire est une insigne fausseté destinée à figurer dans la presse américaine. Le récit qu'Arnold fait lui-même de sa marche se trouve dans ses lettres remises, par erreur de son courrier, au lieutenant-colonel Maclean. A consulté les officiers de mer et de terre; personne ne peut dire si le plan qu'ils recommandent peut être exécuté. Que l'ennemi soit ou non en possession de la ville, il va falloir une grosse armée pour reconquérir le pays; il n'y a pas de temps à perdre, et la conservation des navires et des approvisionnements ici est chose extrêmement précaire. Envoie pétition des capitaines et des équipages des navires retenus pour la défense de la ville. A entendu dire que les rebelles remontent le pays; on ne connaît pas leurs intentions. 324

Inclus. Camp devant Québec, 14 novembre. Demande de la reddition de Québec par Arnold. 328

Même lieu, 15 novembre. Arnold à Cramahé, disant qu'on a tiré sur un parlementaire. 329

Camp de Sainte-Marie, 8 novembre. Arnold à Montgomery. Le félicite de ses succès. Difficultés qu'il a lui-même rencontrées dans sa marche en avant. Environ les deux tiers des troupes sont arrivés; l'autre tiers est reparti avec Enos. Craint que sa lettre à Schuyler n'ait été délivrée à Québec par son messenger, attendu qu'il n'a pas eu de réponse. Environ 40 Sauvages se sont ralliés; les Canadiens sont bien disposés et pourront fournir un certain nombre d'embarcations pour traverser. Est informé qu'il y a des vaisseaux à Québec; néanmoins il l'attaquera s'il y a la moindre chance de succès; sinon il le joindra (Montgomery) à Montréal. P. S. a fait savoir l'arrivée d'une frégate et de deux transports avec des recrues; la plupart des habitants sont de leur côté (des Américains), et la ville est à court de vivres; espère de couper les communications. S'il y a un régiment dont on puisse se passer on l'enverra; naturellement il faut que la ville succombe. 331

Pointe-Lévis, 8 novembre. Arnold à Washington. Rend compte de ses progrès. Montgomery rapporte la réduction de Chambly. (Le reste de la lettre contient en substance la même chose que celle à Montgomery.) 334

Signal particulier pour l'information de la flotte. 337

20 novembre,
Québec.

Carleton à Dartmouth. Après la prise de Saint-Jean, il n'a attendu qu'un bon vent pour transporter la petite garnison de Montréal à Québec, toute communication par terre étant coupée par les rebelles qui avaient

1775.

traversé à Berthier, et auxquels s'étaient joints un grand nombre de Canadiens; ils avaient aussi traversé en grand nombre en amont de la ville (de Québec). Parti le 11, par un bon vent; le 12 l'un des vaisseaux s'échoua, ce qui fut cause de retards, après quoi un changement de vent obligea de jeter l'ancre près de Sorel, d'où les vaisseaux furent chassés par des coups de canon tirés de terre et d'une batterie flottante. Le vent restant contraire, il (Carleton) passa à travers leurs gardes dans une baleinière et arriva à Québec hier. Remercîments pour son brevet de commandant en chef. Ne peut assez déplorer l'aveugle perversité de la population, qui n'a pas le moindre sujet de plainte. Erreur de traiter la population canadienne comme milice, chose qui lui est odieuse. En son absence on a tout fait pour la défense; si l'on pouvait compter sur la population de la ville et les marins, la place pourrait tenir; mais il y a tant de traitres au dedans que c'est douteux, pour ne pas dire plus.

Page 318

Lettre (en français) de Montgomery aux habitants de Montréal, envoyée à DuCalvet, incluse dans la lettre de Carleton. 321

Sommation de James Easton à Carleton d'avoir à livrer la flotte, 15 novembre. 323

20 novembre,
Québec.

John Hamilton, capitaine du *Lizard*, à Dartmouth. Expose les mesures prises pour la défense de Québec, et inclut rapport des délibérations d'un conseil de guerre. Un déserteur des rebelles rapporte que les hommes d'Arnold manquaient de munitions et d'habillement, et qu'entendant dire qu'il se préparait une sortie ils se sont retirés dans les bois afin d'attendre l'arrivée de 2,000 hommes qu'on disait partis pour Montréal. 340

Délibérations d'un conseil de guerre. 342

Liste des hommes pour la défense de Québec, et inventaire des vivres de la garnison. 344

Requête du conseil de guerre demandant aux capitaines de vaisseaux du roi de désarmer ceux-ci afin de permettre aux marins d'aider à la défense de Québec. 345

21 novembre,
Québec.

Le capitaine Hamilton à Dartmouth. Transmet la pétition des patrons des navires de commerce de Québec. 346

Pétition au roi, incluse dans une à Cramahé, demandant une indemnité des pertes et des frais résultant de leur détention. 347

22 novembre,

Nouvelles par l'*Elizabeth*, vaisseau d'approvisionnement, de Québec. Carleton était arrivé et il avait été résolu de défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité. La garnison s'élevait à 1,600 hommes, avec des vivres pour jusqu'au mois de mai. Un bâtiment, la *Polly*, avait descendu le fleuve avec l'*Elizabeth*, amenant un déserteur des rebelles et apportant des dépêches de Carleton. Le 22 novembre, jour du départ de l'*Elizabeth*, les rebelles n'étaient pas descendus du haut du fleuve; environ 500 hommes d'Arnold étaient venus sous les murs, mais s'étaient dispersés dès qu'on eût tiré sur eux. 338

Pas de date.

Pétition de John Burke, de Montréal, demandant d'être maintenu dans ses charges de coroner, de greffier de la paix, etc. 207

CORRESPONDANCE ENTRE LE GOUVERNEUR CARLETON ET LORD
G. GERMAIN.—1776.

Q. 12.

1775.
Du 28 août au
17 septembre,
Québec.

Le juge en chef Hey au lord chancelier. L'appréhension d'une invasion de la province par Crown-Point et Ticondéroga est moindre qu'il y a un mois; conjectures quant à la raison de ce fait; soupçonne qu'on

1775.

veut attendre l'hiver afin de pouvoir traverser le lac Champlain en raquettes. Son changement d'opinion des Canadiens, de la fidélité, de la soumission et de la gratitude desquels il a souvent parlé; il se trouve aujourd'hui que leur soumission ne venait que de la crainte, et, cette crainte envolée, il ne reste plus rien des bonnes dispositions mentionnées. Penche encore à croire que les agents des colonies, qui étaient à l'œuvre l'hiver dernier, ont exploité leur extrême ignorance et crédulité. Si on pouvait leur ouvrir les yeux sur leur devoir et leur intérêt, il croit que, supportés par un corps de troupes du roi, ils jetteraient plus de terreur dans les colonies que les troupes de Gage doublées ou triplées à Boston. Tant que l'Angleterre tiendra le Canada dans sa main, jamais il n'y aura à désespérer de sa cause dans les colonies, quand même elle n'y aurait pas un pouce de territoire, attendu qu'il est plus facile d'y arriver d'ici que de Boston. Sans les troupes anglaises, les colonies, du nord au sud, auraient été réduites dans la dernière guerre par cette province; il est évident que les habitants des colonies le pensaient eux-mêmes, et les peines qu'ils se sont données pour se concilier les Canadiens montrent la crainte qu'ils en éprouvent à l'heure qu'il est. Si les troupes étaient amenées ici de Boston pour être prêtes à commencer des opérations au printemps, cela, mieux que tout autre chose, mènerait à une plus prompt solution. Il est triste de penser qu'au moment où elle en a le plus de besoin cette province soit dépouillée des quelques troupes qui se trouvaient déjà ici avant que n'éclatassent les troubles. C'est à peine s'il y a 500 hommes à Saint-Jean, qui est le passage le plus exposé à défendre, tandis que beaucoup d'autres sont négligés. Il y a peu à se fier aux Canadiens, qui sont frappés de terreur ou corrompus. Leurs illusions; jamais un pareil mélange d'ignorance, de crainte, de crédulité, de perversité ne s'est encore emparé de l'esprit humain. Le seul objet, actuellement, est d'empêcher l'invasion pendant l'hiver, et d'attendre des temps plus calmes pour coloniser le pays sous l'empire du nouvel acte. Quelque chose de provisoire doit être fait et est sur le tapis, mais il est étonnant de voir un aussi grand exemple de folie et d'étrange déraison parmi les Canadiens que ce qui existe sous le rapport de la milice. (La lettre entre dans des détails sur ce point.) Conduite peu judicieuse de Carleton à l'égard des seigneurs; l'orgueil que leur inspire la restitution supposée de leurs anciens privilèges a justement porté ombrage à leur propre monde, ainsi qu'aux marchands anglais; ils exigent que les anciennes lois ne soient pas modifiées, surtout en ce qui regarde le commerce, dont la totalité est dans les mains des marchands anglais, sans lesquels il n'y avait et il n'y aura pas de commerce. Sombre perspective; désire se retirer de la position qu'il occupe. Continuation—en date du 11 septembre. Les choses ont empiré depuis qu'il a commencé cette lettre. Les rebelles sont revenus en grand nombre, apparemment résolus à se rendre maîtres de la province. Guère de Canadiens prendront les armes, et il n'y a environ que 500 hommes sur lesquels on peut compter, avec deux petits forts à Saint-Jean. Tout semble désespéré, et il ne peut s'empêcher de craindre qu'avant que cette lettre parvienne à sa destination le Canada ne soit en la possession des rebelles. Il restera jusqu'à ce que tout espoir soit perdu. 17 septembre. Les rebelles ont fait la paix avec les Sauvages, qui ont tous quitté le camp de Saint-Jean; où un grand nombre de Canadiens sont en armes contre les troupes du roi; exception faite de Montréal et de Québec il n'y a pas cent hommes du côté du roi. Saint-Jean et Montréal tomberont bientôt aux mains des rebelles; il s'attend à ce que Québec tombe aussi bientôt, en sorte qu'il se tient prêt à embarquer.

Proclamation ordonnant à tous ceux qui refusent de prendre les armes pour défendre la ville d'avoir à la quitter sous quatre jours.

22 novembre,
Québec.

Page 203

24

1775.

6 décembre,
Holland
House.

Montgomery à Carleton. Il sait que Québec est sans défense, mais par compassion il s'est abstenu de l'attaquer; accuse Carleton d'avoir tiré sur un parlementaire, et termine la lettre par ces mots: "Si vous persistez dans une défense injustifiable, que les conséquences en retomberont sur votre tête. Prenez garde de détruire des approvisionnements d'aucune espèce—soit publics, soit privés, ainsi que vous l'avez fait à Montréal et sur le fleuve; si vous le faites, par le ciel nous n'userons d'aucune miséricorde."

Page 16

6 décembre,
Holland
House.

Le même aux marchands de Québec, les avertissant des dangers de la résistance. (Une copie de cette lettre en français, a été envoyée aux marchands français.)

18

15 décembre.

Ordre aux troupes rebelles d'attaquer Québec, leur offrant une part du pillage. Dispositions pour les gardes.

20

Liste des rebelles tués ou blessés amenés en ville, et de ceux faits prisonniers le 31 décembre 1775. Totaux: tués, 30; blessés, 42; prisonniers, 389.

37

1766.
12 janvier,
Québec.

Carleton au général Howe. Le 5 décembre Montgomery était à Sainte-Foye avec de l'artillerie; grosses pièces débarquées au Cap Rouge. Arnold occupait les autres avenues, en sorte que la communication était coupée. Lettres aux marchands apportées par une femme qui a été emprisonnée, puis chassée au son du tambour. Batterie à Saint-Roch et sur les hauteurs, à moins de 700 pieds des murs. Parlementaire envoyé par Arnold mais non reçu. Attaque, le 31 décembre; échec, et mort de Montgomery; artillerie prise à l'ennemi; nombre des hommes composant les forces d'attaque, etc.

11

17 février,
Whitehall.

Germain à Carleton. (N° 1.) Après les événements de Québec, en novembre dernier, il ne restait plus qu'à y envoyer—dans le cas où la ville se serait maintenue pendant l'hiver—des secours devant être suivis de troupes suffisantes pour reprendre la place, si elle s'était rendue, puis reprendre toute la province. Il a été préparé en toute diligence une escadre qu'accompagneront des vaisseaux d'approvisionnement et de transport. Le 29^e a été embarqué sur ces différents navires. On fera tout ce qui sera possible pour que le deuxième convoi soit prêt à partir vers la fin du mois prochain; il se composera de six régiments d'Irlande et de deux de la Grande-Bretagne, avec compagnies d'artillerie, et d'un gros équipage de siège commandé par Burgoyne, qui, avec Cornwallis, devra servir sous ses ordres (de Carleton), du côté du Canada. Il pourra se passer quelque temps avant que Cornwallis rejoigne, attendu qu'il doit servir avec Clinton dans une expédition vers le sud. On se propose d'ajouter environ 5,000 hommes de troupes étrangères, fournis par le duc de Brunswick et le prince de Waldeck. Envoie situation des régiments anglais qui doivent partir sous les ordres de Burgoyne; de même que les auxiliaires étrangers ils devront être employés de la manière qui vaudra le mieux pour le service. Burgoyne a reçu des instructions détaillées. (La situation des régiments n'accompagne pas la lettre.)

1

28 mars,
Whitehall.

Germain à Carleton. (N° 2.) Espère que les régiments d'Irlande sont prêts à partir. La présente lettre sera remise par Burgoyne, qui accompagne le premier convoi, se composant de 2,000 hommes de troupes de Brunswick et du 21^e régiment. La difficulté de se procurer des vaisseaux de transport fait qu'il est impossible de dire quand la deuxième division des troupes de Brunswick pourra embarquer; espère que ce sera le mois prochain. Envoie arrangement de grades pour les officiers, afin qu'on ne soit pas embarrassé des réclamations de la part des généraux étrangers. Ce que pense le roi du service rendu en repoussant l'ennemi à Québec; on espère que cela aura pour effet d'empêcher une nouvelle tentative. Si les rebelles essaient de se maintenir à Montréal ou dans quelque autre endroit du côté canadien des lacs, les troupes seront suffi-

1776.

santes pour les chasser. Au cas de succès il devra traverser les lacs pour coopérer avec Howe. Dans le cas où Québec serait tombé, on lui envoie de l'artillerie pour lui permettre de reprendre cette ville.

Page 4

27 avril,
Halifax.

Le lieutenant-gouverneur Abbott à Germain. Est arrivé à Halifax. Les vaisseaux qui portent le 47^e sont trop encombrés, mais il profitera de la plus prochaine occasion pour se rendre à son poste. 38

10 mai,
Québec.

Le colonel Allan Maclean au même. Le félicite d'être nommé au département des affaires américaines. Caldwell, qui porte les dépêches, donnera d'amples détails; il commandait la milice anglaise qui a si grandement contribué à la défense de Québec; sa maison et ses effets ont été brûlés par les rebelles. Du moment que le reste des 29^e et 47^e régiments sera arrivé, il espère qu'on sera sur les talons des rebelles avant qu'il ne soient revenus de leur panique. Difficultés d'une campagne défensive. 39

14 mai,
Québec.

Carleton au même (n^o 1). Après que Québec eut été étroitement investi par les rebelles pendant cinq mois, la frégate *Surprise*, l'*Isis* et le sloop *Martin* arrivèrent le 6. Lorsque le détachement du 29^e et les marins furent débarqués, ils sortirent par les portes Saint-Louis et Saint-Jean avec la plus grande partie de la garnison et trouvèrent les rebelles qui se préparaient à retraiter; ces derniers laissèrent derrière eux toute leur artillerie; leurs approvisionnements, etc., etc., et en remontant le fleuve ils abandonnèrent le *Gaspé*, ainsi que la goélette armée, la *Mary*. L'arrière-garde des rebelles arrêta à Deschambault; la *Surprise*, avec les deux autres vaisseaux, est un peu en aval des chutes du Richelieu. Durant le siège qui vient de finir la garnison mixte a montré beaucoup de zèle et de patience dans son très rude service. Pendant trois mois, après leur défaite, les rebelles se sont bornés à couper les communications et à brûler les alentours. En février, ils envoyèrent un parlementaire qu'on ne voulut pas admettre, à moins que ce fut pour implorer la miséricorde du roi. Défaite de Beaujeu; complot des prisonniers rebelles pour s'échapper et ouvrir la porte Saint-Jean à Arnold efficacement déjoué. Le 4 avril les rebelles ouvrirent le feu de la rive opposée du fleuve, et, le 22, de l'autre côté de la rivière Saint-Charles, lançant des boulets rouges; le 23, ils lancèrent des bombes. Leurs batteries furent beaucoup endommagées par l'artillerie du fort. Le 3 mai ils essaient vainement d'incendier la flotte. Services de différents individus et classes pendant l'hiver. Arrivée des 47^e et 29^e. Services du major Caldwell, le porteur des dépêches.

14 mai,
Québec.

Le même au même (n^o 2). Dépêches, etc., reçues du lieutenant-colonel Nesbitt, arrivé par le *Niger*, qui avait laissé le 47^e sur le fleuve. Envoie copies de proclamations, lettres, etc. Doubles de lettres aux marchands, envoyées à l'aide de flèches, etc.; états. 14

(Inclus lettres de Montgomery en date du 6 décembre, et ordre aux troupes rebelles, en date du 15 décembre.)

Aussi inclus: Nouvelles (en français) de Montréal, reçues à Québec le 14 mai, "de la part d'une personne qui n'a encore jamais trompé;" contient un compte rendu des mouvements des rebelles; arrivée d'artillerie; Hazen construit un retranchement à Saint-Jean; Arnold commande à Montréal. Franklin est parti avec mesdames Walker et Price. Permis donnés aux commerçants. Les Bostonnais prennent des vivres de force; ils n'ont pas d'argent, soit en espèces soit en papier. 22

Proclamation, en date du 10 mai, ordonnant de rechercher les rebelles blessés qui peuvent être exposés à périr dans les bois, afin qu'on en prenne soin, pour les laisser partir en liberté quand ils seront rétablis. 27

Même proclamation en français. 29

Proclamation, en date du 12 mai, faisant savoir que ceux à qui il a été

1776.

ordonné de sortir de la ville par la proclamation du 22 novembre ne pourront pas y entrer sans permission. Page 31

Même proclamation en français. 33

Etat des forces de Sa Majesté dans la garnison de Québec, le 1er mai 1776. 35

14 mai,
"Lord Howe,"
Québec.

Le capitaine Thomas Pringle à Germain. Son arrivée, après une pénible traversée : à l'Ile aux Coudres le 6, et à Québec le 8. A trouvé Québec encore investi. Attaque et déroute des rebelles qui ont tout abandonné. Bon effet de l'arrivée du convoi du capitaine Lutwidge; les armements envoyés et qu'on envoie seront de la dernière importance. Rumeur que Maclean doit se porter en avant. Remerciements de sa promotion (de Pringle). 41

25 mai,
à bord du
"Maria."

Carleton au même (n° 3). A reçu du capitaine Forster nouvelle de la capture, le 19, d'un fort, aux Cèdres, de deux pièces de canon, et de 390 rebelles rendus à discrétion. Le lendemain un parti de 120 rebelles, traversant de Montréal, fut attaqué par Lorimier et Montigny, défait et pris. Le peu de troupes déjà arrivé approche de plus en plus des rebelles, qui sont encore nombreux et qui parlent de grands renforts. 49

25 mai,
Québec.

Cramahé au même. Envoie copie de nouvelles reçues de Montréal. Prise du poste des Cèdres. Trois-Rivières évacué. Aux dernières nouvelles les rebelles avaient dépouillé de son blé et de ses troupeaux le seigneur de Berthier, et étaient sur le point de traverser à Sorel. Au dire de tout le monde il y a 5,000 rebelles dans la province, et l'on rapporte de New-York qu'un brigadier, Sullivan, devait marcher sur la province avec six régiments. Nécessité, pour les raisons énoncées, d'envoyer des munitions. Les rebelles manquent de vivres, et c'est la seule chose qu'ils paient (exception faite de ce qu'ils prennent aux amis du gouvernement). Envoie lettres tirées sur la Grande-Bretagne, pour montrer qui les supporte là. Listes de matelots estropiés et blessés renvoyés en Angleterre par le bâtiment de transport le *Hope*. Confirmation du succès aux Cèdres. L'absence du vent ordinaire du nord-est empêche l'arrivée des secours d'Angleterre, et fait que les 29e et 47e ne peuvent continuer à remonter le fleuve avec Carleton. 50

Inclus. Nouvelles des mouvements de rebelles. 53-54

Liste des matelots blessés. 56

28 mai,
Québec.

Maclean à ———. Avait écrit à lord North mais ne voulait pas envoyer de longs détails des heureux événements du 31 décembre et du 6 mai. Le premier de ces jours les rebelles ont perdu 650 hommes dont 220 ont été enterrés par la garnison et 20 ont été trouvés sous la neige, dans le printemps. Détails des opérations du 6 mai; frayeur des rebelles dont un grand nombre jetèrent leurs armes, les deux généraux étant les premiers à fuir. Il ne s'arrêtèrent qu'à Sorel, 140 milles de Québec. Prise des Cèdres; ne croit pas que les rebelles restent longtemps au Canada. Carleton est parti avec les 29e et 47e régiments. Retards causés par les vents d'ouest; a été laissé ici pour attendre l'arrivée des troupes et presser leur départ pour le haut pays. Parle de ses propres services, et dit qu'il n'a pas déshonoré la recommandation de lord North. A concilié les marchands anglais du Canada qui étaient aigris par la faveur témoignée, disaient-ils, aux Canadiens. La milice anglaise, composée de 320 braves, a fait son devoir; un grand nombre de ces hommes et tous leurs officiers ont servi à leurs propres frais. Regrette que son régiment n'ait pas été mis sur l'état de force régulier, à cause de ses officiers qui tous ont servi longtemps et bien, et aucun des capitaines moins de 20 ans. Cependant de jeunes régiments, nouvellement levés et qui n'ont rien fait, sont portés sur l'état de force de l'armée. Fait valoir les droits de ses officiers, etc. 69

2 juin,
Québec.

Carleton à Germain (n° 4). Forster obligé de se retirer de Montréal, parce qu'il était encombré de plus de 500 prisonniers, et qu'une force très

1776.

supérieure était envoyée contre lui ; ses prisonniers renvoyés, à l'exception des chefs gardés en otage, à la condition expresse qu'ils ne serviront plus contre le roi à moins d'être échangés. A cause de vents contraires, n'a pu aller plus haut que Trois-Rivières, où il a posté une garde ; puis il est revenu ici pour presser la construction de bateaux et autres dispositions. Présume que les troupes sous les ordres de Fraser et de Burgoyne sont arrivées, mais comme les bâtiments de transport ont ordre de monter sans s'arrêter, et sont éloignés les uns des autres, il n'y a pas moyen d'avoir de rapports. P.S.—Rapporte l'arrangement que Foster a été obligé de faire concernant ses prisonniers ; il a été forcé de retraiter à Oswégate. Arrivée de Fraser avec des troupes à Trois-Rivières. Page 57

Arrangement, signé par Forster d'un côté et Arnold de l'autre, relativement à la disposition des prisonniers faits aux Cédres. 59

2 juin,
Québec.

Carleton à Germain (à part). Concernant le brevet à Christie de la charge de quartier-maître général déjà donnée au major Carleton. A différé jusqu'à nouvel ordre de mettre à effet la commission de Christie. 62

5 juin,
Québec.

Robert Knox, médecin, au même. Félicitations sur le succès des armes de Sa Majesté, et sur la vaillance de Carleton et de ses troupes. Les troupes de Cork et de Portsmouth sont arrivées en parfaite santé. Bien que le vaisseau-hôpital, le *Speke*, ne soit pas venu selon les ordres, il se trouve qu'il y a assez de médicaments et de matériel médical pour jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de former un hôpital à Montréal. Demande quelque marque de la satisfaction du roi. 80

6 juin,
Québec.

B. Rumsey au même. Envoie inventaire des bouches à feu et approvisionnement pris à l'ennemi, après sa retraite du 6 mai. 74

Inventaire, en date du 26 mai. 75

20 juin,
Montréal.

Carleton à Germain (n^o 5). Troupes poussées sur Trois-Rivières ; tentative contre elles le 8 ; défaite des rebelles ; 200 prisonniers, parmi lesquels leur chef Thompson—portant le titre de major général, un M. Twin, commandant en second. Rapport détaillé des opérations, du côté de Saint-Jean, contre les rebelles qui se sont enfuis en donnant tous les signes de la terreur. Bonne conduite des troupes ; détails. 64

21 juin,
Whitehall.

Germain à Carleton. Sa lettre du 14 mai reçue ; son plaisir à la lecture du premier paragraphe, annonçant l'arrivée de la *Surprise*, de l'*Isis* et d'un sloop—étant convaincu que le faible renfort qu'ils apportaient était suffisant pour faire lever le siège. L'honneur qui lui revient de ses propres préparatifs ; le roi est content de la conduite de tous dans la garnison, et désire publier sa satisfaction, ainsi que des remerciements aux juges, aux fonctionnaires du gouvernement et aux marchands, pour s'être volontiers soumis aux inconvénients du siège. Les colonels Hamilton et Maclean et le major Caldwell ont été honorés de l'approbation royale. Son silence sur le nombre et sur les intentions des rebelles, ainsi que relativement à ses propres opérations projetées, fait qu'il lui est impossible de transmettre des instructions. Toutefois, Sa Majesté espère que les troupes envoyées seront suffisantes non seulement pour réduire les Canadiens à l'obéissance, mais aussi pour faire sur les sujets rebelles en armes une impression de nature à affecter les opérations lointaines et à aider Howe. En échange du 47^e régiment envoyé par Howe il recevra les troupes de Waldeck. Son pouvoir (de Carleton) d'accorder des commissions étendu aux grades de lieutenant-colonels. Le lieutenant Willoc, du 5^e régiment, est nommé aide de l'officier commandant la deuxième division des troupes de Brunswick. Concernant transports ; états envoyés. Congédier les bâtiments de transport étrangers aussitôt que les troupes seront débarquées, et fouiller leurs cales pour voir s'il ne s'y trouverait pas des marchandises de contrebande. 44

22 juin,
Montréal.

Carleton à Germain (n^o 6). L'armée formée en brigade ; quatre généraux de brigade nommés. 68

1776.
26 juin,
Montréal.
- Le lieutenant-colonel Christie au même. Se plaint de la conduite de Carleton envers lui et demande une enquête. Envoie documents concernant les différends entre Carleton et lui. Page 105
- Inclus.* Teneur d'une conversation entre le lieutenant-colonel Christie, à Montréal, le 25 juin. 113
- Copie d'une lettre de Carleton à Christie, datée à Québec, le 26 septembre 1774 offrant de le servir lui et sa famille. 118
- 7 juillet,
Québec.
- Cramahé à Germain. Envoie lettres d'officiers allemands. Carleton à Chambly; il essaie de rendre une force navale sur le lac, ce qui doit être accompli avant que la poursuite des rebelles ne puisse être reprise. Le *Tartar* arrivé avec deux bâtiments; pilotes mis à bord pour faire avancer les vaisseaux d'approvisionnement, mais craint que les vents contraires ne retardent leur marche. 82
- 8 juillet,
Chambly.
- Carleton au même (n° 7). Le lendemain de la reprise de Montréal sir John Johnson est arrivé avec environ 200 partisans; il rapporte qu'il y a dans la province de New-York nombre de loyalistes qui souffrent; commission à sir John l'autorisant à lever un corps qui sera appelé le *King's Royal Regiment* de New-York. Les difficultés du transport font qu'il est nécessaire de suspendre les opérations contre les rebelles. 102
- 13 juillet,
Chambly.
- Le même au même (à part). Envoie situation de troupes. Maclean va à Londres demander que son corps soit mis sur l'état de force régulier: services rendus par lui et ses officiers. 104
- Situation de l'armée anglaise en Canada, datée à Trois-Rivières le 1er juin. 106a
- Situation des troupes de Brunswick et de Hesse Hanau. 108
- Situation des troupes anglaises au 1er juillet. 109
- Situation des troupes de Brunswick et de Hesse Hanau. 111
- 8 août,
Whitehall.
- Germain à Hey. La province se purge de rebelles; désire savoir quand il pourra embarquer pour rouvrir les cours de justice. 83
- 10 août,
Québec.
- Carleton à Germain (n° 9.) Est retourné à Québec pour établir des cours de justice, après avoir préparé une force navale pour les lacs. Comme le Conseil législatif ne pouvait pas être assemblé, il a délivré des commissions pour les districts de Montréal et de Québec, et établi une cour d'appel dont les juges sont autorisés à s'enquérir et faire rapport des dommages causés par l'irruption des rebelles. Arrivée d'Owen; ses appointements en qualité de juge à Détroit devraient être de £100; il en demande aujourd'hui 500, en vertu d'une lettre de Pownall. Injustice faite à un gentleman en faveur de qui une commission avait été délivrée. Abus de la nomination d'assistants aux bureaux des brevets augmenté par l'émission de brefs de mandamus. Nomination de Gordon; il a été mis en possession de l'emploi de greffier de la couronne, mais non des autres, à cause de l'injustice qui en résulterait pour les précédents titulaires et qui est représentée. Injustice causée par le mandamus à Livius. Termes impropres introduits dans chaque mandamus, même dans ceux des juges. Injustice qui serait faite au capitaine Holland par la nomination à sa place du capitaine Carleton, dont la commission a été suspendue. 119
- Inclus.* Copies de commissions:
1. Pour une cour de juridiction civile dans le district de Québec; 23 juillet. 124
2. Pour s'enquérir des dommages faits par les rebelles; 30 juillet. 127
3. Pour une cour d'appel; 1er août. 131
- 10 août,
Québec.
- Carleton à Germain (n° 10). "J'ai eu dès le début la conviction que ceux qui ont allumé le feu de l'insurrection en Amérique n'ont jamais songé à l'éteindre, mais étaient décidés à chercher leur propre sécurité et à satisfaire leur ambition dans la prolongation des troubles et des malheurs publics. Les résolutions du Congrès, transmises par M.

1776.

Washington au lieutenant général Burgoyne, et dont Votre Seigneurie recevra copie ci-jointe, ainsi que de sa lettre, semblent avoir pour but de précipiter une guerre vindicative, afin d'enlever à tous les hommes modérés des colonies la moindre espérance ou pensée de réconciliation." Le but de ses propres ordres du 4 du courant était de contrecarrer ce mauvais dessin. Dès avant la réception de ces résolutions il avait ordonné que tous les prisonniers fussent renvoyés dans leurs foyers. Une liste des prisonniers et une copie des ordres du 4 sont toute la réponse qui sera envoyée à Washington. Page 135

Inclus. Lettre de Washington, datée à New-York le 15 juillet. 137

Résolutions du Congrès, en date du 10 juillet, concernant la capitulation des Cèdres. 138

Ordre, en date du 4 août, interdisant aux commandants de corps de recevoir des lettres ou des parlementaires de la part des rebelles, etc. Il ne blâme pas la population en général, mais bien un petit nombre d'hommes méchants et artificieux, qui d'abord ont trompé puis ont peu à peu induit en erreur la multitude, établissant ainsi une tyrannie despotique, et qui cherchent maintenant de gaieté de cœur à provoquer l'effusion du sang dans le but de dissimuler leurs crimes, etc. Tous les prisonniers des colonies devront se tenir prêts à partir pour leurs foyers s'ils le désirent; des ordres ont été donnés pour qu'ils aient une nourriture saine, les vêtements nécessaires et toutes commodités possibles pour leur passage. Ils devront rester dans leurs provinces respectives jusqu'à ce qu'ils soient élargis. 146

Liste des prisonniers faits en amont de Trois-Rivières, 9 juin. 149

Prisonniers faits à l'Île aux Noix. 156

Prisonniers faits à l'Île au Motte. 157

Prisonniers faits à Québec. 159

Récapitulation. 169

(Ces listes donnent les noms des prisonniers avec les provinces d'où ils venaient.)

15 août,
Québec.

Carleton à Germain (n° 11). Envoie liste des conseillers législatifs. Se propose de remplir les vacances en nommant le major Henry Caldwell, M. Longueuil, actuellement prisonnier dans les colonies; M. Dufils, colonel, et M. Baby, major dans la milice. Arrivée de 32 ouvriers militaires. 170

Liste des conseillers législatifs. 172

18 août,
Québec.

Cramahé à Germain. Carleton a oublié de recommander William Grant comme successeur de Kneller en qualité de procureur général. Il le recommande aujourd'hui pour cette charge. 173

22 août,
Whitehall.

Germain à Carleton (n° 3). A présenté au roi les nouvelles de l'échec des rebelles, etc., sa conduite (de Carleton) beaucoup approuvée. Loue le zèle des troupes nationales et étrangères. La situation de Forster le mettait dans la nécessité de conclure l'arrangement qu'il a fait; ses raisons étaient solides. Les prisonniers faits pourront assurer la libération de fidèles sujets; comment effectuer cela sans engager le roi. 84

22 août,
Whitehall.

Germain à Carleton (n° 4). Les chefs de brigade nommés (p. 68) conserveront leur grade jusqu'à ce que les troupes joignent Howe, mais pas plus longtemps. La nomination du major général Phillips (de l'artillerie royale) ne devra pas être regardée comme un précédent donnant droit aux officiers d'artillerie de commander. 86

22 août,
Whitehall.

Le même au même (n° 5). La rapidité avec laquelle il a chassé les rebelles lui fait honneur; espère qu'il reprendra bientôt les postes-frontières et qu'il pourra débarrasser les frontières du Canada de toutes les troupes rebelles. Il restera à rétablir la paix et le bon ordre et à fonder un gouvernement légal dans le pays. Pour ce faire, et pour montrer qu'on peut punir les coupables et protéger les innocents, il devra retour-

1776.

ner à Québec, détachant Burgoyne avec telle portion de l'armée dont on pourra se passer pour poursuivre les opérations dans le but d'aider l'armée opérant du côté de New-York. Page 88

22 août,
Whitehall.

Germain à Carleton (n° 6). La commission de quartier-maître général au major Carleton ratifiée. Christie devra revenir en Angleterre où il trouvera de l'avancement. 90

22 août,
Whitehall.

Le même au même (n° 7). Envoi de cadeaux dont on se servira pour s'attacher les Sauvages. Hey ne sort pas; Livius élevé à la charge de juge en chef. Southouse est fait juge, et Monk, actuellement solliciteur général à la Nouvelle-Ecosse, lui succède en qualité de procureur général. Nouvelle commission nommant Owen juge à Montréal, au lieu de Détroit qui lui avait été assigné par erreur. Envoie lettres interceptées de Bendfield et Cie, de Montréal, exposant les services qu'ils se proposaient de rendre aux rebelles. 92

Inclus. Lettres à Quarles Harris et à Curson et Seton, datées respectivement à Montréal, le 26 janvier 1776, par J. et A. Benfield; une de Philadelphie, par John Bendfield, en date du 9 mars, montrant leur dessein de fournir les rebelles en vivres, etc.; une, du même à Walls et Maskelyne, de Bristol, en date du 4 février, sur le même sujet. 94 à 101

31 août,
Montréal.

Le Dr Robert Knox à Germain. Bonne santé des troupes. Il y a eu beaucoup de dysenterie et de la fièvre paludéenne parmi la brigade de grenadiers, l'infanterie légère et le 24e régiment, mais peu de mortalité; les campements de Saint-Jean et de l'Île aux Noix en sont la cause, attendu qu'ils sont assis sur des terrains marécageux. Besoin de médicaments. Voudrait retourner en Europe. 174

29 août au
2 septembre,
Détroit.

Le lieutenant-gouverneur Hamilton à Dartmouth. Était arrivé en novembre précédent (9 novembre 1775). Avait pris des mesures pour réparer les navires; les réparations du fort marchèrent lentement, n'y ayant que deux compagnies du 8e régiment, et le manque de vivres empêchant d'employer les habitants de la campagne. Consommation due aux Sauvages et aux miliciens employés à renforcer les navires. Il est arrivé un bâtiment avec des vivres dans la rivière Détroit; on l'attend ici demain. Contrat pour des vivres frais signé en juillet. Description des travaux de défense. Les Virginiens ont pratiqué les Sauvages et menacé d'attaquer le poste, mais ils n'ont pas réussi dans la première de ces deux choses et n'ont pas entrepris la dernière. Ne peut encore donner qu'une idée générale de l'établissement. Les commerçants européens l'emportent de beaucoup sur les Canadiens pour l'activité et l'esprit d'entreprise. La navigation des lacs par de gros navires est toute dans les mains des nouveaux colons. Traits caractéristiques des Canadiens; fertilité du sol; salubrité du climat, etc.; et le peu de profit jusqu'ici tiré de toutes les ressources à la disposition des habitants. Il y a 1,500 colons blancs sur les bords du détroit; leur genre de vie, de culture, etc. Comment il (Hamilton) a passé au travers des rebelles. Sang-froid et fermeté de Carleton, bien que délaissé par la race la plus ingrate qu'il y ait sur terre. Remarques sur le commerce avec les aborigènes et les abus qui se commettent, et moyens suggérés de faire cesser ces abus ou de les mitiger. Compte rendu d'un conseil de Sauvages tenu au sujet de ceintures envoyées aux Shawanese par les Virginiens, et dont le résultat a été défavorable à ces derniers. Il (Hamilton) a déchiré les messages, lettres et harangues des Virginiens et coupé leurs ceintures en morceaux en présence de 200 députés sauvages. Il leur a dit de surveiller les mouvements de l'ennemi, et que si les Virginiens les attaquaient il ferait prévenir tous les alliés, en sorte que s'il y en avait un d'attaqué tous s'uniraient pour la résistance. S'attend d'entendre parler d'attaques contre les colons épars, déplorable espèce de guerre que les Virginiens se sont justement attirée par leur

1776.

conduite. Le reste de la lettre a un caractère personnel, à l'exception du post-scriptum en date du 2 septembre. Arrivée du *Gage* avec des vivres pour Michilimakinac et ce poste. Un Anglais, un chef Delaware, appelé le capitaine Yeux-Blancs, et un nommé Montour, Sauvage élevé à Williamsburg, ont eu l'insolence d'apporter une lettre, un collier et une ceinture de la part de l'agent du congrès virginien à la confédération des Sauvages de l'ouest, avec invitation de se rendre à un conseil à Pittsburg. A déchiré leur lettre et coupé leur ceinture en présence des Sauvages, et les a renvoyés en leur disant que leur qualité d'envoyés les protégeait, mais qu'ils eussent à sortir de l'établissement sans retard. Ils avaient une *Gazette* pensylvanienne en date du 25 juillet, contenant une déclaration que les colonies avaient secoué le joug de la mère-patrie. Le conseil sauvage est fini et les indigènes s'en vont contents. Les chefs et les guerriers des différentes tribus (dénommées) partent par le *Gage* pour aller rejoindre les Six-Nations à Niagara. Ils penchent pour la guerre, mais il espère que les habitants des colonies ouvriront les yeux avant que l'orage n'éclate. Montour ne pouvait pas faire autrement que d'accompagner les deux autres; c'est lui qui a apporté une ceinture d'amitié au roi de la part de la nation delaware. 212

12 septembre,
Chambly.

G. Williams à Germain. Envoie registre de la situation du matériel de guerre, etc. Avait espéré d'être à Crown-Point avant ce jour; ne désespère pas, mais ce sera difficile. 176

20 septembre,
Québec.

Registre du matériel de guerre reçu, distribué, etc. 177

Sam. Willoc à Germain. Arrivée de toute la flotte, à l'exception d'un vaisseau hollandais ayant 300 hommes à bord; il a été envoyé à l'hôpital 130 hommes atteints du scorbut. Le régiment de Berner est parti pour remonter le fleuve ce matin; le reste suivra demain. L'armée de Saint-Jean embarquera le 22. 185

28 septembre,
Chambly.

Carleton au même. Est honoré de l'attention de Sa Majesté. En réponse au regret qu'il (Germain) a de n'avoir pas reçu d'informations suffisantes, il dit que lorsqu'il a écrit le but était d'expulser les rebelles de la province, ce qui a été fait longtemps avant qu'on eut pu recevoir des instructions. L'opération qui a suivi a été d'établir une force navale sur le lac Champlain, pour commander la navigation de ce lac et pouvoir poursuivre les rebelles jusque dans leurs propres provinces, ce pourquoi il ne pouvait attendre aucune aide de Sa Seigneurie, quand même il en aurait demandé dans la lettre en question. Mais il attendait des bateaux plats dont les différentes parties fussent prêtes à assembler, attendu que Pringle avait reçu instruction d'en demander et qu'il l'avait fait lors de son voyage à Londres. Il n'est encore arrivé que 10 bateaux plats, avec des matériaux pour en construire encore quatorze. Il présume que les autres sont tombés entre les mains des rebelles, ou que leur arrivée est retardée par les vents d'ouest qui règnent depuis longtemps. Travaux de défense presque finis, grâce aux services du major général Phillips et à l'aide des capitaines Douglas et Pringle, des lieutenants Dacres et Shanks, et autres officiers, en outre des matelots de la marine, ainsi que des patrons et hommes de bâtiments de transport. Pringle doit commander la flotte; les rebelles ont une force navale considérable à l'entrée du lac. Espère le succès si l'on en vient aux mains. Vu que la saison est si avancée il craint de ne pouvoir rien faire de plus que de détourner l'attention de Howe. Il paraît que les rebelles ont fortifié Crown-Point, où ils auraient laissé 800 hommes, et qu'ils ont pris des mesures pour en assembler 9 ou 10,000 à Ticondéroga. Il n'y a rien à craindre des Canadiens tant que ça va bien; rien à espérer d'eux quand ça va mal. Il y en a parmi eux que guident des sentiments d'honneur, mais la masse est influencée par des espérances de gain ou la crainte des châtimens. Pour ses opinions sur les Canadiens et l'étendue de la confiance qu'on peut

1776.

avoir en eux, il renvoie à de précédentes lettres dans la rédaction desquelles il n'a jamais perdu de vue une guerre de ce genre; n'a aucune raison de changer d'avis. Arrivée de la seconde division des troupes de Brunswick, à l'exception d'à peu près la moitié du régiment de Specht. Les troupes arrivées sont en marche et devront être à Saint-Jean vers la mi-octobre.

Page 188

Situation des forces navales à et près Saint-Jean. 193

Marine des rebelles sur le lac Champlain. 194

29 septembre,
Deschambault

Sam. Willoc à Germain. Le bâtiment de transport qui s'est séparé de la flotte en juillet est arrivé au Bic. A cause des vents d'ouest les troupes ont débarqué à Québec et sont en marche pour Saint-Jean. Demande à être maintenu dans son emploi et sollicite de l'avancement. 186

6 octobre,
Québec.

Cramahé au même. Envoie 17 déserteurs qui ont mieux aimé servir en Afrique que de passer en conseil de guerre. Carleton à l'île aux Noix; le dernier navire lancé le 30 du mois dernier; le tout sera mis en mouvement vers le 3 ou le 4. Le bâtiment de transport ayant à bord le reste des troupes de Brunswick est arrivé; le *Howe*, vaisseau armé, est arrivé dans le bassin. Envoie copie de pétition à Carleton et sa réponse, pour être soumises au roi. 195

Inclus. Pétition à Carleton, de la part de Montréal. 197

Réponse. 199

Ecrit signé par des déserteurs s'engageant à servir toute leur vie en Afrique, et décision de trois autres de s'en rapporter à un conseil de guerre. 201

14 octobre,
"Maria" au
large de
Crown Point.

Carleton à Germain (n° 13). La flotte des rebelles entièrement défaite dans deux combats, les 11 et 13 du courant. Waterbury, commandant en second, pris avec un général de brigade et deux vaisseaux; dix autres vaisseaux brûlés et détruits; trois navires seulement sur 15 ont échappé. Le lieutenant Dacres, qui porte la présente dépêche, donnera de plus amples détails; sa vaillante conduite à bord de la goélette *Carleton*; le recommande à ses bonnes grâces. Bons services des officiers et des hommes de l'artillerie qui ont servi les canonnières, lesquelles, avec le *Carleton*, a soutenu pendant plusieurs heures tout le feu de l'ennemi, les autres vaisseaux ne pouvant pas s'approcher assez pour prendre part au combat. Les rebelles ont mis le feu à toutes les constructions autour de Crown Point et ont retraité sur Ticondéroga. Vu que la saison est avancée, ne sait pas s'il peut être rien fait de plus pour à présent. 224

Liste des vaisseaux rebelles sur le lac Champlain avant leur défaite, avec note de leur sort. 226

18 octobre,
Chambly.

Willoc à Germain. Il paraît qu'on s'est battu sur le lac Champlain (voir p. 224). A continué la marche depuis sa dernière lettre (p. 186), et campé ici le 13 avec les bataillons de Rhetz et de Specht; le corps des chasseurs et la cavalerie légère sont arrivés à Saint-Jean, où il y a aussi deux régiments anglais. Le reste de l'armée est avec Carleton. Envoie situation de la seconde division des troupes de Brunswick. 234

Situation en question. 235

22 octobre,
Québec.

Cramahé à Germain. Carleton lui a demandé d'envoyer des doubles de lettres qu'il (Carleton) n'avait pas eu le temps d'expédier. Ne peut constater la force des deux flottes en question. 228

28 octobre,
Québec.

Cramahé à Germain. Envoie double du relevé des forces navales rebelles sur le lac Champlain; l'original (p. 226) a été expédié par le lieutenant Dacres. 233

31 octobre,
Québec.

Le même au même. Transmet lettre de M. Sullivan, capitaine dans l'armée rebelle, à son frère, général dans la même armée. 229

Cette lettre est signée "Ebenezer Sullivan," et datée à Montréal le 14 août. Il dit qu'il est bien, ainsi que les autres otages. Il est surpris qu'ils ne soient pas tirés de captivité suivant la convention pour l'échange

1776.

des prisonniers, et qu'en outre de son refus, le Congrès ait demandé compte au capitaine Forster de ce qu'il lui plaît d'appeler le massacre des Cèdres. Le Congrès ne peut avoir agi ainsi que sur des renseignements erronés. Il prend Dieu à témoin que personne n'aurait pu montrer plus d'humanité que le capitaine Forster, et que quiconque prétend le contraire est un perturbateur de l'ordre public et un ennemi du genre humain. Il ne saurait imaginer quelle raison on peut avoir de ne pas délivrer les otages. Dans le cas où l'affaire des Cèdres aurait réellement été un massacre, le Congrès devrait encore tirer les otages de captivité plutôt que de les laisser aux mains d'un ennemi si impitoyable. Le Congrès n'a-t-il d'égard pour les troupes que lorsqu'elles sont victorieuses? Mauvais effet d'une pareille conduite qui tournera les prisonniers et leurs amis contre le Congrès, et exposera les colonies à la ruine par la division. "Si nous étions aux mains d'une puissance sévère, ainsi qu'on l'a faussement représenté, n'aurait-elle pas (après un si grand manque de foi) toute apparence de raison de nous condamner à languir, chargés de chaînes, dans quelque horrible prison, conformément à la sentence de nos propres amis? Si vous pensez que j'écris ceci pour recouvrer ma propre liberté, votre soupçon est injuste; ce n'est pas mon emprisonnement, mais la violation d'un traité que les Sauvages eux-mêmes ont tenu pour sacré qui me fait écrire."

Page 230

10 novembre,
Montréal.

Deschambault à Germain (en français). Attire l'attention sur de précédentes lettres et fait valoir ses droits auprès de la Cour de France, pour lesquels il n'a pu avoir satisfaction. Son zèle pour le service du roi pendant la lutte avec les Bostonais. Capacités de Carleton, à la fermeté de qui le pays doit sa sécurité. Il (Deschambault) a été fait prisonnier deux fois par les Bostonais. Avait envoyé à Carleton un plan pour lever de la milice; entre dans des détails sur ce sujet, et indique les avantages qu'on tirerait de son plan, et comment la milice pourrait être disciplinée, etc.

241

Inclus. Pétition de Deschambault à Germain, en date du 8 octobre, concernant les pertes qu'il a éprouvées, etc.

245

17 novembre,
Québec.

Carleton à Germain (n° 15—devrait probablement être 14). A dit dans sa lettre du 22 octobre que l'armée doit hiverner en Canada. Les deux brigades, parties le 2 du courant, sont maintenant, avec le reste des troupes, soit à leurs quartiers, soit en marche pour s'y rendre. Des détachements, dont quelques-uns en armes, sont venus se réfugier à Crown Point; il les a réunis au corps de sir John Johnson. On lui a demandé de lancer une proclamation d'amnistie; n'ayant pas d'instructions il ne l'a pas lancée, mais il a fait remarquer qu'on pouvait trouver quelque assurance dans sa propre manière d'agir. Ces pauvres diables n'ont pas été inquiétés, même par les Sauvages. Il n'a pas eu de nouvelles de Howe, si ce n'est une lettre demandant du foin et de l'avoine. Elle est datée la veille du jour qu'on dit qu'un combat a eu lieu à Long-Island, bien que le vaisseau qui a apporté cette lettre et amené un commissaire n'ait mis à la voile que 12 jours plus tard.

236

20 novembre,
Québec.

Le même au même (n° 15—voir lettre précédente). L'adresse des habitants anglais de Québec contient de tels sentiments qu'il l'envoie pour qu'elle soit déposée au pied du trône. La conduite, pendant l'hiver, de ceux qui l'ont signée, prouve leur sincérité.

238

Adresse, en date du 15 novembre.

239

9 décembre,
Portsmouth.

Burgoyne à Germain. Comme il ne peut arriver à Londres à une heure raisonnable, il se reposera en route et n'envoie qu'un mot pour annoncer sa venue et son intention de passer chez Sa Seigneurie demain, à midi. Les opérations étant closes pour l'hiver en Canada, il est revenu en Angleterre à cause de sa propre santé et pour le service du roi. Carleton y a consenti, et l'a aussi chargé d'exprimer ses vues au sujet de la prochaine campagne.

247

CORRESPONDANCE ENTRE LE GOUVERNEUR CARLETON, LE GÉNÉRAL
BURGOYNE ET LORD GEORGE GERMAIN—1777.

Q. 13.

1776.
1er novembre, Saint-Jean. Le major général Phillips à Carleton, concernant l'utilité d'un service de canonnières, ainsi que l'a démontré la récente expédition sur le lac Champlain; avec note des dimensions et armements les plus avantageux. Page 22
- 1er novembre, Quartiers d'hiver pour les troupes anglaises, prescrits par Son Excellence le commandant en chef. 26
- 1er décembre, Québec. Carleton à Germain (n° 17). Concernant les comptes des troupes allemandes dont la solde a été exigée sur le pied du complet, bien que plusieurs soldats morts soient dans chaque régiment. Avait écrit à Riedesel et inclut ses lettres. 41
- Inclus.* Explications de Riedesel touchant la manière de tenir les comptes des corps allemands. 42
- Lettre de Jacob Jordan, en date du 29 novembre 1776, sur le même sujet. 46
- Pas de date. Notes de Daniel Claus, surintendant des Sauvages, sur l'invasion du Canada en 1775. 48
1777.
1er janvier, Londres. Burgoyne à Germain. Il lui a été prescrit d'aller à Bath pour sa santé, mais il sera prêt à se rendre à Londres dès qu'on le voudra. A communiqué son intention au roi et s'est offert pour le service actif. Demande son appui (de Germain). A laissé les notes de Carleton entre les mains de M. D'Oily; demande de bateaux pour l'artillerie; rapport sur quartiers d'hiver, etc. 1
- Notes de Carleton concernant la prochaine campagne, communiquées à Burgoyne pour être soumises à Germain. 3
- Notes et observations concernant le service en Canada, soumises à lord George Germain par Carleton (18 pages d'écriture). 4
- 20 janvier, Whitehall. Germain à Burgoyne. Il paraît qu'on s'est beaucoup plaint des effets envoyés pour être donnés en cadeaux aux Sauvages, et que Carleton en a fait une grosse commande à Brook Watson. Vu qu'il (Germain) n'a reçu de Carleton aucune lettre à ce sujet, il désire savoir s'il en est question dans les notes. 39
- 21 janvier, Londres. Burgoyne à Germain. Les notes ne disent rien des cadeaux aux Sauvages. Avait examiné lui-même ceux envoyés par la Trésorerie, dont un grand nombre ne convenaient pas. 40
- 19 février, Whitehall. Germain à Carleton (n° 8). Le 7e régiment étant rendu à New-York, il espère que le major Campbell pourra aller au Canada se mettre à la tête des affaires relatives aux Sauvages. Claus est envoyé au Canada pour se charger des aborigènes dans d'autres opérations. Ses services et aptitudes. 57
- 28 février, Londres. Réflexions de Burgoyne sur la conduite de la guerre du côté du Canada. 28
- 2 mars, Illinois. Extrait de lettre de Richard McCarty. Nouvelle, en octobre, qu'un bateau bostonais était passé avec 50 hommes pour la Nouvelle-Orléans, venant du Fort Pitt. Rumeur, en janvier, de l'arrivée de deux anglais et deux français avec un gros paquet de lettres de la part de M. Cruzat, le gouverneur espagnol, et que la Nouvelle-Orléans était au pouvoir des Bostonais. Le gouverneur espagnol à Saint-Louis n'en avait pas entendu parler; ainsi la rumeur s'est éteinte, mais elle s'est renouvelée en février. A écrit à Rocheblave, qui a communiqué diverses rumeurs se réduisant à ceci, qu'un bateau était passé avec un chargement de poudre, mais que l'on ne connaissait pas sa destination, attendu qu'il n'avait été permis à personne du village espagnol de parler à l'équipage, lequel retint les ser-

1777.

vices d'un homme pour conduire le bateau au Fort Pitt. Les Sauvages paraissent abasourdis par les nouvelles contradictoires. Attaque de cinq chasseurs anglais par des Pottowatomis dont un fut tué et un autre blessé, les autres s'enfuyant. Quelques jours après des Sauvages de la même nation allèrent trafiquer à Saint-Louis et le gouverneur espagnol leur fit des menaces pour avoir attaqué les chasseurs, leur disant que comme les Anglais et les Espagnols avaient adopté les Français, en attaquant un c'était les attaquer tous.

Page 271

15 mars.

Rapport sur les missions des "Unitas Fratrum" au Labrador, de septembre 1775 à octobre 1776.

24 mars,
Whitehall.

Germain à Carleton (n° 9). Lettre du 10 août 1776 et son contenu reçu, ainsi que celle du 28 septembre. Le roi approuve les différents services.

26 mars,
Whitehall.

Le même au même (à part). Envoie lettre du 22 août 1776 qui n'a pu arriver à destination par le fait que le navire sur lequel le capitaine Le Maître est parti a dû revenir par trois fois sur sa route. Cette lettre dit ce qu'il devra faire après avoir chassé les rebelles des frontières du Canada. A appris avec peine que lorsqu'il (Carleton) a repassé le lac Champlain les rebelles en ont profité pour attaquer les quartiers d'hiver de Howe. Pour cette raison et dans le but de réprimer la révolte, 3,000 hommes sont laissés sous ses ordres pour la défense de la province; le reste sera envoyé en deux expéditions, l'une sous les ordres de Burgoyne, l'autre sous ceux de Saint-Léger. Il devra essayer de fournir à chacune de ces expéditions de bons corps de Canadiens et de Sauvages. Autres instructions concernant les expéditions, le nombre des hommes, etc.

26 mars,
Whitehall.

Le même au même (n° 10). Sa lettre annonçant la défaite de la flotte rebelle reçue. Lieutenant Dacres présenté au roi, etc.

26 mars,
Whitehall.

Le même au même (n° 11). A reçu ses lettres et les notes de Burgoyne; son impression au sujet des 3,000 hommes envoyés au comte de Sandwich.

26 mars,
Whitehall.

Le même au même (n° 12). Lettres des 17 et 20 novembre reçues. Le roi approuve sa réponse à la demande d'une proclamation d'amnistie. Le plaisir que lui a causé l'adresse des habitants anglais de Québec.

26 mars,
Whitehall.

Le même au même (n° 13). Lettre du 8 juillet 1776 reçue. Le rapport de sir John Johnson est suffisant pour l'engager à lever un bataillon sur la frontière. Le roi approuve l'idée et veut que le commandement de ce corps soit donné à sir John Johnson. Le corps levé par Maclean n'est pas porté sur l'état de force régulier, mais lui et ses officiers recevront des marques de la faveur royale.

26 mars,
Whitehall.

Le même au même (n° 14). Proposition par le lieutenant-gouverneur Hamilton d'opérer une diversion sur les frontières de la Virginie et de la Pensylvanie. Comment utiliser les Sauvages. Hamilton en réunira autant qu'il pourra et mettra des personnes compétentes à leur tête. Inviter tous les sujets fidèles à joindre l'armée; ils toucheront la solde et les appointements, et recevront chacun 200 acres de terre à la fin de la guerre. Les opérations que conduira Hamilton diviseront l'attention des rebelles et tendront à affaiblir leur principal corps d'armée. Cadeaux envoyés. Liste des personnes des frontières de la Virginie recommandées par lord Dunmore pour leur fidélité.

26 mars,
Whitehall.

Germain à Carleton (n° 15). Le *Lord Shuldham*, qui portait les présents pour les Sauvages, n'ayant pas réussi à monter le fleuve jusqu'à Québec, instruction lui a été donné de se rendre à New-York, car il (Carleton) a déjà commandé un nouvel approvisionnement. Guy Johnson prendra soin de ceux pour New-York. Arrangements au sujet de la charge de greffier de la couronne et des plaids, pour laquelle M. Gordon a reçu un mandat. Les retards que causera l'abolition des hono- raires dans les cours de justice, mais on pourrait les réduire de beaucoup.

1777.
Les lords du commerce l'informeront de la manière dont seront remplies les vacances dans le conseil législatif. Page 90
- 26 mars,
Whitehall.
Germain à Carleton. (N° 16). Arrangement pour la subsistance des troupes étrangères. Le Dr Knox a été nommé l'inspecteur général des hôpitaux de l'armée. 93
- La correspondance de Carleton avec Burgoyne, St. Léger et Phillips, ainsi que les ordres et instructions concernant l'expédition sous le commandement de Burgoyne pendant les mois d'avril, mai et juin se trouvent dans la liste suivant la lettre de Carleton à Germain, du 26 juin.
- 2 avril,
Montréal.
Le major Williams à Germain. Envoie la liste de l'armement pour le lac Champlain. On dit que les troupes commenceront par assiéger Ticondéroga; doute que les rebelles résistent lorsqu'ils verront les troupes du roi, qui sont très déterminées. La santé des soldats est surprenante. C'est le plus bel hiver qu'il ait eu. A hiverné avec trois compagnies de soldats britanniques et une de l'artillerie de Hanau; ne s'attend pas de marcher avant un mois ou six semaines. Demande que le roi fasse quelque chose pour lui. 171
- Sous enveloppe.* Liste des marins et bateaux commandés par le major Williams et le capitaine Lutwidge, sur le lac Champlain, pendant cette année (1777). 173
- 7 avril,
Fort Pitt.
Les Etats-Unis d'Amérique à leurs frères les Delawares, à Kaskaskias. Message portant la signature de George Morgan. 262
- 12 avril,
Michilimackinac.
De Peyster à Carleton. A pu, grâce à la saison, faire partir les provisions qui parviendront à Labaye en même temps que les Sauvages de Langlade. Les Sauvages sont tous bien dispersés; la seule crainte c'est que, comme tous désirent descendre, ceux qui en seront empêchés prennent mal la chose. 312
- 16 avril,
Berthier.
Baron de Gall au même (en français). Envoyant un paquet qui doit être transmis. 95
- 18 avril,
Trois-Rivières
Willoc à Germain. L'hiver est passé; l'armée est en bon état et remplie d'entrain; espère qu'il verra bientôt prendre des mesures pour mettre fin à la rébellion. Les soldats allemands sont en bonne santé et désirent se distinguer; renferme le relevé de leur état actuel. 175
- Relevé (en français) des soldats allemands sous le commandement de Riedesel. 176
- 20 avril,
Trois-Rivières
Riedesel à Germain (en français). Félicitations sur le succès général des affaires en Amérique. Sa part a été d'exécuter aveuglément les ordres du général en chef et de maintenir l'harmonie entre les troupes nationales et auxiliaires, ce qu'il a obtenu. Les troupes auxiliaires sont en bonne condition, ont bonne santé et sont bien disposées. Il n'y a qu'un seul homme à l'infirmerie. Il se flatte d'être près de réussir. Si sir Guy Carleton et lui (Germain) sont contents, il sera satisfait. P. S. du 8 mai. A reçu la lettre (de Germain) qu'il avait confié à Burgoyne arrivé l'avant-veille à Québec; l'expression de contentement pour ses services l'a rempli de joie, il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour conserver cette bonne opinion. Envoie relevé (voir p. 176, le relevé envoyé par Willoc). 177
- 4 mai,
Miamis.
Le lieutenant-gouverneur Abbott à Carleton. Est arrivé le 30. Députation des habitants de Vincennes et de 36 Sauvages de la Wabash attendant son arrivée. L'unanimité avec laquelle ces Sauvages prennent l'intérêt du roi, bien qu'il y en ait d'hostiles parmi eux. Rapports de la présence à Pittsburgh de rebelles ayant des navires construits et en voie de construction pour l'attaque des postes d'en haut. Il y a ici à peu près 500 Sauvages; il traversera le portage avec la plus grande diligence, car les demandes des Sauvages n'en finissent pas. Espère arriver à Vincennes dans douze jours. (Appelé Saint-Vincennes dans la lettre.) 170

1777.
9 mai,
Québec.

Carleton à Germain (n° 18). Dépêches reçues. Envoie copie des ordonnances ; dans quel esprit elles ont été rédigées. Il n'y a pas de doute que les Canadiens reprendront cet esprit d'obéissance qu'ils avaient pour leur ancien gouvernement, mais ce sera une œuvre du temps, et jusqu'à ce que la chose soit accomplie d'une manière stable il faudra une force militaire afin de soutenir l'autorité civile. La noblesse, le clergé et la plus grande partie de la bourgeoisie ont donné leur aide, mais il dépend principalement des ministres de Sa Majesté d'assurer la subordination en aidant les efforts de l'administration provinciale. Remarques au sujet des ordonnances. L'exportation du bétail a été défendue pour cette année, et celle du maïs, de la farine et biscuits jusqu'à l'arrivée des bâtiments d'avitaillement. Il a été envoyé une liste des principaux chefs de sédition ; il en reste encore trop qui ont les mêmes dispositions, mais ils se conduisent avec plus de prudence. Page 96

Sous enveloppe. Plan pour l'établissement d'une chambre de commerce pour la cité et le district de Québec. 99

Liste des ordonnances passées par le conseil législatif, de janvier à avril 1777. 103

Liste des principales personnes établies dans la province qui ont servi les rebelles avec ardeur et se sont enfuies lorsque ces derniers sont partis. 106

11 mai,
Déroit.

Hamilton à Carleton. Les Sauvages sont arrivés de l'endroit où ils ont passé l'hiver ; ils sont paisibles et donnent l'assurance qu'ils feront ce qui leur sera demandé. Les retiendra après leur assemblée jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions comment les diriger. Les Delawares sont indécis ; les moyens pris pour s'en assurer. Les vaisseaux du roi sur ces lacs ont été séparés ; l'on a coupé le bois pour le nouveau, mais il manque le matériel de guerre et le fer pour construire. Aussitôt qu'on les aura reçus on ne prendra pas le temps à le construire et l'équiper. 175

12 mai,
Montréal.

Phillips à Germain. A reçu la lettre transmise par Burgoyne. Le remercie pour le rapport favorable qu'il (Germain) a fait de lui au roi. Burgoyne enverra un rapport sur l'armée. Espère que les troubles d'Amérique prendront fin cette année. Concernant sa propre position. 167

14 mai,
Québec.

Burgoyne au même. Est arrivé le 6 courant. Comme il est sous les ordres d'un officier supérieur il est inutile d'entretenir une correspondance officielle, mais il peut écrire confidentiellement. Les préparatifs pour la prochaine campagne ont été poussés activement ; des provisions ont été envoyées à Chambly et Saint-Jean ; un vaisseau d'approvisionnement est arrivé en novembre dernier, en sorte qu'il a l'espoir de traverser le lac Champlain sans avoir à attendre la flotte de Cork. Espère qu'il y aura assez de munitions d'artillerie pour essayer des opérations contre l'ennemi à Ticondéroga, mais s'il faut employer de la grosse artillerie il sera forcé d'attendre à Crown Point l'artillerie venant d'Angleterre. Un bon corps de Sauvages est prêt ; il ne peut en dire autant de l'aide militaire des Canadiens ; il n'y a encore que trois compagnies indépendantes de 100 hommes chacune, levées par les seigneurs et sous leurs ordres, mais ils n'ont pu engager plusieurs volontaires, les hommes ont été principalement détachés de la milice. Ceux qu'il a vus ne promettent pas d'être très utiles sous les armes, ils sont maladroits, ignorants, et ne sont pas disposés au service. Ce changement est dû, croit-il, à l'impopularité des seigneurs et au poison jeté dans leur esprit par les émissaires rebelles. S'il trouve que les compagnies dans le haut du pays sont mieux disposées, il persuadera à Carleton d'en augmenter le nombre. L'armée n'aura pas la force numérique calculée, et le manque d'approvisionnements causera des embarras, mais il est néanmoins déterminé à faire marcher les soldats dont le commandement lui est destiné. S'est

1777.

entendu avec Carleton et Lutwidge, lequel commande sur le lac, et il partira cet après-midi pour Montréal, et il ira de là remplir les ordres du roi. La haute estime qu'il a de Carleton; il est facile de voir qu'il désire commander les opérations militaires en dehors de la province, mais on constata d'une manière aussi évidente sa déférence à la décision de Sa Majesté et son zèle à donner effet aux mesures qui lui (à Burgoyne) sont confiées. Page 107

16 mai,

Discours des Bostoniens et d'un général français aux Six-Nations prononcés au village Kayingwarestos, dans le pays du Serpent, par deux Onondagos amenés de Boston par les Oneidas. 266

19 mai,
Montréal.

Burgoyne à Germain. L'espoir qu'il exprimait dans une lettre antérieure (p. 107) de pouvoir faire marcher les troupes avant l'arrivée de la flotte s'est confirmé; le seul retard a été apporté par l'état des chemins à la suite des fortes pluies, et cet obstacle disparaîtra grâce aux services des paroisses lorsque le temps s'éclaircira. Dans l'intervalle emploie tous les moyens autant que le permet le transport par eau, pour approcher les troupes de l'endroit où elles doivent se rendre. Espère qu'il pourra y avoir assez de navires pour transporter à la fois l'armée et les approvisionnements; dans ce cas il prendra de suite poste à Ticondéroga, ne se servant de Crown Point que pour l'hôpital et les magasins. C'est le dessein de l'ennemi de défendre Ticondéroga vigoureusement. On construit des bâtiments à rames au fort George pour défendre ce lac et on fortifie la route conduisant à Skenesborough. Les colonies de la Nouvelle-Angleterre doivent fournir les soldats et provisions pour s'opposer à sa marche, à condition d'être exemptées d'approvisionner l'armée principale de Washington. Son intention d'alarmer le Connecticut pour empêcher par prudence les forces de cette province de quitter la frontière, de manière à les pousser vers Albany. Il ne fera aucun mouvement qui puisse différer l'objet de ses instructions. 169

20 mai,
Québec.

Carleton au même (n^o 19). En réponse à la lettre de Germain, du 22 août 1776, dont un duplicata a été envoyé le 26 mars 1777, se défendant des accusations insinuées dans cette lettre. (Cette lettre de Carleton a été publiée au long dans le rapport sur les archives pour 1885, à la note D.) 111

Sous enveloppe. Nouvelles apportées à différentes époques. 121

L'information de Patrick Langan concernant Ticondéroga. 125

L'information assermentée de Samuel Adams concernant les différents postes, fortifications, etc., à Ticondéroga et les environs. 127

Lettres de John Butler. Une demandant la permission de lever un corps de rangers, l'autre qu'il soit passé un traité avec les Six-Nations. 131

Examen des prisonniers faits par les Sauvages sous les ordres de Mackay, envoyés à la découverte à Ticondéroga. 134

Rapport du capitaine Mackay, daté de Montréal le 31 mars. (Sous la forme d'un journal. 142

Une description fidèle de la situation de Ticondéroga, ainsi qu'un rapport exact sur ses fortifications, le nombre des soldats, etc. 147

Extraits de lettres des postes d'en haut concernant les Sauvages. 151

Cramahé à Knox. Lettres reçues. L'habillement a été envoyé à Riedesel à Trois-Rivières. 166

20 mai,
Québec.22 mai,
Québec.

Carleton à Germain. Fait remarquer qu'au nombre des soldats choisis pour la défense du Canada, le détachement de Brunswick et les régiments britanniques, s'élevant à 950 hommes, se trouvent les malades, infirmes et autres dont le régiment se décharge habituellement; que les compagnies additionnelles doivent recruter dans l'armée et ses officiers pour s'en retourner avant l'hiver. Il a été détaché 100 hommes choisis du bataillon qui a la garde des postes d'en haut; les trois anciens

1777.

bataillons sont privés de leurs grenadiers et de l'infanterie légère, outre 100 de leurs meilleurs hommes partis. Celui de Maclean seul n'a pas été touché. Le faible état dans lequel le Canada se trouvera réduit. Espère que Howe prendra des mesures pour le protéger. Il (Carleton) aurait laissé encore moins de troupes en arrière si on lui avait confié, comme avant, un pouvoir discrétionnaire, mais comme il serait allé à Ticondéroga il aurait eu constamment l'œil sur le Canada et aurait été prêt à y jeter des troupes. Sa Seigneurie lui a fait compliment de son influence sur les Canadiens et Sauvages, mais cela a été amoindri par les rapports que lorsque Sa Seigneurie est entré au ministère c'était son intention de le (Carleton) déplacer de son commandement, et en attendant de lui rendre la charge aussi désagréable que possible par toutes sortes de manque d'égards, mépris et censure, suivant que les occasions ou les événements rendraient la chose plausible. La démission aurait pu avoir lieu sans dommage public, mais le système choisi s'attaque au gouvernement du roi. Le danger provenant du fait qu'un secrétaire d'Etat se laisse emporter par des ressentiments particuliers, et il fait remarquer les cabales encouragées par sa protection. Il est maintenant assez généralement cru que la plus sûre manière d'obtenir la faveur de Sa Seigneurie et d'être supporté de ses amis choisis, c'est d'encourager l'opposition ici et de fournir les moyens de faire la même chose en Angleterre. Page 156

23 mai,
Québec.

Carleton à Germain (n° 21). Partage son opinion qu'il est de bonne politique de récompenser ceux qui sont demeurés fidèles et de punir ceux qui ont manqué à leur allégeance, ainsi que mentionné dans sa (de Germain) lettre. Après avoir parlé de la nomination de Livius et autres à des positions judiciaires la lettre ajoute : Votre Seigneurie a démis deux hommes capables et jouissant d'une bonne réputation. M. Grant a rempli les fonctions de procureur général depuis que M. Kneller a quitté la province et M. Fraser celles de juge de la cour des plaids communs depuis la création des cours civiles de justice en 1764. Ces messieurs ont plus d'une fois exposé leurs vies pour s'opposer à la rébellion ; M. Fraser, pour la même cause a souffert dans ses biens, a été personnellement insulté, et est encore détenu prisonnier par les rebelles. Je n'ai pas le pouvoir ; je ne puis savoir après le sort de ces messieurs comment je pourrai même parler de récompenser ceux qui sont restés loyaux, sans apparence de moquerie. Vous pouvez être assuré que ces choses causent de bien vifs transports de joie parmi les ennemis du roi. 160

24 mai,
Québec.

Le même au même (n° 22). Par suite du mauvais état de santé de M. St-Ours ce serait une marque de la faveur royale si son fils Roque St-Ours était appelé à le remplacer au conseil législatif. 162

27 mai,
Québec.

Le même au même (n° 23). Des habitants loyaux dont le nombre va en augmentant ont rejoint l'armée à Crown Point. Près de 100 sont venus sous la direction de M. Jessop, de la province de New-York, de son frère et de plusieurs autres hommes de distinction du voisinage d'Albany. On les a tous envoyés joindre sir John Johnson, mais ils ont cependant demandé de ne pas être attachés à son corps, parce qu'ils viennent d'une partie différente du pays. On les a habillés, armés et équipés comme soldats, sous-officiers et officiers. McDonald, un capitaine du corps de Maclean, est arrivé de la province de New-York avec 100 hommes dont partie pour son propre corps et partie pour celui de sir John Johnson. Arrivée du Tartar avec plusieurs des bâtiments d'approvisionnement de l'année dernière. Les Canadiens pris à Saint-Jean ont été renvoyés par cette occasion. Le colonel Maclean est aussi arrivé. 164

4 juin,
Michilimackinac.

DePeyster à Carleton. Langlade est arrivé de Labaye avec 60 Sauvages, craint que les autres qu'il attend n'arrivent trop tard ; lui a fourni

1777.

ici le nombre qui manquait pour compléter son corps. Rapport que des agents espagnols ont visité leurs réserves, ce qui augmente la difficulté et crainte, car ils sont tous bien disposés. Page 313

6 juin,
Michilima-
kinak.

DePeyster à Carleton. Après le départ de Langlade il est venu un exprès de Ducharme, Milwaukee, que le chef Signakee avait reçu du gouverneur espagnol la consigne de lever tous les Sauvages, depuis le Mississipi jusqu'au petit Détroit de Labaye. Est convaincu que les commerçants anglais peuvent vendre meilleur marché que les Espagnols, qui se flattent cependant de prendre l'avantage pendant les troubles, bien qu'une lettre d'un commerçant confirme la croyance que les Espagnols favorisent plutôt les commerçants anglais. Ducharme sera sur le qui-vive et viendra de Milwaukee s'il arrive quelque chose qui le nécessite. Arrivée d'une bande de Sauvages étrangers, de beaux hommes, sans femmes ni enfants; ils refusent de descendre mais professent la plus grande amitié. Langlade a laissé ses papiers; ils seront expédiés quand on pourra les arranger. Les 2,776 livres lui ont été payées. On a besoin de le surveiller; il est strictement honnête, mais il conserve toutes les coutumes françaises; et il ne peut rien refuser aux Sauvages de ce qu'ils demandent, et ils ne perdront rien faute de demander. Les présents que Langlade a apportés pour les Menominies ont été pillés, croit-il, à Montréal; il les fera examiner; il y en a plus qu'ils ne méritent. 273

13 juin,
Michilima-
kinak.

DePeyster à Carleton. Arrivée de 15 Pottawatomies de Saint-Joseph depuis le départ de Langlade; ce sont tous des chefs ou fils de chefs; les a envoyés sous les soins de Chevalier, un homme dont on parle mal à Détroit, mais il était mieux de le flatter qu'autrement. Un Iroquois, un bon sujet, les conduit à Montréal; ses bons antécédents. Dans un autre moment les Pottawatomies auraient besoin d'une bonne humiliation pour leurs offenses passées et récentes, mais présentement il n'y a pas de nation qu'il faille traiter plus doucement. Doit hâter le départ de Gaultier et des Sauks et Renards qui viennent d'arriver; leur réunion avec les autres présenterait bien des inconvénients. 327

15 juin,
Niagara.

Butler au même. Assemblée avec les Six-Nations et leurs alliés; ils expriment leur satisfaction d'avoir une occasion de faire preuve de leur amitié. A envoyé des messagers au pays sauvage pour rassembler les guerriers, et à Hay, à Détroit, pour demander un corps de Sauvages de l'ouest. Il fera lui-même partie de l'expédition et se chargera des Sauvages. Ce qu'il suggère relativement à son propre rang et à sa solde, et au rang et à la solde des autres officiers Sauvages ainsi qu'il (Carleton) le désire. Envoie la liste des rangers dont le commandement, demande-t-il, peut être accordé à son fils, Walter Butler. Recommande William Caldwell, le porteur de cette lettre. 317

Liste des officiers dans la division des Sauvages, ainsi que leur rang et solde. 329

Liste des rangers. 331

15 juin,
Détroit.

Hamilton à Carleton. Les Sauvages mentionnés sont arrivés et doivent se réunir en conseil mardi prochain. Les retiendra aussi longtemps qu'il pourra, attendant des instructions. Peut assembler 1,000 en trois semaines même si la majorité s'en retourne. 342

16 juin,
Niagara.

Butler au même. Arrivée des Dalewares, de la Susquehanna, ainsi qu'un mulâtre prisonnier près de Wyoming. Howe a chassé Washington de l'autre côté du Delaware; il est à fortifier un camp près de Bethlehem. Les rebelles retranchent l'ancien fort appelé Bull's Fort, sur le creek des Bois, à environ quatre milles en aval de Fort Stanwix. A nommé Edward Smith son secrétaire. 320

16 juin,
Niagara.

Lernoult au même. Prendra soin qu'il n'y ait que des navires employés et armés par Sa Majesté qui naviguent sur les lacs. Le détachement est prêt à marcher et à exécuter les ordres donnés par St. Léger. Bolton se

1777.

propose de joindre le corps, de sorte qu'il (Lernoult) accompagnera l'expédition avec ce détachement. Fera tout ce qu'il pourra pour réunir les Sauvages afin d'accompagner St. Léger; n'a pas de doute que la plus grande partie embrassera cordialement la cause. Envoie un nègre prisonnier amené par les Delawares pour avoir espionné dans leur village; aussi Randolph Fox, qui est venu demander protection et a cherché à s'évader, à l'arrivée des Delawares, parce qu'ils le savaient rebelle.

Page 322

17 juin,
Montréal.

Pétition (en français) par les citoyens de Montréal en faveur de John Fraser pour la charge de juge. 276

La pétition en anglais de la même date et au même effet. 301

17 juin,
Michilimackinac.

De Peyster à Carleton. Arrivée des Sauks et Renards sous le commandement de Gaultier. L'excellent rapport fait de l'influence de Gaultier sur les Sauvages, de la part même de ses ennemis. Son ardeur à intercepter la ceinture rebelle et à détourner celle des Espagnols indique que, bien qu'il ait été imprudent, il est encore bon sujet. Les Sauvages disent qu'ils ne peuvent s'en passer, car il parle leur langue. Exactitude du rapport que les rebelles avaient transporté deux chargements de bateaux de poudre du Mississippi par le Wabash. La ceinture rebelle était expédiée de Détroit par un chef Ottawa et la ceinture espagnole était en la possession de Hubert, habitant de la Nouvelle-Orléans, qui était opposé par Gaultier et plusieurs commerçants Sauvages. La nature de la ceinture est encore à l'état de secret; histoire de Hubert sur sa signification. 324

20 juin,
Montréal.

Pétition du major John Campbell, surintendant des affaires des Sauvages à Québec, pour la nomination d'un adjoint, et pour qu'il (Campbell) soit promu au rang de lieutenant-colonel dans l'armée. 279

Discours de Burgoyne aux Sauvages en congrès et leur réponse. 291

21 juin,
Camp de la
rivière
Bouquet.22 juin,
Camp de la
rivière
Bouquet.

Burgoyne à Germain. Expose la substance de lettres précédentes. On a invariablement poursuivi l'objet de traverser le lac Champlain. Les difficultés de la marche (rapportées en détail) Ticondéroga doit être défendu sous le commandement d'un major général Sinclair, autrefois au service du roi. Il y a trois généraux de brigade, un d'eux du nom de LaClose, autrefois lieutenant-colonel au service des Français, à part un ingénieur français; l'armée compte environ 4,500 hommes. La cordialité des Sauvages, 500 sont arrivés, ont été fêtés, et un détachement appuyé par l'infanterie légère est parti pour couper les voies de communication par le Connecticut et pour couvrir les éclaireurs envoyés de l'autre côté de Ticondéroga, vers la baie du Sud (*South Bay*). Les dispositions qu'il a prises pour couper la retraite de l'ennemi. La défection des Canadiens; leur aide vaudrait peu ou rien, et leur nombre diminue de jour en jour par suite des désertions. Désespère de se procurer de l'aide pour le transport, l'ouverture de chemins, etc. D'un autre côté, il espère qu'il lui viendra deux, peut-être trois bataillons de loyalistes de Hampshire, Skenesborough et Albany. A des émissaires au cœur de ces provinces qui font ces levées, et il croit probable que l'on en obtiendra des soldats utiles. Il n'y a pas de provisions pour les chevaux destinés à l'artillerie, etc.; la nécessité d'un approvisionnement. A passé un contrat afin d'en obtenir tout juste le nombre pour permettre à l'armée de marcher; se fiant qu'il trouvera le reste dans le pays. Fait l'expérience de leur faire traverser les bois en passant les petites rivières à la nage, afin de rencontrer l'armée à Ticondéroga. Arrivée de la plus grande partie de la flotte à Québec; la lenteur à monter le Saint-Laurent en haut de Sorel. 282

1777.
24 juin,
Camp de la
rivière
Bouquet.
26 juin,
Québec.

Proclamation aux provinces par Burgoyne, contresignée par Robert Kingston, secrétaire. Page 287

Carleton à Germain (n° 24). A déjà mentionné le fait que les soldats qu'il avait reçu instruction de détacher pour servir sous les ordres de Burgoyne et St. Léger, ont été confiés à ces derniers. Burgoyne a quitté le 17, une partie de son armée l'ayant précédé de quelques jours; le reste partait de Saint-Jean le 20. Phillips fait partie de cette expédition; tous les soldats sont en parfaite santé et bien disciplinés. 500 Sauvages à peu près, de différentes tribus (dénommées), se sont réunis à cette armée, mais on est jamais bien certain d'eux. Les Sauvages de l'ouest désirent s'y joindre; 120 viennent d'arriver et suivront Burgoyne. Les habitants loyaux attendent l'arrivée de l'armée pour s'échapper et prendre les armes. A remis à Burgoyne des blancs de commission pour former deux corps, de façon à ce qu'il puisse utiliser leurs bonnes dispositions dans l'intérêt public. St. Léger s'est mis en marche; la composition de son armée. Donner tous les renseignements afin de montrer quel soin a été pris dans cette disposition anormale d'un officier inférieur auquel a été donné le commandement en chef; transmet les instructions qu'il a données; envoie des duplicata de ses lettres et les rapports du pays d'en haut. 188

Liste des documents transmis :

N° 1. Lettre au major général Phillips lui faisant connaître que le général Burgoyne a été nommé pour commander un détachement de l'armée. 8 avril. 197

N° 2. Au même avec les instructions aux soldats destinés à servir sous le général Burgoyne, de se tenir prêts à marcher et à exécuter les ordres qu'ils pourraient recevoir du lieutenant Burgoyne. 12 mai. 199

N° 3. Copie des instructions datées du 10 mai. 200

N° 4. Au lieutenant-colonel St. Léger lui donnant communication des détails au sujet du détachement qui a reçu instruction de lui obéir et lui enjoignant de faire équiper le parti à même le 34e. 12 mai. 200

N° 5. Lettre circulaire aux colonels de milice et ordonnateurs canadiens pour le transport, leur enjoignant de se conformer aux demandes qu'il leur sera faites par le lieutenant général Burgoyne. 12 mai. 203

N° 6. Lettre au capitaine Fraser, le sous-surintendant des affaires des Sauvages, lui enjoignant de recevoir les instructions de Burgoyne concernant l'assemblée des Sauvages. 13 mai. 204

N° 7. Lettre à Burgoyne contenant les instructions adressées à Bolton (commandant du 8ème régiment), Butler et l'officier à Oswegatchie, relativement à l'expédition de Saint-Léger. 19 mai. 205

N° 8. Lettre à Bolton (8ème régiment), commandant à Niagara, d'enjoindre au détachement de son régiment de joindre Saint-Léger. Il devra engager autant de Sauvages que possible de se joindre à l'expédition, et conférer avec Saint-Léger relativement au rendez-vous des soldats et Sauvages. 18 mai. 206

N° 9. Extrait d'une lettre à l'officier commandant à Oswegatchie lui enjoignant de donner toute l'aide possible à Saint-Léger. 18 mai. 208

N° 10. Lettre à Butler, sous-surintendant des Sauvages à Niagara, de réunir autant de Sauvages des Six-Nations et autres que possible afin de travailler pour le roi et de joindre Saint-Léger. Les provinciaux arrivés à Niagara doivent servir à compléter le corps de sir John Johnson, et on les informera que ceux qui prendront les armes recevront 200 acres de terre s'ils servent jusqu'à la fin de la guerre. 18 mai. 209

N° 11. Lettre au capitaine Mackay, le plus ancien officier des trois compagnies canadiennes, lui enjoignant d'obéir aux ordres de Burgoyne. 19 mai. 211

1777.

N° 12. Lettre de Burgoyne à Carleton lui faisant rapport de désertion parmi les compagnies canadiennes; proposant un autre remède que celui pourvu dans les ordonnances; le gouvernement comptait sur de plus importants corps de Canadiens, autrement il aurait été envoyé une plus grande proportion de réguliers; demande une corvée de 1,000 hommes ainsi qu'un certain nombre de chevaux et de personnes pour les transporter. Demande qu'une partie de l'état-major accompagne l'expédition; rapporte le progrès de ses préparatifs et met sous enveloppe une lettre de Saint-Léger. Montréal, 26 mai. Page 212

Nos 13 et 14. Liste des membres de l'infirmerie et de l'état-major auxquels Burgoyne demande d'accompagner son expédition. 26 mai. 217, 218

N° 15. Lettre de Saint-Léger à Burgoyne, désirant obtenir certains renseignements avant de donner un avis relativement à l'endroit du rendez-vous. 25 mai. 219

N° 16. Lettre de Carleton à Burgoyne. Réponse concernant les Canadiens et corvées. 29 mai. 222

N° 17. Carleton à Burgoyne. Réponse concernant Saint-Léger et le régiment de Hanau. 28 mai. 225

N° 18. Carleton à Cramahé, lui enjoignant d'ordonner une corvée ainsi que requis par Burgoyne. 9 juin. 228

N° 19. Burgoyne à Carleton, proposant de faire fournir des chevaux à l'entreprise pour le service de l'armée. Montréal, 7 juin. 230

Nos 20 et 21. Les propositions. 232-234

N° 22. Réponse de Carleton. Montréal, 7 juin. 236

N° 23. Carleton à Burgoyne, accompagnant instructions; c'est un extrait de la lettre de lord George Germain du 26 mars; extraits de deux lettres de lord Barrington, l'une qui a trait aux généraux de brigade de l'armée commandée par Burgoyne, l'autre à certaines recrues du 33ème, et une copie d'une lettre personnelle de sir Wm. Howe à Carleton. 10 juin. 237

Nos 24 à 27. Copies des instructions et autres documents inclus. 238 à 242

N° 28. Carleton à Saint-Léger, contenant des instructions, 10 juin. 242

N° 29. Instructions (voir p. 78).

N° 30. Carleton à Burgoyne, désirant qu'il soit permis aux Canadiens faisant partie de son armée de retourner chez eux vers le 1er novembre. 13 juin. 244

N° 31. Burgoyne à Carleton; rapportant les désertions dans le corps canadien. Datée de Saint-Jean le 15 juin. 245

N° 32. Réponse de Carleton. 17 juin. 246

Nos 33 et 34. Deux lettres de Phillips, demandant que les 29e et 31e régiments ainsi que les Emigrants royaux, avec le général de brigade Maclean et St. George Dupré, soient employés aux endroits désignés, une compagnie particulièrement à la Pointe au Fer pour activer le transport des provisions pour l'armée de Burgoyne. Saint-Jean, 17 juin. 247-250

N° 35. Réponse de Carleton et instructions. 18 juin. 252

N° 36. Instructions. 254

N° 37. Phillips à Carleton, pressant la distribution particulière du 29e régiment et demandant la permission de placer une compagnie du 31e à la Pointe au Fer ainsi que demandé précédemment. 19 juin. 256

N° 38. Réponse de Carleton, que le 29e sera distribué comme il (Phillips) le désire. Québec, 26 juin. 260

N° 39. Carleton à Burgoyne, au sujet des entrepreneurs pour les chevaux, ayant demandé l'ordre d'avoir des Canadiens pour prendre soin de ses chevaux. 26 juin. 261

1777.
26 juin,
Niagara.

Butler à Carleton. La tentative des rebelles d'attirer les Six-Nations à un congrès à Albany et le Fort-Pitt a été frustrée; la résolution et détermination de ces derniers de demeurer fidèles. Il avait commandé des marchandises pour l'habillement, certain qu'il était des Sauvages. A informé St. Léger du nombre des Sauvages qui joindront son armée afin qu'il puisse faire des arrangements pour les provisions. Page 343

27 juin,
Québec.

Carleton à Germain (n° 25). Il a jugé que Caldwell, Longueuil, Dufy et Baby étaient des personnes propres à faire partie du conseil, mais comme il s'en trouvait dans la province un nombre suffisant pour procéder aux affaires de législation, il a remis d'en nommer aucun "car le retard ne pouvait leur être aussi offensant ou dommageable au service du roi que de se voir démis de leurs charges par Votre Seigneurie après les avoir occupés pendant quelque temps et remplacés par d'autres qu'ils pourraient croire avec quelque raison moins mériter de la Couronne." De plus il n'était pas sûr de la manière dont Sa Seigneurie désirait former le conseil, non plus que des qualités exigées de ses candidats. Caldwell a présenté un *mandamus*, Drummond en a un autre; Grant, le sous-receveur général est aussi nommé, et le Conseil du Commerce attend sa recommandation pour l'autre vacance. Par la mort de M. Rigouville il en existe deux, et il recommande M. de Longueuil et M. Baby. M. Dufy étant mort il ajoutera M. Lanaudière et M. Deschambault, bien qu'il constate que Sa Seigneurie soit disposée à casser les anciens réglemens; cependant comme il n'en a pas reçu avis, il recommande des Canadiens afin de maintenir leur proportion dans le conseil, laquelle a été approuvée antérieurement. Constatant qu'il ne peut être maintenant d'aucune utilité au service soit civil soit militaire du roi sur ce continent, sous l'administration de Sa Seigneurie, mais "au contraire craignant que je lui nuise gravement car toutes les marques du déplaisir de Votre Seigneurie ne m'affectent pas mais bien le service du roi et la tranquillité de son peuple, je me flatte donc que j'obtiendrai sa royale permission de retourner en Angleterre cet automne, d'autant plus qu'en entrant en fonctions vous avez commencé à préparer les esprits de tous à cet événement, prévoyant sagement que la chose arriverait certainement sous l'administration de Votre Seigneurie, et pour ma part je ne crois pas juste que l'initiétié particulière des serviteurs du roi ajoute aux troubles de son règne. Pour ces raisons je m'embarquerai avec beaucoup de satisfaction, ayant encore l'espoir et désirant ardemment qu'après mon départ vous adoptiez des mesures qui tendent à assurer le salut et la tranquillité de cette malheureuse province; au moins que la dignité de la couronne ne passe pas après l'intérêt de Votre Seigneurie." Envoie la pétition en faveur de M. Fraser que Sa Seigneurie a dernièrement démis de ses fonctions de juge. Les inconvénients que causent la nomination à des charges judiciaires d'hommes qui ne comprennent pas le français. 297

28 juin,
Québec.

Carleton à Germain (n° 26). A reçu la circulaire concernant les passeports sur la Méditerranée. Il n'a été déposé aucuns passeports ici; avant les troubles c'était l'habitude de les obtenir de New-York. Les arrêtés du conseil antérieurs mentionnés n'ont pas été reçus. 307

30 juin,
Québec.

William Gordon à—— A reçu le *mandamus* le nommant greffier de la couronne et des plaids communs. A refusé cette dernière charge ne voulant pas en priver le titulaire actuel. Les faibles appointements qu'il reçoit en qualité de greffier de la couronne. Demande congé afin de visiter l'Angleterre l'été prochain pour raison de santé. (La lettre était probablement adressée à Knox.) 304

3 juillet,
Québec.

Carleton à Germain (n° 27). Ayant reçu du pays d'en haut des nouvelles qui diffèrent de celles communiquées le 26 juin, il envoie des copies des dernières lettres. (Les lettres d'Abbott du 4 mai et du major de

1777.

Peyster du 4, 6, 13 et 17 juin, qui accompagnent la présente, sont inscrites à leurs dates.) Page 309

4 juillet,
Québec.

Cramahé à Knox. Envoie dépêches du général Specht et du capitaine Thomas, des troupes de Brunswick. 296

9 juillet,
Québec.

Carleton à Germain (n° 28). Envoie des copies de lettres venant de Niagara au sujet de l'assemblée des Sauvages. Le caractère de Butler à raison duquel le commandement des Sauvages lui a été confié avant que Claus n'eût apporté la lettre de Sa Seigneurie. Claus est aussi envoyé au pays d'en haut. Les embarras faute d'informations concernant les arrangements dans la division des Sauvages. Des copies de lettres du major de Peyster sont envoyées, sa prudence dans ses rapports avec les Sauvages. On peut en dire autant du capitaine Lernoult; bien que le plus ancien capitaine, il n'a pu acheter le grade de major, et il joint St.-Léger dans l'espérance d'obtenir la promotion par le mérite. 314

10 juillet,
Québec.

Le même au même (n° 29). Donne des explications relativement à l'ordonnance concernant la milice. Depuis l'arrivée de Burgoyne, le nombre des miliciens appelés à servir étant insuffisant, on a donné de l'encouragement aux volontaires. St. Luc La Corne, Lanaudière et autres en ont réuni environ 170 et ont joint les Sauvages de l'ouest commandés par Campbell; ceux de l'intérieur de la province sont conduits par Fraser. La fourniture des chevaux à Burgoyne; la corvée de 500 hommes est partie avec meilleure grâce qu'on ne s'y attendait. Aussitôt que le transport sera fini, le nombre sera augmenté. Il fera tout son possible pour aider Burgoyne. Ces services sont un fardeau pour le peuple, explique la cause des difficultés à rétablir les anciens usages, parce qu'il a été particulièrement privé d'appui par suite de la nomination d'un officier subalterne au commandement de cette armée. Désertions dans la force armée. On demande des paroisses respectives deux hommes par chaque déserteur. Envoie sous enveloppe l'opinion du nouveau procureur général sur les procédures légales dans ces causes. En 1775, il n'avait pas demandé l'opinion d'un avocat, mais ayant pleine confiance dans le jugement des ministres d'alors il avait pris les mesures nécessaires sans attendre des instructions. Le changement dans l'état des affaires. 333

Sous enveloppe. Opinion du procureur général Monk, concernant le pouvoir de connaître des désertions dans la milice. 338

11 juillet,
Skenesborough.

Burgoyne à Germain. Rapport de ses opérations depuis le 30 juin sous forme de journal. (Cette lettre se trouve dans le "Récit de l'Expédition" de Burgoyne, 1780.) 345

Liste des soldats commandés par Burgoyne tués ou blessés, du 2 au 8 juillet. 361-362

Relevé de l'artillerie, balles et bombes, etc., pris à Ticondéroga et Mont Indépendance, le 6 juillet. 364

Relevé de l'artillerie prise et détruite dans les cinq navires armés à Skenesborough, le 6 juillet. 366

Relevé des provisions enlevées à l'ennemi. 368

11 juillet,
Skenesborough.

Burgoyne à Germain (privée). (Imprimée dans le "Récit de l'Expédition.") 369

12 juillet,
Portage du
lac Lac
George.

Le major Williams au même. Envoie les relevés de l'artillerie, etc., ainsi qu'une partie de son journal par lequel on verrait qu'il se hâte d'arriver au lac George. Félicitations sur la victoire récente, d'autant plus que l'expédition au Canada a été projetée par Sa Seigneurie. Espère qu'il n'y a plus à faire le service d'eau; la grande fatigue que cela occasionnait. Le travail immense accompli par les rebelles depuis l'automne dernier. La quantité de munitions détruites; la poudre était placée sur

1777.

le Mont Indépendance de façon à en empêcher l'approche par suite des explosions continuelles des barils qui la contenaient. Page 375

Journal du 1er janvier au 12 juillet. 377

Relevé de l'artillerie, etc., trouvé à Ticondéroga et Mont Indépendance. 386

13 juillet,
Québec.

Carleton à Germain (n° 30). Arrivé du reste des chasseurs de Hanau qui sont allés joindre St.-Léger. Sa Seigneurie étant en correspondance avec Burgoyne il n'y a pas lieu de l'importuner des détails de la nouvelle que les rebelles ont abandonné Ticondéroga. 340

15 juillet,
Québec.

Le même au même (n° 31). Envoie les copies de lettres du pays d'en haut. 341

(Ces lettres sont restées à leurs dates respectives).

25 juillet,
Whitehall.

Germain à Carleton (n° 17). Ses dépêches ont été reçues ; les ordonnances, etc., ont été envoyées aux lords du commerce qui les ont examinées et fait leur rapport. Relativement à la demande de M. St.-Ours que son fils le remplace au conseil législatif les lords du commerce rapportent que tout en ayant le chagrin d'encourager les espérances des membres du conseil de se faire remplacer par leurs fils, car ce serait perpétuer la charge dans des familles particulières, cependant à raison de sa (de Carleton) recommandation et de la situation respectable et du caractère de la famille de St.-Ours, il a été recommandé que M. Roque St.-Ours remplace son père. Explique pour quelles raisons il a fait les nominations judiciaires dont on se plaint (p. 160). Saisira la première occasion de recommander les deux messieurs dénommés (MM. Grant et Fraser) à quelque marque de la faveur de Sa Majesté. 180

25 juillet,
Whitehall.

Germain à Carleton (n° 18). En réponse à l'accusation qu'il a écouté sa rancune personnelle dans ses manières d'agir à l'égard de Carleton. (Imprimé en entier dans le rapport sur les archives pour 1885, à la note D. 2). 184

30 juillet,
Fort Edward.

Burgoyne à Germain (personnelle). Il n'est rien survenu pour changer son opinion sur la campagne. La politique de l'ennemi de chasser la population et le bétail devant lui pourra la retarder mais non pas l'arrêter définitivement dans sa marche. L'effet que cela a sur la population, c'est de la forcer à s'échapper et à amener leurs animaux à son camp. Le nombre de ceux qui viennent lui demander protection. N'a pu communiquer avec Howe, St.-Léger est à l'île au Daim (*Deer Island*). Comme il (Burgoyne) peut être nommé pour remplacer Carleton, il demande d'avance de refuser la charge. Les qualités du major général Phillips. Demande la permission de retourner pendant l'hiver s'il n'a pas un commandement distinct, etc. 390

EXPÉDITION DU LIEUTENANT GÉNÉRAL BURGOYNE À SARATOGA—1777.

Q. 14.

1777.
15 avril,
Détroit.

Abbott, surintendant de Vincennes, à Carleton. A retardé de partir pour son poste à cause du temps. Désire vivement se trouver à son poste pour empêcher les machinations de l'ennemi et d'être secouru par le Mississipi ; n'a pas de soldats, mais il croit pouvoir obtenir l'aide des Sauvages. Demande une garnison et un pourvoyeur. M. Baby a demandé de le recommander pour fournir les provisions aux troupes. Page 46

8 mai,
Fort Gage.

Rocheblave à Hamilton (?) (en français). A écrit à Abbott comment ses voisins catholiques avaient essayé de frustrer les mesures adoptées pour arrêter au moyen des Sauvages les munitions que les rebelles

1777.

transportaient. Son projet de les attaquer par eau en abandonnant aux Sauvages par lesquels il s'était fait accompagner le butin des bateaux attaqués. Le découragement causé par les rumeurs mises en circulation par Bentley, et par ses indigènes auprès d'une population attachée au gouvernement, mais trop timide et impressionnable. Les mauvais effets ainsi occasionnés. A permis à Bentley de partir pour Michillimakinak ou de Peyster pourra s'en assurer plutôt que de faire une tentative infructueuse ici. La conduite hostile adoptée par les Espagnols. La crainte d'une guerre cruelle et coûteuse dans les établissements de l'intérieur du Canada. A fait demander les Kikapoos de l'Illinois pour réprimer les Espagnols et a envoyé à leur chef la médaille promise. Le remercie de la lettre et des marchandises, etc. Espère qu'on ne lui reprochera par les dépenses qu'il a été obligé d'encourir. Lui demande d'examiner Leblanc, matelot, se rendant à Détroit, et de faire rapport au général. Envoie des informations concernant Elliott, espion de Morgan, qui a été arrêté à Détroit. Demande qu'il s'occupe d'intéresser le général au sort d'un officier réformé, ses services, etc.

Page 51

P. S. Demande qu'Abbott soit envoyé ici (Fort Gage) afin de prendre des dispositions par la sûreté des deux divisions, ainsi que d'en prendre soin comme à l'époque de M. Lord. S'il (Rocheblave) peut lui être utile il restera, sinon il ira ailleurs. A commandé ici pendant trois ans, et durant ce temps il n'a fait emprisonner que trois ou quatre personnes; on y emprisonne maintenant des jeunes gens à tous les jours; les difficultés qu'entraînent les systèmes de loi contraires. Demande qu'on l'emploie sur la rivière Illinois à surveiller les Sauvages qui n'admettent pas les sujets de naissance. Croit que personne ne lui portera envie. A donné les lettres d'administration de la succession de Castolon, décédé, à Cerré. La plus grande partie avait déjà été envoyée avant que la lutte (de Hamilton) ne fut arrivée. Cerré a reçu l'ordre de remettre le tout à de Peyster. On a fait aux Renards les mêmes offres qu'aux Kikapoos, etc.

56

Déclaration (en français) faite par Cerré que pendant qu'il se trouvait au Peorias sur l'Illinois un nommé Mayet lui a confié qu'il avait entendu dire l'hiver précédent que Rocheblave avait envoyé un message à un chef Kikapoo, et que ce dernier l'avait remis à Temps Clair. Qu'en réponse à ce message, qui comportait une invitation d'amener ses jeunes gens, Temps Clair avait refusé de marcher car il était allé voir l'hiver dernier le gouverneur espagnol, qui lui avait parlé de lettres de Bostoniens et de leurs propositions, etc., mais avait recommandé aux Sauvages d'observer la neutralité.

59

Abbott à Carleton. Est arrivé le 19. (Le nom de la place est écrit Saint-Vincennes). L'anarchie qui y règne, aucune personne représentant Sa Majesté n'ayant pris possession de l'endroit, mais les habitants l'ont reçu avec respect. Description du Wabash; les demandes excessives des Sauvages qu'il lui a fallu accorder faute de soldats. A tiré pour les dépenses ainsi qu'en faveur de Jean Baptiste Racine dit Ste. Marie, faisant fonctions de commandant. Les services d'Edgar, le porteur de la présente lettre. Envoie une lettre de Rocheblave au sujet des intentions des Espagnols. Recommande Ramsey. Il n'y a pas de titres réguliers pour les terres occupées; demande des instructions. Désire qu'Edgar soit nommé commissaire des affaires des Sauvages.

48

Rocheblave à Hamilton (?) (en français). Les bateaux sont arrivés de la Nouvelle-Orléans, où ils étaient détenus par le manque de poudre, laquelle avait été emportée par les colons. Il est vrai que l'ancien gouverneur avait chargé un navire de poudre pour les colonies, mais les navires de Sa Majesté l'ont pris. Il y a toute apparence d'une guerre

16 mai,
Vincennes.

1er juin,
Fort Gage.

1777.

étrangère. Il y a ici des Delawares et d'autres Sauvages (désignés). Les trois dernières nations sont toujours hostiles et les Espagnols leur ont envoyé des discours. Le chef de guerre des Delawares part pour le (Hamilton) rencontrer. Cette tribu paraît amie et a promis d'empêcher les habitants de la colonie de passer s'ils font quelque tentative dans ce pays. Le canon dont on a besoin sera envoyé demain; il offre de se rendre utile en tout temps. Il est désirable qu'il (Hamilton) se rende ici pour voir par lui-même ce qu'il faut, etc. On entend environ 60 navires français avec les officiers réformés; les Espagnols se proposent d'augmenter leurs défenses.

Page 64

Hamilton à Carleton. Aucune réception de lettres. Sa dernière lettre était datée du 10 mai. Cette lettre, sous forme de journal, s'occupe principalement des Sauvages.

25

Le même à Germain. Arrivée de l'express ayant les dépêches. Un conseil sauvage doit s'assembler aujourd'hui (les tribus sont mentionnées) et il présentera la hache de guerre. Veuille Dieu que l'orage qui doit gronder sur les frontières frappe les coupables et atteigne tous ceux qui doivent la sentir. Fera tout ce qu'il pourra pour répandre l'alarme et faciliter l'évasion des sujets loyaux. Envoie un extrait d'une lettre de Rocheblave à Abbott (p. 151). L'effet des intrigues faites par les rebelles auprès des Sauvages pourra empêcher Rocheblave d'exécuter ses projets. Les rebelles ont envoyé chercher de la poudre chez les Espagnols par l'Ohio. Avait désiré que Rocheblave obtienne l'aide de Kikapoo dans cette affaire. Bentley vend des munitions aux rebelles, mais il projette d'apporter des fourrures à Détroit. S'est décidé à l'arrêter et a écrit à Michillimakinak dans le même but—23 juin. Un Sauvage intelligent parlant l'anglais et plusieurs idiomes sauvages a été retenu pour se rendre à New-York et au sud afin d'informer le commandant en chef et les généraux que différentes tribus sauvages (désignées) ont levé la hache de guerre. Il s'attend d'arriver dans 28 jours et il n'a rien qui puisse fournir des renseignements à l'ennemi, mais il donnera d'amples preuves qu'il est autorisé par lui (Hamilton). Son nom est Montour. On lui a donné la commission de capitaine, le même grade qu'avait son père pendant la dernière guerre. Les papiers de Sterling ont été saisis et il a été envoyé à Québec pour y être jugé; c'est le correspondant de Bentley. D'autres ont été arrêtés; les chefs d'accusation et les dépositions sont envoyés à Québec. Espère faire un bon usage de ses pouvoirs de lever des hommes dans cet établissement; envoie la liste des personnes pour les commander; communique à Carleton les raisons pour lesquelles il les recommande. Choisira parmi les miliciens une compagnie légère pour agir de concert avec les Sauvages. A commandé un bateau-poste et consultera les chefs sur l'à-propos de faire la *petite guerre*. Enverra une ceinture et une hache à toutes les nations Wabash jusqu'à l'Illinois. Les chefs des nations ont été envoyés à Niagara afin de montrer aux Six-Nations qu'ils ont levé la hache de guerre. Enverra le procès-verbal du conseil sauvage. Les Sauvages n'ont commis aucun acte de violence ou vol pendant leur assemblée. Le besoin d'un greffier et d'une chambre de conseil. Grâce à l'état des fortifications ils ont été placés hors de l'atteinte des Virginiens; il a été fait diversion à leurs plans par des attaques acharnées sur leurs frontières. Le coût de l'armée; il ne ménagera pas la dépense en accomplissant la mission qu'on lui a confiée. Il s'attend de lever un corps de chasseurs utile ayant pour officiers des jeunes gens des meilleures familles françaises; comment sera l'armement. Les intrigues des Espagnols; offre ses services pour les chasser. Encouragerait Rocheblave à espérer de devenir gouverneur de la Nouvelle-Orléans; son caractère. Est convaincu de l'aide de Carleton; mais il a écrit direc-

16 juin,
Détroit.17 juin,
Détroit.

1777.

tement à Sa Seigneurie pour sauver du temps. Assemblée des Ottawas; il leur a dit de continuer à recevoir les présents des Espagnols et quelques signes écrits de leurs projets. Il apprend par une lettre d'Abbott qu'ils renforcent la garnison à la Nouvelle-Orléans; des officiers français réformés ont eu l'offre de se mettre à leur solde. Demande que l'on envoie de l'argent pour payer les soldats de Détroit. Concernant Bentley et Sterling. L'arrestation de ce dernier a engagé quelques personnes à changer de ton. Difficultés avec Mompesson au sujet de leurs pouvoirs respectifs. 30 juin. Une lettre de Michillimakinak l'informe de rapports entre les Espagnols et les Ottawas. Envoie le plan du site des postes espagnols d'en haut et la copie d'un projet qu'il propose. Œil Blanc n'est pas un ami. Le 3 juillet, 47 chefs et guerriers partent pour Niagara demain et 81 ont consenti à aller à la découverte sur la frontière.

Page 74

Plan, dont il est question dans la lettre, du lac Michigan aux fourches du Mis-issipi. 93

26 juin,
Détroit.

Traits saillants d'un projet contre la Nouvelle-Orléans et les établissements espagnols sur le Mississipi, soumis à Carleton par Hamilton. 30

3 juillet,
Détroit.

Hamilton à Carleton. M. Viviat, le porteur, peut donner des renseignements sur les projets des Espagnols établis sur le Mississipi. L'opinion de Rocheblave exprimée dans la lettre transmise se confirme chaque jour. Le capitaine de Peyster rapporte que des commerçants se sont emparés d'une ceinture envoyée par les Ottawas demandant de l'aide aux rebelles, ainsi qu'une autre venant du commandant espagnol. Les mesures qu'il a prises pour obtenir des renseignements; s'est mis en communication avec Celoron, Viviat et Baubin. Il aurait envoyé une lettre d'Abbott par Baby, mais il l'a gardé pour servir d'interprète. De Celoron a été nommé pour servir d'interprète à Ouatnon; Baubin fera les mêmes fonctions au Miamis; les interprètes, croit-il, entretenaient les mauvaises dispositions des Sauvages. Des gens convenables ont été nommés officiers de milice. Envoie le relevé des provisions ainsi qu'un plan du pays d'en haut (p. 87). Poudre en magasin; il est tenu un tableau des employés. L'avis est construit. Bon vouloir manifesté au conseil sauvage. Arrangements pour les expéditions sauvages. 2 juillet. Un chef Pottowatamie a été poignardé par un des membres de la tribu. Cela pourra retarder le parti d'éclaireurs. 3 juillet. Recommande l'enseigne Caldwell, lequel se rend à Niagara. Les rebelles détruisent peu à peu la loyauté des gens d'ici. Par suite de son éloignement il fait ce qui lui semble le mieux à défaut d'instructions. 39

A l'endos de la lettre. "Liste des personnes bien disposées envers le gouvernement de Sa Majesté sur les frontières de la Virginie, avec observations du lieutenant-gouverneur Hamilton." (Le titre est trompeur. En effet dans la liste se trouve Œil-Blanc, chef Delaware, décrit comme un aide notoire dans les conseils rebelles, Kayashorta, un chef Mingoe, fortement dans les intérêts rebelles; John Montour, etc.) 44

7 juillet,
Fort Gage.

Rocheblave à Abbott (en français). Des personnes de la Nouvelle-Orléans rapportent que les Espagnols ont attaqué les navires anglais, en sorte que les hostilités sont commencées et il ne reste plus qu'à savoir quelle action prendre. Désire savoir s'il doit attaquer ou se défendre, faisant remarquer les résultats de chaque plan. 69

9 juillet,
Vincennes.

Abbott à Carleton. A écrit le 27 ultimo; la foule constante de Sauvages l'empêche d'écrire en détail, a levé une garde de milice. Les Sauvages cherchent à exciter les hostilités; il essaie à palissader la place; Rocheblave envoie un canon de l'Illinois. La place était autrefois gouvernée de la Nouvelle-Orléans. Où sont les titres des propriétés? Comment doit-il se conduire à ce sujet? Sa réception cordiale; la population a promis de lui demeurer fidèle. Les manœuvres des Espagnols, ainsi

1777.

qu'indiqué dans la lettre de Rocheblave ; il y a signe d'une rupture avec eux ; il (Carleton) peut juger de la force nécessaire, c'est la clef du Canada de ce côté. Le nouveau gouverneur espagnol a publié l'amnistie en faveur de tous les déserteurs venant reprendre le service. Envoie cette lettre par Dequindre. Page 61

12 juillet,
Vincennes.

Abbott à Carleton. Envoie une lettre de Rocheblave. Si les rebelles ou les Espagnols viennent ici il est certain d'en être averti par les Delawares. Recommande Bolon, qui commande la milice. 68

14 juillet,
Déroit.

Hamilton à Germain. Arrivée d'une personne de l'Illinois avec 150 têtes de bétail du Déroit, lequel rapporte qu'un officier français a visité Kaskaskias et a dit qu'outre la croix de Saint-Louis il avait aussi une commission espagnole. Le commandant espagnol avait assemblé les Sauvages ; il aurait, dit-il, quelque chose d'intéressant à leur dire lorsque le mais atteindrait 18 pouces de hauteur. Met sous enveloppe le procès-verbal du conseil sauvage. 94

27 juillet,
Déroit.

Procès-verbal. Liste des personnes présentes, y compris les chefs du village et les chefs de guerre des différentes nations (désignées) ainsi que des interprètes, etc. (Les discours commencent à la page 98.) 96

Hamilton à Germain. Envoie une copie de la lettre de Rocheblave à Abbott (p. 69). N'a pas osé donner d'avis à Rocheblave, mais il a écrit à Carleton à ce sujet suggérant qu'on pourrait envoyer les volontaires et les Sauvages par la route de Saint-Joseph. Une lettre reçue à ce poste porte que des Sauvages au nombre de 319 sont partis pour aller faire la guerre. Il est fait rapport que les Miamis se préparent à partir. Les chefs, qui sont allés à Niagara, se sont rendus avec les Six-Nations jusqu'à Oswego. Des partis de ces Sauvages se forment chaque jour. 71

28 juillet,
Ontario.

Butler à Carleton. A quitté Niagara le 13 après l'arrivée de quelques Sauvages (dénommés). Les Senécas accompagnés de leurs femmes et enfants devaient le rencontrer à Yrondequat pour recevoir des vêtements, etc., ainsi que les provisions pour supporter leurs femmes et enfants durant l'absence de leurs maris, qui ont accepté la hache. 150 Sauvages ont été envoyés à Saint-Léger afin de donner l'alerte au fort Stanwix. Est arrivé ici le 25 et y a trouvé Joseph (Brant) avec un gros parti. Un autre parti a été arrêté aux Trois-Rivières par Claus ; le nombre total des Sauvages rassemblés n'est pas beaucoup au-dessous de 1,000. Rareté d'armes ; Claus a distribué les présents qu'il (Butler) avait préparés ; le désappointement que cela peut causer. A tiré pour un montant de £4,011. 16ch. 9d. sur Bolton afin de payer les dépenses pour les Sauvages, et il espère que la traite sera honorée. Son économie et la nécessité de conserver l'amitié des Sauvages, qui ont des offres tentantes de l'autre côté. L'état d'incertitude des Six-Nations à son arrivée à Niagara ; il a réussi de concert avec Caldwell et Lernout à obtenir leur adhésion. 145

30 juillet,
Fort Edward.

Bourgoyne à Germain. La retraite de l'ennemi a empêché quelque action importante, mais la seule date d'une lettre de la rivière Hudson n'est pas une nouvelle sur laquelle on doit s'attarder ; la marche s'est effectuée sans perte de vie, il n'a été blessé que quelques Sauvages et provinciaux. L'ennemi a perdu environ 300 hommes tués ou blessés. La fatigue de la marche ; on devra enlever les arbres qui sont tombés au travers des chemins et construire à peu près 40 ponts. L'autre route par eau, ses désavantages ; les bons effets de la marche sur la rivière Hudson, ce qui a eu pour effet d'engager la garnison à abandonner le fort George et à brûler les navires, laissant le lac libre, en sorte que les troupes du roi ont pu passer. L'état avancé des approvisionnements. L'ennemi s'arrête à Saratoga. 15

5 août,
comté Ohio.

David Shepherd à Abraham Hite. Il a été reçu des rapports du général Hand qu'un corps considérable de Sauvages et de Canadiens marchent

1777.

vers les établissements, et l'on s'attend qu'ils attaqueront le Fort Pitt. Le pays est dans une grande détresse; demande de l'aide. Il y a eu un petit engagement vendredi entre six de leurs (Américains) éclaireurs et cinq Sauvages, les éclaireurs en ont tué et scalpé un, le reste s'est échappé. Page 227

Les notes suivantes sont inscrites à l'endos de la lettre. "La lettre qui précède a été trouvée dans la poche du messenger qui a été tué par un parti d'éclaireurs de Hurons, qui a apporté trois chevelures. MM. Chabert, deux jeunes messieurs, accompagnaient les Sauvages dans cette expédition de découverte de l'autre côté de la rivière Ohio." Le général Hand est l'officier commandant actuellement le Fort Pitt et était autrefois enseigne et aide-chirurgien dans le 18me (Irlandais royaux) à pied.

8 août,
Québec.

Carleton à Germain. Il ne peut accorder des lettres de marque et de représailles contre les colonies rebelles, et il met sous enveloppe l'opinion du procureur général ainsi qu'une proclamation permettant l'exportation libre de la farine et des biscuits dans certaines parties du pays. Caldwell demande sa rétribution de conseiller législatif depuis la date de son mandamus. Demande des instructions à ce sujet. 7

Proclamation mettant fin à la défense d'exporter de la farine, etc. 10

Cas et opinion du procureur général concernant le pouvoir de délivrer les lettres de marque. 12-14

11 août,
Québec.

Carleton à Germain. A été obligé de refuser la demande de Burgoyne d'une garnison pour Ticondéroga, par suite des instructions de Sa Seigneurie, qui lui a complètement enlevé la conduite de la guerre. Les torts causés par les arrangements de Sa Seigneurie. Espère qu'il pourra essayer de les redresser après sa (de Carleton) démission. Cependant profitant d'une clause de la lettre du secrétaire de la guerre il enverra les compagnies supplémentaires actuellement dans la province rejoindre leurs régiments commandés par Burgoyne. Envoie l'extrait de la lettre de Burgoyne et une copie de la réponse, ainsi que plusieurs lettres du lieutenant-gouverneur Hamilton. 18

Sous enveloppe. Burgoyne à Carleton. Skenesborough, 11 juillet, demandant une garnison pour Ticondéroga. (Imprimé dans le "Récit de l'Expédition." Annexe, p. xlii.) 20

Réponse de Carleton, en date du 19 juillet, refusant une garnison pour les raisons énumérées. 22

11 août,
Devant le
Fort Stanwix.

St. Léger à Burgoyne (extrait). Avait investi le fort Stanwix le 3. Le 5 il apprit qu'un corps de 1,000 miliciens marchait pour faire lever le siège. Sa défaite et complète déroute. Le seul obstacle à sa réunion à Burgoyne maintenant serait un renfort des troupes régulières (du continent). Une expédition vers la Mohawk faciliterait sa jonction avec l'une ou l'autre des grandes armées. 223

13 août,
Québec.

Carleton à Germain. Transmets une lettre d'Abbott avec des nouvelles de Rocheblave, employé à surveiller les Espagnols. Son aptitude et sa connaissance de cette partie du pays l'ont engagé à lui confier cette charge. Contient aussi des lettres d'Hamilton; mais il n'a pas retenu les navires pour envoyer les copies d'un paquet de dépêches volumineuses reçues d'Hamilton dans le même temps. 66

(Les lettres d'Hamilton sont inscrites dans la liste à leurs dates respectives.)

15 août,
Du camp
devant le Fort
Stanwix.

Butler à Carleton. Compte rendu de l'attaque et de la défaite des rebelles à Orisco ainsi que perte de 500 tués, blessés et faits prisonniers. (Les détails sont mentionnés.) Il est fait rapport de la capture de son fils, mais il n'y ajoute pas fois. 153

16 août,
Creek
Wolland.

Récit fait par Breymanu d'une affaire survenue près du creek Walloon. (Contenu dans la lettre de Burgoyne à Germain, du 28 août.) 201

1777.
28 août,
Saratoga. Burgoyne à Germain (privée). Son opinion sur les événements sinistres qu'il a dû lui communiquer. Justifie sa conduite à Saincoik, etc. (Cette lettre est publiée dans le "Récit de l'Expédition," annexe, p. xxiv, avec quelques changements dans les mots.) Page 116
- 20 août,
Camp près de
Saratoga. Le même au même. Envoie le rapport des actions de l'armée, etc., à partir du 30 juillet. (Imprimé dans le "Récit de l'Expédition," annexe, p. xxi.) 215
- 27 août,
Oswégo. St. Léger à Carleton. Récit des événements au Fort Stanwix, commentant: Détail précis de chaque opération depuis le départ de "Lachine." (Imprimé dans le "Récit de l'Expédition," annexe, p. xliii.)
- 27 août,
Oswégo. Le même au même. Les rapports erronés concernant le Fort Stanwix, qui s'est trouvé être un fort respectable ayant une garnison de 700 hommes et exigeant un train d'artillerie pour en obtenir la soumission. Sa description. L'effet des rapports sur l'armée qui se composait, croyait-on, de 500 ou 600 tories indisciplinés sous les ordres de Johnson l'a engagé à prendre le titre de général de brigade, ce qui a découragé les rebelles et encouragé les Sauvages. Demande la permission de garder le titre jusqu'à ce qu'il joigne Burgoyne. Depuis qu'il a écrit ce qui précède les Hessois sont arrivés avec 50 hommes malades. 132
- 28 août,
Camp près de
la ferme de
Jones. Riedesel à Germain (en français). Son zèle pour le service du roi. Les succès rapides à Ticondéroga, Skenesborough, etc., le retard faute de voitures. Le malheureux résultat de l'expédition à Penninton. Envoie copie des instructions à Baum. 196
- Instructions dont il est question plus haut, signées par Burgoyne et datées du 7 août. 198
- Une copie des instructions de Burgoyne à Baum (en anglais) se trouve dans le "Récit de l'expédition," annexe, p. xxxiv, dont ceci donne le but général.
- La lettre de Riedesel contient un compte rendu des opérations du détachement de Baum, depuis le 6 jusqu'au 16 août. 206
- Relevé de la perte des soldats allemands commandés par Breymann. 212
- Même relevé pour les soldats commandés par Baum. 214
- Claus à Carleton. S'excuse de son silence. La fidélité des nations sauvages; est convaincu que les Six-Nations et les Confédérés resteront fidèles jusqu'au bout; leur récent succès dans le comté de Tryon et leur désir de se venger les y porteront certainement. 151
- Hamilton à Germain. Félicitations sur les récentes victoires. Il y a maintenant 1,150 guerriers sur les frontières. Retour d'un parti du Fort Stanwix amenant des prisonniers et ayant des chevelures; les membres de ce parti se sont conduits avec beaucoup d'humanité et lui ont remis à lui-même ou à Butler tous les prisonniers. Les nouvelles des hostilités commises sur le Mississipi par les Espagnols sont confirmées. Sept navires anglais ont été saisis et leur équipage fait prisonnier. Les officiers qui ont accompagné les Sauvages ont bien fait leur devoir. 225
- Bolton à Foy. Maintenant que l'expédition au Fort Stanwix est finie, il demande un renfort d'artillerie, car les devoirs de la garnison sont très ardues. Il y a maintenant sur la liste des malades quarante hommes, et soixante-quinze seulement étaient en état de faire le service avant l'arrivée des dernières recrues. Intrigues de Schuyler auprès des Sauvages, il avait demandé aux Six-Nations de le rencontrer à German Flats pour renouveler l'ancien accord et remettre Butler. Il est possible que les bonnes dispositions des Sauvages changent lorsque l'armée quittera Ontario. Les Allemands ont déserté. Besoin d'interprètes. 157
- Germain à Burgoyne. A reçu sa lettre du 11 juillet et la nouvelle que les rebelles avaient été chassés de Ticondéroga et le Mont Indépendance. L'opinion favorable sur sa conduite. Ne veut pas donner de détails, mais exprime la haute opinion que Sa Majesté a de lui et son
- 28 août,
Oswégo.
- 5 septembre,
Détroit.
- 9 septembre,
Niagara.
- 15 septembre,
Whitehall.

1777.

approbation de la conduite des autres officiers (mentionnés). Il présume qu'il fera venir la garnison de Ticondéroga du Canada; serait chagrin s'il était forcé de changer ses desseins. Croit qu'il ne perdra pas de vue le principal objet, à ce que sa marche ne sera ni arrêtée ni retardée. Est assuré qu'il ne lui sera pas opposé d'obstacles qu'il ne pourra facilement surmonter. Dans un P. S. du 1er octobre il est accusé réception de la dépêche du 30 juillet, ainsi que les nouvelles de son arrivée à la rivière Hudson. Espère qu'il sera mis au fait de chaque mouvement.

Page 124

15 septembre, Québec. Ordre de recrutement à John Butler, nommé major commandant d'un corps de rangers qui doit faire le service avec les Sauvages. 159

Instructions à Butler de la même date. 162

18 septembre, Ticondéroga. Powell à Carleton. Attaque faite contre le poste par les rebelles. A Mont Indépendance l'attaque a été légère bien que soutenue; il est impossible de connaître leur nombre à cause des bois. Crainte qu'ils aient été victorieux au Portage, à la montagne du Pain de Sucre, etc., et que la grande partie des soldats des quatre compagnies du 53e aient été faits prisonniers. Les voies de communication avec Burgoyne sont fermées. Une grande partie des soldats de la garnison sont très malades; a dû lui-même garder la chambre pendant quelques jours. 169

18 septembre, Maria, au large de Ticondéroga. Le capitaine Stark au même. Les rebelles ont fait leur apparition ici ce matin; ils ont pris le Mont Espérance et trois compagnies du 53e; a peur qu'ils aient capturé les quelques matelots et l'embarcation laissée sur le lac George. Le *Maria* et le *Carleton* stationnés pour la défense de Mont Indépendance tomberont certainement aux mains des rebelles si la garnison se rend. Si l'on croit nécessaire d'équiper les autres vaisseaux pour la défense du lac il faudra envoyer des officiers et matelots; les navires sont en bon état de réparations, les canons seuls ont été débarqués. 171

19 septembre, Whitehall. Germain à Haldimand. Lui donne avis qu'il est nommé gouverneur en chef de Québec et commandant des forces; ses instructions ont été envoyées en même temps que sa commission. En l'absence de renseignements imparfaits il s'abstiendra pour le présent de lui donner des ordres particuliers concernant le gouvernement de la province. Il est inutile de l'engager à faire ses plus grands efforts pour exécuter le mandat qui lui est confié. Il doit s'embarquer de suite dans le *Hussar*.

19 septembre, Mont Indépendance. Powell à Carleton. Récit de l'attaque de la montagne du Pain de Sucre. Il a été envoyé un soldat auquel on avait fait prêter serment de ne pas servir contre les Américains; il a été dirigé sur Saint-Jean. Le détachement allemand et celui de Saint-Léger ne sont ni l'un ni l'autre arrivés. Le lieutenant England a été fait prisonnier au Portage; il est allé au Canada sur sa parole. A 5 heures p.m. A reçu une autre sommation de se rendre, cette fois de Warner, auquel il a fait la même réponse qu'à Brown. Ne peut s'assurer du nombre des ennemis; apprend par un déserteur qu'à la montagne du Pain de Sucre il y en a 800 venus par les bois de Bennington. A écrit à Saint-Léger de hâter sa marche. 185

20 septembre, Québec. Carleton à Germain. Envoie la lettre de Saint-Léger ainsi que le compte rendu de la défaite des rebelles commandés par Herkimer, par sir John Johnson et Butler, ainsi que copies des lettres de Burgoyne, Claus et Butler. Johnson explique pour quelle raison il a abandonné le siège du Fort Stanwix. A été en conséquence obligé d'envoyer le détachement du 8ème à Niagara, bien qu'il ait fallu le détacher du corps de Saint-Léger, contrairement aux ordres de Burgoyne, car autrement ce parti aurait été laissé dans une situation trop faible; contient lettre de Bolton à cet effet. Butler est descendu avec trois chefs des Cinq-Nations, lesquels professent de leur attachement, mais demandent qu'il soit établi un poste à Oswégo pour les protéger, ou bien que l'on stationne des soldats dans leurs

1777.

villages. Butler recommande qu'un corps de rangers fasse le service avec les Sauvages; autorisation lui a été donné de ce faire; il a été nommé major avec instruction de joindre Burgoyne. L'inconstance des Sauvages établis; un arrangement a été fait avec eux en vertu duquel Burgoyne pourra avoir des partis considérables. Bien que s'attendant chaque jour à voir arriver son successeur il s'en va à Saint-Jean afin d'aider le corps de Saint-Léger à joindre Burgoyne, etc. Page 128

20 septembre,
Londres.

Haldimand à Germain. Concernant les présents Sauvages. 5

21 septembre,
Québec.

Carleton au même. Envoie le relevé des armes reçues et distribuées depuis 1774. Burgoyne a demandé 1,000 fusils, qui lui ont été envoyés, et depuis il a demandé de porter ce chiffre à 1,500 pour les provinciaux. Il sera difficile de trouver les derniers 500, et il n'en restera plus dans les magasins du roi. On devrait lui envoyer le nombre nécessaire. 164

Relevé dont il est parlé. 165

23 septembre,
Mont Indé-
pendance.

Powell à Carleton. Les rebelles continuent à harceler les lignes et à attaquer Ticondéroga. Arrivée le 21 de 100 Allemands; ils servaient à garnir les lignes. Comment l'on a empêché une attaque le 22. Les rebelles ont quitté les lignes ce matin et 450 d'entre eux se sont rendus sur le lac George avec des chaloupes canonnières et un navire armé afin d'attaquer l'île au Diamant; s'ils réussissent ils reviendront probablement et placeront sur la montagne du Pain de Sucre quelques canons de 12 qu'ils trouveront à l'île Diamant, ce qui augmentera les difficultés de tenir la place à moins que St. Léger n'arrive avant leur retour et prenne possession de la montagne. Ils ont détruit quatre chaloupes canonnières à cette extrémité du lac George ainsi que deux autres et quelques bateaux qui se trouvaient près du pont; ils ont aussi tué et emporté la plus grande partie des bœufs et chevaux et détruit les voitures. On rapporte que Lincoln avec 3,000 rebelles devait attaquer les lignes. 24. Les rebelles du sud-est se sont retirés à Hubbertstown; les Sauvages les poursuivent. Relevés transmis. Les malades ont prêté serment de ne pas servir contre les Américains; que doit-il être fait dans ce cas. Le zèle des soldats et les mérites de certains officiers (dénommés) ainsi que leurs services. L'attaque du blockhaus situé près de la scierie; on ne s'est retiré que lorsque l'ennemi eût fait avancer les canons. La nécessité d'établir un fort poste à l'extrémité nord du lac George; l'ennemi aura probablement un fort poste à Skenesborough. Les prisonniers devraient être envoyés ailleurs, le mauvais effet de les garder ici. N'a rien appris de Burgoyne; on disait qu'il devait être attaqué le même jour où a eu lieu l'attaque ici. 174

Relevé des accidents au débarcadere à l'extrémité nord du lac George le 17 septembre, et autres relevés. 180 à 183

24 septembre,
Saint-Jean.

Carleton à Germain. A fait rapport qu'il se dirigeait vers Saint-Jean afin de faire avancer le corps de St. Léger. A reçu sur sa route des lettres de Powell laissées à Ticondéroga et du commandant des forces navales sur le lac Champlain, et il lui en envoie des copies. Ces lettres sont inscrites dans la liste à leurs dates respectives. Les circonstances urgentes l'ont forcé à faire sortir de la province un bataillon de plus que le nombre fixé par Sa Seigneurie. A envoyé le 31e joindre St. Léger et a placé le tout sous les ordres du général de brigade Maclean jusqu'à ce que Ticondéroga soit en sûreté; il reviendra au Canada avec le corps, laissant St. Léger pour exécuter les instructions qu'il pourra recevoir de Burgoyne. Espère qu'il pourra se procurer un parti de Sauvages pour suivre la brigade déjà en route. 167

24 septembre,
Québec.

Déposition (en français) contre Louis Giroux, tanneur, faubourg de Saint-Jean, et son épouse, pour langage et conduite séditieuse. 232

1777.
27 septembre, Powell à Carleton. Envoie le compte rendu de l'attaque contre l'île au Mont Indé- Diamant par les rebelles, qui sont repoussés. A peur qu'on ait inter- pendance. cepté une lettre de Burgoyne et que le détachement de St. Léger ne puisse parvenir à Burgoyne faute de voitures et de chevaux. Page 188
- 28 septembre, Carleton à Germain. Envoie une lettre de Powell, ainsi que les relevés Saint-Jean. des pertes causées à Ticondéroga par les rebelles; on rapporte qu'il a été perdu un nombre considérable d'ouvriers et hommes de corvée. Ne peut expliquer la négligence dont il a fait preuve. 173
- 29 septembre, Le même au même. Envoie des copies de lettres de Powell. 184
Saint-Jean.
- 29 septembre, Powell à Carleton. Burgoyne l'a autorisé à retenir les détachements Mont Indé- du 8e et du 34e; s'il le fait la garnison se trouvera alors dans l'état où pendance. elle était avant qu'une partie des soldats du 53e eussent été faits prisonniers. Burgoyne désire que les détachements de St. Léger le rejoignent; la garnison se trouve ainsi dans un état critique à moins qu'on ne permette au 31e de rester. Ne peut à raison de maladie donner des détails. 279
- 30 septembre, Le même au même. Maclean s'embarquera demain pour le Canada Mont Indé- avec un détachement d'artillerie et le 31me régiment; il donnera tous pendance. les renseignements; si le détachement de St. Léger joint Bourgoyne, la garnison sera placée dans une situation très désagréable. 281
- 30 septembre, Le général de brigade Maclean au même. Arrivée d'un exprès de Ticondéroga. Burgoyne faisant rapport d'un engagement le 19; Phillips rapporte verbalement que l'action a duré de midi à la noirceur; que trois régiments britanniques seulement ont pu y prendre part et que leurs pertes s'élèvent à environ 150 tués, 350 blessés, 9 officiers tués. Le champ de bataille n'a été gagné qu'à la nuit. Arnold commandait; les rebelles se sont retirés à leur camp, à un demi-mille du champ de bataille. La lettre de Burgoyne est courte et demande que St. Léger se hâte de marcher. Le manque de voitures et le mauvais état de la division du quartier-maître rend son départ impossible avant quelques jours; d'un autre côté Powell ne le laissera pas partir avant d'avoir reçu une autre lettre de Burgoyne. Il (Maclean) ne peut rester dans cet état d'incertitude; si Powell avait envoyé St. Léger après la défaite des rebelles, l'occasion aurait pu être favorable pour parvenir à Burgoyne. Manque de voitures, harnais, bateaux, etc. 192
- 1er octobre, Etat général de l'armée. 330
Saint-Jean. Relevé de l'artillerie, etc. 332-335
Relevé de l'artillerie, etc., à Montréal, Chambly et Saint-Jean, daté à Montréal le 27 octobre. 347
- 1er octobre, Carleton à Germain. Envoie la lettre du général de brigade Saint-Jean. Maclean. 191
- 2 octobre, Cramahé au même. Envoie les lettres de Carleton actuellement à Québec. Saint-Jean, ainsi que les documents y contenus. 194
- 2 octobre, Powell à Carleton. A reçu un exprès de Burgoyne de garder la force Mont Indé- de façon à ce qu'il puisse se maintenir jusqu'à l'hiver sans l'importuner pendance. (Carleton). Burgoyne désire qu'il demande à Carleton ce dont la garnison pourra avoir besoin; espère que les demandes seront satisfaites bientôt. Des provisions devront être envoyées à l'île au Diamant. Phillips a ordonné de rassembler des bateaux pour le lac George, en sorte qu'il n'en peut être envoyés à Saint-Jean. 282
- 3 octobre, Instructions au capitaine Samuel Greaves, nommé commandant de tous Saint-Jean. les navires de Sa Majesté sur les lacs Champlain et George. 284
- 4 octobre, Cramahé à Germain. Envoie des dépêches de Carleton. 229
Québec.
- 4 octobre, Le même à Knox. Cuthbert a obtenu la permission de traverser cet Québec. automne pour des affaires particulières. 195

1777.

5 octobre,
Mont Indé-
pendance.

Powell à Carleton. Envoie la liste des ouvriers blessés accidentellement le 18 septembre, en outre du relevé déjà transmis. La maladie qui règne parmi les ouvriers ; à moins qu'il ne soit envoyé de l'aide les travaux devront être interrompus. Au sujet des Canadiens de corvée ; ne peut dire les accidents, Dambourgés a été fait prisonnier et il n'est resté personne pour les commander ; ils ont déserté par douzaines. Il n'en reste plus maintenant que 10 ici, de corvée. Aucun des Canadiens n'a été maltraité, sauf qu'on en a gardé quelques-uns après leur temps expiré, au détriment du service ; si on les renvoyait ainsi que promis ils travailleraient de tout cœur et il y aurait moins de désertions ; l'ingénieur a besoin de 300 hommes sans quoi le travail ne peut être poursuivi ; on prendra soin de les renvoyer à l'expiration de leur engagement. Il sera impossible d'envoyer aucun artilleur au Canada, il n'y en a pas assez pour les batteries. Ne sait pas ce que Starke projetait, mais il (Powell) n'avait pas l'idée de capituler. Erreur dans les relevés des prisonniers par suite du fait qu'on y a inscrit les malades à l'infirmerie. Page 288

Relevé des prisonniers faits par les rebelles. 292

Relevé des ouvriers tués ou faits prisonniers. 293

(Les deux relevés ont trait au 18 septembre.)

5 octobre,
Québec.

Le juge en chef Livius à Cramahé. Demande que l'on fasse comparaître devant lui Giroux et sa femme, emprisonnés par suite de mécontentement, etc., et explique assez au long sa propre position et ses devoirs ainsi que la loi dans ces causes. 233

6 octobre,
Québec.

Cramahé à Livius. Contenant les dépositions (p. 232) contre Giroux et sa femme, comme preuve que l'arrestation n'a pas eu lieu sans cause. 238

8 octobre,
Québec.

Déclaration assermentée de Miles Prentice, grand prévôt, concernant la conduite de Livius dans la cause de Giroux et sa femme. 240

Livius à Cramahé. Que la distance qu'il (Cramahé) a gardée l'empêchera (Livius) de le visiter. Dénonce ses actes illégaux et demande de reconnaître la position du juge en chef. Demande aussi que le grand prévôt fasse des excuses pour avoir refusé d'obéir aux instructions verbales du juge en chef, etc. 243

8 octobre,
Québec.

Sous enveloppe se trouve la copie de sa lettre à Carleton se plaignant de la conduite de Cramahé dans la cause de Giroux. 247

9 octobre,
Québec.

Livius à Carleton. Autre lettre concernant le cas de Giroux et se plaignant de nouveau de Cramahé. 251

Le même à Cramahé. Se plaint qu'on ne répond pas à ses lettres et envoie des copies de ce qu'il a écrit au général concernant les arrestations. 253

10 octobre,
Mont Indé-
pendance.

Powell à Carleton. Le récit de l'engagement envoyé par Murray était certainement vrai. Dans les papiers des rebelles se trouve une lettre de Washington donnant la nouvelle d'une action dans laquelle il a été défait. M. Jones, qui a apporté le rapport, ne se rappelle pas des détails. Johnson a offert de joindre Burgoyne par les bois, mais il désire attendre jusqu'à ce que Claus soit arrivé. Rumeur que lord Sterling a été défait aux Jerseys et a perdu 7,000 hommes ; la rumeur n'est pas confirmée. 294

11 octobre,
Mont Indé-
pendance.

Le même au même. Rapporte que Burgoyne bat en retraite. La retraite sera difficile. Il a déjà perdu huit pièces de canon et l'on craint qu'il ne perde tous ses bagages. Noms de quelques officiers tués, blessés et faits prisonniers. On rapporte que la garnison doit être attaquée par 9,000 rebelles. Si Burgoyne ne peut réussir à faire retraite, les conséquences pourront être fatales. 297

12 octobre,
Québec.

Liste des prisonniers détenus à la prévôté pour crimes politiques. Ils sont au nombre de sept. Le relevé est signé par Cramahé. 255

1777.
13 octobre,
Québec.
- Cramahé à Carleton. Donnant des détails concernant ses rapports avec les personnes accusées de sédition, ainsi que de la position prise par Livius à l'égard de ses droits et pouvoirs en sa qualité de juge en chef. Page 257
- 14 octobre,
Québec.
- Carleton à Germain. Avant de quitter Saint-Jean il y avait laissé des instructions au sujet de la flotte du lac Champlain. A reçu différentes lettres (spécifiées) en revenant à Québec. Met sous enveloppe des lettres et documents concernant certaines affaires légales à Québec. 230
- 15 octobre,
Québec.
- Le même au même. Expose les difficultés survenues au sujet des nominations aux charges judiciaires, en conséquence de la clause de l'Acte de Québec qui annulait toutes les commissions à la suite des plaintes que les charges étaient vendues par leurs concessionnaires au plus haut enchérisseur. Il a retenu et nommé de nouveau tous les fonctionnaires, à l'exception de ceux qui ne remplissaient pas leurs fonctions; il a de plus nommé M. Rouville et M. Panet juges à Montréal et Québec respectivement. Deux juges ont été cassés à Montréal par Livius et Owen. Commentaires sur les cas de Grant et Fraser ainsi traités. "Il est malheureux que Votre Seigneurie croit nécessaire pour le service du roi d'envoyer pour administrer la justice au peuple une personne qui ne comprend ni leurs lois, manières, coutumes ni leur langue, et que ce dernier décharge un gentleman qui a occupé cette position avec honneur depuis nombre d'années, allié aux meilleures familles de la province, et qui a grandement souffert par suite de son attachement à ses devoirs et comme magistrat et comme sujet loyal." 304
- 15 octobre,
Québec.
- Liste des personnes nommées aux charges à Québec, transmise dans la lettre de lord Dartmouth du 15 avril 1775. 269
- 16 octobre,
Mont Indé-
pendance.
- Powell à Carleton. N'a pas entendu parler de Burgoyne depuis qu'il a écrit le 10; craint que tous ses exprès aient été arrêtés. Rapport fait par le capitaine Anderson, de la compagnie de sir John Johnson, au sujet de la position du Burgoyne le 10. Un Sauvage, parti le 13, rapporte que Burgoyne était entouré, et comme la fusillade avait cessé il avait cru comprendre que Burgoyne capitulait. Suppose que les rebelles se rendront ici en nombre; suggère qu'on lui envoie des instructions d'abandonner le poste. Ce sera difficile de faire revenir la garnison de l'île au Diamant. 299
- 16 octobre,
Mont Indé-
pendance.
- Le même à Maclean. N'a rien appris de Burgoyne. Craint que le fort ne doive céder. 309
- 16 octobre,
Québec.
- Carleton à Germain. Il appartient à sa (de Germain) charge de réprimander les serviteurs de la couronne qui ne rendent pas d'amples services, mais d'un autre côté il devrait donner des raisons pour telle censure ainsi que la preuve de l'accusation de négligence en n'envoyant pas des soldats à Albany l'automne dernier, ce qui était moralement impossible. Il ne s'est pas plaint du manque de soldats, mais comment auraient-ils pu passer le lac en gagnant Albany lorsqu'il n'avait été fait aucuns préparatifs et que l'on avait même donné ordre d'abandonner les bateaux plats destinés à servir dans la rivière, bien que Pringle eût reçu instruction de presser à Londres ces préparatifs; eut-on envoyé 30,000 hommes au Canada sans ces préparatifs que la campagne aurait dû cesser à Saint-Jean. Eût-il (Carleton) même gardé le silence sur ce point Sa Seigneurie savait bien qu'il y avait des lacs et rivières à traverser avant de pouvoir pénétrer dans Albany, et que les rebelles y maintenaient une armée; l'importance de commander sur le lac Champlain, ce que les rebelles n'ont pas négligé. C'était à Sa Seigneurie de se contenter des propositions envoyées ou de décider de telles autres de façon à secourir Howe du côté canadien, et comme Sa Seigneurie était convaincu qu'il y avait dans l'armée abondance d'hommes ayant des qualités supérieures à

1777.

celles du gouverneur en chef et commandant en chef il était de son devoir de le démettre et non pas, tout en lui continuant ces hautes commissions, le rendre l'objet de la plus forte désapprobation de la manière la plus publique. Parle de la pratique de sacrifier l'Etat aux intérêts particuliers; comme Sa Seigneurie ne l'approuvait pas (Carleton) il n'aurait pas dû le laisser ici afin d'écouter son ressentiment particulier au détriment du service public. Il ne s'est pas plaint du manque d'une armée suffisante, mais il s'est plaint des arrangements civils et militaires ainsi que du système de politique suivi par Sa Seigneurie, dont il donne des détails. Emet son opinion que les personnes chargées du commandement devraient pouvoir suivre les inspirations de leur propre bon sens et jugement, car se trouvant sur les lieux ils peuvent voir ce qu'il est le plus à propos de faire. S'ils n'ont pas les qualités nécessaires on devrait les rappeler.

Page 270

Le major Gray à Maclean. Il est probable, d'après les rapports, que Burgoyne capitule. Défense par Powell du Mont Indépendance, qui aurait dû être brûlé lorsqu'il (Maclean) était là. 306

Maclean à Carleton. L'express (Jones) qui a quitté Burgoyne le 10, dit qu'il n'a pas la moindre chance de s'en tirer; il (Jones) a eu peine à échapper aux rebelles sur le lac Champlain; ils ont pris possession des bateaux tirés sur le rivage et l'on rapporte qu'ils attaqueront Ticondéroga. 304

Le même au même. Envoie la lettre de Powell, etc. 308

Germain au même. Le roi a consenti à son retour et nommé pour son successeur Haldimand, auquel devront être données toutes les instructions nécessaires. Il part par le *Hussar*, qui le ramènera (Carleton) et sa famille à son retour. 1

Ordre de Carleton à Maclean de prendre poste à la Pointe Cheminée, près de Crown Point, pour maintenir les communications avec Ticondéroga. 310

Powell à Carleton. Un déserteur rapporte que Burgoyne devait se rendre le 16; les troupes britanniques devraient aller à Boston pour s'y embarquer, les troupes allemandes dans leur propre pays et les volontaires et les Canadiens au Canada. McKay se porte garant de cet homme. McKay est arrivé en compagnie de 100 volontaires et Canadiens; d'autres petits partis sont arrivés depuis. Les navires (nommés) iront à Saint-Jean, emmenant les invalides, etc. 312

Carleton à Powell. Refuse d'envoyer les ordres pour les raisons données. 302

Burgoyne à Germain. Lettre concernant sa reddition ainsi que les documents qui l'accompagnent. (Imprimé dans le "Récit de l'Expédition" annexe pp. xlvii à lx). 358 à 398

Le même au même (personnelle). (Imprimée dans le "Récit de l'Expédition, où elle est marquée " (Privée, par lord Petersham.)" Annexe, p. 428

liii.) 432 à 437

Carleton à Germain. Met sous enveloppe des lettres de Powell et Maclean ainsi que d'autres documents. (Ces lettres sont inscrites sur la liste suivant leurs dates.) Les arrangements concernant les forces navales sur le lac Champlain. 277

Le même au même. Envoie une lettre de Powell (inscrite dans la liste à sa date, le 19 octobre). 311

Le même au même. Congé accordé à Fraser, membre du conseil. 314

Powell à Carleton. Comme il a été laissé libre d'agir d'après son propre jugement il a rassemblé un conseil de guerre. Donne un résumé des raisons qui l'ont porté à abandonner le poste. 321

16 octobre.

18 octobre,
Montréal.18 octobre,
Montréal.19 octobre,
Whitehall.19 octobre,
Québec.19 octobre,
Mont Indé-
pendance.20 octobre,
Québec.20 octobre,
Albany.20 octobre,
Albany.24 octobre,
Québec.25 octobre,
Québec.26 octobre,
Québec.31 octobre,
Mont Indé-
pendance.

1777.
(?) octobre,
Niagara.

Pollard à Butler. Le mécontentement des Senécas parce que l'on a retiré les troupes d'Ontario et leur disposition à joindre les rebelles ; les chefs loyaux désirent le (Butler) voir. Rapport que Burgoyne a été défait près d'Albany et que Howe est dans une position difficile. Les Sauvages ajoutent foi aux rapports, en sorte qu'il (Butler) devrait monter promptement.

Page 286

1er novembre,
Pointe
Cheminée.

Maclean à Carleton. Est arrivé ici le 27 octobre. Powell lui a écrit de venir à son aide car il devait être attaqué ; la meilleure raison pour laquelle il (Maclean) devrait demeurer ici, car c'est la seule manière d'assurer les communications avec le Canada. Powell partage cette opinion. Est convaincu qu'il n'y a pas plus de 200 rebelles à un seul endroit plus près que l'extrémité sud du lac George ; Yates est allé opposer Clinton, qui se trouvait à moins de 40 milles d'Albany. Powell a résolu d'abandonner le Mont Indépendance et Ticondéroga et de faire revenir la garnison et les approvisionnements de l'île au Diamant. Les Allemands ne voulaient pas travailler ; a envoyé 150 hommes pour aider à embarquer les provisions, canons et approvisionnements, car il peut défendre sa position avec ceux qui restent. Temps vigoureux, maladie et manque de combustible, etc.

318

1er novembre,
Mont Indé-
pendance.

Powell à Carleton. Ne peut dire quel jour il quittera le poste ; le détachement et les approvisionnements de l'île au Diamant ne sont pas encore arrivés ; il sera difficile de tout apporter avec l'équipage d'ici. Vu le grand nombre de malades il faudra les plus gros navires pour transporter les approvisionnements de l'hôpital. Les familles bannies par les rebelles devant être emmenées ou abandonnées pour périr de faim ; il éprouvera des inconvénients considérables à transporter ces familles ainsi que l'énorme quantité de bagages de Burgoyne. Espère pouvoir se retirer dans sept ou huit jours.

325

Etat hebdomadaire de la garnison de Ticondéroga et Mont Indé-
pendance.

357

4 novembre,
Crown Point.

Lutwidge à Carleton. Est arrivé à Ticondéroga le 1er et a fait voile hier avec tous les marins. Comment chaque navire est employé. (Donnant les détails.) Il est laissé un détachement de 30 matelots pour aider à la garnison à s'embarquer. Graves est mieux après avoir perdu son bras gauche ; la blessure a été faite par un soldat ivre et ne paraît pas avoir été faite avec préméditation.

327

6 novembre,
Québec.

Carleton à Germain. Les officiers revenus de l'armée de Burgoyne confirment les nouvelles du malheureux événement ; Powell se propose d'abandonner son poste et de revenir au Canada. Envoie des copies de lettres. Tous les soldats qui, d'après la convention, ne peuvent servir ici, seront envoyés en Europe, s'ils reviennent avant la fermeture de la navigation. Envoie les relevés par Foy, qui fournira tous les autres renseignements dont on pourra avoir besoin. Attend avec impatience l'arrivée de son successeur, mais a le chagrin de croire, à cette époque avancée de la saison, qu'il y a peu d'espoir de le voir avant le printemps, bien qu'il (Carleton) n'ait pas depuis longtemps qualité pour servir sur ce continent, soit dans l'administration civile soit dans l'administration militaire, après avoir été censuré par Sa Seigneurie ; tout ce qu'il peut faire c'est d'empêcher les cabales "de peur que ce pays ne produise ce que l'on peut trouver dans d'autres des personnes indifférentes à la tranquillité publique, mais pleins de zèle pour faire leur cour à un ministre puissant et ne s'occupant pas, pourvu qu'elles puissent se flatter d'obtenir, grâce à sa protection, des avantages de la couronne, que les moyens de les obtenir soient ruineux pour le service du roi."

315

11 novembre,
Québec.

Le même au même. Envoie les procès-verbaux du Conseil législatif ainsi que des copies de documents. Envoie également une carte préparée par un commerçant du Nord-Ouest.

399

1777.

Sous enveloppe, documents ayant trait à un différend entre Livius, juge en chef, et les membres du Conseil législatif, relativement aux pouvoirs de la cour d'appel. Page 401

18 décembre,
Café de
Québec,
Londres.

Les marchands de Londres, faisant le commerce à Québec, demandent une audience à Sa Majesté relativement à leur commerce. 438

Pas de date.

Burgoyne à Carleton. (La lettre a été reçue aux Chutes Onondaga le 25 août.) Lui a écrit qu'il a obtenu leur victoire à Ticondéroga. Les difficultés d'avancer par suite de l'état des chemins à raison des pluies; n'a pas réussi à se procurer un approvisionnement de bêtes à cornes. La conduite qu'il (Carleton) peut suivre: 1. Forcer la place au moyen de son artillerie. 2. Si non, s'il peut demeurer dans ses murs sans risquer qu'on lui coupe sa retraite. 3. S'il peut se rembarquer et le (Burgoyne) joindre avec ses troupes par la route conduisant à travers les bois au fort George. Jusqu'à ce qu'il puisse suivre le deuxième plan ou demeurer dans le pays jusqu'à ce qu'il (Burgoyne) obtienne la possession de l'embouchure de la Mohawk ce pourrait être une bonne mesure de laisser là la garnison et de le joindre (Burgoyne) par des marches forcées; mais cela doit dépendre des bons sentiments du pays de Johnson. 149

Pas de date.

Pétition des marchands intéressés dans les pêches de la côte du Labrador. (La lettre est marquée reçue le 3 juillet 1778.) 439

LE GOUVERNEUR HALDIMAND—1778.

Q. 15.

Instructions qu'il ne doit être pris aucuns arrangements avec les rebelles. (Voir B. 83, p. 30). Page 360

Abbott à Carleton (extrait). Expliquant la raison des dépenses pour les Sauvages. Opérations des Espagnols. 96

Le même au même (extrait). Rumeurs d'attaques par les rebelles. De Celoron doit présenter la hache aux Sauvages de la rivière. 98

Powell à Germain. Convention de Burgoyne. Sa conduite (de Powell) depuis. Rapport des mouvements de Burgoyne avant la capitulation. En présence des rapports défavorables il a écrit à Carleton pour avoir des instructions, mais Carleton a refusé (le 20 octobre) d'en donner. Conseil tenu en conséquence, et il y a été résolu d'évacuer les forts, etc. 198

Copie de la réponse de Carleton. 201

Procès-verbal du conseil de guerre. 203

Abbott à Carleton. Les Espagnols ont envoyé des ceintures aux Sauvages. 99

John Butler au même. Ses opérations. (Voir B. 105.) 116

Pat. Sinclair à ——— qu'il doit se rendre à son poste au printemps par la route du Saint-Laurent. A pu sauver un navire et 100 recrues qu'un corsaire rebelle avait attaqué. 6

Hamilton à Carleton (extraits). L'état du fort Pitt; alarme dans l'Ohio. Morgan (l'agent sauvage employé par le Congrès) retenu prisonnier au fort Pitt a été libéré. Cornstalk (un chef Shawanese) et quelques-uns de ses partisans ont été mis à mort. Les soldats réformés établis dans le pays sont persécutés à cause de leur loyauté. A informé Lernoult de son dessein d'attaquer le fort Pitt. 100

1776.
4 août,
Québec.

1777.
3 août,
Vincennes.

26 septembre,
Vincennes.

8 novembre,
Mont Indé-
pendance.

16 novembre,
Vincennes.

14 décembre,
Niagara.

27 décembre,
Philadelphie.

(?) décembre.

1778.
22 janvier, Fort Gage. Rocheblave à Germain (?) (en français). Le capitaine Lord a été rappelé à cause des troubles; il lui a (à Rocheblave) confié le soin des Sauvages. A constaté la nécessité de modérer les dépenses et est surpris que l'on n'ait pas approuvé celles encourues pendant les derniers six mois. Page 193
- 28 janvier, Niagara. Butler à F. LeMaistre. Préparatifs pour faire face aux mouvements hostiles. (Voir B. 105.) 120
- 30 janvier, Vincennes. Adresse (en français) par les habitants à Abbott, à son départ de Vincennes. 207
- 2 février, Niagara. Butler à Carleton. Détails des négociations avec les Sauvages, etc. (Voir B. 105.) 123
- Le rapport du conseil auquel les Sauvages étaient présents (ce rapport ne se trouve pas avec les lettres dans B. 105). 130
- 6 février, Londres. Foy à Knox, avec mémoire d'un plan pour lever un corps canadien. 1
- Comment on devrait lever un corps canadien. 2
- 28 février, Fort Gage. Rocheblave à Germain (?) (en français). On a fait revenir les troupes afin de sauver le pays d'en bas. Cette partie du pays deviendra le centre de communication entre les colons et les Espagnols; comment on peut le sauver. 196
- 14 mars, Québec. Carleton à Hamilton (extrait). Ne peut donner aucunes instructions au sujet du fort Pitt autres que celles de Germain. Soumettra le plan à Haldimand à son arrivée. 105
- 3 avril, Détroit. Abbott à Germain. La raison qui l'a fait demeurer à Vincennes et l'en a fait partir a été d'éviter les dépenses. Ses regrets pour les pauvres gens attachés à la couronne qui se sentent abandonnés, mais ils sont déterminés à défendre le fort Sackville. Envoie copie d'une adresse (p. 207). Plusieurs centaines de personnes du fort Pitt se seraient réfugiées à Vincennes s'il n'avait pas été forcé de le quitter. 209
- 8 avril. Bolton à Carleton (extrait). Les Sauvages sont décidés à donner leur aide (Voir B. 100). 150
- 10 avril, Niagara. Butler au même. Les Six-Nations emmènent leurs amis, après quoi ils ont l'intention de s'attaquer aux rebelles, etc. (Voir B. 105.) 146
- 14 avril, Londres. Haldimand à Germain. Renforts dont on a besoin pour le Canada; les pouvoirs militaires du commandant en chef devront être illimités et les opérations laissées à sa discrétion. Il devra avoir des instructions sur la manière de traiter avec ceux qui désirent redevenir fidèles, ou avec les provinces qui peuvent demander son aide contre les autres. Concernant une citadelle et des postes fortifiés. Il devra avoir, en qualité de gouverneur civil, le droit de faire les nominations à toutes les charges. La question du commandement à Niagara et les postes sur les lacs devra être réglée ainsi que celles concernant l'existence de l'acte d'*habeas corpus* au Canada, au sujet desquelles il y a divergence d'opinion. 8
- 15 avril, Whitehall. Germain à Haldimand (n° 3). Fraser doit remplacer Owen comme un des juges à Montréal. (Voir B. 43 et 50.) 7
- 15 avril, Londres. Nicholas Cox à Germain. Concernant les pêcheries du Labrador. 13
- 15 avril, Whitehall. Germain à Carleton. Le *Hussar*, qui avait été chargé de conduire Haldimand et de le (Carleton) ramener, a été retenu par des vents contraires. La frégate *Montréal* le remplace. 15
- 16 avril, Whitehall. Germain à Haldimand (n° 4). Concernant la défense, la levée de troupes canadiennes, etc. (Voir B. 43, p. 28.) 16
- 16 avril, Whitehall. Le même au même (n° 5). Met sous enveloppe la lettre d'Amherst; la lettre recommande de remplir les cadres des troupes du Canada au moyen des surnuméraires de Burgoyne, et que s'il en manque on envoie des gens d'Angleterre. (Voir B. 43.) 20-21
- 18 avril, Whitehall. Le même au même (n° 6). Mettant sous enveloppe les actes du parlement. (B. 43, p. 34.) 22

1778.			
22 avril, Whitehall.	Haldimand à Germain. Qu'il soit envoyé un approvisionnement de bœuf et lard au Canada par la présente flotte. (<i>Voir</i> B. 42.)	Page 25	
25 avril, Déroit.	Hamilton à Carleton. Journal depuis le 26 janvier jusqu'à date. (<i>Voir</i> B. 122.)	106	
27 avril, Portsmouth.	Haldimand à Germain. On devra tout faire pour expédier les approvisionnements. Le vaisseau d'approvisionnement et les troupes n'accompagnent pas le convoi. (<i>Voir</i> B. 47.)	26	
4 mai, Québec.	Carleton à Bolton. On lui a enlevé la direction de la guerre. Ne peut donner d'instructions à Butler. Laisse ce soin à son successeur.	151	
15 mai, Whitehall.	Germain à Haldimand (n° 7). Concernant les constructions militaires au Canada et contenant correspondance. (La correspondance n'accompagne pas cette lettre. Elle se trouve dans B. 43 avec la lettre de Germain.)	30	
15 mai, Whitehall.	Knox au même. Il a été fait place pour les approvisionnements destinés aux Sauvages et les bagages d'Haldimand. Suit liste en date du 7 mai. (<i>Voir</i> B. 43.)	28-29	
7 juin, Déroit.	Hamilton à Germain. A écrit à Carleton lui demandant des instructions au sujet des Sauvages, mais a été renvoyé à Haldimand. Son désir de voir régler la question du commandement militaire. Evasion de McKee. Le Congrès a fait des propositions aux établissements éloignés. Communications entre le fort Pitt et la Nouvelle-Orléans.	211	
10 juin, Québec.	Sous enveloppe est un mémoire de questions posées à Pownall.	215	
25 juin, Québec.	Carleton à Germain (n° 47). Mécontentements, etc. (<i>Voir</i> B. 37.)	35	
27 juin, Québec.	Relevés militaires et autres.	40 à 95	
30 juin, Québec.	Carleton à Germain (n° 48). La disgrâce de Sa Seigneurie. Caractère des conseillers législatifs. (<i>Voir</i> B. 38.)	152	
4 juillet.	Le même au même (n° 49). Contenant les procès-verbaux du Conseil législatif.	161	
	Haldimand au même. Son arrivée, etc. (<i>Voir</i> B. 54.)	34	

Rocheblave à Haldimand (en français). A fait rapport des opérations de Willins (Willing), autrefois de Philadelphie, qui a quitté le fort Pitt le hiver dernier et s'est dirigé, en février, vers le bas du Mississipi, accompagné de 4 officiers et de 40 soldats. Un rapport de la Nouvelle-Orléans porte qu'il est revenu à la tête de 300 vauriens après avoir commis le plus grand brigandage dans les colonies britanniques et pillé pour au delà de \$1,500,000 en nègres, indigo, argent, pelleteries, sans mentionner une quantité prodigieuse de munitions de guerre et marchandises. L'Arkansas britannique a été réduit en un désert; quelques-uns des habitants se sont joints à lui, il a conduit les autres dans l'Arkansas espagnol. Il a dressé un portrait du roi sur lequel il a fait feu. De là il s'est rendu aux Natchez et emmené quelques prisonniers après avoir fait signer aux commerçants l'obligation d'observer la neutralité, s'engageant d'honneur à ne pas les molester, mais il est ensuite revenu après s'être associé à des gens provenant de l'écume de toutes les nations et a volé et ravagé avec une fureur digne des barbares, et comme si le titre de brigand ne lui suffisait pas il y a ajouté celui de parjure en refusant leur part de pillage aux coquins qui s'étaient joints à lui sur la foi de cette promesse. En quittant la Nouvelle-Orléans cette bande y a laissé à peu près une douzaine d'hommes pour enlever les animaux; un détachement, venant de Pensacola par la route des lacs, en a tué trois et emmené les autres à la garnison. Willing a envoyé d'autres gens pour prendre soin des animaux et brûler les maisons. En arrivant, la bande a surpris une frégate et ce n'est que grâce à leur amour du pillage et du parjure que le pays a échappé, car autrement Mobile et Pensacola eussent cédé, quelques habitants s'y étaient préparés, mais il

1778.

en ont été empêché par les dévastations commises, les habitants ont tiré sur l'expédition envoyée par Willing pour compléter le pillage aux Natchez, en tuant sept et emmenant les autres prisonniers. Willing dépense des sommes folles à la Nouvelle-Orléans pour se procurer des recrues. Le succès de l'expédition de Willing est dû à la sympathie des gens de ce pays pour les autres Américains ; on l'eût empêché avec quelques soldats et les personnes bien disposées, tout en prévenant la neutralité frauduleuse de leurs voisins. Willing s'est approvisionné d'armes et de vêtements dans les magasins du roi d'Espagne, qui se trouve, dit-on, à la Nouvelle-Orléans. Ces choses ont été vendues sous des noms fictifs, tandis que les commerçants n'en pouvaient obtenir que de petites quantités. Préparatifs que font les rebelles pour envoyer la poudre, etc., ainsi que le produit de leurs vols. A fait avertir la population des Natchez de se tenir sur le qui-vive ; d'autres doivent les suivre incessamment. La Belle Rivière (l'Ohio) sera couverte cet hiver de bateaux transportant les provisions, si Son Excellence n'agit pas d'une manière prompte. Le nouveau commandant espagnol a des instructions de construire quatre forts sur les Illinois. Les officiers français réformés vont à Vera Cruz chercher des soldats. Le découragement des habitants par suite des intrigues de leurs voisins, les Espagnols, ainsi que d'hommes d'origine britannique moins loyaux que ne le seraient les nouveaux sujets, s'ils étaient soutenus. Les encouragements qu'offrent les Espagnols pour les engager à se joindre à eux, et cependant ces derniers n'en ont pas gagné un seul, ce qui est la preuve de leur loyauté. Si l'on pouvait transporter les récoltes à la Nouvelle-Orléans, les soldats espagnols, qui se trouvent sur la rivière, ne pourraient vivre, car leurs récoltes ont manqué, et on ne pourrait empêcher les habitants de vendre tant qu'ils seront en possession des récoltes. Les équipages des deux bateaux espagnols sont logés dans les maisons que les Américains n'ont pas démolies ; des plaintes ont été envoyées à la Nouvelle-Orléans. Désire vivement être remplacé par quelqu'un d'origine britannique, afin d'éviter la jalousie de ceux qui ne le sont que de nom, qui ont tous les égards pour les Américains, et cherchent à contrecarrer tous ses plans (ce dont il parle au long). Il demande qu'il soit envoyé de suite des soldats afin d'empêcher qu'il vienne de l'aide aux colonies ; il luttera tant qu'il pourra pour maintenir le poste. Concernant ses comptes, etc. Page 234

8 juillet,
Larawanak.

Butler à Bolton. Récit de l'expédition à Wyoming (voir B. 100). 220

Les acticles de la capitulation du fort Wintermonts en date du 1er juillet suivent cette lettre. 225

16 juillet,
Niagara.

Bolton à Le Maistre. Rapporte le succès obtenu par Butler sur les rebelles à Wyoming. Envoie sous enveloppe les détails apportés par Hare (voir B. 100, où la date est le 14). 220

20 juillet,
Québec.

DeLanaudière à Germain (en français). Se plaint de passe droit dans le choix des conseillers. 192

25 juillet,
Québec.

Ebauche faite par Haldimand de l'état militaire de la province de Québec (voir B. 42). 169

25 juillet,
Québec.

Haldimand à Germain (n° 1). Son arrivée, etc. (voir B. 42). 162

28 juillet,
Québec.

Le même au même (n° 2). Evacuation de Philadelphie, etc. (voir B. 42). 167

29 juillet,
Québec.

Le même au même. Démission de Livius. Pétition de Livius, en date du 3 juillet, et correspondance des 11, 12 et 14 juillet (voir B. 54 et B. 204). 178 à 191

30 juillet,
Québec.

Relevé des troupes au Canada, indiquant le nombre qui peut être réuni pour le service dans un cas d'urgence soudain. 177

4 août,
Québec.

Haldimand à Germain. Envoie des détails sur les opérations des Cinq-Nations et des rangers commandés par Butler, sur les frontières de la Pensylvanie et de New-York. 219

1778.
11 août, Détroit. Hamilton à Haldimand (extrait). Un rapport que l'Illinois a été envahi par les rebelles et Rocheblave fait prisonnier (*voir* B. 122). Page 246
- 26 août, Montréal. Haldimand à Hamilton. Que si l'on ne peut réparer le dommage dont il fait rapport on peut l'empêcher de s'aggraver. L'à-propos de supporter les Sauvages Wabash. Comment on pourrait les employer avec la plus grande utilité à couper la retraite des rebelles et à troubler la communication par l'Ohio, de façon à rendre la tentative infructueuse. Aperçu de la manière dont les Sauvages pourraient travailler de façon à ce que la rivière ne reste jamais sans des forces pour attaquer les rebelles. Chercher à communiquer avec Stuart, le surintendant des Sauvages du sud; Détroit devra recevoir des renforts de Niagara; concernant l'importation des approvisionnements. Comment l'on doit disposer de la poudre, des balles, etc. (*voir* B. 122.) 250
- 27 août, Montréal. Le même à Bolton. Envoie copie de la lettre à Hamilton pour indiquer les mesures qu'il doit prendre afin de coopérer avec lui. Chercher à obtenir des auxiliaires sauvages pour agir de concert avec Hamilton. Des instructions particulières seront données aux commandants des navires armés. A toute confiance dans son expérience pour défendre son parti. Des renforts seront envoyés et un détachement de ces derniers ira à Détroit. Faire venir si c'est nécessaire un détachement de l'île Carleton. Prendre les mesures indiquées pour protéger les marchandises au portage de Niagara. 254
- 27 août, Montréal. Le même à Hamilton (secrète et confidentielle). De l'informer des moyens à employer pour reprendre l'Illinois. (*voir* B. 122.) 257
- 30 août, Montréal. Le même à de Peyster. Une partie de la lettre traite des mesures à prendre pour recouvrir l'Illinois (la lettre est rapportée en entier dans B. 96-1). 259
- 31 août, Michilimakinak. De Peyster au commandant en chef. Chevalier, de Saint-Joseph, rapporte que les rebelles ont pris possession de tous les Illinois. (*voir* B. 97.) 249
- 2 septembre, Whitehall. Germain à Haldimand (n° 9). A reçu la nouvelle de son arrivée, etc. (*voir* B. 43.) 31
- 11 septembre, Sorel. Haldimand à Germain (n° 5). Des partis rebelles ravagent les Illinois. (*voir* B. 54.) 228
- 15 septembre, Michilimakinak. Louis Chevalier à de Peyster (en français). Affaires dans l'Illinois. (*voir* B. 97-1.) 309
- 18 septembre, Sorel. Haldimand à Germain. Arrivée du *Brilliant*, de Placentia, mais sans canons. (*voir* B. 54.) Cette lettre, comme la précédente, est marquée n° 5. 229
- 19 septembre, Sorel. Le même au capitaine Pearson, M.R. Que les navires de la marine royale devraient passer l'hiver à Québec. 292
- 1er octobre, Wyatulimong. Hartley, commandant des forces des Etats-Unis, aux chefs et principaux Sauvages de Chemung, etc. Réprimande les Sauvages pour avoir tué les femmes et enfants. Le succès des armes américaines ne donne pas d'espoir au roi d'Angleterre de faire des conquêtes, etc. 317
- 3 octobre, "Garland," au large de Québec. Pearson à Haldimand, contenant ses instructions de l'Amirauté. (*voir* B. 140.) La lettre se trouve à la page 296. Les instructions sont à la page 294. 294-296
- 5 octobre, Sorel. Haldimand à Pearson. Insiste pour qu'une partie de la flotte reste. Arrangements projetés pour le convoi. 297
- 6 octobre, Connutasag. Le capitaine Johnston à Butler. Transmettant des lettres. L'arrivée de guerriers des villages d'en haut porte le nombre actuel en état de combattre à 196; lorsque ces derniers auront été joints par les Coyonhucats ils seront au-dessus de 300. Les animaux devront être conduits dans

	1778.		
		un endroit plus sûr. Syanguraghton désire avoir plus de poudre ; les rebelles sont forts de 1,400 ou 1,500 hommes. Les amis inutiles de l'Etat marchent sur Niagara.	Page 319
7 octobre,	"Garland," au large de Québec.	Pearson à Haldimand. Donnant en détail les raisons qui l'engagent à obéir aux ordres de l'amirauté. (Voir B. 140, p. 13.)	300
9 octobre,	Sorel.	Haldimand à Pearson. Autre lettre au sujet des navires de la marine royale laissés à Québec pour l'hiver.	305
10 octobre,	Sorel.	Le même à Germain (n° 6). Envoie des copies de lettres concernant l'envahissement des Illinois par les rebelles.	233
12 octobre,	Niagara.	Bolton à Haldimand. Lettre de change tirée. Butler enverra un état des affaires des Sauvages. (Voir B. 100.)	313
12 octobre,	Sorel.	Haldimand à Germain (n° 7). Concernant la défense des frontières, etc. (Voir B. 54, p. 25, où la lettre est datée du 14.)	261
12 octobre,	Saint-Jean,	Macbean au conseil de l'artillerie. Demandant de recevoir une allocation additionnelle de vingt chelins par jour comme les autres officiers de son grade.	356
14 octobre,	Sorel.	Haldimand à Germain (n° 8). Dépêches reçues. Citadelle à Québec, etc. (Voir B. 54, p. 23, dans lequel la lettre est datée du 12.)	266
15 octobre,	Sorel.	Le même au même (séparée). La détermination des rebelles de s'emparer du Canada, etc. (Voir B. 54, p. 30.)	268
16 octobre,	Saint-Jean.	Macbean. Demande des munitions d'artillerie.	331
17 octobre,	Sorel.	Twiss. Demande des outils pour le service de campagne des officiers du génie.	322
24 octobre,	Québec.	Haldimand à Germain (n° 9). L'inopportunité de faire revenir les navires de guerre, etc. (Voir B. 54, p. 46.)	283
24 octobre,	Québec.	Le même à Knox. Récente arrivée des marchandises pour les Sauvages, etc. (Voir B. 54, p. 57.)	364
		Observations du lieutenant-colonel Campbell sur les marchandises des Sauvages reçues par le navire <i>Andrew</i> . Même date.	365
		Sommaire des marchandises convenables pour des présents aux Sauvages. Pas de date.	368
24 octobre,	Québec.	Willoc à Germain. Il est encore ici et pas libéré de sa parole, en sorte qu'il ne peut être employé.	359
25 octobre,	Québec.	Haldimand à Germain (n° 10). Envoie les actes d'accusation du grand jury de Montréal contre De Jean, etc. (Voir B. 42.)	336
		Suivent les deux actes d'accusation, en date du 7 septembre.	340-353
Pas de date.		Hamilton à Germain. Arrivée d'un exprès de l'Illinois, lequel rapporte que Kaskaskias a été surpris pendant la nuit et qu'on s'est emparé de Rocheblave qui est dans les fers. Les rebelles ont exigé le serment d'allégeance des habitants. Un détachement est allé recevoir la soumission de Kahokias. N'a pas de doute que l'on a sommé Vincennes de se rendre, car un prêtre français (Gibault) avait fait seller son cheval pour s'y rendre. C'est un homme ayant des mœurs abominables. Celoron part pour Ouatonon, emportant des ceintures et messages pour les Sauvages de Ouabash qui se sont engagés à combattre les rebelles. Relativement aux troupes qui doivent occuper les postes il n'y a qu'un seul régiment entre Montréal et Michillimakinak; entre les postes sur les lacs et la Nouvelle-Orléans il n'y a pas un seul fort ni une seule garnison pour arrêter les Français ou Espagnols, molester les rebelles ou tenir en respect les Sauvages ou les habitants. On doit tenir le plus grand parti possible de la bonne disposition actuelle des Sauvages. Il n'y a pas un seul navire au poste et l'officier commandant les troupes a reçu des instructions qui le dépouille (Hamilton) de toute autorité. N'a reçu aucunes instructions d'Angleterre ni de Québec. D'après ce qui a lieu sur le	

1778.

Mississipi il y a apparemment une guerre étrangère, et les Français, les Espagnols et les rebelles ont fait un traité avec les Sauvages de Saint-Joseph. Rocheblave a fait rapport avant sa capture qu'il y avait quatre frégates britanniques à l'embouchure du Mississipi. Les bandits qui ont alarmé le pays devront bientôt se retirer. Les Sauvages sont revenus dernièrement après avoir obtenu des succès passables. Page 230

Pas de date.

Fraser à Germain. Concernant la perte de sa charge parce qu'il a été fait prisonnier. 23

Estimation faite par le lieutenant-gouverneur Cox du coût de construction d'une goélette de 60 ou 70 tonneaux pour visiter les côtes de Gaspé et du Labrador. 363

LE GOUVERNEUR HALDIMAND—1779.

Q. 16—1.

1778.
7 octobre,
Déroit.

Hamilton à Haldimand. Raconte les événements qui se sont passés depuis que son journal, commençant le 22 septembre, est clos. (Voir B. 122, p. 211.) Page 130

8 octobre,
Niagara.

Etat mensuel des différents postes sur les lacs ayant pour garnison le régiment du roi (le 8ème) et l'artillerie. 81

14 octobre,
Rocher de
Bout.

Hamilton à Haldimand. Son arrivée, etc. (Voir B. 122, p. 217.) 135

Sous enveloppe se trouve le récit des opérations des rebelles à Vincennes, ainsi que fait par Neegik, un chef de guerre Ottawa, envoyé pour recueillir des nouvelles. 137

24 octobre,
Michilima-
kinak.

De Peyster à Haldimand. S'efforcera d'engager les Sauvages à renforcer Hamilton, etc. (Voir B. 96—1, p. 19.) 234

25 octobre,
Shawanese-
Town d'en
haut.

McKee à Lernoult. Rapport d'une expédition contre Déroit. (Voir B. 100, p. 77.) 240

27 octobre,
Michilima-
kinak.

De Pester à Haldimand. Envoie Langlade et Gauthier pour agir de concert avec Hamilton, etc. (Voir B. 96—1, p. 23.) 238

28 octobre.

Compte des lettres de change tirées par les officiers des postes d'en haut et payées jusqu'à date. 82

28 octobre,
Miamis Town.

Hamilton à Haldimand. L'expédition des provisions, etc. (Voir B. 122, p. 222.) 142

28 octobre,
Boston.

Proclamation (en français) par d'Estaing à tous les Français de l'Amérique du Nord. 297

1er novembre,
Ile Carleton.

Etat de la garnison. 83

1er novembre.

Liste des officiers supérieurs des troupes britanniques et allemandes au Canada, par ancienneté, avec les dates de leur commission. 84

1er novembre.

Etat général mensuel des troupes britanniques au Canada. 85

1er novembre,
Petite Rivière

Etat général mensuel des troupes allemandes au Canada. 86

13 novembre,
Niagara.

Hamilton à Haldimand. Provisions envoyées aux Wabash, etc. 144

17 novembre,
Onondella.

(Voir B. 122, p. 224.)

21 novembre,
Québec.

Bolton au même. Les Sauvages se sont dispersés avant la nouvelle de l'expédition d'Hamilton. (Voir B. 100, p. 74.) 241

4 décembre,
Ouatnonon.

Walter Butler à Bolton. Rapport qu'il a brûlé l'établissement, etc. 91

(Voir B. 100, p. 82.)

Haldimand à Germain (n° 15). Concernant l'expédition d'Hamilton aux Illinois, etc. (Voir B. 54, p. 61.) 70

Hamilton à Haldimand. Les Sauvages arrivent de différents endroits, etc. (Voir B. 122, p. 228.) 149

1778.
18 décembre, Boston. Lettre (en français) de Lafayette aux Sauvages du Canada, leur demandant de se joindre à lui en faveur des Américains. Page 105
- 18 décembre au 30. Hamilton à Haldimand. Capture du poste, etc. (*Voir* B. 122, p. 235, 155)
Vincennes. où la lettre est datée du 28.)
Sous enveloppe se trouve le serment d'allégeance prêté par les habitants. 192
1779.
4 janvier, Fort Pitt. Aussi le relevé de la milice de Vincennes à la solde des rebelles. 194
John Dodge à John Montour. Son évvasion de Québec, etc. (*Voir* B. 122, p. 308.) 210
- 11 janvier, Québec. Discours et adresse à l'ouverture de la session du Conseil législatif. 99
- 13 janvier, Vincennes. Hamilton au gouverneur espagnol de la Nouvelle-Orléans. (*Voir* B. 122, p. 263.) 187
- 18 janvier, Cooshoocking. Galalemend à John Montour (marquée à l'endos capitaine John Killbuck à John Montour), que ses conseillers et lui-même désirent voir Montour, etc. (*Voir* B. 122, p. 308.) 209
- 19 janvier. Zeisberger à Gibson au fort Lawrence. Plan de Symon Girtie (Simon Girty) pour se procurer la chevelure de Gibson, etc. (*Voir* B. 122, p. 311.) 213
- 22 janvier, Fort Lawrence. John Gibson au général de brigade McIntosh. Habillement reçu, etc. (*Voir* B. 122, p. 309.) 211
- 22 janvier, Fort Lawrence. Le même au colonel Brodhead. Envoie copie de la lettre de Zeisberger, etc. (*Voir* B. 122, p. 314.) 217
- 22 janvier, Fort Lawrence. Le même au colonel Morgan. Envoie copie de la lettre de Zeisberger, etc. (*Voir* B. 122 p. 315.) 218
- 22 janvier, Fort Lawrence. Le même au major Taylor au Fort Pitt. Arrivée de l'habillement, etc. (*Voir* B. 122, p. 316.) 219
- 24 janvier, Vincennes. Hamilton à Haldimand. Plans des Sauvages du Sud pour attaquer les rebelles, etc. (*Voir* B. 122, p. 266.) 170
- 24 janvier, Niagara. Relevé des provisions sorties des magasins du roi à Niagara, du 25 décembre 1778 à date. 227
- 26 janvier, Vincennes. Substance d'une conférence avec les Sauvages à Fort Sackville. (*Voir* B. 122, p. 273.) 181
- 30 janvier, Vincennes. Etat de la garnison de Fort Sackville. (*Voir* B. 122, p. 287.) 191
- 2 février, Montréal. Le colonel Campbell à Haldimand, concernant sa prétention de commander en l'absence de l'officier supérieur. (*Voir* B. 111, p. 42.) 325
- 11 février, Québec. Haldimand à Campbell. Il n'a aucun droit au rang militaire, sa charge étant civile. (*Voir* B. 111, p. 43.) 326
- 12 février, Londres. Pétitions (en français) par James Hughes et le comte Dupré concernant les terres du Labrador à partir du district de Belle-Isle concédées à son beau-père, feu M. Brouague, que Murray lui a enlevées pour les donner à des étrangers. Ces terres appartiennent à six héritiers et formaient les seuls biens qui leur ont été légués après le siège de 1759, leurs maisons ayant été incendiées. Il espère donc que les promesses qui leur ont été faites relativement à ces terres seront tenues. 1
- 16 février, Londres. Révérend Samuel Peters à Germain, concernant les réclamations du colonel Peters pour avoir lésé les provinciaux, etc. (*Voir* B. 43, p. 140.) 14
- 24 février, Fort Sackville. Termes de la capitulation du fort Sackville par Hamilton. (*Voir* B. 122, p. 296.) 262
- 2 mars, Québec. Haldimand à Germain (n° 16). Menaces continues des rebelles d'envahir le Canada, etc. (*Voir* B. 54, p. 76.) 87

1779.		
8 mars, Vincennes.	Hamilton à Lernoult. Passeport à Cornwallis ainsi que recommandation de la part de Jehu Hay. (<i>Voir</i> B. 122, p. 297-298.)	Pages 271-272
9 mars, Vincennes.	G. R. Clark à Patrick Henry. Ne peut obtenir les chevaux nécessaires. (<i>Voir</i> B. 122, p. 304.)	263
10 mars, Vincennes.	Le même à Harrison, orateur, acceptant les remerciements de la Chambre. (<i>Voir</i> B. 122, p. 307.)	266
12 mars, Vincennes.	Joseph Bowman à Patrick Henry. Le remerciant. (<i>Voir</i> B. 122 p. 303.)	268
12 mars, Sandusky.	Bird à Lernoult. A pris sur lui d'arrêter les navires, etc. (<i>Voir</i> B. 122, p. 336.)	228
13 mars, Fort Patrick Henry.	George R. Clark. Mandat à William Mories. (<i>Voir</i> p. 122, p. 302.)	261
16 mars, Vincennes.	Le même à Lernoult. Envoie les lettres laissées par les prisonniers. (<i>Voir</i> B. 122, p. 301.)	273
17 mars, Fort Erié.	Mathews à Bolton. L'état de ruines des constructions. (<i>Voir</i> B. 100, p. 123.)	230
20 mars, Vincennes.	Bowman à Lernoult. Demandant l'élargissement de Bentley. (<i>Voir</i> B. 122, p. 299.)	275
21 mars, Vincennes.	Le lieutenant John Girault au même, demandant l'élargissement de Bentley. (<i>Voir</i> B. 122, p. 300.)	276
25 mars, Niagara.	Mathews à Bolton. Concernant les dommages causés aux constructions à Niagara. (<i>Voir</i> B. 100, p. 121.)	232
29 mars, Michilim- akinak.	De Peyster à Haldimand. Nouveaux efforts pour renforcer Hamilton à Vincennes. (<i>Voir</i> B. 96-1, p. 27.)	201
31 mars, Montréal.	Campbell à Haldimand. Renouvelant sa demande pour le grade et la solde. (<i>Voir</i> B. 111, p. 44.)	328
31 mars, Whitehall.	Germain à Livius. Qu'il a été réintégré dans sa charge de juge en chef.	18
2 avril, Niagara.	Bolton à Haldimand. Lettre de Lernoult ainsi que rapport de la capture de Hamilton, etc. (<i>Voir</i> B. 96-1, p. 258.)	204
4 avril, Chute de l'Ohio.	Le Squire Boon à Arthur Comble. Préférerait ravoir son cheval. (<i>Voir</i> B. 122, p. 330.)	269
6 avril, Whitehall.	Knox à Haldimand. Concernant les présents des Sauvages, qui ne suffisaient pas d'après la lettre du colonel Campbell du 24 octobre 1778. (<i>Voir</i> B. 43, p. 60.)	19
8 avril, Québec.	Haldimand à Campbell. Lui répétant que sa charge est civile et ne lui donne pas droit au commandement militaire. (<i>Voir</i> B. 111 p. 46.)	330
16 avril, Whitehall.	Germain à Haldimand (n° 10). (Pour liste voir B. 43, p. 114, où la date est le 10 avril.)	22
16 avril, Whitehall.	Le même au même (n° 11). La réintégration de Livius. (<i>Voir</i> B. 43, p. 63, où la lettre est marquée n° 10 au lieu de 11.)	32
16 avril, Whitehall.	Le même au même (n° 12). Concernant l'achat de Greenwood et de la seigneurie de Higginson. (<i>Voir</i> B. 43, p. 110.)	38
16 avril, Whitehall.	Le même au même (n° 13). Les émigrants montagnards royaux ont été inclus dans l'effectif de l'armée et sont désignés sous le numéro 84e régiment. (<i>Voir</i> B. 50, p. 30.)	41
16 avril, Whitehall.	Le même au même (n° 14). Concernant la demande de Finlay d'être surintendant des postes. (<i>Voir</i> B. 50, p. 31.)	42
16 avril, A bord du "Brilliant."	Allan Maclean à DeGrey. Concernant la pétition du lieutenant John McLean, du premier bataillon du 84me, exposant sa cause, etc.	46
17 avril,	Compte rendu fait par le capitaine Chêne de la capitulation du poste Vincennes, sans date, reçu à Québec à la date donnée en marge. (<i>Voir</i> B. 122, p. 337.)	222

1779.
19 avril, Whitehall. Germain à Haldimand (N° 15). Concernant la pétition de Samuel Mackay, l'allocation à M. Fraser, etc. (Voir B. 50, p. 33.) Page 44
- 19 avril, La Baye. Gautier à de Peyster (en français). Sa tentation de renforcer Hamilton. (Voir B. 97-1, p. 100.) 253
- 23 avril, Whitehall. Germain aux lords du commerce. Prendre en considération les mesures qui peuvent être nécessaires pour modifier la loi réglant les fonctions du juge en chef au Canada. 48
- Le rapport des lords du commerce sur la matière en date du 1er juillet. 52
- 2 mai, Michilimackinac. De Peyster à Haldimand. Nouvelles du désastre d'Hamilton. (Voir B. 97-1, p. 103.) 250
- 7 mai, Village Huron. Monforton à Lernoult (en français). Concernant les renseignements fournis par un Huron. (Voir B. 122, p. 345.) 257
- 13 mai, Michilimackinac. De Peyster à Haldimand. Le rapport que les rebelles construisent des navires à Milwaukee n'est pas exact. (Voir B. 97-1, p. 108.) 246
- 20 mai, Niagara. Bolton au même. L'état des affaires à Détroit; doute des Sauvages, etc. (Voir B. 100, p. 143.) 195
- 24 mai, Québec. Relevé des provisions dans les différents magasins du Canada à cette date. 280
- 24 mai, Québec. Relevé mensuel du nombre et de la nationalité des personnes approvisionnées ainsi que le nombre de rations retirées depuis le 25 avril jusqu'à date. 281
- 26 mai, Québec. Haldimand à sir Henry Clinton. Contenant des copies des nouvelles reçues des pays d'en haut, etc. (Voir B. 147, p. 49.) 111
- 29 mai, Québec. Le même à Germain (n° 17). L'importance de la citadelle à Québec. (Voir B. 54, p. 82.) 103
- 2 juin, Québec. Relevé des provisions et liqueurs expédiées de Lachine et des Cèdres. (Voir B. 192, p. 95.) 279
- 6 juin, Québec. Distribution des provisions pour 15,000 hommes qui doivent être nourris au Canada. (Voir B. 192, p. 99.) 278
- 7 juin, Québec. Haldimand à Germain (n° 18). Menaces des rebelles pendant l'hiver. (Voir B. 54, p. 85.) 123
- 15 juin, Québec. Le même au même (n° 19). Le cas de Stiles, capitaine du *Viper*, qui a tué un homme de service au détachement de la presse. (Voir B. 54, p. 322.) 282
- 17 juin, Québec. Le même au même (n° 20). Projet relatif à la formation d'un corps d'ouvriers militaires, pour les fortifications de Québec. (Voir B. 54, p. 106.) 285
- Suit le projet proposé par Twiss, daté du 12 juin. (Voir B. 154, p. 183.) 287
- 18 juin, Québec. Haldimand à Germain. Dépêches envoyées par le capitaine Bancroft. (Voir B. 54, p. 114.) 291
- 18 juin, Québec. Le même au même (secrète). Les préparatifs des rebelles pour envahir le Canada. (Voir B. 54, p. 109.) 292
- 19 juin, Whitehall. Germain à Haldimand (secrète et confidentielle). En conséquence des procédés hostiles de la cour d'Espagne, le brigadier général Campbell, commandant en Floride, a reçu ordre d'attaquer la Nouvelle-Orléans. On devra réunir des sauvages dans les postes d'en haut, et autant de loyalistes que possible. 50
- 8 juillet, Whitehall. Le même au même (séparée). Le comte du Pré retourne à Québec pour ses affaires; désire qu'on lui donne un siège dans le Conseil législatif lorsqu'il se produira une vacance. Recommande à sa considération ses réclamations pour des dommages causés à ses biens par les rebelles. (Voir B. 43, p. 158.) 56

1779.
8 juillet,
Whitehall. Germain à Haldimand (n° 16). Au sujet du pays des Illinois, etc. Page 58
(Voir B. 43, p. 155.)
- 19 juillet,
Whitehall. Le même au même (n° 17). Avec mandamus de nommer Peter 62
Livius, juge en chef. (Voir B. 43, p. 162.)
- 19 juillet,
Whitehall. Le même au même (n° 18). Envoie des instructions relatives à la 63
constitution des cours civiles dans la province de Québec. (Voir B. 43,
p. 165.)
- 19 juillet,
Whitehall. Le même au même (n° 19). Capture de ses dépêches, etc. (Voir 64
B. 43, p. 166.)
- 22 juillet,
Whitehall. Le même à Livius. Que dans les circonstances présentes, dans l'Amé-
rique du Nord, tous les officiers, etc., civils comme militaires, doivent
se rendre à leurs postes; il devra donc retourner de suite à Québec. 67
- 23 juillet,
Londres. Livius à Germain. Les navires qui accompagnent le premier convoi
étant sortis de la rivière, il est impossible de rendre ses bagages à bord.
Demande une prolongation de son congé d'absence. 68
- 30 juillet,
Whitehall. Knox à Haldimand. Reçu de dépêches. Sloop envoyé à Cork comme
vaisseau convoyeur des ravitailleurs. (Voir B. 43, p. 168.) 304
- 30 juillet,
Whitehall. Le même au même (personnelle). Que les choses nécessaires à la vie
ont été envoyées, etc. (Voir B. 43, p. 160.) 306
- 3 août,
Whitehall. Germain au même (n° 20). Retard dans la réception des dépêches.
Approvisionnement envoyé. (Voir B. 43, p. 169.) 308
- 4 août,
Londres. Livius à T. de Grey. A demandé d'être présenté au roi, et espère
faire prolonger son congé. 314-310
- 8 août,
Rivière
Genesee. Mémoire du major Butler relativement à l'exécution des officiers des
Rangers lorsqu'ils sont faits prisonniers. (Voir B. 105, p. 169.) 358
- 16 août,
Niagara. Bolton à Haldimand. Butler fait rapport de l'arrivée de l'ennemi à
Tioga, et la position désagréable des Six-Nations; ils sont mécontents
qu'on n'ait pas pris poste à Oswégo; leur incertitude sur la manière de
faire face aux rebelles qui s'avancent de tous côtés, et demande une partie
des troupes pour leur aider, etc. Leur conduite changée, de sorte qu'il
faut nécessairement prendre poste à Oswégo ou envoyer des renforts;
500 hommes garantiraient les Sauvages et sauveraient Détroit. Il a écrit
au major Nairne, à l'île Carleton, au sujet des hommes. 360
- 19 août,
Whitehall. Germain au même (n° 21). Navires armés envoyés avec des approvi-
sionnements. (Voir B. 43, p. 174.) 315
- 28 août,
Fort Bowman. Commission donnée par les rebelles à Kinaytonnak, un chef Renard.
(Voir B. 122, p. 136.) 256
- 13 septembre,
Québec. Haldimand à Germain (n° 21). Les droits de St. Luc et de Campbell,
du département des Sauvages, au commandement et à la solde dans
l'armée. (Voir B. 54, p. 123.) 320
- 13 septembre,
Québec. Le même au même (n° 22). Le refus des propriétaires de vendre
la seigneurie de Sorel. (Voir B. 54, p. 127.) 332
- 13 septembre,
Québec. Le même au même (n° 23). Demande de Finlay d'être nommé surin-
tendant des postes. (Voir B. 54, p. 129.) 334
- 13 septembre,
Québec. Le même au même (n° 24). A reçu l'autorisation de délivrer des
lettres de marque. (Voir B. 54, p. 131.) 337
- 13 septembre,
Québec. Le même au même (n° 25). A fait une enquête sur la raison pour
laquelle un plus jeune officier a été promu au-dessus de McLean. (Voir
B. 54, p. 132.) 338
- 13 septembre,
Québec. Le même au même (n° 26). Augmentera la sûreté de cette province.
Le cas de Simon Fraser. (Voir B. 54, p. 133.) 339
- 13 septembre,
Québec. Le même au même (n° 27). Fera une enquête sur le cas de Mackay
et de Peters. (Voir B. 54, p. 134.) 340
- 13 septembre,
Québec. Le même au même (n° 28). Se conformera aux instructions dans le
cas de Livius, etc. (Voir B. 54, p. 135.) 341

1779.
13 septembre, Québec. Haldimand à Germain (n° 29). Craint que les Sauvages des postes d'en haut fassent alliance avec les rebelles. (*Voir* B. 54, p. 144.) Page 353
- 18 septembre, Québec. Le même à John Robinson, trésorier. La quantité de farine, etc., disponible. (*Voir* B. 59, p. 42.) 351
- 14 octobre, Spithead. Valinière, prêtre, à Germain (?) (en français). Qu'il est encore détenu à bord du *Convert*. Demande de subir son procès, si on le croit coupable, ou d'être relâché si on le croit innocent. 319
- Pas de date. Mémoire de Livius, ayant pour titre: "Afin d'obtenir facilement au Canada une justice impartiale et réelle par l'opération de la loi, il faut s'occuper principalement de trois points. Ce sont: 1^o Que l'autorité s'interpose entre l'armée et le peuple. 2^o De séparer le pouvoir judiciaire suprême d'avec l'autorité législative. 3^o D'établir une judicature pour les petites causes." Ces questions sont traitées au long. Le mémoire se termine par un exposé de ses droits à un traitement en qualité de juge en chef. 3

GOUVERNEUR HALDIMAND—1779.

Q. 16—2.

1779.
28 mai, Philadelphie. Ajouté à la proclamation (en français) à la page 297 de Q. 16—1. Page 382
- 12 juillet, Québec. Situation du régiment Anhalt Zerbst. (Les noms de tous les soldats sont donnés.) 435—500
- 10 août, Canadasagoe. Butler à Bolton. Les rebelles ont établi un poste à Pine Creek, et s'avancent encore. L'ennemi venant de Wyoming a été vu à six milles en aval de Tioga. Montour est allé le reconnaître. Les chefs désirent que tous les Sauvages en haut de Niagara viennent ici, en marchant jour et nuit; ceux qui ne viendront pas n'auront pas de provisions. On devrait aussi envoyer autant d'hommes de la garnison qu'on pourra en disposer, parce que cette place est un endroit de rendez-vous. L'ennemi a intention d'établir un fort poste à Tioga. Besoin de munitions et de mocassins. 364
- 11 août, Canadasagoe. Le même au capitaine Butler. Avec renseignements et nouveaux détails sur le mouvement de l'ennemi à Tioga. Il a ordre de rejoindre, le 12, avec chaque homme propre au service et des provisions. Quatre ou cinq bateaux devront être envoyés pour le service sur la rivière Genesee. 366
- 22 août, Ile Carleton. Message de David, chef Mohawk, demandant de l'aide contre les rebelles. 374
- 26 août, Chuckmet. Butler à Bolton. On s'attend à un engagement, l'ennemi étant à 12 milles. (*Voir* B. 100, p. 232.) 570
- 29 août, Québec. Haldimand à Clinton. Relativement au traitement d'Hamilton et de ses officiers, au sujet duquel on devrait faire des représentations à Washington. Les Sauvages sont grandement exaspérés de ces cruautés. (*Voir* B. 147, p. 71.) 369
- 29 août, Québec. Le même à Washington. Attirant l'attention sur le traitement barbare d'Hamilton et de ses officiers, contrairement aux règles ordinaires de la guerre observées parmi les nations civilisées. 371
- 31 août, Schechquago. Butler à Bolton. Son engagement avec l'ennemi, etc. (*Voir* B. 100, p. 244.) 573
- 1er septembre, L'Assomption. Revue des troupes de Hesse-Hanau par Holland. (Tous les noms sont donnés.) 393 à 434
- 1er septembre, Cataragaras. Docksteder à Bolton. Attaque contre les Sauvages sur l'Ohio. (*Voir* B. 100, page 251.) 581

1779.
3 septembre, Canadasago. Butler à Bolton. Besoin de bateaux pour emporter les malades. Page 582
- 4 septembre, Saint-Charles. (Voir B. 100, p. 252.) Situation des troupes de Brunswick. (Tous les noms sont donnés.) 501 à 561
- 6 septembre, Niagara. Bolton à Nairne, à l'île Carleton. Que Butler a été obligé de retraiter jusqu'à Canadasago. Force de l'ennemi; demande la compagnie légère du 34e, et 50 hommes en outre. 380
- 7 septembre, Niagara. Le même à Haldimand. La position de Butler et le peu d'espoir d'aide de la part des Sauvages. Notes du 8 et du 10, et la fin de la lettre contient le récit des mouvements des rebelles à Venango et à Canadasago. (Voir B. 100, p. 257.) 586
- 8 septembre, Canawagoras. Butler à Bolton. Les rebelles en possession de Canadasago, on les dit forts de 3,000 hommes. (Voir B. 100, p. 262.) 583
- 13 septembre, Québec. Haldimand à Germain (n° 30). Suggère d'offrir un pardon aux Canadiens français qui se sont joints aux rebelles. (Voir B. 54, p. 149.) 376
- 13 septembre, Québec. Le même au même (n° 31). La position critique des postes d'en haut. Nonchalance des Sauvages. (Voir B. 54, p. 150.) 379
- 13 septembre, Québec. Le même au même (n° 32). Accuse réception des dépêches et envoi des quadruplicata. (Voir B. 54, p. 151.) 383
- 13 septembre, Québec. Le même à Knox. Reçu facture de marchandises par le "Three Brothers," les marchandises arrivées et envoyées à Montréal pour équiper les Sauvages. 378
- 14 septembre, Québec. Le même à Germain. La nomination de Holland, en qualité de sous-commissaire des contrôles; ne sait à qui appartient cette nomination. 391
- 14 septembre, Québec. Le même au même (secrète et confidentielle). La situation de la province, etc. (Voir B. 54, p. 177.) 591
- 14 septembre, Québec. Suit l'effectif des troupes britanniques depuis Oswegatchie jusqu'à Québec. 601
- 14 septembre, Québec. Holland à Germain. Le retard qu'il a subi en revenant de New-York à Québec; sa nomination de commissaire des contrôles des troupes allemandes. 392
- 14 septembre, Buffalo Creek. Butler à Bolton. Etait parti de Canawagoras et s'était posté pour surprendre l'ennemi. Les forces découvertes par des éclaireurs de l'ennemi au nombre de 30, dont 22 furent tués et un lieutenant avec un soldat faits prisonniers. L'ennemi se compose de 5,000 continentaux qui n'ont pas l'intention d'aller au delà de Genesee; il construit un fort solide à Tioga. Il (Butler) retraits sur Genesee, n'ayant que 400 hommes, et fut suivi de près par l'ennemi. Est maintenant en marche sur Niagara; les Sauvages amènent leurs familles avec eux, et après les avoir laissées à Niagara reviendront pour se venger. 607
- 16 septembre, Niagara. Bolton à Haldimand. Qu'il y a 4,000 rebelles à Genesee, à moins de 70 ou 80 milles de ce poste. (Voir B. 100, p. 269.) 609
- 18 septembre, Québec. Haldimand à de Grey. A reçu sa lettre par Fraser; sera heureux de montrer l'opinion qu'il a de sa valeur. 562
- 20 septembre, Niagara. Butler à Haldimand. Les renforts envoyés arrivent trop tard pour empêcher le pays des Cinq-Nations d'être complètement détruit. A été obligé de retraiter de Genesee à cause du manque de provisions; les rebelles ont brûlé le village, détruit le maïs, et retraité avec précipitation, mais ne sait pas encore quel chemin il a pris. Envoie des éclaireurs en reconnaissance jusqu'à Oswégo, afin de s'assurer s'il y a des projets contre ce poste (Niagara). Les Sauvages paraissent encore fermes dans leur attachement à la cause de Sa Majesté. 611
- 25 septembre, Québec. Haldimand à Germain (n° 33). Envoie la lettre de Bolton. Les desseins des rebelles contre Niagara, etc. (Voir B. 54, p. 185.) 563
- 3 octobre, Québec. Le même au même (n° 34). La retraite de Butler. (Voir B. 54, p. 192.) 602

1779. 4 octobre, Québec.	Haldimand à Germain (n° 35). Arrivée de la flotte de ravitaillement, etc. (<i>Voir</i> B. 54, p. 195.)	Page 614
24 octobre, Québec.	Le même au même (n° 36). A convoqué les conseillers, etc. (<i>Voir</i> B. 54, p. 199.)	616
24 octobre, Québec.	Le même au même (n° 37). Le danger des innovations dans les lois du Canada dans les circonstances présentes. (<i>Voir</i> B. 54, p. 203.)	621
24 octobre, Québec.	Le même au même (n° 38). L'insuccès de l'expédition d'Hamilton. (<i>Voir</i> B. 54, p. 205.)	624
24 octobre, Québec.	Le même au même (n° 39). La prétendue capture d'un navire avec des dépêches n'est pas fondée. (<i>Voir</i> B. 54, p. 208.)	628
24 octobre, Québec.	Le même au même (n° 40). L'arrivée des ravitailleurs. L'approche de rebelles n'a pas été arrêtée par les opérations de Clinton. (<i>Voir</i> B. 54, p. 210.)	630
24 octobre, Québec.	Le même au même (n° 41). L'impossibilité pour les officiers des postes d'en haut de coopérer avec Campbell. (<i>Voir</i> B. 54, p. 215.)	636
24 octobre, Québec.	Le même au même (n° 42). Demande avec instance la promotion des lieutenants Schanks et Chambers. (<i>Voir</i> B. 54, p. 217.)	638
24 octobre, Québec.	Le même au même (n° 43). Demande des ouvriers militaires et des approvisionnements. (<i>Voir</i> B. 54, p. 219.)	640
	Demande d'approvisionnements en détail.	646
24 octobre, Québec.	Haldimand à Germain (n° 44). Envoie les journaux et les minutes du Conseil. (<i>Voir</i> B. 54, p. 224.)	652
	Les journaux sont ceux de la session du 11 au 16 janvier 1779, inclusivement.	653 à 673
	Les minutes du 1 ^{er} novembre 1778 au 25 septembre 1779 inclusivement.	674 à 688.
24 octobre, Québec.	Haldimand à Germain (n° 45). Renvoie dans sa patrie M. de la Valinière, prêtre; son insubordination envers ses supérieurs ecclésiastiques. (<i>Voir</i> B. 54, p. 225.)	689
24 octobre, Québec.	Le même au même (n° 46). A refusé de reconnaître le grade titulaire des officiers allemands pour les raisons données. (<i>Voir</i> B. 54, p. 227.)	692
24 octobre, Québec.	Le même au même (n° 47). Réquisition d'approvisionnements. (<i>Voir</i> B. 54, p. 228.)	693
	Il y a cinq réquisitions données en détail; la sixième n'est pas donnée.	694 à 709.
24 octobre, Québec.	Haldimand à Germain (n° 48). Envoie des rapports sur les provisions, etc. (<i>Voir</i> B. 54, p. 229.)	710
	Rapports inclus.	711 à 713
25 octobre, Québec.	Mathews à Knox. Demande qu'on lui permette de faire envoyer ses lettres à son bureau (à Knox), afin de les faire convenablement expédier.	714
22 décembre, Londres.	Rt. Jackson, qu'il n'y a aucune cause légale pour retenir la Valinière, et conseille au secrétaire d'Etat de laisser le capitaine user de sa discrétion à son sujet.	715

GOUVERNEUR HALDIMAND—1780.

Q. 17—1.

1779. 18 septembre, Machias.	John Allan à Valnais (extraits). Se plaint des maux causés par l'invasion de Penobscot. (Lettre entière, B. 184—1, p. 193.)	Page 11
27 septembre, Machias.	Stephen Jones à Benjamin Hitchborne. Refus de la milice de faire le service de garnison. (<i>Voir</i> B. 184—1, p. 222.)	22
28 septembre, Machias.	John Allan au commandant en chef des troupes des E.-U. (extraits). (Pour la lettre entière voir B. 184—1, p. 242.)	8

1779.			
4 octobre, Machias.	John Allan à Nathan Barber (extraits). Le mauvais effet de permettre les communications avec la Nouvelle-Ecosse. (Pour la lettre entière, voir B. 184—1, p. 255.)		Page 20
4 octobre, Machias.	George Stilman au Dr Fish. (Voir B. 184—1, p. 260.)		30
14 octobre, Machias.	LaMotte à Valnais (en français). Les accusations contre d'Abadie, etc. (Voir B. 184—4, p. 311, où la date est donnée comme du 24.)		33
1er novembre, Québec.	Haldimand à Germain (n° 49). A refusé au colonel Maclean la solde de brigadier. (Voir B. 54, p. 258.)		1
1er novembre, Québec.	Le même au même (n° 50). Retour de sir John Johnson d'une expédition infructueuse. (Voir B. 54, p. 259.)		2
1er novembre, Québec.	Le même au même (n° 52). Qu'il a donné la permission de lever des corps loyalistes. (Voir B. 54, p. 266.)		54
2 novembre, Québec.	Le même au même (n° 51). A chassé Michel Voyer, récemment arrivé de Boston. (Voir B. 54, p. 265.)		52
5 novembre, Québec.	Le même au même (n° 53). Bruits de renforts. (Voir B. 54, p. 269.)		58
5 novembre, Québec.	Le même au même (n° 54). Présentant le lieutenant Slack. (Voir B. 54, p. 270.)		60
Pas de date.	D'Abadie à Valnais (en français). Décrit le caractère de LaMotte avec de sombres couleurs. (Voir B. 184—2, p. 332.)		43
1780.	Haldimand à Germain (n° 55). Retraite de Sullivan de Genesee. (Voir B. 54, p. 275.)		92
26 janvier, Québec.	Le même au même (n° 56). Remarques sur une dépêche du colonel Johnson. (Voir B. 54, p. 279.)		97
28 janvier, Québec.	Le même au même, (personnelle). Désire être informé des représentations qu'on a faites contre lui du Canada. (Voir B. 54, p. 271.)		102
13 février, Québec.	Réponse de Pownall à la motion de Caldwell relativement aux instructions du roi.		309
14 février, Québec.	Opinion de Hugh Finlay, relativement aux instructions additionnelles au gouverneur général.		299
14 février, Québec.	Opinion d'Allsopp sur les instructions additionnelles.		307
14 février, Québec.	Avis, opinion et raisons de Grant au sujet des instructions additionnelles.		311
15 février, Michilimackinac.	Sinclair à Haldimand (extrait). La moitié des marchandises envoyées l'an dernier achètera toutes les fourrures ici ; l'autre moitié reste pour le bénéfice des commerçants ; leur impatience de toute contrainte. L'augmentation de fourrures pour le Canada peut être due à des empiétements sur la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et au trafic avec les commerçants espagnols. L'augmentation dans les importations de marchandises britanniques provient probablement des présents faits aux Sauvages, et d'un certain écoulement vers les colonies rebelles. On prendra toute précaution pour régler ce commerce. L'approvisionnement de l'ennemi par le lac Supérieur n'est pas difficile. Les commerçants mécontents peuvent faire du mal en fomentant les querelles entre les Sioux et les Chippewas, empêchant ainsi les premiers de répondre à un appel.	148-255	
17 février, Québec.	Opinion du procureur général Monk :		
	1. Sur le pouvoir du gouverneur en conseil de fixer le prix du blé et de la farine.		318
	2. Sur les précédents qu'offrent les statuts de la Grande-Bretagne au sujet de la taxation et de l'évaluation du blé et de la mise en vigueur des ventes forcées sur livraison.		321
2 mars, Whitehall.	Germain à Haldimand (n° 22). Dépêches reçues. Le navire d'approvisionnements " Union " capturé. (Voir B. 44, p. 3.)		91

1780. 2 mars, Bureau des appels, Québec.	Liste de toutes les causes non jugées dans la cour d'appel, du 1er mai 1775 au 2 mars 1780.	Page 310a
7 mars, Québec.	Adresse du Conseil législatif.	302
11 mars, Londres.	Livius à Germain. Comme son frère, qu'il n'a pas vu depuis plusieurs années, est attendu des Indes Orientales, demande la permission d'attendre le second convoi, afin de le voir.	64
17 mars, Whitehall.	Germain à Haldimand (n° 24). Il est heureux que les dépêches donnant des renseignements complets sur l'état militaire de la province soient arrivées en sûreté. (<i>Voir</i> B. 44, p. 8.)	66
17 mars, Londres.	Lord Hervey à Germain. Mort de Valinière, le prêtre, d'une fièvre contractée à bord du navire.	80
19 mars, Williamsburg.	Thomas Jefferson au colonel Todd. (Lettre interceptée; <i>voir</i> B. 175, p. 13.)	125
19 mars, Williamsburg.	Le même au colonel G. Rogers Clark. (Lettre interceptée; <i>voir</i> B. 175, p. 16.)	129
21 mars, Londres.	Joseph Judge à de Grey. Désire savoir le résultat de sa demande d'une place.	86
4 avril, Whitehall.	Germain à Haldimand (n° 24). L'inconvenance de dégarnir l'Angleterre de troupes. (<i>Voir</i> B. 44, p. 24.)	81
8 avril, Whitehall.	Le même au même (n° 25). Le retard dans l'envoi des ravitailleurs. (<i>Voir</i> B. 44, p. 31.)	87
10 avril, Québec.	Raisons du dissentiment de A. Mabane, F. Baby et Samuel Holland, les conseillers législatifs qui ont voté pour la fixation du prix du blé et de la farine par ordonnance, pour un temps limité, contre la décision du conseil.	324
12 avril, Québec.	Opinion de Jenkin Williams sur le pouvoir du gouverneur et du Conseil législatif de fixer un prix pour le blé et la farine.	315
12 avril, Québec.	Journaux du Conseil législatif du 27 janvier jusqu'à cette date. (Dans ce volume les minutes vont jusqu'au 25 février.)	329 à 383
19 mai, Whitehall.	Germain à Haldimand (séparée). Relativement à une réclamation faite par le lieutenant Schalch pour services d'ingénieur à Saint-Jean. (<i>Voir</i> B. 44, p. 41.)	89
	Suivent les papiers s'y rattachant.	90-91
29 mai, Michilimakinak.	Sinclair à Brehm. La conduite des commerçants du Nord-Ouest n'est pas satisfaisante. (Un extrait; la lettre entière dans le B. 97—2, p. 356.)	150, 257
3 juillet, Londres.	Livius à de Grey. La difficulté qu'il éprouve pour obtenir un passage pour le Canada.	106
12 juillet, Québec.	Haldimand à Germain (n° 57). Efforts pour défendre la province. (<i>Voir</i> B. 54, p. 284)	118
8 août, Whitehall.	Germain à Halifax (n° 26). L'effet causé sur les rebelles par le mouvement attendu de Clinton. (<i>Voir</i> B. 44, p. 46.)	107
11 août, Whitehall.	Germain à Haldimand (n° 27). Nomination du major général Clarke à l'état-major du Canada. (<i>Voir</i> B. 44, p. 51, l'état des recrues à 51a ne se trouve pas dans ce volume.)	112
11 août, Whitehall.	Le même au même (n° 28). Congé d'absence en faveur de Pownall et de Finlay. (<i>Voir</i> B. 44, p. 52.)	113
14 août, Whitehall.	Le même au major général Clarke. Sa nomination dans l'état-major du Canada. Il devra s'embarquer sur le <i>Shrewsbury</i> et prendre le commandement des recrues allemandes à bord des transports.	114
	Instructions (en français) aux officiers commandant les recrues du Brunswick et d'Anhalt Zerbst.	115
14 août, Whitehall.	Knox à Clarke. Envoie des dépêches à Haldimand et des lettres aux officiers commandant les recrues allemandes.	116

1780.
14 août,
Whitehall. Knox à Haldimand. Avec un mandat pour une rente viagère de £200 par année à M. et Madame Deschambault ou au survivant. (*Voir* B. 44, p. 53.) Page 117
- 17 septembre,
Québec. Haldimand à Germain. Fera ce qu'il pourra en faveur de M. Cullen. 132
- 17 septembre,
Québec. Le même au même (n° 58). La dispersion de la flotte de commerce, etc. (*Voir* B. 54, p. 324.) 133
- 25 octobre,
Québec. Le même au même (personnelle). Entrant dans des détails en réponse aux plaintes des commerçants dans les postes d'en haut. (*Voir* B. 54, p. 412.) 140
- 25 octobre,
Québec. Le même au même (personnelle). La réception de papiers interceptés montre l'intention des rebelles de subjuguier la province. (*Voir* B. 54, p. 400.) 152
- 25 octobre,
Québec. Document inclus intitulé "Extrait d'un rapport d'un comité nommé pour préparer une lettre de créance à Sa Majesté Très Chrétienne, prise avec M. Laurens et expédiée au gouverneur Edwards." (Pour la capture de Laurens, *voir* B. 149, p. 181.) Il contient: le plan d'une attaque contre Québec (la province); pour la prise d'Halifax; on y signale l'importance de ce projet pour la France, afin d'obtenir de l'aide de cette puissance. Le document couvre dix pages. 165
- Traduction de la proclamation de La Fayette engageant les Canadiens à se révolter. 175
- 25 octobre,
Québec. Réponse (en français, avec traduction) de Rochambeau aux Sauvages qui sont venus à Newport, datée du 30 août 1780. 181
- 25 octobre,
Québec. Haldimand à Germain (personnelle). L'assurant qu'il agit avec stricte impartialité. (*Voir* B. 54, p. 419.) 183
- 25 octobre,
Québec. Le même au même (n° 59). Les mesures prises pour lever de nouvelles troupes, etc. (*Voir* B. 54, p. 331.) La lettre est datée du 24 dans ce volume, c'est apparemment une erreur, elle est datée du 25 dans le B. 54). 186
- 25 octobre,
Québec. Le même au même (n° 60). Renfermant une lettre du colonel Johnson. (*Voir* B. 54, p. 338.) 194
- 25 octobre,
Québec. Le même au même (n° 61). Le changement de sentiment chez un grand nombre de prêtres depuis qu'on sait que la France s'est joint aux rebelles. (*Voir* B. 54, p. 339.) 195
- 25 octobre,
Québec. Le même au même (n° 62). Les dépenses énormes aux postes d'en haut. (*Voir* B. 54, p. 343.) 199
- Relevé de comptes inclus. 205a, 206
- Divers comptes de matériaux pour les ouvrages à Détroit, pour le département des Sauvages, etc. 207 à 253
- 25 octobre,
Québec. Haldimand à Germain (n° 63). Envoie des états des provisions. (*Voir* L. 54, p. 348.) 254
- Les états suivent.
(Pour la dépêche 64 de cette date, *voir* B. 54, p. 350 et B. 18, p. 57.)
- 25 octobre,
Québec. Haldimand à Germain (n° 65). Envoie des prisonniers en Angleterre. (*Voir* B. 54, p. 348.) 259
- Etat des prisonniers pris à bord des corsaires rebelles et débarqués à Québec le 26 juin 1780. 263
- 25 octobre,
Québec. Haldimand à Germain (n° 66). Au sujet de l'achat de Sorel. (*Voir* B. 54, p. 354.) 266
- Lettre à lord North sur le même sujet et de la même date. 267
- 25 octobre,
Québec. Haldimand à Germain (n° 67). Transmettant les minutes du conseil. Longs détails sur l'élévation artificielle du prix du blé, etc. (*Voir* B. 54, p. 354.) 270

GOUVERNEUR HALDIMAND—1780.

Q. 17—2.

1780.
12 avril, Québec. Journaux du Conseil législatif continués, depuis Q. 17—1 commençant le 26 février jusqu'à cette date. Pages 384 à 458
Ordonnances passées par le conseil. 459 à 657
- 2 juillet, Niagara. Estimation de Guy Johnson, des marchandises sauvages pour un an. 717a
- 17 octobre, Québec. Etat de la literie de casernes dont on aura besoin en 1781. 711
- 19 octobre, Montréal. Réquisition de présents pour les Sauvages pour 1781. 712
- 21 octobre, Québec. Holland à Germain. Avec rôles et détails généraux des troupes allemandes. 742
Rôles des troupes, etc. 742 a, b, c, d.
- 23 octobre, Québec. John Schank à Haldimand. Envoie des demandes de munitions navales. (*Voir* B. 141, p. 294.) 691
Les listes, portant la même date, sont incluses. (*Voir* B. 141, p. 290.) 693, 697, 699
- 24 octobre, Québec. Haldimand à de Grey. Fera ce qu'il pourra pour le capitaine McKinnon. 658
- 24 octobre, Québec. Demande de matériaux et d'approvisionnements pour les ouvrages et casernes au Canada, pour 1781. 701
Liste des articles requis pour le département du quartier-maître général. 709
- 25 octobre, Québec. Haldimand à Germain (personnelle). Qu'il a expédié du bois de construction propre aux chantiers maritimes. (*Voir* B. 54, p. 350.) 659
- 25 octobre, Québec. Le même à Knox (personnelle). A reçu des extraits des lettres de Christopher Somer à Joseph Galloway, au sujet des postes reculés de la Virginie et de la Pensylvanie. (*Voir* B. 55, p. 15, où la date est donnée comme étant le 24.) 661
- 25 octobre, Québec. Le même au même. L'arrivée en sûreté des présents des Sauvages par le "Bridgewater." (*Voir* B. 55, p. 16.) 663
Liste des approvisionnements de la marine, etc., apportés par le "Bridgewater." 659a, 659b, 660
- 25 octobre, Québec. Haldimand à Knox. A reçu sa lettre recommandant M. Kehoe. 665
- 25 octobre, Québec. Le même à Germain (n° 68). Décrit la conduite et le caractère de Allsopp, etc. (*Voir* L. 54, p. 383.) 666
- 25 octobre, Québec. Le même au même (n° 69). Demandant son intervention en faveur des religieuses Ursulines, de Trois-Rivières. (*Voir* B. 54, p. 388.) 672
- 25 octobre, Québec. Le même au même (n° 70). Donnant des détails des expéditions des Sauvages, etc. (*Voir* B. 54, p. 389.) 674
- 25 octobre, Québec. Le même au même (n° 71). Transmettant des réquisitions d'approvisionnements. (*Voir* B. 54, p. 394.) 680
Listes détaillées. 681-686
- 25 octobre, Québec. Le même au même (n° 72). La capture des forts Anne et George par le major Carleton. (*Voir* B. 54, p. 395.) 718
Il y a un post-criptum (qui ne se trouve pas dans le B. 54) rapportant les succès de sir John Johnson sur la rivière Mohawk; qu'il avait détruit les établissements de Scohary et de Stone Arabia, et qu'il avait dévasté une grande étendue de pays. Il était sorti victorieux de plusieurs engagements avec l'ennemi, dans l'un desquels (près de Stone Arabia) il avait tué un colonel Brown, un rebelle célèbre et 100 officiers et soldats. Un grand nombre de ses hommes qui manquent se rendront sans doute à Oswégo ou à Niagara. 720
Etat des tués et blessés sous le major Carleton, le 11 octobre. 722

1780.
Etat des rebelles tués et pris pendant l'expédition sur la rivière Mohawk, et état des tués, blessés et manquants du détachement de sir John Johnson. Page 723
- 25 octobre, Québec.
Haldimand à Germain (n° 73). Le manque d'approvisionnement de rhum, etc. (Voir B. 54, p. 397.) 724
Liste des médicaments dont on a besoin. 725
Représentation de Day, commissaire général, sur le manque de rhum. 730
- 25 octobre, Québec.
Haldimand à Germain (n° 74). Congé d'absence au capitaine Dunlop. (Voir B. 54, p. 398.) 731
- 31 octobre, Québec.
Le même au même (n° 75). La nécessité d'avoir de bonne heure un approvisionnement de provisions. (Voir B. 55, p. 17.) 733
Etat des provisions requises. 734a
- octobre, Détroit.
Estimation de marchandises sauvages, etc., pour une année de consommation à Détroit, signée par A. S. de Peyster. 715
- 10 novembre.
Riedesel à Willoc. Mémoire sur les prisonniers de guerre du Brunswick pris en 1777. 743
- 20 novembre Québec.
Haldimand à Germain (n° 76). Non-arrivée de la flotte. (Voir B. 55, p. 18.) 736
Un post-criptum rapporte l'arrivée d'un navire d'Halifax, qui mit à la voile avec le navire de Sa Majesté le *Garland*, qui donna sur un rocher et retourna à Halifax; pas un seul navire n'a été aperçu en remontant le golfe. 740

GOUVERNEUR HALDIMAND—1781.

Q. 18.

1780.
15 février, Michillimackinac.
Sinclair à Germain. Que la circulaire a été reçue et qu'on aidera au brigadier général Campbell. Page 7
- 8 août, Londres.
Harley et Drummond à Cochrane. Au sujet de la fourniture d'espèces pour le service de la Couronne au Canada. Incluse dans une lettre de Cochrane à Haldimand du 1er juin 1781. 79
- 25 octobre, Québec.
Haldimand à Germain (n° 64). Relativement à l'expédition de bois. (Voir B. 54, p. 350; la lettre n'est pas à l'endroit convenable dans Q. 17.) 57
- 29 octobre, Québec.
Allsopp à Germain. Que les procédures du conseil violant, dans son opinion, les instructions du roi, il a été obligé de faire inscrire son sentiment dans les journaux et s'adresse maintenant à Sa Seigneurie. Il demande de lire toutes les procédures et de faire une enquête impartiale sur les lieux, parce qu'on ne peut nullement se fier aux renseignements transmis. Espère que les rapports qu'on envoie contre lui ne lui causeront pas de tort. Ses services publics, et cependant en dépit de ces services on l'a traité durement; il cite des exemples de ce traitement. Il a été patient malgré ces traitements, et n'a pas ennuyé Sa Seigneurie par des plaintes. Dit qu'une lettre qui lui était adressée a été ouverte et fermée avec un pain à cacheter. Il est digne ou non de siéger au conseil, mais c'est une question à décider par le conseil. Les dépenses sauvages sont extravagantes, mais l'audition n'en est faite que par une partie du conseil, non la mieux qualifiée pour contrôler ces comptes, etc. 1
- 9 novembre, New-York.
Sir Henry Clinton à Haldimand. Copie d'une lettre chiffrée. Qu'on a probablement intention d'attaquer le Canada aussitôt que l'hiver sera assez avancé pour rendre toute opération navale improbable. Est porté à croire qu'il existe au Canada un projet pour se joindre aux Français. L'armée destinée à attaquer le Canada doit se fier au pays pour y trouver des provisions. Suggère de priver les habitants de toutes choses à part ce qu'il leur faut pour soutenir leurs familles. 130

1780.
20 novembre, Niagara. Guy Johnson à Germain (n° 16). A fait rapport de la bonne conduite des Sauvages qui se continue; leurs services sous sir John Johnson. Durant la campagne ils ont tué et pris 14 officiers rebelles et 316 hommes, et détruit 714 maisons et granges remplies de grains avec 680 têtes de chevaux et de bétail, 6 petits forts et plusieurs moulins qui fournissaient aux rebelles les approvisionnements les plus convenables. Espère retenir les Delawares, auprès desquels on a secrètement intrigué. La bonne conduite des Onéidas depuis qu'ils sont revenus à leur allégeance; le petit nombre qui restent avec les rebelles ne leur seront pas d'une grande utilité. Les dispositions relatives à l'établissement des officiers sauvages durant l'hiver. Des partis sauvages seront envoyés en expédition cet hiver. Observations générales sur la bonne conduite de ses officiers. Page 212
- 21 novembre, Québec. Haldimand à Knox. Relativement aux armes additionnelles pour les Sauvages. 8
- 22 novembre, Alirington. Chittenden au gouverneur Clinton. Transmettant copie de sa lettre au Congrès, 25 juillet. (*Voir* B. 175, p. 60, la lettre au Congrès se trouve dans le même volume p. 26.) 163
- 28 novembre, Québec. Haldimand à Germain (n° 81). Au sujet de la politique de faire crédit aux marchands pour leurs lettres de change. (*Voir* B. 55, p. 32.) 65
- 28 novembre, Québec. Le même à John Robinson, trésorier. La difficulté d'avoir de l'argent pour les lettres de change, excepté en donnant crédit. (*Voir* B. 59, p. 81.) 68
- 12 décembre, Arlington. Chittenden aux gouverneurs Turnbull et Hancock. Transmets sa lettre au Congrès du 25 juillet. (*Voir* B. 175, lettre à Turnbull, p. 62, à Hancock, p. 66.) 165-169
- 19 décembre, New-York. Hamilton à Germain. Que l'infortune de ses insuccès serait doublée, s'il ne pouvait s'acquitter. La trahison et l'ingratitude des Canadiens en ont été la cause. Son sévère emprisonnement en Virginie est la raison pour laquelle il n'a pas informé Sa Seigneurie; aussitôt qu'on aura effectué son échange, il se rendra en Angleterre prendre des ordres, mais comme il est sur parole il devra attendre son échange. 9
- 20 décembre, Québec. Instructions d'Haldimand au sujet des négociations avec le Vermont. (Le document porte à l'endos "Instructions à——Isle aux Noix." 155
- 3 février, Whitehall. Grey Elliot à Benjamin Thompson. Les lords du commerce désirent que Germain s'informe des raisons pour lesquelles Haldimand n'a pas communiqué au Conseil les instructions royales qu'il avait reçues. 12
- 13 février, Londres. Les marchands de Londres à Germain. Demandant de meilleurs convois pour le commerce de Québec. 14
- Un second mémoire sur le même sujet et portant la même date, signalant les grands inconvénients que subit leur commerce. 16
- 9 mars, Sunderland. Ethan Allen à Samuel Huntington. Renfermant deux lettres de Beverly Robinson. (*Voir* B. 175, p. 71; les lettres de Beverly Robinson se trouvent dans le même volume aux pages 19 et 22.) 173
- 10 mars, Sunderland. Ira Allen au même. Envoie, de sa propre autorité, un acte de l'Etat du Vermont réclamant la juridiction sur les terres qui y sont mentionnées, avec un extrait d'un acte censé contenir les clauses d'union entre le Vermont et une convention tenue à Cornish en février dernier. Renseignements envoyés par un membre de New-York au Congrès au sujet du transport de terres de la Virginie, et le rapport qu'il a avec l'affaire du Vermont. (*Voir* B. 175, p. 75.) 178
- 20 mars, Whitehall. Germain à Haldimand (n° 29). Dépêches reçues; on se conformera à ses demandes. (*Voir* B. 44, p. 64.) 19
- 22 mars, Whitehall. Germain à Haldimand (n° 30). Cramahé devra venir en Angleterre, sa présence y étant nécessaire pour l'approbation des comptes de la province. (Dans le B. 44, p. 65, cette lettre porte la date du 4.) 21
- La lettre de sir Thomas Mills, datée du 19 mars, sur laquelle l'ordre a été envoyé, est annexée. 22

1780.
2 avril,
Whitehall. Germain à Haldimand (confidentielle). Recommandant l'enseigne Kennedy pour une promotion. (Voir B. 44, p. 67.) Page 24
La demande de M. Murray, solliciteur général pour l'Ecosse, au nom de Kennedy. 25
- 12 avril,
Whitehall. Germain à Haldimand (n° 31). Les vaisseaux d'approvisionnements prêts à prendre la mer, etc. (Voir L. 44, p. 72.) 28
- 12 avril,
Whitehall. Le même au même (n° 32). La satisfaction du roi relativement à sa conduite comme commandant en chef. (Voir B. 44, p. 81.) 37
- 16 avril,
Whitehall. Le même au même (séparée). Que le capitaine Willoc sera continué dans son ancienne charge. (Voir B. 44, p. 85.) 41-47
- 28 avril,
Portsmouth. Willoc à — Qu'il a écrit à Germain. Demande son influence, et aussi de faire changer son titre d'aide de camp en celui de secrétaire. 45
- 28 avril,
Portsmouth. Le même à Germain. Riedesel écrit qu'il pourra être retardé dans son voyage de New-York au Canada. Il (Willoc) craint que s'il arrive au Canada avant d'avoir reçu avis que Riedesel est parti de New-York, il (Willoc) pourra perdre sa place. Demande un ordre pour l'attacher aux troupes allemandes. 43
- 4 mai,
Whitehall. Germain à Haldimand (secrète). Que M. de Luzerne a reçu instruction de la cour de France de dissuader le Congrès d'attaquer le Canada avant d'avoir chassé les troupes du roi des treize provinces. (Voir B. 44, p. 86.) 49
- 8 mai,
Cork. Major général Clarke à Knox. (?) Délivrera les dépêches à Haldimand. Il doit partir par le *Pandora*. 51
- 11 mai,
Ile aux Noix. Renseignements sur l'Etat du Vermont par le colonel (Ira) Allen. (Une copie certifiée d'une lettre de Sherwood ne portant aucune date. La lettre datée se trouve dans le B. 176, p. 76.) 180
- 15 mai,
Québec. Mathews à Sherwood. Le pavillon blanc est un stratagème du Vermont pour gagner du temps. (Voir B. 179, p. 32.) 189
- 17 mai,
Québec. Haldimand à Sherwood. On devra informer le colonel Allen qu'il (Haldimand) a plein pouvoir d'offrir des conditions. (Voir B. 179, p. 36.) 192
- 21 mai,
Québec. Mathews au même. Comment il devra agir relativement aux propositions d'Allen au sujet du cartel. (Voir B. 179, p. 40.) 196
- 21 mai,
Québec. Le même au même. Transmettant l'opinion d'Haldimand au sujet du Vermont. (Voir B. 179, p. 39.) 198
- 22 mai,
Ile aux Noix. Ira Allen ne sait pas quand on enverra les commissions, ni s'ils auront plein pouvoir de décider la réunion à la Bretagne; on devra d'abord adopter l'idée de la neutralité. Il est impossible de gagner de suite une populace pleine de préjugés; une moitié de l'Assemblée et une grande partie du Conseil ignorent les projets. L'affaire devra être menée tranquillement et avec précaution. Il s'engagera à ce que Haldimand ait de leurs nouvelles vers le milieu de juillet, lorsqu'il croit qu'on enverra les commissaires pour échanger les prisonniers avec pouvoir de décider si le Vermont s'unira ou non. Les signaux qu'il propose pour communiquer. 201
- 25 mai,
Ile aux Noix, Résumé de ce qui se passa dans la conférence avec le colonel Ira Allen, entre les 8 et 25 mai. (Voir B. 180, p. 59, dans lequel le journal commente le 7. Les deux documents sont substantiellement semblables, celui de B. 180 étant un peu plus complet.) 139
- mai. Pas de signature ni adresse. Celui qui écrit s'est évadé de la prison de Northampton le 23 décembre; son arrivée à New-York, et en février il apporta des lettres au général (Ethan) Allen à Arlington, mais revint à New-York sans réponse. Propositions reçues d'Allen pour se rallier à la Bretagne à certaines conditions; au sujet des territoires qui seront assurés au Vermont; soupçonne qu'Allen est allé réunir des troupes pour prendre au piège les troupes d'Haldimand. Les différences d'opinion sur les négociations et les conditions stipulées par ceux qui sont en

	faveur de la réunion. Préparatifs qu'on fait pour défendre le Vermont contre toute attaque. Page 204
1er juin, Québec.	John Cochrane à Haldimand. L'impossibilité de prélever de l'argent par lettre de change, sans faire crédit. (<i>Voir</i> B. 209, p. 8.) 74
	Suit la lettre de Harley et Drummond à Gordon, lui défendant de faire crédit. 77
	Extrait d'une lettre de Harley et Drummond en date du 8 août 1780, au même effet. 79
10 juin, Québec.	Haldimand à Germain (n° 83). La nomination à l'état-major du major général Clarke. (<i>Voir</i> B. 54, p. 38.) 52
11 juin, Québec.	Le même au même (n° 84). Dépêches reçues. A signifié à Pownall et Finlay qu'on leur a accordé un congé d'absence. (<i>Voir</i> B. 55, p. 39.) 54
12 juin, Québec.	Le même à John Robinson, trésorier. Que Harley et Drummond ont donné des ordres formels de discontinuer de faire crédit sur les lettres de change. (<i>Voir</i> B. 59, p. 83.) 71
12 juin, Québec.	Le même à Cochrane. Les instructions de Harley et Drummond empêchent de faire crédit sur les lettres de change. (<i>Voir</i> B. 209, p. 56.) 82
13 juin, Québec.	Le même à Germain (n° 85). A reçu les dépêches. (<i>Voir</i> B. 55, p. 39.) 55
13 juin, Québec.	Le même au même (n° 85). Cramahé sera envoyé tel qu'ordonné pour faciliter l'examen de ses comptes. (<i>Voir</i> B. 55, p. 40.) 59
13 juin, Québec.	Le même à Knox. Au sujet de la pension de M. Deschambault et de sa femme. (<i>Voir</i> B. 55, p. 49.) 60
14 juin, Québec.	Le même à Germain (n° 87). Concernant la politique d'accorder des lettres de change. (<i>Voir</i> B. 55, p. 40.) 62
14 juin, Québec.	Restrictions imposées à l'agent des fournisseurs de fonds (John Cochrane) en disposant des lettres de change à crédit. 85
14 juin, Québec.	Haldimand à Germain (n° 88). Envoyant des dépêches qui ont été préparées en novembre dernier, mais qui n'ont pas été envoyées parce que les vaisseaux ont été retenus par la glace. (<i>Voir</i> B. 55, p. 41.) 87
5 juillet, Québec.	Le même au même (n° 89). Envoyant des doubles. Aucune nouvelle de la flotte de Cork. (<i>Voir</i> B. 55, p. 52.) 102
6 juillet, Québec.	Le même au même (n° 90). Envoie les minutes, etc., du conseil. (<i>Voir</i> B. 55, p. 54.) 105
	Minutes du Conseil comme conseil d'Etat, du 5 décembre 1779 au 30 avril 1781. 111
7 juillet, Québec.	Minutes du Conseil législatif, du 13 avril 1780 au 30 avril 1781. 116
	Haldimand à Knox. Information d'envoi de dépêches par différents navires. 209
8 juillet, Québec.	Le même à Germain (des plus secrètes). Arrangements avec Chittenden et Ethan Allen pour un cartel, dont on devra se servir pour les négociations avec le Vermont. (<i>Voir</i> B. 55, p. 58.) 132
8 juillet, Québec.	Le même au même. Congé d'absence au lieutenant Delgarno ; il porte des dépêches. 211
8 juillet, Québec.	Le même au même (confidentielle). Si Cramahé ne revenait pas, le lieutenant-colonel Caldwell a demandé la charge de lieutenant-gouverneur ; c'est un homme propre à remplir cette charge, mais il suggère Hamilton à Sa Majesté ; son impartialité, parce qu'il connaît et apprécie Caldwell personnellement et ne connaît que très peu Hamilton ; sa naissance du pays et des habitants. 216
26 juillet, Whitehall.	Germain à Haldimand (n° 33). Les ravitailleurs prêts à prendre la mer, etc. (<i>Voir</i> B. 44, p. 105.) 93
31 juillet, Whitehall.	Knox à Haldimand (des plus secrètes). La cour de France a refusé d'envoyer de nouvelles troupes. (<i>Voir</i> B. 44, p. 110. Dans la liste des

1780.	papiers Haldimand la date est donnée comme étant le 31 mai, mais la lettre se trouve à sa vraie place après le 26 juillet.)	Page 99
20 août, Québec.	Haldimand à Germain (n° 91). Les flottes anglaise et irlandaise sont arrivées dans le Saint-Laurent. (Voir B. 55, p. 62.)	223
29 septembre, Québec.	Riedesel à Knox. Remerciements pour l'obtention de l'indemnité d'entrée en campagne pour les officiers de l'armée de la Convention pour trois années pour compenser leurs pertes. Quelques-uns sont échangés, mais quelques autres sont encore aux mains de l'ennemi, et il leur faudra une indemnité jusqu'à ce qu'on les échange, etc., etc.	219
18 octobre, Québec.	Willoc à Germain. Avait remis les dépêches; n'est pas encore nommé, mais espère l'être, et compte mériter la faveur de Sa Seigneurie.	222
Pas de date.	Demandes et réponses relatives aux conditions à faire avec le Vermont.	160
	Rapport du parti envoyé par les commissaires pour connaître le rapport du drapeau rebelle.	207
1782.	Cramahé à Shelburne. Était parti de Québec le 23 octobre; avait présentés ses papiers à la Trésorerie, mais sa présence n'était pas aussi urgente qu'on le représentait. Est prêt à donner des renseignements sur la province. (Cette lettre n'est pas bien placée; elle devrait se trouver parmi celles de l'année 1782).	26

GOUVERNEUR HALDIMAND, 1882.

Q. 19.

1781.	M. Weare, greffier de l'Assemblée du New-Hampshire, au Congrès. Proteste contre les retards apportés au règlement des réclamations du New-Hampshire. (B. 175, p. 88.)	Page 79
20 juin, Exeter.	Ira Allen à Haldimand. Rapporte les procédures de l'Assemblée du Vermont.	58
10 juillet, Sunderland.	Extraits de lettres de M. A. et B. 2 août. Perplexités au sujet de la conduite d'Allen. (La lettre se trouve dans B. 176, p. 192, de Sherwood à Mathews.) 9 août. Fay n'est pas plus prêt qu'Allen à terminer.	
2 au 18 août, Loyal Block House.	10 août. Fay est, soit un parfait honnête homme, soit un parfait jésuite. (B. 176, p. 207.) 15 août. Les nouvelles prouvent que le Vermont aide ses voisins rebelles; Fay le nie. (B. 176, p. 220.) 18 août. Les rapports de C et de B, diffèrent des autres. Apparente sincérité de Fay, etc.	73 à 78
3 août, Philadelphie.	Représentations des délégués de l'Etat de New-York, du cas de cet Etat à l'encontre des réclamations présentées par les habitants de l'Etat du Vermont. (B. 175, p. 120.)	82
7 août, Philadelphie.	Résolutions du Congrès relatives à un comité chargé de conférer avec le Vermont. (Voir B. 175, p. 99.)	90
9 août, "Royal George," Lac Champlain.	Joseph Fay à Haldimand (confidentielle). Ayant écrit sur le sujet de l'échange des prisonniers, il désire écrire sur un sujet plus important. (B. 175, p. 104.)	63
10 août, Québec.	Du Calvet à Ellis. Elle est datée "à l'Inquisition du tyran Haldimand" (en français). Transmet une pétition et demande protection, etc.	254
14 août, Philadelphie.	Note qui paraît transmettre la pétition, par Louis Jussomme. Jonas Fay, Ira Allen et Bez. Woodward, envoyant au Congrès un double de leur commission pour y assister. (B. 175, p. 109.)	93
16 août, Québec.	Haldimand à messieurs A. et B. (Sherwood et Smyth) (confidentielle). A reçu la lettre de Fay; est désappointé de n'avoir pas de plus amples pouvoirs.) B. 179, p. 92, dans lequel la lettre est adressée à Sherwood et Smyth.)	67
18 août, Philadelphie.	Propositions des agents du Vermont au Congrès. (B. 175, p. 115.)	96

1781.
18 août, Philadelphie. Questions posées par le Congrès aux agents du Vermont, avec les réponses. (B. 175, p. 111.) Page 100
- 20 août. Résolutions du Congrès relatives aux frontières réclamées par le Vermont. (B. 175, p. 118.) Le comité fut nommé le 17. 104
- 8 septembre, Québec. Haldimand à Knox. La plus grande partie du commerce et les flottes de Cork dans le port; le reste tout près. (Voir B. 54, p. 63.) 3
- 19 septembre, Québec. Le même à Germain. Accuse réception des actes passés en parlement au sujet du commerce. (Voir B. 55, p. 86.) 38
- 20 septembre, Skenesborough. Propositions par les commissaires secrets de la part du Vermont. (Voir B. 175, p. 137.) 107
- 20 Skenesborough. Questions du capitaine A. aux commissaires du Vermont, avec leurs réponses. (B. 175, p. 139, dans lequel le nom est donné comme étant Sherwood.) 109
- 21 septembre, Québec. Riedesel à Germain. Est arrivé le 13, avec les officiers et les hommes échangés, environ 800 en tout. Haldimand lui a donné le commandement des troupes allemandes; rétablissant les troupes de Brunswick à l'effectif qu'elles avaient lorsqu'elles ont traversé le lac Champlain. Les bataillons sont faibles; si Washington n'avait pas manqué à sa promesse, on aurait pu amené 40 officiers de plus, et si Clinton avait pu échanger les prisonniers captifs depuis quatre ans, il aurait pu amener 300 hommes de plus, de sorte que les troupes de Brunswick auraient maintenant un effectif de 3,000, mais étant désappointé par le manque de foi publique de la part de l'ennemi, et la difficulté d'opérer un échange, il doit faire le mieux qu'il peut. Remerciements pour les douceurs accordées aux officiers et équivalent à une indemnité d'entrée en campagne pour les pertes, etc. Sa satisfaction de l'approbation de sa conduite, mais représente qu'on a nommé Clark, son cadet, au-dessus de lui. Cite un exemple de la bonté de sir Henry Clinton à son égard dans des circonstances semblables. 5
- 21 septembre, Québec. Mabane à Haldimand. Le besoin d'un hôpital à Québec; la charge qu'il occupe n'est pas rémunérée, etc. 124
- 30 septembre, Québec. A. à Mathews. Transmet des renseignements relatifs aux procédures avec le Vermont. (B. 175, p. 141, dans lequel la lettre est signée, J. Sherwood.) 112
- septembre, Québec. Riedesel à Germain. Remerciements pour ses bontés; la bonne volonté de l'amiral Graves en fournissant un convoi, et les bons services rendus par Elphinstone et Chamberlayn employés à ce service. 174
- 5 octobre, Québec. Proclamation aux principaux hommes et habitants du Vermont, envoyée par Haldimand à Sherwood, mais jamais publiée. (B. 179 p. 135.) 54
- 9 octobre, Berthier. De Speth à Riedesel. Envoie une pétition des officiers des troupes de Brunswick pour être expédiée à Germain. 176
- 9 octobre, Québec. Riedesel à Germain. Expédie la pétition des officiers des troupes de Brunswick avec sa recommandation. 177
- Suit la pétition. 179
- 19 octobre, Québec. Haldimand à Germain. Fera ce qu'il pourra pour l'enseigne Kennedy. (Voir B. 55, p. 81.) 12
- 20 octobre, Québec. Le même au même. Willoc continué dans son ancien rang dans les troupes allemandes. (Voir B. 55, p. 85.) 14
- 20 octobre, Québec. Le même à Knox. A reçu les factures, etc., pour les présents des Sauvages. (Voir B. 55, p. 69.) 15
- 20 octobre, Québec. Le même à Germain (n° 92). A reçu les instructions relatives à la subsistance des prisonniers de guerre. (Voir B. 55, p. 86.) 20
- 20 octobre, Québec. Le même au même (n° 93). Transmettant des doubles des minutes du conseil. (Voir B. 55, p. 87.) 22
- 20 octobre, Québec. Le même au même (n° 94). A reçu des dépêches par le général Clarke. (B. 55, p. 92.) 30

1781.	Haldimand à Germain (n° 95). Transmettant la demande d'indemnité d'entrée en campagne du major général Clarke. (<i>Voir</i> B. 55, p. 95.)	Page 34
22 octobre, Québec.	La demande, datée du 19 septembre, est attachée.	36
22 octobre, Québec.	Haldimand à Germain. Congé d'absence au brigadier général Rauschenplat.	39
22 octobre, Québec.	Le même à Knox. Présente M. Pollard. (<i>Voir</i> B. 55, p. 71.)	40
22 octobre, Québec.	Le même à Germain (n° 97). Les intentions de l'ennemi contre la province ont été détournées. (B. 55, p. 96.)	45
23 octobre, Québec.	Le même au même. Présente sir John Johnson. (<i>Voir</i> B. 55, p. 86.)	42
23 octobre, Québec.	Le même au même (n° 96). Accuse réception de dépêches, etc. (B. 55, p. 96.)	43
23 octobre, Québec.	Le même au même (des plus confidentielles). Envoie des doubles des négociations avec le Vermont. (B. 55 p. 109.)	48
23 octobre, Québec.	Le même au même (n° 98). Succès de Brant sur une partie de l'armée de Clark qui se réunissait sur l'Ohio. (B. 55, p. 98.)	116
23 octobre, Québec.	Le même au même (n° 99). A pris la seule mesure possible pour fermer l'hôpital à Québec. (B. 55, p. 100.)	119
23 octobre, Québec.	Note à Mabane retirant sa nomination à l'hôpital, datée du 20 septembre.	123
23 octobre, Québec.	Haldimand à Germain (n° 100). L'état des provisions au Canada a éloigné les obstacles qui s'opposaient aux opérations militaires. (B. 55 p. 103.)	127
23 octobre, Québec.	Le même au même (n° 101). Transmettant des réquisitions des divers départements. (B. 55, p. 103.)	129.
23 octobre, Québec.	Demande de matériaux et d'approvisionnements, même date. 132 à 161.	132 à 161.
23 octobre, Québec.	Haldimand à Germain (secrète). A reçu des renseignements que la cour de France conseille au Congrès de ne pas attaquer le Canada. (B. 55, p. 108.)	167
23 octobre, Québec.	Le même au même (n° 102). Le seul plan pour contrôler les dépenses du département des Sauvages. (B. 55, p. 105.)	162
23 octobre, Québec.	Le même au même. Congé d'absence à Finlay et Cuthbert. (B. 55, p. 85.)	169
23 octobre, Québec.	Le même à Knox. A transmis les réquisitions des divers départements.	170
23 octobre, Québec.	Extrait relatif à l'envoi d'une lettre ayant rapport au Vermont, mais aucun nom donné. (La lettre en entier avec les noms se trouve dans le B. 176, p. 418.)	305
27 octobre, Ticonderoga.	D'autres extraits sur le même sujet, y compris les procédures de l'Assemblée du Vermont, sont donnés en entier dans les volumes dans les séries B., commençant au volume 176.	305 à 319
18 novembre, Québec.	Haldimand à Germain. L'état critique des affaires dans le sud empêche les gens du Vermont de se déclarer. (B. 55, p. 121.)	299
23 novembre, Québec.	Le même au même (n° 103). Détachements envoyés aux frontières. (B. 55, p. 125.)	320
23 novembre, Québec.	Le même au même (des plus secrètes). L'effet de l'alliance française sur l'esprit des Canadiens. (B. 55, p. 129.)	268
1782. 2 janvier, Whitehall.	Germain à Haldimand (n° 34). Est heureux d'apprendre que les négociations avec le Vermont sont en si bonne voie. (<i>Voir</i> B. 50, p. 98.)	1
20 février, Londres.	Cuthbert à Ellis. Demande une entrevue pour exposer ses plaintes au sujet du gaspillage et des dommages sur ses propriétés.	228
21 février, Québec.	Suit le compte.	231
	Haldimand à Cochrane. Remarques sur le titre des comptes de Cochrane, etc. (B. 209, p. 89.)	280

1782, 22 février, Québec.	Cochrane à Mathews. Refuse d'entrer en discussion avec Haldimand. (Voir B. 209, p. 18.)	Page 283
5 mars, Québec.	Haldimand à Germain (des plus confidentielles). Détails des transactions avec les agents des fournisseurs de fonds. (B. 55, p. 143.)	275
5 mars, Québec.	Le même au même. (n° 105). Dépêches non arrivées à destination à cause du naufrage d'un navire en aval du Bic. (B. 55, p. 141.)	285
13 mars, Québec.	Mémoire par Livius au secrétaire d'Etat au sujet des personnes emprisonnées au Canada, et détenues sans procès.	171
15 mars, Whitehall.	Liste des prisonniers dans la prison militaire de Québec.	173
18 mars, Whitehall.	Ellis à Haldimand (n° 1). Demandes d'approvisionnements accordées, etc. (B. 45, p. 5.)	182
23 mars, Whitehall.	Le même à sir John Johnson. Transmettant la Commission royale de surintendant des Sauvages. (B. 116, p. 3.)	186
— mars.	Le même à Haldimand. Joshua Winslow nommé paie-maître à Québec. (B. 45, p. 6.)	188
7 avril, Londres.	Minute relative aux prêtres savoyards pour le Canada. Livius à Shelburne. Sa nomination de juge en chef à Québec; ses peines en essayant de traverser, et ses raisons pour retarder à retourner reprendre ses fonctions. Inclus des lettres pour expliquer la cause de sa démission par Carleton.	184
22 avril, Whitehall.	Les lettres suivent; au sujet de la banqueroute de Carignan; la concession de Dobie dans la transaction, les mérites de la cause en cour, etc.	190
22 avril, Whitehall.	Shelburne à Haldimand (n° 1). La nomination de sir John Johnson comme surintendant des Sauvages. (B. 45, p. 17.)	194-200
22 avril, Whitehall.	Le même à Riedesel. Est heureux de sa libération, et qu'il soit satisfait des attentions qu'il a reçues en se rendant au Canada. Regrette que les arrangements militaires lui ait donné une cause de plainte, mais il fera tout en son pouvoir pour rendre sa position agréable. Explique la cause de l'octroi de la gratification d'entrée en campagne.	212
22 avril, Whitehall.	Le même à Haldimand (des plus secrètes). Qu'une flotte française fait des préparatifs à Brest pour l'Amérique. (B. 45, p. 38.)	222
27 avril, Whitehall.	Le même au même (n° 2). Hamilton, ex-lieutenant gouverneur à Détroit, succédera à Cramahé à Québec; Hay lui succédera à Détroit. (B. 45, p. 46.)	257
28 avril, Portsmouth.	Le brigadier général Maclean à Shelburne. Demandant de donner des ordres pour la mise à la voile du convoi, le vent étant favorable. La cause apparente du retard.	264
5 juin, Whitehall.	Shelburne à Haldimand (n° 3). Que les quatre prêtres savoyards devront s'embarquer sur l'Amazon.	264
5 juin, Québec.	Haldimand à l'honorable Welbore Elice (<i>sic</i>) (n° 1). Accusant réception de l'intimation qu'il a été nommé secrétaire d'Etat. (B. 55, p. 147.)	266
19 juin, Fort St-Jean.	St-Léger à ——. Attirant l'attention sur ses services, et demandant qu'on lui accorde certaines indemnités, comme celles que reçoivent les autres officiers.	289
3 juillet, Québec.	Guy Johnson à Shelburne. Félicitations sur sa nomination; espère que sa correspondance aura l'honneur d'attirer l'attention de Sa Seigneurie. L'augmentation de son travail depuis l'invasion du pays des Six-Nations, et sa retraite à Niagara l'a empêché d'écrire aussi souvent qu'auparavant; envoie des doubles des lettres adressées au ministre précédent. A été appelé ici à la suite d'accusations contre certains commerçants sauvages. Espère qu'on n'aura pas de préjugés contre lui, et que Sa Seigneurie suspendra son jugement. Croit que les Sauvages seront satisfaits de la réduction graduelle de leur indemnité, etc.	353
	Le double du n° 17 à Germain, en date du 11 octobre 1781, était inclus.	325
		330

1782.	Aussi " une revue des transactions du colonel Johnson à Niagara " en date du 3 juillet 1782.	Page 334
4 juillet Québec.	Haldimand à Pollock. Accusant réception des dépêches à Shelburne. (B. 55, p. 152.)	352
12 juillet.	Rapport fait par le patron de l' "Enterprise," lettre de marque par laquelle les dépêches d'Haldimand furent envoyées de Québec le 7 juin.	358
31 juillet, Whitehall.	Townshend à Haldimand. Les rapports alarmants du Canada, dans les lettres précédentes; de meilleurs rapports reçus du capitaine Robertson. (B. 45, p. 54.)	293
31 juillet, Whitehall.	Le même au même (des plus secrètes). Expédition de New-York aux Antilles. (B. 45, p. 53.)	297
— juillet, Sorel.	Riedesel à Shelburne. Le remercie de ses félicitations à l'occasion de son retour. Attire de nouveau l'attention sur la préséance qu'on donne au major général Clarke, bien qu'il soit son cadet dans le service.	346
Pas de date.	Pétition de Mary Hay, femme de Charles Hay, relativement à l'affaire de son mari, prisonnier.	234
Pas de date, Sorel.	Copie d'une pétition antérieure à Ellis, en date du 20 février, annexée.	238
	Riedesel à Shelburne. Le félicite de sa nomination comme secrétaire d'Etat.	348

GOUVERNEUR HALDIMAND, 1782.

Q. 20.

1780.	Déposition (en français) de Joseph Trudel de Chateauguay, relativement à James Kenney, a lui envoyée par Caseaux, de Montréal, pour le faire passer dans les colonies rebelles. (Incluse dans une lettre du brigadier Maclean, du 27 mars.)	Page 23
20 mars, Montréal.	Autres documents relatifs à Kenney, Hay et Cazeau.	25 à 35
20 mars, Québec.	F. LeMaistre à Cuthbert. Que des ordres ont été envoyés de couper du bois de chauffage sur sa terre. (B. 225-7, p. 150.)	86
27 mars Montréal.	Le brigadier Allan Maclean à Mathews. Inclut la déclaration de Joseph Trudel et du Sauvage qui devait servir de guide à Kenny. Kenny s'entête, mais les papiers indiquent que Kenny s'en allait chez les rebelles à l'instigation de Charles Hay. Hay a toujours été, dans le cœur, un grand rebelle; son frère est quartier-maître chez les rebelles. Expose les relations de Kenny avec Hay; ses transactions avec Cazeau; son ignorance des opérations de la coupe des douelles, pour laquelle il prétend avoir été envoyé; il n'est arrivé dans les bois qu'après que tous eurent fini de couper. Croit qu'on devrait envoyer Kenny à Québec, où se trouve déjà Hay.	20
18 avril, Québec.	Déclaration de William Flood que Charles Hay est en correspondance avec les rebelles. (Pour autres déclarations de Flood voyez B. 184-2, pp. 521, 523, 525, 526, 535, 536, 541, 544.)	172
6 juin, Québec.	Haldimand à Cuthbert. Le service du roi exige des moyens de communication rapides; il a donc renouvelé l'ordre de construire un pont de bateaux sur la rivière Berthier.	104
6 juin, Québec.	Le même à Twiss (extrait). Relativement à une plainte de Cuthbert au sujet des inconvénients que causera un pont flottant sur la rivière Berthier. (B. 154, p. 268, où se trouve la lettre en entier.)	105
10 juin, Québec.	Le même au même (extrait). Qu'il devra construire un pont permanent. (La lettre en entier se trouve dans B., 154, p. 272.)	106
18 juillet, Chambly.	Le major Carleton à Haldimand. Les complots à Montréal et comment on pourrait les déjouer. (Un extrait. La lettre en entier se trouve dans B. 205, p. 61.)	40
30 juillet, Chambly.	Le même au même. Le parti rebelle à Montréal, attend l'arrivée de Du Calvet. (B. 205, p. 64.)	42

1780.	Boyer Pillon à Washington (en français). Que les trois quarts de la province sont en faveur des Américains. (B. 205, p. 70.)	Page 81
7 septembre, Montréal.	Le même (en français) au Congrès à Philadelphie. Demande une commission pour son fils. (B. 205, p. 74.) Cette lettre a également été reconnue par Pillon.	78
24 septembre, Saint-Jean.	Le major Carleton à Matthews. Envoie les lettres interceptées écrites par Pillon, etc. (B. 205, p. 81.)	44
26 septembre, Montréal.	Macleau au même. Arrestation de Pillon. DuCalvet parti pour Québec; mesures pour le faire arrêter. (B. 205, p. 33.)	36
14 novembre, Saint-Jean.	Déposition de Joseph Dufort, fils, prise devant Edward W. Gray, shérif, le major Carleton et le capitaine Le Maistre, impliquant Pillon, Pritchard, Lalaine et autres, dans des pratiques séditeuses, avec détails minutieux.	46
	Déposition, le 15, de Pierre Chartrand, impliquant aussi Pritchard.	62
	Déposition de Michel Hamel sur le même sujet.	71
Pas de date.	Copie d'une chanson française qu'on peut lire à double sens, avec renseignements secrets écrits à l'encre. (B. 205, p. 392.)	80
	Pillon à La Fayette (en français). Le désir général de recevoir son aide; signée Boyer. (B. 205, p. 37.) Reconnue par Pillon.	84
1781.	Déposition attestée par serment, de William Ferris, au sujet de ceux qui sympathisent avec les rebelles sur la rivière Chambly.	173
21 février.	Déposition de John Gipson au sujet de la correspondance entre Medkiff (Metcalf), DuCalvet et les rebelles. (Pour autre correspondance concernant Metcalf, voir B. 184-2, à partir de la p. 547; voir aussi B. 205 au sujet de DuCalvet.)	177
21 février, Saint-Jean.	Déposition attestée par serment de William Bell, au sujet de ceux qui ont des sympathies pour les rebelles Charland, DuCalvet et Pillon, et la manière dont Charland a été arrêté.	178
21 février, Saint-Jean.	Renseignements attestés par serment donné par Stephen Ducolau, où chez qui les espions rebelles sont cachés dans le voisinage de Chambly.	181
24 février, Saint-Jean.	Déclaration attestée par serment de Caleb Closson qu'il a été engagé par Hamel, de Saint-Jean, pour conduire Dufour chez les rebelles, par voie de Chambly.	186
1er mai.	Cuthbert à Haldimand. Demandant un congé d'absence de douze mois. Le congé demandé est accordé par une lettre du 3 mai.	107
— septembre.	Riedesel à Germain. Au sujet de sa prétention à l'ancienneté dans le commandement.	407
1782.	Minutes du Conseil législatif du 2 février jusqu'à cette date. 225 à 262	
16 février, Québec.	A. et B. à E. et F. Désirent savoir s'ils cherchent encore à se réunir au gouvernement. (B. 177—1, p. 339, où les noms sont marqués "Justus Sherwood et George Smyth à messieurs Allen (Ira) et Fay," et l'endroit d'où écrite, "Royal Block House.")	115
— avril.	Knox à Haldimand. Que les présents des Sauvages ont été expédiés. (B. 50, p. 246.)	358
23 avril, Whitehall.	John Turney, lieutenant des Rangers, à De Peyster. Rapporte les succès remportés sur l'ennemi le 4 et le 5. (B. 123, p. 238, et B. 102, p. 68.)	142-146
7 juin, Upper Sandusky.	McKee à De Peyster. Détails du combat de Sandusky. (B. 102, p. 70.)	154
7 juin, Sandusky.	Le capitaine Snake envoie un discours des Mingoës, des Shawanèses et des Delawarees demandant des provisions. (B. 102, p. 72.)	152
8 juin, Upper Sandusky.		
11 juin, Sandusky.	Caldwell à De Peyster. Etat du nombre de tués et de blessés de l'ennemi, au nombre de 250. (B. 102, p. 65.)	149

- 1782
12 juillet, Déroit. De Peyster à Powell. Défaite de l'ennemi à Sandusky, lettres incluses. (B. 102, p. 68.) Page 145
- 13 juillet, Déroit. Caldwell à De Peyster. Donne le récit de Girty de la torture et de la mort de Crawford, etc. (B. 102, p. 87.) 143
- 16 juin. C. à Haldimand. Au sujet de l'entrevue personnelle projetée au lac Champlain. (B. 177—1, p. 354, où le nom du signataire "Ethan Allen" est donné, ainsi que les autres noms laissés en blanc ici.) 119
- 23 juin, Déroit. De Peyster à Powell. Envoie une lettre de Caldwell. On a vu un fort campement d'ennemis à Tuscarawas. (B. 102, p. 86.) Un ajouté à la lettre donne des détails sur les forces de l'ennemi sous Irving. 144
- 1er juillet, Niagara. Powell à Haldimand. Est indigné du traitement barbare que les Delaware ont fait subir à Crawford. (B. 102, p. 103.) 140
- 2 juillet, Québec. Charles Hay à Mathews (extrait). Que Shelburne avait écrit à madame Hay, que des ordres avaient été donnés de le libérer (Hay). 188
- 6 juillet, Québec. Haldimand à Shelburne. Présentant le major Carleton. (B. 55, p. 196.) 161
- 11 juillet, Québec. G. à Haldimand. Demande une charte pour unir le Vermont à l'Union de l'Ouest, afin de lever des troupes en faveur du gouvernement. (B. 177—2, p. 380, dans lequel le nom du signataire est donné "Jacob Lansing".) 122
- 13 juillet. Certificat et attestation (en français) par les habitants de Saint-Ours, au sujet du prix du bois. (B. 225—1, p. 235.) 94
- 14 juillet, Berthier. Attestation (en français) des habitants de Berthier, qui ont fait une pétition demandant un pont sur la rivière Berthier. (B. 225—1, p. 242.) 91
- 14 juillet, Lanoraye. Certificat (en français) par quatre habitants de Lanoraye, de la quantité de bois coupée sur leurs terres et sur celle de M. Cuthbert. (B. 225—1, p. 237.) 99
- 14 juillet. Examen (en français) des notables de Berthier et de Saint-Cuthbert, sur la nécessité d'un pont sur la rivière Berthier. (B. 225—1, p. 239.) 101
- 15 juillet, Machiche. Nouvelle lettre (en français) au sujet de la demande par les habitants d'un pont sur la rivière Berthier. (B. 225—1, p. 244.) 96
- 16 juillet, Québec. Haldimand à Shelburne, (n° 1). Au sujet des plaintes portées contre lui par madame Hay, DuCalvet et Cuthbert. (B. 55, p. 152.) 1
- 16 juillet, Québec. Twiss, R. E. Observations sur une accusation portée par James Cuthbert contre le gouvernement au sujet du bois coupé sur ses terres. (B. 228—1, p. 247.) 87
- 17 juillet, Québec. Haldimand à Shelburne (n° 2). Relative au peuple du Vermont. (B. 55, p. 165.) 108
- 17 juillet, Québec. Le même au même. A envoyé des dépêches par le lieutenant Atkins, du 34e régiment. 129
- 17 juillet, Québec. Le même au même (personnelle). Exposé au long de l'effort d'accorder du crédit aux marchands sur les lettres de change tirées sur le Trésor. (B. 55, p. 175.) 130
- 17 juillet, Québec. Le même au même (n° 3). Dépêches envoyées par le "Québec." (B. 55, p. 170.) 136
- 17 juillet, Québec. Le même au même (n° 4). Recommandant George Davison pour la première vacance dans le Conseil. (B. 55, p. 172.) 156
- 17 juillet, Québec. Le même au même (n° 5). A reçu la nouvelle de la nomination de sir John Johnson comme surintendant. (B. 55, p. 173.) 158
- 17 juillet, Québec. Le même au même (confidentielle). A reçu une lettre (très confidentielle) qu'une flotte se préparait à Brest pour attaquer Québec. On a fait tous les préparatifs pour la défense. Mesures prises pour faire parvenir la nouvelle à New-York, etc. Succès signalés dans les Antilles, et la saison avancée laisse peu de crainte pour cette année. Prisonniers de guerre réunis pour l'échange. Au sujet de son congé d'absence et de l'impossibilité pour lui de servir sous un officier qui est son cadet d'un si grand nombre d'années. Ceci a rapport à l'intention d'envoyer Carleton

1782. à Québec, dans lequel cas Haldimand devait obtenir un congé d'absence en conservant son grade. (B. 50, p. 164.) Page 163
- 17 juillet, Québec. Haldimand à Shelburne (personnelle). Hope sera nommé quartier-maître général lorsque Carleton sera envoyé dans le Sud. (B. 55, p. 179.) 168
- 2 août, Québec. H. à Haldimand. Proposition du Vermont en vue de la réunion, les termes devant être gardés secrets. (B. 177—2, p. 415, où l'on donne le nom du signataire, "James Breakenridge"). 192
- 8 août, Québec. Haldimand à Chittenden. Libère Adial Sherdwood et le lieutenant Holden (prisonniers de guerre), à sa demande, et à cause de la libéralité du peuple du Vermont. Evitera toutes hostilités contre cet Etat, tant qu'il n'y aura pas d'événement qui rende le contraire nécessaire. (B. 177—2, p. 424.) 194
- 9 août, Québec. Le même au même. Espère un résultat favorable des négociations relatives au retour du Vermont. (B. 177-2, p. 426.) 197
- 13 août, Sorel. Riedesel à Townshend. Cleve fait rapport de son arrivée à Halifax, avec des recrues, etc., et ses ordres de se rendre à Penobscot. Comme les troupes allemandes n'ont reçu ni habillements ni approvisionnements depuis trois ans, elles seront dans une grande détresse si les habillements qui sont arrivés ne sont pas expédiés. 410
- 15 août, Québec. Haldimand à Shelburne (n° 6). Transmet de nouveaux documents au sujet des plaintes de Hay, DuCalvet et Cuthbert. (B. 53, p. 197.) 169
(Documents inclus: déclaration de Flood, 18 avril 1780; Ferris, Gipson, Bell, Ducolau, toutes du 21 février 1781; Closson, 24 février 1781. Lettre (extrait) de Hay, 2 juillet 1782. (Placées à leurs dates respectives.)
- 15 août, Québec. Haldimand à Shelburne (n° 7). Avait expédié un messager à New-York relativement aux affaires de New-York (B. 55, p. 199.) 189
- 17 août, Québec. Le même au même (n° 8). Expédie des doubles. Rapporte que le Congrès n'acceptera rien sinon l'indépendance. (B. 55, p. 201.) 199
- 17 août, Québec. Le même au même (n° 9). Transmettant la demande du traitement des commissaires pour avoir rempli la charge de juge en chef. (B. 55, p. 204.) 205
- La pétition et la lettre, toutes deux datées du 14 août, sont incluses. 207-210
- 17 août, Québec. Haldimand à Shelburne (des plus confidentielles). Exposant les arrangements qu'il a faits pour gouverner la province, dans le cas où il serait obligé de partir avant l'arrivée de Carleton; l'inexpérience du major général Clarke l'a engagé à envoyer chercher le brigadier général Powell pour le remplacer. Riedesel s'occupera des troupes allemandes, Hamilton, du gouvernement civil, et des disposition prises pour chacune des autres divisions. 213
- 17 août, Québec. Le même au même. Présentant le capitaine Cullen, qui a reçu un congé d'absence. (B. 55, p. 206.) 216
- 24 août, Québec. Etat des provisions, etc., restant au Canada, à cette date, signé par Nath. Day. 326
- 28 août, Pays des Shawanese. McKee à de Peyster. La grande réunion des Sauvages dispersée à la nouvelle que la rumeur des mouvements de l'ennemi était fausse. (B. 123, p. 302.) 288
- 4 septembre, Detroit. De Peyster à Haldimand. Envoyant la lettre de McKee, avec l'apport de la défaite de l'ennemi par Caldwell à Blue Licks. (B. 123, p. 310.) 299
- 6 septembre, Ile aux Noix. Riedesel à Shelburne. Grâce à la pratique d'envoyer les habillements, etc., pour les recrues des troupes allemandes avec les habillements destinés à l'armée du sud, les articles nécessaires pour l'an dernier n'ont pas été reçus au Canada. Les grands inconvénients ainsi causés; les appro-

	visionnements, etc., pourraient être envoyés par la flotte de commerce de Québec.	Page 378
21 septembre, Blockuse.	McKee à Caldwell. Rumeur qu'on réunit des troupes à Wheeling pour attaquer les villages Hurons. (B. 123, p. 316.)	285
24 septembre, Sandusky.	Caldwell à de Peyster. Deux Delawares venant du Fort Pitt rapportent que 1,200 hommes s'y étaient réunis pour marcher sur Sandusky. (B. 123, p. 317.)	287
25 septembre, New-York.	Carleton à Haldimand. Rapporte les préparatifs faits par le Congrès et l'Assemblée de la Pensylvanie pour attaquer le pays des Sauvages. (B. 148, p. 102.)	384
29 septembre, Détroit.	De Peyster à Haldimand. A donné a Hope et à sir J. Johnson tous les renseignements qu'ils désiraient. (B. 123, p. 320.)	295
3 octobre, Québec.	Monk à Hamilton. Que les ordonnances relatives aux accapareurs, etc., cessent par la proclamation des arrêtés du conseil. Envoie une nouvelle proclamation. (B. 203, p. 80.)	221 223
6 octobre, Niagara.	Dundas à Haldimand. Hope et sir John Johnson sont partis ce matin. (B. 102, p. 184.)	301
8 octobre, Montréal.	Jehu Hay à Shelburne. Avait espéré être à son poste avant aujourd'hui afin de rendre compte du poste et de l'établissement de Détroit; était prêt depuis trois mois, mais Haldimand l'a empêché de partir; on lui a accordé le loyer de sa maison pendant sa détention. Expose ses services et la peine dont il souffre parce qu'on l'empêche de se rendre à son poste. (Il y a une lettre à Haldimand sur le même sujet et de la même date. B. 123, p. 324.)	399
10 octobre, Québec.	Minutes du conseil concernant les affaires d'Etat, du 20 octobre 1781 au 1er mai 1782, et du 1er mai au 10 octobre.	263 à 268
13 octobre, Québec.	Etat des provisions expédiées à l'île Carleton pour les postes d'en Haut, entre le 1er mai et cette date.	330
16 octobre, Québec.	Riedesel à Shelburne (en français). Le changement dans le département l'empêche de demander plus longtemps sa protection, mais attiré l'attention sur les droits à la promotion du capitaine Willoc et du lieutenant Freeman.	402
16 octobre, Québec.	Le même à Townshend. L'inconvénient de ne pas envoyer les recrues allemandes à leurs propres régiments. La question d'ancienneté entre lui et Clarke. Carleton a envoyé au Canada tous les officiers de Brunswick échangés par Clinton, mais il reste encore environ 1,000 soldats prisonniers; demande de faire des efforts pour les échanger.	404
20 octobre, Québec.	Haldimand au même (n° 1). Accusant réception de l'avis de sa nomination. (B. 55, p. 225.)	217
20 octobre, Québec.	Holland au même. Envoie la feuille d'effectif des troupes étrangères au Canada. Les feuilles d'effectif sont annexées.	411
21 octobre, Québec.	Haldimand au même (n° 2). Transmet les ordonnances passées par le dernier conseil, avec remarques. (B. 50, p. 225.)	218
	(Opinion et proclamation de Monk incluses, datées du 3 octobre, voir cette date.)	
21 octobre, Québec.	Quartiers d'hiver pour l'armée au Canada, spécifiant les divers postes et les troupes stationnées à chacun.	327
	Un état séparé portant la même date, pour les postes d'en haut.	329
22 octobre, Québec.	Haldimand à Townshend (n° 3). Transmettant des doubles des documents relatifs aux plaintes de Hay, DuCalvet et Cuthbert. (B. 55, p. 228.)	270
22 octobre, Québec.	Le même au même (n° 4). Ses efforts pour diminuer les dépenses des postes d'en haut et celles des Sauvages. (B. 55, p. 229.)	272

1782.
23 octobre, Québec. Haldimand à Townshend (n° 5). Transmet des copies de lettres du Détroit pour montrer combien il est impossible d'empêcher complètement les Sauvages de faire la guerre. (B. 55, p. 233.) Page 279
(Lettres incluses de McKee, Caldwell, dePeyster et Dundas, datées d'août et septembre, et placées à leurs dates.)
- 24 octobre, Québec. Haldimand à Townshend (n° 6). Qu'il a envoyé tous les transports et les ravitailleurs à New-York, tel qu'ordonné. (B. 56, p. 3.) 303
- 25 octobre, Québec. Le même au même (n° 7). Sir John Johnson nommé brigadier général. (B. 56, p. 4.) 306
- 25 octobre, Québec. Le même au même (personnelle). Evacuation des postes sur l'Atlantique; loyalistes cherchant un asile; recommande de les établir au Cap-Breton et près de Détroit. (B. 56, p. 21.) 310
- 25 octobre, Québec. Le même au même (n° 8). Négociations avec le Vermont; découragement à cause des succès des rebelles. (B. 56, p. 21.) 317
- 24 octobre, Québec. Le même au même (n° 9). Préparatifs pour la fermeture de l'hôpital de la garnison à Québec. (B. 56, p. 7.) 319
- 25 octobre, Québec. Le même au même (n° 10). Ouvrages devenus nécessaires par l'évacuation des postes sur l'Atlantique. (B. 56, p. 8.) 320
- 25 octobre, Québec. Le même au même (n° 11). Congé d'absence à John Drummond, du Conseil législatif. (B. 56, p. 12.) 331
- 25 octobre, Québec. Le même au même (n° 12). La capture et le renvoi en Europe des prêtres savoyards. (B. 56, p. 13.) 332
- 25 octobre, Québec. Le même au même (n° 13). A réglé la réclamation du capitaine Schalk. (B. 56, p. 14.) 334
Etat de la réclamation. 335
- 26 octobre, Québec. Haldimand à Townshend (n° 14). Renfermant copie d'une lettre à lord Keppell, et lui demandant d'appuyer la requête. (B. 56, p. 15). La lettre à Keppell, incluse, demandant avec instance la promotion des capitaines Chambers et Schank, se trouve dans B. 56, p. 208.) 337-338
- 26 octobre, Québec. Le même au même (n° 15). Les succès de Rodney dans les Antilles ont frustré les desseins de l'ennemi contre le Canada par mer. (B. 56, p. 16.) 341
- 26 octobre, Québec. Le même au même (personnelle). Que par suite des circonstances présentes, il a décidé de passer l'hiver au Canada. 343
- 28 octobre, Québec. Le même au même (n° 16). Arrivée des troupes allemandes de la convention. (B. 56, p. 18.) 346
- 28 octobre, Québec. Le même au même (n° 17). Estimations des présents sauvages. (B. 56, p. 19.) 350
Estimation des articles dont on a besoin. 352
- 28 octobre, Québec. Sir John Johnson à Haldimand. Qu'il avait soigneusement examiné les estimations sauvages qui sont inscrites sous un titre général. Les comptes des marchandises reçues ont été fournis aux examinateurs. Leur rapport, qui est inclus, indique qu'il y a eu une énorme surcharge. 358
- 28 octobre, Québec. Haldimand à Townshend (n° 18). Réquisition envoyée pour approvisionnements. (B. 55, p. 20.) 360
Les demandes (datées du 30 septembre) suivent. 361-367
- 28 octobre, Québec. Haldimand à Knox. Relativement aux présents des Sauvages et à l'examen de ceux envoyés. (B. 55, p. 25.) 376
- 7 novembre, Québec. Le même à la Trésorerie (n° 17). Les mesures prises pour contrôler les dépenses énormes dans les postes d'en haut. (B. 56, p. 39.) 389
- 8 novembre, Québec. Le même à Townshend (n° 19). Les renforts attendus de New-York. (B. 56, p. 30.) 381
- 9 novembre, Québec. Le même au même (n° 20). Les raisons du rappel de Sinclair. (B. 56, p. 32.) 386
- 11 novembre, Québec. Le même au même. Envoyant les transports avec des prisonniers de guerre. (B. 56, p. 34.) 396

1782. 26 novembre, Plymouth.	Le capitaine Worth au même. Expédiant les dépêches apportées par le navire "Assistance." Listes des boîtes de dépêches.	Page 347 349
------------------------------------	--	-----------------

CORRESPONDANCE AVEC LE GÉNÉRAL HALDIMAND—1783.

Q. 21.

1782. 21 mars, Londres.	Sir John Johnson à Haldimand. Sera probablement obligé d'attendre la mise à la voile de la flotte au commencement du mois prochain. (B. 115, p. 1.)	Page 330
30 juin, Québec.	Du Calvet à Shelburne et Fox. (La lettre est en français et datée "à l'Inquisition du tyran Haldimand aux Récollets.") Se plaint du traitement qu'il subit; déclare qu'il est ruiné de santé et de fortune, et nie avoir jamais été un traître, etc. Elle couvre 14 pages d'écriture serrée sur papier-ministre.	34
30 juin, Québec.	Du Calvet à Burke, datée comme ci-dessus et renfermant la lettre à Shelburne et Fox. (Une autre lettre à Burke, du 1er septembre, classée à sa place propre, voir aussi août et octobre).	49
31 juillet, Québec.	R. R. Bradley, pétition exposant les circonstances se rattachant au coup de feu tiré sur un matelot en mer, et demandant de subir son procès ainsi que le matelot qui tira le coup. (La lettre envoyant la pétition au procureur général pour obtenir son opinion se trouve dans B. 203, p. 78.)	6
31 juillet, Québec.	Monk, procureur général, son opinion sur la procédure légale à suivre dans le procès du capitaine Bradley, son second et son maître d'équipage pour avoir tué d'un coup de feu un matelot, en mer.	8
1er septembre, Québec.	Les dépositions dans cette cause. Du Calvet à Burke (en français). Envoie des copies de lettres écrites en juin, juillet et août dernier et demande son intervention.	12 à 25 51
1er septembre, Québec.	Le même à Shelburne et Fox (en français). Envoyant des copies des lettres précédentes. Suit la lettre du 19 août.	59 59
1er octobre, Québec.	Du Calvet aux ministres et secrétaires d'Etat (en français). Demande d'examiner son affaire et de prendre en considération ses représentations. N'a aucune idée de la cause de son emprisonnement, etc.	55
23 octobre, Niagara.	Dundas à Haldimand. DePeyster rapporte que tous les éclaireurs étaient revenus de Tuscarawas sans avoir vu l'ennemi. (B. 102, p. 208.)	30
26 octobre, New-York.	Carleton au même. L'expédition sous les ordres de Potter mise de côté. (B. 146, p. 47.) (Incluse dans Haldimand à Townshend (n° 27) du 14 février 1783.)	186
10 novembre, Québec.	Haldimand à Townshend (personnelle). Carleton écrit qu'il lui est impossible de venir au Canada cette année et tout à fait impossible qu'il y vienne jamais. Il a sacrifié ses sentiments à son devoir, mais on ne peut s'attendre à ce qu'après 4 ans de services honorables il serve volontairement sous un cadet. Sa pénible position, n'agissant comme commandant que jusqu'à ce qu'un officier plus jeune trouve commode de le déposer. Demande d'adopter durant l'hiver des mesures qui lui permettent de se prévaloir de son congé d'absence au printemps.	1
11 novembre, Québec.	Le même au même (n° 22). Relativement au procès du lieutenant Bradley pour avoir tué accidentellement un matelot en tirant un signal. (Mémoire daté du 31 juillet, inclus. Placé à sa date propre.)	4
13 novembre, Québec.	Haldimand à Townshend (n° 23.) Relativement aux traitements des commissaires pour avoir rempli les fonctions de juge en chef. (B. 56, p. 36.)	26

1782.
14 novembre,
Québec. Haldimand à Townshend (n° 24). Les rebelles ont abandonné l'idée d'attaquer le pays des Sauvages cet automne. (B. 56, p. 37.) Page 28
(Lettre incluse de Dundas, datée du 23 octobre, placée à sa date propre.)
- 5 décembre, Résolution du Congrès pour forcer les habitants du New-Hampshire (Vermont) qui ont expulsé certains sujets de New-York de leur faire une restitution. Les noms donnés comme ceux auxquels on devra faire restitution sont ceux de Timothy Church, Timothy Phelps, Henry Evans et William Shuttuck, outre les autres qui auraient pu être condamné au bannissement et à la confiscation. Que des mesures seront prises pour mettre en vigueur ce règlement et qu'on n'admette aucune autorité indépendante dans le district mentionné. Une copie sera transmise à "Thomas Chittendem, écrivain de Bennington, dans le district susdit, pour être communiquée au peuple de ce district." 213
- 16 décembre,
Niagara. Maclean à Haldimand. Transmet le discours des Sauvages des Six-Nations, avec sa réponse. (B. 102, p. 252.) 189
Le rapport des procédures au conseil des Sauvages, du 11 décembre. 192
1783.
22 janvier,
Londres. Réponse de Maclean le 12. 198
Edmund Burke à Townshend. Renfermant une lettre de Masères recommandant le cas de DuCalvet. 32
(Lettre de DuCalvet, datée du 20 juin 1782, placée à sa date propre.)
- janvier. Document intitulé "Extrait d'une lettre de C (dans une clé expédiée au secrétaire d'Etat)." Envoie une feuille volante (se rapportant probablement à la résolution du Congrès du 5 décembre). Le peuple du Vermont craint une invasion de la part du Congrès. (Dans D. 178, p. 50, la lettre est endossée par le général A.) 216
- 6 février,
Bromsgrove. Le comte de Plymouth à Townshend. Appuyant la demande du Rév. M. Guerry d'un congé d'absence et renfermant sa demande. 64
Pétition non datée du Rév. Lewis Guerry, nommé ministre de l'Eglise d'Angleterre dans la province de Québec, demandant la prolongation de son congé d'absence, parce qu'il n'y avait rien à faire pour lui pendant la guerre américaine.
- Incluse dans la lettre du comte de Plymouth. Guerry à Townshend. En substance la même chose que la pétition. La lettre se termine: "Le gouverneur de Québec approuve entièrement le prolongement de mon absence en Angleterre. Mes raisons pour désirer ce congé d'absence aussi longtemps d'avance paraîtront, je l'espère, satisfaisantes." 69
- 6 février,
Québec. Haldimand à sir John Johnson. Instructions sur la conduite à suivre pour s'attacher les Sauvages, etc. (B. 116, p. 8.) 146
Les instructions précises portant la même date. (B. 116, p. 1.) 160
Ordres permanents à observer aux divers postes dans le pays d'en haut.
- 14 février,
Québec. Haldimand à Townshend (n° 25). A remis en vigueur la charge de solliciteur général pour protéger les droits du domaine du roi. (B. 56, p. 46.) 100
- 14 février,
Québec. Le même au même (n° 26). La suspension de George Allsopp du Conseil législatif. (B. 56, p. 47.) 102
Inclus se trouve un extrait d'une lettre à Germain du 25 octobre 1780 (n° 68), déjà placée sous sa date au sujet d'Allsopp. 106
Aussi un extrait d'une lettre de Germain (n° 32) datée du 12 avril 1781. 109
- Autres documents relatifs à Allsopp. 110 à 145
- 14 février,
Québec. Haldimand à Townshend (n° 27). Au sujet de son congé d'absence. (B. 56, p. 50.) 181
- 14 février,
Québec. Le même au même (n° 28). Les négociations avec le Vermont. (B. 56, p. 53.) 205

- Extraits portant diverses dates, reçus de divers correspondants dans les colonies. Page 208
1783.
28 février, Whitehall. Townshend à Haldimand. Accusant réception de dépêches. La mise en liberté de Hay, Cazeau, DuCalvet et Pillon, coupables de lèse-majesté, recommandée mais non ordonnée. (B. 45, p. 66.) 72
- 1er avril, Niagara. Conclusion d'un discours prononcé dans un conseil tenu à Niagara avec les Six-Nations, adressée à sir John Johnson et transmise par le brigadier général Maclean. (Toutes les procédures, discours, etc., dont celui-ci fait partie, se trouvent dans B. 119, p. 175.) 224
- 10 avril, Whitehall. Lord North à Haldimand. Lui demandant de continuer à occuper sa charge dans Québec. (B. 45, p. 76.) 89
- 15 avril, Québec. Haldimand à Townshend (n° 29). L'expédition de Willet contre Oswégo abandonnée. (B. 56, p. 55.) 217
- 16 avril, Whitehall. North à Haldimand. Transports pour renvoyer en Europe les troupes étrangères. (B. 45, p. 95.) 92
- 16 avril, Whitehall. Le même à Riedesel. Instructions de renvoyer en Europe toutes les troupes étrangères. 94
- 18 avril, Whitehall. North à de Lossberg. En substance la même qu'à Riedesel, avec les changements nécessaires. 96
- 19 avril, Whitehall. Le même à Haldimand. Que des ordres ont été donnés de renvoyer les troupes étrangères en Europe. Le fils de Pownall aura un congé d'absence si on peut se dispenser de sa présence. 98
- 1er mai. Résolution du Congrès de communiquer aux Sauvages que les préliminaires de la paix ont été réglés, etc. (B. 103, p. 115.) 366
- 3 mai, Philadelphie. Le général Lincoln à De Peyster. Présente Douglas, envoyé pour traiter avec les Sauvages. (B. 103, p. 129.) 355
- 3 mai, Bureau de la guerre des Etats-Unis. Le même à Douglas, l'informant des termes de son message aux Sauvages. (B. 103, 124.) 361
- 7 mai, Québec. Haldimand à Townshend (n° 30). A reçu les préliminaires de paix. (B. 56, p. 58.) 220
- 18 mai, Niagara. Maclean à Haldimand. Fait rapport des sentiments des Sauvages relativement aux frontières. (B. 103, p. 175.) 244
- 21 mai, Québec. Traduction littérale d'un discours de Joseph Brant à Haldimand, au sujet des termes des articles préliminaires de paix, en tant qu'ils ont rapport aux Sauvages. 236
- 2 juin, Québec. Haldimand à North (n° 1). L'effet des préliminaires de paix sur l'esprit des Sauvages. (B. 36, p. 66.) 229
- 12 juin, Québec. Le même au même (n° 3). Recommande George Davison et Winslow pour remplir les vacances au conseil. (B. 56, p. 74.) 260
- 13 juin, Sorel. Riedesel au même. A reçu les ordres d'embarquer les troupes pour l'Europe. Sa gratitude de l'approbation de ses services par le roi. Avait fait des préparatifs et espère être prêt lorsque les transports arriveront. Répète sa recommandation du capitaine Willoc et du lieutenant Freeman. 225
- 14 juin, Québec. Haldimand au même (n° 2). Fait revenir les troupes étrangères de l'intérieur pour les embarquer. (B. 56, p. 70.) 254
- 19 juin, Québec. Le même au même (n° 4). Désire qu'on envoie des prêtres de la Savoie. (B. 56, p. 75.) 264
- 19 juin, Montréal. Extrait de lettres à Germain, datées du 14 septembre 1779, et du 25 octobre 1780, aussi d'une à Townshend, du 25 octobre 1782, au sujet des prêtres, déjà inscrites à leur date en entier. 268, 269, 273
- Sir John Johnson à Haldimand. Peut difficilement exprimer son étonnement au sujet des insinuations faites contre lui par Knox. (B. 115 p. 132.) 333

1783.	Haldimand à North (personnelle). Le congé d'absence à M. Pownall.	
20 juin, Québec.	(B. 56, p. 77.)	Page 275
25 juin, Québec.	Le même au même (n° 5). Recommandant la promotion du capitaine Chambers au grade de capitaine de haut bord.	(B. 56, p. 79.) 288
25 juin, Québec.	Le même à Keppell. Recommandant la promotion du capitaine Chambers.	(B. 56, p. 81.) 290
27 juin, Québec.	Le même à North (n° 6). A envoyé les deux prêtres français par le <i>Bull Dog</i> .	(B. 56, p. 80.) 292
7 juillet, Détroit.	De Peyster à Maclean, rapportant sa conférence avec Douglas et McCully, envoyés par les Congrès des Etats-Unis pour traiter avec les Sauvages.	(B. 103, p. 243.) 347
7 juillet.	Le même au même. Est heureux d'apprendre que Douglas et McCully se sont embarqués.	(B. 103, p. 246.) 350
12 juillet, Rivière Hudson.	Washington à Haldimand. Le Congrès des Etats-Unis lui a donné instruction d'entrer en arrangement avec le commandant en chef des forces britanniques relativement à la possession des postes.	(B. 175, p. 211.) 402
15 juillet, Québec.	Haldimand à North (N° 7). Parlant de nouveau des affaires ecclésiastiques.	(B. 56, p. 95.) 298
16 juillet, Niagara.	Ephraïm Douglas à Maclean. Lui demande d'exposer par écrit ses raisons pour ne pas lui permettre d'assembler les chefs sauvages.	(B. 193, p. 271.) 355
16 juillet, Niagara.	Maclean à Douglas. Donne les raisons pour ne pas permettre d'assembler les chefs sauvages.	(B. 103, p. 268.) 357
17 juillet, Québec.	Haldimand à Shelburne (n° 4). Double d'une lettre déjà inscrite à sa date relativement au Vermont.	262
17 juillet, Niagara.	Maclean à Haldimand. Renfermant des lettres de De Peyster relatives aux commissionnaires du Congrès.	(B. 103, p. 265.) 344
17 juillet, Détroit.	De Peyster à Maclean. Espère que les missionnaires du général Lincoln ont été envoyés en faisant le tour par Oswégo ou le lac Champlain.	(B. 103, p. 273.) 411
21 juillet, Québec.	Haldimand à North (n° 8). Les familles loyalistes ayant intention de s'établir près de Cataracoui, qui a été arpenté par le major Holland.	(B. 56, p. 99.) 304
26 juillet, Québec.	Riedesel au même. Présente le capitaine Cleve.	309
28 juillet, Québec.	Haldimand au même. M. Pownall porte des dépêches.	(B. 56, p. 107.) 311
29 juillet, Québec.	Le même à Riedesel. Le commandement des troupes allemandes lui sera dévolu (à Riedesel).	(B. 153, p. 132.) 320
30 juillet, Québec.	Le même aux lords du commerce. A autorisé une loterie pour prélever des fonds pour construire une prison à Montréal.	(B. 56, p. 108.) 312
30 juillet, Détroit.	Rapport d'un conseil tenu avec les Shawanese, sous la présidence de De Peyster.	(B. 103, p. 288.) 418
31 juillet, Québec.	Haldimand à North (n° 9). Transmet les procès-verbaux du Conseil législatif.	(B. 56, p. 110.) 307
31 juillet, Niagara.	Maclean à Willet. Envoyant copie d'une lettre de De Peyster relative à l'attaque faite par les Virginiens de Kentucky contre les Sauvages.	(B. 103, p. 297.) 409
31 juillet, Niagara.	Le même à Haldimand. Extrait avec la lettre de De Peyster relative à l'attaque des Virginiens contre les Sauvages. (La lettre de Maclean est donnée en entier dans B. 103, p. 293.)	414
— juillet,	Procès-verbaux de l'assemblée de sir John Johnson avec les Six-Nations à Niagara (p. 433) et avec les chefs et guerriers Sénécas et Tuscaroras, de Chenussio (p. 448), dans le mois de juillet. (La lettre les renfermant se trouve en entier dans B. 115, p. 138.)	435 à 456

- 1783
1er août,
Détroit. De Peyster à Maclean. Extrait ayant rapport à l'attaque des Virginiens contre les Sauvages. (La lettre en entier se trouve dans B. 103, p. 304.) Page 416
- 1er août,
Niagara. Maclean à Haldimand. A arrêté trois bateaux venant de Schenectady avec un chargement de rhum. (B. 103, p. 299.) 423
- 1er août,
Niagara. Lettre signée par les commerçants adressée à Maclean, faisant des remontrances sur ce qu'on permet aux commerçants des États-Unis de venir dans les postes d'en haut avec des marchandises. (B. 103, p. 307.) 428
- 2 août,
Québec. Haldimand à North. Embarquement des troupes. (B. 56, p. 111.) 315
- 2 août,
Québec. Ordre général. Remerciements aux troupes allemandes. (B. 84, p. 2.) 322
- 3 août,
Chambly. Steuben à Haldimand. Qu'il est en route pour Québec pour recevoir les postes, qui se trouvent dans les limites des États-Unis. (B. 175, p. 217.) 368
- 4 août,
Québec. Allsopp à North. Attire l'attention sur sa suspension de tous ses (à Allsopp) emplois, qu'il prétend être dû à ce qu'il a demandé les instructions du roi qui avaient été retenues, etc.; défend sa conduite et demande justice. 371
- 5 août,
Québec. Lettre à Germain, datée du 29 octobre 1780, incluse. 381
- 5 août,
Québec. Haldimand à North (n° 11). A envoyé les échantillons, les prix, etc., des marchandises sauvages, pour contrôler celles qui ont été fournies. (B. 56, p. 114.) 325
- 5 août,
Québec. Haldimand à la Trésorerie. Envoyant des échantillons et un rapport de l'examen des présents des Sauvages. (B. 56, p. 134.) 328
- 6 août,
Québec. Le même à North (n° 12). Quelques-uns des soldats étrangers restent dans la province. (B. 56, p. 121.) 336
- 6 août,
Québec. Le même au même (n° 13). Copies de la correspondance envoyée au sujet du messenger du Congrès aux Sauvages. (B. 56, p. 122.) 340
- 6 août,
Québec. Le même au même, par le lieutenant Houghton, avec des dépêches et des échantillons des présents sauvages. (B. 56, p. 124.) 338
- 6 août,
Québec. Le même à Steuben. Qu'il est en route vers la partie supérieure de la province. Le colonel Hope le conduira (Steuben) à Sorel, pour lui exempter la peine de venir à Québec. (B. 175, p. 219.) 370
- 8 août,
Whitehall. North à Haldimand. Arrangements pour l'effectif de paix. (B. 45, p. 115.) 279
- 11 août,
Sorel. Steuben au même. La réponse aux réquisitions faites au nom des États-Unis sont si décisives, qu'il est inutile de revenir sur le sujet (B. 175, p. 220.) 396
- 11 août,
Sorel. Haldimand à Washington. A reçu par Steuben la demande relative à la remise des postes, etc. (B. 175, p. 222.) 405
- 12 août,
Saint Jean. Le même à Steuben. Lui donnant, par écrit, en substance la même réponse que celle donnée verbalement. (B. 175, p. 225.) 399
- 20 août. Demande de laissez-passer de commerce avec les Sauvages depuis le commencement de la saison jusqu'à cette date. 408A., 408B.
- 20 août,
Québec. Haldimand à North (n° 14). Est revenu de l'Île aux Noix. (B. 56, p. 125.) 388
- 7 septembre,
Portsmouth. Riedesel au même. Est arrivé dans la matinée, s'étant séparé de la flotte dans la nuit du 18 au 19 du mois dernier. Envoie un état des troupes allemandes embarquées à Québec; ne croit pas que la flotte puisse se rassembler aux Downs avant huit ou dix jours. Attendra des ordres, puis se rendra à Deal pour attendre l'arrivée des transports. Le lieutenant Freeman, le porteur de la lettre, pourra donner de plus amples renseignements. 293
- Etat d'embarquement des troupes allemandes retournant en Europe dans 25 transports. Le rapport est daté de Québec, 2 août. 296

1783.
Pas de date. Du Calvet à Haldimand (en français). Intitulée: "Épître au général Haldimand." L'"épître" est publiée dans l'"Appel à la justice" (1784), à la page 43. Page 77
- Du Calvet. Épître dédicatoire à milord Sydney (en français). Publiée dans l'"Appel à la justice," p. 39. 84
- Etat des effets de campement délivrés par les magasins du quartier-maître général du Canada aux troupes de Hesse-Hanau, dans les années 1777-79-80 et 82. 323

GOUVERNEUR HALDIMAND.

PAPIERS RELATIFS AU COLONEL GUY JOHNSON, 1783.

Q. 22.

1783.
21 juin, Montréal. Adresse (en français) des citoyens de Montréal au sujet de deux prêtres français. Page 40
- 24 juin, Québec. Haldimand à Mézière et Adhémar, en réponse à l'adresse relative aux prêtres français. 48
- 30 juin, Montréal. Mézière et Adhémar à Haldimand (en français). Le remerciant de sa réponse au sujet de l'obtention de l'aide nécessaire au support de leur religion. 50
- 7 juillet, Chutes de l'Ohio. Discours du major Wall aux Shawanese lors de l'échange des prisonniers. (B. 116, p. 188.) 13
- 11 juillet, Montréal. Adhémar aux capitaines de milice (circulaire en français.) Qu'il a été décidé d'envoyer un ou deux représentants avec une pétition au roi, dans le but d'obtenir des prêtres d'Europe, et demandant de faire une collecte d'argent dans les paroisses pour payer ces dépenses. 54
- 18 août, Montréal. Le même et Delisle à Haldimand (en français). Qu'ils ont été choisis pour porter leur pétition au roi et demandant sa recommandation. 52
- 26 août au 8 septembre, 119, p. 220.) Journal et minutes des transactions avec les Sauvages à Sandusky. (B. 16
- 27 août, Québec. Haldimand à North (n° 15). Envoie des traductions des discours des Sauvages. (B. 56, p. 132.) 1
- 28 août, Québec. Le même à Adhémar (en français). Accuse réception de sa lettre du 18, mais ne peut exprimer aucune opinion sur la légalité de l'assemblée ou de la nomination de délégués pour se rendre à Londres avec la pétition. 56
- 4 septembre, Montréal. Adhémar et Delisle à Haldimand (en français). Faisant des excuses pour n'avoir pas envoyé plus tôt des copies de la pétition et du mémoire dont ils parlaient dans leur lettre précédente, qui montrera la nécessité où ils se trouvent d'obtenir des prêtres d'Europe. 58
- Pétition et mémoire. 62-64
- 8 septembre, Québec. Haldimand à Mabane (en français). Le chargeant, de concert avec Fraser et Williams, de faire une enquête et un rapport sur les procédures suivies pour choisir des députés chargés d'aller à Londres porter une pétition au roi afin de ramener des prêtres d'Europe. 73
- 14 septembre, Montréal. Mabane et Williams à Haldimand. Rapportent que les démarches faites par Adhémar en convoquant des assemblées et en adressant une circulaire aux capitaines de milice était irrégulière, mais qu'on croyait qu'il valait mieux ne pas remarquer cette irrégularité. 75
- La réponse de M. Gray, le shérif, datée du 4 septembre, est incluse. Qu'il n'a été donné aucune autorisation de tenir les assemblées convoquées par Adhémar, et que les magistrats ne lui ont pas demandé de les convoquer. 77

1783.
22 septembre,
à octobre.
- Papiers relatifs aux comptes de Taylor et Hosbyth et du colonel Guy Johnson. (Pour ces papiers, voir B. 110, diverses dates.) La première lettre dans ce volume (Q. 22) est datée du 24 octobre, renfermant les rapports, détails d'examen, etc. (B. 110, pp. 297 à 314.) Les lettres d'une date antérieure sont incluses comme faisant partie de la preuve. Pages 94 à 213
- septembre.
- A. McKee à sir John Johnson. La réunion des Nations à Sandusky a rendu de remarquables services. (B. 119, p. 237.) 37
- 6 octobre,
Québec.
- Haldimand à Adhémar et Delisle (en français). Que le fait de s'être arrogé la charge de représentants des Canadiens pour porter des pétitions au roi n'est ni légal ni convenable, La bienveillance du roi et du parlement devrait montrer que ni l'un ni l'autre n'a d'autre objet en vue que leur bonheur. 78
- 14 octobre,
Québec.
- Le même à North (n° 16). Rumeur de l'arrivée du "Bull Dog." (B. 56, p. 135). Post-scriptum relatif aux loyalistes, daté du 20, p. 142. 4-11
- 22 octobre,
Québec.
- Le même à Townshend. Présentant et recommandant Twiss. (B. 56, p. 145.) 82
- 23 octobre,
Québec.
- Le même au même (personnelle). Suggestions concernant la construction d'une citadelle à Montréal. (B. 59, p. 147.) 79
- 24 octobre,
Québec.
- Le même au même (personnelle). Les représentations du peuple du Vermont qu'il désire annexer au Canada. (B. 56, p. 149.) 85
- 2 novembre,
Québec.
- Le même au même (n° 17). Transmet les papiers et les rapports concernant un procès contre Taylor et Forsyth. (B. 56, p. 173.) 91

GOUVERNEUR HALDIMAND—1784.

Q. 23.

1783.
30 juillet,
Niagara.
- Les employés du département des Six-Nations, demandant de faire des provisions en leur faveur en vue de la réduction attendue. (B. 216, p. 57.) Page 37
- 23 octobre,
Québec.
- Mabane, Dunn et Williams. Demandant un traitement comme commissaires remplissant la charge de juge en chef. (Incluse dans la lettre d'Haldimand à North du 8 novembre, p. 23.) 25
- 29 octobre,
Québec.
- G. French à Haldimand. Journal d'exploration de l'Ottawa depuis Carillon jusqu'à la rivière Rideau, et depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'à sa source; de là, en descendant la Gananoque jusqu'au Saint-Laurent, près de Cataragoui, du 29 septembre au 14 octobre. (B. 169, p. 31.) 10
- 4 novembre,
Québec.
- Haldimand à North (n° 18). Présente M. Guyler, ex-maire d'Albany, un loyaliste. (B. 56, p. 165.) 1
- 4 novembre,
Québec.
- Le même au même (n° 19). Présente et recommande le brigadier général Maclean. (B. 56, p. 166.) 2
- 5 novembre,
Québec.
- Le même au même (n° 20). Il n'y a qu'une seule charge accordée par lettres patentes qui n'exige pas de résidence dans la province, celle de receveur général. (B. 56, p. 167.) 4
- 6 novembre,
Québec.
- Le même au même (n° 21). L'établissement projeté des loyalistes. (B. 56, p. 198.) 5
- 8 novembre,
Québec.
- Le même au même (n° 22). Recommandant avec instance la réclamation de traitement des commissaires pour avoir rempli la charge de juge en chef. (B. 57-2, p. 589.) 23
- 9 novembre,
Québec.
- Le même au même. Envoie des dépêches par le capitaine Le Maistre. (B. 57-2, p. 590.) 26
- 12 novembre,
Québec.
- Le même au même (n° 23). La nomination du colonel Hope comme Q. M. G., à l'occasion du départ du colonel Carleton. (B. 57-2, p. 590.) 27
- 12 novembre,
Québec.
- Le même au même. M. Fisher succédera au docteur Mabane en qualité de médecin de l'hôpital de Québec. (B. 57-2, p. 594.) 29

1783. 17 novembre, Québec.	Hladimand à North (n° 24). Avec dépêches. Plan de township pour les loyalistes près de Cataragoui. (B. 57-2, p. 593).	Page 30
	Le plan.	36a
	Liste des troupes provinciales au Canada.	36b
18 novembre, Québec.	Haldimand à North (n° 25). Dépêches reçues; ne peut licencier cette saison les troupes nommées. (B. 57-2, p. 594.)	32
18 novembre, Québec.	Le même au même (n° 26). L'absence prolongée de M. Cuthbert. (B. 57-2, p. 599.)	41
19 novembre, Québec.	Le même au même (n° 27). Demande de fixer un traitement pour sir John Johnson, en qualité de surintendant, etc., des affaires des Sauvages. (B. 57-2, p. 600.)	42
20 novembre, Québec.	Le même au même (n° 28). Désappointement de ne recevoir aucunes nouvelles des lords de la Trésorerie. (B. 57-2, p. 600.)	43
21 novembre, Québec.	Le même au même (n° 29). Les dispositions pour réduire l'effectif au pied de paix. (B. 57-2, p. 601.)	44
25 novembre, Québec.	Ordre général d'Haldimand, promulguant les ordres relatifs à la réduction des forces. (B. 84, p. 32.)	52
27 novembre, Québec.	Haldimand à North (n° 30). Les vues des Sauvages sur la cession de leurs terres aux Etats-Unis. (B. 57-2, p. 602.)	46
4 décembre, Montréal.	Sir John Johnson à Haldimand. (Envoie une liste des employés du département des Sauvages qui méritent l'attention. (B. 115, pp. 194, 195.)	100
	(La liste est le document n° 3, suivant la page 99. Voir la page suivante.)	
— décembre, Québec.	Listes des divers départements, en vue de la réduction. La liste générale des réductions (n° 1) indique une économie de £105 18s. 5d. par jour.	99

Détails des départements.

1. Relevé des réductions.
2. Quartier-maître général.
3. Sauvages, Niagara.
4. Intendant général des casernes.
- Commissariat, postes d'en haut (non numéroté).
5. do dans les parties inférieures du Canada.
6. Génie, Québec.
7. Département naval.
8. Sauvages, avant la rébellion.
9. do pour les Sept Nations du Canada.
10. do à Détroit.
11. do pour les Six-Nations à Niagara.

Les nos 9, 10 et 11 indiquent le personnel durant la rébellion. (Les listes suivent la p. 99 et sont numérotées comme ci-dessus, mais ne sont pas paginées.)

1784. 8 janvier, Québec.	Haldimand à North (n° 31). Les services de sir John Johnson. (B. 56, p. 203.) Un document inclus est inscrit à sa date, 4 décembre; les autres sont les listes ci-dessus données.	95
— janvier, Schenectady.	Discours de Schuyler à la députation des Sauvages des Six-Nations. (B. 119, p. 249.)	128
22 février, Philadelphie.	Luzerne à Haldimand (en français). Qu'il désire venir au Canada pour voir les chutes Niagara, etc. (B. 175, p. 247.)	149
4 mars, Québec.	Haldimand à North. Transmet les ordonnances auxquelles il a refusé son assentiment. (B. 56, p. 236.)	109
	Suivent les ordonnances, y compris une sur la police de 1727. 111 à 123	
17 mars, Niagara.	Butler à sir John Johnson. Inclut une copie du discours de Schuyler, du traité définitif et du procès-verbal d'une assemblée des Sauvages. (B. 119, p. 263.)	145

1784.
18 mars,
Londres. Le duc de Richmond à Sydney. Twiss rapporte qu'il y a à Québec une plus grande quantité de bois de construction qu'il n'est nécessaire pour les ouvrages. Le général Green fait rapport de la quantité qu'on pourrait employer, et Sa Grâce recommande de s'assurer de transports pour la quantité mentionnée dans l'état ci-inclus. Page 72
- Etats mentionnés pour la Tour, pour Woolwich et pour Gibraltar. 74-75
- 22 mars,
Québec. Discours du gouverneur à l'ouverture du Conseil législatif. 152
- Suivi de l'adresse et de la réponse. 155
- 8 avril,
Whitehall. Sydney à Haldimand. Approuve sa condition au sujet des prêtres français qu'on a essayé d'introduire dans le Séminaire. (B. 45, p. 129.) 55
- 10 avril,
Whitehall. Le même au même. Le roi lui accorde la permission de venir en Angleterre. (B. 45, p. 138.) 69
- 12 avril,
Québec. Haldimand à Luzerne (en français). Que vue l'état des sentiments parmi les Sauvages, ne peut lui conseiller d'entreprendre son voyage projeté au Canada. (B. 175, p. 258.) 150
- 14 avril,
Whitehall. Sydney à Haldimand. L'excédant de bois à Québec peut être envoyé à Gibraltar. (B. 45, p. 140.) 71
- 15 avril,
Arlington. Chittenden à Haldimand. Demandant qu'on lui donne avis lorsqu'on aura évacué Loyal Blockhouse. (B. 175, p. 268.) 170
- 23 avril,
Londres. Pierre DuCalvet à Sydney (en français). Cette lettre est publiée dans l'"Appel à la Justice", dans lequel elle occupe 10 pages imprimées, commençant à la page 29. 76
- 26 avril,
Québec. Haldimand à North (n° 32). A hâte de recevoir des instructions au sujet de l'évacuation des postes d'en haut. (B. 56, p. 208.) 124
- 29 avril,
Québec. Adresse du Conseil législatif à Son Excellence lors de la prorogation de la session, avec la réponse. 158
- 29 avril,
Québec. Minutes du Conseil sur les affaires d'Etat, depuis le 31 mai 1783 jusqu'à cette date. 181 à 320
- 6 mai,
Québec. Haldimand aux lords du commerce. Minutes du Conseil envoyées. L'opportunité de ne pas convoquer le Conseil législatif pour abroger les ordonnances pour empêcher l'exportation de blé, etc., justifiée. (B. 56, p. 220.) 321
- 12 mai,
Québec. Le même à North (n° 33). Arrivée du colonel Fish, pour traiter de l'évacuation des postes. (B. 56, p. 214.) 161
- Lettre de George Clinton, gouverneur de New-York, présentant le colonel Fish, datée du 19 mars. 166
- Réponse d'Haldimand, datée du 10 mai. Qu'il n'avait reçu aucune instruction au sujet des postes. 168
- 22 mai,
Niagara. Assemblée tenue à Niagara avec les Sauvages Mississaugas, accompagnés des chefs et guerriers des Six-Nations, des Delawares, etc. Les Mississaugas conviennent de vendre les terres qui leur appartiennent entre les lacs Ontario, Huron et Erié, dont on leur a demandé de disposer. Ils disent : " Nous, les Mississaugas, ne sommes pas les propriétaires de toutes les terres situées entre les trois lacs, mais nous avons convenu et nous consentons à transférer nos droits de sol et de propriété au roi notre père, pour l'usage de son peuple et de nos frères des Six-Nations, à partir de la tête du lac Ontario, ou du creek Waghguata jusqu'à la rivière La Touche, puis en descendant la rivière jusqu'à ce qu'une ligne allant vers le sud atteigne l'embouchure du creek Cat-Fish, sur le lac Erié." Butler se déclara satisfait de cela. 349
- 29 mai,
Londres. Le comte Adhémar à Howe. Demande des renseignements sur François E. Guigbord, une recrue qui partit de Paris pour le Canada en 1759. (Voir Sydney à Haldimand, 4 juin, B. 45, p. 159.) 89
- 31 mai,
Londres. Nomination d'Abraham Cuyler comme agent pour solliciter des terres dans le Cap-Breton pour un établissement. La liste des chefs de partis

1784.	de loyalistes est donnée, les familles étant au nombre de 630, représentant 3,150 âmes. (La liste se trouve dans B. 168, p. 113.)	Page 91
	Deux listes d'articles dont on a besoin pour établir les familles dans l'île.	93-94
4 juin, Whitehall.	Sydney à Haldimand, avec une lettre du comte Adhémar au sujet de François Guigbord. (B. 45, p. 159.)	101
6 juin, Village Loyal.	Procès-verbal du conseil tenu au village Loyal par les chefs et guerriers des Sauvages des Six-Nations, en conséquence d'un message reçu du gouverneur Clinton.	343
	Le message, daté du 12 avril. (Voir aussi B. 175, p. 260 à 267.)	339
7 juin, Whitehall.	Sydney à Haldimand. Avec pétition de Cuyler et autres loyalistes pour obtenir des concessions de terres dans le Cap-Breton. (B. 45, p. 167.)	102
8 juin, Whitehall.	Le même au même. Congé d'absence à sir John Johnson. (B. 45, p. 172.)	104
14 juin, Whitehall.	Le même au même. Envoie une pétition de Robin, Pipon et Cie, au sujet des pertes qu'ils ont subies dans leurs pêches.	106
29 juin, Québec.	Haldimand à Sydney. Minutes du conseil transmises. Est heureux qu'on approuve sa conduite au sujet des prêtres français. (B. 56, p. 237.)	171
30 juin, Québec.	Le même au même. Se prévaut de son congé d'absence. (B. 54, p. 244.)	325
7 juillet, Whitehall.	Sydney à Haldimand. Enquête sur le cas du solliciteur général Williams. (B. 45, p. 174.)	107
16 juillet, Québec.	Haldimand à Sydney. Arrivée du lieutenant-colonel Hull, relativement à l'évacuation des postes d'en haut. (B. 56, p. 248.)	329
	Suit la correspondance avec les autorités des Etats-Unis sur ce sujet.	332 à 338
— juillet, Montréal.	Relevé général des hommes, femmes et enfants établis dans les nouveaux townships sur le fleuve Saint-Laurent, commençant au n° 1, sur le lac Saint-François, et en remontant. (B. 168, p. 42.)	348
2 août, Whitehall.	Sydney à Haldimand. Au sujet des ordonnances. (B. 45, p. 176.)	327
13 août, Québec.	Haldimand à Sydney. On n'a pas encore fait d'enquête sur les comptes du lieutenant-gouverneur Sinclair à cause de l'état de sa santé. (B. 56, p. 273.)	353
16 août, Québec.	Le même au même. Accusant réception des traités de paix. (B. 56, p. 275.)	355
31 août Québec.	Le même à Montgolfier (en français.) Au sujet de la mission d'Adhémar et de Delisle; des prêtres seront amenés d'Europe.	374
1er septembre, Québec.	Le même à Sydney. Dépêches envoyées par lord Belhaven. (B. 56, p. 279.)	356
15 septembre, Montréal.	Montgolfier à Haldimand (en français). Remerciements pour ses attentions. (B. 75-2, p. 181.)	375
23 septembre, Québec.	Hamilton au même. Demande des instructions en vue de son prochain départ (à Haldimand).	392
24 septembre, Québec.	Haldimand à Hamilton. Que des instructions complètes seront données avant qu'il (Haldimand) quitte le gouvernement.	394
30 septembre, Québec.	Le même à Sydney. Accusant réception du traité définitif de paix. (B. 56, p. 291.)	357
2 octobre, Québec.	Le même au même. Accusant réception des instructions à communiquer. (B. 56, p. 292.)	358
2 octobre, Québec.	Le même au même. Désire vivement avoir des instructions avant de partir. (B. 56, p. 294.)	359
3 octobre, Québec.	Le même au même. Reconnaisant les concessions de terres aux loyalistes dans le Cap-Breton. (B. 56, p. 293.)	361

1784.
4 octobre, Québec. Haldimand à Sydney. Donnant les raisons de son manque de confiance dans le procureur général. (B. 56, p. 299.) Page 362
- 4 octobre, Québec. Hugh Finlay à Nepean. A reçu une lettre du gouverneur Skene que les nouvelles qu'il (Finlay) avait envoyées avaient été agréables; ses raisons pour écrire. Haldimand n'a pas encore donné d'instructions à Hamilton, bien qu'il doive partir bientôt, et que ces instructions permettraient à Hamilton d'obtenir des renseignements qui seraient utiles pour le service du roi. Mabane est la seule personne en qui Haldimand ait confiance. Expose quelle a été sa conduite (à Finlay) dans le conseil. 438
- 5 octobre, Québec. Haldimand à Sydney. Décès de Saint-Luc LaCorne; recommande M. René Amable de Boucherville comme son successeur. (B. 56, p. 298.) 365
- 6 octobre, Québec. Le même au même. Envoie des états descriptifs des officiers des corps provinciaux. (B. 56, p. 313.) 367
- 6 octobre, Québec. Suivant les états.
- 6 octobre, Québec. Haldimand à Sydney. Ne peut obtenir aucun renseignement sur F. E. Guigbord. (B. 56, p. 314.) 368
- 6 octobre, Québec. Le même au même. Présente sir John Johnson. (B. 56, p. 315.) 369
- 11 octobre, Québec. Le même au même. Au sujet des ecclésiastiques. (B. 28, p. 10.) 370
- 21 octobre, Québec. Hamilton à Haldimand. Renouvelant sa demande d'instructions, et incluant des questions au sujet du gouvernement. 395
- 22 octobre, Québec. Liste de documents, instructions, etc., qu'il désire avoir. 397
- 22 octobre, Québec. Hamilton à Sydney. Demande la protection de Sa Seigneurie, et d'obtenir des instructions complètes sur la ligne de conduite qu'il devra suivre, en vue du départ prochain d'Haldimand. 389
- 22 octobre, Québec. Mathews à Hamilton. Que lui et Genevay ont été employés aussi constamment que les affaires courantes du bureau le permettaient, à préparer les documents dont il (Hamilton) a besoin pour sa gouverne. 401
- 22 octobre, Québec. Finlay à Nepean. Indifférence des Canadiens français pour une Chambre d'Assemblée. Supériorité des femmes sur les hommes en fait d'éducation; utilité des Sœurs grises sous ce rapport. On pense à la nécessité de l'instruction devant une Chambre d'Assemblée. Désir qu'ont d'une Chambre d'Assemblée les sujets de naissance; précautions (détaillées) à prendre avant d'accorder cela, mais on devrait l'accorder lorsque la population y aura été préparée par l'instruction et qu'elle le demandera. L'aversion des Canadiens français pour la taxe est telle que s'il était constitué une Chambre d'Assemblée et qu'elle imposât des taxes, ils se regarderaient comme opprimés et voudraient se réfugier dans le sein de la Confédération américaine, n'ayant pas assez de lumières pour prévoir les fâcheuses conséquences de l'union; et les ennemis du gouvernement profiteraient du mécontentement pour entretenir la haine. Refus du Conseil législatif d'accorder des jurys; arguments pour et contre les jurys dans les cours. Croit que les jurés devraient être payés. 441
- 24 octobre, Québec. Haldimand à Sydney. La visite du marquis de Lafayette. (B 58, p. 14.) 377
- 25 octobre, Québec. Haldimand à Sydney. Inclus copie du bail accordé en 1762 pour la traite avec les Sauvages dans les postes du roi (B 58, p. 17). 381
- 15 décembre, Whitehall. Suit la copie du bail. 384
- Sydney au gouverneur de Québec. A la prière du chargé d'affaires français, M. de Barthélemy, la concession de M. Favry de Chantelou sera enregistrée au nom de son neveu, le comte de Raudin, pourvu qu'il ne puisse être fait mauvais usage de la permission. 402
- Pièces relatives aux demandes d'indemnité de Cuthbert pour dommage fait à l'île Raudin, qu'il revendique comme sa propriété, et sur laquelle il se plaint qu'il a été illégalement coupé du bois. 404 à 437

GOUVERNEUR HALDIMAND—LIEUTENANT-GOUVERNEUR HAMILTON—1785.

Q. 24—1.

1784.
26 juillet,
Québec. Permission autorisant le brick "Nancy," de Philadelphie, à faire sa déclaration en douane et à décharger sa cargaison. Page 63
- 13 septembre,
Montréal. St-Léger à Sydney. Remercie Sa Seigneurie de ses bons offices, et demande une commission d'enseigne pour son fils. 20
- 19 octobre,
Québec. Le même au même. Insuffisance de sa solde et de ses appointements pour faire face au grand surcroît de dépense résultant du fait que le commandement lui est échu au départ d'Haldimand. 22
- 20 octobre,
Détroit. Hay à Haldimand. A reçu lettre concernant l'établissement projeté à l'embouchure de la rivière Détroit, et exigeant un rapport dans le cas où les Sauvages le demanderaient; ils ne l'ont pas fait. Fera tout son possible pour aider aux soldats licenciés et aux loyalistes qui désirent s'établir, mais ne sait pas quelle étendue de terrain allouer à chacun, ni ne connaît les règlements devant leur être appliqués. Les outils pour le défrichement et la construction seront sans doute distribués par Caldwell. Avait envoyé la liste des loyalistes présents le 2 septembre, avec les noms des personnes voisines du Fort Pitt, qui désiraient se réfugier au poste. Il est, depuis, arrivé d'autres loyalistes et 20 personnes de Fort Pitt qui demandent des terres; envoie liste de ces gens et d'autres qui n'ont pas pris les armes contre leur souverain et qui désirent venir ici. Leur condition et leurs intentions. Un quaker dit que des milliers de personnes de sa communion viendraient si on les assurait qu'elles seront protégées. Décrit l'endroit où il devrait être élevé un fort. Négociations avec les Sauvages pour de nouvelles terres. 51
- 8 novembre,
Québec. Haldimand à Sydney. Arrivée de deux chefs mohawks du fort Stanwix, qui rapportent la harangue de Lafayette aux délégués des Six-Nations, dans laquelle il les a assurés de l'amitié que leur porte le roi des Français. Les commissaires des Etats-Unis ont demandé la remise des prisonniers et une concession de terre pour établir les soldats licenciés. Les délégués sauvages ont répondu à Lafayette qu'ils ont agi de concert avec le roi d'Angleterre, ainsi que les traités les obligeaient de le faire, et que le roi de France n'aurait pas dû intervenir. Aux Américains les délégués ont répondu qu'ils avaient déjà relâché les prisonniers et qu'ils parleraient aux autres Sauvages de la proposition au sujet de terres. Croit qu'il n'est pas probable que la tranquillité du haut pays soit troublée. 17
- 10 novembre,
Québec. Le même au même. Présentant le major Jessup. 60
- 10 novembre,
Québec. Thomas Ainslie au même. Envoie tableau des exportations de Québec pour les quatre dernières années. 61
- 14 novembre,
Québec. Les états sont pour 1780, 1781, 1782 et 1783, avec une note portant qu'en 1784 les nouveaux colons de Gaspé et de la Baie des Chaleurs ont exporté 25,000 quintaux de morue sèche. 62
- 14 novembre,
Québec. Lettres d'instructions que Haldimand a laissées à St-Léger en lui transférant le commandement des troupes de la province de Québec. (Voir B. 221, où se trouve un résumé de ces instructions, etc.) 125
- 14 novembre,
Québec. Haldimand à Hamilton. Envoie les instructions de Sa Majesté. (B. 221, p. 54.) 164
- 14 novembre,
Québec. Le même au même. Envoie liste de documents moins importants, avec explication des instructions. (B. 221, p. 60.) 168
- Liste de pièces. 172

- 1784
14 novembre, Québec. Haldimand à Hamilton. Lorsque ce sera nécessaire il pourra y avoir échange d'idées avec l'officier commandant. (B. 221, p. 63.) Page 171
- 16 novembre, Québec. Etat des troupes dans le haut et le bas de la province de Québec. 161
- 18 novembre, Montréal. P. Langan à Hamilton. Envoie un résumé des délibérations de la conférence des Caughnawagas avec Lafayette au village d'Onéida, et avec les commissaires du Congrès. (Voir lettre d'Haldimand à Sydney, en date du 8 novembre, à la page 17 de ce volume, les harangues de Lafayette et des commissaires étant en substance les mêmes que celles aux Mohawks, au fort Stanwix. 47
- 24 novembre, Québec. Pétition des anciens et des nouveaux sujets de Québec au roi, demandant une constitution libre, et qu'il soit pourvu aux objets suivants: 1. Chambre de représentants ou Assemblée. 2. Un Conseil de pas moins de 30 membres. 3. Maintien des lois criminelles d'Angleterre. 4. Maintien des anciennes lois du pays concernant la propriété foncière, le régime dotal, les successions et le douaire. 5. Application à la province des lois commerciales d'Angleterre. 6. Introduction de l'acte d'*Habeas Corpus* dans la constitution. 7. Jurys facultatifs. 8. Election des shérifs par l'Assemblée. 9, 10. Qu'aucun fonctionnaire ne sera nommé ni aucun emploi nouveau créé par le gouverneur, si ce n'est de l'avis du Conseil. 11. Que toutes les charges de confiance seront remplies par le titulaire en chef, excepté dans le cas d'une absence qui ne devra pas durer plus de 12 mois, et pour laquelle congé ne sera pas donné sans l'avis du Conseil. 12, 13. Juges, comment ils seront nommés et de quelle manière il sera interjeté appel. 14. Pouvoir à l'Assemblée d'imposer des taxes pour payer les dépenses du gouvernement civil. (Tous les noms des pétitionnaires sont donnés.) 1
- 24 novembre, Québec. L'évêque Briand à Hamilton (en français). Donne avis qu'il est décidé à résigner sa charge, à cause d'une maladie incurable, et de la transmettre au digne coadjuteur que lui a donné le roi, et qu'il a consacré il y a douze ans, avec la permission de M. Cramahé, alors lieutenant-gouverneur. Pendant 20 ans il a maintenu les gens de son diocèse dans la fidélité, et leur a prêché qu'ils ne pouvaient être ni chrétiens ni vrais catholiques s'ils n'étaient pas fidèles à leurs serments et soumis aux autorités que la Providence avait commises à leur direction. Il recommande qu'il soit nommé un coadjuteur à son successeur, qui est dans sa 75e année; autrement il y aurait danger de perdre les deux—idée qui épouvante son troupeau. Recommande cela comme la dernière et plus importante affaire dont le succès puisse l'intéresser. 29
- 25 novembre, Québec. Hamilton à l'évêque Briand (en français). Le chagrin qu'il éprouve de la cause de sa démission d'une charge que Sa Grandeur a si bien remplie, et le regret avec lequel toute la province apprendra la nouvelle de sa retraite. Transmettra immédiatement la lettre de Sa Grandeur au secrétaire d'Etat et communiquera la réponse. 32
- 29 novembre, Québec. Extrait de la lettre de démission (en français) de l'évêque Briand. 34
- 29 novembre, Montréal. Langan à Hamilton. A envoyé à St-Léger copie de sa lettre du 18. Envoie extrait d'une lettre de John Dease, datée le 13 à Niagara, contenant nouvelle apportée par le capitaine Aaron (le Mohawk) de la situation désagréable des Sauvages au fort Stanwix; menaces des commissaires de prendre en otage les principaux chefs. Le gouverneur de New-York est parti mécontent, parce que les commissaires n'ont pas voulu lui permettre d'intervenir, et qu'ils menaient tout haut la main. 49
- 30 novembre, Québec. Extrait de l'élection et nomination (en français) de M. Hubert à la charge de coadjuteur de M. Desglys. 35-42

1784.
— novembre, Québec. Liste de documents civils laissés entre les mains du lieutenant-gouverneur Hamilton. Page 105
- novembre, Québec. Liste des soldats licenciés et des loyalistes établis sur les terres du roi dans la province de Québec. (B. 221, p. 52.) 163
(Les chiffres seulement sont donnés, non les noms.)
- 1er décembre, Québec. Recommandation (en français), signée par Mgr Gravé, vicaire général, M. Bédard, supérieur, et autres prêtres du séminaire, Augustin Louis de Glapion, ancien supérieur des jésuites en Canada, par différents curés et par des laïques, aussi (en anglais) par les membres du Conseil législatif, en faveur de M. Hubert. 37-39
- 2 décembre, Québec. Hamilton à Sydney (n° 1). Après avoir écrit qu'il n'avait pas reçu d'instructions, Mathews lui a apporté une pleine valise de papiers qu'il avait examinés et pour lesquels il avait donné reçu. Assemblée du Conseil; départ d'Haldimand. Son inexpérience; comment il avait transmis des documents. 24
- 2 décembre, Québec. Le même au même. L'évêque Briand veut donner sa démission, pour les raisons énoncées; et un certificat attesté de sa résignation a été laissé par le coadjuteur, M. d'Esclis et M. Gravé. Il a été convoqué une assemblée du Conseil, et l'affaire lui a été soumise. Demande à Sa Majesté de permettre que M. Hubert remplisse les fonctions de coadjuteur, afin qu'il puisse recevoir son titre sous le grand sceau de la province. 27
- 2 décembre, Québec. Procès-verbal du Conseil, portant au verso: "Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil relative à la démission de M. Briand, évêque de Québec. 40
- 2 décembre, Québec. Hamilton à Sydney. Envoie deux lettres de Lagan sur les affaires sauvages; enverra tous les renseignements sur ce point, bien qu'Haldimand lui ait dit que les choses relatives aux Sauvages ne le regardaient pas. Sir John Johnson, qui est à Londres, est celui qui peut le mieux le renseigner sur les lettres de Lagan. S'efforcera d'empêcher Lafayette de nouer des relations dans ce pays. Envoie lettre de Hay, gouverneur de Détroit, dont Haldimand, qui est à Londres, peut donner une explication. A néanmoins recommandé Hay pour encourager les gens recommandés par McKee. Il est à désirer que les quakers soient placés loin des postes qui pourraient devenir le théâtre de luttes. A envoyé à Hay un extrait de la lettre de lord North, en date du 24 juillet 1783, à titre de règle de conduite. (Voir B. 45, p. 103.) 43
- 11 décembre, Québec. William Beil. Demande la permission d'apporter par mer ce qu'il pourra réaliser de ses biens en ceux des produits des Etats-Unis qui sont admis en douane dans les ports de la Grande-Bretagne. 267
Les 23 et 24 décembre cette pétition a été prise en considération et repoussée. 268
- 14 décembre, Montréal. Hazleton Spencer, Oliver Church et John Dusenbery demandent des laissez-passer pour aller aux colonies régler leurs affaires personnelles, et revenir avec ce qu'ils pourront recueillir de leurs biens. 267
- décembre. Pétition à sir John Johnson, de la part des officiers et soldats de l'ancien corps des *Loyal Rangers*, maintenant habitants de la seigneurie royale n° 2, en amont de Cataracoui. La pétition expose qu'ils ont été licenciés sans demi-solde ni indemnité; insuffisance de la quantité de vivres allouée; demandant de l'aide pour se procurer un peu de bétail, etc., ainsi qu'une concession de terres devant être tenues d'après le même mode que dans les autres colonies, de l'aide pour établir une école, et la demi-solde pour les officiers. 262
- Pas de date. Remarques, en date du 23 janvier 1785, sur la pétition. 265
Récapitulation du recensement de la province de Québec, avec tableaux distincts. 176 à 179

1785.
1er janvier,
Québec. Etat et dépense du département de la marine dans la province de Québec. Page 162
- 9 janvier,
Québec. Hamilton à Sydney (n° 2). Transmet une pétition des habitants de la colonie au roi, demandant une Chambre d'Assemblée. A entendu dire qu'il doit être envoyé une contre-pétition. Il n'est pas à sa connaissance que les différences d'opinion aient produit de la confusion dans la province. 232
Suivent pétition et réponse. 233
- 17 janvier,
Québec. Calcul, par John Collins, de la quantité de grain et de semence nécessaire pour l'usage des royalistes établis en amont de Lachine. 271
- 23 janvier,
Québec. Hamilton à Sydney (n° 3). Envoie papiers par voie d'Halifax; opportunité d'ouvrir cette route; transmet rapport de Finlay sur le sujet. A été obligé de se procurer copie des instructions laissées à Saint-Léger; il aurait été mieux en mesure d'agir s'il les avait vues avant le départ d'Haldimand. St-Léger a dû partir d'ici le 18 novembre à cause du mauvais état de sa santé. Remarques sur la position des loyalistes; demande que la loi soit modifiée de manière à permettre l'entrée des navires appartenant aux loyalistes. Avait donné plus de blé de semence et une quantité de médicaments et employé en outre un médecin. Renvoie Sa Seigneurie au major Ross pour ce qui est de l'opportunité de ces mesures, et à sir John Johnson quant aux renseignements sur les Sauvages du voisinage de Détroit. Il pourrait être à propos de se préparer à des empiètements de la part des Américains sur les Miamis, les Sanduskys, les Hurons, les Shawanese, les Delawares, et même les Wabash. 258
- 23 janvier,
Québec. Questions du lieutenant-gouverneur Hamilton au général Haldimand, en date du 21 octobre 1784, avec observations postérieures, en date de ce jour. 261a
- 5 février,
New-York, James Monroe à Brant. En réponse à la lettre de Brant, explique que les otages (Aaron Hill et autres) ont seulement été gardés, conformément à une ancienne coutume, jusqu'à la remise des prisonniers. Sa confiance dans les Sauvages: "entre les Sauvages et les Etats-Unis je n'exigerai d'autre engagement que leur parole réciproque." Demande à Brant s'il ne vaut pas mieux pour les Sauvages de s'allier aux Etats-Unis plutôt qu'à une puissance européenne. 227
- 7 février,
Londres. Haldimand à Sydney. A la demande de sir John Johnson, il envoie un aperçu des besoins en fait de cadeaux pour les Sauvages et d'instruments aratoires pour les loyalistes établis sur les terres de la Couronne. 56
Suit l'aperçu en question. 57-59
- 14 février,
Québec. Hamilton à Sydney. A fait publier l'acte renonçant au droit de taxation dans les colonies. Envoie pétition des loyalistes établis sur la baie de Missisquoi, avec remarques sur les règlements d'Haldimand, portant qu'il ne devrait pas être alloué de vivres à ceux qui sont établis dans les seigneuries particulières. 184
- 14 février,
Québec. Pétition signée par Christopher Wehr et autres. 187
St-Léger à Sydney (n° 1). Il croit de son devoir d'écrire chaque fois que l'occasion s'en présente. Il a obéi aux instructions et observé la plus stricte économie. La quantité inaccoutumée de fourrures provenant du haut pays a ravivé la jalousie et l'avidité des Etats d'Amérique, et a accru son désir de partager ce commerce. Conjectures sur le moyen qu'ils peuvent prendre pour s'emparer des postes par la ruse ou la violence. Mesures prises pour parer à l'une comme à l'autre, bien qu'il n'ait rien vu de nature à le porter à croire qu'il serait jugé prudent d'adopter l'un ou l'autre moyen; et il y a dans leurs conseils des hommes sages qui ne risqueraient pas l'effet qu'une violation de traité aurait sur l'esprit des puissances européennes. La nécessité dans laquelle se trouve le Congrès de concilier les Sauvages et l'inexécution des conventions doivent montrer

1785.

aux Américains qu'ils ne peuvent espérer aucun transfert des postes, si ce n'est sur l'ordre spécial du roi, auquel il obéira lorsqu'il le recevra. Attend des vivres de bonne heure, au printemps, pour nourrir les troupes, les loyalistes et les Sauvages. Remarques au sujet des deux dernières classes; misère parmi les loyalistes, dont le nombre a beaucoup augmenté depuis que le recensement a été fait par Haldimand. En matières civiles il s'implante rapidement parmi les Canadiens un esprit d'innovation qui exigera une prompte et décisive détermination sur la future conduite à observer à l'égard de ce pays, attendu que d'anciens sujets entretiennent l'esprit de désobéissance pour leurs propres fins. Espère que cela n'est pas rendu au point de gêner le transport vers le haut pays. Le major Ross, qui porte cette lettre, peut donner d'amples renseignements sur la situation des affaires. Page 191

3 mars,
Londres.

Haldimand au même. Demandant avec instance que l'on continue à distribuer des vivres aux colons loyalistes, qui ne peuvent pas tirer leur subsistance de leurs terres cette année. Envoie résumé du nombre de ceux à qui il devrait être accordé un supplément de vivres. 64

Nombre des loyalistes établis sur des terres de la Couronne dans Québec, avec aperçu des besoins en fait de vivres. 66

10 mars,
Londres.

Haldimand à Sydney. Renouvelle sa recommandation d'accorder le bail des postes du roi à Alexander et George Davison, en en laissant une part à MM. Dunn et Baby—les deux Davison devant avoir un tiers chacun, et Dunn et Baby devant se partager l'autre tiers entre eux. 67

10 mars,
Québec.

Hamilton au même. A pris des mesures pour s'assurer de la possibilité d'établir un portage entre Cataracoui et le lac Huron. Avantages du projet, dont l'auteur est Rocheblave, qui sollicite la concession du terrain du portage dans le cas où il serait établi. Le nombre des loyalistes qui s'en viennent dans la province; on peut en attendre des milliers cette année. 242

15 mars,
Whitehall.

Sydney à Hamilton. Préparer le bail des postes du roi, dont les deux tiers aux Davisons et un tiers à Dunn et Baby, et instructions alternatives dans le cas où l'un ou l'autre ou l'un et l'autre des deux derniers n'accepterait pas le bail. 69

5 avril,
Québec.

Hamilton à Sydney. Probabilité d'une affluence de loyalistes; désire des instructions quant à la distribution des vivres; combien de temps dureront ceux qui sont en magasin. Vu que les loyalistes sont disséminés il a dû faire certaines nominations. (Les noms des personnes nommées sont donnés.) 244

7 avril,
Québec.

Le même au même. Conjectures sur l'effet qu'aura l'affluence des Américains sur les bords de l'Ohio; ruine du commerce de fourrures, etc. La fertilité du sol forcera les colons à chercher un marché; les marchands anglais feront des arrangements avec eux, et la pelleterie sera monopolisée par les commerçants canadiens et de la Baie d'Hudson. Avec cet objet en vue il a fait faire une étude de la communication entre Montréal et le lac Huron mentionnée dans sa lettre (p. 242); partie du plan envoyée; le reste sera fini en septembre. Ne sait comment en user à l'égard des demandes relatives aux questions de commerce. 247

Suit le plan. 249

7 avril,
Québec.

Hamilton à Sydney. Envoie procès-verbaux du Conseil législatif et du Conseil d'Etat. Nécessité d'amender l'ordonnance réglementant la milice. 251

Extrait des procès-verbaux du Conseil d'Etat contenant une proposition, de la part du Vermont, de libre-échange avec la province de Québec. 252

8 avril,
Londres.

Mathews à Nepean. Liste des appointements des maîtres d'école. Caractère de Stuart, qu'Haldimand a l'intention de recommander pour la charge d'aumônier à Cataracoui. 71

1785.
10 avril,
Londres.

Haldimand à Sydney. Dans l'intérêt public il a été forcé de refuser paiement des lettres de change tirées par Sinclair, lieutenant-gouverneur de Michillimakinak, et il est maintenant poursuivi pour £50,000 par les porteurs. Demande d'être protégé par le ministère, ainsi qu'il a conscience d'avoir mérité de l'être. Page 73

11 avril,
Londres.

Pétition de sir John Johnson et autres signataires, de la part des officiers et soldats des troupes provinciales et du département des Sauvages, et au nom d'autres loyalistes. Les pétitionnaires font remarquer les inconvénients qu'offre la tenure des terres en Canada et proposent : 1. Un district à partir de la Pointe au Baudet vers l'ouest, distinct de la province de Québec. 2. La division de ce district en comtés dont Cataraqui serait le chef-lieu. Les raisons et considérations de cette proposition sont énoncées au long, et la pétition se termine par ces mots : " Les pétitionnaires supplient Votre Majesté d'étendre aux établissements susdits les avantages des lois anglaises et du gouvernement britannique, et de les soustraire aux tenures françaises." La première signature est celle de Guy Johnson. 76

12 avril,
Londres.

Haldimand à Nepean. Attire l'attention sur la nécessité d'envoyer immédiatement des ordres au sujet du transport des marchandises sur les lacs, et d'expédier des vivres sans retard pour les colons loyalistes. Les communications sur ces deux sujets devraient être faites au commandant des troupes. 85

18 avril,
Londres.

Mathews à Nepean. Haldimand a eu la visite de M. R.—Il paraît que les papiers inclus n'avaient pas été envoyés à lord Sydney ; ils sont maintenant expédiés pour être soumis à Sa Seigneurie. 88

Inclus. Objections (en français) aux demandes faites dans l'adresse lue aux Récollets, le 30 novembre 1784. Ces objections et critiques sont faites article par article. 89

Suit une pétition (en français) sans date, demandant des prêtres, dont il y a besoin urgent, etc. 97

22 avril,
Londres.

Haldimand à Nepean. Envoie une lettre de M. Hunter, dont il recommande d'accorder la demande ; mais il faudrait laisser au gouverneur et au Conseil de Québec le soin de pourvoir à la dépense. 102

La lettre de Robert Hunter, en date du 11 avril, comporte une prière des marchands engagés dans le commerce de Québec, demandant qu'on rende la navigation du Saint-Laurent moins dangereuse en établissant des bouées, etc. 103

26 avril,
Londres.

Haldimand à Sydney. Envoie et recommande la pétition de Van Alstine, demandant le paiement d'arrérages dus à lui-même et à sa compagnie. Raisons pour lesquelles cette réclamation n'a pas été réglée. 198

Notes et compte de Van Alstine. 200 à 211

27 avril,
Whitehall.

Sydney à Hamilton. Pour prévenir la misère à laquelle seraient exposés les loyalistes établis sur des terres de la Couronne, il est envoyé un approvisionnement de vivres pour leur usage, ainsi qu'une nouvelle provision de cadeaux pour les Sauvages. 212

30 avril,
Whitehall.

Sydney à Hamilton. Accuse réception de dépêches du 22 octobre et du 2 décembre. D'après les raisons données par Haldimand pour ne lui avoir pas communiqué (à Hamilton) les mesures relatives au gouvernement, il ne voit pas qu'il y ait lieu de le censurer (Haldimand). Remarque des signes d'esprit de parti ; il est de son devoir, comme de celui de tous les serviteurs du roi, de s'efforcer d'apaiser toutes les dissensions actuellement existantes, et d'empêcher les assemblées qui mettent la paix et la prospérité de la province en danger. Clarté des instructions qui lui ont été données ainsi qu'au commandant militaire. Le roi trouve bon que le révérend M. d'Esglis succède à Mgr Briand, mais il ne peut ratifier la nomination de M. Hubert, bien qu'il connaisse son grand mérite, de préférence à M. Montgolfier, à qui la charge de coadjuteur

1785.
doit d'abord être offerte. Contredire la rumeur que le gouvernement entretient des desseins hostiles au clergé. Surveiller les Sauvages de près ; moyens à prendre pour gagner leur affection. Sir John Johnson a reçu ordre d'embarquer avec cet objet en vue. Pétitions et contre-pétitions concernant un changement du système de gouvernement reçues et soumises au roi. Page 214
- 30 avril,
Whitehall. Sydney à Hamilton. Envoie copie de la lettre de Hunter concernant l'amélioration de la navigation du Saint-Laurent, et lui demande de soumettre au Conseil la proposition de placer des bouées dans le fleuve, afin qu'il soit pourvu à la dépense. 219
- 30 avril,
Whitehall. Le même à St-Léger. Des instructions complètes seront envoyées avant qu'on ne cède les postes. N'a aucune raison de croire qu'on tente de les prendre de force, mais croit que l'arrangement d'Haldimand déjouerait ces tentatives. Regrette d'apprendre que sa santé est mauvaise ; en cas de nécessité il demandera de l'aide à Hope. La Trésorerie est à faire des arrangements pour la fourniture de vivres aux troupes et aux colons loyalistes, ainsi que d'instruments aratoires pour ces derniers. 220
- 30 avril,
Whitehall. Le même au même. Si l'état de sa santé ne s'améliore pas, il essaiera de lui obtenir la permission d'aller dans le sud de la France. En attendant il peut avoir l'aide de Hope. 222
- avril,
Londres. Mathews à Nepean. Note de lettres demandées ; aura les papiers qu'il désire, mais ils sont dans des boîtes. 180
- 4 mai,
Londres. Sir John Johnson au même. Envoie harangue de Lafayette aux Sauvages du Canada, lors du traité du fort Stanwix, l'automne dernier, et copie d'une lettre d'un membre du Congrès à Joseph Brant. Les affaires sont-elles en telle voie qu'il soit justifié de prendre passage pour le Canada? 223
- Harangue de Lafayette (en français). 224
- Lettre de Monroe à Brant, en date du 5 février, inscrite à sa date. 227

GOUVERNEUR HALDIMAND—LIEUTENANT-GOUVERNEUR HAMILTON—1785.

Q. 24—2.

1784.
4 octobre, Pétition de la Compagnie du Nord-Ouest et lettre de Frobisher avec lettre d'Hamilton en date du 6 juin 1785. Aussi dans B. 217, pages 462-467. Pages 405-409
- 29 octobre,
Rutland. Acte de l'Etat du Vermont à l'effet d'établir le libre-échange avec la province de Québec, et résolution nommant Ira Allen, le major Joseph Fay et l'honorable Jonas Fay, commissaires à cette fin. (Avec lettre d'Hamilton en date du 7 avril 1785, page 282.) 284
- octobre,
Québec. La commission, datée 8 novembre, et le mémoire et les observations d'Ira Allen, datés à Québec le 29 mars 1785. 288-289
- Résumé des contrôles des soldats licenciés et des loyalistes dans les différents quartiers et établissements de la province de Québec en octobre 1784. (Avec note d'Haldimand à Nepean en date du 27 avril 1785.) 296a
1785.
21 janvier,
Fort
McIntosh. Convention conclue au fort McIntosh, entre les commissaires plénipotentiaires des Etats-Unis d'Amérique et les sachems et guerriers des Wiandotts, des Delawares, des Chippeways, et des Outaouais. (Les noms sont donnés ici comme dans la convention.) Les terres revendiquées par les Etats-Unis et celles assignées aux Sauvages sont décrites dans la convention. 472

1785.
2 avril,
Montréal. Pétition des marchands de Montréal au lieutenant-gouverneur, demandant que les règlements relatifs à la traite avec les Sauvages soient mitigés. (Avec lettre de St-Leger en date du 7 mai.) Page 329
- 7 avril,
Québec. Hamilton à Sydney. Arrivée de M. Allen, qui a présenté une commission (incluse) à l'effet de traiter du libre-échange entre le Vermont et le Canada. Raisons du désir d'un pareil arrangement de la part du Vermont et des Canadiens; objections. M. Allen renvoyé avec une réponse vague. (Les pièces incluses qui suivent sont inscrites à leurs dates.) 282
- 9 avril,
Québec. Le même au même. Concernant Pond, ses découvertes et les observations y relatives. Il (Hamilton) essaiera de les mettre par écrit pour les transmettre dans une lettre future. La carte précède cette lettre. 430
- 11 avril,
Montréal. Représentations (en français) des habitants de Montréal, en opposition à une ordonnance pour l'enregistrement des actes affectant la propriété, et à l'ordonnance à l'effet de remettre en vigueur l'ordonnance du 29 mars 1777 concernant la milice de la province. Les noms des pétitionnaires sont données. (Avec lettre de St-Léger en date du 2 juin.) 357
- 15 avril,
Québec. Tableau, avec le prix des corvées, accompagné de remarques. 362
- 15 avril,
Québec. Autres documents sur le même sujet (dont il est question dans la lettre de St-Léger en date du 2 juin.) 365 à 373
- 15 avril,
Québec. Procès-verbal du Conseil d'Etat, au sujet de la pétition des marchands de Montréal concernant la traite avec les Sauvages. (Avec lettre de St-Léger en date du 7 mai.) 333
- 18 avril,
Québec. Mémoire de Peter Pond pour la Compagnie du Nord-Ouest. Avec copie d'un mémoire antérieur (page 405), et exposé des mesures prises pour faire des découvertes dans le Nord-Ouest. 418
- 20 avril,
Québec. Hamilton à Sydney. Remarques sur les procès-verbaux du Conseil transmis; le désir qu'ont les membres de favoriser des mesures salutaires rencontre de l'opposition de la part de personnes qui sont généralement les mêmes; il y a dans la province un petit nombre de gens qui s'appliquent à faire ressentir aux Canadiens les entraves de la loi, afin de les amener à regarder déforablement leur situation, comparée à celle qui leur était faite par le régime français. Nécessité de concilier les Anglais et leurs descendants qui viennent dans la province. Imperfection de la loi réglementant la milice. A attiré l'attention sur ceci dans le Conseil privé, alors que l'un des conseillers (né dans ce pays) a ouvertement dit qu'il préférerait l'ancien gouvernement, ce qui a causé un tapage auquel il a mis fin. Il ne peut s'empêcher de rappeler la visite de Lafayette et autres intrigues. Observations sur le sentiment de certaines personnes qu'un gouvernement militaire seul peut contenir les Canadiens; ces idées sont de gens qui veulent la fortune, l'activité, l'instruction et un véritable esprit public. Quant à lui il accueille toutes les pétitions et remontrances afin de voir à quels abus il faut remédier. 291
- 27 avril,
Londres. Haldimand à Nepean. Avec un résumé d'un dénombrement de loyalistes fait en 1784. (Le dénombrement, inclus, est inscrit à la date qui lui est propre.) 296
- 2 mai,
Montréal. Frobisher à Hamilton. Remerciements du soin pris pour empêcher la maladie de la Baie St-Paul de se propager. Pond veillera sur les médicaments envoyés. S'est enquis de la praticabilité d'un chemin depuis le lac Ontario jusqu'au lac Huron; ne peut pas avoir de renseignements satisfaisants. Ne croit pas qu'on puisse trouver une bonne route à partir de la baie de Quinté, attendu que l'eau ne se prête pas au passage des grand canots, et qu'en outre il y a, pour arriver au lac la Clie (lac aux Claires, maintenant "lac Simcoe) six ou sept portages, dont trois ont près de trois lieues. Néanmoins il devrait être fait une étude. Avantages du portage de Toronto, dont il est envoyé un plan (suit page 421). Les difficultés et comment elles pourraient être surmontées. Les avan-

1785.

tages qu'il y aurait à coloniser les terres, qui sont bonnes; concédées par petits lopins elles attireraient la population. Quelque soit le résultat de l'exploration à partir de la baie de Quinté, le portage de Toronto devrait être ouvert tout de suite, attendu qu'on obtiendrait ainsi des provisions en abondance et d'autres avantages. Les difficultés que présente la route actuelle par la rivière des Outaouais, et dont il est donné des détails. Page 423

7 mai,
Montréal.

St-Léger à Sydney. A été obligé de s'écarter du système adopté par Haldimand à l'égard du transport des marchandises, par suite de la favorable opinion du Conseil sur la pétition des marchands, ainsi que par l'état des navires du gouvernement destinés au transport. A consenti à laisser les marchands se servir de leurs propres bâtiments. A envoyé du renfort à Michillimakinak, pour rassurer les marchands qui appréhendent du danger de la part des Sauvages. Le lieutenant-gouverneur a posté là un officier de douane pour empêcher tout commerce illicite avec les Etats-Unis. 326

Pétition au lieutenant-gouverneur, en date du 2 avril, dont il est question dans la lettre de St-Léger. 329

Procès-verbaux du Conseil, dont il est question dans la même lettre. 333

18 mai,
Wake-
tumikee.

Conseil des Shawanese, Mingos, Delawares et Cherokees. Le capitaine Wolf—un Mingo—a protesté contre les empiétements sur les terres des Sauvages; ils avaient fait aux Virginiens un prisonnier, (John Crawford) qu'ils livrent aujourd'hui aux chefs pour qu'on l'interroge. Le capitaine Johnny—un Shawanese—s'adressant aux Virginiens, leur rappelle les conseils tenus au fort Stanwix et au creek du Castor, au premier desquels ils s'étaient emparés de Sauvages des Six-Nations et les avaient retenus prisonniers; et qu'ils s'étaient conduits de la même manière au fort McIntosh. Ils allaient maintenant allumer de nouveau le feu du conseil; si les Virginiens en faisaient autant près d'eux (les Sauvages) ceux-ci n'iraient pas ni ne les écouterait; si c'était à Détroit ils croiraient leurs intentions bonnes. Ils savent (les Sauvages) que leur intention (des Etats-Unis) est de s'approcher au point que de leurs lits ils (les Sauvages) pourront entendre le bruit des haches abattant les arbres. Il indique les bornes convenues sur lesquelles on commet des empiétements auxquels ils sont déterminés à résister. Ils avaient fait venir Simon Girty afin que leurs paroles fussent expliquées à fond devant lui, et rendirent le jeune fou Crawford. 478

25 mai,
Québec.

Thomas Ainslie, receveur, et Thomas Scott, contrôleur de la douane, disent que personne encore n'a essayé, à Québec, d'obtenir des certificats de nationalité britannique pour des vaisseaux des Etats-Unis, et qu'on prendrait garde qu'un pareil abus ne fut commis. 380

26 mai,
Québec.

Hamilton à Sydney. A reçu l'ordre positif d'accorder un bail des postes du roi à Alexander et George Davison et autres. Il avait déjà accordé des baux à Thomas Dunn et William Grant pour les raisons énoncées, et demande des instructions. 335

Suivent la pétition de Thomas Dunn, William Grant et Peter Stuart demandant le renouvellement de leur bail des postes du roi, et les autres pièces relatives à ce renouvellement. 338 à 352.

26 mai,
Québec.

Hope à Haldimand. Envoie la présente par voie de New-York. Lettres écrites par le major Mathews reçues. Le remercie de ses bons souhaits, etc. Peine qu'on se donne pour agiter les esprits dans le pays. Propositions injudicieuses du lieutenant-gouverneur au sujet d'une nouvelle loi de milice repoussées en conseil, l'ancienne loi étant renouvelée pour un an. Il a été passée une nouvelle loi de jury devant s'appliquer aux causes civiles aussi bien qu'aux causes criminelles. Pétitions envoyées par ceux, à Québec, qui ont signé pour une Chambre d'Assemblée, dans lesquelles des gens de Montréal se sont joints à eux pendant les discussions.

1785.

Dans ces pétitions le masque a été levé, ainsi qu'on le verra par l'extrait envoyé. Le lieutenant-gouverneur a proposé d'envoyer ces pétitions contenant des attaques contre des personnes de haut rang, mais le Conseil a repoussé cette proposition. Ces attaques sont encore plus grossières qu'il ne l'avait cru à la première lecture. Comme le lieutenant-gouverneur et lui différaient d'opinion sur le fait de transmettre les pétitions, il (Hope) s'est cru obligé d'en débattre le sujet en public. Envoie ce qu'il a écrit dans la *Gazette* du 29 avril. Autres lettres de la part des signataires de la pétition dans Montréal, auxquelles le lieutenant-gouverneur a répondu sous son propre nom, contrairement à l'avis du Conseil et des commandants militaires, et écrite sur un ton propre à encourager les attaques. Envoie réponse du 19 mai, à sa lettre, montrant l'esprit qui règne en ce moment; et les procès-verbaux du Conseil montreront tout ce qui s'est passé. Est content de voir qu'il (Haldimand) doit s'en revenir cet été, attendu qu'autrement le pays serait perdu pour la Grande-Bretagne. Tout est tranquille dans le haut pays. Le brigadier général St-Léger a eu un terrible hiver, mais personne n'aurait pu mieux exécuter ses ordres.

Page 386

Les extraits et remarques se trouvent aux pages 359, 360, 363 à 365.

27 mai,
Québec.

Opinion (en français) de F. I. Cugnet sur le droit de Favry de Chantelou à la baie de Phéliepeaux, sur la cote du Labrador. (Avec lettre d'Hamilton, en date du 4 juin.) 276

29 mai,
Détroit.

McKee à sir John Johnson. Envoie l'engagement pris entre les commissaires américains et les sauvages dans un récent conseil au Creek du Castor. Ceintures, etc. Résume le mal fait par les sauvages pendant la récente guerre, et les amples moyens qu'ont les Américains d'user de représailles, avec l'impuissance des Anglais à protéger les sauvages, et la demande que ces derniers acceptent la paix ou abandonnent leurs terres, se mettent à la merci des Américains et se bornent aux étroites limites des terres qui leur sont assignées. Ces conditions révoltent les sauvages. Des députations sont allées vers d'autres tribus pour raffermir les alliances et prendre des mesures afin de résister à ceux qui veulent les chasser de leur pays—ce en quoi ils demandent à être aidés par leur grand Père. Hostilités probables. Rumeur que des parties d'Américains ont été massacrés. Messages reçus à Sandusky des Wabash et autres nations lointaines, disant de tenir ferme. En conséquence ils ont fait dire aux Américains de renoncer à venir dans leur pays. Terres jalonnées, dit-on.

2 juin,
Montréal.

St-Léger à Sydney (n° 3). Sa dernière lettre envoyée en février. L'impatience dans laquelle étaient les Américains d'avoir les postes paraît s'être assoupie, vu que depuis quelque temps il n'entend plus parler de rien. Les troupes sont en excellentes santé. Les vivres s'épuisent vite à cause de l'accroissement du nombre des loyalistes admis pendant l'hiver. Les obstacles au transport des vivres aux postes d'en haut sont dus à des intrigues, ainsi que déjà dit. Si ça continue le maintien des postes d'en haut deviendra impossible. Indécentes diffamations des officiers militaires renouvelées de la manière la plus outrageante par les auteurs de ces attaques; inclut papiers à ce sujet, avec correspondances dans les journaux, etc. A l'exception d'un petit nombre de signataires, les autres sont des artisans de la plus basse classe de Montréal. Hamilton enverra copie des procès-verbaux du Conseil; ils (St-Léger et Hamilton) ont différé d'opinion; c'est à Sa Seigneurie de peser leurs idées. 353

2 juin,
Détroit.

McKee à sir John Johnson. Envoie rapport, par Simon Girty, d'une assemblée tenue par les nations habitant la contrée avoisinant l'Ohio. Ce rapport fait voir que les Sauvages sont déterminés à défendre leur pays aussi longtemps qu'ils le pourront. Ils n'ont jamais demandé la

1785. paix ; ils ont pensé que les Américains la désiraient, et, sur le conseil de leur Père, ils les ont écoutés, n'ayant jamais pensé, avant d'en avoir été informés par les commissaires, que les Américains les regardaient comme peuple conquis. Arrivée de personnes de Pittsburg, lesquelles veulent se mettre à l'abri de la persécution. Beaucoup d'autres sont prêts à les imiter. Page 476
- (Pour procès-verbaux du Conseil inclus, voir résumé du 18 mai.)
- 4 juin, Québec. Hamilton à Sydney. Lettres reçues. Envoie rapport de Cuguet concernant la prétention de Favry de Chantelou de faire enregistrer au nom du comte Raudin une concession de la baie Phéliepeaux, sur la côte du Labrador. A reçu ratification de l'ordonnance établissant l'*habeas corpus*. Envoie lettre concernant prétendu enregistrement de navires américains comme bâtiments anglais. A reçu le discours du roi. A déjà écrit en réponse à l'ordre de donner le bail des postes du roi à Alexander et George Davison. 374
- 4 juin, Québec. Le même au même. Envoie procès-verbaux du conseil avec remarques sur les représentations relatives à la loi de milice, etc., et sur la manière dont la corvée avait été conduite. Il a pour règle d'accueillir toutes les représentations : "On abuse quelquefois de la liberté de faire des remontrances, mais il est dangereux de traiter avec mépris quelque classe d'hommes que ce soit." Croit que la réponse du conseil aurait contenté le public ; les documents imprimés et les procès-verbaux du conseil feront voir combien le sentiment de beaucoup de personnes est différent du sien. Sa désapprobation de la manière irrégulière dont la corvée a été conduite. 381
- 6 juin, Québec. Le même au même. Envoie adresses pour montrer les fidèles dispositions et le contentement de nombre de sujets de Sa Majesté dans la province. Si on le trouve bon il aimerait à être chargé de communiquer la réponse. 394
- Adresse de la part de Québec à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi, avec remerciements des mesures prises pour faciliter la pêche dans le bas de la province et la traite avec les Sauvages dans le haut pays. (La même adresse en français, 401.) 395
- En outre des sujets ci-dessus, l'adresse datée à Montréal le 9 mai, remercie le roi d'avoir étendu le système des procès par le jury aux démêlés commerciaux, etc. 398
- 6 juin, Québec. Hamilton à Sydney. Inclut pétition des commerçants du Nord-Ouest à Haldimand, et aussi leur pétition à lui-même, demandant le monopole de la traite. Bien qu'il soit opposé aux monopoles il croit que si la traite était brusquement déclaré libre, cela conduirait à des querelles sans fin et à l'effusion du sang. Envoie plan indiquant la communication entre le lac Ontario et le lac Huron et les découvertes de Pond. Demande des instructions. 403
- La pétition de la Compagnie du Nord-Ouest et la lettre de Frobisher, en date du 4 octobre 1784, dans B. 217, pages 462-467. 405-409
- 6 juin, Québec. Hamilton à Sydney. Représentations concernant les services et les pertes de Jehu Hay, lieutenant-gouverneur de Détroit. 435
- 9 juin, Québec. Le même au même. Représentant les services et réclamations de Philip Rocheblave. 439
- Extraits de lettres concernant Rocheblave, de sir Guy Carleton à Hamilton et à lui (Rocheblave). 443
- 18 juin, Québec. Représentations (en français) des avocats et notaires de la province de Québec au roi, exposant l'injustice qui leur serait faite par les dispositions de l'ordonnance chapitre IV, de 1785. (La plainte a particulièrement trait à l'article VII, qui sépare les fonctions de notaires et d'avocats, de telle sorte que le notaire ne puisse pas pratiquer comme avocat, ni l'avocat comme notaire. La disposition relative au cours d'étude a

1785. été modifiée en 1787 (Ch. XI), mais les autres articles sont restés les mêmes. Page 274
- 18 juin, Québec. Hamilton à Sydney. Envoie procès-verbaux du Conseil avec remarques. Envoie aussi inventaire de l'approvisionnement pour les sauvages (p. 434). Progrès des loyalistes à Cataracoui. Présente M. Dunn. 446
- Procès-verbaux du Conseil d'Etat des 12 et 16 mars, concernant demandes de terres. 448
- Procès-verbaux des 24 et 28 mars, relatifs à une demande de libre-échange de la part du Vermont—demande à laquelle le Conseil n'a pas accédé, attendu qu'il n'en a pas le droit.
- 21 juin, Londres. Haldimand à Sydney. Envoie réclamations des Mohawks et autres sauvages des Six-Nations, pour pertes éprouvées pendant la récente insurrection. Ces papiers ont été apportés par Brant et deux autres chefs qui voulaient les porter à Londres, et qu'il n'a empêché de partir qu'en promettant de soumettre lui-même leurs réclamations au ministère. Compte qu'un paiement partiel, au moins, pourra être fait aux sauvages aussi vite qu'aux loyalistes. 297
- Estimation des pertes en biens meubles et immeubles éprouvées par les Six-Nations, et dont il est question dans la lettre précédente comme évaluées en 1775. 299 à 325.
- 23 juin, Québec. Hamilton à Townshend. Accuse réception de la circulaire concernant le commerce entre les Etats-Unis et Terre-neuve. 455
- 24 juin, Whitehall. Sydney à Hamilton. Un certain nombre de Highlanders écossais et autres sujets anglais de la communion catholique romaine, qui habitaient les derrières de New-York pendant la guerre et sont maintenant établis dans le Haut-Canada, ont demandé à M. Roderick Macdonell d'aller les rejoindre pour les desservir en qualité de clergyman. Ce dernier espère qu'en arrivant le gouvernement lui allouera une indemnité de subsistance annuelle. Il lui sera permis de venir. La décision du roi quant à une indemnité lui sera communiquée dès que l'occasion s'en présentera. 279
- Suit la pétition. 280
- 1er juillet, Montréal. Mgr Montgolfier à Hamilton (en français). Sa reconnaissance de l'honneur que le roi lui a fait en lui offrant la charge de coadjuteur, mais son grand âge et le manque d'expérience le forcent de refuser. Demande qu'il soit accédé à la pétition du clergé et de la population du Canada en faveur de M. François Hubert. 489
- 1er juillet, Québec. Pétition de Jacob Schieffelin exposant ses services et pertes, et demandant telle indemnité que le gouvernement jugera suffisante. 494
- Compte des pertes subies par Schieffelin et Smith le 9 avril 1779, alors que leurs marchandises furent jetées par-dessus le bord du vaisseau de Sa Majesté, l'*Angelica*. 497
- 7 juillet, Québec. Conseil d'Etat. Délibérations relatives à la construction d'un chemin allant par Témiscouata au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse, pour le passage des malles, etc., de Sa Majesté sur territoire britannique, afin de parer à la nécessité de se soumettre aux conditions exorbitantes du directeur général de l'administration des postes de New-York. Le rapport de Hugh Finlay est incorporé dans les procès-verbaux. 483
- 8 juillet, Québec. Hamilton à Sydney. Envoie papiers et lettre de Hay, Détroit, disant que plusieurs personnes des colonies sont rentrées et ont prêté serment. Il n'a pas encore décidé s'il leur concédera des terres. Ces gens ont vu des recruteurs qui les ont alarmés, et disent que le différend entre les adhérents de l'Eglise d'Angleterre et les presbytériens était dans le cas d'amener une rupture. L'esprit turbulent de la population de New-York le fait croire à des divisions intestines qui empêcheront qu'on attaque le haut pays; les Américains ont eu de la difficulté à lever un petit nombre d'hommes à Albany, et la manière de lever la taxe est odieuse.

1785. Les procès-verbaux du Conseil montreront ce que l'on a fait pour améliorer la navigation du Saint-Laurent, et pratiquer une voie de communication avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Transmet de la part de Jacob Schieffelin une pétition qu'il recommande. Page 466
- 8 juillet, Québec. Procès-verbaux du Conseil d'Etat. La question de l'amélioration de la navigation du Saint-Laurent est renvoyée au Conseil législatif. 482
- 8 juillet, Québec. Hamilton à Montgolfier (en français). Sa lettre sera transmise à lord Sydney. Exprime l'opinion qu'il a lui-même des ses mérites (de Montgolfier), et son espoir de le voir revenir à la santé. 491
- 9 juillet, Québec. L'évêque Desgly à Sydney (en français). Reconnaît la bienveillance du roi. L'approbation royale de la conduite de Mgr Briand ne manquera pas d'en faire le modèle de sa propre conduite. N'était l'âge avancé et la résistance de Mgr Montgolfier il l'aurait recommandé pour la charge de coadjuteur ; demande qu'on se rende au vœu de la province en nommant M. Hubert. 492
- 17 juillet, Londres. Haldimand à Sydney. Envoie lettre de Hope et de Twiss et Maurer, concernant la représentation de Hope, donnant une idée juste des personnes auxquelles Hamilton prête son appui, et montrant combien il méritait peu de confiance. 384
- 21 juillet, Londres. Sir John Johnson à Nepean. Envoie états du département des sauvages. Est impatient de savoir s'il doit se préparer à partir pour le Canada ou passer encore un hiver à Londres, 432
- 4 août, Londres. Suivent les états en question (non paginés). 434
- 4 août, Londres. Sir John Johnson à Sydney. La question de ses appointements à titre de surintendant des affaires sauvages peut être laissée à Sa Seigneurie. Touche légèrement à celle de ses pertes, mais dit la peine qu'il a ressentie de ne pas recevoir à la fin de la guerre la grade militaire auquel il lui semblait qu'il avait droit. 456
- 6 août, Londres. Barthélemy à Sydney (en français). Présente l'abbé Pinet, et recommande de lui accorder une audience. 459
- 8 août, Londres. Exposé (en français) de M. Pinet, pour la congrégation des prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris, qui ont un établissement à Montréal. 460
- 8 août, Londres. Haldimand à Nepean. Ne connaît pas l'abbé Pinet. Il peut être utile de recevoir par écrit ce qu'il a à dire, afin que cela puisse être comparé avec les plans d'Adhémar. 462
- 19 août, Londres. Pinet à Sydney (en français). Les Sulpiciens ont formé des ecclésiastiques pour le service de la religion, et ce serait entraver le libre exercice de cette dernière que de les forcer à en admettre d'autres que ceux qu'ils ont formé eux-mêmes. 463
- 25 août, Londres. Sydney à Pinet (en français). Est convaincu de la pureté de l'enseignement, etc., des hommes qui seraient choisis par les Sulpiciens. Néanmoins, Sa Majesté fait tous ses efforts pour trouver des prêtres dont la moralité, la piété et le zèle tourneront au profit de ses sujets catholiques. 465

CORRESPONDANCE DIVERSE—1785.

Q. 25.

1785.
5 février,
Montréal.

Adresse (en français) du comité des seigneurs, gentilhommes, principaux tenanciers et citoyens de la province de Québec, à Sydney, contenant une pétition en opposition au plan proposé pour le changement de gouvernement dans cette province. 241

Procès-verbal (en français) d'une assemblée tenue à Boucherville, autorisant le seigneur à signer la pétition qui précède. 243

1785.
16 mars,
Londres.

Mémoire concernant les affaires publiques dans la province de Québec, soumis au Très Honorable lord Sydney par le général Haldimand. 1. Moyens les plus sûrs pour conserver les Six Nations et les sauvages de l'Ouest du côté du roi. 2. Conservation du commerce de fourrures et requête de la Compagnie du Nord-Ouest. 3. Plan de navigation des lacs du haut pays. 4. Plan d'établissement des corps licenciés et des loyalistes réfugiés sur les terres de la Couronne. 5. Les fortifications de Québec et les différents postes dans la province. Affaires civiles. 7. Décourager la correspondance entretenue par des gens se disant représentant du Canada. 8. Plan d'établissement d'une cour d'appel. 9. Revenu postal. 10. Recommandation de la nomination d'Ainslie et de Davison au Conseil. Pages 295 à 313

20 mars,
Villes de
Shawanese.

Message des Shawanese à McKee, l'informant de la demande de terres faite par les Américains. 52

3 avril,
Déroit.

Rapport, par Simon Girty, de ce qui s'est passé au conseil, à Beaver-Creek, où les Américains ont retenu cinq Sauvages en otages pour la remise des prisonniers. Les Sauvages n'ont ni acquiescé ni objecté à la demande faite de leurs terres, n'étant allé au conseil que pour entendre les propositions. Clark a proposé de tenir une autre assemblée sur la rivière Miami, et un chef Delaware a essayé de défendre le droit des Sauvages à leurs terres. Les commissaires demandèrent que la hache de guerre fût livrée et enterrée; mais les Sauvages répondirent qu'ils la livreraient à leur Père, aux ordres duquel ils obéiraient. Les Sauvages du Lac dirent qu'ils n'avaient pas de prisonniers. Un chef Huron qui l'accompagna (Girty) une partie de la route, lui dit que les Sauvages étaient mécontents de l'étendue de terre demandée par les Américains, et que plusieurs partis marchaient sur les frontières. 74

26 mai,
Québec.

Hope au gouverneur Carleton, Nouveau-Brunswick. Compte rendu détaillé des délibérations relatives aux ordonnances concernant l'enregistrement des titres et l'organisation de la milice; les représentations envoyées de Québec et Montréal; les accusations contre les officiers ayant la direction du service de transport, etc.; sa réponse et la conduite aveugle d'Hamilton, qui, avec le cœur le plus généreux et les meilleures intentions, se laisse égarer par une chimère, s'assujettissant ainsi aux insinuations de gens artificieux. Remarques au long sur le sujet général de la ligne de conduite suivie par Hamilton, et l'effet qu'elle a eu sur l'opinion publique. Il le regrette parce que cela lui fera (à Hamilton) beaucoup de tort. Ne doute pas que sa propre conduite (de Hope) sera impitoyablement scrutée par les marchands d'ici, qui écriront sans doute aux marchands de Londres sur le même ton, mais qui s'apercevront avant longtemps des mauvais effets de la manière d'agir d'Hamilton sur leurs propres affaires. La question entière est d'une nature très grave. P. S.—Beaucoup de gens qui avaient signé les représentations ont fait savoir que l'on a obtenu leurs signatures sous de faux prétextes.

31 mai,
Déroit.

Informations de la part de loyalistes (dénommés) de Redstone, portant que vu la manière dont les Américains les ont traités ils sont venus se réfugier ici; ils seraient venus plus vite, mais ils n'auraient pu emmener leurs femmes et leurs enfants qu'au péril de leur vie. Espèrent pouvoir encourager d'autres à venir. Un Américain, du nom de Polluck, avait passé à la Nouvelle-Orléans, pour plus que leur valeur, des billets émis par le Congrès, et il a été détenu jusqu'à ce que le montant fût remboursé. Vols commis par les Kentuckiens dans les établissements d'Espagnols; ces derniers ont poursuivi les voleurs jusqu'aux chutes de l'Ohio, où l'officier commandant leur promit de livrer les coupables, mais qui finit par refuser de le faire en s'apercevant qu'il s'agissait des gens les plus considérables du poste. Les Espagnols ont dit qu'ils se vengeraient, et

1785. un Américain de la Nouvelle-Orléans, nommé Minory, rapporte qu'ils ne veulent plus avoir de relations avec les Etats-Unis, et qu'on s'attendait à la guerre. L'ordre avait été donné de Philadelphie de lever un grand nombre de soldats. Emprisonnement, en 1778, de deux des loyalistes, qui ont été dépouillés de tout. Page 64
- Mai à août. Pièces concernant le bail des postes du roi, y compris correspondance, baux, mémoires, notes, avis d'avocat, etc., de mai à août. 247 à 294
- 2 juin, George Sharp au gouverneur Hay. Les gouverneurs de la Nouvelle-Détroit. Orléans et de Natchez ont refusé toute communication par le Mississipi à l'Angleterre, à la France et à l'Amérique, et les provinces de la Caroline du Nord, de la Géorgie et de la Virginie ont interdit tout commerce sur la rivière Cherokee jusqu'à ce que les sauvages de ce nom aient fait la paix; les Américains avaient l'intention de coloniser la rivière Cherokee cet été et y avaient envoyé des arpenteurs. Ceci, néanmoins, n'est donné qu'à titre de rumeur. Il a été bien accueilli par les Sauvages, qui paraissent pencher pour la paix. 62
- 2 juin, McKee à sir John Johnson. Reçu délibérations d'un conseil, apportées Déroit. par Simon Girty. (Q. 24-2, p. 476.) 72
- 15 juin. Proclamation du Congrès des Etats-Unis, interdisant l'établissement sur les terres libres de l'Ohio avant qu'elles aient été arpentées et mises en vente, et enjoignant à tous ceux qui sont déjà établis de s'en aller. 203
- 16 juin, Hope à Nepean. Envoie la présente lettre par le capitaine Nicholas, Québec. du 44e, qu'il recommande fortement. Est heureux des bonnes dispositions de lord Sydney à son égard. A envoyé des lettres à Haldimand sur les sujets mentionnés dans les dépêches de St-Léger. (Q. 24-2, p. 386.) En l'absence d'Haldimand il désire que la chose soit soumise à Sydney afin qu'il n'ait pas à souffrir de fausses représentations. Dans un post-scriptum du 18 il demande que les lettres adressées à madame Hope soient expédiées à son frère dans le cas où elle serait embarquée. Skene est arrivé en Canada, et Dunn et sa famille sont partis par le bâtiment qui porte la présente lettre. Tout le monde a bonne opinion de Dunn en Canada. 1
- Inclus.* Copies de représentations au sujet de la corvée, avec remarques et correspondance mentionnées dans Q. 24-2. 4 à 14
- 23 juin, Hamilton à Sydney. A reçu lettre par Davison. A accueilli avec Québec. soumission les remarques relatives aux différences d'opinion entre Haldimand et lui (Hamilton); donnera toute l'attention possible aux instructions reçues. Toutes les pétitions transmises ont été présentées d'une manière convenable par les habitants, et n'ont été accompagnées d'aucune violence ni agitation. La meilleure intelligence existe entre St-Léger, Hope et lui-même, bien qu'ils diffèrent d'opinion. Contentement du clergé, des classes marchandes et des loyalistes. "Que le nombre des mécontents doit donc être petit." Lorsqu'il aura été envoyé ici en juge en chef compétent, et quand l'instruction de la nouvelle génération sera dans les mains qu'il faut, les mécontents ne trouveront d'appui nulle part. Faiblesse de santé de l'évêque Briand. La volonté de Sa Majesté a été signifiée à Mgr Montgolfier. Observations sur le propos que des efforts étaient faits pour amener le clergé à soupçonner des dessins hostiles de la part du gouvernement. A informé St-Léger des instructions concernant les Sauvages. 22
- 23 juin, Hamilton à Townshend. Acte concernant le commerce entre les Québec. Etats-Unis et Terre-Neuve, reçu. 26
- 24 juin, Sir John Johnson à Sydney. Accuse réception de certains documents Québec. délivrés par Alexander Davison. 27
- 26 juin, Hope à Nepean. Par l'arrivée de Davidson on a appris qu'un contrat a été passé pour des vivres, mais qu'il n'a pas été pris de mesures Québec. pour les expédier avant le 1er septembre, et qu'il n'est pourvu à la sub-

1785.
 7 juillet, Québec. sistance que de 3,500 personnes, tandis que le nombre des loyalistes seuls, à qui il faudra fournir des vivres jusqu'au mois de juin 1786, s'élève à 5,576, sans parler de ceux qui surviendront. Comment se procurer les approvisionnements supplémentaires et les expédier aux postes d'en haut ? Nécessité d'envoyer des renseignements, sans attendre que l'on corresponde avec St-Léger, attendu que ce retard aurait les conséquences les plus graves. Avait écrit par le capitaine Nicholas, et continuera à envoyer les informations voulues. Page 29
 Procès-verbaux du Conseil (*Voir* Q. 24-2, p. 483.) 67
- 8 juillet, Québec. Hamilton à Sydney. Envoie lettre, etc., de Hay, Détroit. (Double de lettre dans Q. 24-2, page 466, après quoi viennent la convention entre les Etats-Unis et les Sauvages, p. 472, et le compte rendu du conseil tenu à Wakitumekee le 18 mai 1785, page 472 ; aussi lettre de Mckee à sir John Johnson, 29 mai, page 469.) 45-48-55-59
- 11 juillet, Montréal. St-Léger à Sydney. Envoie lettres de Mckee. Copies de rapport de conseil, d'informations venant de Girty, etc., lesquels indiqueraient qu'une rupture entre les sauvages et les Etats-Unis est inévitable. Demande des instructions sur la conduite à tenir dans le cas où les sauvages demanderaient de l'aide. La conduite des commissaires américains à été des plus impolitiques et doit être pour eux de la nature la plus sérieuse. 77
- 16 juillet, Détroit. Suivent les doubles (non reproduits ici).
 Représentations des commerçants de Détroit concernant le transport des marchandises. 128
- 16 juillet, Détroit. Le gouverneur Hay à Hamilton. Appuie la demande de la pétition des commerçants de Détroit. 132
- 21 juillet, Québec. Hamilton à St-Léger. Envoie pétition des commerçants qui font la traite dans les postes d'en haut, avec procès-verbaux du Conseil, exprimant la confiance qu'il donnera toute l'aide possible à la classe marchande dans le transport de ses marchandises. 104
- 8, 15, 20 et 21 juillet, Québec. Procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'Etat relative à la demande des marchands qui trafiquent avec les postes d'en haut, exprimant l'opinion respective des membres du Conseil. 93
- 23 juillet, Québec. Hamilton à St-Léger. Autre document concernant la demande des marchands relative au transport pour les postes d'en haut. Les difficultés ; renseignements à obtenir pour être transmis au ministère. 106
- 24 juillet, Québec. Le même à Sydney. Envoie une pétition et expose ses raisons pour la demande d'indemnité. 86
- 25 juillet, Montréal. St-Léger au même. A adouci les règlements au point de laisser servir des bateaux et canots privés au transport des marchandises sur les lacs. A reçu une seconde pétition demandant la permission d'employer des navires—demande à laquelle il n'a pas accédé, mais qu'il soumet. 156
- Réponse de St-Léger, en date du même jour, à la pétition des marchands de Montréal, faisant le commerce avec les postes d'en haut, dans les termes indiqués par sa lettre à Sydney. 159
- 30 juillet, Québec. Hamilton à Sydney. Envoie pétition des marchands de Montréal qui font la traite dans le haut pays. Les procès-verbaux du Conseil et les lettres à St-Léger feront voir ce qui a été fait. Isaac Todd, l'un des marchands, qui est actuellement à Londres, peut fournir des réponses satisfaisantes. 88
- Suit la pétition des marchands. 89
- 31 juillet, Carlisle. Message, signé par R. Clark et Richard Butler, adressé aux nations du haut de la Chippawa et de l'Ontaouais, les invitant à s'assembler en conseil, le 1er octobre prochain, à l'embouchure de la rivière Miami. 205
- Message semblable aux Wiandots, daté à Carlisle le 3 août. 207

1785.
1er août,
Londres.

Haldimand à Sydney. Désire savoir quel jour partira la malle de Québec au plus tard, vu qu'il a à transmettre des commissions et autres papiers dans les procès de DuCalvet et Hay. La disposition manifestée par certains à qui leur devoir devrait dicter une conduite différente relativement à DuCalvet, etc.

Page 32

1er août,
Montréal.

James McGill à Hamilton. Probabilité que le commerce avec Détroit tomberait dans les mains des Américains si des navires particuliers étaient tolérés sur les lacs. Volume du commerce du haut pays; sa valeur est de £180,000, dont £100,000 proviennent de la contrée actuellement comprise dans les limites des Etats-Unis, et £80,000 de celle qui se trouve en dedans des frontières canadiennes. Maintenant la question est de savoir qui des Américains ou des Anglais porteront le plus atteinte au commerce des uns et des autres une fois les postes abandonnés. Ses raisons de croire que de longtemps les Américains ne pourront pas trouver d'avantages dans ce commerce. Il importe peu que le Grand Portage soit dans les lignes américaines ou non, attendu qu'il a été découvert, par la voie du lac Nipigon, une nouvelle route du Nord-Ouest qui a été parcourue l'hiver dernier. Comment il y a moyen de faire des affaires en dedans des frontières américaines, quels que soit les moyens qu'on prenne pour exclure les sujets britanniques. Tout ce que le gouvernement peut faire est de donner des commodités au commerce et de permettre que les marchands aient de petits bâtiments pontés à eux, afin qu'ils puissent avoir leurs marchandises sur le marché en juin ou juillet, et celles d'Angleterre dans la même saison. Ces mesures sont pour l'avenir; quant au commerce de la présente saison il se heurte à de sérieux obstacles dont il est donné des détails. L'honneur de la découverte de la nouvelle route du Nord-Ouest revient à Benjamin et Joseph Frobisher, directeurs d'un grand commerce avec cette contrée. 111

2 et 3 août,
Niagara.

Rapport, par Dease, d'un conseil tenu avec les sauvages le 2 août, dans lequel les sauvages de l'Ouest demandèrent aux Six-Nations de s'unir à eux pour défendre leur pays contre les empiétements des Etats-Unis. Le 3 les Six-Nations déclarèrent à Dease qu'ils désavouaient ce qu'avaient fait leurs représentants au fort Stanwix, l'année précédente, surtout la cession aux Etats-Unis des terres autour de Niagara—cession que les chefs ne peuvent pas regarder comme valide. Dease leur conseilla de ne pas agir avec précipitation, mais d'exposer franchement leur position et leurs droits devant le Congrès. 136

5 août,
Londres.

Notes d'une réponse devant être faite par Nepean à Hope. Rationnement des loyalistes. Des fournitures de vivres ont été données sur cette échelle pour 5,400 hommes et 1,050 enfants, du 1er septembre prochain au 1er juin 1876. La fourniture pour les 3,500 hommes de troupe est à part. 33

6 août,
Niagara.

Le major Campbell à St-Léger. Envoie copie des délibérations d'un conseil entre les Six-Nations et les sauvages alliés du Nord. L'idée d'avoir dans le voisinage du poste tant de sauvages préparés à la guerre n'est pas agréable; a essayé de les tenir aussi loin que possible de Niagara. On avait pensé à Buffalo, mais les Six-Nations regardent Niagara comme leur foyer, et on leur a persuadé de se réunir au débarcadère. Ils offrent tous les signes d'un ferme attachement. 147

8 août,
Montréal.

St-Léger à Nepean. Arrivée d'instruments aratoires pour les colons loyalistes et de cadeaux pour les sauvages. Envoie rapport d'arpentage. Les grandes haches sont les seuls objets qui ne soient pas bien fabriqués; les articles destinés aux sauvages sont de meilleure qualité que ceux précédemment envoyés. 80

Certificats—dont deux de Richard Dobie et Robert Griffin, et un de James Stanley Goddard—portant que les marchandises dont il est ques-

1785. tion dans la lettre de St-Léger ont été examinées et trouvées en bon état et de bonne qualité. Page 81-83-85
- 8 août, Montréal. James McGill à Hamilton. Rend compte des retards éprouvés dans le transport des marchandises vers le haut pays. Lui, du moins, n'a rien à se reprocher à cet égard. 118
- 8 août, Montréal. Benjamin Frobisher à Finlay. Envoie pétition devant être présentée au lieutenant-gouverneur au sujet du transport des marchandises vers le haut pays. Ce que coûte le transport effectué au moyen de canots; inconvénients résultant du fait qu'il est défendu d'avoir des navires à soi pour naviguer sur les lacs. Entre dans les détails des difficultés et des retards éprouvés par le fait qu'on est forcé de n'expédier des marchandises que par les vaisseaux du roi. 119
- Suit la pétition relative au transport sur les lacs. 122
- 11 août, Québec. Hamilton à St-Léger. Envoie copie de la pétition des marchands. Rien ne peut être fait avant d'avoir reçu des ordres du ministre. La demande de l'usage du *Beaver* semble raisonnable. 125
- 12 août, Québec. Hamilton à Sydney. Concernant la demande des marchands au sujet du transport aux postes d'en haut. Nécessité d'un nouveau levé hydrographique du Saint-Laurent. 109
- 13 août, Whitehall. Sydney à Hamilton. Le roi n'a plus besoin de lui; il devra revenir en Angleterre, laissant toutes instructions et autres documents à Hope, qui lui succède. 34
- 15 août, Montréal. St-Léger au même. A reçu copie de la pétition des marchands, mais avait déjà écrit à lord Sydney sur le sujet. Envoie harangue faite à Dease, à Niagara. Les Six-Nations n'ont pas d'autre chose à faire que de se tenir tranquilles jusqu'à l'arrivée de leur surintendant. Espère que cette agitation entre elles et les Américains n'est pas due à la politique de Joseph Brant. 134
- 17 août, Québec. Hamilton à Sydney. Envoie documents relatifs à la navigation des lacs pour le transport des marchandises vers le haut pays, et aux affaires sauvages. 126
- 17 août, Québec. Le même à Dease. A reçu copie des harangues prononcées à Niagara, qu'il transmettra à lord Sydney. Approuve sa réponse modérée aux Six-Nations. 145
- 20 août, Whitehall. Sydney à Hope. Il remplace Hamilton et sa commission est expédiée. Cette nomination est faite d'après l'opinion que le roi a de son zèle, de sa modération et de sa prudence, et aussi pour mettre fin à l'esprit de parti. Le temps manque pour examiner à fond certaines questions importantes avant le départ du vaisseau, mais on s'en occupera incessamment et il sera envoyé des instructions sur ces sujets et d'autres. Règles générales pour sa gouverne. 35
- 20 août, Whitehall. Le même au même. Lettre amicale lui recommandant d'employer tous les moyens pour mettre fin aux cabales et à l'esprit de parti dans la province. 37
- 22 août, Whitehall. Le même au même. Les loyalistes qui se sont établis sur des terres particulières partageront également la munificence royale avec ceux qui se sont établis sur des terres de la Couronne. Précaution à prendre à l'égard des personnes récemment arrivées dans la province, afin que celles-là seulement obtiennent de l'aide qui le méritent. D'autres qui ont quitté les Etats-Unis par intérêt ne devraient pas avoir part aux récompenses destinées aux personnes qui ont prouvé leur fidélité. 39
- 23 août, Whitehall. Le même au même. Concernant les droits de Pierre Roubaud, prêtre jésuite, à une pension dont le paiement lui aurait été consenti en 1764 sur les revenus des jésuites, mais qui lui a été refusée bien qu'ordre ait été plus d'une fois donné de la lui payer. Il devra s'enquérir de la situation financière du collège; recommande fortement le paiement de la pension de Roubaud. Ne peut former d'opinion quant aux arrérages

1785. demandés par Roubaud, mais le collège devrait les lui payer s'il est en mesure de le faire. Envoie documents relatifs a cette affaire. Page 42
- 29 août, Québec. Hamilton à Nepean. Demande ses bons offices pour la famille de Hay, lieutenant-gouverneur de Détroit, qui est mort. Les circonstances l'ont mis dans l'impossibilité de penser à sa famille. Demande qu'il soit pourvu aux besoins de la veuve et des filles. 149
- 29 août, Québec. Le même à Sydney. Appréhende qu'on ne puisse empêcher les sauvages de la frontière américaine de commettre des hostilités, malgré le soin des agents de sir John Johnson. Munitions qu'ont les sauvages. Mort de Hay ; ses bons services. On devrait lui donner pour successeur un homme qui ait de l'influence sur les sauvages. Recommanderait McKee, pour les raisons énoncées, mais a consulté Hope et attendra l'arrivée de sir John Johnson. Répète sa recommandation de McKee. A enjoint aux agents d'envoyer des renseignements sur les faits et gestes des sauvages. Recommande l'affaire de madame Hay. 151
- 1er septembre. Montréal. Hamilton à Nepean. A écrit à Sydney au sujet du décès de Hay, et concernant un successeur. Hope lui a montré la lettre écrite à lord Sydney sur le dernier sujet, dans laquelle il dit qu'il diffère d'avis avec lui (Hamilton) quant aux aptitudes de McKee. Si l'on est décidé à donner les emplois à des officiers militaires, il n'a rien à dire ; mais pour ce qui est de Détroit c'est un désavantage que d'avoir une rapide succession de commandants. Si McKee n'a pas eu une éducation militaire il a rempli un rôle militaire avec honneur, et les chances d'une guerre indienne font qu'il est nécessaire d'avoir une personne ayant du sang froid, de la modération et de l'expérience. Concernant l'établissement de bouées, ainsi que recommandé par le capitaine Schanks. 161
- 5 septembre, Londres. Haldimand à Sydney (en français). Attire l'attention sur la perte d'émoluments occasionné par le changement du gouvernement de Québec, qui lui fait perdre les appointements de lieutenant-général. Demande que le cas soit soumis au roi. 44
- 5 septembre, Détroit. McKee à Dease. Conseil de sauvages convoqué pour cet automne dans le voisinage. On rapporte que les sauvages ont reçu des Américains l'assurance qu'ils ont rappelé les gens en train de défricher des terres de ce côté-ci de l'Ohio, et qu'ils ne permettront à personne de s'établir dans le pays des sauvages sans le consentement de ces derniers. Cela pourra mettre fin aux hostilités, bien que les Cherokis paraissent mus par un désir de pillage. Les Shawanese qui ont délivré le colonel Lewis sont revenus ; ils ont eu avis de se rendre à une assemblée à Canawha. Concernant vivres actuellement en route du fort Pitt. L'arrivée tardive de sir John Johnson cause de l'anxiété aux sauvages. Différentes tribus (dénommées) sont venus pour s'établir parmi les sauvages de l'ouest. 186
- 6 septembre, Sandusky. Le capitaine Caldwell au major Ancrum, Détroit (extrait). Deux jours avant son arrivée au village d'en bas il est venu des messagers du Congrès pour convoquer une assemblée à la Miamis. Depuis l'arrivée de Clark il y a des recruteurs partout. Les messagers ont dit aux sauvages que Détroit devait être pris de force, et qu'ils sont à lever 1,500 hommes pour ce service. Ils ont l'intention d'attaquer Détroit cet automne ou au printemps ; en attendant ils prendront des otages pour faire tenir tranquilles les sauvages qui ne veulent pas se joindre à eux, et qui, s'ils y étaient encouragés, feraient quelque entreprise contre eux. Va aux villages des Shawanese. Espère avoir bientôt des nouvelles, vu que les sauvages en attendent avec impatience de sir John Johnson ; ils se proposent de tenir un conseil sous peu. 212
- 14 septembre, Québec. Hamilton au commodore Sayer. Envoie pétition de marchands demandant que les pêcheries soient protégées, et le prie de correspondre avec lord Sydney à ce sujet. 180

1785.
14 septembre,
Niagara.

Dease à Hamilton. Remerciments de l'approbation de sa conduite. Sur son avis les sauvages ont fait dire au Congrès qu'ils iront voir le major Schuyler et le colonel Munro à Buffalo Creek. Sa position critique; usera de la plus grande discrétion. Envoie lettre de McKee, de Détroit. A appris que les Américains sont à construire trois forts palissadés près de Tioga, sur la Susquehanna. L'établissement de la Grande Rivière compte 1,000 âmes; il y en aurait eu la moitié plus, mais il n'a pas voulu augmenter la dépense de vivres. Si les Américains s'emparent de leurs terres les Sénécas ont l'intention de s'en aller à la Longue Pointe, sur la rive nord du lac Erié. Nécessité de réglementer la traite avec les sauvages, attendu que tout fainéant aujourd'hui se fait trafiquant.

Page 183

20 septembre,
Détroit.

Message aux Américains, arrêté à une assemblée tenue ce jour, portant que comme on n'a pas encore eu le temps de communiquer à toutes les tribus les délibérations qui ont eu lieu aux forts Stanwix et McIntosh, et de prendre une décision, le conseil convoqué à l'embouchure de la rivière Miami pour le 1er octobre ne peut être tenu; lorsque les affaires seront réglées, le temps et le lieu de l'assemblée seront annoncés. Les sauvages sont surpris que les messagers américains, bien que le feu du conseil fût à la portée de leur vue, se soient détournés pour l'éviter. Ceci est suivi par un message au "Demi-Roi," et par un autre "aux différentes nations du côté sud du lac," communiquant la substance de leur message aux Etats-Unis.

209

20 septembre,
Kisapoe.

Les chefs des Shawanese, des Mingos et des Delawares à McKee. Ils ont suivi l'avis que leur avaient donné les Six-Nations de ne pas aller au conseil convoqué par les Américains, mais de faire une bonne réponse. Ils sont invités à un autre conseil, mais ils ne s'y montreront pas, quelles que soient les conséquences. Ils laisseront les Américains commencer, ainsi qu'on leur a conseillé de faire, mais ils (les Anglais) devront être forts pour les défendre. Ils (les Sauvages) entendent défendre leurs terres jusqu'au dernier homme, et ils n'épargneront personne si les Américains commencent. Informer de cette détermination les sauvages des environs de Détroit, et leur dire d'être forts.

235

22 septembre,
Pied du
Rapide,

Alex. McCormick à McKee. Arrive du Creek au Castor. Trois astronomes étaient à tirer la ligne entre la Pensylvanie et la Virginie. Hutchins, du Fort Pitt, doit tirer la ligne entre les Américains et les sauvages. Il doit être envoyé aux Wyandots un message les invitant à venir voir tirer la ligne.

214

25 septembre,
Québec.

Nicholas Cox, lieutenant-gouverneur de Gaspé, à Hamilton. Expose l'utilité qu'un vaisseau provincial de 100 tonneaux, armé et portant 30 hommes, visite les postes de pêche et de commerce à partir de Ristigouche et Mount-Lewis, sur le côté sud de sa circonscription dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent, et, sur le côté nord, à partir de la rivière Saint-Jean, le long de la côte du Labrador, pour fixer les limites des postes de pêche et tenir les intrus et contrebandiers américains en échec.

178

26 septembre,
Québec.

Hamilton à Sydney. Ordre avait été donné d'envoyer à Gibraltar une quantité considérable de bois de construction qui est néanmoins resté ici. Envoie pétition des marchands demandant la permission d'utiliser une partie de ce bois. La conduite des pétitionnaires relativement au *Stamp Act* et en défense de la province semble leur donner droit à quelque égard.

164

La pétition (incluse), en date du 7 septembre, demande le don d'une partie du bois, pour construire un pont sur la rivière Saint-Charles.

166

26 septembre,
Québec.

Hamilton à Sydney. Inclut pétition demandant que des vaisseaux de guerre soient stationnés dans le golfe pour la protection du commerce et la sécurité de ceux qui se livrent à l'industrie de la pêche, et recommandant que la demande soit accordée.

169

1785. La pétition porte au verso : " Pétition de MM. Grant, Stuart, Lymburner et plusieurs autres principaux marchands de Québec, exposant les abus commis dans le golfe et dans les havres du fleuve Saint-Laurent par des citoyens des Etats-Unis. Page 170
- Affidavit d'Isaac Dagory (en français), portant à l'appui de la pétition, que deux vaisseaux armés des Etats-Unis se sont emparés de force de la pêcherie de saumon de la rivière Ouiachacoute, et qu'il a été informé que des goëlettes avaient fait la pêche dans d'autres rivières. 173
- Affidavits de même nature, de la part de Barthélemy Hervieux (en français) et de John Ross (en anglais). 175, 177
- 28 septembre, Québec. Hamilton a Sydney. Envoie papiers, qu'il vient de recevoir, concernant les affaires sauvages. 182
- (Lettres de Dease, en date du 16, et de McKee, en date du 5 septembre (incluses), inscrites aux dates qui leurs sont propres.)
- 4 octobre, Niagara. Le major Campbell à St-Léger. Avec copie de la proclamation aux colons et messages envoyés par le Congrès aux sauvages. Les messagers envoyés par le Congrès ont été rencontrés près du village Miamis, en route pour les postes Vincent, Saint-Joseph et le pays des Illinois, où ils allaient inviter les sauvages à un conseil. L'un de ces messagers était Rankin, de Détroit, qui avait été sous la protection des Anglais durant la guerre. Les messagers dirent qu'il était trop tard pour attaquer Détroit cet automne, mais que ce poste serait certainement attaqué au printemps. 215
- 5 octobre, Niagara. Campbell à Saint-Léger. Les personnes envoyées à Tioga rapportent que tout y est tranquille, et il ne peut découvrir sur quoi se sont basés les sauvages pour dire à Jervos que des armées américaines s'assemblaient là. Des gens s'établissent sur les bras supérieurs de la Susquehanna, près de Tioga—ce qui excite la jalousie des sauvages, qui regardent cela comme un empiétement. 217
- 11 octobre, Montréal. Saint-Léger à Sydney. Après avoir vainement attendu des instructions formelles au sujet de la remise de son commandement, il s'est décidé, à cause de la saison avancée et de la persistance de sa mauvaise santé, à le transférer à Hope, qui devient ainsi brigadier général sur l'état de force canadien. 190
- 12 octobre, Montréal. Hope à Sydney (n° 1). Le commandement des forces lui est échu. Rapport sur les sauvages semblables à celui contenu dans la lettre d'Hamilton en date du 15. A l'intention de se rendre à Québec dans quelques jours. 197
- 15 octobre, Québec. Hamilton au même. Transmet pétition concernant pont sur la rivière Saint-Charles. Les sauvages sont revenus de l'alarme que leur avait causée la venue d'Américains désireux de s'établir au confluent de la Susquehanna. Tout est tranquille, les sauvages étant décidés à suivre l'avis de Dease. Sir John Johnson n'arrivant pas, il ne fera rien relativement à la nomination de McKee avant l'arrivée du paquebot. 192
- Pétition pour le pont, datée les 1er, 9 et 10 septembre. 193
- 21 octobre, Québec. Hope à Sydney (n° 2). A son retour de Montréal a reçu des dépêches signifiant sa nomination de brigadier général en Canada et de lieutenant-gouverneur de la province de Québec. N'a que le temps d'accuser réception des dépêches et d'exprimer sa gratitude de l'honneur qui lui est fait. 199
- 24 octobre, Québec. Le même au même (n° 3). Envoie papiers pour montrer l'état des affaires dans le pays des sauvages. La fidélité et les bonnes dispositions des Sauvages, que sir John Johnson devra continuer à cultiver en arrivant. 201
- (Huit documents inclus, relatifs aux affaires des sauvages, inscrits à leurs dates respectives.)

1785.
25 octobre,
Québec.

Hamilton à Sydney. Partira—ainsi qu'il en a reçu l'ordre—le 2 novembre pour l'Angleterre. Si les comptes publics ne sont pas clos aujourd'hui il les enverra par la plus prochaine occasion. Comptes qui ne sont pas encore prêts. Laissera toutes les instructions, etc., à Hope.

Page 188

28 octobre,
Québec.

Hope au même. Remercie Sa Seigneurie de sa bienveillance. Avait espéré de pouvoir remercier Sa Seigneurie en personne, mais comme on pense qu'il est mieux qu'il passe l'hiver ici il espère qu'il pourra obtenir un congé l'été prochain

218

2 novembre,
Québec.

Le même au même (n° 4). A déjà accusé réception de la commission de lieutenant-gouverneur ; a prêté serment aujourd'hui—ce qu'il avait différé pour permettre à Hamilton de terminer diverses affaires. Rap-pelle à Sa Seigneurie les causes qui ont amené les anciens sujets à s'op-poser à l'Acte relatif à la province de Québec. Les mêmes personnes font aujourd'hui de nouvelles pétitions contre la constitution actuelle de la province, animées qu'elles sont par l'esprit de parti et de discorde, sans égard à l'intérêt public. Il s'étudiera à mettre cet esprit en échec et à ramener les sujets de Sa Majesté au sentiment de leur devoir. L'esprit de parti a fait peu de progrès parmi les Canadiens en général. Ceux qui ont signé les pétitions sont pour la plupart de petits bouti-quiens et commerçants, et, à peu d'exceptions près, de mauvaise réputa-tion. La noblesse, les propriétaires fonciers et le clergé séculier sont au fait des avantages que leur confère l'acte en question. L'influence des membres d'ordres religieux, tels que les séminaires de Québec et de Montréal et autres communautés religieuses, a déterminé des Canadiens respectables à prendre part à la mission d'Adhémar et Delisle, par suite de l'expulsion de deux prêtres qu'avait envoyé le séminaire de Paris, mais dès qu'ils se sont aperçus qu'on faisait servir cet incident à des fins politiques ils ont montré, par leur pétition au roi, qu'ils n'étaient pas en faveur d'une Chambre d'Assemblée. Les officiers généraux qui ont exercé le commandement depuis la conquête (Gage, Murray, Carleton et Haldi-mand) sont compétents à dire quel est le meilleur système pour conserver le pays, mais il suggère que pouvoir soit donné de nommer plus de six catholiques canadiens au Conseil, et ce pour les raisons énoncées. Suggère aussi de lever un corps qui soit pourvu d'officiers canadiens, comme mesure propre à les attacher au gouvernement. Le désir qu'ont les loyalistes établis à Cataracoui et Montréal d'un système différent de celui établi dans les autres parties de la province pourrait conduire à des embarras, mais il ne croit pas qu'il soit urgent de régler la question. 220

3 novembre,
Québec.

Le même au même (n° 5). Arrangements qu'il a faits, faute d'instruc-tions, pour l'exercice des fonctions du quartier-maître général, aux départe-ments de l'intendance des casernes et de la marine. Le capitaine Barnes a été nommé premier en charge, avec Wood et Genevay pour adjoints. Avantage de cet arrangement. Dans le cas où il serait jugé mieux de nommer un sous-intendant général des casernes, pour prendre spéciale-ment charge de ce département, il recommande Wood pour l'emploi, quitte à donner la charge d'aide-quartier-maître général à la personne qu'il lui sera possible de choisir.

225

Tableaux montrant l'arrangement d'Haldimand et celui actuellement proposé.

229

Hope à Sydney (n° 6). Jusqu'à ce que des instructions précises soient données sur le sujet, il suggère de laisser le commandement au major Anerum, à Détroit. Si l'on fait revivre la charge de lieutenant-gouverneur, il recommande de la donner au capitaine William Dunbar, du 84e, où, si cette nomination est impossible, au lieutenant-colonel Claus, beau-frère de sir John Johnson.

230

1785.
3 novembre,
Québec.

Hope à Sydney (n° 7). Envoie adresse des Shawanese et des Delawares à McKee, transmise par le major Campbell. Cette adresse montre les dispositions des sauvages. Demande des instructions sur la conduite à tenir au cas d'hostilités. Si l'on décide de garder les postes, les troupes qu'il y a en Canada sont très insuffisantes pour cela. Renouvelle sa proposition de lever deux corps canadiens de 500 hommes chacun. Demande deux régiments de plus, surtout si, comme on s'y attend, il y a rupture avec la France et l'Espagne, et si l'on juge à propos d'entreprendre quelque chose contre les Antilles. Il imagine qu'il serait facile de lever des hommes pour cet objet en Canada et à la Nouvelle-Ecosse.

Page 232

(L'adresse des sauvages à McKee, en date du 20 septembre, est inscrite à cette date.)

3 novembre,
Québec.

Hope à Sydney (n° 8). Bien que son rang de brigadier général ne lui donne pas droit à des aides de camp, cependant, comme commandant en chef et à la tête du gouvernement civil, il ne peut pas exécuter le service sans de pareils officiers; par conséquent il a nommé le capitaine Close, du 65e régiment, et le lieutenant Deschambault (un Canadien), du 44e, ses aides de camp, et il espère qu'ils pourront toucher la solde ordinaire.

237

5 novembre,
Québec.

Le même au même (n° 9). Le capitaine Barnes et M. DeLancy rapportent, après investigation, que les loyalistes sont très satisfaits de la perspective qui s'ouvre devant eux. Ils font de rapides progrès qui promettent une prospérité durable; mais cette perspective s'assombriera si le temps pendant lequel il doit leur être distribué des vivres n'est pas prolongé au delà du 1er juin 1786, auquel cas ils se trouveraient sans ressources jusqu'à ce que la moisson fût faite, et beaucoup d'entre eux seraient forcés de quitter leurs terres complètement ruinés.

238

19 décembre,
Londres.

Le Dr Morice à Nepean. Notes relatives à des missionnaires pour le Canada. Il est à préparer un mémoire pour l'information de l'archevêque, après quoi il écrira de nouveau.

245

DIVERS PAPIERS DU TEMPS DU GOUVERNEMENT DU BRIGADIER GÉNÉRAL
HOPE, 1786.

Q. 26—1.

1785.
7 mai,
Halifax.

Le gouverneur Parr à Nepean (extrait). Est à armer le *Greyhound* pour aller à Shelburne, où le révérend M. Walter et un Ecossais du nom de Ross, ont récemment troublé la paix, par le fait que le premier a voulu se faire installer dans trois paroisses sans en avoir demandé la permission. A représenté le tout à la Société de Propagation de l'Evangile; que la société règle la chose entre lui (Walter) et le révérend M. Pantin. Renseignements sur Walter et Ross. Tout était paix et harmonie dans l'établissement avant leur venue.

64

14 novembre,
Québec.

Hope à Sydney (n° 10). Reçu dépêches auxquelles il prêtera son attention. En outre de l'exposé du sentiment des Canadiens au sujet de sa nomination, il inclut une adresse signée par les habitants les plus respectables; on y trouve l'indication d'une réunion d'opinion parmi eux. Partout où l'immixtion de la France ne se fait pas sentir, et où l'on ne choque pas les préjugés religieux, Sa Majesté n'a pas de sujets plus contents, lorsqu'ils n'ont pas été empoisonnés par des idées que leur esprit n'est pas préparé à recevoir. Il s'efforcera d'empêcher que ce

13

Suit l'adresse (en français) dont il est question dans la lettre.

16

La réponse.

19

1785.
16 novembre,
Déroit.

McKee à sir John Johnson. Simon Girty est revenu et dit que la nouvelle d'une levée de gros corps de troupes par les Etats-Unis était inexacte. Les commissaires sont à l'embouchure de la Grande Miami, attendant pour traiter avec les Sauvages; environ 70 hommes les accompagnent, et ils sont autorisés à lever la milice du Kentucky, s'il en est besoin. La réponse envoyée aux commissaires indique que les Sauvages ne s'y rendront pas avant d'être en mesure de traiter sur un pied d'égalité. Le Demi-Roi des Hurons a été à l'assemblée pour renvoyer les délibérations à l'année prochaine.

Page 26

Message aux commissaires des Etats-Unis, de la nature décrite dans la lettre McKee.

28

17 novembre,
Halifax.

Les commissaires chargés de s'enquérir des revendications des loyalistes (Dundas et Pemberton) à Sydney. Annoncent leur arrivée et exposent la manière dont ils entendent procéder dans l'exercice de leurs fonctions.

104

Avis de leur nomination et de son but, tel que le comporte l'acte du parlement.

110

14 décembre,
Montréal.

Sir John Johnson à Nepean. Transmet de la part de McKee copie d'une harangue montrant la fermeté des Sauvages. Il leur a conseillé d'agir avec prudence et d'éviter les hostilités aussi longtemps que possible, leur donnant l'assurance que Sa Majesté veillera à ce qu'il soit pourvu à leurs besoins et favorisera leur établissement dans les limites de ses possessions. Demande qu'on presse l'affaire du colonel Johnson (Guy) et des deux délégués, vu qu'on a besoin d'eux.

24

(La lettre de McKee à sir John est inscrite à sa date, 16 novembre.)

15 décembre,
Montréal.

à Claus Il a sans doute été surpris de voir Joseph à Londres. Doute de la fidélité de Joseph, d'Aaron, et de quelques autres des Mohawks; les tenir dans la dépendance de la Couronne aussi longtemps que possible, attendu que le moyen de les empêcher de passer à l'ennemi est de leur faire attendre le paiement de ce qu'ils réclament. Avait conversé avec Joseph relativement à une correspondance avec Monroe, membre du Congrès, et avait composé la réponse de Joseph, dont copie fut envoyée à sir John Johnson. Il a pu deviner les intentions de Joseph, et voit qu'il ne voulait pas parler carrément avant que les réclamations des sauvages ne fussent réglées. Il a des vues ambitieuses qu'il faut refréner. (La lettre de Monroe est dans Q. 24—1, p. 227.)

31

1786.
4 janvier,
Londres.

Joseph Brant (Thayendenega) à Sydney, harangue prononcée en présence des colonels Johnson, Butler et Claus, du capitaine Houghton et M. Chew. Expose le rôle que les Six-Nations ont fidèlement joué dans la récente lutte contre les Américains. A la conclusion de la paix ils se sont adressés à Haldimand pour connaître leur situation; leur surprise en apprenant qu'ils avaient été oubliés dans le traité, mais ne pouvaient pas croire que ce fût possible. Ils sont encore dans le doute et l'incertitude. La perplexité est augmentée par les Américains, à qui il n'a pas été fait de réponse. Espérant recevoir des renseignements positifs à l'arrivée de sir John Johnson, ils ont été d'autant plus désappointés de n'en pas avoir; par conséquent il a été résolu de l'envoyer (Brant) chercher une réponse en Angleterre. Les Américains violent le traité conclu au fort Stanwix en 1768, et, ne respectant aucun engagement, empiètent sur leurs terres. Dans le cas où il en résulterait des conséquences sérieuses, il désire savoir si les sauvages peuvent compter sur l'appui du roi.

1

Traduction de la harangue à Haldimand, prononcée par Joseph Brant le 21 mai 1783, de la part de tous les alliés sauvages.

5

Adresse concernant l'indemnité pour dédommager les sauvages des pertes éprouvées par eux, et aussi pour leur permettre de pourvoir de bétail leurs fermes du nouvel établissement.

11

1786.
21 janvier,
Québec.
29 janvier,
Québec.

Proclamation de Henry Hope pour rendre public l'avis des commissaires aux loyalistes ayant des réclamations. Page 107

Hope aux commissaires des réclamations. N'a reçue que le 20 leur dépêche expédiée le 17 novembre dernier. Son devoir de faciliter leurs opérations. Sa proclamation enjoignant aux intéressés de faire en sorte que leurs réclamations soient entre les mains des commissaires vers le 1er mai. A attiré l'attention des fonctionnaires qui président aux affaires des loyalistes sur les mesures à prendre pour recueillir les réclamations, afin qu'elles puissent être transmises, mais fait remarquer que les réclamants ne peuvent pas se présenter en personne. Les chefs de famille se répartissent ainsi:—Près de Niagara et de Détroit, 300; de Johnson à Cataracoui et ses environs, 1,800; aux alentours de Sorel et dans tout le Bas-Canada, 200; à la Baie des Chaleurs et Gaspé, 200; total, 2,500. A ce temps de l'année il est impossible de faire parvenir à Niagara la nouvelle de leur arrivée. Il vaudrait mieux pour les loyalistes de renoncer à toute espérance d'indemnité que de chercher à prouver leurs pertes d'une pareille distance. Pour les raisons énoncées, presse les commissaires de venir dans la province.

1er février,
Londres.

Le révérend Charles Mongan à Nepean. A été voir le Dr Morice, avec qui il a eu plusieurs conversations, ainsi qu'avec plusieurs autres membres de la société (pour la propagation de l'Évangile). Nécessité d'envoyer de bons pasteurs dans les principales villes du Canada. Fait le portrait de ceux qui y sont déjà. La Société fera ce qu'elle pourra, mais c'est au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour l'honneur et la prospérité de l'Église d'Angleterre en Canada. 20

4 février,
Londres.

Extrait d'un mémoire sur "L'état actuel de l'Église d'Angleterre et de son clergé en Canada." A Québec le seul clergyman est un très vieux Suédois qui ne peut pas dire un mot de bon anglais. C'est la même chose à Montréal. A Trois-Rivières on peut dire que la situation est honteuse; la conduite du clergyman déshonorerait la plus humble profession. Il parle encore plus mal l'anglais que les autres, si c'est possible, et il a été expulsé d'une communauté de frères pour des actions abominables. 22

4 février,
Londres.

Claus à Nepean. Envoie extrait d'une lettre d'un correspondant (dont le nom n'est pas donné) concernant l'état des esprits chez les sauvages, et la politique à suivre. Avait prêté un registre des procès-verbaux à A. Davison pendant la dernière guerre. Le prie de le lui renvoyer, s'il lui a été laissé (à Nepean). 30

(La lettre porte la date du 15 novembre; l'extrait est inscrit à cette date.)

8 février,
Londres.

Les marchands faisant le commerce avec Québec désirent approcher lord Sydney à propos des statuts projetés pour la province. 33

Les statuts projetés sont :

1. *Lois, Constitution et Chambre d'Assemblée.* Etablissement des lois anglaises et d'une Chambre de représentants.

2. *Vermont.* Libre accès donné à cet Etat pour les importations et exportations par le Saint-Laurent.

3. *Terreneuve et le commerce des céréales.* Que le Canada ait le privilège de fournir de farine et de biscuits les postes de pêche de Terreneuve, à l'exclusion des Etats américains indépendants.

4. *Pêche.* Prime pour contre-balancer celle donnée par la France.

5. *Vin, fruits et huile d'olive.* Importation directe de ces articles des lieux de production à Terreneuve.

6. *Primes pour bois de chêne, douves et autre bois de construction.*

7. *Chanvre.* Prime d'encouragement pour sa culture.

On demande aussi la liberté de construire et employer des navires particuliers pour transporter des marchandises sur les lacs. 34

1786. Des lettres de la part des comités de Québec et de Montréal furent transmises avec les résolutions et à leur appui. Ces lettres portent les dates du 2 et du 7 novembre 1785. Pages 42-52
- 1er février, Londres. Rapport sur l'état du clergé de l'Eglise d'Angleterre en Canada. (Il s'en trouve un extrait à la page 23 de ce volume. Il est marqué comme reçu le 2 mars.) 59
- 10 février, Québec. Hope à Sydney (n° 11). N'a pas écrit depuis le 14 novembre, vu qu'il considérait qu'il n'était pas sûr de faire passer par New-York, des lettres d'intérêt public. Avait, dans le temps, envoyé une adresse des habitants, montrant leur satisfaction; en envoie une autre qui la confirme. 92
Adresse (en français). 94
Réponse (en français). 95
- 10 février, Québec. Hope à Sydney (n° 12). A reçu ordre d'empêcher l'importation, par terre ou navigation intérieure, des marchandises qu'il est défendu d'importer des Etats-Unis par mer, et aussi d'empêcher l'exportation de la pelletterie aux mêmes Etats. A soumis cet ordre au Conseil, en suggérant d'en prolonger la délibération jusqu'après la session, afin de prévenir les graves inconvénients qui pourraient résulter de sa mise en vigueur immédiate, pour les raisons énoncées. 97
- 10 février, Québec. Le même au même (n° 13). Ordre relatif aux règlements concernant l'usage de la partie non concédée de la grève, à la Baie des Chaleurs, reçu trop tard pour faire les investigations nécessaires à l'établissement de bons règlements. Dès que la communication sera ouverte il sera pris des mesures pour exécuter cet ordre. 99
- 10 février, Québec. Le même au même (n° 14). Avait reçu avis de la nomination des commissaires chargés de s'enquérir des réclamations des loyalistes; leur arrivée à Halifax; il fera tout son possible pour leur faciliter l'accomplissement de leur devoir. Envoie papiers relatifs à l'enquête. 101
(Les papiers inclus sont inscrits à leurs dates respectives: 17 novembre 1785, 21 et 29 janvier 1786. L'avis portant la teneur de l'acte du parlement, en vertu duquel les commissaires étaient nommés, accompagne leur lettre du 17 novembre.)
- 10 février, Québec. Hope à Sydney (n° 15). Avait transmis au collège des Jésuites l'ordre reçu de recommander le paiement de la pension de Roubaud, avec ses arrérages. Envoie copie de lettre et de représentations de la part des Jésuites, lesquelles semblent raisonnables. Est à prendre des mesures pour constater quel est l'état financier du collège. 120
Inclus. Lettre (en français) de Hope aux Jésuites, en date du 30 janvier. 122
Exposé (en français) de l'affaire entre Roubaud et les Jésuites, en date du 8 février. 124
- 20 février, Londres. Carleton. Note sur la proportion de population entre les Etats-Unis et le Canada; il est de bonne politique de faire disparaître spontanément tout grief ou fardeau, afin qu'aucun changement d'allégeance ne soit à désirer pour la population. Système militaire qu'il faut pour compenser le désavantage d'une longue frontière sans protection.
- 25 février, Québec. Hope à Sydney (n° 16). Les dernières dépêches envoyées au soin du consul à New-York. Envoie procès-verbaux du Conseil; remarques sur la ligne de conduite suivie. 134
Procès-verbaux du 6 au 20 février. 136 à 149
- 25 février, Québec. Hope à Sydney (n° 17). Envoie procès-verbaux du Conseil d'Etat. Attire l'attention sur la chaude discussion relative au règlement des dettes contractées du temps de son prédécesseur, et sur ses observations contenues dans le document A. Ces discussions sont regrettables, mais il croit qu'elles cesseront lorsque les comptes seront clos. 150

1786. Procès-verbaux des délibérations du Conseil d'Etat, du 1er novembre 1785 au 22 février 1786, ont trait, en grande partie, à l'affaire de la Baie St-Paul, à la réclamation du Dr Bowman et au règlement de ses comptes, etc. Pages 152 à 212
- Suivent les raisons sur lesquelles le lieutenant-gouverneur Hope a basé son avis émis en Conseil lors de la délibération de l'affaire Bowman. 213
- 25 février, Québec. Hope à Sydney (n° 18). Il a été intenté des poursuites, ainsi qu'ordonné, pour effectuer la rentrée des redevances de mutations et arrérages. Ces redevances n'ont jamais été régulièrement exigées depuis la conquête; il est envoyé une pétition en demandant l'abandon. La gêne que la perception de ces droits causerait dans beaucoup de cas, vu que les arrérages sont le résultat de la négligence à les faire rentrer. Désire avoir une prompte réponse afin de mettre l'encaissement sur un pied bien ordonné. N'a pas arrêté les procédures dans les actions pendantes, par suite de ce qu'il aurait été élevé des doutes sur le droit de toucher les sommes en question, mais il a donné instruction au receveur général de ne pas intenter de nouvelles poursuites. 219
- Pétitions en question, avec réponse de Hope. 222, 227, 233, 235
- 25 février, Québec. Hope à Sydney (n° 19). Les officiers d'artillerie ont reçu des instructions sur la manière de disposer du bois de charpente appartenant au gouvernement. Attire l'attention sur la demande autrefois faite d'un pont sur la rivière St-Charles, et recommande de l'accorder. 237
- 6 mars, Québec. Le même au même (n° 20). Envoie extrait du "Papier Terrier," montrant la situation financière des Jésuites en Canada. 239
- Résumé des fiefs et seigneuries des Jésuites, avec distinction des différentes catégories de revenu. 240a
- 8 mars, Londres. Haldimand à Nepean. Le document (état de la religion) est dans certaines de ses parties conforme à la vérité, mais grandement exagéré. Il n'est résulté aucune des malheureuses conséquences politiques qu'on a dit, les soi-disant "émissaires de la Nouvelle-Angleterre" étant des clergymen loyalistes chassés de chez eux. M. Stuart s'est distingué par ses actifs et utiles efforts dans l'intérêt du roi; les deux autres étaient indignes et pas du tout dangereux. 52
- 17 mars, Londres. John Butler au même. Envoie aperçu—en date de ce jour et signé par Claus et lui-même—de ce qui serait suffisant pour indemniser les Six Nations de leurs pertes et les satisfaire. 66
- Suit l'aperçu. 67
- (Dans une note à la lettre, sir Guy Carleton dit que l'indemnité devrait être doublée.)
- 18 mars, Londres. Le Dr Morice à Nepean. La Société (de propagation de l'Évangile) désire que le révérend John Stuart et M. John Doty reçoivent quelque aide du gouvernement en sus des appointements que leur sert la Société. 70
- 5 avril, Londres. Joseph Brant au même. Regrette d'avoir parlé de la demi-solde; c'est seulement parce qu'on la lui avait promise sans qu'il l'eût demandée. Il a pris part à la guerre purement par respect des engagements pris entre ses ancêtres et le roi; il tenait ces engagements pour sacrés. A touché la solde et reçu une commission pendant la guerre; s'il y avait des doutes au sujet de la demi-solde, il aimerait mieux ne pas l'accepter. 71
- 6 avril, Londres. Sydney à Brant. S'il fallait établir le principe de l'indemnité aux particuliers à l'occasion d'une guerre, aucun pays, si riche qu'il fût, n'en pourrait supporter le fardeau, et pour ce motif Sa Majesté pourrait refuser son consentement à la demande de liquidation des droits des Sauvages; mais en considération de leurs services il consentira à ce qu'ils soient indemnisés des pertes déjà certifiées par le surintendant général, et à ce que Carleton prenne des mesures pour liquider les réclamations après son arrivée à Québec. Sa Majesté espère que cela prouvera aux Sauvages le

1786.

cas qu'elle fait de leur propriété future, et elle leur recommande de rester unis. Page 80

6 avril,
Whitehall.

Sydney à Hope. A cause de l'incertitude du transport il a différé de répondre à ses dépêches, ce en quoi Sa Majesté l'approuve. Arrivée de Joseph Brant, avec un exposé des pertes éprouvées par les Sauvages pendant la guerre, et aussi le désir de savoir jusqu'à quel point ils seraient appuyés dans le cas de querelles avec les Américains. Le premier point, croit-il, a été réglé d'une manière qui sera satisfaisante pour les Sauvages. Leurs réclamations pour pertes s'élèvent à £15,000. Bien qu'on ne considérât pas qu'ils eussent plus de droits que d'autres, on a donné à Joseph et à sa sœur assez d'argent pour qu'ils emportassent des marchandises; les autres réclamations seront favorablement prises en considération. On ne s'attend pas à ce qu'il s'élève de différends dans l'intervalle, mais s'il en surgissait la situation serait embarrassante. Il faut éviter de prêter ouvertement assistance aux Sauvages, et cependant il ne serait pas juste de les laisser à la merci des Américains. Aucune ligne de conduite ne peut être prescrite; beaucoup doit dépendre des circonstances. La lettre incluse, adressée à Brant, fera voir la portée des engagements pris par le ministère. Bien qu'on ait essayé de fomenter le mécontentement dans Québec contre la constitution actuelle de la colonie, il ne sera fait de changement que lorsque le rapport de Carleton aura été reçu, et ce dans le cas où il serait clairement démontré qu'un changement est nécessaire. Sa Majesté désire témoigner toute confiance à ses sujets canadiens et examinera la proposition d'augmenter leur nombre au Conseil—chose dont, aussi bien, on s'était déjà occupé. L'état florissant des établissements est satisfaisant. La Trésorerie enverra sans doute de nouveaux approvisionnements. Ne peut pas envoyer d'augmentation aux troupes. La charge de lieutenant-gouverneur de Détroit restera vacante tant que le poste sera sous les ordres du major Ancrum. Bien que l'augmentation dans les départements du quartier-maître général de l'intendance des casernes et de la marine n'aurait pas dû être faite sans le concours du ministère, cependant elle sera ratifiée; toutefois la nomination d'aides de camp ne doit pas être reconnue, attendu qu'une pareille innovation causerait de la jalousie et de la confusion. 73

6 avril,
Whitehall.

Le même au même. Après l'approbation, par le roi, de sa conduite comme lieutenant-gouverneur, on ne saurait supposer qu'un changement dans sa situation porte atteinte à son honneur. Il avait été décidé, avant sa nomination, de nommer un gouverneur général, et il a été fait choix de sir Guy Carleton pour cette charge. Afin de le revêtir d'une autorité absolue on a réduit les pouvoirs des gouverneurs de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, qui s'appelleront désormais lieutenants-gouverneurs, mais dont les traitements resteront les mêmes. Le colonel Carleton (Thomas) a le choix entre les fonctions de lieutenant-gouverneur de Québec et celles de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. S'il préfère rester au Nouveau-Brunswick, il (Hope) sera maintenu à Québec; autrement il sera transféré au Nouveau-Brunswick. Ne fera rien de plus avant de connaître sa pensée (de Hope). 82

8 avril,
Whitehall.

Nepean (?) au même. Le colonel Carleton ne voulait pas accepter la charge de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, mais il a changé d'avis en apprenant que si un changement avait lieu il serait envoyé à Québec. Surprise de lord Sydney en voyant son apparente répugnance (de Hope) à aller au Nouveau-Brunswick, après les instances de ses amis pour lui avoir cette place. Probabilité qu'il sera mis dans le personnel américain. Il doit abandonner l'idée de succéder au général Rainsford dans le commandement de son régiment; il y a trop d'autres officiers dont les titres priment les siens. 84

1786.
11 avril,
The Downs.

Joseph Brant à Nepean. Est content d'avoir reçu une lettre de lord Sydney, attendu que cela prouvera à toutes les nations Sauvages alliées l'amitié que la Grande-Bretagne a pour elles; mais il préférerait contredire la nouvelle que leurs terres et leur pays avaient été donnés aux Américains, et il espère qu'il sera envoyé avec sir Guy Carleton un message de nature à les satisfaire. Envoie ses remerciements pour l'indemnité accordée aux Sauvages. Suggère qu'il (Nepean) fasse un voyage au Canada, afin de voir lui-même ce qui s'y passe. Page 87

15 avril,
Québec.

Hope à Sydney (N° 21). Espère que ses dernières lettres ont maintenant été reçues. Tout est resté tranquille dans le bas de la province depuis qu'il a écrit, et il présume que c'est la même chose dans le haut pays. Toutefois on disait que les Américains étaient à lever un corps de 800 hommes, ostensiblement pour l'ouest, mais plutôt, croit-il, pour la défense de leurs frontières contre les attaques des Sauvages de l'ouest. Quelque soit le but, les commandants des postes sont sur leurs gardes. Annonce le décès de Gogy, et recommande de lui donner M. John Craigie pour successeur dans le conseil. Est impatient d'avoir des nouvelles, attendu que les dernières qu'il a reçues ont été apportées par le paquebot de décembre pour New-York. 241

16 avril,
Québec.

Le même au même (N° 22). Envoie demande de M. Southouse d'être nommé au Conseil; ne peut recommander sa nomination. M. Ainslie a aussi fait la même demande, laquelle est transmise. Croit que Craigie est le meilleur. 244

Demande de Southouse. 246

Demande d'Ainslie. 249

— avril,
Whitehall.

Sydney à Hope. Résume le contenu d'une lettre du 23 août dernier, concernant Roubeau, jésuite. Il a demandé la permission de tirer sur le supérieur du collège des Jésuites pour des arrérages d'appointements qu'il prétend lui être dus, et, à l'appui de ceci, il dit qu'en 1767 il a touché £230 à compte. Il n'y a aucune trace de cela dans la correspondance.

La réputation de cet homme est douteuse, pour n'en pas dire pis, mais ce n'est pas une raison pour qu'on retienne ce qui peut lui être dû. S'il n'y a pas de raison qui s'y oppose, ordre devra être donné de lui payer £500 sterling sur et à même les revenus du collège des Jésuites. 89

Copie d'une lettre de change sur le Père Glapion, pour £230, tirée par Roubeau en faveur de M. Rybot, à la date du 5 avril 1767, déclarée être envoyée par lord Shelburne pour paiement. 91

24 mai,
Québec.

Hope à Sydney (n° 22 bis). Envoie procès-verbaux du Conseil, lesquels montrent qu'en tant que possible tout a été fait selon les ordres à la Baie des Chaleurs. Expose et recommande le cas des loyalistes de cet endroit, qui sont dans une situation différente de celle de leurs compagnons d'infortune. Attire spécialement l'attention sur les personnes âgées et infirmes qu'il y a parmi eux. Ordre a été donné d'achever le chemin du Nouveau-Brunswick, attendu qu'il est devenu plus que jamais nécessaire. 252

Procès-verbaux du Conseil, du 23 février (le premier le 3 avril) au 30 juin. 256 à 286

Pétition des colons loyalistes de New-Carlisle, Baie des Chaleurs. 287

24 mai,
Québec.

Hope à Sydney (n° 23). Les marchands et commerçants du haut pays ont refusé de payer le montant dû pour le transport de leurs marchandises, en sorte qu'il a été forcé d'intenter des poursuites contre quelques-unes des principales maisons. Observations sur la situation, etc. 295

Mémoire des marchands et commerçants. 299

Réponse au mémoire, dans laquelle Hope propose que tous ceux qui sont arriérés payent les deux tiers du fret sous trois semaines, l'autre tiers devant être réglé par des billets payables en janvier prochain. 303

1786. 26 juillet.	Dorchester. Notes sous forme de questions sur la politique à l'égard du Canada.	Page 57
26 juillet, Whitehall.	Sydney à Dorchester. Recommande John Proctor.	251

DIVERS PAPIERS DU TEMPS DU GOUVERNEMENT DU BRIGADIER GÉNÉRAL
HOPE.—1786.

Q. 26-2.

1784.
4 au 23 octobre

Traité des forts Stanwix et McIntosh, entre les commissaires de la Pensylvanie et les délégués des Six Nations, des Wyandots et des Delaware. Les commissaires des Etats-Unis étaient: Oliver Walcott, Richard Butler et Arthur Lee, et ceux de la Pensylvanie: Samuel F. Atlee, William McClay et Francis Johnston, qui tinrent une assemblée préliminaire les 4 et 17 octobre, alors que les commissaires pensylvaniens furent régulièrement présentés aux Sauvages, et tinrent un conseil avec eux les 22 et 23. L'acte, en date du 23, pour des terres situées en Pensylvanie, est reproduit au long et suivi d'un affidavit fait devant le juge en chef McKean, de la cour suprême de Pensylvanie, par Arthur Lee, commissaire des Etats-Unis, et Griffith Evans, secrétaire, attestant sous serment qu'ils ont vu signer l'acte.

1785.
9 au 23
Janvier.

Traité du fort McIntosh, entre les chefs des Wyandots, des Delaware, des Chippewas et des Ottawas, et les commissaires de la Pensylvanie. Le conseil commença le 9 janvier et se termina le 23, jour où fut signé par les chefs le titre translatif de propriété, après lequel vient un affidavit fait le 17 février 1785, devant le même juge en chef. 340 à 356

8 mars,
Wakitiomike.

Harangue de Petesewa, Shawanese, à des messagers américains, déclarant que la tribu assistera seulement à un conseil tenu à Détroit. 357

18 novembre,
Montréal.

Harangue de sir John Johnson aux Six-Nations. Salutation dans les règles. Sa satisfaction de leur prudente conduite à l'assemblée tenue à Niagara, et qu'ils aient suivi son conseil d'enterrer la hache de guerre, mais regrette que les Américains continuent, par un manque absolu de foi, à empiéter tous les jours sur eux. Il n'est donc pas surpris que leur patience se lasse, mais il est content de voir que les jeunes guerriers ont pris conseil, dans l'espérance de pouvoir arriver à la paix et au bonheur. Leur détermination de soutenir leurs droits ne peut qu'être approuvée par tout honnête homme, et leur union pourra leur faire obtenir, des Américains, la justice à laquelle ils ont droit. Il les assure que le roi et la nation estiment leurs services. Il approuve leur intention de céder aux Américains les terres dont ils peuvent se passer sans gêne; ces derniers n'ont droit qu'à celles qui ont été achetées, et les différends proviennent du fait que des personnes non autorisées en ont disposé. Il n'ont qu'à faire voir aux commissaires américains l'invalidité des ventes, offrant en même temps les terres qu'ils (les sauvages) sont disposés à céder, et délimiter des bornes devant être reconnues par tous les alliés pour être inviolablement respectées. 378

1786.
31 janvier,
Embouchure
de la Grande
Miami.

Articles d'un traité conclu à l'embouchure de la Grande Miami, sur la rive nord-ouest de l'Ohio, entre les commissaires des Etats-Unis et les Shawanese. 498

25 février,
Détroit.

Mckee à sir John Johnson. La plupart des Sauvages de l'autre côté du lac ont enfin été amenés à assister à l'assemblée tenue à l'embouchure de la Miami, mais ils sont décidés à ne contracter aucun engagement à propos de terres. Les Cherokis et les Mingos refusent d'entrer en négociation avec eux et continuent à commettre des déprédations sur leurs frontières. Un certain nombre des chefs sont disposés à aller au Canada ce printemps, partie sur l'invitation des Sauvages canadiens, et partie

1786.

pour savoir quel sentiment on entretient à leur égard. Il est certain qu'à l'assemblée actuelle tous les artifices seront mis en jeu pour aliéner leur affection, mais le principal but est de les amener à céder leur pays—tentative à laquelle les Sauvages sont préparés à résister; leur plus grand désir est que leur droit sur la contrée soit appuyé, ce qui assure leur attachement. Meurtre de sujets anglais par des Chippewas; horreur qu'ont de ces actes les autres Sauvages du village, dont les chefs ont promis de livrer les assassins. Page 359

27 février,
Sandusky.

— à McKee. Les Wyandots, les Shawanese et les Delawares sont revenus du traité; les Américains ont gardé cinq otages pour assurer la remise des prisonniers. Les commissaires n'ont fait que se disputer avec les Shawanese, à qui il fut dit qu'ils n'avaient pas de terre attendu qu'elle avait toute été donnée aux Américains pour assurer la paix; que leur Père (le roi) n'avait pas soin d'eux, mais que les Américains avaient pitié d'eux et leur donneraient un morceau de terre pour s'y asseoir, sur les Beach Ridges, entre la Pierre Debout et la rivière Blanche. Les Sauvages sont très mécontents. N'a pas encore vu les conditions de paix; il les aura et les enverra; ce sont à peu près les mêmes que celles arrêtées au Creek du Castor. Dreuilard (Drouillard) a été chargé de représenter les Etats-Unis; sa jactance. Il correspond avec Clarke et lui dit la grande influence qu'il a sur les Sauvages. 362

27 mars,
Fort Schlosser

Assemblée des principaux sachems et d'un gros corps de guerriers des Sauvages des Six Nations Unies, à laquelle préside John Dease. Les Cayugas disent, par l'entremise de Porteur-de-Poisson, qu'ils sont décidés à demander les titres donnés aux Américains, au fort Stanwix, par quelques-uns des leurs qui n'avaient pas qualité pour les céder, et à offrir le morceau de terre dont ils ont le moins besoin pour les cadeaux que quelques sots d'entre eux ont reçus. Tout les oblige à défendre leurs droits et leurs terres. Il sera envoyé des messages aux Sauvages de l'Ouest pour les informer de leur résolution et leur représenter que l'union entre les Sauvages est le plus sûr moyen d'obtenir une paix sérieuse et durable. Ils demandent que les délibérations soient communiquées au surintendant général. Dease répond qu'il enverra un compte rendu de leurs délibérations; qu'on attendait un nouveau commandant et qu'il serait sans doute accompagné de Brant, etc. A une réunion privée des chefs ces derniers réitérèrent l'assurance de leur attachement. 364

24 avril,
Montréal.

Mémoires de la part des marchands, en réponse à la proposition de Hope pour le paiement d'arrérages, suggérant de remettre le différend aux tribunaux ordinaires. (Voir Q. 26—1, pages 295 à 307). 308

27 avril,
Québec.

Hope aux marchands. Voyant que son offre d'arrangement n'était pas acceptée, il a mis l'affaire entre les mains du solliciteur général afin qu'il soit procédé au recouvrement des créances suivant la loi. 311

29 avril,

Message des Shawanese au major Ancrum, avec le traité de la Grande Miami, qu'on leur a frauduleusement fait signer. Demandent conseil. 502

5 mai,
En congrès.

Le Semeur-de-Blé et ses compagnons, accompagnés de Butler et Parsons, commissaires, et d'Hutchins, géographe, présentés au Congrès, dont le président leur dit que toutes les terres des Sauvages ont été cédées par traité aux Etats-Unis. Il sera pris soin qu'aucun des citoyens n'empiète sur les terres assignées aux Sauvages pour qu'ils y chassent et vivent, et le Congrès leur recommande de vivre paisiblement sur ces terres. 534

8 mai,
Déroit.

Le major Ancrum à Hope. Attachement des Sauvages pour les Anglais; ils sont exaspérés contre les Américains, surtout contre Clark. Ils sont restés à l'embouchure de la Grande Miami depuis le 1er octobre jusqu'à tout récemment. Clark est allé au poste Vincent traiter avec les Wabash. A entendu dire que des partis de Sauvages de différentes

1786.

nations se portent contre les frontières américaines. Ne pense pas que les Sauvages laissent jamais les Américains tirer des lignes, ni arpenter ou coloniser aucune partie de leur pays. Page 382

10 mai,
Londres.

Dunn à Carleton. Lui demande d'intervenir auprès de la Trésorerie afin de hâter le règlement de ses comptes, pour qu'il puisse aller à Québec ce printemps. Représente la position de M. Taschereau et de M. Sinclair, et que leurs comptes, le premier en qualité de payeur de la milice anglaise canadienne, et l'autre en qualité de payeur de la milice anglaise, ont été examinés par un comité en juin 1778. Ces comptes étaient pour des opérations faites pendant le siège de Québec en 1775-6. Faire venir ces messieurs à Londres serait les entraîner dans des frais ruineux. 512

14 mai,
Sandusky.

R. M. Gillen (?) à McKee. Guilbault, arrivant du village de Pipe, dit que Pierre Drouillard et un Français qui se dit officier, avaient été dans les villages Delawares et Wyandots répandre parmi les Sauvages la nouvelle que les Français et les Américains étaient en route pour s'emparer des postes—un parti par la Wabash, les autres par Sandusky et Niagara—et que le Congrès désirait que les Sauvages leur vint en aide. 504

15 mai,
Déroit.

Arrivée de deux chefs hurons, qui disent qu'après le conseil public tenu à l'embouchure de la Grande Miami, les commissaires des Etats-Unis enjoignirent au Demi-Roi d'empêcher de venir parmi les Sauvages tout blanc qui ne serait pas muni d'un permis de la part des Américains. S'il en vient désormais ils n'échapperont pas lorsqu'il sera pris possession de Déroit. 505

17 mai,
Miamis

Park à son associé de Déroit. Décrit les hostilités des sauvages à l'égard des Américains. Attaque, par ces derniers, d'un corps de Piankashaws récemment revenus du poste de Vincennes, où ils avaient vendu leurs marchandises pour du wiskey; ils étaient encore ivres et avaient attaqué les bateaux des trafiquants. Déplorable résultat pour les Américains; les Sauvages n'ont pas perdu un seul homme; terreur des trafiquants. Parlementaire de la part des trafiquants anglais et français bien accueilli. Passage libre accordé par toutes les tribus, à l'exception des Ouias. Il (Park) s'est éclipsé après avoir été menacé d'un tomahawk; la plupart des trafiquants s'en vont, de peur que leurs marchandises ne soient pillées. Les Sauvages d'ici flottent dans l'indécision; on lui a dit chez les Ouias, et il a lieu de le croire, qu'il a été envoyé un message invitant à faire la guerre aux Anglais. 507

29 mai,
Déroit

Le major Ancrum à Hope. Envoie copie d'un traité entre les Américains et les Shawanese, qui ne l'ont pas signé par attachement pour les Américains, mais bien par crainte que ces derniers ne brûlassent leurs villages avant qu'ils ne pussent communiquer avec les autres Sauvages. Ils disent qu'ils n'ont signé ce traité que pour gagner du temps, et qu'ils n'ont pas l'intention de le respecter. Les Américains envoient fréquemment aux Sauvages des messages disant qu'ils entendent s'emparer des postes cet été, et demandant leur aide. Mais les Sauvages pensent que ce n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans leur pays afin de s'établir dans quelques-uns des postes de commerce, probablement la Miamis et Sandusky. Que devra-t-il faire en pareil cas? 495

29 mai,
Déroit.

Le major Ancrum à Hope. Envoie extraits d'une lettre écrite par un marchand, du nom de Park, à son associé, et datée à la Miamis après son retour du poste de Vincennes; est informé que des partis de Sauvages se portent contre les frontières américaines; ils en veulent particulièrement aux colons des alentours du poste de Vincennes; ils sont aussi beaucoup alarmés par les établissements du voisinage des chutes de l'Ohio. 497

1er juin,
New-York.

Message de Richard Butler aux Sauvages, portant que le Congrès des Etats-Unis est à délibérer sur des mesures pour continuer la correspondance avec les Sauvages. O'Beal et les siens engagés à revenir et

- 1786
 5 juin, Québec. assurer sa tribu de la bonne intention du Congrès, et à conseiller aux Six-Nations et tous autres Sauvages de vivre en paix et amitié avec les Américains, seul peuple qui soit en état de les protéger, etc. Page 538
 Hope à Baby (en français). Lui notifiant qu'il a reçu ordre de louer les postes du roi à Alexander et George Davison et à lui (Baby), à de certaines conditions énoncées. S'il n'accepte pas ce bail, le tout ira aux Davisons. 394
- 6 juin, Québec. François Baby à Hope (en français). Accepte sa part du bail des postes du roi, aux conditions énoncées dans la lettre de Hope en date du 5. 399
- 6 juin, Québec. Hope à Alexander et George Davison, et François Baby. Il lui est enjoint de leur louer les postes du roi, et demande s'ils acceptent aux conditions énoncées. 401
- 6 juin, Québec. Le même à Thomas Dunn, William Grant et Peter Stuart. L'ordre qu'il a reçu d'accorder un nouveau bail est formel. Ne connaît pas assez les circonstances pour pouvoir juger de la valeur de leur prétention d'être remboursés de leurs frais par les nouveaux locataires. 403
- 7 juin, Québec. John Lees, procureur de MM. Davison et Baby à Hope. Ils acceptent le bail. Ils ne croient pas que les anciens locataires aient droit à une indemnité, mais ils leur prêteront toute l'assistance possible. 405
- 7 juin, Québec. Hope au procureur général et au solliciteur général. Demande leur avis sur les prétentions des ex-locataires des postes du roi, qui veulent être indemnisés pour des constructions et pour des dettes dues par les Sauvages, avant qu'il ne donne l'ordre de préparer le nouveau bail. 107
- 10 juin, Québec. Dunn, Grant et Stuart, par leurs procureurs, à Hope. En réponse à la demande du procureur général et du solliciteur général, ils leur ont envoyé des documents à l'appui de leurs réclamations contre les nouveaux locataires des postes du roi. 409
- 12 juin, Québec. Opinion du procureur général sur les prétentions des ex-locataires des postes du roi. 413
- Opinion du solliciteur général sur le même sujet. 428
- Suivent les décisions rendues en pareils cas sous le régime français, et citées dans les consultations du procureur général et du solliciteur général. 445
- 14 juin, Québec. Hope à MM. Davison et Baby. Il n'existe aucune loi ni coutume (dans l'acception légale de ces expressions) que l'on sache encore, pour démontrer que les anciens locataires ont droit de demander aux nouveaux de les indemniser de leurs améliorations; néanmoins ce qui a été produit est suffisant pour porter à croire qu'une pareille demande pourrait être maintenue en équité. Il propose d'insérer dans le bail des clauses à l'effet de protéger le gouvernement contre de pareilles réclamations, et pour sauvegarder les intérêts des nouveaux locataires. 462
- 14 juin, Québec. John Lees, procureur de MM. Davison et Baby. Souscrit aux clauses proposées par Hope, si elles sont jugées nécessaires. 465
- 15 juin, Québec. Pétition de Thomas Dunn, William Grant et Peter Stuart, au sujet de la location des postes du roi. 395
- 15 juin, Québec. Hope à MM. Dunn, Grant et Stuart. Que vu l'avis des officiers en loi de la couronne, il ne peut plus être accordé de délai pour la mise à effet des instructions de Sa Majesté. Indique le remède, au cas où ils continueraient de voir la chose de la même manière qu'auparavant. 466
- 15 juin, Québec. Instructions contenues dans la lettre de lord Sydney et clauses additionnelles remises au procureur général pour préparer le bail. 467
- juin, Québec. MM. Davison et Baby à Hope. Renvoient copie des clauses additionnelles avec des observations, et remarquent qu'il est dur de les rendre responsables de créances dues par les Sauvages aux anciens fermiers. 470
- 16 juin, Québec. Hope aux Davisons et Baby. Dit que le conseil du Trésor n'exigera rien qui ne soit pas soutenu par la loi et l'usage du pays; rien ne saurait

1786. être exigé d'eux en vertu des clauses additionnelles, qui ne l'a pas été en pareils cas. Page 472
- 16 juin, Québec. MM. Davison et Baby à Hope. Les changements qu'ils proposaient dans le bail étant inadmissibles, ils demandent qu'on prenne les mesures nécessaires pour le faire préparer. 473
- 21 juin, Québec. Copie du bail des postes et du domaine du roi à Alexander et à George Davison et à François Baby. 475
- 26 juin, Québec. Hope à Sydney (n° 24). Sa gratitude pour l'approbation donnée à sa conduite par le roi et le ministère. Son plaisir quand il a appris que les affaires des Sauvages avaient été l'objet des délibérations; la tranquillité de la province dépend du résultat. Les papiers envoyés feront voir quel était l'état des choses avant l'arrivée de Joseph Brant. La conduite des Six-Nations dépendra probablement de la tournure que Joseph donnera à la dépêche de Sa Seigneurie. Le voyage de Joseph et la libéralité du gouverneur ne paraissent pas avoir augmenté son attachement à l'Angleterre. Il (Joseph) ne croit pas de l'intérêt des Sauvages de s'engager avec les Américains, et il a promis de communiquer franchement et promptement tout ce qui sera important. Il (Hope) avait conseillé à sir John Johnson d'aller avec Brant rencontrer les Sauvages, mais après son arrivée à Montréal sir John a changé d'idée et a laissé Joseph partir seul. N'a pas de doute que Sir John a fait pour le mieux, mais espère qu'à l'arrivée de sir Guy Carleton il pourra rencontrer les Sauvages pour leur communiquer les sentiments qu'il désire, mais il (Hope) a clairement énoncé les sentiments des ministres, et si les événements exigent quelque action il agira prudemment. 312
- 26 juin, Québec. Liste des papiers transmis avec la dépêche n° 24.
 Délibérations au fort Stanwix, du 4 au 23 octobre 1784.
 Au fort McIntosh, du 9 au 23 janvier 1785.
 Discours à Wakitiomikie, 8 novembre 1785.
 Lettre de McKee à Johnson, 25 février 1786.
 Lettre de ——— à Sandusky, à McKee, à Détroit, 27 février 1786.
 Assemblée du fort Schlosser, 27 mars 1786.
 Discours de sir John Johnson aux Six-Nations, 18 novembre 1785.
 Extrait d'une lettre du major Anerum, 8 mai 1786.
 (Les papiers mentionnés sur cette liste sont analysés à leurs dates respectives.)
- 26 juin, Québec. Hope à Sydney (n° 25). A propos du paragraphe de la lettre de Sydney en date du 6 avril. Au sujet des nominations qu'il avait faites dans le département du quartier-maître et dans d'autres sans sanction préalable, il explique que ces nominations n'étaient que proposées, en attendant qu'elles fussent approuvées, et que les dépenses, au lieu d'augmenter, avaient diminué. Il avait proposé la nomination d'aides de camp comme étant nécessaire, mais cela étant inadmissible d'après le principe de la loi militaire, il a préféré partager ses appointements avec ceux qui lui ont servi d'aides de camp plutôt que d'introduire une innovation qui pourrait causer de la jalousie. 384
- juin, Québec. Tableau des dépenses du département du quartier-maître général, dont il est parlé dans la lettre qui précède. 387a
- juin, Québec. Hope à Sydney (n° 26). Les anciens fermiers des postes du roi ont reçu avis de partir, et il a été donné un bail à Alexander et à George Davison et à François Baby, avec des conditions additionnelles que, cependant, le ministère peut mettre de côté s'il ne les approuve pas. 388
- 27 juin, Québec. Note des dates et renvois dans l'affaire d'un nouveau bail des postes du roi à accorder. 390
- 27 juin, Québec. Hope à Sydney (n° 27). Les remerciements reconnaissants pour la manière dont on lui a annoncé la nomination d'un nouveau gouverneur général et les arrangements qui peuvent se faire pour les provinces de

1786. Québec et du Nouveau-Brunswick. Se sentant impropre à l'emploi de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, il est forcé de refuser la nomination; si toutefois le colonel Carleton se décidait à y rester, il (Hope) continuerait avec plaisir ses fonctions à Québec, où ses services ont reçu l'approbation du roi. Dans ces idées, il attend l'arrivée de sir Guy Carleton avec une soumission parfaite au bon plaisir de son souverain. Page 490
- 1er juillet, Québec. Hope à Sydney (n° 28). Envoie des renseignements venus du territoire des Sauvages sur le critique état de choses qui règne actuellement entre les Sauvages et les Américains. N'a pas encore eu de nouvelles de sir John Johnson depuis l'arrivée de McKee, mais tout semble présager des hostilités entre les Sauvages et les Américains, ce qui va rendre difficile de prescrire une ligne de conduite aux officiers des postes. S'efforcera de s'attacher à l'esprit des instructions contenues dans la lettre du 16 avril. La teneur de toutes les instructions jusqu'ici est d'éviter d'encourager les hostilités, et nous n'avons pas donné occasion aux Américains de nous accuser d'exciter les Sauvages contre eux, car les empiétements et l'arrogance des leurs sont la cause du mal. 493
(Les papiers des 31 janvier, 29 avril, 14, 15, 17 et 29 (2) mai 1786, sont analysés à leurs dates respectives.
- 14 juillet, Halifax. Campbell à Carleton. Le félicite de sa nomination. Désire avoir un congé, pour les raisons qu'il donne. En demande autant pour le capitaine Addenbrook, son aide de camp, et le capitaine Campbell, son major de brigade. 581
- 19 juillet, Niagara. Campbell (29e régiment) à Hope. McKee lui a sans doute parlé de l'arrivée de délégués des Sauvages de l'Ouest; d'autres sont arrivés depuis. Il s'est tenu à Buffalo-Creek, au sujet des frontières à débattre avec les Américains, un conseil auquel sont allés Brant et David Hill; le capitaine O'Beal y a aussi paru; on a objecté à ce qu'il prit part au conseil, objection à laquelle Brant a promis de donner effet. Est enclin à croire Brant dissimulé et artificieux, plus attaché à son propre intérêt qu'à un pays ou un peuple quelconque, et doué d'une grande ambition; que peut frustrer la bassesse de son extraction. Essaiera d'étudier plus à fond son caractère. 521
- 25 juillet, Niagara. Conseil des sachems et guerriers des Six-Nations avec les délégués des Wyandots, Chippewas, Outaouais, Pottawatomis, Shawanese, Mingos et Cherokis, sous la présidence de John Dease. Il a été fait rapport des délibérations qui ont eu lieu à Buffalo-Creek, et on a dit qu'il avait été convoqué une assemblée dans le pays des Shawanese pour délibérer sur la situation critique, cet endroit ayant été choisi à cause des empiétements américains. Ils ont conseillé aux Shawanese, aux Cherokis et aux Wabash de s'abstenir d'hostilités jusqu'à ce que l'assemblée se tienne. Ils espèrent que sir Guy Carleton arrivera promptement. O'Beal et ses discours au Congrès ont été accueillis avec mépris; est persuadé qu'il en a imposé au Congrès. Réponse du major Campbell. 527
- 8 août, Québec. Hope à Sydney (n° 29). Envoie des duplicata de lettres expédiées en juillet aux soins de Mure. Continue d'avoir la même opinion que quand ces lettres ont été écrites. L'état critique des affaires des Sauvages. On verra cela plus clairement par le résultat du conseil qui siège actuellement à Niagara, de sorte qu'à son arrivée Carleton sera en mesure de former un jugement sûr sur les vues et intentions réelles des Sauvages. 523
- 8 août, Londres. Dorchester à Nepean. Envoie une lettre de Dunn au sujet de comptes qu'il (Dorchester) recommande de régler avant le départ des premiers navires au printemps prochain. Ce serait dur, peut-être ruineux pour M. Taschereau et M. Sinclair de les faire venir à Londres pour régler des comptes, qui ont été vérifiés, comme le dit M. Dunn. 511

1786.
17 août,
Québec.

Hope à Sydney. (n^o 30). Transmet les minutes du conseil des Six Nations à Niagara, envoyées par sir John Johnson. Les délibérations montreront les dispositions des Sauvages. Raisons qui les portent à se méfier de leurs intentions. (Pour les minutes, voyez la date—25 juillet.) Page 525

25 août,
Whitehall.

Nepean à Dorchester. Que Pitt a consenti à la nomination de Lanaudière avec un traitement de £400. Lanaudière est encore mécontent, et a écrit à Pitt lui demandant que son traitement soit de £500, le même qu'il avait pour son emploi précédent, et qu'on le dédommage de la perte de ses appointements depuis l'abolition de cet emploi. Pitt, croit-il, n'objectera pas à l'augmentation ; il ne peut rien dire du dédommagement. 26. Pitt consent au traitement de £500, devant couvrir les arrérages, ce dont Lanaudière paraît satisfait. 515

26 août,
Whitehall.

Le même au même. Lui demande de remplir les blancs dans le budget en ce qui regarde le traitement de Cramahé comme lieutenant-gouverneur, et de mettre les noms des autres lieutenants-gouverneurs à £100 chacun. Envoyez la liste de tous ceux ayant touché des pensions depuis 1767, et le nombre de ceux qui sont morts, car il doit y avoir à présent une réduction considérable. 517

29 août,
Portsmouth.

Dorchester à Nepean. A reçu et suivra les instructions. Ne s'est pas occupé des promesses faites aux Sauvages, ou de l'assurance qu'il (Dorchester) mettrait à effet les intentions du roi et leur distribuerait les gratifications. Ne s'occupe pas non plus des arrangements militaires. Campbell a eu la permission de quitter le commandement. Est-ce l'intention qu'il règle les affaires de ce genre ? 518

30 août,
Spithead.

Le même au même. Lanaudière n'a rien dit de ses affaires privées, en sorte qu'il le suppose satisfait. A trouvé à moitié mort de faim et en haillons un excellent pilote canadien, qui a une réclamation à adresser à la marine ; la transmet. Lui a avancé dix guinées pour l'empêcher de périr de froid et pour éviter l'indignation qui s'emparerait de ses compatriotes en voyant son déplorable état. On ne peut s'attendre que des pilotes, pour quelques jours de paye, courront le risque d'être emmenés pour être ensuite abandonnés à l'aventure dans un pays étranger. Souhaite que M. Smith eût été aussi bien traité que M. Lanaudière, eu égard à son emploi. 518

2 septembre.
Québec.

Hope à Sydney (n^o 31). Envoie les états dressés par l'officier de marine, des navires ayant fait leur déclaration à l'entrée et à la sortie, Ne peut donner le détail des récoltes, ou de la farine ou du biscuit produit cette année, pour les raisons qu'il expose, mais transmet un état général indiquant que la récolte a été bonne, et estimant le chiffre probable de l'exportation. La raison du prix élevé du biscuit et de la farine pendant la dernière saison ; si cela n'était pas expliqué, ça pourrait avoir un effet nuisible sur le commerce. Envoie la liste des permis de commerce avec les Sauvages, pour la saison ; les états constatant la quantité des fourrures sont très favorables. 540

Liste des permis en question. 544

10 septembre,
Détroit.

Brant à Butler. Est arrivé il y a quatre jours ; tous bien, sauf le chef des Delawares ; compte rencontrer les Hurons et autres aujourd'hui ; ira ensuite dans les villages des Shawanese. Les nouvelles des villages sauvages ne sont pas agréables, la plupart d'entre eux sont pour la guerre ; quelques-uns des Delawares et des Hurons sont pour la paix. Quelques-uns des guerriers se sont fatigués d'attendre et sont allés au Grand-Miami pour faire déguerpir les Virginiens, qui ont construit un fort du côté sauvage de l'Ohio. Kayaghsoton a été du fort Pitt à quelques-uns des villages des Shawanese et les a menacés, s'ils n'étaient pas tranquilles, de joindre les Virginiens, mais il a dû chercher son salut dans la fuite, car ceux qu'il menaçait allaient le tuer. Beele (O'Beal) a conté

1786.

aux Virginiens une belle histoire de ses faits et gestes à Buffalo-Creek, ajoutant que les Sauvages qui étaient là, il les a fait aller parmi les tribus pour leur défendre de faire du mal aux Yankees. Le message aux Wabash ne fait que de partir, de sorte qu'il craint d'avoir du fil à retordre avant d'être de retour, et il sait que quelques-unes des tribus le traiteront rudement, lui et son parti. Leur méfiance des Anglais et leur croyance qu'eux et les Cinq-Nations entendent les laisser en plan. Il pense qu'ils ont de bonnes raisons de croire cela. Il n'y a pas de munitions qui en vaillent la peine, ni rien autre chose qui puisse servir aux Sauvages. Les Anglais ont toujours été trop lents à envoyer des présents, tandis qu'il y en a en abondance à Montréal; mieux vaudrait dire tout de suite que ces présents ne sont pas pour les Sauvages; alors on pourrait les garder où ils sont. Page 596

5 octobre,
Niagara.

Butler à Hope (?). A trouvé les Sauvages très mécontents; Brant a eu de la difficulté à trouver des Sauvages sûrs pour l'accompagner chez les tribus d'en haut. Il (Butler) a réglé les affaires à Buffalo-Creek et Brant est parti le jour suivant pour Détroit. Les Sauvages mal disposés; a eu assez à faire de les tenir dans les bornes. La promesse que sir Guy Carleton leur apporterait beaucoup de présents et des munitions les a tranquilisés; il est difficile de dire combien de temps ils resteront tranquilles; il y en a maintenant plus de 200 ici pour avoir des munitions. Craint que sir John Johnson ne puisse les visiter cet automne, mais espère qu'il les habillera; si non, il ne peut plus être utile. Comme Dease monte, espère que sir John fera ce qu'il faut pour lui (Butler) permettre de satisfaire un peu ces pauvres gens. 594

21 octobre,
Québec.

Hope à Sydney (n° 32). Envoie des duplicata de communications antérieures. N'a pas changé d'avis sur les affaires des Sauvages. N'a pas appris quel a été le résultat de leur conférence dans le pays des Shawanese. L'arrivée de lord Dorchester sera le moyen de recevoir d'autres renseignements. Envoie les minutes du Conseil. 552

23 octobre,
Québec.

Liste des permis de commercer pour l'année 1786. 563a

Minutes du conseil depuis le 16 mai jusqu'à date. 554

23 octobre,
Québec.

Dorchester à Campbell, Halifax. Il serait très satisfait s'il (Campbell) restait jusqu'à ce qu'il (Dorchester) puisse visiter la Nouvelle-Écosse l'été prochain, mais après dix années de service il en fera ce qu'il voudra. Les deux autres messieurs peuvent partir aussitôt qu'il lui (Campbell) plaira. S'il ne reste pas jusqu'à l'an prochain, lui demande de publier l'ordre ci-inclus, par lequel le colonel Carleton, le plus ancien après lui, prendra le commandement des troupes. 582

Suit l'ordre général en question. 584

24 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 1). Depuis son débarquement hier, il a reçu des adresses contenant d'excellents témoignages de fidélité. 564

Copie des adresses (en anglais et en français) et des réponses. 565 à 579

25 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 2). Envoie copie de lettres du major général Campbell et au lieutenant-gouverneur Parr. Tout est tranquille. 580

25 octobre,
Québec.

Le même à Nepean (privée). Tout ici paraît être de bonne humeur; il y a du bon sens dans les adresses. La succession probable du colonel Carleton au commandement des troupes sur le littoral de l'Atlantique; à cause de la parenté qui existe entre eux, préférerait que l'ordre viendrait du ministre. 587

25 octobre,
Québec.

Le même à Parr. Il se propose d'aller à Halifax et de visiter les îles de Saint-Jean et du Cap-Breton, pour s'enquérir par lui-même de leur situation réelle, de façon que leurs intérêts et ceux de l'Angleterre puissent être réunis dans un système général comportant des avantages mutuels. Les lieutenants-gouverneurs devront être informés de son voyage projeté. 585

1786.
7 novembre,
Québec. Dorchester à Sydney (n° 3). Lui transmet copie d'ordres envoyés aux officiers commandant les postes d'en haut, afin d'écartier tout ce qui pourrait tenter les colons de souhaiter un changement de gouvernement. Page 588
- 8 novembre,
Québec. L'ordre en question, daté du 2 novembre. 589
Dorchester à Sydney (n° 4). Que les paiements à John Christopher Roberts, Richard Cumberland, Edward Bishop et William Pollock, qui se faisaient ici auparavant, ne sont pas maintenant compris dans les instructions, de sorte qu'il présume que ces paiements ne se feront plus. Cela et les réductions d'appointements feront une diminution dans les charges de £1,497 10ch. 591
- 8 novembre,
Québec. Le même au même (n° 5). Envoie des lettres de Butler, en date du 5 octobre, et de Brant du 10 septembre, rendant compte des dispositions des Sauvages. Sir John Johnson écrit qu'ils ont de grandes espérances, et qu'ils ne témoignent pas peu d'impatience. 593
- 9 novembre,
Québec. Le même au même (n° 6). Recommande Ogden pour succéder à Livius comme juge de la cour d'amirauté. 600
- 9 novembre,
Québec. Le même à Nepean (privée). Cuthbert est très fâché, et menace de faire porter son affaire devant la Chambre des Communes. Lui a demandé d'exposer ses réclamations dans une pétition qui sera présentée au Conseil; cela fera avancer la décision de sa cause, que personne ne désire retarder. S'il refuse, sa demande à la Chambre des Communes aura mauvaise grâce. 601
- novembre,
Whitehall. Sydney à Dorchester. Envoie une pétition du capitaine Nicholas Jadis au sujet de ses terres sur la rivière Saint-Jean; s'enquérir de l'exactitude de ses assertions. 550
- 28 décembre.
Londres. Guy Johnson à Nepean. Envoie un état des Six-Nations et de leurs amis et alliés les plus proches. Il est parfaitement en état d'expliquer toute difficulté ou de donner les détails dont le gouvernement peut avoir besoin. Regrette qu'il ne puisse faire régler les comptes publics, afin de retourner à son poste, mais essaie d'accélérer le règlement. 602
- Etat général de la confédération des Six Nations telle qu'elle était en 1781, pris par nations.

MINUTES DU CONSEIL, QUÉBEC—1787.

Q. 27—1.

1786.
27 novembre,
Québec. Dorchester à sir John Johnson. Qu'on doit empêcher les délégués des Sauvages de venir à Québec si cela peut se faire sans les offenser. On doit leur faire comprendre qu'il n'existe pas ici de pouvoir pour commencer une guerre, qui pourrait mettre en sang et en ruines la moitié du globe, avec toutes les mers; à présent le roi est en paix avec tout le monde entier et désire maintenir cet état de choses. Les Sauvages peuvent compter sur son bon vouloir et on fera les meilleurs efforts pour leur assurer une paix solide. On doit leur reprocher avec douceur les mauvais traitements qu'ils ont fait subir aux trafiquants et leur rappeler que le roi punit les blancs qui enfreignent les lois de la paix à l'encontre des Sauvages; qu'il ne cherche pas à avoir leurs terres, mais est plutôt disposé à leur en donner ou même à leur en acheter pour leur fournir un refuge. Ces observations devront être accompagnées de tous les termes de bienveillance qu'offre leur langue, et il faudra éviter toutes promesses qu'on ne se proposerait pas de remplir. On les renverra chaudement vêtus et abondamment approvisionnés. 82

1786.
11 décembre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 7). Résume le contenu de lettres précédentes. Les Américains ont fait une incursion dans le pays des Shawanese, à l'ouest de l'Ohio, ont brûlé quelques-uns de leurs villages et leurs récoltes, tué plusieurs Sauvages et amené quelques femmes et quelques enfants prisonniers; le bourg où devait s'assembler le Congrès des Sauvages a aussi été réduit en cendres; et l'on conçut encore plus d'alarmes à la nouvelle que des partis remontaient les rivières qui, du nord, se déchargent dans l'Ohio et mènent à Détroit. On supposait que c'était une expédition volontaire du Kentucky, secrètement encouragé par le congrès, avant qu'on sut que les Etats-Unis avaient augmenté leurs troupes. Il fut envoyé des ordres aux officiers commandant les postes d'en haut et aux officiers du département des Sauvages, d'essayer de circonscire la guerre dans d'aussi étroites limites que possible. Les dernières nouvelles (en novembre) disent que le parti sous les ordres de Logan, qui a brûlé les villages des Shawanese avait repassé l'Ohio, et que Clark avec environ 1,800 hommes et une petite artillerie avait pénétré par la Wabash, à peu près à 120 milles au-dessus de St-Vincent (Vincennes), laissant à son retour 250 hommes pour réparer le fort et y tenir garnison. On ajoute que Clark a battu en retraite parce qu'un nombre égal de Sauvages s'était assemblé pour l'attaquer. Ils parlent de revenir au printemps avec assez de forces pour réduire les Sauvages sur la route de Détroit. Les Sauvages ont fixé leur conseil dans un village huron près de l'embouchure de la rivière Détroit. Ils sont fort embarrassés. Ils ont été invités à envoyer des délégués pour rencontrer les agents de New-York à Albany.

Page 1

14 décembre,
Québec.

Le même à sir John Johnson (secrète). Butler ne peut venir à présent comme il se propose; il doit rester avec les Six-Nations et découvrir la cause de leur mécontentement, qui doit avoir quelque autre raison que celle ne n'avoir pas reçu leurs présents. Il devra aussi s'assurer s'ils tiennent à ce qu'on retienne les postes d'en haut, surtout Niagara et Oswego; s'ils sont indifférents, il n'y a pas de raison pour qu'on désire conserver ces postes. Quelle conduite faudrait-il tenir si les Américains essayaient de s'en emparer par la force, ce qu'il regarderait comme le commencement des hostilités. Quelque indifférent qu'on soit en ce qui touche ces forts, la guerre doit être repoussée par la guerre. Est enclin à croire que ces idées belliqueuses hantent la cervelle de quelques-uns aux Etats-Unis et ne serait pas surpris s'ils retenaient ceux des Six-Nations qui sont allés à Albany, afin d'intimider le reste. Butler a beaucoup à faire; le fort Ontario exige toute sa vigilance. Il récompensera généreusement ceux qui le mériteront et sera très réservé avec tous, sauf avec les commandants et lui (Johnson).

86

18 décembre,
Détroit.

Minutes de l'assemblée des Nations Sauvages Unies ayant pour objet la proposition d'un traité de paix avec les Américains, ce dont parle la lettre de Dorchester en date du 28 février 1787.

69

24 décembre,
Détroit.

Délibération du second conseil des Sauvages, dont il est question dans la lettre de Dorchester, du 28 février.

76

1787.
2 janvier,
Québec.

Le juge en chef Smith à Nepean. Expose au long les motifs pour adopter soit la loi française ou la loi anglaise dans la décision des procès, de façon à rendre pleine justice et aux sujets canadiens et aux sujets d'origine britannique; les principes qui régissent l'administration de la justice du Canada sous l'empire de l'acte de Québec, et un procès de la cause qui a provoqué cette controverse ainsi que copie du jugement de la cour d'appel et de la cour des plaidés communs.

18

Jugements de la cour d'appel.

26

Jugement de la cour des plaidés communs.

28

1787.
3 janvier,
Québec.
- Dorchester à Sydney (n° 8). Transmet des adresses de New-Johnstown, d'Oswegatchie et de Cataragoui. Les signataires expriment des sentiments de gratitude, mais espèrent d'avoir les mêmes avantages que d'autres colons dans l'Amérique du Nord. Delancy explique que ceci fait allusion à la tenure des terres. Il (Dorchester) croit dures les conditions de la tenure des terres, mais espère en écrire plus au long dans le cours de l'été. La réponse est aussi transmise. Page 5
- Adresse de New-Johnstown, datée du 2 décembre 1786. 7
- Adresse de New-Oswegatchie, datée du 16 novembre 1786. 10
- Adresse de Cataragoui et des sept townships circonvoisins. 13
- Réponse adressée à Stephen Delancy. 16
- 4 janvier,
Québec.
- Dorchester à Sydney (n° 9). Il n'est rien arrivé depuis sa lettre du 11 décembre, à moins que ce ne soit une opinion judiciaire donnée par le juge en chef à la cour d'appel et sur laquelle le sentiment public est fort divisé. M. Smith en transmet un exposé. 17
- Le Maistre à Nepean. Que Dorchester n'écrit pas à Sydney par cette occasion. 37
- 14 janvier,
Québec.
- Dorchester à Sydney (n° 10—secrète). On dit que les préparatifs militaires aux Etats Unis et la formation de magasins jusqu'à Saratoga sont dans le but de réduire les Sauvages. Les désordres au Massachusetts et dans les Etats voisins sont un autre objectif pour l'adoption de ces mesures, mais il soupçonne qu'une attaque des postes d'en haut fait partie du plan. La faiblesse de ces postes; le défaut de subordination parmi les Sauvages les rend impropres à de grandes entreprises. Si l'on décide de maintenir ces postes, il faudra des dépenses considérables ainsi que de fortes garnisons. Le fort Ontario, au lieu d'avoir 50 hommes, devrait avoir un bataillon, pour résister jusqu'à ce qu'il soit renforcé par la milice de la province. Si l'on décide de rendre ces postes, cette reddition permettra aux Américains de subjuguier les Sauvages, et entraînera la perte d'une grande partie du commerce des fourrures. Si l'on détruit les postes, on retardera les désavantages. Ce qu'il y aurait de moins judicieux serait de ne prendre aucune résolution; aussi il attend les ordres du roi sur ce sujet. 34
- 4 février,
Québec.
- Le même au même (n° 11). Recommande la nomination de Juchereau Duchesnay comme successeur de Levêque au Conseil, ses services. 59
- 5 février,
Québec.
- Le même au même (n° 12). Envoie la liste du corps de Rigouville, avec les accidents et la situation actuelle; la liste des officiers appartenant aux trois compagnies canadiennes dont le grade provincial et la demi-solde ont été confirmés, et la liste des officiers recommandés pour le même objet. Recommande une pension pour M. Rocheblave en considération de ses services et de ses pertes. 60
- Listes des officiers canadiens dont il est parlé dans la lettre qui précède. 62, 63, 64
- 10 février,
Niagara.
- Assemblée tenue par Butler avec les principaux chefs des Six-Nations. (Ce qui est inclus dans la lettre de Dorchester, n° 15, du 10 avril, à Sydney.) 103
- 28 février,
Québec.
- Dorchester à Sydney (n° 13). Le grand conseil des Sauvages près de l'embouchure de la rivière Détroit a envoyé des propositions de paix; des délégués se rencontreraient au printemps pour en régler les termes et fixer une frontière raisonnable, et en attendant, on empêcherait les arpenteurs et autres de traverser l'Ohio. Au second conseil, ils sont convenus de demander quels secours on leur donnerait si les Américains refusaient une paix raisonnable. On croit généralement à la guerre; envoie les instructions données après l'incursion des Américains. On rapporte que des propositions ont été faites au Congrès pour attaquer le fort Niagara; ne croit cela guère possible. L'état de choses actuel exige qu'on organise la milice, de façon qu'on en puisse former des corps ré-

1787.
guliers. S'il réussit, ce succès raffermira également les intérêts de ce pays et de l'Angleterre; dans le cas contraire, la situation ici deviendra fort précaire. L'adoption d'un projet de loi pour cet objet ne fait pas de doute, mais il regrette qu'il ne règne pas toute l'harmonie désirable parmi les membres du conseil. Une population déshabituée des exercices militaires depuis 27 ans ne prend pas volontiers le mousquet, mais le grade et la demi-solde des officiers et la même quantité d'acres de terre à allouer à leurs hommes comme aux autres corps licenciés, auront, espère-t-il, quelque influence. Page 65
- 28 février,
Québec.
Dorchester à Sydney (n° 14). Transmet copie de la réquisition de marchandises faite par Johnson, en date du 9 novembre 1786, pour assortir les présents des Sauvages en magasin. 89
La réquisition en question. 90
- 31 mars,
Whitehall.
Nepean à Dorchester (secrète). Qu'il a été engagé un monsieur qui recevra £200 par année pour ses services, Transmet un papier communiqué par lui. Il se propose de visiter Québec pour arrêter son plan de communications; son caractère. 38
- 31 mars,
Whitehall.
Le même au même (privée). Nomination du colonel Carleton comme général de brigade approuvée; si Parr était resté dans l'armée, il lui aurait été donné le même grade qu'à Ogilvie, du 4e. Le gouvernement n'a jamais eu l'intention de priver Cuthbert de ses justes droits, mais ne saurait acquiescer à ses demandes exorbitantes. On enverra les documents relatifs à ses réclamations. Avait compris que la Trésorerie devait lui donner des instructions pour le règlement des réclamations faites par les Sauvages. Celles de Brant et de sa sœur étant payées, les autres doivent l'être, cela va de soi. 39
- 5 avril,
Whitehall.
Sydney au même. Lettres reçues; confiance du roi en sa prudence. Les affaires des Sauvages dans un état critique; ils seraient naturellement désappointés si l'on discontinuait les fournitures. Sa sagesse en circonscrivant dans d'étroites limites les hostilités entre eux et les Américains; si elles s'étendent au nord et si ceux-ci tentent de s'emparer violemment des postes, il serait désirable que les Sauvages prêtassent main-forte. Leurs services passés ne laissent pas de doute sur la conduite à observer à leur égard. Distribuer aux Sauvages les marchandises à Montréal, si on ne l'a pas déjà fait. Les troubles à la baie de Massachusetts retarderont les opérations contre les Sauvages; leur prêter main-forte maintenant serait de l'imprudence, mais il ne serait pas convenable de leur refuser des munitions, et on doit leur en faire passer en usant de prudence. Va donner ordre à la Trésorerie d'envoyer un assortiment de présents. Le major général Campbell entend se servir de son congé; en ce cas, le colonel Carleton sera fait général de brigade dans l'état-major américain, le même grade sera donné au colonel Ogilvie, qui remplacera le 60e à la Nouvelle-Écosse, ce régiment devant aller à Québec, afin de parer à l'inconvénient résultant de ce qu'Ogilvie est plus ancien que Hope. Patterson a eu ordre de remettre le commandement à Fanning et de revenir en Angleterre; a refusé d'obéir et reste sur l'île (Saint-Jean); il a été destitué en conséquence. Hamilton, qui devait être lieutenant-gouverneur du Cap-Breton en l'absence de DesBarres, est nommé pour les Bermudes, et comme DesBarres doit revenir en Angleterre pour expliquer certaines affaires, McCormick (McCarmick) le remplacera. Approuve sa suppression d'emplois superflus dans l'administration de Québec, mais il y a des circonstances qui rendraient dure l'application de la règle. Cumberland et Pollock continueront d'avoir leurs traitements; ceux de Bishop et Roberts sont une compensation pour la suppression de leurs charges, et on ne peut y toucher. Parle d'autres emplois. La question de savoir si c'est le droit français ou le droit anglais qui doit prévaloir est renvoyé aux officiers en loi. 44

1778.
5 avril,
Whitehall.

Sydney à Dorchester. Avec un exposé du cas de George Cartwright, qui depuis bien des années fait la pêche au Labrador, et de sa plainte contre Noble et Pinson pour actes d'oppression commis sur cette côte. Cartwright demande une concession de terres, la propriété exclusive de la baie de Toutchtoke, et qu'il soit établi quelque gouvernement. Quant aux terres, elles peuvent être concédées si cela ne fait pas dommage à d'autres; quant au gouvernement civil, la décision à cet égard est laissée à la discrétion de Dorchester, qui devra faire rapport de ses vues.

Page 42

5 avril,
Québec.

Le même à Hope. Dépêches reçues; les différents produits sur lesquels elles roulent sont l'objet d'observations critiques comme dans les lettres adressées à Dorchester. 53

10 avril,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 15). Transmet des communications d'une nature très intéressante; rien de ce qu'elles renferme ne changent ses opinions exprimées dans la lettre n° 10 (16 janvier). Envoie aussi copie du procès-verbal d'une assemblée qui s'est tenue entre Butler et les principaux chefs des Six-Nations le 10 février. 95

Le document, sans date ni signature, décrit les différentes classes qui ont été poussées à prendre part à la révolution américaine. Pas un homme bien élevé aux Etats, du New-Hampshire à la Géorgie, qui ne regarde avec mépris le gouvernement actuel, qui ne soit convaincu de son impuissance, et qui ne désire le changer pour une monarchie. "Ils se divisent en trois classes. Ceux de la première proposent un gouvernement fédéral ressemblant quelque peu à la constitution de l'Etat de New-York, avec un Sénat exécutif et une Chambre d'assemblée annuels. Ceux de la deuxième veulent avoir un souverain à vie, avec deux Chambres triennales. Ceux de la troisième veulent établir une monarchie héréditaire avec une forme de gouvernement qui ressemble autant que possible à celle de l'Angleterre. Beaucoup de ceux de la première classe jettent les yeux sur le général Washington, ceux de la seconde et de la troisième classes songent à la maison de Hanovre pour un souverain, ils désirent avoir un des fils du roi. La troisième classe est la plus puissante et est composée de quelques-uns des hommes les plus habiles des Etats. Ils considèrent le premier plan comme défectueux sous tout rapport, le second en faveur d'une monarchie élective comme très critiquable, témoin la situation de la Pologne, mais ils regardent leur système, s'il réussit, comme offrant la plus belle perspective d'un gouvernement respectable et stable. Ils ont déjà choisi deux messieurs pour se rendre en Angleterre dans ce but, quand ils jugeront l'heure propice pour la réalisation de ce projet." Observations sur le peu de succès que l'on attend de la convention qui se tiendra à Philadelphie en mai, sur la faiblesse du gouvernement, sur la misère publique et le poids des impôts, sur la justice reconnue des réclamations britanniques; les objections contre l'admission du Vermont; les différentes opinions sur les vues de Washington quant à la prise de possession du pouvoir; le désir général d'une monarchie. Conduite du Dr Griffith à l'égard de Washington, il va en Angleterre pour se faire sacrer évêque. 96

2 juin,
Whitehall.

Sydney à Dorchester. Transmet un papier envoyé par le canal de M. Liston, chargé d'affaires à Madrid, et demande qu'il soit fait une enquête dans la province de Québec sur les personnes nommées. 93

François Auclair Decoing, actuellement des gardes wallonnes en Espagne, veut savoir si ses deux frères, qui demeuraient à Charlesbourg, Canada, sont encore vivants. 94

13 juin,
Québec.

Dorchester à Nepean. Lettres reçues. Est content qu'on puisse attendre l'arrivée en temps opportun des présents des Sauvages. Le lieutenant-gouverneur Paterson est arrivé de l'île Saint-Jean pour s'embarquer à la première occasion; il paraît repentant. 108

1787.
13 juin,
Québec.
13 juin,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 16). Transmet les titres de 12 ordonnances passées pendant la dernière session. Page 109

Le même au même (n° 17). Envoie les minutes du Conseil, y compris les rapports sur les cours de justice; sur le commerce et la police; sur la population, l'agriculture et la colonisation des terres de la Couronne; sur la milice, les routes et les communications; journaux du Conseil; copie des ordonnances; deux lettres du lieutenant-gouverneur et documents relatifs à un grand jury de Montréal. La grande masse des minutes du Conseil provient des querelles qui ont régné entre les membres, mais ils se sont séparés en apparence de bonne humeur. Deux partis ont existé depuis l'introduction des lois civiles en 1764, l'un zélé pour les lois anglaises et une Chambre d'assemblée, l'autre non moins ardent pour le maintien des anciennes lois. L'acte de Québec a été introduit dans un temps où l'on ne pouvait songer qu'à se défendre, et les ordonnances pour l'administration de la justice depuis lors n'ont été que temporaires et republiées de temps à autre avec des changements. Le bill présenté pendant cette session par le juge en chef pour republier l'ordonnance qui expirait cette année, a été rejeté comme tous ses autres bills, pour la raison qu'ils introduisaient trop de nouveauté; un bill basé sur des principes plus canadiens a été présenté, et a été l'objet des protestations de la minorité; les marchands désirent être entendus pour s'y opposer. L'attaque dirigée par le procureur général contre les cours d'appel et de plaid communs provoque des protestations, des lettres, des dissentiments, etc., dont copie est transmise. Le juge en chef a été chargé de s'enquérir des accusations portées contre les cours, le Conseil est jusqu'à un certain point impliqué dans ces accusations. Le bill a été rejeté et l'acte expirant a été promulgué de nouveau pour deux ans avec de nombreuses additions. Le Conseil a été partagé en comités pour étudier des questions spéciales; leurs rapports offrent beaucoup d'utiles renseignements. Relativement au commerce, les marchands ont demandé l'introduction des lois commerciales anglaises, ce qui a alarmé les Canadiens, qui ont présenté une pétition contre les changements; les rapports venus de Montréal ont été à peu près les mêmes que ceux de Québec, et ont été suivis à Montréal aussi d'une pétition des Canadiens au même effet. A propos de cette dernière pétition, le grand jury a cité plusieurs des signataires pour subir un interrogatoire, ce qui a offensé davantage, et M. Franchère a été poursuivi par le procureur général pour avoir critiqué cette irrégularité, et condamné à £15 d'amende; on a demandé que l'amende fut remise, mais il (Dorchester) croit que la recommandation à cet effet doit venir du juge en chef. 112

Minutes du Conseil depuis le 24 octobre 1786 jusqu'au 2 juin 1787. La liste des documents compris dans les minutes :

A. Minutes.	120
B. Rapport sur les cours de justice.	185
C. Rapport sur le commerce et la police.	235

13 novembre,
Québec.

Dorchester à sir John Johnson. Que comme on a lieu de craindre une prise d'armes de la part des Sauvages, on doit donner instruction aux agents d'arrêter cette explosion d'hostilités, ou s'ils ne le peuvent pas, de la circonscire dans les plus étroites limites, en leur représentant l'injustice d'user de représailles contre des gens qui peuvent bien ne pas approuver ni connaître en aucune façon le mal qu'on leur a fait, mais qui, au contraire, peuvent être leurs meilleurs amis. 85

1788.
9 janvier,
Québec.

Le même à Nepean. Envoie le rapport d'inspection des marchandises reçues par le *Lillies*, et la réquisition de marchandises destinées à assortir les présents aux Sauvages. 56

Inspection en question. 57

MINUTES DU CONSEIL, QUÉBEC.—1787.

Q. 27—2.

1787.
13 juin,
Québec.

Continuation de la liste des documents inclus dans les minutes du Conseil :

D. Rapport sur la population, l'agriculture et la colonisation des terres de la couronne. 497

Le rapport se divise ainsi : Rapport du comité. 499 à 509

Lettre des magistrats de Cataraqui à sir John Johnson. 510 à 518

Lettre des officiers de New-Oswegatchie à sir John Johnson. 519 à 521

Renseignements communiqués par John Collins, sous-arpenteur général, sur la culture du lin et du chanvre dans les nouveaux établissements. 522 à 523

Réflexions de James Fletcher, chirurgien de la garnison de Québec. 524 à 533

Réflexions de Charles Blake, chirurgien de Montréal. 534 à 535

Lettre du Dr Blake, appelant l'attention sur les morts causées par des médecins sans diplôme, avec des propositions pour régulariser l'exercice de la profession médicale et extirper la maladie de la baie Saint-Paul. 536 à 554

E. Journal servant de rapport sur la milice, les routes et les communications. 555 à 561

F. Journaux du Conseil législatif. 562 à 783

G. Ordonnances passées pendant la dernière session du Conseil. 784 à 916

H. Lettre du lieutenant-gouverneur (Hope) relativement à ses objections contre le bill de perception des revenus, avec des règlements qu'il propose pour la perception des revenus casuels, etc., et divers extraits. 917 à 930

I. Seconde lettre sur le même sujet. 931 à 939

K. Documents concernant le grand jury de Montréal; dans un cas de mépris de cour. 941 à 982

13 juin,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 18). La dernière partie du rapport des marchands sur le commerce, et les pétitions des Canadiens, qui en ont été la suite, font voir la diversité des opinions sur la question des lois et d'une Chambre d'assemblée. Le parti anglais a puisé de nouvelles forces dans l'arrivée des loyalistes, et le désir d'une Chambre d'assemblée va, sans doute, augmenter. Mais pour opérer un tel changement, dans un pays où les neuf dixièmes de la population ne comprennent pas ce qu'est une Assemblée, il faudrait développer minutieusement le plan et en exposer les effets. Tout cet exposé devrait être publié, et pour le comprendre on devrait donner du temps, car autrement il pourrait, dès le début, surgir des désordres. Est lui-même embarrassé de trouver un plan. Le changement dans la tenure des terres est plus pressant, vu que les instructions sont de concéder des terres d'après une tenure semblable à celle du gouvernement français; mais un changement est absolument nécessaire en franc et commun socage avec une limitation de 1,000 acres pour la même personne. Transmet une pétition des loyalistes demandant que la tenure soit la même que dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. C'est pour écarter toute cause de discorde qu'il demande en outre la remise des trente deniers pour chaque nombre de 100 acres à tous ceux ne possédant pas plus de 1,000 acres chacun, dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Le droit devrait être réservé pour entraver les grandes concessions à des personnes qui ne cultivent ni n'améliorent le sol et qui empêchent la colonisation. Recommande que dans tout township de 30,000 acres il en soit réservé 5,000 pour récompenser ceux ayant bien servi l'Etat, et renforcer une

1787.

aristocratie là où tout tend à créer une sauvage démocratie. Les gens aux Etats reconnaissent cela, et apporteraient un remède s'ils pouvaient l'appliquer. A mesure que les planteurs se rapprochent des territoires des Sauvages, ils s'emprennent des idées d'une liberté sans frein. La crainte des Sauvages entrave la colonisation du côté américain. On se défera bientôt de cette crainte, et les sujets du roi devraient être placés dans une situation au moins aussi favorable que leurs voisins. Les Canadiens de Détroit étant sous le contrôle militaire ont payé leurs amendes, prélevés comme revenants-bons par les commandants. Leurs amis de la Wabash n'ont rien payé, ce qui explique pourquoi ils sont hostiles à ce que les Anglais prennent postes parmi eux; ils s'attendent à payer les mêmes impositions qu'à Détroit, dont, ils en étaient assurés, les Américains les auraient exemptés. Le droit de quint n'a jamais été perçu, et il est convaincu que le maintien de ce droit ne serait qu'une source de mécontentement.

Page 983

Pétition, transmise, des loyalistes qui demandent : 1 La tenure anglaise des terres. 2. Des secours pour l'établissement des églises d'Angleterre et d'Ecosse. 3. Des secours pour établir une école dans chaque district. Prohibition de la potasse et de la perlasse du Vermont comme poussant à un commerce illicite avec les Etats-Unis, et une prime sur ces articles, ainsi que sur le chanvre. 5. Un prêt de trois mois de vivres. 6. Des vêtements pour les indigents. 7. Le prompt tracé des lignes de division des townships. 8. Une route postale de Montréal à Cataragoui, et des bureaux de postes à New-Johnstown, New-Oswegatchie et Cataragoui. 9. Un passage à partir de l'entrée de la baie de Quinté, par le lac Huron, pour le commerce avec les Sauvages. 10. Qu'on fasse choix de trois endroits entre la rivière Baudet et Cataragoui pour recevoir le grain des colons. 11. Que les commissaires chargés de s'enquérir des réclamations visitent New-Johnstown, New-Oswegatchie et Cataragoui, la pauvreté générale des colons les empêchant de faire valoir leurs demandes à Montréal et à Québec. 12. Que l'usage des écluses de canaux leur soit confirmé et que quant aux terres ils soient mis sur le même pied que le 84e régiment.

989

CORRESPONDANCE ENTRE LES LORDS DORCHESTER ET SYDNEY—1787.

Q. 28.

1786.

22 novembre,
Québec.

Lévi Allen. Pétition à lord Dorchester lui demandant la permission d'importer en franchise du bois de construction d'essences diverses (spécifiées), du goudron, de la poix, etc., avec une variété d'autres produits (spécifiés), ou "tous autres non énumérés ici, que produit le Vermont," en même temps que la liberté de les vendre ou échanger dans la province de Québec, et s'il en est besoin, de les transporter à bord de navires britanniques en Angleterre, ou dans les Antilles anglaises, et d'en rapporter des marchandises de la nature décrite.

Page 7

24 décembre,
Québec.

Observations du juge en chef sur l'application des lois anglaises ou des lois françaises dans des cas spéciaux. (Voir la lettre de Finlay en date du 15 mars 1787.)

356

1787.

15 janvier,
Québec.

Finlay à Nepean. Le débat entre le juge en chef (Smith) et les juges de la cour des plaids communs, quant aux lois qui doivent décider des procès en matières commerciales. Les Canadiens conservent la *Coutume de Paris*; les marchands et les loyalistes sont contents que les Canadiens jouissent de leurs lois, mais veulent que les lois anglaises décident de leurs propres affaires, quand il n'y a en cause que des Anglais. Le Conseil va sans doute prendre toute la question en considération.

300

1788.
3 février.
Londres.

D. Claus au même. A reçu avis que quatre villages de Shawanese ont été brûlés par des habitants du Kentucky et dix Sauvages tués. Le corps d'hommes qui a fait cette expédition était au nombre de 888, commandés par Benjamin Logan, qui envoya un message menaçant que si les prisonniers n'étaient pas livrés, ceux faits parmi les Sauvages seraient amenés, et qu'au printemps des forces viendraient exterminer tous les Sauvages dans cette partie du pays. Une troupe de 1,800 hommes, sous les ordres de Clark, était en marche au bas de l'Ohio et s'était rendue jusqu'à Vincennes, mais comme l'a rapporté Simon Girty, elle avait battu en retraite en apprenant que les Sauvages s'étaient assemblés pour la combattre. Le Congrès encourage sous main ces opérations. Un certain nombre de Sauvages désirent faire la paix s'ils peuvent obtenir des conditions favorables, mais la majorité ne respire que la vengeance. On ne saura rien de précis avant leur assemblée au village huron près de Détroit. Brant les harangue fréquemment, et leur recommande de se souvenir " Qu'ils étaient les maîtres du sol, et que tous les blancs étaient des intrus ou des envahisseurs ; " il espère que leur ancien esprit animera encore une fois les cœurs de leurs jeunes gens. Brant et le reste des délégués des Six-Nations étaient à la chasse quand les villages furent détruits ; autrement il aurait partagé le même sort avec ceux qui ont péri, et sur les cadavres desquels ont été commises bien des cruautés. Un chef se fit sauter en mettant autour de lui de petits sacs de poudre, quand il fut attaché au poteau pour être brûlé. Page 296

5 février,
Whitehall.

Fawkener à Dorchester. Envoie un duplicata de l'arrêté du Conseil concernant les terres des Jésuites à concéder à lord Amherst, bien que le lord président du Conseil dise que ce n'est pas nécessaire en pareil cas L'arrêté est daté du 18 août 1786. 23

13 février,
Québec.

Finlay à Nepean. Le conseil siège depuis un mois, et n'a pas encore débattu une question. Des lois bien établies rendront la province sûre, et si les anciens sujets du roi peuvent avoir la loi anglaise pour la décision des causes anglaises ils seront contents, mais les juges de la cour des plaids communs s'opposent à son introduction. Raisons données pour tenir les Canadiens séparés des colons anglais. La politique de conciliation envers les Canadiens ; les fausses représentations faites quant à l'effet qu'aurait l'introduction du droit commercial anglais qui, il le croit, ne saurait affecter les titres, tenures ou autres intérêts se rattachant au sol, ou la distribution des biens mobiliers de ceux mourant sans testament. Il ne peut concevoir comment l'introduction du droit commercial anglais peut affecter les biens immobiliers de quelque Canadien que ce soit. 302

8 mars.

Pétitions des marchands de Québec et Montréal. (Voir la lettre de Finlay en date du 15 mars.) 358

15 mars,
Québec.

Finlay à Nepean. Ordonnance passée concernant les qualités requises des jurés dans les procès criminels. Autres ordonnances qui attendent le retour du juge en chef de sa tournée à Montréal. Trois de celles-ci ont respectivement pour objet : 1. La meilleure administration de la justice. 2. Venir en aide aux pauvres dans l'instruction des petites causes. 3. Réglementer la milice. Une quatrième est pour le logement des soldats dans les localités rurales et pour le transport des vivres du roi, etc. Pour remplacer la première de ces ordonnances un monsieur canadien en a présenté une autre, qui propose de priver les sujets nés du roi du procès par jury dans les affaires commerciales, et de substituer la loi française à la loi anglaise sur la preuve dans les procès en matière commerciale. Remarques sur la cause des objections faites par la noblesse contre le procès par jury, et résumé des observations faites par le juge en chef Smith sur le même sujet. 306

1787. Projet de l'ordonnance pour la meilleure administration de la justice, avec des observations préliminaires (en anglais). Page 311
Le même en français. 332
- Précis des observations du juge en chef Smith aux cas où la loi anglaise ou la loi française devrait être appliquée dans l'instruction de causes spéciales (en français et en anglais), en date du 29 décembre 1786. 356
- Pétition des marchands de Québec et Montréal, demandant copies des actes pourvoyant à l'administration de la justice, pour leur permettre d'en étudier les dispositions, en date du 8 mars 1787. 358
- 3 mai, Halifax. Pétition de Daniel Wood, fils, où il mentionne sa nomination à la charge de greffier de la couronne; l'accomplissement satisfaisant de ses devoirs et son remplacement subit, et demande que la nouvelle nomination ne soit pas confirmée avant qu'il ait eu l'occasion d'exposer son cas au pied du trône. 130
- 13 juin, Québec. Dorchester à Sydney (n° 19). L'ordonnance relative à la milice décrète que des détachements seront enrégimentés pour deux ans; aurait préféré trois ans, pour guérir la dangereuse nonchalance qu'a fait la cessation de tout service militaire pour exercer la jeunesse à la discipline et à l'obéissance et pour apprendre à la population que la défense du pays la regarde au premier chef; faire un sort à plusieurs indigènes et résidants de distinction. Les corps enrégimentés peuvent être augmentés au besoin et toujours tenus au complet. Demande la permission d'enrégimenter trois bataillons, deux de Canadiens et un d'Anglais ou de loyalistes, sur le même plan qu'en Angleterre, sauf que le colonel n'aura ni solde ni émoluments. Si cette mesure ne peut-être mise à effet en temps de paix, il y a peu d'espoir d'amener sous les drapeaux les forces du pays, advenant une invasion. 1
- 13 juin, Québec. Le même au même (n° 20). Levi Allen a proposé un traité de commerce avec le Vermont. Après lui avoir dit qu'il (Dorchester) n'avait pas pouvoir de faire un traité, mais désirait vivre amicalement avec tous les États, il a demandé à Allen de mettre ses propositions par écrit. Convaincu que la prohibition commerciale ne s'appliquait qu'aux importations par mer, opinion partagée par le juge en chef, il a émané un ordre pour ouvrir, jusqu'à un certain point, des relations mercantiles par le lac Champlain, et a recommandé au Conseil de passer une ordonnance pour permettre l'importation du tabac, de la potasse et de la perlasse, ce qui a été fait, et on y a ajouté un paragraphe où l'on se réserve d'abroger cette ordonnance. Ces réglemens sont un essai, dont on peut sentir bientôt les effets. 4
- Inclus.* Levi Allen à Dorchester, 22 novembre 1786; lettre analysée à cette date.
- Ordre au percepteur et contrôleur des douanes de laisser entrer certaines importations du Vermont. 9
- 13 juin, Québec. Dorchester à Sydney (n° 21). Appelle l'attention sur l'état arriéré de la médecine en cette province. Suggère d'envoyer un médecin actif et éclairé pour relever la profession médicale. 13
- 13 juin, Québec. Le même au même (n° 22). Que pour donner au peuple le temps de délibérer mûrement sur la question d'une taxe à établir pour la construction de palais de justice et de prisons, il a été inséré dans l'ordonnance un paragraphe la suspendant jusqu'à ce que soit connu le bon plaisir de Sa Majesté. 14
- 13 juin, Québec. Le même au même (n° 23). Envoie deux listes de présents distribués à différentes tribus Sauvages (nommées). Le bruit court que le Congrès a résolu d'établir des postes sur les lacs Erié et Ontario et sur les voies de communication allant à Niagara et à Détroit. On dirait qu'ils veulent éviter toute violence et laisser les postes en notre possession pour le

1787. moment, pour essayer de les rendre peu importants en se postant de leur côté au-dessus et au-dessous, afin d'intercepter le commerce de fourrures, et comptant sur leur nombre pour s'emparer de la région dans une occasion favorable. A ordonné l'armement des vaisseaux du roi sur les lacs, mais a de la peine à trouver des matelots, à moins qu'il ne soit envoyé des hommes d'Angleterre ou qu'il n'en soit prêté par l'escadre. Cet état de choses l'empêchera de visiter la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick aussi tôt qu'il se le proposait. P.S.—A reçu le procès-verbal d'un conseil de Sauvages, mais ne contenant rien d'important. Page 16
- Inclus.* Compte de marchandises et de deniers destinés aux Sauvages, avec deux listes. 19 à 21
- 13 juin, Québec. Dorchester à Sydney (n^o 24). L'arrêté relatif à la concession des terres des Jésuites à Amherst a été reçu et présenté au Conseil. Le procureur général a reçu ordre de faire rapport sur les meilleurs moyens de mettre cet arrêté à effet. 22
(L'arrêté est daté du 18 août 1786. Voir l'analyse de la lettre de Fawkenor, du 5 février 1787, à cette date.)
- 13 juin, Québec. Dorchester à Sydney (n^o 25). Enverra Finlay pour faire les arrangements nécessaires pour l'établissement d'un courrier mensuel à Halifax. L'utilité de cette communication, vu que le transport en Angleterre par voie de New-York n'est pas regardé comme sûr. 25
- 13 juin, Québec. Le même au même (n^o 26). Accuse réception de dépêches. 26
- 2 juillet, Québec. Levi Allen à Dorchester. Offre de fournir des mâts, des vergues et des beauprés pour la marine. Spécifie les prix suivant les différentes dimensions. 107
- 6 juillet, Québec. Patterson, gouverneur de l'île Saint-Jean, à Dorchester. Désire le renseigner d'avantage sur les raisons qui l'ont porté à ne pas remettre le gouvernement de l'île Saint-Jean à Fanning, qui n'est arrivé que le 4 novembre dernier. L'île est devenue sa marotte; il lui a donné ses lois, ses routes, ses habitants, sa législature séparée. Il s'y était établi et ses intérêts étaient tels qu'ils ne pourraient être gérés par un autre. Cela ne l'aurait pas empêché d'obéir à l'ordre, mais s'il était allé en Angleterre pour répondre à l'accusation portée contre lui, accusation dont il ignorait la nature, il lui aurait fallu y aller sans être du tout préparé; ce qui aurait fatalement amené sa ruine, car il aurait été obligé d'attendre jusqu'à ce qu'on eût fait venir les preuves de l'île. Il a cru que les intérêts de la justice seraient mieux servis s'il attendait les accusations et se préparait à y répondre. Fanning est arrivé la veille de la réunion de l'Assemblée, qui avait été spécialement convoquée pour prendre en considération un bill ayant pour objet d'annuler la vente de quelques terres pour les droits de quint, bill qu'il (Patterson) avait retardé. La colère que ce retard avait inspirée à quelques hommes influents intéressés dans ces terres; son désir de passer cette loi pour apaiser leur ressentiment et pour montrer au ministère qu'il était prêt à obéir aux instructions; si ce projet de loi n'avait pas été passé on l'aurait représenté comme désobéissant, et aller en Angleterre l'hiver dernier aurait été ruineux pour lui. Prétend que la commission de Fanning ne devrait avoir effet qu'en l'absence de Patterson; si elle avait eu pour objet de le remplacer, il aurait été condamné sans avoir été entendu. Tout ce qu'il demande est une enquête à fond sur sa conduite. 113
- 27 juillet, Londres. Pétition des négociants en rapports d'affaires avec Québec pour avoir une conférence avec lord Sydney au sujet des lois commerciales du Canada. 361
- 31 juillet, Québec. Minutes du Conseil d'Etat, à compter du 3 juin, contenant la correspondance avec le capitaine Coffin sur la détention de navires des Etats-Unis faisant la pêche dans le fleuve Saint-Laurent. 55

1787.
31 juillet,
Londres.
— août,
Londres.
- Minutes du Conseil concernant les terres de la couronne à partir du 17 février jusqu'à cette date. Page 89
- J. Brickwood, évidemment à des marchands de Montréal et de Québec. Que les lettres et documents, reçus et présentés à une assemblée des marchands, sont approuvés comme contenant beaucoup de renseignements utiles. Est fâché que le bill du juge en chef Smith ait été rejeté. Les marchands se proposent d'adresser à lord Sydney une pétition sur ce sujet. Si les rapports, etc., sont pour être imprimés, les blancs dans le rapport de Montréal doivent être remplis. Travaillera avec plaisir à obtenir de meilleurs règlements dans le système actuel de gouvernement au Canada pour la sécurité du commerce. 372
- 3 août,
Londres.
- Rapport du procureur général (R. P. Arden) et du solliciteur général (Alex. Macdonald), concluant que les questions soulevées par le juge en chef sur la loi qui doit prévaloir au Canada sont si importantes qu'il devrait en être appelé au Conseil privé pour avoir une décision là-dessus. 51
- 18 août,
Québec.
- Dorchester à Nepean. Envoie des duplicata de documents antérieurs et des copies des ordonnances. 53
- 18 août,
Québec.
- Le même à Sydney (n° 27). Envoie les minutes du Conseil sur les affaires d'Etat, du 3 juin au 31 juillet, et sur les terres de la couronne, du 17 février à la même date. 54
- 18 août,
Québec.
- Le même au même (n° 28). Envoie les relevés de la navigation. 104
- 18 août,
Québec.
- Le même à Nepean (secrète). Le monsieur (son nom n'est pas donné) a reçu avis qu'il aura £200 par année, pour lesquels il tirera sur Drummond; on a objecté à sa demande de 25 gainées pour ses dépenses. Les dires au sujet du comte de——sont des fables. 105
- 18 août,
Québec.
- Le même à Sydney (n° 29). Transmet une proposition de Levi Allen à l'effet de fournir des mâts, etc., pour la marine. (Pour l'offre, voir au 2 juillet.) 106
- 18 août,
Québec.
- Le même au même (n° 30). Envoie la correspondance échangée avec le capitaine Coffin au sujet des navires des Etats-Unis faisant la pêche dans le fleuve Saint-Laurent. Quoiqu'il croie qu'ils n'aient pas le moindre droit d'après le traité, il a cependant recommandé dans le premier cas de traiter ces navires avec modération, ce qui a été convenu. 109
- (La correspondance est dans les minutes du Conseil d'Etat.)
- 18 août,
Québec.
- Dorchester à Sydney (n° 31). Envoie l'extrait d'une lettre du lieutenant-gouverneur Patterson, exposant ses raisons pour avoir refusé de remettre le commandement de l'île Saint-Jean au lieutenant-gouverneur Fanning. Avait appris ce qui s'était passé, mais ce n'est qu'en mai que le capitaine Coffin a pu instruire Patterson de l'opinion de Dorchester; là-dessus il partit aussitôt et s'en vint à Québec, mais n'y trouvant pas de navire il est allé s'embarquer à Halifax pour Londres. Il demande une enquête à foud sur sa conduite. 111
- (Pour la lettre de Patterson, voir au 6 juillet.)
- 18 août,
Québec.
- Dorchester à Sydney (n° 32). L'arrivée du prince William Henry. Les mouvements des bâtiments de guerre dans le Saint-Laurent, amenant des troupes, etc. S'était proposé de visiter les autres provinces, mais craint qu'il ne soit trop tard pour cela après le départ de Son Altesse Royale. 125
- 18 août,
Québec.
- Le même au même (n° 33). Deux affaires malheureuses, l'une l'autorisation donnée à Mark et Thomas Gregory et Cie d'importer des spiritueux à neuf deniers par gallon meilleur marché que le prix fixé par acte du parlement; l'autre le remplacement de Daniel Wood, greffier de la couronne à la Nouvelle-Ecosse, par la nomination de Thomson au moyen d'un bref de *mandamus*. Bien que ces deux cas puissent de prime abord ne pas paraître importants, cependant ils ont une grande portée,

1787. ils font naître des impressions défavorables et des soupçons contre le gouvernement, et préparent la voie aux fauteurs de sédition. La nécessité de la confiance, sans laquelle ces provinces ne sauraient jamais être conservées par l'Angleterre. Page 129
- 18 août, Québec. (Pour la pétition de Wood, voir au 3 mai.)
Dorchester à Sydney (n° 34). Nouvelles des préparatifs des Américains sur l'Ohio pour faire la guerre aux Sauvages. Les Sauvages ont amené quelques prisonniers et enlevé des chevelures, près de l'embouchure du Grand-Miamis, où, dit-on, sont campés 1,500 hommes; d'autres sont en marche pour les joindre, et 600 sont allés à Vincennes. On croit qu'ils se proposent d'établir un poste à Miamistown (près du fort Érié); s'il en est ainsi, ils vont contrôler les Sauvages, et naturellement, le commerce de la région. 134
- 18 août, Québec. Le même au même (n° 35). Envoie trois listes de personnes dont il a confirmé les demandes de grade provincial et de demi-solde, après enquête par une commission d'officiers. Transmet une quatrième liste de personnes dont il recommande les cas. 136
- Les listes. 137 à 140
- 4 septembre, Québec. Henry Motz à Nepean. Lord Dorchester est allé à Montréal, où va suivre le prince William Henry. Arrivée de transports avec des troupes. 149
- 14 septembre, Whitehall. Sydney à Dorchester. La province de la Nouvelle-Ecosse érigée en évêché; le docteur Charles Inglis sera l'évêque, avec juridiction ecclésiastique dans les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, et dans l'île de Terre-neuve. 27
- 14 septembre, Whitehall. Le même au même. Dépêches reçues, présentées au roi et prises en considération. Les réponses sont par ordre. Qu'on a jugé justifiable de retenir des postes, et que la conduite des Américains n'a pas changé cette manière de voir. Ces postes doivent être mis en état de défense, et les défenses sont autorisées à cet effet. On a toujours traité libéralement les Sauvages, et attendu que la sécurité de la province peut dépendre de leur conduite, les fournitures peuvent être augmentées plutôt que de les laisser mécontents. Si les Américains réussissent à s'emparer des postes, il faut faire tous les efforts pour en reprendre possession. Approuve la proposition ayant pour objet l'établissement de la milice; il sera envoyé de l'habillement au printemps à bonne heure. Il n'est pas aisé d'avoir des matelots en Angleterre pour le service des lacs, et même si cela pouvait se faire, l'état de l'Europe fait qu'il serait à propos d'utiliser leurs services de ce côté de l'Atlantique. N'a pas de doute que l'officier commandant les vaisseaux du roi enverra toute l'aide dont il pourra disposer. L'intention de l'Amérique de demander un souverain de la maison de Hanovre s'est répandue dans le public; si la demande est faite, elle aura besoin de sérieuses réflexions, mais on devrait écarter l'idée d'une alliance avec les Bourbons. Les ministres de Sa Majesté déplorent les divergences d'opinion existant dans la province au sujet des lois et de la forme du gouvernement; ce n'est pas l'intention à présent de changer la constitution de la province. Les accusations du procureur général contre la cour d'appel et les juges de la cour des plaids communs; quand l'enquête sera complète, la désapprobation tombera sur quiconque sera à blâmer. Si l'amende imposée à Franchère peut être remise, elle doit l'être, car la conduite du grand jury à Montréal a été fort inconsiderée. Sa Majesté sera conseillée de faire un changement dans la tenure des terres à Québec. Envoyer des renseignements sur la prime projetée pour le chanvre, le prix auquel il pourrait être importé en Angleterre, et la quantité probable. Il ne peut plus être alloué de provisions aux nouveaux établissements; on veillera à leurs intérêts religieux. Une décision sera bientôt rendue au sujet de l'ordonnance relative aux palais de justice et aux prisons. La conclusion

1787.

d'un traité de commerce distinct avec le Vermont est hors de question. Transmet un rapport des lois du commerce, qui exprime la même opinion que lui (Dorchester) sur les relations commerciales par le lac Champlain ; il peut, par conséquent, faire les lois nécessaires à ce sujet, mais sans permettre l'importation par cette route de marchandises étrangères, ou l'exportation de fourrures aux Etats. Le secrétaire d'Etat pour la guerre a donné ordre d'envoyer un médecin habile au Canada. Approuve les mesures ayant pour objet d'établir un transport régulier des lettres. La difficulté de maintenir une ligne régulière de paquebots entre l'Angleterre et Halifax, mais on ne négligera pas cette ligne tant qu'on pourra mettre des bâtiments à son service. Page 28

Rapport des lords du commerce dont il est question dans la lettre au sujet de la communication commerciale avec le Vermont. 41

20 septembre,
Whitehall.

Sydney à Dorchester (privée). Les négociants en rapport d'affaires avec Québec bornent leurs représentations au manque de prisons et d'officiers de justice pour s'assurer des débiteurs ; ils suggèrent en passant de remplacer la *Coutume de Paris* par les lois commerciales anglaises. Le droit qu'ont les Canadiens de conserver leurs lois, s'ils le veulent. Les querelles au Conseil législatif sont dégoûtantes, et la protestation de Pownall paraît fort extraordinaire ; il faut trouver des moyens d'arrêter les animosités et les personnalités. Autres observations sur le même sujet. Il faut avoir égard aux droits et aux opinions des anciens habitants dans tout ce qui a l'air d'un changement de gouvernement, mais on n'a pas l'intention de changer immédiatement l'acte de Québec.

20 septembre,
Whitehall.

Le même au même (très secrète et confidentielle). La délicate et incertaine situation de l'Europe. La Prusse a envoyé une armée en Hollande pour avoir d'elle satisfaction d'une insulte faite à la princesse d'Orange ; la France se montre disposée à prêter main forte à la Hollande ; l'Angleterre arme en cas qu'il deviendrait nécessaire d'intervenir. Toutes ces puissances déclarent vouloir un règlement au moyen de négociations. Comme il est impossible de prévoir ce qui adviendra, on juge nécessaire d'avertir Dorchester. Les Turcs ont déclaré la guerre aux Russes ; l'empereur peut être forcé d'y prendre part. 48

20 septembre,
Whitehall.

Le même au même. Transmet l'avis du procureur général et du solliciteur général sur l'opinion légale émise par le juge en chef de Québec. 50

(Pour l'opinion voir au 3 août.)

3 octobre,
Whitehall.

Nepean à Dorchester. Ses lettres ne peuvent recevoir de réponse par ce courrier, et il ne peut non plus avoir de décision sur le changement projeté dans le mode de concession de terres, parce que lord Hawkesbury ne peut faire assembler le comité à temps. On croit savoir qu'Amherst complète deux bataillons du 60e et on propose de compléter les deux autres bataillons par des recrues de quelque partie du continent européen. Les dépenses qu'a faites une "certaine personne" seront payées ; espère que ses rapports sont satisfaisants ; on a dit que c'était un homme sensé. 141

3 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 36). Le prince William Henry est bien et, après avoir vu le pays jusqu'à Montréal, se prépare à partir avec la flotte commandée par le commodore Sawyer ; la frégate la *Thisbé* a reçu ordre de prendre ses quartiers d'hiver à Québec. Arrivée de transports ayant à bord les 5e et 26e régiments et le premier bataillon du 60e. Les 29e, 31e et 34e, avec quelques officiers et soldats du 4e bataillon d'artillerie royale et des invalides embarqueront pour l'Angleterre à bord des bâtiments dont les noms sont mentionnés. 150

3 octobre,
Québec.

Le même au même (n° 37). Finlay, envoyé pour faire des arrangements dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, est de retour et dit s'être arrangé avec les sous-directeurs généraux des postes de ces

1787.

provinces pour les frais de messagers à pied qui porteront les lettres. Six courriers par an paieraient la communication par l'intérieur, et comme chaque province plaide en faveur de son port, les malles pourraient être envoyées alternativement à Halifax et à Saint-Jean jusqu'à ce que l'expérience montre lequel doit avoir la préférence. Dès que les routes seront tracées et la nouvelle communication établie, on pourra se servir de chevaux ; jusque-là on doit aussi maintenir la communication par voie de New-York. Pour prévenir les difficultés l'administration des bureaux de poste devrait être sous le contrôle d'un chef ; Finlay recommande pour cette position. Page 152

3 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 38). La nouvelle est confirmée que des soldats américains sont en marche sur l'Ohio ; un parti sous les ordres de Harmer est arrivé à Vincennes. Les Sauvages sont alarmés et insistent pour avoir des munitions et l'aide de 100 hommes. Les Espagnols pressent les Sauvages de passer de leur côté sur l'Ohio. Les Américains paraissent vouloir ouvrir par la force la navigation de ce fleuve jusqu'à la baie de Mexico. 155

3 octobre,
Québec.

Sydney au lord président du Conseil. Lui transmet le projet des instructions additionnelles. 380

3 octobre,
Whitehall.

G. C. (George Chambers). Observations sur les instructions additionnelles au gouverneur du Canada, fort hostiles à la proposition de concéder les terres en franc et commun soccage, comme tendant trop à l'indépendance. 382

24 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 39). Envoie la liste, faite par l'officier de marine, des navires entrés et sortis à Québec, du 1er juillet au 1er octobre ; entrés, 29 ; sortis, 40. 156

24 octobre,
Québec.

Le même au même (n° 40). Commission reçue nommant M. Pollock greffier de la couronne, avec pouvoir d'agir par un suppléant, laquelle a été mise à effet. 157

24 octobre,
Québec.

Le même à Nepean. Qu'Adam Lymburner a été nommé par les marchands pour aller en Angleterre appuyer la pétition demandant l'établissement d'une Chambre d'assemblée. Cette mesure a été adoptée tout-à-coup, en partie à cause des privilèges conférés à Gregory, lesquels, disait-on, n'auraient pu être accordés s'il y avait eu une Chambre d'assemblée, en partie pour obtenir quelque changement dans les lois commerciales de la province, et aussi pour soutenir les plaintes portées contre l'administration de la justice. Lymburner est un homme comme il faut, sensé, et n'est pas animé d'intentions hostiles contre l'administration. 158

24 octobre,
Québec.

Le même à Sydney (n° 41). Silas Dean propose de creuser un canal autour des chutes de Saint-Jean jusqu'au bassin de Chambly. Le plan paraît praticable ; a recommandé à Dean de le soumettre à Sa Seigneurie. 160

24 octobre,
Québec.

Le même au même (n° 42). Envoie la liste des membres du clergé protestant. Il a été fait des concessions temporaires à New-Oswegatchie et à Cornwall (ci-devant New-Johnston), en donnant à entendre qu'elles n'auront d'effet que jusqu'à ce que les colons puissent faire vivre un pasteur. M. Bethune est un membre de l'Eglise d'Ecosse, qui officiera dans la colonie dont la population appartient à la même Eglise. C'était l'intention d'Haldimand de nommer M. Bryan, aumônier du corps de Jessup. M. Langhorne a £50 de la Société pour la propagation de l'Evangile. Il y en a deux autres, se disant ministres de l'Eglise anglicane, mais ne peut recommander ni l'un ni l'autre, pour les raisons qu'il donne. Les mœurs exemplaires, la discrétion et les talents de M. Toosey ne sauraient être passés sous silence ; il est recommandé à l'attention. Envoie aussi la liste des instituteurs protestants ; de divers côtés on en demande encore avec de vives instances. 161

Tableau du clergé et des instituteurs protestants.

165-166

1787.
24 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney. Haldimand a laissé dans ses mains une pétition de la veuve Lacorne Saint-Luc, datée de 1784, mais il ne l'a pas transmise à cause de sa date. Il a été présenté une nouvelle pétition qu'il transmet pour être prise en considération. Page 167

Pétition (en français) de madame La Cerne Saint-Luc, exposant les services de feu son mari et demandant une pension. 168

26 octobre,
St. James'.

Arrêté du Conseil à l'effet qu'il soit envoyé à lord Dorchester des instructions additionnelles permettant de concéder des terres en franc et commun soccage, ces concessions ne devant pas dépasser 1,000 acres pour aucune personne, sans avoir obtenu au préalable l'approbation de Sa Majesté; et la remise des droits de quint de trente deniers pour chaque quantité de 100 acres, à chacun ne possédant pas plus de 1,000 acres; pourvoyant aussi à la mise en réserve de 5,000 acres dans chaque township de 30,000 acres, et intimant au même gouverneur de proposer au conseil l'adoption d'une loi permettant aux détenteurs de terres en roture, de changer, avec le consentement des seigneurs, la tenure en celle de franc et commun soccage. 374

Le texte des instructions. 377

5 novembre,
Québec.

Dorchester à Sydney. Envoie des renseignements sur la famille Decoing, et sur la part de patrimoine à laquelle a droit François, maintenant au service de l'Espagne. 169

Lettre de M. Derome, curé de Charlesbourg, datée du 19 septembre, à LeMaistre, et exposé et lettre, du 28 septembre, de L. Deschenaux, notaire, Québec (tous en français), contenant les renseignements nécessaires sur la famille Decoing. 171-173-177

8 novembre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n^o 43). Envoie la situation et la distribution des troupes au Canada. Il y a 2,000 soldats disséminés sur un espace de 1,100 milles dans des forts en ruines, trop faibles pour être défendus contre des forces respectables. La nécessité de compter sur la milice; envoie un état de situation, aussi exact que possible, mais qu'il croit être au-dessous de l'effectif. Les loyalistes des postes d'en haut ont offert, s'ils sont attaqués, de joindre les troupes, et les Canadiens de Détroit ont promis la même chose. A eu des offres des loyalistes au-dessus et au-dessous de Cataragoui, mais par malheur le mécontentement règne parmi eux, et il en sera ainsi jusqu'à ce que leurs terres soient concédées comme il l'a recommandé. On a déjà fait avec quelque succès des efforts pour exciter des troubles, et ces efforts augmenteront vu que les terres de l'autre côté du fleuve se vendent à bas prix. Signale avec quelque développement comme il est imprudent d'entretenir une source d'irritation, qui causera la perte de la province, comme c'a été celle des autres. Il faut que les provinciaux n'aient rien à gagner par la séparation. 178

Etats de situation (deux) de la milice et des troupes dans Québec et aux postes d'en haut. 183

8 novembre,
Québec.

Sydney à Dorchester. Le roi est satisfait des témoignages d'attachement donnés au prince William Henry; la proposition de Levi Allen pour les mâts, etc., a été soumise à l'amirauté; il a été fait des arrangements dans d'autres quartiers pour un approvisionnement de bois de marine. Les citoyens des Etats-Unis n'ont pas droit, de par le traité, de pêcher dans le Saint-Laurent; il était judicieux de traiter les contrevenants comme il (Dorchester) l'a conseillé à Coffin, mais à l'avenir il faudra tenir une autre ligne de conduite, sur laquelle on enverra des instructions. La dépêche relative à la permission pour MM. Gregory d'importer des spiritueux dans la Nouvelle-Ecosse a été déferée à la Trésorerie. Le cas de M. Wood, dont le successeur, Thomson, occupait en Géorgie une position qu'il a perdue à cause de sa fidélité. Il (Sydney) fera son possible pour obtenir quelque avantage en faveur de Wood.

1787. Les intentions des Américains à l'égard des Sauvages n'exigent pas de nouvelles instructious. Arrangements au sujet de Finlay faits par le directeur général des postes. Les instructions quant à la tenue des terres sont à l'étude. Page 143
- 8 novembre, Whitehall. Sydney à Dorchester. Approuve la conduite du major Moncrief, qui a arrêté les exprès militaires. Un courrier mensuel établi entre Liverpool et Halifax; tous les exprès seront sous le contrôle des agents des postes, qui seront responsables. 148
- 9 novembre, Québec. Dorchester à Sydney (n° 44.) Envoie la liste des permis délivrés pour faire la traite avec les Sauvages. Toute la traite jusqu'à Niagara et Détroit et les pelleteries en provenant sont transportées par des bâtiments appartenant au gouvernement et montés par ses hommes. L'inconvénient de ce système; recommande qu'on permette aux marchands de se servir pour cet objet de leurs propres navires. 184
- Liste des bateaux, hommes et marchandises autorisés à trafiquer avec les Sauvages. 187
- 10 novembre, Québec. Dorchester à Sydney (n° 45.) Envoie les minutes du conseil d'Etat, du 1er août au 9 novembre, et celles du conseil concernant les terres de la couronne, du 1er août au 30 octobre. 188
- Minutes concernant les terres de la couronne. 189
- Minutes se rapportant aux affaires d'Etat. 199
- 10 novembre, Québec. Dorchester à Sydney (n° 46.) Résolutions d'un comité de planteurs des Antilles, concernant le droit imposé sur le rhum des Antilles anglaises, les distilleries en Canada et le droit sur les mélasses étrangères, reçues et renvoyées à un comité, dont il transmet le rapport, qui montre qu'empêcher l'importation des mélasses étrangères ce n'est pas seulement nuisible en ce que cette mesure supprime les distilleries, mais en ce qu'elle donne aux Etats américains l'avantage le plus évident dans les pêcheries, le commerce avec les Antilles, et par la contrebande qu'ils feront dans les provinces du rhum de leur fabrique. Il y a dans la province quatre distilleries qui peuvent distiller par an 420,000 gallons, mais n'en ont jamais distillé plus de 200,000 par année; que le rhum de la Jamaïque se vend neuf deniers, et celui des autres îles six deniers par gallon plus cher que celui distillé des mélasses étrangères dans la province. Raisons données pour qu'on supprime le droit de six deniers par gallon sur le rhum des Antilles et pour que l'Angleterre et ses colonies aient seules à approvisionner les Antilles de bois de construction et de provisions, et, afin de prévenir la contrebande, on devrait enlever le droit de quatre deniers par gallon dont sont frappées les mélasses étrangères. Transmet une pétition de James Grant sur le même sujet. 226
- Rapport du comité sur l'importation et la distillation des mélasses étrangères, rapport que la lettre précédente donne en substance. Le rapport donne en détail les délibérations du comité. 229
- Pétition de James Grant au sujet de ses distilleries. 248

Documents relatifs aux effets légaux de la révolution américaine sur les droits personnels, etc.

1783.
25 février.

Lloyd Kenyon à M. Power. Ne doute pas que ceux des Américains qu'on doit regarder comme sujets de naissance du royaume avant la reconnaissance de l'indépendance continuent à être revêtus du même droit. 369

11 octobre,
Chester.

Opinion du même, que depuis que les Etats-Unis d'Amérique sont devenus indépendants, les produits de ce pays peuvent être importés du lieu de production dans le royaume, sur paiement des droits payables par les étrangers et non à d'autres conditions. 363

1784.
19 février.

Opinion de Lloyd Kenyon, qu'un Américain né avant la déclaration d'indépendance peut être considéré comme un sujet de naissance, et que cette déclaration n'affecte pas ses droits à des biens immobiliers dans le royaume, dont la transmission par succession s'est faite entre la déclaration d'indépendance et sa reconnaissance par le gouvernement anglais. Page 367

(Lloyd Kenyon, l'auteur des opinions qui précèdent, devint juge de la cour des rôles, position qu'il occupa de 1784 à 1788, où il fut nommé juge en chef de la cour du banc du roi, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1802.)

1785.
19 octobre,
Londres.

Opinion du Dr Wynn quant au droit des Américains d'obtenir l'enregistrement de navires en Angleterre. Il est d'avis que depuis 1776 ce droit n'a pas existé, vu que l'achat d'un navire dans quelque une des colonies révoltées par un sujet britannique depuis cette époque est illégal. 365

La correspondance qui suit se rapporte à l'affaire de George Cartwright au sujet de terres au Labrador :—

13 mars,
Poole.

John Slade à George Cartwright. A reçu sa lettre mandant que la baie de Sandwich a été vendue par ses syndics. Le caractère de quelques-uns des intéressés. La connaissance qu'il (Cartwright) a de la côte et du commerce du Labrador; il pourrait conseiller le ministère sur ce sujet. Le gouvernement de la côte devrait être séparé de celui de Québec, pour les raisons qu'il donne. Comme il (Cartwright) se propose de retourner à la côte, il espère pouvoir le recommander pour qu'il soit revêtu du pouvoir d'y administrer la justice. 257

27 août,
"Echo,"
Temple Bay.

Le capitaine Henry Nicholls au même. Représentera au gouverneur de Terre-Neuve et à M. Nepean, à son arrivée, les inconvénients et le découragement que cause aux pêches et aux commerce du Labrador le manque de gouvernement, et croit que le plan de Cartwright est le meilleur pour cet objet. 285

1786.
1er janvier,
Winbourne.

Nathan Tory au même. Lui renvoie son plan de lois et règlements pour encourager la pêche sur la côte du Labrador, qu'il approuve. La côte devrait être sous le contrôle du gouvernement de Terre-Neuve, afin de faire cesser l'oppression. Espère qu'il rendra les oppresseurs odieux, et ne doute pas qu'il fera ce dont il sera capable pour l'avantage des habitants de la côte. Ne partira pas lui-même pour le Labrador avant le dernier avril, et suppose que ce sera assez à temps pour ses marchandises et ses gens; si non, il enverra un navire avant cette date. 287

28 août,
Brador.

John Ross au même. Approuve son plan pour l'établissement d'un gouvernement sur la côte du Labrador. Il n'y a qu'un gouverneur y résidant en permanence qui puisse supprimer les actes de violence sur la côte. 259

(Ross était agent de Lymburner et Grant.)

5 octobre,
Temple Bay.

James Macy à N. Tory. Il a été forcé par Pinson d'abandonner le marché fait avec lui (Tory) sur menace d'être ruiné, etc. 282

1787.
4 janvier,
Londres.

Cartwright à Nepean. Comment ont été vendues ses marchandises après la nomination de syndics pour régler ses affaires; la ligne de conduite prise par Noble et Pinson pour faire le commerce après avoir acheté ses biens; leurs opérations illégales. Leur plan pour le chasser de la côte, afin de s'assurer de tout le trafic avec les Sauvages. Demande la concession de la baie de Sandwich. 274

7 février,
Londres.

Le même à Sydney. Explique sa situation personnelle. Demande l'établissement de quelque forme de gouvernement civil sur la côte du Labrador; peut rédiger un plan pour cet objet, et afin d'écarter tout soupçon sur ses motifs, ne demande qu'à être nommé principal juge de paix, et que l'autre juge de paix soit son associé, Collingham, mais qu'il

1787.

ne soit pas conféré de pouvoirs à Noble et Pinson, parce qu'ils en feraient un mauvais usage. Demande la concession de la baie de Jocuktoke; on ne peut en attendre que des phoques et des fourrures; c'est où résident les Sauvages avec qui il a fait amitié, et s'il n'en obtient pas la propriété exclusive, ils seront bientôt détruits par la débauche. Ne sache pas que cette baie ait jamais été visitée par quelque sujet de Sa Majesté. L'étendue de la concession qu'il sollicite. Les raisons qui empêchent cette concession d'être un monopole, et pourquoi il devrait l'obtenir. Page 289

22 mars,
Marnham.

Cartwright à Nepean. Que le retard apporté dans l'exécution du marché relatif aux condamnés fait craindre que les navires partent sans eux. Lui demande de donner ordre à Kerman de lui payer les vêtements qui devaient être fournis aux condamnés. (Au sujet de condamnés, voir les journaux de Cartwright, 1792, vol. 111, p. 40.) 260

Le cas de Cartwright, depuis qu'il eut quitté le 37^e régiment, en 1770, et qu'il fut allé au Labrador, donnant un résumé de ses opérations, y compris celles après son retour sur cette côte en 1785. 262

COUR DES PLAIDS COMMUNS—1787.

Q. 29-1. Q. 29-2. Q. 29-3.

1787.
10 novembre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n^o 47). En conséquence d'une adresse et d'une pétition, le juge en chef a donné ordre de faire une enquête sur des accusations concernant les cours de justice, et la conduite des juges de la cour des plaids communs. Cette enquête a commencé le 11 juin et s'est terminée le 6 novembre. Un violent esprit de parti y a régné d'un bout à l'autre. N'a pas eu le temps d'en rien lire, cette enquête venant de finir. Les juges de Montréal n'ont pas paru en personne ni par procureurs. Croit à propos d'envoyer toutes les pièces, car il apprend que des particuliers en envoient déjà quelques-unes pour servir en parlement. Les cours des plaids communs de Québec et de Montréal n'ont pas de rapport l'une avec l'autre. Page 1

Liste des documents dans cette affaire :

1. Premier rapport du juge en chef sur l'enquête, daté du 21 octobre 1787. 5
2. Liste des jours de séance et des témoignages donnés alors. 30
3. Second rapport du juge en chef sur l'enquête, daté du 8 novembre 1787. 43

4. Minutes et pièces de l'enquête. Il est donné une liste des pièces à l'appui, commençant à la p. 47 pour finir à la page 85. Les minutes donnant les premières procédures en vue de l'enquête, commençant le 23 mai, à la page 86, l'interrogatoire, en détail, des témoins, en suivant les procédures préliminaires, l'ordre de renvoi, etc. (86 à 136). Questions prescrites par Mabane, acceptées par le juge en chef, comme celles qui pourraient être posées aux témoins (137 à 141). Témoins, le lieutenant-gouverneur Hope (141 à 143), le colonel Caldwell (144 à 146), Robert Lister (146 à 148), James Grant (148 à 149), John Reid (149), Alexander Gray (150 à 185). Contre-interrogatoire de Jenkin Williams (185 à 193). Motion de Monk avec documents à l'appui et motion des juges (194 à 208). Correspondance relative à la production de documents (209 à 211). Exposé de faits (en français) par le juge Panet (212 à 223), par le juge Mabane (224 à 237). Exposé de faits par le juge Fraser (239 à 244). Correspondance relative à l'ajournement, de façon à ne pas empêcher la cour de tenir sa session (246 à 251); autre correspondance (252 à 255). Correspondance relative à la plainte du juge Panet contre Monk, procu-

1787.

reur général (256 à 263); autre correspondance (263 à 269, et 270 à 272). Interrogatoire de John Antrobus, de Québec (272 à 284). Contre-interrogatoire d'Antrobus (285 à 289). Interrogatoire de David Barklay (289 à 298). Interrogatoire de — Woolsey, marchand de Québec (299 à 303). Interrogatoire de William Grant (303 à 316). Interrogatoire de George Pownall (317 à 327). Interrogatoire de Daniel Gallwey (327 à Q., 29-2, p. 333)—Interrogatoire de — Diehl (333 à 342). Interrogatoire de George Allsopp (342 à 363). Interrogatoire de Constant Freeman (363 à 410). Motions pour amender les minutes (411 à 413). Interrogatoire de — Goodall (413 à 429), document à l'appui (à 433). Interrogatoire de Robert Willcocks (434 à 436). Interrogatoire de — Laing (436 à 440). Jones (441 à 449). Adam Lymburner (449 à 468). Interrogatoire de — Young, de Québec (468 à 482). Interrogatoire de — Cameron (482 à 487). Contre-interrogatoire de John Justus Diehl (487 à 490). Contre-interrogatoire du même témoin (491). Interrogatoire de Louis Marchand (493 à 530). Interrogatoire de Robert Lester (530 à 534). Interrogatoire de James Johnston, de Québec (534 à 537). Interrogatoire de John Purss (537 à 539). Interrogatoire de John McCord, père (539 à 541). Interrogatoire de Thomas Walker (542 à 579). Interrogatoire de Robert Russell (580 à 698). Interrogatoire de John Pagan (Q. 29-3, p. 700 à 702) Contre-interrogatoire de Wm. Goodall (702 à 707). Correspondance relative à la production de papiers, etc. (709 à 714). Interrogatoire de William Lindsey (715 à 720). Interrogatoire de M. Panet, greffier de la cour des plaids communs (720 à 741). Interrogatoire de M. Lynd (741 à 782). Contre-interrogatoire de M. Panet (784 à 790). Correspondance entre les juges de la cour des plaids communs et le juge en chef relativement au refus d'accorder du délai ou de transférer l'instruction à Montréal sur les accusations ayant trait à ce district (791 à 793). Contre-interrogatoire de David Lynd, sur des questions spéciales (793 à 804). Réponses de David Lynd (804 à 811) et de Louis Panet (811 à 815), à certaines questions faites par le juge en chef, et les réponses du dernier aux questions posées par Monk (816). Motions diverses relatives à la procédure (817 à 832). Interrogatoire de Hugh Finlay (832 à 846). Motions et plaidoiries relatives à la procédure (846 à 849). Contre-interrogatoire de James Tanswell, fils (850 à 853). Contre-interrogatoire de John Antrobus (853 à 858). Contre-interrogatoire de M. Laing (858 à 861). Contre-interrogatoire de Constant Freeman (861 à 866). Contre-interrogatoire de M. Woolsey (866 à 869). Contre-interrogatoire de James Johnston (870 à 872). Contre-interrogatoire de John McCord, père (872 à 873). Contre-interrogatoire de M. Lester (873 à 879) et de M. Lymburner (879 à 884). Correspondance relative à la marche de la procédure (885 à 888). Contre-interrogatoire de Simon Fraser, père (889 et 890). Contre-interrogatoire de M. Young (890 à 898). Contre-interrogatoire de Louis Marchand (898 à 901). Contre-interrogatoire de M. Lynd (901 à 921). Interrogatoire de Cholmly Douglas (921 à 922). Nouvel interrogatoire de M. Lynd (922 à 924). Interrogatoire de M. Louis Dumière (925 à 926). Contre-interrogatoire de M. Russell (926 à 937). Contre-interrogatoire de Simon Fraser (937 à 938). Interrogatoire de James Grant (939 à 942). Interrogatoire de John Lees (942 à 946). Contre-interrogatoire de P. L. Panet (946 à 953). Procédures lors de la clôture des témoignages (963 à 969). Documents portant pour titre: "Introduction aux observations que les juges de la cour des plaids communs pour le district de Québec font sur les témoignages tant de bouche que par écrit entendus au cours de l'enquête sur l'administration passée de la justice, ordonnée en conséquence d'une adresse du Conseil législatif" (970 à 1003). Liste des causes portées devant la cour des plaids communs, A (1004-1005),

1787.

B (1006), C (1007 à 1015). Arrêté du gouverneur en conseil, enjoignant de continuer l'enquête jusqu'à vendredi prochain, 1016-1017). Procédure en conséquence (1018 à 1020). Nouvelles procédure et correspondance (1021 à 1026). Nouvel interrogatoire d'Andrew Cameron (1027 à 1028), de David Lynd (1028 à 1040), avec liste des pièces à l'appui (1041 à 1052). Plaidoiries sur la procédure (1053-1054). Interrogatoire d'Isaac Man (1055-1056). Enquête close (1056 à 1059).

COUR DES PLAIDS COMMUNS—1787.

Q. 30-1. Q. 30-2. Q. 30-3.

Continuation des procédures dans l'enquête concernant la cour des plaid communs, 1787.

Procédures à Montréal, commencées le 4 septembre 1787. Ouverture régulière et listes de pièces à l'appui (1 à 27). Correspondance, motions, etc., (28 à 34). Interrogatoire de M. Le Pailleur, avec les objections contre son témoignage, etc. (34 à 50). Interrogatoire de François Viger (50 à 60). Interrogatoire de Jean Normand (60 à 76). Interrogatoire de P. Guy (77 à 98). Interrogatoire de Richard Dobie (98 à 107). Pierre Foretier (107 à 114). Philippe de Rocheblave (114 à 118). Interrogatoire de John McKinlay (118 à 131). Procédures et documents (133 à 137). Interrogatoire de John Delisle (137 à 138). Interrogatoire de J. F. Perrault (138 à 139). Interrogatoire de Thomas McCord (140 à 141). John Burke (141 à 152). Interrogatoire de Maurice Blondeau (152 à 154). Interrogatoire de Joseph Papineau (154 à 167). Interrogatoire d'Isaac Todd (168). Interrogatoire d'Alexander Hay (168 à 170). Réponses réservées données maintenant par Le Pailleur (172 à 175), de John Burke (175 à 179), et de John Reid (179 à 185). Ces trois témoins étaient greffiers de la cour, leurs témoignages avaient pour objet d'exposer le système d'enregistrement et de conservation des documents. Questions spéciales à Le Pailleur (185 à 191), à M. Burke (191 à 194). Interrogatoire de Alex. Auldjo (195-196). Interrogatoire de Thomas Forsyth (197-198). Interrogatoire de Gaspard Massue (198 à 202). Interrogatoire de James McGill (202 à 212). Nouvel interrogatoire de Richard Dobie (212). Interrogatoire d'Alexandre Serres, médecin (212 à 218). Interrogatoire de John Burke sur les questions 8 à 22 inclusivement (219 à 233). Interrogatoire d'Alexandre Henry (234 à 237). Interrogatoire de William Taylor (237 à 248). Interrogatoire de Joseph Perinault (248-249). Interrogatoire de Uriah Judah (249 à 251). Interrogatoire de Pierre Charlebois (251 à 256). Pierre Jacques Archambault (256 à 259). Interrogatoire d'Antoine LaRoque (259 à 262). Nouvel interrogatoire de Burke sur les questions 23e à 53e inclusivement (262 à 295). Nouvel interrogatoire de Le Pailleur sur les questions 22e à 52e inclusivement (295 à Q. 30-2, p. 306). Continuation du témoignage de Le Pailleur sur les questions 53e à 66e inclusivement (309 à 315). Nouvel interrogatoire de John Burke sur les questions 54e à 61e inclusivement (315 à 322). Témoignage de John Grant (322-323). Interrogatoire de Daniel Sutherland (323-324). Interrogatoire de Joseph Frobisher (324-325). Interrogatoire de Dumas Saint-Martin (325 à 327). Interrogatoire de James Dunlop (327 à 333). Interrogatoire de Pierre Bouthillier (333 à 335). Interrogatoire de John Bell (335 à 337). Interrogatoire de John McGill (337-338). Interrogatoire d'Edward W. Gray (338 à 349). Nouvel interrogatoire de Richard Dobie (349 à 353). Nouvel interrogatoire de John Reid (353 à 357). Interrogatoire de Robert Cruikshank (357-358).

1787.

Interrogatoire de William Dummer Powell (359 à 427). Interrogatoire de Joseph Howard (428 à 430). J.-B. Imbaut *dit* Matha (430 à 434). Interrogatoire de Robert Henderson (434 à 436). Motion de De Bonne et questions rédigées en conséquence, auxquelles devront répondre les greffiers de la cour (436 à 442). Interrogatoire de George Young (442 à 449). Déposition sous serment de Thomas Forsyth (449 à 452). Réponses aux questions rédigées d'après la motion de De Bonne, faite par écrit par Le Pailleur et son nouvel interrogatoire (453 à 459). Réponses aux mêmes par Burke (459-460). Documents remis par John Reid, greffier intérimaire de la cour des plaids communs, Montréal (460 à 464). Interrogatoire de James Walker (464 à 535). Interrogatoire de Jacob Kuhn (536 à 540). Nouvel interrogatoire de Robert Henderson (540 541). Interrogatoire de Louis Foucher (541 à 545). Lettre de John Reid expliquant une partie de son témoignage (546 à 548). Interrogatoire d'Arthur Davidson (548 à 588). Nouvel interrogatoire de James Walker (589 à 614). Questions additionnelles à Burke (618 à 627). Questions auxquelles répondront Le Pailleur et Reid et leurs réponses (627 à 630). Interrogatoire de Le Pailleur et Foucher, dont les réponses sont les mêmes (630 à 636), et de Le Pailleur seul (636 à 638). Papiers produits par M. Reid (entré à la p. 685). Continuation de l'interrogatoire de M. Davidson sur les questions 23^e à 41^e inclusivement (638 à 668). Nouvel interrogatoire de Walker sur les questions 29^e à 40^e inclusivement (668 à 684). Nouvel interrogatoire de Burke (687 à 694). Questions posées à des personnes présentes à l'interrogatoire de Burke et réponses données par elles, pour répondre à l'accusation de De Bonne (p. 693) que les réponses n'étaient pas de lui, mais lui avaient été dictées (694 à 701). Réponse et motion de De Bonne (701 à 703). Nouvel interrogatoire de John Reid (713, 714, 712). Continuation de l'interrogatoire de James Walker (712 715 à 732). Etats contenant la liste des causes devant la cour des plaids communs, de Montréal, dont il s'agit dans la réponse de Reid à la 4^e question (734 à 751). Nouvel interrogatoire de Le Pailleur et Louis Foucher. Une note dit: " Ces deux ont répondu aux mêmes questions (752 à 754). Nouvel interrogatoire de John Reid (754 à 756). Nouvel interrogatoire de Walker (756 à 765). Nouvel interrogatoire de Davidson (765 à 801). Pièces 59 et 68 produits à l'enquête de la part des juges de la cour des plaids communs et consistant en documents divers (802 à 828, et 831 à 914). Parmi les autres papiers sont des documents relatifs du procès contre Cochrane, agent des fournisseurs de fonds.

 COUR DES PLAIDS COMMUNS—1787.

Q. 31-1. Q. 31-2.

1787.

Continuation des procédures dans l'enquête relative à la cour des plaids communs, 1787.

Pièces (69 à 124) produites à l'enquête de la part des juges de la cour des plaids communs (1 à 183). Ces pièces contiennent des listes des causes, jugements, de la correspondance et des papiers divers. Document ayant pour titre: " Observations générales supplémentaires par les juges de la cour des plaids communs pour le district de Québec, sur les témoignages entendus à l'enquête sur l'administration de la justice, ordonné en conséquence d'une adresse du Conseil législatif" (184 à 297). Ces observations commentent en détail la preuve donnée par les témoins. Nouvelles observations supplémentaires sur la

1787.

preuve par écrit, et sur le délai, qui ne leur laisse pas assez de temps pour étudier tous les documents (Q. 31-2, pp. 298 à 318). Les minutes dont il est question dans les observations supplémentaires (319 à 322). Extraits de dossiers, commençant le 13 août 1776 (323 à 380). Ces extraits donnent un sommaire des causes et des jugements jusqu'au 24 février 1787. Annexe n° 1, avec ce titre : "Contraste des frais". C'est une liste de causes avec le montant, le jugement et les frais (382 à 388). Série de jugements (389 à 410). "Bref exposé avec observations, de la preuve faite devant l'honorable juge en chef sur des plaintes de la part des marchands et autres personnes, relativement à l'administration passée de la justice dans la province" (411 à 451). Annexe n° 2. "Dossiers de la cour des plaidis communs pour le district de Québec" (452 à 461). "Bref exposé, avec observations, de la preuve faite, etc., relativement à l'application des lois dans la cour des plaidis communs pour le district de Montréal" (462 à 501) et "Observations générales" (502-503). Ces deux derniers documents sont signés "Chas. Thomas, secrétaire." "Réponse à l'introduction aux observations faites par les juges de la cour des plaidis communs du district de Québec sur les témoignages tant de bouche que par écrit entendus à l'enquête" (504 à 510). "Remarques sur la pétition jointe aux observations des juges" (511 à 515). "Réponse de la part des marchands et autres personnes aux observations faites par les juges du district de Québec sur les témoignages tant de bouche que par écrit entendus au cours de l'enquête" (516 à 533, qui sont préliminaires). "Réponse aux observations sur la preuve" (533 à 581). "Sur les dossiers" (581 à 587). "Réponse au supplément" (587 à 594.)

 COUR DES PLAIDS COMMUNS—1787.

Q. 32.

1787.

Continuation des procédures dans l'enquête concernant la cour des plaidis communs, 1787.

Documents produits par l'avocat des marchands, nos 131 à 145. Pages 1 à 72.

Ce sont principalement des extraits des journaux du Conseil. Documents produits, n 146 à 213 ; ce sont des édits, ordonnances et commissions, des plaidoyers et des jugements. 73 à 458

 COUR DES PLAIDS COMMUNS—1787.

Q. 33-1. Q. 33-2.

1787.

Continuation des procédures dans l'enquête concernant la cour des plaidis communs, 1787.

Documents de Montréal, 214 à 282. *Peters vs Blake* (2 à 16.) *Jacob Cohen vs Levy Solomons* (17 à 30.) *Dunlop vs Mackenzie* (32 à 47). *Aird vs Chaumont* (49 à 66). *Graham vs Parke et Cie, Détroit* (68 à 93). *Richard Dobie vs Samuel Adams* (95 à 115). *Antoine Berthe et sa femme vs Alex. Henry* (117 à 140). *Lyndsay vs Papin* (142 à 172), et *Howard vs Mabbutt* (174 à 231). *Dunlop vs Mackenzie* sur le titre, sur les documents que la cause est intitulée. *James Dnnlop de Montréal vs William Grant, ci-devant de Michilimakinak, maintenant de Montréal* (233 à 281). Dossiers de la cour des plaidis communs de Montréal, contenant de courts exposés de causes (Q 33—2, pp. 228 à 575).

COUR DES PLAIDS COMMUNS—1787.

Q. 34-1. Q. 34-2.

1737. Continuation des procédures dans l'enquête concernant la cour des plaids communs, 1787.
- Dossiers de la cour des plaids communs de Montréal, suite : Causes diverses (2 à 139). Pour le district de Québec : Causes diverses (140 à Q. 34-2, p 472). Témoignages par écrit de la part du commerce (473 à 573).
- 1er mai, Québec. Pétition des juges des cours des plaids communs pour les districts de Québec et Montréal, datée du 1er mai 1787, signée par A. Mabane, J. Fraser et Pierre Panet. Page 514
- 1er septembre, Québec. Pétition des juges de la cour des plaids communs de Québec. 517
- 13 octobre, Québec. Pétition des juges de la cour des plaids communs de Montréal, au sujet des procédures à l'enquête. Signée par Alex. Gray, comme leur avocat. 535
- 16 octobre, Québec. Les juges de la cour des plaids communs, Québec, à Dorchester. Exposé l'impossibilité de lire les témoignages et de préparer les observations sur ces témoignages. Délai refusé par le juge en chef. En appelant à lui (Dorchester) pour qu'il leur accorde le temps nécessaire pour compléter leurs observations, etc. 527
- 16 octobre, Québec. Minute relative au délai demandé au juge en chef. (Incluse.) 529
- 16 octobre, Québec. Henry Motz aux juges. Que le juge en chef a plein pouvoir d'accorder du délai, et que lord Dorchester ne peut donner d'instructions particulières quant au délai demandé. 531
- 30 octobre, Québec. Pétition des juges à Dorchester. Qu'ils ont toujours été prêts à répondre aux accusations portées contre eux. 533

PÉTITIONS, MINUTES DU CONSEIL, ETC.—1788.

Q. 35.

1787.
13 août, Québec. Rapport de comité, concluant qu'une patente peut émaner pour des terres qu'on a donné ordre de concéder à John Shoobred sur la baie des Chaleurs à certaines conditions. Page 403
- 15 octobre, Québec. Rapport de comité concernant la nouvelle ville de Sorel, maintenant appelée William-Henry. Comment les lots ont été répartis. On recommande de ne pas prélever de rentes annuelles ni de droits de mutation pendant au moins dix ans ; après ce terme, on devrait exiger les mêmes rentes, etc., qu'avant l'achat de la seigneurie par Sa Majesté. Comment on devrait disposer des lots qui n'ont pas encore été concédés. Trois lots de 250 pieds de front sur 600 pieds de profondeur ont été réservés du côté ouest de la rivière Sorel, vis-à-vis de William-Henry, pour être convertis en chantiers de construction. 397
- Grant diffère d'opinion quant aux rentes annuelles et aux droits de mutation qui, d'après lui, ne devraient jamais être exigés des concessionnaires à Sorel. 401
- 10 décembre, Québec. Dorchester à Sydney (n° 48). Qu'au sujet de la concession projetée des biens des Jésuites à lord Amherst, il a été présenté une pétition représentant que la plus grande partie de ces biens provenait de donations privées, faites expressément pour l'éducation de la jeunesse, que ces mêmes biens devraient être regardés comme propriété publique, ne devant

1787.

pas être détournés de cet objet, et demandant que les biens susdits soient affectés au soutien d'un collège, dont on a très grand besoin. Page 1

10 décembre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 49). Que le capitaine Isaac Coffin a demandé la concession des îles de la Madeleine pour y établir une pêche. Les services de Coffin ; l'avantage de faire cette concession pour mettre un terme au commerce illicite qui se fait de ces îles, etc. Les terres ont été concédées, sauf le bon plaisir de Sa Majesté. 3

10 décembre,
Québec.

Motz à Nepean. Que le greffier du Conseil a envoyé par erreur des documents originaux relatifs à l'enquête concernant les cours de justice. Comme le gouvernement n'en a pas ici de copie, il demande que ces documents soient renvoyés ; en transmet une liste. 5

La liste en question. Il y a deux paquets ; les documents de l'un, de 1 à 25, se rapportent au district de Québec ; ceux de l'autre, de 26 à 45, ont trait au district de Montréal. 7

1788.
9 janvier,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 50). Dépêches reçues. Pour prévenir les querelles qui ont éclaté à la dernière réunion du Conseil, il a nommé des comités pour préparer des projets d'ordonnance et ne convoquera le Conseil législatif que tard. Rapports du juge en chef et documents transmis, y compris des originaux, envoyés par erreur. Envoie une traduction de la pétition et un mémoire concernant les biens appartenant autrefois aux Jésuites. N'a pas encore pu se procurer de renseignements sur la culture du chanvre ; s'en procurera aussitôt que possible. 62

La pétition (traduction) dont il est parlé dans la lettre. 64

Document intitulé : "Mémoire, exposant le droit qu'ont les Canadiens de puiser leur instruction au collège de Québec, sur et à même les biens qui lui appartiennent, à l'appui de leur pétition au Très honorable lord Dorchester." 67

Le mémoire est divisé en trois parties : 1. Preuves de la fondation et de la propriété du collège de Québec, et énumération des biens destinés à l'éducation des Canadiens depuis le premier établissement de ce pays. Ces preuves sont historiques et légales ; et en outre, on y donne une liste des donations. 70 à 106

2. Les principales causes qui ont privé les Canadiens du bienfait de l'éducation au collège de Québec depuis la conquête. 106 à 110

3. Moyen proposé comme juste et comme étant le plus expéditif pour rendre aux Canadiens le bienfait de l'éducation par leur collège, et avantages de ce moyen. Sous ce titre, le mémoire dit que c'étaient les citoyens et habitants du Canada qui formaient la vraie corporation, ayant la propriété du collège et de ses biens, "quoique les Jésuites, comme professeurs ou administrateurs, en eussent simplement la possession pour remplir la charge de l'enseignement, et personne n'y étant plus intéressé que les pères de famille, qui sont les vrais propriétaires fonciers en ce pays, ils devraient avoir les attributs nécessaires et inséparables d'une corporation." Ce point est traité à fond, et on demande qu'il en soit élu un nombre convenable par une assemblée convoquée à cet effet, pour représenter les propriétaires fonciers et les chefs de famille comme directeurs ou administrateurs du collège et de ses biens. 110 à 116

9 janvier,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 51). A envoyé aux lieutenants-gouverneurs des circulaires, ayant pour objet de montrer au peuple la nécessité de se mettre en avant pour sa propre défense. La milice devrait être mise sur le pied le plus respectable possible. Le manque de petites armes ; recommande qu'il en soit envoyé 30,000, soit 20,000 pour Québec et 5,000 à chacune des deux provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Etant donné l'état actuel de la milice, il faut expédier des troupes régulières pour assurer la sûreté des provinces du roi, et des renforts considérables devraient être envoyés à Québec et à Halifax en

	1788.	cas de guerre. Pour les raisons qu'il donne, les forces présentes sont tout à fait insuffisantes pour la défense.	Page 118
9 janvier, Québec.		Dorchester aux commandants à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. Circulaire pour la levée de la milice pour la défense des provinces respectives.	122
9 janvier, Québec.		Le même à Parr. A propos de la levée de la milice.	124
9 janvier, Québec.		Le même à Sydney (privée). Qu'il saisira une prochaine occasion de répondre à la lettre de Sa Seigneurie, du 20 septembre.	126
9 janvier, Québec.		Le même au même (n° 52). Recommande M. Juchereau Duchesnay pour succéder à feu M. Levesque au Conseil.	127
9 janvier, Québec.		Le même au même (n° 53). Envoie les minutes du Conseil sur les affaires d'Etat, du 10 novembre au 31 décembre dernier, et sur les terres de la couronne, du 31 octobre à la même date.	128
		Minutes sur les affaires d'Etat, ayant trait principalement aux comptes et à l'état financier de la province.	129 à 264
		Minutes du Conseil concernant les terres de la couronne, y compris la demande des îles de la Madeleine par Coffin, etc.	265 à 273
9 janvier, Québec.		Dorchester à Sydney (n° 54). Transmet la réquisition de marchandises faite par sir John Johnson pour assortir les présents destinés aux Sauvages, avec d'autres documents.	274
		Réquisition.	275
		Notes d'arpentage.	279
10 janvier, Québec.		Dorchester à Nepean (privée). Demander à lord Sydney de présenter au roi sa pétition pour obtenir un grade d'enseigne pour son fils aîné, Guy Carleton.	281
25 janvier, Québec.		Minutes du Conseil concernant les terres de la couronne, du 1er au 25 janvier. Rapport sur Sorrel (<i>voir</i> 15 octobre 1787); sur la réclamation de Shoolbred (<i>voir</i> 13 août). Rapport sur diverses demandes de terres; recommandation ayant pour objet la concession de terres à des loyalistes sur la baie de Missisquoi et le principe général d'après lequel devraient être faites ces concessions.	397-414
7 février, Québec.		Dorchester à Sydney (n° 55). Envoie le relevé fait par l'officier de marine, des arrivées et départs de navires à Québec.	282
7 février, Québec.		Le même au même (n° 56). Envoie copie des minutes du Conseil sur les affaires d'Etat et celles relatives aux terres de la couronne, du 1er au 25 janvier.	283
		Minutes des affaires d'Etat. Consacrées presque en entier à l'enquête instituée pour découvrir sur qui faire retomber le blâme pour l'erreur commise par l'envoi de pièces originales faisant partie de la preuve, etc., dans l'enquête sur l'administration de la justice.	284-396
3 mars, Québec.		Dorchester à Sydney (n° 57). Envoie les minutes du Conseil pour les affaires d'Etat, du 26 janvier au 14 février.	415
		Ces minutes traitent exclusivement de l'établissement de cours pour la décision des petites causes. Pétition de de LaNaudière pour changer la tenure de sa seigneurie en celle de franc et commun soccage.	416
6 mars, Whitehall.		Sydney à Dorchester. Envoie une pétition de Binney, ci-devant surintendant du commerce et des pêcheries et sous-percepteur des douanes à Canso, appuyée de dépositions sous serment, contre la censure prononcée contre lui par l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, pour avoir permis du commerce illégal à Canso. Les rapports qui ont motivé son remplacement et les agissements extraordinaires de l'Assemblée qui l'ont déclaré innocent. Faire une enquête rigoureuse sur la conduite de Binney ainsi que sur celle de Chipman et de Sherlock. Il a été fait une enquête à Lisbonne au sujet du congé que Binney nie absolument avoir donné au navire des Etats-Unis <i>l'America</i> .	10

1788.
11 mars,
Londres. Robert Hunter à Sydney. Envoie des pétitions d'habitants anglais et français du Canada, demandant d'être présentés au roi. Page 13
- Pétition des anciens et nouveaux sujets de la province de Québec (en français). 14
- La même en anglais. (Les noms dont est signée chaque pétition sont tous donnés.) 38
- 15 mars,
Whitehall. Sydney à Dorchester. Obtenir, à la demande du marquis de Luzerne, certaines preuves touchant un nommé André François Odelin. 54
- Lettre de Luzerne à Sydney, demandant à Sa Seigneurie d'obtenir les renseignements dont il a besoin et qui sont exposés dans un mémoire joint à cette lettre. 55
- Mémoire intitulé: "Instructions concernant des actes de notoriété à obtenir à Montréal en Canada." 56
- 15 mars.
Whitehall. Nepean à Motz. Qu'on a trouvé les originaux demandés et qu'ils seront envoyés par la frégate la *Dido*. 59
- 17 mars,
Whitehall. Sydney à Dorchester. Que les rapports du juge en chef et les volumineux documents relatifs à l'enquête sur la conduite des juges de juridiction inférieure, sont l'objet des délibérations des avocats de la couronne. Espère en envoyer le résultat par les premiers navires de commerce. 60
- 27 mars,
Québec. Dorchester à Sydney (n° 58). Sa satisfaction à l'occasion des nouvelles perspectives de paix. Au cours de l'hiver on n'a rien fait pour construire des travaux défensifs, sauf à Détroit. Des dépenses considérables sont nécessaires pour finir les travaux à la citadelle et réparer les ouvrages à Québec. 430

MINUTES DU CONSEIL—1788.

Q. 36-1.

1787.
13 juillet. Ordonnance pour le gouvernement du territoire des Etats-Unis, au nord-ouest de la rivière Ohio. Page 258
- 23 décembre,
Pittsburg. Discours aux chefs, etc., de la nation des Hurons ou Wyandot, signé par Richard Butler et Arthur St. Clair. Inclus dans la lettre de Dorchester, (p. 255) du 9 juin 1788. 274
1788.
16 février,
Whitehall. Nepean à John Hunter. Que lord Sydney sera empêché de rencontrer le comité des marchands de Québec. Il (Hunter) est prié d'aller voir Nepean. 1
- 17 février,
Whitehall. Substance d'un message envoyé au comité des marchands par lord Sydney, s'attendant à ne pas pouvoir les rencontrer comme on en était convenu. Outre que d'autres engagements l'en empêchent, qu'il n'était pas prêt à faire connaître la décision sur le sujet de leur demande; que les documents de Québec étaient à l'étude; que le gouvernement attendait de nouveaux renseignements de Dorchester au sujet d'une Chambre d'assemblée. Le gouvernement n'est pas engagé à appuyer une pétition au parlement de la part des marchands. 3
- Ce message a été envoyé dans une lettre de Nepean à Hunter, en date du 21 février. 2
- 27 mars,
Québec. Dorchester à Sydney (n° 59). Transmet les minutes du Conseil concernant les affaires d'État. 5
- Minutes traitant presque exclusivement des comptes publics, chaque branche du revenu étant l'objet d'un rapport minutieux. 6 à 196
- 12 avril,
Québec. Dorchester à Sydney (n° 60). Envoie les minutes du Conseil relatives aux terres de la couronne. 197
- Minutes du Conseil relatives aux terres de la couronne, du 26 janvier au 20 mars. 198 à 234

1788.
17 mai,
Québec.
17 mai,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 61). Envoie les ordonnances et le journal de la dernière session du Conseil législatif. Page 235

Le même au même (n° 62). Envoie copie d'un bail passé entre les Six-Nations et quelques Américains, par lequel les premiers transfèrent tout leur territoire, sauf des réserves insignifiantes, pour 999 ans, à partir du 45e degré de latitude sur les rives sud du Saint-Laurent, du lac Ontario, et sur un parcours considérable en montant le lac Erié. New-York a déjà concédé les terres sur le Saint-Laurent et sur une partie du lac Ontario, et des routes s'ouvrent à partir du lac Champlain. A part ces mesures pacifiques, le Congrès lève des troupes et forme des magasins à divers postes dans la région de l'ouest. Ces mesures font voir clairement la nécessité d'avancer les établissements de l'ouest de la province, et de s'assurer de l'attachement des planteurs. 237

Copie du bail entre les Sauvages et les Américains, dont il est question dans la lettre. 239

17 mai,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 63). L'acte pour régler le commerce de l'intérieur a été passé à la dernière session du Conseil. La difficulté, sinon l'impossibilité, d'empêcher la contrebande; les principaux articles qui poussent à faire de la contrebande. 244

17 mai,
Québec.

Le même au même (n° 64). Sur la construction de phares pour faciliter la navigation du Saint-Laurent; nécessité de cette construction; la défense a détourné le Conseil d'établir un phare sur l'île Verte. 247

17 mai,
Québec.

Le même au même (n° 65). Sir John Johnson a recommandé le lieutenant Claus pour succéder à feu son père comme sous-agent des affaires des Sauvages. Ne peut le recommander à cause de sa jeunesse. Le traitement du colonel Claus sera continué à sa veuve, la fille aînée de sir William Johnson; les services de son père et de son mari. 249

29 mai,
Québec.

Délibération d'une réunion spéciale du Conseil sur les moyens de procéder au procès des accusés pour meurtres commis en dehors des limites, etc., avec les arguments. (Incluses dans la lettre de Dorchester, du 9 juin, p. 276.) 280

9 juin,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 66). Le rapport d'une personne de confiance confirme ce qu'on a dit de la persévérance des Américains à coloniser le territoire des Sauvages. Transmet copie de l'ordonnance du Congrès pour le gouvernement du territoire au nord-ouest de l'Ohio; l'objet en vue est de peupler et s'assujettir la région qui s'étend entre l'Ohio, le Mississipi et les grands lacs. Sinclair (St. Clair), qui commandait à Ticondéroga en 1771, a été fait gouverneur. Où sont stationnées les troupes. Message envoyé par les Américains aux Sauvages pour se rencontrer en vue d'un traité général de paix. Il est douteux que les Sauvages soient prêts. Les colons de Détroit ont montré beaucoup d'ardeur à pourvoir à la défense. Les Six-Nations déclarent que le bail aux Américains (p. 239) a été signé sans autorisation, que le gouverneur de New-York l'a déclaré illégal, défendant à chacun des citoyens de New-York de prendre possession des terres. En ce qui concerne les intérêts du roi, que ce bail soit entre les mains du gouvernement de New-York ou de particuliers, l'effet sera le même. 251

Inclus.—Instructions à la personne de confiance (non nommée) dont parle la lettre. 255

Ordonnance pour le gouvernement du territoire des Etats-Unis au nord-ouest de la rivière Ohio, datée du 13 juillet 1787. 258

Discours aux chefs de la nation des Hurons ou Wyandot, signé par Richard Butler et Arthur St. Clair, et daté de Pittsburg, 23 décembre 1787. 274

9 juin,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 67). Doutes sur l'étendue de la juridiction des cours de justice de Québec sur les territoires de la frontière sud; y sont compris le territoire sur le lac Champlain jusqu'à la Pointe-au-Fer;

1788. la colonie en dedans et en dehors du fort du côté est de la rivière Niagara, celle du côté ouest de la rivière à Détroit et celle de Michillimakinak. Les colons dans tous ces établissements veulent jouir de tous les avantages des lois anglaises; la nécessité croissante d'étendre cette juridiction; demande des instructions. Dans le cas de meurtre au delà des limites, il nommera une commission spéciale pour le procès, sans s'occuper des scrupules de membres du Conseil, sauf que dans le cas d'une condamnation il accordera un sursis jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître son bon plaisir. Difficulté quand au procès de ceux accusés de meurtre au Nord-Ouest, à cause des limites indéfinies de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Page 276
- 9 juin, Québec. Dorchester à Sydney (n° 68). Envoie les minutes du Conseil concernant les affaires d'Etat. 310

MINUTES DU CONSEIL.

Q. 36—2.

1787. Le major Skene à son père. Sur la mission de Levi Allen pour faire des arrangements ayant pour objet d'établir des relations commerciales entre le Vermont et le Canada. Guerre entre les Américains et les Sauvages dans les pays d'en haut. Le Congrès n'avoue pas l'intention de rendre la guerre générale, mais fait des levées. 481
- 16 décembre, Québec. Le même au même. (La lettre est datée de 1787, mais est de 1788, nouveau style.) Le Conseil s'occupe activement de plans pour le meilleur gouvernement du Canada. Ce que sont quelques-uns de ces plans. Pas de nouvelles d'autres incursions dans le pays d'en haut. Levi Allen est un frère d'Ethan. 482
1788. Minutes du Conseil concernant les affaires d'Etat, du 26 février à cette date. En très grande partie la suite de la vérification des comptes, plus spécialement ceux relatifs aux douanes. 311 à 341
- 14 avril, Québec. Ordonnances passées dans la 28e Georges III. 495 à 617
- 17 avril, Québec. Le lieutenant-gouverneur Macarmick à Dorchester. Sur la suspension du juge en chef Gibbons. (Voir plus bas la lettre de Dorchester du 10 juillet.) 456
- 6 mai, Sydney, C. B. Dorchester à Sydney (n° 69). Dépêches reçues. La frégate la *Dido* est arrivée à Halifax. 342
- 9 juin, Québec. Le même à Nepean. Arrivée du marquis de Choppedelaine en voyage, porteur de lettres d'introduction de M. Boud et de sir John Temple. L'état du pays rend de telles visites embarrassantes; demande qu'elles soient déconseillées. 343
- 9 juin, Québec. Le même au même. Envoie copie des instructions à William Tryon, gouverneur de New-York (datées du 3 avril 1775), concernant des concessions de terres aux officiers et aux soldats du ci-devant 84e régiment. Comme les instructions diffèrent sur quelques points de celles à lui envoyées sur le même sujet, désire savoir si la copie qu'il envoie est authentique. 344
- Suivent les instructions. 345
- 14 juin, Québec. Dorchester à Sydney (n° 70). Envoie les minutes du Conseil concernant les terres de la couronne, du 21 mars au 8 mai. 353
- Les minutes en question, avec rapport sur les demandes, discussions, etc. 354 à 410
- 14 juin, Québec. Dorchester à Sydney (n° 71). A donné congé au général de brigade Hope. 411
- 14 juin, Québec. Motz à Nepean. Que John Rogers, l'homme dont on demande des nouvelles, est parti de Québec en 1783 pour la baie des Chaleurs dans un

1788.
 petit navire qui a fait naufrage, et on n'en a pas entendu parler depuis. On obtiendra la preuve légale de ces faits. Page 412
- 1er juillet, Québec. Pétition du juge en chef Gibbons. (Voir plus bas la lettre de Dorchester du 10 juillet.) 461
- 6 juillet, Québec. Dorchester à Macarmick. Sur la suspension du juge en chef Gibbons. (Voir plus bas la lettre de Dorchester du 10 juillet.) 459
- 10 juillet, Québec. Dorchester à Sydney (n° 72). L'augmentation de la population de la province a nécessité la création de nouveaux districts pour l'administration de la justice. On a jugé à propos d'établir sept districts. La difficulté de trouver des officiers compétents pour les deux cours en chaque district. A Gaspé et à la baie des Chaleurs, un juge à £100 et un shérif à £20, sont nommés depuis quelques-années. Il y aura, croit-il, peu de difficulté dans les établissements à l'ouest de Montréal. A Détroit, le trafic considérable qui se fait avec les Sauvages et le mélange de Canadiens et d'Anglais font que les affaires y sont plus compliquées, de sorte qu'il faudra plus de talent aux officiers. Les difficultés relatives aux contestations judiciaires prenant naissance hors des limites de la province ainsi qu'à Niagara et à Détroit continueront à exister. Etablira, aussitôt qu'il sera opportun, des cours pour la décision des petites causes. L'amélioration que pourrait réaliser l'introduction d'une cour suprême des plaids communs avec juridiction particulière, et qui tiendrait des cours de circuit dans les différents districts. 413
- 10 juillet, Québec. Dorchester à Sydney (n° 73.) A reçu les instructions, etc., pour les surintendants de la navigation à l'intérieur. Cinq ont été nommés, savoir, à Kingston ou Cataraqui, Niagara, Fort-Erié, Détroit et Michilimackinack. 418
- Ordonnance autorisant les nominations. 419
- Formule des instructions. 422
- Formules de commission et autres documents. 426 à 432
- 10 juillet, Québec. Dorchester à Sydney (n° 74.) Transmet le rapport de la personne mentionnée dans sa lettre n° 66 (p. 251). 433
- Le rapport (daté du 4 juin) dit que l'auteur s'attend à ouvrir une communication amicale avec les habitants de l'Ohio, mais les déprédations des Sauvages empêchent l'ouverture de cette communication et la population depuis le pied de la Butte-du-Laurier (*Laurel-Hill*) jusqu'à l'extrémité ouest de la Pensylvanie s'occupe tellement de la nouvelle constitution que cela empêche toute agitation au sujet du Mississipi. Emigration considérable au Kentucky, apparemment en vue de se séparer du nouveau gouvernement fédéral, car ces émigrants paraissent vouloir leur indépendance et un passage libre par le Mississipi jusqu'à l'océan. Le Congrès a cédé au Connecticut 120 milles à l'ouest des limites occidentales de la Pensylvanie. Des messieurs du Connecticut à Pittsburg vont former une nouvelle colonie à Muskingum, et il se fait des préparatifs à Red-Stone. Un fils du général Putnam est à la tête des aventuriers. Le général Parsons a fait des démarches qui peuvent devenir favorables pour établir des rapports commerciaux entre l'Angleterre et les établissements naissants; de fait l'intérêt de tous les habitants de l'Ohio les pousse à insister pour obtenir l'entrée libre de la baie de Mexico et à attirer le commerce britannique. Il a été instamment invité à aller au fort Pitt; une courte visite pourrait y faire du bien. Il se fait de grands préparatifs pour le traité en expectative; McKee est au Miamis; il a toute influence sur les tribus de l'ouest. Demande que Sa Seigneurie veuille bien lui permettre de visiter Pittsburg et la Virginie pour recevoir des propositions d'hommes bien posés et pour influencer la presse. Sur les dépenses. Envoie des lettres, une de l'auditeur général du département du centre, l'autre du général Neill, qui font voir sur quel pied il a placé les premières avances. 434

1788.
10 juillet,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 75.) Sur la culture du chanvre. Le sol et le climat y sont favorables, mais cette culture est trop peu répandue dans l'une et l'autre province pour qu'il puisse se faire une idée de l'encouragement qu'il lui faudrait ou de la quantité qu'on pourrait récolter ou du prix qu'on en pourrait avoir. Primes offertes pour la culture du chanvre en 1788 dans la Nouvelle-Ecosse. On croit là que la prime devrait être renouvelée pour encourager l'importation du chanvre en Angleterre. Page 439

10 juillet,
Québec.

Le même au même (n° 76.) Transmet les minutes du Conseil concernant les affaires d'Etat, y compris le rapport sur les réclamations de Monk, procureur général, avec les observations sur certaines parties du rapport. L'imperfection du système actuel d'audition des comptes par des comités du Conseil ; la tendance à grossir les dépenses. 441

10 juillet,
Québec.

Le même au même (n° 77.) Envoie les minutes du Conseil concernant les terres de la couronne. 444

10 juillet,
Québec.

Le même au même (n° 78.) Mort de Mgr Desglis ; Mgr Hubert, coadjuteur, lui succède. Il (Dorchester) a nommé Charles Francois Bailly comme coadjuteur. 445

10 juillet,
Québec.

Motz à Nepean. Renvoie les papiers qui avaient été renvoyés. On constate qu'ils ne font pas partie des documents originaux dont on demandait le renvoi au Canada, mais qu'ils font partie de la preuve par écrit produite de la part des marchands, et dont il n'a été envoyé que des copies. 446

10 juillet,
Québec.

Dorchester à Sydney. M. Gibbons, juge en chef du Cap-Breton, a demandé d'être relevé de sa suspension d'emploi prononcé par le lieutenant-gouverneur ; la question ayant été portée par ces deux messieurs devant Sa Seigneurie, il a refusé d'intervenir. Transmet copie de la correspondance. 455

Le lieutenant-gouverneur Macarmick, Sydney, Cap-Breton, à la date du 6 mai 1788, à Dorchester, transmettant les minutes du Conseil du Cap-Breton, avec les raisons pour avoir prononcé la suspension d'emploi du juge en chef Gibbons. La conviction de l'à-propos de la suspension, et sa croyance que jamais la paix et la tranquillité ne pourraient être rétablies si l'on souffrait que Gibbons eût de l'influence. Lors de son arrivée il avait réintégré le juge en chef dans son siège au Conseil, ce à quoi objectaient ceux qui connaissaient la violence de son caractère, mais il l'avait fait dans le but de réunir tous les partis dans le service général de l'île, et ayant nommé aux divers emplois, il se flattait d'avoir rendu le gouvernement respectable et fort ; il ne s'imaginait guère que Gibbons ne serait pas satisfait à moins d'avoir toute l'influence, ou qu'il se ligueraient avec des hommes désappointés du dernier rang. Il a soumis toute l'affaire au roi. Réservera ses explications jusqu'à ce qu'il (Dorchester) visite l'île. 456

Réponse de Dorchester, datée du 6 juillet, disant que Gibbons est à Québec, mais que comme l'affaire a été soumise au roi, il (Dorchester) a refusé d'intervenir. La mesure en question est fort grave quand il s'agit d'une personne occupant une charge entourée d'une si grande considération, etc. 459

12 juillet,
Exeter.

Pétition de Richard Gibbons, juge en chef du Cap-Breton, demandant un certificat qui permette de retirer ses appointements et un autre certificat attestant qu'il lui (Dorchester) a déferé son cas. 461

16 juillet,
Québec.

Henry Hope à (Nepean ?). Annonce son arrivée ; explique pourquoi il ne s'est pas chargé des dépêches ; son désir de retourner à Québec pendant cette saison, etc. 349

Le même au même (n° 79.) Transmet une lettre d'Ethan Allen au sujet des affaires du Vermont, lui étant venu avec ses deux frères à Québec pour cet objet. Peut concevoir l'alarme causée par la constitution fédé-

1788.

16 juillet,
Québec.

rale projetée et l'agitation régnant dans l'esprit du peuple des Etats-Unis à propos d'une mesure d'une telle importance, mais n'a pas eu de renseignements sur ce sujet depuis le retour du major Beckwith en avril 1787. Page 447

Ethan Allen à Dorchester. Signale la réciprocité d'intérêts de l'Angleterre et du Vermont, la jalousie des Etats-Unis et la menace de subjuguier le Vermont à cause de la contiguïté de cet Etat au Canada, et de l'inclination naturelle que lui donne cette situation pour les intérêts anglais. La répugnance du Vermont à se joindre aux Etats-Unis s'accroît par la pensée que cette union l'exposerait au déplaisir de l'Angleterre, ruinerait son commerce, le mettrait en dette, sinon en banqueroute, "et dans les dissensions de ces Etats relatives à leur gouvernement fédéral, au sujet duquel ils sont probablement aussi divisés et subdivisés qu'on peut bien l'imaginer." Leurs différences résultant des diversités de climat, etc. Leurs notions désordonnées de liberté dont ils se sont imbus pendant la révolution, s'opposent à ce qu'ils s'unissent en un gouvernement confédéré. Cependant il doit y avoir quelque gouvernement qui pourra être adopté après beaucoup de luttes et de confusion, mais il rencontrera l'opposition des minorités considérables, whigs et tories, qui naturellement le rendront faibles, et partant, lui rendront difficile la conquête du Vermont, qui pourrait mettre en campagne un effectif de 15,000 hommes supérieurs à un pareil nombre de soldats des Etats-Unis, particulièrement quand il s'agit de se défendre contre l'usurpation de ces Etats. Au surplus, les liens de parenté de nombre de gens des autres Etats avec ceux du Vermont, empêcheraient ces soldats de marcher contre lui, et les porteraient à se ranger de son côté; ceux-ci appuyés des antifédéralistes et des Vermontais pourraient écraser le gouvernement fédéral. Le Vermont, petit à première vue, a une grande influence dans la politique américaine et peut faire pencher la balance; il mérite donc l'attention de l'Angleterre. L'immigration aussi lui donne de nouvelles forces, car ceux qui viennent des Etats-Unis le font pour obtenir des terres, échapper au fardeau des taxes exorbitantes, et ils s'accorderont à repousser toute idée de confédération; la propriété, non la liberté, est leur principal objectif. S'il est fait appel aux armes, on pourrait obtenir des munitions de guerre de Québec. Quant au moyen de continuer d'avoir les bonnes grâces de l'Angleterre, le plan du général Haldimand serait encore probablement meilleur. Pendant les trois dernières années de la guerre, les choses étaient disposées de façon que, pratiquement, il existait une alliance pour la neutralité du Vermont, dont les Etats-Unis ne purent profiter. On pourrait faire aujourd'hui quelque chose du même genre en ce qui regarde les rapports de commerce, en effectuant les changements de nature à rencontrer d'autres éventualités. "Lorsque le général Haldimand exerçait le commandement, si l'Angleterre avait pu couvrir de sa protection le Vermont, il aurait volontiers abdiqué son indépendance et serait devenu une province de la Grande-Bretagne. Et si les Etats-Unis essaient d'en faire la conquête, il ferait de même, je présume, si la politique anglaise s'accorde avec celle-ci. Car les principaux citoyens du Vermont ne sont pas attachés par sentiment à une forme républicaine de gouvernement; néanmoins, par principes politiques ils sont décidés à maintenir celle qu'ils ont actuellement jusqu'à ce qu'ils puissent en avoir une meilleure, et ils espèrent pouvoir la garder, au moins tant que les Etats-Unis pourront conserver la leur, ou bien jusqu'à ce qu'ils puissent, en s'appuyant sur des principes d'intérêt et d'avantages réciproques, retourner à l'allégeance du gouvernement anglais, sans guerre ni embarras de la part des Etats-Unis." Ce pourquoi il écrit. 448

Motz à Nepean. Envoie deux dépositions sous serment au sujet de feu John Rogers. 484

16 juillet,
Québec.

1788.

Deux dépositions attestant que Rogers était employé à Québec, et qu'il se noya dans le naufrage d'un navire dans la baie des Chaleurs.

Page 485-489

27 juillet,
Québec.

Motz à Nepean. Transmet un écrit de MM. Allen, du Vermont, au sujet d'un marché projeté pour fournir du bois de charpente pour la marine. Ils ont d'abord proposé de livrer ce bois à quelques endroits de l'Amérique, mais comme cela est incompatible avec les termes du marché proposé par les autorités navales, ils sont prêts à accéder à ces termes. Lord Dorchester désire qu'il dise qu'ils ont parfaitement qualité pour remplir ce contrat. 464

Offre d'approvisionner de bois de construction la marine royale, signée par Ethan, Levi et Ira Allen. 466

(Une lettre du 29 juillet, de Motz à Nepean, lui présentant Levi Allen, figure dans 240, p. 209).

3 septembre,
Whitehall.

Sydney à Dorchester. Parle du débat sur la pétition présentée par Lymburner de Québec, et demandant un changement dans la constitution de la province. Veut avoir les renseignements les plus complets possible avant la prochaine discussion. Enumère les points sur lesquels il demande des renseignements. A cause de la position des établissements de loyalistes, on a songé à proposer une division de la province, à partir de la limite de la seigneurie concédée à De Longueuil, et à l'ouest et au sud comme le décrit le papier ci-inclus. Ce qu'on se propose de faire tout d'abord. Il (Dorchester) étudiera et fera rapport sur l'espece de gouvernement civil, le système de lois, etc. 469

Description des frontières proposées de la division ouest de la province. 476

3 septembre,
Whitehall.

Sydney à Dorchester. L'ordonnance ayant pour objet de régir la milice, sanctionnée; l'habillement, les armes et l'équipement nécessaires seront envoyés dans le plus bref délai possible. Comment la milice sera pourvue d'officiers. La question d'enrégimenter les forces nécessaires est laissée à sa discrétion. Envoyer les états de situation et les estimations; l'habillement n'arrivera pas probablement avant le printemps. 477

MINUTES DU CONSEIL—1788.

Q. 37.

1788.
30 avril,
Québec.

Journaux du Conseil législatif pour la session ouverte le 30 mars et close le 30 avril 1788. 1 à 173

14 mai,
Québec.

Minutes du Conseil concernant les affaires d'Etat. Mémoire des commissaires sur les biens des Jésuites. Ce document dit que les commissaires ont trouvé les principaux titres de ces biens et sont prêts à en faire un cadastre, mais ne peuvent le faire avant qu'il ne soit publié une proclamation ordonnant à tous les propriétaires de terres à quelque titre que ce soit, d'envoyer leurs titres, etc., et ils expliquent pourquoi ils font cette demande (pp. 174 à 178). Patente divisant la province de Québec en districts. Commissaires nommés pour choisir et recommander des fonctionnaires compétents pour les nouveaux districts (pp. 178 à 183). Pétition et réclamation de Niverville pour du bois coupé sur sa seigneurie; renvoyées à un comité (pp. 183 à 187). Rapport du comité spécial sur la navigation du Saint-Laurent, avec une estimation des frais de construction et d'entretien des phares, bouées, etc. Suivent de la correspondance, des mémoires et autres documents relatifs à la navigation, aux pilotes, phares, etc. (pp. 187 à 208). Rapport sur la demande du capitaine Cartwright pour avoir la propriété exclusive de la baie de Touch-

1788.

toke sur la côte du Labrador, et une concession de terres à cet endroit (p. 208 à 220). Page 173 à 220

20 au 29 mai,
Québec.

Rapport d'un comité spécial du Conseil privé sur le mode d'instruction du procès de prisonniers pour meurtres commis dans la région de l'ouest, avec les débats et le vote sur chaque cas. 221 à 251

30 juin,
Québec.

Minutes du Conseil concernant les terres incultes de la Couronne, depuis le 9 mai jusqu'à cette date. Rapport sur la demande, par Shoolbred, de terres sur la baie des Chaleurs, laquelle a été accordée, avec les conditions et les limites marquées dans le rapport, ainsi que les délibérations et la discussion (252 à 262). Rapport sur la demande faite par la Compagnie du Nord-Ouest, d'une concession de terres pour qu'elle puisse faire une route charretière du lac Supérieur au lac Long, afin d'épargner les frais considérables du transport des marchandises entre ces deux points sur les épaules des hommes. Il est ordonné que la Compagnie du Nord-Ouest envoie des propositions relatives à la confection et à l'entretien de la route (262 à 266). Rapport concluant à la concession de terres sur la baie des Chaleurs au capitaine Thomas d'Arcy et à d'autres loyalistes (266-267). D'autres demandes de terres sont celles du capitaine David Grant sur la rivière L'Assomption (p. 267); celle du capitaine George Lawe au portage du Saint-Laurent au lac Témiscouata. (Le comité recommandait de lui octroyer la concession s'il s'engageait à établir une famille pour chaque série de 1,000 acres, 267-268). Demande, par Rocheblave, du privilège exclusif de transporter les marchandises sur le parcours du portage de Toronto (30 milles de Toronto au lac La Clie (aujourd'hui lac Simcoe), donnant le prix qu'il se propose de demander. Le comité décide d'avoir au préalable l'opinion des marchands avant de faire une recommandation (269 à 271). Rapport sur la demande faite par le capitaine Lauchlin McLean de 3,000 acres de terre à Saint-Régis; demande refusée, les terres de cette localité étant réservées pour les Sauvages; il peut en avoir à Carillon (271). Rapport sur la demande, par le capitaine Neil McLean, de terres à Carillon; demande accordée (267). Rapport sur la demande faite par le capitaine Allsopp d'annuler la concession, octroyée à Antrobus, des ruines des forges du roi dans la basse-ville, Québec, pour les raisons données. Demande refusée, avec les motifs de ce refus (272-273). Rapport sur la demande, par Cochrane, de la concession ou de la location de la scierie sur la rivière Chambly. Pas de décision à cet égard avant que de Niverville soit entendu pour faire valoir ses intérêts (274 à 278). Rapport sur la pétition d'Henry Caldwell et d'autres officiers de la milice britannique demandant une concession de terres. Ne peut leur être accordée comme faisant partie d'un corps, mais peut leur être octroyée comme individus, et est ainsi recommandée. L'arpenteur général fait rapport qu'il peut leur être concédé des terres sur la Grande Rivière (l'Outaouais), près de la section demandée par les officiers et soldats du ci-devant 84e (à Carillon) (278-279). Rapport sur les demandes de terres à la baie des Chaleurs, faites par la famille Mann (279 à 281). Rapport sur la proposition d'Antrobus aux fins d'échanger ses terres à William-Henry (Sorel) pour les vieilles forges, "avec liberté de prendre la quantité d'approvisionnement, situé sous le cap Diamant, et qui va en montant à partir du cap Fraser, 275 pieds, sans endommager le chemin." L'arpenteur général et les officiers en loi reçoivent instruction d'examiner les titres, etc. (281 à 283). Rapport sur la pétition du major Edward Jessup, pour lui-même et pour le capitaine Peter Drummond, les lieutenants John Dalmage et Edward Jessop, officiers provinciaux réformés, et pour Michel Hoofnail, ci-devant de New-York, le révérend Gideon Bostwick, du Massachusetts; et George Dibble, du Connecticut, demandant une étendue de terres sur

1788.

la rive sud de la Grande Rivière ou de la rivière des Outaouais (décrite), à diviser en townships de huit milles carrés, et ils établiront 34 familles sur chaque township dans l'espace de quatre ans. Les conditions auxquelles ils proposent d'occuper et établir ces terres sont données en détail. Il est recommandé de faire un arpentage et de donner au plan assez d'extension pour former un nombre de townships qui s'étendra jusqu'aux établissements de loyalistes sur le Saint-Laurent (283 à 289). Rapport sur les prétentions opposées de Harrison et Antrobus aux vieilles forges de Québec, avec documents s'y rattachant (289 à 309). Rapports divers sur demandes de moindre importance, etc. (309 à 322).

Page 252 à 322

DOCUMENTS DIVERS.—1788.

Q. 38.

22 juillet,
Québec.

Minutes du Conseil concernant les affaires d'Etat. Rapport de comité recommandant nominativement des citoyens pour être nommés juges de paix, et ordre d'émettre les commissions à cet effet. Suivent les listes pour les districts de Québec et Montréal et pour le circuit de Saint-Jean (9 à 12). Commission nommée pour étudier la question des biens des Jésuites en ce qui concerne la concession faite à lord Amherst (13). (Les documents relatifs à ces biens figurent dans les volumes qui commencent à Q 50 A.) Enquête ordonnée à la suite d'une plainte du major Murray, commandant à Saint-Jean, attestant que des brefs d'expulsion ont été signifiés de la part des cours du Vermont à des colons établis dans la section s'étendant du nord de la ligne 45^e à la Pointe des Hollandais (13 à 19). Bordereaux à faire du revenu casuel (19 à 21). Comité nommé pour prendre en considération la pétition de Thomas Dunn demandant remise du droit de quint sur la seigneurie de Sainte-Anne (21 à 24). Etats à faire des honoraires dans les cours de justice (24). 9 à 24

Minutes, suite, 23 juillet. Relevés à faire de toutes les archives publiques (25). Comité nommé pour s'enquérir des effets de la coutume de consommer des spiritueux sortant de petits alambics (26). Mémoire de De Lanaudière au sujet des chemins publics; comité nommé pour prendre en considération ce mémoire, et faire rapport sur la question de savoir s'il est nécessaire de changer la loi à cet égard (26 à 33). Pétitions prises en considération. 25 à 33

23 juillet,
Québec.

Minutes du Conseil concernant les terres de la couronne, du 1er au 23 juillet. Le 22 juillet, rapport sur la pétition de Shoobred déposé pour être l'objet des délibérations (35). Rapport de comité: 1. Sur la pétition de la veuve du lieutenant Duncan Murray demandant des terres à Niagara. Refusée, mais il lui sera donné des terres sur la rivière des Outaouais (36 à 87). 2. Sur la demande de DeNiverville pour qu'il lui soit rendu un lopin de terre dans la banlieue de Chambly (37-38). 3. Sur la demande du colonel William Fortune pour avoir des terres du côté sud de la rivière des Outaouais. Recommandée (38-39). 4. Sur la pétition de Jean-Baptiste Dumas demandant un lot de terre sur la grève, rue Saint-Pierre, Québec, pour y construire un quai. Recommandée (39-40). 5. Sur la demande du colonel Eleazer Fitch pour avoir une concession de terres sur le lac Memphremagog jusqu'à la rivière Saint-François (limites décrites). Recommandée (40 à 44). 6. Sur la demande des officiers de trois compagnies canadiennes. Recommandé qu'il leur soit concédé des terres sur le lac Saint-François (44 à 45). 7. Sur la demande du colonel Asa Porter pour avoir des terres contiguës à celles concédées à Eleazer Fitch. Recommandée (45 à 46). Rapports déferés au juge en chef et au Conseil au complet (46 à 47). Le 23 juillet. Rapports des

1788.

officiers en loi sur le rapport de l'arpenteur général concernant les demandes de Shoobred (41 à 48). Rapport du procureur général et du solliciteur général sur les conditions des concessions de 1672 à 1755, faites par le gouvernement français. Ce rapport donne le détail des différences (48 à 53). Le tableau A donne les différentes clauses, etc., avant la conquête (54 à 79). Extrait du tableau général des clauses, etc. (80 à 82). La patente proposée par le procureur général et le solliciteur général (83 à 91). La patente préparée par le juge en chef (92 à 99). Rapport du comité sur la demande de Hugh Finlay pour avoir les terres, mines de fer, forges, etc., de Saint-Maurice, et sur la pétition d'Alexander Davison et de John Lees pour obtenir la prolongation du bail de ces mines. Le rapport donne l'histoire des mines et des forges, et recommande que la pétition de Finlay soit accordée (100 à 109). Documents annexés au rapport (110 à 126). Rapport sur les demandes de terres sur la rivière Bonaventure par Louis Fromenteau et la veuve Bourdage; cette dernière se plaint que le major Holland ait pris possession de 500 acres lui appartenant, mais le comité ne peut rien décider en l'absence du major Holland (127 à 130). Rapport sur la pétition d'Isaac Mosley pour avoir des terres sur l'Yamaska, ou du côté est du lac Memphremagog (130 à 132). Rapport sur la demande du lieutenant-colonel James Holmes pour avoir des terres entre Johnstown et la baie de Quinté (132 à 133). Simeon Covell, pour avoir des terres entre Oswegatchie et Cataragoui (133 à 134). Rapports des comités confirmés par le Conseil (134 à 136). Pages 35 à 136

28 juillet,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 80.) Envoie les minutes du Conseil. On a soulevé la question de savoir s'il est d'utilité publique de continuer les restrictions du gouvernement français quant aux mines. Ces restrictions ont eu pour conséquence qu'il n'a pas été découvert d'autres mines que celles sur le Saint-Maurice, près de Trois-Rivières. Les patentes anglaises dans les anciennes colonies n'acceptaient que les mines d'or et d'argent, et on accordait autrefois une prime pour l'importation du fer en saumon en Angleterre, qui continue d'offrir un marché au fer en barre comme au fer grossièrement fabriqué. Ce métal abonde au Canada, et quelques années d'encouragement auraient pour effet de rendre l'Angleterre moins dépendante des pays étrangers pour cet article. Il existe aussi du sel au-dessus de Montréal, et des fossiles convertibles en profitables articles de commerce, en sorte que les restrictions dont il s'agit découragent les sujets du roi en Canada et les empêchent de participer aux avantages que possède la population de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et des Etats-Unis. Pour ces raisons il croit qu'on devrait concéder les forges du Saint-Maurice, et qu'on devrait permettre aux propriétaires du sol la libre exploitation de toutes les mines, sauf celles d'or et d'argent. Recommande les titres de M. Finlay à la concession des forges de Saint-Maurice. 6

5 septembre,
Whitehall.

Sydney à Dorchester (privée). Est heureux de voir qu'il est assez bien rétabli pour visiter les postes d'en haut; les nouvelles de sa santé étaient alarmantes, l'arrivée du Dr Nooth sera donc une satisfaction pour lui (Dorchester). Le lieutenant-gouverneur emporte des dépêches qui demandent des renseignements que le ministère désire avoir à Noël, pour qu'il ne soit pas obligé d'éviter une seconde fois, le règlement de questions relatives au Canada. Les ministres désirent que son frère continue l'exercice du gouvernement du Nouveau-Brunswick, où il a donné satisfaction; ses lettres sensées sur la situation. Les propositions au sujet des prisons et palais de justice approuvées, mais pas de décision prise. Les questions de droit sont soumises aux officiers en loi. La conduite de Monk lui a nui, mais jusqu'à ce que le rapport soit prêt, il ne sera rien fait à

1788.

son sujet. On ne peut rien faire en ce qui regarde les négociations du Vermont jusqu'à ce que le ministère s'assemble de nouveau. L'émigration des États vers l'Ohio a indubitablement pour objectif les possessions de leurs voisins étrangers au-delà du Mississipi; la mésintelligence qui va en résulter entre les Américains et leurs ci-devant alliés. L'à-propos d'entraver les excursions d'étrangers des États vers les possessions qui restent encore à l'Angleterre; ces excursions ont toujours pour objet de faire du mal. Espère écrire encore par voie d'Halifax avant l'hiver. Une note dit que lord Sydney a égaré le brouillon de cette lettre et en demande une copie. Cette note est écrite probablement par Nepean.) Page 1

14 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 81). Les chefs sauvages qui déclaraient que l'affermage ou la vente de leurs terres n'avait pas été autorisé, l'ont depuis ratifié, en se réservant pour leur usage une section, du lac Ontario au lac Erié. L'arrangement s'est fait en présence de Butler et de Joseph Brant, qu'on dit y être intéressés. Une somme de £500, qu'on suppose fictive, est, dit-on, le prix payé pour la terre acquise par Butler et Brant, 30,000 acres chacun. Cette terre, suppose-t-on, a été donnée sans frais, en partie à cause de leur influence sur les Sauvages, en parti comme cadeau. Ces opérations se font en opposition à l'État de New-York, la terre en question se trouve comprise dans la cession faite par New-York au Massachusetts. Les Sauvages de Détroit et de Michilimakinak commettent fréquemment des actes d'hostilité contre les Américains sur l'Ohio, etc., contrairement à ses conseils. Une attaque des Chippawas dans laquelle ils ont enlevé 6 chevaux et fait un prisonnier à Muskingum, a occasionné un message du gouverneur Sinclair (St. Clair) aux chefs, qui représentent qu'ils veulent la paix, mais ne peuvent retenir leurs jeunes gens, pas plus que les Américains ne peuvent retenir les leurs. Brant est parti de Détroit avec 130 guerriers, pour rencontrer les autres nations à la Miamis avant la réunion du grand conseil. Les Sauvages paraissent unanimes, et ont renvoyé les émissaires américains. On suppose qu'ils entendent de limiter une ligne-frontière entre eux et les Américains, et abandonner, s'il est nécessaire, les terres qu'ils ont colonisées sur l'Ohio. Les Sauvages de la Grande Rivière mécontents de Brant. Les Sauvages de la Wabash sont allés dans le sud pour seconder une attaque sur les établissements de la rivière Cumberland. Trois Sauvages, envoyés de Michillimakinak, sont accusés du meurtre de trois nègres; les meurtres sont fréquents dans ces alentours.

14 octobre,
Québec.

Le même au même (n° 82). Envoie des communications en sus de celles transmises dans la lettre du 10 avril 1787. 145

Le document porte pour titre : "Opinions et observations de différentes personnes au sujet des États-Unis." Commentaires sur les diverses propositions faites à la convention fédérale tenue à Philadelphie en 1787, et récapitulation des trois plans. 1. Celui du New-Jersey, considéré insuffisant. 2. Celui d'Hamilton, tendant à une monarchie, lequel a été rejeté, bien qu'il fût appuyé par quelques-uns des plus habiles membres de la convention. 3. Celui de la Virginie, qui a été adopté. Les hommes les plus capables des États sont en faveur de notre forme de gouvernement (l'Anglaise), et regardent la constitution proposée comme un essai préparant la voie à une autre plus énergique. Washington sera président et Hancock vice-président; on soupçonne que tous deux ont un penchant pour la France. Le nouveau gouvernement entraînera plus de dépenses que le gouvernement actuel, ou qu'une monarchie prudente et bien réglée. Les difficultés du nouveau gouvernement se trouvent augmentées à cause des bien faibles majorités qui en ont décidé l'adoption. Tout le poids de l'ordre de Cincinnatus a été jeté dans la balance fédérale. (Pour un aperçu de cet ordre ou société, voir Gordon, 1788, vol. 4, p. 393 et

1788.

suivantes.) Querelles probables des deux grands partis pendant l'hiver. Détermination de séparer la section du nord de celle du sud. Appui donné au nouveau plan par les riches, dans l'espoir d'amener la hausse des sûretés ou obligations qu'ils ont achetées pour une bagatelle. Effet du présent changement sur les différentes classes d'hommes attachés au gouvernement britannique. Préparatifs militaires pour mettre en vigueur la nouvelle constitution, au cas où le nombre d'Etats nécessaire n'en voterait pas l'adoption. Doute que la population des Etats soit disposée à payer des taxes et à se soumettre aux mesures inévitables si elle veut être une nation. Les murmures et les plaintes sont inévitables, mais la population s'accroît rapidement et l'état du pays montre un peuple n'ayant pas la volonté, plutôt qu'incapable, de contribuer au nécessaire et de rendre l'honneur à un gouvernement méprisable. La lutte constante pour la possession du pouvoir suscitée comme objection par les avocats de la monarchie. Les anti-fédéralistes sont tranquilles, mais sombres et mécontents, et les liens de la vie sociale sont rompus. Ils sont inférieurs en vigueur, en talents, etc., au parti fédéral. L'émigration au gouvernement de St. Clair au delà de l'Ohio dépasse les bornes de la crédibilité. Des partis en armes de la Nouvelle-Angleterre, régulièrement pourvus d'officiers, sont prêts à forcer le passage du Mississipi, que le Congrès le trouve bon ou non, et en bravant les Espagnols; ils désirent avoir des relations amicales avec le gouvernement britannique par les lacs du nord, et qu'on leur permette d'échanger des fourrures à Michillimakinak contre des produits des fabriques anglaises. Le faible Congrès actuel a peu d'autorité sur les pays de l'ouest. Le Vermont paraît décidé de rester dans son présent état d'isolement, et si on le presse trop rudement il défendra son territoire. Il existe en général une influence anglaise croissante dans les Etats; suggestions pour l'établissement de relations commerciales; la contrebande règne; la banqueroute n'est pas une honte maintenant. L'établissement sur un grand pied d'agents consulaires français aux Etats; leurs rapports très détaillés. La manière froide, hautaine et méprisante dont Moutier, le ministre français, traite les hommes occupant des emplois publics. La tentative de Vergennes d'obtenir pour la France l'autorité judiciaire sur tous ses sujets de naissance aux Etats; de tenir des cours pour leur procès; d'arrêter ces personnes et de les transporter hors du territoire américain; Franklin, qui est très sensible à la flatterie, a accédé à ce plan. Les Français veulent avoir du bois de construction; leur demande de remboursement des fonds prêtés pendant la guerre. Franklin censuré pour ne les avoir pas obtenus comme subside. Efforts énergiques pour établir des manufactures dans les Etats; exemples donnés. Les embarras financiers augmentés par des violations successives de la foi et du crédit publics qui ont détruit toute confiance dans les gouvernements. Probabilités d'une guerre avec les Sauvages; la Géorgie et la Caroline ont violé leurs engagements avec les Sauvages du sud. Traité privé conclu par des New-Yorkais avec les Six-Nations, déclaré nul et de nul effet par la législature de New-York; commissaires nommés pour négocier au fort Schuyler (ci-devant Stanwix). Détails donnés. Le droit sur 5,000,000 d'acres dans le pays des Genesees, cédé dernièrement par New-York au Massachusetts; deux mille familles y sont déjà établies. Le ministre de France, de Moutier, assistait à l'ouverture du traité au fort Schuyler et prêtait une oreille particulièrement attentive aux Sauvages. L'irritation causée par la rétention des postes de l'ouest, etc. Des soldats y seront attirés par St. Clair sous prétexte de faire face aux hostilités sauvages.

Page 146

14 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 83). Commission émanée pour faire le procès des prisonniers accusés de meurtre hors des limites décrites de la

1788.

province. Thompson, soldat convaincu de meurtre, a eu un sursis jusqu'à ce qu'on connaisse le bon plaisir de Sa Majesté. Les raisons légales pour ce sursis autres que la récusation quant à la validité de la commission. L'inconvénient et le danger si des personnes accusées de meurtre en dehors des limites de la province ne peuvent subir leur procès qu'en Angleterre. A hâte de recevoir des ordres à ce sujet. Page 162

14 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 84). A visité les établissements loyalistes dans le Haut-Canada; leurs progrès satisfaisants. La tenure des terres est une source d'anxiété. Planteurs attendus du côté américain du fleuve et des lacs; qu'il est désirable de faire voir la condition favorable des loyalistes. Les animosités au Conseil législatif paraissent restreintes aux villes de Québec et Montréal; la division de la province en deux ne remédiera pas à ces animosités, bien qu'elle puisse avoir d'autres bonnes conséquences. Comment peut être arrêté le déploiement d'animosités au Conseil. Les deux partis ont tort. Son opinion sur le meilleur moyen d'introduire des changements dans les lois, ce qui doit se faire graduellement. La mauvaise apparence du commerce des fourrures, et une mauvaise récolte empire cette perspective. Une administration ferme et bienveillante est le meilleur remède aux maux; il est grandement à désirer qu'on décide bientôt ce qui regarde le Canada. 164

14 octobre,
Québec.

Le même au même (séparée). André François Odelin était sain d'esprit pendant la période mentionnée dans le document à lui (Sydney) remis par l'ambassadeur français. Doute s'il a réellement donné l'obligation pour 9,000 livres à Cazeau. (Voir Q. 35, pp. 54-56.) 168

Documents inclus.

169 à 179

14 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 84. La seconde du même numéro). La législature de la Nouvelle-Écosse a voté £300 pour des améliorations sur la ferme du gouverneur Hammond à Halifax. Le lieutenant-gouverneur Parr croit qu'elle votera le restant. 180

14 octobre,
Québec.

Le même au même (n° 85). Avec le relevé, par l'officier de marine des arrivages et départs des navires à Québec, du 5 avril au 5 juillet. 181

Suit le relevé.

17 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 86). James Gale, ayant subi son procès pour meurtre, trouvé coupable et condamné; mais a eu un sursis en attendant le bon plaisir de Sa Majesté. Il est recommandé pour être gracié, à condition qu'il quitte les possessions du roi. 182

24 octobre,
Québec.

Le même au même (séparée). Aillsopp et autres l'ont informé qu'il était question d'envoyer de nouveau Lymburner en Angleterre si ce projet avait son approbation. Il leur a fait répondre qu'il ne pouvait l'approuver ni le désapprouver. Copies d'adresses apportées par deBonne, qui tenait à ce qu'elles ne fussent pas présentées trop tard au roi, ajoutant que les originaux ne pouvaient être envoyés avant de porter toutes les signatures. Transmet les copies. Enverra les originaux quand ils lui seront présentés. 184

Lettre et adresses (en français) dont il est question dans la lettre qui précède. 186 à 193

24 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 87). Transmet la demande du lieutenant-gouverneur, du Conseil et de l'Assemblée de l'île de Saint-Jean (Ile du Prince-Edouard) pour que James Robertson soit nommé imprimeur de la reine, avec recommandation d'accorder la demande. 194

Pétition du gouverneur, etc.

196

Pétition d'Alexander et de James Robertson, exposant leurs services et leurs pertes. Cette pétition entre dans de minutieux détails. 201

24 octobre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 88). Les Canadiens espèrent d'être indemnisés de leur pertes de 1775 et 1776. Un état de ces pertes a été transmis en 1777. En recommandant le paiement; il croit que le total de ces pertes est de £18,000 ou £20,000. 211

1788.
6 novembre,
Whitehall.

Sydney à Dorchester. Qu'il n'a pas consulté ses collègues sur le mode à adopter pour faire le procès de ceux accusés de crimes commis hors de la province; mais envoie l'opinion des officiers en loi sur ce qu'est actuellement la loi à cet égard.

Page 137

Suit l'opinion.

138.

DOCUMENTS DIVERS.

17 janvier.
Québec.

Finlay à Nepean. Envoie des calculs qui font voir la divergence d'opinion sur l'avantage de convertir le blé en farine. On lui a promis des observations sur l'avantage d'exporter du blé au lieu de farine. 213

Le document inclus porte au dos cette inscription: "Calcul du profit qui résulterait pour la province de l'emploi de 2,500 tonnes de transport maritime" en exportant de la farine au lieu de blé, avec des observations sur ce calcul qui montrent qu'au lieu d'un profit de £3,844 la province en réaliserait un de £10,468. Les arguments pour et contre y sont donnés. 214

4 avril,
Québec.

Finlay à Nepean. Envoie les observations sur l'avantage d'exporter du blé, promises dans sa lettre du 17 janvier. Il y a unanimité au Conseil législatif, et l'harmonie donne satisfaction. Beaucoup de demandes de terres dans la province de la part de gens des Etats-Unis; l'avantage d'avoir une classe de colons qui étaient sincèrement attachés au gouvernement britannique pendant la guerre, ainsi que ceux qui se sont repentis de leur hostilité, ces derniers défendraient la province au péril de leur vie et de leurs biens; ceux qui ont toujours été dévoués au roi et à la mère-patrie feraient les meilleurs colons. Leurs descendants seraient plus tard la force du Canada. Si on les reçoit, c'est de 20,000 à 30,000 âmes qu'on ajouterait à la population de la province. Il croit fermement qu'une majorité des quatre Etats de l'est désire sincèrement retourner à leur allégeance. Proposition du colonel Fitch, du Connecticut, pour coloniser 40 townships. A récemment entendu parler de 700 familles de quakers qui désirent quitter le New-Jersey et la Pensylvanie pour venir s'établir au Canada. 227

Documents inclus, ayant pour titre: "Observations sur le second calcul, par lequel on porte à £8,593.15s.0d seulement" les profits résultant pour la province, de l'exportation de 300,000 boisseaux de blé converti en farine, au lieu d'exporter le blé même." L'état appuyé sur des chiffres, montre d'après ce calcul un profit net de £28,838.1.3, ou si près de cela qu'il ne vaut pas la peine de s'enfoncer dans des supputations plus minutieuses." 230

Pièce marquée A, donnant la liste des moulins à farine, des boulangers, la quantité de blé, etc., avec un tableau élaboré des marchés, etc., à l'appui des calculs de la page 230, et une comparaison (p. 237) du prix de la mouture dans Québec, en Angleterre et New-York, 231

14 avril
Québec.

Ordonnance pour régler de nouveau le commerce intérieur de cette province. En anglais, 261; en français, 266. 261 à 270

Pour faciliter le recouvrement des créances de la couronne pour transport de marchandises sur les lacs de l'intérieur. En anglais, 271; en français, 275. 271 à 279

16 avril,
Québec.

Extrait d'une lettre de Québec se plaignant de la conduite du juge en chef Smith; l'accusant de chercher à jeter de l'odieux sur les cours des plaids communs; les nombreux appels de ses jugements; son impopularité croissante. 253

17 avril,
Québec.

Finlay à Nepean. Demande son influence pour qu'il (Finlay) obtienne la concession de la seigneurie et des forges de Saint-Maurice, afin qu'il puisse pourvoir à l'entretien de sa famille. 256

1788.
30 avril,
Québec. Compte des traitements et allocations accordés au gouvernement et aux fonctionnaires civils de la province, du 1er mai 1787 à cette date. Les noms, emplois, appointements, etc., sont donnés au long. Page 240
- 30 avril,
Québec. Ordonnance pour favoriser la navigation intérieure. En anglais, 280 ; en français, 289. Pages 280 à 297
- Pour mieux assurer le revenu provenant de la vente en détail du vin, de l'eau-de-vie, du rhum ou des spiritueux. En anglais, 298 ; en français, 301. 298 à 303
- Pour régler le pilotage sur le fleuve Saint-Laurent et pour empêcher les abus dans le port de Québec. En anglais, 304 ; en français, 311. 304 à 317
- Pour régler les pêches dans le fleuve Saint-Laurent, dans les baies de Quinté et des Chaleurs, à l'île de Bonaventure et sur la rive opposée de Percé. En anglais, 317 ; en français, 322. 317 à 327
- Pour modifier certaines ordonnances concernant les petites causes. En anglais, 327 ; en français, 329. 327 à 331
- Pour empêcher la pratique de la médecine et de la chirurgie sans diplôme. En anglais, 332 ; en français, 334. 332 à 336
- Pour charger le mode actuel de conduite des traîneaux et carrioles. En anglais, 337 ; en français, 342. 337 à 347
- 5 juin,
Québec. Sir John Johnson à Nepean. La mort de Claus ; la douleur des Sauvages ; ils ont donné au fils le nom sauvage de son père comme marque de respect. La famille Johnson n'est pas riche ; demande une allocation pour une de ses branches. Lord Dorchester a recommandé Mme Claus pour une pension de £200. Espère que cela ne changera rien aux intentions à l'égard du fils. 245
- 10 juin,
Londres. James Hutton au même. Recommande le cas de Mounier, dont les biens à la Baie des Chaleurs ont été détruits par les Américains. 247
- Pétition de Mounier, contenant un exposé de son cas. 248
- 18 juillet,
Londres. Henry Hamilton à Sydney. Que le Trésor a désidé qu'il a droit aux lods et ventes à Détroit, mais refuse de lui faire une avance d'appointements ou le paiement de ces droits, de sorte qu'il lui faut renvoyer ses domestiques et vendre tout ce qu'il avait acheté pour se préparer à aller aux Bermudes. Demande que Pitt donne ordre que le Trésor lui paie £500, le lieutenant-colonel de Peyster ayant amplement le moyen de payer cette somme. 259
- 30 juillet,
Québec. Finlay à Nepean. Encore à propos de sa demande de la concession de la seigneurie et des forges de Saint-Maurice. Dorchester a fait un rapport favorable sur sa pétition. La nature désavantageuse, pour un peuple commerçant, de la tenure des terres concédées par le roi de France. Le Canada a été établi avant la Nouvelle-Angleterre ; il compte maintenant, avec les derniers loyalistes, 130,000 âmes ; la Nouvelle-Angleterre en a 600,000. Si la tenure était changée en celle de franc et commun soccage, on pourrait absolument avoir 20,000 à 30,000 personnes des colonies qui étaient attachées au gouvernement du roi, mais plutôt que d'accepter des biens-fonds sous l'ancienne tenure, elles traverseraient les Alleghanies et s'établiraient sur des terres nouvelles ; l'avantage d'avoir de pareils colons. Suggère d'ouvrir à la colonisation les terres sur la frontière du Vermont pour prévenir les difficultés que pourrait entraîner l'occupation sans droit par des gens de cet Etat de terres sur le territoire canadien. Transmet la patente de Shoolbred d'après l'ancien système de tenure, et qui comprend les réserves autrefois faites par la couronne de France. 348
- Patente de terres pour Shoolbred à Bonaventure, etc. 351
- 13 octobre,
Québec. Adresse (en français) des Canadiens à lord Dorchester, protestant contre une adresse à la Chambre des communes par un des anciens sujets, se désignant lui-même comme un représentant des anciens et nouveaux

1788. sujets. Son adresse avait pour objet d'obtenir une Chambre d'assemblée et l'abolition des lois et coutumes de la province. Loin d'avoir l'appui des Canadiens, cette adresse est contraire à leurs intérêts et opposée à leurs désirs. Ils demandent son appui dans leur opposition aux propositions faites en leur nom, et le prient d'envoyer au roi leur pétition à cet effet. Les signatures y sont jointes. Page 359
- La pétition au roi conçue dans le même sens. Les signatures couvrent 16 pages, de deux colonnes chaque. 365
- (Une pétition de 1784, aussi envoyée, se trouve en Q. 39, p. 11.)
- 10 novembre, Québec. Le comte Dupré à Sydney (en français). Représente qu'il est colonel de toute la milice de la ville et du district de Québec. Ses efforts pour mettre la milice sur un bon pied; a obtenu un uniforme; certains miliciens se sont habillés à leurs frais. Demande des drapeaux, uniformes, etc., pour un sergent-major, des tambours et des fifres. Demande un traitement, etc., comme encouragement pour d'autres officiers canadiens. 389
- 26 novembre, Londres. Le Dr Morice, secrétaire de la Société pour la propagation de l'Évangile, à Nepean. Que deux ecclésiastiques, M. John Langhorn et M. John Tunstall, ont été envoyés dans la province de Québec comme missionnaires, comptant sur lord Dorchester pour qu'il leur fût payé la même allocation que celle accordée à M. Stuart et à M. Doty. Sa Seigneurie n'avait pas eu instruction de ce faire; les privations endurées en conséquence par les missionnaires; on demande qu'il soit envoyé des instructions pour paiement de l'allocation accoutumée. Langhorn est à Ernestown, Doty sera placé par lord Dorchester dans une position convenable. Si l'on envoie d'autres missionnaires, peut-on compter recevoir l'assistance du gouvernement? 386
- 5 décembre, Londres. J. L. F. Terroux à Sydney (en français). Expose son cas et sollicite de l'aide. Si Haldimand était ici, il n'aurait pas besoin de s'adresser à Sa Seigneurie. 388

PÉTITIONS, MINUTES DU CONSEIL, ETC.—1789.

Q. 39.

1788.
9 juin, Québec. Dorchester à Nepean. Envoie copie des instructions données à Tryon, gouverneur de New-York, au sujet des concessions de terres à faire aux officiers et soldats du ci-devant 84e, vu qu'elles diffèrent des instructions qu'il a reçues. Désire savoir si elles sont authentiques. Page 1
- Copie des instructions à Tryon. 2
- 27 octobre, Québec. Dorchester à Sydney (n° 89). Relevé, par l'officier de marine, des arrivages et départs de navires à Québec. 5
- 4 novembre, Québec. Le même au même (n° 90). Que les trois bataillons destinés à être convoqués en vertu de l'ordonnance de 1787 concernant la milice devraient continuer à rester enrégimentés et au complet, les officiers seraient permanents, mais on changerait les soldats à l'expiration de deux années de service. On pourrait ainsi tirer les Canadiens de leur nonchalance, et empêcher les Anglais d'y tomber. La difficulté de mettre la mesure en pratique; les modifications qui peuvent être nécessaires. Recommande que sir John Johnson commande la milice britannique. Présume que la milice sera sous l'empire de la loi militaire générale. La difficulté de maintenir la discipline dans la marine des lacs. Terres offertes aux Canadiens qui ont servi pendant la dernière guerre, tout comme il en a été concédé aux loyalistes; peu ont accepté, parce qu'ils craignaient qu'on eût l'intention d'en faire par-là des soldats pour la vie. Quelles que soient les difficultés, il est nécessaire de faire tous les efforts pour la

1788.

mise à exécution de l'Acte de milice en temps de paix, afin qu'on sache sur quoi compter en cas de guerre. Page 6

4 novembre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 91). Transmet une adresse d'un certain nombre de notables canadiens à Sa Majesté, ainsi qu'une autre à lui quand ils lui ont présenté la première. (Voir Q. 38, pp. 359 et 365). N'a pas envoyé copie des pétitions précédentes de Québec et Montréal, vu qu'elles sont insérées dans les minutes du Conseil. 9

La pétition de 1784 transmise avec la pétition d'octobre 1788, incluse. 11

6 novembre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 92). Envoie les minutes du Conseil concernant les affaires d'Etat et les terres de la couronne. Demande de sir John Johnson et Butler que les corps qu'ils commandent soient mis sur le même pied que la 84e demande qui a été approuvée; il va recommander la même chose aux lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Recommande l'abolition complète du droit de quint ou qu'il soit réduit à une bagatelle; recommande qu'on use de la même indulgence envers les loyalistes. 51

Minutes du 24 juillet au 22 octobre. Opinion du procureur général et du solliciteur général au sujet de certaines causes devant la cour des plaids communs. Arrêté qu'il sera préparé un bill. Baby et Robertson ont refusé d'être juges dans le district de Hesse. Autres documents renvoyés à des comités. Rapport sur les comptes de la province, avec tables, etc. 53

Minutes concernant les terres incultes de la couronne, du 24 juillet au 22 octobre. Documents relatifs aux terres concédées au 84e, au corps de Johnson, etc. (74 à 78). Rapport (n° 19) de comité sur les demandes de terres, de William Dummer Powell, Louis Marchand, Isaac Winslow Clarke, George Allsopp. Rapport (n° 20) sur la demande faite par les héritiers de feu le capitaine Samuel McKay, William Lamotte, le capitaine Caldwell, du corps de Butler, d'un marais près de Détroit pour ses fils William et James; sur celle d'Henry Hay, du corps de Johnson; d'Archibald McDonnell, du 84e, pour avoir 1,500 acres sur la Grande Ile, vis-à-vis de Kingston; sur celle de James McDonnell, pour feu son frère John McDonnell, de R. R. R. N. Y.; à Hugh Munro, capitaine des ci-devant *Loyal Rangers*; de Simon Covel, pour avoir des terres comme officier réformé; d'Adam Impey, ci-devant du R. R. R. N. Y., qui donne un état des services de son père et de ses frères; il avait épousé la veuve du lieutenant Hare; le comité recommande qu'il ait des terres sur la rive sud de la rivière des Outaouais, au-dessus de Carillon; du révérend John Bethune, pour avoir des terres situées entre Charlottenburg et Cornwall. On fait rapport que les terres demandées sont une réserve de Sauvages. Marie Marguerite de Boucherville, veuve de La Corne Saint-Luc, demande des terres sur la rivière Chateauguay; Frédéric Rastoul, maçon, Louis Marcheterre, couvreur en bardeaux, François Paquet, potier, et J. B. Feré, constructeur de moulins, demandent conjointement des terres à Toronto. Joseph Anderson, demande de terres dans le district de Mecklenburg; le révérend John Stewart, demande de terres comprises entre la limite ouest de Kingston et la ligne est d'Ernesttown; James Hughes (major de place), demande de 4,000 acres sur la Grande Rivière, entre la seigneurie de Vaudreuil et celle de Longueuil; George Smith, officier de marine à Saint-Jean, a fait une demande antérieure, qui a déjà été l'objet d'un rapport; le comité fait rapport que le capitaine Herkimer a eu toute sa part; Abraham Wing, demande de terres près d'Edwardsburg. Ont été faites les demandes suivantes de terres à Toronto: Antoine Landriaux, Joseph Pagé, Elizabeth Lord, Joseph, son frère, Jacob Weimar, Richard Beasley et Peter Smith. Richard Going, demande de terres du côté sud du lac Saint-François;

1788.

Abigail Campbell, veuve d'un loyaliste du Connecticut, demande de terres dans quelqu'un des townships. La veuve Orillat, demande de terres à Toronto. Michael Cook, demande de terres à Edwardsburg; Pierre Dodegan, demande de terres à Osnabruck; le major James Gray, demande de terres de Sauvages contiguës à sa concession précédente; Abraham Pastorius, demande de terres contiguës à la seigneurie des prêtres à Saint-Sulpice; l'honorable M. Joseph de Longueuil, demande de 1,000 acres pour joindre à sa seigneurie sur la rivière des Outaouais, au lieu d'une égale quantité au petit lac Saint-François; le lieutenant-colonel John Campbell, pour lui-même, et le major Colin Campbell, demande de terres sur la rivière des Outaouais, contiguës à celles arpentées pour le 84e; le lieutenant Angus McDonnell, demande de terres comprises entre Charlottenburg et Cornwall; François Verneuil et Guillaume de Lorimier, demande de terres à "la vieille Galette du côté d'en haut." Le comité ne croit pas que ces terres soient dans les limites de la province. Sir John Johnson, pour les héritiers de Guy, demande de terres du côté sud de la rivière des Outaouais; sir John, pour lui-même, demande certaines îles sur le Saint-Laurent. Le même, pour les héritiers du major Robert Leake, demande de terres du côté sud de la rivière des Outaouais; le lieutenant William Claus, pour lui-même et pour sa mère, demande de terres à Carillon; la veuve du lieutenant Duncan Murray, demande de terres dans le district nord de Niagara; James Farquharson, demande de terres avec celles du 84e; le capitaine Lewis Genevay, des *rangers* de Butler, demande de terres au Grand Calumet, du côté sud de la rivière des Outaouais; le lieutenant Donald McKinnon, demande de terres contiguës à sa seigneurie de Matane. Hazleton Spencer, pour lui-même et les autres héritiers de son père; Alex. Chisholm, de la baie de Quinté, pour qu'on lui rende les terres sur lesquelles il s'était établi; George Campbell, sergent dans les *rangers* de Butler, demande de terres près d'Edwardsburg; James Molloy, pour lui-même et ses beaux-fils, les enfants de John Amory, de New-York, dont il a épousé la veuve; Oliver, fils de Malachy Church, demande de terres, sans mention de lieu. Les recommandations du comité sont énoncées au long dans chaque cas. Page 74

8 novembre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 93). Le traité au fort Stanwix rompu; le gouverneur, etc., de New-York, s'en est retourné sans avoir accompli son dessein; il a emporté un acte d'acquisition du territoire des Onondagas, signé par deux chefs seulement. On rapporte que le chef des Cayugas qui est mort à Canadasago, a été empoisonné par les Américains. On mande de Détroit qu'un parti de 50 Kentuckiens à cheval a tué un parti de 10 ou 12 Sauvages employés à faire la chasse pour le poste Vincennes, et sous la protection de celui-ci, et que les remontrances faites par le commandant des États-Unis contre cet attentat ont été accueillies avec mépris par les Kentuckiens. Cette nouvelle et d'autres s'accordent avec l'intention qu'on prête au Kentucky de se séparer de la Virginie. 107

8 novembre,
Québec.

Le même au même (n° 94). Division de la province de Québec; le mélange des habitants à Québec et Montréal, causé par le commerce, et dans lequel la proportion est d'un Anglais à deux Canadiens. Quelques-uns des premiers sont aussi établis à Trois-Rivières, Terrebonne, William-Henry, Saint-Jean et à l'entrée du lac Champlain, et un petit nombre se trouve dispersé parmi les Canadiens dans les paroisses rurales. Le commerce de fourrures en a rassemblé quelques centaines à Détroit, comme les pêches en ont fait autant à la Baie des Chaleurs, etc. La proportion d'Anglais et de Canadiens dans les districts de Québec et Montréal, à l'exclusion des villes, est d'à peu près un à quarante; y compris les villes, d'un à quinze; dans le district de Hesse, de deux à trois; dans toute la province, d'environ un à cinq. Le mouvement en faveur d'une

1788.

Assemblée provient de la partie commerçante de la société; les *habitants* canadiens, n'ayant que peu ou point d'instruction, seraient menés par d'autres. Le clergé n'est pas intervenu; les notables y sont opposés pour les raisons données. Nul doute que la crainte des taxes a son influence. Les difficultés qu'il y aurait à tenir une Assemblée à cause de l'étendue du pays habité—environ 1,100 milles. Une division de la province à présent n'est pas opportune, dans l'intérêt des nouveaux ni des anciens sujets. Les établissements de l'ouest ne sont encore préparés pour aucune organisation supérieure à celle de comté, qu'on leur a dernièrement donnée. Hesse, dont les affaires commerciales et compliquées demandent des dispositions particulières, actuellement devant le Conseil, est toutefois une exception. On devrait, croit-il, choisir sans retard un homme fidèle et capable qu'on nommerait lieutenant-gouverneur des quatre districts de l'ouest—Lunenburg, Mecklenburg, Nassau et Hesse. Si l'on se décide à une division, il n'y a pas de raison pour que les districts de l'ouest n'aient pas une Assemblée, et autant de systèmes de lois anglaises que cela peut convenir à leur situation locale. Mais dans ce cas il faudrait prendre particulièrement soin de garantir les biens et les droits civils des colons canadiens de Détroit. Envoie une note indiquant les limites convenables du nouveau gouvernement au cas d'une séparation.

Page 109

Ligne de division proposée. 114

8 novembre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 95). Envoie l'opinion du juge en chef relativement à l'introduction du procès par jury. Le document dont parle le juge en chef a déjà été transmis. Envoie aussi copie de la patente créant la nouvelle division de la province en sept districts; un plan indiquant la division proposée en deux provinces (p. 114); un état de situation de la milice. Copies de pétitions et de lettres sur le même sujet, c'est-à-dire l'obtention, d'une manière clandestine, par de Bonne, de signatures pour une pétition contre une Chambre d'assemblée. 115

Lettre du juge en chef sur l'établissement du procès par jury. 117

Ordonnances divisant la province en sept districts. En anglais, 122; en français, 125. 122 à 127

Ordonnances établissant des cours de justice dans les nouveaux districts. En anglais, 128; en français, 131. 128 à 133

Liste des juges de paix publiée le 24 juillet. Districts de Québec, 134; de Montréal, 135; Lunenburg, 136; Mecklenburg, 137; Nassau, 138; Hesse, 139; Gaspé, 139. Les noms des shérifs, des greffiers des cours et des coroners sont donnés pour les nouveaux districts, à la fin des listes respectives.

Plan de la division, telle que proposée (p. 114). Les noms des localités, bourgs, etc., ne sont donnés qu'à partir de l'isle Jésus; l'extrémité ouest de l'île de Montréal y est indiquée; les nouveaux établissements sur le Saint-Laurent y figurent, mais ce plan ne montre pas d'établissements sur la rivière des Outaouais. 140a

Etat de situation de la milice canadienne et anglaise. 141

Adresses et autres documents relatifs à la pétition de Bonne. 142 à 159

8 novembre,
Québec.

Dorchester à Nepean. Envoie le rapport et le journal du Conseil au sujet de la réclamation de Cuthbert, avec la liste des documents s'y rattachant; ces documents seront envoyés quand ils auront été transcrits. 160

Liste. 161

Ordre de renvoi de la réclamation de Cuthbert au Conseil. 163

Rapport du Conseil sur cette réclamation. 164

Journal du comité relativement à cette réclamation, contenant les procédures, la preuve, etc. 167

Pétition de Cuthbert. 203

1788.

Extrait du journal tenu par James Thompson, surveillant des travaux, en 1782. Les instructions de Twiss à l'effet de faire sur les lieux une enquête sur les réclamations de Cuthbert, y figure en premier lieu (205). Le journal commence à la page 206, et il est très minutieux dans ses détails.

Deux lettres des ingénieurs royaux, rendant compte de bois de construction reçu. Page 205 à 224
225-226

Témoignage de James Glenny, marchand de bois, sur la réclamation de Cuthbert. 227

Copie de marchés, marqués E, F, G, H, I, pour la livraison de bois à Québec. 236 à 244

Témoignage de Donald Morrison. 245

Observations du procureur général. 253

Copie d'un édit et d'un arrêt du 6 juillet 1711, accompagnant les observations du procureur général. 266

Copie du compte de Cuthbert contre le gouvernement pour du bois coupé et pour dommages. 270

8 novembre,
Québec.

Motz à Nepean. Copie de la lettre privée de Sydney à Dorchester a été renvoyée par le *Maxwell*. Dorchester espère que sa réponse sera reçue à temps. 272

LETTRES DE LORD DORCHESTER, ETC., AVEC DIVERSES PÉTITIONS—1789.

Q. 40.

1788.
29 juillet,
Québec.

Motz à Nepean. Lui présente Levi Allen, mentionné dans sa lettre d'hier. (La lettre dont il s'agit est datée du 27 juillet, et figure dans Q. 36-2, p. 464.) Page 209

28 octobre,
Québec.

Dorchester au même. A retardé de répondre jusqu'à ce qu'il eut reçu le rapport d'inspection des marchandises destinées aux Sauvages. Sir John Johnson fait rapport qu'il y a en magasin suffisamment de marchandises pour qu'on n'en manque pas jusqu'en 1790. On en avait envoyé une grande quantité pour acheter des terres des Sauvages, qu'on a acquises pour moins qu'on s'y attendait, ce qui laisse un excédant considérable. 4

4 novembre,
Québec.

Rapport d'inspection. 6

Dorchester à Nepean (privée). Qu'il ne peut retenir le paquebot au delà du 8 courant, temps court pour répondre aux questions de Sydney du 3 septembre. Transmet copie de la lettre privée de Sydney du 20 septembre. Le comité nommé pour s'enquérir de la réclamation de Cuthbert ne peut aller plus loin. Cuthbert va en Angleterre pour poursuivre sa réclamation. Il espère que le rapport et le journal des délibérations du comité seront prêts pour le prochain paquebot. 2

10 novembre,
Québec.

Le même au même. Que le chanvre peut être cultivé dans la province avec de bonnes chances de succès. Demande qu'il soit envoyé 200 boisseaux de chènevis pour être distribués. 1

8 décembre,
Québec.

Le même à Sydney (n° 96). Envoie une pétition de personnes intéressées dans le commerce de la farine et du biscuit. Il n'y a pas de raison de craindre la disette par suite de la modicité de la dernière récolte, cependant il convient avec les pétitionnaires qu'on ne peut enlever à la consommation de la province une quantité considérable de blé, de farine ou de biscuit. 13

Suit la pétition. 14

8 décembre,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 97). Transmet une pétition, etc. 17

1788.

Cette pétition, datée du 5 décembre, est à l'appui d'une pétition demandant une Chambre d'assemblée, et en opposition à une pétition du 13 octobre aux fins que cette demande ne soit pas accordée. Elle trace le caractère et les prétentions de beaucoup de signataires de cette dernière pétition, et une liste annexée montre qu'un bon nombre ne sont pas seigneurs, comme ils le prétendent dans la pétition. Page 17

Liste des anciens sujets, des seigneurs, etc., dans la province de Québec. 25

Liste et état des seigneuries appartenant à de nouveaux sujets, qui n'ont pas signé la pétition du 13 octobre. 29

Liste des seigneurs qui ont signé la pétition du 13 octobre. 34

Adresse aux citoyens et habitants des villes et des campagnes de la province de Québec (en français), signée par McGill et autres. 38

Pétition (en français) des nouveaux sujets en réponse aux allégations contenues dans la pétition du 5 décembre et les documents qui y étaient joints. 59 à 78

8 décembre,
Québec.

Motz à Nepean. Met sous enveloppe une procuration ainsi que des instructions à Adam Lymburner, que l'on dit en faveur des habitants canadiens de Québec. Il a été demandé d'ici aux loyalistes des nouveaux établissements de prendre part aux mesures devant obtenir une Chambre d'assemblée; quelques-uns ont refusé, d'autres n'ont pas répondu. 79

Procuration à Lymburner l'autorisant à représenter le comité canadien de manière à faire étudier par le roi et le parlement sa pétition du mois de novembre 1784. 80

Instructions données par le comité à Lymburner. 85

8 janvier,
Québec.

Dorchester à Sydney. Transmets la pétition de John Fraser, juge de la cour des plaids communs, pour secours dans sa détresse. Explique la raison de sa misère et recommande sa demande. 109

Pétition de Fraser, exposant ses services, son emprisonnement, la perte de sa position, etc., et la dette qu'il a contractée par suite de ces causes. 110

8 janvier,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 98). Envoie copies d'une pétition, ainsi que les signatures, présentées au nom des habitants Canadiens de Québec, qui ont signé la pétition du 13 octobre dernier. Une copie d'une pétition au même effet de la part des habitants de Montréal lui a été expédiée, mais il ne la transmet pas parce qu'il n'a pas l'original. Il n'a pas été fourni de preuves de la vérité de l'assertion que les loyalistes s'unissent pour demander une Chambre d'assemblée; bien que les promoteurs de la pétition du 5 décembre aient été près de la produire. 113

Pétition (en français) dont il est question, indiquant le nombre, la valeur des revenus, etc., de ceux qui sont en faveur d'une Chambre d'assemblée ou contre. 115

Les signatures commencent à la page 126

8 janvier,
Québec.

Motz à Nepean. L'original de la pétition venant de Montréal ne se trouvait pas en la possession de Dorchester parce qu'elle a été envoyée en même temps qu'un duplicata dans une boîte, dont les frais de port auraient été de £28 16ch., et il ne l'aurait pas reçue car cela aurait donné lieu à une correspondance également coûteuse. 131

10 janvier,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 99). Contenant la pétition des Canadiens de Montréal. 132

Pétition (en français) de Montréal. 133

Les signatures commencent à la page 142

Certificat notarié. 188

Autres documents, adresses, correspondance, etc., ayant trait à la Chambre d'assemblée. 190 à 206

10 janvier,
Québec.

Dorchester à Sydney (n° 100). A appris qu'on avait ouvert un chemin pour les voitures, du lac Cayuga à la Grande Baie Sodus, parcouru d'environ dix milles de longueur. La baie offre un port excellent pour des

1789.
navires de cinquante ou soixante tonneaux. On rapporte de Détroit que Joseph Brant, accompagné d'environ 1,100 Sauvages, est allé rencontrer les commissaires des Etats-Unis à Muskingum; il y a temporisation de la part des Sauvages, mais les Américains sont déterminés de ne permettre aucun délai. Les Sauvages commencent à s'armer des empiétements des Américains; ils ont tiré sur un fort parti d'arpentage et fait quelques prisonniers. Le conseil qui devait être tenu à Muskingum doit en conséquence avoir lieu sous la protection d'un fort. Il est douteux que Brant veuille s'y rendre. Page 207
- 26 janvier,
Whitehall.
Sydney à Dorchester. Lui demande de faire payer à Jacques Bunet ou Bunet et Marie Joseph Poirier, sa femme, la balance du prix des maisons qu'ils ont vendues à Montréal. 7
- Lettre du marquis de la Luzerne au marquis de Carmarthen demandant que des mesures soient prises pour obtenir la balance due à Bunet. 9
- Lettre à de la Luzerne de l'intendant de Poitiers, France, au nom de Bunet. 10
- 14 février,
Québec.
Dorchester à Sydney (n° 101). La récolte insuffisante. Par suite du prix élevé de la farine et du pain, l'importation libre de la farine, etc., par le lac Champlain, a été permise jusqu'au 1er août. 210
- 14 février,
Québec.
Le même au même (n° 102). Envoie les relevés de l'officier de marine au sujet des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 5 octobre 1788 au 5 janvier suivant. 211
- 14 février,
Québec.
Le même au même (séparée). Le comte Moustier le ministre français à New-York, a demandé la permission de visiter Niagara, avec sa belle-sœur, pour revenir par Montréal et le lac Champlain. Doit exprimer le regret d'avoir à refuser l'honneur de le recevoir ainsi que sa belle-sœur. 212
- 14 février,
Québec.
Motz à Nepean. A transmis une copie de pétition ainsi que les noms des personnes qui désirent faire ajouter leurs noms à la pétition du 24 décembre. 213
- Suit la pétition. 214
- Liste additionnelle de noms. 216
- 3 avril,
Whitehall.
Sydney à Dorchester. Envoie sous enveloppe lettre renvoyant Monk de sa charge de procureur général. La commission nommant Gray à la charge lui (à Dorchester) est envoyée, en sorte qu'elle pourra être annulée, s'il y a quelque chose qui le rende impropre à la position. 106
- Le renvoi de Monk de la même date. 108

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL.—1789.

Q. 41-1, Q. 41-2.

1789.
mars,
Québec.
Dorchester à Sydney (n° 103). Envoi les procès-verbaux du Conseil sur les affaires d'Etat et sur les terres incultes de la couronne. Page 1
- Procès-verbaux du Conseil sur les affaires d'Etat, du 23 octobre 1788 au 17 février 1789. Rapport sur certaines causes intentées à la cour de Montréal dans lesquelles les plaideurs résident dans le district de Hesse. 2
- Liste des causes et noms des plaideurs, etc. 6
- Opinion du procureur général et du solliciteur général relativement à la légalité de juger ces causes à Montréal. 8
- Divers, et demande faite par M. Gray, avocat, du paiement de ses services, ainsi que rapport et autres documents. 10 à 58
- Le rapport sur les réclamations de James Cuthbert et Juchereau Duchesnay pour bois coupé sur leurs propriétés est soumis à un comité. 58

1789.

Liste des documents concernant ces réclamations.	Pages 59-60
Pétitions des ecclésiastiques de Saint-Sulpice, exposant leurs prétentions au droit de nommer le greffier de Montréal; ainsi qu'au sujet de leur titre aux terres situées à ou près du lac des Deux-Montagnes, en réponse aux représentations faites par les Sauvages de cet établissement. Renvoyées au bureau au complet.	60
Message du gouverneur général concernant la navigation des lacs, ainsi qu'instructions aux surintendants de la navigation de l'intérieur, et formules.	61 à 70
Liste des navires entrés et sortis, à Kingston, du 23 juin au 23 septembre 1788.	71
Ditto pour Fort-Erié, du 25 juin au 24 septembre 1788.	72-73
Ditto pour Détroit, du 5 août au 7 novembre 1788.	74
Lettre du surintendant de la navigation de l'intérieur à Détroit accompagnant le relevé qui précède.	75
Recommandations de la part du gouverneur général d'étudier toute la question.	76
Le rapport du comité sur les causes de Hesse (p. 2, etc.) et le journal des délibérations du comité, y compris les pétitions, la correspondance, la preuve, etc.	78 à 133
Comité sur les chemins dans le cercle de Saint-Jean et le district de Nassau. Pétitions et autres documents.	133 à 140
Concernant les appointements du juge de vice-amirauté pendant la vacance causée par la démission de Livius.	140 à 156
Concernant les droits d'office relativement aux grossoyage des lettres patentes de terrains.	156
Concernant la cour du cercle de Saint-Jean.	157 à 162
Concernant un marché à Saint-Jean.	162
Rapport du comité spécial sur la navigation de l'intérieur.	163 à 173
Concernant l'ordonnance sur les carrioles.	173
Liste des juges de paix qui ont prêté serment dans le district de Québec et de Montréal.	173 à 175
Concernant l'administration de la justice dans le district de Hesse; rapportant un bill et ses modifications.	177 à 188
Deuxième rapport sur la navigation de l'intérieur, correspondance, etc.	188 à 207
Comptes imprévus provinciaux, pour les six mois clos le 10 avril 1788.	
Rapport et documents annexés.	207 à 223
À sujet des réclamations de Dominique Ducharme.	224 à 228
Procès-verbaux du Conseil concernant les terres incultes de la Couronne, du 23 octobre au 31 décembre 1788. Liste des membres des bureaux des terres pour Mecklenburg Luneburg, Montréal et Nassau, ainsi que le détail des fonctions des bureaux.	230
Instruction de faire les arpentages pour les requérants, dont les noms etc., sont mentionnés.	232
Listes des requérants pour terres, divisés par classes; aussi rapport du comité sur les réclamations de quelques-uns des pétitionnaires.	237 à 247
Instruction pour concessions de terres.	247 à 250
Procès-verbaux du Conseil concernant les terres incultes de la Couronne, du 1er janvier au 17 février 1789. Rapport du comité d'enquête pour la revision des règlements concernant les terres.	252 à 263
Rapport du comité du conseil entier.	264 à 278
Dorchester à Sydney (n° 104). Le rapport du comité sur l'administration de la justice de la Hesse indiquera la raison pour laquelle on a nommé un homme de profession moyennant des appointements de £500 à la charge de premier juge; M. Powell a été nommé.	279

1789.
14 mars,
Québec. Dorchester à Sydney (n° 105). Outre la demande d'ouvrir la route du lac Champlain au commerce pour l'importation des provisions, il a été également demandé d'adopter un acte pour permettre l'importation de la farine, du blé, etc, par mer. Page 281
- 11 avril,
Québec. Le même au même (n° 106). Que par suite de la rareté des provisions, l'on a étendu le privilège de libre importation à tout port situé à l'ouest de Saint-Jean. 282
- 11 avril,
Québec. Le même au même (n° 107). Conduite bienveillante du gouvernement espagnol à la Nouvelle-Orléans à l'égard du Kentucky. Facilités offertes au commerce; il a été créé une lieutenance sur le Mississipi et l'on y a invité les Américains. La mesure conseillée par M. d'Arges, chevalier de Saint-Louis. Autre colonie espagnole à l'ouest du Mississipi, vis-à-vis l'embouchure de l'Ohio, sur l'administration d'un nommé Morgan, autrefois de Philadelphie. Il y a une forte disposition dans le Kentucky à se séparer du Congrès pour s'unir à l'Espagne. On rapporte cependant que c'est l'intention secrète de se déclarer indépendant de l'union fédérale, de s'emparer de la Nouvelle-Orléans et de demander l'aide de la Grande-Bretagne. Met sous enveloppe des réflexions politiques sur l'état des affaires dans le pays de l'ouest. Un nouvel établissement américain à l'embouchure du Grand Miami dirigé par un M. Symms. 283
- 11 avril,
Québec. *Sous enveloppe*—Réflexions générales par un gentleman du Kentucky. La grande importance du Mississipi, le chenal naturel du commerce de l'ouest. La séparation inévitable entre les Etats de l'Atlantique et ceux de l'Ouest. La nécessité pour ces derniers d'avoir la protection étrangère et le droit de naviguer sur le Mississipi; l'alternative d'un appel à l'Espagne ou à la Grande-Bretagne. Il n'y a rien à craindre du Congrès; la nature séditeuse des Etats de l'Atlantique comporte un degré d'imbécilité et une politique capricieuse auxquels une monarchie très élevée seulement pourrait remédier. Le délai pour y arriver. Dans l'intervalle la Grande Bretagne devrait se lier confidentiellement à des hommes d'entreprise, capables et ayant de l'influence des Etats de l'ouest. 286
- 11 avril,
Québec. Dorchester à Sydney (n° 108). L'insuccès des négociations entre les Sauvages et les Américains par suite du refus de Sinclair (St-Clair) de se rendre au Muskingum, l'endroit choisi pour la réunion, et des Sauvages d'aller au fort Harmar. Les Sauvages ont cependant offert de fixer une frontière, (exposée en détail) que les Américains ont refusé d'accepter, et ils ont insisté pour avoir tout le pays cédé par le traité de paix; les Sauvages disent qu'ils ne consentiront jamais à reconnaître ces prétentions. Les Senécas, les Hurons et les Delawares ont cependant prétendu traiter au nom des Sauvages de l'Ouest. Quelques-uns sont depuis venus à Détroit et rapportent qu'ils ont été trompés par les Hurons, et qu'ils ont consenti à l'établissement de postes, l'un à la Rivière au Raisin, à 12 lieues de Détroit. Les fonctionnaires de la division des Sauvages ont reçu un message du Kentucky portant que l'on remettrait les prisonniers y détenus. 288
- 11 avril,
Québec. Motz à Nepean. L'état alarmant de la santé du général Hope. 291
- 13 avril,
Québec. Dorchester à Sydney (séparée). Mort de Hope. 292
- 6 juin,
Québec. Le même au même (n° 109). Par suite de la rareté du pain de maïs dans la province, et la nécessité d'obtenir promptement des approvisionnements, l'importation de la farine, etc., par mer, sur les navires britanniques, est permise, jusqu'à la fin de la navigation cette année. A com-

muniq   la chose au public, aux lieutenants-gouverneurs, etc. Envoie le rapport du comit   du Conseil entier sur la mati  re. Page 293
 Suit le rapport. 295
 Q. 41—1 se termine ici.

Q. 41—2.

1789.
 7 juin,
 Qu  bec.

Dorchester    Sydney (n   110). Envoie copies des journaux du Conseil l  gislatif et des actes pass  s pendant la session. Observations sur les mesures qu'il a prises pour assurer les d  lib  rations. 300
 Journaux du 16 mars au 30 avril. Discours de Son Excellence; adresse en r  ponse. 302    306
 Les d  lib  rations du Conseil ainsi que les divisions sur les diff  rentes r  solutions, etc. 306    526
 Liste et copies des ordonnances. 528    576

CORRESPONDANCE DIVERSE.—1789.

Q. 42.

1789.
 7 juin,
 Qu  bec.

Dorchester    Sydney (n   111.) Envoie les proc  s-verbaux du Conseil sur les affaires d'Etat et concernant les terres incultes de la couronne. 1
 Proc  s-verbaux du Conseil concernant les terres incultes de la couronne, du 18 f  vrier au 11 avril 1789. 2

Constitution d'un bureau des terres    Gasp  . 2

Demande par McKenzie et autres du droit exclusif de faire la p  che dans la baie des Esquimaux, ainsi que rapports, p  titions, etc. 3    11

Constitution d'un bureau des terres pour la Hesse. 11

7 juin,
 Qu  bec.

Dorchester    Sydney (n   112, secr  te). Met sous enveloppes la description ainsi que des observations politiques sur le pays de l'Ouest, pr  sent  es au ministre fran  ais et transmises    la cour. L'objet est d'engager la France    s'emparer de la Nouvelle-Orl  ans. Alarme dans les   tats de l'Atlantique par suite de ces plans; proposition de substituer la Grande-Bretagne    la France; offres de service    lui (Dorchester) faites pour atteindre ce but. L'intention est de s  parer les Etats de l'Ouest de ceux de l'Atlantique; il (Dorchester) aurait    fournir les armes et munitions; la communication par les lacs devrait   tre libre et la paix avec les Sauvages faciliterait la chose. Pour faire dispara  tre l'objection que le pays serait en paix avec l'Espagne on l'a inform   que cette puissance, tout en   tant en paix avec la Grande-Bretagne, avait fourni de l'argent pour la r  bellion am  ricaine, et qu'il n'y avait pas n  cessit   de reconna  tre les agents avant la prise de la Nouvelle-Orl  ans. A refus   d'aider ou de donner son avis sur les m  rites du projet. Le document sous enveloppe n'est pas rapport   en entier, le commencement a   t   pass   en le transcrivant parce qu'il   tait trop long et ne contenait rien d'important. 13

Sous enveloppe. Document sur le pays de l'Ouest (en fran  ais). Le pays situ   entre les montagnes des Apalaches est d'une plus grande   tendue que tout le reste des Etats-Unis. Les avantages du Kentucky, son   tablissement rapide et sa position sur la principale voie de communication. Les alarmes caus  es par les Sauvages peuvent arr  ter son d  veloppement rapide pendant un certain temps, mais n'emp  chent pas que sa population s'accroisse de 10,000    12,000   migrants par   t  . Le document fait observer la division op  r  e par la Virginie et les territoires r  serv  s; les propositions    l'Espagne et le projet ruineux d'aban-

1789. donner pendant 25 ans les prétentions à la navigation du Mississippi rejetés par la Virginie et le Maryland. La nécessité d'un commerce libre pour produire les meilleurs effets, ce qui s'obtiendra par le nombre chaque jour croissant des colons. Le document, qui couvre quatorze pages d'écriture serrée, traite au long de la situation favorable du pays, de sa grande fertilité, de l'énorme augmentation de sa population, etc., etc., et demande que la France obtienne de l'Espagne le rétrocession de tous les territoires qu'elle avait autrefois à la Louisiane et ailleurs, offrant aux Américains la libre navigation du Mississippi comme garantie de paix, et dans le cas même où il y aurait rupture, la distance et les obstacles physiques qui séparent les Etats de l'Ouest de ceux de l'Atlantique empêcheraient quelque action conjointe, etc., etc. Page 16
- 7 juin, Québec. Dorchester à Sydney (n° 13). Mort du lieutenant-gouverneur Hope. On a besoin d'une personne de rang et de jugement pour remplir la charge; l'importance croissante des établissements de l'Ouest rend désirable qu'il réside à Montréal. 30
- 7 juin, Québec. Le même au même (n° 114). A demandé au grand maître de l'artillerie deux autres ingénieurs. Il devra être envoyé un rapport des réparations et changements nécessaires aux fortifications. 31
- 7 juin, Québec. Dorchester à Sydney (n° 115). Plan soumis par l'évêque afin d'organiser une représentation du clergé catholique, mais abandonné lorsqu'il a été constaté qu'il n'était pas approuvé. 32
- Brouillon (en français) d'une lettre de l'évêque de Québec au clergé de son diocèse pour la formation d'un plan de gouvernement spirituel du diocèse. 33
- 7 juin, Québec. Dorchester à Sydney (n° 16). La lettre de démission a été transmise à Monk et l'on prépare les lettres patentes nommant M. Gray à sa place. Monk et les marchands sont sous l'impression qu'il a été démis pour avoir plaidé la cause de ces derniers; déclaration est faite qu'il avait obtenu la permission d'agir ainsi. 48
- Pétition des marchands, etc., en faveur de Monk. 50
- (Le n° 117 est marqué manquant.)
- 12 juin, Québec. Dorchester à Sydney (n° 118). Envoie copie d'un rapport à l'effet que l'on appréhende la rareté du blé et de la farine. 55
- 25 juin, Québec. Le même au même (n° 119). Envoie des adresses de félicitations au sujet du rétablissement de Sa Majesté. 57
- 25 juin, Québec. Le même au même (n° 120). Envoie les conditions du traité conclu au fort Harmar entre quelques-uns des chefs sauvages et les Américains. Ceux qui ont refusé d'assister sont déterminés à empêcher la fondation d'établissements Américains au nord-ouest de l'Ohio; ils ont envoyé des pipes de guerre ainsi qu'une députation à Détroit pour annoncer la guerre et demander des munitions. D'après l'adresse de McKee la pipe de guerre n'a pas été présentée au gouverneur de Détroit. 58
- 3 juillet, Québec. Le même au même (n° 121). Envoie adresse de Montréal au sujet du rétablissement du roi, outre les adresses expédiées de Québec. 61
- 15 juillet, Québec. Le même au même (n° 122). Mouvements des Sauvages; 500 sont arrivés à la Glaize dans le but d'y former un village. Rapport de préparatifs par les Américains pour s'emparer de Ouia-tonon. Si les Sauvages ne peuvent garder leur pays ils se transporteront probablement sur le côté espagnol du Mississippi. 62
- 20 juillet, Whitehall. Grenville à Dorchester. Le congé accordé à Badillard, chirurgien de la garnison de Québec, a été prolongé. 56
- 20 juillet, Québec. Dorchester à Sydney (privée). Présentant le colonel Hunter, du 60^e; il peut fournir des renseignements sur le pays environnant Niagara. Le sens qu'il a montré pendant qu'il commandait rend son prompt retour désirable. 64

1789.
30 juillet,
Québec.
30 juillet,
Québec.
- Dorchester à Sydney (n° 123). Envoie les relevés des navires arrivés à Québec et qui en sont partis. Page 65
- Le même au même (n° 124). Démission de Southouse, de la cour des plaids communs ; son grand âge et sa délicatesse de naissance, le recommandent. 66
- Suit correspondance (trois lettres). 67, 68, 69
- Dorchester à Sydney (séparée). Demandant congé d'absence. 70
- 22 août,
Québec.
22 août,
Québec.
- Le même au même (n° 125). Ainsi que rapport sur la question de savoir si l'on ne pourrait exiger des personnes qui résident dans un endroit soumis à la couronne, mais en dehors des limites de la province, de se conformer à la loi en prenant des licences pour la vente des liqueurs spiritueuses, etc. Cela soulève la question plus importante de l'application des lois aux postes du roi et aux colonies. 71
- Les documents se composent :
1. Pétition du secrétaire de la province. 72
 2. Lettre de Wm Smith, président du comité du Conseil. 74
 3. Journal du comité du Conseil chargé de faire rapport sur les questions soulevées par la pétition de M. le secrétaire Pownall, relativement à l'émission de permis pour la vente en détail des liqueurs spiritueuses de Hesse. 75
- Dorchester à Sydney (n° 126). Par suite de son importance croissante il met sous enveloppe un plan de la colonie du Kentucky, accompagné de quelques observations sur l'état de cette colonie, qui paraît être présentement la partie la plus considérable des établissements de l'ouest. 82
- Carte du Kentucky par Filson. (Un fac-similé de cette carte se trouve dans l'ouvrage de M. Reuben T. Durrett, intitulé : " John Filson, le premier historien du Kentucky," publié à Louisville, Ky, en 1884.) 82 a
- Observations sur la colonie du Kentucky. donnant un court aperçu des villes, du sol, de la population (62,000 en 1788), de la milice ; les noms des principaux membres de la Convention, savoir, le colonel George Muter, le juge en chef, recevant des appointements de la Virginie, le major général Scott, le général de brigade Wilkinson, le colonel Levi Todd, le colonel Robert Todd, le colonel Robert Johnson, le colonel Robert Patterson, le colonel Marshall, secrétaire du bureau des terres, et le colonel John Campbell. Distribution des troupes de l'effectif du Congrès. L'intérêt qui lie les propriétaires des frontières de l'ouest de la Virginie et de la Pensylvanie au sort du Kentucky, mais il est impossible de donner leur nom maintenant. Rapport sur le commerce. Lacassang et Cie à Louisville, et Tendezvous à Danville, ont des maisons de commerce d'importance, dans l'intérêt de la France. Les derniers ont fait le commerce de Bordeaux aux Etats pendant la guerre, et l'on suppose qu'ils ont été déjà faits prisonniers à Halifax. 83
- Dorchester à Grenville (n° 1). Dépêches reçues. Le retard à découvrir l'extrême rareté par suite de l'apparence trompeuse de la récolte. Quels sont les pouvoirs nécessaires pour décider la question et pour se garantir des abus. 156
- Le même au même (n° 2). Transmet la copie d'une lettre de M. John Jay, le secrétaire des affaires étrangères aux Etats-Unis. Envoie aussi des copies de sa réponse et des ordres donnés sur la matière. 158
- John Jay à Dorchester (4 septembre). Demandant la permission de faire des observations géographiques sur le lac Ontario, afin de déterminer les frontières des Etats-Unis et des Etats de New-York et du Massachusetts. 159
- Henry Motz à John Jay (24 septembre). Le gouverneur général a donné les instructions nécessaires pour donner suite à la demande contenue dans la lettre du 4 courant. 162
- 27 août,
Québec.
- 30 septembre,
Québec.
30 septembre,
Québec.

1789. Copie de l'ordre signé par F. LeMaistre et adressé au lieutenant-colonel Harris, du 60ème, commandant à Niagara. Page 164
- Copie des instructions au même. 166
- 30 septembre, Québec. Dorchester à Grenville (séparée). Renouvelant sa demande d'un congé. 167
- 9 octobre, Whitehall. Grenville à Dorchester. L'adresse venant de Montréal au sujet du roi a été reçue et présentée. 90
- 17 octobre, Québec. Dorchester à Grenville (n° 3). Rapporte que l'on a contrefait à Boston les certificats d'enregistrement des plantations britanniques et les permis pour la Méditerranée. Envoie une copie du registre contrefait qui a été reçu aux douanes britanniques des Antilles; conserve l'original dans l'espérance que le dénonciateur viendra à Québec. En attendant il tiendra la chose secrète. 168
- Description du certificat d'enregistrement de plantation britannique contrefait. 169
- Copie de ce certificat. 170
- Esquisse des sceaux. 172
- 19 octobre, Whitehall. Grenville à Dorchester. Les adresses de Québec (citoyens et clergé catholique romain) au sujet du rétablissement du roi ont été reçues et présentées. 91
- 20 octobre, Whitehall. Le même au même (privée et secrète). Envoie les traits principaux du plan pour modifier la constitution actuelle du Canada. Croit que l'on devrait faire les concessions lorsqu'elles peuvent être reçues comme faveur et ne pas attendre qu'elles soient extorquées. Espère qu'il (Dorchester) partagera son opinion (de Grenville); ne doute pas, au moins, que Sa Seigneurie coopérera à donner suite aux plans et qu'elle remettra sa visite jusqu'à ce qu'ils aient été mis à exécution. Demande son opinion relativement à la politique et aux moyens de faire des réserves de terre pour la Couronne afin de lui assurer un revenu certain et croissant. Désire vivement avoir de complètes informations à ce sujet. L'état de la France donne peu à craindre de ce côté pour le présent. 92
- 20 octobre, Whitehall. Grenville à Dorchester (n° 1). Envoie copie de la lettre au lieutenant-gouverneur Fanning concernant la charge d'imprimeur du roi de l'île de Saint-Jean. 95
- 20 octobre, Whitehall. Le même au même (n° 2). Lui envoie le brouillon d'un bill pour l'administration de la province de Québec, au sujet duquel on désire qu'il (Dorchester) fasse des observations. L'objet est d'y assimiler la constitution à celle de la Grande-Bretagne, autant que les circonstances le permettront. L'on doit faire attention aux préjugés et coutumes des habitants français et leur continuer leurs droits civils et religieux. Cette considération a été d'un grand poids pour l'adoption du plan de diviser la province; il a été pris note des objections de Sa Seigneurie; raisons pour ne leur avoir pas donné de suite. Concernant les frontières des deux provinces, laissées en blanc dans le brouillon d'acte. L'établissement de pêche de Gaspé pourrait être annexé au Nouveau-Brunswick plutôt que de faire partie du Bas-Canada. Comment sera composée la législature. Les membres du Conseil législatif seront honorés de la dignité de baronnet provincial, et l'augmentation de la richesse pourrait engager Sa Majesté à conférer des honneurs plus élevés encore. Le soin à prendre pour choisir les personnes destinées au Conseil; le nombre doit être en premier lieu limité. Noms qui doivent être recommandés pour le Conseil exécutif; quelques-uns devraient appartenir au Conseil législatif. Concernant le nombre et le mode à suivre pour l'élection des membres des assemblées. Met sous enveloppe le plan de Lymburner ainsi que celui proposé par le Conseil du commerce en 1765. Concernant les pouvoirs des législatures de faire les lois, etc. 96

1789. Plan pour une Chambre d'assemblée, préparé par le comité de Québec et de Montréal en novembre 1784, et transmis par Lymburner. Page 105
- Extrait d'un rapport des lords du commerce, en date du 10 juillet 1769, relativement à l'état de la province de Québec. 131
- 20 octobre, Grenville à Dorchester (secrète, n° 3). Le roi approuve ce qu'il a fait au sujet de la visite projetée du comte Moustier. 135
Whitehall.
- 20 octobre, Le même au même (n° 4). La nomination de M. Powell comme premier juge du district de Hesse est sanctionnée. A l'avenir il ne sera créé aucune charge entraînant une augmentation de la dépense pour l'administration civile de la province sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation. 136
Whitehall.
- 20 octobre, Le même au même (n° 5). Les dépêches ainsi que les journaux du Conseil législatif ont été reçus; il en est de même des actes et ordonnances qui ont été soumis à l'examen des lords du commerce. 137
Whitehall.
- 20 octobre, Le même au même (n° 6). On a reçu le projet soumis par l'évêque canadien pour l'organisation du clergé catholique de Québec, et Sa Majesté l'approuve de n'avoir pas sanctionné la mesure. Désire avoir des renseignements sur le nombre de prêtres nécessaire; suppose qu'il faut les faire venir d'Europe; l'établissement d'un séminaire à Québec ne suffirait pas à cette fin. La pétition au sujet des biens des jésuites a été soumise à la considération des lords du commerce. 138
Whitehall.
- 20 octobre, Le même au même (n° 7). La pétition des marchands de Québec relativement à la démission de Monk, procureur général, a été reçue. 140
Whitehall.
- 20 octobre, Le même au même (n° 8). Les dépêches, l'une demandant deux ingénieurs supplémentaires, l'autre transmettant une liste des pertes en 1775, ont été reçues et transmises aux bureaux réguliers. Il ne devra pas être commencé de travaux sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation, sauf ceux qui ne souffrent pas de retard. 141
Whitehall.
- 20 octobre, Grenville à Dorchester (n° 9). Aucune réception des dépêches concernant la rareté des provisions dans la province. Des actes ont été adoptés afin d'adoucir les règlements contre ces importations. Le succès de ces (de Dorchester) mesures pour obtenir un approvisionnement, etc. 142
Whitehall.
- 20 octobre, Le même au même (n° 10). A reçu les dépêches ayant trait aux Sauvages; il n'est pas projeté de changement dans le système; approbation de la conduite de Dease. Empêcher les demandes d'armes, etc., pour poursuivre les hostilités contre les Américains. Rapport d'abus dans la division des Sauvages; on dit que Dease a vendu de grandes quantités de marchandises destinées aux Sauvages à des commerçants particuliers à Michilimakinak. Demande copie des rapports au sujet de l'enquête faite, d'après ce qu'il comprend. Les rapports d'abus ne se bornent pas à Dease, mais s'appliquent également aux fonctionnaires de Niagara et d'autres postes. Une sérieuse enquête devrait être faite sur toute l'affaire. On devrait envoyer l'estimation de la quantité des marchandises nécessaires pour le service des Sauvages. Requérir du colonel Butler qu'il fasse rapport des terres sauvages qu'il a transigées. 144
Whitehall.
- 20 octobre, Le même au même (n° 11, privée). La lettre apportée par le lieutenant-colonel Hunter a été reçue; il ne peut être renvoyé dans le moment parce qu'on a besoin de ses services dans Honduras. 148
Whitehall.
- 20 octobre, Le même au même (n° 12). Accusant réception de relevés de marine. 149
Whitehall.
- 20 octobre, Le même au même n° 13). A reçu la démission de Southouse; son cas devra être soumis à Sa Majesté. 150
Whitehall.
- 20 octobre, Le même au même (n° 14). Le chagrin de Sa Majesté par suite de la mort de Hope; la succession a été offerte au lieutenant-gouverneur Carleton. S'il préfère continuer au Nouveau-Brunswick, le colonel Clarke sera le lieutenant-gouverneur de Québec, ou VICE VERSA. La

1788.

manière dont Clarke a gouverné à la Jamaïque le recommande. Par suite de la division de la province et d'autres arrangements importants il est désirable qu'il (Dorchester) demeure à Québec jusqu'à ce qu'ils soient complétés. Page 151

20 octobre,
Whitehall.

Grenville à Dorchester (n° 15, secrète). L'importance des renseignements du Kentucky. Il est désirable que ces colonies établissent un gouvernement distinct de celui des Etats de l'Atlantique; des mesures devraient être prises pour cultiver des relations avec les premières, mais il ne peut y avoir d'intervention directe. Tout ce qui peut être fait, c'est d'avoir des rapports qui lui permettront d'influencer la conduite des chefs, car il est particulièrement désirable d'empêcher toute union étroite avec l'Espagne. Comment il devrait faire si cela paraît probable. L'état incertain des affaires avec les Etats-Unis; l'avantage qui pourrait être retiré de relations étroites avec le Kentucky. Il devra cependant continuer à suivre sa politique prudente. 153

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL ET DOCUMENTS DIVERS—1789.

Q. 43—1. Q. 43—2.

1788.

NOTE.—Les documents du volume Q. 43—1 se terminent à la page 410; ils commencent dans Q. 43—2 à la page 411.

10 juillet,
Londres.

Edward Bancroft à Thomas Townshend. A obtenu le brouillon des observations de Deane (envoyé en abrégé) concernant un canal à partir du lac Champlain, etc. Si le plan semble mériter qu'on s'en occupe il sera nécessaire de faire des levées hydrographiques. L'état de santé de Deane l'empêchera de se rendre au lac Champlain cet été, comme il le projetait. Page 681

Sous enveloppe. N° 1. Observations concernant un canal navigable à partir du lac Champlain soumises à lord Dorchester par S. Deane. 683

N° 2. Observations supplémentaires concernant un canal navigable à partir du lac Champlain soumises à lord Sydney par S. Deane. 693

8 novembre.
Québec.

John Craigie à Nepean. Le général Hope est encore indisposée, sa maladie et la maladie de sa femme pendant la traversée, qui a été orageuse. Madame Hope s'est bien rétablie; le général souffre encore, mais l'on croit la crise favorable. 712

8 décembre.

Estimation signée par Thomas Wright de la quantité de terre sur les îles de la Madeleine que l'on pourrait améliorer; le reste se compose principalement de sable. 703

Copie des procès-verbaux du Conseil au sujet de la pétition, en date de 1787, du capitaine Isaac Coffin, demandant qu'on lui concède les îles de la Madeleine. 704

1789.

9 février,
Québec.

Finlay à Nepean. La sage politique de bien faire étudier la question d'une Chambre d'assemblée. Ne connaît pas l'opinion de Dorchester sur la matière. Comment l'on pourrait rendre la population toute anglaise. Ne peut comprendre pourquoi la loi anglaise ne pourrait être la règle dans tous les cas de contrats, et les anciennes lois dans toutes les questions de terre. L'argument probable pour faire donner le pouvoir de taxer à une Chambre d'assemblée; la croyance de quelques-uns que les Canadiens ne seront pas consultés relativement au changement de lois, et qu'ils seront heureux sous un gouvernement bien réglé, tant qu'ils seront exempts de taxes. Les seigneurs s'opposent certainement à toute proposition pour changer l'ancien système. Leur fausse opinion de leur propre importance, leur crainte de l'effet de l'établissement d'une Chambre d'assemblée. 714

1789. — mars.	Importation de peaux du Canada en 1788, rendus en janvier, février et mars 1789. La valeur totale était de £191:277; une note indique que le montant moyen pendant les cinq dernières années a été de £200,000 par année. Donne la proportion des peaux de chaque espèce employées dans les différents pays de l'Europe. Une autre note dit: Il est à observer que les détails qui précèdent n'ont trait qu'à l'importation du Canada seulement, mais il y a des importations considérables de peaux et de fourrures de la Baie d'Hudson, de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-neuve, ainsi que de quelques-uns des Etats d'Amérique." Page 826	
20 mars. Londres.	S. Deane à Nepean. Envoie observations et remarques sur canal à partir du lac Champlain. L'opinion favorable qu'en a lord Dorchester.	720
	Des quatre documents sous enveloppe les nos 1 et 2 ont été également expédiés par Bancroft. (<i>Voir</i> pp. 683-693.)	
	N° 3. Notes sur les nos 1 et 2.	722
	N° 4. Observations sur le même sujet.	727
	Observations de la même teneur que celles du n° 1 (p. 683, etc.), mais augmentées.	739
25 juin.	Etat des importations dans la province de Québec en 1788, présenté par Lymburner.	771
	Exportations, ditto.	772
29 juin, Londres.	Dr Morrice à Nepean. Demandant des renseignements sur les missionnaires dans la province de Québec pour les transmettre à l'archevêque de Cantorbéry.	774
1er juin au 14 juillet, Québec.	Procès-verbaux du Conseil sur les affaires d'état dans l'intervalle des dates mentionnées à la marge.	
14 juillet, Québec.	Délibérations d'un comité au sujet de la rareté du blé; ainsi que les témoignages des marchands et autres rapportés au long.	439 à 497
	Pétition venant de Varennes demandant une cour de requêtes.	498
	Documents ayant pour titre: "Traduction d'une pétition à Son Excellence lord Dorchester de la part des messieurs ecclésiastiques du Séminaire de Montréal en qualité de seigneurie du lac des Deux-Montagnes et des actes A, B, C, D, E, y mentionnés, ainsi que traduction d'une autre pétition des mêmes messieurs du Séminaire de Montréal, en qualité de seigneurs de l'île de Montréal, concernant le droit de nommer un greffier pour les cours de justice, et aussi des actes G et F, y mentionnés.	499 à 547
	Procès-verbaux du Conseil concernant les terres incultes de la Couronne.	
	Rapport sur la demande de sir John Johnson et Joel Stone.	548
	Abraham Pastorius.	551
	Pierre Dufau.	554
	Daniel Robertson, pour terres à son fils et à ses filles.	556
	Nathaniel Lines.	557
	Isaac et William Mann.	557
	Sir John Johnson.	558
	Thomas Handfield.	559
	Thomas et Terence Smith.	560
	Rév. M. Stuart.	560
	Robert Clarke.	561
	Rév. M. Dorty.	562
	Joseph Herkimer.	562
	Il est ordonné de faire les arpentages pour les terres: 1 et 3 pour sir John Johnson (2 arpentages).	
	2. Joel Stone.	
	4. Thomas Handfield.	
	5. Robert Clarke.	

1789.

6. Isaac et William Mann.
7. Abraham Pastorius.
8. Louis Fromenteau.
9. Héritiers du lieutenant-gouverneur Hay.
10. Le lieutenant Henry Hay.
11. Adam Impey et les héritiers du lieutenant Henry Hare.
12. Frederic Rastoul, Louis Marcheterre, François Jaquette et J. B. Ferré.
13. Antoine Landriaux, Joseph Pagé, A. dans Weimer et les héritiers d'Orillat.
14. Richard Beasley et Peter Smyth.
15. Richard Goring.
16. Le lieutenant Donald McKinnon; diverses personnes et le curé de Sorel. Pages 563 à 569
- A la demande de Norman McLeod et autres, au nom des officiers réformés qui ont servi à Bennington, les arpentages suivants ont été ordonnés :
1. Norman McLeod.
2. Jacob Schieffelin.
3. Joseph Moore.
4. Baron Schaffalisky.
5. Godefroy de Tonnancour, Bleury et Piedmont. 569
- Divers arpentages ordonnés. 571
- 14 juillet. Petition des marchands de Londres sur la rareté du blé dans la province
Londres. de Québec et la nécessité d'y envoyer un approvisionnement de farine. 775
- 20 juillet, Le Dr Morice à Nepean. Attire l'attention sur le cas du révérend
Londres. John Langhorn qui meurt de faim à Ernesttown, avec des appointements
de £50 par année. 776
- 24 juillet Lymburner à Grenville. Concernant la tenue des terres dans la province
Londres. de Québec. Envoie copie d'un plan pour une Chambre d'assemblée
préparé en 1784. 777
- 26 août, Rapport d'un comité du Conseil sur les instructions supplémentaires à
Québec. la division du bureau des terres, contenant le journal des délibérations,
le brouillon des instructions, etc. 573
- 2 septembre, Lymburner à Nepean. Envoie des réponses aux questions concernant
Glasgow. la province de Québec, mais ne peut garantir positivement leur exactitude,
car tous ses papiers sont à Londres. M. Grenville lui (à Lymburner)
permettra-t-il de retourner de suite à Londres, car il est de son devoir,
après avoir accepté d'être le délégué de ses concitoyens, de fournir à
Grenville tous les renseignements qu'il possède et qui pourront l'aider à
préparer pour la province une constitution devant assurer sa dépendance
à la Grande-Bretagne et plaire à la population. 778
- Les questions étaient les suivantes :—1. La population totale de la province. 2. S'il y avait à peu près 120,000 ou 130,000 personnes. 3. Combien il y avait de colons britanniques dans la province avant la guerre américaine. 4. Le nombre des loyalistes établis dans la province. 5. Le nombre de Canadiens. 6. Combien de membres de la noblesse parmi ces derniers. 7. Combien d'entre eux sont des chefs de famille.
- En réponse à 1 et 2 il croit que le nombre de 113,000 indiqué par le recensement de 1784 n'est pas exact, car les Canadiens craignaient que ce recensement n'eût pour but de prélever l'impôt par tête; il est d'opinion que le chiffre de 150,000 personnes à cette date est un calcul modéré. 3. Il croit que le nombre des colons britanniques s'élevait au printemps de 1775 à environ 4,000 personnes. 4. Il y a à peu près 17,000 loyalistes en haut de Montréal, les autres qui se sont établis dans les cités et districts de Québec et de Montréal, ne peuvent être distingués des autres colons britanniques. 5, 6 et 7. Environ 120,000 Canadiens; 26 ou 27 familles de noblesse. 780

1789. 2 septembre, Montréal.	Acte d'accusation du grand jury concernant le désordre de la Malbaie.	Page 751
5 septembre, Montréal.	Rapport de médecins sur le désordre.	754
23 septembre, Grande- Rivière.	Joseph Brant à Mathews. Désire savoir si l'on doit garder les postes ou les rendre aux Yankees, et si la division des Sauvages sera maintenue comme avant. Les changements à Niagara. C'est un temps critique pour les Sauvages; les "Yankys" ne cessent pas de profiter d'eux et les Anglais paraissent en être fatigués. S'il n'avait pas tant d'enfants, il ferait quelque chose pour noyer son malheur et pour laisser plus de traces que n'en a laissé son père. Croit qu'il (Mathews) a très bien fait de ne pas avoir de femme et enfants, ou il aurait pu devenir aussi lâche qu'il (Brant) l'est. Propose de descendre au Canada pendant l'hiver.	784
17 octobre, Québec.	Dorchester à Grenville (n ^o 4). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les affaires d'Etat, ainsi que ceux concernant les terres incultes de la Couronne.	1
	Procès-verbaux, 30 mai. Pétition d'Alex Henry et des magistrats de Montréal demandant qu'un vaisseau chargé de farine soit admis à faire sa déclaration. Témoignages pris et sujet renvoyé à un comité.	2 à 10
	Rapport contenant le journal des délibérations du comité sur les comptes publics.	10 à 75
	Pétition de John Valentine, employé du service préventif à Oswego (76); correspondance entre Caldwell et sir Thomas Mills, et autres documents relatifs aux comptes, ainsi que marqués dans le rapport du comité.	76 à 89
	Relevés des poursuites devant la cour des plaids Communs pour Québec (90); pour Montréal (91).	90 91
	Note de demandes refusés dans les comptes publics.	91 à 96
	Comptes de Caldwell.	96
	Rapport du comité sur les plaintes des Sauvages du lac des Deux-Montagnes; les réclamations du Séminaire, et copies des documents mentionnés. Les documents sont rapportés au long, de même que les discussions du comité.	98 à 398
	Rapport sur les questions mentionnées dans une lettre des juges de la cour des plaids communs pour le district de Mecklenbourg. La lettre attire l'attention sur l'endroit convenable pour un palais de justice, Kingston d'après ce qui a été décidé; les autres paragraphes ont trait au besoin d'un palais de justice et d'une prison; le mode de former les jurys, de publier les ventes; le manque d'un notaire; la variété des mesures pour le blé et les autres grains, quelques-uns se servant du boisseau, les autres du minot; concernant les chemins, les permis, etc., etc.	402 à 419
	Rapport sur une lettre patente pour pont de péage sur la rivière Saint-Charles.	419 à 431
	Rapport sur demande de permis pour commercer avec les Sauvages.	432
23 octobre, Québec.	Procuration, des habitants parlant l'anglais de Québec, à Adam Lymburner pour agir en leur nom dans les meilleurs intérêts de la province.	757
	Procuration semblables, de la même classe à Montréal.	761
	Procuration (en français) de Québec et de Montréal.	763
24 octobre, Québec.	Dorchester à Grenville (n ^o 5). Il a été fait une enquête au sujet des titres, etc, des jésuites, mais pas avec assez de soin. On a envoyé à Londres les renseignements et avis de ce qui a été fait, en sorte que le roi pourra donner de nouvelles instructions. Il est recommandé d'analyser les documents volumineux, avec permission aux magistrats du Canada de faire les observations nécessaires relativement à la loi et aux	

1789.

faits. A remis l'envoi des documents jusqu'à ce qu'il ait reçu l'opinion des magistrats. Il y a divergence d'opinion parmi les commissaires; quatre seulement sur neuf ont signé le rapport et deux des autres ont présenté un mémoire sous forme de représentations. En sus des pétitions venant de Québec au sujet des biens des jésuites il en transmet d'autres de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse et des recteurs et marguilliers de Québec et Montréal sur le même sujet. Page 593

Sous enveloppe.—Pétition de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse dont il est question plus haut. 597

Pétition à l'évêque de la part du clergé de Québec. 602

Pétition à Dorchester de la part du curé, des marguilliers et de la fabrique de Québec. 606

Pétition des marguilliers et de la fabrique de Montréal. 612

24 octobre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 6). Envoie pétition des propriétaires, dont la propriété est bornée par la muraille de la ville de Montréal, demandant un prolongement de leurs possessions. La muraille ne peut être réparée avec profit; quant à la question de la propriété du terrain il n'est pas suffisamment au fait de la cause pour dire si les pétitionnaires y ont droit ou non. 615

Pétition. 616

24 octobre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 7). Envoie relevés des navires arrivés à Québec et qui en sont partis. 619

24 octobre,
Québec.

Le même au même (n° 8). Envoie copie de la demande de présents pour les postes d'en haut et les Sauvages en visite; aussi d'articles nécessaires pour l'achat de territoire Sauvage. 620

Demande. 621

24 octobre,
Québec.

Dorchester à Grenville (séparée). Présente M. Southouse, dont les appointements ont été payés jusqu'au 15 juillet; sa cause a été pleinement exposée à Sydney. 622

Le même au même (n° 9.) Met sous enveloppe des communications venues il y a quelques jours. 623

25 octobre,
Québec.

Documents sous enveloppe portant le titre: "Conversation avec différentes personnes."

1. Concernant la proposition faite par Madison et approuvée par la Chambre des représentants pour droits différentiels; l'objet de la proposition était défavorable à la Grande-Bretagne et favorable à la France. Le Sénat a considéré la chose comme une déclaration de guerre commerciale, ce qui n'était ni juste ni sage d'entreprendre, et allègue que la condition réelle de la marine américaine dans les ports britanniques d'Europe témoignait des facilités offertes, ce à quoi les avocats du parti opposé n'ont pu répondre.

Un bill pour empêcher les marins britanniques de quitter les ports des Etats-Unis à destination des Antilles a été également rejeté par le Sénat. Ne sait pas si le général Washington est exempt de préjugés à l'égard de la France, mais tous les hommes modérés et bien pensants désirent faire un traité de commerce avec la Grande-Bretagne, ce que le Sénat est prêt à faire sans prévention. La clause autorisant le président à envoyer les ministres à l'étranger a été biffée du bill des crédits. S'il en avait été envoyé un à Londres ce n'eût pas été un homme pour augmenter la bonne harmonie, mais une deuxième édition d'Adams. Demande a été faite à lord Dorchester pour la permission d'arpenter, mais l'idée d'une demande pour les forts de l'Ouest à cette époque n'est pas bien fondée. Espère que l'on pourra adopter un système à l'avantage des deux pays. Est chagrin du renvoi de Jay du bureau des affaires étrangères; c'est un homme d'un caractère juste et ferme; Jefferson, son successeur, n'est pas estimé autant. La Caroline du Nord joindra l'union, et le Rhode-Island doit suivre.

1783.

2. Traite plus au long de la question des droits différentiels projetés. Tant qu'il n'y a pas eu de bons gouvernements et que les législatures locales ont bien voulu passer ces actes, on ne s'en est pas occupé, mais si les premières mesures du gouvernement actuel ont en vue un but hostile et veulent montrer de l'hostilité commerciale à la Grande-Bretagne, cette dernière ne tardera pas à changer son système. La réponse à cela c'est que les clauses établissant les droits différentiels ont été grandement désapprouvés dans notre chambre" (le Sénat), et le bill a été modifié de façon à ne laisser aucune distinction parmi les différents pouvoirs d'Europe. Le président et le vice-président sont en faveur du principe. Le désappointement du ministère français parce que le bill n'a pas été adopté.

3. Parle de la demande faite à lord Dorchester de permettre des explorations sur le lac Ontario afin d'établir une frontière entre la Pensylvanie et New-York.

4. L'esprit hostile qui existe dans la Chambre des représentants particulièrement, lequel est réprimé par le manque d'argent. Lorsque les fonds se seront accumulés, le langage et le caractère du gouvernement s'en ressentira. Si le traité avec les Creeks manque, les Etats sont déterminés à les poursuivre ainsi que les sauvages Wabash, dont l'hostilité, croit-on, est excitée par les Anglais et encouragée par la possession des postes de l'Ouest; il n'y a que le manque d'argent qui empêche la tentative de s'emparer de ces postes. Forces du lieutenant-colonel Connolly dans le pays de l'Ouest à partir de Détroit; le risque qu'il a couru d'être assassiné; les fonctionnaires des Etats ne songent à rien moins qu'à la destruction du pouvoir britannique dans l'Amérique du Nord. L'armée à l'ouest n'a pas été augmentée, elle le sera probablement l'année prochaine.

5. Les banques de New-York et de Philadelphie ont envoyé chacune \$50,000 au gouvernement.

6. Manque d'espèces pour payer les créanciers d'Angleterre; l'émigration à l'ouest fait tort à la propriété foncière; la potasse et la perlasse ainsi que la graine de lin servent à faire de bonnes remises. Il (n° 6) a préparé un rapport sur la conduite comparative de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Espagne à l'égard des Etats dans les affaires commerciales. La Grande-Bretagne, a-t-il constaté, se montre plus indulgente que les unes ou les autres de ces puissances. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre critiquent les appointements des différentes divisions de l'exécutif, les "gages" des membres des deux chambres ainsi que le montant qui leur est accordé par mille parcouru. Les recettes totales proviennent des droits d'importation et de tonnage; elles diminueront si quelque mesure politique arrête les exportations des Etats de l'Est et du centre.

7. Il y a maintenant aux Etats-Unis un gouvernement établi avec lequel on peut sûrement conclure des traités. Il (n° 7) a toujours préféré l'union à la Grande-Bretagne. Bien que le pays se développe, il sera pendant longtemps plutôt agricole que manufacturier, bien que les industries aient fait quelque progrès dans le Connecticut et la Pensylvanie, et même ailleurs. Le désir de faire un traité de commerce avec la Grande-Bretagne; lord Lansdowne propose un vaste plan, mais il n'est pas probable qu'il puisse maintenant réussir, bien qu'un tel traité soit désirable, car à moins que la chose n'ait lieu il ne peut y avoir que peu de relations amicales. Regrette la politique d'admettre, moyennant certaines restrictions, les navires des Etats-Unis aux Antilles, ce qui devait empêcher, disait-on, un système de représailles commerciales encouragées par la France. Discute les questions de la navigation du Mississipi; les relations futures de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis; l'effet d'une union avec les Bourbons. Suit une conversation con-

1789.

cernant le tarif, les droits différentiels, traitant jusqu'à un certain point des questions déjà rapportées en ajoutant quelques considérations concernant la confiscation et autres actes, la cession des postes de l'ouest et l'abandon des nègres; la perspective qu'une personne soit envoyée à Londres pour négocier; la surprise éprouvée par les deux interlocuteurs de la ligne de conduite adoptée par Madison. C'est là dit l'interlocuteur anglais le vrai moyen d'empêcher toute tentative d'obtenir un traité de commerce. Parlant de Pitt et de ses collègues il dit:—Leur tendance auprès de tels esprits doit être diamétralement opposée. On obtient mieux les fins de gloire nationale en adhérant fortement à l'honneur national également prêt à répondre à l'amitié étrangère comme à repousser l'hostilité étrangère." L'interlocuteur des Etats-Unis (n° 7) donne à entendre que quelques-uns ont proposé des mesures même plus fortes que celles ayant pour but d'établir des droits différentiels, soit d'après ce que l'on a compris l'exclusion de la marine d'Angleterre des ports des Etats-Unis. La question des restrictions sur les paquebots. Les nos 8 et 9 concernant les relations entre le Vermont et les Etats-Unis. Page 624

La clef donné à la page 592 a probablement trait à ce document. Les chiffres indiquent d'après cette clef ce qui suit:—

N° 1. Le Dr Johnson, sénateur pour le Connecticut.

N° 2. Le major général Schuyler, sénateur pour New-York.

N° 3. Le général Washington.

N° 4. Un fonctionnaire des Etats-Unis.

N° 5. Le lieutenant-colonel Turnbull.

N° 6. M. Smith de New-York.

N° 7. M. Hamilton, le chef du département du trésor et des finances.

N° 8. M. Hay, juge des plaids communs pour le comté de Plattsburg, dans l'Etat de New-York.

N° 9. M. Payne de Chimney Point, Vermont.

Dorchester à Grenville (privée). Envoie la clef d'une communication récente.

591

Clef aux noms (*voir plus haut*).

592

Alexander Fraser à Nepean (confidentielle). Est prêt à répondre à toutes les questions, mais il faut qu'il soit compris qu'il donne ces renseignements d'après oui-dire ou d'après sa propre opinion, car il n'appartient à aucun parti et n'est pas animé par aucun esprit de malice. Abus dans la division sauvage, avec détails; comment on pourrait faire disparaître les abus et diminuer les dépenses; la nomination d'un surintendant général n'a pas réprimé les abus. L'économie que l'on effectuerait par la mise à la retraite de sir John Johnson, non pas parce qu'il emploie des moyens indirects pour faire de l'argent de sa charge, mais à cause du nombre incroyable de Sauvages qui se disent ses parents et reçoivent des présents, sans compter le nombre des serviteurs comprenant des hommes dont il ne peut refuser les demandes. Le désir de popularité de sir John, ce qui peut devenir dangereux. Les plaintes des Sauvages qui ne reçoivent pas d'approvisionnements; ils ont été également privés des terres qui leur fournissaient le gibier, etc. Leurs justes réclamations au gouvernement d'Angleterre, et l'importance de conserver leur amitié. Décrit le caractère de Powell, c'est un loyaliste déclaré mais démagogue; Ogden a un caractère méprisable. Le caractère des membres du Conseil attachés au juge Smith, savoir: William Grant, Hugh Finlay, sir John Johnson; Harrison (qui vote avec Smith par attachement à sir John); Collins, le sous-arpenteur général; Pownall, secrétaire de la province; Lanaudière; Caldwell, un homme de sentiments honorables qui erre par caprice plutôt que par amour du désordre; le major Holland vote quelquefois avec Smith, mais "seulement par bêtise." Les descriptions, à part des deux der-

28 octobre,
Québec.

31 octobre,
Londres.

1789.

nières, sont faites en termes très satiriques. Les membres canadiens sont illettrés, et ne peuvent être conduits que par le *point d'honneur* français. Le nombre des sujets britanniques en état de composer un jury n'excède pas le chiffre de 150; sur ce nombre il n'y a peut-être pas 20 Anglais, le reste comprend des Écossais et Irlandais à part les Allemands et Américains, dont plusieurs sont des faillis et probablement concernés dans les poursuites intentées devant les cours. Les commerçants français seront probablement ruinés par l'introduction du système de jury; la seule protection a été l'acte de *saisie et saisie conservatoire*. Il est certain que le Canada n'est pas encore prêt à avoir le procès par jury dans les causes de propriété. Ne peut donner le nombre des sujets de toutes les provinces pour les raisons énumérées. Les dangers du système actuel de concéder les terres. Ne croit pas que la milice des anciens établissements et villes dépasse 1,000 hommes, à l'exclusion des indigènes du Canada et de France et des loyalistes établis sur les nouvelles terres. La population des villes se compose en grande partie d'Allemands et d'Américains ayant des métiers; ce fait indique les faux rapports relativement au nombre des sujets qui désirent un changement dans le système du gouvernement. Mesures décisives nécessaires pour tranquiliser les mécontents. Le parti des mécontents est loin d'être formidable, cependant si on n'y veille pas il pourra acquérir de la force par les actes de ses chefs, les fausses représentations de mauvaise administration de la part des juges des cours inférieures; si l'on interprétait les dix commandements de la même manière que l'on rapporte les jugements des cours, l'on pourrait dire que les commandements inculquent toute espèce de vice. Les paysans canadiens sont les êtres les plus heureux sous le soleil, car avec deux ou trois heures par jour ils ont tout ce qu'ils désirent. Le caractère honorable de Dorchester; la malheureuse influence qu'a sur lui le juge Smith. Demande une entrevue personnelle pour lui communiquer un plan qui, s'il est mis à exécution, conservera longtemps le Canada à la Grande-Bretagne. Page 786

Rapport (non signé) à Grenville sur le commerce du Canada et un argument élaboré en faveur des primes d'encouragement pour protéger. 811

Dorchester à Grenville (n° 10). A reçu la nouvelle de projets hostiles contre Détroit et les Six-Nations par les Hurons, commandés par Brant. Un des missionnaires catholiques romains de Détroit est principalement intéressé dans le complot, dit-on. A mis les officiers commandants sur leurs gardes. Lettres de l'évêque de Québec, qui a été lui-même missionnaire à Détroit. 658

Le même au même (séparée). Envoie le rapport du procureur général dans la cause de Jacques Bunet (ou Bunel), au sujet duquel une enquête a été faite par lord Sydney, le 26 janvier dernier. 675

Rapport signé par Alexander Gray, procureur général. 676

Dorchester à Grenville (n° 11). Envoie des pétitions des habitants de Québec et de Montréal. 660

Pétition des marchands et autres citoyens de Québec et de Montréal demandant des réformes dans la judicature, etc. 661

Pétition (en français) pour le même objet. 664

Dorchester à Grenville (n° 12). Exposé minutieux des procédures relatives aux plaintes portées contre sir Thomas Mills, receveur général. Le rapport et les pièces à l'appui sont trop volumineux pour qu'on puisse les préparer pour le présent transport. 667

Le même au même (n° 13). Attire l'attention sur l'imperfection des moyens de faire juger les cas de meurtre et de piraterie. 673

4 novembre,
Londres.

10 novembre,
Québec.

10 novembre,
Québec.

10 novembre,
Québec.

10 novembre,
Québec.

LETTRES DE LORD DORCHESTER ET PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL, 1790.

Q. 44-1.

1789.
13 octobre,
New-York.

Washington au gouverneur Morris. L'importance de mettre réciproquement à exécution le traité de paix et de conclure un traité de commerce avec l'Angleterre. Le prie de s'assurer, en qualité de particulier, auprès du ministère, " S'il y a des objections, et lesquelles, à ce que les articles du traité qu'il reste à mettre à effet de la part de Sa Majesté soient exécutés maintenant, et s'il est disposé à faire un traité de commerce avec les Etats-Unis à des conditions quelconques, et lesquelles." Son désir est de favoriser l'harmonie et une satisfaction mutuelle entre les deux pays, et il serait heureux que le résultat de ses bons offices (de Harris) conduisît à cette fin.

Page 93

(Lettre de Morris, du 30 avril 1790, inscrite à date.)

12 décembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 14). Envoie pétition relative au commerce de farine et de biscuit. Bien peser le pour et le contre avant d'accéder à la demande de cette pétition, à cause de l'effet que cela aurait sur le revenu.

11

Suit la pétition.

12

1790.
8 février,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 15). Observations sur le projet de loi concernant la délimitation. Gaspé devrait faire partie du Bas-Canada et non du Nouveau-Brunswick. Les fonctions de sénateur ne devraient pas être héréditaires. Le nombre des sénateurs pour le Haut-Canada devrait être de 7 au moins, et pour le Bas-Canada de 15 au moins, celui des membres de la Chambre d'assemblée devrait être de 16 au moins pour le Haut-Canada, et de 30 au moins pour le Bas-Canada. Les cités de Québec et de Montréal devraient avoir 4 députés chacune, et Trois-Rivières 2. Les paroisses rurales seraient divisées en 20 circonscriptions élisant chacune un député. En Haut-Canada, Lunenburg, Mecklenburg, Nassau et Hesse devraient avoir chacun un député, sauf à être divisés par la suite suivant que le demandera leur condition. Comme le temps manque, ce serait aux lieutenants-gouverneurs en Conseil de fixer les subdivisions réelles dans chaque province. Qui aura ou n'aura pas qualité pour voter. Ne peut se prononcer que d'une manière générale au sujet de règlements commerciaux. Nécessité de l'introduction de la tenure en franc et commun socage. L'acte devrait entrer en vigueur pas plus tard que six mois après sa ratification dans la province, mais les Assemblées pourraient être convoquées à une date postérieure. Dit qu'il serait sage d'avoir un gouvernement général pour les possessions de Sa Majesté sur ce continent, en sorte que la direction de toutes les provinces tende à l'intérêt général et à la conservation de l'intégrité de l'empire. Inclut lettre du juge en chef, avec articles supplémentaires, etc.

Articles dont il est question dans la lettre précédente. 30

Article B, préparé par le juge en chef, concernant les limites entre Québec et le Nouveau-Brunswick. 59

Le juge en chef Smith à Dorchester, 5 février. Inclut article relatif au jugement des délits commis en dehors des limites de la province. Le projet de loi actuel perfectionne l'ancien plan de gouvernement colonial, mais il lui faut une disposition qui mette tous les débris de l'ancienne possession dans l'Amérique du Nord sous une seule et même direction générale. Il fallait un pouvoir central sur le continent pour contrôler presque une vingtaine de petits parlements dont c'était folie d'attendre quelque sagesse, puisque dès leur enfance, pour ainsi dire, les colonies avaient été abandonnées à la démocratie. Envoie un document contenant des propositions sous forme d'additions au projet de loi relatif au gouvernement de Québec.

61

1790. Les additions au nouveau bill ayant pour but de pourvoir à un gouvernement général pour le Canada. Page 68
- Autre lettre de Smith à Dorchester concernant l'étendue de territoire devant être revendiqué pour le Haut et le Bas-Canada. 79
- Article projeté à ce sujet. 83
- 20 février, Grenville à Dorchester (n° 16). L'autorisant à payer à MM. Langhorn et Turnstall, missionnaires, les mêmes approvisionnements que ceux donnés à MM. Stuart et Doty, avec les arrérages depuis leur arrivée dans la province. 1
- 1er mars, L. Bernard à Motz. Les doubles des dépêches ont été renvoyés à Grenville, vu que Dorchester a reçu les originaux. 3
- 6 mars, Dorchester à Grenville (n° 6). Aux déserteurs de l'armée et de la marine devraient s'appliquer les mêmes incapacités que celles qui frappent les déserteurs de la milice. 101
- 6 mars, Le même au même (n° 17). Concernant la culture du chanvre et l'encouragement qu'il fait offrir pour sa production. Demande des échantillons de chanvre russe pour servir de types. 102
- Québec. Rapports du Conseil, etc., sur la culture du chanvre. 104
- 8 mars, Dorchester à Grenville (n° 18, secrète). Les renseignements pris démontrent qu'à peu d'exception près les Sauvages sont satisfaits. Mouvement suspect des Américains, qui lèvent des troupes, ostensiblement pour soumettre les Sauvages, mais vraisemblablement pour attaquer les postes frontières et s'emparer du commerce de pelleterie. Un motif plus secret est, peut-être, de réduire les gouvernements d'Etat et d'écraser une opposition intestine. Il y a apparence qu'ils marchent par le Potomac sur l'Ohio, et de là sur le lac Érié et Détroit. Cela seul leur livrerait le commerce de pelleterie vers le sud. La possession des grandes avenues du Canada par la rivière des Mohawks et Oswégo, et de la Sorel jusqu'à la frontière fixée par traité, les rendrait virtuellement maîtres du pays. Les postes d'en haut ont tous été réparés et approvisionnés, Détroit est plus fort que jamais, mais ne peut tenir que contre les Sauvages. Niagara devrait pouvoir faire une vigoureuse défense; Michilimakinak peut se garder des Sauvages seulement; il n'y a pas moyen de mettre le fort Ontario en état de défense; les ouvrages de Sorel sont tous très mauvais. Difficulté d'enrôler les habitants du bas de la province, même pour leur propre défense. Difficulté de lever la milice; la défense dépendra des troupes ainsi que de l'aide des loyalistes. Pour des raisons locales, il faut laisser à chaque poste le soin de sa propre défense, et un renfort de 4,000 hommes sera nécessaire pour que la province puisse se défendre. Distribution défectueuse des troupes dans la Nouvelle-Ecosse. Laissant deux bataillons pour garder Halifax, le reste là et dans le Nouveau-Brunswick devrait être rassemblé sur le haut de la rivière Saint-Jean, d'où il pourrait prêter assistance. Nécessité d'augmenter la marine pour la défense d'Halifax. Les Etats-Unis devraient présenter un traité de frontière et un traité de commerce. Croit qu'ils feront quelque chose de moins solide et de plus éclatant pour captiver la population et préparer sa soumission aux autorités. Beckwith a été envoyé pour remercier N° 7 de ses conseils, etc. 121
- 10 mars, Le même au même (n° 19). Envoie copie des délibérations du Conseil sur des affaires d'Etat. 129
- Québec. 15 mars, Le même au même (n° 20). Envoie listes de personnes propres à occuper des sièges dans les conseils exécutif et législatif des deux provinces projetées du Haut et du Bas-Canada. La liste des membres du Conseil actuel du Bas-Canada est arrangée par ordre d'ancienneté; les noms de ceux du Haut-Canada sont transmis sur la recommandation de sir John Johnson, qui, par ses services, mérite d'être nommé gouverneur de cette

1790. dernière province. Le cas échéant on devrait lui donner Alexander McKee pour successeur. Pages 132 à 136
- Suit la liste.
- 15 mars, Québec. Motz à Nepean (privée). Proposition de faire venir des familles allemandes connaissant la culture du chanvre. Arrangements au moyen desquels on pourrait les décider à venir. Recommande que son frère Francis soit chargé de ces arrangements. 137
- 27 mars Whitehall. Grenville à Dorchester (n° 17). Il a été donné à la province de Québec les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissaient la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, conformément à la demande contenue dans la lettre du 30 septembre (n° 1). 4
- 27 mars, Whitehall. Le même au même (n° 18). A reçu pétitions, etc., concernant les biens des Jésuites. Répondra lorsqu'il aura reçu les rapports des juriconsultes, de la Couronne en Canada. Pétitions reçues d'habitants de Montréal, demandant une extension de leurs possessions ; il ne peut pas encore être envoyé de réponse. 5
- 27 mars, Whitehall. Le même au même (n° 19). Dépêches reçues, avec procès-verbaux du Conseil, etc. 7
- 27 mars, Whitehall. Le même au même (n° 20). Lettres reçues ; satisfaction du roi des assurances d'amitié contenues dans la lettre de Day. On est à considérer les mesures à prendre au sujet des actes contrefaits de nationalité-britannique coloniale. Les communications et la clef sont intéressantes et seront toujours bien accueillies. 8
- 7 avril, Québec. Motz à Nepean. Envoie, par ordre de lord Dorchester, copie des délibérations du conseil d'agriculture sur le sujet de la culture du chanvre. 140
- Le procès-verbal, contenant des observations de Hugh Finlay sur la culture du chanvre. 141
- 7 avril, Québec. Dorchester à Grenville (n° 21). Le général de brigade Carleton envoie la nouvelle que le fort Cumberland, dans le Nouveau-Brunswick, a été détruit par le feu. Inclut liste du matériel perdu. 145
- Liste en question. 146
- 7 avril, Québec. Dorchester à Grenville (n° 22). Concernant lettres de mer méditerranéennes contrefaites, et les mesures prises pour faire cesser le commerce illicite que font les citoyens des États-Unis au moyen de ces lettres. 147
- 8 avril, Whitehall. Grenville à Dorchester (n° 21). Dépêches reçues. On ne peut arriver à une décision sur les questions constitutionnelles qu'après avoir reçu la réponse de Sa Seigneurie. Autres dépêches envoyées aux départements qu'elles concernent. 10
- 28 avril, Whitehall. Le duc de Leeds à Morris. Les causes du retard apporté à la réponse à la lettre de Washington, etc. Ce pays a toujours sincèrement désiré remplir ses engagements avec la plus scrupuleuse fidélité. Le retard vient de ce que justice n'a pas été faite aux sujets anglais suivant les termes du traité de paix, et de la non-exécution de ses engagements par les États-Unis. Le désir sincère du gouvernement anglais est de cultiver un véritable système de relations commerciales amicales avec les États-Unis, et toute mesure qui pourra tendre réciproquement à cette fin sera adoptée. 95
- 30 avril, Londres. Morris à Leeds. Regrette les causes du retard dû à la maladie, etc., apporté à la réponse à la lettre de Washington. La confiance qu'à le Congrès dans la bonne foi de l'Angleterre lui a fait repousser des propositions qui paraissaient hostiles à ses intérêts commerciaux. Est convaincu que les États-Unis sont déterminés à remplir tous les engagements qu'ils ont pris. Les deux pays étant dans cette disposition on devrait pouvoir s'entendre parfaitement. Désire savoir en quoi et jusqu'à quel point les États-Unis ont manqué à leurs engagements, attendu que c'est

1790.

du nouveau pour lui. S'il y a des conventions qui n'ont pas été observées, et qu'elles soient aujourd'hui impraticables, il désire savoir quel genre et quelle somme de compensation l'on veut avoir avant que la Grande-Bretagne remplisse ses engagements. Espère qu'il se trompe sur l'étendue proposée des relations commerciales, vu qu'il semble qu'elles n'ont pas la portée d'un traité. Page 97

6 mai,
Whitehall.

Grenville à Dorchester (n° 22, secrète). Perspective de guerre avec l'Espagne; il n'est pas probable que les possessions de l'Amérique du Nord soient attaquées, mais l'Espagne pourrait bien encourager les États-Unis à demander la cession des postes frontières. La nécessité d'avoir un gouverneur sage et prudent décidera sans doute Sa Seigneurie à renoncer à son désir de revenir en Angleterre cette année. Il est douteux qu'il puisse être envoyé des troupes; on pourrait lever de la milice. 84

6 mai,
Whitehall.

Le même au même (n° 23, secrète). Importance d'avoir l'amitié du Vermont dans le cas d'une alerte du côté des États-Unis; les privilèges commerciaux accordés au Vermont pourront se trouver utiles en attachant sa population à la Grande-Bretagne. L'encouragement donné à Levi Allen. 87

6 mai,
Whitehall.

Le même au même (n° 24, secrète). Au sujet de la lettre n° 22 concernant la guerre avec l'Espagne, envoie copie d'une lettre de Washington qui indique une meilleure disposition à cultiver des relations plus intimes avec la Grande-Bretagne. La réponse à cette lettre faisait remarquer que les États-Unis ne s'étaient pas conformés au traité; mais il est à propos de les intéresser davantage, et pour cela il faudrait leur envoyer des personnes compétentes qui pourraient aussi nous avertir si l'on entretenait des desseins hostiles. L'Espagne revendique des droits exclusifs au préjudice du reste de l'univers, ce qui heurte autant les intérêts des États-Unis que ceux de la Grande-Bretagne. On pourrait démontrer au Kentucky, etc., que l'ouverture du Missisipi pourrait être plus facilement gagné avec l'aide de la Grande-Bretagne que par d'autres moyens. 89
(Pour lettre de Washington, voir 13 octobre 1789.)

27 mai,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 24). Envoie copie d'instructions concernant le département des affaires indiennes. Exposé de l'enquête sur les plaintes portées contre Dease et Ainsie; autres abus dont on se plaint dans les divisions inférieures du département des affaires indiennes. N'est pas tout à fait content de la conduite de Butler. Enjoindra au surintendant général de visiter le poste autant à ce sujet que pour s'enquérir de l'état de la milice. Mesures qui seront prises au sujet des rumeurs disant que Butler achète des terres des Sauvages. 172

Instructions pour le bon gouvernement du département des affaires indiennes. 176

27 mai,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 25). En conséquence des instructions du roi restreignant les concessions ultérieures de terres, envoie les règlements sur le sujet, etc., pour montrer l'étendue de droits équitables basés sur ces règlements. Une prompte colonisation du haut pays par de bons sujets, la création d'une forte et fidèle aristocratie, et la réserve de certaines étendues de terre pour un futur emploi, tels sont les principaux principes qui ont servi de base à ces règlements. Observations sur l'avantage qu'ont ces règlements d'attirer une émigration désirable. Près d'un septième des terres réservé pour de futures concessions; il serait préjudiciable d'en réserver d'avantage. Importance d'attacher la population à la Couronne. Quoi qu'on fasse des biens des Jésuites, il serait à propos de renoncer aux redevances. Encouragement du commerce. La justice politique devrait s'étendre à tous pareillement. 191

Liste des pièces incluses. 195

Inclus.—Liste des membres des bureaux des terres dans les circonscriptions de Mecklenburg, de Luneburg, de Montréal et de Nassau.

1790.

Procès-verbaux du Conseil, 20 décembre 1788 (*voir* vols 41 et 43 pour réglemens du bureau des terres.) Page 197

Deuxième addition aux réglemens, etc., en date du 20 janvier 1790. 200

Troisième addition, même date. 204

Rapport du comité d'ensemble du Conseil concernant la liste des terres concédées dans les circonscriptions de Lunenburg et Mecklenburg, avec extraits de lettre de lord North, en date du 24 juillet 1783, et de lord Sydney, en date du 3 septembre 1788, concernant les concessions de terre. 210

Extraits des procès-verbaux du Conseil, en date du 22 octobre 1788, avec pétition de sir John Johnson, du colonel Butler et autres officiers réformés; et arrêté du Conseil à l'effet d'assigner des terres en partage à certains officiers réformés, à l'égal de ceux du 84ème régiment. 216

Extraits des procès-verbaux du Conseil, en date du 9 novembre 1789, avec arrêté du Conseil portant que les filles, aussi bien que les garçons des loyalistes, recevront une concession de 200 acres de terre—ces derniers en atteignant leur majorité, et les premières en se mariant—et que leurs noms devront être distingués de ceux des futurs colons dans toutes les archives publiques, etc. 222

Modèle de contrôle de milice. Tous les loyalistes qui se sont rendus au drapeau avant le traité de séparation en 1783, et tous (leurs enfants et descendants des deux sexes, seront distingués par les lettres U. E. ajoutées à leurs noms, par allusion à leur grand principe de l'Unité de l'Empire. 224

Extrait de circulaire en date du 19 janvier 1790, aux bureau des terres, portant que les loyalistes obtiendront leurs lettres patentes sans rien payer. 226

Circulaire au bureau des terres, en date du 21 janvier 1790, concernant réglemens. 228

Liste des bureaux institués pour faciliter davantage les démarches de ceux qui veulent s'établir immédiatement sur les terres incultes de la Couronne. Cette liste porte les noms des membres des bureaux pour les circonscriptions de Montréal, de Lunenburg, de Mecklenburg, de Nassau, de Hesse et de Gaspé. 229

Calculs pour une ville et un township de 9 milles de front sur 12 de profondeur, et de la contenance de 69,120 acres, dont la situation serait sur une rivière ou un lac. 231

Détails à ce sujet. 232, 234

Plan de township. 233

Calculs d'une ville intérieure et d'un township de 10 milles carrés, contenant 64,000 acres. 235

Plan. 236

Plan de 9 townships. 237

Dorchester à Grenville (n° 26). Alarme des Sauvages à la nouvelle de desseins hostiles contre Oswégo et Niagara. Ordre a été donné de traiter une attaque comme le commencement d'une guerre; des ingénieurs sont allés réparer les forts Niagara et Ontario. Le lieutenant-colonel Harris a été relevé du commandement des postes d'en haut, à cause de plaintes de la part des Sauvages. 238

Inclus. Extraits de lettres des lieutenants-colonels Harris, Butler, etc., contant des nouvelles des postes d'en haut. 240 à 251

Dorchester à Greenville (n° 27). Envoie de nouveaux renseignements sur les affaires des Etats-Unis. La Chambre des représentants a voté la levée de 5,000 fantassins et de 16 compagnies d'artillerie, en sus des troupes actuelles de la frontières occidentale. Le Sénat a réduit ce chiffre à 3,000, sans compter deux régiments pour la Géorgie et deux compagnies

27 mai,
Québec.

27 mai,
Québec.

1790.

d'artillerie déjà là pour résister aux sauvages de l'ouest. Au besoin, de considérables détachements de milice pourraient être mis en compagnie pour coopérer avec ces troupes.

Page 252
 Rapport d'entrevues par le correspondant particulier, sans mention de noms. Ce correspondant commence par présenter les remerciements de lord Dorchester pour la politesse qui lui a été témoignée, et dit que Sa Seigneurie approuve le principe posé : " Qu'il est à propos qu'une solide amitié soit établie entre les deux pays." La réponse (de n° 1) a été qu'il (le sénateur américain) était heureux de voir que Dorchester admettait ce principe, et qu'il croit que la majorité de ceux qui sont appelés à conduire les affaires des Etats-Unis partagent le même avis ; le président lui-même voit ce sujet d'un bon œil. Jefferson pense que la lutte, en France, sera couronnée de succès, et qu'il en résultera un avantage commercial pour les Etats. Il (le sénateur) croit que c'est le bon temps pour un traité de commerce. La question de navigation du Mississipi pourra produire un refroidissement en Espagne. Un ministre d'Angleterre près Washington donnerait satisfaction. Il ne peut correspondre davantage avec lord Dorchester sur ce sujet, attendu que c'est du ressort de Jefferson. Remarques sur ces observations, et sur le fait que les Etats ont envoyé un ministre près de la cour d'Angleterre, démarche qui n'a pas été reconnue. Il sera difficile que les Etats donnent de nouveau l'exemple en ceci. Il peut parler avec exactitude des idées du président ; ce dernier est prêt à entreprendre la discussion de tout ce qui n'est pas réglé entre les deux pays. La modération du Massachusetts depuis la fin de la guerre, en contraste avec les dispositions manifestées par le Sud, par suite, sans doute, de l'influence d'un ou deux gentlemen du Sud, dont les opérations font loi et qui ont été induits à entretenir des distinctions qui ne sont ni sages ni convenables. Les Etats deviendront une nation considérable, et il ne serait pas dans leur intérêt d'avoir des relations avec une seule puissance européenne. Les deux partis, en Chambre, ont en vue d'établir des relations amicales avec la Grande-Bretagne. Les différentes politiques préconisées pour atteindre ce but. Il y a beaucoup de questions à régler, pendant la présente session, au sujet des finances domestiques, en sorte qu'il est douteux qu'on aborde pratiquement la question des relations commerciales. La grande difficulté est l'existence de l'Acte de la Navigation ; et il n'est pas probable que l'Angleterre soit disposée à donner aux Etats-Unis une part du commerce des Antilles, qui est ce qu'ils veulent.—Concernant la difficulté du recouvrement des créances ; conduite probable du juge en chef Jay à l'égard de ces créances. Différend au sujet de la frontière orientale. Deux commissaires, qui ont signé le traité de paix, disent que par la carte de Mitchell il n'a été rapporté qu'une seule rivière Sainte-Croix, qui, disent-ils, est la rivière la plus rapprochée de la rivière Saint-Jean. Concernant les îles, etc. Différends entre les Etats-Unis et l'Espagne au sujet de la frontière méridionale. Irrésolution de la cour d'Espagne. L'effectif militaire sera augmenté au printemps pour la protection de la Géorgie, et peut-être aussi pour un autre objet. Une convention a été faite avec l'Espagne au sujet du commerce sur le Mississipi, mais les Américains ne seront contents que lorsqu'ils auront un port à eux sur ce fleuve. L'opposition du Rhode-Island à la confédération est due à la malhonnêteté : le désir de tromper au moyen de papier déprécié. On n'a pas l'intention d'attaquer les forts (les postes Canadiens). Il est possible que quelques membres de la Chambre des représentants aient de ces idées extravagantes, mais il n'y a pas un seul sénateur qui ne les répudierait pas. Le territoire de l'ouest a besoin de troupes pour sa défense. Jefferson regarde la révolution française comme accomplie ; il est " beaucoup trop démocrate pour nous à présent ; il nous a quittés dans cette voie, mais

1790.

nous sommes grandement changés, et il faut qu'il modifie ses principes." Adams et lui ne sont pas en faveur d'un traité de commerce avec la Grande-Bretagne. La question d'envoyer un ministre aux Etats. Concernant ports libres dans les îles Lucayes et les Bermudes ; objections. C'est le bon temps, actuellement, de songer à un traité de commerce. Droits d'importation que les Etats-Unis peuvent imposer. Les points de contact relatifs aux manufactures, etc., qui pourraient amener des difficultés. Tendances du président et d'autres. " Dans son cœur le président penche pour la France ; il ne pourra jamais oublier ce qu'il doit à ce pays. M. Jefferson est républicain et Français. M. Madison, qui jouit d'un grand crédit auprès du président, est encore plus porté pour les intérêts français." Le choix d'un ministre à envoyer en Angleterre." Si M. Adams était nommé, je suis sûr que ça n'irait pas bien ; si c'était M. Jefferson, je craindrais qu'il n'en fût également ainsi ; si c'était M. Jay ou M. Hamilton, j'augurerais bien de ce choix ; si c'était M. Madison, j'attendrais peu de cette nomination ; si c'était le général Knox, j'en serais certain ; si c'était M. King, j'en penserais du bien." Le désir actuel est de régler tous les différends au moyen de négociations amicales ; on en a délibéré dans le sénat. La question de frontière soulevée dans le Massachusetts. Différence d'opinion sur la question d'établir des fabriques.

10. Sérieuse alarme au sud du Maryland relativement à l'opération des cours fédérales. La diffusion, par-là, des principes démocratiques, dont Jefferson est un exemple, en ce qu'il a des idées impraticables. Le danger des mêmes opinions pour la France.

12. Concernant le taux du change sur Londres et ses conséquences. La fluctuation du prix des valeurs américaines et ses causes.

13. L'étonnant changement en mieux dans l'empire britannique depuis la paix. L'impossibilité pour la France de favoriser les intérêts commerciaux essentiels des Etats-Unis par les efforts de Jefferson ou de tout autre. Même si elle s'emparait du commerce la France ne pourrait pas le garder trois semaines. Les intérêts des Etats-Unis dépendent de la Grande-Bretagne, et ils ne sont pas en mesure de pousser les choses à bout au moyen de règlements restrictifs, quoi qu'en puissent dire Jefferson, Madison et ce parti. La mise en pratique de ce qu'ils soutiennent impliquerait la guerre. Raisons pour lesquelles l'Angleterre devrait revenir à l'ancienne voie de commerce. La législature se propose d'adopter des mesures plus honorables et plus prudentes envers les Sauvages.

14. Le grand accroissement de population au delà des Apalaches. (Les chiffres sont donnés pour les différents établissements.) Pour les raisons énoncées, les Etats atlantiques entravent ce développement. Commerce illicite que font le gouverneur de la Nouvelle-Orléans et ses amis ; comment se fait ce commerce. Force approximative des Sauvages dans ces lieux. L'attaque de la Géorgie par McGillivray, métis qui a eu pour père un commerçant écossais, et pour mère une Grecque ; ce que cette guerre a coûté à la Géorgie. McGillivray a eu le bon esprit de ne pas commettre d'excès. Le nombre des noirs emmenés de la Géorgie.

15. Chemin tracé de Philadelphie au lac Senéca.

16. New-York est convenu avec le Canada de faire un chemin depuis le lac George jusqu'à la frontière. Modération des levées des troupes destinées à la protection des frontières ouest et sud-ouest ; en tout, l'armée se composera de 3,000 hommes. Un nouveau poste sur la Sciota se trouvera à moins de 60 milles de Détroit. 253 à 290

Dorchester à Grenville (n° 28). Concernant la nomination de Powell aux fonctions de juge des plaids communs à Hesse ; ses services, ses qualités et ses pertes ; personne dans le barreau n'est plus apte que lui à

1790. remplir cet emploi. La vacance vient de ce que Southouse a résigné les fonctions de juge de Montréal ; les mesures prises pour prévenir des embarras, ce qui préparera les voies à l'administration de la justice dans les affaires civiles. Des cours ont été établies pour la décision des petites causes, et il en sera établi d'autres. Page 169
- 27 mai. Québec. Dorchester à Grenville (n° 28). Envoie journaux, lois et observations pour la session du Conseil législatif, du 11 mars au 15 avril 1790. 291
Journaux. 292 à 321
(Continués dans Q. 44-2.)
- 3 juin, Whitehall. Grenville à Dorchester (privée et confidentielle). Simcoe avait été nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada avant qu'on eut reçu sa recommandation (de Dorchester) de sir John Johnson. Objections à la nomination de ce dernier, à cause des grands intérêts qu'il a dans le pays, etc. 149
- 5 juin, Whitehall. Grenville à Dorchester (n° 25). Il n'a pas été jugé à propos de présenter à cette session-ci le projet de loi relatif au gouvernement de Québec ; il peut se faire que le ministère puisse utiliser ses conseils (de Dorchester.) Il n'y a pas apparence qu'il puisse quitter Québec, même si le différend espagnol se règle paisiblement. La difficulté de délimiter les bornes des provinces tant que la question des frontières ne sera pas réglée avec les Etats-Unis. Il n'est pas improbable qu'il soit envoyé quelqu'un pour régler cette question. Il n'y a pas d'objection essentielle au nombre projeté des conseillers législatifs ; il sera plus difficile d'étendre aux aubains l'éligibilité aux fonctions de conseiller. Autres articles examinés. La création d'un gouvernement législatif général pour toutes les provinces est susceptible d'objections considérables. D'autres points sont à l'étude. 152
- 5 juin, Whitehall. Le même au même (n° 26). Envoie copie de lettres adressées aux lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à l'évêque de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'établissement d'un collège. On attend les rapports des juriconsultes de la Couronne en Canada pour décider la question des biens des Jésuites. 165
- 5 juin, Whitehall. Le même au même (n° 27). Ordre a été donné de compléter les approvisionnements de cadeaux pour les Sauvages. 167
- 5 juin, Whitehall. Le même au même (n° 28). Les lettres relatives à l'importation du rhum et à la culture du chanvre ont été transmises aux lords du Commerce pour qu'ils en prennent connaissance et en délibèrent. 168
- 5 juin, Whitehall. Le même au même (secrète). Lettre marquée "secrète" et lettre de Beckwith portent à croire que les Etats-Unis n'attaqueront pas les postes cette année, mais la rumeur de la faiblesse de ces postes et les préparatifs des Américains donnent lieu d'appréhender que ces postes ne soient pas sûrs dans le cas d'une guerre avec l'Espagne. Les dernières nouvelles d'Espagne ne permettent pas de formuler une opinion sur l'issue de l'affaire, en sorte qu'il faut continuer les armements, ce qui fait qu'il est difficile d'envoyer des renforts pour la défense du Canada ; l'augmentation des bataillons en activité formera toutefois une addition considérable à l'effectif de la province. S'il est ouvert des hostilités il sera pris des moyens pour augmenter l'armée du Canada, soit en y envoyant des troupes étrangères, soit en levant de nouveaux corps parmi les loyalistes. La concentration des troupes actuellement dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick est approuvée. La marine d'Halifax ; la disposition des troupes à cet endroit dépend des circonstances, et sera laissée à sa discrétion, ne perdant pas de vue l'avantage de protéger Halifax contre l'ennemi. 161

LETTRES DE LORD DORCHESTER ET PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL—1790.

Q. 44-2.

1790. 11 mars au 17 avril.	Continuation des journaux du Conseil législatif.	Page 322 à 582
	Observations sur les actes, ou ordonnances, passés par le Conseil législatif dans la 30e année du règne de Sa Majesté.	583 à 593
27 mai, Québec.	Dorchester à Grenville (n° 29). Envoie copie des délibérations du conseil sur les affaires d'Etat, du 10 novembre 1789 au 20 janvier 1790.	594
27 mai, Québec.	Le même au même (n° 30). A prié le gouverneur Parr de faire une enquête sur les accusations portées contre M. Binney, surintendant du commerce et des pêcheries à Canso. Cette enquête fait présumer de son innocence, mais elle est insuffisante pour déterminer de quel acte de Binney s'est scandalisée l'Assemblée.	595
	Copie d'une lettre au gouverneur Parr, en date du 3 octobre 1789 (n° 19), concernant la plainte portée contre M. Binney.	597
	Réponse du gouverneur Parr, datée à Halifax le 17 novembre 1789, sur l'affaire Binney.	604
	Documents concernant l'affaire Binney.	608 à 633
27 mai, Québec.	Dorchester à Grenville (n° 31). Envoie les relevés du commissaire de port pour les arrivages et départs de vaisseaux à Québec.	634
27 mai, Québec.	Le même au même (n° 32). Envoie aperçu de la dépense du département des Sauvages, pour l'année 1790. La somme s'élève à environ £20,000, sans compter les cadeaux pour acquisition de territoire. On ne saurait rien retrancher des cadeaux sans y perdre. Si sir John Johnson était nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, et Alexander McKee surintendant, la dépense pourrait être réduite.	635
	Suit l'aperçu en détail.	636
27 mai, Québec.	Dorchester à Grenville (à part). Dépêches reçues.	637
27 mai, Québec.	Le même au même (privée). Le remercie de ses communications confidentielles. Les triplicatas ont été reçus, et il y a été répondu.	638

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL ET CORRESPONDANCE DIVERSE—1790.

Q. 45-1.

1790. 7 juin, Québec.	Dorchester à Grenville (n° 33). Inclut procès-verbaux relatifs aux affaires d'Etat, du 1er janvier au 17 mai, et concernant les terres incultes, du 27 août 1789 à la même date.	Page 1
	Procès-verbaux du 1er février. Pétition de l'évêque (anglican) de Québec demandant l'autorisation de se procurer des fonds pour bâtir des églises et des maisons curiales; renvoyée à un comité.	1
	Semblable pétition de Kingston, renvoyée au même comité.	2
	Demande du major général Christie d'une indemnité pour des terrains utilisés par le gouvernement pendant les récents troubles sur ce continent; renvoyée à un comité d'ensemble du Conseil, pour examiner la question des réclamations en général.	2
	Rapport du comité sur la culture du chanvre, reproduit en entier et renvoyé à un comité d'ensemble du Conseil.	4
	Rapport sur les communications et la navigation intérieures reproduit en entier et recommandant: 1. Que des facilités soient offertes aux pays et états qui, par leur situation géographique, sont obligés d'être cons-	

1790.

- tamment en relation avec l'Angleterre et ses colonies (17); 2. Que, à cause de la situation des régions du lac Champlain (décrite au long), il devrait y avoir échange de produits (17). A ce rapport est joint un état des produits qui peuvent être échangés avec profit, comme raison de les laisser venir des États voisins (18). Page 16 à 21
- Pétition annexée, de la part de marchands faisant commerce avec le Lac Champlain, en date du 27 juillet 1789 et signée par Stephen Keyes et Jabez Fitch, demandant la permission d'importer du fer en gueuse et en barres du Lac Champlain dans la province de Québec. 22
- Ordre d'imprimer le projet de loi pour étendre au fer en barres et en gueuses la permission d'importer certains articles. 24
- Documents relatifs à l'administration de la justice, avec rapport du comité et ses délibérations au long. 26 à 52
- Procès-verbal du 2 mars. Rapport du comité sur la culture du chanvre, etc. 52 à 57
- Rapport du comité sur les réclamations de Christie, avec délibérations. 57 à 64
- Procès-verbal du 1er avril. Rapport sur l'état des archives publiques. 65 à 195
- Rapport des députés de Montréal, concernant les circonscriptions judiciaires de L'Assomption et de Varennes, quant à leur ressort, avec correspondance. 195 à 221
- Pétition (en français) de l'île Jésus, demandant l'établissement d'une circonscription judiciaire, et portant la signature de Chatellier, notaire. 221 à 224
- Ordre de délivrer des lettres patentes. 221 à 224
- Pétition de Fraser et Young demandant le remboursement des droits qu'ils ont payés sur du rhum. 225
- Comité des comptes publics nommé. 225
- Comité chargé d'examiner les transcriptions des procès-verbaux. 225
- Procès-verbaux du 17 mai. "Mémoire" (en français) de l'évêque de Gaspé sur l'état de l'éducation dans la province, avec résolution en ordonnant la publication. (Mgr Bailly de Messein.) 227 à 253
- Rapport final concernant les archives. 254
- Relevés d'amendes, etc. 256
- Comité chargé d'examiner des pièces relatives au domaine du roi. 257
- Comité chargé de s'enquérir de l'état des vivres. 258
- Pétition de Berthier *en haut*, demandant l'établissement d'une circonscription judiciaire; renvoyée à un comité. 260
- Procès-verbaux relatifs aux terres incultes de la Couronne. Deux listes—marquées A et B—des personnes ayant pris part à la défense du blockhaus de Saint-Jean et autres à l'affaire de Bennington, auxquels des terres ont été concédées en récompense de leurs services. 263, 265
- Procès-verbal du 9 novembre 1789. Rapport du comité des Terres concernant l'étendue de territoire achetée des Sauvages dans le township d'Edwardsburg. 267 à 272
- Ordonné que le comité pourra délivrer des certificats pour l'occupation de lots et parcs dans la ville projetée d'Edwardsburg. 272
- Ordre d'assigner 500 acres de terre à Francis Verneuil de Lorimier, et autant à G. de Lorimier. 272
- Ordre de concéder 4 acres de terre propres à l'emplacement d'un moulin, dans la ville projetée d'Edwardsburg, au major Peter Drummond, au capitaine W. Fraser, à Thomas Fraser et à Hugh Munro, conjointement. 273
- Résolution portant qu'il sera tenu un registre de tous les loyalistes, afin que leur postérité puisse être distinguée des futurs colons, et que l'on puisse donner des terres non seulement à leurs fils mais aussi à leurs filles. 273

1790.

Rapport sur les terres incultes en arrière de la Seigneurie de Bellechasse. Page 275

Prétention de MM. Curotte à la Grande Ile, vis-à-vis de Cataracoui; renvoyé à un comité. 279

Procès-verbal du 24 décembre 1789. Journal et rapport du comité des Terres sur un renvoi des listes des terres concédées dans les circonscriptions de Luneburg et de Mecklenburg, dont rapport a été fait par le bureau de l'arpenteur général. 280

Procès-verbal du 20 janvier 1790. Continuation du journal et rapport du comité des Terres, signalant des discordances entre les listes et les arpentages, ce qui pourrait amener de la confusion. 284

Liste des concessions de terre dans le township de Lancaster, première concession. 295

Deuxième concession. 296

(Les deux listes citent les noms des concessionnaires.)

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL ET CORRESPONDANCE DIVERSE—1790.

Q. 45—2.

1790.
20 janvier.
Québec.

Continuation du journal et rapport du comité des Terres. Liste de concessionnaires, troisième concession de Lancaster. Page 297

Table des listes de terres concédées dans Lancaster, avec les noms des concessionnaires par ordre alphabétique, et indication des concessions dans lesquelles se trouvent leurs terres, ainsi que du nombre d'acres assigné à chacun d'eux. 298

Continuation du journal, avec rapports des bureaux des terres, correspondance, règlements, etc., et aussi listes, à savoir :—

N° 1. Noms des officiers réformés des corps provinciaux, qui se sont adressés au bureau des Terres de Mecklenburg, du 17 juin au 9 septembre 1789, pour obtenir des concessions. 367

N° 2. Liste des anciens colons qui se sont adressés au même bureau, pendant la même période, pour obtenir des terres de famille et des primes supplémentaires. 369

N° 3. Liste des personnes des Etats américains et d'ailleurs admises par le même bureau pendant la même période. 371

N° 4. Listes des terres concédées par autorité du même bureau, entre le 1er octobre 1788 et le 23 septembre 1789. 372

(Les noms des concessionnaires sont cités. Le journal va jusqu'à la page 382.)

21 janvier, au
17 mai,
Québec.

Procès-verbaux des délibérations du Conseil au sujet des terres incultes de la Couronne. Rapport du comité des Terres sur des pétitions et autres papiers transmis par le bureau des terres de Montréal. (La liste des pétitionnaires est à la page 388.) Les pétitions seront renvoyées au bureau des terres de Luneburg pour qu'il s'en occupe. 383 à 390

Rapport du même comité sur des pétitions du township de Hamilton, Baie des Chaleurs, district de Gaspé. (Pétition avec les signatures à la page 395.) (Liste des habitants qui n'ont pas encore reçu de titres des terres sur lesquelles ils sont établis depuis 1762, avec le nombre d'acres défrichées, 399.) Pétitions renvoyées au bureau des Terres pour le district de Gaspé. 383-402

Ordre de préparer une carte et un rapport des paroisses, concessions et terrains occupés dans la province. 402

Rapport de l'arpenteur général et autres affaires renvoyés au comité. 404 à 406

1790.

Rapport du comité sur la demande de James Johnson et John Purss, relativement au quai du roi, avec témoignages et plan. (Le plan est à la page 413a.) Page 407 à 413

Rapport sur la pétition de John Doty demandant 2,000 acres de terre. 414

Rapport sur l'examen des listes du bureau des Terres, telles que corrigées dans le bureau de l'arpenteur général. 417 à 427

Rapport concernant la ville de Cornwall, autrefois New-Johnstown. Afin de remédier à certains inconvénients on propose: 1. Que les lots de ville actuels, de 6 acres 1 rod et 20 perches, soient divisés en 6 parties égales, centenant 1 acre et 10 perches chacune. 2. Que toutes les personnes ayant actuellement plus ou moins de terre que cette quantité en auront de retranché ou d'ajouté suivant ce type, avec cette restriction que personne ne sera forcé d'abandonner sa possession avant d'avoir été payé de ses travaux. 428

Rapport sur le différend entre le colonel Gray et M. Empy. 431 et 434
Observations sur New-Johnstown. 436

Liste des colons qui ont de "grands morceaux de terre entourés de clôtures dans le cœur de la ville, dont les rues passent dans ces enclos." 439

Les noms cités sont:—

	Acres.
Joel Stone, environ.....	40
Jacob Rambourg.....	9
M. J. Swan.....	12
Révérend M. Brian.....	3
Madame Bruce.....	12
Messieurs McDonell.....	12
Jos. et les héritiers de Dan. Robertson.....	5
Le lieutenant-colonel Gray a une partie de la Pointe Maligne primitivement destinée à servir de commune pour la ville; il prétend à.....	40

Ordres relatifs à la manière de faire les arpentages. 442

Concernant certaines prairies dans le township de Carlton, Gaspé, avec témoignages. 445 à 454

Rapport sur les concessions du côté sud de la rivière des Outaouais. 455

Rapport sur les pétitions de Thomas et Terence Smith et de Joseph White, demandant l'île du Grenadier. 456

Angus Mackintosh au major Murray. Nouvelle, apportée par un chef Taway, qu'un parti d'hommes, près de Cahihago, avait enjoint aux fabricants anglais de se retirer; qu'en cas de résistance ordre était donné de les piller et même de les mettre à mort. 485

Extrait du journal de McKee, portant qu'un officier américain, à la tête d'un parti, était à ouvrir une route à travers le pays jusqu'à Cayahaga, et avait dit aux Sauvages qu'ils allaient être enfin obligés de chasser les Anglais de force. 486

Le major Murray à Dorchester. Concernant Debon; son arrivée; le compte qu'il rend lui-même. Précautions prises pour l'empêcher de faire le mal. Son message aux Sakis, que les Pottawatomis doivent envoyer, etc. 487

Debon (en français). Note de la route qu'il entend suivre de Détroit à Québec. Le seul but de son voyage est de satisfaire sa curiosité. Daté à Détroit, le 8 avril. 490

Extrait d'une lettre du lieutenant-colonel Harris, commandant des postes d'en haut, datée à Niagara le 16 mai, concernant Debon. 491

16 février,
Détroit.

10 mars,
Détroit.

5 mai,
Détroit.

1790.
5 mai,
Détroit.

A. Mckee à sir John Johnson. Est de retour d'une tournée faite dans le but de rassembler les Sauvages du côté sud du lac, au sujet des terres qu'on veut acheter d'eux ; ils sont disposés à se rendre aux désirs du gouvernement. A dépêché des courriers pour réunir les Sauvages dans ce voisinage. Craint qu'il ne soit difficile de s'entendre avec eux au sujet des terres de la rivière aux Canards. Il ne serait pas de bonne politique de forcer les Sauvages à s'en aller de là. Espère que le gouverneur se rendra à ses désirs (de Mckee). Est affligé de voir que les Sauvages ont commis des déprédations sur l'Ohio ; ce sont en grande partie des Sauvages du sud, parmi lesquels il y a des Shawanese et des Miamis. Le mal est si grand qu'il ne serait pas surprenant qu'on envoyât des troupes dans leur pays, bien que St. Clair y soit allé pour accommoder l'affaire ; pour les raisons énoncées, il est douteux qu'il puisse réussir. St. Clair va au poste Vincent, où une assemblée générale est convoquée ; les copies imprimées du traité de Muskingum causent de l'irritation. Un gentleman français, du nom de Debon, a traversé le pays des Sauvages ; mais on ne sait pas encore ce qu'il y est venu faire. Page 480

18 mai,
Niagara.

Debon à Dorchester. Ne connaissant pas les lois coloniales, il avait résolu de retourner en Europe par le Canada, afin de ne pas repasser par la Nouvelle-Orléans, et de voir la province et les chutes de Niagara. Relate son voyage depuis les Illinois qu'il a quittés le 22 février ; a été arrêté à Détroit et envoyé au Fort Erié en route pour Niagara, mais on ne veut pas lui permettre d'aller là avant d'avoir reçu des ordres de lui (Dorchester). Prie Sa Seigneurie d'ordonner qu'on le conduise à Montréal, d'où il ira aux Etats-Unis ; ou à Québec, selon qu'ordonné. Lord Fitzgerald hospitalièrement reçu par Don Perry aux Illinois. 492

20 mai,
Québec.

"Mémoire" (en français) de Mgr Hubert, évêque de Québec, à lord Dorchester, concernant le petit nombre de prêtres ; causes et remèdes. 461

5 juin,
Québec.

Rapport du comité du Conseil sur les plaintes portées par les marchands et trafiquants de Michillimakinak contre Dease et Ainse, contenant un résumé des explications données par Dease et Ainse en réponse à ses plaintes. (Envoyé par Dorchester, avec sa lettre du 21 juin, n° 36). 499

7 juin,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 34). Envoie copie de la lettre de l'évêque Hubert, refusant l'offre de quelques prêtres que se soit d'Europe. Il lui a été dit qu'on insisterait probablement encore sur l'objection à recevoir des ecclésiastiques venant de la Maison de Bourbon. Envoie déclarations par écrit de deux jeunes français récemment arrivés, relativement à leur caractère et au but qu'ils poursuivent en venant dans ce pays. Il paraît que le supérieur du séminaire songe à les employer là, mais il a été représenté à l'évêque Hubert que ce serait éluder la défense expresse de faire venir des ecclésiastiques des Etats de la Maison de Bourbon. L'évêque a répondu que le séminaire n'avait pas une pareille intention ; ce n'est qu'un bavardage de la ville qu'il croit juste de signaler. 459

Suivent les déclarations (en français)—dont il est question dans la lettre—de Jean Thomas Edouard Pierron de Mondésir et de Jean-Baptiste Roussel, toutes deux en date du 18 mai 1790. 473—475

7 juin,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 35). Nouvelles des postes d'en haut. Le mal fait par les Sauvages sur l'Ohio est si considérable qu'on peut s'attendre à une expédition pour y mettre fin, bien que le gouverneur St. Clair s'efforce d'organiser une autre assemblée générale pour régler paisiblement les différends. Les sollicitations des Espagnols pour faire venir ces Sauvages de leur côté du Mississipi se continuent, de même que les Etats-Unis s'efforcent toujours de pousser la colonisation jusqu'au lac Erié. Concernant Debon, sujet français, et ses desseins dans l'intérêt de la France. A ordonné de l'envoyer de Niagara aux Etats-Unis. 477

1790. Liste des documents inclus. (Les lettres des 16 février, 10 mars, 8 avril, et 5, 16 et 18 mai 1790 sont inscrites à leurs dates respectives.)
Page 479
- 7 juin, Québec. Dorchester à Grenville. Continuation de la clef de certaines communications. 495
Clef. 496
10. M. Paterson, membre du Sénat.
11. M. McCormick, marchand, de New-York.
12. M. Jay, juge en chef.
13. M. Telfair, marchand, d'Angleterre.
14. M. Scott, membre de la Chambre des Représentants, des comtés de Pensylvanie, à l'ouest des Apalaches.
15. M. Ogden, du New-Jersey.
16. M. Taylor, shérif du comté de Clinton, dans l'Etat de New-York.
- 21 juin, Québec. Dorchester à Grenville (n° 36). Envoie rapport du comité du Conseil sur la conduite de Dease et Ainsie, surintendants des affaires indiennes. Le surintendant général va dans l'ouest prendre des renseignements sur la gestion du département, l'état des Sauvages, etc. Il lui a été fourni une copie du rapport, afin qu'il puisse s'enquérir au sujet des renseignements que veut le comité. 497
- 21 juin, Québec. Le même au même (n° 37). Remontrances envoyées aux Sauvages de l'Ohio, au sujet de leur cruauté envers les prisonniers. Huit prisonniers évadés qui sont venus à Détroit ont été renvoyés à leurs amis, dans les Etats-Unis, après avoir été pourvus de vivres. 504
- 21 juin, Québec. Le même au même (n° 38). Encore au sujet d'actes contrefaits de nationalité britannique coloniale, et de fausses lettres de mer méditerranéennes. Il a été obtenu des renseignements d'Azariah Pritchard, capitaine réformé du corps de Rogers; mais on le soupçonne d'être lui-même impliqué dans ces fraudes. La saisie de la goélette *Fox* pourra conduire à un dévoilement de la conduite de Pritchard. 505
- Lettre du lieutenant-gouverneur Cox, accompagnée d'une déposition concernant la manière d'obtenir des actes de nationalité contrefaits, datée à New-Carlisle le 3 juin. 506
- Déposition de John Meyers portant qu'Azariah Pritchard a vendu, pour \$15, un acte de nationalité contrefait à la goélette américaine *Lively*. 507
- Certificat de Samuel Moss et de Warren Cooke, de Boston, Mass., portant qu'ils ont acheté de Pritchard, pour la somme de \$15, un acte contrefait de nationalité pour leur goélette *Dove*. 509
- 7 juillet, Québec. Dorchester à Grenville (39). Renoncera à l'idée de retourner en Europe cette année si sa présence est nécessaire à Québec. A décrit la condition des postes et le mauvais état de la milice dans le bas de la province. Ses efforts pour préparer l'esprit de la population à l'organisation de la milice, seul moyen de pouvoir à la sécurité du pays, et encore faudrait-il qu'elle fût bien appuyée. Major Beckwith envoyé à New-York; muni d'instructions l'autorisant à parler des questions publiques; valeur de ses services. Toutefois, ses courtes visites aux Etats-Unis ne lui permettent pas de suivre la chaîne des événements, ni les différents changements auxquels ce gouvernement est encore exposé. 516
- Instructions au major Beckwith, en date du 27 juin, de travailler au maintien de bonnes relations entre les deux pays, et d'attirer l'attention sur les prétentions de l'Espagne, qu'affectent le monde entier, y compris les Etats-Unis. 518-521
- 7 juillet, Québec. Dorchester à Grenville (n° 40). Envoie situation du Conseil de Québec. N'a pas été informé de celle des Conseils de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, mais transmettra le renseignement lorsqu'il l'aura reçu.
- Liste des conseillers de Québec le 7 juillet. 526

1790. 7 juillet, Québec.	Dorchester à Grenville (à part). Dépêches reçues.	Page 527
20 juillet, Québec.	Le même au même (n° 41). Envoie liste des navires américains pourvus de lettres de mer contrefaites. Celui qui donne ce renseignement est lui-même soupçonné d'être pour quelque chose dans ce commerce illicite.	529
	Suit la liste, qui n'est pas signée.	530
21 juillet, Québec.	Dorchester à Grenville (n° 42). Envoie listes des navires déclarés à l'arrivée et acquittés en douane.	531
21 juillet, Québec.	Le même au même (n° 43). Expose la sagesse de laisser les produits de l'Amérique, de quelque espèce que ce soit, venir à Québec ou à Montréal par terre ou par la navigation intérieure, pour être exportés sous l'empire des mêmes règlements que les produits de la province; le profit que la province retire du passage des produits par le pays, et ce que la Grande-Bretagne y gagne par l'augmentation de son commerce de transport. Il pourrait être à propos de ne pas livrer ces avantages d'un seul coup, mais de laisser au gouverneur la faculté de les offrir. Tout en n'encourageant pas les Américains à s'établir au sud des lacs et du fleuve Saint-Laurent, ni ne s'opposant à ce qu'ils le fassent, il faudrait surveiller leurs progrès et prendre des moyens pour que tous les établissements (du côté canadien) soient faits avec justice, modération et libéralité, et pour qu'il soit fait alliance avec les Américains aussitôt que toutes choses seront mûries; toutefois, leur propre intérêt seul peut donner de la durée à leurs engagements.	532
26 juillet, Québec.	Dorchester à Grenville (n° 44). Arrivée d'un parti de Cris et de Cherokis accompagné d'un M. Bowles, qui a exercé un commandement dans les loyalistes du Maryland. Le parti était allé aux Lucayes, en route pour l'Angleterre, mais lord Dunmore lui a conseillé de venir au Canada prendre des renseignements et des instructions. Il demande aussi de l'aide pour continuer son ouvrage. Pensant que leur présence à Londres pourrait causer quelque embarras, il a conseillé à ces Sauvages de laisser leurs adresses pour qu'il les transmette et leur envoie la réponse du roi. Comme cela ne leur allait pas, il a cru mieux de les laisser faire à leur guise; dans le cas d'une guerre avec l'Espagne, on pourrait tirer parti de leur ligue. Leur attachement pendant la guerre; leur mécontentement contre l'Espagne. Leur principal objet paraît être d'obtenir des armes et de se mettre sous la protection de l'Angleterre. Leur ressentiment contre les Etats pourrait être apaisé par un plus généreux traitement sous la protection du roi.	535
	Les documents inclus (au nombre de 9) consistent en—	
	Deux lettres de Bowles, en date des 7 et 14 juillet, expliquant l'objet de la mission.	539-543
	Réponse de Dorchester, sans date.	545
	Lettre de Bowles, 16 juillet.	548
	Adresse des chefs de la nation crise au roi, délibérée dans un conseil tenu le 7 mai 1789.	551
	Adresse des rois et chefs de la nation cherokee au roi, délibérée en un conseil tenu le 6 mai 1789 sur les bords de la rivière Chattahooche, près du village de Cometah.	557
	Conseil donné au parti par lord Dorchester.	562
	Lettre de Bowles, en date du 23 juillet, disant que le parti ne peut laisser le message pour qu'il soit transmis, et demandant que le parti soit envoyé à sa destination.	564
	Réponse de Dorchester (sans date), portant qu'il ne peut intervenir davantage ou aller plus loin.	567
4 août, Whitehall.	Grenville à Dorchester (n° 29). Dépêches reçues. Déploire les déprédations que les Sauvages ont commises sur l'Ohio et près de Détroit.	

1790. Complications qui pourraient s'en suivre si les Etats-Unis envoyaient des troupes contre eux. Espère que les efforts de Butler et les messages de remontrance auront pour effet de contenir les Sauvages. Son retour probable (de Dorchester) fait qu'il est inutile de débattre par lettre ce qui touche au département des affaires des Sauvages. Page 510
- 4 août, Grenville à Dorchester (n° 30). Avait reçu avis que l'évêque de Québec Whitehall. refusait d'être fourni de prêtres sous l'empire des restrictions projetées, et que la situation du séminaire justifie l'attente qu'il pourra pourvoir au service de la religion catholique romaine en Canada. Le parti qu'il (Dorchester) a pris de faire savoir que l'on continuerait à insister sur l'objection qu'il y a à admettre des prêtres venant des Etats de la Maison de Bourbon, est approuvé, comme on l'approuve aussi d'avoir empêché l'admission des deux jeunes Français au séminaire. 512
- 4 août, Le même au même (n° 31). Clarke nommé lieutenant-gouverneur de Whitehall. Québec; il partira par le paquebot qui doit porter la présente lettre. Il (Dorchester) pourra s'en revenir dès que Clark sera rendu, mais espère que Sa Seigneurie ne se prévaudrait pas de cette permission si les circonstances paraissent exiger qu'elle restât à Québec. 514
- 1er septembre, Grenville à Dorchester (n° 32). Les dépositions transmises sont de Whitehall. nature à faire soupçonner fortement Azariah Pritchard d'avoir été pour quelque chose dans la contrefaçon des actes de nationalité. Faire connaître immédiatement le résultat des procédures dans la cause du *Fox*, afin qu'on puisse décider quelle mesure prendre pour déjouer de pareils stratagèmes. 528
- 5 septembre, Le même au même (n° 33). Transmet rapport des Lords du Commerce Whitehall. approuvant l'envoi de 2,000 boisseaux de graine de chanvre, et une douzaine de série d'échantillons de chanvre russe. Ils recommandent aussi qu'il soit envoyé de la Russie, de la Pologne et de la Livonie, des personnes au fait de la culture et de la préparation du chanvre. On a écrit aux consuls dans ces pays afin qu'ils choisissent des gens intelligents. Tirer des lettres de change sur la Trésorerie pour le paiement des primes d'encouragement de la culture du lin et du chanvre. 568
- Rapport des Lords de la Trésorerie au sujet de la culture du lin et du chanvre. 571
- 5 octobre, Grenville à Dorchester (n° 34). A reçu des communications de Whitehall. Beckwith depuis qu'il est retourné à New-York. Approuve sa ligne de conduite vis-à-vis de Bowles et des Sauvages qu'il accompagne; ceux-ci ne sont pas encore arrivés. 579

LETRES DE LORD DORCHESTER À M. GRENVILLE—1790.

Q. 46-1.

1790. Dorchester à Grenville (n° 45). Reçu dépêches, auxquelles il espère 25 septembre, répondre vers la fin de la navigation, en même temps qu'il enverra les Québec. documents relatifs aux biens des Jésuites. Page 1
- 25 septembre, Le même au même (n° 46). Raisons pour lesquelles il a proposé Québec. d'étendre les privilèges de naturalisation aux aubains; avantage que cette province retirerait de cette mesure. Examen des clauses nécessaires et du pouvoir qui devrait être conféré aux législatures provinciales pour délibérer à ce sujet. Question de la transformation de la tenure des terres en franc et commun soccage renvoyée à un comité; il ne voit, pour le moment, aucun mode pratique de changement instantané et universel. Le bon effet que cela aurait si la Couronne donnait l'exemple dans la seigneurie de Sorel, les terres des Jésuites et autres territoires

1790.

du domaine du roi. Dans tous les cas cette mesure affranchirait la population de la perpétuation de fardeaux. A envoyé l'article projeté au lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick pour qu'il l'examine et fasse ses observations sur les circonstances locales. Page 2

Renvoi de la question de la tenure à un comité du Conseil. 6

25 septembre
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 47). La perspective d'une guerre avec l'Espagne a paru une bonne occasion de faire appel à chacune des provinces afin que les troupes pussent être unies pour la défense générale. Ordre général concernant la milice publié pour cette province, et envoyé à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick pour qu'on y réfléchisse. Les corps formés pour la milice sont le seul renfort qu'on puisse avoir en cas d'urgence subite. Un certain nombre d'hommes toujours enrégimentés, une moitié ou un tiers licencié tous les ans et remplacé par d'autres, voilà le moyen de ressusciter des habitudes de service militaire et de faire revivre un esprit de défense nationale. Circonspection nécessaire pour préparer à l'enrégimentement. La sagesse de compter sur la population pour sa propre défense. Avantage de la présence d'un corps respectable près de la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse, et importance d'achever la route du Nouveau-Brunswick, afin que ces deux provinces puissent se secourir mutuellement. Se propose de faire revenir, l'été prochain, les compagnies de l'île de Saint-Jean et du Cap-Breton. 8

Ordres généraux pour la milice de la province de Québec (en anglais.) 12

En français. 15

Dorchester à Grenville (n° 48). Envoie certaines communications, suite de celles contenues dans la lettre n° 27 du 27 mai dernier. 18

Les communications qui suivent sont marquées : probablement 7. Le gouvernement des Etats-Unis est entièrement disposé à s'entendre parfaitement avec la Grande-Bretagne. Il est difficile dans le moment actuel d'en dire long d'une alliance, mais les Etats-Unis ne sont aucunement liés à l'Espagne et sont prêts à étudier la question. Tous les discours prononcés dans le pays sauvage et tendant à provoquer des hostilités contre les postes ne sont pas autorisés. Toutes les négociations devront se poursuivre au siège du gouvernement dans les Etats-Unis. 19

Probablement 1. Madison ne néglige rien pour faire adopter son plan des droits différentiels ; le comité a accueilli la chose froidement. Il n'est pas certain que le Sénat s'en occupe pendant la présente session. Jefferson est un républicain déclaré et tout dévoué aux intérêts de la France. Les défenseurs des droits différentiels gagnent du terrain par suite de la mise en vigueur pour la Grande-Bretagne des lois concernant la navigation. Le véritable objet de ces derniers, cependant, c'est de passer le commerce des Etats à la France. C'est malheureux que Jefferson occupe sa charge actuelle, car on ne peut se fier à lui ; Jay a plus de libéralité, de même qu'Hamilton et le général Knox. La grande réputation de Hamilton. On croit que Jefferson est en grande faveur auprès du président, il en est à espérer qu'aucune influence ne pourra engager Washington à négliger les véritables intérêts du pays, quelles que soient ses prédilections particulières. Les véritables intérêts sont d'observer la stricte neutralité. 21

Probablement 11. Le malaise causé par l'explication récemment donnée par le commissaire des douanes relativement aux actes de commerce. Effets préjudiciables de cette explication sur le commerce d'Amérique. 23

Probablement 14. Les désordres en France ne sont pas encore apaisés apparemment. L'intérêt porté aux terres du territoire de l'ouest, une partie située sur le bord le plus reculé de l'Ohio est à se coloniser par les émigrants de France. Le gouvernement français a fait tout ce qu'il a pu

1790.

pour arrêter cette immigration et fait voir les dangers auxquels on était exposé à cause des Sauvages, mais le président a promis de protéger ces colons. Il y a aussi, sur le Mississipi, vis-à-vis les postes espagnols de Saint-Louis, un district considérable que les Espagnols jalouent de posséder. L'idée du commerce de la Grande-Bretagne avec l'Espagne cause une sùre impression et la question de la possession de la Nouvelle-Orléans par la Grande-Bretagne intéresse fortement les Américains. La navigation, le commerce et les pêcheries d'au delà du Cap Horn sont importants; le démembrement de la monarchie espagnole et l'ouverture du commerce de l'Amérique du sud semblent précipiter un événement considéré jusqu'ici éloigné. Le général Knox serait désireux de favoriser l'amitié nationale et serait l'homme qu'il faudrait pour commander les troupes et dégager les postes espagnols sur le Mississipi pendant que les Anglais attaqueraient la Nouvelle-Orléans. Cela fait, une armée américaine pourrait être conduite dans l'Amérique espagnole; il y a maintenant près de 300,000 âmes (américaines) au delà des montagnes Alleghanies. Autre examen de la question espagnole. Page 24

25 septembre,
Québec.

Probablement 7. Avis sur la manière de conduire les négociations. 31
Dorchester à Grenville (n° 49). Envoie la suite des communications. 34

Conversation avec probablement 7, au sujet de la nomination d'un ministre à Londres; affaires indiennes; arrivée des Sauvages du Creek à Halifax, envoyés à Québec, etc. 35

Probablement 17. On s'attend à l'arrivée aux Etats de lord Dorchester en route pour l'Europe. Le système du gouvernement des Etats est copié autant que les circonstances l'ont permis de celui de la Grande-Bretagne. Il (17) prévoit avec plaisir que l'on réglerait toutes les difficultés et que les deux pays seront bientôt liés par des traités. L'avantage que l'on retirera des marchés de la Grande-Bretagne. Désire qu'on adoucesse les lois sur la navigation, l'importance de la chose pour les Etats. 40

Probablement 1. La dernière session a rabaisé le Congrès dans l'opinion publique pour les raisons mentionnées. La conduite des délégués du Connecticut a été uniforme et rationnelle; les mesures qu'ils ont proposées. La question du siège du gouvernement; ce sera Philadelphie probablement; ce n'est pas probable qu'on le fixe plus au sud. Question d'un successeur au président si quelque accident lui arrivait; Jay lui succédera plus probablement qu'Adams. Le bill de Madison au sujet des droits différentiels ne peut être présenté cette session. Réputation des membres du sénat qui sont en faveur de ce bill et leurs raisons. 42

18. Doute s'il y aura la guerre entre la Grande-Bretagne et l'Espagne. Conversation à ce sujet entre 18 et 14. 46

18 et 19. Au sujet des affaires indiennes; traités, etc. 48-54

(Une note porte ce qui suit: "19 est nommé général de brigade au service des États-Unis. Il portait l'uniforme lorsque le président a signé le traité et il a des appointements annuels de douze ou quinze cents dollars.")—20. Propose d'établir une colonie au confluent du Mississipi et du Missouri ou dans le voisinage, discute le projet à différents points de vue et assez au long. 59

7. Ajoute qu'une expédition sera envoyée au pays des sauvages mais que cela n'intéresse aucunement les postes. 71

25 septembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 50). Envoie d'autres communications. 73
"Hier soir" (pas de date mentionnée) "21 a fait voile pour Londres, le président l'estime beaucoup, c'est un homme ayant des connaissances, gauche de sa personne et dans ses manières, plein de suffisance et ayant une haute opinion de sa propre importance" "22 fera voile demain

1790.

26 septembre,
Québec.

pour Londres, ce dernier n'est pas un homme de capacité ni dans les affaires politiques ni dans les affaires commerciales, et c'est entendu qu'il ne recevra pas d'appointements." Page 74

Dorchester à Grenville (n° 51). Envoie les procès-verbaux du Conseil au sujet des affaires d'Etat, du 18 mai au 21 juillet. 75

Procès-verbaux. Rapport d'un comité sur les comptes présentés au conseil le 21 juillet, ainsi que détails des délibérations, listes, etc. 76 à 110

Rapport d'un comité au sujet de la pétition de Fraser et Young pour remboursement des droits payés sur le rhum. La pétition a été accordée. 110 à 116

Rapport concernant le relevé des provisions de Davison et Lees, ainsi que délibérations, preuves, correspondances et tableaux. 117 à 155

Rapport sur la pétition pour l'érection d'un circuit et d'une cour de petites causes à Berthier. 156

La pétition (en français). 158

Rapport par le comité du conseil au complet sur la pétition des fabricants de farine. Rapport au long avec d'autres documents. Le rapport en comité privé a trait en général au commerce et examine les questions suivantes: 1. Le commerce et la navigation de l'Empire y gagneront-ils ou perdront-ils par les changements demandés dans la pétition? 2. Quels en seront les effets, si ces changements sont permis, sur les intérêts généraux de la province? 3. Jusqu'à quel point seront-ils à l'avantage des planteurs des Antilles? 4. Quelle diminution en résultera-t-il pour le revenu de la province, prélevé en vertu du 14e de Sa Majesté, ch. 88? 5. Comment le déficit sera comblé et en vertu de quelle autorité?

Les réponses à ces questions sont données en détail et contiennent des extraits des instructions de 1783, renoncent au droit de taxation, compte, tableaux des droits perçus, et autres documents, délibérations et correspondance. 160 à 281

LETRES DE LORD DORCHESTER À M. GRENVILLE—1790.

Q. 46-2.

(Les documents qui suivent au sujet des affaires indiennes, de la page 395 à la page 543, étaient contenus dans la lettre de Dorchester du 17 octobre.)

1789.
29 décembre,
Michillimakinak.

Le capitaine J. Parr (60e) à LeMaistre. Rapporte l'enquête faite sur les plaintes des sauvages qu'il leur était donné du mauvais rhum. Il a découvert que les gardes-magasins se livrent à des pratiques irrégulières, ce qui devrait être empêché. Page 427

1790.
21 janvier,
Québec.

Dorchester à sir John Johnson. Les mécontentements qui se manifestent parmi les Sauvages semblent extraordinaires à tous ceux qui connaissent les bienveillantes dispositions à leur égard. Cet esprit doit animer tous les serviteurs du roi, mais il semble qu'avant d'arriver aux Sauvages il est merveilleusement changé. Les actes de bienveillance n'attirent pas ordinairement du mécontentement, et les Sauvages ne manquent certainement pas de gratitude. Après la dépense que l'on a faite pour pourvoir aux besoins des Sauvages il doit y avoir quelque raison qui produise un effet si peu naturel. Attire l'attention sur la violation des droits d'hospitalité à l'égard de quelques sauvages amis demeurant au loin, contrairement aux règlements à ce sujet, ainsi que sur le refus d'approvisionner les Six Nations à Niagara en l'absence du surintendant, absence qui doit être expliquée. Demande aussi une explication au

1790.

sujet des manques d'égards dont Joseph Brant et David ont eu à se plaindre pendant qu'ils étaient à Niagara. Désire avoir son aide (de sir John) pour s'enquérir des abus et les faire disparaître. Il n'y a pas eu de changement dans les règlements, ni de diminution dans la libéralité du roi. Attire l'attention sur les abus au sujet des approvisionnements des Sauvages ainsi que sur les règlements établis pour les empêcher. Si Butler désire encore quitter le service il devrait le dire, parce qu'il faut la présence constante d'une personne convenable au poste. Personne ne doit pouvoir s'absenter sans permission. Lorsque le surintendant de Niagara s'absente, un autre fonctionnaire doit le remplacer et il doit être fait rapport de l'absence. Les positions données à Butler et à ses parents devraient le satisfaire, et le simple rapport qu'il a acquis des étendues considérables de terres devrait piquer son honneur et lui faire éviter la moindre apparence de tiédeur ou de négligence. L'allocation à David (le sauvage Mohawk) devra être portée de £30 à £45 par année. Page 395

27 janvier,
Michilima-
kinak.

C. Gauthier à sir John Johnson (en français). Concernant l'accusation portée par les Sauvages de leur fournir du mauvais rhum, et se plaignant de la restriction apportée à la fourniture de la houille, etc. 429

28 janvier,
Montréal.

Sir John Johnson à Dorchester. A transmis des extraits de la lettre de Sa Seigneurie (en date du 21 janvier) aux postes d'en haut. Son étonnement des mécontentements des Sauvages; les efforts qu'il a faits pour leur inspirer des sentiments de gratitude; regrette qu'il n'ait pas mis par écrit quelques-unes de leurs déclarations de reconnaissance. L'ouvrage fait par des émissaires pour les aliéner. Ne peut comprendre pourquoi on a ainsi traité les Sauvages du Sud à Niagara; explique la cause de l'absence de l'agent et donne les raisons du mécontentement de Joseph et de David. La cause des dissensions parmi les Mohawks. N'a pas entendu parler du prêt et remboursement des marchandises marquées de la marque du roi; la vente de ces marchandises à un magasin particulier ne peut être expliqué que par le fait que les Sauvages les ont rendues au propriétaire, et cela n'a pu se faire que lorsqu'ils ont reçu une quantité considérable de marchandises pour les indemniser de leurs pertes pendant la guerre, cependant cela montre la nécessité de mettre les règlements en vigueur. N'a jamais entendu dire à Butler qu'il désirait quitter le service, mais on lui rapporte qu'il a dit la chose dernièrement. Est heureux que la pension de David soit augmentée. Envoie une lettre de McKee. 404

2 mars,
Niagara.

Street et Butler à Butler. Expliquent leurs transactions dans l'échange de marchandises avec les Sauvages, leur prêt de marchandises à Détroit et leur remboursement, etc. 419

3 mars,
Niagara.

Butler à Dorchester. Il a été plus blessé dans ses sentiments qu'en tout autre temps pendant ses quarante années de service. Sa réputation semble avoir été dernièrement le sujet de soupçons et de mépris. Défend sa conduite pendant tout le temps qu'il a amassé une fortune. Désire rester dans le service jusqu'à sa mort.

12 avril,
Québec.

Motz à sir John Johnson. S'assurer si, comme il en est fait rapport des personnes au service du roi et autres possèdent des terres, en dehors des lignes dans le pays d'en haut, et si elles ont des titres venant des Etats ou des sujets des Etats-Unis. Il doit recueillir des renseignements complets et spéciaux sur la matière et les communiquer. 426

15 avril,
Nassau.

David et Aaron Hill à sir John Johnson. Les Six-Nations désirent obtenir le contrat pour les terres sur la Grande-Rivière. Rapport que les Américains se préparent à des hostilités. Demande qu'un arpenteur fasse la délimitation. Un certain nombre des Six-Nations ont l'intention de s'y rendre et demandent des provisions. 438

1790.

2 mai,
Niagara.

Butler à sir John Johnson. A reçu un extrait de la lettre de Dorchester. Il dit pour expliquer les plaintes des Sauvages qu'il ne sait pas qu'il existe du malaise parmi eux; quelques-uns des plus éloignés ont fait la remarque que ce qu'ils ont reçu ne valait pas la peine qu'on vienne le chercher si loin; les Mississaugas se plaignent du retard apporté au paiement des terres qu'on leur a achetées. Les querelles parmi les Mohawks ont eu pour cause des fredaines d'ivrognes et ont été réglées. L'arrivée inattendue des Sauvages de l'Ouest pendant son absence de Niagara; l'officier commandant aurait pu aller pendant l'interprète et le garde-magasin intérimaire pour leur faire distribuer des présents. Il (Butler) avait la permission de s'absenter. Il n'a jamais entendu dire qu'on eut manqué d'égards pour Joseph ou David à Niagara. Explique que les présents destinés aux Sauvages étaient déposés à l'entrepôt de son fils, lequel n'avait aucune communication avec le magasin, qu'il n'y avait pas de place pour le cinquième des effets aux magasins sauvages. Envoie une lettre de Street et Butler expliquant comment il se fait qu'on a vendu à leur magasin des marchandises sauvages portant la marque du roi. Défend sa conduite.

Page 411

18 mai,
Niagara.

Le même à Harris. Au sujet des transactions de terres explique que Oliver, Phelps et Cie ont acheté une étendue considérable des Cinq-Nations en 1788 et en ont offert une partie au même prix à certains habitants de cette place, offre qui a été acceptée. Croyant que cela était irrégulier tous ont remis les terres à l'exception de Street et Barton. Il (Butler) a cependant obtenu de Phelps un contrat de 10,000 acres pour des parents de la Nouvelle-Angleterre et la promesse de 10,000 autres. Les Sauvages ont dernièrement fait présent à sir John Johnson et à lui-même d'une étendue de terre, mais comme sir John l'a refusé il a cru devoir faire la même chose. Son seul objet en acceptant le présent c'était d'en faire profiter ses amis des Etats et le lieutenant-colonel Hunter lui a dit qu'il ne voyait pas qu'il fut inconvenant d'obtenir des terres de Phelps dans ce but.

453

20 mai,
Québec.

Dorchester à sir John Johnson. Les nouvelles envoyées par Butler, le 15 avril, que des hostilités étaient projetées contre Oswégo et Niagara et que les Sauvages désirent connaître les limites des terres à eux données sur la Grande-Rivière paraissent extraordinaires. Il n'est pas désirable que les Sauvages quittent le pays, désire que Butler donne ses raisons pour penser différemment. La description des limites des terres sur la Grande-Rivière doit se trouver en la possession de Butler. Ne peut comprendre les avantages qu'il y aura pour eux de se rendre à la Grande-Rivière, croit que le rapport des attaques projetées contre Oswégo et Niagara a été lancé par ceux qui ont obtenu des concessions de terre dans le pays Sauvage, car il ne peut se convaincre que les Américains aient l'intention de commencer la guerre. On devrait cependant prendre des précautions, car il est évident que l'on a cherché à gagner les Sauvages. Instructions à cet effet. Butler a agi sagement en conseillant aux Cinq-Nations de rassembler tous leur gens pour les empêcher ainsi de se mêler aux Sauvages du Sud.

432

24 mai,
Montréal.

Sir John Johnson à Dorchester. Ne peut croire que Butler avait d'autre raison pour encourager les Six-Nations à se rendre à la Grande-Rivière que celle de les empêcher d'abandonner la partie britannique et de leur donner leur liberté d'action dans un cas de nécessité; mais il n'est pas improbable que ceux qui ont pu obtenir des terres d'eux les encouragent à abandonner leur pays. L'opinion de Dorchester a été communiquée à Butler et Brant a aussi reçu des instructions écrites. Butler et les Six-Nations connaissent l'étendue des terres; la lettre ci-jointe fera voir l'objet des recherches. Prendra les précautions qu'on lui a enjoint de prendre, mais n'appréhende aucun danger de la part de ceux qui font

1790.

des menaces; croit qu'il y a plus lieu de craindre des gens de l'est établis dans le voisinage d'Oswégo et de Niagara. Le bon effet de renforcer Oswégo et de se tenir prêt à armer la milice, en cas d'invasion. Page 435

26 mai,
Niagara.

Le lieutenant-colonel Harris à Le Maistre, Butler lui a montré un croquis d'une étendue de terre à l'est de celles-ci qu'il avait l'intention de prendre. Il (Harris) a exprimé sa désapprobation, mais l'affaire n'en a pas moins marché, et un contrat a été obtenu des Sauvages. Envoie une lettre de Butter (18 mai). Le cas est comme suit:—Une bande de gens désignée sous le nom de Compagnie de Niagara a obtenu des terres aux Etats près de Genesee; il y a 14 parts consistant en 22,000 acres chacune. Les associés sont le lieutenant-colonel Butler, le capitaine Powell, les lieutenants Johnson et Dockstader, Street, Barton (des Etats mais demeurant ici chez Street), Murphy le forgeron; les terres seront occupées sous d'autres noms et le titre de Phelps, Goreham et Cie. Croit que lorsque Street a prétendu aller là pour voir à sa propriété, il avait réellement pour but d'accomplir cette transaction de terres. 145

31 mai,
Québec.

Dorchester à sir John Johnson. Bien qu'il ne pense pas que les Etats-Unis forment de projets hostiles il est cependant nécessaire de se tenir prêt. Oswégo devra être renforcé et l'on préparera des armes pour la milice. Il devra être préparé un état des armes remis aux loyalistes du pays d'en haut et de la quantité additionnelle qui devra être déposée aux postes d'en haut. Lui demande son avis sur l'à-propos d'incorporer un bataillon de milice dans le pays d'en haut. Querelles parmi les Mohawks de la Grande-Rivière; craint que ces choses se renouvellent si d'autres tribus viennent se joindre à eux. 440

17 juin.

Le même au même. Instructions de se rendre à l'ouest de la province pour s'enquérir:

1. De la conduite des fonctionnaires de la division des Sauvages.
2. De la véritable disposition des Sauvages.
3. De la vérité du rapport que des personnes au service du roi obtiennent des contrats de terre en dehors des limites fixées par le traité de paix.
4. Au sujet des prétentions mal fondées aux terres ainsi que des prétendus titres aux terres en deçà de la frontière.
5. En général d'aider dans toutes les questions intéressant la prospérité des colonies de l'ouest.
6. D'acheter les terres des Sauvages au nord du lac Erié jusqu'au lac Huron.
7. Des plaintes des rangers réformés de Caldwell établis près de Détroit en 1784.
8. De donner sur les lieux les ordres nécessaires au sujet de la décision des Sauvages et de faire rapport, à son retour, sur ce qu'il lui a été enjoint d'accomplir ainsi que sur tous les points ayant trait à la sécurité, le confort et le bien-être des loyalistes, l'avancement du service du roi et la prospérité de ses sujets dans cette partie de la province.

Les instructions sous les différents chefs sont détaillées. 442

17 juin,
Québec.

Dorchester à sir John Johnson. Outre les instructions contenues dans la clause 3 il devra s'enquérir des rapports au sujet des transactions de terres des Sauvages dans lesquelles Butler est intéressé, dit-on. 449

21 juin,
Québec.

T. A. Coffin au même. Lord Dorchester croit qu'il est préférable d'attendre qu'il (sir John) soit revenu avant d'examiner la question de la réintégration de Gautier. Sa Seigneurie suggère que l'on nomme des gardes-magasins qui ne seront pas sous le contrôle de l'agent, lequel sera responsable de toutes les marchandises reçues et distribuées. Les officiers du département des Sauvages semblent lutter afin de pouvoir disposer des deniers et des effets publics, selon qu'il leur plaît. L'officier commandant du poste doit être informé de la manière dont on dispose

1790.

- des approvisionnements, et il est nécessaire qu'il l'approuve. Toutes les personnes qui ont le contrôle de deniers publics ou effets sont soumis à l'examen, et c'est inconvenant pour les divisions inférieures du département des Sauvages de s'opposer à la chose. Dans tous les cas il s'est élevé des soupçons de pratiques irrégulières dont ces fonctionnaires seraient intéressés à prouver la fausseté. Page 455
- 21 juillet, Québec. Continuation de A. 46—1 des documents annexés au rapport du comité au sujet de la pétition des fabricants de farine. 283 à 289
- Rapport concernant la manière de disposer des anciennes archives françaises. 290 à 295
- 13 septembre, Lachine. Autres questions renvoyées au comité. 295
- Sir John Johson à Dorchester. Rapport de l'enquête qu'il a faite conformément aux instructions contenues dans la lettre du 17 juin donnant les détails pour chacun des chefs des instructions. Les documents contenant les détails des renseignements recueillis sont ci-joints. 458
- Documents. (a.) Conférence avec les principaux chefs de la confédération huronne, et en présence de plusieurs chefs des Mohawks, des Shawaneses et des Delawares, au village huron, le 15 août. 470
- (b.) Compte rendu fait par William Johnston, l'interprète des Six-Nations à Niagara, des transactions relatives à la vente des terres des Sauvages. 1° Des Six-Nations avec Livingston et Benton au Creek du Bison, le 20 octobre 1787 (p. 479); 2° Retour des guerriers et conférence tenue le 25 novembre au sujet de la vente de terres faites par quelques-uns des jeunes gens, ce que les chefs ont résolu d'opposer (479). Assemblée au Creek du Bison en avril pour considérer le message du gouverneur Clinton, leur demandant d'assister à une assemblée au fort Stanwix et rapport d'opérations ultérieures, transports de terres, etc., en mai et juin (481 à 490). 479 à 490
- (c.) Ralfe Clinch à sir John Johnson, datée de Nassau, le 28 août 1790. Etat relatif à la formation de la Compagnie de Niagara et à l'acquisition de terres par Street et autres des Sauvages. 491
- (d.) Joseph Brant à sir John Johnson, datée de Nassau le 28 août. Concernant l'achat par Phelps de terres des Sauvages. 491
- (e.) Augustus Jones, datée de Nassau le 30 août. Lors du conseil des Sauvages tenu au Creek du Bison en mai 1788, il avait averti Butler qu'un espion surveillait ce qui se passait, et à l'automne de 1788, Butler lui a demandé si Street avait proposé qu'il (Jones) aille faire une exploration à la rivière Genesee. Ce que M. Street a fait ensuite. 498
- (f.) Substance d'une plainte particulière faite par les chefs des Senécas le 24 août (le rapport est en date du 25). Ils se plaignent qu'une personne du nom de Allen, auquel une faveur de leur nation avait transmis des terres en fidéicommiss pour ses enfants, les a aliénées. Ils se plaignent aussi que William Johnston et Timothy Murphy, du département des Sauvages, ont tous deux reçu £100 chacun de Allen pour l'aide qu'ils lui ont donnée au sujet des terres. 500
- (g.) Butler à sir John Johnson, datée de Nassau le 30 août, donnant un état détaillé des transactions concernant les terres des Sauvages depuis 1784, et justifiant sa conduite dans le département des Sauvages. 502
- (h.) McKee à sir John Johnson, datée de Détroit le 25 mai, faisant rapport sur la réserve des Hurons, etc. 512
- (i.) Rapport du conseil tenu à Détroit, le 19 mai, avec les nations des Ottawas, Chippawas, Pottawatamies et des Hurons, le major Murray, du 60me, les fonctionnaires du département des Sauvages et autres. Il y a une liste de ceux qui ont pris part officiellement à ce conseil, outre une note mentionnant la présence des officiers de la milice, des principaux magistrats et d'un certain nombre de citoyens. Les noms des chefs sont

1790.

aussi mentionnés. Le conseil avait à s'occuper de la cession des terres jusqu'à celles cédées par les Mississaugas. Page 516

(k.) McKeé à sir John Johnson, datée de Détroit le 13 juin. Rapport de Sandusky que St. Clair a convoqué un conseil des Sauvages de l'ouest pour faire la paix; qu'en cas de refus on préparait une armée et que les troupes marcheraient par différentes routes pour se réunir au pied des rapides à Miami, d'où elles iraient à Détroit. Le rapport a été confirmé. Il a été conseillé aux Sauvages de rester tranquilles; s'ils étaient forcés de se retirer cela détruirait l'influence du roi. Les chefs des Delawares rapportent que les Espagnols forment des projets hostiles. 523

19 septembre,
Rapides de la
Miami.

Le même au même. Est arrivé le 3 et a attendu l'arrivée des Sauvages et des approvisionnements; ils sont actuellement en route et seront ici dans quelques jours. Envoie un rapport de Sandusky au sujet des mouvements des troupes des Etats-Unis et l'intention de former des colonies ici et aux villages des Miamis, ce qui devra affecter gravement Détroit et détruire le commerce; les Sauvages devront sans doute se retirer en présence d'une arrivée aussi formidable que celle qui se prépare pour ce service. 530

Rapport auquel il est fait allusion plus haut, signé par Obadiah Robins, Nicholas Weatherholt et August F. Weybeck. 532

22 septembre,
Détroit.

Le major Smith, du 5^{me} régiment, à LeMaistre. Fait rapport au sujet des trois hommes qui ont signé le rapport transmis par McKee le 19 septembre (pp. 530-532). Il ajoute des renseignements additionnels sur la manière dont ont été levées les troupes des Etats-Unis et dont elles sont approvisionnées. 538

25 septembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 52). Envoie les procès-verbaux du conseil concernant les terres incultes de la Couronne, du 18 mai au 21 juillet. 297

Procès-verbal, 18 mai. Le rapport, sur la demande de MM. Lorimier, est renvoyé à un comité. 298

Rapport sur la demande de René Amable de Boucherville pour un échange de terres sur le lac Saint-François. Pétition accordée. 298

Rapport du comité des terres. 301

Journal du même. Demandes des loyalistes et autres le 7 mai; les noms, termes des pétitions et recommandations dans chaque cas sont mentionnés au long. 302 à 306

Suite en date du 14 mai. 306 à 313

Ditto le 21. 313 à 321

Suivant deux plans du havre et de la ville de Kingston.

Autre rapport du comité des terres. 322

Suite du journal, en date du 25 juin. Demandes, noms, etc., comme aux dates antérieures. 323 à 331

Réunion spéciale le 28 juin. Rapport sur les cartes de terres préparées dans le bureau de l'arpenteur général. 332 à 339

Autre rapport du comité des terres, à la demande de James Tod, de Montréal, d'un lot riverain sur le Saint-Laurent. 340 à 343

25 septembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 53). Vu la preuve insuffisante contre John Hook *alias* Smith et Rachel Hook *alias* Smith, sur l'accusation d'avoir assassiné John Baldwin, il a remis l'exécution de la sentence et il recommande de gracier John Hook à condition qu'il quitte le pays. Il a libéré pour les raisons mentionnées trois Sauvages accusés de meurtre et emprisonnés depuis le mois d'août 1788. Concernant d'autres criminels que l'on devra élargir ou envoyer en Angleterre pour leur procès, à cause de l'état actuel de la loi. 344

Procédure et preuve lors du procès de John Hook, *alias* Smith, et son épouse, à Johnstown le 3 septembre 1790. 348

Dorchester à Grenville (n° 54). On a informé les Sauvages que le roi était mécontent parce qu'ils ont fait des prisonniers sur l'Ohio. Les

1790.

prisonniers ont été remis, traités avec bienveillance, munis de provisions puis renvoyés au fort Pitt. Les Sauvages ne recevront aucune rançon. Page 377

25 septembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (privée). Avait compris que sir John Johnson devait être le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Il est inconvenant que le surintendant des Sauvages occupe en même temps l'autre charge. Sir John désire un congé. La proposition de le nommer colonel d'un bataillon de milice formé parmi les loyalistes. Sir John est désappointé de n'avoir pas réussi et d'être réformé après ses fidèles services, au moment où la paix est conclue. Il (Dorchester) est la cause du désappointement au sujet de son grade militaire, car il a été peut-être trop circonspect à ce sujet pendant son premier commandement. Le droit de sir John est supérieur à ceux de bon nombre qui ont obtenu des grades plus élevés que lui. Son mécontentement naturel sera partagé probablement par les loyalistes. Recommande de le nommer lieutenant-gouverneur du Haut-Canada et commandant d'un bataillon de milice, et que Simcoe le remplace au poste de surintendant général des affaires indiennes.

25 septembre.
Québec.

Le même au même (privée). Suite d'une clef pour certaines communications. 384

Clef :— 385

17. M. Ames, représentant du Massachusetts, qui, comme orateur, est considéré le rival de M. Madison.

18. M. Richard Henry Lee, sénateur de la Virginie.

19. Le colonel Alexander McGillivray.

20. M. Isaac Sherman, occupant ou ayant occupé sous l'autorité du Congrès la charge d'inspecteur d'une partie du Connecticut et ayant commandé un régiment dans l'armée des Etats-Unis.

21. Le colonel Humphreys, aide de camp du général Washington pendant la guerre et secrétaire de l'ambassade française après la paix, lequel a vécu généralement depuis lors dans la famille du président.

22. M. Knox, le frère du secrétaire de la guerre, nommé consul pour le port de Dublin.

27 septembre,
Québec.

Motz à sir John Johnson. Désapprobation par lord Dorchester d'une expression contenue dans les instructions données à Gauthier du département des Sauvages, pour être communiquées aux Sauvages, laquelle peut être interprétée comme une marque de dispositions hostiles à l'égard des Etats-Unis. Les instructions devront être retirées et il leur en sera substitué d'autres. L'importance de conserver la paix, non seulement parmi les Sauvages eux-mêmes, mais aussi avec les Etats-Unis. Autres remarques sur les instructions. 526

(Dans la lettre de Dorchester du 17 octobre.)

30 septembre,
Lachine.

Sir John Johnson à Motz. Pourquoi il a mis l'expression désapprouvée dans les instructions envoyées à Gauthier. Il les retirera et en substituera d'autres. 529

30 octobre,
Québec.

Documents ayant trait à la poursuite contre Guy Johnson et Taylor et Forsyth, ainsi qu'un état de la procédure dans les cours civiles, signée par Jenkin Williams. 534

17 octobre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 55). A reçu la permission de s'absenter, ce dont il profitera au printemps. 386

17 octobre,
Québec.

Le même au même (n° 56). Observations au sujet du département des Sauvages, le caractère des fonctionnaires, la promotion de Butler du rang d'interprète à sa position actuelle. Les abus dans le département et les moyens pris pour y remédier, mais qui jusqu'ici ont eu peu d'effet. L'honnêteté de sir John Johnson ; la correspondance ci-jointe fait voir la difficulté de soumettre le département à une méthode. 387

Liste de la correspondance annexée. (Les lettres et documents sont classés à leurs dates respectives.) 390

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL, ETC.—1790.

Q. 47—1.

1790.
17 octobre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 57). Envoie les procès-verbaux du Conseil au sujet des affaires d'Etat et concernant les terres incultes de la Couronne, du 22 juillet au 25 août. Page 1

Procès-verbaux en date du 25 août. Rapport sur les biens des Jésuites, en date du 18 mai dernier et du 20 courant, pour être déposé au bureau du Conseil ; des copies de ce rapport et d'autres documents seront préparées et transmises ; ces documents seront communiqués à tous ceux qui se croiront intéressés à les connaître et il en sera délivré des copies à tous ceux qui désireront les avoir, mais cela à leur propres frais. Il devra être fait rapport de toutes les représentations à lord Dorchester, et avis qu'elles seront entendues en sera donné à chacun des commissaires, à l'agent de lord Amherst à M. Hubert, et à tout autre qui pourra sembler être concerné. 2

Rapport concernant les incursions dans la province située au sud du Saint-Laurent et sa condition. Les délibérations du comité sont rapportées au long sous la forme d'un journal. 3 à 25

Rapport sur le droit de Pownall d'avoir la garde des archives françaises du district des Trois-Rivières. 25 à 33

Rapport concernant le circuit à La Prairie. (La question des limites.) 33 à 38

Concernant la vente des provisions envoyées par le gouvernement. 38 à 41

Concernant l'enlèvement de l'embargo établi par l'ordonnance, chap. 9, de la dernière session, sur les articles y mentionnés. Pétitions, correspondance, etc., au long. Il a été résolu d'ouvrir le port. 41 à 45

Concernant les amendements à l'ordonnance sur la milice. 45

Procès-verbaux du Conseil sur les terres incultes, du 25 août. Rapport sur la cause de MM. Lorimier ainsi que la procédure, y compris la preuve, etc. 47 à 72

Le général Alured Clarke à Grenville. Est arrivé le 7 ; sa commission en qualité de lieutenant-gouverneur a été publiée le 8. 73

Dorchester à Grenville (n° 58). Envoie les rapports et plans de l'intérieur de la province, préparés par l'ingénieur en chef. 74

Le rapport est décrit dans la liste comme suit : copie d'un rapport en date du 6 décembre 1788, concernant les différents postes et communications, à partir de l'île Carleton, à la tête du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux chutes de Sainte-Marie, près du lac Supérieur. Le rapport donne des détails précis et couvre 63 pages. 77 à 139

Suit à la page 139 un plan du havre de Toronto (Toronto) ainsi que de la ville projetée et d'une partie de l'établissement sur une échelle d'un mille par deux pouces. Traduction du journal d'une levée hydrographique du lac Ontario; commençant à l'île Carleton et se continuant par les rives est et nord du lac jusqu'à Niagara, fait par H. Laforce, officier du département de la marine, et Lewis Kotté, ingénieur adjoint. Le journal couvre 47 pages et s'étend du 12 juin au 26 septembre 1789. 140 à 186

Journal d'une levée hydrographique des rives sud et ouest du lac Erié en 1789, par Henry Ford, commandant un des navires de Sa Majesté, et Patrick McNiff, ingénieur adjoint. 187 à 212

Dorchester à Grenville (n° 59). Envoie une carte d'une partie du Canada. 213

Le même au même (n° 60). Envoie les renseignements relatifs à la navigation du lac Champlain contenus dans le rapport de l'officier commandant le navire armé *Maria*. 214

17 octobre,
Québec.

24 octobre,
Québec.

24 octobre,
Québec.

24 octobre,
Québec.

1790.

Le rapport est daté au large de la Pointe au Fer, le 12 septembre, signé par John Steel et adressé au capitaine Barnes, S. Q. M. G. ; il donne la profondeur de l'eau à différents endroits sur le lac, le nombre des navires, la production du blé, le fer fabriqué au Creek de la Loutre. Rapporte qu'il sera fabriqué cette année 300 tonnes de potasse. Page 215

Le rapport est suivi d'un relevé des bateaux, du tonnage et des hommes employés à la navigation du lac. 217

25 octobre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 61). Contenant des pétitions ainsi que la liste des dites pétitions. 218

1. Pétition des marchands de Montréal pour l'établissement d'une douane distincte, en date du 14 octobre. Noms mentionnés. 220

2. Des juges de la cour des Plaid Communs de Québec pour allocation pour frais de voyage. 224

3. Des marchands et citoyens de Québec et Montréal au sujet de l'acte projeté pour le gouvernement du Canada. 226

Autres pétitions en français et en anglais. 230-234-237

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL, ETC.,—1790.

Q. 47-2.

1790.
24 octobre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 62). Envoie copies des procès-verbaux sur les affaires d'Etat et les terres de la couronne, du 26 août au 8 octobre. Un rapport sur la cour de la prérogative indique qu'il s'est élevé des doutes si elle était conforme aux prescriptions de la loi. Page 247

Procès-verbaux du 8 octobre. Le général Alured Clarke présente sa commission (rapportée au long) ; prête serment et prend son siège. 248

Sujets renvoyés aux comités. 251

Pétition (en français) de Louis Charles Fouché, avocat, demandant qu'on le protège des injustices que le juge Rouville commet à son égard dans sa pratique. 252

Suit l'affidavit. 256

Renvoyée aux membres du barreau du district de Montréal pour preuve et rapport. 260

Rapport du comité spécial sur le pont de la rivière du Loup, ainsi que délibérations et preuve. 260

Rapport de la Chambre en comité au sujet du rapport du comité spécial mentionné ci-dessus, ainsi que liste des taux de péage. 267

Rapport concernant la juridiction de la cour de la prérogative et journal des délibérations. 270

Listes des archives et extraits faisant partie du journal. 330

Documents annexés :—

1. Renvoi aux juges de la cour de la prérogative. 332

2. Rapport de Mabane, Dunn et Panet. 334

3. Documents contenus dans le rapport des juges de Québec concernant la cour de la Prérogative. Le sous-titre est "Des Tutelles et Curatelles." 336

4. Renvoi au procureur et solliciteur général. 340

5. Lettre du juge Fraser. 342

6. Rapport de MM. Gray et Williams (le procureur et le solliciteur général.) 344

Commissions à différents fonctionnaires judiciaires, marquées 1a, 1b, 2, 3a, 3b, 4, 5. 350 à 361

1790.

6 (*bis*). Motion de Mabane pour traduire en français les chefs des ordonnances relatives aux affaires de la cour de la Prérogative. (Les chefs de l'ordonnance sont rapportés en entier.) Page 362

Chefs d'une ordonnance proposée par Allsopp le 7 février 1872, pour régler les successions *ab intestat* et déclarer l'âge de majorité. 372

8. Message de la même date sur le même sujet par Haldimand, ainsi que délibérations du Conseil au même propos. 374

9 à 14. Différentes lois sous le régime français sur les questions ayant trait aux tutelles, curatelles, etc., soumises au comité. 381 à 428

Rapport concernant une liste des paroisses. Le rapport a pour but d'obtenir un dénombrement parce qu'il expose que la Chambre en comité "approuve le comité spécial relativement à la mesure recommandée afin d'obtenir les noms des habitants des principales villes de Québec, Trois-Rivières, Montréal et William-Henry." Le président du comité spécial ayant exposé que l'évêque catholique avait fait une visite pastorale depuis que leur rapport a été fait, la chambre en comité recommande que le rapport soit de nouveau soumis au comité spécial "concernant que si le comité conférait avec l'évêque il serait plus en état de se concerter avec lui sur les mesures les plus efficaces afin d'atteindre le but" projeté. 428

Le rapport transmet les délibérations du comité spécial, ayant le titre suivant: "Journal des délibérations du comité du conseil nommé par Son Excellence lord Dorchester, le 22 février 1790, avec mission de rapporter une liste des paroisses et de toutes les seigneuries et concessions qu'elles renferment, ainsi que relevés, et aussi les noms de tous les hommes de seize ans et plus dans chaque paroisse." Suivent les délibérations. 431 à 444

Copies des documents dans l'ordre d'après lequel ils sont notés au journal. (Le n° 4 est une liste des paroisses et les noms des curés se trouvent dans des colonnes parallèles, 449 à 453). Circulaires, formules des relevés et autres documents. 445 à 475

Rapports du comité des terres sur les demandes de terres.

Sur la demande de Nicholas Austin et de 254 chefs de familles, ses associés. 476

Le major Jessup, demande des terres à raison de ses services. 480

George Allsopp, un lot riverain à Québec. 481

Antoine Foucher, une île dans le lac Saint-François. 482

24 octobre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 63). Envoie le relevé de l'officier de marine des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis. 484

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL, CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE
DÉPARTEMENT DES SAUVAGES—1790.

Q. 48-1, Q. 48-2.

1790.
10 novembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 64). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les affaires d'État, du 9 octobre au 1er novembre. Ils contiennent la procédure dans la cause de Dease et Ainse, du département des Sauvages, et le résultat de l'enquête au sujet de la conversion de la présente tenue en franc et commun socage. Page 1

Procès-verbaux du 20 octobre. Rapport sur la conversion des tenures ainsi que journal des délibérations, à partir du 30 septembre. Les procès-verbaux mentionnent les discussions, les rapports du procureur et du solliciteur général, la liste des concessions françaises au Canada et leur étendue en acres anglaises et la liste des concessions en seigneurie et rotures faites par la couronne de France (84 à 102) 2 à 102

1790.

Liste des émigrants venus d'Ecosse par le *British Queen* d'Arisaig.

Page 103

Pétition de Miles McDonell, au nom des familles venues des Montagnes d'Ecosse, par le *British Queen*. 104

Pétition des familles arrivées (au nombre de 20, se composant de 90 âmes) qu'aide leur soit donnée afin d'accepter l'offre de P. L. Panet, de s'établir sur ses terres. 105

Il est ordonné qu'une enquête soit faite sur le caractère, etc., des émigrants, ainsi qu'un rapport du résultat de cette enquête. 106

Pétition des protestants allemands de pouvoir se réunir au palais de justice pour y célébrer l'office divin. 108

Pétition (en français) de Mgr. Hubert, évêque de Québec, demandant que quelque soit la manière dont on pourra disposer des biens des Jésuites, il en soit réservé une certaine partie pour les missions parmi les Sauvages. 109

Procès-verbaux du 1er novembre. La commission pour le procès des pirates est lue et ordre est donné de l'enregistrer. 115

Rapport concernant la conduite de Dease et Ainse, du département des Sauvages, ainsi que preuve, correspondance, comptes et autres documents ayant trait à l'enquête (117 à Q. 48-2, p. 605).

Documents communiqués par Son Excellence pour promouvoir les moyens d'éducation de même que les renseignements pour s'assurer du nombre des paroisses, etc. Suit une copie de la liste des documents :

1. Lettre de Monsieur Plessis, secrétaire au surintendant de l'église romaine.
2. Liste du clergé catholique romain.
3. Rapport de l'hôpital général de Québec.
4. Rapport de l'hôpital général de Montréal.
5. Rapport de l'Hôtel-Dieu de Québec.
6. Rapport de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
7. Rapport des Ursulines de Québec.
8. Rapport des Ursulines de Trois-Rivières.
9. Rapport des Sœurs de la Congrégation.
10. Rapport du Séminaire de Québec.
11. Rapport du Séminaire de Montréal.
12. Rapport des écoles protestantes dans la cité de Québec, y compris :
 - La liste de M. Tanswell.
 - La liste de M. Keith.
 - La liste de M. Sergeant.
 - La liste de M. Jones.
 - La liste de M. Fraser.
 - La liste de M. Borrow.
13. Rapport des écoles protestantes dans la cité de Montréal, y compris :
 - La liste de M. Nelson.
 - La liste de M. Fisher.
 - La liste de M. Owen.
 - La liste de M. Gunn.
14. Rapport des écoles protestantes aux Trois-Rivières.
15. Rapport des écoles protestantes à William Henry.
16. Rapport du clergé protestant dans la province de Québec.
17. Liste des appointements des différentes écoles.

Les listes du clergé, des communautés, etc., sont détaillées et donnent les noms, âges, lieux de naissance, etc., et dans le cas des curés, les noms des paroisses qu'ils desservent. Les séminaires donnent les noms et les âges des élèves ainsi que les classes, et un aperçu du cours d'instruction

1790.

donné dans chacune. Une partie seulement des instituteurs protestants donnent les noms et les âges des élèves, les autres ne donnent que le nombre.

Les renseignements et documents.

Pages 606 à 682

Rapport sur la pétition du Séminaire de Saint-Sulpice demandant une charte pour la fondation d'un collège, ainsi qu'un plan du bâtiment. La pétition et les autres documents sont rapportés en entier. 683 à 704

La pétition pour une charte d'université est renvoyée à la Chambre en comité. 705

La pétition de Kenelm Chandler demandant qu'il soit délivré des lettres patentes à lord Amherst pour les biens des Jésuites a été lue. 712

DIVERSES LETTRES ET DOCUMENTS—1790.

Q. 49.

1790.

7 janvier,
New-York.

John Foxcroft à Nepean. A reçu les dépêches par le paquebot *Dashwood*, qui n'a pu parvenir à Halifax. Celles destinées à lord Dorchester ont été envoyées par un exprès ; a tiré pour le montant sur M. Pollock. Page 192

27 janvier,
Londres.

Lymburner à Grenville. Envoie des documents qu'il aurait été inconvenant de présenter hier. Ira le (Grenville) voir n'importe quel jour pour lui fournir tout autre renseignement dont il pourra avoir besoin. 182

Documents contenus dans la lettre qui précède. Liste des nouveaux sujets, propriétaires de fiefs et seigneuries dans la province de Québec. 183

Liste des seigneuries appartenant aux séminaires et autres corporations publiques ou communautés. 187

Liste des anciens sujets propriétaires de fiefs et seigneuries dans la province de Québec. 189

1er février,
Penryn.

Gray, capitaine du *Dashwood*, au capitaine Roberts Falmouth. Reçu compte de sa tentative pour parvenir à Halifax ; le dommage souffert par suite du gros temps, son arrivée à New-York. 193

10 février,
Londres.

Les marchands faisant le commerce au Canada demandent à voir Grenville au sujet des affaires de la province. 195

20 janvier,
Boston.

Agariah Pritchard à Motz. Envoie les permis falsifiés de la Méditerranée ; la chose a été pratiquée pendant 18 mois et s'étend jusqu'en Virginie, où il se rend pour terminer son enquête. Pourra à sa prochaine lettre donner des détails complets à moins qu'il n'en soit empêché par quelque chose d'imprévu. S'il avait cru que les dépenses seraient aussi fortes ici il aurait passé tout l'hiver à la baie des Chaleurs. Il n'y a pas de neige ici. Prix de différents articles. Querelles dans l'Assemblée générale du Massachusetts ; la prochaine sera de savoir si les treize Etats devront payer les dépenses d'une réception donnée à Washington ; un comité a fait rapport que comme le gouverneur Bordwine l'a invité à dîner, cela ne devrait pas être porté au compte de cet Etat. Apprend que Filch est percepteur au fort de Saint-Jean ; lorsqu'il aura fait son temps espère qu'il (Pritchard) ne manquera pas la place. 74

(Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre.)

7 avril,
New-York,

Le major Beckwith à ———. Les dépêches de Dorchester renvoyées par l'*Antelope* expliqueront les objets de sa (de Beckwith) mission à New-York. Envoie un rapport concernant les parties du système militaire d'ici qui peuvent affecter les possessions américaines du roi. Les sauvages Creeks commandés par McGillivray ont fixé l'attention du gou-

1790.

- vernement américain ; leur nombre ; leur chef s'est irrité des confiscations de leurs biens ; l'étendue de ses desseins. Les Creeks sont trop puissants pour la Géorgie, qui a dû demander de l'aide au gouvernement général ; négociations infructueuses ; une armée sera envoyée contre eux. Les préparatifs militaires sont exposés au long. Son opinion que l'on a en vue les trois objets distincts suivants : 1, une guerre avec les Sauvages ; 2, l'affermissement du gouvernement général de l'Union par l'augmentation de l'effectif militaire ; 3, se mettre en état d'entreprendre une guerre offensive. Il n'est pas question du dernier projet pour le moment, car il a raison de croire que l'on désire cultiver des rapports d'une absolue importance pour les véritables intérêts de la colonie. Il se propose de retourner dans quelques jours à Québec. Page 283
- 10 avril, Québec. Compte des déboursés imprévus de différents fonctionnaires, etc., de la province de Québec, du 10 octobre 1789 à date. 338
- 12 au 17 avril, Québec. Ordonnances. Pour empêcher l'exportation des biscuits, de la farine, etc. (En anglais, 199 ; en français, 208.) 199 à 217
- Pour la meilleure conservation et distribution des anciennes archives françaises. (En anglais, 218 ; en français, 221.) 218 à 223
- Pour établir un nouveau district entre Québec et Montréal, etc. (En anglais, 224 ; en français, 231.) 224 à 237
- Pour empêcher la désertion des matelots au service de la marine marchande. (En anglais, 238 ; en français, 240.) 238 à 241
- Pour modifier l'acte afin d'empêcher les accidents par le feu. (En anglais, 242 ; en français, 245.) 242 à 247
- Addition à l'acte pour régler le commerce de l'intérieur. (En anglais, 248 ; en français, 250.) 248 à 251
- Pour assurer le péage du pont sur la rivière Saint-Charles. (En anglais, 252 ; en français, 256.) 252 à 259
- Pour empêcher le bétail d'aller à l'aventure. (En anglais, 260 ; en français, 264.) 260 à 267
- Pour modifier l'ordonnance réglementant le pilotage dans le fleuve Saint-Laurent, et pour empêcher les abus dans le port de Québec. (En anglais, 268 ; en français, 275.) 268 à 282
- 18 avril, Londres. Pétition de John Wright, ancien caporal du 62e régiment, demandant son passage à Québec pour lui permettre d'y prendre des terres. 196
- 27 avril. Grenville (?) à Simcoe. A examiné les documents d'Allen au sujet des réclamations commerciales entre le Canada et le Vermont. Le désir de ce pays d'encourager tout acte d'amitié et rapport avec le Vermont. Les documents seront transmis à Dorchester. S'il ne fait pas rapport d'objections essentielles, le gouvernement accédera promptement aux vœux du Vermont. 198
- 18 mai, Richmond. Pritchard à Motz. N'a pas vu le gouverneur Cox depuis son retour il y a trois jours. Envoie les registres et permis falsifiés par John Norman, né à Londres, graveur et imprimeur. Ces fraudes ont été commises depuis deux ans. Il en a été délivré deux cents ; comment il prouvera leur valeur pour faire passer les navires. Comment il s'y est pris à Boston lorsqu'il a été soupçonné ; un homme du nom de (Meyers) avait fait tout ce qu'il avait pu pour exciter les gens contre lui ; son caractère, etc. Enumère les noms des endroits où il a été délivré des lettres de mer, et en envoie des spécimens. 76
- 31 mai, Mark Lane. John Inglis à Grenville (?) Envoie des renseignements sur l'état du commerce avec les Sauvages. Les marchands possèdent ordinairement dans le pays sauvage des biens équivalant à la production de deux ans sans compter des propriétés de valeur considérable aux postes. M. Todd et lui-même donneront de nouveaux renseignements quand cela leur conviendra de les recevoir. Le lieutenant-colonel de Peyster peut donner les meilleurs renseignements au point de vue militaire ; on rapporte que

1790.

c'est un officier sensé et intelligent qui s'est acquitté de son service avec beaucoup d'honneur. Page 287

Etat de ce qu'a produit en Angleterre les fourrures et peaux importées de la province de Québec, indiquant en général de quels districts elles ont été apportées, et l'effet qu'aura sur ce commerce la cession des postes, etc. L'état est signé par Phyn Ellice et Inglis et porte la même date que la lettre qui précède (31 mai). Rapport des postes fourni par le capitaine Schank. Les postes décrits sont les suivants : 1, Oswégatchie ; 2, Oswego ; 3, Niagara ; 4, le fort Slosser (Schlosser) ; 5, le fort Erié ; 6, Presqu'Isle ; 7, les rivières Sandusky et Miamis ; 8, Détroit ; 9, Michillimakinak et les chutes de Sainte-Marie, lac Supérieur. Une partie de ces postes sont sur le côté canadien et l'autre partie sur le côté américain de la frontière. 291

Liste des navires sur les lacs. 295

Réponses faites par le capitaine Schank et M. Inglis au mémoire de Grenville concernant les postes. 297, 299

Mémoire à l'usage de Grenville. L'opinion de Mathews sur l'importance des postes et la nécessité d'envoyer 3,000 Canadiens de Détroit dans le Haut-Canada. 300*

— mai.

Relevé des compagnies d'artillerie sous les ordres de lord Dorchester. 342

25 juin,
Mark Lane.

John Inglis à Grenville (?). Avait supposé que grâce à l'influence du nouveau gouvernement fédéral on avait renoncé à la législation des législatures des Etats opposés au traité et qui refusait aux sujets anglais la justice à laquelle ils avaient droit. Envoie un numéro de la *Gazette* de Géorgie qui montre que le plus odieux de ces actes est encore en pleine vigueur dans cet Etat. 302

Avis de l'auditeur de l'Etat de la Géorgie que toutes personnes "endettées envers les marchands et sujets de la Couronne d'Angleterre avant le 4 mai 1782" devront "en donner un compte exact à ce bureau sans délai ; ces créances étant mises sous séquestre, confisquées et appropriées à l'usage de cet Etat." Ceux qui manqueront de se conformer au présent avis seront poursuivis en la manière prescrite par l'acte du 10 février 1787, dont les dispositions sont rapportées au long. 303

20 avril
au 29 juin.

Dépositions concernant la vente des lettres de mer contrefaites pour la Méditerranée ; John Meyers, 24 mai ; Moss et Cooke, Boston, 20 avril ; Samuel Moss, à Carlisle, 21 juin ; Warren Cooke, même place et date ; Oliver O'Hara, à Paspébiac, 29 juin ; déclaration du même, même place et date. 61 à 69

Mandat pour l'arrestation de Pritchard. 70

(Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre.)

3 juillet,
New-Carlisle.

Cox à Motz. Envoie deux faux registres et un faux permis de pêche, reçus de Pritchard les 9 et 10 juin. Est chagriné que Pritchard se soit rendu coupable de beaucoup de faiblesses et folie, sinon de quelque chose de pire. (La lettre est datée du 3 juin, mais la date exacte est celle à la marge.) 79

(Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre.)

6 juillet,
Bureau de la
guerre.

Le colonel Alured Clarke à Nepean. Demande que Grenville écrive à Dorchester au sujet de la venue du capitaine Cliffe au Canada, si le grade de major de la brigade Skene peut-être laissé vacant pendant une journée ou deux. 308

9 juillet,
Caserne de
Plymouth.

Mathews à Nepean. Envoie, pour l'information de Grenville, les observations qu'il a faites en 1787 sur le pays d'en haut et les postes de la province de Québec, lorsqu'il a été envoyé par Dorchester pour s'enquérir des places d'embarquement et postes convenables sur les lacs Ontario et Erié que l'on pourrait substituer à ceux de maintenant, s'il fallait les vendre aux Etats-Unis. Le rapport donne un état précis de Niagara, du

1790.
fort Schlosser, du fort Erié, de Détroit et de Michillimakinak, le lieu le plus rapproché pour substituer à ce dernier étant les chutes de Sainte-Marie. Fait aussi rapport sur le poste de Cataracoui (aujourd'hui Kingston). L'effet de la reddition des postes sur le commerce des fourrures. Page 309
- Sommaire des pelleteries reçues du Nord-Ouest et de Michillimakinak pendant l'année 1788. Une note dit : Le poste de Nipigon n'est pas compris, et la production de ce dernier poste s'est vendue au Canada pour £4,000, cours d'Halifax." 317
- 22 juillet,
Humberstone. Le capitaine Skene à Grenville. Est arrivé à Crookhaven et a envoyé des dépêches par le bureau de poste général, dont il transmet le reçu ci-joint ; une grave blessure dans la jambe l'empêche de voyager par la poste jusqu'à Londres. Il a quitté Québec le 23 juin. 318
- 24 et 27
juillet,
New-Carlisle. Reçu. 319
- Condamnation de *Fox*, d'après la dénonciation de O'Hara, sous-percepteur des douanes. Acquittement d'Azariah Pritchard, d'après la même dénonciation, les deux devant la cour des plaids communs pour le district de Gaspé. 56
- (Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre.)
- 8 septembre,
Fort Pitt. Message envoyé par Arthur Saint-Clair, gouverneur du territoire des Etats-Unis à l'ouest de l'Ohio aux Senécas. Une expédition sera envoyée contre les Shawanese, mais on ne leur veut pas de mal (les Senécas). 102
- (Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre, n° 74.)
- 10 septembre,
New-Carlisle. O'Hara, sous-percepteur, à Ainslie. Rapporte que le *Fox* et sa cargaison sont condamnés. Le *Dove* n'est pas encore condamné, faute d'un quorum pour former une cour. Pritchard a été acquitté par le jury. Le capitaine du *Dove* dans son examen a nié tout ce qu'il avait dit dans sa déposition ; cela a probablement amené l'acquiescement de Pritchard ; il soupçonne encore qu'il était coupable pour les raisons mentionnées. Concernant les frais. Vol d'un grand rets qui se trouvait à bord du *Fox* et £14 en deniers, partie de ce qui a été payé lors de la vente du navire. 52
- 10 septembre,
New-Carlisle. Rapport de la vente de la goélette *Fox* et sa cargaison, confisquées par Oliver O'Hara, officier du service préventif. 58
- (Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre.)
- 19 septembre,
Marietta. Saint-Clair au major Murray ou l'officier commandant à Détroit. Pour empêcher du malaise relativement aux préparatifs militaires le président désire qu'on lui donne la plus grande assurance de la disposition pacifique à l'égard de la Grande-Bretagne, et que l'expédition n'est pas dirigée contre son poste, ni aucun autre en la possession des soldats anglais, le seul objet étant de châtier et d'humilier quelques tribus sauvages dont les déprédations sont devenues intolérables et dont les cruautés sont un outrage non seulement au peuple d'Amérique mais à l'humanité. Espère donc que ces Sauvages ne recevront ni d'assistance ni d'encouragements, et qu'il empêchera les commerçants d'exciter les Sauvages. Envoie cette lettre par un particulier (M. Meigs). 105
- (Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre, n° 74.)
- 19 septembre,
Maskingum. Message de St. Clair aux Wyandots en termes semblables à celui envoyé aux Senécas le 8 septembre. 113
- (Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre, n° 74.)
- 24 septembre,
Witsen-
hausen. François Motz à Nepean (?) (en français). Son désir de pouvoir aider à encourager la proposition de cultiver le lin dans la province de Québec. Les obstacles à rencontrer pour amener un grand nombre de familles ; il serait préférable d'engager quelques hommes pour enseigner l'opération. Un des obstacles, c'est qu'au premier avis public de la tentative pour engager des familles ce sera en Prusse l'emprisonnement à perpétuité, en Russie l'esclavage en Sibérie ; une autre c'est la répugnance qu'éprouvent

1790.

les familles allemandes à faire la traversée. Est prêt cependant à faire les engagements. Dans l'intervalle des travaux de culture il s'occupera de chercher en été le minerai de fer, et il préparera en hiver les rapports pour le gouvernement. Les mesures qu'il prendra pour trouver des gens ; ne peut rien dire des frais de transport, etc. ; le meilleur temps pour les gens de faire voile. Page 320

25 septembre,
New-Carlisle.

O'Hara à Ainslie. Envoie les relevés du 10 octobre de 1789 au 6 avril 1790, ainsi qu'une copie des poursuites contre Pritchard. Le *Dove* n'a pas encore été condamné, faute de cour pour juger la cause. 60

(Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre.)

14 octobre,
Déroit.

Le major Smith à St-Clair. Les préparatifs militaires dont il (St-Clair) a parlé n'ont pas causé de malaise à ce poste et les Sauvages n'ont reçu non plus aucun encouragement ou aide pour commettre leurs déprédations. Bien loin de pousser les Sauvages à des actes de cruauté les commerçants ont sauvé la vie des Américains ; leur conduite à l'égard de certains habitants de la Pensylvanie dont ils ont obtenu la libération de la nation Saginaw, et qu'ils ont envoyés sûrement chez eux en est un exemple. 107

16 octobre,
Déroit.

L'officier commandant à ———. Les mesures qu'il avait prises pour avertir les commerçants de mettre leurs effets en sûreté dans le pays des Miamis, car on lui avait fait entendre que les Américains considéraient qu'il serait juste de piller ces marchandises, dans la croyance que leurs propriétaires avaient excité les Sauvages ; il croit sincèrement que leur conduite a été tout le contraire. Les commerçants courent également le risque d'être pillés par les Sauvages.

(Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre, n° 74.)

17 octobre,
Déroit.

Extrait d'une lettre particulière. L'imprudence des colons en se fixant aussi loin de protection qu'aux villages des Miamis. La ruine du commerce de ce poste pendant l'année en cours, que les Sauvages fassent ou non la paix, car la saison de chasse se passera à faire la guerre ou les négociations. On suppose que les Sauvages peuvent rassembler 3,000 ou 4,000 ; les Wyandots et les Delawares semblent disposés à observer la neutralité. Les Américains sous les ordres du colonel Harmar sont environ 3,000, un tiers à peu près des troupes du continent, le reste se compose de détachements de la milice et de volontaires du Kentucky, pour la plupart à cheval. Muskingum "est composé de soldats du continent et officiers mécontents, qui n'ont d'autre lien pour les attacher aux Etats-Unis que leur respect personnel pour le président, se considèrent sacrifiés par le congrès et fraudés même dans la vente des terres qu'ils occupent. Leur sentiment à l'égard du gouvernement des anciens Etats est, je crois, la cause d'une extrême sollicitude pour le gouvernement anglais, qui affecte d'attribuer aux commerçants seulement cet encouragement et la fourniture de munitions aux Sauvages que, je crois, ils attribuent en réalité à l'autorité." 116

(Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre, n° 74.)

18 octobre,
Embouchure
de la rivière
Déroit.

McKee à sir John Johnson. Rapport apporté aux rapides Miamis qu'une puissante armée était en marche sur les villages des Miamis. Les Sauvages de ce voisinage sont trop peu nombreux pour faire beaucoup d'opposition, mais ils sont déterminés à en faire la tentative et ils ont demandé l'aide d'autres nations qui sont trop dispersées pour se rassembler à court avis. Elliott a été envoyé pour surveiller leurs progrès. Le rapport des négociations entre les Sauvages et les Espagnols dans l'attente d'une guerre avec la Grande-Bretagne. Les messages espagnols ont été envoyés à toutes les tribus. Envoie sous ce pli les discours reçus par les Sauvages et qui lui ont été transmis. 111

1790.
27 octobre,
Québec.

(Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre n° 74.)

Motz à Pritchard. Lord Dorchester est content de son zèle à découvrir la pratique frauduleuse de délivrer des actes de nationalité britannique coloniale et lettres de mer pour la Méditerranée. Les renseignements qu'il est désirable d'obtenir sur la matière. La nécessité de garder le secret afin d'empêcher les coupables de se dérober aux peines. Page 72

(Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre.)

1er novembre,
Québec.

Holland à Dorchester. Demande que des mesures puissent être prises pour recouvrer les plans laissés en la possession du major Desbarres, en 1776. Page 167

(Dans la lettre de Dorchester du 10 novembre, n° 76.)

4 novembre,
New-York.

Sir J. Temple à Grenville. A fait tout en son pouvoir pour favoriser les projets de M. Stokes concernant le commerce et les pêcheries de ce pays. Le plan de sir William Hamilton concernant Milford Haven paraît avoir une perspective raisonnable de succès. A donné à Stokes une lettre pour Roach, de l'île Mantucket. 331

6 novembre,
Québec.

Samuel Holland à Nepean. Le remercie de sa bienveillance à l'égard de son fils. S'il n'avait été indemnisé d'une partie de ses pertes il aurait été dans un grand embarras, car il doit se servir de la loi pour recouvrer, d'une bande de gens sans foi ni loi, ses biens à New-York, New-Jersey et le Vermont. Sa santé est rétablie jusqu'à un certain point; son fils s'occupe dans le moment d'observations astronomiques. Avait espéré qu'il aurait été envoyé des instructions pour lui (à Holland) rendre son plein traitement en qualité d'arpenteur général, et il demande son (de Nepean) influence. 392

10 novembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 65). Envoie une liste devant servir d'index aux procès-verbaux du Conseil relativement aux biens de l'ancien ordre des Jésuites au Canada. Les rapports du procureur et du solliciteur général du 18 mai et du 20 août donnent une analyse des rapports volumineux, etc., des commissaires; les représentations reçues en août montrent que c'est le sentiment général que ces biens continuent à servir à des usages publics; bien que les opinions diffèrent sur la manière de les approprier, le vœu général paraît être de les employer à encourager l'éducation; opinions différentes sur la manière de le faire. Les bâtiments, jardins et terrains dans différentes localités devraient être réservés par la Couronne pour l'usage public; les églises ou chapelles devraient être réservées pour le culte protestant; les revenus devraient être appliqués à dédommager la Couronne pour le maintien des membres survivants pendant leur vie et le maintien des missionnaires nécessaires parmi les Sauvages. Une partie des bâtiments à Québec a été employée pour casernes, une autre pour le palais de justice, et le reste des bâtiments et la totalité des biens sont en la possession des membres survivants de l'ordre. A Montréal les bâtiments paraissent convenables pour y établir la résidence du gouverneur général, la situation de cette ville indique que ce sera l'endroit le plus propre pour y établir le siège ordinaire du gouverneur général. On pourrait échanger des terres non colonisées pour d'autres près de Montréal pour l'usage du gouverneur général; la même chose devrait être faite à Québec. 1

10 novembre,
Québec.

Liste des procès-verbaux et documents dans le renvoi au Conseil de la question concernant les biens de l'ancien ordre des Jésuites au Canada. La liste donne les principaux points de chaque mesure adoptée au Conseil, aux dates suivantes: En 1787 le 31 mai, le 20 juin, le 30 octobre, le 1er novembre, le 4 et le 27 décembre. En 1788 le 14 mai, le 30 juin, le 22 juillet. En 1789 le 12 mars, date de la présentation du rapport du comité. Suivent une liste des documents et un sommaire du contenu des volumes dans lesquels se trouvent les rapports: en 1790, le 25 août, le 20 octobre et le 1er novembre. La liste couvre 15 pages. 6 à 20

1790.
10 novembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 66). En décembre 1789 M. Hubert et son coadjuteur, M. Bailly, accompagnés de quelques membres du clergé, sont venus le voir et lui ont exposé que les Canadiens formaient le projet de demander par pétition que les biens des jésuites fussent appliqués à l'usage de la province conformément à leur destination primitive, et que les jésuites qui restaient voulaient bien en faire l'abandon pour cet objet. On avait demandé à l'évêque et aux membres de son clergé de prendre part à la pétition, mais bien que ces derniers fussent convaincus de la justice de la réclamation ils ont décidé de le (Dorchester) consulter d'abord. Il (Dorchester) refusa de donner son opinion avant d'avoir les rapports du procureur et du solliciteur général, et le lendemain il fit savoir à l'évêque qu'il communiquerait à ces messieurs ce qui s'était passé. Rapport que les jésuites avaient l'intention de disposer clandestinement de leurs biens; rapport confirmé par l'évêque; mesures pour empêcher la chose. Divergence d'opinion au sujet de l'éducation entre M. Hubert et son coadjuteur, M. Bailly. Il y a une forte mésintelligence entre eux. Il (Dorchester) a essayé vainement de les réconcilier. Page 21

10 novembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 67). Envoie la liste des procès-verbaux du Conseil au sujet de l'état de l'église et des écoles, etc. On ne devra pas négliger de fonder des académies élémentaires, mais la création d'une université dans le Bas-Canada paraît être le moyen le plus propre d'assurer, etc., l'étude des hautes sciences dans les possessions anglaises de ce continent. Approuve le plan recommandé par le comité. Comment devrait être organisé l'université et la méthode d'après laquelle les écoles inférieures du Haut de même que du Bas-Canada pourraient être subordonnées au gouvernement. Nécessité d'un fonds pour payer les frais du système. Propose des règlements par le parlement pour l'administration des écoles sous la direction de l'université. L'avantage du legs de M. Sanguinet, si la cour le déclare valide. La concession de 200 acres pour le support des écoles libres dans les nouveaux districts ne peut être que de peu ou d'aucun avantage, tant que la population n'aura pas augmenté; il est donc indispensable d'accorder une aide temporaire et de faire venir des instituteurs d'Angleterre pour les écoles jusqu'à ce que l'université et ses succursales puissent les fournir. Il est jugé nécessaire d'exclure de l'enseignement universitaire la théologie, afin de conférer le plus d'avantages possibles à toutes les classes. La promesse qu'on aura des ministres respectables et la disposition que des jeunes gens seront envoyés dans ce but aux universités anglaises font disparaître la principale objection à la restriction. Disposition projetée pour un ministère protestant dans le Bas et le Haut-Canada; il sera aussi utile d'avoir des missionnaires sans cure fixe. Des glèbes de 400 acres ont été réservées dans chaque township pour le support d'un ministre du culte, mais il y a le même inconvénient que pour les 200 acres pour les écoles. Les sociétés pour la propagation de l'évangile et des vérités chrétiennes pourraient accorder leur bienveillance, autrefois pratiquée à l'égard des colonies séparées, aux parties du continent qui forment encore partie des possessions de Sa Majesté. 26

Liste des procès-verbaux concernant l'éducation. 31

L'établissement projeté d'un ministère protestant dans le Bas et le Haut-Canada consistait:

Dans le Bas-Canada.

Québec, un curé et un vicaire.
Montréal, un curé et un vicaire.
Trois-Rivières, un curé.
William-Henry, un curé.
Saint-Jean, un curé.

1790.

Berthier un curé.
District de Gaspé, un curé.

Dans le Haut-Canada,

District de Luneburg, deux curés.
District de Mecklenburg, deux curés.
District de Nassau, un curé.
District de Hesse, un curé.

10 novembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 68). Envoie copies de deux documents qui accompagnaient la lettre de Nepean du 20 août dernier. Comme il n'en était fait aucune mention, tout ce qu'il peut en dire c'est qu'il ne les croit pas très justes. Page 36

Les documents étaient: 1. Une demande de lord Loraine à Pitt au nom de George Davison. 37

10 novembre,
Québec.

2. Demande de la charge de receveur général par George Davison. 40
Dorchester à Grenville (n° 69). A reçu de Nepean une lettre en date du 20 août, accompagnée d'une facture et d'un connaissance d'articles destinés aux Sauvages du Canada. Il y a une erreur, car les marchandises pour cette fin, en 1790 et 1791, ont été commandées le 24 octobre 1789, et sauf quelques exceptions ont été reçues en septembre dernier. A envoyé, pour l'information du parlement, des relevés de la dépense totale du département des Sauvages, à l'exclusion des provisions, etc., dont des estimations ont été également transmises. Ce qui rend l'erreur pire c'est que le navire portant les marchandises a été jeté à la côte, sur l'île aux Grues; il s'est déchoué et il est rendu à Québec, mais on ne prendra rien avant de savoir le résultat de l'examen. 42

Sous enveloppe. Demande, en date du 3 octobre, de marchandises pour compléter les approvisionnements de présents pour les Sauvages, pendant 1790 et 1791. 45

10 novembre,
Québec.

Estimation de la dépense du département des Sauvages pour 1790. 46
Dorchester à Grenville (n° 70). Envoie les représentations de l'officier de marine de Québec au sujet d'une douane séparée à Montréal. 47

Rapport, en date du 2 novembre, de Thomas Faunce, officier de marine, opposant la pétition pour une douane séparée à Montréal, en donnant les raisons. 48

10 novembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 71). Envoie des copies des poursuites intentées dans la cour du district de Gaspé contre la goélette *Fox* et le capitaine Azariah Pritchard, ainsi que la correspondance sur la matière. 51

Sous enveloppe—O'Hara à Ainslie, 10 septembre. Condamnation de la goélette *Fox* le 24, et acquittement de Pritchard le 27 juillet, devant la cour des plaids communs, Gaspé; rapport de la vente du *Fox*, le 10 septembre. O'Hara à Ainslie, le 25 septembre. Dépôts de différentes dates en avril, mai et juin, concernant la vente des registres contrefaits par Pritchard. Motz à Pritchard, le 27 octobre 1789. Pritchard à Motz, le 20 février et le 18 mai 1890. Nicholas Cox à Motz, le 3 juillet. Toutes ces lettres sont classées à leurs dates respectives, sauf les dépôts qui se trouvent dans la liste du mois de juin.

10 novembre,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 72). Arrivée d'Arisaig et de Egg de 96 immigrants; leur demande de provisions est par la suite changée pour des bateaux afin de les transporter au district de Luneburg, où ils ont des amis. La demande des bateaux est accordée. Le capitaine du navire rapporte que les émigrants ont quitté leur pays à la suite de l'augmentation des baux, et que l'*Ajax* devait en embarquer 500 autres des îles de Skye et Lewis, à destination de la Caroline du Nord, mais que le gouvernement en prendrait soin, supposait-on, pour les engager à s'établir dans les provinces anglaises. 80

1790.

10 novembre,
Québec.

Dorchester à Greuville (n° 73). Envoie les lettres reçues les 27 et 30 octobre. Page 82

Rapport concernant les mouvements de St. Clair et la politique à l'égard des territoires de l'Ouest, de l'Espagne, etc. Offre d'un financier hollandais de lancer un emprunt pour consolider la dette publique. Caractère de Walker, l'aide de camp de Washington pendant la guerre. 83

7. Caractère de 23. N'approuvé pas sa conduite sous certains rapports. Si pendant son séjour à Londres il s'est lié d'intimité avec quelque autre pouvoir étranger, il n'y avait pas été autorisé. Par suite de l'amitié qui a existé entre lui et La Luzerne, pendant que ce dernier habitait les Etats-Unis en qualité de ministre, il se peut qu'il ait fait plus de visites que ne le permettait la prudence. Il nie emphatiquement qu'on ait le désir de posséder une île des Antilles, mais bien qu'on laisse libre la navigation du Missouri et qu'on obtienne la possession de la Nouvelle-Orléans. Questionné au sujet de la popularité de 23 à Londres, il (7) croit que le rapport à ce sujet et sur son intimité avec Fox et Luzerne est correct; il a des doutes sur sa prudence. Autres remarques sur le même sujet.

Suite. Remarques sur les affaires d'Espagne; le mécontentement des marins de la Nouvelle-Angleterre, etc., à cause de la paix, car leurs plans de piraterie ont été frustrés; la classe agricole a été également déçue, car on espérait des prix élevés pour le grain. Autres intérêts lésés pour les raisons mentionnées. L'Espagne, advenant une guerre, aurait accordé la libre navigation du Mississipi, ou bien l'on aurait pu s'emparer de la Nouvelle-Orléans, ou réduire tellement la monarchie espagnole que les frontières de l'Amérique du Nord espagnole auraient été à peu près vaines. Toutes ces perspectives se sont trouvées détruites par la déclaration de paix. 93

7. Avantages que retireront les deux pays d'après le calcul approximatif suivant des affaires commerciales. La population des Etats-Unis consommera beaucoup; elle préfère les articles de fabrication anglaise et sera en état de les payer. D'après les intérêts (mentionnés) il ne voit aucune raison solide de différend national, et il n'y a aucun désir d'avoir quelque possession au nord de la frontière actuelle; mais ils (les Américains) devront obtenir la navigation du Mississipi ainsi qu'un poste, soit à la Nouvelle-Orléans soit à quelque autre endroit du voisinage. Il y a deux partis presque également divisés, l'un est en faveur de la France, l'autre de la Grande-Bretagne. L'état actuel des affaires est favorable au premier parti, lequel travaille avec zèle à améliorer la situation. Les Américains se considèrent parfaitement libres de faire à l'égard de l'Espagne tout ce qui peut servir leurs intérêts, de faire la guerre même à cette puissance. En réponse à Jay pendant qu'il se trouvait à Madrid, le comte d'Aranda a déclaré qu'elles étaient les limites des territoires espagnols dans l'Amérique du Nord en prenant un crayon et traçant une ligne à partir de la tête de la navigation de la rivière Sainte-Marie jusqu'aux battures de vase coquillière sur la rivière Tennessee, et suivant le cours de cette rivière et de l'Ohio jusqu'à leur jonction avec le Mississipi. Règlement entre les Etats du Vermont et de New-York. 93

Dorchester à Grenville (n° 74). Envoie des renseignements additionnels des postes d'en haut au sujet d'une expédition projetée contre les Sauvages de l'Ouest, postérieurs à ceux reçus de New-York. 99

Lettres de Saint-Clair des 8 et 19 septembre, du commandant de Détroit des 14 et 16 octobre, de l'agent sauvage à Détroit du 18 octobre, et extrait d'une lettre privée de Détroit en date du 17 octobre. Ces lettres sont classées à leurs dates respectives.

Dorchester à Grenville (n° 75). Envoie le relevé de la milice du Haut-Canada. Le relevé des habitants du Bas-Canada n'est pas achevé. 118

10 novembre,
Québec.10 novembre,
Québec.

1790. Suit le relevé de la milice à la page 122
- 10 novembre, Dorchester à Grenville (n° 76). Envoie une carte du Bas-Canada
Québec. ainsi que la liste des cartes, plans, etc., au bureau de l'arpenteur
général. 119
- Liste en question. 120 à 166
- 10 novembre, Motz à Scrope Bernard, M.P. Il n'a pas été transmis de duplicatas
Québec. des procès-verbaux du Conseil; mais aucune des clauses peut être com-
plétée en consultant lord Hawkesbury. Copies des documents imprimés
transmis. 170
- (Les documents imprimés n'accompagnent pas la lettre.)
- 10 novembre, John Frederick Holland à Nepean. S'occupe d'observations astron-
Québec. omiques; au sujet des instruments dont il a besoin. Rapports des explo-
rations de Mackenzie; l'importance de ces explorations; les obstacles
que lui fera probablement (à Holland) la Compagnie du Nord-Ouest.
La nécessité d'empêcher des étrangers d'empiéter sur les territoires; il
croit que Peter Pond s'occupe à former aux Etats-Unis une compagnie
pour faire le commerce dans ces endroits avec les Sauvages. 395
- 11 novembre, Dobie et Badgley à Brickwood, Pattle et Cie. Envoie un rapport des
Montréal. mouvements de St-Clair, semblable à ceux transmis dans la lettre de
Dorchester du 10 novembre (n° 74). Conjectures au sujet de la véritable
portée de l'expédition. La cargaison de l'Atlas, qui s'est échoué, devra
être vendue à l'encan pour établir une moyenne générale. 333
- 20 novembre, Dorchester à Grenville (n° 77). Envoie la liste de certaines commu-
Québec. nications reçues le 17 courant. 172
7. Les commerçants achètent des Sauvages les objets pillés. L'idée que
les Sauvages ont l'appui des Anglais n'a pas de fondement, mais l'époque
critique actuelle semble dicter la prudence d'imposer des restrictions au
commerce. L'action prise par l'Assemblée nationale de France relative-
ment au pacte de famille. L'amitié des Etats-Unis pour la Grande-Bre-
tagne n'est pas sans importance et deviendra encore plus importante;
croit que ce serait une mesure avantageuse d'ouvrir le commerce avec
les Antilles. Grâce à l'augmentation rapide des établissements de l'Ouest
on doit obtenir un débouché par la Nouvelle-Orléans. Remarques sur
la politique sauvage. Relativement à la guerre espagnole, à laquelle on
s'attend, il (7) ne croit pas que les Etats-Unis soient tenus de supporter
la France dans une guerre où ce pays ne sera qu'un auxiliaire, et il croit
qu'ils sont parfaitement libres, même si la France faisait la guerre pour
son compte. Il croit que le banc établira les lois entre débiteurs et cré-
anciers d'après une juste base, de façon à faire disparaître les plaintes des
commerçants anglais. La force croissante du gouvernement des Etats-
Unis; le prochain recensement, croit-il, démontrera que la population a
atteint le chiffre de trois millions et demi, en sorte que ce sera de la part
des ministres de la Grande-Bretagne un acte de sagesse de s'attacher les
Etats-Unis au moyen de considérations politiques et commerciales. Les
propositions qu'on projetait de faire concernant les frontières de l'Est
des provinces britanniques ont été remises dans l'attente de la visite de
lord Dorchester. Le rapport concernant les frontières du Vermont, pour
ce qui a trait à l'Isle la Motte, n'est pas exact. Mécontentement en
Géorgie à la suite du traité avec les Creeks. La proclamation
du gouverneur espagnol de la Floride-Est concernant les nègres indique
qu'on a de meilleures dispositions à l'égard des Etats d'Amérique. 173
- 27 novembre, Monk à Grenville. L'état de santé de son successeur l'empêchera de
Londres. remplir les fonctions de la charge à laquelle il a été nommé. Ses longs
et fidèles services; demande d'être réintégré dans ses fonctions, qu'il
s'étudiera de remplir de manière à mériter l'approbation. 328
- 24 décembre, Simcoe à Grenville. Demande une tente qui lui servira dans les excu-
Londres. sions que son nouveau gouvernement l'oblige d'entreprendre. (Accordé.)
337

1790.
Pas de date. Demande de marchandises pour les Sauvages, pour 1790. Page 341
Etat de la religion au Canada. Ce rapport et les documents qui l'accompagnent ont été imprimés au long dans le rapport sur les archives pour 1889. 343 à 353
- Dates
variantes. Lettres et documents concernant la plan d'explorer la côte nord-ouest de l'Amérique, à partir de Québec, etc. (La correspondance a été imprimée au long dans le rapport sur les archives pour 1889.) Ces lettres couvrent une période s'étendant du 14 juillet 1789 au 25 juillet 1790. 353 à 391

— — — — —
LETTRES ET DOCUMENTS AYANT TRAIT AUX SAUVAGES.—1791.

Q. 50-1.

1790.
1er mars,
Québec. Le Maistre au lieutenant-colonel Gordon. Hope avait donné des instructions confirmées par Dorchester, qu'il ne soit permis de former aucun établissement dans les postes du roi. La personne mentionnée dans la lettre du général Christie devra recevoir l'ordre de ne pas s'y établir. On devra veiller attentivement à ce que personne ne vienne s'y établir. Page 110
(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)
- 16 octobre,
Glaize. Extrait (aucun nom mentionné). Rapport de Sharp à Leith que sa maison, son maïs, etc., ont été consumés pendant la conflagration générale; les Sauvages ont brûlé leurs propres maisons de même que celles des commerçants. Ils se rassemblent de toutes parts, mais ne croit pas qu'ils soient en nombre suffisant. Ils ont forcé les commerçants à leur fournir de la poudre et des balles et ont tué leurs animaux. C'est étonnant avec quelle ardeur ils se réunissent pour assister leurs amis. 28
(Dans la lettre de Dorchester du 23 juin, n° 79.)
- 17 octobre,
Glaize. George Sharp à McKee. L'armée américaine était à neuf lieues de la Miamis, dans la soirée du 14. Le 15, à son départ, une partie considérable des effets avait été sauvée, mais les Sauvages avaient incendié le village de crainte qu'il ne donnât abri à l'ennemi. Les Américains avaient abandonné leurs animaux; ce n'est pas certain qu'ils eussent des canons, et leur nombre était inconnu; ce ne peut être moins de 2.000. Kenzie et Lacelle devaient rester dans le voisinage pendant quatre jours; ils ont promis d'envoyer des nouvelles. Godfroy, qui se rend à Détroit, donnera tous les renseignements. 27
(Dans la lettre de Dorchester du 23 janvier, n° 79.)
- 19 octobre,
Détroit. Le major Smith rapporte que, d'après Godfroy, les Sauvages sont moins de 1,000; il a été brûlé plus de 1,000 boisseaux de maïs dans la ville; les Sauvages avaient permis aux commerçants d'enlever leurs marchandises et les y ont aidé; le chef Gri avait particulièrement recommandé la chose. Un Sauvage, qui surveillait les mouvements des Américains, a été tué. 28
(Dans la lettre de Dorchester du 23 janvier, n° 79.)
- 20 octobre,
Détroit. Le major Smith à Le Maistre. Arrivée de Godfroy (rapporte ce qu'il dit, déjà mentionné). McKee est arrivé et apporte des copies des discours prononcés par Meigs à Sandusky. Il a raison de croire que les Espagnols ont cherché à corrompre les Sauvages du Mississipi et des ceintures ont été envoyées à toutes les nations des environs déclarant l'intention de faire la guerre à la Grande-Bretagne. On rapporte que c'est l'intention des Sauvages d'attaquer pendant la nuit les Américains proposés à la garde des animaux afin de créer de la confusion et profiter de ce qu'ils seront dispersés pour les tuer facilement. 30

1790.

Il est fait rapport à la fin de la lettre qu'un Pottawatomie a cherché à engager les Sauvages de la rivière aux Raisins à s'allier aux Espagnols, mais un commerçant qui comprenait la langue l'a découvert. Page 32

(Dans la lettre de Dorchester du 23 janvier, n° 79.)

23 octobre,
Glaize.

M. Elliot à McKee. Deux Delawares rapportent qu'il y a eu une escarmouche entre les Sauvages et les Américains le 20. Une attaque faite par 1,000 hommes de la cavalerie légère a été repoussée et il en a été tué 300. Un prisonnier rapporte que l'armée américaine est forte de 2,500 hommes avec canons et munitions d'artillerie et qu'on a l'intention d'attaquer Détroit le printemps prochain. Les Sauvages sont au nombre de 1,000. Les Sacs et Renards leur ont défendu d'attaquer les Américains avant leur arrivée. Les Sauvages sont pleins d'ardeur et ont l'espérance de réussir. Il monte la rivière pour presser les commerçants à mettre leurs effets en sûreté et pour se procurer d'autres nouvelles. Il est fait rapport qu'un Sauvage a tué 30 Américains dans l'engagement du 20. 33

(Dans la lettre de Dorchester du 23 janvier, n° 79.)

26 octobre,
Détroit.

Détails du combat à Miamistown le 20 et le 22 apportés par Godefroy. Les Sauvages se plaignent qu'ils manquent de munitions. Le messenger sauvage ne pourrait dire si les Américains ont des canons. Il n'en a pas vus, 35

(Dans la lettre de Dorchester du 23 janvier n° 79.)

28 octobre,
Détroit.

Renseignements fournis par Elliott. Son voyage pour surveiller les mouvements de l'armée américaine jusqu'à Miamistown. Arrivée d'un messenger sauvage venant demander l'aide et faisant rapport de l'engagement du 20. A quitté Glaize le 23 et est arrivé pendant la même nuit à moins de 40 milles du village des Miamis, où il a rencontré différents chefs venant y chercher des provisions et qui lui ont fait rapport d'avoir repoussé les Américains dans un marais. Des coureurs sont arrivés pendant la nuit apportant la nouvelle d'un deuxième engagement; 500 fantassins étant sortis du marais pour enlever les morts à ce qu'on suppose. Les Américains ont de nouveaux été défaits et ont perdu 200 hommes, soit une perte totale de 500; ne croit pas qu'il y ait de l'exagération dans le nombre des tués. Les prisonniers américains rapportent que leur armée ne se composait pas de plus de 1,500 hommes, 400 pionniers, conducteurs de chevaux de charge et de bétail. Il n'y avait de provisions que pour sept jours et la fleur de l'armée a péri. C'était l'intention de faire retraite au bas du Wabash afin de joindre Saint-Clair. Croit maintenant que les Sauvages n'excédaient pas le chiffre de 600 et que pas plus de 200 n'ont pris part aux engagements; le nombre des Sauvages tués ne dépasse pas le chiffre dix, et il y a 15 blessés, la plupart légèrement; peu des Américains l'ont échappé sains et saufs; le tomahawk et la lance ont été les armes employées. Plusieurs nations entourent les Américains, attendant une occasion de les attaquer. Les prisonniers disent que c'était l'intention de s'attaquer à Détroit au printemps. Page 37

(Dans la lettre de Dorchester du 23 janvier, n° 79.)

5 novembre,
Détroit.

Le major Smith à LeMaistre. Envoie les renseignements obtenus de Jaquette Bleue, un des principaux guerriers des Shawanese, rendant compte de la retraite de l'armée américaine. Envoie la substance de sa conversation au sujet de quoi il demande des instructions. Craint que les Sauvages ne demandent avec instance des provisions cet hiver; demande des instructions. 41

L'information de Jaquette Bleue porte qu'après avoir décidé d'attaquer les Américains pour empêcher leur retraite, les Ottawas, cédant à la superstition de leurs sorciers, renoncèrent à ce projet, et que leur exemple fut suivi par d'autres, en sorte qu'il ne reste plus que quelques Shawanese et Miamis, mais pas en nombre suffisant pour donner suite au plan. Les

1790.

Américains ont donc pu retirer. La retraite s'est effectuée cependant dans une grande confusion, car bon nombre de blessés et de chevaux ont été abandonnés, et il croit qu'ils seront forcés d'abandonner aussi leurs canons.

Page 43

Jaquette Bleue après avoir rapporté les services rendus par les Sauvages demande qu'on envoie des hommes à leur secours et des commerçants. Demande aussi que l'on habilte et nourrisse les familles, car ils ont brûlé leurs maisons pour retarder l'approche de l'ennemi, qui se moque de leurs (des Sauvages) titres de possessions; chicane avec une nation au sujet des actes de particuliers non autorisés, dont le but secret était de détruire le poste de commerce. La nation n'a pas cédé le pays, quelques-uns, des méchants jeunes gens ont fait la guerre sur les frontières des États à cause des empiétements commis au delà de l'Ohio, mais ils ont fait la chose sans avoir la sanction de la nation. "Comme peuple nous n'avons fait aucune guerre, mais nous sommes déterminés à faire face à un ennemi qui n'est pas venu réprimer les insolences de particuliers mais dans le dessein prémédité de nous chasser des terres que nos ancêtres et nos enfants sommes tenus comme hommes et comme Sauvages de défendre, ce que nous sommes décidés à faire, convaincus que nous défendons la cause de la justice, et que les terres sur lesquelles nous chassons et habitons nous appartiennent, non seulement par droit mais encore par les anciens traités d'après lesquels l'Ohio a toujours été considéré être la frontière à laquelle nous avons rigoureusement tenue." Les chefs demandent une prompte réponse, car ils désirent savoir à quoi s'en tenir.

45

Réponse assez longue du major Smith portant en substance qu'il doit attendre des instructions de Québec.

48

(Les lettres et documents envoyés par Smith se trouvent dans la lettre de Dorchester du 23 janvier, n° 79.)

Le major Smith à LeMaistre. Envoie le rapport de Simon Girty, lequel confirme les rapports antérieurs des préparatifs faits par les Américains et que le Planteur de Maïs et plusieurs membres des Cinq-Nations ne seront pas les plus chauds alliés de la Grande-Bretagne.

52

Rapport de Simon Girty exposant qu'une armée des Etats-Unis s'en va établir cet automne des forts à Miamis, Sandusky d'en bas et Guyahaga, et que des troupes vont prendre possession de Détroit le printemps prochain, que si cette dernière ne réussit pas, une autre armée sera levée pour prendre cette ville. Des officiers sont allés s'assurer j'usqu'à quel endroit le creek aux Castors est navigable. Planteur de Maïs est allé à Philadelphie conférer avec le Congrès sur la manière d'assurer la tranquillité des Cinq-Nations.

53

(La lettre de Smith et ce qu'elle contient se trouvent dans la lettre de Dorchester du 23 janvier, n° 79.)

McKee à sir John Johnson. L'état critique des Sauvages; bien qu'ils aient repoussé les Américains, ils ne croient pas pouvoir continuer la guerre sans appui. Si on les trouve en faute ils devront se disperser. Ils sont enclins à se retirer de l'autre côté du Mississipi. Leur à recommandé de demeurer sur leurs propres terres jusqu'à ce qu'ils aient reçu les instructions du commandant en chef et de lui-même (sir John). Les Sauvages de ce voisinage ont envoyé leurs chefs à Miamis pour soutenir cette mesure.

55

(Dans la lettre de Dorchester du 23 janvier, n° 79.)

Joseph Brant à sir John Johnson. Mort de David; aide demandée pour sa veuve et sa famille. Rapport, qui est en substance comme dans d'autres lettres, de l'attaque des Américains près des villages des Miamis et de leur défaite. Fait voir la justesse de la politique de faire établir les Six-Nations sur le territoire canadien. Demande avis sur ce qu'il doit faire maintenant que l'ennemi se trouve dans le pays de ses alliés.

57

6 novembre,
Détroit.

7 novembre,
Détroit.

8 novembre,
Détroit.

1890.

23 novembre,
Québec.

(Dans la lettre de Dorchester du 23 janvier, n° 79.)
Dorchester à Grenville (n° 78). Envoie un croquis communiqué par Pond des parties nord-ouest du continent. On rapporte qu'il est allé chercher de l'emploi aux Etats-Unis, où il est né. M. Mactavish, qui a dernièrement fait voile pour Londres, pourra donner des renseignements sur la carte de Pond. Page 1

24 novembre,
Québec.

Motz à Scrope Bernard. Concernant trois demandes pour le droit exclusif de fabriquer, d'après un nouveau procédé, la potasse et la perlasse. Doute de la valeur du procédé. Envoie la lettre de M. Macdonnel, jeune homme actif qui méritera d'être encouragé si le projet est d'utilité publique. 3

Lettre de la même date comportant la demande par A. Macdonnel d'un brevet en Angleterre pour la nouvelle méthode de fabriquer la potasse et la perlasse. 5

28 décembre,
Montréal.

Pétition des marchands de Montréal, faisant le commerce dans le pays sauvage, demandant que dans le cas où les postes seraient rendus, le commerce avec les Sauvages soit libre, et le pays sauvage considéré neutre pendant cinq ans afin de leur permettre de ramasser et d'enlever leurs effets. 61

1791.

17 janvier,
Québec.

(Dans la lettre de Dorchester du 23 janvier, n° 79.)
Le Maistre au lieutenant-colonel Buckeridge. Autre lettre au sujet du renvoi des colons non autorisés d'un côté ou de l'autre de la rivière Chazy. Les instructions pour empêcher les gens de s'y établir devront être répétées fréquemment. 112

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

17 janvier,
Québec.

Dorchester au même. Rapport de Patrick Conroy, J.P., que le Vermont a l'intention de faire acte de souveraineté sur les sujets du roi sous la protection des postes du lac Champlain. Doute de la vérité des rapports, car le Vermont et les Etats-Unis ont trop de bon sens pour commencer des hostilités auxquelles on devra faire face. Comme la paix existe et qu'on désire la voir subsister, il faut observer beaucoup de prudence et modération. S'il faut pour protéger les sujets du roi une intervention active, il faudra le faire avec le plus de douceur possible. Ce sont des sentiments qui ont été souvent inculqués. S'il y a des actes d'hostilités commis, M. Conroy devra, en sa qualité de magistrat et d'officier de milice, opposer de la résistance, et s'il n'est pas en état de se défendre, avertir immédiatement les officiers de milice de son propre district et du district voisin de Chambly, de même que l'officier commandant les postes du roi. Il est désirable, dans ces cas, que la milice du pays veille à sa propre défense et que les troupes régulières ne soient appelées que si les principaux intéressés ne peuvent se protéger eux-mêmes. L'importance de compter sur ses propres forces, attendu que les troupes du roi peuvent être appelées à la défense générale. La constante vigilance et la prudence qu'il faut, quelque improbable que soit le commencement des hostilités. 113

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

20 janvier,
Québec.

Dorchester au lieutenant-colonel Gordon et le major Smith. Déploie les hostilités entre les Etats-Unis et les Sauvages de l'Ouest; ce serait une satisfaction pour lui de faire cesser ces calamités. La Grande-Bretagne est en paix avec les Etats-Unis et il n'y a pas de pouvoir ici pour faire la guerre, mais si Détroit était attaqué, ce serait un commencement d'hostilité et la guerre doit être repoussée par la guerre. Les commandants des postes d'en haut ont tous reçu des instructions sur la ligne de conduite à suivre. S'il y a quelque changement dans la politique du gouvernement, cela devra leur être communiqué. Les Etats-Unis ont trop de bon sens pour commencer une guerre avec la Grande-Breta-

1791.

gne, mais la prudence exige de se préparer à tout événement, quelque improbable qu'il puisse être. Page 66

(Dans la lettre de Dorchester du 23 janvier, n° 79.)

20 janvier,
Québec.

Le Maistre au lieutenant-colonel Gordon et le major Smith. Copie de la lettre de Dorchester à Buckeridge du 17 janvier (p. 113), envoyée pour leur gouverne. 117

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

23 janvier,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 79). Les documents inclus rendent compte de deux engagements près des villages des Miamis entre quelques Sauvages de l'Ouest et une armée commandée par Harmar. Envoie la demande de l'officier commandant et de l'agent indien à Détroit d'aider les Sauvages et la réponse. Envoie aussi la pétition des marchands de Montréal intéressés dans le commerce avec les Sauvages; leurs craintes sont confirmées par le rapport officiel d'Hamar, d'après lequel il paraîtrait que les commerçants anglais étaient le principal objectif de l'expédition; s'ils étaient tombés entre ses mains ils auraient été traités probablement avec rigueur; les embarras que causeront leurs plaintes, ce qui arrivera tôt ou tard à moins qu'il ne soit passé un traité concernant la frontière. Le ton de l'acte du Congrès sur le commerce avec les Sauvages. L'importance de Détroit sera diminuée, même si la place n'était pas attaquée, dans le cas d'établissements à l'embouchure de la Miamis sur le lac Érié, rive par laquelle passe le commerce. Les instructions au commandant à Détroit au sujet des postes d'en haut lui ont été répétées. Les informations concernant les projets hostiles des émissaires espagnols parmi les Sauvages accompagnent la présente.

Sous enveloppe. Correspondance et autres documents en octobre, novembre et décembre 1790 et janvier 1791 classés dans la liste à leurs dates respectives. Une liste des documents se trouve aux pages 24, 25, 26.

23 janvier,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 80). Envoie copie des instructions au général de brigade Ogilvie d'envoyer les troupes au Nouveau-Brunswick et partie de celles actuellement au Cap-Breton et à Saint-Jean (I.P.E.), à la Nouvelle-Ecosse. Deux compagnies restent sur la première île et une sur la seconde, de façon à ce que le changement ne soit pas trop subit, mais afin d'accoutumer peu à peu la population de prendre soin d'elle-même. 68

Instructions à Ogilvie. En date du 3 janvier. 69

31 janvier,
Philadelphie.

Conversation: M. Hamilton, William Macomb et le lieutenant-colonel Beakwith au sujet des affaires indiennes et des relations des commerçants avec les Sauvages de l'ouest, etc. 97

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

1er février,
Ville de
Champlain,
Rivière Chazy

Pliny Moor et William Beaumont. Ils s'étaient établis sur la rivière Chazy à un ou deux milles à peu près de la frontière de New-York et de la province de Québec et à environ huit milles de la garnison de Pointe à Fer; l'officier commandant de la Pointe à Fer les a avertis de s'en aller, mais le gouverneur de New-York leur a conseillé de rester. Ils sont juges de paix pour le comté et ne peuvent recevoir d'ordres des officiers du roi. Envoie les affidavits que les avis ont été signifiés. 130

Déposition d'Elnathan Rogers (133); William Beaumont (135); lettre de Pliny Moore et nouvelles dépositions (137); sa propre déposition est la première (139); celles de Calib Thomas (142) et Samuel Ashman (144).

(Lettre et dépositions dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

10 février,
Québec.

Motz à Beckwith. Dorchester a reçu l'avis que les Etats-Unis considéreraient qu'il ferait acte d'amitié s'il usait de son influence auprès des Sauvages de l'ouest pour les amener à faire la paix. Il déplore les hostilités et cela lui causerait beaucoup de satisfaction de pouvoir y

1791.

mettre fin, mais il ne peut rien faire sans être autorisé par l'une ou l'autre des parties belligérantes, ni sans être spécialement informé de leurs projets, droits et prétentions. Page 72

(Dans la lettre de Dorchester du 19 février, n° 82.)

10 février,
Québec.

Motz à Beckwith. Les lettres du mois de janvier ont été reçues. Dorchester n'ayant pas d'occasion commode dans le moment pour envoyer des lettres en Angleterre, lui permet d'envoyer directement tout ce qui peut être intéressant, particulièrement si la demande d'intervention auprès des Sauvages a quelque suite. La plainte de la réserve observée à l'égard de M. M——— peut être expliquée par les discussions avec l'Espagne. Il y a eu une autre cause depuis la paix. Plusieurs personnes pénétrèrent l'obscurité que l'on a faite d'une manière si ingénieuse afin de tromper le peuple, mais l'esprit général n'est pas porté à la conciliation. Cette disposition va en diminuant sur la côte de l'Atlantique, mais dans le territoire de l'ouest on paraît avoir pris beaucoup de peine pour la faire subsister dans toute sa force. La plus sage politique, c'est de laisser aux Etats le temps de réfléchir et de trouver, grâce à leur propre bon sens naturel, quel est leur véritable intérêt. On ne sait pas ici s'il a été délivré des présents aux Sauvages, lors de l'expédition d'Harmer, mais si c'était le cas, aucuns présents n'ont été donnés dans un dessein hostile; aucun officier du département indien ne voudrait agir d'une façon si contraire à ses instructions. Ligne de conduite à l'égard de M. Elliott. 73

(Dans la lettre de Dorchester du 19 février, n° 82.)

10 février,
Québec.

Dorchester à sir John Johnson. Son anxiété d'assurer la cessation des hostilités entre les Sauvages de l'Ouest et les Etats-Unis. Advenant une occasion il désirerait vivement obtenir des informations sur la nature et l'étendue des termes d'après lesquels les nations confédérées pourraient être disposées à l'établissement d'une tranquillité générale. 76

(Dans la lettre de Dorchester du 19 février, n° 82.)

14 février,
Québec.

Le même à Buckeridge. Pas de frontière canadienne; elle a été détruite dans les années '75 et '76; il n'y a pas de frontière. Lorsqu'il y aura un traité concernant les frontières, toutes les améliorations faites par des étrangers sur le côté canadien seront perdues. Ceux qui se seront conformés aux avis seront contents; ceux qui auront fait secrètement un campement, comme ils l'appellent, seront probablement punis plus qu'on ne pourrait le désirer par la perte de leur temps, travail et frais. Cela devra leur être répété de temps à autre avec politesse et bonne humeur; la chose n'exige pas de formes non plus que d'ordres par écrit. 118

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

14 février,
Québec.

Le Maître à Buckeridge. Rapport qu'un homme a été battu par le caporal d'un détachement parcourant le voisinage des postes du roi sur le lac Champlain et qu'une maison a été défoncée pour y rechercher des déserteurs. Il devra être pris soin que ces rapports n'aient pas de fondement et que les troupes traitent toujours la population d'une façon gentille et amicale. La copie de la lettre de Dorchester de cette date (p. 118) sera remise aux officiers, qui y trouveront la règle de leur conduite. 119

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

19 février,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 81). Envoie les relevés de l'officier de marine concernant les navires arrivés à Québec ou qui en sont partis. 70

19 février,
Québec.

Le même au même (n° 82). Beckwith devra faire rapport directement pour éviter les retards. Envoie des copies de la réponse à sa dernière dépêche et des instructions au surintendant général des affaires indiennes. Dépêches reçues par Halifax. 71

4 mars,
Grande
Rivière.

Extrait d'une lettre du capitaine Brant à sir John Johnson: "L'on m'informe que le capitaine Powell a cherché à corrompre une bande de Senécas afin d'amener quelques-uns des Américains sur le côté opposé de

1791.

la rivière, relativement à sa maison, et construire des moulins sur le creek de Skeendioghquade, ce qui ne se fera pas sans opposition, car je crois que les officiers à demi-solde de même que ceux qui appartiennent au service actif doivent plutôt empêcher qu'amener les Yankees sous le nez d'une colonie britannique. Page 128

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

4 mars,
Grande-
Rivière.

Samuel Street à sir John Johnson (extrait). Explique comment il a été mêlé à l'achat des terres des Sauvages dans le pays des Genesees; les noms de ses associés; son désir de vendre aussi vite que possible et les difficultés qu'il rencontre. 128

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

7 mars,
Whitehall.

Grenville à Dorchester (n° 35). A la suite des recherches faites en Russie et dans les pays voisins pour y trouver des personnes au fait de la culture du chanvre une personne s'est présentée et son offre a été acceptée d'après les termes contenus dans le document suivant. Elle arrivera probablement au Canada dans quelques mois. Recommande qu'on la reçoive avec faveur. 7

Conditions arrêtées avec M. Reichel, qui doit se charger de la culture du chanvre. 9

7 mars,
Whitehall.

Grenville à Dorchester (n° 36). Les dépêches reçues seront par la suite particulièrement examinées. La demande des marchands et des fabricants de farine est à l'étude. 11

7 mars,
Whitehall.

Le même au même (n° 37). Envoi le message de Sa Majesté au parlement au sujet de la division projetée et de la nouvelle constitution de la province du Canada, d'après le bill présenté par Pitt. Dès que le bill aura été adopté on s'occupera d'autres importants sujets, entre autres de ceux relatifs aux biens des jésuites, à l'établissement d'un université et d'un clergé protestant au Canada et aux provisions pour les juges. Espère que Sa Seigneurie pourra se rendre à Londres afin d'aider à régler différentes questions. Le meilleur encouragement que peuvent avoir les émigrants de s'établir au Canada, ce sont les rapports favorables qu'ils reçoivent des personnes de leur propre pays déjà établis là. 13

7 mars,
Whitehall.

Le même au même (n° 38). Les dépêches ayant trait aux affaires indiennes ont été reçues de même que celles contenant des communications relatives aux États-Unis. Les rapports alarmants d'hostilités de la part des Sauvages sont cause qu'on attend avec anxiété les dépêches futures. C'est le vœu de Sa Majesté que l'on apaise les différends et que la paix s'établisse dans ce pays; espère que l'on prendra tous les moyens pour atteindre un but aussi désirable que le règlement des questions en contestation entre les États-Unis et les Sauvages; cela donnera probablement l'occasion de régler aussi les difficultés qui ont empêché la cession des forts. Arrivée des Creeks et des Cherokees; leur pétition a été présentée; leur demande concernant l'hostilité à l'égard des États-Unis n'a pas reçu d'encouragement, mais on exaucera leur vœu d'avoir des relations avec les possessions britanniques en les admettant aux ports libres des Antilles, en supposant qu'ils se trouvent en état de profiter de cette faveur. 16

19 mars,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 83). Désire qu'on règle la question de savoir si, en l'absence du commandant en chef, l'officier commandant dans la province est autorisé à prendre le commandement du surintendant général des affaires indiennes. 81

10 mars,
Rivière
Huron.

Zéisberger à McKee. Le capitaine Pipe a donné avis que ses gens (la paisible secte des sauvages Moraves) ne pouvaient rester en sûreté mais qu'ils doivent se rendre à un endroit plus sûr. A demandé aux chefs de conférer entre eux au sujet d'un lieu de séjour. Comme le chef Ottawa n'a rien communiqué à propos des terres, il demande à McKee la permission de s'établir dans un endroit sûr et de lui fournir un navire

1791.

pour transporter les gens et leurs effets à partir de la rive sud du lac Erié. Page 246

Seconde lettre datée de la Rivière Huron, le 26 mars, de Zeisberger à McKee sur le même sujet. Les temps sont devenus plus dangereux et trois Sauvages qui l'avaient échappé belle font rapport que la milice en a tué trois autres au Creek au Castor et qu'il en manque quatre ou cinq. On rapporte aussi, ce qui n'est pas confirmé, que cinq familles de Tuscaroras ont été tuées dans leurs baraques de chasse. La milice parcourt le pays par détachements, en sorte que l'endroit n'est pas sûr. Ils peuvent se rendre à Sandusky, où l'on pourrait envoyer un navire les prendre. 249

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

24 mars,
Grande
Rivière.

Brant à sir John Johnson (?). Envoie un extrait de la lettre du révérend M. Kirtland, qui est allé à Philadelphie, demandant son opinion au sujet d'un prompt arrangement. A eu une lettre d'Ebenezer Allen de Genesee, qui est aussi allé à Philadelphie, écrite dans le même sens que celle de Kirtland. Le Congrès semblerait désirer vivre en amitié avec les Sauvages et on lui dit qu'on l'emploierait à des gages élevés. Il ira au creek au Bison pour sonder les Cinq-Nations afin de savoir comment faire s'il va au sud. La demande de six milles de terre en montant la rivière à partir de son embouchure; ce semble dur aux Sauvages d'avoir à les remettre; ils donneront cependant cinq milles et demi, car les six milles comprendraient un établissement des Senécas. Espère que le contrat qui sera donné aux Sauvages pour les terres sur la Grande-Rivière sera à peu près comme celui donné par Haldimand. 153

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

1er avril,
Déroit.

McKee à sir John Johnson (extrait). A reçu des instructions et se rendra aux rapides au pied du Miamis, où se tiennent les assemblées générales des Sauvages. Les traités incomplets sont la source des calamités actuelles. A écrit à ce sujet à Joseph Brant; espère amener une entente générale. La nécessité de donner un approvisionnement libéral de provisions, à cause de l'état de misère des Sauvages. Si le rapport qu'une autre armée se prépare à visiter les Sauvages est vrai, cela retardera les affaires et élargira la brèche. 150

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

6 avril,
Québec.

Le Maistre au major Duff. Envoyer un avis aux gens qui s'établissent sur la rivière au Brochet en deça de la frontière canadienne qu'ils doivent en partir, car il ne sera pas concédé de terres à cet endroit à présent, et de plus lorsque la permission en sera accordée on devra d'abord examiner les demandes déjà faites. Comme l'on rapporte que ce sont des loyalistes, on désire qu'ils demandent des terres à aucun des bureaux de terre. 109

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

8 avril,
Québec.

Le Maistre au lieutenant-colonel Gordon. Autre lettre concernant le service des colons; l'officier de la Pointe à Fer a eu parfaitement raison de ne pas employer la violence. On devra dire poliment aux colons de s'en aller et les avertir de la perte qu'ils subiront s'ils refusent d'écouter l'avertissement. 111

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin n° 84.)

14 avril,
Québec.

Le même au même. La copie de la lettre de Warren, envoyée le 28 février, concernant l'établissement projeté par les Etats près du fort Erié a été soumise à lord Dorchester. On doit décourager les gens à former ces établissements et les en empêcher, mais poliment et sans se fâcher. La copie de la lettre à l'officier commandant à Saint-Jean (en date du 14 février, à la page 118) lui est envoyée pour se gouverner. Les mesures qu'il a prises rencontrent l'approbation. Quand même les Sauvages

1791.

seraient disposés à concéder les terres en question, on ne peut souffrir que le projet d'établissement ait des suites. Page 120

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

14 avril,
Québec.

Le Maistre au lieutenant-colonel Gordon. Quelque soit l'influence mise en œuvre auprès des Tuscaroras pour les encourager à disposer de leurs terres et à se rendre à la Grande-Rivière, la chose a été faite hors la connaissance ou l'approbation du gouvernement. Soupçons au sujet des motifs de ceux qui traitent les Sauvages d'une manière non équitable. Rien ne peut être fait à ce sujet avant qu'on ait reçu les instructions des ministres de Sa Majesté. Sa réponse (de Gordon) est approuvée, c'est son désir (de Dorchester) que l'on traite les Sauvages avec toutes les marques d'amitié et de bienveillance. 121

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

14 avril,
Québec.

Dorchester au même. En dépit des apparences pacifiques il se peut que des détachements armés paraissent dans le pays des Sauvages, près des postes peut-être; des préparatifs devraient être faits pour parer à toute éventualité; les postes devraient non seulement être mis en état de défense, mais il devrait y avoir des troupes prêtes à marcher. Comment devraient être composées ces troupes. Communiquer le chiffre des troupes qui pourraient être envoyées de Niagara et de Détroit respectivement, et le nombre dont on pourrait encore avoir besoin. Les canonniers et les navires du roi devraient aussi être prêts. 158

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

24 avril,
Niagara.

Butler à sir John Johnson (extrait). A reçu la nouvelle qu'un parti de Chippewas a tué 10 Américains à Cassawago sur le Venango, et a envoyé des messages menaçants aux Six-Nations. A reçu une invitation d'assister au conseil au creek au Bison; est allé avec Brant, mais a été détenu longtemps sans aucune raison. Brant est parti pour Détroit. Envoie copie des discours américains. Un fils d'O'Bale rapporte que le conseil ne devait pas être tenu avec un seul Etat mais qu'il venait au moins un ou deux Américains de chaque Etat afin d'engager les Six-Nations à les accompagner chez les Sauvages de l'ouest pour faire la paix. 164

Rapport du conseil dont il est question dans la lettre qui précède. 167

Discours de Timothy Pickering aux Six-Nations. 172-178

Acte à l'effet de régler les relations avec les tribus indiennes. (N° 33 de 1790.) 181

Explication de l'acte qui précède. 187

Ces documents accompagnaient le rapport du discours de Pickering. 193-198

Suite du discours de Pickering.

29 avril,
Rapides
Miamis.

McKee à sir John Johnson. Séjourne ici depuis quelque temps afin de faire décider les Sauvages sur un moyen de faciliter l'heureuse issue des troubles, mais les préparatifs et les hostilités réelles des deux côtés semblent élargir la brèche. Envoie les discours reçus par les Hurons de Muskingum; ils auraient produit de bons résultats si l'on n'avait reçu en même temps les rapports qu'on détenait plusieurs Sauvages qui y étaient allés faire le commerce; quelques-uns de ces derniers se sont évadés et sont ici. Outre cela il y a le rapport, confirmé, de la marche des troupes au pays des Sauvages, fait que corrobore une lettre interceptée; l'information que R. Butler doit commander prouve que la force levée doit faire le service dans le pays indien, car ce dernier le connaît bien, pour y avoir fait le commerce. Les Sauvages ont enlevé des bateaux sur l'Ohio un butin précieux. 230

Discours dont il est question dans la lettre précédente de McKee.

1. Discours de St. Clair aux Wyandots (pas de date). 232

2. Discours du même aux Ottawas, daté du Fort Washington le 7 octobre 1790. 235

1791.

3. Autre discours de St. Clair aux Ottawas (pas de date). Page 239
Lettre interceptée de B. Shamburgh au capitaine Kingsbury, fort Washington, 9 avril 1791. Promotions et nominations dans l'armée des Etats-Unis. Le général R. Butler est nommé au commandement de 2,000 regrues. Querelle entre Mitchell et Freeman, Freeman a tiré sur Mitchell mais sans le tuer; Mitchell est renvoyé du service et sera probablement pendu. Autres promotions, etc. 244

(Lettre de McKee et documents annexés dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

30 avril,
Whitehall.

Grenville à Dorchester (n° 39). Explique pour quelles raisons il a envoyé un approvisionnement additionnel de marchandises pour les Sauvages au sujet de quoi il (Dorchester) a fait des commentaires dans la lettre 69 (voir Q. 49, p. 42). Les marchandises ont été envoyées parce qu'il y avait l'apparence d'hostilités avec l'Espagne. L'accident arrivé à ces marchandises en remontant le Saint-Laurent est regrettable, mais la chose est moins grave vu l'arrangement fait avec l'Espagne. Il n'avait jamais vu les documents concernant Davison (voir lettre 68, Q. 49, p. 36) avant de les avoir reçus de Sa Seigneurie. 19

Extraits d'une lettre du major Smith. Deux Américains du nom de Choate faits prisonniers par les Sauvages et amenés ici, ont demandé la permission de s'en retourner au Massachusetts en passant par Montréal. Leur a donné une passe pour Niagara, où ils attendent des instructions. Les Moraves ont abandonné leur établissement et se sont établis sur le côté ouest de l'embouchure du Détroit. On rapporte que 1,000 Américains ont remonté le Muskingum et qu'il y a eu sur l'Ohio une escarmouche entre les Sauvages et 100 soldats du continent; ces derniers ont été défaits et les bateaux qu'ils gardaient pillés. Le sous-agent est au pied des rapides Miamis et a en sa possession les approvisionnements ordinaires; il doit aussi s'enquérir de l'état des troubles actuels dans le pays des indiens. 251

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

5 mai,
Whitehall.

Grenville à Dorchester (n° 40). Envoie lettre du marquis de la Luzerne concernant les inventaires des effets d'André Granet St-Sauveur et de sa défunte épouse. 78

Sous enveloppe.—Lettre de la Luzerne (79) et copie de la lettre de Mde Montmorin sur la matière (80). 79, 80

5 mai,
Détroit.

Journal (en français) du 9 mars au 5 mai intitulé: "Journal de ce qui s'est passé au mis (Miamis) et à la Glaisse au Ouia et Piconus."

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

6 mai,
Québec.

Motz à Beckwith. Le ton des communications de———s'explique facilement par son opinion personnelle; il se ressent naturellement de ses travaux particuliers en France. Le gouvernement britannique est toujours disposé à établir des liens d'amitié entre les deux pays et il n'y a pas de changement à ce sujet. Comment et pour quelles raisons quelques particuliers intéressés peuvent soulever et propager les jalousies. Toutes les résolutions prises à la hâte ne sont pas judicieuses et servent les fins de ceux qui excitent un peuple bien intentionné. Il est temps que l'on règle tous les différends provenant du dernier traité. Les représentations bizarres et absurdes de la Grande-Bretagne dans les affaires commerciales. Comparaison de sa politique avec celle de la France. Les recommandations constantes faites aux Sauvages de vivre en paix avec les Etats-Unis. 106

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

7 mai,
Québec.

Rapport du capitaine Gother Mann, I. R., concernant la situation du poste de Saint-Jean sur la rivière Chambly; l'état actuel des travaux de défense déjà faits à cet endroit et le nouveau système actuellement projeté. 271

1791.

Estimations donnant des détails.

Pages 284, 291.

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 85.)

8 mai,
Saint-Jean.

Buckeridge à LeMaistre (?). Envoie lettre de M. Keyes, demeurant à la Baie Burlington, à laquelle il n'a pas voulu répondre avant d'avoir reçu des instructions de lord Dorchester. L'endroit appelé "port d'Alburgh" est au manoir de Caldwell et en deçà du poste de la pointe aux Hollandais. Lettre ci-jointe de Keyes portant qu'il a reçu du président des États-Unis une commission de fonctionnaire des douanes et les instructions d'établir son bureau au port d'Alburgh, qui est dans la garnison britannique. Désire savoir si l'établissement du bureau correspond à ses instructions. 146

9 mai,
Québec.

Motz à sir John Johnson. Les promesses de terres faites aux Sauvages par Haldimand doivent être tenues sans faire de diminution. Une suite d'établissements le long des bords du lac Érié peut être de commodité générale, mais aucune partie des terres promises ne doit être pour cette raison enlevée aux Sauvages. On devra leur expliquer que ce projet n'a pas été formé par le gouvernement; ils auront toutes les terres promises; s'ils en abandonnent ensuite quelque partie ils devront en être parfaitement indemnisés. Le contrat devra être préparé suivant leurs desirs. 156

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

9 mai,
Québec.

Le même au même. Il faudra des approvisionnements additionnels pour permettre aux Sauvages de se rassembler en nombre suffisant et de continuer le conseil. Brant croit qu'il (le congrès) agit par fraude et qu'il veut en faire son outil. On rapporte que c'est l'intention d'attaquer les postes comme il a fait pour Ticondéroga en '76. Des préparatifs de défense devront être faits. On se procurera des renseignements afin de décider si les troupes doivent quitter Niagara et Détroit et où il faudra les stationner. Les Sauvages devront exprimer toute leur opinion sur ces points. Oswégo est située différemment, mais l'on devra étudier parfaitement les moyens de rendre la place sûre. 161

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

9 mai,
Québec.

Dorchester à Gordon. Comme on s'attend à ce qu'une armée se rende au pays des Sauvages et qu'il y a des rumeurs que c'est l'intention de surprendre les postes, ainsi que la chose a eu lieu à Ticondéroga en '76, il faudra des préparatifs; s'il était nécessaire d'armer les canonniers et les navires du roi il pourra le faire sans attendre des instructions. 164

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

12 mai,
Québec.

Rapport du capitaine Gother Mann, I. R., concernant la défense de l'Isle aux Noix et du système de travaux adoptés et en partie exécutés à cet endroit; l'état actuel de ces travaux et les nouveaux desseins, avec les estimations proposées. 256

Estimations donnant les détails de la dépense.

265, 267

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 85.)

15 mai:

Communication à Beckwith du n° 7, concernant la proposition que lord Dorchester intervienne pour faire la paix entre les États-Unis et les Sauvages. 94

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

16 mai,
Québec.

Dorchester à Buckeridge. L'approuve de n'avoir pas tenu compte de la lettre de Keyes; s'il avait montré sa commission primitive et ses instructions et en avait signifié des copies attestées on aurait pu examiner quelles mesures prendre, mais il est impossible d'admettre la vérité de ses allégations, car on ne peut supposer, sans en avoir la preuve la plus positive, que les États-Unis nourrissent ces intentions hostiles. Si l'on essayait à mettre à exécution une telle mesure, ses instructions sont assez complètes et claires pour savoir que faire dans ce cas. 148

20 mai,
Niagara.

Le colonel Gordon à LeMaistre. Un conseil des Six-Nations a été tenu au Creek au Bison, le colonel Preston et trois autres personnes,

1790.

dont un Français, représentaient les Etats-Unis. Ces derniers ont produit de la part du Congrès des documents volumineux dont des copies sont transmises en même temps que la copie du discours de R. Buttler ; aussi copies des lettres de Proctor. Les Sauvages sont très divisés. Page 202

Lettre de R. Buttler, transmettant copie de son discours. Croit qu'à tout événement Proctor se rendra à la rivière Miamis, etc. 204

Rapport du conseil, ainsi que discours du frère de Farmer. 205

Lettre de Proctor à Gordon en date du 5 mai 1791. On lui a conféré une mission auprès des Sauvages actuellement en guerre avec les Etats-Unis et avec lesquels le président désire faire la paix. Les chefs des Six-Nations, pendant leur séjour à Philadelphie, avaient promis qu'on choisirait des notables pour accompagner les personnes qui seraient envoyées au pays de ces malheureux gens. Le message aux Six-Nations ainsi que d'autres documents lui seront présentés par le frère de Farmer qui ira le (Gordon) voir pour lui demander conseil. Espère que le motif qui a amené les ouvertures l'engagera (Gordon) à demander son aide à une entreprise aussi louable. Demande qu'il lui soit permis d'affrêter une frégate ou un des navires afin de transporter les Sauvages en quelque nombre que ce soit qui pourront l'accompagner à Sandusky. 208

Une deuxième lettre, en date du 17 mai, donne le sommaire de celle qui précède et qu'il avait cru égarée. 211

Gordon à Proctor, en date du 17 mai. A retardé à répondre, attendant les documents publics promis. Comme il ne les a pas reçus il ne peut traiter Proctor que comme agent privé. Donnera aux Sauvages l'avis qu'il croira le plus convenable dans la situation actuelle des affaires. N'est pas autorisé à affrêter aucun des navires sur les lacs comme il (Proctor) le demande. 213

(Lettre de Gordon du 20 mai et les documents qui l'accompagnent jusqu'à page 213 dans la lettre de Dorchester du 14 juin n° 84.)

20 mai,
Niagara.

Butler à sir John Johnson. A assisté au conseil au creek au Bison. Il y a environ trois semaines un certain colonel Proctor est arrivé en compagnie d'un Français du nom de Haudin, d'OBate et de quelques Senécas. Ils ont apporté des lettres et autres documents de la part du président et de Knox, le secrétaire de la Guerre. Les instructions de Proctor sont d'engager les Six-Nations à l'accompagner dans l'ouest de façon d'amener toutes ces nations au fort Washington, sur l'Ohio, pour y tenir conseil ; mais les discours sont si arrogants et incendiaires qu'on ne peut les prononcer à ces Sauvages déjà si enragés sans courir de grands risques pour soi-même et pour l'objet en vue. L'affaire n'est pas encore conclue avec les Six-Nations ; Tueur-de-Vaches et quelques Senécas ont consenti à l'accompagner. Les chefs du creek au Bison ont proposé de tenir un conseil et on les attend demain. Demande la permission d'aller à Montréal. 215

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

27 mai,
Niagara.

Le même au même. Les Sauvages qui sont déjà établis à la Grande Rivière ont conseillé aux Tuscaroras d'y venir (p. 121.) Au sujet de l'établissement projeté des américains au creek de Skeendioghquade (page 123.) Son étonnement d'avoir été censuré. Se fit sur lui (Sir John) pour expliquer l'affaire sous son véritable jour. 126

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

30 mai,
Québec.

Le Maître au même. Une enquête sera faite sur la vérité du rapport que le capitaine Powell cherche à former un établissement de gens n'étant pas des sujets du roi (page 123). Si la chose est vraie il sera demandé au capitaine Powell d'expliquer sa conduite. 124

Lettre semblable de la même date à Gordon. 125

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

1791.

2 juin,
Québec.

Dorchester à Sir John Johnson. N'est pas content du discours du sous-agent aux chefs des Six-Nations, le 4 mai. Il aurait dû consulter le commandant et il doit le faire dans tous les cas où il n'a pas d'instructions spéciales.

Page 218

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

2 juin,
Québec.

Le même à Gordon. La demande de Proctor de louer un des navires du roi à l'apparence d'une insulte. Se croit certain qu'on a pris les moyens de l'empêcher d'obtenir un navire. La prudence à observer pour protéger contre toute tentative le poste ainsi que les navires, et naturellement les autres moyens de mettre à exécution les projets hostiles. Envoie une copie de la lettre adressée à sir John Johnson au sujet de la conduite de Butler.

219

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 84.)

13 juin,
Québec.

Rapport du capitaine Gother Mann, I. R., sur l'état et les conditions des postes de la Pointe à Fer et la Pointe au Hollandais sur le lac Champlain.

295

(Dans la lettre de Dorchester du 14 juin, n° 85.)

14 juin,
Québec.

Dorchester à Grenville, n° 84). Nouveaux rapports de Beckwith; ne donne pas la teneur générale, car Beckwith doit les envoyer directement, il ne transmet que la communication verbale concernant le projet d'intervention auprès des Sauvages de l'ouest et une explication des fausses représentations concernant la conduite des commerçants à Détroit. Des instructions ont été données de décourager les tentatives des Américains, d'activer leur marche jusqu'aux lignes fixées par le traité. Envoie des documents concernant les transactions à la Pointe à Fer. Demande a été faite pour savoir si l'établissement d'une douane sous l'autorité du congrès dans l'intérieur ses postes du roi sur le lac Champlain correspondait avec ses ordres; les actes du congrès et les préparatifs militaires de l'ouest, etc, ont besoin d'être constamment surveillés. Apparition d'un M. Proctor parmi les Six-Nations, lequel leur demande aide pour la conclusion d'un traité de paix qui doit être fait à une assemblée sur l'Ohio. Les Sauvages ont commis tout l'hiver des actes d'hostilité contre les établissements de l'Ouest des Etats; des préparatifs militaires sont poussés avec vigueur des deux côtés. On s'attend à des nouvelles hostilités; il est douteux que les efforts de l'agent à Détroit pour la conclusion d'un traité de paix réussissent. La nécessité d'éviter tout ce qui pourrait les (les Anglais) entraîner dans la querelle, car la tournure des événements pourrait les exposer à l'accusation d'avoir trompé les deux partis.

82

(Les documents contenus dans cette lettre sont classés suivant leurs dates respectives.)

14 juin,
Québec.

Le même au même (n° 85). Envoie le plan de communication avec le lac Champlain, y compris les postes de Saint-Jean, l'Isle aux Noix, la Pointe au Fer et la Pointe au Hollandais. Les travaux actuels sur cette pointe sont très mauvais dans le sens le plus large du mot. (Dans la série C, vol. 381, sont les rapports primitifs de 1790 et 1791 sur les travaux qui doivent nécessairement être faits pour mettre les postes en bon état.)

253

14 juin,
Québec.

Le même au même (n° 86). Envoie les journaux du Conseil législatif, du 14 mars au 30 avril, ainsi que les ordonnances et des observations. Cinq bills n'ont pas été sanctionnés pour les raisons exposées dans un document séparé.

298

Procès-verbaux.

299 à 334

 LETTRES ET DOCUMENTS AYANT TRAIT AUX SAUVAGES.—1791.

Q. 50-2.

1791.
14 mars au 30 avril, Québec. Suite des procès-verbaux du Conseil législatif, ainsi que délibérations, votes, divisions, etc. Pages 335 à 599
- 11 avril, Québec. Acte à l'effet d'expliquer et de modifier l'acte destiné à encourager la navigation de l'intérieur et le commerce dans le pays de l'Ouest. (Anglais, 600. Français, 608.) 600 à 616
- Pour continuer et modifier l'acte concernant la pratique du droit dans les causes civiles. (Anglais, 617. Français, 622.) 617 à 626
- Pour continuer et modifier l'acte à l'effet d'autoriser les commissaires de la paix à réglementer la police dans les villes de Québec et Montréal. (Anglais, 627. Français, 631.) 627 à 634
- 30 avril, Québec. Acte à l'effet de continuer un acte pour réglementer les personnes gardant des chevaux et voitures pour les louer et désigner sous le nom de *Maîtres de poste*. (Anglais, 635. Français, 636.) 635-636
- Pour prévenir les obstructions au commerce de l'intérieur à la mort d'un surintendant. (Anglais, 637. Français, 638.) 637-638
- Concernant la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières. (Anglais, 639. Français, 644.) 639 à 647
- Pour récompenser Samuel Hopkins et Angus Macdonell et autres pour leur invention de deux nouvelles méthodes améliorées pour fabriquer la potasse et la perlasse. (Anglais, 648. Français, 651.) 648 à 653
- Devis en anglais et en français. 654-661
- 14 juin, Québec. Observations de Dorchester sur les actes sanctionnés à la dernière session du Conseil législatif. 663
- Observations au sujet des bills non sanctionnés. Ces bills étaient :
1. Acte à l'effet de modifier l'acte réglant les pêcheries du Saint-Laurent, les baies de Gaspé et des Chaleurs, l'île de Bonaventure et la rive opposée de Percé. 2. Acte concernant les tuteurs aux mineurs et curateurs.
3. Acte pour réglementer les droits à prélever pour les transports par terre au port de Saint-Jean. 4. Pour expliquer et modifier l'acte à l'effet de réparer les grands chemins et ponts dans la province de Québec.
5. Acte à l'effet de révoquer certaines clauses de l'ordonnance concernant les avocats, procureurs, solliciteurs et notaires, et pour la plus facile perception des revenus de Sa Majesté. 668
- Pas de date. Pétition des marchands et résidents de Québec demandant que l'acte concernant les tuteurs et curateurs ne soit pas sanctionné. 671

 DOCUMENTS CONCERNANT LES BIENS DES JÉSUITES AU CANADA.—1790.

Q. 50-A.

1790.
20 août, Québec. Rapport d'Alexander Gray, procureur général, et de Jenkin Williams, solliciteur général, donnant un résumé ou l'analyse du contenu des documents énumérés dans le renvoi à la Chambre en comité afin de rapporter ce qu'il reste à faire pour exécuter l'ordre de Sa Majesté du 18 août 1786, relativement aux biens de l'ordre des jésuites dans la province de Québec. Le rapport donne une analyse de leurs titres aux biens occupés comme fiefs et seigneuries et *en roture*, etc. Le rapport couvre 195 pages de ce volume.

 BIENS DES JÉSUITES (QUÉBEC).—1790.

Q. 50-B.

1790. Etat général des biens appartenant à l'ancien ordre religieux des jésuites dans la province de Québec, Bas-Canada, 1790. Couvre 168 pages.

TITRES, BIENS DES JÉSUITES—1790.

1790.

Q. 50—C.

Ce volume contient 287 pages. Q. 50—D se trouvant être un duplicata n'a pas été copié.

TITRES, BIENS DES JÉSUITES—1790.

Q. 50—E.

Ce volume contient une copie des titres collationnés, et se compose de 155 pages.

BIENS DES JÉSUITES (QUÉBEC)—1781.

Q. 50—F.

Aveu et dénombrement à l'intendant français en 1733, et autre au général Haldimand en 1781.

BIENS DES JÉSUITES—1790.

Q. 50—G 1 et 2.

Suite de l'analyse ou résumé fait par le procureur et le solliciteur général des titres des biens de l'ancien ordre des jésuites dans la province de Québec. Les deux volumes couvrent en tout 570 pages.

BIENS DES JÉSUITES—1790.

Q. 50—H.

1787.
29 décembre.

Lettres patentes ou commission d'enquête au sujet des biens des jésuites, conformément à l'arrêté du roi en conseil du 18 août 1786, à la suite de la pétition de lord Amherst.

George Trois par la grâce de Dieu roi de la Grande-Bretagne, France et Irlande, défenseur de la foi, etc.

A nos bien aimés sujets Kenelm Chandler, Thomas Scott, John Coffin, Elzéard Taschereau, Jean Antoine Panet, George Lawes, James McGill, Quinson de Saint-Ours et Jean Hertel de Rouville, salut :—

Mu au sujet des terres et biens qui nous appartiennent actuellement et qui ont été jusqu'ici occupés et revendiqués dans notre province de Québec par une certaine communauté religieuse désignée sous le nom d'ordre des jésuites, par le fait que nous voulons donner ou concéder partie ou parties de ces terres et biens à notre digne et bien aimé sujet Jeffery lord Amherst, ses héritiers et ayants cause; désireux qu'on s'assure suivant le cours de la loi avant que le don ou la concession en soit faite en la manière mentionnée plus haut, quelles terres et quels biens le dit ordre des jésuites occupait, possédait et revendiquait dans la province, et la manière d'après laquelle il les avait acquis et quelles portions et parties il a aliénées et quelles parties et portions nous appartiennent et que nous pouvons donner et concéder en la manière mentionnée plus haut, désireux également de bien connaître la nature et la qualité des dites terres et les titres actuels de leurs possesseurs, leur valeur présente, la nature et l'étendue du droit de seigneurie, la nature des tenures d'après lesquelles elles sont occupées, leur situation exacte, l'état de leur culture et population, et si les héritiers des donateurs des terres données par des particuliers au dit ordre religieux font des réclamations et quelles elles sont;

1787.

A ces causes nous avons nommé et donné commission, et par ces présentes nommons et donnons commission à Kenelm Chandler, Thomas Scott, John Coffin, Gabriel Elzéard Taschereau, Jean Antoine Panet, George Lawes, James McGill, Quinson de Saint-Ours et Jean Hertel de Rouville, ou à aucun de trois d'entre eux de s'enquérir sans délai au sujet de tous et chacun des points mentionnés plus haut par toutes voies et tous moyens légaux en leur pouvoir, et nous leur commandons d'attester ce qu'ils feront faire au sujet de ces terres et biens sous leur sceau et signature au gouverneur de notre dite province ou au gouverneur ou commandant en chef en exercice. En foi de quoi nous avons délivré nos lettres patentes scellées du grand sceau de notre dite province.

Témoin notre digne et bien aimé Guy lord Dorchester, notre capitaine général et gouverneur en chef de notre dite province, à notre château de Saint-Louis, à Québec, le vingt-neuvième jour de décembre, dans la vingt-huitième année de notre règne et l'année de Notre-Seigneur mil sept cent quatre-vingt-sept.

DORCHESTER.

Par ordre de Son Excellence,

GEO. POWNALL, *secrétaire*.

Résumé général des titres des biens appartenant à l'ancien ordre des jésuites dans la province de Québec.

Le résumé donne le nom de la seigneurie, un état des titres, le contenu de la seigneurie, les motifs et conditions des concessions. Aussi opinion des commissaires au sujet des parties appartenant actuellement à Sa Majesté et observations.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL ET DOCUMENTS SE RATTACHANT AUX
AFFAIRES INDIENNES—1791.

Q. 51—1.

1791.
14 juin,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 87). Envoie procès verbaux du conseil sur affaires d'Etat du 2 novembre 1790 au 31 mars 1791, et concernant les terres de la couronne du 9 octobre 1790 au 5 mars 1791. Page 1

Procès verbaux, 15 novembre. Rapport sur les lois expirantes. 2

Demande d'Alexandre Wilson de pouvoir jurer foi et hommage et documents. 4

Lecture des pétitions et mémoires. 13

18 novembre. Rapport sur le circuit de La Prairie ainsi que plan de ses limites projetées. 16

Comité chargé de s'enquérir des plaintes de William et Thomas Taylor. 19

4 janvier. Rapport sur l'émigration d'Ecosse et correspondance. 23

Comptes de la province pour l'année expirant le 10 octobre 1790, ainsi que procès-verbaux et liste. 36

Pétitions, etc., renvoyées aux comités. 69

Rapport du comité sur le commerce et la navigation de l'intérieur, ainsi que procès-verbaux à partir du 2 décembre, correspondance, etc. 74

Renvois aux comités. 125

Rapports concernant les archives françaises; projet d'en transporter une certaine partie de Québec aux Trois-Rivières. 127

Concernant la condition de celles de Montréal, ainsi que listes. 128

Concernant la condition de celles des Trois-Rivières. 156

5 janvier. Autre rapport concernant les archives françaises. 160

Rapport sur la pétition venant des Trois-Rivières et l'objet de la police en général. 164

1791.

Pétition (en français).	Page 166
Considération des rapports renvoyés à l'examen.	181
Diverses pétitions renvoyées à l'examen.	183
Rapport en date du 11 février sur les plaintes de William et Thomas Taylor, ainsi que délibération du comité.	188
Rapport sur les ordonnances expirantes.	196
Procès-verbaux, 5 mars. Pétition de circuit de Kamouraska remise.	202
Rapport sur la juridiction de la cour de la prérogative.	202
Concernant la condition du 31 mars. Délibération dans le cas de la plainte de Taylor.	229
Rapport sur la pétition de Geneviève Le Blond ainsi que délibérations.	
Réclamation d'un lot sur le Mont Carmel.	230
Rapport concernant la construction et la réparation des églises, etc., et délibérations. Acte projetés et autres documents.	246 à 343
Procès-verbaux concernant les terres incultes, depuis le 15 novembre 1790. Rapport sur la réclamation de MM. Curot à la Grande Isle, vis-à-vis Cataracoui (Ile Wolfe).	345
Rapport sur l'avancement des plans de la province exécutés dans le bureau de l'arpenteur général, ainsi que correspondance et liste des plans.	349
Rapport du comité des terres à la suite d'un rapport du bureau des terres de Lunenburg, ainsi qu'observations de l'arpenteur général et autres documents.	360 à 386

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL ET DOCUMENTS AYANT TRAIT AUX AFFAIRES INDIENNES—1791.

Q.51—2.

	Suite du rapport du comité des terres. Affaires que la division de l'arpenteur général projette d'accomplir pendant la prochaine saison.	Page 387
	Pour Lunenburg.	388
	Pour Mecklenbourg.	389
	Pour Nassau.	390
	Liste des dépenses à encourir.	400
	Concernant deux nouveaux townships qui doivent être délimités en arrière de Cornwall et de Charlottenburg.	400
	Rapport concernant les réclamations des rangers et loyalistes de Hesse. (Les noms qui sont mentionnés commencent à la page 405.)	400
	Autres délibérations du comité, comprenant les décisions sur les demandes de terres et donnant les noms et raisons pour les décisions. (Commencent à la page 417.)	407 à 444
Février.	Délibérations à Philadelphie en décembre 1770, janvier et février 1791, avec trois chefs de la nation des Senécas.	700 à 753
	(Dans la lettre de Dorchester du 1er juillet, n° 95.)	
9 avril, Wyoming, Pa.	Autre discours de Pickering aux Six Nations, sur le même sujet que celui discuté le 17 avril.	769 à 772
	(Dans la lettre de Dorchester du 1er juillet, n° 95.)	
17 avril, Wyoming, Pa.	Discours de Pickering, au nom des États-Unis, aux Six Nations, les invitant à assister à un conseil au poste de la peinture pour y considérer des mesures de paix.	761 à 764
	(Dans la lettre de Dorchester du 1er juillet, n° 95.)	
23 avril, Pittsburg.	Discours de St-Clair aux Senécas les invitant de se joindre à lui contre les Sauvages de l'ouest.	764 à 768
	(Dans la lettre de Dorchester du 1er juillet, n° 95.)	

1791.

20 mai,
Détroit.

Extraits d'une lettre (en français), mais le nom de l'auteur n'est pas mentionné. Une lettre venant de Kahokia et portant la signature Le Vallier a été envoyée à Dubois, un arpenteur, lui demandant d'aller à l'Anse à la Graisse délimiter des fermes. Les Sauvages se rassemblent en grand nombre au Miamis, et parmi eux se trouve Brant accompagné de 30 hommes, Hurons et Sauvages de la Saginaw. Les Américains, d'après ce qu'on rapporte, devaient marcher le 15 courant; aux premières nouvelles les Sauvages iront les rencontrer. Les commerçants sont revenus apportant leurs marchandises; il y a près de deux mille Sauvages au Miamis depuis les 8 ou 10 derniers jours. Page 695

(Dans la lettre de Dorchester du 23 juin, n° 94.)

24 mai,
Niagara.

Délibérations avec les chefs des Six Nations relativement aux propositions de Proctor, Pickering et St-Clair, au nom des Etats-Unis, ainsi que la réponse du commandant (le colonel Gordon). 754 à 760

(Dans la lettre de Dorchester du 1er juillet, n° 95.)

30 mai,
Miamis.

McKee au major Smith. A envoyé Elliot à Détroit afin d'empêcher que les Sauvages, qui doivent passer par là, soient trop turbulents. Attendra qu'il soit temps de distribuer les présents ordinaires. Rien de nouveau au sujet de la récente alarme au Miamis; aussi il s'attend à ce que les chefs descendent. Un prisonnier rapporte qu'on convoquera les Sauvages à un conseil au fort Washington. Proctor marche à leur rencontre; s'ils ne viennent pas, une armée de 5,000 hommes est prête à marcher contre eux. Communiquera le résultat de l'assemblée qui doit y avoir lieu. 734

(Dans la lettre de Dorchester du 1er juillet, n° 95.)

4 juin,
Miamis.

Le même au même. Une délégation des chefs de la Glaize rapporte qu'une armée se dirige sur leur pays. Les Sauvages d'ici sont décidés à se rendre aux villages Miamis et d'y attendre les événements; si le rapport est véridique, on doit s'attendre à quelque chose d'important d'ici à quelques jours. Rapport qu'on a vu près de la Glaize Proctor le (McKee) demandant, mais il y a quelque temps de cela et on n'a rien appris à son sujet depuis lors. Les troupes paraissent unanimes à vouloir défendre leur pays. 785

(Dans la lettre de Dorchester du 12 juillet, n° 95.)

4 juin,
Pied des
Rapides.

Joseph Brant à sir John Johnson. Son désappointement de n'avoir pas rencontré le commissaire des Etats-Unis, car les choses auraient pu se régler. Apparence de nouvelles hostilités; est décidé de se joindre aux Sauvages de l'ouest pour défendre leur pays. Recommande qu'on protège sa famille. 782

(Dans la lettre de Dorchester du 12 juillet, n° 95.)

5 juin,
Détroit.

Le major Smith au général Clarke. Elliot vient d'arriver et rapporte qu'une armée des Etats-Unis se trouve dans le voisinage des villages Miamis. 200 guerriers à peu près sont passés ici pendant les derniers jours. Elliot croit qu'il y aura 2,500 combattants lorsque les Sauvages seront réunis. 783

(Dans la lettre de Dorchester du 12 juillet, n° 95.)

8 juin,
Détroit.

Journal (en français) des événements dans le pays sauvage et au poste. 787

9 juin,
Creek au
Bison.

Procès-verbal d'une assemblée des Six-Nations, les 8 et 9 juin, à la suite d'un message reçu de Niagara. 773 à 776

(Dans la lettre de Dorchester du 12 juillet, n° 95.)

11 juin,
Niagara.

Gordon à Joseph Brant. Est fier d'avoir des nouvelles de sa santé. Ne peut comprendre la situation des Américains. Pendant que les Six-Nations asséblaient des conseils pour régler de la paix, ils ont reçu un message de St-Clair leur disant de prendre les armes contre les Sauvages de l'Ouest. Les Américains croiraient-ils que l'on peut duper les Sauvages par d'aussi puérils artifices? Ils ont vu la chose sous son vrai jour

1791.

13 juin,
Niagara.

et ont méprisé l'invitation. Les différents commissaires ont soigneusement évité de demander à l'Angleterre d'intervenir, désirant convaincre les Sauvages de leur (les commissaires) importance. Ce n'est pas la manière d'agir. S'ils avaient demandé au gouvernement britannique d'obtenir la paix à des conditions équitables, la chose aurait pu se faire, croit-il, il y a déjà longtemps. Espère qu'ils adopteront ce moyen et que la paix si désirable pourra régner.

Page 777

(Dans la lettre de Dorchester du 1er juillet, n° 95.)

Butler à sir John Johnson. Des précautions devraient être prises afin de se préserver de ce qui pourrait arriver de pire, car les Américains, sous le prétexte d'un objet en vue, peuvent viser à s'empêcher des postes, et leur tentative de détourner l'attention des Six Nations dans une autre direction donne raison de le croire, et ils pourront ensuite saisir le plus léger prétexte pour faire la tentative. Si les Sauvages sont défaits et viennent chercher un abri aux postes, ou si l'on continue même à leur donner les approvisionnements ordinaires, cela servira de prétexte. A envoyé des messagers chargés de recueillir des renseignements. Précautions à prendre s'il y a d'autres raisons de croire que les Américains visent ce poste et Oswégo. Les Sauvages (sauf de rares exceptions) sont fermement attachés; moyens à employer pour les retenir. A déjà ramené les Senécas dispersés.

779

(Dans la lettre de Dorchester du 1er juillet, n° 95.)

14 juin,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 88). Envoie l'état du Conseil. 444

Etat du Conseil le 1er mai 1791. 445

14 juin,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 89). Envoie la pétition contre le changement de tenure, qui n'a été signée que par peu de personnes, à part ceux qui l'ont rédigée et leurs adhérents immédiats. Envoie les observations de M. Bédard, un des directeurs du séminaire, contre un changement.

446

Pétition (en anglais, 448; en français, 454). 448 à 461

Observations de Charles de Lanaudière au sujet du changement projeté (en anglais, 461; en français, 466). 461 à 470

Observations (anonymes) au sujet du changement projeté, datées de Londres, à l'appui d'un changement de tenure (en anglais, 470; en français, 472). 470 à 474

Observations du révérend T. Bédard au sujet du changement projeté de tenure (en anglais, 475; en français, 506). Un rapport élaboré du système de tenure féodal. 475 à 535

Les documents accompagnant la lettre de lord Dorchester n° 89, de la page 448 à 535, ont été publiés dans les deux langues avec autorisation dans la *Gazette Officielle*.

15 juin,
Manoir de
Caldwell.

Conroy à Gordon. Transmet un mandat envoyé par le gouverneur Chittenden du Vermont pour convoquer une assemblée ici. Jusqu'ici le gouvernement n'a pas permis aucune assemblée convoquée dans l'enceinte des postes pas les Etats. Demande des instructions. 691

Le mandat signé par Chittenden, gouverneur du Vermont, est sous enveloppe. 692

(Dans la lettre de Dorchester du 23 juin, n° 94.)

20 juin,
Montréal.

Le lieutenant-colonel Harris à Le Maistre. Transmets la correspondance qui lui a été remise par le capitaine Gordon. A écrit à Gordon que Conroy a bien fait de décourager l'assemblée, mais pose la même question que Conroy: Si les colons tentent de s'assembler que fera-t-il? 690

21 juin,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 90). A nommé un comité de marchands qui doit s'assurer du chiffre de la "moyenne des avaries" par la perte de l'*Atlas* afin de connaître la proportion pour laquelle le gouvernement est responsable. Les documents 1 à 5 rapportent les procès-verbaux et la proportion due par le gouvernement, pour laquelle un mandat a été délivré.

	L'ordonnateur et le garde-magasin général ont reçu instruction de prendre soin des marchandises afin d'empêcher d'autres pertes. Les documents 6 et 7 indiquent comment ont été débarquées les marchandises et la méthode proposée pour les recouvrer. Elles ont été débarquées, séchées et emmagasinées moyennant les frais indiqués dans le document marqué 8. Les lainages et étoffes de couleur écarlate ont été tachées; la cause en sera expliquée aux Sauvages lorsqu'on leur distribuera les marchandises.	Page 536 539 à 560
21 juin, Québec.	Les documents mentionnés (nos 1 à 8). Dorchester à Grenville (n° 91). Envoie demande de marchandises pour les présents aux Sauvages. La demande est remise jusqu'à ce qu'on se soit assuré de l'état des marchandises transportées par l' <i>Atlas</i> .	561
	Demande.	562
21 juin, Québec.	Dorchester à Grenville (n° 92). A la suite des rapports que l'on demandait pour des marchandises de qualité inférieure le même prix que pour celles de meilleure qualité il a nommé un conseil d'inspection composé de plus de membres que d'habitude pour examiner toute la question des marchandises destinées aux Sauvages. Le rapport indique que les rumeurs n'étaient pas tout à fait sans fondement. Remarques au sujet de la convenance des marchandises pour le but projeté. Rapport envoyé à sir John Johnson afin d'obtenir ses observations, lesquelles sont sous enveloppe, en même temps que celles de Goddard, le garde-magasin général, et Dobie, marchand.	563
	Journal des délibérations du conseil au sujet des présents pour les Sauvages, y compris le mandat, les factures, discussions, etc.	566
	Lettre à sir John Johnson et sa réponse.	680 à 681
	Remarques faites par S. Goddard.	682
	Remarques pour Richard Dobie.	683
23 juin, Québec.	Dorchester à Grenville (n° 93). A nommé des commissaires pour la construction et la réparation des églises, etc.	685
	La commission.	686
23 juin, Québec.	Dorchester à Harris. Rumeurs que quelques-uns des sujets du roi dans le voisinage du lac Champlain ont été convoqués à des assemblées illégales. On devra les avertir des conséquences, et que tous ceux qui ne reconnaissent pas l'autorité du roi doivent s'éloigner des postes. Comment ces instructions devront être mises à exécution.	693
	(Dans la lettre de Dorchester du 23 juin, n° 94.)	
25 juin, Québec.	Le même à Grenville (n° 84). Transmets nouvelle correspondance concernant la contestation au sujet de la frontière sur le lac Champlain. (Voir Q 50, p. 82.)	688
	(Correspondance du 15, 20 et 23 juin et du 20 mai, aux dates respectives des lettres.)	
1er juillet, Québec.	Dorchester à Grenville (n° 95). Envoie d'autres nouvelles de Niagara et Détroit au sujet du pays de l'ouest.	696
	(Les documents inclus sont classés à leurs dates respectives.)	

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL ET DIVERS DOCUMENTS—1791.

Q. 52.

1791.
30 avril,
Fort Harmar.

Message de St-Clair aux Delawares. Exprime son chagrin du meurtre de quelques Delawares au Creek au Castor. Le président est très mécontent; la chose est arrivée au moment où l'on aurait pu obtenir la paix. Se plaint qu'on n'ait pas averti lorsque les partis de mauvais Sauvages se mettaient en marche. La convention de remettre le coupable

1791.

n'a pas été tenue et la vengeance du meurtre des Sauvages rend plus difficile la punition du blanc coupable. L'avertissement qui a été envoyé aux Delawares lorsque les Shawaneses et les Miamis les ont contraint à faire la guerre d'avoir à se tenir à distance, parce que les Etats-Unis ne voulaient leur (aux Delawares) faire aucun mal. Une offre de paix a de nouveau été faite à ces nations. Si elles l'acceptent, tout ira bien, sinon il conseille aux Delawares de rester en paix chez eux. Si les Shawaneses et les Miamis favorisent la paix ils viendront au fort Washington. Si les amis des Delawares tués y viennent aussi ils seront indemnisés pour ce qui leur a été voté.

Page 244

Le message aux Wyandots, de la même date, est au même effet. 247

(Dans la lettre de Dorchester du 1er août, n° 100.)

Relevé du 1er 2me et 3me bataillons de la milice de Nassan. 196

Un relevé en date du 8 juin, intitulé: "Relevé de la milice de Détroit en état de faire le service actif, dont on peut tirer des détachements sans nuire aux opérations d'agriculture nécessaire, de l'établissement, ainsi que le nombre pour servir dans la cavalerie." 197

(Les relevés accompagnent la lettre de Dorchester du 27 juillet n° 98.)

_____ à McKee. Le détachement des Américains, 700 chevaux, a surpris pendant la nuit et détruit il y a environ 10 jours les Ouias et Kikapoos, tué 40 hommes et emmené 30 femmes et enfants. Cinq cents Sauvages de ces villages qui assistaient au conseil ont poursuivi les Américains afin de reprendre leurs femmes et enfants, mais on ne sait pas s'ils ont pu les rejoindre. On suppose que Clark commandait le parti. Les Sauvages ne sont pas abattus mais ils ont décidé de défendre leur pays jusqu'à la mort. 243

(Dans la lettre de Dorchester du 1er août, n° 100.)

McKee à sir John Johnson. Est venu ici afin de se renseigner sur les conditions d'après lesquelles on pourrait mettre fin aux troubles entre les Sauvages et les Etats-Unis. Les alarmes continuelles l'ont empêché de retenir les chefs à délibérer, bien qu'il soit passé plus de guerriers qu'on ne pouvait en rassembler, croyait-il, en si peu de temps. Le nombre de ceux qui ont répondu à l'appel des Shawaneses et des Miamis s'élève à 1,057 combattants, qui, ajoutés à ceux des villages Miamis formeront bien près de 2,000. L'armée américaine, de 600 ou 700 chevaux, s'était retirée après avoir détruit un village sur la Wabash et pris et tué les vieillards, femmes et enfants y demeurant. Les Etats américains ayant montré de cette manière, dès le commencement de la saison, les intentions pacifiques qu'ils nourrissaient, il craint que toutes les propositions de paix soient vaines, cependant il réunira tous les chefs qu'il pourra et s'efforcera de remplir les ordres de Sa Seigneurie. En réponse à la question qui lui a été posée c'est son opinion, qu'advenant l'approche d'une armée, le poste de Détroit devrait être défendu par des troupes occupant une station éloignée. Il recommande qu'on prenne poste au pied des rapides Miamis ou dans le voisinage, et qu'on y fasse des travaux en terrasse ou en palissades. Pendant la dernière guerre il y avait des postes à cet endroit (les rapides) et aux villages des Miamis qu'on n'aurait jamais dû évacuer, car c'est la clef de Détroit. Demande qu'on cesse d'accorder aux commerçants un permis illimité de vendre de la boisson aux Sauvages, principalement lorsqu'on s'attend à rencontrer l'ennemi. Les mauvais effets sous plusieurs rapports (mentionnés). Le commandant pourrait délivrer le permis d'en vendre de petites quantités en observant les règlements convenables. 234

(Dans la lettre de Dorchester du 1er août, n° 100.)

Brant à sir John Johnson. Les Shawaneses et les Miamis sont les seuls Sauvages qui semblent déraisonnables. Les autres se laissent conseiller facilement. Tous sont en excellente humeur. Le seul obstacle

21 mai,
Nassau.15 avril,
Grand Glaize.20 juin,
Pied des
Rapides
Miamis.23 juin,
Rapides
Miamis.

1791.

au succès c'est le manque de provisions; ils peuvent toujours se procurer des armes, etc., de quelque manière. Il a trouvé que les Sauvages du lac Huron et les Delawares étaient raisonnables; espère qu'ils fixeront une frontière raisonnable. Page 251

(Dans la lettre de Dorchester du 1er avril, n° 100.)

24 juin,
Détroit.

Extrait d'une lettre privée à Motz. Observations sur les relevés de la milice à Détroit et le malentendu causé par la méprise des capitaines de milice relativement à la manière d'obtenir les états réguliers. 198

(Dans la lettre de Dorchester du 27 juillet, n° 98.)

26 juin,
Grand Glaize.

———— à McKee. Détails des dommages causés à Ouatonon par les cavaliers américains, qui avaient l'intention d'attaquer les Miamis mais ont surpris un petit village d'Ouias se composant de neuf hommes et de leurs familles, dont ils ont tué huit hommes, emmenant l'autre ainsi que les femmes et enfants. La population d'un autre village attaqué par erreur a été faite prisonnière, à l'exception d'un garçon qui s'est sauvé à Tippecanoe où on n'a pas cru ce qu'il rapportait et fait aucun préparatif. A l'approche de l'ennemi tous s'enfuirent, à l'exception de trois vieillards qui traversèrent la rivière et sur lesquels on tira, mais sans les poursuivre car la rivière était haute. Toutes les marchandises de Jacques Godfroy ont été brûlées. A son retour l'ennemi a renvoyé 16 femmes, mais détient encore 24 femmes et les enfants. Un chef de guerre des Ouias qui a été tué a été littéralement écorché. Le parti se composait principalement des *habitants* français du poste de Vincennes, accompagnés de 78 ou 80 Américains. 241

(Dans la lettre de Dorchester du 1er août, n° 100.)

27 juin,
Pied des
Rapides
Miamis.

McKee à sir John Johnson. Les choses les plus nécessaires aux Sauvages sont les provisions. Les munitions, le tabac et la peinture se sont faits rares. 238

(Dans la lettre de Dorchester du 1er août, n° 100.)

29 juin,
Niagara.

L'agent des Sauvages à sir John Johnson (extrait). Envoie deux discours du général Butler aux Cinq-Nations ainsi que des nouvelles apportées par Prentup (Prentiss?) qu'il peut à peine croire. Est convaincu d'après les discours, etc., que les Américains sont déterminés à empêcher les Sauvages de rester neutres; croit qu'il peut compter sur la fermeté de ceux qui sont allés au poste à la Peinture. 181

Les discours sont inclus: Un (n'ayant pas de date) du général Butler aux Cinq-Nations du Nord, aux Senécas, etc., au sujet de l'invitation que leur a faite le gouverneur Saint-Clair de prendre le parti des Etats dans la guerre indienne (182); l'autre daté de Pittsburg, le 5 juin, informant les Sauvages que M. de Bartzel est l'homme qui, croit-il, doit les accompagner s'ils se joignent à Saint-Clair (186). 182-186

(Lettres et discours dans la lettre de Dorchester du 27 juillet, n° 98.)

29 juin,
Niagara.

Procès-verbaux d'un conseil tenu par le colonel Gordon avec les chefs de la nation Mohawk concernant leur situation critique si Joseph Brant s'unissait aux Sauvages de l'ouest dans leur guerre avec les Etats. 187

(Dans la lettre de Dorchester du 27 juillet, n° 98.)

29 juin,
Niagara.

Le colonel Gordon à Le Maistre. S'est enquis de l'accusation que le capitaine Powell cherchait à engager les Sauvages du Creek au Bison de former un établissement de personnes n'étant pas les sujets du roi, et il n'a pas raison de supposer que ce dernier est blâmable. Mais comme il ne connaît pas le nom du dénonciateur, il ne peut s'enquérir pleinement de la transaction. 195

(Dans la lettre de Dorchester du 27 juillet, n° 98.)

30 juin,
Québec.

Le Maistre à Harris. Un officier intelligent et discret devra être envoyé au manoir de Caldwell pour y choisir l'emplacement d'un camp

1791.

pour 500 hommes, afin de commander cette partie du pays et protéger la Pointe aux Hollandais. Page 178

(Dans la lettre de Dorchester du 27 juillet, n° 98.)

1er juillet,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 96.) Envoie les procès-verbaux du conseil sur les affaires d'Etat et sur les terres incultes. 1

Procès-verbaux du conseil sur les affaires d'Etat. Affaires (spécifiées) renvoyées aux comités. 2

Rapport et journaux du comité et de la Chambre en comité au sujet de la révision de l'ordonnance de la milice, ainsi que la discussion, les divisions, etc. 4 à 100

La plainte de Taylor contre la cour des plaids communs est renvoyée à la Chambre en comité. 101

Rapport sur les comptes de la province et tableaux de la dépense, etc. 103

Rapport sur la culture du chanvre renvoyé à un comité. 130

Différents sujets renvoyés aux comités. 131

Procès-verbaux au sujet des terres incultes. Rapport concernant diverses pétitions, notamment : celles de Robert Smith, William Henry, James Monk et François Duval, A. Lefebvre Bellefeuille, George McBeath, Black et King, constructeurs de navires, pour terres à Saint-Roch (pas accordées); pour autre terre afin d'agrandir le chantier de construction navale à William Henry (pas recommandée); des syndics de l'église luthérienne de Williamsbourg, d'Armand Dugas, Cap Chatte; de Richard Cartwright, jne., Ernest Town; de Nicholas Austin, Baiede Missisquoi; de sir John Johnson, pour la Grande Ile, vis-à-vis Kingston; d'Ephraïm Sanford (ainsi que pétition et documents qui l'accompagnent). 137 à 154

Rapport sur le rapport du 22 février concernant les deux nouveaux townships en arrière de Cornwall et Charlottenburg. 155 à 162

Liste des bureaux de terre (noms des membres de chacun) continués dans leurs charges jusqu'au 1er juin 1793. 163 à 166

Différents rapports reçus. 167

4 juillet,
Niagara.

Le colonel Gordon à Dorchester. A reçu la lettre concernant le discours du lieutenant colonel Butler aux Six-Nations. A envoyé des copies des documents et lettres au sujet des affaires indiennes. Par suite de la situation critique il désire avoir de nouvelles instructions. Est convaincu que les Six-Nations seront obligés d'adopter des mesures hostiles soit en faveur des Américains ou des nations de l'ouest; dans l'un ou l'autre cas ils s'attendent à des mesures décisives. S'ils refusent de joindre les Américains nombre des villages et établissements épars seront sacrifiés. Plusieurs des Delawares qui sont restés dans leurs anciens établissements après la paix arrivent maintenant en foule afin de ne pas joindre les Américains. Tous les Sauvages sont alarmés. La décision qui sera prise aura pour effet soit de les attacher plus fortement ou le contraire. Est convaincu du bon effet qu'aura la présence de sir John Johnson. A donné des ordres afin que les navires marchands non armés ne fassent pas voile, sauf sous convoi. Demande les instructions de Sa Seigneurie à ce sujet. 190

(Dans la lettre de Dorchester du 27 juillet, n° 98.)

5 juillet,
Pied des
Rapides des
Miamis.

McKee à sir John Johnson. Il a fait tous ses efforts au conseil tenu les 1er et 3 courant, afin d'accomplir les instructions de son Excellence. Il a dû consentir à ce que les délégués descendent, mais il espère qu'on ne les retiendra pas plus longtemps que ce sera nécessaire. Avait apporté 500 boisseaux de maïs pour les nécessiteux des villages des Miamis, mais les Sauvages assistant au conseil ont tout mangé, en sorte qu'il n'est rien resté pour l'objet primitif. La nécessité d'avoir un approvisionnement additionnel pour cette fin et aussi pour la réunion de septembre. On a reçu des Américains des discours qui ont pour but, pensent les Sauvages, de les diviser. Ces derniers ont décidé de former une confédération pour

1791.

défendre leur pays jusqu'à la mort. Envoie les discours, sauf ceux des Six-Nations. La frontière que les Sauvages réclament est formée par la rivière Ohio jusqu'à Muskingum à l'est, puis en remontant cette rivière jusqu'au portage qui traverse à Cayohoga, de là dans une ligne droite à travers le pays jusqu'à Venango ; du côté du lac Erié par une ligne tirée à partir de Venango jusqu'à la ligne divisant les Sauvages Six-Nations et du lac. Page 239

(Dans la lettre de Dorchester du 1er août, n° 100.)

5 juillet,
Rapides
Miamis.

McKee au major Smith. A un conseil tenu le 3, les Sauvages ont résolu d'envoyer des délégués pour représenter leurs affaires à Son Excellence en personne ; a promis (pour les saisons mentionnées) d'écrire à Détroit afin d'obtenir pour ces délégués des passages sur un des navires du roi, ainsi que d'autres secours nécessaires. Il est besoin d'un nouveau fonds de provisions. 252

(Dans la lettre de Dorchester du 1er août, n° 100.)

9 juillet.

Brant au major Smith. Demandant le passage pour les délégués (voir la lettre de McKee du 5 juillet, à la page 252). 254

(Dans la lettre de Dorchester du 1er août, n° 100.)

10 juillet,
Détroit.

Le major Smith au général Clarke, lieutenant-gouverneur. Envoie des copies des lettres de McKee et Brant. Les chefs se rendront au fort Erié sur un des navires de Sa Majesté, le ou avant le 13 courant. 252

(Dans la lettre de Dorchester du 1er août, n° 100.)

14 juillet,
Saint-Jean.

Harris à LeMaistre. Le capitaine Gordon est revenu de la Pointe aux Hollandais où la paix régnait. La lettre est ci-jointe. 179

La lettre de Gordon à Harris porte que dans l'opinion de Conroy et du capitaine Savage il n'y aura pas d'assemblée, et que la plus grande partie des habitants du manoir seraient heureux d'être soumis au gouvernement britannique. Liste de ceux qui ont refusé de porter le serment d'allégeance ; on les avertira de quitter le manoir (appelé quelquefois Alburgh). La pointe appelée la *Langue* commande parfaitement la Pointe aux Hollandais. (La *Langue* est décrite). Croit qu'elle conviendra parfaitement pour y faire camper des troupes ; la distance de la Pointe aux Hollandais est d'environ 700 verges. 179

(Dans la lettre de Dorchester du 27 juillet, n° 98.)

14 juillet,
Québec.

Dorchester au colonel Gordon. Ne voit pas de raisons pour modifier les anciennes instructions. Relativement aux navires marchands il suffira de donner des instructions. Relativement aux navires armés du roi de protéger tous les navires qui le demanderont et de recommander aux navires marchands d'en profiter autant que les circonstances le permettront. S'il fallait d'autres instructions elles devraient être imposées conformément à l'ordonnance de 1788 sur la navigation de l'intérieur. Les précautions à observer au sujet des navires et lorsque permission est donnée à des inconnus de venir à bord, etc. 193

(Dans la lettre de Dorchester du 27 juillet, n° 98.)

20 juillet,
Détroit.

Lettre (en français) sans signature ni adresse. Le message ci-joint du général de brigade Charles Scott a fait une impression sur les Sauvages de l'Illinois et de Saint-Joseph, mais pas sur ceux du Miamis, qui ne s'occupent guère de ces menaces. Plusieurs des chefs ont proposé d'aller au Canada, mais n'étaient pas prêts lorsque le navire a quitté ; d'autres ont cru que le message envoyé par Brant suffisait. Les Espagnols ont construit un nouveau fort sur l'Illinois qu'ils ont armé de seize canons de 6 et de 9 ; bon nombre des Français établis à Kaskaskias ont traversée sur le côté espagnol. Les Américains d'ici sont très inconstants ; ils avaient à peine défriché une pièce de terre lorsqu'ils l'ont abandonnée pour se rendre dans le bas du Mississipi ; ils attendent des troupes et ont peur des Anglais de Makinac et Détroit par suite des apparences d'une guerre. Si les Sauvages obtiennent un traité de paix qui leur assurera la limite de

1791.

l'Ohio, à condition qu'ils cèdent au gouvernement les terres sur ce côté de l'Ohio, on pourrait construire des forts sur la Wabash, l'Illinois et le Mississippi avantageux au commerce. Page 274

Message adressé aux différentes tribus des Piankieshaws et les nations de peaux rouges habitant les eaux de la rivière Wabash, par le général de brigade Charles Scott, et daté d'Ouïtonon le 4 juin 1791. La patience des conseils souverains des Etats-Unis est lassée et on a levé la hache de guerre. Les guerriers Sauvages ont fui, abandonnant les enfants et les femmes à leur (des Américains) merci ; le village des Ouias et d'autres villages ont été détruits, mais les Américains ont cessé leurs ravages parce qu'ils sont aussi miséricordieux que puissants et qu'ils espèrent que les Sauvages comprendront leurs intérêts et feront la paix, car ils ne désirent pas détruire les Peaux-rouges. On n'a pas l'intention de faire périr les femmes, enfants ou vieillards ; les prisonniers seront envoyés à Saint-Clair, où ils seront traités avec bienveillance. Désire que les Sauvages se rendent à la Miamis le 1er juillet s'ils veulent recouvrer les prisonniers et faire la paix. Si non on déchaînera de nouveau les fils de guerre. 275

(Lettre p. 274 et message dans la lettre de Dorchester du 17 août, n° 102.)

27 juillet,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 97). Dépêches reçues. Les communications des Etats-Unis sont envoyées. 169

Un membre du Sénat dit qu'il a fortement contribué à placer le bureau des douanes à Alburgh, mais il ne croyait pas que c'était à l'intérieur d'aucun des postes.

Probablement 7. Le colonel Smith est allé en Angleterre pour affaire particulière, en partie pour les siennes propres et en partie pour celles de son beau-père, M. John Adams. Son agréable conversation avec Grenville au sujet de la considération des questions de commerce entre les deux pays ; déclaration de Grenville qu'il serait envoyé un ministre aux Etats-Unis avant trois mois. Conversation concernant les hostilités avec les Sauvages et remarques de lord Grenville ; réflexions au sujet de ce que donnent à entendre ses remarques. Concernant la demande d'un bureau de douanes à Alburgh faite par Keyes. Keyes n'avait pas d'autorisation pour faire cette demande ; c'est un de ces officieux qui désiraient montrer leur propre importance. 170

27 juillet,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 98). A demandé aux commandants des postes sur la frontière de prendre des mesures de précautions en cas d'attaque. Les relevés de la milice de Niagara et de Détroit ont été envoyés ; a donné instruction de faire une enquête sur la cause de la différence des relevés. La nécessité de stationner un officier habile pour prendre soin de la milice. 174

(Les lettres, etc., sont classées à leurs dates respectives.)

27 juillet,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 99). Envoie le relevé préparé par l'officier de marine des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 5 avril au 5 juillet. 200

1er août,
Québec.

Dorchester à Grenville (n° 100). Envoie de nouveaux renseignements concernant les affaires du pays de l'ouest. 231

(Les documents inclus sont classés à leurs dates respectives.)

1er août,
Québec.

Dorchester à sir John Johnson. D'après les rapports de McKee il paraîtrait qu'on a besoin de provisions pour les Sauvages. Comme cela est dû au fait qu'ils sont réunis dans le but désirable de rétablir la tranquillité, on devra leur fournir des approvisionnements pour les empêcher de souffrir pour s'être conformés à la demande de considérer les conditions de paix. 254

(Dans la lettre de Dorchester du 1er août, n° 100.)

1791.
1er août,
Québec. Motz à sir John Johnson. McKee a exposé qu'on avait trouvé com-
mode pendant la dernière guerre d'avoir des postes au pied des rapides
Miamis et aux villages des Miamis. Dorchester désire connaître la force
et la nature de ces postes, quand ils ont été construits, quand et par
l'ordre de qui ils ont été abandonnés. Page 256
(Dans la lettre de Dorchester du 1er août, n° 100.)
- 10 août,
Montréal. Les commerçants du Nord-Ouest à sir John Johnson. Lui demande
de représenter à Dorchester la situation alarmante de leur commerce
dans les pays au sud de Détroit; la plus forte partie se fait dans le pays
des Miamis, et l'année dernière les commerçants ont éprouvé des pertes
par l'incendie du village des Miamis, bien qu'ils aient eu le temps d'enlever
une grande partie de leurs marchandises. Tant que continuera la guerre
entre les Américains et les Sauvages le commerce sera arrêté, car les
commerçants ne peuvent être sûrs ni de leur vie ni de leurs effets, et ils
ne peuvent non plus échanger leurs marchandises contre les peaux.
Croient que Son Excellence emploiera son influence à convaincre les Sau-
vages d'écouter les termes de paix. 272
(Dans la lettre de Dorchester du 17 août, n° 102.)
- 13 août,
Québec. Dorchester à Grenville (n° 101). Démission de Panet, un des juges de
la Cour des Plaid Communs. La pauvre santé de de Rouville. Il n'a
pas rempli la vacance, afin de donner au ministère l'occasion de décider
au sujet de la future organisation des cours. 257
- 13 août,
Québec. Le même au même. Arrivée du Prince Edouard (duc de Kent). 258
- 17 août,
Québec. Le même au même. (n° 102). Envoie copie de sa réponse à la délég-
ation des Sauvages de l'Ouest et leur déclaration des conditions d'après
lesquelles ils sont prêts à faire la paix avec les Etats-Unis. Envoie aussi
des copies d'un procès-verbal d'une conférence particulière avec quelques-
uns des chefs; d'une lettre des marchands de Montréal faisant le com-
merce avec les Sauvages au sud de Détroit, et d'une lettre de Détroit sur
les affaires indiennes. 259
(Les documents sous enveloppe sont classés à leur dates respectives.)
- Discours de Dorchester aux délégués des nations sauvages confédérées
des Ottawas, Chippeways, Potawatomes, Hurons, Shawaneses, Dela-
wares, Twit-wis et les Six-Nations.) 260
- Procès-verbaux d'une assemblée des délégués, au cours de laquelle on
a soumis la ligne frontière. (Voir lettre de McKee du 5 juillet, p.
299.) 267
- Discours de Brant à Dorchester à l'assemblée du 14 août. 268
- 17 août,
Québec. Dorchester à Grenville (n° 103). Envoie des copies des documents
de Montréal dont il est question dans la demande du ministère fran-
çais. 278
- Inventaire et enregistrement (en français) des effets de la succession
du sieur St-Sauveur et de demoiselle La Marque, son épouse. 279 à 316
- 27 août,
Québec. Le lieutenant-gouverneur Clarke à Grenville (n° 1).
Dorchester a fait voile le 18. A retardé de se charger de l'adminis-
tration avant que Dorchester n'eut disparu de la côte, mais il a prêté
serment le 25 et a commencé l'exercice de ses fonctions de commandant
en chef. 317
- 2 septembre,
Québec. Clarke à Grenville n° 2). Envoie le compte rendu des délibérations
de la Société d'Agriculture de Québec sur les moyens les plus efficaces à
adopter afin d'engager les cultivateurs à se livrer à la culture du chanvre.
Dorchester pourra donner tous les renseignements sur la matière. 318
- Les délibérations du conseil de la Société d'Agriculture de Québec. 320
- 15 septembre,
Whitehall. Dundas à Dorchester. Envoie l'arrêté du conseil du 24 août divisant
la province de Québec en deux provinces distinctes.
Arrêté du conseil. 202

1791.
16 septembre,
Whitehall.

Dundas à Dorchester (n° 1). Le chagrin de Sa Majesté en recevant le rapport des hostilités entre les Etats Américains et les Sauvages et a la perspective qu'ils doivent se continuer. Sa (de Dorchester) conduite est approuvée. Sa Majesté espère que les officiers ont observé la plus stricte neutralité, ce qui est très nécessaire par suite des soupçons formés et exprimés par des personnes au service des Etats-Unis. Copie des instructions envoyées à Hammond pour déjouer cela. C'est dans l'intérêt des Etats-Unis de même que des Sauvages qu'on forme un plan pour régler les questions. Il est évident qu'à moins qu'il ne soit pris des moyens de mettre fin à la guerre ce pays sera placé dans une situation désagréable. Sa Majesté désire donc qu'il adopte toute mesure prudente afin de terminer promptement la guerre. Si les Etats Américains font quelque ouverture par l'entremise de Hammond pour obtenir son (de Dorchester) intervention, il ne pourra mieux faire qu'en insistant auprès des Sauvages pour leur faire accepter toute proposition raisonnable. Le principal objet, c'est d'obtenir pour eux la position paisible de leur terrains de chasse. L'effet qu'aurait sur le commerce la destruction des Sauvages ou le manque de sécurité dans la possession de leurs terres. On approuve sa conduite à l'égard des postes; ce sujet a été confié aux soins de M. Hammond; communiquer l'un avec l'autre dans toutes les questions relatives aux postes qui pourraient surgir. Comprend l'importance d'avoir dans le voisinage des postes une personne discrète et de jugement; croit que le colonel Simcoe est la personne qu'il faut. Il sera délivrée une nouvelle commission pour le surintendant général des affaires indiennes, en sorte que le département pourra être placé sous le contrôle de celui qui sera préposé au gouvernement de la province dans laquelle résidera le surintendant. Les marchandises commandées, ainsi que recommandé par Son Excellence, seront envoyées. Concernant la loi pour les procès devant un jury, etc. Dans tous les changements qui seront faits on devra prendre soin de ne pas créer de mécontentements parmi les Canadiens. Concernant le clergé et les réserves de la couronne.

Page 206

16 septembre,
Whitehall.

Dundas à Dorchester (No. 2). Envoie copie de l'Acte établissant deux provinces; sa commission (de Dorchester) en qualité de gouverneur de Québec est révoquée et il en a été délivrée une autre lui conférant le gouvernement en chef des deux provinces, laquelle lui est envoyée accompagnée d'instructions. Comment seront réglés les quorums pour les conseils et assemblées. L'augmentation du nombre des représentants nécessite une distribution différente de celle proposée à l'origine. Recommande que les villes de Québec et Montréal soient toutes deux divisées en deux circonscriptions, chaque circonscription élisant deux députés. Comment sera réglée la représentation des autres parties de la province. La question du droit de faire voter l'argent par les assemblées, la prétention est raisonnable mais ne devra pas être poussée trop loin. Le support du clergé et la question de la construction de presbytères. La législation concernant la perception des droits.

213

Proposition pour la division du Bas-Canada.

219

16 septembre,
Whitehall.

Dundas à Dorchester (n° 3). Envoie copies des lettres adressées au secrétaire de la guerre concernant le corps qui doit être levé pour faire le service dans le Haut-Canada. Le devoir de la mère-patrie d'adopter tout plan qui peut favoriser le bien-être et la population de ses colonies, et d'aider à leur progrès afin de décharger le pays des nécessités occasionnées par les établissements coloniaux. Le corps qui sera levé sera d'un grand avantage à la colonie et servira de base à l'augmentation graduelle d'une force militaire, sous forme d'une milice ou Yeomanrie. Quels en seront les règlements. La dépense tombera d'abord sur le pays, mais il y sera bientôt obvié par les terres que défrichera la milice, dont

1791.

un tiers sera approprié aux soldats réformés, les autres deux tiers réservés pour l'avantage de l'Etat. Il n'est pas nécessaire que toutes les cinquante acres concédées à chacun des soldats, lorsqu'il sera réformé, soient défrichées, la moitié défrichée et l'autre moitié à défricher par le soldat et sa famille seront une ample récompense pour cinq ans de service. Le profit additionnel que donnera le défrichement de ces terres à part de débarrasser le pays des frais militaire et civil de la province. Une partie de ces terres défrichées pourrait être réservée pour le soutien permanent des loyalistes nécessiteux recevant actuellement de l'aide et comme provisions pour leurs familles. La même règle pourrait s'appliquer aux loyalistes pour lesquels il n'a pas été pourvu d'indemnité et qui n'y ont pas positivement droit. Les actes d'humanité contribuent en même temps à la prospérité de ces précieuses colonies. Ces remarques s'appliquent au Haut-Canada, mais on obtiendrait les mêmes heureux résultats à tous les endroits où il y a des étendues considérables de terres incultes dans les colonies de Sa Majesté pour l'établissement d'un corps comme celui maintenant adopté pour le Haut-Canada. Les circonstances de lieu pourraient entraîner des différences dans le détail, mais les principes généraux sont applicables à toutes les colonies. Il n'a pas été jugé à propos d'étendre le système de manière à ce qu'il s'applique à d'autres que la levée d'un corps pour le service du Haut-Canada, mais on demande l'opinion de Sa Seigneurie sur l'à-propos de l'appliquer aux autres provinces.

Page 221

16 septembre,
Whitehall.

Dundas à Dorchester. La pétition des marchands intéressés au commerce d'exportation a été renvoyée aux lords du Commerce. Des instructions ont été envoyées aux gouverneurs des Antilles de soumettre la question des exportations du Canada à leurs législatures respectives.

227

16 septembre,
Whitehall.

Le même à sir John Johnson. En l'absence du commandant en chef le surintendant général des affaires indiennes prendra les ordres de l'officier chargé du commandement. Une nouvelle commission, mise sous enveloppe, remplacera celle qu'il a actuellement (sir John).

228

Warrant nommant sir John Johnson le surintendant général des affaires indiennes, etc.

229

12 octobre,
Québec.

Clarke à Dundas (n° 1). Il a reçu avis de sa (de Dundas) nomination, etc.

332

12 octobre,
Québec.

Clarke à Dundas (n° 2). Envoie les procès-verbaux de la réunion trimestrielle de la Société d'Agriculture de Québec, relativement à la culture du chanvre. Il approuve le projet qu'on garde un fonds de grains de semence à l'usage des gens de la campagne, mais il ne peut sans autorisation engager le gouvernement à faire cette dépense.

333

Rapport de la réunion trimestrielle.

335

24 octobre,
Québec.

Clarke à Nepean. Les délibérations du conseil d'agriculture au sujet des émigrants français ont été envoyées par erreur. Envoie maintenant les communications officielles régulières sur la matière. Le rapport (A) de la partie des délibérations du bureau traite des questions de défense et d'établissement qui sont étrangères au but de l'institution, en sorte qu'il a refusé de se rendre à la demande du bureau, etc., etc.

347

Extrait des procès-verbaux du conseil d'agriculture de Québec.

350

Réponse au bureau dont il est question dans la lettre à Nepean.

351

24 octobre,
Québec.

Clarke à Dundas (n° 4). Envoie les relevés de l'officier de marine au sujet des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 3 juillet au 5 courant.

353

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL, ETC.—1791.

Q. 53—1.

1791.
1er novembre,
Québec.

Clarke à Dundas (n° 5). Envoie les procès-verbaux du conseil du 9 juin au 25 août, contenant les délibérations sur la plainte de Louis Foucher contre le juge Rouville et de William et Thomas Taylor contre M. Fraser et M. Rouville et contre John Reid, respectivement juges et greffier de la cour des plaids communs à Montréal. Page 1

Procès-verbaux au sujet de la plainte de Foucher. (La liste des documents commence à la page 29.) 2 à 35

Rapport sur la plainte de MM. Taylor. (Les accusations commencent à la page 41. La liste des documents commence à la page 47.) 36 à 65

Six rapports concernant les cours de requêtes. 1. Sur la pétition de Saint-Roch et des paroisses avoisinantes sur le côté sud du Saint-Laurent, en aval de Québec, demandant un circuit. 2. Sur la pétition venant de Kamouraska, etc., demandant un circuit. 3. Sur une pétition concernant les honoraires et le mode de procédure dans les cours de requêtes. 4. Sur la pétition de la Baie Saint-Paul et des paroisses avoisinantes, demandant un circuit; de même pour William Henry; de même pour Rimouski, etc. 5. Sur une plainte venant de Laprairie; sur une pétition venant de la rivière Ouelle; d'une autre de la paroisse de Longueil contre l'établissement d'une cour de requêtes à la demande de certains habitants dans Longueil à l'effet contraire. 6. Brouillon de lettres patentes pour effectuer les changements recommandés dans le troisième rapport. Ces rapports sont envoyés à la Chambre en comité pour examen et rapport. 65

Rapport fait par le gouverneur qu'il a été reçu 2,000 boisseaux de graine de chanvre, dont 1,200 ont été distribués. 67

Rapport sur les anciennes archives françaises. 68

Serments d'office prêtés par DeBonne et Finlay. 82

Rapport sur les réclamations du Dr Bowman à la suite des désordres de la Baie Saint-Paul, ainsi que pétitions, réclamations détaillées, correspondance, etc. 83 à 156

Rapport du comité chargé de préparer une liste des paroisses de la province ainsi que les dates de leur érection, indiquant aussi les seigneuries, parties de seigneuries et autres concessions y comprises, les dates des concessions primitives, le nombre d'habitants du sexe masculin, spécifiant ceux qui sont âgés de 16 à 19 ans et ceux qui ont plus de 19 ans. (Les tableaux au nombre de sept se trouvent aux pages 164 et 165 de 164a à 164g.) 156

Pétitions, etc., renvoyées aux comités. 165

Rapport sur une réclamation de Fraser et Young pour une commission sur l'achat de la farine. Pages 167 à 188

Autres affaires, adresse à Dorchester et réponse, etc. 188 à 194

Serments prêtés et proclamation concernant les officiers chargés de l'administration durant l'absence de lord Dorchester, etc. 195

Liste de documents *in re* la plainte de Louis Foucher. 198

Copie des procès-verbaux dans la même cause pour garder au bureau du conseil. 205 à 263

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL—1791.

Q. 53—2.

1791.
1er novembre,
Québec.

Suite de la copie des documents dans la cause de la plainte de Louis Foucher, accompagnant la lettre de Clarke de cette date (n° 5). 264 à 573
(Les documents contiennent toute la preuve, le rapport du comité, etc.)

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL, ETC.,—1791.

Q. 54-1. Q. 54-2.

1791.

17 janvier,
Londres.1er février,
Londres.9 août,
Londres.27 octobre,
Montréal.1er novembre,
Québec.

(Q. 54-1 va jusqu'à la page 368 ; Q. 54-2 commence à la page 369.)
Watson à Bernard. Les échantillons de chanvre demandés par Dorchester ont été expédiés à Québec le printemps dernier. Page 685

John Brickwood à Grenville. Transmets le rapport des hostilités entre les Sauvages et les Américains en même temps que des extraits de lettres. Quelques-uns des messieurs mentionnés ont accompagné les marchands afin de voir Sa Seigneurie et peuvent répondre aux questions qui leur seront posées. 686

Extraits de lettres datées du mois de décembre 1790, de Québec et Montréal, contenues dans la lettre qui précède. 687, 688, 690

Extraits de lettres reçues de M. Inglis sur le même sujet. 695.

Levi Allen à Dundas. Il a reçu instruction du parti du gouverneur Chittenden et d'Allen en quittant le Vermont en 1789, d'assurer le gouvernement britannique qu'entre la Grande-Bretagne ou le Congrès le Vermont s'unirait à la première. Il est vrai qu'à cette époque tous les principaux hommes voulaient s'unir immédiatement à la Grande-Bretagne, ce pourquoi Ethan (aujourd'hui décédé), Ira et lui-même avaient visité Québec et fait à Dorchester une offre par écrit à cet effet environ deux mois avant son (de Lévi) départ pour Londres. Le peu d'encouragement ; les propositions de Simcoe envoyées à Chittenden et Ira Allen. Préparatifs pour envoyer une cargaison à William Henry, le navire devant y prendre du fret pour le retour ; les obstacles et retards ; détails précis sur le voyage du navire à la Géorgie et ce qui a été fait là. Défaite de Chittenden et élection de Robinson au poste de gouverneur ; ouvertures en conséquence pour une union avec le Congrès. Après la réélection de Chittenden en octobre 1790, le congrès a passé une résolution pour admettre le Vermont et le Kentucky ; a aussi adopté un décret pour l'établissement d'un bureau de douane sur le lac Champlain afin de faire payer aux habitants du Vermont les mêmes droits sur les marchandises traversant le Canada qu'ils payaient pour celles venant par l'Hudson. Il n'y a eu assemblée ni spéciale ni générale de la législature du Vermont et il ne peut être pris de décision relativement à l'union avant le mois d'octobre prochain, alors qu'il sera présent, et il ne doute pas que la proposition du Congrès soit rejetée. La raison du mandat délivré par Chittenden pour une assemblée à Alburgh. Le Vermont n'a pas l'intention de remettre aucune partie des terres à New-York. Comme une bonne partie de la population du Vermont professe la foi de l'Eglise d'Angleterre, il pourrait désirer qu'on envoie à Québec un évêque qui aurait accès au Vermont, où il aiderait à cimenter l'union entre le Canada et le Vermont ; ce dernier Etat fournirait des terres pour son soutien à même celles déjà accordées pour la glèbe de l'Eglise d'Angleterre. 698

Pétition de John Fraser pour un règlement de ses réclamations pour pertes, etc. 706

Clarke à Dundas (n° 6). Envoie les procès-verbaux du conseil sur les terres incultes de la couronne, du 8 juin au 15 août. 636

Procès-verbaux du 23 juillet. Le personnel du bureau de l'arpenteur général sera réduit lorsque les loyalistes et les soldats réformés seront établis. 637

Pétitions reçues. 639

Procès-verbaux, 15 août. Rapports concernant le bureau de l'arpenteur général. 640

Rapport sur la pétition d'Ephraïm Jones et concernant les endroits désignés sous le nom de communes. 646

1791.

- Rapport recommandant de ne pas tenir compte des règlements pour la fixation des emplacements de villes dans les townships, conformément au rapport du bureau des terres de Luneberg: "Si une ville à la jonction des fourches de la rivière Rideau environnée de quatre townships ne donnerait pas un bon résultat." (Plan à la page 652.) Page 649
- Rapport sur les réclamations des officiers réformés de Luneburg et Mecklenburg. 651
- Liste de ceux qui ont droit à des concessions additionnelles ainsi que noms et nombre d'acres reçues, et recommandations pour les districts mentionnés. 656
- Rapport sur les pétitions de mesdames Lanaudière et Verchères portant que leur demande ne peut être accordée. 664
- Rapport sur la pétition de Isaac W. Clarke, demandant 500 acres dans le district de Chateauguay. 666
- Rapport qu'il peut être accordé un lot devant servir de tannerie à Robert Smith, à William Henry; et que les syndics de l'église luthérienne aient la permission de construire une église sur la partie est d'une bande de terre située au centre du township de Williamsburg, et que la partie ouest soit réservée pour la première corporation religieuse qui pourra s'y bâtir. 668
- Demandes de terres à Québec; demandes de différentes personnes de terres à Luneberg, etc., (accompagnées du diagramme des terres à Québec, 675). 671
- Cernant les terres achetées, réservées ou que la couronne a reprises. 676
- 1^{er} novembre, Québec. Clarke à Dundas (n° 8). Envoie l'état du conseil. 679
- 9 novembre, Québec. Clarke à Dundas (n° 8). Envoie la demande faite par sir John Johnson de marchandises pour compléter les approvisionnements des postes d'en haut et des Sauvages visiteurs de 1793. 681
- 15 novembre, Londres. Demande. 682
- Dorchester à Grenville. Envoie la lettre de Beckwith. 616
- SOUS ENVELOPPE. Le lieutenant-colonel Beckwith à Dorchester, datée de Philadelphie le 5 octobre. A reçu la lettre de Motz ainsi que copie du discours de Dorchester aux Sauvages qu'il a communiqué à l'exécutif des Etats-Unis. Explication de la cause de l'attaque contre les Sauvages —attaque dont les Sauvages se sont plaints—au moment où ils délibéraient, déclarent-ils, sur les conditions de paix. Le rapport erroné que les troupes marchaient de l'Ohio pour attaquer Détroit; l'expédition est dirigée contre les Sauvages et était projetée depuis le désastre de l'automne dernier; mais ce n'est pas le désir, dit-on, de pousser les Sauvages aux extrémités, car les Etats-Unis désirent établir une paix juste et solide. Envoie le rapport de l'incursion dans les territoires de l'Ouest sous les ordres du lieutenant-colonel Wilkinson. L'état misérable des possessions françaises dans l'Hispaniola; demande de secours pécuniaires et montant considérable obtenu à titre de paiement partiel de la dette à la France et dépensé à supporter les places bloquées et attaquées par les nègres. L'émeute dans la partie d'en haut de ce pays à cause des officiers de comté n'est pas importante. On est à organiser une opposition à l'acte d'accise dans les comtés de Pensylvanie au delà des Alléghany. L'exécutif surveille le mouvement qui aura pour effet de favoriser la paix avec les Sauvages de façon à réprimer tout excès par les armes. Le président et le secrétaire d'Etat sont absents. Les secrétaires du trésor et de la guerre sont ici et considèrent que son discours (de Dorchester) aux Sauvages indique une disposition très amicale à l'égard des Etats-Unis. 617

	1791.		
		“ Rapport authentique du lieutenant-colonel commandant Wilkinson à Son Excellence le gouverneur St-Clair, contenant les détails de la dernière expédition contre Languille et les Sauvages sur la Wabash.” Le rapport qui est daté de Frankfort sur le Kentucky le 24 août 1791 porte la signature de James Wilkinson et est suivi (à la page 634) d'un discours aux Sauvages.	Page 622
17 novembre,	Québec.	Rapport ainsi que procédure, preuve, etc., sur la plainte de MM. Taylor contre les juges Fraser et Rouville et M. Reid, greffier de la cour des plaids communs, Montréal. (De Q. 54-1, p. 1 à Q. 54-2, p. 615.)	1 à 615
23 novembre,	Londres.	Gother Mann. “ Une courte description des postes militaires sur les frontières du Canada du côté du lac Champlain accompagnée de quelques observations sur la frontière de la province.”	709
27 novembre,	Rivière aux Oignons.	Levi Allen. Ses efforts pour se rendre au Vermont avant la réunion de la législature. Une assemblée spéciale a décidé de s'unir aux Etats-Unis. Comment la chose a eu lieu, etc.	721

DIVERS DOCUMENTS CANADIENS.

1764—1767.

Q. 55.

	1764.		
9 juin,	St-Jacques.	Halifax à Murray. Le roi approuve sa décision concernant les prétentions de Rigaud de Vaudreuil et Hoquart. S'assurer si leurs concessions ont été enregistrées. Les renseignements au sujet du papier-monnaie sont incomplets; espère qu'ils seront recueillis et transmis. Concernant le déplacement des familles canadiennes établies sur les terres des Sauvages.	Page 2
	1765.	Procuration à un comité de détenteurs de papier-monnaie du Canada insistant pour que demande soit faite à la France de payer surtout le traité.	5
27 décembre,	Londres.	Pétition du comité.	8
	1766.	Conditions du traité et autres documents sur la matière.	11 à 17
26 septembre,	Londres.	Daniel Vialars à Shelburne. Exposant un cas au sujet des détenteurs de papier-monnaie au Canada et demandant à Sa Seigneurie de protéger les sujets canadiens.	28
		Protestation contre la décision de la France au sujet du papier-monnaie.	31
29 octobre,	Londres.	Daniel Vialars à Shelburne. Transmet la pétition concernant le papier-monnaie ainsi que remarques sur les preuves qu'il a recueillies au soutien de ses réclamations et des réclamations d'autres personnes.	33
		Listes des réclamations en détail.	35, 36
		Copie du décret et des instructions (en français) concernant le papier-monnaie.	37, 38
		Protestation de Vialars.	41
— novembre,	Whitehall.	Shelburne au comte de Rochford. Rapporte la conduite suivie par le comte de Guerchey au sujet du papier-monnaie afin qu'il soit en état de se préparer à discuter la question avec le ministère de France.	18
		Mémoire (en français) de l'ambassadeur de France au sujet des réclamations pour le paiement du papier-monnaie.	21
— novembre,	Londres.	Pétition des marchands faisant le commerce au Canada et autres, détenteurs de papier-monnaie du Canada, à la Chambre des Communes.	23
18 novembre,	Londres.	Vialars à Shelburne. Autre lettre au sujet du papier-monnaie.	44
		Pétition.	46
		Liste des détenteurs.	49
		Cas, accompagné de l'opinion de sir Fletcher Norton, MM. Starr et Dunning.	50

	1766.		
18 novembre,	Londres.	Pétition de John Strettell au sujet du papier-monnaie.	Page 85
		Etat des réclamations rejetées.	87
18 novembre,	Londres.	Henry Lennand à Shelburne. Pétition au sujet de sa réclamation pour paiement du papier-monnaie.	91
18 novembre,	Londres.	Pétition d'Isaac Painchaud concernant sa réclamation pour papier-monnaie.	94
Pas de date.		Pétition de Jean Renaud au nom de Christophe Babuty, détenteur de papier-monnaie.	79
		Réponse de Porlier Benac aux observations faites par l'ordonnateur français au sujet de sa réclamation en qualité de détenteur de certain papier-monnaie.	80
		Pétition de Jean Renaud au nom de Pascal Rustan concernant le papier-monnaie.	96
30 janvier,	Londres.	Nouvelle pétition de Vialars au sujet du papier-monnaie.	68
		Liste des réclamations.	71-72
3 mars,	Londres.	Vialars à Shelburne. Envoie des documents pour défendre sa réputation par suite des accusations portées contre lui par le comte de Guerchy relativement aux réclamations pour papier-monnaie.	73
7 avril,	Londres.	Opinion du procureur général sur un cas soumis par Vialars relativement au papier-monnaie.	75
14 avril,	Whitehall.	Shelburne à Porter. A reçu sa lettre que le délai pour faire la preuve de la propriété du papier-monnaie sera prolongé. Les cas pénibles de Porlier et de Painchaud. Désire que les questions en contestation entre lui et l'ordonnateur français soient réglées.	98
8 juillet,	Londres.	Pétition du comité des marchands de Montréal nommé par les détenteurs et propriétaires du papier-monnaie du Canada.	77
9 décembre,	Londres.	Guinand et Allen à L. Maclean. Les Français proposent de faire certains changements qui seront dommageables aux détenteurs du papier-monnaie canadien. Demande l'intervention de Shelburne.	100
11 décembre,	Londres.	Robert Allen au même. Envoie copie de l'édit français qu'il craignait; demande l'avis du comité.	101
23 décembre,	Whitehall.	Maclean à Robert Allen, président du comité. Envoie copie de la lettre de Shelburne à Rochford au sujet de l'édit du roi des Français de novembre dernier concernant le papier-monnaie, et qui est représenté comme préjudiciable aux détenteurs de ce papier-monnaie. Rien ne sera épargné dans leur intérêt.	102
1768.		Henri Guinand, président adjoint à Maclean. Remerciements du comité pour l'attention de Shelburne. Envoie différents documents et demande une copie de la lettre de Rochford à Shelburne pour la soumettre au comité. Vialars et Rybot doivent préparer des pétitions dans leurs causes distinctes.	103
15 janvier,	Londres.	Copie de lettre (même date) du comité à Rochford.	105
		Pétition de Francis Rybot concernant ses réclamations pour le paiement du papier-monnaie.	111
		Pétition semblable d'Anthony Vialars en date du 14.	114
22 janvier,	Londres.	Guinand à Maclean. A reçu la pétition des détenteurs du papier-monnaie demeurant à Québec. Le comité n'a refusé à personne qui présentait des pièces justificatives régulières sa part proportionnelle du boni.	117

*Documents ayant trait à une réclamation de la Baie des Puants
par un Français.*

(Ce titre se trouve à la page 118, mais le premier des documents qui suivent à trait à la baie Phéliepeaux, sur la côte du Labrador (119 à 128); le dernier document (p. 206) est une pétition du procureur des héritiers Bissot, Joliet et Taché. Les documents concernant la Baie des Puants commencent à la page 129 et vont jusqu'à la page 205.)

1766.
12 août,
Londres.

Durand à Shelburne (en français). Envoie pétition à laquelle deux messieurs français sont intéressés à titre de propriétaires de terres dans la baie de Phéliepeaux, sur la côte du Labrador, en vertu d'une concession du roi de France. Le comte de Guerchy a envoyé à lord Halifax des documents semblables ainsi qu'une lettre de recommandation datée du 30 janvier 1764. Des documents semblables ont été également transmis par M. Deon, le duc de Bedford, etc, et se trouvent parmi les documents du département. Envoie sa recommandation en faveur de trois familles dont la ruine est certaine si cette concession n'est pas confirmée. Page 119

Concession (en français) datée du 20 février 1759 rapportant des concessions antérieures de la baie Phéliepeaux ainsi que confirmation à certaines familles y dénommées. Page 121

Mémoire pour les sieurs Favry. 127

1765.
26 janvier,
Paris.

Acte notarié (en français) par Pierre François Rigaud de Vaudreuil et Louise Thérèse Fleury de la Gorgendière, son épouse, transférant à William Grant, de Québec, actuellement à Paris, la vie durant seulement des donateurs, les postes de la Baie dans lesquels sont compris la rivière Mauverli, sur la côte de Michilimakinak, la Folleavoine, La Baie, les Puants, les Sakis, les Sioux dans la partie supérieure du Mississipi, et toutes les rivières se jetant dans la rivière Meloukili, le Petit Lac, le long du Michigan, la rivière au Rocher, habitées par les Puants et sur la rivière Mouiogonan et les Ottawas qui habitent la partie supérieure de la rivière Kikapoo, ainsi que le droit exclusif de faire le commerce avec les Sauvages, de former des établissements et de défricher les terres, ainsi que tous les bâtiments, matériaux, etc., dans toute l'étendue du territoire ainsi transporté. Les documents et leurs traductions en anglais. 129 à 157

William Grant à Thomas Mills. Lui offre en qualité de receveur général le loyer annuel du poste de La Baie acheté par lui (Grant) de M. Rigaud de Vaudreuil. Les obligations dont il s'est chargé pour approvisionner les Sauvages, etc.; a envoyé cette année plusieurs chargements de canots à La Baie pour remplir ses engagements. Espère qu'il sera envoyé des instructions au commandant à Michilimakinak de l'aider. 158

1766.
8 juillet,
Québec.

Mills à Grey Cooper, Trésorerie. Relativement à l'achat fait par Grant de Vaudreuil; il a offert 3,000 livres à titre de loyer dû d'après les conditions du contrat, mais l'offre n'a pas été acceptée avant que les lords du trésor aient signifié leurs ordres. A envoyé les documents relatifs à la vente et achat. 160

24 août,
Québec.

Les autres documents, y compris les lettres de Gage, sir William Johnson et autres, vont jusqu'à la page 206. Le rapport des lords du commerce donne un extrait de la réclamation et recommande qu'elle ne soit pas accordée (p. 182 à 189). D'autres pétitions supportées par le comte de Guerchy et le duc de Praslin ont été faites en 1767 jusqu'au mois de mars; la dernière lettre sur le sujet est celle (en français) de Shelburne à Vaudreuil, en date du 18 avril, exposant que bien que les raisons pour rejeter la demande fussent claires et sans réplique, cependant le roi a désiré qu'on l'informe qu'il recevra une marque raisonnable de faveur aussitôt que les revenus du Canada seront établis. 129 à 205

Documents relatifs à M. Walker.

Cesont : la déposition de Thomas Walker en date du 11 juin 1766. 208

La déposition du Magavock du 11 juillet. 211

Extrait de la lettre de Walker à John Strettel, Londres, 20 juin 1766. 216

DOCUMENTS RELATIFS AUX RÉCLAMATIONS DE M. HOCQUART.

Lettre de Guerchy transmettant la pétition de Hocquart, en date du 22 mai 1767, qui doit être soumise au roi. 219

1766.

Pétition de Hocquart ainsi que les documents qui l'accompagnent concernant la concession du Gros Mecatinat. Pages 220 à 225

Documents délivrés par M. Ellis, relativement à son adjoint aux charges qu'il occupe à Québec.

Ellis a obtenu par lettres patentes la charge de secrétaire et greffier du conseil et celle de régistrateur. George Allsopp lui a été adjoint.

Pétition de Walkin Jenkins en son nom et au nom d'Allsopp. Le gouverneur Murray a reconnu la validité de la nomination mais a refusé d'y donner suite, etc., et demandant qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner qu'ils puissent exercer leurs fonctions. 227

14 avril,
Québec.

Copie de la lettre du 14 avril 1766 du gouverneur Murray aux lords du commerce contenant les raisons provenant de la réputation notoire d'Allsopp pour lesquelles il ne lui a pas été permis d'exercer ses fonctions. 232

Témoignage, de la même date, des marchands anglais de Québec, et une autre, en date du 26, des français, en faveur d'Allsopp. 234, 241

Adresse présentée par les marchands français de Québec à Allsopp le 10 avril. 244

Certificat des marchands de Bristol, en date du 29 janvier 1767. 245

Certificat des marchands de Londres en date du 20 janvier. 246

Pas de date.

Adresse (en français) au roi par les Hurons de la Jeune Lorette et les autres Sauvages domiciliés qu'ils représentent. Signé "Girault, missionnaire." 248

Dissertation sur le Canada.—Lettres de Roubaud.

1766.
1er septembre,
Londres.

Roubaud à ————— (en français). Donnant les renseignements qu'il a pu recueillir sur les mouvements de la France et autres nouvelles politiques. Renseignements obtenus apparemment des valets et domestiques principalement. 256

13 octobre,
Londres.

Roubaud à R. Sutton. Envoie la dissertation sur les colonies et les réflexions sur les îles de Saint-Pierre et Miquelon; le dommage qu'elles ont causé au commerce anglais et comment on peut y remédier. Les renseignements sur la France, le Canada, etc., qu'il se propose d'envoyer. Ses besoins; demande en conséquence du secours, etc. 261

Dissertation sur le Canada dont il est question dans la lettre précédente, laquelle n'est pas datée. 269

22 octobre,
Londres.

Roubaud à Sutton. Rapporte que le chevalier d'Eon est à la veille de publier un livre contre le dernier ministère; les effets politiques du coût élevé des provisions, lequel est sur le point de diminuer au grand avantage du ministère actuel. Allusion à la question de Wilkes. Il offre, au sujet des affaires du Canada, de faire ce qu'il a fait pour lord Halifax, dont il a préparé tous les mémoires (en français) pour le Conseil. Demande la place de secrétaire ou de précepteur. Mouvements politiques en France, etc. 265

Pas de date.

Pétition de Roubaud au roi concernant sa réclamation contre les Jésuites. 253

CANADA.—DOCUMENTS NON CLASSÉS—1762 à 1789.

Q. 56-1, Q. 56-2, Q. 56-3.

1762.

(Q. 56-1 contient 295 pages; Q. 56-2 commence à la page 296, et Q. 56-3 à la page 588.)

5 juin,
Québec.

Rapport de Murray sur l'état du gouvernement de Québec et de ses dépendances. Pages 2 à 87

1765.			
10 juin, Londres.	Rapport de la trésorerie concernant les droits prélevés à Québec.		Page 117
2 septembre, Whitehall.	Rapport aux lords du commerce sur documents ayant trait aux ordonnances et constitutions faites par le gouverneur de Québec.	88 à 116	
1766 à 1769.	Considérations du baron Masères sur l'opportunité d'obtenir un acte du parlement pour l'établissement de la province de Québec, et autres documents du même.	123 à 351	
1769.			
18 septembre, Québec.	Extrait des édits, déclarations, etc. (en français) en vigueur dans la colonie du Canada, aujourd'hui la province de Québec, préparé par F. J. Cugnet et transmis par Carleton dans une lettre datée de même qu'à la marge.		352
	Suivent les copies de commissions, etc. Commission de gouverneur à de Mezy.		389
	Création du conseil souverain en 1663.		393
	Déclaration du roi de France établissant et réglementant le conseil supérieur, en date du 5 juin 1675.		402
	Commission d'intendant à Duchesneau en date du 5 juin 1675.		407
	Commission de procureur général à Ruette Dauteuil en date du 25 avril 1774.		414
	Commission de juge de la prévosté à Chartier de Lotbinière, en date du 25 octobre 1777.		419
	Décret à l'effet d'augmenter les droits sur le vin en date du 26 juin 1747.		423
	Edit imposant les droits sur l'importation des marchandises au Canada et sur les marchandises qui en sont exportées, ainsi que décret (du 25 février 1748) établissant le tarif sur ces marchandises.		426
	Rapport du conseil supérieur sur le code civil d'avril 1667.		461
	Edit mettant en vigueur les ordonnances concernant le code civil.		479
1771.	Règlements concernant l'importation des liqueurs du 2 mai 1743.		486
— juillet.	Conversation du colonel Goldthwait avec un sauvage Matauqwesauwack, aujourd'hui parmi les Penobscots.		489
1774.	Acte de Québec.		500
1776.			
21 décembre, Connutasago.	Message de Schuyler transmis par quatre Sauvages, ainsi que la réponse des Sauvages.		517
— décembre.	Discours de Brant à lord George Germain.		520
1778.	Exportations de la province de Québec aux Antilles, dans le sud de l'Europe et de l'Amérique, de 1768 à 1778.		523
1781.			
20 septembre, Kisapoc.	Discours des Shawanese, Mingoës et Delawares, habitant sur le côté sud du lac Erié, à McKee. Ils ont refusé d'assister à un conseil convoqué par les Américains; ils ont l'intention de se défendre jusqu'au dernier homme, ainsi que de demander aux autres nations de les secourir.		582
1782.			
1er décembre, Québec.	Etat général des navires sur les lacs et le fleuve, indiquant le tonnage, les canons, matelots, etc.		558
1783.			
3 août, Québec.	Relevé des officiers et matelots dans le service provincial de la marine de Sa Majesté, ainsi que leur station actuelle.		562a-563
	Liste des navires armés de Sa Majesté sur le lac Champlain, ainsi que l'armement, le tonnage et le nombre de matelots pour 1783.		530
	Même liste pour le lac Ontario.		531
	Liste des navires de Sa Majesté, etc., sur le lac Erié.		532
	Liste des navires de la province.		533
	Nombre de matelots nécessaires pour compléter les navires.		534
	Liste des officiers et dates de leurs commissions, etc.		535
	Autres listes et tableaux.		539 à 551
	Liste des navires achetés ou pris pour le service à partir du mois de juillet 1778.		552

	1783.	Relevé des artisans en état de réparer les navires.	Page 554
Pas de date.		Ordre de préséance parmi les officiers de marine suivant leur grade (probablement en 1783).	527
	1784.	Powell à Nepean. Envoie le document original trouvé parmi les documents de N. Coffin, lequel pourra servir à appuyer la réclamation de son ami J. C. (John Coffin).	572
	22 avril, Londres.	Etat des dommages soufferts par John Coffin par suite de la venue des rebelles dans la province du Canada en 1775, en date du 20 octobre 1776.	573
		Réclamation en date du 7 novembre 1783 soumise aux commissaires, ainsi que certificat et mémoire de ses services.	575
1er septembre, Détroit.		Jehu Hay à Nepean. Rend compte du retard qu'il a subi avant de pouvoir exercer son gouvernement. Se plaint qu'on lui ait enlevé la surintendance des affaires des Sauvages, les agents des Sauvages étant autorisés de disposer, sans le consulter, de tous les présents, etc., et il allègue que la méthode actuelle de distribution des présents est défectueuse et ouvre la porte à des abus. Il y a 12,000 Sauvages qui dépendent de ce poste, trois fois plus que dans tout autre endroit du Bas-Canada, et bien que ces derniers soient d'un plus grand profit ils reçoivent beaucoup moins que les Six-Nations. Les dépenses en temps de paix pourraient être grandement diminuées, mais ce ne serait pas augmenter la sécurité que d'énoncer la chose publiquement. Représente qu'il ne touche pas en qualité de lieutenant-gouverneur pour les dépenses extraordinaires d'allocation comme celle accordée à l'officier commandant les troupes. Il devra rendre compte au receveur général des honoraires pour <i>tods et ventes</i> , etc., qui étaient autrefois accordés au lieutenant-gouverneur; demande qu'ins-truction soit donnée de les lui accorder. Sous le régime français le lieutenant-gouverneur recevait à titre d'émolument l'exploitation des postes, et le gouverneur espagnol jouissait du même privilège. Il ne demande pas ce privilège, mais seulement ce qu'il lui faut pour pouvoir se supporter. Le commerce de ce poste augmente; les pelleteries envoyées cette année se montent à £100,000 sterling, le produit des manufactures britanniques. Si le poste n'est pas rendu aux Américains ce montant augmentera encore pour les raisons données. Si les Américains continuent leurs empiétements il y aura bientôt rupture entre eux et les Sauvages. A entendu dire que 30 familles désiraient venir de Fort-Pitt s'établir ici, ce sont des gens qui ont servi le gouvernement britannique et désirent vivre sous son égide. A fait rapport de la chose au commandant en chef. Il y a aussi 100 familles loyales qui doivent quitter si des terres ne leur sont pas accordées.	564
		Aperçu général de tous les navires et des embarcations de Sa Majesté sur les lacs et le fleuve Saint-Laurent en 1784.	556
		Relevé de la solde réduite des officiers du département de la marine après la guerre.	557
	1785.	Comité de marchands faisant le commerce à Québec à lord Sydney, demandant une entrevue.	581
	17 mai, Londres.	Règlements projetés pour la province de Québec avec les titres suivants: lois, constitution et Chambre d'Assemblée; Vermont, Terre-neuve et le commerce du maïs; Pêcheries; Vins, fruits et huile d'olive; Primes sur le chêne, les douves et autres bois de construction, et sur le chanvre, se terminant par une pétition que l'on construise des navires pour le commerce avec les Sauvages.	578
	31 juillet, Carlisle.	Message de G. R. Clark et de Richard Butler aux Chippewas d'en haut et aux Nations Ottawas. La paix étant conclue avec la Grande-Bretagne et avec les Six Nations au fort Stanwix et avec les autres Sauvages (mentionnés) à Fort McIntosh, le Congrès désire faire avec eux aussi un traité de paix, et il a enjoint de tenir un conseil à l'embouchure de la	

- 1785.
- Grande Miamis le 1er octobre, et il désire que tous les prisonniers blancs ou noirs y soient conduits pour y être remis. Page 584
- 3 août, Carlisle. Message de G. R. Clark et Richard Butler aux Wyandots semblable à celui du 31 juillet aux Chippewas et Ottawas. 586
- 20 septembre, Détroit. Assemblée des Sauvages du lac—les Hurons, Ottawas, Chippewas et Pottawatomies—à laquelle étaient présents des messagers des Nations demeurant sur le côté sud du lac afin de délibérer sur les messages reçus par eux afin d'assister à une réunion qui sera tenue le 1er octobre pour l'adoption d'un traité. 588
- 8 novembre, Wakitumikie. Discours de Petesewa, parlant au nom des Shawaneses, aux messagers américains. 596
- 1786.
- 24 janvier, Londres. Résolutions adoptées à une assemblée générale des marchands de Londres faisant le commerce dans la province de Québec pour être transmises aux ministres du roi. (Pour les matières y traitées voir le mémoire du mois de mai 1785, à la page 578 de Q. 56—2). 598
- 31 janvier, Miamis. Articles d'un traité conclu à l'embouchure de la Grande Miamis sur le bord nord-ouest de l'Ohio, entre le commissaires plénipotentiaires des Etats-Unis, d'Amérique et les chefs et guerriers de la nation des Shawaneses. 592
- 18 février, Québec. Pétition (en français) demandant la remise des droits sur *lods et ventes*. 823
- Même pétitions en anglais. 827
- Réponse de Hope (24 février) suspendant les poursuites. 831
- 20 février, Londres. Mémoire de Carleton concernant les arrangements militaires dans l'Amérique du Nord. 608
- 10 mars, Londres. Révérend Charles Mongan à Nepean. Envoie un extrait d'une lettre qui lui a été écrite par un citoyen de New-York. 613
- La lettre qui est signée par Aug. V. Horne est datée du 3 janvier. Elle exprime une grande confiance dans les intentions du gouvernement britannique par suite de la nomination de Carleton au poste de gouverneur général du Canada. Les New-Yorkais dont les biens n'ont pas été confisqués sont tellement chargés de taxes et souffrent tellement d'autres injustices qu'il ne leur reste plus qu'à vendre pour aller se mettre sous la protection du gouvernement britannique. C'est ce qu'il aurait fait à l'époque de la paix si ce n'eût été de la crainte que la Grande-Bretagne ne désirait pas s'embarrasser longtemps du Canada. La nomination de Carleton ayant enlevé ce doute lui et beaucoup d'autres s'efforceront de vendre ce qu'ils possèdent et iront s'établir en paix au Canada. Pour prévenir quelque malheur il rapporte que M. Scott, un jeune prédicateur presbytérien, élève du notaire Dr. Rogers, vient d'arriver de Montréal, où, dit-il, il s'est rendu par curiosité, mais où il a été envoyé il n'a aucun doute, et il rapporte que les habitants l'ont tellement invité à résider parmi eux qu'il leur a promis d'aller s'établir à Montréal au printemps. Une souscription a été commencée pour son soutien et pour construire une chapelle, et il se propose de ramasser de l'argent aux Etats-Unis afin d'établir un foyer de schisme et poser ainsi les fondations d'une future rébellion au Canada. La Grande-Bretagne a assurément payé la leçon trop chère pour n'en point profiter, et ne doit pas maintenant négliger les affaires religieuses. 614
- 29 avril. Message des Shawaneses demandant avis, car ils ont signé un traité avec les Américains dans l'ignorance de la véritable situation des affaires. 633
- avril. Acte projeté du parlement pour mieux assurer les libertés des sujets de Sa Majesté dans la province de Québec. 618
- 14 mai, Sandusky. R. McGillin à McKee. Gilbee, qui vient d'arriver de Pipestown, a fait rapport que Pierre Drouillard et un autre français ont averti les Sauvages

1786.

de l'endroit de ne pas être surpris de voir les Français et les Américains marcher à la conquête des postes. Ils forment trois partis ; les Français viennent par la Wabash, les Américains, par Sandusky et Niagara. Le congrès a manifesté le désir que les Sauvages prennent possession des postes de l'intérieur. Page 637

15 mai.

Nouvelle apportée par deux chefs Hurons de Sandusky qu'après le conseil public tenu au Gros Miami, les Américains ont pris à l'écart le Demi-Roi et l'ont averti de ne permettre à aucuns commerçants de se rendre à son pays ou d'y faire le commerce, sauf ceux qui auraient un permis des Etats-Unis d'y faire le comerce. 635

17 mai,
Miami.

Extrait de lettre de M. Park. Est arrivé du poste Vincennes ; l'état de troubles dans lequel est le pays. Les Sauvages menacent de tuer les Américains ; ils en ont tué un avant son (de Park) arrivée, et un parti de Piankashaws a attaqué un bateau, tué le propriétaire et blessé deux hommes. Attaque faite par les Américains sur un parti de Sauvages qui était allé faire le commerce au fort. Les Américains ont été vaincus et ont perdu un capitaine. Deux hommes ont été tués et neuf ou dix blessés ; quelques-uns de ces derniers sont morts depuis et n'ont pu être enterrés. Les Sauvages n'ont pas perdu un seul homme. La terreur que cela a causé. Les commerçants anglais et français ont entamé des négociations avec les Sauvages, lesquels ont dit qu'ils pardonnaient aux Américains et ont donné leur parole dont les commerçants devront se servir, ce qui a été bien vu sauf par les Ouias. Les commerçants s'enfuirent, étant constamment soumis au pillage. Les Sauvages sont pour la plupart partis pour faire la guerre. Ils font peu de différence entre les Anglais et les Américains. On lui a dit chez les Ouias, ce qu'il croit, qu'on aurait envoyé secrètement une ceinture pour lever la hache contre les Anglais. 638

18 juin,
Québec.

Relevé général des officiers des troupes provinciales de S. M. à la fin de la dernière guerre. 555

19 septembre,
St-Joseph.

Discours de Corn Stalk qu'il surveillera la route et empêchera les Américains de venir attaquer Michilimakinak. La marche d'une armée américaine composée de trois détachements contre les postes, ainsi qu'il en a été fait rapport précédemment. 642

11 octobre,
Upper Sandusky.

Simon Girty à McKee. Arrivé d'une armée américaine aux villages des Shawanese. Les Sauvages du village Maycockey ont arboré les couleurs américaines, mais vainement, car l'armée a détruit le village et s'est rendue à Wakitumikie, qui a été également détruit. Elle a ensuite détruit sa (de McKee) maison et terrassé Jaquette Bleue, après quoi elle a fait retraite. Ne peut dire combien de Sauvages ont été tués. A l'endroit où vit Elliott on a trouvé dix morts, parmi lesquels le chef du village ; on rapporte qu'un Sauvage nommé Shade et un autre du nom de Mess-quangheanacke ont été brûlés. Le frère de M. Coon a également été tué et les femmes et enfants emmenés prisonniers. Si Brant vit il a certainement transmis des détails. Ira aux villages des Shawanese pour connaître la vérité. Est informé qu'une armée a quitté le Muskingum pour aller combattre les Wyandots ; une autre se dirige vers la rivière Blanche. 644

13 au 20
octobre,
Déroit.

Le major Ancrum à ———. Concernant les provisions pour Michilimakinak. Nouvelle apportée par un chef Huron qu'un corps d'Américains à cheval a surpris un des villages des Shawanese, a tué et fait plusieurs prisonniers, dispersé le reste et détruit les villages. Le vieux chef a vu fuir plusieurs hommes, femmes et enfants presque nus. Envoie copie d'une lettre du colonel rebelle Butler aux Shawanese ; les chefs ont répondu qu'ils demandaient qu'on n'envoie pas d'arpenteurs avant qu'ils eussent pu délibérer, après quoi ils enverraient une réponse finale. Ne croit pas en conséquence que le corps qui a attaqué les villages sau-

1787.

vages venait de Fort Pitt ou avait été envoyé avec l'autorisation du congrès ; il venait plutôt des Chutes de l'Ohio et de Kentucky. Des lettres reçues confirment la chose. Est anxieux de connaître la destination de la force armée et il retiendra les navires jusqu'à ce qu'il le sache. 15 octobre. Envoie copie de la lettre de Simon Girty à McKee (p. 644). 20. On a reçu confirmation de la nouvelle que les villages ont été brûlés. Le rapport concernant les Sauvages que le messager a apporté est en substance comme dans d'autres lettres (le nombre des Américains y est cependant porté à 1,800). Brant et les chefs étaient à la chasse. Rapport qu'une autre armée vient de la Wabash et que des mouvements sont commencés contre Sandusky, etc. Ne croit pas qu'on projette d'attaquer ce poste, mais il se tiendra sur ses gardes et des gens ont été chargés de surveiller. Page 647.

27 novembre,
Québec.

Dorchester à sir John Johnson. Instruction relativement à la réponse qui sera faite aux Sauvages au sujet de leurs différends avec les Américains. Les traiter avec bienveillance et les renvoyer chaudement vêtus et bien approvisionnés. 656

28 novembre,
Québec.

Procès-verbal concernant la culture du chanvre. 659

18 décembre
Détroit.

Discours des nations Sauvages venues au conseil tenu près de l'embouchure de la rivière Détroit, du 28 novembre au 18 décembre, au congrès des Etats-Unis d'Amérique. Leur désappointement dans leur attente des bons résultats qui suivraient la paix. Comment les négociations devraient être conduites. Le blâme parce que la paix entre les Sauvages et les Américains n'a pas duré est dû à ces derniers, qui ont tenu des conseils quand cela leur a plu sans tenir compte des Sauvages, et ont fait des traités séparés au lieu d'avoir une conférence générale avec toutes les nations. Ils (les Sauvages) ont fait au port Stanwix tout ce qu'il était possible pour suivre ce plan, car c'était leur intention d'obtenir la paix. En dépit du mal fait leur désir est encore sincère. Propose de faire un traité à bonne heure au printemps dans le sens indiqué. Dans l'intervalle il faudra empêcher les arpenteurs et autres de venir sur le côté sauvage de l'Ohio, et ce ne sera pas la faute des Sauvages si le plan suggéré n'est pas mis à exécution. 661

29 décembre,
Québec.

Jugement de la cour d'appel cassant un jugement des plaids communs dans la cause de William et Robert Grant et Alex Gray 848

1787.

15 janvier,
Québec.

Finlay à Nepean. Différends entre le juge en chef Smith et les juges des plaids communs. (Voir Q. 28, p. 300). 667

13 février,
Québec.

Le même au même. Retards dans le conseil, etc. (Voir Q. 28, p. 302.) 669

15 mars,
Québec.

Le même au même. Ordonnances adoptées par le conseil, etc. (Voir Q. 28, p. 306.) Remarques au sujet de ces ordonnances. La répugnance de la noblesse canadienne à accepter le procès par jury et les observations défavorables des juges sur le même système. Pourquoi leur désapprobation priverait-elle les autres du privilège ? Les préjugés contre les lois commerciales anglaises sont les résultats des faux rapports sur la matière. Les marchands sont inquiets par suite de la proposition de les priver du procès par jury dans les causes commerciales. 673

— mars,
Québec.

Brouillon d'une ordonnance pour la meilleure administration de la justice ainsi que pour régler la pratique du droit dans la province de Québec, ainsi que procès-verbaux, pétitions, etc. 679 à 719

30 avril,
Québec.

Ordonnance à l'effet de régler les poursuites dans les cours de judicature civile, etc. (En anglais, 720 ; en français, 728.) 720 à 736

Ordonnance pour autoriser les commissaires de la paix à régler la police des villes de Québec et de Montréal (en anglais 737 ; en français, 738). 737, 738

	1788.	Ordonnance concernant l'établissement des cours de juridiction criminelle (en anglais 739 ; en français 742).	Pages 739 à 744
4 février,	Londres.	Liste civile de la province de Québec pour l'année 1787.	678
	1789.	Pétition des marchands faisant le commerce à Québec à l'appui de la pétition demandant la réforme de la constitution civile.	745
9 janvier,	Fort Harmar.	Extrait d'un traité conëlu à Fort Harmar entre les Etats-Unis et les Sauvages Wyandots, Delawares, Ottawas, Chippewas, Pottowatomies et Six-Nations.	748
12 mars,	Québec.	Extrait des procès-verbaux du Conseil concernant les pouvoirs légaux et judiciaires de percevoir les deniers publics et la nécessité d'avoir une cour d'échiquier.	752
14 mai,	Londres.	Samuel Holland à Pitt. Envoie pétition, rappelle ses services et espère qu'il ne sera pas privé d'aucune partie de ses appointements pendant ses vieux jours.	850
		Pétition de Holland au bureau de la trésorerie au sujet de ses appointements.	852
30 mai,	Londres.	Thomas Dalton, capitaine, Sauvages du Creek, à Sydney. Il est arrivé apportant les discours des rois, chefs et principaux guerriers des Sauvages britanniques de l'Amérique du Nord, qu'il désire présenter.	857
		Demande une entrevue dans ce but.	859
1er juin,	Québec.	Discours annexés.	864
		Pétition des marchands de Montréal en faveur de la réintégration de Monk, procureur général.	869
4 juin,	Québec.	John Craigie à Nepean. Envoie la lettre annonçant que madame Hope se propose de s'embarquer pour Londres le 10 du mois courant. Suggère que l'on continue de payer la pension de Hope à sa veuve. Les bons effets du déplacement de Monk sont détruits par suite du décès de Hope.	871
8 juin,	Londres.	Dalton à Grenville. Attire l'attention sur les discours des Sauvages en la possession de Nepean et demande une entrevue.	872
12 juin,	Québec.	Les marchands de Québec à Adam Lymburner, leur agent à Londres. Ils ont reçu des nouvelles de son entrevue avec Pitt au sujet des affaires du Canada. Ils ont présenté une pétition à lord Dorchester relativement au renvoi de M. Monk du poste de procureur général. Leur réception et le rapport que Monk n'a pas été démis pour avoir été l'avocat des marchands. Une adresse au sujet du rétablissement du roi est proposée, et si elle est adoptée elle sera envoyée par l'entremise de lord Dorchester.	876
25 juin.		Distance de Québec au Grand-Portage.	
		Les distances mentionnées sont :	
		Québec à Montréal.....	180 milles
		Montréal à l'île Carleton.....	180 "
		De là à Niagara.....	150 "
		De Niagara au débarcadère, de là au Fort Schlosser.....	36 "
		De là au Fort Erié, d'Erié à Détroit, étant l'extrémité est et ouest du lac Erié ainsi que 20 milles à peu près de la rivière	
		Détroit.....	240 "
		Total de Québec à Détroit.....	786 "
		De Détroit à Michilimakinak.....	310 "
		De là au Portage.....	450 "
		En tout.....	1,546
26 décembre,	Londres.	Clapham à Nepean. Demandant le paiement de £50 pour faire face à des lettres de change tirées par M. Tunstall, Québec.	877

1790.
25 août,
Québec.

Journal d'un comité du conseil pour faire rapport sur les opinions des juges des plaids communs et le procureur et le solliciteur général concernant le modèle de la juridiction de la cour de la prérogative.

Page 773
821

Liste des archives et extraits qui font partie du journal.
Ce sont :

1. Commissions aux juges des plaids communs pour les affaires de la cour de la prérogative en 1777.
 2. La commission, en date du 5 juillet 1778.
 3. La commission du 11 novembre 1779.
 4. Les lettres de délégation sous le sceau de la cour de la prérogative du 15 août 1876 à MM. Livius, Owen et Taschereau, pour le district de Montréal.
 5. Lettres de délégation à MM. Mabane, Dunn et Panet de la même date.
 - 6 et 7. Brouillon d'une ordonnance, non passée, proposée dans le Conseil législatif en 1882.
 8. Extraits des journaux du Conseil législatif pour 1872.
 9. Commission à Mr. Daine de la prévôté de Québec, 25 mars 1744.
 10. Une commission semblable à M. de Rouville, 1er avril 1745, pour la juridiction des Trois-Rivières.
 11. Une commission semblable à Monsieur Monrepau (Monrepas), 1er février 1741, pour la juridiction de Montréal.
 12. Commission à l'intendant, M. Bigot.
 13. L'ordonnance de l'intendant du 7 juillet 1718.
 14. Déclaration royale du roi de France en date du 15 décembre 1721.
 15. Déclaration en date du 1er octobre 1741.
 16. Déclaration en date du 1er février 1743.
- Etat des concessions de terres au Canada aux mains d'ecclésiastiques particulièrement. 833
- Titre, biens et communauté de Saint-Sulpice au Canada. 835
- Biens des jésuites. Pour les renseignements sur ces biens le rapport renvoie au rapport sur la réclamation d'Amherst transmis. 846

CANADA—DOCUMENTS DIVERS—1790—1800.

Q. 57-1.

1790.
9 octobre,
Québec.
14 octobre,
Québec.

Pétition des marchands et citoyens de Québec et de Montréal. La question d'une forme de gouvernement ne sera pas soumise au parlement avant la prochaine session; leur agent a demandé une copie du bill projeté, laquelle leur a été refusé. Leurs sentiments sont les mêmes que ceux contenus dans la pétition de 1784 dont une copie est transmise et qu'ils demandent de transmettre aux ministres de Sa Majesté Page 12

En français 15

14 octobre,
Montréal.

Les marchands de Montréal demandant qu'on fasse de Montréal un port d'entrée indépendant de Québec. 1

Même pétition en français. 8

22 octobre,
Québec.

Les marchands, fabricants de farine, etc., demandant des modifications à la loi afin de permettre l'exportation aux pêcheries de Terre-Neuve, la province de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'aux Antilles. 4

Même pétition en français. 9

1791.
Mars et
avril.

Recommandations (à différentes dates) de nommer Robert Townson à la charge de naturaliste au Canada, que l'on se propose de créer. 29 à 35

Lymburner à Grenville. Par suite de l'importance du bill de Québec il désire vivement qu'on l'examine de nouveau avant la réception du rapport du comité ou qu'il s'élève un débat. Si le rapport n'est pas présenté ce soir il ira porter certains documents à Sa Seigneurie. 51

5 avril,
Londres.

1791.	Robert Townson à Nepean. Attirant l'attention sur sa demande de la charge de naturaliste au Canada et demandant si l'on a pris une décision.	Page 36
13 mai, Edimbourg.		39
16 juin, Londres.	Notes de Lymburner sur la frontière des provinces du Haut et du Bas Canada.	40 à 50
1er juillet, Londres.	Notes sur différents sujets se rattachant à l'acte de 1791.	40 à 50
	Lymburner à Dundas. Envoie les états des exportations de Québec pour 1787 et 1788, afin de montrer quels articles sont ordinairement expédiés pour rembourser les marchands de Londres des marchandises envoyées à Québec.	53
	Relevé des exportations pour 1787.	57
	Même relevé pour 1788.	59
1er juillet, Londres.	Division des deux provinces proposée par Lymburner, ainsi que les raisons de la proposition.	54
	Mémoire de Lymburner sur différents points, savoir : le commerce avec le Vermont et la construction d'un canal.	61
	Navire armé pour la protection des pêcheries.	63
	La constitution d'une cour d'appel.	64
	Encouragement du commerce entre les Etats sur la frontière et le Canada.	68
15 juillet, Londres.	Lymburner à Nepean. Envoie les extraits de journaux du Canada favorables à la nomination de Monk au poste de procureur général.	71
	Les extraits en date de 1789 venant du Canada.	73 à 78
9 août, Londres.	Cas de James Monk, ancien procureur général de Québec.	82
10 août, Londres.	Lymburner à Nepean. Comme les derniers navires pour le Canada ont fait voile à bonne heure il est nécessaire qu'il voie M. Dundas avant d'écrire au comité. Tout ce qu'il a demandé en sa qualité d'agent de la province ça été pour l'avantage de la Grande-Bretagne et de la colonie, bien que ses représentations n'aient pas été écoutées.	79
11 août, Whitehall.	Nepean à Lymburner. Dundas ne sait pas ce qui s'est passé entre lui (Lymburner) et d'autres des serviteurs de Sa Majesté; mais il (Dundas) a fait le plus grand cas de ses représentations. Ne peut le voir avant que le ministère ait considéré le sujet.	81
19 août, Londres.	Lymburner à Dundas. Envoie par écrit les points essentiels mentionnés hier. N'a aucun désir d'embarrasser le gouvernement par les objections qu'il a faites à certaines parties du bill. Rien ne contribuera plus à faire plaisir à la population du Canada et à assurer les intérêts de la Grande-Bretagne que la réunion du pays sous un seul gouvernement.	99
	Mémoire dont il est question dans la lettre.	101-104
27 août, Londres.	Lymburner à Dundas. Envoie des observations sur les îles de la Madeleine et autres et sur les affaires générales de la province.	106
	Observations sur les îles de la Madeleine.	107
	Remarques sur certaines clauses de l'acte projeté et objections, exprimant ses doutes au sujet du pouvoir accordé par le nouvel acte de diviser la province.	112
	Extrait de la lettre du comité à Québec indiquant les défauts du bill.	115
28 août, Londres.	Remarques de lord Hawkesbury sur les instructions données à Dorchester.	116
29 août, Whitehall.	Effectif d'un corps d'infanterie qui doit être levé et envoyé dans le Haut-Canada.	117
— août.	Compte des dépenses extraordinaires payées par le sous-payeur général du 14 juin au 23 octobre 1790.	119
	Dépenses des divisions civiles et militaires du Canada pendant l'année 1790, suivant qu'elles ont été portées à la connaissance de la trésorerie.	127

1791.

Etat des mandats pour dépenses extraordinaires accordés par Dorchester du 25 octobre 1790 au 31 mai 1791. Page 128

Liste des fonctionnaires des douanes du Canada (les charges sont mentionnées, mais non les noms). 138

2 septembre,
Londres.

Lyburner à Nepean. Dundas a-t-il examiné les documents, et qu'est-ce qui a été résolu? Quand la frégate met-elle à la voile? Les marchands désirent savoir si elle emportera les malles. 139

8 septembre,
Montréal.

Pétit' n (en français) d'Hertel de Rouville. Expose ses services; le procès que lui a intenté un jeune avocat; il a transmis au ministère les documents de ce procès. Demande d'avoir avant sa mort la consolation d'apprendre qu'il a été justifié aux yeux de son souverain. 140

Observations (en français) de Rouville sur les poursuites dans la plainte portée contre lui par Foucher. 143

Le rapport (en anglais) du conseil sur la plainte de Foucher contre de Rouville, ainsi que la procédure. 146

7 octobre,
Hampstead.

J. L. Bouthillier à Dundas. Demandant une charge d'instituteur à Québec. 173

18 novembre,
Québec.

Proclamation de Clarke, afin de donner suite à l'acte pour diviser la province de Québec. (En anglais, 186; en français, 190.) 186 à 193

9 novembre,
Whitehall.

Grenville à Dundas. Envoie lettre de Peters. 175

Même date (Pimlico), Samuel Peters à Grenville. A reçu la lettre de Levi Allen qui est arrivé à Boston par voie d'Halifax, et comme ses fonds étaient épuisés, il a tiré sur le Dr A. A. Peters pour un montant de £100 sterling. A reçu d'Amérique d'autres lettres lui exposant que l'émigration et le mécontentement y règnent. Ses amis désirent savoir au mois de janvier s'il sera ou non nommé évêque du Canada, car les mois de février et mars sont ceux pendant lesquels les chemins de neige sont beaux. 176

24 novembre,
Niagara.

Extrait d'une lettre ne portant ni signature ni adresse. Détails de la bataille entre les Sauvages et les Américains, le 3 novembre courant, près de Miamistown, dans laquelle les Américains ont été vaincus après avoir fait des pertes graves; mort de Butler, le commandant en second. Le rapport décrit l'engagement, le cours de la bataille, l'échec de deux attaques de la part des Sauvages, leur heureux retour, la défense et l'échec des Américains, etc., dont 1,200 rapporte-t-on ont été tués à part l'officier commandant, l'adjudant général et l'arpenteur général, mais cet état est probablement exagéré. N'a pas appris qu'il ait été fait un seul prisonnier. 50 environ des Sauvages, dit-on, ont été tués et blessés. L'armée américaine comprenait 1,500 réguliers et 800 miliciens, en tout 2,300 hommes, les Sauvages étaient près de 2,000. Deux forts dans chacun desquels se trouvent 100 hommes ayant peu de provisions sont entourés par les Sauvages. On peut se fier à ce rapport, car si Simon Girty n'a pas pris part à l'action il pouvait voir ce qui se passait. Il a joint McGee (McKee) au pied des rapides et apporte les livres d'ordres des Américains et tous leurs papiers. La chevelure de Butler a été envoyée à Brant, dit-on, comme sarcasme de n'avoir pas été là. On frémit en pensant au nombre de ceux qui sont tombés, mais comme ils étaient évidemment les agresseurs ils sont moins pris en pitié; les cruautés qui se commettent sur les frontières sans défense des établissements de l'ouest sont infiniment plus redoutables et exigent qu'il ne soit rien épargné pour les empêcher. A écrit afin d'engager les commerçants à inspirer aux Sauvages des sentiments de modération. Les Américains auront de la difficulté à lever une autre armée pour ce service; ils accepteront probablement les conditions de paix, que l'on pourra obtenir grâce à l'influence du gouvernement britannique et des commerçants. Les conditions que les Sauvages veulent obtenir pour les frontières; désire que ceux qui ont fait la paix en 1783 eussent mieux connu le pays. 178

1791.
25 novembre. Documents ayant trait à l'engagement projeté de Reichel pour surveiller la culture du chanvre au Canada. Pages 182-184
- 26 décembre, Québec. Ordre maintenant les juges et fonctionnaires dans leurs charges et emplois après la mise en vigueur de l'acte de 1791. (En anglais 198; en français 199.) 198 à 200
- Pas de date. Note concernant le renvoi de Monk du poste de procureur général. 19
1792.
4 janvier, Pimlico. Observations sur l'acte d'après lequel il est proposé de diviser la province en Haut et Bas-Canada, faisant remarquer l'insuffisance des clauses pour cette fin, ainsi qu'un préambule projeté (p. 26) et extrait de la proclamation de 1763 (p. 27). 22
- Samuel Peters à Dundas. Envoie extrait de la lettre de Lewis Alden (nom d'emprunt de Levi Allen) à Peters. 194
- La lettre, qui est datée d'Alburgh, Vermont, le 27 novembre 1791, rapporte pourquoi sa mission n'a pas eu de succès, l'union du Vermont et des autres états ayant été terminée quelques mois après son départ de Londres. Ce qui le taquine le plus c'est qu'il a été si près de réussir. S'il avait monté le Saint-Laurent l'année dernière avec ses marchandises le Vermont n'aurait pas joint l'union. Ethan Allan étant mort Ira a gardé le silence à cause de la réclamation des terres à Alburgh faite par Caldwell. Autres motifs; la population entière s'aperçoit qu'elle a mal fait, mais il est maintenant trop tard. Elle verra bientôt aussi clairement que Saint-Paul lorsque les écailles lui sont tombées des yeux. 194
- 9 janvier, Inverkeithing. Robert Townson à M. Day, Londres. Envoie son adresse au cas où il serait employé en qualité de naturaliste au Canada, car il part pour Stockholm, etc. 38
- 2 mars, Londres. Le colonel Johnston à Barnard. Demandant des renseignements concernant les arrangements pour les colons dans le Haut-Canada, au nom d'un ami de la Flandre autrichienne qui pourra se faire accompagner par d'autres 201
- 30 avril, Québec. Caldwell à Grenville. Demandant un mandamus afin d'obtenir des terres près du lac Champlain en récompense pour celles qu'il a perdues au sud de la ligne 45°. Envoie la pétition qu'il a précédemment transmise. 203
- La pétition est datée du 8 décembre 1788. 204
- 5 juin, Londres. Papier sur la culture du chanvre, envoyé de Russie par Whitcomb. 197
- 5 novembre, Niagara. Peter Russell à Nepean. Le félicite sur son heureux retour. Lui demande d'aider à faire disparaître l'incertitude au sujet de sa nomination au poste de receveur général, car bien que Simcoe lui reconnaisse cette qualité il est exposé à être remplacé à tout moment. Demande l'émission de ses lettres patentes; afin d'en éviter la perte, etc., il a pourvu à des cautions et au paiement des honoraires nécessaires. 206
- 2 décembre, Londres. Sir Henry Clinton à Pitt. Concernant les réclamations d'Arnold. L'importance du renseignement qu'il a fourni en 1780 au sujet de l'arrivée de la flotte et de l'armée française au mois de juillet de cette année; si l'amiral Arbuthnot s'y était autant fié que lui l'armée française aurait été défaite au débarquement au Rhode-Island. Le manque de succès ne diminue pas les droits d'Arnold. Transmet la lettre de ce dernier à ce sujet. Les \$6,000 payés à Arnold n'étaient pas pour l'entier dédommagement de ses services, mais il (Clinton) ne doute pas que son (d'Arnold) zèle et ses services seront récompensés en temps opportun. 208
1793.
12 mars, Londres. Sir John Johnson à Dundas. A son arrivée après avoir obtenu un congé d'absence il est allé le voir et lui a laissé des lettres de Clarke, mais ne se croit pas justifié à aller le voir à un moment où il est très occupé par les affaires publiques. Par suite de la guerre avec la France il offre cependant ses services comme militaire. Suggère que son ancien

1792.	régiment soit mis sur le même pied que les autres recrues et qu'il en soit nommé le colonel, les autres officiers devant obtenir un grade permanent. Raisons pour lesquelles on devrait accorder sa demande. Demande une entrevue.	Page 210
29 mars, Londres.	Sir John Johnson au roi, avec extrait de lettre promis le jour précédent.	258
	L'extrait de la lettre de Shelburne à sir William Johnson daté de Whitehall le 11 décembre, au sujet de sa charge de surintendant des affaires indiennes, laquelle se trouve sous le contrôle unique du commandant en chef du Canada.	259
31 juillet.	Propositions concernant la province du Haut-Canada transmises par le capitaine Stevenson à Dundas d'après le désir de Simcoe. Equipage d'artillerie de campagne nécessaire; on a besoin d'une compagnie d'artisans; concernant les charges de McGill, ordonnateur, et du major de brigade Littlehales et de M. Small; le lieutenant Smith est nommé arpenteur général; concernant le clergé; il serait utile d'avoir des émigrants français à Détroit; quelle y sera la position des colons français? Les loyalistes envoyés d'Angleterre n'ont pas droit aux faveurs; il faut un port pour le Haut-Canada; le Haut-Canada ne donnera pas ce qu'on en attend s'il dépend du Bas-Canada; autres notes brièves sur différents sujets se rapportant au Haut-Canada.	240
Pas de date.	Autres observations politiques, commerciales et militaires sur l'importance du Haut-Canada et de la navigation du Mississipi, etc.	250
	Documents ayant trait à la cause du juge de Rouville.	213
	Considérations sur le gouvernement qui doit être établi dans le Bas-Canada en vertu du dernier acte du parlement (1791).	261
	Les considérations ont trait :—	
	1. A la constitution de la Chambre d'Assemblée.	261
	2. Revenu.	265
	3. Droits de quint, lods et ventes et postes.	266
	4. Dépense des deniers publics et soutien du gouvernement civil.	267
	5. Cours de justice.	269

CANADA—DOCUMENTS DIVERS—1790—1800.

Q. 57-2.

Pas de date.	Suite des considérations sur le gouvernement du Bas-Canada :	
	6. Chartes.	Page 275
	7. Communautés religieuses.	277
	8. Clause d'un bill pour changer les cours de justice dans le Bas-Canada.	280
	9. Redevances.	285
	10. Pêcherie de poissons produisant l'huile ou de la baleine.	287
	11. Emigration.	288
1792. 29 octobre, Londres.	Aperçu général de la situation et de l'importance des différents postes militaires du Haut-Canada, ainsi qu'une courte description des grands lacs et leur communication; aussi quelques remarques sur la frontière de la province envoyées par Gother Mann à Dorchester.	290
1793. 17 septembre.	Remarques (apparemment de Grenville) sur la manière de former les réserves de la couronne et du clergé.	361
1794. 11 avril.	L'évêque de Léon à ———, demandant un passeport pour un fils de M. de la Marre qui se rend à Québec. Trois ecclésiastiques, MM. de Lavan, de le Vadoux et Didier s'en vont à Québec, il peut les recommander.	433
8 juillet Québec.	Extrait d'une lettre ne mentionnant ni le nom de son auteur ni celui du destinataire. La paix continue mais il est douteux qu'elle dure longtemps à cause des dispositions hostiles des Américains. L'exécutif	

1794.

ne manifeste aucun désir de rompre la neutralité, mais il est certainement très douteux qu'un aussi faible gouvernement puisse résister aux passions de la multitude. On rapporte que des corsaires ont emmené des navires pris aux Anglais à Charleston. Si la chose est vraie ces actes amèneront une rupture. D'après le discours adressé par Dorchester aux Sauvages et le fait que Simcoe est à construire un fort aux chutes de la Miami, il semblerait que l'on considère la rupture inévitable. Les Américains paraissent avoir fort à faire pour se défendre contre les Sauvages, car les derniers avis portent qu'ils se sont confédérés et que l'armée de Wayne se trouve dans une passe critique. Envoie des extraits. La peine prise pour tromper la population de cette province a eu son effet, tellement que le gouvernement a pris le parti d'arrêter et emprisonner les personnes accusées de pratiques séditeuses, et l'alarme est si générale qu'il s'est formé une association respectable bien résolue à livrer à la justice tous les mécontents et à soutenir et à défendre le gouvernement.

Page 366

10 août.
Nimègues.

Le comte de Mertois St-Ouen (en français). Il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour sauver la France, il a sacrifié tout ce qu'il possédait, et demande maintenant qu'on lui accorde son passage pour le Canada, où il désire s'établir. 372.

2 octobre,
Québec.

Tableau des honoraires que le comité des terres propose d'établir pour la division des terres du Bas-Canada. 368

8 décembre,
Londres.

J. Foot Smyth à Portland. Les renseignements au sujet des frontières convenables proviennent de son très vif désir de conserver le Canada à la Grande-Bretagne; c'est un pays d'une plus grande valeur et importance qu'aucune personne ne peut le prévoir dans le moment. Offre ses services. 370

1795.
12 juin,
Londres.

Brickwood au roi. Envoie les observations d'un ami sur la situation du Canada et ses capacités et ressources commerciales. 375

Remarques au sujet de l'accès dans le Haut-Canada par voie de Québec et New-York, et des efforts faits par les Américains pour améliorer les voies de communication intérieures. Les avantages naturels supérieurs du Canada à cet égard. L'Etat de New-York a construit des canaux par la vente des terres; demande qu'on suive le même système au Canada; les améliorations ainsi effectuées assureront le commerce au pays. C'est le temps propice de faire la chose avant que les ressources provenant des terres soient épuisées. 376

1796.
29 février,
Pimlico.

Le révérend Samuel Peters au roi. Envoie la pétition du Haut-Canada. Les honoraires, etc, sont réglés par commission royale et ne peuvent être révoqués par l'autorité provinciale. Le système suivi en Géorgie sous le régime anglais pour accorder les terres prouve que les dires de M. White, le procureur général, n'étaient pas fondés. Suppose que les émoluments du secrétaire du Haut-Canada subsisteront tant que Sa Majesté n'aura rien changé, et il ne peut dire comment les conseils législatif et exécutif ont cherché à les changer. Si les conseils ont ce pouvoir cela causera beaucoup de ressentiments. Demande qu'on s'occupe incessamment de cette malheureuse dispute au sujet des émoluments et du pouvoir des fonctionnaires du service civil de Sa Majesté. Les difficultés que causera le plan du procureur général. 434

Pétitions et autres documents transmis par William Jarvis, secrétaire, au sujet de la nomination des aides et la division des honoraires. 437 à 454

13 avril,
Pimlico.

Le révérend Samuel Peters au roi. Demande si le duc de Portland a donné instruction de répondre à la pétition de M. Jarvis, secrétaire. 455

16 avril,
Pimlico.

Le même au même. Remercie de l'ordre au sujet de la papeterie pour le secrétaire du Haut-Canada. Quelle résolution a-t-on prise relativement à ses émoluments? 456

Demande de papeterie par Jarvis dont il est question plus haut. 457

	1797.		
3 avril,	Londres.	Wm Dummer Powell au roi. Envoie pétition pour allocation de la moitié du traitement du juge en chef, pendant que Powell a rempli toutes les fonctions de cette charge; demande que la pétition soit soumise au duc de Portland.	Page 458
		Pétition.	459
17 avril,	Londres.	Pétition du capitaine Patrick Sinclair demandant que son traitement de gouverneur de Michilimakinak lui soit transféré à l'effectif en Grande-Bretagne.	462
		Commission de Sinclair.	463
24 avril,	Londres.	Wm. Dummer Powell au roi. Demande qu'on décide promptement sur sa demande. La misère que cause cet état d'incertitude.	461
1er juin.		L'évêque de Léon au même. Qu'on demande à lord Dorchester de recevoir les prêtres suivants de la Congrégation du Séminaire: Jean Gaspard de St-Félix, Antoine Jacques Boudet, Pierre Bonyer,——Chicoisneau et——Delavan.	465
20 novembre,	Lybster.	Patrick Sinclair au même. Accusant réception de la réponse à sa pétition.	466
	1799.		
20 janvier,	York.	Robert J. D. Gray à Simcoe. Remercie de sa bienveillance; ses moyens ne lui permettent pas de passer quelque temps en Angleterre, comme cela lui est conseillé. N'a encore rien appris au sujet de la pension de sa mère.	467
9 mars.		Observations (en français) en date du 29 novembre 1798 sur l'élection d'un prêtre français comme supérieur du séminaire de Montréal.	483
		Note de J. Gale portant que comme la personne nommée à la charge n'est ni réellement ni par induction un sujet de naissance, son élection ne peut être approuvée, mais Son Excellence étudiera plus amplement la question.	486
24 juin,	Kensington Palace.	Le major G. S. Smyth au roi ainsi que la lettre de Conolly, le sous-surintendant des affaires indiennes qui doit être examinée.	469
		La lettre attire l'attention sur la levée hydrographique projetée du Mississipi jusqu'aux chutes de Saint-Antoine, dans la direction nord.	470
15 octobre,	W. lford Lodge.	Simcoe au roi. Envoie les lettres de Brant et d'Elliott, l'ancien surintendant des affaires indiennes. Demande quelle réponse il fera. Envoie aussi la lettre de Gray; le duc de Portland a donné sa parole pour la pension de madame Gray.	472
		La lettre de Brant (ci-jointe), datée du 22 janvier, expose le renvoi d'Elliott sans enquête, et son désir d'avoir un procès public.	474
		Lettre d'Elliott de la même date au sujet de son renvoi, etc.	477
	1800.		
19 juin,	Londres.	Arnold au roi. Envoie copie de sa pétition à Russell pour terres dans le Haut-Canada ainsi que de la lettre du duc de Portland à Russell ordonnant de faire la concession aux conditions ordinaires, moins celle de la résidence. Fait remarquer le changement apporté par les nouveaux règlements à l'égard des honoraires; le peu de valeur de la terre; la dépense qu'il a encouru pour lever un régiment a dépassé tout ce qu'il a jamais reçu du gouvernement, et demande qu'on rectifie l'erreur relativement aux honoraires.	491
		Pétition annexée.	494
		Résolution du Conseil législatif relativement à la concession faite à Arnold.	496
24 juin,	Londres.	Arnold au roi. Récapitule les promesses qu'on lui a faites de lui donner des terres dans le Haut-Canada avant l'établissement des nouveaux règlements. Il considère que ses services lui ont gagné les terres promises en 1797. La seule faveur qui lui a été accordée ça été de le dispenser de résider au Canada, à raison de ses services à la Guadeloupe. Les terres qui lui ont été accordées n'étaient pas soumises aux nouveaux règlements de 1798.	488

1800.	Arnold au roi. Il a écrit à ses fils qu'il (le roi) a reconnu l'erreur commise et promis de transmettre immédiatement un ordre au gouverneur et au conseil du Haut-Canada de faire la commission d'après les réglemens en vigueur avant 1798.	Page 490
18 juillet, Londres.		
28 novembre.	Introduction à une pétition des anciens sujets coloniaux du Bas-Canada qui ont pris des terres sur la foi de promesses que ces terres leur seraient données. L'alarme causée à la nouvelle que les concessions seraient faites aux nouveaux solliciteurs. Prière que les concessions soient faites sans être soumises à aucuns honoraires autres que ceux payables dans le cas où les concessions auraient été faites immédiatement.	497
	La pétition porte la signature de J. Gale en sa qualité de procureur des requérants.	498
Pas de date.	Notes concernant les affaires de la province.	
	1. Sur l'établissement d'un gouvernement général pour toutes les provinces du roi dans l'Amérique du Nord.	323
	2. L'établissement du libre cours de la justice dans ces provinces.	324
	3. L'établissement d'un mode de procès convenable pour meurtre, etc., commis dans des parties du pays intérieur qui d'après l'interprétation des limites pourraient se trouver en dehors de la province.	326
	4. Une organisation plus parfaite des cours de justice dans le Bas et le Haut-Canada.	328
	5. L'établissement d'une milice respectable.	329
	6. L'établissement d'un département de marine provincial.	332
	7. La défense des provinces du roi en général.	333
	8. La tenure de terres relativement aux mines et aux minéraux, redevances, reliefs et la conversion de la tenure féodale en franc et commun alleu.	337
	9. L'établissement d'une université et d'écoles.	338
	10. Une décision au sujet des biens des jésuites au Canada.	339
	11. Une décision au sujet des biens et réclamations du séminaire de Saint-Sulpice au Canada.	340
	12. Une décision au sujet de la demande d'une douane distincte pour Montréal.	342
	13. Une décision sur la demande des habitants de Montréal concernant les murailles de la ville.	343
	14. La culture du chanvre.	344
	15. La modification du nouvel acte à l'égard de la clause rendant inhabiles les Canadiens qui, bien qu'absents lors de la session, ont résidé dans la province pendant plus de sept ans.	345
	16. Attire l'attention sur le changement des droits des meuniers dans le Haut-Canada d'un quatorzième à un douzième.	346
	Autres notes portant à l'endos "Observations sur le mémoire de lord Dorchester au sujet des affaires provinciales qui doivent être examinées", traitant les sujets brièvement, les numéros référant à ceux dont les titres sont mentionnés de la page 323 à la page 346.	347
	Plan de la judicature du Bas-Canada proposé par Dundas.	357
	Plan des judicatures du gouvernement ci-dessous mentionné dans les Antilles et l'Amérique du Nord.	
	<i>Amérique du Nord.</i> —Celles pour le Haut et le Bas-Canada sur des documents distincts. Nouveau-Brunswick. Nouvelle-Ecosse. Cap-Breton. Ile de Saint-Jean. Les Bermudes. Bahama.	
	<i>Antilles.</i> —A l'exception de la Dominique et des Vierges les judicatures sont fournies par les îles respectives ou par toutes. La Jamaïque et les Barbades paient leurs propres juges. La Dominique, la Grenade et Saint-Vincent. Les îles sous le Vent sont mentionnées chacune séparément.	351 à 356

Pas de date.

Les documents distincts pour le Bas-Canada (357) et pour le Haut-Canada (360).	Pages 357 à 360
Mémoire de Grenville concernant la frontière entre Québec et le Nouveau-Brunswick.	364
Observations d'Isaac Todd et de Simon McTavish sur le commerce du Nord-Ouest et autre commerce sauvage.	382
Lettre de M. Inglis de Mark Lane sur le commerce des fourrures.	385
Note de M. Hammond au roi au sujet des frontières.	388
Mémoire (en français) non signé, exposant les promesses de de Puisaye à l'auteur, lesquelles n'ont pas été accomplies, et l'accusant d'une conduite inconvenante. Le ton de la lettre se voit par la fin. L'ambassadeur anglais aux Etats-Unis, y est-il dit, a appris tant de choses de de Puisaye pendant qu'il se trouvait dans le Haut-Canada qu'il a envoyé quelqu'un à Québec pour prendre d'autres informations sur ses intrigues, mais le général Hunter en connaissant plus à ce sujet que lui, il répondit: "Je connais le coquin." Les faits doivent être certainement très graves puisqu'un ambassadeur a cru devoir s'en occuper et qu'un général se soit servi d'une épithète de ce genre.	389
Observations sur le Canada.	409
Liste des personnes occupant des emplois temporaires dans la division des Sauvages pendant l'année 1796.	432
Cadres projetés pour la même division pendant la même année.	432a
Pétition de Francis Costa, officier de marine du Haut-Canada, représentant que la charge à laquelle il a été nommé par lettres patentes est occupée par d'autres, en sorte qu'il en a été privé.	479
Copie des lettres patentes le nommant à cette charge.	481

